Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lecorrespondant21unse

LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PERIODIQUE.

LE
CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS.

TOME VINGT ET UNIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE SAGNIER ET BRAY,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 61.
1848

LE CORRESPONDANT.

SUR LA SITUATION PRÉSENTE.

Au milieu des préoccupations les plus graves, en un moment qui semble devoir être pour l'Eglise et pour l'Europe celui d'une épreuve plus sérieuse peut-être qu'il ne s'en est présentée depuis dix-sept ans, nous sera-t-il permis, humbles chrétiens, de dire ici à nos frères quelques paroles sur nos alarmes, sur nos espérances, sur nos douleurs, sur nos joies communes ?

Nous ne prétendons certes pas juger l'avenir, et, quoique le sort futur de l'Eglise soit écrit, pour qui sait le lire, dans un double livre, celui de la prophétie et celui de l'histoire, notre humble regard ne s'élève pas jusque-là. Les douleurs et les espérances du présent, le regret de la veille et la préoccupation du lendemain suffisent à notre pensée. Dans cette sphère restreinte, il y a, pour nous tous catholiques, assez de leçons ; il y a assez de motifs pour raviver en nous, avec plus de force que jamais, nos sentiments de foi, de zèle, de constant amour et de commun accord.

Il y a peu de mois rien ne trahissait la gravité de la situation. Nous suivions avec espérance cette pacifique révolution italienne qui se développait sous l'aile de Pie IX, et qui, sans causer en-

core d'alarme à l'Europe, donnait tant d'espérances à l'Eglise. Dans le sein d'une faible république, une querelle de canton à canton, qui menaçait de se décider par les armes, s'est décidée presque sans armes, tant la lutte a été courte ; et, depuis ce temps, les politiques sont inquiets ; l'Europe, désappointée dans ses calculs, envisage avec effroi les conséquences d'une victoire qu'elle n'a pu empêcher ; l'Eglise s'effraye ; pour cette fois, les hommes d'Etat et les chrétiens sont d'accord.

Il est facile de comprendre la cause de ces alarmes. Et d'abord, partout où il a lieu, un échec pour la justice est un malheur pour tout le monde. C'est un malheur, en quelque lieu et par quelque motif que ce soit, que la cause du droit ait succombé ; et si elle a succombé malgré l'appui ou l'adhésion, du moins tacite, de la majorité honnête du pays, malgré les vœux et l'intervention de la diplomatie, malgré la lettre d'un pacte garanti par l'Europe ; si elle a succombé, rendant ses armes contre toute attente, et trahissant (ce semble du moins) une irrémédiable faiblesse qui la livrerait pour jamais à la merci de son vainqueur, c'est un malheur plus grand encore.

Et de plus nous savons, nous catholiques, que notre Eglise n'est pas française ou helvétique : elle est une et universelle. En quelque pays qu'elle souffre, elle souffre tout entière. La blessure qu'elle reçoit en un point quelconque ne saurait être indifférente au tout, de même que la douleur de notre main et de notre bras affecte tout le système de notre être. Or, depuis que le Catholicisme helvétique n'a plus la liberté cantonnale pour le protéger, il n'existe qu'à titre de vaincu et de toléré. Il lui fallait, pour être libre, la sauvegarde de cette lourde épée lucernoise qui brisait à Cappel le crâne de Zwingle. S'il est vrai que cette épée soit abaissée pour toujours, il ne reste plus à l'Eglise de Suisse d'autre protection humaine que la justice des radicaux et la merci de M. Ochsenbein. Le Catholicisme helvétique vivait et se faisait respecter sur la foi de cette Vendée que tous, amis ou ennemis, supposaient cachée dans la vallée de la Reuss. Aujourd'hui cette Vendée a capitulé avant d'avoir épuisé sa poudre ; et les fiers paysans qui avaient vaincu toute la chevalerie d'Autriche et de Bourgogne sont aujourd'hui les sujets plus ou moins fidèles et les contribuables plus ou moins récalcitrants des clubs peu chevaleresques de la ville de Berne.

Enfin, Rome et l'Italie se sont ressenties du désastre helvétique.

Arrêtons-nous un moment : les coups portent là si près du cœur de l'Eglise !

Nous avons certes rendu justice à la révolution italienne. Quel qu'en soit l'avenir, il y aura toujours pour son commencement une des pages les plus glorieuses de l'histoire. Ce Pontife, proclamé si spontanément et si clairement désigné par le choix de l'Esprit-Saint; ces entraves des puissances écartées, ces ruses de la diplomatie mises au néant; cet avénement si beau, si saint, si populaire; cette amnistie si respectueusement attendue, si paternellement proclamée, reçue avec tant de reconnaissance et de joie; cet exemple unique d'un souverain marchant dans la voie des réformes et de la liberté sans y être poussé par aucune force du dehors; ces octrois qui n'étaient pas des concessions; cette marche en avant que la nation suivait, pleine de gratitude et de bonheur, sans prétendre ni la diriger, ni la précéder; en un mot, ce privilége, qui appartient entre tous les pouvoirs au seul pouvoir de l'Eglise, de se réformer, quand il en est besoin, lui seul, par sa seule force, par sa propre action; cette acceptation, cette consécration, disons, de plus, cette purification des idées et des institutions modernes, par l'institution la plus ancienne de toutes, par la plus pure de toutes les royautés, par le seul pouvoir qui soit saint : tout cela accompli par la personne du plus admirable, du plus doux, du plus humble des évêques, des prêtres, des chrétiens; ce prêtre et ce chrétien, ce saint, s'il nous est permis de le dire, vivant d'une seule âme avec tout son peuple, et le voyant tout entier, au pied du Quirinal, lui apporter de sa propre bouche, avec une filiale et respectueuse familiarité, l'hommage de sa reconnaissance et de son amour; cette contagion de l'amour s'étendant au delà même des frontières auxquelles s'arrêtait le pouvoir; Pie IX devenant comme le roi de la pensée italienne; et tout un grand peuple, qui, depuis des siècles, avait cessé d'être un peuple, le redevenant à la voix d'un seul homme, parce que cet homme était assis dans la chaire de saint Pierre. — Quel que soit le sort futur de tant d'espérances, ne nous plaignons pas trop ; en assistant à un tel spectacle, nous avons assisté à de grandes merveilles.

Ajoutons à l'honneur de la nation italienne, sans distinction de races, de classes, de partis : cette révolution présente un caractère que nulle révolution populaire n'a présenté au même degré. Depuis dix-huit mois, neuf millions d'hommes sont agités par l'espérance,

par l'attente, par la joie, par l'inquiétude, par la crainte, par la défiance quelquefois et par la colère, par toutes les passions qui égarent un peuple. Les pouvoirs publics, plus ou moins confiants dans l'avenir, mais presque partout entraînés, sont impuissants à contenir le flot sur lequel toute leur ambition est de surnager. Depuis dix-huit mois, l'Italie centrale vit de cette vie anormale et si inaccoutumée de la place publique. C'est, si l'on veut, un désordre, une fièvre, une émeute permanente ; mais il faut ajouter que cette émeute n'a pas été une seule fois ensanglantée. Au milieu de tant de passions, sur la terre classique, disait-on, de la vengeance privée et des coups de poignard, pas un cheveu n'est tombé de la tête de personne. Il y a eu agitation, désordre, anarchie même ; il n'y a pas eu crime une seule fois. Comparez cela aux scènes épouvantables qui ont accompagné l'enfantement laborieux de l'Espagne constitutionnelle, aux désordres même qui ont suivi la révolution de Juillet, au pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois. Comparez cela, je ne dirai pas au despotisme de 93, mais à la liberté de 89. Cette révolution de 89, si grande, si glorieuse, si généreuse, si pacifique, si humaine, dit-on aujourd'hui, ne comptait guère plus de mois ni de jours que la révolution italienne, lorsque déjà Launay avait été massacré à la Bastille, Foulon et Berthier à l'Hôtel-de-Ville, Belzunce à Caen ; qu'on avait vu l'Assemblée, complice pusillanime ou fascinée de ces attentats, ramener à Paris le roi précédé par des têtes d'hommes fichées sur des piques; que des châteaux pillés par toute la France, des hommes tués, des émeutes, quand elles n'étaient pas ensanglantées, toujours haineuses et menaçantes, que Jourdan-Coupe-Tête déjà célèbre, Robespierre devenu un héros, attestait qu'un peuple, longtemps sujet, ne peut être impunément affranchi s'il l'est en un jour. Rappelons-nous ces souvenirs qui s'effacent de notre esprit avec une facilité vraiment incroyable, et nous rendrons plus de justice au cœur et à la raison de ce peuple qui a supporté sans aucun de ces excès quinze mois de révolution, et nous ne serons pas de ceux qui comptent si curieusement les vitres qui peuvent être cassées à Pise ou à Livourne, et nous reconnaîtrons qu'il y a quelque différence pour un peuple à avoir mis à la tête de sa révolution Pie IX ou Philippe-Égalité.

Mais il ne faut pas que le passé nous endorme sur l'avenir. Les révolutions ont leur bon et leur mauvais génie. Le mauvais génie de la révolution de 1789 s'est montré dès les premiers jours et il n'a

pas tardé à être dominant : le mauvais génie de la révolution italienne commence à se montrer; Dieu veuille qu'à la fin il ne domine pas! C'est un bienfait tout particulier de sa bonté, plus encore qu'une heureuse disposition de la nature italienne, qui a épargné à ces peuples si violemment émus des excès qui, une fois demeurés impunis, deviennent dominants et teignent une révolution de leur couleur. C'est là un bonheur contre nature, qui ne saurait durer, si l'on n'y prend garde.

Et d'ailleurs, il faut en être bien convaincu, ce bonheur est dû par-dessus tout à l'esprit chrétien et à l'impulsion chrétienne. Le bonheur de l'Italie, c'est d'avoir eu une autre éducation, d'autres chefs, un autre étendard, une autre foi que la France de 89. Si le mouvement était né, même de la plus excusable et de la plus innocente de toutes les émeutes; s'il avait eu pour premier moteur une assemblée, quelle qu'elle fût; si même il était parti d'un souverain et non d'un Pontife, son caractère eût été tout autre. Il a fallu, comme le disait avec de nobles paroles la Consulte romaine, que ce moment de réforme fût l'acte libre et spontané, non-seulement d'un souverain, mais du plus vénérable de tous les souverains. Il a fallu que tout se fît au nom de Dieu, et que la main qui bénit la ville et le monde rappelât les bannis et inaugurât la liberté. La liberté était encore souillée de trop de taches; il n'y avait que le Pape qui pût l'absoudre. Il faut que l'Italie s'en souvienne, et malheur à elle si elle l'oubliait! Ce n'est qu'à genoux devant le Pape qu'elle a pu être émancipée; elle a besoin que sa liberté aille à confesse.

Ce que je dis de sa liberté intérieure, je le dis de son indépendance au dehors, et cela est plus évident encore. Sans la Papauté, que serait l'Italie? Qui a conservé un reste de liberté dans cette servitude, une grandeur à ce peuple assujetti, un nom encore à cette Italie tour à tour et par portions sujette de la France, de l'Espagne, de l'Autriche, qui? si ce n'est la Papauté. Quand Milan devenait une ville espagnole ou autrichienne, quand Naples tombait dans l'héritage de la maison de Bourbon, quand Florence passait à des cadets de la maison de Lorraine, quand le Piémont et Gênes plus tard étaient dévolus aux princes de Savoie, quelle ville, si ce n'est Rome, est restée constamment italienne? Parmi tant de républiques si florissantes un jour, si vite détruites, la république romaine a seule subsisté, garantie contre la suprématie étrangère par la suprématie universelle

dont elle est le centre. Et aujourd'hui surtout, pour qui n'est-il pas clair que, s'il n'y avait un Pape à la tête, le mouvement italien ne serait pour l'Europe qu'une insurrection de carrefour, et qu'on s'en reposerait sur les baïonnettes autrichiennes pour mettre à la raison le patriotisme chantant des rues de Florence ? Ce ne sont pas les démonstrations guerrières d'une nation ardente sans doute et courageuse, mais qui a contre elle une longue désaccoutumance des armes et la faiblesse de sa constitution militaire, ce ne sont pas elles qui ont été jusqu'ici les gardiennes d'une frontière toujours menacée. C'est la puissance morale de la Papauté qui a contenu les Autrichiens, qui les refoule encore à cette heure dans la citadelle de Ferrare, qui enfin tient en suspens un mouvement d'invasion qui semble toujours prêt à s'accomplir.

Le moyen-âge a vu de grands exemples de la force spirituelle de la Papauté ; peut-être n'a-t-il pas vu un égal exemple de sa force politique. C'est ainsi que le Pape est pour l'Italie et pour la révolution italienne à la fois un appui et un garant. Il lui prête sa force religieuse et l'autorité européenne du Saint-Siége, autorité qui, sous le point de vue qui nous occupe, est égale aujourd'hui à ce qu'elle a jamais été ; il la fortifie et en même temps il répond d'elle ; car il n'est pas de puissance si hétérodoxe et si hostile à l'Église qui soupçonne la Papauté de complicité volontaire avec l'anarchie. Ce qui est, avec le Pape, le mouvement régénérateur de tout un peuple, ne serait, sans lui, aux yeux du moins de bien des politiques, qu'une émotion de clubs ou de cafés, avec laquelle il serait facile et on serait pressé d'en finir avant qu'elle n'arrivât aux proportions d'une *terreur*. « Traitez avec le Pape, disait Bonaparte, comme s'il avait deux cent mille hommes sous ses ordres. » Pie IX vaut plus de deux cent mille hommes.

Le bon génie de la révolution italienne, c'est la Papauté ; à son tour son mauvais génie se produit, et sous son caractère le plus évident : l'opposition à la Papauté. Il est incontestable que les tristes événements de la Suisse, si déplorablement mal compris par la presse italienne, l'ont singulièrement enhardi. La situation de l'Autriche, puissance catholique par certains actes, quoique par l'ensemble de sa politique elle ne le soit guère, donnait beau jeu aux adversaires de l'Eglise pour amener tout doucement, contre sa nature, contre sa foi, contre son intérêt, le patriotisme italien à se brouiller avec la

cause de l'Eglise. L'Autriche a pris parti pour les cantons suisses : sans autre examen, sans même avoir lu ni publié leurs déclarations officielles, vite on a pris parti contre les cantons séparés. L'Autriche, il y a peu d'années, avait accueilli les Jésuites : cela a suffi pour qu'une haine populaire, aussi universelle qu'elle est aveugle, s'attachât aux Jésuites ; car il n'y a peut-être pas de pays protestant ou incrédule où le nom de ces prêtres, purs et profondément catholiques, tout le monde en convient, soit plus honni qu'il est en Italie par des prêtres, par des religieux, par des millions d'hommes sincèrement catholiques.

On continuera de même, et, encouragé par un aussi beau succès, on exploitera aux dépens de l'Eglise la passion anti-autrichienne de l'Italie. Deux ans ne se passeront peut-être pas sans que Pie IX à son tour ne soit traité d'Autrichien. On a commencé par les Jésuites : les Jésuites sont en effet et ont toujours été le pont au moyen duquel on fait passer à de bonnes âmes le Rubicon de la révolte anti-catholique. — Mais voilà le mouvement anti-jésuitique qui déjà devient anti-sacerdotal : la robe du prêtre insultée dans les rues ; les clameurs et les signes de désapprobation contre un seul ecclésiastique membre de la Consulte romaine ; la pensée de la suprématie civile germant de tous côtés et prétendant remplacer à Rome la suprématie sacerdotale, qui, à Rome du moins, était plus logique et (on peut l'ajouter avec certitude) moins despotique, la prévention, déjà marquée dans l'opinion qui domine, contre les institutions de la charité et de la piété catholiques ; enfin les nuances plus ou moins hostiles de la presse même romaine sont de tristes preuves de cette animosité qui, par un chemin très-logique en même temps qu'il est très-battu, passe des Jésuites au clergé. — Le mouvement anti-sacerdotal deviendra bientôt, peut-être, anti-papal : Pie IX a déjà éprouvé et il a montré par la tristesse amère de ses paroles qu'il sentait quelle est l'ingratitude des révolutions et des partis ; on a méprisé sa douleur au moment même où il versait des larmes sur une lutte où, après tout, avait coulé le sang des catholiques, et où la Croix avait succombé ; et je ne parle pas ici seulement des manifestations de la rue, je parle des manifestations répétées de la presse. On voudra bientôt persuader à Rome, en s'appuyant sur ces réminiscences païennes qui ont tant de fois égaré l'esprit italien, qu'elle doit rougir du joug des prêtres : comme si le gouvernement des prêtres, après tout, ne l'avait pas fait ce

qu'elle est, ne lui avait pas donné ou conservé tout ce qu'elle a aujourd'hui de grand! comme si Rome sans Pape était quelque chose; comme s'il ne lui fallait que vouloir pour reconquérir, à la façon des Scipions, le monde matériel, en dédommagement du monde spirituel qu'elle abandonnerait! Comme si la seule absence de ses Pontifes, les soixante-dix ans des Papes d'Avignon, qu'elle appelait la captivité de Babylone; même les courtes années de l'exil de Pie VII, n'avaient pas terni sa grandeur, arrêté l'œuvre de ses monuments, diminué même sa population[1]! Comme si elle avait beaucoup à gagner à échanger sa primauté spirituelle, unique et universelle, contre un titre quelconque de grand-duché, qui l'effacerait du nombre des capitales européennes, et ferait d'elle la quatrième ou cinquième ville d'Italie!

J'ai hâte de le dire : ces tendances, à l'exception de l'universelle impopularité des Jésuites, ne sont encore que celles d'un petit nombre ; mais elles ont déjà pour elles une de ces minorités bruyantes qui ont dominé toujours une silencieuse majorité. Il est bon d'ailleurs de les signaler : par cela même que bien des gens sont disposés à envelopper sous un même anathème tout ce qui se passe en Italie, nous devons nous garder de tout envelopper dans une commune admiration. Il ne faut pas dissimuler le mal parce que d'autres dissimulent le bien. Si c'est le jeu des ennemis de l'Italie de confondre la liberté avec l'anarchie, l'ivraie avec le bon grain, Pie IX avec les radicaux, c'est le devoir de ses amis de les démêler.

Et de même aussi, sans être de ces pessimistes qui décrient de tout leur cœur l'Italie afin de se dispenser de lui venir en aide, il ne faut cacher ni ce que ces tendances ont de sérieux dans le présent, ni ce qu'elles peuvent avoir de funeste dans l'avenir. Tout repose ici sur

[1] La population de Rome était, sous Innocent III, de 35,000 âmes. Quand Grégoire XI y rétablit le Saint-Siége, après l'exil d'Avignon, on y comptait à peine 17,000 âmes. La ville était toute démantelée, et aucun monument ne date de cette époque. De 1804 à 1809 la population fut de 136,000 âmes environ. En 1810, après l'enlèvement de Pie VII, elle descendit à 128,000; en 1811, de 123,000; en 1812, de 121,000; en 1813, de 117,000; en 1814, après le retour du Pape, de 120,000 Depuis, le mouvement ascendant continue, sauf de légères variations, jusqu'aux dernières années, où elle a atteint 170,000. (*Histoire des souverains Pontifes romains*, par le chevalier Artaud de Montor. 1847. T. III, p. 211.)

la question religieuse ; car le Catholicisme, ou pour mieux dire la piété catholique, est la condition sous laquelle s'opère ce phénomène d'une révolution s'accomplissant sans coûter à personne une douleur ; si la piété catholique est ébranlée, la révolution dévie, et les excès ne sont pas loin. Et déjà de graves conséquences se produisent. Le Pape n'est-il pas déjà relégué dans la résistance, lui qui marchait à la tête du mouvement? Les pouvoirs publics ne sont-ils pas de plus en plus impuissants contre toutes les volontés qui s'intitulent volontés populaires ? Ne voit-on pas ressusciter cet exclusif patriotisme municipal, plaie de l'Italie du moyen-âge, et qui se réveille plus que jamais à l'heure même où l'on ne parle que de nationalité et d'unité italienne ? Une presse qui n'a pas de juges, parce qu'elle est encore supposée avoir des censeurs, est-elle arrêtée maintenant par autre chose que par les préjugés même et les intolérances de l'opinion ? Ne risque-t-on pas enfin d'arriver (je désire me tromper) à cet état que j'appellerai de liberté malhonnête, qui était celui de 1791 et de 1792, où tout est permis à de certaines gens, et où tout est interdit aux gens de bien ?

S'il en est ainsi, l'Italie s'affaiblit vis-à-vis des ennemis du dehors par tout ce qui au dedans la trouble et la décompose. Elle rend, par son désordre intérieur, l'hostilité du dehors à la fois plus avouable et plus facile ; elle lève les scrupules et elle encourage les haines. Ce n'est pas dans une population de neuf millions d'âmes seulement, sans une capitale, sans un centre, sans un gouvernement, comme sans une armée homogène, sans habitudes et sans antécédents militaires, qu'il faudrait attendre le prodigieux effort que fit en 92 la France, peuplée de vingt-cinq millions d'hommes, politiquement et surtout moralement unie depuis des siècles, depuis des siècles militairement constituée, éprouvée aux armes, sortie récemment d'une guerre couronnée de succès. Encore une fois, et sans vouloir certes décourager la valeur et l'esprit militaire en Italie, il faut Pie IX à l'Italie ; il lui faut l'ordre et la paix au dedans ; il lui faut l'innocuité, la probité, la pureté, la catholicité de sa révolution ; elle a besoin de tout cela pour sa liberté au dedans comme pour son indépendance au dehors. Elle a besoin de tout cela pour être respectée de l'Europe, à plus forte raison si elle veut en être secourue.

Qu'on nous pardonne de nous arrêter si longtemps sur les affaires d'un pays qui n'est pas le nôtre. Rome est notre commune cité ;

l'Italie, ce nous semble, est presque pour nous une commune patrie.

..... L'antica sede
Del valor vero e della vera fede.

D'ailleurs, ici comme partout, la catholicité est une, et vit tout entière de la même vie. Le désastre de la Suisse a tristement influé sur les affaires de Rome. Les affaires de Rome exercent à leur tour leur influence sur nous.

Nous devions bien le comprendre. Les catholiques français commencent aujourd'hui à porter le poids d'une réaction. Aux premiers temps, on n'avait pas tenu contre l'auréole des vertus de Pie IX ; on s'était laissé prendre à admirer un Pape : on commence à s'en repentir. On s'aperçoit un peu tard que ce Pape, qu'on avait cru libéral (ce qui, aux yeux de beaucoup de gens, veut dire philosophe), et dont on attendait pour le moins la sécularisation des Jésuites ou quelque chose de pareil, est Pape en définitive ; qu'il est évêque, prêtre, chrétien autant que jamais homme le fut ; qu'il pense peut-être à réformer ecclésiastiquement certains Ordres monastiques, mais qu'il ne songe ni à les dissoudre, ni à les séculariser ; qu'il a même loué les Jésuites ; qu'il a gémi du plus profond de son âme sur la chute de Lucerne ; qu'il a encouragé par les plus nobles paroles le combat soutenu par nos évêques pour le droit et la liberté de l'Eglise ; qu'il a blâmé hautement les colléges mixtes de l'Irlande ; que c'est beaucoup moins un Ganganelli qu'un Hildebrand. On se trouve embarrassé maintenant d'avoir tant admiré. Dans les palinodies actuelles, dans l'hostilité presque populaire déjà contre le mouvement italien, il y a une bonne part à faire au dépit du voltairien qui s'est laissé surprendre à louer un saint. On en veut à Pie IX du piége où un instant on est tombé ; et, comme on ne s'en prend pas encore ouvertement à lui, c'est à l'Eglise, c'est au clergé, c'est aux catholiques, c'est aux *ultramontains*, c'est aux *Jésuites*, c'est au *parti catholique* qu'on s'en prendra, pour peu que l'occasion se présente. Les panégyriques et l'enthousiasme des premiers jours commencent à retomber sur Pie IX en phrases d'une doucereuse et maligne commisération, quand elles ne sont pas déjà franchement hostiles ; sur l'Eglise, en une disposition plus tenace que jamais à ne rien lui accorder ; sur nous tous, en une plus grande mesure de défiance et de dédain.

La grande cause qui se juge à Rome contient donc dans son sein

notre propre cause. Si, à Rome, les temps deviennent plus difficiles; si, de jour en jour, les beaux esprits et les tranquilles politiques de notre pays peuvent, avec plus d'apparence de raison, traiter d'anarchique une révolution dont le Pape a été le premier moteur, soyons-en sûrs, tous les torts de l'Italie retomberont sur nous. On n'accordera rien à des gens dont le chef spirituel, engagé dans une lutte périlleuse, y aura peut-être vu diminuer pour quelques instants le prestige de son nom et la puissance morale de sa tiare. Ces éclipses temporelles et momentanées de la Papauté ont été fréquentes dans les siècles passés, et notre siècle lui-même en a eu de grands exemples. Il est permis de les prévoir, comme il est facile pour la foi du chrétien de les traverser par l'espérance et d'en découvrir l'heureuse issue. Nous porterons ici toutes les vicissitudes, nous éprouverons le contre-coup de toutes les phases de la révolution romaine; toutes les douleurs du Saint-Siége seront comptées parmi nos torts. On est assez disposé à le déclarer révolutionnaire ; on nous déclarera révolutionnaires avec lui : l'Université sera sainte de toute la sainteté politique que la Papauté aura perdue, et, si jamais le Pape est anathématisé comme anarchiste, il ne restera plus qu'à canoniser M. Isambert.

Si, au contraire, contre tous les obstacles, contre l'anarchie au dedans, contre l'hostilité au dehors, contre l'égarement des peuples et contre le mauvais vouloir des puissances, la Papauté triomphe ; si la révolution italienne continue à marcher au rebours des autres révolutions, en se purifiant au lieu de se souiller; si l'Italie arrive à conquérir au dedans sa paix dans la liberté, au dehors son repos dans l'indépendance, ce sera à mes yeux un miracle. Et c'est pour cela que je l'espère ; car l'histoire de l'Eglise est faite de pareils miracles. L'Europe aura appris à ce spectacle ce que c'est que la puissance papale au XIXe siècle; et il faudra bien, bon gré, mal gré, reconnaître par un certain coin cette inévitable suprématie du Vatican, à laquelle, en définitive, chacun vient s'adresser tour à tour, les ennemis et les persécuteurs eux-mêmes, puisque depuis peu d'années nous avons vu en instance devant lui, non-seulement l'Autriche, mais la France, mais l'Angleterre, mais la Prusse, mais la Russie. Cette grandeur du Saint-Siége nous profitera. Nous grandirons, comme catholiques, de l'éclat extérieur qu'une telle impossibilité accomplie, que tant de sinistres prophéties mises au néant

auront donné à la Papauté. On commencera peut-être à ne plus nous trouver aussi bedeaux et aussi sacristains qu'on nous trouve aujourd'hui. On pensera peut-être que le Catholicisme, si grand en Europe, peut mériter en France une place un peu plus large. On l'acceptera quelque peu comme citoyen, et on ne lui déniera pas son rayon du soleil constitutionnel. Tant de gloire au dehors lui vaudra bien une petite exception en sa faveur aux lois inconstitutionnelles de l'empire. La question se décidera de haut, tout au plus préparée par nos longs et nos laborieux efforts, mais tranchée par une puissance d'un tout autre ordre; et que sait-on? on mettra peut-être quelque bonne grâce et quelque joie à faire pour Pie IX ce qu'on refusait avec tant de dédain à de petites gens comme nous.

Qu'on nous pardonne donc d'avoir nos yeux tournés vers le Quirinal plutôt que vers le Palais-Bourbon. C'est là, en définitive, que notre procès se juge; là se traite la grande cause de l'Eglise universelle, et la cause, grande encore, mais secondaire, de l'Eglise de France. Sachons patienter, sachons attendre, mais sachons rester debout. Le moment est mauvais, le terrain est défavorable; la presse, l'opinion, les Chambres sont froides et mal disposées, si elles ne sont hostiles. Mais une grande espérance nous demeure; un travail se fait au loin, par lequel nous pouvons être sauvés. Il ne faut pas que notre faiblesse, notre lassitude, notre défaut de persévérance, nous fassent abdiquer cette espérance et renoncer implicitement aux fruits de ce grand travail. Si nous cédions la place, nous y renoncerions. Il n'y a rien de possible pour nous que par la liberté, et il n'y a de liberté que pour ceux qui la veulent. Dans tout le prestige et toute la force du plus magnifique triomphe que nous puissions rêver, avec toute l'autorité morale que le plus puissant des Papes exerce jamais sur l'Europe, Pie IX ne saurait nous obtenir la moindre parcelle de liberté constitutionnelle que nous n'aurions pas demandée; il ne nous fera pas citoyens malgré nous.

Telle est notre situation forcément expectante, ce qui n'implique pas l'abandon ni le relâchement; elle peut s'écrire en ces mots : Ne pas démentir le passé, ne rien attendre du présent, être prêt pour l'avenir.

Et il ne s'agit peut-être pas d'un avenir bien éloigné. Il est clair que toutes les questions européennes se compliquent; les rapports de nation à nation, de sujet à gouvernement, semblent partout aheur-

tés à quelque pierre de scandale. La Suisse, livrée à un parti novateur qui probablement ne sait pas bien lui-même son dernier mot; l'Italie dans le double enfantement de son indépendance au dehors et de sa liberté au dedans, terrible tâche dont la moitié nous a valu nos vingt-cinq années de convulsions révolutionnaires; l'Allemagne, avec moins de bruit, plus menaçante, si je ne me trompe; car la révolution qui voudrait y germer serait plus fondamentale encore, et l'obstacle de la foi religieuse est bien moins puissant; l'Angleterre luttant contre l'effroyable plaie de sa richesse industrielle et cherchant à la secouer sur l'Europe en forme de troubles et de déchirements; la France elle-même, où le plus optimiste de tous les partis en vient à avouer dans des paroles solennelles le danger public, dont il avait commencé par sourire : tout cela semble être le prologue d'une tragédie. Si l'Europe, depuis dix-sept ans, a pu se croire à la veille d'une grande épreuve, c'est aujourd'hui.

Du reste, jamais la question ne fut plus simple ni en même temps plus capitale; jamais le nom de l'ennemi ne fut mieux connu. En Suisse, par exemple, quelle crainte a émise la diplomatie européenne, et quel est le formidable système politique contre lequel les cabinets se sont gendarmés, si inutilement d'ailleurs? Redoute-t-on, par hasard, que, sous l'autorité de ceux qu'on nomme radicaux, la Suisse ne se fasse guerrière et conquérante? Personne n'y pense. Craignait-on de leur part un excessif développement des principes de liberté? A cet égard on doit être bien rassuré; les premiers actes du parti radical témoignent assez qu'il est par-dessus tout ce qu'ont été ses prédécesseurs en Suisse, en France, partout ailleurs, un parti despotique : le pouvoir qui prononce avec tant de libéralité les arrêts de bannissement, de confiscation, de taxes arbitraires, n'est pas suspect, que je sache, de donner dans les théories américaines de la liberté illimitée des citoyens. Redoutait-on, enfin, un accroissement d'esprit démocratique, un système d'égalité poussé à l'excès? A cet égard, on peut encore se rassurer; le premier résultat de la victoire des radicaux a été, au contraire, de détruire les actes des souverainetés les plus populaires qu'on puisse imaginer, et de déchirer ou de fausser les constitutions les plus démocratiques qui fussent au monde, sans excepter celle des Etats-Unis. En tout, les formes de gouvernement, quelles qu'elles soient, commencent à n'être plus inquiétantes pour personne; il n'est aucun de nous qui ne

les trouve plus indifférentes qu'il ne le faisait il y a vingt ans : les gens tranquilles commencent à savoir que toutes, même les plus démocratiques, sont compatibles avec l'ordre et la paix, comme aussi les gens inquiets et ambitieux savent parfaitement que nulle d'entre elles, si elle est pacifique et régulièrement administrée, ne leur donnera la satisfaction qu'il leur faut. L'expérience de l'Europe est faite à cet égard, et chacun sait que ce ne doit être là ni son épouvantail, ni son espérance.

La physionomie que nous présente la Suisse, la France nous la présente aussi. Est-ce qu'il y a en France des républicains? Est-ce qu'il y a des gens qui croient sincèrement qu'avec une constitution démocratique, un congrès et un président, tout cela tranquillement et régulièrement conduit, le pays doive être beaucoup plus heureux ou leur ambition bien mieux satisfaite ? Est-ce que le progrès de la démocratie, est-ce que la réforme électorale, est-ce que le suffrage universel, est-ce que tous les degrés de l'échelle des systèmes électoraux seraient par eux-mêmes choses dont on se souciât, qu'on redoutât ou qu'on désirât beaucoup, si l'on n'entrevoyait pas derrière certaines conséquences très-positives, que les uns craignent, que les autres appellent? Est-ce que les banquets réformistes auraient tant ému si la métaphysique politique y avait seule joué un rôle? Est-ce qu'on se serait effrayé de ces innocentes démonstrations gastronomiques si, derrière les citoyens qui, bien repus, venaient réclamer le droit de voter, on n'eût aperçu d'autres citoyens affamés qui venaient à leur tour réclamer un droit beaucoup plus positif, beaucoup plus utile, beaucoup plus nécessaire : le droit de manger ?

Le communisme est donc au bout de toutes les peurs et de toutes les agitations européennes, excepté peut-être dans l'Italie novice encore et croyante aux théories de gouvernement. On ne se laisse plus prendre aux mots de république, de démocratie, de révolution, pour les craindre et les souhaiter; ils sont bons tout au plus à cacher autre chose.

De quoi s'agit-il en France? S'agit-il de savoir si M. Thiers sera ministre ? si M. Dufaure fera passer un amendement relatif, comme on dit dans le patois politique, à l'adjonction des capacités ? Cela peut, je l'avoue, préoccuper beaucoup de monde. Mais la vraie question politique, si je ne me trompe, ne se discute pas là; elle se discute dans nos villages, où les paysans, réunis en clubs et lisant les

brochures qu'on leur envoye de Paris, se partagent déjà par la pensée le domaine des riches.

De quoi s'agit-il en Allemagne, où cette propagande est plus active encore, où elle a ses manifestations publiques, où les assemblées législatives arrivent déjà à la discuter.

De quoi s'agissait-il en Suisse? L'Europe n'y voulait pas sans doute combattre l'esprit républicain, que depuis deux cents ans elle y consacre par des traités, ni la démocratie, qui y est constitutionnelle et qu'on a laissé paisiblement s'y établir : ceux qu'on y soutenait étaient eux-mêmes, et plus que les autres, des républicains et des démocrates. Ce qu'on venait y combattre, c'était le communisme. Les cabinets étaient effrayés de la pensée qu'un pays qui par sa position commande trois grandes contrées, que ce château-fort de la chrétienté, destiné à être le corps-de-garde de la paix européenne, tomberait dans les mains des ennemis de cette paix ; que, cantonnés dans une situation inattaquable, ils en feraient le foyer de la seule propagande aujourd'hui redoutable, la propagande communiste; que ce pays, situé à l'intersection des trois grands peuples européens et parlant leurs trois langues, deviendrait l'hôte de tous les mécontents, le refuge de toutes les intrigues, le séjour de toutes les émigrations, l'atelier de tous les complots, la chaire de tous les agitateurs, l'éditeur de tous les libelles.

Certes, je ne veux pas ici soulever cet immense débat. Mais il est évident qu'il a un rapport très-immédiat avec les affaires de l'Eglise. Le communisme a un ennemi : c'est l'intérêt de la propriété ; mais il n'a qu'un obstacle : c'est la religion.

Après tout, quand on me parle, non pas d'un brigandage individuel et désordonné contre lequel je conviens que toute âme se soulève, mais d'un droit constitutionnel, pour ainsi dire, de l'Etat sur la propriété, en vertu duquel, régulièrement, paisiblement, légalement, il la répartirait à chacun selon ses besoins, selon ses mérites, selon les nécessités publiques, je sens tout de suite la démence et l'impossibilité de ce système; je prévois les funestes conséquences qu'une tentative de ce genre ne manquerait pas d'avoir ; j'en comprends même l'iniquité; mais je la comprends parce que je suis chrétien, et uniquement parce que je suis chrétien.

Je suis chrétien, et je sais que Dieu a dit : *Tu ne déroberas pas.* Je sais par conséquent qu'il y a un droit de propriété immuable, invio-

lable, sacré. Je cherche les titres de cette propriété, et je n'en vois en définitive pas d'autre que la possession. La possession, l'usage, la prescription immémoriale, tous ces principes écrits dans la loi civile trouvent dans la loi religieuse leur consécration, et la seule consécration qu'ils puissent recevoir. Ils sont sacrés pour moi, parce qu'ils sont implicitement contenus dans cette demi-ligne que Dieu a dictée à Moïse sur le mont Sinaï. Voilà, sur la question du droit, qui est ici la question importante, ma réponse au communiste : et c'est la seule que je puisse lui faire.

Mais si j'avais le malheur de ne pas être chrétien ; si le Décalogue n'était pas pour moi respectable à un autre titre que le Code civil, je serais, je l'avoue, fort embarrassé pour lui répondre. Je lui parlerais, sans doute, de la difficulté de sa tentative, des embarras que causerait un tel partage, des funestes divisions qu'il pourrait occasionner. Il me répondrait par l'iniquité de l'ordre de chose actuel, iniquité flagrante, dirait-il, odieuse, oppressive, qu'il est de la conscience de l'honnête homme de faire cesser au plus tôt et à tout prix. Il me demanderait sur quel titre en définitive repose cette propriété qui le prive de son pain ; si la possession, un simple fait ; si la prescription, une invention des lois humaines, doivent le priver de son droit naturel de vivre, de manger, de posséder comme tous les hommes ses égaux. Je vous ai dit la réponse que je lui ferais, chrétien comme je le suis. Je ne vous dirai pas celle que je ferais si je n'étais pas chrétien ; car il me paraît évident que je n'en ferais aucune, et me contenterais, tête baissée, de lui demander ma petite miette de pain dans le partage du gâteau social.

Ainsi, en définitive, cette grande plaie du communisme, cette chimère si funeste dès à présent par les passions qu'elle soulève, et qui serait si funeste si une tentative se faisait pour la réaliser, ne trouve de réponse logique, satisfaisante, et par conséquent puissante pour la défense de l'intérêt social, que dans le Christianisme. Aussi l'opposition est-elle déjà marquée partout entre l'Eglise et les radicaux, qui sont des communistes involontaires quand ils ne sont pas des communistes déguisés. En Suisse, en Italie, en Allemagne, en France, s'il y a un parti décidément et absolument anti-catholique, c'est celui-là. On sait qu'en Allemagne le rationalisme protestant, qui n'est plus qu'une négation de la foi chrétienne, que la secte à peu près oubliée, du reste, de l'apostat Ronge, qui n'est que le rationa-

lisme revêtu de quelques formes catholiques, donnent la main de tous côtés aux communistes et aux radicaux. En Suisse, aux prédications politiques du parti qui vient de triompher se sont mêlées, à plusieurs reprises déjà signalées en France, les prédications de l'athéisme le plus effronté et le plus complet. Ce parti, du reste, est le même qui appelait Strauss dans la chaire de Zurich, et qui, par la persécution exercée contre le clergé protestant du canton de Vaud, donnait la mesure de son respect pour tout ce qui est tant soit peu honnête et chrétien.

Ainsi l'Eglise et la société sont menacées par les mêmes ennemis : et malheureusement l'Eglise et la société vont se divisant. On veut faire de leur antagonisme, nécessaire du reste et permanent dans une certaine mesure, la lutte dominante, la question principale, le grand procès de notre époque. On persuade à la société que l'Eglise est son grand ennemi, qu'il n'y a rien de plus grave que les complots du clergé. Tous les clubs communistes réunis ne semblent pas menaçants comme l'est un seul couvent de Jésuites. Il ne saurait y avoir trop de liberté pour les clubs, trop de servitude pour l'Eglise.

Ceux qu'on appelle conservateurs, et qui devraient au moins veiller à leur propre conservation, ne comprendront-ils jamais leur aveuglement? La morale chrétienne leur a été suspecte de jésuitisme. Ils y ont substitué ce que depuis Helvétius on appelle la morale de l'intérêt bien entendu. C'est sur cet intérêt, disent-ils, que marche le monde, et il va bien. Des égoïsmes qui s'entendent et qui s'épaulent; des intérêts, non des principes, voilà le grand rempart de la société. C'est là ce qu'on prêche, c'est là ce qu'on écrit; c'est là-dessus que, depuis quarante ans, on bâtit, on échafaude, on fait des plans qui avortent, on dresse des constitutions qui tombent, on fonde des gouvernements qui périssent. C'est avec cela qu'on élève les générations et qu'on prétend les contenir : et pour prêcher cette belle morale, on forme dans les écoles de l'État, sous la tutelle *laïque* de l'État, sous les auspices d'une pensée toute *séculière*, vingt ou trente mille maîtres d'école qui, pour le plus grand nombre, ne peuvent connaître en effet d'autre morale que celle de l'intérêt personnel bien entendu.

Or, persuader à un homme qui n'a rien du tout que son *intérêt personnel bien entendu* n'est pas de dépouiller celui qui a quelque chose, le jour où cela se pourra avec la permission des gendarmes ; lui per-

suader que le système d'un partage universel des biens, où chacun aurait d'autant plus de part qu'il a moins de part au partage actuel, où chacun aurait selon ses besoins et ses mérites (et ses besoins, à lui, lui paraissent fort grands et ses mérites non moindres), que ce système n'est pas la chose au monde la plus belle, la plus désirable, la plus magnifique, celle à laquelle, selon son intérêt personnel bien entendu, il doit le plus ardemment travailler ; — en vérité c'est, en fait de dialectique, un tour de force dont je me sens souverainement incapable.

De son côté, si la société civile a besoin de l'Eglise, l'Eglise a besoin, humainement parlant, de la société civile, ou du moins elle a beaucoup à lui demander. Quand je dis *beaucoup*, ce beaucoup est une seule chose : la liberté. Car il ne faut pas nous dissimuler ici un de nos dangers et un de nos devoirs. Nous nous sommes placés, et nous devions le faire, sur le terrain des droits civiques ; mais ce terrain, nous sommes loin de l'avoir conquis. Rien n'est moins assis en France, non pas dans le droit, mais dans le fait, que la liberté constitutionnelle des catholiques. Tout nous a été contesté ; tout, en de certains temps et sous de certaines influences, peut nous être ravi : la liberté de la presse, puisque le seul emploi de la presse par l'Eglise a presque été traité comme un attentat ; la liberté de pétition, puisque nos pétitions ont été signalées comme un délit ; la liberté religieuse, puisque l'exemple a été donné, une seule fois, mais qu'importe ? de la fermeture d'une de nos églises par ordre ministériel ; et que, d'un autre côté, l'usage du culte dans les maisons privées tombe sous le coup de toutes les lois de police. C'est une situation sur laquelle je m'arrête un instant, parce que, si je ne me trompe, la plupart des catholiques ou l'ignorent, ou l'oublient. En droit sans doute, en justice, selon la Charte, nous sommes libres et citoyens ; notre culte peut s'abriter sous la tutelle de notre liberté personnelle ; mais en fait, selon l'opinion, selon les antécédents du pouvoir, selon la jurisprudence ministérielle, culte, clergé, églises, enseignement, tout est précaire, révocable, toléré. Il n'y a pas un droit contre lequel quelque antécédent ne proteste, pas une liberté que l'exemple n'ait été donné de nous ravir, pas un acte arbitraire qui n'ait une jurisprudence en sa faveur. Il faut bien y penser, bien comprendre que, si les hommes qui gouvernent ne sont pas toujours assez respectueux pour nos libertés, d'autres peuvent venir moins

respectueux encore. Les changements, s'il s'en fait, ne sont pas pour nous : nous n'aurions rien à gagner aux révolutions.

Ainsi nous avons beaucoup à attendre de la société civile, comme aussi elle a beaucoup, si elle le veut, à attendre de nous. Elle peut affranchir l'Eglise, l'Eglise peut la sauver. Il serait donc grand temps que ces intérêts y pensassent et commençassent à se réconcilier avec les principes. Il serait temps que la société vînt à l'Eglise, d'autant plus qu'elle n'y peut venir que par le large et irréprochable chemin de la liberté. Une telle alliance semblerait bien naturelle et bien logique, et cependant elle ne se produit sous notre plume que comme une chimère, une impossibilité, un rêve. Telle est la puissance des passions humaines ! Il n'en serait pas ainsi si les conservateurs étaient véritablement conservateurs, et si les catholiques, je me permets aussi de l'ajouter, savaient eux-mêmes être complétement, franchement, activement et hautement catholiques.

Maintenant, allons aux épreuves que Dieu nous prépare. Nous ne savons qu'une chose, et cela nous suffit : c'est que, quels que soient les agitations, les dangers, les souffrances, l'Eglise survivra.

F. DE CHAMPAGNY.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

M. Viennet n'a point dit assez, l'autre jour : ce n'est pas seulement *le ridicule qui s'est réfugié dans le monde politique.* Le goût moderne tout entier est là. Je ne parle point des agitations de la terre, de la Suisse triste et saignante, des frémissements de l'Italie, des grondements sourds de l'Allemagne, des périls de l'Espagne et de l'Orient. Je ne fais nulle allusion au bruit et à la fumée de nos banquets réformistes, aux prochains orages de notre tribune, à nos cerveaux qui se troublent, à nos ambitions qui s'inquiètent, à nos sociétés secrètes qui remuent, à nos radicaux et à nos communistes qui creusent sous terre.

Je ne sors point de la littérature. Dites-moi, je vous prie, s'il est, de nos jours, une seule œuvre littéraire qui ne soit tachée de politique. Elle se glisse partout : dans le roman, dans l'histoire, dans la comédie, dans le drame, dans la tragédie, dans le vaudeville, dans la philosophie, dans la science, et souvent jusque dans la religion. On ne fait plus de livres au point de vue de l'art, en contemplation d'une pensée ou d'un sentiment, mais en regard d'un but politique. Tous nos in-8° sont conservateurs ou libéraux, modérés ou réformistes, constitutionnels ou révolutionnaires, partisans du *progrès* ou du *statu quo.* On est déjà trop heureux quand ils ne sont pas socialistes ou humanitaires, et qu'ils se bornent à demeurer aristocrates ou démocrates. Nous faisons maintenant de la politique en tous lieux et toujours, comme le XVIIe siècle faisait de la monarchie, et le XVIIIe ce qu'il nommait de la philosophie. C'est une folie jusque dans l'Académie.

L'intérêt d'une séance académique se mesure au personnage politique qu'on y reçoit ou qu'on y entend. Aussi, dans les souvenirs de notre génération, l'idéal d'une réception d'académicien est celle

de M. Royer-Collard ; car ce n'était pas l'écrivain, le philosophe, le professeur que l'on célébrait alors à l'Institut, mais l'orateur de l'opposition et l'élu de sept colléges.

L'entrée de M. Empis dans le temple ne pouvait pas offrir un spectacle bien émouvant. M. Empis n'est ni un ministre passé, ni un ministre futur. Il n'a même jamais été, que je sache, candidat à la députation. Il se contente, dit-on, d'être paisiblement employé et payé à la liste civile du roi des Français, comme il l'était auparavant à celle du roi de France. Il n'est ni un philosophe éclectique, ni un prophète de nos transformations sociales, ni un tribun de révolution littéraire, ni l'un des héros de la critique à la mode, ni le favori d'une opposition quelconque, ni l'une des trompettes de quelque fameux novateur en tout genre. Il n'est pas membre de l'Université, et je ne lui soupçonne pas même l'ambition de devenir jamais pair de France. Comment vouliez-vous donc qu'un tel récipiendaire, qui ne menace ou qui n'élève aucun trône ni aucun système, fît sérieusement quelque bruit? On ne devait pas même espérer un duel courtois ou véhément, grondeur ou badin, entre deux règnes, deux politiques, ou deux écoles littéraires rivales, sous la forme de la réprimande ou du compliment.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'installation du nouvel académicien ait été si peu saluée, ait si modestement retenti. La presse quotidienne elle-même est restée fort discrète, quand elle n'est pas restée muette tout à fait. Le *Journal des Débats*, ce courtisan infatigable des grandeurs académiques et de toutes les puissances, malgré sa vieille réputation de littérature, n'a osé ou voulu donner que quelques lignes de pure convenance. Le plus complaisant de tous, le plus joyeux, et le seul qui l'ait été peut-être, *le Constitutionnel*, a publié en entier les discours de M. Empis et de M. Viennet, avec les formules laudatives les plus explicites. Mais vous verrez qu'il y a eu de bonnes raisons à ces applaudissements de la part du *Constitutionnel*, cette béate et immobile statue de l'impérialisme classique.

En somme, les juges sévères n'ont pu s'empêcher de remarquer, en cette circonstance, quelque amoindrissement de l'Académie. Le public a aussi marqué sa froideur à sa manière. La salle de l'Institut, si pleine, si assiégée avant l'heure aux jours de fête, ne s'est remplie que lentement et modérément. Les portes se sont ouvertes tard et n'ont point paru trop étroites. La foule n'assiégeait point les esca-

liers, et l'Académie parlait déjà qu'on aurait pu facilement encore trouver des places.

Les fauteuils académiques n'étaient occupés par aucun de ces personnages que la curiosité publique cherche du regard et nomme avidement. Les hommes d'Etat, les diplomates, les renommées capitales, les rois des lettres et de l'opinion étant presque tous absents, les honneurs se faisaient en grande partie à l'élu par ses collègues des Sciences et des Inscriptions. La chimie et l'astronomie servaient de cortége principal à l'auteur dramatique.

La séance ne peut être mieux caractérisée que par un incident qui n'a pas été sans doute remarqué de tous. Plus d'une heure avant que ne commençât l'éloquence attendue, un vénérable vieillard, en grande tenue académique, la tête haute, le pantalon de casimir blanc galonné, un grand nombre de croix sur la poitrine, se promenait entre les siéges encore vides des membres de l'Institut; il rentrait, il sortait, il s'asseyait; il disparaissait et reparaissait à chaque instant. On l'eût pris pour le héros de la fête à son air inquiet et triomphal. C'était l'illustre auteur de la musique de *la Vestale* et de *Fernand Cortez*. On eût dit qu'il se préparait à commander l'orchestre de l'Opéra. Il venait, avec l'empressement de la vieille amitié, de l'orgueil légitime et des chers souvenirs, écouter, orner l'éloge de son collaborateur mort, M. de Jouy. Il semblait qu'il voulût servir comme de péristyle au vieux temple. C'était Spontini. J'entendais dire qu'il aimait mieux vivre et mourir à Paris, ancien théâtre de ses plus beaux jours de gloire, que de dépenser à Berlin les faveurs et les pensions du roi de Prusse.

Avec Spontini pour auditeur, de Jouy pour sujet d'éloge, M. Empis pour panégyriste, et M. Viennet pour président, nous sommes en plein Empire. On s'en est bien aperçu.

M. Empis appartient déjà aux temps passés. Dans sa jeunesse, il fut le collaborateur de Picard. Esprit doux, aimable, inoffensif, sans beaucoup de nerf et de chaleur, sans beaucoup de couleur et de style, il a fait des drames moins vigoureux et moins téméraires que ceux de l'école moderne, et des comédies moins gaies, moins vives, moins amusantes, moins bien dialoguées et intriguées, de moins d'esprit, de moins de souplesse, de moins de variété, et surtout de moins de savoir-faire que celles de Picard et de M. Scribe. M. Viennet a rappelé et nommé, avec une bienveillance fort convenable et fort

excusable, les *douze succès* dramatiques du récipiendaire. Telle est l'ingratitude de la mémoire humaine que le titre même de la plupart des pièces de M. Empis n'est déjà plus dans l'esprit des lettrés. Plusieurs de ces succès ne furent ni grands ni bruyants. Le moins oublié de tous, c'est le drame de *la Mère et la Fille*, qu'il fit de compte à demi avec Mazères. Le plus récent est *l'Ingénue à la cour*, conception comique facile, mais sans force, donnée peu neuve, dans laquelle l'honnêteté des sentiments ne suffit point à racheter ce qui manque d'énergie aux situations et d'éclat au langage.

Renommée timide, incertaine, secondaire, un peu à *huis clos*, flottant entre la comédie de mœurs, le drame historique et la comédie politique, l'auteur de *l'Agiotage*, de *l'Héritière*, du *Jeune Ménage*, de *Botwell*, de *Lambert Simnel*, de *lord Novard*, du *Changement de Ministère*, de *l'Intrigant*, du *Délateur*, de *l'Homme à double face*, avait déjà besoin que ses ouvrages fussent tous adroitement et flatteusement énumérés par M. le président de l'Académie, puisque le public n'y songeait plus guère. Et, en conscience, M. Viennet devait bien cela à M. Empis, qui venait de ranimer la gloire militaire et poétique, la gloire inconnue de l'auteur de *Clovis* et de *Philippe-Auguste*.

Ne raillons point. Les académiciens ont tous quelque fraction de valeur réelle; ils ont, ou ils ont eu, presque tous, de l'esprit, plus ou moins; chacun d'eux a eu son jour, son heure, son moment, son auréole ou sa petite lueur. Mais tout passe dans ce monde, même la gloire, *sic transit gloria*. Comment voulez-vous, au reste, que chaque époque fournisse à point nommé les quarante immortalités nécessaires pour remplir le nombre sacramentel des quarante siéges de l'Académie française? Pourquoi recommencer toujours les lamentations surannées et les jeux de mots impertinents sur les immortels *Quarante?* Que deviendrions-nous s'il n'y avait que des soleils et qu'il n'y eût plus d'ombres? Pourquoi exiger à la fois tant de grands hommes sans donner à la nature et à l'art le temps et le droit de jamais se reposer? La poésie, le drame, l'éloquence, l'histoire, la critique, la satire, la politique doivent-ils invariablement le même compte d'hommes illustres à notre exigence ou à notre malice?

Vous qui faites le plus les difficiles à l'endroit des académiciens présents ou futurs, savez-vous bien seulement la dixième partie des noms qui ont trôné jadis à l'Académie depuis Richelieu? Deux siècles

sont à peine écoulés, et déjà tant de réputations sont mortes! Savez-vous bien même tous les noms des académiciens vivants et régnants? Comptez sur vos doigts, et je gage que vous oubliez plusieurs de nos trente-neuf ou *quarante*. Et je ne m'adresse qu'aux hommes instruits, à ceux qui ne médisent tant des choix académiques que parce qu'ils ont la prétention secrète d'être immortels un jour, ou plutôt parce qu'ils sont dans la radicale impuissance de heurter jamais aux portes de l'Académie. Soit indulgence envers le talent d'autrui, soit philosophie sur le néant des choses humaines, devenez moins inexorables pour ces pauvres et périssables réputations dont les meilleures durent si peu, dont les plus inférieures sont si rares encore!

Au train dont va le siècle, avec la disette sans cesse croissante de grands noms, sommes-nous sûrs qu'il ne deviendra pas bientôt fort mal aisé de combler tant bien que mal les vides rapides et prochains de l'illustre compagnie? Bien plus, ne sait-on pas que plusieurs individualités éminentes risquent fort d'en demeurer perpétuellement bannies? Répugnances de principes, inimitiés d'opinion, préventions du temps passé et triste haine de ce qui brille à présent, rivalités de doctrine littéraire, camaraderies de salon, pruderies affectées ou convenances respectables, intolérances philosophiques, petitesses de boudeuses coteries ou de médiocrités hargneuses, concurrences de réputations, jalousies de métier, de bruit ou d'argent : tout concourt, tout concourra à multiplier les exclusions. Des publicistes élevés ou mordants, des philosophes acerbes ou emportés, des chansonniers illustres et populaires, des romanciers célèbres, des littérateurs d'humeur bizarre, mais originale, des historiens radicaux et systématiques, malgré tout le bruit qu'ils font, et bien que tout le monde les désigne, n'entreront pas, et quelquefois ne devront pas entrer dans la cohorte privilégiée. Si vous retranchez tant de gloires bien ou mal acquises, combien en restera-t-il pour peupler l'Institut? En matière religieuse, philosophique, morale, politique ou littéraire, l'orthodoxie du corps académique est si admirable et si parfaite! Qu'il lui sied bien de repousser les croyances, les doctrines, les opinions qu'elle n'a pas!

Après cela, aurons-nous le courage de rapetisser encore M. Empis et l'Académie, lorsqu'on nous menace depuis si longtemps de l'esprit de M. Vatout, et si récemment du *Château de cartes* de M. Bayard?

Je me garderai donc bien, pour mon compte, de m'étonner trop ou de rire de ce que le nom de M. Empis a triomphé dans l'urne académique ; car j'ai peur qu'il n'arrive pire. Dieu nous sauve de l'esprit des courtisans, de l'ambition des vaudevilistes et des justices de l'amitié !

Que M. Empis eût pris place dans le sanctuaire modestement, discrètement, sans aucune prétention à l'éclat, par la petite porte, nous n'aurions pas vu qu'il y eût beaucoup à dire, et nous eussions volontiers honoré la réception de M. Empis par la politesse de notre silence. Après tout, pour être le dernier en date, M. Empis, s'il ne réalise pas le mot évangélique, n'est peut-être pas non plus pour le mérite le dernier des académiciens.

Mais le nouvel élu a cédé en entrant à la tentation de faire un peu retentir les deux battants de la grande porte.

Successeur de M. de Jouy, et devant être installé et salué par M. Viennet, il a cru qu'il était bienséant de caresser, en les remerciant, les idées de cette partie de l'Académie à laquelle il a dû sa victoire. Or, M. de Jouy, quel qu'il ait été, fut un *demeurant d'un autre âge :* il vécut, il mourut admirateur obstiné et passionné de Voltaire et du XVIIIe siècle, expression fidèle et complète de la littérature de l'Empire. M. Viennet, par son goût, par ses souvenirs, par ses rancunes littéraires, par son âge, par ses livres, est entièrement le contemporain de M. de Jouy. Et M. Empis lui-même, par tous ces côtés à la fois, sauf quelques nuances, peut compter aussi parmi les continuateurs du XVIIIe siècle.

En sorte que nous avons vu venir à la fois une triple glorification de l'esprit du siècle dernier et de l'ère impériale littéraire, dans la personne et dans les œuvres célébrées de M. de Jouy, dans la personne et dans les œuvres de M. Empis prononçant l'oraison funèbre de son prédécesseur, et dans la personne et les œuvres de M. Viennet, loué par le récipiendaire, et louant à son tour M. de Jouy et M. Empis. Chœur harmonieusement ingénu, célébrant à trois voix, sans que personne pût le troubler, la religion du XVIIIe siècle et les lettres napoléoniennes ! Oh ! qu'ils ont bien profité de cette bonne fortune ! Qu'ils ont bien parlé, et, comme on dit, à *cœur-joie !*

Et cependant, il est juste de tenir compte à M. Empis de ce qu'il a principalement insisté sur la partie anecdotique de la vie de M. de Jouy. Bien que le discours du récipiendiaire, en sa diffuse prose, ait

été long, et, ce qui est plus malheureux, ait paru long, toutefois, ce qu'il intitule homériquement l'*Odyssée* de son héros, n'était point sans intérêt. Il y eut assurément de la singularité dans la longue carrière de cet homme, qui, avant d'écrire des opéras, *l'Ermite de la Chaussée d'Antin* et *Sylla*, avait été jeté, à treize ans, par un désespoir d'amour, dans l'Amérique méridionale, puis dans les Indes-Orientales et dans le Bengale. Il n'est pas commun, de nos jours, d'avoir vu l'empire du Mysore, d'avoir connu le bailli de Suffren, d'avoir fait de merveilleuses prouesses d'équitation sur les bords de l'Indus et du Gange sous les yeux de Tippo-Saëb, d'en avoir reçu un *collier de filigrane en or*, et d'avoir été invité à une chasse aux lions et introduit dans les mystères du sérail par le sultan lui-même.

Il n'est pas ordinaire de s'être battu bravement et d'avoir été fait prisonnier dans l'île de Ceylan pour quelque fredaine amoureuse, et d'avoir, au péril de ses jours, arraché au bûcher volontaire une jeune veuve indienne. Et tout cela avant l'âge de vingt-quatre ans! Mais encore faudrait-il que ces exploits, fort peu académiques, eussent été racontés avec plus de sobriété de détails, avec des épithètes plus rares, plus neuves et mieux choisies, avec un tour plus nouveau, avec un tout autre style, en un mot, qu'un style d'opéra-comique. J'y voudrais moins de *pas voluptueux*, moins de *jeunes et brillantes bayadères*, moins de *flottantes écharpes tissues d'or, de cachemire et de soie*, moins de *belles jeunes filles éblouissant les regards*, moins de rivaux *brûlants de jalousie et de rage*, moins de *coup fatal*, de *victime infortunée*, de *monstre qui plonge un poignard dans le sein de sa victime*, etc.

Nous avons eu des académiciens dont le meilleur titre, et quelquefois le seul titre littéraire, était leur discours de réception. Je ne dirai pas la même chose de M. Empis. Il vaut plus que son discours, et je l'aime mieux au théâtre qu'à l'Institut.

Il a plus sérieusement honoré son prédécesseur en le montrant dans les rangs de l'armée française, au retour de ses pérégrinations lointaines; mais bientôt, dans de mauvais jours, poursuivi et forcé à l'exil pour avoir refusé de porter un toast à Marat; contribuant ensuite par son courage à délivrer la Convention du fer des assassins, le jour où Boissy-d'Anglas fut si grand; puis emprisonné pour avoir épousé une Anglaise.

Toute flatterie d'usage ou d'académie à part, le biographe de

M. de Jouy devait rappeler que celle qui vient de mourir sœur du roi des Français fut sauvée, sous les murs de Tournay, des mains de l'armée prussienne par le jeune officier français destiné plus tard à rencontrer dans l'obscur collége de Reichenau le prince émigré, le futur roi de 1830.

Ce que je trouve de moins bon goût, c'est que M. Empis ait eu la faiblesse de nous conter que M. de Jouy, lisant Horace et Sénèque, *près du palais de Tippo-Saëb*, à l'*ombre des palmiers, sous les portiques des Pagodes*, consulta un jour les Brames, les devins du prince asiatique, et que le plus habile d'entre eux lui répondit : « Tu seras roi, tu mourras dans le palais des rois ! » *Oracle, en quelque sorte, accompli*, s'écrie le panégyriste, puisque M. de Jouy eut son *sceptre* et son *règne* dans la littérature, qu'il devint bibliothécaire du *Louvre*, et qu'il mourut au château de Saint-Germain, dans la chambre où mourut Jacques II !

Ceci, de quelque manière qu'on le qualifie, est plus pardonnable que ce trait d'ingénieuse antithèse, de généreux atticisme, d'apropos inattendu : « C'est parmi les *sauvages* que M. de Jouy acheva ses *humanités*, naturellement, sans le secours de certains frères qui pourtant étaient là. On les trouve partout. Mais M. de Jouy n'eut jamais grand amour pour eux... » Comme cela est bien dit ! Comme ce noble coup de pied est délicatement et *naturellement* donné à des hommes pieux et persécutés !

Quant au mérite littéraire de M. de Jouy, le biographe, sans le vouloir, l'a mesuré justement et l'a diminué, en le réduisant à la physionomie et au caractère de PIÈCES DE CIRCONSTANCE. Aussi M. Empis a-t-il plutôt raconté les diverses productions de M. de Jouy, par ordre de date, qu'il ne les a jugées doctrinalement. C'est de la pure biographie, et non de la critique. Il avoue que, dans les productions les plus sévères de M. de Jouy, c'est toujours l'écho du jour qui retentit et domine. Cela explique pourquoi les œuvres du bibliothécaire du Louvre n'ont pas vécu plus longtemps que des articles de journaux, et pourquoi les *Ermites* et *Sylla* lui-même ne survivent guère à la politique du *Nain-Jaune* et de *la Minerve*. Tel est le destin de toutes les littératures de *circonstance*, de toutes celles qui ne s'assurent point la durée par des beautés vraies, par des beautés de tous les temps.

Qui donc a gardé la mémoire des *Consultations* de l'an VII, des

Epreuves, de Misanthropie et Repentir, du *Tableau des Sabines* et du *Vaudeville au Caire ?*

Qui se souvient des *Aubergistes de Qualité*, de *Monsieur Beaufils de Beaugency ?*

Tout ce bagage léger valait-il qu'on le louât, qu'on le nommât seulement devant un auditoire académique ?

Les *Bayadères,* les *Amazones* ne sont-elles pas tout aussi bien mortes que les *Abencerrages ?*

Si la musique de Spontini ne fait pas vivre la *Vestale* et *Fernand Cortez,* les allusions contemporaines dont ces opéras sont pleins suffiront-elles pour les associer à la mémoire des conquêtes françaises et des triomphes napoléoniens ? Le *Guillaume Tell* de M. de Jouy est-il plus connu que la *Sapho* de M. Empis ?

Qui n'ignore profondément la tragédie de *Tippo-Saëb*, sinon quelques écoliers malins à qui l'on cite, comme excès de ridicule, ce vers probablement cité de la tragédie défunte :

Que fait Tippo-Saëb à Séringapatam ?

Où sont *Bélisaire* et *Julien*, dans lesquels les contemporains, par la plus étrange des illusions, reconnaissaient les traits de l'empereur exilé ?

Une fois Talma mort et le corps de Napoléon refroidi, où est *Sylla* lui-même ? Une fois la perruque napoléonienne tombée du front de Talma, lequel imitait le geste, la pose, l'accent de l'empereur, s'explique-t-on l'incroyable préoccupation du public parisien retrouvant le conquérant de la révolution française sous les traits de l'aristocratique proscripteur, Sylla ?

Qui lit encore *l'Ermite de la Chaussée d'Antin,* si populaire en son temps ? Parmi ceux qui l'ont lu, qui pourrait, qui voudrait le relire ?

Et je ne parle pas de *l'Ermite de la Guyane,* des *Mœurs du temps,* des *Intrigues de cour,* des *Eunuques littéraires,* des *Nains de la Censure,* de *Cécile,* de *l'Essai sur l'Industrie française,* des *Passions,* de *la Morale appliquée à la Politique,* de *la Conjuration d'Amboise,* et de tant d'autres petites œuvres, pamphlets de journaliste, opposition de mécontent.

Qu'est-il resté de tout cela ? Et n'est-il pas besoin d'être à la fois le plus poli des héritiers et le plus intrépide *laudator temporis acti* pour reconnaître dans toutes ces pages à jamais ensevelies quelque

chose de Pascal, de Jean-Jacques, de Montesquieu, ou même de La Bruyère et de Lesage ?

C'est à n'en croire ni ses yeux ni ses oreilles.

Ces exagérations plus que complaisantes, également repoussées par la vérité et par le goût, fatiguent d'abord, irritent à la fin. Si l'on commence par un sourire d'incrédulité, on s'impatiente ensuite et l'on éclate en un démenti formel.

Aussi maintenant ne suis-je plus que médiocrement touché des persécutions et des procès de presse que la censure et les tribunaux de la Restauration firent subir à la personne et aux livres de M. de Jouy. Le journaliste et le pamphlétaire auraient vraiment un rôle trop commode si, dans leurs humeurs les plus agressives, les plus systématiques, ils ne payaient jamais par aucun sacrifice de leur repos l'argent et la popularité qu'ils gagnent. J'aime la liberté honnête et l'opposition équitable ; mais je ne suis pas porté à plaindre ces martyrs de l'ancien régime, tout prêts à devenir les favoris d'un régime nouveau. M. de Jouy fut, comme tant d'autres, un impérialiste désappointé qui prit subitement le masque d'un libéralisme frondeur. Sous tous les régimes il y a de ces victimes qui étalent leurs douleurs passées pour en solliciter et en recueillir la récompense : persécutés de la veille, triomphateurs du lendemain, qui risquent moins qu'ils n'espèrent, ne meurent pas de leurs épreuves, et vieillissent assez pour assister aux funérailles du pouvoir qu'ils ont attaqué, détruit, par toutes les voies les moins loyales, les moins légitimes.

Je pardonnerais volontiers à M. Empis de s'être fait l'apologiste et le complice littéraire et politique de son prédécesseur ; mais était-il bon, était-il convenable qu'il prît parti hautement pour l'homme du XVIIIe siècle, pour ses passions anti-religieuses, pour les petites préventions quotidiennes dont il ne cessa de harceler les choses chrétiennes? Etait-ce le lieu, était-ce le temps de si fort insister sur l'admiration sans bornes que M. de Jouy, jusqu'à son dernier jour, garda pour Voltaire ? Etait-il bien utile de nous apprendre que M. de Jouy, à douze ans, *savait Voltaire par cœur ?* Quoi ! tout Voltaire sans exception ! Les romans, les contes, les poëmes, le *Dictionnaire philosophique !* Pour avoir, si jeune, lu et retenu tant de belles choses, il fallait être bien *précoce*, en effet, et avoir plus de mémoire que Mithridrate. Je ne m'étonne plus que l'enfant précoce et terrible fût déjà

brûlé d'amour à treize ans, et que sa vie ait été si orageuse ! Mais, en vérité, j'aime à croire que l'on a surfait M. de Jouy, à force de le louer indiscrètement en toutes choses.

Passe encore de défendre la littérature de Voltaire ; mais Voltaire philosophe, Voltaire moral ! le cas est plus épineux.

Passe encore l'exaltation de Voltaire, si inopportune qu'elle puisse être, placée dans la bouche de M. Empis. Car, enfin, de ce que M. de Jouy aimait passionnément tout Voltaire, et s'irritait qu'on osât seulement le critiquer devant lui, ce n'était pas une raison suffisante pour que M. Empis partageât cette adoration envers l'homme de Ferney ; encore moins pour qu'il en fît la confidence publique à l'Académie ; encore moins pour que M. Viennet louât M. Empis de son *courage*. Ces professions de foi n'étaient là guère moins intempestives que l'apologie du duel, essayée par le récipiendiaire, sans doute pour rendre hommage à la belliqueuse nature de M. de Jouy et de M. Viennet. Si M. Dupin était présent, qu'a-t-il dû penser et dire, grands dieux ! N'a-t-il pas lancé un nouveau *réquisitoire?* et ne s'est-il pas écrié qu'il n'était pas bon de convertir la salle solennelle de l'Académie Française en salle d'escrime ?

Mais, à tout prendre, les louanges de Voltaire, sur les lèvres de M. Empis, pouvaient n'être qu'une opinion individuelle, une concession académique aux prédilections et aux goûts de M. de Jouy.

Ce n'était point assez. Ne voilà-t-il pas M. Viennet, lui qui préside l'Académie et qui semble parler en son nom, ne voilà-t-il pas M. Viennet qui reprend en sous-œuvre le thème voltairien indirect de M. Empis, et qui en fait l'un des chapitres principaux de sa propre harangue, comme si la renommée du philosophe incrédule et railleur avait quelque chose à démêler avec la renommée de M. de Jouy et l'esprit de M. Empis ?

Je comprends les ressentiments d'*Arbogaste*. Je comprends que tant de stériles continuateurs du XVIIIe siècle, qui l'ont continué comme Campistron continuait Racine, imaginent de se grandir en se drapant sous un petit coin du manteau de Voltaire.

Je comprends que la vieille Académie, se repentant tout à coup d'avoir laissé pénétrer chez elle tant de flots du siècle nouveau, craigne d'être entièrement submergée, et se rejette violemment en arrière pour venger ses défaites et prendre une revanche des humiliations qu'elle a souffertes.

En consentant de bonne grâce à se rajeunir dans du jeune sang, l'Académie avait fait preuve de tact. Elle avait eu l'air de comprendre que la loi de toute académie, aussi bien que de toute famille et de toute chose humaine, est de dégénérer, si elles ne se renouvellent. Elle avait donc agi envers l'école littéraire moderne comme ces bienveillants vieillards qui, pour demeurer aimables aux yeux de leurs jeunes héritiers et se faire souhaiter longue vie, leur concèdent, de leur vivant, une part de leurs domaines en avancement d'hoirie.

L'Académie regretterait-elle ce qu'elle a donné? A-t-elle chargé M. Viennet d'être l'organe de ses doléances? Le temps est plus fort que toutes les lamentations. Mais, quand nous excuserions l'homme qui va mourir de témoigner quelque mauvaise humeur jalouse à son successeur présomptif; quand nous concéderions au siècle qui s'en va le droit de médire un peu du siècle qui vient (celui-ci le lui rend bien); quand nous compâtirions aux désolations classiques de M. Viennet, faudrait-il qu'il chantât, sur un rhythme tout à fait lyrique, l'apothéose de Voltaire, et qu'il recommençât et doublât M. Empis?

Quoi! M. Viennet va louer M. Empis d'avoir donné un *but moral* à ses drames, d'avoir purifié *par le malheur et par le remords* les vices ou les passions qu'il met en scène, et de *respecter l'auditoire, alors même qu'il est si disposé peut-être à ne pas se respecter lui-même!* Et M. Viennet chante le gloire de Voltaire sans nécessité comme sans restriction!

Je ne suis pas suspect à parler des novateurs littéraires modernes. Si je rends justice à leur élan lyrique, à l'audace de leur fantaisie, à leur vif sentiment de poésie, à l'originalité de leur esprit, à la richesse, je devrais dire à la prodigalité de leur imagination, à l'intelligence avec laquelle ils ont reconnu et respecté les instincts religieux de l'homme; je ne m'abuse point sur leurs témérités avortées, leur verve lassée, leur entreprise découragée, la stérilité, la fausseté et l'exagération de leurs idées systématiques, la monotone enflure de leur manière, le moule fastueusement uniforme de leur style, la prétendue simplicité étudiée de leurs formes, leur ambitieux essor enfin, moins fécond que factice. J'y vois autant les signes de la décadence que les symptômes de la résurrection, et j'ai peur qu'une littérature qui se tord pour se rajeunir ne meure dans ses convulsions.

Je trouve donc aussi innocent que vain de se mettre à cheval,

comme M. Viennet, sur Aristote. On ne refera pas plus Racine que Shakspeare, et on les recommencera encore moins par des théories. On ne recommencera pas même Voltaire, malgré les prétentions serviles de ses admirateurs stéréotypés qui le continuent, moins son esprit.

Laissez donc, Monsieur Viennet, laissez dormir dans sa tombe ce qui est bien mort. Ne vous écriez pas, sur un ton de dythyrambe, et en évoquant par trois fois une grande ombre : *Voltaire vivra!* Et ne vous imaginez pas que votre interjection jetée aux *fils des croisés*, au nom des *fils de Voltaire*, déconcerte en rien les droits et le jugement de la postérité.

Parmi vous-mêmes, les *fils de Voltaire*, en est-il beaucoup qui l'aient lu, qui le lisent tout entier? Est-il beaucoup, parmi vous, je ne dis pas de mères qui en prescrivent la lecture à leurs filles, mais de pères qui en permettent la lecture à leurs fils? Entre tous les enfants et les courtisans du XVIIIe siècle, combien y en a-t-il qui puissent nier, au fond de leur cœur, les péchés énormes dont la conscience d'un tel siècle restera chargée? Il faudrait être aussi insensé, aussi partial, pour nier les nombreux talents qu'avait Voltaire, que pour méconnaître ce qui lui manquait. On a bien souvent répété le mot qui le caractérise le mieux : *Il a plus que tout le monde l'esprit que tout le monde a.* C'est, en France, une grande condition de succès.

Voltaire avait en outre la vanité la plus irritable, la plus démesurée, et par là il répondait encore, en le flattant, au défaut constitutif du caractère français. La rapide clarté de son style, la netteté de son bon sens, quand la haine, la passion, le préjugé ne l'aveuglent pas, les aptitudes variées de son esprit, son agilité infatigable, mais superficielle, demeurent hors de toute contestation possible. Mais, sans compter l'ignominie de ses œuvres licencieuses, de ses romans obscènes, de ses poëmes odieux, la pensée de Voltaire venait de la tête plus que du cœur. Pour parler le langage de la musique, c'était une voix de tête et non pas une voix de poitrine. Son irritabilité elle-même partait de ses nerfs et non de son âme. Son imagination était sèche, quoi qu'on ait dit, et il n'avait qu'un sentiment médiocre des choses morales et poétiques. Il était dépourvu du sens religieux, à ce point qu'il méconnut toujours, et, bien plus, qu'il souilla la souveraine beauté des lettres bibliques.

M. Viennet prétend que Voltaire eut *les rois pour flatteurs, et pour clients tous les peuples*. Ne sait-on pas bien que Voltaire flatta les rois plus encore que les rois ne le flattèrent? Ne le vit-on pas, aux pieds de Frédéric et de Catherine II, ricaner sur le partage de la Pologne? Ne le vit-on pas aux genoux des rois, et même des maîtresses de rois? Se tint-il debout devant Mme de Pompadour, et même devant Mme Dubarry? Son caractère demeura-t-il intact dans la perversité de ses écrits impurs, dans les lâchetés, dans les honteux mensonges de ses publications anonymes ou pseudonymes?

Quels nobles sentiments de l'homme n'a-t-il pas flétris de son vice? Quels dévouements héroïques ou saints n'a-t-il pas profanés? Quelles choses respectables n'a-t-il pas salies et avilies? Dans quelle fange libertine n'a-t-il pas trempé sa plume? Et qu'a-t-il ménagé de tout ce qui élève, échauffe, purifie le cœur des nations?

Terrible héritage que l'héritage de l'esprit de Voltaire! Cette satire universelle qui n'a rien épargné; ce venin glacé de scepticisme et de dénigrement qui s'est infiltré partout dans les veines du corps social qu'il gangrène; cette verve moqueuse qui a tout raillé, tout décoloré, tout désenchanté, tout abaissé, tout nié, les croyances comme les mœurs, les pensées comme les lois, les hommes comme les institutions; n'est-ce pas là un mal immense, un mal incurable, qui menace notre avenir national; un mal que nous avons déjà cruellement expié, sur lequel nous avons tous à gémir, et qui sera peut-être un jour expié et déploré plus chèrement encore par les *fils de Voltaire* eux-mêmes?

Il fut gâté, je le veux, par la corruption de son siècle; mais il le gâta plus encore.

Merveilleuse convenance dès lors de le proposer comme modèle aux populations encore enivrées de ses folles passions!

Merveilleuse convenance de le célébrer, en 1847, en pleine Académie, à l'occasion de M. de Jouy!

En 1779, en plein XVIIIe siècle, Ducis succédait au fauteuil de Voltaire à l'Académie Française. C'était moins d'un an après le triomphe parisien qui exalta, pour les abréger, les derniers jours du vieillard de Ferney. Le directeur de l'Académie de 1779 eut le courage de caractériser les talents de Voltaire par ce mot: « Ceux mêmes qui en déplorent l'abus sont contraints de les admirer. » Puis il ajoutait:

« Heureux, si, tenant dans le siècle de Louis XV la place des beaux génies qui ont illustré le siècle de Louis XIV, il eût conservé leurs principes et imité leur exemple! Corneille, Racine, Despréaux, satisfaits de l'honneur légitime que procurent les talents, dédaignèrent cette triste celébrité qui s'acquiert malheureusement par l'audacee t par la licence. Ils abandonnaient aux écrivains sans génie ces ressources déplorables. Pourquoi M. de Voltaire a-t-il paru ne pas les croire indignes de lui? Espérons que bientôt une main a mie, en retranchant des écrits publiés sous son nom tout ce qui blesse la religion, les mœurs et les lois, effacera la tache qui ternirait sa gloire. »

Vers le même temps, toute l'Allemagne, par la voix de l'historien de *la Poésie des Hébreux*, Herder, protestait *surtout* contre l'*esprit satirique de Voltaire*.

Se peut-il que, sur la tombe à peine refermée de Voltaire, on fît de si prudentes et si judicieuses réserves, et que, de nos jours, après les tristes expériences que laissent après elles les crimes et les malheurs des révolutions impies, on veuille à toute force diviniser Voltaire, en répétant, pour toute nouveauté, le refrain si connu du *Mariage de Figaro :* Et Voltaire est immortel !

Que Voltaire vive ou non dans toute l'intégrité de la gloire que lui départ l'idolâtrie de M. Viennet, cela fera-t-il vivre cette littérature de l'Empire, qui tient plus encore au cœur de M. Viennet que l'immortalité de M. Arouet?

M. Viennet est un peu embarrassé de répondre à cette question.

Tantôt il nie qu'il y ait eu, à proprement parler, une littérature impériale. Il soutient que l'Empire dura trop peu pour qu'il ait pu donner son nom à une époque littéraire spéciale. Il indique fort bien que, des littérateurs les plus estimés qui ont vécu sous l'Empire, les uns avaient une renommée tout acquise avant la Révolution, les autres l'ont complétée sous la Restauration.

A ce point de vue, nous avons grande envie de partager l'opinion de M. Viennet, et de croire que, en fait de littérature, on ne dira jamais le siècle de Napoléon, comme on a dit le siècle de Périclès, le siècle d'Auguste, le siècle de Léon X ou de Louis XIV.

Tantôt M. Viennet se fâche de ce qu'on peut douter de la grandeur des lettres sous un règne où il y eut de si magnifiques victoires et de si beaux coups d'épée; mais il est permis à un ancien soldat de

confondre la gloire de l'épée et la gloire de la plume, surtout quand il réunit ces deux gloires, à ce que dit M. Empis.

Tantôt M. Viennet fait renaître la littérature de l'Empire, dont il signait tout à l'heure l'abdication, et il la place sous le patronage de Bernardin de Saint-Pierre, de Mme de Staël et de Chateaubriand, qui ont contesté bien plutôt qu'orné les lettres de l'Empire, et qui servent de précurseurs et de transition à l'avénement des lettres nouvelles.

Que fut donc, en réalité, la littérature de l'Empire? Rien autre chose (qu'on me passe un mot vulgaire, mais expressif) qu'une *queue* du XVIIIe siècle; cette queue aride se traîne encore, mais sans vie propre, au milieu de tant d'autres débris. Littérairement, ses ravages ne sont guère à craindre; moralement, c'est une peste qui corrode bien plus qu'on ne le croit les populations inférieures et ignorantes.

Autant que M. Viennet lui-même, nous gardons notre admiration aux grands écrivains du siècle de Louis XIV, à cette grande littérature dont les formes s'accordèrent si bien avec la dignité humaine. Mais nous ne confondons point les lettres saines et fortes du XVIIe siècle avec les pauvres imitateurs de Voltaire, ni même avec l'urbanité de l'*Épître aux mules de D. Miguel.*

Ce n'est pas que dans les drames ou dans les comédies de M. Empis, et jusque dans son discours académique, il n'y ait une sorte d'esprit secondaire, quelques traits fins et pénétrants.

Ce n'est pas que dans la réponse de M. Viennet il n'y ait d'amusantes boutades, des épigrammes qui font un certain effet, des plaisanteries qui mordent un auditoire ordinaire.

Mais nous l'avons dit dans ce recueil, en estimant à son prix une des dernières productions de M. Viennet, *Michel Brémond,* M. Viennet est en littérature ce que M. Dupin est en matière religieuse : ils ne sont pas de ce temps-ci. L'esprit de M. Viennet, comme celui de M. Dupin, ne se distingue point par la grandeur et l'élévation. Tous deux ont une enveloppe un peu brute, et les flèches de leur carquois n'auraient pas de portée sur un auditoire raffiné. C'est peut-être pourquoi les fables de M. Viennet, aussi bien que les discours et les mercuriales de M. Dupin, ont assez de succès dans la masse de ceux qui les écoutent. Ils manquent à la fois de profondeur, d'élégante bonhomie, de noblesse. Ils réussissent par une sorte de force triviale.

Mais ce qui doit réchauffer les lettres françaises ne leur viendra pas plus de l'école de M. de Jouy, de M. Empis et de M. Viennet, dont la trinité inféconde était faite pour s'unir, que la résurrection de nos institutions religieuses et politiques ne sera inspirée par les convictions de M. Dupin.

M. Viennet raille agréablement la jeunesse française de sa tristesse prématurée et affectée, de la honte qu'elle semble avoir d'être jeune. Il regrette l'esprit et la gaîté de nos pères. Mais la vieille gaîté gauloise ne s'était-elle pas plutôt déshonorée que conservée dans les saturnales du XVIIIe siècle, dans les éclats de rire immodérés qui ont insulté à toutes les délicatesses de l'âme? Et la génération qui retrouverait la hauteur des doctrines spiritualistes n'aurait-elle pas retrouvé la gaîté la plus excellente et la plus pure, l'innocente gaîté du cœur?

On rira toujours en France, l'esprit français n'y passera jamais de mode. Cependant, M. Viennet a beau vouloir se consoler de la rigueur le plus souvent fort maligne que lui témoignèrent ses contemporains, et en appeler *aux caprices de la mode*, *aux retours de la fantaisie;* il est difficile que la popularité *revienne* décidément à la littérature de M. Viennet et à ceux qui lui ressemblent; il est douteux que les honneurs d'une longue immortalité soient réservés à leurs cendres.

Il est vrai que le nom de Dante et de Shakspeare s'est réveillé dans le monde après des siècles d'oubli.

Cela doit donner de l'espoir aux œuvres de notre pair de France, de notre soldat-poëte.

P. Lorain.

DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE

PAR M. BECHARD[1].

L'un de nos collaborateurs, M. Béchard, doit publier, sous très-peu de jours, une brochure remarquable à plus d'un titre, et dont il a bien voulu nous autoriser à publier d'avance quelques fragments. La thèse soutenue par l'honorable écrivain ne sera pas acceptée par quelques-uns des lecteurs du *Correspondant ;* mais tous, nous en sommes certain, liront avec intérêt et sympathie un travail écrit par un homme de cœur avec autant de conscience que de talent.

M. Béchard s'avance d'ailleurs sur un terrain où nous avons toujours reconnu la liberté des opinions : si nous nous sommes fait une loi de suivre ce principe quand il s'agit des questions, même religieuses, où la foi et l'Eglise ne sont pas directement engagées, à plus forte raison devons-nous accorder toute franchise à la signature d'un homme aimé et respecté de tous les partis.

« Le gouvernement représentatif est en péril ; ce n'est pas, comme « en 1830, la violence qui le menace, c'est la corruption qui le mine. »

« Ce cri d'alarme, dit M. Béchard, échappé à un ami de la dynastie, et qui a été justifié par une législation stérile en réformes et féconde en scandales, prouve qu'il est temps d'aviser à notre plaie financière et à la corruption politique d'où elle dérive en grande partie. Le milliard, tant reproché à la Restauration, quoiqu'elle ne l'eût jamais atteint, est dépassé depuis longtemps par le gouvernement à bon marché ; nos budgets se sont élevés, en moyenne, de 1830 à 1840, à 1100 millions, et de 1841 à 1848, à 1450 millions. Tous se soldent avec déficit. Le chiffre de la dette flottante, qui n'était en 1830 que de 177 millions (y compris les 80 millions prêtés à l'Espagne), et en 1841 de 300 millions environ, est en ce moment de 700 millions, et s'élevera l'an prochain à 850 millions. La dette consolidée s'est accrue dans des proportions semblables.

« En recherchant les causes de cette situation périlleuse dans les chiffres comparés des budgets de 1830, 1841 et 1848, on reconnaît d'abord qu'en général les dépenses des administrations centrales et des direc-

[1] *De la Réforme administrative et électorale, réponse à M. Duvergier de Hauranne.* Brochure in-8°. — Paris, chez A. René et Ce, rue de Seine, 32. Prix : 1 fr.

tions financières ne présentent aucune augmentation dans leurs frais, ce qui témoigne de la bonne organisation de ces services.

« Le ministère des cultes et de la justice, dont le budget était en 1830 de 19,529,020 fr., figure dans celui de 1848 pour 20,291,523 fr. Ce chiffre, quoiqu'on puisse l'expliquer jusqu'à un certain point par le besoin d'améliorer la position des magistrats, témoigne d'une tendance à des prodigalités intéressées.

« Le budget de la guerre s'est élevé, depuis 1830, de 186,845,250 fr. à 305,630,382 fr. Cet accroissement des frais de la guerre est l'indice d'une fâcheuse situation politique. Toutefois, M. Béchard n'élève d'objection, ni contre le budget de la guerre, ni contre celui de la marine, porté de 65,109,009 fr. à 158,540,895 fr., à cause des grands travaux maritimes entrepris sur plusieurs points.

« C'est dans les budgets des ministères de l'intérieur, de l'agriculture, du commerce, des travaux publics et de l'instruction publique, que se revèle l'influence du système qui fait de la multiplication des emplois salariés l'auxiliaire le plus dangereux de la corruption électorale.

« Tous ces budgets réunis s'élevaient en 1830 au chiffre total de 114,414,800 fr. Ils furent portés en 1841 à 247,779,575 fr. ; ils figurent en 1848 par 262,357,841 fr. Cette progression énorme, que ne justifient pas certainement les lignes de chemins de fer portées pour 23,200,000 fr., a pour principale cause les vices de notre législation électorale. Les mœurs politiques ont été gravement atteintes; la soif de l'or est partout. Quelques pairs, quelques députés oublient leur dignité au point de ne plus voir, dans les hautes fonctions dont ils sont revêtus, qu'un instrument de fortune; ils trafiquent de leurs votes; les colléges électoraux sont transformés en bazars; on y tient bureau ouvert de consciences. Cet état de chose est trop dangereux pour que les Chambres ne s'efforcent pas d'y remédier. Mais le peuvent-elles? N'est-on pas forcé de reconnaître que le mal dont on se plaint a sa cause dans l'excès de prépondérance donné aux intérêts particuliers sur les intérêts généraux et dans la surexcitation des passions cupides et ambitieuses? — Réforme administrative, parlementaire et électorale, tel est le triple drapeau de la croisade de l'opposition contre la corruption politique. — Mais les moyens proposés par MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne sont-ils efficaces? Telle est la question. »

Ici, nous substituons à l'analyse le texte même de la brochure de M. Béchard :

La réforme administrative est en effet une question sur laquelle doivent s'entendre tous les amis du pays. Les abus de la centralisation sont depuis longtemps à nos yeux un principe de ruine, de servitude et de corruption. Nous sommes heureux de l'appui que viennent prêter à nos doctrines des hommes qui leur avaient été peu

favorables jusqu'à ce jour ; nous le serions davantage encore si nous pouvions compter sur autre chose que sur des doléances.

Tout a été dit sur la question de la centralisation. Personne n'attaque, *même dans les châteaux du vieux temps,* la centralisation politique conquise par trois siècles d'efforts contre l'anarchie féodale et les priviléges provinciaux. Mais qu'y a-t-il de commun entre l'unité politique et l'omnipotence ministérielle? Qui ne voit, dans les abus du système administratif de l'Empire appliqué à un Etat constitutionnel, le principe de corruption le plus dangereux et le plus fécond? Un ministre incessamment attaqué par une opposition systématique, et qui n'a, pour se défendre, qu'à laisser tomber sur ses amis une pluie d'emplois et de faveurs, aurait une vertu surhumaine s'il résistait à la tentation. On peut mettre plus ou moins de réserve dans l'usage de ce pouvoir, on peut en pousser l'abus *à outrance.* L'institution, considérée en elle-même, n'en est pas moins, quoi qu'on fasse, un détestable instrument, et M. Royer-Collard prédisait en 1824, avec une vérité énergique, les élections de 1846, quand il s'écriait : « Le ministère vote par l'universalité des emplois et des « salaires que le gouvernement distribue, et qui tous, ou presque « tous, directement ou indirectement, sont le prix de la docilité « prouvée ; il vote par l'universalité des affaires et des intérêts que « la centralité lui soumet ; il vote par tous les établissements reli- « gieux, militaires, scientifiques que les localités ont à perdre ou « qu'elles sollicitent ; il vote par les ponts, les routes, les canaux, les « hôtels-de-ville, etc. ; car les besoins publics satisfaits sont les bien- « faits de l'administration, et, pour les obtenir, les peuples, nouveaux « courtisans, doivent plaire. En un mot, le ministère vote de tout le « poids du gouvernement, qu'il fait peser en entier sur chaque dé- « partement, chaque commune, chaque profession, chaque parti- « culier.

« Le mal est grave, Messieurs ; il est si grand que notre raison bor- « née peut à peine le comprendre, et qu'elle est hors d'état d'en « apercevoir toutes les conséquences, qui cependant, par la force « invincible des choses, se font jour, s'amassent et déjà nous acca- « blent. Le gouvernement n'a pas été seulement subverti par le gou- « vernement impérial ; il a été perverti, il agit contre sa nature. Au « lieu de nous élever, il nous abaisse ; au lieu d'exciter l'énergie « commune, il relègue tristement chacun au fond de sa faiblesse in-

« dividuelle ; au lieu de nourrir le sentiment de l'honneur, qui est « notre esprit public et la dignité de notre nation, il l'étouffe, il le « proscrit ; il nous punit de ne savoir pas renoncer à notre estime et « à celle des autres. Vos pères, Messieurs, n'ont pas connu cette pro- « fonde humiliation ; ils n'ont pas vu la corruption placée dans le « droit public et donnée en spectacle à la jeunesse étonnée, comme « la leçon de l'âge mûr. »

Ces paroles, nous l'avouons avec M. Duvergier de Hauranne, sont admirables, prophétiques ; mais quel effet ont-elles produit ? Qu'ont fait en 1827 les amis de M. Royer-Collard parvenus au ministère ? Quelles modifications ont-ils introduites dans ce système despotique et corrupteur qu'ils avaient si énergiquement flétri ? Ils ont limité, il est vrai, par la loi de 1828, l'omnipotence des préfets dans la confection des listes électorales, et ouvert aux citoyens un recours devant les Cours royales contre les décisions des tribunaux administratifs ; mais ils se sont bien gardés de toucher à l'arche sainte de la centralisation. Ramenés au pouvoir par la révolution de Juillet, ils ont défendu, fortifié, étendu autant qu'ils l'ont pu l'œuvre de l'Empire. Quiconque a osé signaler ses abus même les plus criants a été accusé de tendances contre-révolutionnaires par tous les écrivains de l'école libérale, depuis M. Thiers jusqu'à M. de Cormenin. Communes, départements, tout a été maintenu dans la dépendance la plus absolue du pouvoir central. Les attributions des conseils locaux sont restées ce que les avait faites la législation de l'Empire, et pas une voix ne s'est élevée, si ce n'est dans les rangs de la droite, pour protester contre un despotisme qu'aggrave, en l'associant à la corruption politique, le principe électif introduit par les lois de 1831 et de 1833 dans l'organisation municipale et départementale.

Le long ministère aurait-il ouvert les yeux à l'opposition ? Serait-elle disposée à se séparer de M. Thiers, ce centralisateur par excellence, pour marcher avec MM. Barrot et Duvergier de Hauranne dans les voies d'une décentralisation progressive ? S'il en était ainsi, nous ne saurions rendre trop de grâces au ministère qui a rendu, par l'abus qu'il en a fait, les vices de l'institution sensibles aux yeux les plus prévenus.

Quoi qu'il en soit, le mal est certain, et le remède n'est difficile que pour ceux qui voudraient se réserver à eux-mêmes le bénéfice des abus qu'ils combattent dans leurs adversaires. De quoi s'agit-il ? d'a-

dopter un principe fixe et invariable, de réserver au pouvoir central tous les intérêts généraux, d'abandonner aux localités la gestion des intérêts locaux. Il n'est pas impossible d'organiser ce double principe, et de faire, dans les matières mixtes, une part impartiale aux deux natures de pouvoirs. Les législations de l'antiquité et celles de l'Europe moderne nous offrent sous tous ces rapports d'excellents modèles à imiter. Dès le jour où on les préférera à ceux qu'on va puiser dans le gouvernement chinois, ce prototype de la centralisation et de la corruption politiques, on sera dans la voie du progrès. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans des détails pratiques : nous les avons exposés ailleurs [1] ; un homme supérieur nous écrivait à ce sujet, il y a dix ans : *Vos idées sur la décentralisation triompheront, mais leur temps n'est pas encore venu.* Ce qui se passe dans les régions politiques du centre gauche peut faire espérer en effet un retour prochain de l'opinion. La raison finira peut-être un jour par avoir raison.

Un scrupule arrête cependant M. Duvergier de Hauranne. « Quoi qu'on fasse, dit-il avec l'accent du découragement, il restera encore entre les mains du pouvoir une masse considérable de moyens d'influence. » Oui, certes, et il doit en être ainsi ; le pouvoir ne doit pas être dépouillé de tous les moyens d'action, mais il doit être protégé contre ses propres excès.

Pourquoi ne pas limiter l'administration centrale aux choses d'intérêt général, et ne pas répartir entre des administrations gratuites tous les intérêts locaux ? Pourquoi ne pas restreindre l'arbitraire dont le ministère est investi dans la répartition de ce fonds commun qui devient pour lui un instrument de *persuasion ?*

Pourquoi ne pas chercher, dans l'extension des attributions des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement, des conseils généraux, un rempart contre les abus de l'omnipotence ministérielle ?

Pourquoi ne pas associer dans la nomination des magistrats les tribunaux et les cours au pouvoir du garde des sceaux ? Pourquoi ne pas faire revivre, à l'exemple de la constitution belge, le système des candidatures, introduit dans notre législation par l'édit du 11 mars 1344, maintenu par les ordonnances de Moulins et de Blois, et si imprudemment abrogé par les lois révolutionnaires ?

[1] *De l'Administration de la France, ou Essai sur les abus de la centralisation administrative.* 2 vol. in-8°.

Napoléon lui-même n'exerçait qu'à regret le pouvoir souverain et irresponsable dont la Constitution de l'an VIII l'avait investi à cet égard. « Cette volonté si inflexible, si impérieuse, hésitait, dit M. Henrion de Pansey, devant l'importance des places de judicature; et si elle ne croyait pas devoir assujettir son choix à des formes légales, parce que son système d'administration ne comportait aucune gêne, du moins elle provoquait les renseignements et les conseils. Toutes les fois que dans une Cour ou dans un tribunal il vaquait une place, le ministre de la justice ordonnait au président et au procureur général de cette cour de lui indiquer les trois personnes qu'ils croyaient les plus propres à la bien remplir. Ces listes étaient mises sous les yeux du chef du gouvernement, qui suivait souvent leur indication. »

Nos gardes des sceaux sont loin d'éprouver les scrupules de Napoléon. Investis par la loi d'une omnipotence irresponsable dans le choix des magistrats, une seule chose les préoccupe : les services politiques des candidats. Ils ne cherchent pas des jurisconsultes, mais des ministériels; de sorte que l'accès des tribunaux et des Cours, interdit de droit aux opinions dissidentes, ne s'ouvre même trop souvent qu'aux hommes d'intrigues du parti dominant. La plupart des procureurs généraux et des premiers présidents qui ont conquis dans les Chambres leur avancement judiciaire sont au-dessous de leurs fonctions, et si un autre L'Hôpital, en présence d'un autre Brantôme, les questionnait sur les éléments du droit civil et criminel, le public entendrait sans doute d'étranges révélations. Il y a plus : on a vu un ministre prévaricateur investi, à titre de récompense de ses services politiques, d'une présidence à la Cour suprême. On a vu, dans les élections de 1846, les jeunes magistrats transformés en courtiers d'élections, et l'austère ministre qui flétrissait, il y a vingt ans, la justice politique, faire prévaloir dans un conseil de cabinet cette odieuse doctrine, qu'entre deux compétiteurs à une place de magistrature il n'y avait qu'une chose à rechercher, savoir : quel était le nombre des voix que chacun d'eux avait apportées au candidat ministériel.

Qui peut songer, après tant d'exemples qui ont acquis force de loi, à chercher son avancement dans de fortes et graves études, dans une modeste et laborieuse pratique? Aussi n'y a-t-il plus de zèle, d'émulation que pour l'intrigue; la science du droit dégénère; l'éclat de la magistrature se ternit; le culte de la justice s'affaiblit

dans l'esprit des peuples : mais la grande politique triomphe!

Voulez-vous sincèrement, hommes de l'opposition, faire cesser cet état de choses : ne vous bornez pas à des doléances et à des récriminations. Ce que fait M. Guizot, M. Thiers le ferait comme lui. Le mal ne tient pas aux hommes, il tient aux institutions. Exigez des magistrats des garanties proportionnées aux prérogatives dont ils jouissent ; rendez aux corps de magistrature la part qui leur appartient dans le choix de leurs membres, sans déshériter néanmoins la couronne du droit de choisir entre les plus dignes ; c'est par de telles combinaisons que vous déjouerez à la fois les intrigues de la faveur, les préventions du népotisme, les iniquités de l'esprit de parti, et que vous rendrez d'une part à l'ordre judiciaire son lustre et sa dignité, de l'autre au système représentatif sa sincérité et sa pureté.

Toutes les branches de notre système administratif appellent des réformes analogues. L'organisation universitaire, ce chef-d'œuvre de despotisme, sorti tout armé du cerveau de l'empereur, mais dont les ressorts distendus ne laissent plus d'action aujourd'hui qu'au mécanisme bureaucratique, est devenue, par les emplois des administrateurs, des professeurs, des maîtres d'études, des économes, des employés de toute nature, par les bourses et les demi-bourses des élèves, par tous les moyens d'influence qui s'attachent au monopole, un instrument de corruption dont les ministres usent et abusent. Voulez-vous tarir cette source d'influences électorales : laissez se propager, se multiplier les écoles libres, et organisez libéralement les écoles de l'Etat ; substituez à l'arbitraire ministériel dans le choix des maîtres le principe de l'élection, ou du moins celui des candidatures ; subordonnez leur avancement à un système d'épreuves et de garanties morales ; mettez-les, par l'établissement d'une sage hiérarchie, à l'abri de l'abus des influences ministérielles ; assurez leur existence par un bon système d'éméritat, leur moralité et leur dignité par une discipline sévère, mais paternelle. « Les instituteurs soumis au gouvernement, dit Benjamin Constant d'après Smith, sont à la fois négligents et serviles ; leur servilité fait pardonner leur négligence. » En donnant aux membres du corps enseignant le degré d'indépendance que réclame leur dignité, vous fortifierez, loin de l'affaiblir, la seule influence à laquelle puisse prétendre un gouvernement éclairé, celle qui repose sur l'ascendant de l'intelligence et de la probité politiques.

Des lois salutaires, quoique insuffisantes, ont réglé l'avancement dans l'armée de terre et de mer. Qui peut se plaindre des limites apposées aux choix arbitraires et de la part légitime faite à l'ancienneté?

La Chambre des Députés a manifesté plusieurs fois le désir de voir étendre à toutes les administrations des règles analogues. La loi des finances de 1844 a prescrit au gouvernement de régler par des ordonnances royales l'organisation des administrations centrales; le projet de loi sur les pensions civiles contient la même prescription. Des députés d'opinions diverses se sont réunis en 1844 pour demander le règlement, par des ordonnances royales, quant à la hiérarchie et aux conditions d'admission et d'avancement, de tous les services publics. Une commission a été nommée, et, dans un rapport lumineux présenté par M. Dufaure, elle a conclu à ce qu'à l'avenir nul ne fût admis au grade le moins élevé de l'un des services publics rétribués par l'Etat si son aptitude n'avait été constatée dans certaines formes, et à ce que des ordonnances royales déterminassent la hiérarchie des emplois dans chacune des branches de l'administration. Mais qu'est-il arrivé? Après une discussion fort terne, les articles du projet de loi ont été adoptés en détail et rejetés dans leur ensemble à la majorité d'une voix!!!

« Concilier une grande organisation administrative, générale, ré-
« gulière, hiérarchique, centralisée, avec un régime de liberté poli-
« tique, c'est là, avait dit M. Guizot dans la discussion sur la prise
« en considération, un problème difficile, car il n'a jamais été ré-
« solu. Le monde a vu de grandes administrations, des organisations
« administratives très-complètes, très-régulières, très-hiérarchiques;
« elles ont eu lieu dans des temps et dans des pays où la liberté po-
« litique n'existait pas; et lorsque la liberté politique a existé, dans
« les pays où elle s'est déployée avec vérité et énergie, une grande
« et régulière organisation administrative ne s'est pas encore ren-
« contrée. Les deux faits n'ont jamais coïncidé..... Cela se con-
« çoit sans peine; le régime de la liberté politique, c'est d'un côté
« *le libre déploiement des influences*, de l'autre la responsabilité du
« pouvoir, et, par conséquent, *la liberté de son action*. La liberté po-
« litique est à ce prix. Il faut que les influences des citoyens s'exer-
« cent librement, et que le pouvoir responsable soit libre dans son
« action. Ni l'un ni l'autre de ces faits ne s'accommode facilement

« d'une administration forte et constituée hiérarchiquement. Il s'a-
« git aujourd'hui de concilier les deux systèmes ; voilà le problème
« que nous avons à résoudre. Pour mon compte, si je le croyais in-
« soluble, je n'hésiterais pas à prononcer *ma préférence pour la li-*
« *berté politique ;* je suis convaincu, à tout prendre, que le régime de
« la liberté politique fait prospérer et grandir, honore et sert le pays
« encore mieux que la meilleure organisation administrative. »

L'orateur ne croit pas cependant la conciliation impossible, et promet à la commission que la Chambre nommera le concours *sérieux* et *sincère* du gouvernement.

Nous ne rechercherons pas si ce concours a été prêté et si le ministère a été en effet étranger au rejet inattendu de la proposition. Ce qu'il nous importe de faire remarquer, c'est le prétendu antagonisme signalé par M. Guizot entre une bonne administration et la liberté politique, c'est l'étrange définition de cette liberté politique que l'orateur voit tout entière dans *le libre déploiement des influences électorales.*

De quoi vous plaignez-vous donc, écrivains de l'opposition, orateurs des banquets réformistes ? « La centralisation, dites-vous [1], a
« rompu ses digues ; elle a envahi le terrain des institutions repré-
« sentatives. Un pouvoir étroit et d'un égoïsme opiniâtre est des-
« cendu en personne dans la lice électorale, et y a fait descendre avec
« lui, avec les immenses ressources de la centralisation, tous les in-
« térêts, toutes les convoitises, toutes les vanités.... » Calmez-vous, et ne voyez désormais dans ce libre exercice des influences du pouvoir que les conditions *nécessaires* de la liberté politique : *elle est à ce prix.* Il vous faut opter entre le pouvoir absolu et la corruption électorale : telle est la théorie *constitutionnelle* de M. Guizot. Telle n'était pas celle de son maître, l'illustre Royer-Collard. « Pour que le
« gouvernement représentatif existe, disait-il dans la discussion sur
« la septennalité, il ne suffit pas de la présence d'une Chambre, ni
« de la solennité de ses débats et de la régularité de ses délibéra-
« tions, ni de la loyauté, des lumières, du patriotisme des hommes
« qui la composent ; et la véritable élite de la France, discernée par
« un choix surnaturel et rassemblée dans cette enceinte, ne réalise-
« rait pas encore le gouvernement représentatif, si elle n'était pas

[1] Discours de M. Corne au banquet de Valenciennes.

« envoyée par la nation. Or, malgré la volonté déclarée de la Charte, « nous avons vu d'année en année, d'épreuve en épreuve, l'élection « de la Chambre passer légalement, en quelque sorte, de la nation « au pouvoir. C'est ici surtout que j'accuse les choses plus que les « hommes. Un si étonnant résultat est au-dessus de toute perversité « comme de toute habileté. Il a sa raison dans la société telle que la « Révolution l'a faite, dans le pouvoir tel que l'Empire, héritier de « la Révolution, l'a constitué. »

Ainsi parlait Royer-Collard en 1824. Vingt-trois ans d'expérience ont-ils confirmé ou démenti ses paroles ? C'est à l'histoire à répondre. Non, non, bien aveugles seraient les hommes qui croiraient pouvoir trouver dans un changement de ministère le rétablissement des conditions de moralité si essentielles au gouvernement représentatif. Depuis le ministère Villèle jusqu'au ministère du 29 octobre, tous ont mérité plus ou moins le reproche de corruption. L'accusation est invariable ; car ce n'est point aux hommes, c'est aux choses mêmes qu'elle s'adresse. Les intentions les plus pures, les précautions même les plus fermes, viendront toujours échouer contre les tentations redoutables d'un système administratif qui met à la disposition des ministres deux cent mille places salariées.

Optez donc courageusement, hommes de l'opposition, non, comme vous y invite M. le président du conseil, entre le pouvoir absolu et la corruption politique, mais entre les abus de la centralisation administrative et la sincérité du gouvernement représentatif.

M. Béchard consacre deux chapitres à l'examen de la question de la réforme parlementaire et de la réforme électorale.

« Prendre la société dans l'état où les événements accomplis l'ont « mise ; respecter les existences et les intérêts acquis ; considérer « attentivement les progrès généraux qu'a faits la classe moyenne, « la rassurer contre toute crainte de l'entière dépossession du gou- « vernement qui est aujourd'hui dans ses mains, se réconcilier avec « elle, lui montrer l'oubli sincère des priviléges que le temps a dé- « truits ; comprendre et faire comprendre à cette classe moyenne « que, si ce n'est pas par elle seule, c'est principalement par elle que « le gouvernement doit agir et se développer ; donner dans ce dou- « ble but aux classes populaires la part d'action et d'influence à la- « quelle elles ont droit dans le mouvement progressif et ascendant de

« toute la société, et associer à leurs efforts et à ceux des classes « moyennes la partie de la société qui offre le plus de garanties aux « intérêts généraux par ses lumières, ses loisirs, sa fortune, son in- « dépendance, » telle est la politique de transaction formulée dans un Mémoradum publié par le comité électoral de la droite.

Telle est, en résumé, la politique dont l'auteur appelle l'avénement. Cette politique, dit M. Béchard, est sage ; elle tend à réunir tous les partis, toutes les classes. Transaction ! C'est le vrai mot des révolutions qui finissent.

L'émigration à l'étranger fut, au siècle dernier, une faute grave, mais excusable en face de l'échafaud. L'émigration à l'intérieur, dans un temps de calme, est une *désertion* que rien ne saurait excuser. *Noblesse oblige.* Les représentants des anciens ordres privilégiés se ressouvinrent de ce glorieux adage dans la nuit mémorable du 4 août, dans laquelle ils votèrent l'abolition du servage, etc., etc. Comment des réformes commencées sous d'aussi admirables auspices se transformèrent-elles en une sanglante révolution? Comment le despotisme de la Constituante enfanta-t-il le despotisme de la Convention et celui de l'Empire? Est-il vrai que la responsabilité de cette déviation pèse sur les hommes du côté droit à l'Assemblée constituante, lesquels auraient cherché à reconquérir des priviléges abandonnés? La plupart des historiens de la Révolution française se sont efforcés de faire prévaloir cette opinion. Le reproche, s'il était fondé, devrait peser comme un remords sur la conscience des hommes monarchiques. Mais rien ne justifie cette accusation.

Les orateurs du clergé acceptèrent pleinement le principe de la liberté des cultes, mais ils défendirent avec énergie l'indépendance spirituelle contre les empiétements du pouvoir temporel, et la propriété des biens ecclésiastiques contre l'injuste spoliation qui arracha à Sieyès lui-même cette vive apostrophe : *Vous voulez être libres, et vous ne savez pas être justes.*

Les orateurs de la noblesse ne prononcèrent pas un seul mot en faveur de leurs anciens priviléges, et défendirent à peine leurs titres honorifiques attaqués à l'improviste dans la séance du 19 juin ; ils n'élevèrent jamais aucune objection contre l'égalité dans la répartition des charges publiques, et contre l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois. Ils se montrèrent tout aussi jaloux que les orateurs de la bourgeoisie de maintenir la limitation de l'autorité royale

par des assemblées participant à la souveraineté nationale; mais ils défendirent avec constance le droit de sanction, le droit de paix et de guerre, le droit de conférer les emplois, toutes les prérogatives essentielles du trône. Ils luttèrent contre la pensée démocratique d'une chambre unique, et montrèrent un merveilleux instinct de la monarchie constitutionnelle telle qu'elle est établie aujourd'hui.

Les anciens ordres privilégiés voulaient une réforme et non une révolution. Ils avaient applaudi les premiers aux coups qui allaient les frapper eux-mêmes; mais pouvaient-ils livrer aux attaques des révolutionnaires le pouvoir royal et toutes les autres garanties de l'ordre social? Pouvaient-ils s'associer aux insurrections, aux meurtres, aux incendies dont la fameuse séance du Jeu de Paume fut le prélude? Leur faute n'est pas d'avoir résisté à l'entraînement révolutionnaire, c'est d'avoir déserté la lutte dans l'Assemblée nationale pour aller chercher des auxiliaires à Coblentz et à Pilnitz. L'un des derniers restés sur la brèche dans l'Assemblée constituante, Malouet, traça la voie du salut à tous les partis dans un discours où respirent à la fois l'énergie du patriotisme, la candeur de l'homme de bien et la prévoyance de l'homme d'Etat. « Voyez, s'écria-t-il, tous les principes de justice, de morale et de liberté que vous avez posés, accueillis avec des cris de joie et des serments redoublés, mais violés aussitôt avec une audace et des fureurs inouies... C'est au moment où la plus sainte, la plus libre des constitutions se proclame, que les attentats les plus horribles contre la liberté, contre la propriété, que dis-je? contre l'humanité et la conscience, se multiplient et se perpétuent!... En voulant renverser des obstacles, vous avez renversé des principes et appris au peuple à tout braver. Vous avez pris les passions du peuple pour auxiliaires; c'est élever un édifice en en sapant les fondements... Tel est le danger de faire marcher de front une révolution violente et une constitution libre. L'une ne s'opère que dans le tumulte des passions et des armes; l'autre ne peut s'établir que par des transactions amiables entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux... » Ces admirables paroles restèrent malheureusement sans écho. La droite tout entière s'était déjà annihilée. En laissant le champ libre au parti révolutionnaire, elle lui avait ôté, il est vrai, le prétexte que fournissait à ses violences la présence importune d'un prétendu ennemi toujours prêt, disait-on, à critiquer, à envenimer tous ses actes, et à mettre toute sorte d'entraves

au progrès des idées nouvelles. Mais cette funeste résolution, en enlevant tout contre-poids au parti extrême de la révolution, précipita la chute du trône, *et perdit le roi sous prétexte d'un culte sacré pour la royauté*[1].

L'Assemblée constituante suivit tout entière ce funeste exemple en s'interdisant, par un scrupule impolitique, le droit de continuer son œuvre. Elle se retira en léguant à ses successenrs une constitution fondée sur d'admirables principes, mais affaiblie par le défaut d'équibre des pouvoirs, et par l'impunité des insurrections et des attentats.

La nouvelle assemblée, où ne devait briller désormais que l'aristocratie du talent, se partagea en trois partis : les constitutionnels, les girondins et les jacobins. L'union des deux premiers aurait pu sauver le trône, leur divorce amena des luttes violentes et incessantes entre le nouveau côté droit, où siégeaient les Girardin, les Vaublanc, les Dumas, et le nouveau côté gauche, occupé par les Vergniaud et les Condorcet.

Le premier discours de Vergniaud fut un appel à l'ostracisme des prêtres qui avaient refusé le serment à la Constitution civile du clergé. « Contre ces prêtres factieux, s'écria le fougueux tribun aux ap-
« plaudissements des tribunes, il n'y a qu'une loi efficace : c'est
« l'exil hors du royaume. Il faut renvoyer ces pestiférés dans les la-
« zarets de l'Italie et de Rome. » — « Vous avez déjà frappé les émi-
« grés, s'écria à son tour Isnard ; encore un décret contre les prê-
« tres perturbateurs, et vous aurez conquis dix millions de bras....
« Qu'est-il besoin de preuves contre le prêtre ? S'il y a plainte seule-
« ment contre lui de la part des citoyens avec lesquels il demeure,
« qu'il soit à l'instant chassé ! Quant à ceux contre lesquels le Code
« pénal prononcerait des peines plus sévères que l'exil, il n'y a qu'une
« mesure à leur appliquer : *la mort.* »

Ainsi parlaient ces prétendus héros de modération. C'est sur les provocations sanguinaires du parti girondin tout entier que furent rendus le décret contre les émigrés et le décret contre les prêtres, préludes de la loi des suspects, qui multiplièrent les émigrations et soulevèrent la Vendée. C'est par un appel incessant à l'insurrection et à la violence contre le *veto* constitutionnel que cette poignée

[1] Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. I, p. 179.

d'ambitieux conquit la fausse popularité qui l'imposa à Louis XVI. C'est pour reconquérir le pouvoir que cette faction, unie à celle des montagnards, excita contre ce malheureux prince les soulèvements du 20 juin et du 10 août. C'est elle qui porta à la monarchie ébranlée les coups terribles et décisifs. Odieuse politique que n'absoudront pas aux yeux de l'histoire quelques efforts impuissants contre les fureurs du jacobinisme !

Tant que la droite avait eu sa place dans l'Assemblée nationale, il y avait eu lutte de principes. Du jour de sa retraite, qui transporta cette lutte sur les champs de bataille de la Vendée, que devinrent les débats législatifs ? Une arène sanglante où des factions sanguinaires n'eurent plus qu'un but, la conquête du pouvoir ; qu'un moyen, la violence ; qu'un instrument, l'échafaud. Suivez, pendant ces quatre ans d'anarchie, au travers des proscriptions et des assassinats, suivez les révolutions des partis : Bailly succombe devant Pétion, Pétion devant Brissot et Danton, ceux-ci devant Robespierre, Robespierre devant Barras. Quatre ans se sont à peine écoulés que Barras lui-même et tous ses amis sont dispersés par les baïonnettes de Bonaparte. Dix ans de révolutions aboutissent à livrer le trône et les libertés publiques à un conquérant et à un despote.

Dût-on admettre les paradoxes de quelques historiens et croire les crimes nécessaires au succès de la Révolution, ceux-là seuls pouvaient approuver les moyens révolutionnaires qui croyaient à la sainteté du but. A tort ou à raison les royalistes n'y ont jamais cru. A leurs yeux toute réforme faite par en bas est toujours coupable ; à leurs yeux l'insurrection, le pillage, l'assassinat sont toujours, quel qu'en soit le mobile, des attentats exécrables. Les royalistes sont convaincus que les forfaits de la Convention ont provoqué plus que toute autre cause la coalition de l'Europe et l'insurrection de la Vendée, et que les atrocités des proconsuls de la république ont nui bien plus qu'elles n'ont aidé à la valeur de ses généraux. Les royalistes se seraient montrés fidèles à leurs convictions s'ils avaient défendu jusqu'au bout, dans l'arêne parlementaire, leurs doctrines sociales. Leur retraite seule a été coupable ; ils sont responsables de tout le mal qu'ils auraient pu empêcher.

L'émigration à l'intérieur est bien autrement blâmable aujourd'hui qu'elle ne l'était pendant la Terreur ; de quel prétexte se couvrirait-elle ? Parmi ceux qui refusent depuis dix-sept ans toute participation

aux affaires publiques sont quelques consciences timorées qui reculent devant le serment, quelques hommes d'Etat de la Restauration qui ont cru devoir prendre leur retraite. Mais le parti des émigrés à l'intérieur se recrute surtout parmi les grands seigneurs qui, pénétrés de leur importance, mais se l'exagérant peut-être, croient qu'un gouvernement, quel qu'il soit, ne saurait vivre sans leur secours. Tout royaliste qui prend part au mouvement politique est suspect de défection aux yeux de ces hommes qui se font un titre de gloire d'ignorer jusqu'aux lieux des séances des Chambres législatives, et qui vous parlent avec dédain de *votre* gouvernement, comme s'ils habitaient la Chine. Quelques-uns sont aussi intraitables, aussi exclusifs que le premier jour ; d'autres se rallient tout doucement *à la cour* de la branche cadette, qu'ils acceptent comme un pis-aller. Boudeurs ou ralliés, les courtisans méconnaissent leurs devoirs de citoyens. Le pays souffre (et ils le savent) d'être en quelque sorte décapité. L'éloignement volontaire de ceux que leur position sociale désignerait naturellement aux fonctions publiques les livre trop souvent à des hommes incapables ou immoraux. Les procès de corruption, de concussion se multiplient ; et tandis que les uns exploitent la France comme une mine, les autres assistent les bras croisés à cet ignoble spectacle. Prétend-on se faire de ce dédain aristocratique une machine de guerre ? Ce serait une illusion bien présomptueuse. Sans doute on marcherait mieux avec l'appui des classes supérieures, mais on consent à s'en passer plutôt que d'abdiquer le pouvoir, et la classe moyenne est assez forte pour gouverner seule, si ce n'est bien, du moins longtemps. Pour faire cesser les abus de cette domination exclusive, l'aristocratie doit, non assiéger les antichambres des Tuileries et transporter à la cour nouvelle le zèle ultra-monarchique qu'on l'accusait d'avoir pour l'ancienne, mais briguer l'honneur de défendre dans les Chambres, dans les conseils locaux, dans les administrations gratuites, dans l'armée, dans la magistrature, les libertés publiques, les intérêts généraux, la dignité nationale ; elle doit pousser ses enfants dans les carrières publiques et ne pas permettre que cette jeunesse d'élite perde dans les plaisirs futiles du monde ou du Jockei-Club le temps qu'elle doit à son pays. Il est temps de faire cesser l'hilotisme volontaire qui déshérite la France d'une partie de ses enfants et qui la livre à tous les périls de la corruption et de la faiblesse. Citoyens de la même patrie, nous lui devons tous nos bras et nos

cœurs, quel que soit le gouvernement qui dirige ses destinées. L'émigration à l'intérieur est un ressouvenir du dévouement chevaleresque, un débris de la féodalité. Ceux qui ne voient dans la légitimité qu'un principe d'ordre, et qui mettent l'intérêt de leur pays au-dessus de tous les intérêts de personnes, ceux-là ne croient pas la patrie absente partout où n'est pas le roi légitime; ceux-là considèrent comme un devoir de prendre part aux affaires publiques dans la mesure que leur prescrit leur position sociale. La génération de 1830 a donné, au milieu de la corruption générale, un bel exemple d'abnégation et de dévouement en portant dix-sept ans le deuil de la monarchie. Mais les jeunes gens nés à cette époque ne comprennent pas l'inaction à laquelle on prétend les condamner. Vous voulez vous obstiner à leur fermer la carrière politique, administrative, militaire; ils la fourniront malgré vous et contre vous; ils vous échapperont par des désertions individuelles qui amèneront, en se multipliant, l'affaiblissement et la dissolution de votre parti. Un parti politique ne vit, ne se propage que par l'action incessante de ses doctrines. L'émigration à l'intérieur est un véritable suicide.

Vainement, pour excuser une inaction systématique, prétend-on qu'il n'y a rien à faire. Quoi! soixante ans de révolutions ne vous ont laissé rien à faire! Les institutions nouvelles sont donc parfaites à vos yeux? Toutes les classes de la société, les classes laborieuses surtout, jouissent donc de tout le bien-être désirable! La moralité publique a donc atteint son apogée! Les droits politiques sont donc répartis selon les règles de la justice et de l'utilité générale! Il n'y a rien à faire! Mais regardez autour de vous; tout est menacé, tout est attaqué à la fois : la famille, la propriété, la religion, Dieu lui-même; le monde officiel est envahi par la corruption; la jeunesse est en proie à l'esprit démagogique, et les classes inférieures répondent aux scandales d'en haut par le cri de guerre du communisme. Il n'y a rien à faire, et le sol tremble sous nos pas!

Mais, sans une réforme politique, nulle réforme administrative n'est possible. Or, cette réforme, qui la donnera? Ce ne seront assurément pas les grands pouvoirs de l'Etat. Partant, nulle raison pour se mêler aux affaires. Cependant, un publiciste député prétend avoir trouvé une réponse à cette objection. L'Association bretonne a ouvert aux réformistes actuels la voie pacifique et légale qui doit les conduire au but : *Octroi de deniers et redressement de griefs se tiennent la main.* Du jour où chacun

refusera le payement de l'impôt, le monopole, frappé au cœur, sera forcé de capituler. Théorie spécieuse, mais qui ne saurait être appliquée à un état normal comme un moyen d'opposition pacifique et légale. Il faut, tout d'abord, écarter l'exemple de l'Association bretonne. Nulle assimilation possible entre le refus d'un impôt illégalement établi par un ministre, sans le concours des Chambres législatives, et le refus d'un impôt légalement voté par les Chambres auxquelles on reproche un vice de constitution. Les magistrats doivent faire prévaloir la loi sur une ordonnance arbitraire, et les tribunaux devaient leur appui à des associations formées pour le triomphe de ce grand principe constitutionnel. Mais ne violeraient-ils pas la loi qu'ils sont chargés d'appliquer, s'ils accordaient la même faveur à la résistance d'un contribuable, fondée sur l'injustice de la loi électorale? Le refus d'impôt de la part des contribuables n'est pas plus politique qu'il n'est légal. Le premier devoir d'un citoyen, c'est l'obéissance aux lois, même injustes; sans cela, il n'y a qu'anarchie. On ne peut admettre qu'une exception : c'est quand la loi humaine viole les préceptes de la loi divine ou la morale éternelle. Or, tel n'est pas le caractère d'une loi électorale qui consacre un monopole injuste. Si le citoyen, privé par la loi d'*un droit politique*, peut, par cela seul, refuser l'impôt, pourquoi n'étendrait-on pas cette faculté à quiconque se croirait lésé dans sa liberté ou dans sa conscience? Or, avec ce contrôle individuel des lois établies, fait observer judicieusement M. Béchard, il n'y aurait plus une société debout. Le parti monarchique, n'étant révolutionnaire ni dans ses doctrines ni dans ses moyens, doit, ajoute l'écrivain, repousser avec indignation *la pensée anarchique de faire sortir le bien de l'excès même du mal.* IL NE FAIT PAS APPEL, PAR LE SUFFRAGE UNIVERSEL, A LA PUISSANCE AVEUGLE DU NOMBRE.

Un bon système électoral doit représenter, non les opinions individuelles, source de troubles et de désordres, mais les intérêts de famille, de corps, de cité, éléments conservateurs, liens de l'ordre social. Mais le droit de concourir au vote de l'impôt ne saurait être exercé dans des conditions d'égalité absolue. Chacun ne doit concourir au vote que dans la proportion de son importance sociale.

Partout où il existe des intérêts collectifs, ces intérêts doivent être organisés, hiérarchisés, et ce n'est point une tâche facile que l'organisation du principe que *chaque contribuable doit concourir au vote de l'impôt.* Cette tâche doit être accomplie avant que les grands pouvoirs de l'Etat puissent être mis en demeure de proclamer la réforme. Jusque-là, toute mesure comminatoire est prématurée. Supposez, en effet, le payement des taxes suspendu, les caisses du Trésor

à sec, les services publics arrêtés, le gouvernement réduit à demander grâce. Comment se constituera cette convention nationale qui doit exercer tous les pouvoirs ? Le vote universel, même avec les deux degrés d'élection, ne peut pas être individuel. On ne peut pas jeter pêle-mêle sur la place publique une tourbe populaire privée d'organisation. La réforme électorale est liée à la réforme administrative. Par elle, elle devient un moyen de régénération sociale ; sans elle, elle ne peut aboutir qu'au désordre et à l'anarchie.

On repousse avec énergie le pouvoir constituant, et on a raison en ce sens qu'une nation a sa raison d'être, ses lois constitutionnelles, qu'aucun pouvoir ne peut violer. Mais la nation n'est point une masse inerte ; c'est un être vivant et organisé, dont les milliers de têtes, de cœurs et de bras, ne doivent agir que d'après des règles préétablies et propres à manifester sa volonté souveraine. Avant donc que l'assemblée nationale puisse fonctionner et qu'on puisse faire un appel même à la force d'inertie pour assurer ses commandements, sa constitution a dû être convenue et décrétée par les pouvoirs législatifs.

Nous ne suivrons pas M. Béchard dans les développements de son plan de Réforme, et surtout dans l'exposition de son système d'élection à deux degrés, grave et discutable problème, dans lequel il ne nous convient pas peut-être de nous engager trop avant. Nous aimons mieux reproduire le *programme* politique que M. Béchard trace aux hommes de son opinion :

Etrangers aux excès révolutionnaires, dont quelques-uns ont été victimes, mais dévoués aux grands principes de 1789, ils n'ont, pour reconquérir leur légitime influence, compromise quelquefois par les alliances inconditionnelles et par les déguisements parlementaires, qu'à se montrer ce qu'ils sont, dans toute la vérité, toute la franchise de leurs principes, cherchant dans la tradition historique le lien du passé et de l'avenir, et faisant retentir, par la bouche du grand orateur qui marche à leur tête, leur patriotisme, leur amour sincère de la liberté et leur dévouement sans réserve aux lois immuables de l'ordre moral.

Ce n'est point un drapeau de parti qu'ils doivent agiter dans la Chambre : l'avenir des dynasties n'est point dans la main des hommes ; les grands événements ne se résolvent qu'en haut. Nul ne peut mesurer les voies de la Providence. Insensé le politique qui prétendrait lire dans l'avenir les transformations des sociétés et prédire les

moyens par où elles doivent s'opérer. L'homme ne peut que servir les desseins providentiels en cherchant à réaliser, selon les préceptes de la loi divine et les inspirations de sa conscience, la plus grande somme de bien possible. En dehors de cette tâche modeste, il marche à l'aveugle et court aux abîmes.

Dévoués sans arrière-pensée à une œuvre toute nationale, les réformistes de la droite doivent donc combattre l'immobilisme, l'immoralité de la politique ministérielle. Mais ils ne sauraient, sans abdiquer leur haute mission sociale, ni concourir à déchaîner l'élément révolutionnaire, ni seconder le triomphe des intrigues parlementaires qui tendent à faire de la réforme une machine de guerre dirigée contre un pouvoir envié. Ce ne sont point de ces esprits étroits et absolus que le mot de transaction exaspère, et qui considèrent toute alliance politique comme un adultère. Ils acceptent de chaque parti ce qu'il peut avoir de légitime; ils accueillent, partout où ils les rencontrent, les idées d'ordre, de liberté, de nationalité qui forment le fond de leur propre symbole ; ils sympathisent avec les hommes honorables de toutes les opinions; mais ils ne doivent jamais cesser d'être eux-mêmes, ni aliéner en faveur de qui que ce soit l'indépendance et la dignité de leur situation. Trop pénétrés de la grandeur de leur mission pour prendre une part active à des querelles de personnes, ils ne doivent y intervenir que pour y rattacher la solution de quelque question de principes, ou la satisfaction de quelque intérêt général.

Leur principal devoir est d'empêcher que la question de la réforme ne dégénère en une question ministérielle ou même en une question de parti, et de l'élever à la hauteur d'une grande question sociale. C'est, en effet, la seule digue qu'on puisse opposer au torrent révolutionnaire ; c'est le seul moyen de concilier les influences traditionnelles et les tendances progressives de la démocratie moderne ; c'est tout à la fois une question d'ordre, de liberté, d'organisation.

La brochure de M. Béchard mérite, comme on le voit, de fixer l'attention des hommes d'Etat et des publicistes. Ceux-là même qui ne partageront pas toutes les idées de l'honorable écrivain, rendront justice à l'élévation de ses sentiments, à la loyauté de son langage et à la sincérité de son patriotisme.

COMMENT M. THIERS ÉCRIT L'HISTOIRE.

M. le duc de Bellune a dernièrement publié, d'après les mémoires de son père, un récit assez étendu de la campagne d'Italie en 1800. Le même sujet venait d'être traité par M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*. Ces deux narrations sont fort différentes. M. de Bellune contredit constamment M. Thiers. Il lui reproche de s'être trompé sur les dates, sur la force numérique des troupes et sur les positions qu'elles occupaient; d'avoir mis en ligne des régiments qui n'existaient point, et raconté, avec son amour si vanté des détails et son luxe un peu puéril de termes techniques, des manœuvres qui n'ont pas eu lieu, qui n'étaient point possibles. Malgré leur côté plaisant, ces erreurs sont au fond assez graves. M. Thiers ne s'en est point tenu là. Il a longuement analysé et commenté, comme étant l'œuvre du Premier Consul, des instructions qui n'ont jamais été données. M. de Bellune n'affirme point, il prouve. C'est à l'aide de documents irrécusables, officiels, qu'il met continuellement M. Thiers en contradiction formelle avec les faits.

Cette critique a certainement irrité le spirituel historien de la Révolution, du Consulat et de l'Empire; elle n'a pas dû le surprendre. Il sait mieux que personne à quoi s'en tenir sur le mérite de ses recherches. D'ailleurs il n'est pas seulement coupable de négligence. Quand il représente Bonaparte passant en revue à Dijon des troupes qui se trouvaient à Genève, il se trompe; mais quand il prête à son héros des discours qu'il n'a point tenus, et lui attribue, afin de rehausser sa gloire, des instructions qu'il n'a point écrites, il invente, et ne peut l'ignorer.

Cette négligence et cette partialité n'ont rien de nouveau chez M. Thiers. Quiconque voudra étudier avec quelque attention l'un des épisodes renfermés dans son histoire générale de la Révolution et de

l'Empire pourra faire les mêmes découvertes que M. de Bellune. Nous allons l'essayer, pour notre part, en nous occupant exclusivement des guerres civiles de l'Ouest, de leur cause première et de leurs résultats immédiats[1].

I

Comme tous les écrivains qui ont raconté les insurrections de la Vendée et de la Bretagne, M. Thiers reconnaît que ces deux provinces accueillirent avec douleur les *réformes religieuses* de l'Assemblée nationale. Mais au lieu d'attribuer cette protestation générale à l'esprit si profondément catholique des populations de l'Ouest, il ne veut y voir que le triomphe d'un complot patiemment ourdi par les nobles, et surtout par les prêtres, complot qui devait réussir dans des contrées où « la Révolution avait été reçue comme une persécution[2]. » La première de ces assertions était déjà fort discréditée en 1828, au moment où M. Thiers publiait son premier volume; néanmoins on pouvait encore se permettre de la reproduire. Elle s'explique d'ailleurs par les préoccupations constantes de l'historien : partout où il rencontre un prêtre, M. Thiers, saisi d'un accès de perspicacité jalouse, prévoit une intrigue et se met résolument sur la défensive. Quant à la seconde, elle est en contradiction formelle, non-seulement avec les faits, mais aussi avec tous les témoignages d'une certaine valeur. La Bretagne accueillit favorablement à son origine un mouvement qui lui paraissait devoir restreindre le pouvoir de l'Etat, qu'elle traitait toujours, sinon en ennemi, au moins en adversaire.

[1] Nous nous sommes d'abord servi pour ce travail de la seconde édition de l'*Histoire de la Révolution française*, publiée en 1829; mais comme, depuis cette époque, M. Thiers a été ministre et est devenu l'un de nos hommes politiques les plus importants, nous avons voulu voir, afin de lui en tenir compte, si sa pensée avait subi quelques modifications, s'il s'était cru obligé à un peu plus de justice et d'étude. Nous avons donc vérifié nos citations sur une édition beaucoup plus récente, la *neuvième*, publiée en 1839. C'est à celle-là que nous renverrons, en indiquant les volumes et les pages. Du reste, les deux éditions diffèrent fort peu, quant au fond. Quelques parties plus développées et d'assez nombreuses corrections de style indiquent cependant que l'auteur a revu son travail avec soin.

[2] T. IV, p. 80.

La Vendée, sans y mettre beaucoup d'ardeur, désirait quelques réformes, et les attendait des états généraux. Aussi les propriétaires les plus influents des deux provinces et un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre se montrèrent-ils très-satisfaits des premiers actes de l'Assemblée nationale. La Rouërie, d'Elbée, le marquis de Larochejacquelein, Sapinaud, et beaucoup d'autres gentilshommes dont la guerre civile devait illustrer les noms, étaient sincèrement et hautement partisans des réformes. Ce sont là des faits, et des faits si connus, si bien acceptés par des écrivains de diverses opinions, que nous nous reprochons presque de les rappeler. Cependant M. Thiers les nie. Pourquoi? C'est qu'il est utile à sa thèse que la « Révolution ait été reçue dans l'Ouest comme une persécution. » Par là il prouve combien il est supérieur, au moins en habileté, à la plupart des vulgaires politiques dont il accepte et propage les préjugés. Il ne veut pas que les Vendéens soient des martyrs mourant pour leur foi; il veut qu'on ne puisse voir en eux que de grossiers et fanatiques paysans, tristes jouets de prêtres hypocrites et de nobles ambitieux réunis par une commune haine de toute liberté. M. Thiers n'admet pas, en effet, qu'il soit possible d'expliquer autrement les guerres de l'Ouest; il n'admet pas surtout que la religion catholique ait eu vraiment à se plaindre de l'Assemblée nationale. La constitution civile du clergé n'est à ses yeux qu'un arrangement administratif, complétement étranger aux questions de dogme et dicté par les plus pieuses intentions. « Après l'uniformité introduite dans la justice de l'administration, il restait, dit-il, à *régulariser le service de la religion et à le constituer comme tous les autres*[1]. » Pour justifier cette entreprise, M. Thiers entre dans des détails où l'habileté se montre plus souvent que l'exactitude. Il expose ensuite le projet de réforme formé par quelques membres de l'Assemblée nationale, puis il ajoute : « Ce projet, qui fut nommé constitution civile du clergé, et qui fit *calomnier* l'Assemblée plus que tout ce qu'elle avait fait, était *pourtant* l'ouvrage des députés les *plus pieux*. C'était Camus et *autres jansénistes* qui, voulant raffermir la religion dans l'Etat, cherchaient à la mettre en harmonie avec la loi nouvelle[2]. » Il dit plus loin que les *membres philosophes*, qui « ne se seraient pas occupés du Christianisme plus que de toutes les autres religions admises dans l'Etat, » soutinrent « le

[1] T. Ier, p. 232. — [2] *Ibid.* p. 233.

projet religieux et sincèrement chrétien de Camus. » Sans doute à cause même de son Christianisme? M. Thiers n'exprime pas cette conclusion, mais il expose les faits de telle sorte qu'elle se présente tout naturellement à l'esprit du lecteur[1].

Il est assurément impossible de réunir en aussi peu de mots plus d'erreurs et de contradictions. Affirmer, comme un fait hors de doute, que les membres philosophes de l'Assemblée nationale ne songeaient nullement au Christianisme, et ne s'en seraient jamais occupés sans les provocations de quelques *pieux jansénistes*, n'est-ce point donner à l'histoire le plus irréfléchi ou le plus audacieux des démentis? M. Thiers a prêté aux hommes de la Révolution les sentiments d'indifférence religieuse qu'il éprouvait, ou plutôt qu'il affectait, en racontant leurs actes. L'écrivain de 1828 n'a pas compris qu'en 1790 l'Eglise avait encore une autorité sur l'esprit des populations et une puissance politique qui la signalaient naturellement, nécessairement, aux coups des novateurs. Après avoir pris ses biens, ils devaient chercher à prendre sa vie : ils n'y manquèrent point. Les *membres philosophes* de l'Assemblée nationale n'étaient donc ni indifférents ni dédaigneux en matière de culte; ils ne pouvaient point l'être. Disciples directs et fervents de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, ils portaient à l'Eglise une haine que les ardeurs de la lutte faisaient chaque jour grandir, et qui eut pour couronnement logique le culte de Marat. S'il est un fait hors de doute, c'est qu'ils eussent attaqué le Catholicisme, même quand ils n'auraient point cru sa ruine nécessaire à l'accomplissement de leurs projets. Cependant M. Thiers ne craint pas de présenter la constitution civile du clergé comme une œuvre *pieuse*, et d'insinuer que c'est surtout à ce titre qu'elle obtint l'appui des philosophes. La conclusion, si étrange qu'elle puisse paraître, n'est point déplacée dans un livre où on invoque l'autorité des jansénistes en matière d'orthodoxie, et où l'on reproche au clergé français du XVIIIe siècle ses *penchants ultramontains*[2]. Lorsqu'on a écrit de telles choses, on peut bien ajouter qu'en 1790 personne n'avait de haine pour l'Eglise. N'oublions pas d'ailleurs que M. Thiers a

[1] Le comité ecclésiastique de l'Assemblée nationale comptait trente membres, dont les deux tiers environ étaient laïques. Il avait pour président le député Voidel, un avocat comme Camus.

[2] T. Ier, p. 24.

entrepris d'établir que jamais les catholiques ne purent légitimement se plaindre de l'Assemblée nationale ; d'où il suit, par une conséquence rigoureuse, que l'agitation dont l'Ouest fut le théâtre dès cette époque et les sept années de guerre qui suivirent n'eurent, au fond, d'autres causes que les intrigues des prêtres et des nobles. Afin de fortifier son opinion, M. Thiers affirme que ces mêmes intrigues empêchèrent seules le Pape « d'accéder aux vœux du roi, dont la *religion éclairée* reconnaissait la justesse de ce plan (le plan de Camus), et qui voulait en référer au *grand Pontife*[1]. » Naturellement cette assertion ne s'appuie sur aucun témoignage. M. Thiers donne sa parole et passe outre. Quelques pages plus loin, le célèbre historien, oubliant qu'il vient de transformer Louis XVI en esprit fort, s'élève contre *sa conscience timorée, qui s'effrayait* de toute réforme religieuse[2]. Ces *scrupules* semblent d'autant plus ridicules à M. Thiers qu'il en fait honneur à bien peu de personnes. Il ne veut point admettre qu'en résistant le clergé fût guidé par des motifs honorables, par un dévouement profond à ses devoirs, par une foi sincère. Il ne lui accorde même point le bénéfice d'une *conscience timorée*. Cependant certains prêtres trouvent grâce devant lui : ce sont ceux qui s'empressèrent d'abandonner une cause qu'ils étaient indignes de servir, et dont ils avaient préparé les désastres par le scandale de leurs mœurs. Quant aux autres, « les débats religieux qu'ils firent naître étaient dictés par la *mauvaise foi*[3] ; » ils refusèrent le serment « avec une *feinte modération* et un *attachement apparent* à leurs principes[4]. » Il les verra tomber sous le couteau de la guillotine et sous la hache des septembriseurs sans changer d'opinion. Les démonstrations populaires n'eurent, selon lui, rien de spontané : « Le clergé, désespéré, continuait d'exciter de petites agitations sur toute la surface de la France[5]. »

On pourrait croire que la faute de M. Thiers est d'avoir accepté trop facilement sur de telles questions les témoignages révolutionnaires. Ce serait une pauvre excuse. L'historien n'a pas le droit de n'écouter qu'un seul parti. Du reste, cette circonstance plus ou moins atténuante ne saurait être invoquée. Les assertions de M. Thiers lui appartiennent, non par droit de conquête, mais par droit d'invention.

[1] T. Ier, p. 234. — [2] *Ibid.* p. 253. — [3] *Ibid.*, p. 253. — [4] *Ibid.*, p. 260. — [5] *Ibid.*, p. 204.

II

Des troubles assez graves eurent lieu en Vendée dès le printemps de 1791. L'Assemblée nationale chargea deux de ses membres, Gallois et Gensonné, de parcourir les districts dont les dispositions donnaient le plus d'inquiétudes[1]. Gallois et Gensonné, parfaits incrédules qui avaient voté d'enthousiasme toutes les *pieuses* réformes des Camus et des Voidel, partirent de Paris convaincus qu'il s'agissait de troubles passagers, superficiels, dus uniquement aux intrigues de pauvres prêtres rêvant le retour de l'ancien régime. Ils n'admettaient pas, eux non plus, qu'on pût repousser la constitution civile et le serment par devoir de conscience. Néanmoins, comme ils étaient intelligents et sincères, ils se rendirent promptement à l'évidence. Leur premier soin fut de déclarer que, si quelques ecclésiastiques pouvaient être *accusés d'agir par politique*, les autres étaient certainement *de bonne foi*. « Ils paraissent, ajoutaient les délégués de l'Assemblée nationale, *fortement pénétrés* et des idées qu'ils répandent, et des sentiments qu'ils inspirent. » Quant au peuple, voici, d'après le même rapport, quelles étaient ses dispositions :

« Les municipalités se sont désorganisées, et le plus grand nombre d'entre elles pour ne pas concourir au déplacement des curés non assermentés. Une grande partie des citoyens a renoncé au service de la garde nationale, et celle qui reste ne pourrait être employée sans dangers dans tous les mouvements qui auraient pour principe ou pour objet des actes concernant la religion, parce que le peuple verrait alors dans les gardes nationales, non les instruments impassibles de la loi, mais les agents d'un parti contraire au sien.... Les églises desservies par des prêtres assermentés sont désertes, et l'on court en foule dans celles où, par défaut de sujets, les remplace-

[1] Dans son *Histoire des Girondins*, si riche en anecdotes, M. de Lamartine dit que les deux commissaires chargés de cette inspection, à laquelle il donne à tort *une durée de plusieurs mois*, furent Gensonné et Dumouriez. C'est une erreur. Dumouriez avait alors un commandement militaire en Vendée. Il dut à ce titre entrer en relations avec Gallois et Gensonné, mais il était étranger à leur mission.

ments n'ont pu s'effectuer encore. Rien n'est plus commun que de voir, dans des paroisses de cinq à six cents personnes, dix ou douze seulement aller à la messe des prêtres assermentés ; la proportion est la même dans tous le s lieux du département. Les jours de dimanche et de fête, on voit des villages et des bourgs entiers dont les habitants désertent leurs foyers pour aller à une et quelquefois deux lieues entendre la messe d'un prêtre non assermenté. »

M. Thiers a lu ce rapport, et personne ne saurait douter qu'il ne l'ait compris. Cependant, sous la plume de l'historien de la Révolution, les faits subissent une transformation complète. Au lieu d'*ecclésiastiques fortement pénétrés des idées qu'ils répandent,* nous avons des prêtres brouillons, infidèles à leurs devoirs, intolérants et même persécuteurs ; au lieu d'une population admirable par sa foi et par sa mansuétude, nous avons des paysans stupides cédant à des provocations qu'ils ne comprennent point. Voici, du reste, comment M. Thiers analyse le rapport de Gallois et de Gensonné :

« L'Assemblée constituante, en privant de leurs fonctions les prêtres qui avaient refusé de prêter le serment, leur avait cependant laissé une pension et la liberté d'exercer leur culte à part. Ils n'avaient cessé depuis lors d'exciter le peuple contre leurs confrères assermentés, de les lui montrer comme des impies dont le ministère était nul et dangereux. Ils traînaient les paysans à leur suite à de longues distances, pour leur dire la messe. Ceux-ci s'irritaient de voir leur église occupée par un culte qu'ils croyaient mauvais, et d'être obligés d'aller chercher si loin celui qu'ils croyaient bon. Souvent ils s'en prenaient aux prêtres assermentés et à leurs partisans : la guerre civile était imminente[1]. »

Passons sur les doctrines pour nous occuper uniquement des faits. M. Thiers déclare que la *guerre civile était imminente.* Du reste, loin de faire remonter cette disposition aux décrets révolutionnaires rendus contre l'Eglise, il n'y voit qu'une nouvelle preuve de l'intolérance d'un clergé auquel on permettait cependant d'*exercer son culte à part*, et du fanatisme brutal de pauvres paysans que l'on avait *irrités* en leur présentant les prêtres assermentés *comme des impies.* Quant à la Révolution, comme le mal ne venait point d'elle, il lui était impossible de l'arrêter. Continuons d'opposer à M. Thiers le document sur lequel il prétend s'appuyer :

[1] T. II, p. 27.

« Arrivés à Châtillon, disent Gallois et Gensonné, nous fîmes rassembler les cinquante-six municipalités dont ce district est composé; elles furent successivement appelées dans la salle du directoire. Nous consultâmes chacune d'elle sur l'état de sa paroisse : toutes les municipalités énonçaient le même vœu. Celles dont les curés avaient été remplacés nous demandaient le retour de ces prêtres ; celles dont les curés non assermentés étaient encore en fonction nous demandaient de les conserver. Il est encore un autre point sur lequel tous ces habitants des campagnes se réunissaient : c'est la liberté des opinions religieuses qu'on leur avait, disaient-ils, accordée, et dont ils désiraient jouir. Le même jour et le jour suivant, les campagnes voisines nous envoyèrent de nombreuses députations de leurs habitants pour réitérer la même prière. « Nous ne souhaitons d'autre « grâce, nous disaient-ils unanimement, que d'avoir des prêtres en « qui nous ayons confiance. » Plusieurs d'entre eux attachaient un si grand prix à cette faveur qu'ils nous assuraient qu'ils paieraient volontiers pour l'obtenir le double de leur imposition... Nous devons vous dire que ces mêmes hommes, qu'on nous avait peints comme des furieux, sourds à toute espèce de raison, nous ont quittés l'âme remplie de paix et de bonheur, lorsque nous leur avons fait entendre qu'il était dans les principes de la constitution nouvelle de respecter la liberté des consciences. »

Jamais mouvement populaire fut-il mieux marqué [1] ?

Deux ans plus tard, trente-cinq mille Vendéens partaient de cette même ville de Châtillon en chantant le psaume *In exitu*, et détruisaient à Fontenay une armée républicaine. La Révolution n'avait point voulu remplir les promesses de ses délégués.

Gallois et Gensonné avaient eu cependant le courage de conclure logiquement. Ils conseillèrent à l'Assemblée nationale de ne pas se laisser influencer par les instances de l'*infime minorité qui provoquait des mesures répressives*. La douceur leur semblait la seule arme que

[1] Voulant nous renfermer dans les limites d'un article, nous nous bornons à citer le rapport de Gallois et Gensonné ; mais nous pourrions également nous appuyer sur le témoignage des Choudieu, des Lequinio, des Turreau, etc., etc. Voici au moins une phrase du conventionnel Choudieu, l'un des représentants de l'Anjou : « Les paysans ne s'étaient d'abord soulevés que pour redemander leurs bons prêtres.... » (Rapport fait par Choudieu le 18 pluviose an II.)

l'on dût employer contre des populations laborieuses, pacifiques, exactes à payer leurs impôts et ne demandant qu'un peu de tolérance religieuse. M. Thiers est d'un autre avis : pour lui, les intolérants étaient ceux qui refusaient d'admettre, en matière de culte, la suprématie de l'Etat. Il fallait donc les contraindre à la soumission. Peu s'en faut que l'historien n'accuse les Assemblées nationale et législative d'avoir montré, sous ce rapport, trop de mansuétude.

Le 29 novembre 1791, l'Assemblée législative décréta que les prêtres non assermentés cesseraient de pratiquer leur culte *même à part*, qu'ils seraient privés de leurs pensions, et poursuivis, surtout en Vendée, comme perturbateurs. Louis XVI, en apprenant ce vote, s'écria : « On m'ôtera plutôt la vie que de m'obliger à le sanctionner. » Pour M. Thiers, le décret du 29 novembre n'a rien que de fort simple. Voici les réflexions qu'il lui inspire :

« Les prêtres qui refusaient de prêter serment, en perdant la qualité de ministres du culte public et payé par l'Etat, conservaient leurs pensions de simples ecclésiastiques, et la liberté d'exercer privément leur ministère. Rien n'était plus doux et plus modéré qu'une répression pareille. L'Assemblée législative exigea de nouveau le serment et priva ceux qui le refusaient de tout traitement [1]. Comme ils abusaient de leur liberté en excitant la guerre civile, elle ordonna que, selon leur conduite, ils seraient transportés d'un lieu dans un autre, et même condamnés à une détention s'ils refusaient d'obéir. Enfin elle leur défendit le libre exercice de leur culte particulier, et voulut que les corps administratifs lui fissent parvenir une liste avec des notes sur le compte de chacun d'eux [2]. »

M. Thiers, comprenant que de telles mesures peuvent paraître odieuses même aux lecteurs qu'il a façonnés, se hâte d'en essayer la justification non par de longs arguments, mais par une de ces observations perfides qui lui sont si familières. Les raisons, s'écrie-t-il,

[1] Ce mot de traitement est impropre. Les pensions que supprima l'Assemblée législative étaient tout simplement des indemnités votées aux ecclésiastiques dont on avait pris les biens; aussi ces pensions avaient-elles été mises *au rang des dettes nationales*. On ne pouvait donc en faire dépendre le payement de telle ou telle opinion. S'il suffisait d'avoir à se plaindre de son créancier pour être en droit de ne point le payer, les débiteurs ne deviendraient-ils pas trop susceptibles?

[2] T. II, p. 28.

produites contre ce décret étaient *sans doute* excellentes, mais « comment persuader à une assemblée qu'on devait permettre à des prêtres obstinés d'exciter le trouble et la guerre civile[1] ? »

C'est toujours la même tactique. Quand ils s'opposent à l'adoption de la constitution civile du clergé, les prêtres fidèles font preuve de *mauvaise foi;* quand ils refusent le serment, c'est avec *une feinte modération et un attachement apparent à leurs principes ;* quand ils se laissent dépouiller de leurs dernières ressources, déporter et mettre en prison pour ne point passer de l'Eglise romaine dans l'église de Camus, ils manquent de respect aux lois et *excitent la guerre civile*. En un mot, chaque nouvelle persécution qu'ils essuient ajoute à leur culpabilité. Que devaient-ils faire? Se séparer de Rome, abjurer toutes leurs croyances, prendre femme, se soumettre, en un mot, aux doctrines politiques, morales et religieuses de l'Etat, qui s'appelait hier Mirabeau, qui s'appelle aujourd'hui Péthion, et qui s'appellera demain Robespierre, en attendant le règne de Tallien et de Barras. On voit qu'avant de dire : L'Université, c'est l'Etat, M. Thiers avait dit : L'Etat, c'est l'Eglise. Il n'y a variante que dans les mots.

Le décret du 29 novembre 1791 fut appliqué par les autorités de l'Ouest avec une sorte de fureur, ou plutôt il fut une arme dont chaque conseil de département, chaque tribunal, chaque fonctionnaire usa comme il l'entendit.

On comprit bien qu'il n'y avait nul péril à montrer trop de zèle. Les laïques fidèles ne furent guère moins persécutés que les prêtres. Parmi ces derniers beaucoup se laissèrent mettre en prison, d'autres émigrèrent; quelques-uns voulurent rester au milieu des peuples qu'ils avaient mission d'instruire et de préserver. On les poursuivit sans relâche; le pillage et l'assassinat marquèrent presque partout le passage des colonnes révolutionnaires; cependant nulle part ces « *prêtres obstinés* » ne donnèrent le signal de la révolte; ils surent même persuader aux paysans de souffrir en silence. M. Thiers supprime tous ces détails; on serait tenté de croire en le lisant que les mesures iniques décrétées par la Législative et la Convention n'entraînèrent aucune rigueur, aucun abus, que personne n'eut à souffrir de leur application. Seulement il veut bien nous apprendre qu'à

[1] T. II, p. 31.

force d'intrigues les prêtres parvinrent à soulever les paysans vendéens [1].

III

On a vu que M. Thiers avait représenté les prêtres fidèles que la Révolution dépouillait, emprisonnait et déportait, en attendant qu'elle les guillotinât, comme des hypocrites, des ambitieux, des fauteurs de troubles et des *persécuteurs*. Cette tactique lui paraissant aussi heureuse qu'originale, il rend les Vendéens responsables de tous les excès de la Convention. A propos du soulèvement général de 1793, il dit : « C'est ici le lieu de faire connaître ce pays singulier, couvert d'une population si obstinée, si héroïque, si malheureuse et si *fatale à la France*, qu'elle manqua perdre par une funeste diversion, et dont elle *aggrava les maux en irritant au dernier point la dictature révolutionnaire* [2]. » Nous n'avons pas à démontrer ici qu'en préservant la liberté religieuse la Vendée ne fut point fatale à la France ; que sa résistance est, au contraire, comme on l'a si bien remarqué, «le seul fait qui ait contrebalancé, pour l'avenir de la société française, le fait victorieux de la Révolution. » Il nous suffira de dire que l'insurrection vendéenne eut lieu deux mois après l'exécution de Louis XVI, et ne donna de sérieuses inquiétudes qu'au moment de la victoire des Montagnards sur les Girondins. Or il nous semble qu'à la fin de mai 1793 la *dictature révolutionnaire* était déjà fort *irritée*, et paraissait n'avoir besoin d'aucune excitation pour tenir tout ce qu'elle promettait. C'est d'ailleurs une étrange morale, celle qui consiste à dire toujours aux victimes : Il ne fallait pas vous défendre. Si vous vous étiez laissées égorger en silence, peut-être le bourreau se serait-il plus promptement lassé. Vous l'avez *irrité* et il vous a vaincues, donc vous étiez coupables. M. Thiers s'est assurément plusieurs fois indigné des violences commises sous le règne de Louis XIV contre les protestants. Il traiterait d'insensé tout écrivain qui entreprendrait de justifier les *dragonnades*, ou d'établir que les Camisards ont trahi la France par leur résistance et par leur émigration. Ne comprend-il donc pas que la Convention, chargeant ses armées de convertir les catholiques de l'Ouest à la religion de Camus, puis à

[1] T. IV, p. 80. — [2] T. IV, p. 79.

celle de Chaumette, est plus coupable que Louis XIV faisant appuyer ses missionnaires par des dragons. Louis XIV ne prétendait pas agir au nom de la liberté.

Quand M. Thiers fait dire à Gallois et à Gensonné le contraire de ce qu'ils ont dit; quand il parle du respect des Assemblées nationale et législative pour la liberté des cultes; quand il représente l'insurrection de l'Ouest comme l'œuvre du clergé, et qu'il reproche à cette insurrection les *irritations* de Danton, de Robespierre, de Marat, de Collot d'Herbois, d'Hébert et de tant d'autres, on peut croire qu'il se trompe avec préméditation. Nous aurons encore à signaler plusieurs erreurs de cette sorte; mais il en est aussi d'un genre différent. Ces dernières prouvent que M. Thiers s'est à peine donné le soin de lire les récits qu'il a résumés et réunis. Nous l'établirons par quelques exemples. Après avoir parlé des dispositions hostiles que « l'amour des prêtres et des seigneurs » inspirait à la Bretagne, il ajoute : « Sur la rive gauche de la Loire, dans le *Bocage*, le *Loroux*, la *Vendée*, l'insurrection était complète, et de grandes armées de dix à vingt mille hommes tenaient la campagne [1]. » En présentant le Bocage, la Vendée et le Loroux comme trois contrées distinctes, M. Thiers commet une erreur aussi bizarre que s'il disait : « Le 26 juillet 1830, une insurrection éclata dans le chef-lieu du département de la Seine, dans la capitale du royaume et au faubourg Saint-Antoine. » Il fait également violence à la géographie quand il rapporte que « le tirage devait avoir lieu à Saint-Florent, près d'Ancenis, *en Anjou* [2]. » Ancenis a toujours fait partie de la Bretagne. Il se met en contradiction avec tous les témoignages de quelque valeur en assurant que le « nommé Gaston, perruquier, s'empara de Challans, puis de Machecoul, où sa troupe brûla tous les papiers de l'administration, et commit des massacres dont le Bocage n'avait point donné l'exemple [3]. » Gaston ne commit aucun massacre à Machecoul; il n'y entra point. Il avait été tué deux jours avant la prise de cette ville. M. Thiers transforme le marchand colporteur de laine, Cathelineau, en *voiturier*, lui fait quitter sa *ferme*, et ajoute : « Il accourut au milieu des insurgés, les rallia, leur rendit courage, etc. [4]. » Cathelineau ne fit aucune de ces choses. Lorsqu'il appela ses voisins aux armes, il n'y avait point près de lui des insurgés *au milieu* desquels on pût *accourir*, afin de les *rallier et de leur rendre courage*.

[1] T. IV, p. 79. — [2] T. IV, p. 84. — [3] T. IV, p. 87. — [4] T. IV, p. 84.

Ses premiers soldats furent vingt-sept paysans de son village, parmi lesquels il comptait dix ou douze parents. Cathelineau ne sut pas relever et *maintenir* l'insurrection. Il fit mieux : il sut la créer. M. Thiers répète nous ne savons quelle fable ridicule en présentant Charette comme un Nemrod qui passait des *mois entiers dans les bois, couchant à terre avec les chasseurs*[1]. Il commet une erreur plus grande en ajoutant que le chef du Bas-Poitou laissa commettre toutes sortes d'excès à ses soldats, afin de les *compromettre et de les engager irrévocablement à son service*[2]. Beaucoup d'actes de cruauté peuvent être reprochés à Charette ; néanmoins, loin d'avoir fait l'atroce calcul que M. Thiers lui attribue, il se prononça toujours fort énergiquement contre les massacres qui avaient signalé les premiers succès de l'insurrection dans le Bas-Poitou. Ces massacres, dont l'historien de la Révolution accuse successivement Gaston et Charette, furent ordonnés et dirigés par Souchu, un ancien receveur des gabelles, qui s'était lui-même établi président du comité royaliste, et qui plus tard essaya de passer aux républicains.

M. Thiers se trompe sur les dates comme sur les hommes et sur les lieux. Il dit que l'insurrection ne fut *générale qu'au mois d'avril* 1793. Le 21 mars, les Vendéens avaient déjà occupé Cholet, Vihiers, Chalonnes, les Herbiers, Machecoul, etc., etc. En un mot, ils étaient maîtres de presque tout le pays qui reçut le nom de Vendée militaire. Les rapports des généraux Quétineau et Leigonyer, du commandant Peu et des autorités administratives de Thouars, déclarent que cette ville « fut attaquée par les Vendéens le 5 mai à six heures du matin. » M. Thiers est d'un autre avis. Il assure que Thouars tomba dès le 4 au pouvoir des insurgés[3].

Nous pourrions signaler une multitude d'erreurs semblables ; nous croyons inutile de le faire : la négligence de M. Thiers n'est plus à prouver. On dira peut-être pour sa défense que toutes les histoires générales de la Révolution fourmillent d'inexactitudes de cette sorte. Cela est vrai, et cela n'excuse rien. Néanmoins nous aurions gardé le silence si nos critiques avaient dû se maintenir dans ces étroites limites. Mais, comme on le voit, M. Thiers nous a imposé une tâche plus sérieuse ; c'est au point que l'on est tenté de le croire irréprochable, quand il n'est coupable que de légèreté. Du reste les erreurs

[1] T. IV, p. 90. — [2] T. IV, p. 90. — [3] T. IV, p. 91.

de date et de lieu, rapprochées d'erreurs plus graves, ont une réelle importance. En effet, que faut-il penser d'un livre dont on peut dire, pièces en main, que les appréciations y sont partiales et fausses, les documents dénaturés, les détails secondaires inexacts ?

S'il est un fait facile à constater, et d'ailleurs généralement reconnu, c'est que les Vendéens montrèrent, au début de l'insurrection, un profond respect pour les propriétés et une grande générosité pour les vaincus. Les milliers de soldats républicains pris à Thouars, à Fontenay, à Saumur, etc., furent mis en liberté sans avoir essuyé aucun mauvais traitement. Les trois villes que nous venons de nommer, bien qu'occupées de vive force, n'eurent rien à souffrir des vainqueurs. Voici comment le conventionnel Lequinio a expliqué cette conduite, qu'il ne pouvait comprendre : « Les chefs des rebelles recommandaient partout le bon ordre, et employaient le *simulacre hypocrite de la sagesse et de la bonté* pour se faire des partisans ; et sans doute qu'*aucun être pensant* ne contestera l'efficacité d'une pareille méthode, quelles que fussent alors la *profonde scélératesse* de sa combinaison et la *perfidie* de son but. » Les troupes républicaines avaient, sauf de rares exceptions, une méthode entièrement différente. Les dépêches officielles des généraux Berruyer, Canclaux, du Petit-Bois, Leigonyer, Laborelière, prouvent en effet que les soldats se livraient aux plus atroces excès, même quand les chefs cherchaient à maintenir quelque discipline. « J'ai le cœur navré de ce que je vois, écrivait Laborelière au ministre de la guerre. Quand on a servi trente-six ans avec honneur, il est dur à la fin de sa carrière de voir le mal sans pouvoir y remédier que faiblement. » Il offrait sa démission. Phélippeaux disait plus tard, à la tribune de la Convention : « Les brigands n'ont pas commis plus d'atrocités contre les citoyens paisibles que nos propres soldats. Les généraux eux-mêmes ont encouragé le pillage dont ils ont partagé l'exécrable produit. » Lequinio s'exprimait ainsi dans un rapport resté célèbre :

« *Dès les premiers instants,* les généraux républicains ont fait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier. Ils ont favorisé le pillage pour couvrir celui qu'ils faisaient eux-mêmes. Le pillage a été porté à son comble ; les militaires, au lieu de songer à ce qu'ils avaient à faire, n'ont pensé qu'à remplir leurs sacs et à voir se perpétuer une guerre si avantageuse à leurs intérêts. L'habitude de piller a étendu les effets de cette disposition coupable jus-

que sur les patriotes, et les richesses de ceux-ci sont devenues mille fois la proie de l'homme envoyé pour les défendre. »

Ainsi, d'après Lequinio, *dès les premiers instants* de la guerre le pillage fut une *habitude;* Westermann en fit une loi et y joignit l'incendie. Le 26 juillet 1793, il écrivit aux représentants :

« J'ai fait annoncer à tous les villages que je brûlerais et mettrais au pillage toutes les communes qui fourniraient aux rebelles des contingents *ou autres secours :* cela fait trembler le paysan. Cet exemple terrible est nécessaire pour arrêter ce torrent qui perdrait la république. »

Quatre jours plus tard les incendies commencèrent. Voici en quels termes M. Thiers le constate : « Westermann brûla le bourg d'Amaillou, dit-il, pour user de *représailles* envers M. de Lescure [1]. » Grâce à cette manière de présenter les choses, tout l'odieux de la conduite de Westermann disparaît; *il use de représailles,* les Vendéens sont donc les premiers et les plus grands coupables. Naturellement M. Thiers tait les accusations de Lequinio, de Phélippeaux et de tant d'autres; il tait même la dépêche de Westermann; car celui-ci, moins habile que son historien, ne prétendait pas *user de représailles :* il voulait *intimider le paysan* et ne voyait nul inconvénient à l'avouer. Des reproches vagues et promptement atténués indiquent seuls que les bleus eurent bien aussi quelques torts.

L'histoire entière de M. Thiers est écrite d'après ce système. Il discute peu, fait rarement une apologie et rarement aussi un réquisitoire. Au lieu d'aborder directement les questions, il jette au milieu de sa narration, presque toujours fort calme, une petite phrase incidente que l'on aperçoit à peine, mais qui dénature complétement les faits, ou qui, parfois, justifie aux yeux du lecteur les mesures que l'historien lui-même veut paraître blâmer. Ainsi, n'osant pas approuver la suppression du culte catholique, revu et corrigé par Camus, il dit : « La religion catholique avait *multiplié les fêtes à l'infini;* la Révolution, *préconisant le travail,* croyait devoir les réduire le plus possible... [2] — L'emportement des esprits devenant chaque jour plus grand, on se demandait pourquoi, en abolissant toutes les anciennes superstitions monarchiques, on conservait encore un *fantôme de religion,* à laquelle

[1] T. IV, p. 303.

[2] T. V, p. 189 et 192.

presque personne ne croyait plus, et qui formait le *contraste le plus tranchant* avec les nouvelles institutions, les nouvelles mœurs de la France républicaine. » Le Catholicisme éloignait du travail, était contraire aux nouvelles institutions et aux nouvelles mœurs ; il fallait donc le supprimer. Quant aux paysans qui s'étaient soulevés pour le soutenir, on devait les dompter n'importe par quels moyens. De tels hommes se trouvent en dehors du droit des gens ; il s'agit de les détruire plutôt que de les vaincre. M. Thiers, fidèle à sa tactique, évite de conclure aussi nettement ; mais voici en quels termes il parle des colonnes mobiles de Turreau, appelées *colonnes infernales :*

« Le général Turreau avait reçu le commandement de l'Ouest ; il avait partagé l'armée disponible en colonnes mobiles qui parcouraient le pays, en se dirigeant concentriquement sur un même point ; elles battaient les bandes fugitives quand elles les rencontraient, et exécutaient, quand elles n'avaient pas à se battre, les décrets de la Convention. Elles brûlaient les forêts et les villages et *enlevaient la population* pour la transporter ailleurs... — Cette malheureuse guerre n'était plus désormais qu'une guerre de dévastation. Le général Turreau avait été *contraint* de prendre une mesure cruelle : c'était d'ordonner aux habitants des bourgs d'abandonner le pays, sous peine d'être traités en ennemis s'ils y restaient. Cette mesure les réduisait ou à quitter le sol sur lequel ils avaient tous leurs moyens d'existence, ou à se soumettre aux exécutions militaires. *Tels sont les inévitables maux de la guerre civile*[1]. »

Si Turreau commit quelques excès, il y fut *contraint*, et d'ailleurs la Vendée n'eut alors à souffrir que les *inévitables maux de la guerre civile*. On se contenta de *brûler les forêts, ainsi que les villages, et d'enlever la population pour la transporter ailleurs*. Turreau se borna-t-il vraiment à ces *mesures* cruelles, mais *inévitables?* Oui, si nous en croyons M. Thiers ; non, si nous avons recours aux documents révolutionnaires, les seuls cependant que l'historien ait voulu consulter. Voici comment Turreau s'exprimait dans un ordre général, daté du 4 germinal an II : « Les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins seront entièrement incendiés sans exception. Les habitants qui seront reconnus avoir pris part directement ou *indirectement* à la révolte de leur pays seront *exterminés sur-le-champ*. »

[1] T. VI, p. 75.

Le général Grignon fut encore plus concis. Il dit à ses soldats : « Brûlez tout ce qui sera susceptible de l'être, et passez au fil de la baïonnette tous les habitants que vous rencontrerez... Un patriote n'est pas censé habiter ce local. » Tels sont les ordres que M. Thiers traduit par ces simples paroles : on *enlevait la population pour la transporter ailleurs.* Quant à la manière dont ces ordres furent exécutés, il faudrait, pour en donner une idée complète, indiquer les nombreuses dénonciations adressées vainement au Comité de Salut public par les autorités révolutionnaires de toutes les villes de la Vendée ; il faudrait invoquer les témoignages de plusieurs généraux, notamment de Savary et de Danican. Nous devons nous contenter de reproduire quelques lignes du conventionnel Lequinio :

« On a vu des militaires porter des enfants à la mamelle au bout de la baïonnette ou de la pique qui avait percé du même coup et la mère et l'enfant. Les rebelles n'ont pas été les seules victimes de la brutalité des soldats et des officiers ; les filles et femmes des patriotes mêmes ont souvent été mises en réquisition : c'est le terme. On a fusillé indistinctement tout ce que l'on rencontrait ou tout ce qui se présentait. Des communes venant se livrer, leurs officiers municipaux portant l'écharpe à leur tête, ont été reçues avec une apparence fraternelle et fusillées sur l'heure[1]. »

Ce système fut en vigueur pendant près de quatre mois. M. Thiers le sait et il se contente de dire : Turreau fut *contraint* de prendre une mesure cruelle ; mais, en somme, la Vendée n'eut à souffrir que les *inévitables maux* d'une guerre civile qu'elle avait provoquée. Puis il passe outre et donne de grands développements à quelques questions d'un intérêt fort secondaire pour l'histoire.

M. Thiers n'accorde point à Carrier la même protection qu'à Turreau. Il voit dans le misérable qui avait juré de nationaliser Nantes, par le feu, le fer et l'eau, « un de ces êtres médiocres et violents qui

[1] Dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire,* M. Thiers rapporte que les noirs révoltés de Saint-Domingue égorgèrent des femmes et des enfants que nos troupes étaient sur le point de reprendre ; puis il ajoute (t. IV, p. 206) : « Nos soldats, si généreux, qui avaient assisté à tant de scènes de carnage, mais qui n'avaient jamais vu égorger les femmes et les enfants, furent saisis d'une horreur profonde. » Il faut en conclure qu'aucun des régiments envoyés à Saint-Domingue n'avait fait la guerre de Vendée. Est-ce bien là ce que M. Thiers a voulu dire ?

dans l'entraînement des guerres civiles deviennent des monstres de cruauté et d'extravagance. » Il le condamne, mais comme on condamne un *insensé*. Du reste, il atténue ses crimes. Le tribunal révolutionnaire accusa Carrier d'avoir fait périr environ douze mille personnes ; M. Thiers dit quatre ou cinq mille. Il donne peu de détails sur les noyades ; il ne parle ni des *mariages civiques*, ni des débauches de Carrier, que l'on vit passer les prisonnières en revue, choisir celles qui avaient le malheur de lui plaire, et dire des autres : « Il n'y a rien là de propre ; qu'on les conduise à la baignoire nationale ! » Il croit inutile de constater que les agents jouissaient des mêmes priviléges que le maître ; que les noyeurs, montés sur leurs bateaux à soupape, « se rendaient très-familiers avec les femmes, les faisaient même servir à leurs plaisirs, puis ensuite les jetaient dans la Loire, de crainte qu'elles n'enfantassent des louveteaux. » Il ne dit pas que l'on fit noyer six cents enfants. Cependant tous ces faits, qui nous paraissent assez importants pour trouver place dans une histoire en dix volumes, sont prouvés, soit par le procès de Carrier, soit par les rapports des conventionnels ou des autorités nantaises. Il est vrai qu'après avoir donné de tels détails M. Thiers n'eût pu dire froidement : « Le procès des agents de Carrier venait de révéler toutes les atrocités *ordinaires* de la guerre civile [1]. » Au fond, celui-là non plus n'était pas sorti des règles. Les plus grands coupables étaient encore ceux qui avaient levé le drapeau de l'insurrection. M. Thiers paraît oublier ici que Carrier n'avait pas plus d'horreur pour les Vendéens que pour les républicains riches et *suspects de modérantisme*. Il sait cependant que ce conventionnel dit à plusieurs reprises aux clubistes de Nantes : « Il ne faut plus d'accapareurs, plus de négociants, plus de riches ; il faut faire rouler leurs têtes sur l'échafaud. Il ne me faut point de preuves matérielles. La dénonciation de deux bons sans-culottes me suffit. La guerre aux riches ! » Sont-ce vraiment là les résultats *ordinaires* de la guerre civile ?

A l'exemple de quelques autres écrivains, mais d'écrivains, pour la plupart, sans nom, sans autorité, sans talent, M. Thiers essaie de mettre la Convention et le Comité de Salut public hors de cause dans les excès de Carrier. « *Heureusement*, dit-il, le Comité de Salut public venait de remplacer Carrier ; car il voulait l'extermination, *mais sans*

[1] T. VI, p. 370.

extravagance[1]. » A ce compte, le Comité et son agent n'auraient été en désaccord que sur une question de forme. C'est peu de chose. M. Thiers, il est vrai, ne s'en tient pas là; il insinue que la Convention ignorait ce qui se passait à Nantes. L'erreur est fort étrange. Le *Moniteur* constate, en effet, que la Convention accorda plusieurs *mentions honorables* à Carrier. On jugea particulièrement digne de cet honneur ses lettres des 17 et 25 novembre, lettres où il parlait en termes fort clairs des deux premières noyades. Du reste, les crimes de Carrier ne furent pas des actes isolés. A Angers, on fit fusiller sans interruption douze cents Vendéens qui s'étaient rendus prisonniers sur la promesse d'une amnistie. Ce fut le point de départ d'innombrables exécutions. Le comité révolutionnaire établi dans cette ville jugea en six séances onze cent trente-six femmes, dont un grand nombre furent condamnées à mort et exécutées. Des massacres semblables eurent lieu à Rennes, à Laval, au Mans, à Brest, dans toutes les villes de l'Ouest; et M. Thiers n'en dit pas un seul mot.

Taire la plupart des atrocités commises par les républicains, atténuer celles dont il parle, et les présenter, ainsi réduites, comme le résultat *ordinaire, inévitable,* de la guerre civile, tel est l'invariable système de M. Thiers : aussi ne cite-t-il presque jamais les documents dont il invoque l'autorité. Voici, par exemple, comment il termine le récit de la bataille de Savenay, où les restes de la grande armée catholique et royale furent exterminés : « La Loire et les marais interdisaient toute retraite à ces infortunés (les Vendéens); un grand nombre fut immolé à coups de baïonnette; d'autres furent faits prisonniers, et à peine quelques-uns trouvèrent-ils le moyen de se sauver[2]. » M. Thiers s'arrête là; cependant son récit n'est pas complet. Pour bien faire connaître les suites de cette bataille et la nature de la guerre qu'elle paraissait terminer, il fallait reproduire au moins un passage du rapport adressé par Westermann au Comité de Salut public.

« Suivant les ordres que vous m'aviez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes, qui, au moins pour celles-là, n'enfanteront plus de brigands. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher. J'ai tout exterminé. Les routes sont semées de cadavres. Il y en a tant que, sur plusieurs endroits, ils forment py-

[1] T. VI, p. 148.
[2] T. V, p. 291.

ramide. On fusille sans cesse à Savenay ; car à chaque instant il arrive des brigands qui prétendent se rendre prisonniers. Kléber et Marceau ne sont pas là. Nous ne faisons pas de prisonniers. Il faudrait leur donner le pain de la liberté, et la pitié n'est pas révolutionnaire. »

Le général Tribout, qui signait *Tribout libre,* écrivait de son côté :

« Je ne veux pas de prisonniers ; ils mettraient la peste dans notre armée ; et quand on a leurs principes, on ne doit plus vivre. »

Puisque M. Thiers parlait des Vendéens *faits prisonniers,* il aurait dû dire comment on les traita. Du reste, tous ces malheureux ne tombèrent pas entre les mains de Westermann et de Tribout. Deux ou trois mille purent gagner Nantes ou y furent conduits par les officiers auxquels ils s'étaient rendus. Voici ce que Carrier écrivit à leur sujet à la Convention :

« La défaite des brigands est si complète que nos postes les tuent, prennent et amènent à Nantes par centaines. La guillotine ne peut suffire. J'ai pris le parti de les faire fusiller. J'invite mon collègue Francastel à ne pas s'écarter de cette salutaire et expéditive méthode. »

« Il est arrivé à Nantes cinq cents brigands que les habitants des campagnes avaient saisis jetant leurs armes et demandant grâce ; mais la seule grâce que l'on puisse accorder à des rebelles, c'est une prompte mort. »

« Il n'eût pas échappé un seul brigand sans les ordres du général Moulin, qui s'est avisé de donner à quelques-uns des passeports pour rentrer chez eux. Je viens de faire arrêter ce général vraiment coupable. »

Ces dépêches, dont M. Thiers ne dit pas un seul mot, auxquelles il ne fait pas la moindre allusion, obtinrent de la Convention une *mention honorable.* Dissimuler de pareils faits, est-ce écrire l'histoire [1] ?

[1] Dans son *Histoire des Girondins,* M. de Lamartine n'entreprend pas d'atténuer les atrocités commises par Carrier. S'il en est quelques-unes qu'il passe sous silence, il en est d'autres qu'il parvient à exagérer. Ce tour de force devait séduire son talent. En revanche, comme M. Thiers, il cherche à couvrir la Convention et le Comité de salut public, faisant ainsi peser sur quelques individus, sur des instruments, le crime de

Nous avons noté beaucoup d'autres suppressions de ce genre. Leur nombre même nous empêche de les indiquer. Ainsi M. Thiers ne dit pas que l'on songea plusieurs fois à se défaire des Vendéens par le poison. Le fait est cependant fort bien établi par des documents révolutionnaires. Le brasseur Santerre, que M. Thiers affuble en héros, oubliant que ses soldats disaient : « Il n'a de Mars que la bière, » écrivait, le 22 août 1793, au Comité de Salut public, que pour vaincre les Vendéens il fallait recourir à des *fumées soporifiques*. Le 11 septembre, le général Rossignol développait l'idée de son collègue. « Il serait à désirer, en mesure générale, que l'on envoyât près de cette armée le citoyen Fourcroy, membre de la Montagne, pour nous aider de ses lumières et enfin parvenir à la destruction des brigands. C'est le sentiment d'un de vos frères et amis qui connaît son talent en chimie. » La question fut mise à l'étude. Ce n'était point la première fois. Le général Savary dit, en effet, dans ses Mémoires, ouvrage que M. Thiers a largement exploité : « Je me rappelle qu'un adepte se prétendant physicien-alchimiste présenta aux députés qui se trouvaient à Angers un bout de cuir rempli d'une composition dont la vapeur dégagée par le feu devait asphyxier tout être vivant fort loin à la ronde. On fit l'essai sur des moutons, dans une prairie. » Le *physicien-alchimiste* avait trop promis : aucun mouton ne fut empoisonné, et il fallut se résoudre, au moins provisoirement, à combattre les Vendéens par le fer et par le feu. Fourcroy ne se rendit pas aux vœux de Rossignol ; mais Carrier pensa que l'on pouvait se passer de lui. Le 9 novembre 1793, il écrivit aux conventionnels en mission près de l'armée républicaine de l'Ouest : « Le poison est plus sûr que toute votre artillerie. Faites empoisonner les sources d'eau ; empoisonnez du pain, que vous abandonnerez à la voracité de cette armée de brigands, et laissez faire l'effet. Vous tuez les soldats de Larochejaquelein à coups de baïonnette, tuez-les à coups d'arsenic ; cela est moins dispendieux et plus commode. » Cette lettre fut lue en conseil de guerre ; mais Kléber coupa court à toute discussion en s'écriant :

toute une faction. Nous devons même reconnaître que, dans cette voie, M. de Lamartine va plus loin que M. Thiers. Mais au moins, chez l'auteur de l'*Histoire des Girondins*, on peut croire à l'erreur. Pour signaler les *mentions honorables* de la Convention, il ne lui a sans doute manqué que de les connaître.

« Si Carrier était ici, je lui passerais mon sabre à travers le corps. »

La Convention et le Comité de Salut public ne se prononcèrent pas, il est vrai, pour l'exécution de ces projets d'empoisonnement; mais ils les connurent, ils en furent officiellement informés, et ne firent entendre aucune parole de blâme. Ils laissèrent toute liberté à leurs agents. Quant à M. Thiers, s'il ne parle ni des *fumées soporifiques* de Santerre, ni de la *chimie* de Rossignol, ni de l'*arsenic* de Carrier, ni des *études* faites à Angers devant *plusieurs représentants*, c'est qu'il y voit peut-être autre chose que les *résultats ordinaires et inévitables de la guerre civile*. Aucune atténuation n'étant possible, il regarde de tels faits comme non avenus. C'est en vertu du même système historique qu'après avoir dit que Bonchamps, mortellement blessé, sauva, par son dernier ordre, la vie à cinq mille prisonniers républicains, il s'abstient d'ajouter que les conventionnels en mission écrivirent au Comité de Salut public : « Les lâches ennemis de la nation ont épargné plus de quatre mille des nôtres. Quelques-uns se laissaient toucher par ce trait incroyable d'hypocrisie. Nous les avons pérorés, et ils ont bien compris qu'ils ne devaient aucune reconnaissance aux brigands..... Il faut ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action. N'en parlez même pas à la Convention. Les brigands n'ont pas le temps d'écrire ou de faire des journaux. Cela s'oubliera comme tant d'autres choses. » L'avis parut bon. On mit dans *le Moniteur* qu'à Saint-Florent les patriotes *avaient arraché des mains de l'ennemi* cinq mille prisonniers qu'il allait massacrer. De pareils faits peignent les hommes et l'époque. Peut-être leur suppression peint-elle aussi l'écrivain qui la croit utile au triomphe de ses doctrines.

M. Thiers s'applique à tout dénaturer. C'est à peine s'il reconnaît aux insurgés de l'Ouest le mérite d'avoir bien combattu. Il n'aborde pas cette question directement; il fait, au contraire, quelques phrases sur le courage héroïque des populations du Bocage; mais en même temps il travaille si habilement son récit que le lecteur doit attribuer les triomphes des Vendéens, soit à la force du nombre, soit à de purs accidents. Quelquefois l'historien se permet de plus grandes libertés. C'est ainsi qu'il fait gagner aux républicains la bataille de Torfou. Après avoir dit que Kléber avait le *désavantage de la position*, et se trouvait compromis par suite d'*un peu de confusion*, il ajoute : « Sur ces entrefaites le corps de bataille arrive et rétablit le combat; les Vendéens sont enfin *repoussés bien loin et punis de*

leur avantage passager[1]. » Comme tous les rapports destinés à pallier une défaite, le rapport de Kléber est fort long ; il ferait trois pages du *Correspondant*. Nous ne pouvons donc le reproduire. Il suffit, du reste, d'en opposer quelques lignes à la narration de M. Thiers. « .... L'affaire s'engagea de la manière la plus vive, et, comme nous avions l'*avantage de la position*, il nous était d'autant moins permis de douter de la victoire.... Le chef de l'état-major voulut disposer d'un des bataillons de la droite. Ce bataillon se mit en mouvement pour se porter en avant, mais avec trop de précipitation sans doute, puisque son mouvement fit croire qu'il se retirait : il ne fut que trop suivi. Ce fut en vain que les braves s'efforcèrent à faire rester chacun à son poste ; *rien ne put arrêter le désordre*. » Il avoue ensuite que « la retraite se fit avec précipitation ; que quatre bouches à feu et autant de caissons tombèrent au pouvoir de l'ennemi. » On était déjà à près de deux lieues du champ de bataille lorsque les généraux Vimeux et Dubayet parurent avec des troupes fraîches, et arrêtèrent la poursuite des vainqueurs. Ce fut tout. Les Vendéens conservèrent l'artillerie des bleus et couchèrent sur le champ de bataille. M. Thiers a néanmoins découvert qu'ils avaient été *repoussés bien loin et punis de leur avantage passager*. Trois jours plus tard, le 21 et le 22 septembre, ces mêmes vaincus détruisaient deux autres armées républicaines. Quant aux vainqueurs, ils se retirèrent à Nantes. « Ce mouvement, dit Kléber, s'exécuta avec le plus grand ordre. On se retrouva alors au même point d'où l'on était parti. » Quant aux « déroutes complètes, » c'est le terme employé par le conventionnel Phélippeaux, essuyées le 21 et le 22 septembre par les armées de Beysser et de Mieskowsky, il en est une que M. Thiers atténue, et l'autre qu'il tait complétement. En revanche, il dit que les Vendéens avaient alors cent mille hommes sous les armes. L'évaluation de Kléber est beaucoup plus modeste ; on peut croire cependant qu'il ne songeait point à dissimuler les forces d'un ennemi qui venait de le vaincre. M. Thiers ne voit aucun intérêt à constater qu'à telle affaire, à Coron, par exemple, vingt mille insurgés battirent dix mille bleus ; mais en revanche, il s'écrie à propos de la bataille de Cholet : « treize mille hommes en avaient battu quarante mille ! » 1° D'après le rapport de L'Echelle, général en chef des républicains, « la grande armée des

[1] T. V, p. 45-46.

rebelles était d'environ trente mille hommes ; » 2° d'après le général Savary, qui prit part à la bataille, « l'armée républicaine réunie autour de Cholet, présentait une force de vingt à vingt-deux mille hommes.» D'autres calculs, basés sur l'effectif de chacune des divisions qui concoururent au résultat de cette journée, égalisent à peu près les forces. Il serait trop long de les indiquer. Nous ne voulons d'ailleurs invoquer ici que des autorités révolutionnaires. Grâce à M. Thiers, elles cessent de paraître partiales. Si l'historien de la Révolution parle avec complaisance de la bataille de Cholet, il est bref sur la bataille de Laval. Cette affaire, qui dura douze heures, que Kléber qualifie « d'horrible déroute, » et qui, selon son récit, « coûta aux républicains dix-neuf pièces de canon, autant de caissons, plusieurs chariots, et réduisit leur armée de vingt-quatre mille hommes à sept mille, » n'est plus, dans le livre de M. Thiers, qu'une action assez vive, mais courte. Si l'avantage resta aux insurgés, ce fut grâce « aux quelques mille braves qui étaient toujours disposés à se battre *par tempérament*[1]. » On avait longtemps attribué l'énergique résistance des Vendéens à la force des sentiments religieux : c'était une erreur. L'homme éclairé ne doit voir dans leur persévérance qu'une affaire de *tempérament*.

M. Thiers n'est pas plus juste quand il apprécie les hommes que quand il parle de leurs actes ; il traite les caractères comme les événements. Son histoire commence cependant par une belle promesse : « Je n'ai pu m'irriter ; j'ai plaint les combattants, et je me suis dédommagé en adorant les âmes généreuses. » Ce qu'il y a de généreux dans la conduite des généraux vendéens paraît avoir complétement échappé à son adoration. Il ne voit parmi eux que des politiques ou des dupes. Si les gentilshommes choisirent Cathelineau pour généralissime, ce fut *afin de flatter* les paysans et de se les *attacher davantage*. Après leurs grandes victoires, « les chefs *ne songèrent* qu'à se partager le pays pour y *régner individuellement*. » Il insinue qu'à Ancenis Larochejacquelein et Stofflet, préoccupés surtout de leur propre avenir, se séparèrent volontairement des débris de leur malheureuse armée. Le général Travot accusa une seule fois, et sur de faux témoignages, Charette d'avoir fait assassiner un prêtre qui lui avait donné asile, et que l'on croyait vendu aux républicains.

[1] T. V, p. 274.

M. Thiers en conclut que le chef du Bas-Poitou avait, durant sa dernière campagne, l'habitude d'agir ainsi. « Charette, plein de défiance, *faisait quelquefois massacrer* ses hôtes quand il craignait d'en être trahi [1]. » En un mot, sur ce point comme sur tous les autres, M. Thiers exagère le mal et tait le bien, écarte les faits les plus positifs pour accueillir des calomnies produites au moment même de la lutte. Il est plus scrupuleux quand il s'agit de Rossignol, de Santerre, de Turreau, ou même de Carrier.

IV

M. Thiers traite la Bretagne assez dédaigneusement. Il représente la chouannerie comme un brigandage fort déplorable sans doute, mais dont cependant la République n'avait point à s'inquiéter ; aussi ne lui consacre-t-il guère qu'une trentaine de pages dispersées dans plusieurs volumes [2]. C'est trop peu. Nous concevons qu'il ait, comme tous les historiens, fait une grande différence entre l'insurrection de la rive droite de la Loire et l'insurrection de la rive gauche. Les innombrables guérillas qui couvrirent si longtemps la Bretagne, sans pouvoir jamais, malgré leur extrême bravoure et les constants efforts de Puisaye et de Cadoudal, ni former une armée, ni tenter autre chose que des coups de main, ne sauraient avoir dans une histoire générale la même place que les grandes armées vendéennes ; mais cette insurrection n'en est pas moins un des faits les plus marquants de l'époque révolutionnaire. Ces chouans, qui, selon M. Thiers, « se livraient au brigandage dans les rochers et les vastes bois » de leur pays, tinrent en échec, durant plusieurs années, soixante ou quatre-vingt mille hommes des meilleures troupes de la république. Pour renouveler les prodiges de la Vendée, peut-être ne leur eût-il fallu, au début de la guerre, qu'un chef comme Bonchamps ou Cathelineau. Du reste M. Thiers pouvait être en même temps très-précis et très-vrai. Il s'en est bien gardé. L'histoire complète de la chouannerie est à peu près impossible et serait d'ailleurs fort monotone ; mais si l'historien est en quelque sorte forcé de passer sous silence ces milliers de petits com-

[1] T. VIII, p. 131.

[2] M. Thiers fait une exception pour l'affaire de Quiberon, qu'il raconte assez longuement. Cet épisode tient autant de place que toute l'histoire de la chouannerie.

bats où tant d'héroïsme fut dépensé de part et d'autre, il peut, il doit indiquer l'esprit qui animait les combattants, les résultats qu'ils poursuivaient, ceux qu'ils obtinrent, et comment ils les obtinrent. M. Thiers ne fait rien de tout cela. A l'aide des Mémoires de Puisaye, qu'il ne cite pas, il décrit rapidement le pays et la tactique des insurgés ; puis il représente ces derniers comme n'ayant guère d'autre mobile que le pillage. Il ne peut parler d'eux sans mêler à son récit les mots de brigandage et d'assassinat.

Il est certain que de graves excès furent commis par les chouans. Ces petites bandes isolées, ne relevant guère que d'elles-mêmes, devaient souvent se laisser entraîner à des actes de vengeance et de cruauté. Néanmoins il est certain aussi que les chefs combattirent toujours cette tendance. La chouannerie se montra moins généreuse que la Vendée ; elle voulut rendre coup pour coup, et ne sut pas faire grâce à des ennemis implacables. Mais si, d'un commun accord et dès l'origine, la guerre fut sans pitié, le brigandage et l'assassinat restèrent des crimes individuels. Quant aux causes premières de cette longue lutte, voici comment elles sont résumées par M. Duchatellier, écrivain dévoué au parti révolutionnaire, et qui mérite, au moins à ce titre, toutes les sympathies de M. Thiers : « La guerre de la chouannerie fut due au pillage, aux assassinats, à la profanation des temples, aux impositions arbitraires et à tous les excès que commirent les hommes de la Terreur[1]. » M. Thiers n'a point de tels accès de franchise. Tout au contraire ; dans la crainte d'affaiblir les reproches qu'il adresse aux chouans, il oublie de dire comment se conduisaient les bleus. Pour faire apprécier ce silence, nous emprunterons quelques lignes aux documents révolutionnaires et officiels. Le 23 novembre 1793, Rossignol écrivait au ministre de la guerre : « Autant on m'amène de chouans-brigands, autant j'en envoie au Père éternel ; ils sont plus utiles dans ce lieu-là qu'ici. » Le même général rendait aussi compte, le 13 janvier 1794, d'une expédition du général Beaufort : « Il a fait huit cents prisonniers, dont cinq cents ont été conduits à Vitré, deux cents à Fougères et cent à la Guerche. La commission militaire va bientôt, je pense, les avoir expédiés. Les chefs seront traduits à Rennes ; le reste sera raccourci sur les lieux. » D'après

[1] Histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne.

Savary, que M. Thiers ne peut trouver suspect, ces prisonniers si promptement *raccourcis* ou *expédiés* étaient des paysans *enlevés sans résistance dans les campagnes.*

A la même époque, Carrier écrivait au général Avril : « Continue de porter la terreur et la mort dans le Morbihan, incarcère les gens suspects, incendie les propriétés, etc. Voilà les ordres que je te donne, et que tu exécuteras avec le plus de zèle et d'activité qu'il te sera possible. » Avril sut mériter les éloges de son chef. Hoche avait d'autres principes ; mais Avril, Rossignol et Beaufort lui avaient légué leurs soldats. Voici ce qu'il en disait : « J'ai l'âme déchirée de voir la conduite de la malheureuse armée que je commande. Tous mes ordres, tous les arrêtés possibles n'en changeront pas l'esprit. C'est la peine de mort qu'il faut faire subir sur-le-champ aux scélérats qui sont familiarisés avec l'assassinat, le viol et l'incendie. » Il renouvelait les mêmes plaintes en termes plus énergiques encore dans une lettre adressée le 9 juillet 1795 au Comité de Salut public. Supprimer de pareils faits et revenir à diverses reprises, en les généralisant, sur les crimes commis par les chouans, est-ce vraiment écrire l'histoire de l'insurrection bretonne ? Tel est cependant le système suivi par M. Thiers.

Du reste, tous les excès commis sous le drapeau des chouans eurent-ils des chouans pour auteurs ? Non. La politique révolutionnaire inventa les *contre-chouans* ou *faux chouans.* Rossignol écrivait le 4 avril 1794 : « J'ai rencontré quelques bandes de nos amis qui font parfaitement bien leur besogne : ils tuent tout le vieux levain de patriotes tièdes... ; mais il faut y regarder à deux fois : ces enragés-là ont été démasqués par les vrais brigands, et ils disent qu'il n'y a plus de sûreté pour eux. Les chouans les attaquent, etc. »

Naturellement, M. Thiers ne parle pas des faux chouans.

V

Si l'historien de la Révolution française, du Consulat et de l'Empire, se montre d'une si révoltante et si audacieuse injustice envers les insurgés de l'Ouest, c'est moins à cause de leur insurrection en elle-même que du principal mobile de cette insurrection. Il leur pardonnerait assez facilement de s'être armés contre la Convention ; il ne leur pardonne pas d'avoir fait une guerre religieuse. Il est fort doux, en effet, pour les trahisons de Pichegru et de Dumouriez ; il parle sans

irritation de la prise d'armes des Girondins ; il n'est même point trop partial au sujet des révoltes de Lyon et de Toulon; mais son langage change dès qu'il s'agit des troubles de l'Ouest. C'est qu'à ses yeux cette cause était indigne par-dessus toutes les autres. Voici, par exemple, la réflexion que lui inspire le passage de la Loire : « Quatre-vingt mille individus quittaient leurs champs, allaient porter le ravage dans les champs voisins et y chercher l'extermination, pour quel but, grand Dieu!... pour une cause absurde et de toutes parts délaissée ou hypocritement défendue[1]. »

Au moment où les Vendéens, « ces soldats du Pape, » comme les appelait Carrier, traversaient la Loire, se passait-il donc à la Convention des scènes qui dussent leur montrer le ridicule et le néant des principes qui les avaient armés? M. Thiers ne dit point cela, mais voici les détails qu'il rapporte :

« Tandis que les patriotes de la Convention et des Jacobins, tandis que Robespierre, Saint-Just et les autres chefs révolutionnaires *s'arrêtaient au déisme,* Chaumette, Hébert, tous les notables de la Commune et des Cordeliers, placés plus bas par leurs fonctions et leurs lumières, devaient, suivant la loi ordinaire, *dépasser la borne* et aller jusqu'à l'athéisme[2]. »

M. Thiers reproduit ensuite avec complaisance toutes les raisons infâmes données par les Hébert et les Chaumette pour faire proclamer le culte de la Raison. Des misérables vêtus de chasubles, de surplis, de chappes, venaient, dans la salle même de la Convention, parodier les cérémonies du culte catholique et profaner des images de la Reine des saints. M. Thiers dit de ces scènes qu'elles étaient *bizarres et quelquefois burlesques.* Quant aux discours prononcés dans ces orgies d'impiété, M. Thiers les trouve plaisants et *singuliers.* « A ces scènes de gaieté succédaient tout à coup, ajoute-t-il, des scènes de respect et de recueillement[3]. » Pourquoi? parce que l'on vénérait les bustes de Lepelletier et de Marat, placés sous un dais et entourés de voiles[4].

[1] T. V, p. 123. — [2] T. V, p. 193. — [3] T. V, p. 202.

[4] C'est toujours ainsi que la raison humaine a *dépassé la borne.* Le Pape Martin V, peu après son exaltation, écrivait aux seigneurs de Bohême en leur rappelant les faits qui se passaient sous leurs yeux : « On brise et on brûle les images du Crucifix, de la Vierge et des autres saints. Les images et les fêtes de Jean Hus et de Jérôme de Prague sont honorées d'un culte public. »

Après avoir, sans y mêler un mot de critique, consacré quinze ou vingt pages au récit de toutes ces infamies, l'historien ajoute : « On voit *sans doute* avec dégoût ces scènes *sans recueillement*, sans bonne foi, où *un peuple* changeait son culte *sans comprendre ni l'ancien ni le nouveau.* » Est-ce enfin une parole de blâme que nous allons entendre ? Non, c'est une excuse, une justification :

« Mais quand le peuple est-il de bonne foi, quand est-il capable de comprendre les dogmes qu'on lui donne à croire ? Ordinairement que lui faut-il ? de grandes réunions qui satisfassent au besoin d'être assemblé, des spectacles symboliques où on lui rappelle sans cesse l'idée d'une puissance supérieure à la sienne, enfin des fêtes où l'on rende hommage aux hommes qui ont le plus approché du bien, du beau, du grand ; en un mot des temples, des cérémonies et des saints. Il avait ici des temples, la Raison, Marat et Lepelletier. Il était réuni et adorait une puissance mystérieuse, il célébrait deux hommes. Tous ses besoins étaient satisfaits, et il n'y cédait pas autrement qu'il n'y cède toujours[1]. »

L'écrivain qui a signé de telles lignes devait nécessairement reprocher aux Vendéens d'être morts pour une cause absurde.

Le souvenir et l'espérance du pouvoir ont rendu M. Thiers plus circonspect quant à la forme, mais au fond il a toujours la même pensée. Dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire* il déclare *insensé* le culte de la Raison, et loue le premier consul d'avoir *relevé l'autel de saint Louis, de Charlemagne et de Clovis.* La contradiction n'est qu'apparente. En effet, que voit-il dans cette grande mesure? Il y voit un acte de bonne politique et rien de plus. Ce chapitre, nous le savons, a eu beaucoup d'admirateurs même parmi les catholiques ; cependant, pour justifier notre assertion, il suffit d'en citer quelques lignes :

« A en juger par sa conduite ordinaire et constante, l'homme a besoin d'une croyance religieuse. Dès lors que peut-on souhaiter de mieux à une société civilisée qu'une religion nationale, fondée sur les vrais sentiments du cœur humain, conforme aux règles d'une morale pure, consacrée par le temps, et qui, sans intolérance et sans persécution, réunisse, sinon l'universalité, au moins la grande majorité des citoyens, au pied d'un autel antique et respecté[2] ? »

[1] T. V, p. 205-206.

[2] *Histoire du Consulat et de l'Empire,* t. III, p. 206.

N'est-ce pas toujours le même fonds?

De même qu'il avait cherché à présenter le soulèvement de l'Ouest comme le résultat d'une longue intrigue, M. Thiers s'efforce d'enlever à la pacification de cette contrée son véritable caractère. Les insurgés ne sont plus dans son livre que des vaincus que l'on amnistie. Il constate avec raison qu'en 1795 les Vendéens étaient bien disposés pour la paix, mais il oublie d'ajouter qu'on ne put les faire consentir à l'ouverture des négociations qu'après leur avoir promis la liberté des cultes. Jamais, du reste, les hommes intelligents du parti révolutionnaire ne s'étaient dissimulé que la paix serait à ce prix. Le jour où ils avaient reconnu que les provinces de l'Ouest s'étaient surtout soulevées pour rester fidèles à l'Eglise, ils avaient compris que le libre exercice du culte catholique pourrait seul y rétablir la tranquillité d'une manière complète et définitive. La Convention, qui avait cru abolir le Catholicisme et qui s'était rendue en corps à Notre-Dame pour y adorer la déesse Raison, consentit enfin à s'incliner officiellement devant le *fanatisme* de ces paysans ; d'où l'on peut conclure, malgré M. Thiers, qu'ils lui paraissaient encore redoutables. Voici, en effet, la première mesure arrêtée à la Jaunais entre les conventionnels et les chefs vendéens :

« Les représentants du peuple, etc.

« Considérant que les départements de l'Ouest sont dévastés depuis deux ans par une guerre désastreuse ; que les troubles qui les agitent *prennent leur source dans la clôture des temples et l'interruption du paisible exercice de tout culte quelconque ;*

« Que les hommes *auteurs de ces maux et de ces désordres sont ceux* qui ont voulu plonger la France dans l'anarchie, et qui, *en persécutant,* ont cherché à *établir un culte particulier dont ils voulaient être les pontifes....* arrêtent :

« Art. 1er. Tout individu et toutes sections de citoyens quelconques peuvent exercer librement et paisiblement leur culte.

« Art. 2. Les individus et ministres de tout culte quelconque ne pourront être troublés, inquiétés, ni recherchés pour l'exercice libre, paisible et intérieur de leur culte.

« Art. 3. Les autorités civiles et les commandants de la force armée sont chargés de tenir la main à l'exécution des présentes, etc. »

Ainsi, pour pacifier les provinces de l'Ouest, la Convention ne dut

pas seulement leur accorder la liberté des cultes, il fallut encore qu'elle consentît à reconnaître officiellement, à la face du monde, que, la guerre civile ayant eu pour cause *la clôture des temples*, les auteurs *des maux et des désordres* que cette guerre avait entraînés *étaient ceux* qui avaient *persécuté* les fidèles en *cherchant à établir un culte particulier;* c'est-à-dire en substituant au culte catholique, non régénéré par Camus, le culte de la Raison, puis celui de l'Etre suprême, cette *borne* où l'homme sage *doit s'arrêter*. Rendre un pareil arrêté, c'était justifier l'insurrection vendéenne. M. Thiers l'a certainement compris, mais il a complétement oublié de le dire.

Quelques révolutionnaires ont prétendu que dans cette circonstance les conventionnels avaient été trop conciliants. C'est une erreur. Ils voulaient la paix et firent simplement ce qu'il fallait pour l'obtenir. Les dépêches des représentants en mission sont, sous ce rapport, chargées de preuves. Faure et Bollet écrivaient à la Convention : « Ils (les insurgés) disent qu'ils aiment mieux mourir que de vivre sous un gouvernement qui n'a pas de Dieu. » Cette phrase résume énergiquement toutes les citations que nous pourrions faire. Cependant nous devons aussi donner l'opinion du général Hoche. Un mois après le traité de la Jaunais, le 17 mars 1795, il disait dans un rapport au Comité de Salut public : « Les prêtres réfractaires du mont Saint-Michel ont été mis en liberté ; ils *disent des messes, et chacun vit tranquille dans ce pays*. Ceux de Guingamp sont encore incarcérés. Je demande, *pour l'uniformité*, qu'on les rende au peuple breton *qui soupire après eux*. Ce serait un *grand moyen de le ramener à la République*. » Le même jour il écrivait aux officiers généraux placés sous ses ordres : « Si nous parvenons à rétablir la confiance par le moyen des prêtres, la *chouannerie tombera sur-le-champ*. Vous connaissez *la loi salutaire* que la Convention nationale vient de décréter sur la liberté des cultes ; proclamez-la, répandez-la avec profusion dans les campagnes, et surtout ne *dédaignez pas de prêcher vous-mêmes la tolérance religieuse*. Les prêtres, certains qu'on ne les troublera pas dans l'exercice de leur ministère, deviendront vos amis, ne fût-ce que pour être tranquilles. Leur caractère les porte naturellement à aimer la paix ; ils peuvent tout sur l'esprit de l'homme non éclairé... » En sa qualité d'homme éclairé, Hoche conseillait à ses lieutenants de recourir à la corruption et même à l'hypocrisie : « Engagez sous main quelques officiers et soldats à assister à leurs cérémonies re-

ligieuses, messes, etc. ; faites attention surtout que *jamais elles ne soient troublées.* » Enfin, il ajoutait pour son ami particulier, le général Lebley : « Courage, mon bon ami, courage ; *que la religion ne t'arrête pas.* Fais dire la messe et *assistes-y,* s'il est nécessaire.» Nous ne jugeons pas cette politique. Il nous suffit de la faire connaître pour indiquer parfaitement la situation.

Hoche ne se borna point sans doute à faire dire des messes et à conseiller au général Lebley d'y assister; il eut aussi recours à d'autres moyens. En Vendée, comme en Bretagne, il y avait, outre une minorité de politiques, de royalistes avant tout, des hommes qui s'étaient fait de la guerre une habitude et presque un métier. Pour les vaincre, le général républicain dut employer la force. Mais, du jour où le principe des négociations eut été accepté, la guerre ne fut plus à ses yeux qu'un accessoire. Si l'on en croyait M. Thiers, l'accessoire aurait été le principal. Le célèbre historien constate, nous le reconnaissons, que Hoche « avait prescrit les plus grands égards pour les curés; » mais, avant de faire cette concession à la vérité, il a grand soin de dire que de nombreux postes enveloppaient le pays insurgé et étaient chargés d'occuper chaque bourg, chaque village, d'arrêter les citoyens notables, d'enlever les grains et les bestiaux; puis il ajoute, dans une intention fort claire : « Or, comme les Vendéens tenaient à leurs bestiaux et à leurs grains beaucoup plus qu'aux Bourbons et à Charette, il était certain qu'ils rendraient leurs armes[1]. » Si toute la question était là, pourquoi les Vendéens s'étaient-ils soulevés?

La République observa mal les traités de la Jaunais et de la Mabilais; les conseils de Hoche furent souvent oubliés. Le 12 juin 1796, quinze ou seize mois après la première pacification, ce général écrivait au ministre de la police : « J'avais fait sentir au Directoire l'inconvénient de réveiller des idées religieuses prêtes à être oubliées sans l'intérêt qu'on y attache. Je lui disais : Si vous n'êtes tolérant, nous ferons la guerre; nous tuerons des Français devenus nos ennemis; mais *cette guerre ne finira pas,* ELLE VOUS MINE. Si vous poursuivez les prêtres, vous en aurez dans cent ans qui se feront un honneur de recevoir ce qu'ils appellent la palme du martyre. » Le Directoire aurait volontiers admis, au moins pour la Vendée, ces doctrines de tolérance; mais comme il n'était point assez fort pour les

[1] T. VIII, p. 70.

imposer à ses agents, des actes de persécution religieuse continuèrent d'affliger les provinces de l'Ouest. Le culte catholique n'obtint une vraie liberté que sous le Consulat, et ce fut seulement à cette époque que la Vendée et la Bretagne posèrent définitivement les armes. Leur tâche était remplie.

VI

Il nous reste une dernière observation à présenter.

Nous n'avons voulu opposer à M. Thiers que des témoignages empruntés aux chefs, aux agents ou aux admirateurs du parti révolutionnaire. Peut-être avons-nous donné par là plus de vigueur et même plus d'autorité à nos observations. Cependant elles en sont moins complètes. Nous eussions agi autrement si nous avions dû écrire un chapitre d'histoire au lieu d'un chapitre de critique. L'historien n'est, en effet, digne de ce nom, digne de la haute et difficile fonction qu'il se donne, qu'à la condition d'entendre tous les partis. Ce n'est pas ainsi que M. Thiers a compris ses devoirs. Il a mis de côté, les regardant comme faux ou non avenus, tous les témoignages religieux ou royalistes. C'était beaucoup déjà. Cependant il ne s'en est point tenu là : il a *corrigé* les témoignages révolutionnaires. On nous permettra de dire que le fait est prouvé. Au milieu de cette guerre épouvantable, les généraux de la République et les conventionnels avaient quelquefois rendu justice à leurs ennemis, quelquefois aussi ils avaient laissé échapper d'étranges aveux. M. Thiers a froidement entrepris, quarante ans après la lutte, de réparer ces fâcheuses erreurs, et l'on peut voir que l'importance du but l'a rendu fort coulant sur les moyens de l'atteindre.

Voilà cependant comment les défenseurs du monopole universitaire, les hommes qui refusent aux catholiques le droit de choisir les livres destinés à leurs enfants, comprennent la dignité, la justice, tranchons le mot, la probité de l'histoire ! Telles sont les règles qui président à l'enseignement qu'ils nous imposent aujourd'hui et qu'ils prétendent nous imposer toujours.

Eugène Veuillot.

QUELQUES REFLEXIONS

SUR LA SUISSE CONTEMPORAINE.

Quiconque a voyagé en Suisse a certainement entendu dire par des gens du pays qu'à moins d'être leur compatriote il était impossible de connaître quelque peu et d'apprécier raisonnablement leurs affaires. De tout temps, en effet, il a été difficile d'embrasser les mille diversités que présentent le génie, l'état social, la religion, les lois, les mœurs des vingt-deux peuples helvétiques.

Il faut reconnaître que cette mine abondante d'instruction variée a été trop rarement exploitée, je ne dirai pas seulement par les étrangers, mais par les Suisses eux-mêmes, ou du moins par ceux d'entre eux qui dominent aujourd'hui. Si les radicaux connaissaient ou s'ils aimaient la Suisse, ils n'auraient pas songé à faire de la Confédération le premier champ de manœuvres, ou plutôt l'amphithéâtre des théories humanitaires.

S'il est vrai que la complication naturelle des éléments qui constituent la Suisse menace de nombreuses chances d'erreur celui qui prétendrait embrasser d'une vue complète l'état présent et l'avenir le plus prochain de cette nation multiple, combien l'entreprise est devenue plus incertaine depuis le dernier triomphe du radicalisme! L'ordre établi, les conditions de durée qu'il présente, le libre jeu des caractères, des mœurs, des lois, telles sont les données premières des jugements et des conjectures politiques. Mais lorsqu'il s'agit d'une société dissoute, destituée de tout principe d'autorité et de justice, et où il n'y a de liberté que pour faire le mal, l'esprit du publiciste flotte à l'aventure. Que les radicaux soient donc plus indulgents pour les méprises que les étrangers peuvent commettre lorsqu'ils jugent des destinées de la Confédération; qu'ils rougissent, loin de s'amuser, de ces erreurs; car elles accusent le trouble et l'oppression qu'ils ont répandus sur la patrie.

Quant à moi, je ne me propose pas dans cet écrit, extrait d'un

travail plus étendu, de traiter des immenses questions que le spectacle de la Suisse contemporaine présente. J'ai le dessein plus modeste de définir, avec autant de précision que le sujet peut le comporter, quelques-unes des expressions générales dont on abuse le plus en parlant de la Confédération helvétique. Je profiterai des observations que j'ai faites et des renseignements que j'ai recueillis en parcourant récemment plusieurs cantons de la Suisse.

Lorsqu'il s'agit de la Suisse, chacun abuse volontiers des termes généraux.

Les noms de genre ont ce double avantage, qu'ils donnent à celui qui les prononce un air des plus savants, et qu'en même temps ils dispensent de connaître les faits. Favoriser la paresse et la vanité, est-il de plus grand moyen de succès! Aussi, quand sur ces trois termes : *radicalisme, communisme, unitarisme,* on a fait, à l'occasion de la Suisse, des gammes plus ou moins brillantes, on croit avoir tout dit.

Cependant sous ces mots se cachent bien des distinctions profondes, bien des nuances tranchées, dont il faut tenir compte.

Ce qui constitue à nos yeux le caractère propre du radicalisme suisse, c'est la pratique hardie de la détestable doctrine que tout est bon pour atteindre un but politique, et que les règles de la morale n'obligent pas les partis. Mieux vaut peut-être professer ce cynisme que d'inventer une morale selon laquelle, sous peine de passer pour un petit esprit, on doit admirer Robespierre comme le plus vertueux des citoyens, et honorer dans Marat ou Chaumette de nobles âmes méconnues.

Toutefois, ce serait faire à un grand nombre de radicaux un outrage gratuit que de ne point les distinguer de ceux qui poussent le mépris de la morale jusqu'à autoriser, jusqu'à commettre, en vue d'un but politique, même les crimes privés, même l'assassinat. Le vénérable Leu a péri sous le coup de ce radicalisme infâme. Les pillards de Fribourg étaient des radicaux de même sorte. A l'amour du lucre, à la passion du vol se joignait chez eux le désir d'humilier un culte et d'insulter une religion dont l'empire entrave leurs desseins.

Dans cette même catégorie il faut ranger les journalistes et les pamphlétaires qui ont poussé le mensonge à des excès inouïs. Vous les connaissez, noble général de Salis-Soglio, ces intrépides calomniateurs, qui, racontant à leur façon votre expédition en Argovie ou votre départ de Lucerne, vous eussent volontiers fait passer, s'ils

l'eussent pu, pour un homme cruel envers les femmes et les enfants, et, Dieu me pardonne, pour un voleur!

Quelle est l'invention impudente et absurde dont ne soient pas capables ceux qui osèrent bien dire, répéter, soutenir que M. Leu s'était suicidé! M. Leu, un modèle de foi et de piété, un paysan riche, mais inculte, qui devait aux séductions et à l'éclat de sa vertu toute catholique sa royauté populaire du canton de Lucerne. Troublés par les dépositions de la femme et de la mère de l'assassin, accablés par l'aveu du coupable lui-même, ils ne furent pas déconcertés pour si peu. L'honneur de M. Leu sortait intact de leurs mains impures; ils se ruèrent pour se venger sur les juges et les magistrats politiques de Lucerne. La procédure suivie contre Jacques Müller, l'assassin, fut représentée comme une série d'actes de tortures.

Les mêmes journaux imprimaient à Berne, au mois d'octobre dernier, que deux Bernois avaient été arrêtés, éventrés, pendus par des landsturms de Fribourg. Ce n'était pas un bruit vague et incertain, tel qu'il s'en répand toujours au milieu des agitations populaires; le nom, l'âge, le domicile, la profession, le signalement de ces deux victimes étaient indiqués; et tout était faux dans ce récit, lancé, par surcroît de perfidie, un jour de marché, parmi les rangs pressés des campagnards de Berne, et répété sous les formes les plus persuasives trois fois par la *Berner Zeitung* et deux fois seulement par le correspondant du *Constitutionnel* français[1].

Rappellerai-je d'autres fables non moins atroces, inventées à la même époque pour exciter les Suisses les uns contre les autres, et pour suppléer par le désir des représailles à l'ardeur que les soldats de la Diète ne pouvaient puiser dans la justice de leur cause? Le *Nouvelliste vaudois* n'a-t-il pas imprimé que le gouvernement de Fribourg avait fait distribuer dans les villages de ses ressortissants des paquets de poison, qu'il enjoignait de mêler aux aliments des soldats ennemis? Le même journal, le lendemain de la reddition de Fribourg, au risque d'exaspérer les passions honteuses qui sévissaient sur cette malheureuse ville, accusait les prêtres d'avoir égorgé des sentinelles bernoises.

Mais à quoi bon citer d'autres exemples de la même perversité, lorsque je puis, en racontant un souvenir personnel, montrer la

[1] Voir ce journal, samedi 6 et dimanche 7 novembre 1847.

fourberie, et il faut ajouter la bêtise humaine, élevées à un état de splendeur incomparable ?

Je me trouvais à Genève dans la semaine qui a suivi la capitulation de Fribourg, et, le 24 novembre, voici ce que je lisais dans le journal radical de la ville et du canton, la *Revue de Genève*.

« Comme au sac de l'archevêché, en 1831, à Paris, on a trouvé « dans les maisons jésuites des documents très-curieux, entre autres « beaucoup de lettres particulières à eux adressées, qui pourront « éclaircir beaucoup le genre de rapports qu'ils entretenaient avec « des personnages de tous les rangs, de toutes les conditions et de « tous les cultes. On cite parmi les objets découverts des cordes en « tout semblables à celles que Charles-le-Téméraire avait apportées « avec lui lors de son invasion de la Suisse, et qui étaient destinées à « attacher les prisonniers. Ces cordes, d'une longueur de deux à « trois pieds, sont munies d'un côté d'un anneau en fer, et de l'au- « tre d'un crochet. L'anneau est destiné à faire un nœud coulant « qu'on attache au cou du prisonnier, tandis que de l'autre côté on « fait adhérer par le crochet la corde à une autre grande corde des- « tinée à recevoir et à traîner à la file les prisonniers ainsi retenus.

« A quoi pensaient les PP. Jésuites en ayant en leur possession des « cordes semblables, c'est ce dont il est impossible de se rendre « compte ; d'ailleurs ils paraissent avoir nourri jusqu'au dernier mo- « ment l'espoir d'une victoire facile sur les troupes fédérales. »

Ce n'était point parmi les nouvelles, parmi les faits plus ou moins incertains que ces lignes étaient insérées ; elles appartenaient à la rédaction propre du journal. Je les extrais du premier article, de l'article de fond intitulé : *Situation de Fribourg*.

Je n'ai point visité de pensionnats dirigés par les Jésuites ; mais je savais qu'en ceci du moins plus progressifs que l'Université de France ils faisaient entrer la gymnastique dans le système d'éducation appliqué à leurs élèves. Aussi j'imaginai sans grand effort qu'en dépit de leur ardeur rapace les pillards de Fribourg n'avaient pu dérober un aussi grand nombre de cordes, et que celles qu'ils avaient volées étaient tout simplement des engins fort inoffensifs, destinés aux exercices gymnastiques des enfants. Cependant l'absurde invention du *Journal de Genève* fit fortune ; il se trouva nombre de sots pour y croire, et un fripon pour l'exploiter.

Le samedi de la même semaine, la *Revue de Genève* publiait l'an-

nonce suivante : « *Au café Peytregnet, tour mairesse.* Exposition « d'objets curieux, rapportés de Fribourg : une lance ou pique ; deux « boulets ; deux biscaïens ; une balle ; une cartouche ; quatre fragments « de mitraille ; un brassard du Sonderbund, pris sur un landsturm « fribourgeois mort ; un échantillon des huit mille cordes trouvées dans « le *couvent* des Jésuites de Fribourg. Cette corde est munie d'un « anneau et d'un T, et était destinée à attacher les prisonniers « qu'heureusement ils n'ont pas faits. »

L'occasion de démasquer l'odieuse mystification préparée par la *Revue de Genève* était trop belle. Je me fis indiquer le café Peytregnet, situé près la porte de Rive, dans une ruelle étroite et obscure. J'entrai, et, m'adressant au maître de l'établissement, je le priai de me montrer les trophées dont j'avais lu l'annonce dans la *Revue de Genève*. De toute cette exposition sauvage, le seul objet curieux, c'était la corde volée à Fribourg. Le lecteur a pu remarquer que les deux descriptions données par le journaliste radical, dans son article de fond, et par le cafetier Peytregnet à la page des annonces, n'étaient pas semblables. C'était une façon de faire accroire que les Jésuites avaient le génie fertile en inventions atroces, et qu'ils avaient raffiné même sur la barbarie de Charles-le-Téméraire. Le journaliste parlait de six mille cordes munies d'un anneau en fer et d'un crochet. Le cafetier en avait compté huit mille, garnies de deux anneaux et terminées, disait-il, par un T. La corde qui me fut montrée ne ressemblait ni à l'une ni à l'autre de ces descriptions. Longue de deux ou trois pieds, elle n'était armée d'aucun crochet, et se terminait d'un côté par un anneau et de l'autre par une petite tringle ou poignée en fer. Je reconnus aussitôt un instrument de gymnastique élémentaire. L'anneau sert à suspendre la corde aux poutres, ou, selon l'expression technique, aux portiques dressés dans le gymnase ; et l'élève, saisissant la tringle d'un main ou des deux mains, se livre à divers exercices fort connus et qu'il est superflu de décrire.

Cependant le drôle, passant la tringle dans l'anneau, s'en fit un licou, et prétendit me faire croire que les Jésuites de Fribourg s'étaient promis de lier ou d'étrangler, en serrant la corde, les prisonniers qui seraient tombés dans leurs mains. Je le laissai dire et jouer sa pantomime, me contentant de lui demander s'il avait été lui-même l'un des pillards de Fribourg, et s'il avait vu de ses yeux les huit mille cordes semblables dont il était fait mention dans la *Revue de*

Genève. Son audace fut quelque peu ébranlée par mon air d'incrédulité. Il avoua qu'il n'avait pas été à Fribourg, rejeta sur un tiers la responsabilité de son dire, et me montra comme autorité une feuille obscure du canton de Vaud, *le Démocrate de la Broye*, qui paraît à Payerne. Je reconnus, en effet, que la *Revue de Genève* n'avait pas le mérite de l'invention. Le journal genevois avait illustré de son beau style et de son érudition piquante l'ignoble fable du *Démocrate de la Broye*. Celui-ci s'était contenté de dire que les huit mille cordes étaient destinées à *crocher* les prisonniers.

Je doute que les annales du mensonge mentionnent un trait d'audace et de fourberie plus impudent. Or, la *Revue de Genève* appartient à M. Fazy, le président du conseil d'Etat de Genève. La *Berner Zeitung* se publie sous la responsabilité de M. Stæmfli, député de Berne à la Diète et membre du conseil exécutif. Le *Nouvelliste vaudois* est le journal semi-officiel du gouvernement de Vaud.

Sans doute, je le répète, tous les radicaux suisses ne sont pas capables de s'abaisser à de telles infamies, et je veux supposer que les rédacteurs ordinaires des journaux que j'ai cités n'ont trempé ni dans l'invention des paquets de poison, ni dans celle des Bernois égorgés. M. Fazy était absent de Genève lorsque son journal rivalisait avec *le Démocrate de la Broye* et M. Peytregnet.

Cependant il faut bien que le radicalisme abolisse entièrement dans les âmes la notion du juste et de l'injuste, puisque le fait d'avoir commandé les corps-francs contre Lucerne est devenu un titre de gloire pour Ochsenbein, puisqu'à leur retour ses complices ont reçu dans la plupart des cantons radicalisés des hommages publics, des ovations solennelles.

Les radicaux se disent les hommes de progrès par excellence. Que font-ils cependant lorsque, les armes à la main, ils se précipitent en traîtres sur un Etat voisin? Ils ramènent la guerre aux temps de barbarie; ils dépouillent cet acte extrême de toutes les conditions d'honneur et de loyauté dont le droit des gens a voulu qu'il fût entouré; ils attaquent à main armée, sans déclaration de guerre; les pirates font-ils autre chose?

S'il s'agit de deux nations unies par les traités ordinaires, ou seulement par les conventions tacites qui résultent du droit des gens, l'agression armée, sans déclaration préliminaire, est un crime contre la civilisation. Entre deux Etats confédérés, ce trait de barbarie se complique de trahison.

Aussi les corps-francs eux-mêmes sont-ils effrayés de l'énormité de leur doctrine. Ils s'exaltent à outrance; et cependant, si on les serre de près, ils répugnent à restaurer une féodalité anarchique, à poser un principe en vertu duquel tout chef de bandes, par cela seul qu'il voudrait renverser un gouvernement voisin, serait autorisé à violer son territoire et à lui courir sus. Ochsenbein lui-même intitule ses commentaires sur son incursion contre Lucerne : *Combat des réfugiés lucernois et de leurs amis.* Ainsi les corps-francs ne font plus la guerre pour leur propre compte, mais, plus modestement, à titre d'alliés. L'offense au droit des gens est atténuée par cette concession, si fictive qu'elle soit; acceptons-la. Elle nous met face à face avec la doctrine présente des hyper-radicaux, c'est-à-dire des radicaux *transcendantaux,* comme a dit M. Druey dans un de ses fréquents accès de facétie.

J'ai entendu de mes oreilles le célèbre député et dictateur du canton de Vaud soutenir avec véhémence devant la diète, le lendemain de la capitulation de Fribourg, la théorie suivante : « Le peuple n'est « jamais lié par la constitution qu'il s'est donnée lui-même. Il est tou- « jours librede la fouler aux pieds. Sa souveraineté est absolue, sans « règle, sans limites, et perpétuellement agissante. »

Au mois d'octobre 1846, le lendemain de la révolution de Genève, un autre hyper-radical, voulant rallier au gouvernement de Saint-Gervais les esprits incertains, donnait une formule plus saisissante et plus pratique encore de cette aberration : « En Suisse, disait-il, le « droit flotte au vent de l'émeute. »

Puisqu'il en est ainsi, le mot dont se sert M. Druey ne répond pas à sa pensée. Que parle-t-il de souveraineté du peuple? c'est divinité qu'il devrait dire. Eh! quel dieu ou plutôt quelle idole nous commande-t-il d'adorer!

La conséquence légitime qui résulte de la souveraineté du peuple, telle qu'elle peut être pratiquée dans une république démocratique, c'est qu'aucune collection particulière d'individus n'a le droit de prétendre à la possession exclusive de la souveraineté. M. Druey, au contraire, en décrétant le perpétuel provisoire des règles constitutionnelles dans lesquelles le peuple a défini et circonscrit sa personnalité, met en réalité l'exercice de la souveraineté populaire à la merci de la première tourbe venue, fortuite, confuse et violente.

M. Druey était conséquent avec ses prémisses, lorsqu'à Montbenon, monté sur son échelle , il proposait ou plutôt il décrétait d'accorder les droits politiques à tout Vaudois quelconque, failli, mendiant ou forçat libéré. Lorsque le grand-conseil de Vaud eut à réviser le programme de Montbenon, il fut saisi d'un scrupule fort concevable, qui aurait dû l'entraîner plus loin, et raya cette dernière catégorie de la liste des citoyens. Vaines précautions! Les forçats ont perdu le droit de suffrage; mais, d'un autre côté, ils ont obtenu, comme tout individu quelconque, le droit de révolution partout et toujours. La constitution, qui les chasse des colléges électoraux, n'est déclarée valable qu'autant qu'un caprice de la violence ne l'aura pas renversée. Vienne une nouvelle journée de Montbenon! le forçat, comme tout autre individu quelconque, enfant, idiot ou étranger, deviendra un citoyen actif, probablement même trop actif. Un député du dernier gouvernement de Genève disait à la diète de Zurich, en 1845, qu'il se sentait peu de respect pour les constitutions écloses dans la rue, sous la haute influence du bâton. Le pire de la destinée dont l'hyper-radicalisme menace les honnêtes gens, c'est qu'il ne leur promet même pas que le bâton de souveraineté n'aura pas été volé à quelque garde-chiourme par un échappé des prisons. M. Druey raisonnait donc en bon logicien, une fois son principe posé, lorsqu'il ne voulait que ni la dépendance de l'assisté, ni la déconsidération du failli, ni l'infamie du libéré, ne fussent des causes de déchéance politique; mais la monstruosité de cette dernière déduction ne frappe-t-elle pas d'odieux et de ridicule la théorie constitutionnelle ou plutôt anti-constitutionnelle du radicalisme transcendantal?

Pour détromper ceux qui, sous les mots décevants d'omnipotence absolue du peuple, croiraient tenir le gage d'une liberté illimitée, que peut-on ajouter de plus, si ce n'est une esquisse rapide de la politique appliquée par M. Druey au canton de Vaud? Quoi de plus éloquent que cette confiscation complète de la liberté religieuse, premier effet de la révolution consommée à Lausanne en 1845? Le conseil d'État de Vaud s'est fait donner des pleins pouvoirs pour l'administration des affaires religieuses. Un exemple entre mille fera connaître dans quel sens il use de cette tyrannie légale.

Les méthodistes du pays de Vaud, après avoir subi toutes les avanies et toutes les violences imaginables, jouissaient, au mois de novembre dernier, d'une espèce de trève. Ils tenaient leurs assemblées

domestiques sans que le premier gamin qui passait dans la rue se crût en droit d'aller recruter dans la *pinte* voisine une escouade de vauriens pour fouiller la maison, déchirer la Bible, séparer de force le propriétaire et ses amis. Les méthodistes n'avaient pas eu la présomption de croire que la liberté du domicile leur serait conservée. Ils sentaient qu'au retour de la guerre, le prétexte du jésuitisme étant épuisé, ils redeviendraient le point de mire des clameurs et des violences, qui sont l'élément premier de la politique radicale. Les méthodistes avaient résolu de tenir leur dernière assemblée le dimanche 21 novembre; les émeutiers ordinaires et privilégiés, *les druides*, comme les appelait un spirituel et honnête journaliste, se répandirent dans les rues de Lausanne, aux cris de : A bas les Jésuites! A bas les méthodistes! A bas les Ristous! Ce dernier mot, dans l'argot révolutionnaire du pays, veut dire aristocrate. Ils pénétrèrent de vive force dans plusieurs maisons et forcèrent les réunions pures à se dissoudre.

Peut-être allez-vous croire que le gouvernement se mettra en mesure de réprimer ces désordres, de protéger le culte domestique, de faire expier la violation du domicile. Si la force matérielle lui manque, au moins saura-t-il par un blâme, par un avertissement, réparer le scandale. Détrompez-vous; à Lausanne, le perturbateur, le coupable, ce n'est pas l'auteur, c'est la victime de la violence et du crime.

Deux jours après, le 24 novembre, le conseil d'Etat du canton de Vaud, considérant que les réunions religieuses en dehors des cultes garantis par la constitution ou autorisés par la loi, notamment les réunions de l'église indépendante, continuent à être une occasion de troubles et de désordres;... attendu que ces réunions ont gravement compromis la tranquillité publique, arrête : « Toutes réunions reli-
« gieuses en dehors de l'église nationale et non autorisées par la loi
« sont, dès aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, interdites dans ce
« canton. »

Ce raisonnement inique a été successivement appliqué aux réunions publiques, puis aux réunions privées des méthodistes et de tous les genres de dissidents, aussi bien qu'aux assemblées tenues par le clergé national hors des temples consacrés, ou simplement dans l'enceinte même des temples, mais en dehors des heures officielles. Les conservateurs avient résolu de ne pas abandonner aux clubs anarchi-

ques le bénéfice du droit d'association ; ils avaient fondé des cercles de *l'Espérance*. Les membres des clubs voulurent régner sans partage ; ils descendirent dans la rue les armes à la main, et contraignirent les sociétés rivales à se dissoudre. Le lendemain le conseil d'État consacra cette violence nouvelle ; il rétablit l'ordre en interdisant aux membres des Sociétés de l'Espérance de se réunir à l'avenir. Ainsi la souveraineté infinie du peuple n'est que l'omnipotence absolue de l'émeute. Sous l'empire de cette théorie, non-seulement le droit politique, mais le droit privé, flotte au gré de la violence irresponsable et de la brutalité impunie.

Comme le gouvernement ne possède aucune force qui lui ait été déléguée pour un temps fixe, sous des conditions certaines, il n'a d'autre ressource pour se maintenir que la servilité envers le parti le plus ardent, et la tyrannie contre l'autre.

Les corps-francs autorisés, que dis-je ? glorifiés, l'émeute déclarée en permanence et opprimant à son profit toutes les libertés publiques, voilà les deux ressources les plus honnêtes du radicalisme suisse.

A l'aide de ce dernier moyen, il a réussi à s'emparer de la Diète, et à constituer la majorité qui a déclaré la guerre au Sonderbund. — Ceux qui se paient de mots et adorent l'injustice, pourvu qu'elle soit hypocrite, reprochent aux Etats catholiques d'avoir résisté à un ordre de la Diète ; il les accusent volontiers de rébellion.

Mais, sans en appeler ici aux principes du droit fédéral, qui a bien son importance ; avant d'examiner ce que valent en eux-mêmes les arrêtés d'expulsion des Jésuites et de dissolution du Sonderbund, il ne faut pas oublier comment ces questions mêmes sont tombées sous la compétence usurpée des douze voix radicales. Le 4 février 1845, le gouvernement qui siégeait au château de Lausanne, le grand-conseil de Vaud, légitime représentant du peuple, juge peu suspect de partialité en faveur des Jésuites, niait que le pacte fédéral donnât à la Diète le droit de chasser cet Ordre religieux des Etats souverains qui l'avaient appelé. On sait comment des masses tumultueuses débauchèrent les miliciens, forcèrent le gouvernement à se retirer, et votèrent en place publique des instructions favorables à la cause de la *légalité*.

De même, le 3 octobre 1846, le grand-conseil de Genève n'admettait pas que l'alliance défensive du Sonderbund fût contraire au pacte. Les émeutiers de Saint-Gervais en décidèrent autrement.

Puisque ces deux grands triomphes du radicalisme, *les deux Actes souverains*, comme ils disent, c'est-à-dire illégaux, de Montbenon et du Molard, ont pesé d'un poids si décisif dans la balance de la Diète, et précipité du côté de la guerre le fléau si longtemps vacillant, quelle dérision de parer d'un prétexte de légalité le décret d'exécution contre le Sonderbund !

Le radicalisme, tel que nous l'avons défini, n'est pas un but : c'est un moyen. A quelle fin a-t-il été appliqué dans les dernières affaires de la Suisse ? Vers quel objet prochain peut-on conjecturer qu'il va tourner sa violence accrue par le succès ?

Il ne faut jurer de rien ; les banalités irritantes ont par le temps qui court une vogue assurée. Aussi, nous devons nous résigner à entendre longtemps encore soutenir avec aplomb qu'en poursuivant le Sonderbund la Diète ne voulait atteindre que les Jésuites. Juger ainsi avant le commencement des hostilités, c'était le fait d'une myopie prononcée ; persister dans cette opinion après les actes qui ont suivi la chute rapide du Sonderbund, c'est le signe d'un aveuglement incurable ou d'une mauvaise foi qui fait pitié.

Nous ne sommes informés que par la voix des radicaux de ce qui se passe dans les cantons conquis ; cependant on peut dessiner déjà les traits généraux de l'oppression qui pèse sur les vaincus.

A Fribourg, à Lucerne, à Sion, les réfugiés ont confisqué la souveraineté populaire et frappé de déchéance les gouvernements légitimes, selon la théorie de M. Druey. Dans les petits cantons, les représentants fédéraux ont fait délibérer les landsgemeindes sous la pression des baïonnettes fédérales.

Ce régime d'oppression, dont il n'est pas encore temps d'écrire l'histoire, n'est pas uniquement destiné à servir de viles animosités personnelles et d'intraitables passions contre les institutions catholiques ; il prépare, dit-on, l'avénement du système unitaire et du communisme.

S'il dépendait uniquement des quelques satrapes du radicalisme de façonner la Suisse au gré de leur ambition et de leur convoitise, d'étouffer son histoire, de changer son génie et son climat, la Suisse formerait demain un seul empire. Elle aurait une armée permanente et un gros budget ; la centralisation administrative l'aurait envahie. L'unitarisme offre aux gouvernants trop de séductions pour manquer

d'amateurs; mais il s'en faut bien, si je ne me trompe, que l'opinion publique soit tombée en Suisse dans cet excès d'aberration. Je sais des corps-francs qui, après avoir marché contre les Jésuites et le *Sonderbund* avec une ardeur absurde, mais sincère, se retourneraient plus furieux encore contre leurs chefs, et crieraient à la trahison, s'ils voyaient se prononcer le dessein d'abolir, en ce qui les touche, la souveraineté cantonnale.

Je connais l'astuce des radicaux, je sais avec quel art perfide ils savent se jouer des mots. Tout en protestant qu'elle ne tendait pas au système unitaire, la Diète a, par le fait, exercé sur la Suisse, depuis le 18 octobre, une dictature telle que la constitution unitaire pourrait à peine lui en attribuer une semblable.

Interprétant à coup de majorité, c'est-à-dire faisant en réalité et défaisant à sa guise le pacte fédéral, déclarant la guerre civile, décidant de la valeur et du sens des capitulations, fixant le taux et le terme de payement des contributions de guerre, traitant en un mot en provinces conquises les cantons catholiques, les soumettant à des représentants du peuple appelés commissaires fédéraux, la Diète a possédé l'idéal du pouvoir despotique : elle a importé en Suisse, autant qu'il était en elle, les allures du Comité du Salut public.

Accablés de garnisaires, pressurés par le fisc, ravagés par des minorités qui semblent, à la façon dont elles usent du pouvoir, comprendre combien leur tyrannie est précaire, les États du Sonderbund n'ont pu résister à la dictature de la Diète, à ce joug si nouveau et si cruel pour eux. Cependant, à travers les réticences et les fables de la presse radicale, deux faits importants sont parvenus jusqu'à nous. Les landsgemeinde d'Uri et de Stanz, délibérant au milieu des circonstances les moins propices à la liberté, ont élu de nouveau pour leur député, et renvoyé à Berne, M. Muheim d'Uri et M. Durrer d'Underwald, que, dans la lugubre séance du 25 octobre dernier, nous voyons s'éloigner de la Diète avec toute les députations du *Sonderbund.*

C'est dans le camp confus des vainqueurs que l'omnipotence de la Diète a soulevé des alarmes et des mécontentements. La Diète n'a pas osé entamer de prime abord la révision du pacte fédéral. Elle a prudemment suspendu ses séances.

Nous ne sommes pas si présomptueux, nous l'avons dit, que de prétendre deviner à coup sûr la tournure que vont prendre les affaires

de la Suisse. Toutefois l'incertitude même de la situation nous enhardit à soumettre au lecteur quelques conjectures.

Il y a des années que l'on parle en Suisse de la révision du pacte ; déjà même, à plusieurs reprises, la Diète a mis la main à ce grand œuvre : le projet d'acte fédéral rédigé par M. Rossi est célèbre. Cependant il a échoué contre un obstacle insurmontable, contre les défiances de l'esprit cantonnal. Alors que la Confédération était calme, unie, fidèle à l'esprit de son institution, les cantons n'ont pu s'entendre pour partager à l'amiable leur souveraineté.

Les dissensions qui ont désolé la Suisse depuis la suppression des couvents d'Argovie ont-elles accru la bonne harmonie et la confiance mutuelle ? Les radicaux espèrent arracher par l'oppression l'adhésion des petits cantons, et déjà ils ont en partie réussi. Mais ceux qui s'entendent aujourd'hui pour poser la question resteront-ils unanimes quand il s'agira de la résoudre ?

La révision sera-t-elle totale ou partielle ? Par qui sera-t-elle entreprise ? Sur quelles bases posera-t-on la représentation en Diète ? Va-t-on reprendre le projet de M. Rossi ? Ce serait bien s'éloigner des systèmes de centralisation compacte ! S'ils n'adoptent pas cette formule, sont-ils capables d'en improviser une autre ? auront-ils assez d'autorité morale pour y rallier même leurs partisans actuels ? On peut en douter.

Si une intervention intempestive des puissances étrangères ne vient pas fournir aux égoïstes champions de l'unité de la Suisse le prétexte d'irriter le sentiment patriotique, les desseins personnels des oligarques seront éventés et déjoués.

Les meneurs du radicalisme ont achevé de se faire connaître depuis la chute du Sonderbund. Chacun a pu comparer la proclamation adressée par la Diète aux Etats catholiques et la conduite tenue envers ces Etats par les représentants fédéraux, signataires, pour la plupart, de ces décevantes promesses. Passifs instruments de l'oppression, les soldats mêmes qui occupent les cantons vaincus apprennent à connaître, tout en l'exerçant, et à redouter pour eux-mêmes le despotisme de la Diète. Ils y regarderont à deux fois avant de le faire peser sur eux-mêmes. Puisque les circonstances n'ont point fourni à la Diète l'occasion de prolonger plus longtemps sa dictature, il faut maintenant qu'elle regagne par la discussion le terrain qu'elle a perdu.

Mais quittons le champ des conjectures pour aborder un terrain plus solide. Cherchons à signaler quels ravages le communisme a faits en Suisse.

Si, par communisme, on entend une doctrine positive qui considère la propriété privée comme un abus et se propose de l'extirper en mettant en commun les richesses d'une façon plus ou moins complète, je n'hésite pas à penser que, toute proportion gardée, la France, et particulièrement Lyon et Paris, comptent plus de communistes de profession que la Suisse.

Il y a bien des genres de communismes. Celui qui a sévi sur la Suisse, le pire de tous peut-être, procède de l'Allemagne.

Babœuf, le grand-prêtre du communisme français, n'avait fait, à vrai dire, que généraliser et déclarer perpétuel les principes économiques de la Convention française. Du reste, il était profondément imbu de l'esprit et des mœurs de son temps; il affectait l'austérité spartiate. Le communisme allemand, celui du moins qui s'est fait connaître en Suisse, est bien autrement immoral et dangereux; il a pour base un athéisme raisonné, effrayant de pédantisme; il s'inspire du plus abject matérialisme; il tend à une dépravation systématique du genre humain.

Des ouvriers allemands, imbus de cet esprit, se réunirent en Suisse et se livrèrent à une active propagande. Les deux enquêtes publiées par les gouvernements de Zurich et de Neuchatel ont donné sur ces faits les détails les plus intéressants et les plus précis. Dans la Suisse romande, et particulièrement dans le canton de Vaud, les communistes allemands échappè rent à la surveillance de l'autorité à la faveur de la différence de langage, et les réunions qu'ils avaient fondées sous le titre bénin de Sociétés de Chant acquirent une importance réelle. A Lausanne, ils avaient loué dans la rue Saint-Pierre une grande maison; là, ils prenaient ensemble leurs repas, jouissaient d'un salon de lecture, d'une bibliothèque, d'un piano; ils prenaient des leçons de chant, de français, d'arithmétique; ils cultivaient en un mot des instincts de sociabilité et des goûts d'instruction auxquels il faudrait applaudir, si ce zèle de politesse et de savoir était dirigé dans de tout autres voies.

Des maisons communes, ou, plus proprement dit, des pensions de communistes et des cercles s'étaient établis très-rapidement et avec un certain éclat dans plusieurs cantons de la Suisse. Pas n'est besoin

de dire qu'aucun de ces établissements n'a fait l'impossible. Ceux qui les fréquentaient s'étaient associés dans une vue épicurienne, pour augmenter, par la diminution des frais généraux, les jouissances de chacun. Aussi, tout communistes qu'ils se disaient, ils n'ont pas mis en pratique le système de communauté absolue que l'esprit religieux de renoncement peut seul établir dans certaines sociétés exceptionnelles et restreintes. On n'est pas communiste parce que l'on suit les cours publics, parce que l'on dîne au restaurant, parce que l'on va au théâtre. Loin de mettre leur salaire en commun, les communistes suisses se cotisaient. Ils n'avaient eu garde d'inscrire dans leurs règlements la célèbre devise : *A chacun selon ses besoins*, comprenant combien elle est élastique. Il était formellement établi que chacun paierait son vin, précaution dont il est superflu de faire admirer la sagesse. Plusieurs de ces sociétés, moins riches que celle de Lausanne, n'avaient point de domicile qui leur appartînt en propre ; elles occupaient, à certains jours, des chambres particulières dans des *pintes* ou dans des hôtels. Les membres de ces sociétés plus modestes s'engageaient à faire entre eux, à tour de rôle, les fonctions de sommelier. Ne croyez pas que ce fût par recherche d'égalité sociale : c'est l'usage des sociétés secrètes jalouses de se ménager le huis-clos. Les communistes de Lausanne, loin de se servir eux-mêmes, *salariaient* un intendant et deux cuisinières.

Les établissements fondés en Suisse par les communistes de Lausanne insultaient donc de tous points à leur propre doctrine, et c'est pour cela qu'ils prospérèrent jusqu'à un certain point. Mais ce que ces associations avaient de particulier et de funeste, c'est l'enseignement qu'elles répandaient par les journaux, par les brochures, par les livres publiés à l'aide de cotisations entre les sociétaires ; une ou deux soirées par semaine étaient réservées à des expositions de la doctrine, et à des conférences dont le livre d'un tailleur, Weitling (*Garanties de l'harmonie et de la liberté*), fournissait le thème.

L'avantage de trouver à peu de frais une table mieux servie, l'attrait de la musique et de la lecture, la recherche de mœurs plus polies que celles du cabaret, attiraient le soir dans les réunions des communistes un grand nombre d'ouvriers et de célibataires peu aisés. Cependant, apprenons à ne pas désespérer du sens commun ! Le communisme, en tant que doctrine, tendant à la confusion des biens et au nivellement absolu des conditions sociales, ne paraît pas

avoir fait parmi les Suisses un grand nombre de dupes. Le caractère propre du communisme allemand, c'est qu'il fonde, nous le répétons, ses excentricités immorales sur la plus ambitieuse et la plus inextricable métaphysique. En dépit de cette séduction, si puissante sur la foule des imaginations germaniques, une scission profonde, suivie d'hostilités déclarées, se manifesta en cette occasion entre les ouvriers et les réfugiés allemands répandus en foule sur la surface de la Suisse.

La Jeune Allemagne, dont les associations nombreuses et actives se proposent de détruire les monarchies d'au delà du Rhin, repoussa les communistes. Quelques ouvriers de la Suisse allemande, de Thurgovie, de Zurich, de Lucerne, de Bâle-Ville, montrèrent moins de sagesse ; mais d'autres Suisses, en beaucoup plus grand nombre, ont aperçu et repoussé énergiquement l'absurdité communiste. Parmi ceux même qui fréquentaient les clubs de la secte, beaucoup n'étaient attirés que par les avantages matériels résultant de la cotisation, et auraient volontiers répondu comme un ouvrier de Neufchâtel à qui on demandait : « Qu'est-ce donc que l'on met en commun dans « les sociétés de communistes ? — Parbleu ! rien ; ils sont commu- « nistes tant qu'ils n'ont pas un batz. Mais la communauté cesse au « premier kreutzer. »

Malheureusement, des hommes que le flot radical devait porter au faîte du pouvoir n'ont pas égalé la sagesse des esprits plus simples. Des querelles très-vives ayant éclaté à Morges, dans le canton de Vaud, entre un club de *la Jeune Allemagne* et une association plus nouvelle de communistes, un des membres actuels du conseil d'Etat de Lausanne prit ces derniers sous son patronage ; il traita de *fratricides* les jeunes Allemands qui ne voulaient pas frayer avec les communistes.

Ce n'était pas de la part de cet homme d'Etat un simple mouvement de pitié généreuse envers des opprimés. S'il était animé de ce sentiment, il aurait pu lui donner un plus noble essor depuis que l'impunité des violences populaires a accablé les conservateurs du pays de Vaud. M. Delarageaz ne faisait pas acte de chevalier, mais bien de séide, quand il plaidait à Morges la cause des communistes ; car depuis on l'entendit professer à Lausanne, en plein grand-conseil, que le communisme *était une idée magnifique.*

M. Druey passe généralement pour avoir donné, lui aussi, dans

les doctrines qui tendent à l'abolition de la propriété. De même que le nom d'Ochsenbein seyait mal au bas de la proclamation pacifique adressée aux Etats du Sonderbund, M. Druey n'était pas le député qui convenait le mieux pour rédiger et pour lire le manifeste de la Diète à l'armée suisse. Dans ce document, les radicaux protestaient qu'on les calomniait en les accusant de *vouloir saper les bases de l'ordre social.* J'ai remarqué, en écoutant M. Druey, qu'il insistait particulièrement sur cette phrase; mais, en mettant à part tout ce que la banalité de l'expression enlevait de persuasif à la pensée, une modulation habile de la voix ne suffisait pas pour compenser la mauvaise réputation dont jouit M. Druey, à l'endroit de la conservation des bases de l'ordre social.

M. Druey s'est défendu à plusieurs reprises d'être communiste, et quoique la fréquente histoire de ses variations politiques invite à être sobre de conjectures sur ses opinions sociales, présentes ou futures, je suis loin de l'assimiler à M. Weitling ou à M. Cabet. M. Druey n'est pas non plus phalanstérien, je veux dire qu'il ne l'était pas en 1846, lorsque M. Victor Considerant vint faire à Lausanne une exposition publique de la doctrine de Fourier. Le président du conseil d'Etat du canton de Vaud suivit les leçons de l'honorable professeur. Lorsque le cours fut terminé, M. Druey adressa des remerciements à M. Considerant, et lui dit entre autres choses :

« Votre système a-t-il fait des partisans? Je l'ignore. Des indivi-
« dualistes, des communistes de plusieurs espèces, des socialistes de
« plusieurs espèces se trouvaient parmi vos auditeurs. Je ne sais si
« vous les avez convaincus. Vous laissez tout à la liberté, à la spon-
« tanéité. En posant d'autres principes, on arrive à d'autres consé-
« quences. Vous avez parlé d'un communisme légal; eh bien, il y a
« aussi un socialisme légal. Cette opinion, qui est la mienne, s'éloigne
« également du communisme pur et de l'individualisme pur. »

M. Druey n'a développé nulle part ce plan raisonné de *semi-socialisme,* et sa réserve sur ce point s'explique, à ce que l'on assure, par les meilleures raisons du monde. Toutefois, il ne flottait pas dans les limbes moyennes de ce que l'on appelle le socialisme lorsque, quelques mois après son triomphe de Montbenon, il proposa d'insérer dans la constitution nouvelle l'article suivant : « Tout Vaudois et tout confédéré est *tenu au travail* suivant ses forces et sa capacité. » M. Druey était tombé juste sur le principe le plus faux et le

plus violent du communisme proprement dit; principe qui, sous une apparence d'équité, ouvre des voies inconnues au despotisme.

En tout cas, *l'odorat intellectuel* de M. Druey, pour nous servir de l'une de ses spirituelles expressions, l'avait trompé cette fois. Sa proposition fut rejetée et bafouée. Bientôt les grands et les petits propriétaires du canton de Vaud, pays, comme chacun sait, essentiellement agricole, s'inquiétèrent de l'audace de la propagande communiste établie à Lausanne. Le gouvernement nouveau dut ordonner une enquête, et plus tard, oublieux des services que la cohorte des ouvriers allemands lui avait rendus lors de l'émeute du 5 février, il ne put refuser à la saine opinion publique la fermeture des clubs communistes et l'expulsion des principaux sectaires. En apprenant cette nouvelle, un journal radical de Berne, *l'Indicateur du Séeland*, écrivit : « M. Druey vient d'entrer sous le signe de l'é-« crevisse. »

Nous nous sommes arrêtés dans le canton de Vaud trop longtemps peut-être au gré des lecteurs; mais nous n'avons pas fait cette halte sans dessein. Le canton de Vaud passe, en France comme en Suisse, pour avoir été, de tous les Etats peut-être, le plus ravagé par la théorie communiste. Il est vrai que nulle part les adversaires systématiques de la propriété n'ont levé plus haut la tête, et cependant leur école ne s'est recrutée que dans une classe flottante étrangère aux mœurs du pays. Dès que la doctrine communiste a failli s'introduire dans les lois, le bon sens populaire l'a étouffée. Double enseignement sur lequel nous nous proposons de revenir dans une étude spéciale. Que les conservateurs suisses apprennent, en se rappelant ce souvenir, à ne pas tant désespérer de leur influence; car ils ont eu leur grande part dans le mouvement d'opinion qui força la main à M. Druey; et nous-mêmes, profitons de l'exemple de la Suisse, essayons de démêler ce qu'il y a de chimérique et ce qu'il y a de réel dans les appréhensions qui remplissent le monde.

Ce ne sont pas les fondations du communisme qui sont à redouter : il est incapable d'en produire aucune. Le mal qu'il est en son pouvoir de faire, surtout lorsqu'il se vautre, sur les pas de Weitling, dans la plus épaisse fange matérialiste, c'est de tourmenter ceux qui souffrent en leur présentant un idéal chimérique de voluptés grossières; c'est d'abolir la notion d'une seconde vie; c'est de dégrader la misère en tarissant pour elle toutes les sources de résignation et

d'espérance religieuse, et en lui soufflant l'envie ; enfin, c'est de mettre en suspicion la propriété.

Or, ces maux terribles, qui oserait dire qu'ils ne sévissent pas sur la Suisse ?

Mais nous n'avons pas dessein de suivre les progrès du matérialisme dans ce pays. Le paganisme semble y renaître sous des formes monstrueuses. Les éléments les plus énergiques de dissolution sociale y sont en fermentation. Le temps nous a manqué pour faire en Suisse des recherches originales sur ce grand côté de l'état social. Nous nous contenterons de montrer que les dernières révolutions radicales ont porté de graves atteintes au principe de la propriété, et que par conséquent l'opinion publique les accuse à bon droit d'être complices du communisme.

La révolution de Genève a été inaugurée par le rétablissement de la confiscation. Les émeutiers de Saint-Gervais, assemblés sur la place du Molard, selon la bonne et ancienne coutume de leurs pères, comme M. Fazy l'a fait écrire ironiquement dans la constitution, ont rejeté sur le conseil d'Etat déchu le payement des dégâts occasionnés par la révolte. La confiscation avait été flétrie par toutes les nations modernes. Parce que des radicaux l'ont ressuscitée, sommes-nous condamnés à saluer comme une innovation méritoire, comme un prodige de justice, le retour à des excès oubliés?

Des gouvernants solvables trembleraient d'établir un pareil précédent et de mettre la fortune de l'homme d'Etat à la merci des vicissitudes politiques, alors même qu'il n'a fait, comme le conseil d'Etat de Genève, qu'agir dans les limites extrêmes, mais certaines, d'une autorité légitime. Il est vrai que les nouveaux dominateurs de Genève redoutent peu de poser un précédent dangereux pour les agents du pouvoir. Le peuple souverain, ainsi qu'il leur plaît d'appeler les bandes tumultueuses qui ont révolutionné Lausanne et Genève, et, depuis la chute du Sonderbund, Fribourg, Lucerne et Sion ; le peuple souverain n'est pas omnipotent. M. Druey a tort en droit et en fait. La puissance du peuple connaît des limites aussi bien que celle des rois. Là où il n'y a rien, le peuple perd ses droits ; et, en Suisse, son omnipotence n'ira jamais jusqu'à saisir le patrimoine de la plupart de ses coryphées.

Certains radicaux, sentant l'iniquité de l'extorsion arrachée aux membres du conseil d'Etat de Genève, prétendent que, le lendemain

de la canonnade de Saint-Gervais, refuser toute expiation à la colère des émeutiers, c'eût été mettre en péril la vie même des chefs de l'ancien gouvernement.

Le choix de l'excuse n'est pas flatteur pour les vainqueurs. D'ailleurs, en supposant qu'elle valût quelque chose, le jour du décret du Molard, trois mois après, elle n'était qu'un prétexte dérisoire. Il eût été, je ne dis pas généreux, car il n'y a point de générosité à s'abstenir d'une injustice, mais il eût été décent de revenir sur cette spoliation, lorsque la question fut agitée de nouveau.

Est-ce aussi pour rendre service aux membres du gouvernement du *Sonderbund* que la Diète a eu soin de stipuler, dans son décret du 2 décembre dernier, que les cantons condamnés à payer des frais de guerre pourraient avoir recours contre les coupables? Or, les coupables que l'on dénonce, fait remarquer avec raison la *Gazette de Bâle,* ce sont les anciennes autorités des cantons vaincus, de ces cantons qui, dans les *landsgemeinde*, ont voté la résistance presque à l'unanimité ou l'ont réclamée par d'imposantes pétitions, et par le choix même de leurs représentants constitutionnels. La vieille loyauté suisse aura-t-elle su résister à cette tentation violente ? Les Etats catholiques auront-ils, eux aussi, lancé leur décret du Molard contre leurs anciens chefs politiques et militaires ?

Plaise à Dieu qu'en dépit des suggestions radicales les vaincus n'aient pas déshonoré leur malheur par cette indignité.

La politique de la Diète se conçoit en cette occasion. En invitant les populations vaincues à rejeter sur quelques magistrats la responsabilité de la guerre, elle donne à penser que les Etats du Sonderbund ont été entraînés contre leur gré à la résistance. D'oppressive qu'elle est en réalité, la Diète se déguise en libératrice. D'un autre côté, les taxes de guerre étant énormes, si elles tombent de tout leur poids sur un petit nombre de propriétaires, ceux-là devront vendre leurs biens.

Or, telle est l'expérience de toutes les révolutions : ce n'est pas la communauté des périls bravés sur le champ de bataille, ce n'est pas la solidarité de sang versé pour la même cause qui donne aux partis leurs plus furieux, leurs plus opiniâtres soutiens. Dans les temps de réaction, les liens politiques, je ne dis pas les plus honorables, mais les plus indissolubles, se nouent dans la salle d'encan, un jour où les fonds de terre se sont vendus à vil prix.

La politique qui se fonde sur la transmission forcée des biens est radicale; je la reconnais; je sais aussi qu'elle est adorée des communistes. Quand ils réclament la dépossession générale, ils empruntent leurs plus spécieux arguments à l'histoire des spoliations territoriales édictées par les partis. Aussi les corps-francs, auteurs de la nouvelle constitution de Berne, sont-ils bien venus auprès des ennemis de la propriété, pour avoir inauguré leur règne par la suppression des dîmes et des cens dus à l'Etat et aux particuliers.

Je ne pousserai pas plus loin le relevé des gages donnés par les radicaux aux communistes. Cependant je ne puis passer sous silence l'aberration la plus monstrueuse peut-être dont le radicalisme ait décoré les constitutions de Lausanne, de Berne et de Genève; je veux parler des droits politiques accordés aux pauvres.

La pauvreté est en général une idée et un sentiment relatifs, n'offrant donc qu'un sens très-variable et très-vague. Heureusement la définition de ce mot, sur laquelle ceux qui se plaignent, ceux qui donnent et ceux qui refusent ne s'entendent guère, est très-précise dans cette occasion. Si je m'élève de toute ma force contre les droits accordés à cette catégorie spéciale de pauvres, je ne risque point d'être accusé de dédain, d'insensibilité ou d'optimisme.

La catégorie de pauvres exclus de la vie politique par la dernière constitution des trois cantons les plus récemment radicalisés, pour ne pas parler des Etats du Sonderbund, ce n'était pas telle ou telle classe de citoyens plus ou moins malaisés, plus ou moins travaillés par les privations; non, la loi écrite ne connaît que les assistés, les pauvres enregistrés, constitués en classe, les admis aux secours publics. Voilà ceux que MM. Druey, Fazy et Ochsenbein ont jugés aptes à la vie politique.

Se peut-il concevoir une mesure à la fois plus ennemie de la propriété et plus dangereuse pour la pureté des élections, c'est-à-dire plus désastreuse pour le bien-être et la dignité de tous?

Je conçois que, dans les Etats auxquels la forme républicaine convient, on puisse impunément abolir toute condition de cens. Mais gardez-vous bien de confondre les assistés avec ceux qui ne possèdent rien. Les assistés remplissent les conditions qui imposent à l'Etat l'obligation de fournir des secours à celui qui les réclame. Ce sont donc des créanciers reconnus qui vont statuer sur les biens de leur débiteur, comme s'il était déjà tombé en faillite. Or, cette

créance, ils se croiront intéressés à en élever le montant aux dépens des propriétaires qui doivent l'acquiter. D'un autre côté, qu'importe la quotité des impôts généraux à celui qui ne doit pas les payer ? Mais j'aurais honte d'insister davantage.

La probité et même une certaine dignité de caractère peuvent se rencontrer chez les pauvres assistés par l'Etat, les seuls dont il s'agisse, répétons-le. Je suppose que, quoique habitués aux aumônes publiques, plusieurs refuseront vertueusement, héroïquement, le batz ou le florin de l'acheteur de suffrage. Dans ce cas, en donnant à l'assisté un droit de voter, vous lui faites un cadeau ruineux ; car, s'il a la conscience délicate, il s'interdira désormais de recourir à la charité privée qui compensait l'insuffisance ordinaire des secours publics. Si l'assisté n'a pas tant de scrupules, son suffrage sera perpétuellement à vendre.

M. Fazy, s'ingéniant pour justifier la plus honteuse concession peut-être que la démagogie ait faite à une basse popularité, s'écriait : « Il est bon d'introduire les pauvres dans la vie politique ; ils nous apporteront des renseignements. »

Sans doute, il convient fort que l'homme d'Etat fréquente et écoute les pauvres, mais ce n'est pas dans le collége électoral ou dans la salle du conseil qu'ils doivent se rencontrer. Déclaré habile à la vie politique, l'assisté ne vous apportera pas des renseignements, mais des votes, mais des ordres. Comme il ignore les conditions de la vie sociale, comme les radicaux ne professent pas eux-mêmes des idées fort saines sur ce sujet, mauvais connaisseur de son propre intérêt, il sera toujours prêt à molester le propriétaire aux dépens de la prospérité commune. Entre l'assisté et le fonctionnaire cupide, les bases d'une assurance mutuelle sont jetées par avance, en vue de l'augmentation ou du moins de la pérennité des assistances et des traitements.

Les radicaux sont jaloux d'obtenir des renseignements sur l'état des pauvres. Ils s'y prennent d'étrange sorte pour les obtenir ! Le dernier gouvernement du canton de Vaud a fait sur le paupérisme une enquête bien riche en renseignements. Dans ce précieux document on lisait, entre autres leçons, que la crainte de perdre les droits politiques soutenait le courage, ranimait les efforts du citoyen menacé par la misère et l'empêchait de recourir aux secours publics. Comme les radicaux, si avides de s'instruire, ont bien profité de l'avertissement !

Nous serions heureux de penser que, par cette esquisse si incomplète qu'elle soit des doctrines et des tendances des radicaux suisses, nous contribuerions quelque peu à détruire le faux prestige dont les partis extrêmes cherchent à parer ces démagogues.

On peut, hélas ! considérer comme absolument perdues les leçons que l'histoire de la révolution française était destinée à nous offrir. Ni les scènes odieuses, ni les scènes ridicules de cette époque mêlée n'avertissent et ne conseillent personne. Toutefois, parmi ces dernières, je persiste à distinguer la parade humanitaire dont l'Assemblée nationale fut le théâtre, quelque temps avant la fédération du 14 juillet. Un extravagant, dont l'engeance s'est prodigieusement multipliée, Anacharsis Cloots, présenta aux représentants de la France une députation du genre humain sous la forme d'un Anglais, et de quelques valets mulâtres et nègres affublés de costumes pittoresques.

Peut-être sommes-nous à la veille d'assister à des scènes analogues ! M. Druey était invité au banquet de Châlons. Il n'est pas venu, mais c'est partie remise. Nous le verrons apparaître, et il serait trop discret s'il arrivait sans cortége. L'hospitalité franche, telle que la mérite un citoyen du monde, comprend le droit de présenter ses amis.

La propagande dont le foyer est en Suisse n'a certes pas renoncé à remuer les destinées de notre nation. Soyons prêts à recevoir tous les coups de la Providence ; mais sauvons du moins notre dignité. Ne mettons pas notre honneur à plagier à notre tour les plagiaires de nos excès passés ! Montrons-les tels qu'ils sont, ces nouveaux grands hommes de la tyrannie libérale, qui n'entendent et ne pratiquent la liberté que comme un moyen de faire le mal et d'empêcher le bien.

Amédée Hennequin.

MARIE-BÉATRICE DE MODÈNE

FEMME DE JACQUES II ET REINE D'ANGLETERRE[1].

III

Marie-Béatrice, ayant dit un triste adieu à son unique enfant, partit avec son époux pour l'Ecosse, le 27 octobre 1679, le duc d'York étant à peine resté quinze jours à Londres. Quelque court qu'eût été ce séjour, de grands changements dans l'opinion populaire à l'égard de Jacques s'étaient cependant manifestés, et Leurs Altesses Royales furent accompagnées à leur départ par un cortége de voitures et un grand concours de peuple, qui les suivit pendant plusieurs milles avec toutes les marques de la sympathie et du respect. Le pauvre duc et la duchesse avaient besoin de ce dédommagement au début de leur long et fatigant voyage, par des routes toujours mauvaises, mais alors presque rendues impraticables par de longues pluies. La princesse Anne les accompagna jusqu'à Hatfield, où ils avaient l'intention de souper et de coucher la première nuit. L'accueil qui les y attendait fut glacial. Jacques avait fait connaître son intention d'honorer le comte de Salisbury d'une visite à Hatfield-House, n'imaginant pas que le comte, quoique son adversaire politique, pût être capable d'une manifestation mesquine de sa mauvaise volonté dans une semblable occasion. L'événement prouva combien Jacques s'était trompé sur la nature de l'homme auquel il voulait devoir une politesse. Quand il arriva avec sa femme, triste et souffrante, et les dames de sa suite, à la fin d'une froide journée d'automne, ils trouvèrent Hatfield-House sombre et solitaire, aucun autre préparatif n'ayant été fait pour leur réception que d'enlever tout ce qui aurait pu procurer quelque commodité à des hôtes fatigués. Le maître de

[1] Voir *le Correspondant* du 25 décembre 1847, tome XX, page 886.

la maison s'était enfui à Quickshot, endroit situé à six milles de là, d'où il envoya son fils l'excuser de ne pas venir recevoir Son Altesse Royale, parce qu'on l'avait saigné cinq jours auparavant. Les seules provisions qu'on trouva pour le repas du duc et de la duchesse furent deux chevreuils sur la table de la salle, un baril de petite bière dans le cellier et quelques fagots.

Heureusement pour la compagnie, on était près d'une ville où on obtint des vivres, non-seulement pour de l'argent, mais pour l'amour du duc, et le plus humble marchand y aurait encouru le mépris public s'il les avait refusés au frère de son souverain. Autrement, la duchesse et ses dames se seraient couchées sans souper, et à tâtons encore, car on n'avait laissé ni chandelles, ni flambeaux dans les immenses salles d'Hatfield, tant le comte avait pris un soin minutieux d'enlever tous les moyens de procurer le moindre agrément à des hôtes qu'il avait lui-même invités [1].

La duchesse et ses dames ne firent aucune plainte. Jacques ne montra ni colère ni surprise, mais se rappela probablement, à la vue d'une conduite si différente de la magnifique hospitalité de l'ancienne noblesse d'Angleterre, que son hôte titré n'était pas d'un sang noble, et se vengea de son insolence en la méprisant comme elle le méritait, déclarant « qu'il ne voulait pas être à charge à un si pauvre seigneur; » et il ordonna à son trésorier, sir John Worden, de payer ce qu'on avait consommé. « L'intendant prit véritablement de l'argent pour les fagots, et reçut 8 shellings pour la petite bière [2]. »

L'état des routes était tel qu'il obligeait les princes à voyager du train d'un enterrement, faisant seulement dix milles par jour, dans quelques parties de la campagne. Ils furent très-bien accueillis dans toutes les villes par lesquelles ils passèrent, York exceptée.

Ils n'atteignirent cette ville que le 6 novembre. Jacques, qui y avait passé près de deux mois avec sa première femme, Anne Hyde, en 1666, s'attendait à être reçu avec les mêmes honneurs et les mêmes marques d'affection que celles qui lui avaient été prodiguées treize ans auparavant, quand il vint, au sortir de sa grande victoire

[1] *Lettres d'Algernon Sidney à Henry Saville*, ambassadeur à la cour de France.

[2] Drake, *Antiquités d'York*.

maritime sur les Hollandais, tenir sa cour ducale avec une splendeur royale dans la *loyale ville* d'York. Le flot capricieux de la faveur populaire avait singulièrement baissé depuis lors pour l'honorable amiral. La calomnie avait accompli avec succès son œuvre en lui aliénant le cœur du peuple. On assurait qu'il avait remporté ses victoires navales en dépit de sa lâcheté ; et, quoiqu'il eût sauvé la ville de Londres par sa résolution et ses efforts personnels pendant l'incendie qui menaçait de la consumer tout entière, on l'accusait d'en être l'auteur ; si quelqu'un demandait dans quel but on le soupçonnait d'avoir commis un si grand acte de folie, on répondait : *au profit du papisme*, quoique les maisons et les propriétés des catholiques eussent été confondues dans la même ruine que celles de leurs voisins protestants. Enfin, il n'y avait rien de si absurde qu'on ne racontât et ne crût dans ce moment.

La loyauté n'était plus depuis longtemps à la mode dans York, et la ville était entre les mains d'une corporation et d'un maire factieux, qui décidèrent qu'aucune marque de respect public ne serait rendue au duc et à la duchesse. Les *sheriffs*, il est vrai, firent leur devoir en allant à cheval à Tadcaster-Bridje au devant des princes voyageurs, et les conduisirent à la maison de George Amslaby[1], dans le préau de la cathédrale, où ils devaient demeurer deux ou trois jours leur entrée du reste fut semblable à celle d'une famille de simples particuliers. Jacques était aussi changé dans sa personne que dans sa situation depuis sa première entrée : alors à la fleur de son âge et dans toute la splendeur de la beauté, son visage était maintenant marqué par les ravages de la petite vérole, et le chagrin y avait creusé ses rides avant le temps ; les boucles flottantes de sa chevelure étaient remplacées par une énorme perruque ; enfin, ce n'était plus le prince gai et charmant, idole de la nation et son espérance, auquel ils avaient rendu leurs hommages, mais un homme mélancolique, persécuté et calomnié, pour lequel ce premier exil n'était que le prélude d'un traitement pire encore.

Le lord-maire et les aldermen, au lieu de faire à Leurs Altesses Royales une réception publique, vinrent simplement rendre une visite au duc dans la maison de M. Amslaby, où Jacques leur donna audience dans un salon de réception, et le *deputy-recorder* lui adressa un compliment sur son arrivée, au nom de la ville et de la corporation, mais sans faire la plus légère allusion à la duchesse.

La réception qu'on préparait au duc et à la duchesse d'York, dans la terre hospitalière vers laquelle ils se dirigeaient, dans l'ancien royaume des Stuarts, était bien différente de ce grossier accueil.

En effet, la ville d'Edimbourg, après avoir fait nettoyer les rues et renvoyé un grand nombre des mendiants qui remplissaient la ville, de crainte que la vue de la pauvreté de la nation écossaise ne fût une source de remarques méprisantes de la part des riches habitants du sud de l'Angleterre[1]. Cette bonne et loyale ville fit, le 4 décembre, une entrée au duc et à la duchesse d'York, si belle, si splendide, dit un contemporain qui probablement fut témoin de la fête, que jamais ville ne vit un plus grand triomphe ; et les plus humbles des Ecossais ne manquèrent pas d'exprimer la joie qu'ils ressentaient dans cette occasion. Comme, pour faire contraste avec la vilenie avec laquelle les seigneurs anglais avaient traité le duc et sa femme, depuis leur entrée en Ecosse, ils furent reçus avec les plus grands honneurs chez les lords d'Ecosse pendant des semaines entières.

Malgré toutes les calomnies qui avaient circulé contre le duc d'York et les récits défavorables de son attachement au Catholicisme et de celui de son épouse italienne, chacun manifesta sa satisfaction à leur vue et à l'idée qu'ils allaient résider au milieu d'eux.

Malheureusement la saison de l'année n'était pas propre à donner à une personne née sous le ciel de l'Italie une idée bien favorable de la métropole septentrionale de la Grande-Bretagne. Il y manquait tout ce luxe domestique auquel la duchesse avait été habituée dans le palais de Saint-James ; elle trouva l'abbaye d'Holyrood non-seulement sans aucun meuble, mais presque en ruines, aucune réparation n'y ayant été faite depuis que Cromwell avait transformé cette antique demeure des rois d'Écosse en une caserne pour ses sodats, qui en avaient dévasté et détruit tout l'ameublement et toutes les décorations. Les seuls appartements habitables étaient occupés par le duc d'Hamilton ; et, quoique quelques arrangements y eussent été

[1] *Journal du Conseil de la bonne ville d'Edimbourg pour l'année* 1679. Voici les expressions de ce curieux document : « On ordonne de réduire le grand nombre de mendiants qui ont l'habitude d'incommoder tout le monde qui vient dans la ville, au grand déshonneur du pays ; c'est pourquoi il est expressément recommandé que Charles Carteris et Thomas Douglas, baillis, prennent les moyens nécessaires pour débarrasser la bonne ville de ces inconvénients. »

faits pour la réception de la duchesse et de son mari, ils s'y virent exposés à beaucoup d'inconvénients et d'incommodités. Marie-Béatrice supporta tout cela patiemment, pour l'amour de celui aux côtés duquel elle soutenait avec sérénité toutes les épreuves et toutes les privations ; mais, quelque parfaite que fût sa conduite comme épouse, elle n'était pas exempte de défauts comme femme, et, parmi ceux qu'on pouvait lui reprocher, la hauteur qui la portait à se croire au-dessus des autres était le plus grave, et aurait pu lui aliéner l'affection avec laquelle les vieux cavaliers écossais étaient disposés à la traiter, si une salutaire leçon ne lui avait été donnée.

Un jour Jacques invita à dîner en particulier avec lui le fameux général Dalziel. Le caractère de ce dévoué partisan de Charles Ier est familier à nos lecteurs par le brillant portrait qu'en a tracé Walter Scott dans ses *Puritains d'Ecosse*. La duchesse d'York, en voyant trois couverts mis sur la table, demanda à son mari qui devait dîner avec eux, et, l'ayant appris, elle fit de grandes objections pour s'asseoir à la même table qu'un simple gentilhomme. Dalziel entrait dans le moment; il entendit le sujet de la discussion avant que la duchesse ne s'aperçût de la présence de son hôte : « Madame, dit-il, j'ai dîné à une table où votre père était debout derrière moi, » faisant allusion au temps où, général au service de l'empereur, il avait dîné en cérémonie avec ce prince, que le duc de Modène, comme un des vassaux de l'empire, servait en personne.

Au lieu de montrer aucun ressentiment pour ce reproche bien mérité, Marie-Béatrice se tourna avec enjouement vers son mari, et lui dit : « N'offensez jamais la fierté des hommes fiers[1]. »

La présence de l'héritier de la couronne, la conduite prudente et conciliante de ce prince et de sa femme produisirent un très-bon effet en Ecosse, et firent plus pour calmer l'effervescence des partis que si une armée avait été envoyée dans le pays par le roi Charles.

Le duc d'York agissait cependant en simple particulier, et même plutôt en réalité comme un exilé ; son droit à un siége dans le conseil privé lui fut d'abord contesté, non-seulement par la faction adverse, mais même par le marquis de Montrose, qui en était le président. Jacques, avec un mélange égal de fermeté et de douceur, soutint ses droits et l'emporta.

[1] *Mémoires de Dalrymple.*

Au commencement de 1680 Charles pensa à tenir la promesse qu'il avait faite à son frère de le rappeler à Londres au mois de janvier, et prenant cette fois son parti avec courage, sans se laisser troubler par la démission de son ministère, il déclara son intention de revoir son frère auprès de lui, et écrivit au duc et à la duchesse d'York de revenir. Leur retour et les quelques mois qui suivirent furent une suite d'hommages et de triomphes ; l'enthousiasme populaire pour Jacques semblait avoir repris toute sa force ; autour de lui et de sa femme ce n'était que fêtes et plaisirs ; la pureté irréprochable de Marie-Béatrice, son aimable conduite comme belle-mère lui gagnaient tous les cœurs, son mari commençait à l'apprécier véritablement, quand au milieu de cette joie et de cette paix le roi tombe malade. Les ennemis de Jacques, effrayés un moment de la pensée que le duc d'York va monter sur le trône, et tremblant d'être punis de leurs intrigues, prennent la résolution d'en finir, et aussitôt que Charles est rétabli, ils gagnent la duchesse de Portsmouth, et, sans parvenir à faire exclure Jacques de la succession au trône, profitent du mécontentement de la favorite contre le duc et la duchesse d'York (toujours à l'occasion de ces malheureuses attentions pour la duchesse de Mazarin) pour arracher au roi l'ordre du départ de Jacques pour l'Ecosse.

Fox et d'autres écrivains se sont efforcés de donner à un mot prononcé à ce moment par le duc d'York, dans toute la douleur que l'ingratitude et la faiblesse de son frère lui causaient, la couleur de la plus noire trahison. La vérité est que, pensant que ses ennemis ne s'en tiendraient pas à ce troisième exil, il demanda au roi de lui donner des *lettres de grâce* sous le grand sceau, renfermant, comme c'est l'usage dans ces sortes de documents protecteurs, toutes les offenses dont il est possible qu'une personne soit accusée.

Charles considéra un tel acte comme dérogeant au rang élevé de son frère et injurieux à son propre honneur ; il le refusa. Jacques, dans toute l'amertume de son cœur, se croyant, par ce refus, sacrifié à ses ennemis, s'écria avec indignation « que, s'il était poussé à bout, et s'il se voyait près d'être entièrement ruiné par ses ennemis, il saurait les en faire repentir ; qu'il se jetterait dans les bras de Louis XIV pour obtenir sa protection. » Mais ce mouvement de colère ne dura pas longtemps et s'effaça bientôt, malgré toutes les offres de Barillon, l'ambassadeur de France, qui aurait bien voulu profiter de ce ressentiment pour engager le duc d'York à prendre les

armes contre son frère. Jacques n'aurait jamais voulu se mêler aux complots de Barillon ; il aurait eu horreur de s'y voir uni d'une manière humiliante avec ses ennemis mortels, alors les instruments corrompus de la France. Ce départ fut plus douloureux que jamais : Marie-Béatrice ne devait jamais revoir son enfant. La traversée fut longue et pénible.

La réception faite en Ecosse aux deux nobles exilés fut encore plus enthousiaste qu'à leur premier voyage ; Holyrood avait été réparé, et la ville d'Edimbourg se mettait en frais de toutes les façons pour faire honneur à ses hôtes [1].

Pendant ce temps, le bill d'*exclusion* de Jacques était voté à la Chambre des Communes ; à la Chambre des Lords, son admission n'était empêchée que par l'opposition énergique du banc des évêques ; et dans cette session fut proposé pour la première fois le projet de substituer la couronne aux filles du duc d'York, ou, s'il naissait un prince à Marie-Béatrice, de confier son éducation à ses sœurs, en l'enlevant à ses parents [2].

Jacques supporta ces indignes procédés avec moins d'irritation qu'on aurait pu le supposer ; son affection pour ses filles n'en reçut pas la plus légère atteinte ; mais il voulut au moins que lui et sa femme gagnassent le cœur du peuple, parmi lequel ils étaient obligés de demeurer. La grâce charmante de Marie-Béatrice, et ses manières pleines de pureté, la firent réussir complétement dans ce dessein. Son nom devint populaire dans toute l'Ecosse. L'intérêt qu'elle y excita à cette époque servit longtemps la cause de son mari et de son fils, et l'impression en durait encore à la troisième génération, lorsque Charles-Edouard débarqua en Ecosse.

Les dames écossaises furent d'abord bien surprises du nouveau rafraîchissement, *le thé*, que son Altesse Royale leur offrait à ses réunions du soir, cette boisson n'ayant jamais été goûtée auparavant en Ecosse ; mais la mode fut promptement imitée, et devint bientôt générale [3].

Malgré son papisme, Jacques était à cette époque un des gentils-

[1] *Récit véritable de l'arrivée de Leurs Altesses Royales en Ecosse.*

[2] *Journal du Parlement.* Lingard.

[3] Nytler de Foodhouselee, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires d'Ecosse.*

hommes les plus accomplis de l'Europe. L'anecdote suivante est digne du petit-fils d'Henri IV. Quand Lochiel[1], un brave cavalier highlander qui avait autrefois rendu des services signalés à la cause royale, fut présenté à Jacques dans Holyrood, le Duc le reçut avec les marques d'une grande distinction, lui fit l'honneur de causer avec lui en présence de toute la cour, et lui adressa plusieurs questions obligeantes relatives aux aventures de sa jeunesse; enfin il lui demanda son épée. Lochiel la lui ayant remise, Son Altesse Royale essaya de la dégaîner, mais en vain, car elle était un peu rouillée, n'étant qu'une épée de parade, dont les highlanders ne se servent jamais dans leur pays. Le duc, après une seconde tentative, la rendit à Lochiel en lui adressant ce compliment « que son épée n'avait jamais été aussi difficile à tirer quand la couronne avait eu besoin de ses services. » Lochiel, qui était modeste jusqu'à l'excès, fut si confondu qu'il ne savait comment répondre à un si beau compliment; et, ne comprenant rien à l'intention du duc, il tira son épée et la remit à Son Altesse Royale, qui, s'adressant à ceux qui l'entouraient : « Vous le voyez, Milords, dit-il en souriant, l'épée de Lochiel n'obéit pas à une autre main que la sienne ! » Et là-dessus il le fit chevalier[2].

Jacques a été accusé sans aucun ménagement, par des historiens modernes, d'avoir favorisé les cruautés qu'on commettait sur les caméroniens insurgés et les autres non-conformistes en Ecosse, en présidant le conseil où la torture du *brodequin* était appliquée. Il n'existe pas la plus légère preuve de ce fait dans les livres du conseil; on pourrait peut-être attribuer cette accusation à ce que le duc d'York et le cruel Lauderdale y sont indistinctement appelés *le duc*[3]. Bien loin d'avoir donné le moindre encouragement à ces barbaries, Jacques fit tous ses efforts pour calmer les éléments de discorde prêts à éclater en de nouveaux tumultes. Le conseil, ne respirant que le sang, voulait faire exécuter les lois dans toute leur rigueur. Jacques offrit le pardon aux condamnés, sous la condi-

[1] C'était un ancêtre de celui qui se joignit à Charles-Edouard dans la mémorable insurrection de 1746.

[2] *Mémoires de sir Ewan Caméron de Lochiel*, chef du clan des Camérons, publiés par James Macknight.

[3] Miss Strickland a vérifié ce fait par elle-même.

tion bien facile de crier vive le roi ! Le conseil parlait de mort et de tortures ; le duc recommandait les maisons de fous, les travaux forcés ou l'exil ; et ses suggestions furent plus efficaces que les procédés barbares de Lauderdale et de ses collègues. Il parvint en grande partie à tranquilliser l'Ecosse [1]. Il gagna l'estime et le respect de la *gentry*, et s'attacha l'affection du peuple par sa gracieuse reconnaissance pour les marques de respect qu'il lui rendait. S'il eût seulement gouverné l'Angleterre pour lui-même la moitié aussi sagement qu'il gouverna l'Ecosse pour son frère, et s'il eût observé la même modération sous le rapport de sa religion, après qu'il fût devenu roi, que quand il était duc d'York, l'histoire aurait un autre récit à faire de la fin de sa carrière.

L'exil se prolongeait ; la rigueur du froid était nuisible à la duchesse d'York, et au printemps la mort de sa fille Isabelle ébranla tellement sa constitution que Jacques espéra que, sous prétexte de lui faire prendre les eaux en Angleterre, il pourrait obtenir de revenir dans ce royaume ; mais Charles II, toujours faible, eut peur d'une révolte, et n'accorda à son frère et à sa belle-sœur, pour les consoler dans leur chagrin, que la compagnie de la princesse Anne [2].

Jacques alors s'efforça de remplir le mieux possible le temps de son bannissement ; il ouvrit splendidement le Parlement écossais, dont il reçut et fêta les membres pendant toute la durée de la session, et encouragea de tout son pouvoir le commerce et la marine d'Ecosse. Toutes ces actions nobles et généreuses lui méritèrent les marques du plus tendre attachement ; la preuve la plus irréfragable qu'on lui en donna fut l'acte du Parlement qui déclare que ses droits comme héritier de la couronne, en qualité du plus proche parent du roi, sont immuables, et qu'aucune différence de religion, aucun acte futur du Parlement ne peut altérer ou changer le droit de succession et de descendance de la couronne au plus proche héritier.

Marie-Béatrice supportait son absence volontaire du cercle brillant de Whitehall avec infiniment plus de patience que son mari n'acceptait son exil. Le désir qu'il éprouvait de quitter les amis généreux qui dans le Nord avaient tant fait pour lui et qui voulaient le servir de leurs vies et de leurs fortunes, pour retourner dans le tourbillon ora-

[1] *Souvenirs historiques de sir John Lander*, de Fountain-Hall.

[2] Burnet, Macpherson, Lingard, Dalrymple.

geux de la cour de son frère, semble étrange ; mais c'est que là le jeu était poussé avec fureur, et que l'enjeu était la couronne d'un puissant empire. Jacques enfin dut son rappel à la cupidité de la duchesse de Portsmouth, qui, voulant s'approprier 5000 liv. sterling venant du traitement qu'avait le duc d'York pour la direction des postes, lui fit connaître son modeste désir par l'entremise du roi, qui eut la faiblesse de faire cette proposition à son frère, lui promettant de lui donner un équivalent par quelque autre moyen, s'il voulait lui faire ce plaisir. Le transfert ne pouvait être effectué sans la présence de Jacques à Londres. Quelque dur qu'il lui parût d'être rappelé pour un semblable affaire, quand il avait fait vainement les représentations les plus pressantes sur l'état dangereux de la santé de sa femme et la nécessité de la transporter dans un climat plus doux, il consentit à venir, quoique sans être accompagné par la duchesse, qu'il n'avait pas la permission d'emmener[1]. On pourrait peut-être aussi attribuer le rappel du duc d'York à la grossesse de Marie-Béatrice, le roi Charles ayant résolu qu'elle ferait ses couches à Londres.

Après avoir passé huit semaines avec son frère, Jacques, qui avait été reçu avec transport par le peuple anglais, repartit pour aller chercher sa femme et sa fille Anne, et les ramener en Angleterre. La pauvre Marie-Béatrice avait passé son temps bien tristement pendant l'absence de son mari ; mais quand elle sut quel danger Jacques avait couru en venant la rejoindre, il serait impossible de peindre sa douleur. En effet, le duc d'York s'embarqua le 4 mai sur la frégate *le Gloucester,* dont l'armement avait été fait avec une grande précipitation ; il était accompagné par le yacht *la Mary* et par *le Happy-Return*[2]. Arrivé sur les côtes du comté de Suffolk, Jacques, qui connaissait bien cet endroit, puisque là deux fois il avait battu les flottes hollandaises, avertit le pilote de gouverner vers la haute mer, que sans cela il courait un grand danger. Mais cet homme, obstiné et présomptueux, ne tint aucun compte des avis du prince, et à cinq heures du matin le bâtiment toucha l'écueil dangereux appelé le Lemon-and-Ore. Réveillé par la secousse, le duc d'York se hâta de monter sur le pont. Il y avait huit pieds d'eau dans la cale; le gouvernail venait d'être emporté. Sir John Berry, commandant du navire, pressa le duc de

[1] *Vie de Jacques II. Journal de Fountain-Hall.*

[2] *Journal de Jacques II.* Macpherson, Lingard.

se mettre en sûreté en montant dans la seule chaloupe qui se trouvât disponible. Il ne voulait pas quitter ses compagnons dans un pareil danger; mais il fut obligé de se rendre aux instances de ces braves gens, qui, comme le dit Marie-Béatrice, ne voulaient pas penser à leur propre vie tant que celle du duc n'était pas en sûreté. Le canot ne pouvait contenir que six personnes, outre les rameurs; ceux qui y montèrent avec le duc furent son favori Churchill, le comte de Winter, deux valets de chambre, le comte d'Aberdeen. La barque était pleine autant que possible; mais Jacques, apercevant le marquis de Montrose qui luttait contre les vagues, oublia tous les désagréments qu'il lui avait fait souffrir pour son entrée au conseil d'Edimbourg, ainsi que nous l'avons rapporté plus haut, et insista pour le faire recevoir dans la chaloupe; on ne le voulait pas, comme pouvant mettre en péril leur vie à tous; mais, sans s'arrêter à aucune considération égoïste, il le tira dans la barque de ses propres mains : noble action que le fidèle Pepys nous a seul rapportée. Un pauvre joueur de violon fut de même sauvé par Jacques, malgré les cris de ses compagnons. Bien peu de personnes purent échapper à la mort, outre celles que contenait la petite barque; car, quand elle eut heureusement atteint le yacht *la Mary,* avant qu'aucun des secours que le duc se hâtait de leur envoyer leur parvînt, à la douleur inexprimable du duc et des autres spectateurs, le vaisseau sombra[1]. Le reste de la traversée fut heureux, et, après avoir fait solennellement leurs adieux au conseil de Sa Majesté, le duc, la duchesse d'York et la princesse Anne s'embarquèrent le 12 mai pour revenir en Angleterre.

Après un voyage extrêmement heureux, le duc et la duchesse d'York furent reçus par le roi avec les plus grandes marques d'affection, et par le peuple avec des transports de joie, Marie-Béatrice surtout. Sa belle conduite envers son mari, son courage, sa résignation dans l'exil excitaient un enthousiasme inexprimable. Mais ce moment de triomphe ne dura pas longtemps; les orangistes, qui jusque-là avaient respecté la pureté angélique de la duchesse d'York, commencèrent à faire courir le bruit que sa grossesse était simulée, et

[1] Ce récit est tiré des lettres de ceux qui survécurent au désastre : Sir John Berry, capitaine du *Gloucester;* sir James Dick, lord Darmouth, Pepys.

qu'on voulait, en produisant un garçon supposé comme l'enfant de Marie-Béatrice, priver l'héritière protestante de ses droits à la succession au trône.

Mais ce fut une fille que la jeune duchesse mit au monde, et tous ces bruits, qui devaient plus tard se renouveler à la naissance de son fils, furent brusquement réduits au silence[1]. La duchesse de Modène était présente à la naissance de sa petite fille, Marie-Béatrice ayant obtenu du roi de la faire venir de Flandre où elle était alors, en Angleterre. La petite princesse, appelée Charlotte-Marie, et à laquelle un brillant avenir semblait promis, disait-on, par l'apparition d'une comète le jour de sa naissance, mourut quelques semaines après.

Aucun événement important dans l'histoire personnelle de Marie-Béatrice n'eut lieu entre la mort de sa fille Charlotte et le moment où son mari monta sur le trône. Il est certain qu'elle ne se mêla jamais de politique tant qu'elle fut duchesse d'York, et pour cette raison son nom apparaît à peine dans l'histoire publique pendant les douze premières années de sa résidence en Angleterre.

Jacques fut rétabli dans sa charge de lord-amiral dans les premiers jours de 1684. Au commencement de 1685 une cabale secrète se forma contre lui, dans le but de rappeler le duc de Monmouth et de le renvoyer lui et sa femme en exil ; mais, avant que ces plans fussent arrivés à leur maturité, la mort inattendue du souverain mit l'héritier légitime de la couronne dans une position capable de faire trembler tous ses ennemis. « Ils tâchaient de nous renvoyer en exil, dit Marie-Béatrice, juste au moment où nous devînmes roi et reine d'Angleterre. » Cet événement arriva le 6 février 1685.

IV

Les détails relatifs à la mort de Charles II ont été jusqu'ici peu connus ; miss Strickland a recueilli sur ce fait important les documents les plus curieux, et qui présentent cet événement sous un jour tout nouveau. Nous transportons ici ce récit, qui fait partie de la vie de Catherine de Bragance, femme de Charles II.

A la première nouvelle de la maladie du roi, la reine courut à son appartement, et quand Aylesbury revint avec le duc d'York, ils l'y

[1] *Leti Teatro Brittanica.*

trouvèrent [1]. Catherine fut bientôt suivie par sa belle-sœur la duchesse d'York; le récit que cette dernière princesse a fait de cette scène fournit plusieurs détails précieux. « Après que je fusse restée dans cette chambre depuis quelque temps, dit-elle, la reine, qui jusque-là était muette, vint à moi et me dit : « Ma sœur, je vous supplie de dire au duc d'York, qui connaît les sentiments du roi par rapport à la religion catholique aussi bien que moi, de tâcher de profiter de quelques bons moments [2]. » La reine fut ensuite prise de si grandes convulsions de larmes qu'on l'emmena hors de la chambre. La duchesse d'York resta pour parler à son mari ; mais il était si absorbé par l'état du roi son frère qu'il se passa une heure avant qu'elle parvînt à rencontrer son regard. Elle lui fit alors signe qu'elle voulait lui parler; il s'approcha d'elle, et elle lui communiqua le message dont la reine l'avait chargée. « Je le sais, répondit-il, et je ne pense pas à autre chose. » Ainsi nous voyons que la première insinuation relative à la réconciliation de Charles avec l'Eglise de Rome vint de la reine Catherine, et ce n'était pas la duchesse de Portsmouth qui était près de son lit, mais la reine sa femme, comme l'affirme le comte d'Aylesbury [3].

Les remèdes violents qui furent employés, agissant comme stimulants, causèrent un mieux temporaire dans l'état du malade.

Il fit demander sa femme aussitôt qu'il revint à lui, et elle, ne pouvant venir, lui fit demander pardon si elle l'avait jamais offensé pendant sa vie.

« Hélas! pauvre femme, s'écria Charles; elle me demande pardon! Je le lui demande à elle et de tout mon cœur [4]. »

Le mieux ne se soutint pas. L'archevêque de Cantorbéry, et les évêques de Londres, de Durham et de Bath, étaient dans une attente constante pour offrir leurs secours spirituels au monarque agonisant. Le matin du jeudi, le docteur Kenn prit sur lui d'avertir le roi son maître de son danger, et de lui rappeler la nécessité de la pénitence et de la prière. Charles reçut ces avis avec fermeté et résignation, et

[1] *Lettre du comte d'Aylesbury à M. Leigh d'Addlestropp*, citée par Jesse.

[2] *Récit de la mort de Charles II par Marie-Béatrice;* manuscrit des Religieuses de Chaillot.

[3] *Lettre du comte d'Aylesbury à M. Leigh.*

[4] *Ellis*, tome III, page 337.

l'évêque se mit à lire l'office de la liturgie pour les malades et les mourants. Il s'arrêta et demanda au roi s'il se repentait de ses péchés. Charles, déclarant sa contrition, Kenn prononça l'absolution des malades, et lui demanda s'il pouvait procéder à lui administrer la Cène? Charles ne répondit pas. Kenn, élevant la voix, répéta la question, et le mourant répondit :

« Il y aura assez de temps pour cela. »

Les espèces furent placées sur une table disposée pour la cérémonie; mais quand on pressa le roi de communier, il dit simplement qu'il y penserait [1].

Pendant ce temps, son frère, le duc d'York, était supplié de deux côtés très-opposés, par la reine et la duchesse de Portsmouth, d'obtenir pour le roi les derniers sacrements de l'Eglise catholique. Le duc était très-inquiet, espérant toujours cependant que le roi, dans cette heure terrible, mettrait de côté sa dissimulation habituelle et déclarerait ses sentiments. C'était, en outre, une chose très-dangereuse d'amener un prêtre dans la chambre du roi pour une pareille mission; car les lois d'Angleterre frappaient alors de mort quiconque réconciliait une personne quelconque à l'Eglise de Rome.

Le temps s'écoulait; le roi ne donnait pas d'autre marque de sa préparation pour l'éternité que son éloignement évident à mourir dans la communion de l'église dont il avait été membre nominal pendant sa vie et dont il était reconnu comme chef.

La reine, épuisée par le temps qu'elle avait passée à côté de son lit et vaincue par sa douleur, avait été transportée dans sa chambre en proie à des convulsions. Elle resta longtemps évanouie et demi-morte dans son appartement, et ses médecins jugèrent nécessaire de la saigner, recommandant de la tenir aussi tranquille que la violence de son chagrin le permettrait.

La duchesse de Portsmouth était dans un état d'excitation incessante. Sa disposition à intriguer la poussait à intervenir; mais il ne lui était pas permis de voir le roi. A cinq heures, l'ambassadeur français lui fit une visite. Elle l'amena immédiatement dans un petit cabinet, et lui dit :

« Je vais vous confier un secret qui, s'il est divulgué, peut me coûter la vie. Le roi est catholique dans le cœur, mais il est envi-

[1] *Mémoires de Jacques II.* Lingard.

ronné d'évêques protestants ; personne ne lui parle de son danger ou de Dieu[1]. »

Cette observation, qui prouve combien la duchesse de Portsmouth savait peu ce qui s'était passé entre le roi et le docteur Kenn, est, par elle-même, une réfutation de la fiction de Burnet, qu'elle était dans la chambre du roi, ainsi que de sa calomnie contre Kenn quand il dit : « Kenn fut aussi censuré pour une autre indécence : il présenta le duc de Richmond, fils de lady Portsmouth, pour que le roi le bénît[2]. »

Un historien qui écrit de propos délibéré de semblables faussetés peut à bon droit être appelé imposteur. Le courageux et consciencieux Kenn, qui n'hésita jamais à tenir tête aux rois dans les jours de leur colère, quand leurs volontés empêchaient ses devoirs de chrétien, n'était pas un homme propre à jouer le rôle odieux que lui assigne son calomniateur. La duchesse de Portsmouth, malgré toute son effronterie, ne s'aventurait pas à passer le seuil de la chambre du mourant, où Kenn, comme le reconnaît Burnet, « travaillait à éveiller la conscience du roi, et lui parlait comme un homme inspiré. »

« Je ne peux pas avec convenance, continua lady Portsmouth en s'adressant à Barillon, je ne peux pas entrer dans la chambre, d'autant plus que la reine y est presque constamment. Le duc d'York est trop occupé de ses affaires pour prendre le soin qu'il devrait de la conscience du roi. Dites-lui que je le conjure de penser au salut de l'âme du roi. Il commande dans la chambre et peut tout arranger comme il voudra. Ne perdez pas de temps, ou il serait trop tard[3]. »

Nous pensons qu'on doit attribuer ce zèle simulé pour le salut du roi à la pensée que lady Portsmouth avait que, Jacques devant être sur le trône dans quelques heures, il fallait tâcher de se mettre dans ses bonnes grâces, en le prenant par son côté faible ; car comment croire qu'une femme, pendant douze ans complice des désordres de Charles II, eût pu parler de contrition pour lui sans faire le moindre retour sur elle-même ?

La chambre du roi était encombrée de monde jour et nuit : cinq évêques, vingt-cinq pairs et conseillers privés, en outre les ambas-

[1] *Rapport sur la mort de Charles II*, par Barillon.

[2] Burnet. *Histoire de son temps.*

[3] *Rapport de Barillon.*

sadeurs étrangers, ses médecins et ses domestiques. Quelle chance, pauvre homme, avait-il de pouvoir dormir et d'être tranquille? L'air était vicié et sa guérison rendue impossible par les entraves fatales imposées par l'étiquette. Il parut fatigué du nombre de femmes qui réclamaient le privilége de suivre la reine chaque fois qu'elle venait dans sa chambre[1]. Il s'excusait souvent devant cette compagnie de courtisans d'être si longtemps à mourir, exprimant son regret de la peine qu'il leur causait, et sa lassitude de la vie. Le duc d'York, qui l'aimait mieux qu'aucune chose dans le monde, était presque toujours à genoux aux pieds de son lit, fondant en larmes; cependant la présence constante des spectateurs privilégiés des souffrances du monarque expirant les empêchait de se parler en confidence d'aucun sujet. Barillon, pour transmettre le message de la duchesse de Portsmouth à l'héritier présomptif de la couronne, fut obligé de lui demander d'aller avec lui dans la chambre de la reine, qui communiquait à celle du roi. Leur entrée dans l'appartement de Catherine ne pouvait se faire dans un plus mauvais moment, car elle venait de s'évanouir, et ses médecins étaient venus la saigner[2]. Barillon fit néanmoins sa communication. Le duc sembla se réveiller d'une profonde rêverie. « Vous avez raison, dit-il, il n'y a pas de temps à perdre, et je braverai tous les périls plutôt que de ne pas faire mon devoir dans cette occasion. » Il revint près du monarque mourant, et se mit près de son lit. Quand les évêques pressèrent le roi encore une fois de recevoir le sacrement. Charles d'une voix faible répondit : « J'y réfléchirai. » Jacques alors, priant la compagnie de s'éloigner un peu du lit, se mit à genoux, et collant sa bouche contre l'oreille du roi, lui dit à voix basse :

« Sire, vous venez de refuser le sacrement de l'église protestante; voulez-vous recevoir ceux des catholiques?

— Ah ! dit le prince mourant, je donnerais tout au monde pour avoir un prêtre.

— Je vous en amènerai un, dit le duc.

— Pour l'amour de Dieu, mon frère, faites-le; mais, ajouta-t-il, ne vous exposez-vous pas en agissant ici?

[1] *Récit de Marie-Béatrice.*

[2] *Rapport de Barillon.*

— Sire, dût-il m'en coûter la vie, je vous en amènerai un, » répondit le duc[1].

Il rentra dans la chambre de la reine, où Barillon était toujours, l'ayant attendu près d'une heure. Il dit à l'ambassadeur qu'il avait été obligé de répéter ses paroles plusieurs fois avant que le roi parvînt à le comprendre, parce que son ouïe commençait à faiblir. Il supplia Barillon d'amener un prêtre, parce que ceux de la duchesse d'York étaient trop connus. Le prudent diplomate dit qu'il le ferait avec plaisir, seulement que la chose demanderait trop de temps, ajoutant qu'en entrant il avait vu tous les prêtres de la reine dans un cabinet près de sa chambre. Jacques envoya le comte de Castelmelhor en chercher un chez le ministre de Venise, et le supplia d'envoyer un anglais. En ce moment parut le Père Huddleston, un ecclésiastique âgé, qui avait sauvé la vie au roi trente-cinq ans avant, en le cachant après la retraite de Worcester.

Il était, à cause de ce loyal service, exempté de toutes les peines attachées à l'exercice de ses fonctions comme prêtre catholique, et sans doute la seule personne, de toutes celles qu'on avait envoyé chercher, qui osât accomplir une pareille mission. Il arriva entre sept et huit heures ; mais il était venu si précipitamment qu'il n'avait pas apporté d'hostie. Aussitôt qu'il apprit la situation de l'affaire, il envoya un des prêtres portugais de la reine chercher tout ce qui était nécessaire pour l'administration des derniers sacrements de l'Eglise catholique à la chapelle du palais Saint-James[2]. Le soin préliminaire et indispensable de faire vider la chambre du roi avant d'introduire le père Huddleston paraissait embarrasser beaucoup le duc d'York. Il délibéra avec l'ambassadeur français sur plusieurs stratagèmes propres à parvenir à ce but ; tous leur parurent remplis de difficultés. Le duc suggéra l'idée de conduire la reine une fois encore dire un dernier adieu à son mari[3], ce qui pourrait fournir un prétexte convenable pour demander aux assistants de se retirer ; mais Catherine n'était pas assez bien remise pour revenir dans cette chambre. Le duc à la fin se hasarda à agir de sa propre autorité. S'agenouillant contre l'oreiller de son frère, il lui dit tout bas « que tout était

[1] *Récit de Marie-Béatrice. Journal de Jacques II. Dépêches de Barillon.*
[2] *Récit d'Huddleston*, dédié à la reine Catherine.
[3] Barillon.

prêt. » Le Père Huddleston attendait, et le duc lui demanda s'il voulait le voir. Le roi répondit à haute voix : « Oui, de tout mon cœur. » Et le duc se tournant vers la compagnie dit : « Messieurs, Sa Majesté désire que chacun se retire, excepté les comtes de Bath et de Feversham. » Alors le Père Huddleston, déguisé avec une perruque et dans le costume habituel du clergé de l'église anglicane, fut conduit par un escalier secret dans la chambre de la reine, et introduit par la porte de la ruelle, près de la tête du lit, dans l'alcôve où était le roi. Le duc d'York le présenta au roi en disant : « Sire, je vous amène un homme qui autrefois vous a sauvé la vie ; il vient maintenant pour sauver votre âme. » Charles d'une voix faible répondit : « Il est le bien-venu[1]. » Le roi s'étant confessé, Huddleston lui fit répéter cet acte de contrition :

« Seigneur, mon Dieu, je déteste de tout mon cœur et de toute mon âme tous les péchés de ma vie passée, pour vous que j'aime par-dessus toutes choses, et je fais un ferme propos, moyennant votre sainte grâce, de ne plus jamais vous offenser. Ainsi soit-il, doux Jésus, ainsi soit-il ! Mon doux Jésus, je remets mon âme entre vos mains. Pardon, miséricorde, doux Jésus ! »

Huddleston lui donna alors l'absolution, et lui administra l'extrême-onction et la communion suivant les rites de l'Eglise de Rome.

Au bout d'une demi-heure, la compagnie fut admise de nouveau dans la chambre du roi, et alors Charles pria de tout son cœur avec Kenn ; mais quand ce prélat lui demanda de nouveau de recevoir le sacrement, il répondit « qu'il espérait avoir déjà fait sa paix avec Dieu[2]. » Suivant Barillon, l'excitation produisit un répit momentané dans le malade, de manière que les optimistes commencèrent à espérer que Dieu opérerait un miracle pour sa guérison[3]. Les mé-

[1] Il paraît que Charles, lorsque, trente-cinq ans auparavant, il était caché dans la chambre de ce saint prêtre, à Moseley, pour se distraire dans sa solitude, s'amusa à lire un livre de controverse en faveur des doctrines catholiques, qui fit à cette époque une grande impression dans son esprit, impression qui fut probablement augmentée par les manières et l'éloquence d'Huddleston et par les circonstances particulières dans lesquelles il se trouvait alors placé.

[2] *Journal du comte de Chesterfield*, qui était présent.

[3] *Lettre à Louis XIV.*

decins jugeaient différemment, et prononcèrent qu'il ne passerait pas la nuit.

Il est cependant certain qu'il parut très-ranimé, et parla plus distinctement et plus gaiement qu'il n'avait encore fait. Il s'adressa au duc d'York en termes si pleins d'affection que lui et tous les assistants fondirent en larmes[1]. Les médecins permirent alors à la reine de venir près de lui. Il avait sa parfaite connaissance quand elle entra. Jacques déclare qu'il lui parla très-tendrement. Elle se jeta à genoux, et lui demanda encore une fois de lui pardonner toutes ses offenses, et Charles répondit de nouveau qu'elle ne l'avait jamais offensé en rien, mais qu'il avait été bien coupable envers elle, et qu'il lui demandait pardon. La violence du chagrin de Catherine l'empêcha d'être témoin de la dernière agonie de son mari; ses médecins lui défendirent de quitter de nouveau sa chambre. Un dernier message de pardon mutuel fut cependant échangé encore par le couple royal.

Pendant la nuit le roi s'assoupit momentanément, mais de temps en temps il se réveillait dans une horrible agonie. Il supportait tout avec une fermeté et une résignation admirables. Vers deux heures, il fixa ses regards sur le duc d'York, qui était à genoux près de son lit baisant sa main, et, avec une explosion de tendresse fraternelle, l'appela le meilleur des amis et des frères, et lui demanda pardon de la dureté avec laquelle il l'avait traité quelquefois, surtout en l'envoyant en exil. Il conserva sa patience et son calme pendant la longue et terrible nuit. Sa belle-sœur Marie-Béatrice déclare « qu'il était impossible d'envisager la mort avec plus de tranquillité. » A six heures du matin, il demanda quelle heure il était; et quand on lui eut répondu, il dit: « Tirez le rideau, et ouvrez la fenêtre, que je puisse voir la lumière du soleil pour la dernière fois[2]. » Il y avait un chronomètre dans sa chambre, qu'on montait seulement tous les huit jours, et il rappela à ses serviteurs qu'on devait le monter ce matin-là, sans quoi le mouvement serait dérangé. Bientôt après, une douleur aiguë dans le côté droit le saisit; à huit heures il perdit la parole; à dix heures il tomba sans connaissance, et mourut à midi, à l'âge de cinquante-quatre ans.

[1] *Papiers de Jacques*, relatifs à la mort de Charles.

[2] *Récit de Marie-Béatrice.*

REVUE POLITIQUE.

Paris, 8 janvier 1847.

Ouverture des Chambres. Discours du Trone. — Quatre événements importants depuis quinze jours, le discours du Trône, l'allocution de Pie IX dans le consistoire du 17 décembre, la reddition d'Abd-el-Kader, et la clôture du cours de M. Michelet. Par où commencer?

Selon l'ordre de préséance, non des personnes, mais des choses, la parole devrait être donnée au roi des Français ; une allocution du Pape est un acte qui peut se renouveler aussi souvent que le saint Père le juge convenable ; l'ouverture d'une session dans un grand pays constitutionnel et le discours qui l'inaugure doivent être comparés, au contraire, à ces machines fixes du chemin de fer atmosphérique qui lancent les voyageurs à une certaine distance : c'est pour une année tout entière que l'impulsion est donnée par le discours de la couronne au corps politique, et, si les choses étaient ce qu'elles devraient être, cette pièce ne serait pas considérée autrement que comme le programme des travaux des Chambres, pendant la session qui s'ouvre et celui de l'activité administrative jusqu'au jour où recommenceront les débats parlementaires.

Le discours de cette année remplit-il ces conditions ? Dès le lendemain de l'ouverture des Chambres, c'est-à-dire dès le jour où M. Dumon avait présenté le budget de 1849 et les projets relatifs à la réduction de l'impôt du sel et à la réforme postale, on pouvait répondre négativement à cette question. N'est-il pas puéril d'arranger de petites illusions pour l'effet de la séance royale, sans pour cela pouvoir se soustraire à la nécessité de les démentir le lendemain? Non, l'équilibre ne sera pas rétabli cette année, même dans ce fameux *budget ordinaire* qui, avec les *découverts*, peut être considéré comme une des plus belles inventions de la langue parlementaire. Quant aux deux réformes imposées par l'opinion, le ministère n'offre, comme on devait d'ailleurs s'y attendre, qu'un déplacement d'impôts, sans avantage positif pour les contribuables. Si l'on avait voulu sérieusement venir en aide aux classes pauvres et à l'agriculture, on n'aurait pu le faire qu'en entrant avec

courage dans l'étude même des sources de l'impôt; et c'est ce qu'on s'est gardé de faire, à cause des mille entraves dont notre dernière *Revue* indiquait l'origine. D'ailleurs, la position de notre gouvernement est mauvaise pour proposer des réformes financières. On a bien appris depuis dix-huit ans, dans ce pays, que les gouvernements qui cèdent aux injonctions de l'émeute marchent inévitablement à leur perte ; mais on n'a pas su acquérir la même expérience en fait de débats parlementaires, et l'on semble ignorer qu'un ministère qui se décide à concéder en partie des mesures dont il a combattu longtemps l'application se condamne d'avance à ce qu'on ne lui sache aucun gré de ce qu'il accorde, et à ce qu'on lui reproche vivement ce qu'il ne donne pas.

Les paragraphes relatifs aux affaires extérieures n'ont pas mieux satisfait l'attente publique ; la Plata, cette toile de Pénélope de la diplomatie européenne, y tient à elle seule trois fois plus de place que l'Italie, vers laquelle pourtant tous les regards sont tournés. Pas un mot, ni de Ferrare, ni de Pie IX. Ces réticences ont paru étranges, et quant à la phrase sur la Suisse, elle a le tort d'être l'expression fidèle des hésitations de notre gouvernement dans cette question.

Tout avait été réservé pour le dernier paragraphe, celui des *banquets réformistes*. En parlant *de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles*, le discours était sûr de toucher une corde qui vibrerait avec force dans la majorité de l'auditoire. Lorsqu'il s'exprimait ainsi, il se montrait plus sincère qu'à l'endroit du même paragraphe où l'on *s'engage à garantir fidèlement les libertés publiques et tout leur développement*. Ceci est pour la phrase et pour l'habitude, nullement pour la vérité de la situation. Dans la lutte qui se dessine contre les passions radicales, on gardera tout au plus ce qui existe actuellement de *libertés publiques*, et on ne leur donnera aucun *développement*. Nous ne croyons pas qu'on propose de nouvelles *lois d'exception ;* mais les *mesures d'exception* sont déjà à l'ordre du jour, et nous en sommes venus à ce point qu'elles ne répugnent plus à personne, et qu'au contraire une foule de gens, qui tremblent à l'apparition des symptômes *montagnards*, savent un gré infini au gouvernement de ce qu'il semble disposé, pour les rassurer, à mettre de côté une bonne partie de ses scrupules de légalité.

Et, en effet, la peur est redevenue le mobile dominant des résolutions politiques; c'est sous l'impression de la peur que s'est formé le bureau de la Chambre des Députés, avec un ensemble dont jusqu'ici aucune session parlementaire n'avait peut-être offert l'exemple. Ce résultat, imprévu à force d'être complet, c'est à l'incurable et absurde indiscipline de l'opposition qu'il faut l'attribuer. Les Chambres s'étaient séparées l'année dernière sous l'impression des plus funestes atteintes qui

aient été portées depuis bien longtemps au sentiment de la conscience publique. Dans l'intervalle des deux sessions, la situation s'était plutôt aggravée sous ce rapport par de nouvelles catastrophes et de nouvelles révélations ; et l'ordre du jour des *satisfaits* ne pouvait être considéré que comme un replâtrage de quelques mois appliqué à un édifice destiné à s'écrouler prochainement. Dans une pareille attente, l'organisation des banquets réformistes était une machine bien imaginée.

L'exemple de ces réunions avait été donné par le ministre dirigeant ; il aurait été par trop fort qu'on interdît à Mâcon et à la réforme ce qu'on avait permis à Lisieux et au parti conservateur ; on n'avait en conséquence qu'à donner à ces réunions un caractère de modération calme et énergique, et à peser en même temps, d'un commun effort, sur le point vulnérable de l'édifice qu'on voulait renverser : c'était bien là, en effet, la pensée des meneurs ; mais les *corps-francs* qu'ils traînent à leur suite ne leur ont pas permis d'y rester fidèles. La difficulté soulevée, dès l'origine, sur le toast *au roi constitutionnel*, fit voir à quel point nous sommes encore éloignés de l'intelligence des conventions parlementaires, sans lesquelles le *plein-air* de la discussion est à peu près impossible. Bientôt les chefs du mouvement furent dépassés : M. Ledru-Rollin, cet inexplicable phénomène des gloires démocratiques, mit fièrement sous ses pieds, au banquet de Lille, le monarque pâlissant de la gauche dynastique, et l'enivrement causé par la lecture des *Girondins* amena de toutes parts le délire des théories montagnardes.

Il y avait l'année dernière, à l'Athénée, un brave *notaire* piqué de la tarentule à propos de l'*Histoire des Girondins*. Cet excellent citoyen, saisi d'un enthousiasme vraiment bachique, n'en avait pu contenir l'expression, et il faisait un *cours* pour démontrer que l'ouvrage, dont il dévorait les volumes à mesure que M. Furne les lançait dans le public, surpassait de mille coudées les meilleures histoires des littératures passées, présentes et futures. Eh bien, ce que le professeur de l'Athénée montrait par anticipation, tout ce que la France renferme d'organisations nerveuses, de cerveaux à demi brouillés par l'histoire en feuilletons, d'imaginations destituées du frein des études fortes et des convictions arrêtées, en un mot toute cette *Bérésina* de l'intelligence et de la conscience que le génie confus du XIXe siècle entraîne à sa suite, l'a fait voir et l'a transporté dans les réunions politiques de chaque département. De toute cette fermentation des idées, il s'est formé comme une substance de discours beaucoup plus effrayante dans la forme que dans le fond, hâtons-nous d'en convenir, à l'état de barbarie spéculative et de délire rétrospectif, toute prête à rentrer sous terre devant le premier grondement de la force, mais aussi profondément incapable

de discerner le vrai et de s'intéresser à sa défense : déplorable symptôme d'un état de choses où l'ordre ne peut régner que par l'obéissance, et où le progrès légitime de l'intelligence reste étouffé sous toutes les bâtardises enfantées par les adultères de l'esprit.

Sur cela est venue la victoire de la Diète helvétique, étrange produit de la combinaison des courants de l'Allemagne et de la France, deux pays où les gens, émancipés de la raison chrétienne, finissent par ne plus savoir ce qu'ils disent à force d'ignorer ce qu'ils pensent ; et un événement qu'il eût été facile de prévenir, si les gouvernements de l'Europe ne portaient la peine de leur propre décadence, a porté à son paroxysme l'exaltation des *propos de table.* Tandis que M. de Lamartine, immensément dépassé par les instincts du désordre démagogique, si étranger à sa nature, quoi qu'il dise et qu'il fasse, en était réduit à lancer des bombes lumineuses contre les Icariens et les autres bandes des communistes, le *bonnet rouge* se montrait au banquet de Châlon-sur-Saône, et la lettre de M. Druey y était accueillie avec une fraternité sympathique. « Des deux côtés du Jura, disait l'honorable démagogue « de Lausanne, il s'agit de faire passer du domaine des idées dans celui « des faits les grands principes de liberté, d'égalité, de fraternité des « hommes, qui font le bonheur aussi bien que la gloire des sociétés; il « s'agit de faire triompher le droit des masses sur le privilége du petit « nombre ; il s'agit de cimenter de plus en plus la sainte alliance des « peuples et de faire grandir leur souveraineté. »

A ces paroles significatives, il faut voir l'attitude de nos conservateurs : sous la baguette du pouvoir ils deviennent doux et obéissants comme des moutons. Le Dante les a peints à merveille :

Come le pecorelle escon del chiuso
Ad una, a due, a tre, e l'altre stanno
Timidette atterrando l'occhio e'l muso ;
E ciò che fa la prima, e l'altre fanno,
Addossandosi a lei s'ella s'arresta,
Semplici e chete, e lo' mperchè non sanno.

(Purg. III.)

Le dernier trait seul n'est pas tout à fait exact : nos conservateurs savent à peu près pourquoi et de quoi ils ont peur ; mais nous n'oserions affirmer que leur intelligence de la situation aille au delà du mouvement qui les porte à se serrer les uns contre les autres pour échapper à l'orage. La destinée du système de conservation progressive est une énigme qui s'embrouille de jour en jour. Nous n'en voulons pour

preuve que l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, signé *de Morny*, et qui a failli ensanglanter de nouveau les bancs de la Chambre des Députés. Voici que Zopyre lui-même, après s'être fait couper les oreilles pour plaire à Cyrus (il ne tenait peut-être pas beaucoup à ses oreilles), tranche de l'indépendance ; et, à l'exemple de MM. Desmousseaux de Givré et d'Haussonville, ces deux grognards du juste-milieu , lance des camouflets d'opposition à travers le visage des ministres, en leur demandant *pardon de la liberté grande.* Le morceau est vif, bien tourné, et sent l'écrivain exercé aux luttes de la presse périodique. Quant au fond, cela n'est pas plus conséquent que les discours des banquets réformistes ; si l'on y démêle une intention, c'est uniquement celle de dominer le ministère par la Chambre, au lieu de laisser la Chambre sous la férule du ministère. Il y a là, en effet, le symptôme d'une lutte sourde, et dont les dangers communs parviennent seuls à retarder l'explosion.

Au reste, nous sommes mal placés aujourd'hui pour discuter, par voie de prévision, les éléments d'une lutte qui va prendre physionomie dans la discussion de l'Adresse. Ce n'est pas un simulacre de combat, c'est une véritable bataille qui se prépare. A moins que l'opposition ne soit bien embarrassée d'elle-même (ce qui est peut-être vrai pour quelques-uns), elle s'appuiera résolument sur le dehors, et s'efforcera en quelque sorte de dominer par les tribunes. La salle des Conférences a pris un aspect tout nouveau : *la Camaraderie*, qui derrière le rideau confondait toutes les nuances, tend à disparaître ; on s'évite, on ne se parle plus ; en un mot, les gens sont crétés de part et d'autre comme on ne les a vus à aucune époque.

Nous ne pouvons rien dire non plus que de prématuré sur les communications de pièces diplomatiques que le ministère a faites à la commission de la Chambre des Pairs. Nous les avons lues très-rapidement, et nous ne pensons pas qu'elles soient de nature à révéler rien de bien nouveau aux personnes qui possèdent un jugement prompt en matière de politique. Nous n'avons rien, pour notre compte, à modifier dans l'opinion que nous avons déjà portée sur la marche de notre diplomatie en Suisse. La seule chose qui nous frappe, c'est à quel point la pensée de lord Palmerston s'est trouvée dès le début éloignée de celle de M. Guizot, et combien, par conséquent, il y avait peu de raison d'espérer qu'on amènerait le cabinet de Saint-James à une action commune. Nous aurons d'ailleurs plus loin un compte à régler avec lord Palmerston à propos de la liberté religieuse.

Quant à l'Italie, c'est une plaisanterie que de vanter, comme le fait le *Journal des Débats*, l'intérêt que le gouvernement français a témoigné, dès le début, pour la révolution pacifique de ce pays. Nous avons un tel

besoin de cette révolution, elle est tellement dans le sens irrésistible de notre politique, en un mot, c'est à un tel point la seule compensation que nous puissions trouver pour la revanche que depuis trente ans nous avons la démangeaison de tirer des plates et froides insolences de l'Autriche contre nous en Italie, que, s'il était arrivé à notre ministère de se prononcer contre le mouvement péninsulaire, le plus simple et le plus court aurait été de lui retenir un logement aux petites-maisons. Il a fallu vraiment l'étonnante ignorance des journaux italiens en ce qui concerne les pays étrangers pour prêter à M. Guizot, et même à M. Rossi, une *entente cordiale* avec l'Autriche, soit à Rome, soit à Turin : les gens qui se sont amusés à tenir pour vrai un mariage aussi contraire à la nature ne seront pas détrompés par la lecture des pièces que publie le gouvernement français, ou, pour mieux dire, ils ne les liront pas : ce qui est le plus court.

Mais ces pièces, quelque raisonnables que soient les intentions qu'elles révèlent, ne suffiront point, aux yeux des gens sensés, pour justifier notre Cabinet de l'attitude mesquine et peureuse qu'il a prise dans les événements de l'Italie. On ne lui pardonnera pas, et cette rigueur sera fondée, d'avoir si mal compris Pie IX et la force morale dont il dispose ; on critiquera hautement les conseils de *prudence* que lui inspirait l'occupation de Ferrare ; on lui dira que notre pays ne devait pas, en cas pareil, être représenté, dans les centres principanx de l'agitation politique, par des légations défiantes, rechignées ou incomplètes. Si le ministère ne pouvait prévoir le suicide de M. Bresson, il savait à quoi s'en tenir sur la présence d'esprit de M. Mortier ; les avertissements ne lui avaient pas manqué sur la position de M. Rossi à Rome, et si c'était jouer de malheur que de n'avoir pour digne interprète d'une politique ouverte et affectueuse, comme la nôtre devrait toujours l'être envers l'Italie, que M. le comte de La Rochefoucauld à Florence, on pourrait lui répondre que ces malheurs-là n'arrivent jamais qu'à ceux qui les ont mérités.

Le seul moyen sérieux qu'on aurait encore pour troubler la phalange ministérielle consisterait à ramener sur le premier plan cette question de la corruption qu'on a si maladroitement étouffée sous l'avalanche des doctrines radicales et socialistes. C'est ce que M. de Falloux a déjà fait avec succès dans le quatrième bureau de la Chambre, en s'adressant au garde des sceaux. Celui-ci s'est donné l'air de ne rien comprendre à ce qu'on voulait lui dire. On voit qu'il faut peu de chose pour déconcerter les hommes ordinairement les plus audacieux, quand on les amène sur un terrain embarrassant. Les scandales que M. de Falloux a signalés ne sont que trop évidents, et la liste s'en accroît tous les jours ; il suffit de

jeter la sonde pour trouver partout un fond détestable. M. de Falloux s'est borné aux questions qui regardaient directement le garde des sceaux, et en cela il a sagement agi. Quand M. Hébert est arrivé aux affaires, il semblait qu'on le méconnût en le supposant capable de mener les choses à outrance. Et, en effet, il s'est jusqu'ici assez bien contenu sur le point où l'on était le plus disposé à redouter son action ; mais ailleurs il prend sa revanche. N'est-ce donc rien, en effet, que de souffrir qu'un procureur général fasse publiquement l'éloge du suicide dans la seconde ville du royaume, et d'en mettre un autre à la retraite pour avoir proposé quelques sages réflexions sur l'emploi abusif de ce qu'on a appelé la *jurisprudence Bourdeau?*

Dernièrement, dans ce recueil, notre ami, M. de Fontette, avec sa rigide impartialité, faisait honneur au ministre des finances d'en avoir appelé directement au jury, comme le veut le principe libéral de notre législation, dans une affaire où sa réputation était intéressée ; et voici que, moins d'un mois après, M. Hébert sacrifie un magistrat universellement respecté aux susceptibilités de la jurisprudence Bourdeau ! En même temps, ici c'est un journal qu'on poursuit jusqu'à la suppression; là c'est un procureur général qui croit pouvoir condamner un accusé à une séquestration absolue de plus de six mois, uniquement parce qu'il appartient à une congrégation religieuse ; et M. Dupin, par le même motif, renie sa fameuse devise de la *libre défense des accusés.* Il faut lire le compte rendu du pourvoi du F. Léotade devant la Cour de cassation pour se faire une idée des monstruosités qu'on s'est permises à Toulouse dans l'instruction de cette affaire. Il semble que nous soyons destinés à avoir bientôt un pendant de l'horrible persécution des religieuses d'Avignon.

Mais il faut en revenir à l'appréciation des événements énumérés en tête de cette *Revue.* Nous n'y avions pas compris la mort de la sœur du roi, Madame Adélaïde, quelque importance que cette perte puisse avoir, à cause de l'impression qu'elle a dû faire sur l'esprit du roi. Nous devons aux femmes de ne jamais les compter au nombre des personnages politiques ; leur action sous ce rapport, quand elle existe, est presque toujours mal connue et mal appréciée. La seule exception que, selon nous, on doive apporter à cette réserve, porte sur les personnes qui ont la triste ambition de faire de leurs désordres particuliers un instrument de désordre public. Ce serait une véritable profanation que de justifier Madame Adélaïde d'un tel rapprochement ; quelque opinion qu'on se soit faite, à tort ou à raison, sur l'influence politique de cette princesse, son caractère et sa conduite ont dû être toujours profondément respectés. Ajoutons qu'elle pratiquait à un degré éminent la première vertu du chrétien, la charité. Dieu a des trésors de miséricorde pour les âmes miséricordieuses.

Reddition d'Abd-el-Kader. — Cette princesse eût éprouvé sans doute une grande joie de la reddition d'Abd-el-Kader; car l'affaire de l'Algérie, léguée par la Restauration à la révolution de Juillet, a été l'une des plus importantes pour la nouvelle dynastie. C'est le terrain sur lequel ses jeunes princes ont fait alliance avec le sentiment national; ce sont ces belles et grandes occasions qui ont fait couler ailleurs des larmes généreuses : *Mes cousins sont bien heureux!* Il s'en fallait de peu que la dernière scène du drame qui nous a tenus pendant quinze ans en haleine ne raffermît le duc d'Aumale dans la royauté de l'Algérie ; mais il en a été tout autrement.

Quant au fait en lui-même, il ne pouvait étonner aucun de ceux qui ont suivi avec quelque attention la marche des événements en Algérie. Forcé d'abandonner le désert et de se réfugier au Maroc, Abd-el-Kader se trouvait en face d'une fatale alternative. L'empereur ne pouvait le supporter ni comme un prince indépendant, ni comme un vaincu proscrit par la France. Ceux qui se sont imaginés qu'Abd-el-Kader pourrait détrôner l'empereur n'avaient aucune idée du prestige religieux qui entoure encore le descendant des schériffs. Chez les Musulmans, un homme brave et entreprenant trouve toujours le moyen de se faire un parti et d'exciter une guerre en sa faveur ; mais, en présence d'un prince qui a pour lui la tradition religieuse, il ne peut que prolonger sa rebellion et faire payer chèrement sa tête. Aussi, Abd-el-Kader, tout en s'attirant quelques tribus, et en donnant des preuves assez éclatantes de sa vigueur, avait-il toujours les regards tournés vers l'Algérie : il cherchait la fin de son rôle dans une capitulation qui épargnerait son orgueil.

Le maréchal Bugeaud l'avait bien senti. Plus l'étoile d'Abd-el-Kader pâlissait, plus le vieux guerrier s'attachait à dissiper les apparences de négociations au moyen desquelles l'émir cherchait à soutenir son crédit de plus en plus chancelant. « Point de traité avec Abd-el-Kader : il faudra qu'il s'en remette à la clémence du Roi des Français ! » Tel fut le mot d'ordre laissé à son jeune successeur par l'homme auquel on doit le dénouement dont nous venons d'être témoins.

Avec lui ce dénouement aurait été plus complet, sans nul doute. Et en vérité, plus on lit les pièces émanées des personnes intéressées dans la question, moins on comprend ce qui a fait presque échouer une barque si naturellement conduite vers le port. Depuis un mois, le général Lamoricière se tenait aux aguets sur la frontière : c'est qu'il savait qu'Abd-el-Kader préférerait l'aman des Français au cimeterre d'Abd-er-Rhaman. Le prince gouverneur général avait quitté précipitamment Alger par un temps détestable et dans la plus mauvaise saison : se serait-il ainsi dérangé si la reddition de l'émir ne fût devenue à peu

près certaine ? A toute force, Abd-el-Kader aurait pu s'échapper, fuir quelques jours de plus ; mais le désert était devenu inhospitalier pour son malheur. L'islamisme ne pardonne pas aux disgraciés de la fortune. L'émir, séparé de sa famille, tombée au pouvoir des Français, cessait d'être un ennemi.

A Paris comme à Alger, la déception a été la même : le premier jour, on ne fait savoir qu'une chose, c'est qu'Abd-el-Kader est aux mains des Français : joie universelle. Le lendemain on explique que l'émir a traité avec le général Lamoricière, et que le duc d'Aumale a ratifié la promesse de le transporter à Saint-Jean-d'Acre ou en Egypte. La stupeur succède à la joie avec la même rapidité.

Nous n'entrerons pas dans la discussion, probablement oiseuse, qu'a soulevée cette étrange négociation avec un ennemi désarmé ; nous ne nous hâterons pas de dire que la parole de la France est engagée, quelles que puissent être les conséquences d'un tel engagement. En droit, le général Lamoricière ne pouvait lier le pays par sa promesse personnelle, et le gouverneur général de l'Algérie n'était pas plus en position de préjuger, comme il l'a fait avec un empressement si juvénile, la décision de la France. Il y a plus, Abd-el-Kader le savait bien lui-même, quand il couvrait son orgueil de ce semblant de négociation comme d'un dernier lambeau de vêtement. On a cité avec raison, sous ce rapport, les principes du droit musulman, que l'émir connaît si bien : « Qu'on « respecte *l'aman*, quand même cette grâce aurait été accordée au nom « d'un Musulman quelconque ; mais alors le souverain est maître de ra- « tifier ou non cet engagement. » (Mouradja d'Ohsson, *Tableau de l'empire ottoman*, code militaire, p. 59 du tome VII.) La prudence ordonne de ne pas donner aux traités une autre valeur que celle que notre adversaire y attribue lui-même.

La parole qu'on prétend avoir été donnée à Abd-el-Kader nous rappelle un des actes les plus glorieux de la Restauration. On n'a pas oublié que M. le baron de Damas ayant cerné, dans une place de la Catalogne, un certain nombre de réfugiés français qui combattaient contre notre armée, les fit consentir à se rendre sans coup férir, en s'engageant, sur son honneur, à leur faire obtenir une complète amnistie de la part du gouvernement français. On sut apprécier à sa juste valeur la noblesse du sentiment qui avait dicté cet acte extraordinaire, et les prisonniers de M. de Damas devinrent comme des objets sacrés aux yeux de ceux qui jugeaient le plus sévèrement leur entreprise. Voilà, en effet, de ces occasions où un général peut préjuger la générosité de sa patrie, et où la patrie est tenue en honneur de ratifier un engagement pris en dehors d'un pouvoir légitime et défini. C'est que les compatriotes que M. de

Damas avait combattus étaient des hommes à qui l'on pouvait rendre leur épée en échange de leur parole, tandis que le plus honnête des Musulmans se fera toujours un devoir de tromper son ennemi.

Mais, nous le répétons, cette discussion nous paraît superflue. Déjà, à ce qu'on assure, l'ambassadeur de la Sublime-Porte a déclaré que son maître ne souffrirait pas à Saint-Jean-d'Acre un hôte aussi dangereux qu'Abd-el-Kader, et il est fort à présumer que la réponse de Mohammed-Ali ne sera pas différente. L'émir restera donc, de quelque manière que ce soit, l'hôte forcé de la France. Ces hospitalités de la victoire ne sont pas une invention de notre époque, et, sans parler ni de Zizime, en France, ni du roi Enzo, fils de Frédéric II, à Bologne, on se souvient qu'Aurélien épargna la majesté tombée de Zénobie ; c'est une destinée mélancolique, mais qui a sa grandeur, pour celui qui l'impose comme pour celui qui la subit.

En attendant, la faute de l'engagement reste entière pour ceux qui l'ont commise. Le *Journal des Débats* célébrait à cette occasion le *bonheur* de M. le duc d'Aumale, comme si l'on voulait renouveler en faveur de nos princes les adulations du paganisme : *Felicissimo principi.* Tout au contraire, cet événement est un malheur pour le jeune prince, car il ébranle dans son fondement cet édifice d'une vice-royauté presque indépendante qu'on commençait à élever. Nous n'irons pas plus loin ; nous repousserons, au contraire, les soupçons que le jeune prince ait été moins imprudent qu'il ne paraît, et qu'il ait songé, en se hâtant de proclamer en Algérie qu'Abd-el-Kader allait partir pour l'Orient, aux espérances de tant d'officiers qui fondaient leur avenir sur la prolongation de la guerre. Quand on doit mettre dans l'autre côté de la balance l'arrangement possible de nos finances, l'affermissement de notre domination sur la terre d'Afrique, et surtout l'épargne du plus pur sang des Français, de tels calculs ne peuvent arrêter longtemps l'âme la plus jeune et la plus inexpérimentée ; mais les fautes font toujours naître les interprétations.

Les âmes religieuses, en rejetant ces pensées, trouveront dans la soumission d'Abd-el-Kader le sujet de quelques rapprochements bien instructifs. C'est au marabout de Sidi-Ibrahim que l'émir s'est remis entre les mains des Français ; c'est sur le tombeau du commandant Montagnac et de ses braves compagnons qu'a expiré la fortune de l'homme qui avait entretenu pendant quinze ans, contre nous, ce que les Musulmans appellent la *guerre sainte.* Tant que les Français sont restés sans Dieu sur le sol de l'Algérie, les désastres et les déceptions de toute nature se sont accumulés sur leur tête : la croix seule et les honneurs rendus à la croix les ont sauvés. On se souvient que le bataillon immolé à Sidi-Ibrahim

ayant, quelques jours avant son désastre, rencontré un des prêtres du diocèse d'Alger, lui demanda de s'arrêter pour dire la messe et assista au saint sacrifice avec un pieux recueillement. Cette touchante circonstance fut rappelée par le même ecclésiastique le jour qu'il bénit la tombe de ces braves. Il ne craignit pas de la transmettre à leurs familles comme un gage de salut, tant la grandeur de cette expiation d'un si long oubli des droits du Christianisme le rassurait sur la miséricorde divine en faveur des victimes. C'est après le jubilé de Pie IX, célébré dans le diocèse d'Alger avec une ferveur digne des beaux temps de l'Eglise, c'est après une tournée pastorale où l'unique évêque de ce grand royaume a reçu partout des marques d'affection et de respect, qu'est tombé le dernier prestige de l'islamisme. Les os des martyrs ont dû tressaillir sous les pas de l'émir humilié.

M. Michelet. — La clôture du cours de M. Michelet est le dénouement d'un autre drame beaucoup moins intéressant, mais bien grave et certainement fort triste. Constatons d'abord que cette mesure n'a excité qu'une très-médiocre sensation ; ceux mêmes qui semblaient décidés à soutenir le célèbre professeur envers et contre tous n'ont protesté que pour l'acquit de leur conscience, et les cinq ou six cents étudiants qui ont circulé à cette occasion dans les rues de Paris étaient les moins émus et les moins échauffés qu'on ait vus dans des circonstances analogues. Et pourtant rien de plus violent, de moins justifiable en droit que la clôture du cours de M. Michelet dans les circonstances où elle a eu lieu, et pour les motifs par lesquels on a cherché à justifier la mesure. On s'était livré, en l'absence du professeur et avant son arrivée, à des démonstrations coupables : arrêtez alors les perturbateurs, livrez-les à la vindicte des tribunaux, mais ne rendez pas le professeur responsable d'actes auxquels il n'a eu aucune part. Voilà ce qu'à toute autre époque, et en faveur d'un homme d'un talent distingué et d'un caractère estimable, auraient dit les gens sensés et impartiaux. Qu'entend-on, au contraire, de tous côtés ? *Il fallait que cela finît.* Quant à prendre d'ailleurs souci des libertés de l'enseignement et des droits du professorat, c'est chose impossible, à ce qu'il semble.

Nous le sentons comme tout le monde : il faut faire effort sur soi-même pour embrasser la défense de M. Michelet. Quand on entend l'honorable professeur prendre le monde à témoin de ce qu'on ferme la bouche *à la philosophie* à l'époque où les *chaires de mensonge* sont ouvertes de toutes parts, et qu'on trouve que c'est là sa manière de désigner les *prédications de l'Avent*, on reste sur le coup, et l'on a bien envie de se taire. Toutefois, pour qui connaît le fond de l'affaire, il y a des considérations entièrement favorables à M. Michelet, et qu'on ne saurait passer sous silence.

Nous n'écrirons pas ici l'histoire du haut enseignement depuis la révolution de Juillet; contentons-nous de dire que jamais domaine plus jalousement gardé n'a été administré avec plus d'incurie. Par une aberration impossible à expliquer autrement que par des motifs ridicules ou honteux, le seul lieu en France où la police, si soigneuse de se montrer partout, ne pénètre jamais, où aucune mesure n'est prise d'avance, ou aucune surveillance n'est organisée contre le désordre, c'est l'auditoire d'un professeur du haut enseignement; là, et là seulement, le premier individu venu, fût-ce un échappé des bagnes, a le droit de venir se placer sous la chaire, le chapeau sur la tête, d'entrer, de sortir, d'ébranler les bancs, de parler haut et de siffler si cela lui convient: c'est ce que certains hauts fonctionnaires de l'Université appellent la *liberté du professeur*. Pour apprivoiser un auditoire en faveur duquel existent de telles franchises, il faut que le professeur l'amuse et évite de blesser ses passions; sinon il s'expose à voir estimer son mérite d'après le nombre de ses auditeurs, ou à affronter les *caprices* de l'émeute. Or, depuis dix-huit ans, *tous* ceux que l'émeute a voulu chasser du professorat ont été obligés de battre en retraite.

Nous ne doutons pas, pour notre compte, que M. Michelet ne soit tombé victime de la tyrannie de son auditoire. Nous l'avons tous connu, homme d'esprit, de cœur et d'imagination, incertain dans ses vues, vague et affecté dans l'exposition de ses idées, trop souvent à la merci du mirage de son esprit, mais animé dans son style et riche en aperçus d'une ingénieuse fécondité. Il aimait le moyen-âge, les cathédrales, les cloîtres, les grandeurs du sacerdoce catholique; peu affermi dans ses convictions, il avait du moins tous les bons instincts de la religiosité.

A partir du moment où il est entré en contact direct et personnel avec le public, M. Michelet a dérivé de ces inspirations d'une vie cachée et laborieuse : le succès de ses écrits, l'estime qu'on faisait de son caractère, l'ardeur de ses amis l'avaient porté à l'Institut et au collége de France : il était professeur d'*histoire et de morale;* c'était un rude engagement, et bien autrement périlleux à remplir que celui de M. Quinet, *professeur des littératures méridionales*. M. Michelet n'a jamais parlé que péniblement et comme par saccades, sans enchaînement dans les idées : des saillies spirituelles et bizarres lui tenaient lieu d'éloquence. Une telle manière de professer n'instruit pas, mais elle amuse : triste condition que celle d'un professeur qui ne peut qu'amuser; de là le besoin impérieux de flatter son auditoire, et la nécessité de se mettre à sa merci. Il n'en a pas fallu davantage pour entraîner en peu d'années M. Michelet à tous les excès de la pensée, à toutes les témérités de l'expression.

Dans notre intime conviction, la responsabilité de tout ceci échappe à M. Michelet; elle retombe tout entière sur les dominateurs exclusifs de l'enseignement, qui attachent tant de prix à leur droit comme entrave, et qui en prennent si peu de souci comme devoir envers les jeunes gens, les familles et l'honneur de la France.

Au moment d'achever cette revue de l'intérieur de nouveaux événements surgissent et accroissent énormément la confusion. Un mémoire judiciaire qui révèle de graves scandales financiers jette une agitation profonde dans l'esprit des conservateurs les plus confiants; en même temps on apprend que M. de Salvandy est en querelle ouverte avec les professeurs de l'Université, et les journaux publient le récit d'une entrevue dont les détails ont une couleur dramatique très-prononcée; hier la société de Paris était violemment secouée par la découverte des malversations d'un de ces officiers ministériels que le gouvernement actuel a pris sous sa protection spéciale, en dépit de la protestation des hommes sages et prévoyants contre le maintien de la transmission à prix d'argent des charges judiciaires. Aujourd'hui on apprend qu'une catastrophe du même genre vient d'épouvanter la ville de Toulouse. Où allons-nous? où allons-nous?

ITALIE. — L'aspect de l'Europe n'est pas beaucoup plus rassurant. C'est avec un regret profond que nous nous sommes décidés à accueillir les avertissements qui nous parvenaient de toutes parts sur la mauvaise tournure que prennent les affaires de l'Italie. Dès le premier moment, nous avions compris d'où le mal devait venir, mais nous pensions que le bon sens du pays aurait la force de le conjurer. Il n'en est rien malheureusement : le beau et noble mouvement des premiers jours se convertit peu à peu en une fièvre insensée, et l'Autriche, qui semble avoir attendu ce résultat comme une chose inévitable, organise dans le nord de la Péninsule une réserve militaire qui peut devenir d'un jour à l'autre la seule garantie de l'ordre (ce qu'à Dieu ne plaise!) dans cet infortuné pays.

Ce n'est pas que l'agitation ne soit aussi forte dans les pays occupés par l'Autriche que dans le reste de la Péninsule. Milan a eu sa manifestation légale dans la Consulte gouvernementale de la Lombardie ; on annonce que Venise vient aussi d'avoir la sienne : le gouvernement agit doucement envers ces protestations, quelques précautions qu'il ait prises d'avance par la restriction du privilége des assemblées pour rendre illégale toute initiative d'un corps délibérant; au fond, il sait à quoi s'en tenir sur ces velléités de résistance ; la force est pour lui, et jusqu'ici l'Italie n'a su nulle part ce que c'est que de résister à la force. En Toscane, on a passé subitement d'un délire belliqueux à un abattement complet : les plus chauds pour la garde civique en ont pris peur; personne ne s'est présenté, à ce

qu'on assure, le jour de l'élection des officiers. Pour abattre toutes ces ardeurs, il a suffi d'apprendre l'entrée des Autrichiens à Modène.

De ce dernier côté, tout espoir d'un mouvement vers l'union italienne est déjà perdu : le duc de Modène a répondu aux instances de l'envoyé du Pape en faisant une concession insignifiante aux intérêts douaniers de la Toscane et du Piémont, et immédiatement après il a convié, en *vertu des traités*, les troupes autrichiennes à concourir au *maintien de l'ordre* dans ses Etats.

A la nouvelle de la mort de Marie-Louise, des hussards hongrois sont entrés dans Parme, sous prétexte d'accompagner le cortége de la défunte souveraine. En même temps, l'ex-duc de Lucques envoyait prendre possession de sa nouvelle souveraineté, et *de Modène* il adressait à ses sujets de Parme une proclamation dans laquelle il déclarait la ferme intention de *ne rien changer* à l'excellent gouvernement dont jouit, comme on sait, cette partie de l'Italie. Voici donc au nord une ligue des princes déjà formée, sous l'inspiration de l'Autriche, contre le mouvement libéral : l'Autriche appuyée sur Modène et sur Parme ; maîtresse par Pontremoli des débouchés de l'Apennin, menaçant toujours les Légations et la Romagne, dont elle n'est séparée par aucun obstacle, dessine un redoutable cordon sanitaire contre le mouvement des idées. En même temps elle fait descendre en Lombardie toutes les ressources militaires de l'empire, et n'attend qu'un prétexte pour se ruer sur des contrées dont elle connaît trop bien le chemin. Dans un pareil état de choses, le rétablissement du *statu quo* à Ferrare n'a qu'une médiocre importance.

Au sud, toute tendance progressive est arrêtée : le gouvernement napolitain accuse les Anglais d'avoir répandu dans la Sicile des armes et des munitions; il multiplie les arrestations dans la capitale, et n'épargne aucune des classes de la société. La masse du peuple s'agite, mais l'armée est tout entière dans la main du gouvernement, et il n'est désormais pas pour lui plus question d'accéder à l'union douanière que si ce projet n'avait jamais existé.

Nous venons de dire ce qu'était devenu l'enthousiasme belliqueux de la Toscane ; au fond, le peuple ne tient rien, et le jour où le grand-duc, à l'approche des troupes autrichiennes, jugera à propos de retirer les concessions qu'on lui a arrachées, il trouvera de nouveau assez de gens pour proclamer dans toute l'Europe que son pays offre le modèle des gouvernements paternels.

En Piémont, il existe une force réelle : c'est celle de l'armée, nombreuse, bien disciplinée, et dévouée au souverain. Il y aurait donc peu à s'inquiéter de l'intempérance des manifestations de Gênes, et le développement graduel des réformes que le souverain octroie dans la pléni-

tude de son indépendance ne devrait offrir qu'un spectacle consolant, si nous apercevions autant de rectitude dans les esprits qu'on remarque de fermeté dans le prince. Malheureusement les avertissements salutaires qui auraient dû partir du pays, certainement le plus avancé de l'Italie, sous le rapport politique, ont été considérés par les hommes éminents comme une espèce d'injure à la pureté de la révolution italienne. On ne sait pas encore distinguer en Italie la juste fierté d'une nation de la puérilité de son amour-propre.

A Rome enfin, malgré l'imminence du danger, malgré tant d'avertissements prodigués au dedans, multipliés au dehors, Pie IX reste seul, absolument seul, en face d'un esprit de sédition d'où s'efface rapidement toute apparence de Catholicisme. Les nouvelles publiées ce matin, 8 janvier, sont encore trop confuses pour que nous puissions en tirer une conclusion précise. On dit que des clameurs séditieuses ont salué le saint Pontife lorsqu'il allait donner la bénédiction au peuple, le 27 décembre, jour de sa fête. On ajoute que le Rienzi moderne, *Ciceruacchio,* s'est présenté devant le Pape, à la tête d'une députation de Transtévérins, et a signifié à son souverain *la volonté du peuple* en trente-cinq articles, affichés immédiatement dans tous les cafés de Rome. S'il y avait un mot de vérité dans ce dernier détail, l'explosion de la crise deviendrait inévitable, et nous saurions enfin si Pie IX, pour prix de la plus généreuse confiance que jamais souverain ait mise dans son peuple, doit être condamné à ne pas voir un défenseur se ranger auprès de sa personne sacrée.

Ce progrès du désordre résulte de lettres écrites le 28 décembre, et nous apprenons que, le 29, le Pape a publié un *motu-proprio* sur l'organisation du conseil des ministres. S'il s'agissait d'un acte moins long et moins soigneusement élaboré, on pourrait craindre que le saint et glorieux Pontife ne fût entré dans la voie des concessions forcées; mais cet acte, qui accorde une large part aux laïques dans l'administration des affaires de l'Etat, ne changeant rien d'ailleurs aux conditions essentielles sur lesquelles se fonde l'indépendance de l'Eglise, est certainement, comme ceux qui l'ont précédé, le produit direct et spontané des sages méditations du Pontife ; et quant au conflit élevé entre le gouvernement pontifical et la consulte d'Etat, relativement à la publicité des débats de cette assemblée, nous ne voyons pas que, jusqu'ici, le Saint-Père se soit prononcé dans un sens favorable à cette dernière prétention. Il semblerait, au contraire, qu'en publiant le *motu-proprio* sur l'organisation du conseil des ministres Pie IX a voulu dire aux insensés qui s'efforcent de ternir sur son front l'auréole du Catholicisme : « Ingrats ! tandis que vous « abrégez mes jours par les soucis que me cause votre imprudence, voici « ce que je faisais pour vous ! »

Ce qui est certain, c'est que, tandis que l'on s'efforce autour de Pie IX, d'après un programme que tout le monde connaît maintenant, de faire de ce grand Pontife un Clément XIV à la disposition de la démocratie, de même que ce dernier Pape cédait à l'injonction des princes, jamais le langage du Saint-Siége n'a été plus ferme et plus consolant sur les points qui intéressent le plus la conscience catholique. L'allocution du 17 décembre vient se joindre, comme une pierre d'élite, à l'admirable édifice des actes de Pie IX. Il nous faudra revenir avec détail sur cette pièce, où les questions les plus graves sont touchées avec une vigueur et une précision pour lesquelles nous ne saurions exprimer une trop vive reconnaissance. Laissons de côté aujourd'hui (nous y sommes forcés par le temps et l'espace) ce qui concerne l'Espagne et la Russie ; ajournons même l'examen du paragraphe où le Saint-Père exprime son horreur pour les manifestations dont les malheurs de la Suisse catholique ont été l'objet dans la capitale du monde chrétien.— On sait que, peu de jours auparavant, Pie IX avait expressément autorisé la souscription ouverte par le R. P. de Géramb, abbé de la Trappe, en faveur des victimes de la tyrannie radicale.

Nous appelons seulement l'attention de nos lecteurs sur les déclarations suivantes :

« Mais il y a un autre sujet qui presse et désole vivement Notre âme. « Vous ne pouvez ignorer, Vénérables Frères, que plusieurs des ennemis « de la vérité catholique, surtout de notre temps, dirigent leurs efforts « à mettre toutes les opinions les plus monstrueuses sur le même rang « que la doctrine du Christ ou à les mêler à ses enseignements, et tra- « vaillent ainsi à propager de plus en plus ce système impie *de l'indiffé-* « *rence* de toute religion. Récemment encore, cela est horrible à dire ! il « s'est rencontré des hommes qui ont fait à Notre nom et à Notre di- « gnité apostolique l'outrage d'oser Nous présenter comme le partisan « de leur folie et le fauteur de ce détestable système.

« Quelques résolutions qui ne sont pas certainement étrangères à la « sainteté de l'Eglise catholique, et que, dans certaines affaires relatives « au gouvernement civil de Nos domaines pontificaux, Nous avons cru « devoir adopter pour le développemeut du bien et de la prospérité pu- « blique, et le pardon qu'au commencement de Notre pontificat Nous « avons généreusement accordé à certaines personnes de Nos Etats, ont « porté ces hommes à conclure, de notre indulgence envers toute sorte de « personnes, que Nous regardions non-seulement les fils de l'Eglise, « mais tous les autres, quelque éloignés qu'ils soient de l'unité catho- « lique, comme étant également dans la voie du salut, et pouvant par- « venir à la vie éternelle. Le sentiment d'horreur que Nous éprouvons « Nous empêche de trouver des paroles pour flétrir cette nouvelle et si

« cruelle injure lancée contre Nous. Oui, nous aimons tous les hommes « de la plus profonde affection de Notre cœur, mais non autrement, « toutefois, que dans l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « qui est venu chercher et sauver ce qui était perdu, qui est mort pour « tous, qui veut que tous soient sauvés et que tous viennent à la con- « naissance de la vérité; qui a envoyé pour cela ses disciples dans le « monde entier prêcher l'Evangile à toute créature, déclarant que ceux « qui auraient cru et auraient été baptisés seraient sauvés, et que ceux « qui n'auraient point cru seraient condamnés. Que ceux-là donc qui « veulent être sauvés viennent à cette colonne, à ce fondement de la « vérité, qui est l'Eglise; qu'ils viennent à la véritable Eglise du Christ, « qui, dans ses évêques et dans le Pontife romain, le chef suprême de « tous, possède la succession non interrompue de l'autorité apostolique, « qui n'a jamais rien eu plus à cœur que de prêcher, de conserver et de « défendre la doctrine annoncée par les Apôtres, selon l'ordre de Jésus- « Christ; qui, ensuite, à partir du temps des Apôtres, a grandi au milieu « des difficultés de toutes sortes, et qui, brillante de l'éclat des miracles, « multipliée par le sang des martyrs, anoblie par les vertus des Con- « fesseurs et des Vierges, fortifiée par les témoignages et les sages écrits « des Pères, a jeté ses racines et fleurit encore dans tous les pays de la « terre, et brille par la parfaite unité de la foi aux mêmes sacrements et « au même régime spirituel. Pour Nous qui, malgré Notre indignité, « siégeons sur cette chaire suprême de l'Apôtre Pierre, sur laquelle Jé- « sus-Christ, Notre-Seigneur, a posé le fondement de son Eglise, Nous « n'épargnerons jamais ni soins ni labeurs pour ramener, par la grâce « du même Jésus-Christ, à cette voie unique de vérité et de salut, ceux « qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur. Que tous ceux qui sont Nos « adversaires se souviennent que le ciel et la terre passeront, mais « qu'aucune des paroles du Christ ne peut jamais passer, que rien ne « peut être changé dans la doctrine que l'Eglise catholique a reçue de « Jésus-Christ. pour la conserver, la défendre et la prêcher. »

On sait déjà, en outre, que le saint Père a expressément approuvé les offrandes faites en France au trésor pontifical : puissant encouragement à l'organisation du denier de saint Pierre, et dont les catholiques du monde entier sauront certainement profiter.

Un autre paragraphe touche à un fait qui a déjà été commenté par les journaux français. Pie IX exprime son *profond étonnement, summam admirationem*, d'un écrit publié (nous craindrions de nous tromper en traduisant) par *quodam viro ecclesiastica dignitate insignito.*

« En effet, ce personnage, parlant dans cet écrit de certaines doctri- « nes, qu'il appelle les traditions des Eglises de son pays, et qui tendent

« à restreindre les droits de ce Siége apostolique, n'a pas rougi d'affir-
« mer que ces traditions étaient tenues en estime par Nous. Loin de
« Nous, Vénérables Frères, le soupçon que nous ayons jamais eu la pen-
« sée ni la moindre idée de nous écarter en rien des enseignements de
« Nos ancêtres, ou négligé de conserver et de défendre dans toute son
« intégrité l'autorité de ce Saint-Siége! Oui, sans doute, Nous attachons
« du prix aux traditions particulières, mais à celles seulement qui ne
« s'écartent pas du sens de l'Eglise catholique ; Nous révérons particuliè-
« rement et Nous défendons très-fortement celles qui sont d'accord avec
« la tradition des autres Eglises, et avant tout avec cette sainte Eglise
« romaine à laquelle, pour nous servir des paroles de saint Irénée, il est
« nécessaire, à cause de sa primauté, que se rattache toute Eglise, c'est-
« à-dire les fidèles qui sont partout, et dans laquelle s'est conservée par
« ceux qui sont partout cette tradition qui vient des apôtres. » (*S. Iren., Cont. hæreses,* III, 3.)

Quelques doutes que l'on ait élevés à ce sujet, nous croyons pouvoir affirmer, en pleine connaissance de cause, que l'écrit si formellement condamné par le saint Père est émané d'un évêque français.

En effet, on lisait dans une lettre pastorale publiée au mois d'août dernier ces paroles, auxquelles se rapporte exactement l'allocution pontificale.

« Partagez, N. T. C. F., la joie de notre cœur, car la gloire de Pie IX
« est la gloire de celui qui est votre Père et le nôtre. Partagez-la avec
« d'autant plus de transport qu'il a daigné vous bénir en la personne de
« votre évêque, qu'il aime notre patrie, qu'il honore le clergé français
« et les pontifes qui marchent à sa tête, qu'il regarde notre belle France
« comme l'une des plus nobles portions de son immense héritage. Sa foi
« est la nôtre; il respecte nos traditions particulières, et, loin de vouloir
« que la prééminence de son Siége soit défendue avec une sagesse dé-
« pourvue de sobriété, il n'a garde de condamner une modération de
« principes éminemment propres à ramener au giron de l'Eglise les es-
« prits égarés. Non, ce ne serait pas lui qui voudrait jamais contrister
« toute une grande Eglise, en flétrissant du nom *d'erreur* jusqu'à l'ensei-
« gnement de cette école célèbre, surnommée le *Concile permanent des*
« *Gaules,* et à laquelle plusieurs de ses augustes prédécesseurs ont dé-
« cerné les plus magnifiques éloges. Il sait, ce grand Pontife, pour l'a-
« voir lu aux sources mêmes de notre histoire, que tout ce qui cherche
« à s'imposer parmi nous au moyen de la témérité ou de la violence
« dure peu dans notre pays, et que, nous autres Français, nous ne savons
« pas plus nous résigner à subir les tyrannies de certaine école que les
« tyrannies de toute autre sorte. »

Il est vrai que plus tard, c'est-à-dire le 16 novembre, ce même prélat a publié un mandement qui semblait destiné à conjurer le mauvais effet produit à Rome par sa lettre pastorale. Cependant la nouvelle pièce contenait encore des propositions dont on aurait pu se dispenser au milieu des circonstances présentes.

« Illustré par une succession toute singulière de génie et de sainteté, « rehaussé par la majesté des siècles et par la gloire des bienfaits, le « pouvoir temporel de la Papauté subsistera autant de temps qu'il sera « nécessaire à l'Eglise et au monde ; car s'il cessait de l'être, ceux qui « en sont les dépositaires descendraient sans regret de ce trône séculier « où montent avec eux d'immenses sollicitudes, heureux, soyez-en sûrs, « de pouvoir se consacrer sans réserve, du haut de leur chaire de Pon- « tifes suprêmes, pour eux assez glorieuse, aux seuls soins spirituels de « la religion. Ce royaume de l'Eglise, qui embrasse tant de nations et « tant de rois, n'en serait pas moins, à leurs yeux, le plus grand des « royaumes du monde. »

Nous citons sans ajouter aucune réflexion les textes que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. Devant un évêque de France, et, ce qui n'est pas moins à nos yeux, devant un prêtre vénérable, nous serions toujours disposés à garder un respectueux silence. Mais ici le Pape juge un évêque ; il condamne dans cet évêque des illusions que nous avons toujours combattues ; il montre la vraie et seule voie à tous les catholiques. Nous ne manquerons pas au Pape par égard pour un évêque. Notre devoir est positif, et nous l'accomplissons avec fermeté.

Suisse et Angleterre. — Cependant les radicaux suisses ont mis le comble à leurs outrages envers l'Eglise. Tout le monde sait aujourd'hui l'indigne spoliation du couvent élevé par la charité chrétienne sur le sommet du Saint-Bernard ; mais nous laissons à la tribune le soin glorieux de revendiquer dans cette circonstance les droits de l'humanité et de la raison. Dira-t-on encore qu'il ne s'agissait en Suisse que de l'expulsion des Jésuites ?

Nous terminons par la citation que nous avons promise de la note de lord Palmerston, du 16 novembre.

« Le gouvernement de Sa Majesté pense que l'objection faite par la « Diète à la continuation de la présence des Jésuites en Suisse peut être « justifiée par d'assez bonnes raisons.

« La Société des Jésuites doit être envisagée sous un point de vue re- « ligieux et sous un point de vue politique.

« Au point de vue religieux, c'est une Société instituée dans le but « avoué de faire la guerre au protestantisme : qu'y a-t-il donc d'éton- « nant à ce que, dans un petit pays comme la Suisse, où les deux tiers

« de la population sont protestants, l'introduction d'une telle Société « donne lieu à des dissensions entre les catholiques et les protestants, et « soit vue avec aversion par la majorité de la nation ?

« La Société des Jésuites est connue, sous le rapport ecclésiastique, « comme une Société exclusive et envahissante : est-il donc étonnant « qu'en Suisse, comme dans d'autres pays, une grande partie de la po- « pulation catholique voie les Jésuites avec jalousie et répugnance ?

« Au point de vue politique, la Société des Jésuites a toujours été « connue comme favorable au pouvoir arbitraire et hostile aux droits « du peuple. Peut-on donc s'étonner si cette tendance, en raison de « laquelle les Jésuites sont devenus en France l'objet d'une exclusion « législative spéciale, et qu'on sait bien n'avoir pas été sans influence « sur les événements qui ont amené la révolution française de 1830, « soit considérée par les républiques de la Suisse comme dangereuse « pour les principes fondamentaux de leurs constitutions politiques ? « Sans donc examiner si quelques-unes des personnes qui ont fait pren- « dre les armes contre les Jésuites à la majorité de la nation suisse ont « ou n'ont pas d'objet ultérieur en vue, le gouvernement de S. M. ne « peut s'empêcher de reconnaître que le grief dont se plaint en ce mo- « ment la majorité suisse est réel, et que, tant que ce grief existera, on « ne peut espérer de paix intérieure pour la Suisse.

« Le gouvernement de S. M. pense donc que la base de l'arrangement « que les cinq puissances doivent proposer aux parties contendantes en « Suisse devrait être le retrait des Jésuites. Ce retrait aurait-il lieu en « vertu d'une décision que les cinq puissances obtiendraient du Pape, « ou en vertu d'un acte d'autorité souveraine de la part des cantons « où sont établis les Jésuites ? C'est une question qu'on pourrait exami- « ner plus tard. »

Ainsi donc, ou violence matérielle faite aux Jésuites, ou violence morale faite au Pape, le ministre anglais ne voit pas d'autre moyen de *pacifier la Suisse.* En vérité, le dénouement qui a eu lieu n'a-t-il pas été préférable ? Au moins il a épargné à Pie IX quelques tortures de plus.

Nous savons encore une fois ce qu'il faut entendre par la liberté religieuse à la manière des philosophes. Tandis que lord John Russell outrage le sentiment religieux des anglicans en installant sur le siége épiscopal de Hereford un homme qui fait profession publique de rationalisme, et cela, dit-il, *afin de renforcer le principe protestant dans l'Eglise d'Angleterre,* son collègue du *foreign office* justifie la violation du pacte fédéral en adoptant, comme des faits avérés, des accusations générales et populaires qui traînent dans tous les estaminets du continent. Tout est à faire en Europe en matière de liberté religieuse.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Vies des Saints de l'Angleterre, éditées par le révérend J.-H. NEWMAN.

Vie de saint Etienne Harding, abbé et principal fondateur de l'ordre de Cîteaux, par J.-D. DALGAIRNS, Esq. ; ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé E. Vignonet [1].

Il n'est personne qui n'ait entendu parler de ces illustres docteurs de l'université d'Oxford dont l'éclatante conversion est venue, ces dernières années, réjouir et consoler l'Eglise ; mais on ne connaît pas, sans doute, également l'œuvre si patriotique, si nationale, et tout à la fois si chrétienne, qu'ils ont entreprise, sous la direction et les auspices du plus éminent d'entre eux, le Rév. J.-H. Newman. Nous ne doutons pas que ces vies si instructives, si édifiantes, des saints de l'Angleterre, dues à la piété comme au talent des membres les plus influents d'une célèbre université, ne hâtent pour ce grand pays le moment du retour à l'unité ; nous croyons même n'être pas téméraire en pensant que la conversion de leurs auteurs a été la récompense de leur bonne foi et de leur impartialité. Quoi qu'il en soit, l'idée seule d'élever ainsi une sorte de monument national aux gloires religieuses, aux héros chrétiens de son pays, est en elle-même une belle et noble inspiration, qui ne saurait manquer de trouver de nombreuses sympathies, dans un siècle surtout qui se pique de savoir au moins reconnaître et honorer le mérite et les vertus qu'il n'a pas toujours le courage d'imiter. Nous ne pouvons donc qu'applaudir aux historiens des saints de l'Angleterre pour la noble tâche qu'ils se sont imposée ; ils ont bien mérité par là de la religion et de leur pays ; nous les félicitons également de la manière dont ils l'ont remplie jusqu'ici. En parcourant ces pages, signées par les hommes les plus instruits d'une célèbre université, nous nous attendions à trouver un travail sérieux, calme, impartial. Nous n'avons pas été déçu. En

[1] Chez Sagnier et Bray, libraires-éditeurs, rue des Saints-Pères, 64. 1 vol. in-18, format anglais. 2 fr. 50 c.

lisant la *Vie de saint Etienne Harding*, la première dans l'ordre de publication, nous avons trouvé tout cela et plus que cela ; je ne sais quel ton grave et religieux, quel parfum de douce piété, qui nous faisaient aimer et regretter tout à la fois et les siècles de sainte ferveur qui sont si loin de nous, et ces vertus également simples et sublimes qui florissaient alors dans la paix et le calme de ces pieuses solitudes, de ces nombreux monastères dont nous ne savons pas même respecter les débris.

Il faut bien dire aussi que nous avions plus d'une raison de nous intéresser à la *Vie de saint Etienne Harding*. Pour nous comme pour le traducteur « elle avait l'avantage de retracer les vertus, les travaux d'un « saint qui, appartenant à l'Angleterre par la naissance, a passé sa vie « presque entière sous le ciel de notre pays, et y a le plus contribué à « l'établissement d'un ordre qui jeta autrefois un vif éclat en France. »

Rien de plus simple que cette vie, si féconde pourtant en grandes œuvres. L'enfance d'Etienne, et peut-être une partie de sa jeunesse, s'écoulèrent dans la paix et l'innocence, au fond d'un cloître, dans l'humble monastère de Sherbourne, au comté de Dorset. Il quitte ce pieux asile dans le but de finir ses études ; il passe en Ecosse, puis à Paris. Au retour d'un pèlerinage à Rome que la dévotion lui avait fait entreprendre, il s'arrête à Molesme, dans la Bourgogne. Témoin ensuite du relâchement qui se faisait sentir dans ce monastère, il va avec quelques amis bâtir celui de Cîteaux, dont il devient prieur, puis abbé. Le reste de sa vie s'écoule silencieusement dans les travaux pour l'établissement de son Ordre ; et quand le nouvel Ordre a reçu saint Bernard, lorsqu'il est arrivé au plus haut degré de prospérité, Etienne va recevoir la récompense de ses travaux.

Voilà en quelques lignes le résumé de cette vie, si oubliée des hommes, mais si précieuse devant Dieu. Il faut en lire les pieux et touchants détails dans la traduction facile et élégante que nous en a donnée M. l'abbé Vignonet. On y verra avec autant d'édification que d'intérêt les faibles commencements de cet Ordre admirable qui devait moins d'un siècle plus tard faire la joie et l'orgueil de l'Eglise, en même temps que la gloire de notre France, alors si catholique ; les dures épreuves par lesquelles il plut à Dieu de faire passer ses serviteurs ; leur confiance inébranlable en celui pour l'amour duquel ils avaient tout quitté ; les consolations et les secours inattendus qu'il sut ménager à leur faiblesse alors qu'ils espéraient contre toute espérance. « On y verra surtout avec bonheur, c'est la réflexion du traducteur, l'édifice de la vie monastique relevé avec un soin pieux par la main même d'un protestant. On aime à trouver sous la plume d'un auteur que l'on n'accusera point certes de partialité, la justification des saintes pratiques du cloî-

tre ; on aime à reconnaître avec lui l'influence sociale des ordres monastiques, aujourd'hui tant calomniés. »

Voilà pour le fond de l'ouvrage, et on y reconnaîtra sans peine un travail consciencieux, fruit de longues recherches et d'études sérieuses, une érudition également solide et judicieuse. Quant à la forme, on ne saurait accuser l'auteur, à coup sûr, de viser à l'effet, de chercher à *dramatiser* son héros ou son sujet, comme il est convenu de dire et de faire aujourd'hui. Aussi bien la vie d'un saint n'est ni un drame ni un roman ; et ceux qui cherchent les émotions factices, qui veulent partout des images saisissantes, des situations dramatiques, ne doivent pas même ouvrir le livre de M. Dalgairns.

L'intérêt qui y règne est un intérêt calme et grave à la fois, qui naît comme de lui-même et du récit simple et naturel des faits et des détails instructifs ou édifiants auxquels viennent se mêler les réflexions et les sentiments, tout aussi naturels, qu'ils suggèrent à l'esprit ou au cœur. On y rencontre aussi des pages empreintes d'une douce sensibilité et que nous regrettons de ne pouvoir citer.

Nous avons dit que la *Vie de saint Étienne Harding* a été écrite par un protestant. Le fait par lui-même est de nature à inspirer une juste défiance aux lecteurs catholiques. Nous pouvons les rassurer complétement à ce sujet. Comme garantie des doctrines qui y sont consignées, nous leur dirons que le traducteur est un prêtre catholique, que Mgr le cardinal de Bonald a daigné agréer l'hommage de sa traduction. Nous pourrions citer enfin l'excellente lettre que M. Newman, déjà catholique, a adressée au traducteur pour le remercier de son travail. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que M. Dalgairns, auteur de cette vie, est lui-même revenu à l'unité et vient tout récemment d'être honoré du sacerdoce catholique.

Nous pouvons donc recommander ce livre avec toute confiance. Nous souhaitons sincèrement qu'il ait chez nous le succès mérité qu'il a obtenu en Angleterre, où il a eu en quelques mois les honneurs d'une seconde édition. Aug. S.

Histoire des Chapelles papales,

Par le chevalier Moroni ; ouvrage traduit de l'italien et suivi de notes liturgiques et historiques, par A. Manavit [1].

Ce livre, fait pour intéresser à tous les temps les amis de la science ecclésiastique, doit particulièrement leur être cher aujourd'hui que le

[1] 1 vol. in-8°. Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. Prix : 6 fr.

goût des études liturgiques fleurit et se développe avec éclat. La Papauté, même depuis qu'elle a perdu son influence sur les destinées temporelles des nations, reste encore la plus grande chose entre toutes les grandes choses qui commandent l'attention et le respect des hommes. Jamais ce qui la touche de près ne fut indifférent à ceux qui la vénèrent; moins que jamais le clergé des temps modernes ne saurait lui retirer sa confiance et son amour. C'est à ce sentiment, sans doute, qu'il faut attribuer l'ardeur, nous allions presque dire l'âpreté des discussions élevées sur tous les points par où les Eglises de France peuvent se rapprocher ou s'éloigner de Rome. C'est aussi ce sentiment qui a inspiré la publication de ce livre, et qui, nous n'en doutons pas, lui donnera des lecteurs.

Tout le monde sait qu'on nomme chapelles papales les vêpres, matines, messes chantées, et autres cérémonies ecclésiastiques auxquelles assiste le souverain Pontife, ou qu'il célèbre lui-même, en présence des cardinaux, patriarches, archevêques, évêques et prélats, etc. L'auteur commence son travail par un exposé savant des données générales qui se rattachent à son sujet. Ainsi il rapporte l'origine de la célébration solennelle des offices sacrés par le souverain Pontife; il signale et décrit rapidement les chapelles du Vatican et du Quirinal, et les églises particulières de Rome où le Pape célèbre pontificalement; il fait l'énumération hiérarchique des dignitaires qui assistaient autrefois et qui assistent maintenant aux chapelles papales; enfin il indique le chant et les rites usités en ces rencontres, et fait le tableau du cortége du Pape lorsqu'il se rend aux diverses églises de Rome pour les cérémonies solennelles. Au reste, une planche, jointe au livre de M. Manavit, fait bien comprendre une partie de sa description.

Après ces notions générales, qui forment la première partie de l'ouvrage, vient l'exposition des chapelles papales qui se tiennent extraordinairement et à des époques indéterminées, par exemple au couronnement et à la consécration du souverain Pontife, à la prise de possession de la basilique de Latran par les Papes, à la mort et aux funérailles du Pontife romain et des souverains catholiques, à l'ouverture et à la cloture du jubilé, à la béatification et à la canonisation des serviteurs de Dieu, au baptême des Israélites et des infidèles. La troisième partie de ce traité, aussi précis qu'il est complet, décrit avec les plus intéressants détails les chapelles papales qui se tiennent dans les diverses fêtes et dimanches de l'année. Enfin on trouve dans la quatrième partie la description des chapelles tenues à Rome en présence des cardinaux et prélats, c'est-à-dire des messes et des vêpres chantées pontificalement par un archevêque ou évêque.

Il ne faudrait pas croire que, dans le livre de M. Manavit, on ne trouve qu'une simple nomenclature et des détails techniques d'un cérémonial. L'origine historique et quelquefois la raison mystérieuse des rites y sont indiquées; une place est donnée aux explications dogmatiques et liturgiques qui peuvent plaire à la curiosité pieuse du lecteur; des réflexions édifiantes se mêlent aux recherches pleines d'érudition comme pour en tempérer la naturelle sécheresse. En un mot, ce livre nous fait assister, pour ainsi dire, à l'épanouissement de la pensée chrétienne dans les cérémonies et les symboles liturgiques de l'Eglise, et nous permet d'étudier, au moins sous ce rapport, la transfiguration que l'Evangile a fait subir aux choses de l'art. Tous ceux qui ont lu le moindre *Voyage en Italie* savent l'impression que fait éprouver aux étrangers la semaine-sainte à Rome, le *Miserere* d'Allegri ou de Baini, et ce beau chant grégorien, réformé par Palestrina. Or, en ce qui concerne la pompe des fêtes religieuses dans Rome, les *Chapelles papales* sont la meilleure source des renseignements, puisqu'on y rencontre la description de toutes les solennités et les détails de chaque solennité particulière.

Les notes ajoutées par M. Manavit au travail du chevalier Moroni ne sont pas la partie la moins remarquable des *Chapelles papales*. Elles forment près de cent pages in-8°, et sont destinées à éclaircir et à compléter le texte original. Une foule de coutumes anciennes y sont consignées et y reçoivent un commentaire explicatif, par exemple, la coutume de porter la sainte Eucharistie devant les Papes. On y voit exposées aussi les règles suivies en plusieurs graves circonstances, par exemple dans la célébration des conclaves, dans la cérémonie de la béatification. Enfin on y lit des notices curieuses sur les insignes et ornements des Papes, sur les mitres et tiares pontificales, sur le pallium, sur la coutume de baiser les pieds du Pape, etc. Ces notes nous ont plu beaucoup par leur exactitude et leur précision; nous n'avons de réserves à faire que sur un mot: il n'est pas exact de dire que les évêques d'Occident bénissent avec la main ouverte. Si même nous relevons cette légère faute, ce n'est que pour faire comprendre quelle estime on doit à un ouvrage où la critique trouve si peu à reprendre.

Ce livre, d'une érudition véritable, d'un travail consciencieux, nous paraît éminemment propre à répandre parmi le clergé des connaissances utiles sur une partie peut-être négligée de la science ecclésiastique, et il est pour l'auteur un titre à la reconnaissance et à l'estime des amis de la religion.

G. D.

De l'Ordre surnaturel et divin, par l'abbé Xavier [1].

Sous ce titre : *De l'Ordre surnaturel et divin*, M. l'abbé Xavier vient de publier un ouvrage digne de l'attention publique. Il n'expose pas une doctrine nouvelle, cela va sans dire ; il ne révèle même pas sur la question des points de vue neufs, en ce sens du moins qu'il la traite sous des faces que personne n'aurait encore explorées. Il résume ou développe les enseignements trop diffus ou trop restreints que les traités ordinaires de théologie contiennent sur la difficile matière de la grâce ; il rassemble en un corps de doctrine et présente, de manière à leur donner une plus grande valeur actuelle, des enseignements et des considérations épars dans les livres des théologiens et des philosophes catholiques, et qui, précisément pour avoir été adaptés aux erreurs passées, n'étaient pas assez adaptés aux erreurs présentes. C'est pourquoi, sans être neuf, l'ouvrage de M. l'abbé Xavier a pourtant un certain attrait de nouveauté.

Après avoir, au préalable, défini l'ordre surnaturel et exposé les erreurs que les hérétiques ont commises en ce point, l'auteur décrit ce que nous deviendrons dans le ciel, corps et âme : c'est la première partie de son livre. Il rappelle que nous sommes destinés à voir Dieu intuitivement, par la vertu d'un don tout gratuit et hors des forces essentielles de notre nature ; que notre âme sera transfigurée en connaissance et en amour, et que nos corps participeront, en la façon qui leur est propre, à la gloire de cette merveilleuse destinée.

Dans la seconde partie de son livre, l'auteur considère ce que nous sommes aujourd'hui, afin de pouvoir déterminer plus tard ce qui nous reste à faire pour atteindre notre fin. Il constate l'état primitif de l'homme et le caractère surnaturel de cet état. Puis il passe à l'explication de la grâce et des forces surnaturelles dont elle arme l'homme déchu, mais réparé ; il expose la doctrine de l'Eglise touchant les vertus théologales et cardinales et les dons du Saint-Esprit, touchant l'accord et l'harmonie de ces puissances communiquées à l'homme et quelques-uns de leurs effets.

Notre fin ultérieure étant marquée et notre état actuel constaté, M. l'abbé Xavier assigne les moyens à prendre pour sortir de notre infirmité présente et arriver où nous devons être. Là, il marque ce que l'homme peut et ne peut pas en vertu des seules forces de sa nature, ce qu'il peut, par la grâce, dans l'ordre du salut éternel, et que la liberté et la grâce se concilient dans nos actes vertueux, comme la volonté du

[1] 1 vol. in-8°. Prix : 5 fr. Paris, Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64.

Créateur et le mérite de la création se concilient dans la prédestination. C'est la troisième partie du livre.

Enfin l'auteur établit, en s'appuyant sur tous les principes que nous venons de rappeler, l'influence exercée par l'Eglise, société surnaturelle, sur l'homme et sur les sociétés naturelles, l'influence exercée par le dogme de la grâce sur la philosophie, les sciences et les arts.

Telle est l'analyse exacte des doctrines de M. l'abbé Xavier sur *l'Ordre surnaturel et divin*. Quant à sa méthode, elle est logique et solide comme la scolastique, dont elle a bien aussi un peu la pesanteur. Il marche constamment appuyé sur les Ecritures, sur les conciles et les meilleurs théologiens: il est en bonne compagnie, comme on voit. Au reste, tout le monde comprend que, dans des questions aussi épineuses et aussi importantes, un auteur ne peut invoquer des autorités contestables, et qu'il doit puiser à des sources divines ses assertions sur des objets tout divins. Nous disons que la méthode de notre écrivain n'est pas exempte de quelque pesanteur; ce vice nous semble tenir à deux choses: à de longues citations qui ne donnent pas la pensée de M. Xavier avec autant de précision qu'il eût pu en mettre lui-même, et à un certain enchevêtrement de réflexions et de textes qui retarde la marche de l'esprit français, lequel va toujours en ligne droite.

La forme que revêtent les idées de M. l'abbé Xavier est sévère; lui-même il s'est excusé dans sa préface de ne leur donner que peu d'ajustements. Nous le regrettons comme lui. Il a raison d'exprimer le vœu d'être utile avant tout, et de prétendre que le meilleur assaisonnement des viandes est l'appétit du convive; mais la question est justement de savoir si le plus sûr moyen d'être utile n'est pas de plaire d'abord, et si l'on ne pourrait pas donner de l'appétit à ceux qui en manquent. Au reste, il y a sur cette question un argument sans réplique efficace, et c'est pour cela qu'il faut en tenir compte : Si vous méprisez la forme, la forme vous le rendra ; et la forme, en ce cas, s'appelle le public.

Puisque nous en sommes au chapitre des observations amicales, l'auteur nous permettra-t-il encore quelques remarques? La première est insignifiante en soi, mais nous devons la consigner ici parce qu'elle porte sur le titre même du livre, et qu'elle a de cette sorte une certaine valeur. En général, ce qui est divin n'est pas pour cela surnaturel, tandis que ce qui est surnaturel est nécessairement divin ; dans l'espèce, l'ordre de choses actuellement existant ne peut être surnaturel qu'il ne soit divin. Il semble donc que le titre du livre n'est pas irréprochable.

Une seconde remarque, c'est que l'auteur affirme d'une manière peut-être trop absolue que les traditions de tous les peuples donnent à

l'homme une fin surnaturelle (page 13) ; que les platoniciens, au rapport de saint Augustin, plaçaient le bonheur dans la jouissance de Dieu par voie d'union immédiate (page 32), et que la naturalisme, en niant le Catholicisme, doit entraîner tôt ou tard la ruine de toute société (page 13). Nous croyons que les traditions des peuples païens touchant la fin surnaturelle de l'homme sont fort peu explicites; nous pourrions prouver que saint Augustin parle, non pas des platoniciens en général, mais des néo-platoniciens d'Alexandrie, et de Plotin en particulier, ce qui est bien différent, attendu que les uns sont antérieurs et les autres postérieurs à la publication de l'Evangile; enfin, il nous semble qu'une société placée en dehors du Catholicisme n'est pas absolument condamnée à mourir, bien que nous reconnaissions volontiers qu'elle vit d'une vie imparfaite et malheureuse.

Au reste, nous n'ignorons pas que M. l'abbé Xavier a entrepris de traiter une grave et délicate matière; c'est pourquoi il se soumet d'avance au jugement de l'Eglise. On doit donc lui tenir compte du bonheur avec lequel il a rempli sa tâche, et l'on peut recommander son livre sous le bénéfice de la réserve qu'il a lui-même invoquée. G. D.

NECROLOGIE.

Les journaux français et allemands ont annoncé il y a quelques mois la mort de la princesse régnante de Hohenzollern-Sigmaringen, nièce de l'ex-roi de Naples, Joachim Murat; quelques détails sur la vie de cette princesse française, dont la mémoire est pieusement conservée dans son pays adoptif, nous semblent pouvoir trouver place dans les colonnes de notre recueil.

Marie-Antoinette Murat naquit à La Bastide, département du Lot, le 5 janvier 1793. Orpheline dès son bas âge, elle fut adoptée par son oncle Joachim Murat, amenée à Paris et confiée aux soins de Mme Campan. En 1808, l'empereur Napoléon lui donna le titre et le rang de princesse, et la maria à Charles, prince héréditaire de Hohenzollern-Sigmaringen, de l'antique et illustre maison des burgraves de Nuremberg, souveraine d'une partie de l'ancienne Souabe, et dont la branche cadette règne aujourd'hui sur la Prusse.

Après la campagne d'Espagne, que son mari fit en qualité d'aide de camp de Murat et où il se distingua, la jeune princesse se rendit à Naples auprès de son oncle, qui venait de monter sur le trône; et, un an plus tard, elle alla définitivement s'établir à Sigmaringen. C'était une tâche sérieuse pour une jeune femme de seize ans, ornée de toutes les grâces de la beauté, vive, expansive, habituée aux fêtes brillantes des cours de France et de Naples, que de vivre désormais au fond de la

Souabe. L'aspect sauvage de la principauté, la gravité, la monotonie, l'étrangeté d'une petite cour d'Allemagne, plus près alors des mœurs et des coutumes du moyen-âge que de la civilisation du XIXe siècle, vouaient la jeune Antoinette à une vie austère et froide. Elle accepta courageusement cette destinée, et s'attacha, avec l'ardeur et la persévérance dont sont capables les âmes méridionales, à ses devoirs de femme, de mère et de princesse. Mais, tout en adoptant de cœur sa nouvelle patrie, elle n'oublia jamais la France; et, jusqu'à ses derniers moments, elle l'aima et en parla avec un enthousiasme que ni le temps, ni les habitudes de la vie allemande n'avaient su refroidir.

Les désastres de 1815, la mort de Murat, le renversement de l'Empire frappèrent Antoinette dans ses affections les plus intimes, et donnèrent dès lors à son caractère une teinte de tristesse qui ne s'effaça plus. A cette époque d'effervescence en Allemagne contre tout ce qui était français, malgré le peu de générosité qu'elle avait à attendre des ennemis vainqueurs de son pays et de sa dynastie, elle se rendit courageusement auprès de sa tante, Caroline Murat, sœur de Napoléon, alors veuve et détrônée. Son mari la suivit et l'aida à consoler la reine déchue. Cette démarche, faite dans un temps de crainte et de trahison, où toute parenté avec l'empereur était un stigmate compromettant, devenait de la part du prince et de la princesse une noble et courageuse protestation en faveur du malheur et des liens de famille. De retour à Sigmaringen, la princesse rentra dans sa vie silencieuse, rendue désormais bien difficile par la méfiance et l'éloignement qu'inspirait en Allemagne sa qualité de Française.

En 1831, le prince Charles succéda à son père. Antoinette devint donc princesse régnante. Dès son avénement, le nouveau souverain dota la principauté d'une constitution libérale. La princesse, de son côté, vit s'agrandir sa sphère de pouvoir et d'autorité. Elle en profita pour donner un libre essor à la charité de son cœur. Toutes ses actions, toute son influence éclairée sur son époux furent acquises au bien-être du pays. Des écoles, des établissements de bienfaisance fondés à son instigation, protégés, soutenus par elle, eurent bientôt répandu l'instruction chrétienne et soulagé la misère dans la principauté.

En 1834, Antoinette maria son fils, le prince héréditaire, à Joséphine de Bade, princesse aussi remarquable par les grâces poétiques de sa personne que par l'élévation de son cœur et de son esprit. La belle-mère et la belle-fille étaient dignes l'une de l'autre. La noblesse de leur caractère et de leurs sentiments les unit, plus encore que les liens de famille, d'une tendre affection. En 1839, la fille aînée d'Antoinette épousa un prince de Hohenzollern-Hechingen; mais à peine quelques années s'étaient écoulées qu'un grand chagrin venait détruire le bonheur que lui donnait l'établissement de ses enfants. Elle perdait une seconde fille, fille chérie, mariée à un duc de Saxe-Altenbourg, et bientôt après deux petits-fils, qui allaient rejoindre leur jeune mère au ciel. Un coup si

inattendu plongea la princesse dans une profonde douleur; une grave maladie de son époux vint encore accroître la tristesse de sa vie intérieure. La religion et la charité furent les deux sources vivifiantes auxquelles elle chercha à retremper son âme éprouvée. Renfermant sa douleur au fond de son cœur, elle resta toujours et pour tous, famille, amis, sujets, aussi tendre, aussi dévouée, aussi secourable et prévoyante.

Ce n'était que devant Dieu, aux heures souvent répétées de la prière, qu'elle répandait les larmes de sa douleur maternelle, et là seulement qu'elle retrouvait la force nécessaire pour continuer courageusement sa tâche d'abnégation. Mais sa santé était sourdement minée. Au mois de septembre dernier, au retour d'un voyage fait en Italie pour aller assister aux couches de sa troisième et dernière fille, mariée, selon les vives sympathies de son cœur, au jeune marquis de Pepoli, petit-fils de Murat et petit-neveu de Napoléon, elle tomba dangereusement malade. Envisageant avec sa fermeté habituelle la gravité de sa position, elle en fit avertir ses amis absents et se prépara saintement à la mort. Mais quatre mois de souffrances devaient encore éprouver la princesse et la transfigurer déjà sur cette terre. Pas une plainte, pas un murmure ne lui échappèrent; elle resta calme, aimante, au milieu des douleurs physiques, comme elle l'était restée au milieu des douleurs morales. Pendant sa longue maladie les habitants de la principauté lui prodiguèrent les marques les plus touchantes d'attachement. Ils s'interdirent spontanément tous plaisirs et toutes réjouissances; la maladie de la souveraine devint le sujet de la sollicitude générale, et les églises ne désemplissaient pas de fidèles qui demandaient au Ciel la vie de la mère du pays.

Le 19 janvier Dieu mit un terme aux souffrances inouïes de cette martyre résignée. Ses derniers moments furent doux; elle s'endormit dans le Seigneur avec le calme de l'âme qui croit, qui aime et qui espère, entourée de son époux, de ses enfants, de ses petits-enfants au désespoir. Exposée sur son lit de parade, la sérénité des bienheureux peinte sur la figure, elle fut l'objet de la vénération générale, et ses obsèques se firent au milieu des regrets unanimes de toute la population, qui pleurait en elle une bienfaisante et sainte princesse, et l'invoquait comme une protectrice placée auprès du trône de Dieu.

S. A.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

DES DERNIERS DISCOURS

DE M. LE COMTE DE MONTALEMBERT.

On connaît la formule ordinaire des journaux ministériels : *La semaine a été mauvaise pour l'opposition.* C'est là ce qui se dit après une bourrasque, quand le temps, un peu plus calme, permet de réparer les avaries et de se remettre à peu près en bonne voie. Nous aussi, après bien des jours sombres et sans garantie contre les épreuves que l'avenir nous prépare, nous avons le droit de dire : *La quinzaine a été bonne pour la cause du droit, de la conscience et de la raison.*

La France entière retentit des paroles prononcées par M. de Montalembert dans la discussion de l'Adresse à la Chambre des Pairs. Le succès de l'orateur catholique a été immense, supérieur à ce qu'auraient pu rêver pour lui les plus enthousiastes de ses amis. Pour en donner la preuve, nous n'avons pas besoin d'en appeler au *Journal des Débats*, qui range désormais M. de Montalembert *parmi les princes de la tribune française,* ou à *la Presse,* pour qui l'*aiglon s'est fait aigle ;* nous ne devons pas même recueillir les invectives du *Constitutionnel,* du *National* et de *la Réforme.* La voix publique est là pour attester que nous n'exagérons rien en parlant de ce triomphe oratoire, et que l'intérêt de notre cause ne nous aveugle pas, non plus que notre attachement profond pour la personne du noble orateur, lorque nous constatons le plus beau succès d'un de ces guerriers qui ramènent la victoire et changent le sort des combats.

I

Le talent de M. de Montalembert a atteint les proportions que nous venons de signaler dans la séance du 14 janvier, à propos des

affaires de la Suisse. Ce discours est devenu l'objet d'une admiration et d'une émotion générales. Trois jours avant, le 11 janvier, le même orateur avait parlé dans la discussion relative aux affaires de l'Italie, et, bien que ce jour-là sa parole fût aussi calme qu'elle allait devenir passionnée dans l'autre séance, elle avait néanmoins assez complétement dominé l'assemblée pour imprimer aux opinions des principaux orateurs et au paragraphe voté par acclamation en l'honneur de Pie IX le caractère le plus conforme aux vœux des amis de l'Eglise et de la véritable liberté. Les torrents d'éloquence qui ont débordé dans la séance du 14 doivent-ils nous faire oublier tout ce que le précédent discours renfermait de sages et précieuses paroles à l'adresse d'une contrée dont le sort préoccupe si vivement aujourd'hui toutes les âmes chrétiennes? Nous ne le pensons pas. Sans doute, au moment où la Chambre des Pairs entendit le premier discours, une discussion pénible sur des faits d'un ordre plus qu'inférieur l'avait mal disposée à prendre part à des considérations aussi élevées, et l'éloquent défenseur de l'Eglise s'est quelque peu ressenti de la prostration de son auditoire. Mais laissez faire leur chemin à ces paroles; qu'elles parviennent jusqu'aux oreilles pour lesquelles elles ont été surtout prononcées; qu'elles retentissent au milieu des scènes humiliantes et puériles auxquelles donne lieu l'inexpérience du patriotisme italien; que les hommes que de vaines considérations personnelles ou des craintes exagérées ont rangés jusqu'ici parmi les spectateurs impassibles de ces excès comprennent enfin ce qu'on pense de leur inaction à ce tribunal de l'opinion française, où se jugent en définitive toutes les grandes causes de l'humanité et de la civilisation : il en sera certainement alors du discours du 11 janvier comme de la Renommée elle-même, qui *acquiert des forces en marchant.*

Nous savons de bonne source à quel point était attendu au delà des Alpes le discours que M. de Montalembert devait prononcer sur les affaires de l'Italie. De toutes parts on le lui avait demandé, quoique à des points de vue différents, et des hommes distingués semblaient attendre de la bouche de l'orateur français une règle de conduite, au milieu des immenses difficultés de la situation présente. Puisse la ligne tracée par M. de Montalembert être adoptée par tous ceux de la sagesse desquels dépend en ce moment le sort de la Péninsule! Jusqu'ici la véritable opinion française avait manqué aux chefs

du mouvement réformateur : les organes de l'opinion philosophique n'en donnaient qu'une idée fausse, et notre gouvernement ne s'en était pas fait l'interprète; il suffit, pour le reconnaître, de jeter un coup d'œil sur les pièces diplomatiques communiquées à la Chambre des Pairs et au public avant la discussion de l'Adresse. La lettre confidentielle que M. Guizot a tirée de son portefeuille, en voyant la Chambre entièrement favorable à la politique de Pie IX, renferme sans doute des sentiments irréprochables, exprimés avec une noblesse qui a produit une grande impression sur l'assemblée; mais ces sentiments, on ne les avait pas laissé voir au moment le plus critique, c'est-à-dire lors de l'invasion des Autrichiens dans la ville de Ferrare. Il aurait fallu alors, au gré du cabinet des Tuileries, que Pie IX se repliât, avec une défiance pleine de soumission, sur la diplomatie; et pourtant, s'il est une cause qui ait jusqu'ici préservé Pie IX de l'atteinte des passions *aveugles ou ennemies* qui fermentent dans ses Etats, c'est à coup sûr l'attitude pleine d'énergie et de patriotisme qu'il prit contre les envahisseurs de Ferrare. Ce jour-là, le prince temporel contracta avec son peuple une alliance étroite, indissoluble, et qui, nous l'espérons bien, protégera le prince spirituel contre les entreprises de la faction contraire à la liberté de l'Eglise.

C'était aussi une conception fausse, et qui devait rester impuissante, que la formation d'un parti modéré, à la tête duquel se seraient placés des hommes qui auraient reçu de la légation française toutes leurs inspirations. Ce qui tient, chez Pie IX, à la confiance en Dieu, aux conseils de la piété, aux inspirations d'une charité brûlante, en un mot à l'héroïsme chrétien, n'a pu être envisagé qu'avec inquiétude par des hommes, sages en effet, pour la plupart, selon la sagesse humaine, et bien intentionnés, mais amenés par les préjugés philosophiques à croire que la Papauté n'a plus désormais dans le monde qu'un petit rôle, et qu'il lui faut, pour traverser les temps nouveaux, transiger avec l'incrédulité et l'indifférence. Pour de tels amis, et Pie IX en a de sincères parmi les philosophes italiens, le Pape, lorsqu'il s'avance avec intrépidité, appuyé d'une main sur les principes avoués de la liberté ecclésiastique et ouvrant de l'autre les deux battants de la porte aux perfectionnements de la société civile, fait l'effet de ce *gentilhomme de verre* dont parle Cervantes dans une de ses nouvelles, avec cette différence que le gentilhomme en question s'imaginait lui-même qu'il allait se briser au moindre

choc, tandis que les craintes de voir le Pape tomber en pièces sont toutes du côté des *modérés* italiens.

Nous ignorons si l'on peut se passer des catholiques dans d'autres parties de l'Italie et dans le reste de l'Europe, mais à Rome, la raison exige que les amis du Pape soient avant tout des catholiques bien convaincus que le premier de tous les devoirs et de tous les intérêts est le respect de l'indépendance spirituelle du Pontife. C'est sous ce rapport principalement que l'impulsion donnée par M. de Montalembert à la discussion de la Chambre des Pairs a été efficace et salutaire. S'il n'eût proclamé avec tant de mesure et de raison les véritables principes, l'assemblée courait risque de s'égarer en des divagations fâcheuses, et qui sait si les hommes qui voudraient en ce moment entreprendre sur la liberté du Pontife ne se seraient pas autorisés de l'opinion d'un de ces orateurs dont la distance décuple l'autorité, *major è longinquo reverentia,* pour justifier leurs téméraires prétentions ? Il n'en a rien été heureusement, et le seul qui se soit fait l'interprète des *fantaisies de la Jeune-Italie* a montré une telle inexpérience des faits que l'autorité de ceux *qui ne demandent au Pape que d'être Pape* n'a fait que s'en accroître.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à la première partie du discours de M. de Montalembert. Il lui a été facile de venger les catholiques français de l'étrange reproche qu'on leur avait jeté, de ne pas être favorables au Pape et à ses réformes. L'orateur a pu dire que c'était « non-seulement l'attitude noble et séduisante du souve-« rain Pontife, » mais encore « le réformateur de l'Italie, le régéné-« rateur politique et libéral, que les catholiques français, le clergé « français, dans ses chefs les plus illustres et les plus autorisés, « comme dans ses membres les plus obscurs, avaient entendu saluer « de leurs acclamations. »

C'est avec non moins de raison, mais aussi avec une réserve que l'on conçoit dans une âme aussi sincèrement chrétienne, que l'orateur a rappelé « la joie ineffable qui est descendue dans nos cœurs, quand « nous avons vu tout à coup surgir sur le trône pontifical la réalisa-« tion éclatante et souveraine de ce que nos rêves avaient de plus « audacieux. »

« Quand on a, comme moi et mes amis, s'est-il écrié, quand on a subi pendant toute sa vie l'accusation, l'imputation d'ultramontanisme, de papisme, quand on l'a justifiée par une docilité complète, profonde, quel-

quefois difficile, envers cette autorité souveraine, qui n'a pas toujours été populaire comme aujourd'hui ; quand, précisément pour obéir à cette autorité, on a imposé le frein du silence et de la réserve à ce qu'il pouvait y avoir de trop ardent dans les effusions de son cœur vers la liberté et l'avenir ; quand on a été ainsi fidèle au pouvoir pontifical alors qu'il n'était pas entouré de cette auréole de l'admiration européenne qui l'environne aujourd'hui ; sachez-le, Messieurs, on a plus que personne le droit de se réjouir quand ce même pouvoir devient tout à coup l'idole de l'Europe ; on a plus que personne le droit de s'associer à ce triomphe, à cette victoire, et de dire de soi-même, peut-être sans présomption, ce que Jeanne d'Arc disait de son drapeau : « Il a été à la peine, il est juste qu'il soit à l'honneur. »

Après une critique trop bien méritée de la conduite du gouvernement français dans l'affaire de Ferrare, et une réponse à ceux qui seraient tentés d'accuser d'imprudence la glorieuse entreprise de Pie IX, à cause des difficultés que le saint Pontife rencontre sur sa route, l'orateur oppose, aux sacriléges tentatives dont l'indépendance du Pape est l'objet, le jugement d'hommes qui doivent s'y connaître en fait d'opinions libérales et républicaines.

« Seulement, pour qu'un échec fatal soit à jamais impossible, il faut savoir juger et prévenir les dangers que Pie IX peut courir. Ces dangers ne sont pas imaginaires ; ils ont été prévus et signalés, non pas seulement par les avocats du despotisme, par les agents de la diplomatie, ou par quelques catholiques craintifs ; ils ont été signalés au sein de la république des Etats-Unis, et par des protestants, dans cette fameuse Adresse que vous avez peut-être lue, qui a été envoyée au Pape de New-York, rédigée et datée le 29 novembre dernier, jour de l'anniversaire de l'insurrection polonaise. Que disait-on dans cette Adresse ? Voulez-vous me permettre de vous en lire quelques lignes ?

« Nous, les compatriotes de Washington et de Franklin... nous savons « que vous êtes déjà résigné à rencontrer en face les machinations du « politique, les haines du puissant, et, chose mille fois plus pénible, le « blâme de l'homme bien intentionné, mais abusé. Nous savons que « vous êtes résolu de sang-froid à rencontrer l'hostilité infatigable de « tous les injustes tyrans qui prétendent régner sur quelque portion de « la belle péninsule italienne, de tous ceux qui imaginent faire consister « l'ordre social dans le maintien de ces conditions de luxe et d'oisiveté « au sein desquelles ils ont consumé jusqu'ici leur vie inutile, de tous « ceux qui craignent ou, dans leur égoïsme, feignent de craindre que la « religion ne périsse si elle n'est pas portée sur les tremblantes épaules.

« d'empereurs et de rois. Et, plus formidable que tous ces obstacles, « vous vous êtes attendu à rencontrer un obstacle dont vous triomphe- « rez, avec la grâce de Dieu : cette inconstance et cette ingratitude des « multitudes, relevées à peine du servage qui les tenait engourdies, et « criant dans le désert de les ramener à l'Egypte... Hommes qui, avec « vous, se feront connaître, nous le craignons, par leurs projets extra- « vagants, leurs espérances déraisonnables, leurs exigences impétueuses, « murmurant que rien n'a été médité, parce que tout n'a pas été déjà « accompli... »

« Eh bien, ces hommes ingrats, exigeants, impatients, le Pape les a déjà rencontrés; il les a déjà signalés deux fois dans ses allocutions: une fois à propos des doctrines qu'on lui attribuait contre la souveraineté des princes, et une autre fois à propos des démonstrations honteuses qui ont eu lieu, dans les rues de Rome, contre les catholiques suisses, et qu'il a flétries avec les expressions les plus fortes que le langage humain puisse fournir.

« Du reste, je ne veux rien exagérer, je ne veux pas surtout qu'on puisse douter de ma profonde sympathie pour la cause du progrès en Italie, pour la renaissance italienne. Je sais qu'il faut une grande indulgence pour les ombres qui se mêlent à cette lumière naissante, pour la conduite et les démarches d'un peuple longtemps opprimé. Or, le peuple italien l'a été longtemps; il a été très-mal gouverné, et il a eu à lutter contre toutes sortes d'abus et d'oppressions, et, qui pis est, d'abus et d'oppressions dont il pouvait attribuer l'origine à l'influence étrangère. Il ne faut donc pas trop s'étonner de ce qu'il peut y avoir d'excessif, d'irrégulier dans certaines manifestations; il faut même se féliciter de ce que, jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'excès graves, il n'y a pas eu de ces violences irréparables qui déshonorent et compromettent la cause de la liberté. Mais il faut aussi l'avertir affectueusement, fraternellement, parce qu'il importe de prévenir le mal, parce que l'honneur et l'intérêt de l'Italie exigent qu'on l'empêche d'éclater, qu'on empêche qu'une minorité ne s'empare de la majorité pour l'exploiter au profit de ses mauvaises passions et de ses spéculations dangereuses. Il ne faut pas que les impatients fassent les affaires des radicaux, parce les radicaux feraient les affaires de l'Autriche. »

Mais ce qui nous a le plus vivement ému et que nous voudrions pouvoir citer sans en retrancher une syllabe, ce sont les conseils que M. de Montalembert adresse aux hommes sur l'appui desquels ont droit de compter Pie IX et ses pacifiques réformes.

« Oui, Messieurs, il y a malheureusement en Italie une minorité non

pas libérale, mais radicale ; non pas nationale, mais au contraire imbue de toutes sortes de préjugés et de haines étrangères qu'elle a puisés, il faut le dire, dans l'émigration. Vous savez que le coryphée de cette émigration italienne, le chef et le fondateur de la Jeune-Italie, a déclaré que la Papauté était incompatible avec la cause du progrès italien. On ne dit pas ces choses en Italie, mais quelquefois on agit comme si on le pensait, et, tout en criant *Vive Pie IX*, on demande à la Papauté des sacrifices qui la déshonoreraient. Ceux-là même qui étaient proscrits hier demandent que la proscription recommence aujourd'hui contre ceux qui ne pensent pas comme eux. Ils prétendent aimer la liberté de la presse, et ils brûlent sur les places publiques les journaux d'une opinion contraire à la leur ; ils prétendent aimer la liberté de la pensée, et ils font mine d'enfoncer les portes des établissements où l'on imprime des pensées contraires aux leurs.

« Voilà ce qui se fait en Italie. Je le repète, c'est l'œuvre d'une minorité, mais c'est une minorité qui n'a su tirer de l'étranger que ses plus mauvais exemples, ses plus mauvaises doctrines ; une minorité dont on peut dire bien justement, comme de celle qui s'est rencontrée ailleurs, qu'elle n'a rien appris et rien oublié. Ces hommes-là ne sont pas les sauveurs de l'Italie ; ils en sont au contraire les pires ennemis.

« Eh bien, il faut le dire, si jamais la liberté périt en Italie, si jamais l'Autriche y reprend l'ascendant qu'elle semble destinée à y perdre, ce sera grâce à ces hommes-là, et uniquement à eux. Ils sont les véritables complices, les seuls et les plus dangereux complices de l'influence et de la prépotence autrichienne.

« Il y a, du reste, une chose qui m'alarme beaucoup plus que cette effervescence des places publiques et des rues, à laquelle je n'attache pas une très-grande importance. Il y a quelque chose qui m'alarme encore plus que les complots de cette minorité oppressive et intolérante que je viens de dénoncer : c'est l'atonie, l'inertie, l'inaction des bons citoyens, des honnêtes gens, et spécialement des gens religieux. Si ma voix pouvait arriver jusqu'à eux, je ne craindrais pas de leur dire, que, par leur inertie actuelle, ils compromettent profondément le succès de l'œuvre que le souverain Pontife a entreprise. C'est l'inertie des bons qui a toujours fait, toujours et partout, le succès des méchants.

« Eh bien, je sais malheureusement qu'il y a en Italie, moins, du reste, à Rome qu'ailleurs, un très-grand nombre d'hommes, les uns considérables par leur position, les autres respectables par leurs vertus et leur foi, qui s'abstiennent, s'alarment, s'inquiètent, et qui perpétuent leurs alarmes par l'inaction. C'est à ceux-là surtout que je voudrais m'adresser, leur faire comprendre que sauver l'ancien régime en Italie est une

œuvre impossible ; que l'ancien régime est destiné à périr partout ; que vouloir s'opposer à l'intronisation pacifique et régulière du gouvernement des peuples par eux-mêmes, c'est-à-dire ce qu'on appelle la démocratie constitutionnelle, est une tâche insensée, aussi insensée que l'eût été celle d'un homme qui aurait entrepris d'empêcher l'institution de la féodalité au IXe siècle ou la monarchie absolue au XVIe.

On l'a essayé dans les pays qui paraissent le plus intimement associés à cet ancien régime : en Espagne, en Portugal. Eh bien, dans ces pays, l'ancienne société, qui avait résisté à l'empereur Napoléon et à toute sa force, a succombé sous l'influence des principes et des idées modernes, comme elle succombe aujourd'hui en Italie.

« J'irai plus loin, je dirai qu'un jour il en sera de même en Autriche.

« Cela étant, que faut-il faire ? Comprendre cette nécessité, l'accepter, et en tirer un bon parti. Rien n'est plus nécessaire, rien n'est plus légitime ; et je dirai même qu'en Italie, et avec le Pape pour chef, rien n'est plus facile. Il faut que les honnêtes gens, les catholiques zélés, les gens qui, par nature et par position, sont modérés et conservateurs, sortent de leur retraite, de leur inaction, de leur mollesse, et deviennent les alliés et les instruments des princes réformateurs qui veulent assurer à l'Italie sa liberté et son indépendance. Il faut qu'ils constituent un grand parti politique, comme celui qui a sauvé la France après 1830, et qui sera d'autant plus fort qu'il aura pour base ou pour auxiliaire le Catholicisme personnifié dans son chef, et encore profondément enraciné dans les cœurs italiens.

« Que manque-t-il donc à l'Italie ? Il lui manque la création de ce grand parti, conservateur et progressiste, si l'on veut, mais modéré et énergique à la fois, qui n'a pas encore fait sentir son influence, mais qui est dans les nécessités de la situation. Et par modération, Messieurs, vous comprenez bien que je n'entends pas la faiblesse. LA MODÉRATION, BIEN LOIN D'ÊTRE LA FAIBLESSE, C'EST LA FORCE QUI SE CONTIENT ELLE-MÊME EN CONTENANT LE MAL.

« Il faut enfin qu'en Italie les hommes de progrès se séparent totalement et promptement des hommes de désordre ; il faut, pour l'honneur de l'Italie, que le gouvernement cesse d'être dans la rue, parce que, quand le gouvernement est dans la rue, ou a l'air d'être dans la rue, savez-vous où il va ? Il passe tout naturellement à la caserne ; et non-seulement à la caserne nationale, mais trop souvent à la caserne étrangère ; et alors, adieu la liberté, adieu l'honneur, et adieu pour longtemps l'espérance !

« On a parfaitement démontré que l'indépendance temporelle de Rome

était une condition indispensable pour l'existence régulière et la sécurité de l'Eglise catholique dans le monde entier.

« Mais, comme chacun le comprend, il ne s'agit pas seulement de l'intégrité du territoire romain. Evidemment, si le Pape était non-seulement le jouet ou le complice de l'Autriche, mais s'il était le jouet d'un parti indigène, d'une faction intérieure dans son propre Etat, son indépendance n'en serait pas moins compromise; et la sécurité de l'Eglise catholique, qui ne peut pas tolérer l'idée que le Pape appartienne à une autre puissance qu'à lui-même, serait ébranlée jusqu'aux fondements. Il faut que le Pape soit libre, non-seulement du joug étranger, mais encore du joug des factions et des émeutes.

« L'Europe entière, le monde catholique tout entier, a le droit et le besoin impérieux de compter sur la fermeté et sur l'indépendance du souverain Pontife. Et, à son tour, le souverain Pontife a, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, le droit de compter sur la fermeté, sur le courage, sur l'attachement du peuple romain.

« Ici, et en terminant, je me permettrai de relever à mon tour cette acclamation du peuple romain qui a déjà été évoquée dans une autre enceinte, lorsque ce peuple, s'adressant à son souverain, lui a dit : Courage, Saint-Père, courage! Pour moi, je ne dirai pas courage au Saint-Père, parce qu'il n'en a pas besoin, il est, à mon avis, le courage personnifié dans le calme et la sérénité. Il a été le courage même lorsqu'il a donné l'amnistie, lorsqu'il a créé la garde civique, lorsqu'il a protesté contre l'occupation de Ferrare, et lorsque, dans ces derniers temps, il a ouvert la porte des emplois aux laïques et sécularisé ainsi en partie l'administration de ses Etats. Tous les jours de son règne sont marqués au coin du courage le plus incontestable.

« Mais je dirai au peuple romain lui-même : A vous aussi courage ! Courage d'abord contre le joug de l'Autriche et contre le joug de l'étranger; mais courage aussi contre les dangers que vous courez à l'intérieur ; courage contre ceux qui voudraient exploiter et déshonorer ce mouvement italien, contre les excitations, les dénonciations de ces proscrits d'hier qui veulent devenir les proscripteurs de demain (marques d'assentiment) ; courage contre ceux qui affligent, qui déchirent le cœur de votre Pontife, et qui, peut-être, abrégeront ses jours; courage contre l'oppression, sous quelque masque qu'elle se montre, sous le shako de l'Autriche comme sous le bonnet rouge de la république ; courage enfin pour achever votre œuvre et pour montrer au monde ce que c'est qu'une révolution pure, honnête, et, pour tout dire, chrétienne. »

II

C'est précisément parce que l'attention se porte aujourd'hui tout entière sur le second discours de M. de Montalembert que nous avons cru devoir donner de longs extraits du premier, auquel il a manqué cette fortune du moment qui cause l'émotion universelle, mais qui n'en est pas moins un acte du premier ordre et auquel nous devons la reconnaissance, de la part de la Chambre des Pairs, d'une vérité capitale pour les intérêts de la religion et pour le bonheur de l'Italie, savoir : *que le respect de l'indépendance spirituelle du Saint-Siége est la borne salutaire et la seule garantie du succès de la réforme politique au delà des Alpes.*

Aborder le second discours, c'est une tout autre tâche et que nous n'osons accomplir dans son entier. A ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'entendre M. de Montalembert dans cette mémorable séance, il faut répéter ce qu'Eschine disait de son rival, après avoir récité à ses élèves *le Discours sur la Couronne :* « Que serait-ce si vous l'aviez entendu lui-même ! » Nous convenons sans peine qu'une partie du prestige a pu s'évanouir, et cela, nous le déclarons à la louange de notre ami ; car il a eu à la fois toutes les grandes qualités de l'orateur : avec la force des preuves, la clarté de l'argumentation, l'enchaînement des idées, tous les secrets de l'art, en un mot; il a eu le geste, l'organe, l'action extérieure, et de plus l'énergie naïve et la simplicité puissante que ne trouveront jamais les hommes qui ont fait une étude exclusive de la parole.

Quant au discours en lui-même, c'est-à-dire quant à ce carton presque décoloré où l'on retrouve pourtant tout le dessin du maître, il nous suffira d'insister sur les points où l'intention de l'homme politique s'est marquée avec le plus d'évidence et par où nous pénétrons le mieux dans les profondeurs de la pensée.

Nous appellerons l'attention de nos lecteurs sur le passage suivant, par la raison qu'on ne le trouve pas dans toutes les reproductions qu'on a données du discours et particulièrement dans *l'Ami de la Religion :*

« Ainsi donc, je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus, vaincu moi-même à des vaincus, c'est-à-dire aux représen-

tants de l'ordre social, de l'ordre régulier, de l'ordre libéral qui vient d'être vaincu en Suisse et qui est menacé dans toute l'Europe par une nouvelle invasion de Barbares. (Sensation.)

« Telle est ma conviction ; et je regarde comme bien aveugles ceux qui ne la partageraient pas. (Marques d'assentiment.)

« Mais en ce moment je suis saisi d'un souvenir douloureux. L'année dernière, à pareille époque, presque à pareil jour, je venais dénoncer à cette tribune au milieu des marques de votre sympathie et de votre indulgence, un crime analogue : l'incorporation et la confiscation de Cracovie ; et me voici aujourd'hui obligé de vous dénoncer de nouveau une violation flagrante, non pas seulement de ce droit des traités, de ce droit politique que je respecte et estime, mais d'un droit supérieur à tous les droits, du droit des gens, du droit naturel, du droit humanitaire, pour me servir de l'expression en usage aujourd'hui.

« Le crime est le même à mes yeux. L'année dernière il s'agissait du dernier débris de la nationalité polonaise ; cette année il s'agit du premier berceau de la liberté européenne, victime d'un attentat semblable. Seulement, l'an dernier, l'attentat était commis par des monarchies absolues ; il est commis cette année-ci par de prétendus libéraux qui ne sont au fond que des tyrans de la pire espèce. Mais alors comme aujourd'hui qu'avons-nous vu ? l'abus de la force, l'étouffement de la liberté, du droit, par une violence brutale et impie... (nombreuses marques d'approbation) la violation de la foi jurée, la supériorité du nombre érigée en dogme, et le mensonge servant d'arme et de parure à la violence. (Nouvelles marques d'approbation.)

« Croyez-le bien, Messieurs, ce n'est pas tel ou tel débris d'une oligarchie inoffensive et populaire que je regrette en Suisse, dans cette oasis de l'Europe qui vient de disparaître sous une tyrannie égale à celle de Gessler ; ce n'est pas tel ou tel débris du moyen-âge, pas plus que je ne regrette dans l'ancienne Pologne la domination exclusive de la noblesse. Messieurs, ce qui me navre, m'indigne, c'est le libre arbitre des nations confisqué par le nombre, c'est le libre élan des âmes violé par la force, en Suisse comme en Pologne. »

« Voilà ce que je regrette, ce que je déplore et ce que je dénonce. »

Un autre passage de la péroraison manque au recueil que nous venons de mentionner, quoique les lecteurs n'aient pas été prévenus de cette omission.

« Il est temps que les conservateurs protestants et catholiques apprennent à s'entendre et à proclamer que leurs droits et leurs intérêts sont les mêmes.

« Espérons donc qu'on ne verra jamais le spectacle que nous ont donné les conservateurs de Genève, cette odieuse *union protestante* destinée à exclure les citoyens catholiques de tous les emplois, même des fonctions de la domesticité. Espérons aussi que, si jamais les catholiques redevenaient les maîtres, ils ne prononceraient plus, comme dans le Valais, une exclusion contre tout ce qui professe la religion protestante. Il faut désormais s'unir les uns et les autres pour conquérir et conserver les mêmes droits et les mêmes principes; il faut le faire avec confiance, car là est l'avenir.

« La diplomatie a cru faire merveille en sacrifiant, dans ses notes, le principe de la liberté religieuse au principe de la liberté cantonale. Je crois qu'elle s'est trompée complétement, je crois que le principe de la souveraineté cantonale est désormais impuissant, et que la liberté religieuse survivra, sortira plus brillante, plus forte que jamais, de toutes ces épreuves. »

Nous citerons encore le jugement sur la politique de lord Palmerston, parce que ce morceau est pleinement sympathique à la rédaction du *Correspondant*, et qu'il la justifie du parti qu'elle a pris depuis longtemps de présenter ce ministre comme un ennemi, non du cabinet du 29 octobre, mais de la France.

« Du reste, il faut le reconnaître, ces patriotes dont je parle ont un modèle et un maître à l'étranger : c'est l'homme qui est devenu populaire, en quelque sorte, dans l'opposition, depuis qu'il est constaté qu'il est l'adversaire juré, selon moi, de la France, mais, selon eux, du ministère actuel. J'entends parler de celui que M. le duc de Broglie désignait hier, en langage officiel, comme le principal secrétaire d'Etat de S. M. Britannique. C'est lui qui forme la troisième et dernière catégorie des complices du radicalisme suisse.

« Je n'ai pas besoin, je pense, d'invoquer, pour dire toute ma pensée, la liberté de cette tribune. Quand on a, comme moi, tenu ici même le langage le plus sévère sur M. le prince de Metternich, sur l'empereur de Russie, et sur tant d'autres, on a le droit de dire ce qu'on pense du principal secrétaire d'Etat de S. M. Britannique.

« Eh bien, je dirai franchement que, selon moi, c'est lui qui est le plus grand coupable; c'est lui qui est le véritable exécuteur des cantons catholiques, de l'indépendance et de la liberté helvétiques; c'est lui qui, par ses délais calculés, a rendu dérisoire, à force d'être tardive, l'œuvre de la médiation; c'est lui qui a exigé une entente préalable sur les conditions et sur les détails avant d'exiger la cessation des hostilités; c'est lui qui, tout en faisant mine d'ac-

cepter enfin la note commune, faisait presser l'accélération de cette guerre parricide par son ministre à Berne ; c'est lui enfin qui, seul en Europe, après le mal consommé, et lorsqu'un sentiment d'horreur et d'indignation unanime s'est emparé de tous les hommes sages et de tous les honnêtes gens d'Europe, c'est lui qui s'est constitué l'avocat de la spoliation, qui a déclaré en plein Parlement qu'il n'y avait rien à blâmer, rien à réclamer ; c'est lui enfin qui maintenant entoure de son patronage et de son approbation les bourreaux de la liberté et de la justice en Suisse. Oui, c'est lui ! (Mouvement.)

« Messieurs, je le dis en gémissant, car, vous le savez, je suis le partisan déclaré, persévérant, invétéré de l'alliance anglaise. Il y a plus : non-seulement je ne me suis jamais fait l'écho de toutes les déclamations qui se faisaient entendre contre l'Angleterre et contre l'alliance anglaise ; mais j'ai toujours été et je suis encore l'admirateur sincère et passionné de cette grande nation anglaise qui a été si longtemps notre maîtresse en fait de droit et de liberté. Toutefois, ces sentiments si profonds dans mon cœur ne peuvent pas m'imposer silence en présence de la justice outragée, et outragée par quel motif ? Pour le savoir, il faut malheureusement envisager l'ensemble des actes de lord Palmerston : je n'en signalerai qu'un seul. L'homme infiniment respectable et considérable qui représente aujourd'hui la politique anglaise en Suisse, où doit-il se rendre en quittant la Suisse ? à Constantinople. Qu'y faire ? y diriger cette guerre déplorable qu'y fait l'Angleterre contre la Grèce, contre cette jeune royauté, contre cette nationalité héroïque qui devrait être l'enfant chéri de l'Europe et entouré de sa plus tendre sollicitude, qui a été créé et nourri par la politique européenne, d'accord avec l'Angleterre, dans une de ses inspirations les plus généreuses. (Assentiment.)

« Eh bien, c'est tout le contraire que fait le ministre dont je parle. Il ne s'est pas contenté de décrier la Grèce, de la vilipender, de l'insulter dans un langage dont on ne s'est jamais servi entre des peuples alliés, et surtout quand a on l'honneur de représenter un grand peuple vis-à-vis d'un Etat faible et naissant ; il fait plus, il encourage la révolte ; il donne asile aux généraux armés contre leur roi ; il a fait mourir à la peine cet illustre ministre, M. Colettis, dont l'éloge est si bien placé dans la bouche des amis de la liberté. (Vive approbation.) Hier encore, ses agents fomentaient à Patras une odieuse agression ; en un mot, il n'y a pas de moyen qu'il n'emploie pour affaiblir, déshonorer et détruire moralement cet infortuné royaume. Pourquoi ? Est-ce qu'il y a des Jésuites en Grèce ? Non ; il y a, il faut le dire, il y a l'influence française, légitimement et naturellement établie, à la suite de nos sympathies unanimes pour la Grèce, et lord Palmerston ne peut pas la supporter. Et pourquoi a-t-il persé-

cuté la liberté et la justice en Suisse? Au fond, vous le sentez, vous; c'est parce que la cause de la liberté et de la justice dans ce pays était la cause appuyée et encouragée par la France. (Très-bien! très-bien!)

« Et c'est là le rôle qu'on fait jouer à la grande et noble Angleterre! A elle si religieuse, si libérale, si solidement organisée, on lui impose la mission de poursuivre la religion, la liberté et l'ordre social, hors de chez elle, uniquement par haine de la France!

« Messieurs, j'ai besoin de le dire, nous avons, nous aussi, de tristes pages dans notre histoire; mais je ne sache rien qui ressemble à cette tactique odieuse. Nous avons imposé aux peuples étrangers le joug du despotisme, d'un despotisme glorieux; mais nous commencions par le subir et l'aimer nous-mêmes (c'est vrai!); nous avons même porté au bout de nos baïonnettes l'anarchie et la dévastation dans beaucoup de pays de l'Europe, mais nous avons commencé par être nous-mêmes enivrés de ce délire que nous propagions au dehors. Ce que nous n'avons jamais fait, Messieurs, c'est de garder pour nous les bienfaits de l'ordre, de la liberté, de la justice, de la hiérarchie sociale, et d'aller au dehors soudoyer, fomenter, patronner le désordre et la tyrannie. (Bravos prolongés.) Non, grâce au Ciel, la France n'a point cet égoïsme et cet aveuglement à se reprocher. Mon cœur lui rend avec bonheur cet hommage, non pas dans un étroit et mesquin esprit de patriotisme exclusif que j'ai toujours réprouvé, mais pour obéir au sentiment moral, au sentiment de la justice outragée, qui se fait enfin jour, et qui m'arrache ce cri d'indignation trop longtemps comprimé. (Nouveaux applaudissements.)

« J'ajoute, Messieurs, que l'Angleterre n'agira pas toujours ainsi impunément. Non, dans tous ces pays où renaît, où se relève la bienfaisante liberté, mais où, par suite de l'infirmité humaine, le monstre de l'anarchie se dresse toujours à côté de la liberté, il ne lui sera pas toujours donné d'aller tendre la main non pas à la liberté, mais à l'anarchie, au désordre, à l'oppression, comme elle le fait aujourd'hui en Suisse, en Grèce, en Espagne, peut-être même en Italie!... Je ne le sais pas pour l'Italie... mais je le crains. Non, cette politique ne peut rester impunie. Si elle n'y renonce pas (et personne ne le souhaite plus ardemment que moi), qu'elle le sache bien, les flammes de l'incendie qu'elle aura partout allumé se retourneront un jour contre elle-même; elles traverseront ce détroit et cette mer qui lui servent de boulevard; elles iront lui apprendre que la liberté, la justice et l'ordre, ne sont pas l'apanage exclusif d'une seule nation de la terre, et qu'il n'y a pas de peuple assez bien constitué, assez sûr de sa force, pour oser entreprendre d'aller sacrifier partout au radicalisme ces biens inappréciables, afin

de s'en réserver à lui-même le monopole. » (Approbation unanime.)

Il n'appartenait pas à M. de Montalembert de démontrer que l'expulsion des Jésuites n'avait été qu'un prétexte dans les révolutions de la Suisse. M. le duc de Broglie s'était chargé de le faire la veille, et cela en des termes trop importants pour ne pas être rapportés ici d'une manière textuelle :

« Les établissements formés par cette corporation en Suisse étaient, je le sais, *les ennemis du gouvernement français, les ennemis déclarés de son roi, de la famille qui règne sur nous, des institutions qui nous régissent.* Mais il faut être juste envers tout le monde, même envers ses ennemis, même envers les Jésuites ; je suis obligé de répéter que, depuis trente ans que ces établissements existaient en Suisse, que, depuis trois ans qu'ils étaient l'objet des persécutions les plus acharnées, il n'a pas été possible, je ne dis pas de découvrir, mais d'inventer, de supposer un fait quelconque dont on pût se prévaloir pour demander leur expulsion. Si bien qu'on a été réduit à déclarer que leur présence troublait la tranquillité de la confédération, attendu que leurs adversaires se livraient contre eux, ou à leur occasion, aux excès les plus détestables ; on en a été réduit à leur faire un crime des crimes dont ils étaient l'objet, et dont ils sont devenus les victimes. »

M. le duc de Broglie nous a habitués à ces contrastes. Avec une apparence de logique irrésistible et de raison imperturbable, il est impossible de rencontrer un esprit qui admette des propositions aussi contradictoires. Si les Jésuites de la Suisse avaient été *les ennemis du gouvernement français, les ennemis déclarés de son roi, etc....*, comment serait-il impossible de *supposer un fait quelconque dont on pût se prévaloir pour demander leur expulsion ?* La France au moins aurait eu quelque droit de s'inquiéter de l'existence à ses portes d'ennemis aussi acharnés, et le scrupule n'est pas tel, en ce qui concerne les Jésuites, qu'on n'eût pu demander compte de leur séjour en Suisse au gouvernement fédéral, tout comme on l'a fait pour le prétendant napoléonien. Ou le certificat décerné par M. le duc de Broglie n'a aucun sens, ou il veut dire que les Jésuites se sont strictement renfermés dans l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Mais n'importe ! la formule qui termine le paragraphe est trop élégante et trop juste pour que nous n'en demandions pas acte. C'est ce que M. de Montalembert a fait, bornant ainsi à l'aveu qu'il recueillait toute la défense de l'Ordre persécuté, et désappointant, sans manquer

à sa position, les gens qui s'imaginaient qu'il allait s'enfer rer dans le côté impopulaire de la question.

Cette réserve, à la fois habile et loyale, n'a donné que plus de force au retour qu'il a contraint le ministère français de faire sur sa propre faiblesse.

« Je crois que le ministère a eu de bonnes intentions ; je lui en sais gré, je lui en rends hommage. Je crois qu'il était dans son droit, et je ne crois pas qu'après la lumineuse démonstration de M. le duc de Broglie il puisse rester un doute sur ce point ; mais je crois que sa conduite n'a répondu ni à ses intentions ni à son droit ; je crois qu'elle a porté l'empreinte du vice que je leur reproche toujours, de la faiblesse et d'une triple faiblesse.

« Faiblesse récente, dans ce besoin maladif, après tant de leçons, tant de douloureuses expériences, de tendre, je ne dirai pas la main, mais la joue à lord Palmerston (mouvement) ; et ensuite faiblesse ancienne, en ce que, s'il avait été plus énergique et plus fort, plus sympathique avec le sentiment populaire dans l'affaire de Cracovie et dans l'affaire de Ferrare, il aurait été bien autrement fort pour intervenir comme il le voulait dans la question suisse ; faiblesse, enfin, plus ancienne encore, lorsque, il y a deux ans, on a évoqué devant lui, dans les discussions de l'autre Chambre, le fantôme de cette congrégation qui joue un si grand rôle maintenant dans la politique. M. le président du conseil ne l'a pas repoussé ; il savait très-bien qu'au fond il n'y avait rien de sérieux dans toutes ces dénonciations passionnées dont l'origine lui est si bien connue ; il est trop éclairé, trop impartial, trop étranger aux mauvaises rancunes et aux mauvaises passions de ce temps, pour ne pas savoir qu'il n'y avait là qu'une comédie. Il n'a pas eu le courage, la force de le dire ; et voici que, deux ans après, ce fantôme, qu'il a caressé en quelque sorte pour plaire à des passions qu'il ne partageait pas, se dresse devant lui sous la forme d'une levée de boucliers anarchique au delà du Jura, et sous la forme d'un affront diplomatique au delà de la Manche.

« Il a été puni par où il a péché. C'est ce qui arrive presque toujours dans ce monde, heureusement ; c'est là ma consolation, quand je pense à des criminels bien autrement sérieux que le gouvernement. Oui, heureusement, jamais, dans l'ordre politique, on ne devient le complice ou l'instrument du mal sans que ce mal ne devienne tôt ou tard un châtiment. La loi du devoir, vous savez ce qu'elle dit : Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît à toi-même. Mais la loi de la justice ajoute aussitôt : Il te sera fait comme tu auras fait à autrui. »

Nous ne parlons pas du tableau énergique et vivant que l'orateur

a présenté des excès du radicalisme en Suisse et des violences oppressives dont il nous menace s'il parvient à réussir parmi nous. Jamais pierre lancée dans un étang n'a jeté dans les royaumes aquatiques une perturbation pareille à celle que cette mise en lumière d'iniquités dont on s'attache chaque jour à adoucir l'effet a causée dans le camp des *corps-francs* d'en deçà du Jura. En sortant de la séance, les députés, qui connaissent les coulisses, se disaient l'un à l'autre : *Voici M. Thiers obligé de recommencer son discours.* Et, en effet, nous allions avoir une peinture de l'âge d'or. Au lieu de cela, il faudra détruire, s'il est possible, l'impression produite par la Méduse du radicalisme agitée au-dessus de la Chambre des Pairs. On est réduit à la défensive, position toujours plus désavantageuse. Aussi se met-on de toutes parts en quête de faits monstrueux qui puissent prouver que les catholiques avaient commis cent fois plus d'excès que les radicaux, et que ceux-ci n'ont usé que de représailles. Dent pour dent, œil pour œil ; il paraît que c'est à la loi des Barbares que ces messieurs veulent nous ramener.

Déjà *la Presse,* qui a passé aux corps-francs avec armes et bagages, renferme les confidences d'un grand ami du général Dufour, et la longue lettre d'apologie attribuée à M. Hubert Saladin en renferme une toute petite qui peint au vrai l'âme candide de l'honorable général en chef de l'armée radicale.

« Certains journaux ont cruellement calomnié l'armée suisse.

« Je dois vous dire, pour que vous le sachiez, qu'on a extrême-
« ment exagéré le mal ; — *que les trois quarts des désordres sont dus*
« *à des hommes étrangers à l'armée, qui se sont glissés à Fribourg et*
« *à Lucerne pour y exercer des vengeances particulières.* A Lucerne,
« *ils n'ont pas, à beaucoup près, fait autant de mal qu'à Fribourg,*
« parce que nous étions prévenus et nous y avons mis ordre. Cepen-
« dant Lucerne a été pris de vive force ; — que le *petit nombre* des
« fermes brûlées par les troupes ne l'a été que pendant le combat, ou
« *par suite d'imprudentes provocations,* ou *d'attaques plus imprudentes*
« *encore ;* — que dans les petits cantons, non-seulement il n'y a pas
« eu de désordres, mais que les habitans et nos soldats y vivent en
« bonne amitié et dans la meilleure intelligence. »

Qu'en dites-vous ? M. le général Dufour, *en déposant ses scrupules sur l'autel de la patrie,* s'est fait le chaperon de cette *jeune première* un peu risquée qu'on appelle la *faction radicale.* Que si l'on s'appro-

che au bruit de ses méfaits, le protecteur, prenant un front riant et satisfait, semble vous dire : Je m'en accommode bien : pourquoi ne feriez-vous pas comme moi? Il y a du calme de Barrère dans ce Décius au petit pied.

Nous citerons encore un passage du discours de M. de Montalembert relatif à la position prise par la gauche dynastique dans les banquets réformistes, parce qu'elle marque et confirme une nuance de notre polémique sur laquelle il pourrait y avoir de l'incertitude parmi quelques-uns des nos amis.

« Messieurs, je viens de vous indiquer une des catégories des complices que nous avons parmi nous, du parti qui vient de triompher en Suisse. Hélas ! ils ne sont pas les seuls ; il en est d'autres que je ne confonds pas, je m'empresse de le dire, que je ne confonds pas avec les hommes que je voudrais flétrir, mais dont la conduite est pour moi encore plus inexplicable. Je comprends, oh ! je comprends parfaitement et la tactique et le langage des hommes dont je viens de parler; ils sont conséquents avec eux-mêmes : ils ont une haine intelligente, systématique, de la liberté ; ils doivent naturellement applaudir à tout ce qui s'est fait en Suisse. Il n'en est pas ainsi, je me plais à le dire, de cette opposition constitutionnelle, dynastique, légale et régulière, qui, cependant, sur la question suisse, a fait chorus avec les terroristes. Voilà ce que je ne comprends pas ; je ne comprends pas que des hommes qui veulent le maintien du gouvernement régulier de ce pays, qui l'ont servi avec distinction, qui veulent le maintien de la constitution et de la société actuelles, applaudissent au triomphe d'une cause qui, si par malheur elle venait à triompher en France, amènerait tout d'abord l'anéantissement de toute politique honnête et de toute constitution régulière. Et cependant, vous le savez, cette opinion dont je parle, elle aussi s'est prononcée avec fureur pour le triomphe de la cause radicale. Je ne veux pas empiéter sur une autre discussion. Je parle uniquement des manifestations de l'opposition en ce qu'elles ont de commun avec la Suisse, et des vœux qu'elle a énoncés avec fracas, au profit du radicalisme suisse, dans les cinquante ou soixante banquets qui ont été donnés à propos de la réforme électorale. »

Mais nous n'en finirions pas, et, si nous insistions sur tous les points remarquables, le discours entier y passerait. Ce discours d'ailleurs n'en est qu'au commencement de son histoire : il va provoquer la verve insidieuse de M. Thiers ; et l'on annonce que M. de Lamartine se propose de répondre à celui qui a reproché à sa voix si *désintéressée,*

si *patriotique*, mais si *coupable*, d'avoir *rouvert le club des Jacobins dans les esprits et dans les cœurs*. Quand de tels adversaires croisent le fer, quelques vœux que nous fassions pour l'un des combattants, nous nous rangeons parmi les spectateurs, comme ces soldats des armées d'Homère et du Tasse qui suspendaient leurs coups, lorsqu'ils voyaient entrer en lice les héros sur qui pesaient le poids des destinées.

III

Nos lecteurs comprendront l'importance que nous avons attachée à ce discours, ou plutôt à cet événement ; ils ne nous auraient pas pardonné d'en reléguer l'appréciation au milieu de la marqueterie dont se compose notre *Revue politique*.

M. de Montalembert a, par lui-même, une valeur inappréciable ; il en a une aussi comme organe de l'ensemble des idées que nous avons le droit d'appeler l'*opinion catholique*.

Sans doute il existe une différence prodigieuse entre l'expression de ces idées, faible, vague, quelquefois incohérente, balbutiée dans les recueils catholiques, et le résumé qu'en présente, avec tous les dons de la jeunesse, de la force et de la vie, un orateur que la Providence a placé sur un théâtre autour duquel le monde entier se rassemble pour prêter une oreille attentive, et qu'une inspiration particulière porte à une hauteur inusitée. Mais la communauté de pensées n'en existe pas moins, et, sous ce rapport, c'est nous que M. de Montalembert a aidés à remporter la victoire.

Alors se présente à l'esprit le contraste de notre faiblesse excessive et de la puissance qu'il vient de conquérir. Il ne s'agit pas seulement ici de ce qui tient aux dons de la parole et aux irrésistibles effets de l'éloquence. C'est le privilége de l'artiste de créer ce qu'il s'assimile, et, sous ce rapport, nous nous rangeons avec joie parmi les vassaux de cette royauté parlementaire. Il y a quelque chose de plus singulier dans notre situation réciproque. Ordinairement, quand un homme prend possession de la tribune avec autant d'autorité, il a derrière lui des rangs pressés de partisans et un commencement de puissance politique. Ici, au contraire, c'est un général presque sans armée, ou du moins l'opinion qu'il honore et qu'il glorifie tient une place si étroite et si contestée entre les grands partis politiques, on lui a fait jusqu'ici si constamment honte d'elle-même, elle a été traquée avec tant de persévérance par un certain nombre de ceux

qu'une sympathie de croyance aurait dû lui rallier, qu'on serait tenté de ne voir dans ce talent et dans l'effet qu'il produit qu'une exception solitaire, destinée tôt ou tard à se fondre dans une des fractions politiques qui ont pour elles le nombre ou le succès.

Il n'en est rien pourtant, et ceux même qui se réjouissent de l'appui désintéressé que la parole de M. de Montalembert leur a prêté sentent bien que l'alliance avec lui leur coûterait plus cher que l'offre d'un trône au milieu de ceux qui l'ont condamné si longtemps aux gémonies de la presse. *Dussions-nous y perdre !* s'écrie le *Journal des Débats,* nous rendrons à cette nouvelle puissance l'hommage qu'elle mérite.

Dussions-nous y perdre! c'est-à-dire que l'on comprend que la digue s'élève pour sauvegarder les intérêts de la liberté religieuse.

D'un autre côté, on fait à M. de Montalembert une querelle des paroles qu'il a prononcées à propos de la Révolution de 1830. On lui reproche d'avoir assimilé l'œuvre politique de Pie IX à l'entreprise de 1830. On cite avec désapprobation cette phrase de la péroraison de son dernier discours. « Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du « bien ! qu'ils s'unissent pour défendre énergiquement nos glorieuses « institutions conquises en 1789 et en 1830 ! »

Pour juger si effectivement M. de Montalembert a fait l'apologie du principe de l'insurrection, comme on l'en accuse, il suffit d'opposer à ces griefs le langage du *National,* essayant une seconde fois d'arracher le drapeau de salut que l'orateur catholique vient de planter sur la tribune.

« La France abusée s'imaginerait peut-être que tout ce passé est « mort, que la haine des idées nouvelles est éteinte, que la rage du « parti prêtre et la rancune du parti noble ont disparu ; qu'il y a au- « tre chose enfin au fond de nos luttes que deux grands ennemis ir- « réconciliables : la révolution et la contre-révolution ; autre chose « que deux couleurs tranchées : les bleus et les blancs. Ce qui s'est « passé hier la détrompera. Nous tenons à ce que ce précieux en- « seignement ne soit pas perdu. Ce n'est pas la première fois depuis « soixante ans que le prêtre jette le gant à la société que la Révolu- « tion a faite ; ce n'est pas la première fois que le détritus de l'aristo- « cratie relève la tête. Il faut que ces défis soient entendus pour qu'ils « soient relevés. »

A notre tour, nous pourrions répondre au *National :* Oui, nous

acceptons votre distinction, si les *bleus* n'ont jamais été autre chose que ce que vous êtes, et si par les *blancs* il faut entendre tous ceux qui défendent les traditions de la conscience, de l'ordre et de la justice. Oui, depuis qu'une sentence divine a soulevé les flots de l'agitation populaire, la société n'a cessé de travailler à une œuvre de restauration que vous avez sans cesse combattue.

Restauration, non-seulement quand Louis XVIII relevait les traditions de la royauté régulière contre les envahissemeuts du despotisme, mais encore quand tous les hommes doués de courage et de raison, indépendamment des questions de dynastie, entreprirent de museler le tigre populaire et de sauver un peuple égaré de ses propres excès.

Restauration sous le Consulat, quand un grand homme, encore libre de l'idolâtrie de soi-même, rétablissait les autels renversés par la Convention.

Restauration même quand la partie saine de la Convention faisait tourner au profit des idées d'ordre et d'humanité la sanglante intrigue du 9 thermidor, ou repoussait en prairial la tyrannie des sections.

Restauration, toujours dans le même sens, lorsqu'après les journées de Juillet les clubs furent dispersés et l'émeute vaincue en bataille rangée dans les rues de Paris.

Restauration plus que jamais, parce qu'on va plus au fond des choses, aujourd'hui que, contre des passions antisociales, notre pensée s'efforce de faire accepter par tous les esprits les principes de stabilité que le XVIIIe siècle en avait chassés, et contre lesquels on ouvre une dernière campagne aux cris de *Vive Voltaire!* et *Vive la Convention!*

Pour que tous ceux que vous appelez les *blancs*, parce qu'ils ne sont pas *bleus* à votre manière, s'entendent pour la défense et même pour l'attaque (car nous sommes perdus si nous ne savons reporter la guerre au milieu même de nos ennemis), il suffit qu'on s'accorde sur un seul point : c'est que Dieu est plus que les rois, et que, quand il est arrivé aux rois de s'alléger du fardeau de la cause de Dieu, comme avant 1789 et avant 1830, ils auraient dû savoir qu'ils jouaient leur couronne, parce qu'il n'y a pas de couronne qui soit à l'abri des jugements de Dieu !

La main sur la conscience, ceux qui aujourd'hui exigent qu'on nous mette *en surveillance* sont-ils prêts à signer cette déclaration

d'hommage-lige à la Divinité, sans laquelle pourtant la religion n'est qu'un *instrument de règne?*

Cette difficulté de faire accepter la prééminence de nos idées, même par une grande partie de ceux qui font profession ouverte de Catholicisme, est la cause de notre petit nombre, et ce n'est pas pour nous une raison de désespérer des principes que nous défendons. Si, en un sens, nous nous rendons un compte exact de notre faiblesse, il ne nous échappe pas, de l'autre côté, qu'à mesure que les anciens partis, même celui qui gouverne, se dissolvent autour de nous, l'action que nous exerçons détache chaque jour, au profit de nos convictions, quelques-uns des hommes dont le suffrage compte plus que le grand nombre, même dans les gouvernements fondés sur la prépondérance des majorités; car les majorités ne sont rien que par ceux qui les guident, et la question de salut ou de ruine pour les nations est de savoir qui l'emporte des guides sages ou des guides effrénés. Aussi nous est-il cent fois plus précieux de savoir que nous avons aujourd'hui, à peu près partout, un ou deux hommes qui pensent comme nous, et que ces hommes d'exception sont partout aussi entre les plus honnêtes et les plus éclairés, comprenant et pratiquant tous les devoirs du chrétien, du citoyen, du père de famille et du propriétaire, que de voir accourir sur nos traces ces foules qu'il faut contenter autrement qu'avec des principes, et dans lesquelles se glisse toujours la race odieuse des exploitants.

C'est pour cela que nous attachons un prix immense aux progrès que notre illustre ami fait chaque jour dans la confiance de la Chambre des Pairs, le seul corps peut-être où les éléments préservateurs du désordre aient conservé leur légitime ascendant. Qu'il les charme donc, qu'il les apprivoise et les persuade; ce ne peut être que pour leur propre bien et pour celui de la France; et une autre fois, pour un nouveau triomphe, quand nous verrons les octogénaires retrouver des jambes et les grandeurs terrestres descendre de leur piédestal pour se presser avec des transports d'enthousiasme autour de ce *sacristain,* comme l'appelle si élégamment *la Réforme,* nous n'en conclurons pas qu'une cause vermoulue ait gagné pour cela un défenseur de plus, ni que les ministres qui s'appuient fort à propos sur la courageuse probité de l'orateur aient droit de compter que leur soutien d'aujourd'hui s'appuiera à son tour sur leur roseau brisé, quand ses adversaires le serreront de trop près.

Nous savons les conclusions qu'on tire déjà des compliments de l'autre jour. On pense que le moment est favorable pour en *finir* avec la question de l'enseignement. (N'admirez-vous ces hommes qui veulent toujours *en finir?*) M. de Montalembert, dit-on, dans ses jours de jeunesse, s'est immodérément avancé sur cette question; il est là seul, dans une position désespérée, avec un petit groupe de ses amis. L'épiscopat est rentré dans le sanctuaire, et les obstinés ont beau battre le rappel, ils ne parviendraient pas à remettre aujourd'hui en campagne la moitié de ceux qu'avaient soulevés le langage et les actes de M. Villemain. Depuis qu'on s'y prend mieux, et que le système de l'évêque d'Hermopolis est sorti du tombeau à la voix d'un ministre dévoué et actif, tous les gens raisonnables se sentent désintéressés dans la question. Pour peu que le gouvernement y mette d'insistance, on pense qu'il rasera nos ouvrages, après quoi nos chefs n'auront rien de mieux à faire que de revêtir le *brassard fédéral* et d'accepter un beau grade dans l'armée ennemie.

Avis d'abord à ceux de nos amis qui nous ont reproché de trop souvent parler de la liberté d'enseignement : ils n'ont qu'à voir aujourd'hui le parti que l'on tire de leur propre silence.

Quant au plan de campagne dont on ne fait plus mystère aujourd'hui, et qui consisterait à *désintéresser* M. de Montalembert et ses amis, en enlevant à la pointe de l'éloquence ministérielle le vote du projet Liadières, dans les deux Chambres, avant la fin de la session : nous craignons fort qu'on ne se fasse une idée bien fausse, non-seulement de ce que peuvent, mais de ce que veulent M. de Montalembert et ses amis.

Le gouvernement, qui jusqu'ici n'a eu affaire qu'à des hommes qui subordonnaient leurs convictions aux combinaisons de la tactique parlementaire, ne sait pas encore ce que c'est que de traiter avec des adversaires de bonne foi. Il ne s'agit pas de nous vaincre, mais de nous convaincre, et depuis le fameux discours de M. Guizot, qui était au moins un pas vers une entente légitime, tout ce qui s'est dit et fait du côté ministériel n'a pas été de nature à changer nos convictions.

Nous croyons l'avoir prouvé en toute circonstance, aucun de nous, quelle que soit la passion de son cœur ou la réserve que fait son intelligence, n'a de parti pris contre le gouvernement. Nous savons tous ce qu'il appartient de faire au gouvernement, sur-

tout en France, et, chaque fois qu'on agit dans le sens de l'intérêt public, il ne nous arrive pas de contester à une autorité quelconque le droit de faire le bien et de rendre hommage aux éternels principes de la conscience et de la justice. Nous laissons tant de choses en proie aux excès de la centralisation, à cause du caractère centralisateur de notre histoire et de notre pays, pourquoi ne ferions-nous pas aussi une concession dans le domaine de l'enseignement ?

Nous ne le faisons pas, nous ne le ferons jamais, parce que nous sommes convaincus qu'en matière d'enseignement la centralisation n'a pas seulement des inconvénients, mais qu'elle est funeste, et que, si elle continue de triompher, elle conduira les générations qui s'élèvent et le gouvernement qui deviendra leur héritage à une perte inévitable.

Quand donc l'occasion sera venue, vous entendrez encore M. de Montalembert; et, puisque ses ailes ont grandi, puisque les Pairs ont reconnu dans sa bouche la *raison passionnée* quand il défendait les droits de la vraie liberté contre le radicalisme, ils seront mieux disposés qu'autrefois à lui accorder leur suffrage alors qu'au nom des mêmes principes, et pour les mêmes intérêts, il stigmatisera une tyrannie dont on voudrait, de même que pour la Suisse, nous représenter l'empire comme une suite des Idylles de Gessner, et où, de même qu'en Suisse, les Dufour se donnent les apparences de la modération pour aplanir la voie aux Ochsenbein et aux Druey.

LES VOYAGEURS NOUVEAUX.

Peru. Reiseskizzen aus den Jahren 1838-1842. — Le Pérou. Esquisses de voyages pendant les années 1838 à 1842; par M. J.-J. de Tschudi[1].

Wandern, Wandern! Voyager, voyager! hier là, à présent ici, demain où irons-nous? Voyager, voyager! Le poëte Müller qui, il y a quelque vingtaine d'années, composait cette chanson, dépeignait par là l'un des traits les plus caractéristiques, l'une des qualités, ou, si l'on veut, l'une des maladies de notre temps. Jamais, si ce n'est à l'époque des grandes émigrations des peuples ou à l'époque fervente des croisades, il n'y a eu un tel mouvement d'hommes par les grands chemins, un tel besoin de locomotion. Depuis la mise en œuvre de la vapeur, le monde est devenu comme un immense théâtre dont on aurait brisé les barrières, et où tout se précipite de côté et d'autre avec une impatiente curiosité. Archéologues et négociants, poëtes et touristes, c'est à qui partira d'un pied léger pour s'en aller aborder sur des plages qui jadis nous apparaissaient dans un éloignement fabuleux. C'est maintenant que l'homme peut dire dans son orgueil qu'il est le roi de la création. La terre et les eaux ont été vaincues par son génie industriel. Les vieux tritons se cachent au fond de leurs grottes en voyant voler sur leur tête ces machines ailées qui se rient des vieilles puissances mythologiques. Pour ouvrir un passage plus rapide au wagon aérien, les collines ont, par un second miracle de Dieu, sauté comme des agneaux et les montagnes comme des béliers. En moins de jours qu'il n'en fallait autrefois pour se rendre sur un des lacs de la Suisse, on peut à présent s'en aller contempler les nappes d'argent du Niagara. Entre deux sessions, le député, s'il n'est retenu par les banquets réformistes, visite aisément l'Allema-

[1] 2 vol. in-8. Saint-Gall, 1846.

gne ou la Russie, et, pendant ses vacances, l'actif étudiant peut parcourir une bonne partie de l'Europe. Il n'y a plus de distances, et, par cela même qu'il n'y a plus de distances, il n'y a plus de merveilleux dans les voyages. Hélas! c'en est fait de ces dramatiques aventures des pèlerins dont le récit charmait autrefois les veillées de nos pères. On n'a plus d'autre aventure que celle de perdre sa malle à un bureau de chemin de fer, ou de boire du mauvais *grog* sur un bateau américain. C'en est fait de tous ces prodiges des contrées lointaines, de tous ces animaux d'une forme si étrange, de toutes ces plantes qui avaient une vertu magique. Nous n'avons point trouvé la fontaine de Jouvence que Ponce de Léon espérait découvrir dans la Floride, ni la Cypangu aux toits d'or à laquelle croyait Colomb; mais nos naturalistes ont analysé avec une rigoureuse précision la composition des fleurs bienfaisantes ou vénéneuses. Ils ont établi la hauteur des montagnes, mesuré les ailes du condor, la taille du Lapon et du Patagon. Nous ne vous lisons plus qu'avec un déplorable sourire d'incrédulité, ô brave chevalier Maundeville, et vous charmant Marco-Polo, et vous-même, aimable Pietro della Valle, bien qu'on vous ait un peu à tort surnommé *le Fantastique*. Nous sommes des gens d'ordre; nous marchons en quête de la vérité avec l'équerre et le baromètre. Ce n'est pas assez pour notre esprit difficile de connaître les choses, il faut en connaître la cause et la raison :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas.

Tel fleuve se déroule majestueusement à nos pieds; attendez un instant, on vous supputera sa force, par tant de brasses de longueur et de profondeur. Telle source d'eau a un goût étrange; n'en soyez point surpris: on a calculé au juste combien elle renferme de parties d'azote et de carbonate de chaux. Vous parlez vaguement de la sécheresse du climat de l'Egypte; le météorologue vous dira à une ligne près, combien il y tombe de pouces de pluie chaque année. Il existe une foule d'instruments au moyen desquels on note la variabilité et la puissance des courants d'air, les protubérances du cerveau humain et la chaleur intérieure des animaux. C'est un plaisir de voir quelle supériorité nous avons acquise sur nos bons ancêtres, combien nous sommes devenus ingénieux et savants!

Avec une science si magnifique, la peur me prend quelquefois de voir la nature se réduire pour nous en chiffres et en logarithmes, en

quelques lignes de géologie et quelques tables météorologiques. J'ai peur qu'un docteur de l'école ne nous présente un jour un élégant manuel relié en toile anglaise, dans lequel il nous dirait avec une autorité à laquelle je ne saurais comment répondre : Ne vous occupez plus de voir ce qui existe autour de vous ; prenez ce livre. *Tolle et lege;* toute l'œuvre de Dieu est là, par *A* plus *B*.

Mais non, tous ces infimes calculs de la vanité humaine n'altéreront point la sublime majesté de la nature. Non, en dépit du compas qui en délimite les proportions, de la fatale curiosité qui, si nous nous y laissions aller, changerait notre cœur en un bloc de sel ; non, la nature ne cessera point d'étonner nos regards par sa grandeur, notre oreille par ses harmonies, notre esprit par ses phénomènes, ni d'élever notre pensée vers celui qui l'a faite, en y imprimant partout le sceau de son éternel pouvoir. C'est une des plus nobles jouissances de l'âme que d'admirer dans son immense ensemble, dans ses diverses beautés, cette création providentielle : plaines et montagnes, mers et torrents, forêts vierges et buissons de fleurs, tout, depuis les riches plaines embaumées de l'Inde jusqu'aux steppes silencieuses de Russie et aux sombres cimes désertes du Spitzberg. Heureux ceux qui peuvent, au gré de leur fantaisie, s'en aller d'une région à l'autre dérouler à la lueur d'un soleil perpétuel, ou aux clartés mobiles de l'aurore boréale, quelques pages de ce grand livre ! Quant à ceux à qui il n'est point donné d'entreprendre ces pérégrinations, ils peuvent encore voyager, par l'étude et par la rêverie, avec les voyageurs. C'est pour ceux-là que nous entreprenons cette revue des explorations modernes ; sans quitter leur fauteuil, sans s'exposer aux tempêtes de l'Océan et aux intempéries des saisons, ils peuvent faire leur tour du monde. La méthode n'est pas neuve : aussi ne demandons-nous pour la formuler aucun brevet d'invention. Mais nous essaierons de la mettre en pratique de notre mieux, et, pour donner un caractère plus spécial à notre analyse, nous choisirons de préférence les livres étrangers qui ne sont point encore traduits en français.

Nous commençons par l'intéressant ouvrage que M. Tschudi a récemment publié sur le Pérou.

On connaît, par de nombreux documents, cet ancien royaume des Incas, cette terre d'une richesse fabuleuse, où les lingots d'or représentaient aux yeux des indigènes les larmes du soleil ; où des pa-

lais et des temples d'or s'élevaient dans des plaines fleuries au pied des montagnes gigantesques couvertes d'une neige éternelle ; où une race royale qui se prétendait issue des deux grands astres qui éclairent le monde, du soleil et de la lune, exerçait à la fois une autorité temporelle sans limites et un sacerdoce religieux entouré d'une profonde vénération. Garcilasso de la Vega, dans ses *Commentarios reales,* a tracé le tableau des traditions mythologiques, de l'état civil et matériel du Pérou à l'époque de la conquête. Balboa, qui, en 1576, était à Quito, et qui passa vingt années en Amérique ; Montesinos, qui, un siècle plus tard, séjourna dans les mêmes contrées, nous ont laissé de curieuses notions sur le gouvernement et les guerres des rois péruviens. Fr. Xérès, secrétaire de Fr. Pizarre, nous a raconté l'invasion des Espagnols dans cet empire et leur conquête. Parmi les ouvrages modernes consacrés à l'examen du Pérou, nous citerons en première ligne les *Vues des Cordillières* de M. de Humboldt ; les dissertations publiées à Baltimore sous le titre de *Philosophical and antiquarian researches, concerning the aboriginal history of America;* l'excellent livre de M. Stevenson (*Travels in Arauco, Peru, Chili*), et le travail récent de M. Prescott (*History of the conquest of Peru*).

Si explicites que soient ces récits descriptifs et ces récits historiques, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, le sujet n'est point épuisé, tant s'en faut, et M. Tschudi nous l'a bien prouvé par sa narration, qu'on lit avec tant d'attrait après celles de ses devanciers. M. Tschudi est un naturaliste, mais un naturaliste de la meilleure espèce, qui ne se contente point de piquer des papillons sur une tablette de liége et de plonger des animaux dans des tonnes d'esprit-de-vin ; qui, en observant le long de sa route les plantes et les insectes, observe aussi les hommes et les monuments, traverse avec hardiesse les torrents fougueux, gravit les cimes les plus escarpées, et raconte ses impressions tantôt avec une aimable simplicité, tantôt avec un sentiment poétique. Cinq années de séjour dans les mêmes contrées lui ont donné l'occasion de voir et d'apprendre beaucoup, et, chose rare pour un écrivain de la langue tudesque, il dit ce qu'il sait sans cuirasser son récit d'un triple airain de notes et de commentaires, sans être pédant.

Le 13 février 1838 M. Tschudi s'embarque à bord du bâtiment français *l'Edmond;* après une orageuse navigation de plus de trois mois, il arrive au Chili, visite rapidement San-Carlos, Valparaiso, l'île

de Juan-Fernandez, illustrée par le génie de Daniel de Foë, Callao, et enfin s'arrête à Lima.

Cette ville, fondée par le conquérant du Pérou, cette cité des rois[1], présente au premier abord un triste aspect. On y compte 3380 maisons, 34 places, 419 rues ; mais ces rues sont pleines d'immondices, et ces maisons, chétives pour la plupart, mal bâties. Les seuls beaux monuments qu'on y voie sont les édifices religieux. C'est la cathédrale dont F. Pizarre posa la première pierre le 18 janvier 1534, et que l'archevêque Don Gonzalo de Ocampo consacra, quatre-vingt-dix ans après, avec une telle solennité que l'office divin, commencé à six heures du matin, ne finit qu'à cinq heures du soir. Cette église est encore l'une des plus riches qui existent. Son maître-autel est orné de sept colonnes en argent de douze pieds de haut et d'un pied et demi d'épaisseur. Son tabernacle est en or, parsemé d'émeraudes et de diamants. De chaque côté du sanctuaire s'élèvent sept candélabres en argent massif. Les jours de fête on y célèbre la messe avec une pompe qui surpasse celle des premières églises de Rome.

Parmi les cloîtres, on distingue celui de Saint-François, construit avec une grandeur imposante, et celui de Saint-Dominique. Tous ces établissements religieux proviennent encore de dotations considérables. Les revenus annuels du couvent de Saint-Dominique montent à 75,000 piastres ; ceux de la Conception, à 100,000. Plusieurs hôpitaux attestent aussi dans cette ville la charitable piété des anciens Espagnols ; celui de Saint-André, fondé par Molina en 1522, renferme 387 lits ; celui de Sainte-Anne, fondé par le premier archevêque de Lima, qui lui légua une rente de 16,000 piastres, et qui vint y mourir, n'est pas moins vaste.

Près du cloître de Saint-Pierre est la bibliothèque nationale, qui se compose de 26,000 volumes, de 430 manuscrits, et d'une petite collection de cartes et de gravures. On y trouve un ensemble de documents complets sur l'époque de la conquête et du gouvernement espagnol.

Il y a aussi à Lima un théâtre, où le président de la république se rend dans une voiture à six chevaux, escorté de ses gardes.

La population de cette ville et la population du pays tout entier a,

[1] Pizarre en jeta la base le 6 janvier 1534, le jour des Trois-Rois. De là lui vient son nom de Ciudad de los Reyes.

depuis un certain nombre d'années, considérablement diminué. A en juger par les troupes nombreuses que les Incas conduisaient dans leurs expéditions, il devait y avoir là jadis des millions d'hommes. A présent, dans ce vaste pays qui s'étend du 3e au 22e degré de latitude méridionale, on ne compte pas plus de 1,400,000 âmes. Lima, qui, en 1826, renfermait 70,000 habitants, n'en a plus que 54,000, dont 9500 créoles, 2500 Indiens, 11,800 hommes de couleur, 4200 esclaves. Toutes ces différentes races présentent, par la variété de leurs physionomies, de leurs costumes et de leurs habitudes, un singulier tableau. M. Tschudi se plaît à dépeindre les femmes de Lima, avec leurs grands yeux noirs qui étincèlent sous les plis de la saya, leurs petits pieds mignons, leur coquetterie enfantine et leur vie nonchalante; mais cette même image a été reproduite tant de fois que nous n'osons nous y arrêter; nous avons hâte d'ailleurs d'arriver à la partie la plus pittoresque, la plus intéressante du livre de l'écrivain helvétique, à son voyage dans les montagnes. Avant de quitter Lima, nous citerons cependant encore quelques observations sur cette vieille ville espagnole. Voici un trait de mœurs qu'il est doux de retrouver dans un temps où le scepticisme philosophique a porté de toute part une si cruelle atteinte aux anciennes pratiques religieuses.

Chaque matin, vers neuf heures, la grosse cloche de la cathédrale retentit quand le prêtre élève l'hostie. A l'instant même tout bruit cesse dans les rues et sur les places. Gens en voiture, cavaliers et piétons, chacun s'arrête, chacun interrompt son entretien ou ses affaires, se découvre la tête et se met à prier. Le soir, entre six et sept heures, le tintement de l'*Angelus* produit le même recueillement. La vie et le mouvement semblent tout à coup paralysés par une main invisible; les lèvres seules remuent pour prier. Après l'*oraison*, chacun fait le signe de la croix, puis se tourne vers son voisin et le salue en lui souhaitant la bonne nuit.

« La puissance de ce coup de cloche, dit M. Tschudi, est merveilleuse : elle arrête le jurement sur les lèvres du nègre grossier; elle suspend le coup de bâton que le farouche zambo allait faire tomber sur sa bête de somme; les mulâtres engagés dans une de leurs violentes querelles restent l'un en face de l'autre, bouche béante et immobiles; l'enfant discontinue ses espiégleries; le marchand quitte son aune, l'ouvrier son ustensile; tous se réunissent dans une même prière; çà et là seulement apparaît un étranger, qui continue sa

marche le chapeau sur la tête, au grand scandale des bonnes gens du pays. »

Toutes les fêtes de l'année se célèbrent avec une grande pompe religieuse, et, après l'office de l'Eglise, les gens du peuple les célèbrent par des jeux et des danses en plein air, les gens d'une classe plus élevée par des banquets. Le Péruvien a des habitudes gastronomiques peu élégantes, mais impérieuses. Il lui faut un confortable déjeuner à neuf heures du matin, et un solide dîner à deux ou trois heures. Les créoles boivent peu de liqueurs fortes ; mais le peuple se délecte jusqu'à l'ivresse avec le suc fermenté de la canne à sucre, qu'on appelle le *gurapo*, et une espèce de bière faite avec du maïs.

Les environs de Lima produisent en abondance tout ce qu'il faut pour satisfaire aux fantaisies culinaires des belles dames capricieuses et des riches bourgeois. Placée à 12° 3′ de latitude, cette ville ne souffre point des chaleurs extrêmes qu'on devrait s'attendre à subir dans une pareille situation. Son atmosphère est tempérée tantôt par les vents d'ouest, qui traversent une partie de l'océan Pacifique, tantôt par les vents d'est, qui passent par les cimes glacées des Cordillières. Tous les voyageurs se sont accordés à reconnaître l'heureuse idée qui porta Pizarre à fonder sur cet emplacement la capitale du nouveau royaume espagnol, et à louer le doux et beau climat de cette cité. Le poëte Peralta a dit en parlant de Lima :

En su orisonte el sol todo es aurora
Eterna, el tiempo todo es primavera,
Solo es riso del cielo cada hora.

La température de la ville ne monte pas à plus de 29° centigrades et ne descend pas au-dessous de 16°.

A deux lieues de cette reine du Pérou se déroulent les flots azurés de l'Océan. A vingt lieues à l'ouest s'élèvent dans leur magnifique grandeur les montagnes escarpées et les pics de neige des Cordillières. De chaque côté de Lima s'étend une plaine féconde qui apparaît comme une oasis au milieu de la plage sablonneuse. Cette plaine, arrosée par le Rimac, qui descend d'une hauteur de 15,600 pieds, est couverte de plantes de toute espèce : coton, sucre, bananes, maïs, et plusieurs des plantes légumineuses et des arbres fruitiers de l'Europe méridionale.

Mais nulle région n'offre à l'homme un bien-être parfait, et la

riante plaine de Lima a aussi ses ombres et ses périls. Aux mois d'octobre et de novembre, elle est ordinairement voilée par des brumes épaisses ; au mois d'avril, affectée par de brusques changements de température qui engendrent des fièvres intermittentes assez souvent graves et dangereuses. A ces dangers il faut joindre celui des tremblements de terre, qui, terme moyen, s'y font sentir, plus ou moins vivement, quarante à quarante-cinq fois dans le cours de l'année, et deux fois dans le cours d'un siècle produisent une commotion désastreuse. On se rappelle l'effroyable catastrophe qui, en 1746, renversa 3000 maisons et fit périr 5000 hommes. Le même fléau a sévi sur cette ville en 1586, 1630, 1687, 1743, 1806, et, d'après le calcul de ses retours périodiques, on peut, dit M. Tschudi, s'attendre à le voir éclater prochainement dans toute sa fureur. Dès la première annonce d'un tremblement de terre la cloche sonne dans toutes les églises, et par ses lentes et lugubres vibrations appelle tout le monde à prier. Au signe dévastateur d'un pareil fléau, l'homme fléchit sous le sentiment de son impuissance ; il ne peut que fuir ou tomber à genoux, et invoquer la miséricorde de Dieu.

Dès qu'on s'éloigne de Lima, toute excursion devient assez pénible, et quelquefois dangereuse. La côte du Pérou est infectée de bandes de brigands organisées militairement, qui entretiennent des espions dans les villes, connaissent la marche des voyageurs, fondent sur eux à l'improviste et les dépouillent des pieds à la tête. Parfois ces hardis voleurs, dont les rangs se recrutent surtout parmi les nègres et les mulâtres, s'aventurent jusque dans l'enceinte des cités ; parfois leur poignard a atteint jusque dans sa propre demeure celui qui n'avait pas craint de s'exposer à leur ressentiment. Les discordes civiles, les dernières guerres politiques du Pérou ont donné à quelques-uns de ces hommes l'occasion d'exercer leur audace autrement que dans des actes de brigandage. L'un d'eux, nommé Joseph Rayo, qui s'était fait une terrible réputation par ses rapines, se mit à la tête d'un corps de partisans, et rendit de tels services à l'un des présidents de la république qu'il fut honoré du titre de lieutenant-colonel et nommé chef de la police rurale. Il ne pille plus les voyageurs ; mais, quand il parvient à arrêter un voleur, il lui enlève très-habilement le produit de ses larcins, puis le fait fusiller, et lorsqu'il parle des ministres il les appelle *sus mejores amigos* (ses meilleurs amis).

La côte où les hordes de bandits se livrent ainsi à leur affreux métier est une plage de sable, aride, sèche, où l'on traverse un espace de vingt à trente milles sans apercevoir aucune végétation, où l'on est exposé aux ardeurs d'une température brûlante sans trouver une goutte d'eau. On ne peut entreprendre ce redoutable trajet qu'avec des mules, navires ambulants de ce désert américain. Une quantité de ces patients et robustes animaux ne peuvent pas même résister à la fatigue d'un tel trajet, et quand l'homme a perdu sa monture, quand il est forcé de continuer sa route à pied, on peut dire que c'en est fait de lui. En 1823, un navire qui portait trois cent-vingt dragons échoua sur cette côte ; les soldats descendirent à terre. Ils erraient depuis trente-six heures à travers les sables arides, lorsque la ville de Pisca, qui avait appris leur désastre, envoya à leur secours un régiment de cavalerie; mais déjà cent seize de ces malheureux avaient succombé, et cinquante autres moururent le lendemain. En Europe, dit M. Tschudi, un homme qui n'aurait point à supporter les fatigues du corps peut résister quatre à cinq jours à la privation de toute nourriture et de toute boisson ; mais ici, en marchant sur le sable, il s'affaisse et meurt dans les quarante-huit heures. Souvent aussi l'orage soulève ces sables mobiles, et engloutit sous une trombe écrasante hommes et animaux. Comme si ce n'était pas assez de tant de difficultés et de tant de périls, le voyageur est encore exposé aux morsures de plusieurs races d'insectes funestes. Telle est entre autres la *pique*, qui s'insinue sous les ongles des pieds, y creuse son nid sans qu'on s'en aperçoive, et y dépose ses œufs ; lorsque ces œufs éclosent, il s'ensuit une telle enflure que parfois le malheureux qui a couvé cette engeance dans sa propre chair est obligé de se faire couper la jambe.

Sur cette côte inhospitalière s'élèvent cependant çà et là, dans quelques fraîches vallées, des villages, des hameaux, des plantations de sucre. On y trouve aussi des restes d'édifices qui datent du temps des Incas. Près du port de Huanchaco sont les ruines d'un vaste palais, plus loin les ruines de la forteresse de Paramanca. A quelque distance de là les regards sont tout à coup frappés par une surface brillante qui étincelle aux rayons du soleil et que l'on prendrait pour un glacier; c'est une espèce de lac de sel qui alimente la plus grande partie du Chili et du Pérou.

Sur plusieurs points en face de la plage apparaissent les îles char-

gées du fertilisant *guano* [1]. L'action de cet engrais au Pérou est telle que, dans l'espace de quelques jours, il double la hauteur des plantes près desquelles il a été déposé. Dès les plus anciens temps les Péruviens en avaient reconnu l'efficacité; sous le règne des Incas, des mesures de police en réglaient la distribution. Depuis que l'Europe et l'Amérique du nord emploient cet engrais, plusieurs îles en ont été complétement dépouillées, mais il en reste encore un grand nombre sur lesquelles ces excréments des oiseaux s'étendent à une profondeur de plus de cent pieds.

Si difficile et dangereux que soit un voyage le long des côtes du Pérou, celui des montagnes l'est encore plus. Ici il faut s'aventurer à travers des vallées profondes, gravir des rocs escarpés, où souvent on n'est séparé que par un espace de quelques pieds d'un précipice épouvantable. Ici on est à toute heure exposé à des pluies qui tombent comme des torrents, à des tourbillons de neige qui effacent en un instant toute trace de chemin, à des tempêtes désastreuses. Il faut en outre se résigner à passer du jour au lendemain d'une température brûlante à une atmosphère glaciale. Enfin toutes les vallées dans lesquelles on séjourne sont infestées d'une quantité de maladies dont quelques-unes n'existent dans aucune autre contrée; telle, entre autres, la *veruga*, qui produit sur les membres de grosses pustules d'où s'échappe une quantité de sang. Au bout de quelques semaines ou de quelques mois, ces pustules disparaissent; mais il arrive fréquemment que le malade, affaibli par une trop grande perte de sang, tombe dans une fièvre lente et ne s'en relève pas.

Dans ces sauvages régions, le passage des rivières et des torrents présente encore un autre danger. Bien avant la savante Europe les Péruviens avaient inventé les ponts suspendus, mais quels ponts! Ici, c'est une espèce de claie formée de branches d'agave, qui n'a pas plus de trois pieds de largeur, et point de parapet à droite ni à gauche. Ailleurs les branches d'agave sont remplacées par un tissu de cordes ou de lanières en cuir qui se détend à l'humidité, s'affaisse au milieu de l'espace qu'il traverse, et oscille au moindre mouvement. Peu de voyageurs osent s'aventurer sur un tel pont sans être soutenus dans leur marche par quelque Indien expérimenté. Si peu

[1] Le véritable mot est *huanu* qui, dans la langue péruvienne, signifie excréments d'animaux.

attrayante que soient ces deux espèces de ponts, on peut les considérer comme des moyens de locomotion fort commodes si on les compare au *huaro*. Le huaro se compose purement et simplement d'une grosse corde fixée sur un roc de chaque côté du torrent. Là-dessus on place une poulie et un morceau de bois attaché à deux cordes qui servent à le faire manœuvrer. Le passager est lié par le milieu du corps au morceau de bois, le tient en outre avec les deux mains, croise ses jambes sur la corde principale, et s'en va ainsi entre le ciel et l'eau sur la rive où un Indien le tire au moyen d'une des deux cordes secondaires de la poulie. Si le long du trajet son frêle soutien vient à se briser, comme la traverse de bois à laquelle il a été lié paralyse ses mouvements, c'est un homme perdu.

Voilà quelques-uns des agréments qu'on est positivement sûr de trouver en s'aventurant dans les montagnes du Pérou. Ne nous plaignons donc pas trop de la monotonie des choses de ce monde. Si la vieille Europe nous ennuie par l'uniformité de ses ponts en fil de fer, de ses diligences et de ses locomotives, il nous reste par delà les mers une façon de voyager assez originale.

On confond souvent en Europe les deux chaînes de montagnes du Pérou, qui sont cependant très-distinctes l'une de l'autre. Celle de la Cordillière se déroule à 60 ou 70 milles anglais de l'océan Pacifique; celle des Andes suit à peu près la même direction, mais tourne cependant un peu plus à l'est. Ces deux chaînes se rejoignent sur différents points, puis se séparent en jetant de côté et d'autres diverses ramifications.

La Cordillière offre un tout autre aspect que les Andes; elle est plus escarpée et plus sauvage; en même temps ses différentes cimes sont plus larges et présentent une forme moins pyramidale. Toutes deux renferment, du reste, une quantité de métaux. Jusqu'à leurs sommets les plus élevés on a découvert des mines d'argent, tantôt de l'argent natif, tantôt du plomb argentifère. Ces mines d'argent sont si nombreuses et s'étendent si loin de tous côtés qu'on ne voyage pas une demi-journée dans ces montagnes sans trouver quelque filon abandonné ou d'autres filons récemment ouverts.

A une certaine hauteur de la Cordillière, la raréfaction de l'air exerce sur l'organisme une action qui se manifeste par une fatigue insupportable et une respiration embarrassée. Les Espagnols donnent à cet effet maladif le nom de *veta*, les indigènes l'appellent *puna*, et l'attri-

buent aux exhalaisons des couches métalliques, surtout de l'antimoine. Une fois qu'on est arrivé à une élévation de 12,600 pieds, la vue se trouble ; on éprouve des tintements d'oreille, des maux de tête et une sorte de vertige. A cheval, ce malaise se fait vivement sentir ; à pied, il est encore plus fort. Plus on monte, plus il s'accroît, plus la respiration est difficile. Un repos parfait l'atténue ; mais dès qu'on se remet en marche il redouble d'intensité. Le bord des paupières, les narines, les lèvres crèvent, et il en tombe des gouttes de sang. D'autres écoulements de sang sont la suite ordinaire de cette maladie, et sa violence est telle que parfois le voyageur y succombe. Les animaux éprouvent la même influence. A la hauteur de 13,000 pieds, le chat ne peut plus vivre ; toutes les tentatives faites pour l'acclimater à ces régions ont été inutiles. La *veta* le jette dans d'affreuses convulsions. Il s'élance en l'air, cherche à se cramponner au premier objet qu'il rencontre, puis retombe immobile, et s'agite de nouveau jusqu'à ce qu'il expire.

Un autre fatal résultat des voyages dans les Cordillières est la *surumpe*. C'est une inflammation des yeux produite par les vives réverbérations du soleil sur la neige. L'air raréfié, le vent aigu tiennent l'organe visuel dans un état d'irritation continuelle, et l'éblouissante clarté qui souvent succède tout à coup à un ciel chargé de nuages enflamme la pupille. Les paupières s'enflent et saignent. On y ressent une douleur si vive qu'il semble qu'on en deviendra fou.

Depuis le mois de novembre jusqu'au mois de mars, l'orage éclate presque chaque jour dans les Cordillières. L'éclair luit, le tonnerre gronde, et d'épais tourbillons de neige flottent dans l'espace. La tempête commence régulièrement vers les deux ou trois heures de l'après-midi et dure jusqu'à six heures du soir. La nuit, tout rentre dans le calme ; le matin, les nuages froids se dissipent aux rayons du soleil. Quiconque n'a pas été témoin d'un de ces ouragans ne peut s'en faire une idée. L'éclair projette une lueur sinistre le long des rocs décharnés ; les coups de foudre se succèdent sans interruption et retentissent de montagne en montagne ; le voyageur épouvanté quitte sa mule tremblante et se hâte de chercher un refuge au fond de quelque grotte.

Nue et sauvage est la nature de ces montagnes. A peine une chétive végétation se soutient-elle sur ce sol aride ! Les animaux fuient la puissance dévastatrice de ces lieux. Dans le silence du désert, on

n'entend que de temps à autre le cri monotone de l'Indien qui excite son âne fatigué à gravir les pentes escarpées. Seul le condor repose en paix au sein de ces sombres régions et plane librement au-dessus de ces cimes gigantesques.

Les anciens voyageurs ont exagéré les dimensions et la force de ce roi des airs. Tel qu'il est, cependant, c'est un volatile d'une taille assez respectable. Son envergure est de douze à treize pieds, et quelquefois plus. Ses plumes épaisses défient la balle du chasseur. Pour l'abattre les gens du pays se servent de frondes armées de grosses pierres ou lui tendent des piéges. Le condor se repaît ordinairement de cadavres. Pressé par la faim, il s'attaque aux animaux vivants, se précipite sur les chevaux blessés ou affaiblis par la fatigue, et les déchire ; il n'est point vrai, comme on l'a dit, qu'il puisse emporter des veaux ou des brebis. Sa principale force est dans son col et son bec, et il ne soulève pas un poids de plus de huit à dix livres. Assoupi pendant une grande partie du jour, c'est le matin et le soir qu'il reprend son vol. A une hauteur que le regard de l'homme atteint à peine, il tournoie, il nage dans la pure atmosphère, épie de loin sa proie avec un regard d'une étendue prodigieuse, et, dès qu'il l'a découverte, l'atteint avec la rapidité de l'éclair. Les Indiens tirent du condor plusieurs médicaments ; sa graisse est employée dans toute espèce de meurtrissures ; son cœur, réduit en poudre, guérit, disent-ils, l'épilepsie, et son estomac les maux de poitrine.

Entre les Andes et la Cordillière, à la hauteur de 12,000 pieds, apparaît un immense espace presque inhabité, désigné par les Indiens sous le nom de *Puna,* par les Espagnols sous celui de *Despoblado,* qui se prolonge à travers tout le Pérou, la Bolivie, et s'étend jusqu'à la république Argentine. Le climat de la Puna est presque aussi rigoureux que celui de la crête des montagnes ; l'ouragan y éclate journellement pendant quatre mois de l'année ; l'été, la température moyenne de la nuit est de 5° Réaumur, celle de midi, de 9°,7; l'hiver, le thermomètre ne descend point au-dessous du point de congélation, mais ne s'élève pas à plus de 7°. Une telle température serait encore supportable, mais elle est aggravée par un vent aigu, pénétrant, qui cause les plus vives douleurs.

L'aspect de la Puna est uniforme et triste. A sa surface apparaissent seulement des tiges d'herbes débiles, une couche de gazon d'une teinte jaune, et çà et là quelques arbres rabougris. Les indigènes y

cultivent pourtant quelques plantes nutritives ; l'orge grandit là jusqu'à 13,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, mais elle ne mûrit point et n'est employée que comme fourrage pour les chevaux ; la *maca* est le principal aliment des habitants de cette région. C'est une plante que l'on peut conserver des années entières, et qui, cuite dans le lait, a un goût analogue à celui de la châtaigne. Mais nulle part la nature n'abandonne complétement l'homme que Dieu lui confie ; ici elle lui donne un arbre , un animal qui peut suffire à ses besoins ; là elle lui livre, à côté d'une plage avare, les trésors de la mer, et la Puna, privée des produits des autres contrées, renferme de vastes pâturages qui alimentent d'utiles animaux. C'est de là que les Péruviens tiraient le lama, l'alpaga, le huanacu et la vigogne, les plus gros mammifères qu'ils connussent avant que les Espagnols eussent importé dans le pays le bœuf et le cheval.

Le lama de la Puna a ordinairement 4 pieds 6 à 8 pouces de hauteur sous le garrot et porte un fardeau de 125 livres. Si on le charge d'un poids trop lourd il se couche par terre, et ne se relève que quand on l'a allégé. Il rend d'importants services dans les mines d'argent ; il transporte les métaux par des pentes escarpées où l'âne et le mulet ne pourraient poser le pied. On s'en sert aussi pour aller chercher du sel sur la côte ; mais on ne fait avec lui qu'un court trajet par jour, trois à quatre lieues au plus ; car, comme il ne mange point pendant la nuit, il faut qu'il s'arrête à tout instant dans sa marche pour prendre sa nourriture. Quand un certain nombre de lamas se reposent, ils exhalent un léger son qui de loin ressemble à l'harmonieux murmure deplusieurs harpes éoliennes.

Les Indiens ont pour ce patient animal une tendre prédilection. Ils lui attachent des rubans aux oreilles, des cordons de différentes couleurs, des sonnettes au col, et le caressent avant de lui imposer un fardeau. Si un lama succombe à la fatigue, ils s'agenouillent près de lui et lui adressent d'affectueuses paroles. Du temps des Incas, les Indiens, dans leur fétichisme, adoraient comme un dieu ce lama, qui leur donnait sa laine pour leurs vêtements et sa chair pour leur nourriture. Dans les temples, il était représenté par de grandes statues en or ou en argent ; dans les maisons, par des vases en terre, qui, sous une forme grossière, en reproduisaient l'image assez distinctement. L'alpaga, le huanacu, la vigogne ne sont que des variétés d'espèce du lama. Parmi les autres animaux de la Puna, nous cite-

rons encore le chinchilla et un petit oiseau qu'on pourrait appeler l'horloge vivante de ces montagnes. Il annonce par un cri aigu chaque heure de la nuit avec la régularité d'un *watchman.*

En parcourant ces montagnes arides, on découvre quelquefois, dans des vallées abritées contre la tempête, des métairies qui possèdent de nombreux troupeaux, des troupeaux, dit M. Tschudi, de soixante à quatre-vingt mille brebis et de quatre à cinq mille vaches. Dans la saison des pluies, on les conduit à des pâturages plus élevés, quelquefois à 15,000 pieds de hauteur. Ils trouvent là encore une pâture abondante. Seulement le berger doit prendre garde que les animaux confiés à sa surveillance ne touchent à deux herbes appelées *garbanzillo* et *mala yerba,* qui sont un mortel poison. Il doit aussi les faire rentrer le soir dans une vaste enceinte découverte, nommée *corale,* soit pour les préserver des périls de la nuit, soit pour ne pas perdre le bénéfice de leur repos nocturne. Les excréments que les brebis déposent dans le corale forment plus tard un très-bon combustible. On les vend aux mineurs, qui les emploient à la fonte des métaux.

Les pâtres de la Puna habitent, comme la plupart des Indiens, d'étroites cabanes construites avec de la terre et du gazon, et recouvertes en branches d'agave. Le voyageur, las d'errer dans les montagnes ou effrayé par l'ouragan, se réjouit de trouver là un refuge. Mais quel sale et malheureux refuge! Le foyer se compose de deux pierres, sur lesquelles on brûle avec parcimonie du fumier desséché. Un pot en terre servant à cuire la soupe, quelques vases grossiers où l'on garde l'eau et les provisions, voilà tout le mobilier de cette sombre demeure. Le soir, les membres de la famille s'endorment pêle-mêle sur des peaux de mouton souvent arrosées par la pluie qui pénètre à travers le toit. Quelques chiens affamés, des agneaux qui ont perdu leur mère, des cochons d'Inde, complètent le tableau d'une de ces habitations. Une fumée étouffante, un air méphytique en inondent l'étroite enceinte. Ce qu'il y a de pire, c'est qu'on ne passe pas là une seule nuit sans en remporter une légion d'animalcules d'une fidélité déplorable, qu'on ne peut plus extirper des vêtements où ils se sont casernés. Le seul moyen qu'on ait de se préserver de leur hideux contact est d'enduire ses habits de graisse, puis de les tremper dans l'eau froide.

D'escarpement en escarpement, le voyageur, dont nous analysons

le récit, arrive à une ville considérable située à 13,673 pieds au-dessus du niveau de la mer : c'est Cerro de Pasco, la célèbre ville des mines d'argent. Une rencontre accidentelle a porté des milliers d'êtres à venir s'établir dans le bassin de rocs nus qui entoure cette étrange cité, sous un climat effroyable, à la limite des neiges perpétuelles. Il y a environ deux cent vingt ans qu'un Indien nommé Huari Capcha, qui conduisait ses troupeaux sur le penchant de la montagne, alluma du feu à l'endroit où il se reposait. Le lendemain, quelle fut sa surprise de voir que les pierres sur lesquelles flamboyait son foyer étaient converties en argent ! Il courut annoncer cette découverte à son maître, l'Espagnol Joseph Ugarte, qui se rendit aussitôt sur les lieux, et y trouva une mine précieuse à laquelle il donna le nom de la Descubridora (la Découvreuse). Autour de cette première mine on en reconnut successivement plusieurs autres, qui attirèrent des ouvriers, des spéculateurs, et c'est ainsi que se forma peu à peu, à une hauteur qui dépasse de plus de 300 pieds la cime du Mont-Blanc, une ville de dix-huit mille âmes.

Deux grandes mines d'argent occupent les habitants de Cerra de Pasco, l'une qui s'étend sur un espace de 9600 pieds de longueur et de 412 de largeur, l'autre qui traverse la place de la ville et qui a 6400 pieds de long sur 380 de large. De chaque côté de ces deux principales artères partent des ramifications qui forment comme un réseau de métal précieux dans ce royaume de Mammon. Chaque mine porte un nom de saint : Saint-Joseph, Sainte-Rose, Sainte-Catherine, etc. Le peuple attache à ces dénominations religieuses une espérance de succès. Un Anglais, ayant voulu donner un nom profane à un filon qu'il avait entrepris d'exploiter, ne trouva pas un seul Indien pour y travailler.

Toutes ces mines sont en général fort mal exploitées, et les procédés employés pour séparer l'argent des autres métaux auxquels il est mêlé sont très-grossiers et très-coûteux. Malgré la loi qui oblige les spéculateurs à faire fondre à la Callano, en barres de cent livres, et à faire poinçonner tout l'argent tiré de Pasco, il serait difficile d'apprécier au juste le produit de ces mines ; car les ouvriers parviennent sans cesse à voler du minerai, soit en se roulant tout nus dans la poussière métallique, soit en cachant quelque lingot. Puis on exporte chaque année, en contrebande, une assez grande quantité de pièces d'argent. Le compte de celles qui sont marquées de l'estam-

pille du gouvernement à la Callano s'élève de 2 à 300,000 marcs par an. La valeur du marc est à Pasco de 30 francs, et à Lima de 34 francs.

Le culte de Plutus, l'amour ardent du lucre, l'*auri sacra fames*, peuvent seuls faire supporter les désagrements de cette triste ville de Pasco. Le climat y est extrêmement froid et rude. Les boutiques, les magasins y sont, il est vrai, pourvus de chaque objet de première nécessité et de chaque denrée de luxe, mais le tout est coté à des prix énormes. En certains temps, il n'en coûte pas moins de 10 à 12 francs par jour pour donner à un cheval une chétive ration. L'appât de l'argent a cependant attiré là des hommes de toutes les nations, et sans sortir de Pasco on peut voir un échantillon des différentes races qui occupent les deux hémisphères.

La population se divise en deux principales classes : les ouvriers des mines, qui sont tous Indiens, et les propriétaires ou *mineros*, qui viennent de diverses contrées. La vie du minero est une vie de lutte et de hasard, de tentatives hardies et d'espérances trompeuses. La plupart de ceux qui viennent s'établir à Pasco n'ayant point les fonds nécessaires pour entreprendre leurs travaux sont forcés de recourir aux banquiers de Lima, qui leur avancent des capitaux à 100 et 120 pour 100 d'intérêt, et qui exigent, en outre, que les lingots leur soient livrés à un prix au-dessous de leur valeur réelle. Il est vrai qu'ils n'ont souvent pour garantie de leurs avances que la parole de l'emprunteur, et qu'ils courent grand risque de tout perdre. Pour satisfaire à de si rigoureuses conditions, le minero se livre à d'audacieux efforts, poursuit avec acharnement la fortune sur tous les points, ouvre des mines par-ci par-là, puis les abandonne pour se jeter dans une autre direction, et, en désespoir de cause, confie son avenir à la plus perfide de toutes les mines, au jeu de cartes et de dés. Le jeu est la passion dominante des bourgeois de Pasco. A toute heure du jour le mineur est prêt à abandonner ses balances, le marchand son comptoir, pour s'asseoir devant le tapis vert, et jouer sur un numéro le bénéfice qu'il a réalisé et celui qu'il a en perspective.

L'ouvrier ne joue pas, mais il a aussi sa passion, la passion des liqueurs fortes. Pendant la semaine il travaille avec patience au fond des mines; mais le dimanche il se précipite avec une sorte de frénésie dans les cabarets, il s'abreuve de bière de maïs, d'eau-de-vie,

jusqu'à ce qu'il tombe sur le sol. Il a en outre le caractère le plus imprévoyant et la prodigalité la plus frivole. Dès qu'il a pu, par la découverte d'une nouvelle veine ou par un adroit larcin, amasser quelque argent, il ne sait que faire de son trésor, et l'emploie, sans aucun souci du lendemain, à la première fantaisie qui lui passe par la tête. « J'ai vu, dit M. Tschudi, un de ces Indiens payer 300 francs un manteau de fin drap, le mettre avec orgueil sur ses épaules, entrer dans une taverne, puis se rouler dans la boue, et rejeter loin de lui, pour ne plus le reprendre, cette étoffe qui lui avait coûté si cher. Un autre achète pour douze onces d'or une montre superbe, l'ouvre, l'examine, et la foule à ses pieds en disant qu'il ne peut se servir d'un tel ustensile. »

Le Pérou est encore vraiment le Pérou. Outre les mines de Pasco, que l'on peut comparer à celle du Potosi, il y en a dans la contrée une quantité d'autres plus ou moins abondantes, et d'autres que l'on ignore. Parmi celles dont l'exploitation remonte à une époque déjà reculée, celle de Joseph Salcedo a conservé une romanesque célébrité. Salcedo était un pauvre Espagnol qui, séduit par l'amour d'une jeune Indienne, l'épousa. L'humble fille ne lui apportait en dot ni champs, ni châteaux; mais elle fit mieux, elle lui découvrit une mine d'argent d'une richesse fabuleuse. Sa fortune excita la convoitise du comte de Lemos, vice-roi du Pérou. Salcedo fut accusé de haute trahison et condamné à mort. Enfermé dans un cachot, il pria son persécuteur de vouloir bien envoyer les pièces de son procès à Madrid, pour les soumettre à la révision de la haute cour, promettant de lui donner une barre d'argent par jour jusqu'à ce qu'on apprît la sentance définitive. A cette époque, pour aller de Callao en Espagne et pour revenir, un bâtiment n'employait pas moins d'un an à seize mois. Le vice-roi pourtant refusa d'acquiescer à cette proposition, et au mois de mai 1669 Salcedo fut pendu. Mais la cruauté et l'avarice de cet inique régent furent punies. Dès que les parents et les amis de Salcedo apprirent sa mort, ils détruisirent les travaux de la mine, et en cachèrent tellement l'entrée, que jusqu'à présent on n'a pu la retrouver. Quelques-uns d'entre eux furent pris, et ni les promesses, ni les tortures ne purent leur arracher l'aveu que l'on désirait.

Il existe aussi dans les différents districts du Pérou un grand nombre de veines précieuses dont les Indiens se transmettent le secret de génération en génération et qu'ils ne révèlent à personne. Tous les moyens de rigueur et les séductions employés envers eux pour ob-

tenir cette révélation sont inutiles. L'eau-de-vie même, cette chère eau-de-vie, avec laquelle il sont si heureux de s'enivrer, ne subjugue point dans ce cas leur tenacité. Ils se servent au besoin des filons qu'ils connaissent, mais ils y puissent avec tant d'adresse qu'ils échappent à toute investigation.

Dans le district de Huancaya vivait autrefois un moine franciscain qui, par la douceur de son caractère, avait gagné l'affection des Indiens. Un jour, il avoua à l'un d'eux qu'il avait grand besoin d'argent; le soir, l'Indien lui apporta un sac rempli du plus riche minerai. Le religieux le pria de le conduire à l'endroit d'où l'on avait tiré ce métal; l'Indien, après quelques difficultés, finit par y consentir. A l'entrée de la nuit, il vient le chercher avec deux de ses amis, lui bande les yeux et le prend sur ses épaules. Le trajet dura plusieurs heures; les trois Indiens se relayaient pour porter le religieux; enfin, ils lui ôtèrent son bandeau, et il se trouva au milieu d'une grotte pleine de monceaux d'argent. Il prit une charge du métal précieux, et remonta sur les épaules de son guide. Mais il voulait retrouver cette grotte éblouissante, et, pour la retrouver, il dénoua sous son manteau le cordon de son rosaire, puis en laissa tomber les grains de distance en distance, le long du sentier. De retour dans sa demeure, le bon religieux s'endormit avec l'espérance de profiter bientôt plus amplement de son excursion nocturne; il sommeillait depuis quelques instants dans cet heureux songe quand tout à coup il fut réveillé par un homme qui frappait à sa porte; c'était l'Indien, qui lui dit d'un air candide : « Père, tu avais perdu les grains de ton rosaire; je te les rapporte. »

M. Tschudi, à qui nous empruntons cette anecdote, raconte encore qu'il a connu un pauvre Indien, habitant une misérable cabane, vivant fort péniblement d'un rude travail, qui pourtant pouvait puiser à pleines mains du minerai d'argent dans une mine connue de lui seul, et qui n'avait recours à cette ressource qu'à la dernière extrémité. Un jour que, pressé par le besoin, il s'en allait vendre en ville quelques livres de cette riche denrée, il fut arrêté par un agent du gouvernement, conduit devant le sous-préfet et sommé de déclarer d'où provenait ce minerai. Il répondit qu'il l'avait trouvé dans la rue, ce qui était une flagrante imposture. On le jeta dans un cachot; il y passa plusieurs mois sans se plaindre, et en sortit sans avoir confié son secret à personne.

Les immenses plateaux de la sombre Puna sont coupés par une quantité de vallées plus ou moins profondes, désignées au Pérou sous le nom de *sierra*. C'est là qu'après avoir supporté les fatigues et affronté les périls des excursions dans les montagnes, c'est là que le voyageur se réjouit de redescendre. Là, des champs féconds, des villages populeux, des villes animées récréent ses regards, et un doux climat le repose des orages qu'il a subis dans les hautes régions. La population des sierras se compose presque exclusivement de métis et d'Indiens.

Les propriétés appartiennent en général aux métis ; elles leur donnent en grains, en légumes, en fruits, un revenu qu'ils dépensent avec une quiétude parfaite. Ils passent la plus grande partie du jour groupés au coin des rues ou assis autour des comptoirs des marchands, dans d'insipides causeries. S'ils sortent de leur indolence, c'est pour se placer à une table de jeu ou courir à un combat de coqs. La terre est cultivée pour un modique salaire par les Indiens ; ce sont eux aussi qui exercent à peu près toutes les professions industrielles. Il en est qui excellent dans les ouvrages d'orfèvrerie, dans la fabrication des ustensiles en fer et le tissage des étoffes. Comme les Indiens des mines, ils sont très-portés à l'ivrognerie ; chaque jour de repos, chaque fête les conduit inévitablement à la taverne, et une fois qu'ils y sont entrés ils y font de longues séances. A ces funestes habitudes ils allient dans la célébration des fêtes de naïves et pieuses coutumes assez semblables à celles qui existaient en Europe au moyen-âge. A la messe de Noël, ils imitent dans l'église les cris des animaux, sifflent, crient, beuglent, braient avec une telle habileté qu'on pourrait s'y tromper ; après l'office, les femmes s'en vont à travers les rues, les cheveux flottants sur les épaules, et passent le reste de la nuit à chanter et à danser.

Le dimanche des Rameaux, l'image du Christ est portée dans les villages par une ânesse suivie de son ânon. Les Indiens la couvrent de palmes, et se disputent l'honneur d'étendre par terre leur menteau à l'endroit où elle doit passer. Cette ânesse est exclusivement réservée à cette cérémonie et ne peut être employée à aucun autre service. Elle est nourrie aux frais de la communauté. A la porte de chaque maison où elle passe on lui apporte à manger. Les paysans ne ne l'appellent que la *Burra de Nuestro Señor* et la traitent avec un superstitieux respect.

Le Vendredi-Saint, il y a dans chaque église une sorte de représentation scénique d'une nature touchante. A deux heures on apporte de la sacristie une image du Christ, vers laquelle tous les Indiens se précipitent avec une piété un peu turbulente. Quand ils ont touché ses plaies avec du coton, l'image est attachée à la croix avec trois clous d'argent, et sur sa tête on place une riche couronne. A huit heures du soir, l'église, splendidement éclairée, se remplit de nouveau de fidèles. Au pied de la croix sont quatre prêtres en vêtements blancs qu'on appelle les saints hommes (*los santos varones*) ; à quelques distance sur un échafaudage est une femme qui représente la Vierge Marie. Après un long sermon sur la Passion de Jésus-Christ, le prêtre officiant se tourne vers les saints hommes et leur dit: Montez sur cette échelle et détachez le corps de notre Sauveur. Au moment où cette œuvre s'accomplit, la foule éclate en gémissements et s'écrie: *Misericordia, misericordia!* Le prêtre s'adresse ensuite à la Vierge, et lui dit: Mère désolée, reçois ces clous qui ont percé ton divin Fils. Elle s'avance vers la Croix, dépose les clous dans un coffret d'argent, essuie ses larmes et se retire à l'écart. L'image du Christ est ensuite couverte de fleurs, placée dans un cercueil et portée en procession dans toutes les rues.

Le lendemain matin on pend sur la place publique un mannequin rempli de matières combustibles et représentant Judas. S'il y a dans le village un personnage odieux, on essaie de donner sa ressemblance à la figure de Judas, et tous les spectateurs battent des mains en voyant éclater et flamboyer l'image grotesque.

Les Indiens sont, comme nous l'avons dit, les agriculteurs et les artisans de la Sierra. La révolution péruvienne n'a point amélioré leur sort. Comme au temps de la domination espagnole, les fils des anciens maîtres du pays, dépouillés de leur héritage, subissent avec une résignation passive la servitude qui leur a été imposée. Dans les mines, dans les vallées, et sur les ports de mer, c'est sur eux que pèsent les plus rudes travaux, sur eux que tombent les corvées. Dans les forêts de la Montana, une certaine classe d'Indiens s'occupe exclusivement de recueillir des matières balsamiques, telles que le baume du Pérou, le baume de copahu, l'encens qu'on brûle dans les églises et divers objets employés dans leur médecine : les griffes de tapir qui doivent guérir de l'épilepsie, les dents de serpents venimeux qui calment la migraine, et une quantité de plantes qu'ils préparent eux-

mêmes et qu'ils vendent comme un remède infaillible pour toutes sortes de maladies. La vie de ces singuliers naturalistes est une vie de pérégrinations continuelles. Quand la saison des pluies les oblige à quitter leurs forêts, ils se retirent sur les montagnes, portant sur leurs épaules un fardeau de 100 à 125 livres. Les femmes les suivent dans leurs marches pénibles, les aident quelquefois à porter leur charge, et, lorsqu'ils sont meurtris, leur frottent le corps avec des onguents préparés exprès. Dans ce long trajet, les hommes n'ont qu'une ceinture sur les flancs, les femmes une chemise sans manche, point de chaussures, mais ils s'enduisent la plante des pieds avec le suc du *huito* (*genipa blongifolia*), pour les garantir de la piqûre des insectes. Une fois que leur récolte est faite, ils s'en vont la vendre dans les villes, dans les villages, où le peuple confiant les attend toujours avec impatience. Quelquefois ils s'aventurent jusqu'à deux ou trois cents lieues de distances, puis reviennent comme des cigognes au gîte natal.

Ces Indiens nomades, qui, non contents de vendre des remèdes, pratiquent aussi la médecine, sont soumis au dogme de l'Evangile. On les appelle les *Indios cristianos*, pour les distinguer des Indiens sauvages, qui habitent les *montanas* orientales du Pérou, et qu'on nomme *Indios bravos*. Ceux-ci se divisent en un grand nombre de tribus, dont chacune a sa religion, ses mœurs, sa langue particulière. Depuis la destruction des missions, toute communication avec eux a été rompue, et il est difficile d'obtenir de très-explicites notions sur ces peuplades farouches. On sait pourtant que quelques-unes d'entre elles, notamment celle des Chunchos, qui occupe la *Pampa del Sacramento, la terra incognita* du Pérou, ne se font nul scrupule de goûter la chair humaine, de manger leurs prisonniers. La guerre est la grande occupation de ces hordes féroces, la chasse une de leurs principales ressources. La culture de la terre et la pêche sont abandonnées aux femmes comme des travaux indignes, de la noblesse virile. Les hommes ont conservé l'usage de se tatouer le corps et de se percer les narines et la lèvre inférieure pour y introduire de lourds ornements. A la chasse, ils ne se servent que de l'arc et du javelot. Dans les combats ils portent en outre une massue, et une espèce d'épée en bois qui a le tranchant du sabre et la dureté du fer. Toutes leurs flèches sont empoisonnées avec des ingrédients qu'ils extraient mystérieusement de diverses plantes. Ils y joignent aussi

des décoctions animales, entre autres celle de la fourmi venimeuse, et des dents du redoutable serpent que les Indiens appellent *jergou*. L'effet de ces armes empoisonnées est tel que l'homme qui en est atteint succombe dans l'espace de cinq minutes, et les animaux d'un ordre inférieur en moins de deux minutes.

On ignore la forme de gouvernement de ces tribus. Chez quelques-unes l'autorité est dévolue aux plus anciens de la communauté, chez d'autres aux plus braves. Le départ des hommes pour une expédition de chasse ou de guerre et leur retour au village est célébré par des danses, des jeux, et une copieuse distribution de boissons enivrantes. Leurs mariages sont accompagnés de cérémonies bizarres et quelquefois cruelles. Dans certains lieux, l'Indien choisit lui-même sa femme; dans d'autres, la jeune fille est assignée comme prix au plus robuste et au plus brave. Tous ceux qui aspirent à la posséder doivent lutter ensemble pour la conquérir. Les morts sont enterrés avec leurs armes dans la cabane qu'ils habitaient. Leurs parents, après avoir poussé un triple gémissement, abandonnent cette cabane, et vont en construire une autre. Dans quelques peuplades, quand un père de famille est mort, son fils aîné lui coupe un bout du talon, et garde ce morceau de chair comme une relique.

Il n'y a parmi les Indiens bravos du Pérou aucune saine idée de religion. Ils croient à l'existence d'un nombre indéterminé d'êtres supérieurs; mais cette croyance n'exerce aucune influence salutaire sur leur nature brutale, et ne se manifeste en eux que par les pratiques d'un grossier fétichisme. Comme les peuples des anciens Incas, ils adorent le soleil; mais la lune, avec sa face pâle, leur représente l'image d'un génie malfaisant. Ils attribuent à de méchants esprits le tonnerre, l'éclair, le souffle des vents. Dans les animaux des forêts, dans les plantes et les pierres, ils reconnaissent aussi l'action d'une puissance hostile ou généreuse, et rendent hommage à tous ces objets, tantôt par un sentiment de reconnaissance, tantôt par un sentiment de crainte.

Ils croient à la vitalité de l'esprit après cette existence terrestre; mais cette croyance s'arrête dans les limites de la métempsychose. Ils s'imaginent que, selon ses penchants habituels, l'âme de chaque homme passera dans le corps de tel ou tel animal.

Plusieurs tentatives ont été faites pour répandre les lumières de l'Évangile au milieu de ces tribus sauvages. Le premier missionnaire

qui osa tenter cette périlleuse entreprise fut le courageux et vénérable frère Jérôme Ximenès. En 1635 il pénétra au sein de la peuplade des Chunchos, dont il avait appris la langue, s'avança d'abord jusqu'à Cerro de la Sal, où il bâtit une chapelle, puis du côté de Vitoc, où il fonda le village de Saint-Bonaventure. Deux ans après, il fut massacré avec son compagnon et vingt-huit Espagnols. D'autres religieux, animés du même zèle de prosélytisme, poursuivirent l'œuvre de Ximenès avec tant de succès qu'en 1640 ils avaient converti sept villages. Ces nobles apôtres furent encore égorgés et leurs chapelles détruites. En 1671, nouvel essai de conversion et nouvelle catastrophe. Tant de malheurs semblaient devoir anéantir toute espérance de succès. Cependant, au commencement du XVIIIe siècle, le frère François de Saint-Joseph s'aventura encore avec quatre prêtres dans les domaines des Chunchos, gagna la confiance de ces hommes féroces, fonda le village de Vitoc et plusieurs autres communautés de néophytes. En 1739, on comptait dans ce district trois mille Indiens qui avaient reçu le baptême. Une troupe d'Indiens furieux, auxquels un apostat nommé Juan Santos servait de chef, anéantit encore cette heureuse conquête, et la plupart des missions établies dans les régions centrales du Pérou.

« Tous ces missionnaires, dit M. Tschudi, appartenaient à l'Ordre de Saint-François. Ils s'avançaient au sein des hordes féroces avec un courage admirable et un dévouement sans bornes. Ni les privations de tous genres qu'ils avaient à souffrir dans ces affreuses contrées, ni les tourments auxquels ils étaient exposés, ni la perspective d'une mort cruelle ne pouvaient les arrêter dans leur pieuse ardeur. Dès qu'on apprenait qu'un d'eux avait été massacré par les Indiens, d'autres religieux s'offraient aussitôt pour le remplacer; les supérieurs étaient obligés de modérer un tel zèle. On a conservé la liste de cent vingt-neuf Franciscains massacrés dans les missions du nord et du centre du Pérou. Combien d'autres ont péri de la même manière sans qu'on ait gardé leur nom ! Maintenant, c'en est fait de l'œuvre à laquelle tant d'êtres héroïques avaient voué leur sang. Les Indiens sont retombés dans leur état sauvage. Peut-être, parmi certaines tribus, quelques lambeaux de la doctrine chrétienne se transmettent-ils de père en fils comme des choses merveilleuses; peut-être sont-ils bizarrement mêlés à leur idolâtrie; mais presque partout ils on complétement disparu.

« Les Franciscains accomplissaient leur mission avec douceur et patience. Les Jésuites savaient aussi gagner l'affection de leurs néophytes, et, comme les missionnaires de cet Ordre étaient, en général, des hommes instruits, c'est à lui que nous devons nos principales notions de statistique, de géographie sur les tribus sauvages. Nous lui devons en outre une grammaire, un dictionnaire du dialecte de chaque tribu qu'il a essayé de convertir. »

Le village de Vitoc, fondé par les missions catholiques, subsiste encore ; il est situé dans un des districts les plus intéressants du Pérou, dans un district qui d'un côté touche aux populations de la Sierra, et de l'autre aux domaines des Indiens sauvages. La vallée qui l'entoure est d'une fécondité remarquable ; on y récolte du maïs, diverses sortes de fruits,des cannes à sucre, du café d'une qualité excellente, et on y cultive avec succès la plante du *coca*, sur laquelle M. Tschudi donne d'intéressants détails.

« Le coca est un arbuste de six pieds de hauteur, portant des feuilles vertes d'une teinte éclatante et des fleurs blanches qui produisent de petites baies écarlates. Dans l'espace de deux ans on le dépouille cinq fois de ses feuilles ; elles sont cueillies avec soin, étendues au soleil sur des tissus en laine, puis enfermées dans des sacs. La mastication de ces feuilles est pour les Indiens un besoin impérieux, et les effets qu'elle produit peuvent être comparés en partie à ceux de l'opium et du haschich. On reconnaît ceux qui en font un trop fréquent usage à la pâleur de leurs lèvres et de leurs gencives, à leur démarche incertaine, à leur teint blafard, au cercle bleu qui se dessine autour de leurs yeux et à leur apathie ; ils prennent un caractère incertain, défiant, rusé ; ils deviennent vieux avant l'âge, et peu à peu tombent dans une sorte d'imbécillité. Ennemis de toute société, ils se retirent à l'écart au milieu des ruines ou au fond des bois pour savourer en paix leur jouissance favorite ; assis sur le sol, l'œil hagard, le corps immobile, ils ne font que mâcher la feuille enivrante et contemplent en silence les étranges visions de leur imagination exaltée. Tantôt ils voient se dérouler devant eux de voluptueux tableaux, tantôt ils tressaillent à l'aspect d'une scène terrible.»

Ce même coca, qui exerce une si funeste influence sur ceux qui en abusent, est d'une utilité incontestable pour ceux qui en usent modérément. La nourriture ordinaire des Indiens se compose presque exclusivement de maïs et d'orge grillés ; le coca prévient les ob-

structions qui résulteraient d'une telle alimentation. Le coca est à la fois très-excitant et très-nourrissant. M. Tschudi raconte qu'il a vu un Indien employé nuit et jour pendant près d'une semaine à un travail pénible ; il ne dormait que deux heures sur vingt-quatre, mâchait continuellement des feuilles de coca, et avec ce régime, lorsqu'il eut accompli sa tâche, il déclara qu'il était prêt à en entreprendre immédiatement une pareille. Les Indiens prétendent que le coca facilite la respiration quand on gravit les montagnes, et le fait semble démontré par l'expérience. Le coca était religieusement employé dans l'ancien culte des Incas. Tantôt on le faisait fumer comme de l'encens, tantôt on l'offrait en sacrifice sur les autels des dieux. Les prêtres mâchaient des feuilles de cette plante pendant toute la durée de la cérémonie, et dans chaque entreprise on la considérait comme un signe de bénédiction. Le Christianisme n'a pu abolir ces idées superstitieuses. Aujourd'hui encore, les mineurs de Pasco sont convaincus qu'en jetant des feuilles mâchées de coca sur la veine qu'ils doivent creuser ils amollissent le dur métal, et lorsqu'un Indien meurt on lui met dans la bouche quelques-unes de ces feuilles, afin de lui rendre plus agréable son arrivée dans l'autre monde.

Le Jésuite Antoine Julian et le docteur Pierre-Nicolas Crespo ont fait un pompeux éloge de cet arbuste péruvien. M. Tschudi, sans en parler avec le même enthousiasme, le cite comme une plante qu'on pourrait employer très-utilement en diverses occasions, notamment dans les voyages sur mer, où il remplacerait très-avantageusement pour nos matelots les boissons alcooliques et la mastication du tabac.

Après avoir essayé de décrire les différentes races d'individus qui habitent les forêts profondes, les régions montagneuses où M. Tschudi a porté un remarquable talent d'observation, nous ne pouvons quitter ces mêmes districts du Pérou sans indiquer au moins quelques-uns des éléments de leur histoire naturelle. Ces bois et ces montagnes sont peuplés d'une quantité d'animaux dont chaque échantillon pourrait être l'objet d'une patiente dissection, d'un savant rapport, et qui courent, et qui volent sans se soucier le moins du monde de quel honneur d'artiste ou de savant, ils seraient entourés s'ils daignaient se jeter amicalement entre les bras du chasseur, se laisser peindre par le dessinateur, et analyser des pieds à la tête par un des membres correspondants de quelque Académie européenne. Là, de nombreuses troupes de singes sautent d'arbre en arbre, remplissent les airs de

leurs cris aigus ou plaintifs. Des nuées de chauves-souris poursuivent le soir les insectes, s'abattent avec une soif de vampires sur les animaux, et quelquefois sur les hommes. Des bêtes féroces s'en vont, à travers les taillis et les pâturages, épier leur proie; c'est l'ours à la peau noire, le glouton qui s'abreuve du sang de ses victimes; le lion, auquel rien ne résiste; l'once, dont on redoute également la force et la ruse. C'est le caïman, qui repose au bord des fleuves avec sa gueule armée de dents terribles; c'est le redoutable serpent qu'on appelle *flammon*, qui repose sur le sol, le corps replié en cercles, la tête légèrement élevée, et qui s'élance sur sa proie avec la rapidité d'une flèche. Plus dangereuse encore est une petite vipère brune de dix pouces de longueur; l'homme le plus robuste, lorsqu'il a été atteint par sa morsure, expire en deux minutes. La nature bienfaisante a cependant placé ici le remède à côté du mal. Ce remède se compose des racines de l'*amarucacha* (*polyanthes tuberosa*) et du suc d'une plante nommée *vejuro de huaro*. Les nègres avaient remarqué qu'une espèce d'épervier qui ne se nourrit que de vipères courait aux branches de vejuro dès qu'il avait été mordu par un de ces reptiles; l'idée leur vint d'essayer eux-mêmes cet antidote, et ils reconnurent qu'en buvant une décoction de cette plante ils paralysaient l'effet d'une blessure de serpent. Une fois l'expérience faite, l'usage du vojuro se répandit dans toute la contrée; on en vint même à considérer le suc qu'on en extrayait comme un préservatif. Avant de se mettre en voyage on en avale plusieurs cuillerées, on s'en imprégne le corps par des incisions, et les Indiens affirment que cette opération est, pour un assez long espace de temps, une sûre garantie contre le venin des vipères.

De cette légion d'animaux malfaisants il est doux de reporter ses regards sur un autre ordre d'êtres d'une nature plus récréative. Ici l'écureuil rouge ou noir, en sautant légèrement de branche en branche, rappelle à l'Européen le spectacle des forêts de la terre natale. Là c'est l'indolent *tapir*, assoupi tout le jour, se réveillant le soir de sa somnolence pour se repaître de bourgeons naissants. De tous côtés résonne sur les buissons, sur les hautes cimes des arbres séculaires, le chant d'une myriade d'oiseaux inconnus pour la plupart dans nos contrées. C'est le *tunqui* au corps rouge et aux ailes noires, qui porte fièrement sur la tête un panache écarlate; l'*organiste*, dont les mélodieux et mélancoliques soupirs annoncent au voyageur l'approche de

l'orage; le *cassiur,* qui construit des nids de quatre à cinq pieds de longueur sur de frêles rameaux que la moindre brise agite; le *coucou de soie* (*trogon heliotrix*) au plumage rose, qu'on prendrait pour une fleur fraîchement éclose. Ce sont des nuées de colibris qui scintillent comme les lueurs mobiles d'un feu d'artifice, et des troupes de perroquets, de diverses couleurs, qui remplissent les airs de leur voix babillarde, dont les intonations, pareilles à celles de la voix humaine, trompent souvent le chasseur. Une de ces espèces de perroquets se distingue par une habitude d'instinct singulière. Chaque matin, à heure fixe, ils s'en vont par troupes nombreuses dans les bois, et au coucher du soleil reviennent régulièrement à leur gîte. On les appelle les *journaliers.* D'autres, en se reposant vers le soir sur les arbustes, appellent leurs compagnons en bonne langue espagnole: *Ven aca, ven aca,* viens ici, viens ici, comme s'ils avaient été élevés à l'Université de Salamanque. L'œil est ébloui de tant de couleurs si vives et si variées, l'oreille surprise de tant de cris et de gazouillements, et le naturaliste, qui entre au milieu d'un tel monde, ne regrette point les fatigues qu'il a dû subir pour y arriver.

M. Tschudi termine son récit de voyage par une esquisse du caractère général et de la physionomie des Indiens. Cette race, qui, si l'on s'en rapporte à la peinture des anciens écrivains, était autrefois vive et enjouée, est maintenant triste et sombre. Trois siècles de servitude ont changé sa nature primitive. Sa tristesse se manifeste dans la nuance habituelle de ses vêtements, dans ses amours domestiques et jusque dans ses chants. Ses instruments de musique favoris sont la *pututo,* espèce de trompe qui rend un son lugubre, et une clarinette en jonc qu'on appelle *jaina,* et dont on ne tire que des accords déchirants. Si, dans une de leurs luttes violentes ou une de leurs scènes tumultueuses, les Indiens entendent retentir la jaina, à l'instant même il se fait parmi eux un silence de mort. Immobiles et muets, ils écoutent dans un profond recueillement ces naïves mélodies. Quelquefois une larme furtive s'échappe des paupières d'un de ces hommes grossiers, tandis que près de lui les femmes essaient de comprimer leurs sanglots; car la plaintive harmonie de la jaina éveille dans le cœur indien une émotion indéfinissable de tristesse, de regret, une émotion qu'on ne peut comparer qu'à celle que produit le Ranz des vaches au sein d'une troupe de Suisses éloignés de leur patrie.

La demeure de l'Indien n'offre aucune apparence de joie ni d'animation. Les époux vivent ensemble dans une morne réserve ; les enfants ne s'approchent d'eux qu'avec crainte, et des jours entiers se passent sans qu'on leur dise une parole affectueuse. Si le mari n'est point obligé de sortir pour travailler aux champs, il s'asseoit dans un coin de la cabane et mâche du coca. Il est plus expansif envers ses amis qu'envers sa femme ; souvent il cause avec eux des nuits entières, tandis qu'il n'adresse à celle-ci que quelques mots nécessaires. Cependant il ne la traite point avec dureté et ne fait point d'elle une esclave.

Opiniâtrément attaché au souvenir de ses ancêtres, l'Indien du Pérou a conservé dans l'exercice du culte chrétien des pratiques superstitieuses, des cérémonies païennes, qui se sont perpétuées d'âge en âge, et que les remontrances des prêtres n'ont pu abolir. Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, à peine un membre de la famille est-il mort qu'on lui remplit la bouche de coca ; puis on l'ensevelit avec un sac d'orge et de maïs pour qu'il puisse ensemencer ses champs dans l'autre monde. Le lendemain des funérailles, par une étrange association d'idées, on cherche dans les cendres du foyer répandues sur le sol une image, un signe qui indique s'il sera sauvé, s'il s'arrêtera longtemps en Purgatoire, ou s'il ira tout droit au ciel. Le jour des Morts on place sur une table de l'eau-de-vie, du tabac, du coca, et l'on est convaincu que l'esprit du défunt viendra se délecter avec ces provisions.

L'esprit superstitieux des Indiens les porte à employer dans les moindres accidents de la vie des amulettes auxquelles ils attribuent une vertu magique. Bien plus, il les porte jusqu'à s'exposer volontairement à de cruelles blessures dans l'espoir d'en retirer quelque bénéfice matériel. Dans plusieurs districts, le jour de la saint Antoine, les habitants du village se réunissent sur la place. Les hommes, armés de lourds gourdins, se divisent en deux camps à peu près égaux, et, à un signal convenu, s'élancent l'un contre l'autre avec ardeur. Dans cette lutte violente plusieurs sont grièvement meurtris, d'autres tombent morts. A un autre signal le combat cesse. Les femmes alors se précipitent sur les victimes et recueillent leur sang ; puis elles en arrosent les champs pour obtenir une bonne moisson. Tel est l'unique but d'une atroce coutume qui plonge quelquefois dans le deuil des familles entières.

Les Indiens sont en général d'une taille moyenne, bien constitués, plus nerveux que forts, et vivent très-longtemps. Il n'est pas rare d'en trouver qui arrivent à l'âge de cent vingt et même cent trente ans sans perdre l'usage de leurs facultés. Stevenson dit qu'en examinant les registres de l'église de Baranco il y a noté, dans l'espace de sept ans, les actes de décès de onze Indiens qui représentaient ensemble un chiffre de douze cent sept années.

Avec une telle longévité, on ne comprendrait pas comment ce Pérou, qui jadis mettait si aisément des centaines de mille hommes sous les armes, se trouve aujourd'hui réduit à une population de quatorze cent mille âmes, si l'on ne se rappelait quelle immense quantité de Péruviens ont péri au temps de la conquête espagnole, et si l'on ne songeait combien il en meurt chaque année par suite de toutes les maladies épidémiques qui attaquent la race indienne et de l'abus des liqueurs fortes.

Quel sera l'avenir de ce pays, comblé des dons de la nature, de ce pays qui autrefois a joui d'une éclatante prospérité et d'un état de civilisation très-avancé, qui du gouvernement absolu des Espagnols est tombé sous le régime d'une république vacillante? Quel sera son avenir? Si on en juge d'après les prévisions de M. Tschudi, le Pérou est menacé d'un soulèvement qui en changerait encore la face.

La révolution qui dans ce pays a renversé la domination espagnole s'est accomplie en grande partie à l'aide des Indiens, auxquels, pour la première fois, on donna des armes, et dont on eut plus d'une fois occasion d'admirer le courage et la résolution. Mais les pauvres Indiens ne gagnèrent rien à ce changement. Si, en vertu des promesses qui leur avaient été faites, ils furent affranchis de quelques charges, on leur en imposa d'autres non moins pénibles, et ils se retrouvèrent, comme par le passé, condamnés à la servitude sur la terre de leurs aïeux. De là un redoublement de haine contre cette race étrangère qui, depuis son entrée en Amérique jusqu'à nos jours, n'a représenté à leurs yeux qu'une race d'oppresseurs. De là, des projets de vengeance et des rêves d'affranchissement entretenus à la fois par les souffrances du présent et les souvenirs du passé.

Dans la plupart des provinces du Sud, à certains jours, les Indiens se réunissent chez un des anciens de la communauté, auxquels ils ont conservé le nom de cacique; là ils entendent raconter l'histoire glorieuse des Incas, la lutte de leurs ancêtres contre les blancs;

là de fervents prophètes leur annoncent qu'un temps viendra où les blancs odieux seront chassés des régions du soleil, où les braves Péruviens reprendront la libre possession du royaume de leurs pères, et tous ces récits et toutes ces prédictions enflamment leur patriotisme. Il est à remarquer que, depuis la dernière guerre d'émancipation, les Indiens ont acquis des moyens d'action qu'ils ne possédaient pas autrefois. Ils se sont exercés aux manœuvres militaires ; ils ont appris à fabriquer la poudre ; enfin ils ont fait des provisions d'armes qu'ils cachent avec soin. Vienne une circonstance qui fasse éclater leurs sombres ressentiments, vienne un homme audacieux et fort qui lève l'étendard national, et d'une extrémité à l'autre du Pérou, en un clin d'œil, tous les Indiens obéiraient au même appel, se rallieraient à la même cause, et cette fois, dit M. Tschudi, il est probable que les blancs et les métis seraient anéantis.

Nous osons à peine arrêter notre pensée à une telle prévision. Malheureusement l'opinion d'un écrivain comme M. Tschudi, qui a parcouru en tout sens, observé sur tous les points le Pérou, lui donne un grand poids, et la maladresse du gouvernement actuel, la confiance aveugle des principaux fonctionnaires, le mépris avec lequel les colons traitent les Indiens, ajoutent sans cesse un élément de plus à ces fatales chances d'avenir.

X. Marmier.

LES POËTES FRANCISCAINS EN ITALIE

AU XIIIE ET AU XIVE SIÈCLES.

(Deuxième article[1].)

LES PREMIERS DISCIPLES DE SAINT FRANÇOIS.

F. PACIFIQUE. — S. BONAVENTURE. — JACOMINO DE VÉRONE.

L'inspiration poétique peut naître dans le silence de la cellule et jusque sur les rochers déserts où saint François cachait ses ravissements ; mais elle ne se propage que par le rapprochement des hommes, par l'enthousiasme bruyant de la foule, par l'éclat des fêtes qui émeuvent tout un peuple et l'arrachent pour un moment aux habitudes triviales de la vie. L'Italie du moyen-âge connaissait les plaisirs publics qui entretenaient, en des temps réputés si barbares, la culture et la politesse des esprits. Dès le XIe et le XIIe siècles, les empereurs venus pour recevoir la couronne des mains des Papes, les rois de Sicile, les marquis d'Este et de Monferrat, avaient donné à leur cour tous les spectacles chevaleresques, tournois, carrousels, chevaux ferrés d'argent, fontaines d'où jaillissait le vin, salles richement décorées, retentissant du son des luths, encombrées de chanteurs, de mimes, d'improvisateurs en vers qui se retiraient chargés de présents[2]. Plus tard, quand les villes lombardes eurent obtenu par le

[1] Voir *le Correspondant*, t. XX, p. 61.

[2] Muratori, *Antiquitates Italicæ*, t. II, dissert. 29 ; *de Spectaculis et ludis medii ævi.* Donizone, *de Vita comitissæ Mathildis :*

Tympana cum cytharis, stivisque, lyrisque sonant hic,
Ac dedit insignis dux præmia maxima mimis.

Francesco da Buti, dans son *Commentaire* inédit sur *la Divine Comédie*, rend ce témoignage du roi de Sicile Guillaume II : « Guglielmo fue un

traité de Constance toutes les prérogatives de la souveraineté, quand elles battirent monnaie, levèrent des armées, rendirent la justice, elles prétendirent aussi tenir leurs cours plénières comme les empereurs et les princes qu'elles avaient vaincus. En 1214, Trévise célébra des fêtes où on éleva un château artificiel tendu de pourpre et d'hermine, dans lequel on enferma quantité de dames et de demoiselles chargées de le défendre sans le secours d'aucun homme. Le siége était formé par des jeunes gens armés de fleurs, de fruits, de muscades et de petites ampoules pleines de parfums. Les députations des cités voisines assistaient au combat, chacune sous sa bannière. Vers le même temps, Venise, Padoue, Gênes tinrent aussi des cours où nobles et plébéiens, unis comme des frères, passaient les jours dans les banquets et les concerts, sur ces mêmes places publiques tant de fois ensanglantées de leurs querelles. Les Toscans imitèrent ces réjouissances ; ils y portèrent toute la vivacité de leur génie et toute la délicatesse de leur goût. Florence n'épargnait rien pour fêter royalement son patron saint Jean-Baptiste. Des compagnies de mille personnes, toutes vêtues de blanc, parcouraient les rues avec des trompettes et sous la conduite d'un chef qu'on appelait le seigneur de l'amour. Dames et chevaliers formaient des cercles joyeux autour des jongleurs dont on écoutait les récits et les chants. On apprenait d'eux les règles du gai savoir, on s'exerçait à discuter des questions de galanterie, à rendre des arrêts d'amour, à exécuter des représentations allégoriques où ne manquait point de figurer le petit dieu malin avec son arc et ses flèches. Rome même, la vieille ville papale, sortait de son calme et de son recueillement pour célébrer le passage de Charles d'Anjou et de Conradin par des jeux équestres, par des marches triomphales, entremêlées de groupes de chevaliers en armes et de chœurs de femmes qui dansaient en s'accompagnant avec des chants, des flûtes et des tambourins[1]. Ainsi la musique, le chant, par

uomo giusto e ragionevole... In essa corte si trovava di ogni perfezione gente ; quivi erano li buoni dicitori in rima d'ogni conditione ; e quivi erano gli excellentissimi cantatori, quivi erano persone d'ogni solazzo che si può pensare vertudioso e onesto. »

[1] Muratori, *loco citato*. Rolandinus, ad ann. 1208, ad ann. 1214 : « Factum est enim ludicrum quoddam castrum, in quo positæ sunt dominæ cum virginibus sive domicellabus et servitricibus earumdem, quæ sine alicujus viri auxilio castrum prudentissime defenderunt... Expugnatum fuit

conséquent la poésie étaient de toutes les fêtes : on les voit représentés par une classe d'hommes appelés jongleurs, histrions, *uomini di corte*, devenus si nombreux que les magistrats s'en inquiètent, que la théologie s'en occupe, et que saint Thomas-d'Aquin décide que leur profession n'est point illicite s'ils ne la gâtent par impureté de paroles ou d'action. Ces hommes, qui viennent de Lombardie, de Toscane, de Sicile, qui font métier d'aller de cour en cour, d'y réciter leurs vers et ceux d'autrui, ont affaire à des auditeurs accourus comme eux de l'Italie entière. Et c'est dans ces réunions qui mettent en présence des Italiens de toutes les provinces et de tous les dialectes, c'est là que se forme cette langue distincte des idiomes provinciaux, noble et délicate comme les plaisirs où elle est née, cette langue poétique que Dante adoptera, qu'il nommera *illustre, aulica, cortigiana*, la langue des cours, ou, pour traduire plus exactement, la langue des fêtes[1].

Mais l'Italie avait des solennités bien différentes; une autre puissance non moins populaire que les républiques y tenait aussi ses cours plénières. Le 26 mai de l'an 1219 et le jour de la Pentecôte, dans cette riante vallée que dominent les terrasses d'Assise, cinq mille hommes étaient campés sous des nattes et des abris de feuillage. Ils avaient la terre pour lit, une pierre pour chevet, un sac pour vêtement; on les voyait, réunis par groupes de quarante, de quatre-vingts, s'entretenant de Dieu, priant, psalmodiant, mais tout rayonnants de joie. Leur émotion gagnait la foule du peuple et des gentilshommes venus des villes voisines pour admirer un spectacle si nouveau. « Vrai-

hujus modi telis et instrumentis : pomis, dactylis et muscatis, tortellis, pyris et cotanis, rosis, liliis et violis, similiter et ampullis balsami. » — Ricordano Malispini, cap. 219; G. Villani, lib. VII, cap. 89 : « Una compagnia e brigata di mille uomini o più, tutti vestiti di robe bianche, con un signore detto d'Amore. » — Francesco da Barberino, *del Reggimento e costume delle donne*, parte 5, parte 19.

[1] Statut de Bologne en 1288 : « Ut cantatores Francigenarum in plateis communis ad cantandum morari non possint. » — S. Thomas, secunda secundæ quæst. 168, art. 3 : « Histrionum officium non esse secundum se illicitum, dummodo moderate ludo utantur, id est non utendo aliquibus illicitis verbis vel factis ad ludum. » — Dante, *De vulgari Eloquentia*, lib. I, cap. 16 : « Dicimus illustre, cardinale, aulicum et curiale vulgare in Latio, quod omnis Latiæ civitatis est, et nullius esse videtur. »

ment, disaient-ils, c'est ici le camp de Dieu et le rendez-vous de ses chevaliers. » C'était en effet le chapitre général des Frères Mineurs tenu par saint François. Les chants n'y manquaient pas. Nous savons d'ailleurs quel rayon de poésie échauffait le saint homme, qui avait convoqué l'assemblée, qui en était l'âme, qui n'avait qu'à souffler sur elle pour l'embraser de son feu. Les chapitres généraux se renouvelèrent d'abord chaque année, plus tard tous les trois ans ; et, quand saint François eut passé à une vie meilleure, son esprit continua de présider à ces fêtes de la pauvreté, à ces cours de l'amour divin, où il trouvait une foule émue, des imaginations libres des soucis de la terre, en un mot tout ce dont l'inspiration poétique a besoin pour s'étendre et se propager[1] !

Voyez en effet les premiers temps de l'Ordre : le génie du pénitent d'Assise y éclate partout. Tout ce qu'il y avait de chevaleresque dans ses habitudes d'esprit et de langage a passé dans les traditions de ses disciples. Les allusions, les métaphores de ses discours sont devenues les devises de sa famille spirituelle. Les litanies composées en son honneur le saluent de tous les noms qu'il aimait : « Le Chevalier « du Crucifié, le Gonfalonier du Christ, le Connétable de l'Armée « sainte. » Dès lors les Frères Mineurs ne cessent plus de se considérer comme une chevalerie destinée à relever sur le champ de bataille de la foi les milices fatiguées du Temple et de l'Hôpital. Le zèle des croisades les pousse par centaines, les uns en Terre-Sainte, les autres chez les Maures d'Afrique, où ils vont chercher le martyre ; et quand les bandes sarrasines à la solde de l'empereur Frédéric II viennent mettre le siége devant les murs d'Assise, c'est encore l'intrépide fille de saint François, sainte Claire, qui sort, tenant l'Eucharistie dans ses mains, et qui met en fuite les infidèles. L'Ordre est pauvre, mais il a reçu l'héritage de ce triple amour que son maître portait à Dieu, à l'humanité, à la nature. Il y a bien peu de cellules si misérables qui ne soient illuminées par les visions du ciel. Les Frères s'en vont à la poursuite des lépreux, qu'ils rapportent sur leurs épaules, et des voleurs, qu'ils convertissent. Ils vivent dans

[1] S. Bonaventure, *Legenda S. Francisci*, cap. 4. Wadding, *Annal.*, ad ann. 1219. *Fioretti di S. Francesco*, cap. 18 : « Del maraviglioso capitolo che tenne S. Francesco a S. Maria degli Angeli, dove furono oltre cinque mile frati. »

une douce familiarité avec les créatures qu'ils honorent comme autant de sœurs, dont ils reçoivent les services et les respects. La légende cite un bon religieux de Soffiano, si aimé des petits oiseaux que durant sa prière ils venaient se poser sur sa tête et sur ses bras. Frère Egidio, en disputant sur la virginité de Marie, prit, dit-on, la terre à témoin, et, la frappant trois fois de son bâton, en faisait sortir trois lys. Saint Antoine de Padoue, voyant que les hérétiques de Rimini refusaient de l'entendre, s'approchait du bord de la mer et prêchait aux poissons[1]. Dans ces temps héroïques de la famille franciscaine, on peut dire que la poésie y est partout. Il fallait cependant qu'elle prît corps, pour ainsi dire, et qu'elle produisît des poëtes. On en peut remarquer trois dès la première moitié du XIIIe siècle.

Le premier est un déserteur de la littérature profane. On ignore quel nom il portait dans le siècle; on sait seulement qu'il était appelé le Roi des Vers, parce qu'on le considérait comme le prince des poëtes contemporains, et qu'il excellait dans ces chants voluptueux que l'Italie a toujours trop aimés. On ajoute que l'empereur, renouvelant pour lui l'ancienne coutume romaine, lui avait décerné la couronne poétique, la même qui ceignit plus tard le front de Pétrarque et du Tasse. Cet homme n'avait plus rien à attendre de la gloire humaine, lorsqu'un jour il entra dans une église du bourg de San-Severino, où François prêchait. Perdu dans la foule, il considérait ce mendiant, dont il avait entendu railler la folie, et dont l'éloquence le ravissait; il crut le voir traversé de deux épées en croix : la première descendait de la tête aux pieds, la seconde allait de l'une à l'autre main. En même temps, dit la légende, il se sentait percé lui-même du glaive de la parole divine; et, renonçant aux pompes du siècle, il alla se jeter aux pieds du bienheureux Père, qui lui donna l'habit et le nom de Frère Pacifique, parce qu'il le voyait « converti de l'inquié-« tude du monde à la paix du Christ. » Mais, en faisant quitter à Frère Pacifique les livrées du siècle, saint François n'avait point exigé de lui l'oubli de sa première profession. Lui qui avait toujours

[1] *Fioretti di S. Francesco*, cap. 40 et 47. *Vita B. Ægidii apud Bolland. Acta SS.*, 23 april. *Vita S. Antonii, ibid.*, 13 junii; *Litanies de S. François* (Chavin de Malan, *Hist. de S. François d'Assise*, notes, p. 122) : « S. Francisce, vexillifer Jesu-Christi, — eques Cruxifixi, — auriga militiæ nostræ. »

des chants sur les lèvres, et à qui les anges venaient donner des concerts, comment aurait-il pensé à bannir les poëtes de sa république ? Quand il improvisait ses cantiques, il chargeait le nouveau converti de les réduire à un rhythme plus exact, donnant ainsi un grand exemple de respect pour ces règles de l'art dont les plus beaux génies ne se dispensent jamais. De son côté, l'ancien troubadour apprenait de lui à chercher les véritables sources de la poésie ailleurs que dans les lieux communs du gai savoir provençal, ailleurs que dans les réminiscences de la mythologie classique, mais au vif du cœur humain, dans ce fonds inépuisable de la conscience remuée par la foi et par le repentir. Frère Pacifique devint plus tard Ministre provincial en France. Mais au milieu des plus austères devoirs on reconnaît le poëte, ne fût-ce qu'à l'éclat des visions qui le poursuivaient. Ce fut lui qui vit un jour le ciel ouvert, et au milieu un siége vide ; et une voix lui dit que ce siége avait été celui d'un ange tombé, mais que Dieu le réservait au pauvre d'Assise. Si donc il ne nous reste rien sous son nom, n'en accusons point les rigueurs du cloître. Sans doute l'ancien Roi des Vers voulut expier sa gloire, et cacha son génie dans quelques-uns de ces cantiques anonymes si communs au moyen-âge, comme il avait caché son front couronné sous le capuchon de saint François [1].

Pacifique, en quittant la terre, laissa à ses Frères un poëte plus grand que lui dans la personne de saint Bonaventure. Rien n'est plus incontesté que le mérite théologique de ce docteur, regardé par Gerson comme le plus excellent maître qui eût siégé dans l'Université de Paris. Mais on ne sait pas assez que ce beau génie, qui s'enfonça avec tant de courage dans la poussière des luttes scolastiques, n'y perdit rien de sa grâce et de son éclat. Si la philosophie de saint Thomas-d'Aquin, façonnée aux procédés logiques d'Aristote, réduite

[1] S. Bonaventure, *Legenda S. Francisci*, cap. 4. Tiraboschi a reconnu la première source de ce récit dans la vie de saint François écrite, pour la seconde fois par Thomas de Celano, et restée inédite parmi les manuscrits des Mineurs conventuels d'Assise : « Erat in marchia Anconitana secularis quidam sui oblitus et Dei nescius, qui se totum prostituerat vanitati. Vocabatur nomen ejus Rex Versuum, eo quod princeps foret lasciva cantantium et inventor secularium cantionum... » Cf. Wadding, ad ann. 1212 et 1225.

à un dogmatisme exact, était vraiment destinée à soutenir l'éloquence de la chaire, c'est-à-dire la mission même de l'Ordre de saint Dominique, qui s'adressait particulièrement à la raison, à la science, aux classes lettrées, de même la philosophie de saint Bonaventure, toute pénétrée des traditions de Platon, toute brûlante de mysticisme, était faite pour nourrir la poésie, l'enthousiasme, le sacrifice, tout ce qui convenait à l'Ordre de saint François, chargé de remuer, non pas le petit nombre des savants, mais la foule, moins par la raison que par la charité. Comme saint Augustin, comme Boëce, comme les docteurs de l'école de saint Victor, saint Bonaventure avait reconnu par quelles lumières le dogme chrétien du Verbe corrige et complète la doctrine platonicienne des idées. Appuyé d'une main sur l'Evangile de saint Jean, de l'autre sur le Timée, il en tire une métaphysique admirable, dont il faut donner l'ébauche, puisqu'elle fait le fonds non-seulement de tout ce qu'il écrivit, mais de tout ce qu'il y eut d'inspiré dans le Ier siècle de la littérature franciscaine[1].

« Toute science, dit le saint docteur, se réduit à deux livres : l'un écrit au dedans, et c'est l'ensemble des idées divines, antérieures à tous les êtres dont elles sont les types ; l'autre livre, écrit au dehors, est le monde, où les pensées de Dieu se retracent en caractères imparfaits et périssables. L'ange lit dans le premier, la bête dans le second. Pour la perfection de l'univers, il fallait une créature qui pût lire dans les deux livres à la fois, et qui interprétât l'un par l'autre. C'est la destinée de l'homme ; et la philosophie n'a d'autre emploi que de le conduire à Dieu par tous les degrés de la création ; elle y parvient de trois manières. En effet, l'homme saisit les objets extérieurs par la perception ; il s'y arrête par le plaisir ; il les connaît par le jugement. Et d'abord nous percevons, non pas la substance des choses sensibles, mais les phénomènes, c'est-à-dire les images qui frappent nos sens. Or, ces images rappellent le Verbe divin, image du Père, et par qui seul le Père est connu. En second lieu, nous ne trouvons de plaisir que dans la beauté, et la beauté n'est que la proportion dans le nombre. Mais comme toutes les créatures sont belles en quelque manière, le nombre se trouve partout, et le nombre, le calcul étant le

[1] Gerson : « Nescio si unquam talem doctorem sicut Bonaventuram habuerit studium Parisiense. » Saint Bonaventure prend parti pour Platon contre Aristote, *In Magistrum Sentent.*, lib. II, dist. 1, pars 1, quæst. 1, sermon 3. *In Hexæmer.*

signe principal de l'intelligence, il faut partout reconnaître la marque d'un ouvrier souverain. Enfin il n'y a de jugement que par l'abstraction, qui néglige les phénomènes passagers, qui écarte les conditions de temps, de lieu, de changement, pour s'attacher aux qualités permanentes, à l'immuable, à l'absolu. Or, si Dieu seul est absolu et immuable, il s'ensuit qu'en lui seul réside la règle de nos connaissances, comme le principe des existences, et qu'il y a un art divin qui produit toutes les beautés créées, et à la clarté duquel nous les jugeons. » Une telle doctrine, au lieu de tout réduire au raisonnement, donne l'essor aux deux facultés qui font les poëtes, et que les philosophes ont trop souvent méprisées; je veux dire l'imagination et l'amour. D'un côté, en considérant toutes les créatures comme les signes, comme la traduction de la pensée divine, on arrive à justifier l'imagination humaine, qui agit comme Dieu, qui traduit aussi la pensée par des figures, qui remue pour ainsi dire le ciel et la terre, hasarde tous les rapprochements, toutes les comparaisons, pour rendre moins imparfaitement l'idée qu'elle a conçue, et qu'elle désespère de reproduire dans toute sa pureté et toute sa splendeur. De là ce symbolisme dont le moyen-âge trouvait l'exemple dans les saintes Ecritures, et qui avait passé dans les livres des docteurs, dans les chants de l'Eglise, dans tous les détails de l'architecture et de la peinture sacrées. Là chaque ornement est un emblème, chaque personnage historique soutient en même temps un rôle allégorique : le palmier, par exemple, désigne la vie éternelle, et le sacrifice d'Isaac celui de Jésus-Christ. Personne ne parle ce langage avec plus de hardiesse que saint Bonaventure, dans ces opuscules trop peu connus dont les titres conviendraient à des hymnes et à des dithyrambes : « les Six Ailes des Séraphins, les Sept Chemins de l'Éternité, l'Itinéraire de l'Ame à Dieu. » D'un autre côté, pour reconnaître derrière le voile de la nature la beauté éternelle qui se cache, pour écarter ce qui la dérobe, pour la poursuivre, il faut plus que l'intelligence; il faut l'amour. L'amour est le commencement de cette sagesse, qui se confie moins dans le syllogisme que dans la prière. Il en est aussi la fin; car ne croyez pas que le saint docteur se satisfasse d'une connaissance stérile du Créateur et de ses attributs. Arrivé au terme où la raison s'arrête, il brûle de s'enfoncer plus loin; il veut, dit-il, abandonner pour un temps les opérations de l'entendement, et tourner tout l'essor de la volonté vers Dieu, jusqu'à ce qu'elle se perde en lui.

Que si vous demandez comment cela se peut faire, interrogez la grâce et non la science, le désir et non la pensée, le gémissement de la prière et non l'étude des livres, l'époux et non le maître, Dieu et non l'homme. « Mourons donc à nous-mêmes, reprend-il, entrons dans les ténèbres mystérieuses ; imposons silence aux sollicitudes, aux concupiscences, aux fantômes des sens, et, à la suite du Christ crucifié, passons de ce monde à notre Père [1]. »

Un esprit qui portait tant de passion dans la philosophie ne devait pas s'y contenir. Il fallait qu'il échappât à ces habitudes d'école, à ces formes d'enseignement et de discussion, trop rigides pour sa charité, trop étroites pour sa verve. Après avoir lu et commenté durant sept ans, dans la chaire de Paris, les Sentences de Pierre Lombard, il se reposait en écrivant un livre auquel il ne manque guère que la versification pour l'appeler un poëme : je veux dire la *Légende de saint François*. Et je m'y arrête encore, puisque rien ne devait plus contribuer à former la tradition poétique des Franciscains que la légende de leur patriarche écrite par une main si vénérée. La préface annonce une composition sévère, un récit qui ne recueillera que des témoignages authentiques, et des faits canoniquement constatés. Saint Bonaventure y a mis la main par déférence pour les prières du chapitre général de l'Ordre, par gratitude pour le saint à l'intercession de qui, tout enfant, il avait dû la santé et la vie. Il a visité les lieux sanctifiés

[1] S. Bonaventure, *Breviloquium*, lib. II, cap. 22 : « Et secundum hoc duplex est liber, unus scilicet scriptus intus, qui est Dei æterna ars et sapientia, et alius scriptus foris, scilicet mundus sensibilis, etc... » *Itinerarium mentis in Deum*, cap. 2 : Cum omnia sint pulchra et quodammodo delectabilia... omnes creaturæ istius sensibilis mundi animum contemplantis et sapientis ducunt in Deum æternum, pro eo quod illius primi principii... illius, inquam, artis efficientis, exemplantis et ordinantis, sunt umbræ, resonantiæ et picturæ, sunt vestigia, et simulacra, et spectacula. » Cap. 7 : « Oportet quod relinquantur omnes intellectuales operationes, et apex affectus totus transferatur et transformetur in Deum... Si autem quæris quo modo hæc fiant, interroga gratiam, non doctrinam, desiderium, non intellectum, gemitum orationis, non studium lectionis, sponsum, non magistrum, Deum, non hominem... Moriamur ergo et ingrediamur in caliginem ; imponamus silentium sollicitudinibus, concupiscentiis et phantasmatibus ; transeamus cum Christo cruxifixo ex hoc mundo ad Patrem. »

par la présence du serviteur de Dieu, interrogé les amis et les disciples qui lui survécurent; il a tout sacrifié, dit-il, même l'ornement du style, à l'amour de la vérité. Mais s'il aime trop la vérité pour l'altérer par des fictions, elle l'émeut assez pour que son langage s'en échauffe, se colore, et prenne dès le début tout l'éclat de la poésie. On n'est encore qu'à la première page, et saint François paraît déjà comme l'étoile du matin, comme l'arc-en-ciel de la paix, comme un autre Élie. C'est trop peu encore : saint Jean dans l'Apocalyse a vu un ange montant du côté du soleil levant, tenant à la main le sceau de Dieu; saint Bonaventure y reconnaît le pénitent d'Assise, « ce messager du Christ, vivant de la vie des anges, venu pour appeler les hommes aux larmes, au sac et à la cendre, et pour marquer du signe de la pénitence ceux qui pleurent leurs péchés. » Lorsqu'il s'engage dans la narration, il y porte d'abord cette sobriété qui est le cachet des grands historiens; mais au récit de tant d'actions saintes, l'attendrissement le gagne, lui arrache des cris d'admiration et de joie. Il se trahit surtout par cette complaisance charmante qu'il met à raconter le respect de son maître pour tous les ouvrages de Dieu, et « comment toutes les créatures lui donnaient des consolations. » Au lieu de dissimuler ce qu'il y a d'enfantine simplicité dans cette amitié du bienheureux pour les oiseaux du ciel et les bêtes de la terre, il la partage, il la relève par les considérations les plus hautes. « Car, dit-il, aux yeux du serviteur de Dieu, tous les êtres créés étaient comme autant d'écoulements de cette source de bonté infinie où il eût voulu s'abreuver; et leurs vertus diverses lui paraissaient comme un concert céleste dont son âme entendait l'accord. » Enfin, quand il est arrivé au terme de cette vie toute illuminée, pour ainsi dire, d'apparitions divines, d'extases et de prodiges; quand le miracle des stigmates vient de lui faire épuiser les dernières ressources de l'éloquence chrétienne, il rapporte la mort du saint, et, avec ce tact parfait des vrais poëtes, il termine par un trait, le plus simple de tous, mais le plus gracieux. « Les alouettes, dit-il, ces oiseaux qui aiment la lumière et qui ont horreur de l'obscurité, bien que le crépuscule eût commencé au moment où le saint homme rendit le dernier soupir, vinrent en grande multitude se poser sur le toit de la maison, et longtemps encore elles continuèrent de tourbillonner joyeusement comme pour rendre au bienheureux, qui les avait

si souvent conviées à chanter les louanges divines, un témoignage aussi éclatant qu'aimable. » C'est l'union de tant de naïveté avec tant de grandeur qui a donné une si juste popularité à la légende écrite par saint Bonaventure; c'est là que Giotto et ses successeurs ont trouvé le premier original de cette figure de saint François qu'ils ne se lassent pas de reproduire, comme les peuples ne se lassent pas de l'aimer [1].

Mais quand la poésie s'est emparée d'une âme qui lui convient, elle ne lui laisse pas de relâche qu'elle n'en ait tiré des chants. Il fallait que le docteur, l'historien, le ministre général de l'Ordre de Saint-François en vînt aussi à cette faiblesse de tous les cœurs passionnés, et qu'il composât des vers. Lui aussi, comme son maître, il s'était choisi une dame de ses pensées : c'était encore la Pauvreté qu'il célébrait en la personne de la Vierge souverainement pauvre, mère du Dieu né dans une étable. La Vierge Marie, dont le culte eut tant de prise sur les mœurs violentes du moyen-âge, qui vit à son service tant de chevaliers et de poëtes, était bien le seul amour digne de cet homme chaste, de qui ses contemporains disaient « qu'Adam semblait n'avoir pas péché en lui. » Et comme les femmes de la terre aimaient à être saluées le soir par les chants des troubadours, il voulut que dans toutes les églises de son Ordre, à la chute du jour, la cloche sonnât pour rappeler le salut de l'ange à la Reine du ciel. L'*Angelus*, ce poétique appel parti de l'humble tour des Franciscains, vola de clocher en clocher pour réjouir le paysan sur le sillon et le voyageur sur la rou-

[1] S. Bonaventure, *Legenda S. Francisci*, prologus, cap. 5 : « De austeritate vitæ ejus, et quomodo creaturæ præbebant ei solatium. » Cap. 8 : « De pietatis adfectu, et quomodo ratione carentia videbantur adfici ad ipsum. » Cap. 14 : « Alaudæ, aves lucis amicæ et crepusculorum tenebras horrentes, hora transitus sancti viri, cum jam esset noctis secuturæ crepusculum, venerunt in multitudine magna super tectum domus, et diu, cum insolita quadam jubilatione rotantes, gloriæ sancti, qui eas ad divinas laudes invitare solitus erat, tam jucundum quam evidens testimonium perhibebant. » — Si je ne parle point ici des *Méditations sur la vie du Sauveur*, où j'aurais à relever tant de traits de la plus naïve poésie, ce n'est point par dédain pour ce pieux et charmant écrit, mais par égard pour la critique moderne, qui n'y reconnaît pas la main de saint Bonaventure. V. *Scriptores Ordinis S. Francisci*, auctore Wadding, cum supplemento Sbaraleæ.

te[1]. Cependant le saint docteur ne pensait pas laisser au bronze le soin de louer la Mère du Sauveur ; lui-même avait essayé pour elle, si l'on peut ainsi parler, toutes les cordes de la lyre chrétienne, psaumes imités de David, séquences populaires, cantiques de joie et de tristesse. Parmi les compositions qu'on lui attribue, je distingue un poëme latin de quatre-vingt-trois octaves, en vers syllabiques rimés. On n'y voit d'abord qu'un anagramme de l'*Ave Maria*, dont chaque lettre commence une octave ; mais sous cet artifice, conforme d'ailleurs au goût de son siècle, le poëte ne tarde pas à se montrer, et, avec cette richesse d'images dont les écrivains mystiques disposaient, il représente la Vierge Marie par les plus brillantes figures de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est la Fontaine du Paradis, l'Arche du Déluge, l'Échelle de Jacob ; c'est Judith, Esther délivrant son peuple ; c'est la femme qui apparut à saint Jean, revêtue du soleil, la lune sous les pieds, et le front couronné de douze étoiles. A la simplicité des pensées, à la tendresse des sentiments, à la douceur des rimes alternatives, pareilles au balancement d'un berceau, on reconnaît un chant familier, composé non-seulement pour la classe innombrable des clercs, des moines, des religieux, mais pour le peuple italien, qui n'oublia jamais entièrement la langue latine, qui continua de la comprendre dans les hymnes de l'Eglise, et qui, de nos jours encore, en garde un souvenir confus, comme on se rappelle une langue qu'on entendit parler autrefois dans la maison de son père. Quelques savants ont contesté l'authenticité de ce poëme, et ne l'ont pas jugé digne d'un théologien si consommé. J'ai peu de penchant pour cette critique austère, qui refuse aux grands esprits le droit de se reposer de leur grandeur, de se faire petits quelquefois pour se mettre au niveau des ignorants et des faibles ; je m'attache bien plus volontiers au sentiment du grand Corneille, qui trouvait dans ces stances assez de poésie pour en essayer la traduction, et pour satisfaire ainsi, disait-il, « à l'obligation que nous avons tous d'employer à la gloire de Dieu du moins une partie des talents que nous avons reçus. » Voici les pre-

[1] *Acta canonizationis S. Bonaventuræ*, ad calcem operum, t. VII. Moguntiæ, 1609, p. 799 : « Idem enim piissimus cultor gloriosæ Virginis Matris Jesu instituit ut fratres populum hortarentur ad salutandam eamdem, signo campanæ quod post Completorium datur, quod creditum sit eamdem ea hora ab angelo salutatam. »

miers vers, où la candeur de l'original disparaît un peu sous la pompe du style tragique[1].

Accepte notre hommage et souffre nos louanges,
Lys tout céleste en pureté,
Rose d'immortelle beauté,
Vierge, mère de l'humble et maîtresse des anges,
Tabernacle vivant du Dieu de l'univers ;
Contre le dur assaut de tant de maux divers,
Donne-nous de la force, et prête-nous ton aide ;
Et jusqu'en ce vallon de pleurs
Fais-en du haut du ciel descendre le remède,
Toi qui sais excuser les fautes des pécheurs.

On a beaucoup exagéré la rupture qui se fit entre le moyen-âge et la Renaissance. Le siècle de Louis XIV dans sa première moitié, la plus saine et la plus vigoureuse, tient encore au passé par des racines qu'on a trop peu connues. Pendant que Mme de Sévigné et toute

[1] Voici le texte latin dans toute sa simplicité :

Ave, cœleste lilium !
Ave, rosa speciosa !
Ave, mater humilium,
Superis imperiosa !
Deitatis triclinium !
Hac in valle lacrymarum
Da robur, fer auxilium,
O excusatrix culparum !

Du reste, les critiques qui effacent cette pièce du recueil des œuvres de saint Bonaventure ne laissent pas de lui attribuer une autre composition mêlée de prose et de vers syllabiques rimés, sous ce titre : *Corona B. Mariæ Virginis*. On y trouve ces strophes, qui ne manquent pas de grâce et d'harmonie :

Gaude quia, Deo plena,
Peperisti sine pœna
Cum pudoris lilio !

Gaude quia tui Nati,
Quem dolebas mortem pati,
Fulget resurrectio.

Gaude Christo ascendente,
Dum in cœlum, te vidente,
Motu fertur proprio !

Gaude quæ post Christum scandis,
Et est honos tibi grandis,
In cœli palatio !

la cour prennent encore tant de plaisir à ces romans chevaleresques tous pleins des réminiscences du Saint-Graal et de la Table Ronde, pendant que Molière et La Fontaine s'inspirent des vieux fabliaux, Bossuet se montre nourri des docteurs scolastiques, et Corneille, songeant à son salut, revient à l'*Imitation de Jésus-Christ* et au cantique de saint Bonaventure. C'est seulement quand une génération plus délicate eut succédé à ces grands hommes que la mode s'introduisit de dédaigner, avec Boileau, *l'art confus de nos vieux romanciers,* et de déplorer, avec Fleury, les ténèbres où vécurent saint Thomas-d'Aquin et Roger Bacon.

Si les peuples de l'Italie, au temps de saint Bonaventure, entendaient encore assez la langue latine pour qu'elle fût parlée dans la chaire sacrée et dans les conseils des républiques, le moment était pourtant venu où la langue vulgaire, mûrie par les siècles, devait se trouver maîtresse des affaires et des idées. Mais rien ne hâta plus son avénement que la prédication des Franciscains, que cette parole, annoncée sur les places publiques et dans les campagnes, aux pauvres, aux gens illettrés, non pas selon les règles des théologiens, mais à la façon des harangueurs populaires. C'est ainsi que, saint François ayant un jour visité le bourg de Montefeltro, où était réunie une grande foule jalouse de l'entendre, on rapporte qu'il monta sur un tertre qui dominait la place, et il commença à prêcher, en prenant pour texte ces deux vers :

Tanto e il bene ch'io aspetto
Ch'ogni pena m'è diletto.

On remarque aussi de saint Antoine de Padoue qu'étant né Portugais il prêchait aux Italiens dans leur langue avec tant d'efficacité qu'il traînait après lui des auditoires de trente mille hommes[1]. Tels étaient les commencements de cette prose, destinée à prendre tant de vigueur et de gravité sous la plume de Dante et de Machiavel. La poésie ne devait pas rester en arrière : saint François lui avait rendu

[1] Chavin de Malan, Hist. de S. François. p. 125 ; Sigonius, *de Episc. Bonon.*, p. 113 : « Non tamen ipse modum prædicantis tenuit, sed quasi concionantis. » — *Fioretti di S. Francesco :* « Della prima consideratione delle sacrosante stimmate. » *Vita S. Antonii de Padua, apud Bolland.*, 13 junii, XIV : « Nec id admiratione vacat, cum in longinqua regione natus et educatus longo tempore fuisset, quod Italico idiomate ita polire potuit quæ voluit pronunciare ac si extra Italiam nunquam posuisset pedem. »

le même service en composant ses cantiques dans la langue de son pays. L'exemple fut suivi, et bientôt l'orthodoxie n'eut pas de dogmes si précis, le mysticisme ne professa pas de doctrines si hardies, de sentiments si élevés, qui ne prissent la forme du chant populaire pour descendre dans la multitude. Mais les auteurs de cette tentative furent plus soucieux de l'édification d'autrui que de leur gloire.

Les annales franciscaines n'ont point conservé le souvenir de Frère Jacomino de Vérone, et le nom même de ce religieux serait perdu s'il ne se lisait à la fin d'un texte inédit de la Biliothèque de Saint-Marc, tombé dans mes mains pendant un court séjour à Venise, et dont M. Tommaseo, avec une bonté égale à son savoir, a bien voulu m'envoyer la copie. Si Jacomino écrivait avant la fin du XIIIe siècle, comme on peut le conjecturer par tous les caractères extérieurs du manuscrit, il ne faut pas s'étonner que, voisin du berceau de l'Ordre, il en ait porté la première ferveur et la première simplicité dans les vers où il a voulu, comme il dit, rimer deux *histoires :* l'une de l'Enfer, l'autre du Paradis. Ces deux sujets n'avaient jamais cessé d'occuper les imaginations chrétiennes. Ce n'était pas assez qu'on prêchât au peuple les joies et les peines éternelles ; il voulait qu'on les peignît, qu'on les sculptât sur les murs de ses églises, qu'on lui fît de longs récits de cette autre vie, la seule où il espérât trouver le repos et la justice. Le monde invisible fait donc pour ainsi dire le fond et l'arrière-scène de toute la littérature du moyen-âge ; mais il y est représenté de deux manières. Tantôt les esprits s'attachent à ces visions de la vie future, à ces voyages au ciel ou en enfer, si souvent répétés dans les légendes des saints, dans les chroniques, dans les traditions populaires, qui se prêtent facilement aux interpolations, aux allusions, aux satires, à toutes les libertés poétiques [1]. Tantôt une piété plus savante aime mieux se réduire aux enseignements de l'Ecriture sainte, des Pères et des docteurs, et c'est de leurs paroles, comme d'autant de traits, qu'elle cherche à composer un tableau moins varié, mais plus sûr, des deux éternités. C'est au second parti que Fra Jacomino s'est rangé, et à cette préférence même on reconnaît bien l'homme d'église, le théologien nourri des lettres divines et humaines, qui s'ho-

[1] Ce sujet a été longuement traité dans deux articles du *Correspondant* sur les *Sources poétiques de la Divine Comédie,* que j'ai réunis à la suite de la seconde édition de *Dante et la Philosophie catholique au XIIIe siècle.* 1 vol. in-8. Chez J. Lecoffre et comp.

nore de ne rien devoir à lui-même, de tout emprunter, comme il le dit, aux textes sacrés, aux sermons, aux écrits des saints. Rien n'est plus commun au moyen-âge que ces sortes de compilations. Mais la hardiesse et la nouveauté, c'était de les revêtir d'une forme poétique, d'un langage plébéien, de les destiner à la foule qui s'attroupait autour des chanteurs, sur les places et les marchés. En effet, les deux compositions dont il s'agit, écrites en dialecte véronais, l'une de trois cent quarante vers, l'autre de deux cent quatre-vingts, ont toute la forme de ces Chansons de Geste qui faisaient le tour de l'Europe au XIIIe siècle. Les vers de treize syllabes, rangés quatre à quatre en stances terminées par les mêmes rimes, rappellent les alexandrins et les tirades monorimes de nos vieux poëmes carlovingiens. On reconnaît même, au commencement et à la fin, l'imitation de ces passages où les romanciers s'efforcent de réveiller la curiosité de leur auditoire par les grands récits qu'ils promettent et par le mépris qu'ils font de leurs devanciers et de leurs rivaux. Quand Frère Jacomino assure ses auditeurs « que ceci n'est ni fable, ni dire de bouffons, » il veut lutter d'intérêt avec les fabuleux récits d'Olivier et de Roland, que les jongleurs de son temps récitaient sur les théâtres de Milan et de Vérone. C'est ce qu'il ne faut point oublier en parcourant ces deux petits ouvrages, dont je ne dissimulerai pas les trivialités, quand on veut pénétrer jusqu'au vif dans les habitudes d'un peuple qui ne se laissait instruire et gagner qu'à ce prix [1].

Voici le début de l'Enfer : « A l'honneur du Christ, Seigneur et Roi de gloire, et pour le bien des hommes, une histoire je veux vous conter : qui maintefois s'en souviendra aura grande victoire du faux en-

[1] Voyez, sur les formes ordinaires de l'épopée carlovingienne, l'*Histoire de la Poésie provençale*, par M. Fauriel, t. II, chap. 25 ; sur la popularité des Chansons de Geste en Italie, au moyen-âge, Alberto Mussato, *de Gestis Italicorum post Henricum VII*, præfatio ad librum III : « Et solere etiam amplissima regum ducumque gesta, quo se vulgi intelligentiis conferant, pedum syllabarumque mensuris variis in vulgares traduci sermones, et in theatris et in pulpitis cantilenarum modulatione proferri. » On imprime encore à Lodi, à Foligno, à Bologne, un grand nombre de ces petites épopées italiennes, qui se chantent aux jours de fête sur les places des villages et dans les cabarets du Trastevere. Telle est l'histoire d'*Orfeo della dolce lira ;* tels sont les poëmes des trois Horaces, d'Attila, *Flagellum Dei*, le *Gigante Morgante*, la *Rotta di Roncisvalle*, etc.

nemi. L'histoire est que je veux vous dire des nouvelles de la cité d'Enfer, combien elle est perverse et félonne. Elle s'appelle de son nom Babylone-la-Grande : je répéterai ce qu'en rapportent les saints. Or, quand vous aurez entendu le fait et la raison, comment cette cité est construite en chacune de ses parties, peut-être par un vrai repentir obtiendrez-vous quelque pardon de vos péchés [1]. »

Ici commence pour ainsi dire la topographie de la Babylone infernale, et cette peinture intéresse déjà par ses ressemblances inattendues avec la vision de Dante. La cité du mal est bâtie dans les profondeurs de l'abîme, longue, large, haute et tout embrasée. Si l'on y jetait tout ce que la mer roule de flots, ils se consumeraient comme la cire fondue. Au milieu coulent des eaux troubles et empoisonnées, plus amères que le fiel, entre des bords couverts d'épines, d'orties et de broussailles plus tranchantes que des épées. Au-dessus s'arrondit un ciel pesant tout de fer et de bronze, appuyé sur des montagnes et des rochers qui ne laissent pas d'issue. La porte unique est confiée à quatre gardiens. Tryphon, Mahomet, Barachin et Satan ; et malheur à qui passera par leurs mains ! Une haute tour surmonte l'entrée : là se tient une sentinelle que nul homme ne peut tromper, et c'est chose terrible et grande merveille qu'elle ne dorme jamais. Nuit et jour elle crie : « Tenez la porte close et gardez bien les pas-« sages et les chemins ; que nul de vos gens ne s'échappe ; mais si « quelqu'un vient à vous, que la porte soit ouverte et le pont baissé [2] ! »

[1] Ces deux poëmes paraîtront dans un volume de documents inédits pour servir à l'histoire littéraire d'Italie, que j'espère publier prochainement sous le bienveillant patronage de M. le ministre de l'instruction publique. On me pardonnera de renvoyer à cette époque la description du manuscrit et d'en citer seulement un petit nombre de vers. Voici le commencement du premier poëme, qui porte cette rubrique : « De Babylonia civitate infernali et ejus turpitudine, et quantis penis peccatores puniantur incessanter. »

A l'onor de Christo, Segnor e Re de gloria,
E a terror de l'om, cuitar voio un ystoria ;
La qual spese fiae ki ben l'avrà in memoria,
Contra falso enemigo ell' a far gran victoria.

[2] « Tegni seraa la porta, e ben li guai e la via
Ke de la vostra zente nexun sen'scampo via.
Mo chi vignira a vui, com'el fos'un gran conto,
La porta ge sia averta, e abasao lo ponto ! »

Je n'ai pas besoin d'indiquer les nombreux rapports de cette cité in-

Le roi de cette ville des douleurs se nomme Lucifer, et les démons qui le servent sont peints sous les traits que leur prêtait l'imagination populaire, sans doute pour se venger des terreurs qu'ils lui causaient. Jacomino, comme Dante, comme Orcagna, comme Michel-Ange, les représente le front cornu, les mains velues, plus noirs que charbons, hurlant comme loups, aboyant comme chiens, armés qui de lances, qui de fourches, qui de bâtons et de tisons brûlants. Ils respirent la flamme ; l'un attise le brasier, l'autre bat le fer ou coule le bronze. « Au milieu d'eux s'agite un grand vilain, compagnon de Satan, haut de la longueur de trente pas; une verge à la main, il gourmande les plus paresseux et les pousse sur la place où ils se font un jeu public de tourmenter les pécheurs. Ceux qui mieux se comportent à ce damnable jeu ont des siéges d'honneur au milieu de la cité, et les autres les adorent comme autant de dieux ; d'où chacun prend grande envie de faire autant de mal qu'il pourra. » A cette description, on ne s'étonne plus que le bon religieux s'effraye et s'écrie : « Si horrible à voir est cette cruelle compagnie qu'on aurait plus de plaisir à être chassé à coups d'épines, par monts et par vaux, de Rome jusqu'en Espagne, qu'à rencontrer un seul de ceux-ci dans les champs [1] ! »

Le peuple de l'enfer n'a pas de plus grande joie que la venue d'un réprouvé. On s'empresse au-devant de lui, on le reçoit avec des chants de triomphe. Mais à peine est-il entré qu'on lui lie les pieds et les poings, et qu'on le présente au Roi de la Mort. Celui-ci le livre à un de ses perfides ministres, pour le jeter en prison dans un puits plus profond que le ciel n'est élevé au-dessus de l'abîme. Si forte est la puanteur qui en sort qu'elle se sent de mille lieues et plus. Là fourmillent les serpents, les vipères, les basilics et les dragons aux dents plus tranchantes que rasoirs. Si l'on en retire le pécheur, c'est pour le jeter dans des eaux d'une si grande froidure qu'un jour

fernale avec celle de Dante. Voyez surtout les chants III, VIII, XIV, XVIII de *l'Enfer*.

[1] Tant'a orribel volto quella crudel compagna
Ke l'uom ave plu plaser, per valle e per montagna,
Esro scovai de spine, da Roma enfin en Espagna
Enanzo, k'encontrarne un sol en la campagna.

Cf. Dante, *Enfer*, chant XXII, 13.

Noi andavam con li dieci demoni :
Ah fiera compagnia!

y semble une année ; après quoi on le plonge dans une flamme telle qu'il regrette la glace. Ce feu sinistre et fétide ne jette aucune lumière. Il est à celui de la terre ce que serait celui-ci au feu peint sur la pierre ou dans un livre. « Alors vient un cuisinier qui a nom Beelzébut, un des pires de l'endroit, qui met le coupable rôtir comme un porc à un grand épieu de fer. Il l'arrose de fiel et de vinaigre, il en fait un fin régal qu'il envoie au roi des enfers. Et celui-ci y mord, et, tout en colère, il crie au messager : « Va, dis à ce méchant cui-« sinier que le morceau est mal cuit ; qu'on le remette au feu et qu'on « l'y laisse[1]. »

Ici je reconnais un passage destiné à réjouir la foule, à lui arracher ce rire qui fait la conquête d'un auditoire, et le livre sans défense aux leçons qu'on lui réserve. En effet, le poëte a déclaré qu'un sens profond se cache sous les figures de son langage : les supplices qu'il a décrits ne sont que l'image grossière de ces maux éternels qu'il désespère d'exprimer « quand il aurait cinq cents bouches, quand il en aurait mille qui ne se tairaient ni le jour ni la nuit. » Il profite de la terreur où il a jeté les esprits pour se relever par la peinture des peines morales des damnés et par les enseignements qu'il en tire. « Mieux vaudrait au méchant être mort mille fois que vivant une seule heure ; car il n'a ni parent, ni proche ami qui le puisse aider. Le fils rencontre le père, et mainte fois ils se querellent. « Père, dit « le fils, que le Seigneur qui porte couronne au ciel te maudisse dans « ton corps et dans ton âme ! Car tant que je fus au monde tu ne me « châtias point, mais tu m'encourageas dans le mal. Et je me rappelle « encore comment tu me poursuivais le bâton au poing si je manquais « de tromper le voisin et l'ami de la maison. » Le père lui répond : « Fils maudit, c'est pour t'avoir voulu trop de bien que je me vois « en ce lieu. Pour toi j'ai abandonné Dieu, m'enrichissant de rapines, « d'usures et de maltôtes. Nuit et jour j'endurais de grandes peines « pour acquérir les châteaux, les tours et les palais, les coteaux et les « plaines, les bois et les vignes, afin que tu fusses plus à l'aise. Mon « beau doux fils, que le Ciel te maudisse ! car je ne me souvenais pas « des pauvres de Dieu qui mouraient de faim et de soif dans les

[1] Stazando en quel tormento sovra ge ven un cogo,
Zoè Bazabù, de li pezor del logo,
Ke lo meto a rostir com'un bel porco al fogo,
En un gran spe de far, per farlo tosto cosro, etc.

« rues! » En même temps les deux réprouvés se précipitent l'un sur l'autre comme s'ils avaient juré de se donner la mort ; et, s'ils pouvaient en venir aux dents, ils se mangeraient le cœur dans la poitrine[1]. »

Rien ne peut ajouter à l'horreur du dernier trait. Le poëte se fait tout pardonner par cet éclat foudroyant contre les tyrans de son siècle, par ce retour plein de tendresse sur les opprimés et les pauvres. Il n'a plus qu'à finir, et c'est ainsi qu'il congédie son auditoire : « Sachez que ceci n'est ni fable, ni dire de bouffons. Frère Jacomino de Vérone, de l'Ordre des Mineurs, l'a composé de textes, de gloses et de sermons. Maintenant demandons tous qu'à l'auteur de l'histoire, et à vous qui l'avez entendue avec grande dévotion, le Christ et sa Mère en donnent la récompense[2]. »

Une composition si étrange ne peut être jugée qu'en présence des souvenirs des mœurs, des désordres qui l'inspirèrent. Le pieux écrivain doit moins qu'il ne dit aux textes sacrés. Les livres saints, comme les Pères des premiers siècles, enseignent toujours les peines éternelles ; ils les décrivent peu. Quelques versets de l'Apocalypse laissent seulement apercevoir, comme dans le lointain, le puits de l'abîme et l'étang de feu ; mais il semble que le disciple bien-aimé ait hâte de se détourner de ces menaçantes apparitions. Plus tard, quand la chute de l'empire romain et la ruine de tout l'ordre visible du monde eurent poussé plus vivement que jamais la pensée des hommes vers les choses invisibles, saint Augustin et saint Grégoire-le-Grand s'oc-

1 « De di e de noto durai de gran desasi
Per conquistar le roche, le tor e li palasi,
Li monti e le campagne, e boschi, e vigne, e masi,
Azo k'en la toa vita tu n'avisi grand asii.
Tanto fol penser e tanto la toa briga!
Bel dolzo fiiol, ke Deo te maleiga!
Ke del povro de Deo za non me'n sovegniva,
Ke de famo e de seo per la stra moriva! »

2 Ke questo non e fable, ne diti de buffoni.
Jacomia da Verona, de l'Ordeno de Minori,
Lo copula de testo, de glose e de sermoni.

Mo a sai avientes de le bone raxon,
Or ne pregemo tuti ca quel ke fes el sermon,
Evi k'entes lave cum gran devotion,
Ke Christo e le soa Madre gen renda guierdon.

cupèrent de porter la lumière dans l'abîme et d'éclaircir le mystère de la justice divine. A mesure que la barbarie s'avance, que les esprits deviennent plus grossiers, les cœurs plus durs, il faut bien que l'Eglise les gouverne par la terreur, qu'elle leur parle la langue qu'ils se sont faite : si elle les entretient de bûchers, d'instruments de supplices, c'est qu'elle en voit dresser de toutes parts. Quand les pirates normands, les Hongrois, les Sarrazins brûlaient la moitié de l'Europe, je ne m'étonne point de reconnaître le reflet de ces incendies dans l'Enfer des prédicateurs contemporains. Ne les accusez pas de noircir les imaginations : ils les trouvent effrayées, et ne se servent de ces frayeurs que pour régler, pour calmer les consciences. Voilà les modèles auxquels Fra Jacomino s'attache ; et c'est peut-être d'une compilation théologique attribuée à saint Bonaventure, sous le titre de *Fascicularius*, que le Franciscain de Vérone a tiré la première ébauche de sa cité infernale avec ses feux et ses glaces, les fureurs des démons, et les pécheurs qui s'entre-déchirent [1].

Mais tout n'est pas tragique dans l'enfer poétique du moyen-âge. La comédie finit toujours par y trouver place, et j'en vois deux raisons : l'une littéraire, l'autre religieuse. D'une part, les esprits gardent encore cette mobilité de l'enfance qui passe en un moment des larmes au rire, cette naïveté qui ne sait pas se contraindre et se plier à la régularité d'un genre convenu. Aussi n'y a-t-il pas de roman de chevalerie sans une épisode comique, comme Calderon n'a pas d'*Auto sacramental* sans un rôle burlesque, comme on ne voit pas de cathédrale si majestueuse qui ne recèle sous ses gouttières, sur ses chapiteaux, dans les boiseries de ses stalles, de grimaçantes et risibles figures. D'un autre côté, c'est le conseil de tous les maîtres de la vie spirituelle de combattre la tentation par le mépris, et ce mépris eut son expression symbolique dans les formes grotesques sous lesquelles on

[1] *Apocalyps.*, cap. 20. — S. Augustin, *de Civitate Dei*, lib. XX, c. 22 ; lib. XXI, cap. 20. — S. Grégoire, *Moralium* lib. XV, cap. 17 ; lib. IX, c. 39. — *Dialog.*, lib, IV, 45. — S. Bonaventure, *Fascicularius*, cap. 3 : « Dicitur ignis ille ad ignem nostrum tanti esse caloris quanti noster ignis est ad depictum. » Comparez ce passage avec ces vers de Jacomino :

E siccom' è niente a questo teren fogo
Quel k'è depento en carta, ne'n mur, ne'n'altro logo,
Cosi seravo questo se l'a quel fogo aprovo,
De lo qual Deo ne guardo, k'el no ne possa nosro !

représenta le tentateur et ses suppôts. L'antique peinture qui décore l'abside de Sainte-Marie de Toscanella montre Satan assis au milieu des flammes, engloutissant dans sa gueule démesurée les âmes coupables qu'il rend dans la gueule d'un monstre placé sous ses pieds[1]. C'est la fidèle réminiscence d'une description reproduite dans deux légendes célèbres, celle de Tundale et celle du jeune Albéric. Dante lui-même, l'austère exilé, le disciple d'Aristote et de Virgile, ne fait pas de difficulté d'interrompre l'éternel ennui de son Enfer par les scènes bizarres des damnés se débattant sous l'onde fétide, et par la trompette ridicule au son de laquelle marchent les démons.

Ces rapprochements font l'excuse de Fra Jacomino; ils font aussi sa gloire, puisqu'ils achèvent de le ranger parmi ces poëtes hardis qui frayèrent à l'auteur de *la Divine Comédie* les chemins de l'éternité. Mais le Franciscain, moins sûr de ses forces, plus pressé d'arriver au terme, ne passe pas comme Dante par la montagne du Purgatoire pour s'élever au Paradis. Il se conforme plutôt à la pensée de saint Augustin, à qui il semble avoir emprunté l'idée des deux cités ennemies, bâties par deux amours : l'une par l'amour de Dieu poussé jusqu'à la haine de soi, l'autre par l'amour de soi poussé jusqu'à la haine de Dieu. A la Babylone de l'enfer il est pressé d'opposer la Jérusalem du ciel. Là rien ne trouble plus la sérénité de son imagination ni la douceur de son langage. Il ne reste qu'à le traduire en l'abrégeant un peu, mais en se gardant bien de l'interrompre.

« D'une sainte cité je vais deviser un peu; je vais dire à qui veut l'entendre comment elle est faite au dedans; et ce que j'en dirai, si quelqu'un le retient, grand profit lui fera sans mentir. La Jésuralem céleste est son nom : ville du Dieu très-haut, illustre et belle, où le Christ est Seigneur, bien différent de celle qu'on nomme la ville des douleurs, Babylone la grande, où réside Lucifer avec sa compagnie De mes paroles les unes sont certaines et véritables; les autres, comme j'en avertis, seront figures : qui les méprisera et les entendra en mauvaise part, bien me semble en ceci qu'il n'est point ami de Dieu. Maintenant qu'il se taise, se tienne en paix et confesse sa faute; et qu'il laisse écouter ceux qui veulent s'abreuver d'eau vive. Or, com-

[1] *Memorie istoriche della città Tuscania* da Fr. Ant. Turiozzi. Sur la vision de Tundale et celle d'Albéric, qu'on me permette de renvoyer au travail déjà cité : *Des Sources poétiques de la Divine Comédie.* Dante, *Enfer*, chants XVIII, XXI et XXII.

mençons à dire ce que témoignent les saints de cette cité sacrée et du roi qui l'habite [1].

« Premièrement la ville est murée tout autour, bâtie en forme carrée : aussi hauts sont les murs que longs et larges. Sur chaque côté s'ouvrent trois belles portes, élevées, spacieuses, plus brillantes qu'étoiles ; leurs voûtes sont ornées d'or et de perles, surmontées de créneaux de cristal, et au-dessus se tient en sentinelle un Chérubin, le front ceint d'une couronne d'hyacinthe, la main armée de l'épée de feu, qui ne laisse pénétrer ni dragon, ni serpent, ni insectes malfaisants, ni rien d'empoisonné, ni chose qui puisse nuire. Le pécheur n'entre pas, si grandes que soient ses forces. Dans toutes les rues les anges du ciel vont chantant l'Alleluia avec les vertus bienheureuses. L'Écriture témoigne, le texte et la glose s'accordent en ce point, que les maisons qu'on trouve en cet endroit sont si belles que nul ne le peut dire de ceux qui habitent sous les cieux. Les pierres en sont de marbre fin, au dedans et au dehors les chambres reluisent d'or et d'azur. Au milieu court un beau fleuve, entouré d'arbres, de lys, et d'autres fleurs, de roses et de violettes qui exhalent un grand parfum. Claires sont ses eaux et plus brillantes que le soleil ; elles mènent avec elles et en tout temps perles et pierreries étiencelantes, dont chacune a tant de vertu qu'elle est capable de rajeunir l'homme vieux, et que le mort couché mille ans dans le sépulcre, touché par elle, se lève vivant et sain. Les arbres plantés sur la rive portent aussi des fruits plus doux que miel, tels qu'à les goûter seulement les malades guérissent ; jamais ces arbres ne perdent leur feuillage, et chacun d'eux est si embaumé qu'à mille lieues et plus s'en répand l'odeur. Chardonnerets, rossignols et autres beaux oiseaux y chantent nuit et jour, répétant des airs plus mélodieux que violes, rotes et chalumeaux.

« Là, dans des jardins toujours verts, se déportent les bienheureux chevaliers, qui jamais, n'ont d'ennui ni d'autre soin que de bénir le Créateur. Là sont les patriarches et les prophètes saints, tous vêtus

[1] « De Jerusalem cœlesti et pulchritudine ejus, et beatitudine et gaudio sanctorum. »

D'una cità santa ki ne vol oldire
Come l'è fata dentro un poco ge vò dire :
E zo ke gen dirò, se ben vol retenire,
Gran pro ge farà, senza nexun mentire.

de riches tissus de couleur céleste, verte, blanche, glorifiant Dieu avec des chants et des psalmodies; les apôtres bénis, assis sur des trônes d'or et d'argent; les glorieux martyrs, couronnés de roses vermeilles; la grande compagnie des confesseurs, et les vierges très-saintes, troupe charmante, portant la bannière de l'honneur et de la beauté, chantant une chanson dont le charme est si puissant que, si quelqu'un peut l'entendre, il ne craint plus de mourir. Cette gent bienheureuse fait un bruit si joyeux que le ciel, l'air et tout le pays semblent pleins d'instruments et de voix. Tel est l'accord des célestes musiciens que l'un monte à l'octave pendant que l'autre chante à la quinte; et le troisième suit avec une si grande harmonie que jamais on n'entendit si douce ballade. Et bien, vous dis-je encore, sans mentir, qu'en comparaison de ces voix celles de la terre vous sembleraient mugissements de bœufs, quand vous entendriez luth, vielle, orgue et symphonie, sirène ou fée des eaux! Car c'est le Roi divin, assis sur le trône, qui leur a montré à solfier et à suivre ce chant [1].

« Mais la souveraine joie, celle qui dépasse tous les plaisirs, est de contempler la face de ce doux Seigneur! Heureux l'homme à qui Dieu se laisse voir au ciel! C'est cette vue qui rajeunit les bienheureux musiciens, et leur cœur en reverdit, leurs yeux en rayonnent, leurs pieds en bondissent et leurs mains s'agitent comme pour mener une danse. Et plus ils contemplent, plus ils jouissent: et ils sont pénétrés d'un amour si délicat que chacun d'eux tient l'autre pour son maître; l'œil et l'intelligence deviennent si subtils que du ciel jusqu'à la terre ils découvrent toutes choses. Ils vivent dans cette certitude qu'ils ne mourront jamais d'aucune mort, mais qu'ils demeureront dans la vie, le repos, la joie et la paix. Ceci est vérité certaine, et l'Écriture le dit, qu'il n'y a d'autre gloire ni d'autre paradis que de voir la face et le beau visage du Dieu tout-puissant, devant lequel se tiennent les chérubins, faisant grande procession soir et matin, et priant pour nous, chétifs et petits, que le Seigneur daigne redresser nos sentiers, les di-

[1] E ben ve digo ancora en ver sanza bozia
Ke, quant a le soe voxe el befe ve paria
Oldir, cera nè rota, nè organo, nè simphonia,
Nè sirena, nè aiguana, nè altra cosa ke sia:
En perzò ke'l Re ke sè su lo tron santo
Si ge mostra a solfar e a suir quel canto.

riger vers le ciel, et qu'un jour dans cette maison divine nous devenions leurs compagnons et leurs frères [1].

« Mais après ce que j'ai dit, mon cœur ne peut souffrir que je passe sous silence le siége royal de la Vierge Marie, et combien elle est près de Dieu, à sa droite, au-dessus de tous les anges dont la splendeur éclaire le ciel.... Si haute et si belle est cette Vierge Reine que les anges et les saints en parlent et en discourent, parce qu'elle est plus admirable que la fleur des prés et la rose nouvelle. D'où vient qu'une compagnie innombrable à toute heure la salue avec toute courtoisie, comme fit l'ange en la terre de Judée, quand de la part de Dieu il lui dit : « Je vous salue, Marie. » Tous l'honorent et s'inclinent devant elle, chantant *Salve Regina, Alma Redemptoris, Stella matutina ;* puis ils lui disent une prose si merveilleuse et d'un chant si beau que le cœur ne peut le concevoir, ni la langue le proférer, et que seuls peuvent le répéter au ciel ceux qui sur la terre ont servi Dieu en virginité. Or, pour l'honneur de sa personne, cette noble Vierge, qui porte couronne au ciel, donne à ses chevaliers destriers et palefrois tels que jamais on n'ouït dire que sur terre se trouvassent leurs pareils. Les destriers sont fauves, et blancs les palefrois ; ils courent plus que les cerfs, plus que les vents d'outre mer. Les étriers, les selles, les arçons et les freins sont d'or et d'émeraudes, resplendissants et d'un travail exquis [2]. Et pour compléter l'équipage qui convient à de grands barons, elle leur donne aussi un gonfalon blanc, où elle est représentée victorieuse de Satan, ce lion perfide. Ce sont là les chevaliers dont je devisais tout à l'heure. Le Père, le Fils et l'Esprit-Saint les ont donnés à la Dame du ciel pour se tenir sans cesse devant elle ; en sorte que ceux-là pourront s'estimer bienheureux, qui feront les œuvres requises pour être de la société des saints couronnés de fleurs, au service d'une telle Dame pendant l'éternité.

« Ici je ne saurais tant dire et tant prolonger mon récit que je puisse

[1] Perzò quigi cantaturi tanto se resbaldisso
Ke le mane gen balla, lo cor gen reverdisso,
Le pei ge ne saio, li ocli ge resclarisso,
E quanto igi plui lo guarda, tanto plui g'abelisso.

[2] E per onor ancora de l'alta soa persona,
Quella nobil pulcella, ke en cel porta corona,
Destrer e palafreni tanto ricchi ge dona
Ke tal ne sia en tera per nexun dir se sona.

vous faire comprendre, que nul ne peut, sinon le Christ ou son doux Père, le bonheur de ceux qui habiteront là haut. Maintenant prions tous la Vierge Marie que pour nous elle se tienne sans cesse devant Jésus-Christ, et qu'elle nous fasse préparer l'hôtellerie du ciel pour l'heure où ici-bas notre vie aura fini [1]. »

Sans doute on peut trouver dans le Paradis de Frère Jacomino un luxe bien terrestre et des plaisirs bien monastiques. Rien ne semble moins attrayant pour les imaginations modernes que la perspective d'une psalmodie éternelle sous des voûtes d'or. Toutefois le poëte n'a fait que reproduire la vision décrite aux chapitres XXI et XXII de l'Apocalypse. C'est là que paraît la Jérusalem nouvelle, avec ses murs de jaspe fondés sur douze pierres précieuses, avec ses douze portes creusées dans autant de perles, et ses palais d'or et de cristal. On y voit aussi le fleuve d'eau vive et l'arbre couronné des fruits qui donnent l'immortalité. Or, quand l'apôtre saint Jean, le plus sublime des évangélistes, employait ces images, il ne voulait assurément pas proposer un genre de bonheur si misérable à des chrétiens, à des hommes nourris dans le mépris des richesses, dans la mortification des sens, dans l'attente du martyre. Mais, selon le génie de l'Orient et la tradition des prophètes, il parlait une langue symbolique, comprise de ses lecteurs. Lui-même, dès le début de son livre, donne l'exemple des interprétations qu'il autorise, qui se perpétuent après lui, et qui au IVe siècle se trouvent recueillies dans les Commentaires d'André de Césarée et de saint Victorin. Toute l'antiquité, et avec elle tout le moyen-âge, attribuaient aux métaux et aux pierres des propriétés mystérieuses, des affinités morales qui permettaient de les prendre pour les emblèmes d'autant de vertus : ainsi la pureté du saphir désignait la Foi; l'émeraude figurait l'Espérance qui fait reverdir les cœurs. C'est pourquoi l'Eglise, si discrète dans le choix des peintures proposées aux regards des chrétiens, elle qui admit si tard dans le lieu saint les représentations de l'enfer, n'hésita pas à y reproduire la vision du vieillard de Pathmos. De là ces admirables mosaïques qui ornent l'abside de tant de basiliques italiennes, du Ve au XIIIe siècle, où la Jérusalem céleste est représentée dans tout

[1] Or ne pregemo tuti la Vergene Maria
Ke enanzo Jesu Christo per nui sempre sia,
Ke la n'apresto là su' celeste albergaria,
Quando la vita nostra qui lo serà complia.

son éclat, sans omettre ni les portes resplendissantes, ni les anges commis à leur garde, ni l'arbre de vie figuré par le palmier, ni le fleuve qui forme ordinairement la bordure du tableau. Souvent aussi les patriarches et les apôtres y sont figurés par vingt-quatre grands vieillards tout blancs, qui étendent les bras pour offrir au Christ leurs couronnes, pendant qu'une foule de vierges et de martyrs s'avancent richement vêtus et portant des palmes dans leurs mains. Voilà ce que Fra Jacomino avait pu admirer à Saint-Jean-de-Latran, à Sainte-Praxède, à Sainte-Cécile, s'il avait visité Rome ; à Saint-Apollinaire-le-Neuf de Ravenne ; enfin, sans sortir de sa province, à Saint-Marc de Venise, à Torcello, et dans bien d'autres églises maintenant détruites sur cette terre d'Italie où l'on a tant bâti, mais encore plus renversé. Tout ce qu'il y voyait s'expliquait pour lui par des interprétations enseignées dans toutes les écoles, prêchées dans toutes les chaires. Il n'avait qu'à ouvrir le livre *de Diæta salutis*, attribué à saint Bonaventure et pénétré des doctrines contemporaines, pour y apprendre le sens mystérieux de toutes les pierres de la cité céleste. Avec ces explications traditionnelles, il y trouvait le premier crayon des nouvelles peintures qu'il devait introduire dans son Paradis [1].

Le livre *de Diæta salutis* décrit l'assemblée des saints comme une de ces cours plénières dont le spectacle charmait les peuples de ce temps : « Le Christ y règne en souverain ; la sainte Vierge Marie y paraît en reine avec ses suivantes, vierges comme elle ; les anges sont les damoiseaux du prince et ses pages ; les patriarches et les prophètes sont les conseillers, les vieux seigneurs pleins de sagesse auxquels il révèle ses desseins. Les apôtres figurent comme les séné-

[1] *Apocalyps.*, cap. XXI et XXII. Au chapitre I, verset 20, l'apôtre interprète lui-même une partie de sa vision : « Septem stellæ angeli sunt septem Ecclesiarum ; et candelabra septem septem Ecclesiæ sunt. » Voyez le commentaire d'André de Césarée, au tome V de la *Bibliotheca Patrum maxima*. Quant à celui de saint Victorin, on a lieu d'y soupçonner des interpolations qui dateraient du VIe siècle. — Sur les mosaïques de Rome et de Ravenne, Ciampini, *Vetera Monumenta*, tome I et II ; Fabri, *Memorie sagre di Ravenna*. — *Diæta salutis*, au tome VI de l'édition déjà citée des œuvres de saint Bonaventure, tit. X, cap. 5 : « Fides etiam debet esse cœlestis, non terrea... Et hoc signat sapphirus, qui habet cœlestem colorem, sicut cœlum serenum... Spes veniæ figuratur per smaragdum, qui colorem habet viridem et gratiosum. »

chaux du roi, chargés de ses pleins pouvoirs, et les martyrs comme de preux chevaliers qui ont vaincu les trois royaumes du monde, de la chair et du diable. Là aussi les saints Pontifes, les confesseurs, les docteurs ont leur place, de même qu'il est de la dignité d'un noble roi d'avoir non-seulement des chevaliers dans sa cour, mais aussi des prêtres dans sa chapelle, qui célèbrent, qui prêchent et qui prient [1]. » Plusieurs critiques ont jugé ces descriptions indignes de la gravité de saint Bonaventure; cependant, aux souvenirs de chevalerie dont elles sont rehaussées, on reconnaît les habitudes de la poésie franciscaine, et comme une allusion au songe prophétique où saint François vit les murs du palais céleste couverts de trophées et d'armures. Fra Jacomino va plus loin; il n'hésite pas à représenter ses paladins célestes sur de blancs destriers, et les chevaux de bataille frappant du pied le pavé d'or de la Jérusalem éternelle, à peu près comme à Sienne, au jour de l'Assomption, des hommes en armes et à cheval entraient dans la cathédrale entre deux rangs de jeunes filles voilées. Aux images du paradis sacerdotal qui avait contenté la piété des premiers temps chrétiens se mêlaient celles d'un paradis chevaleresque, conforme aux inclinations guerrières du XIIIe siècle.

Mais déjà cette musique toute divine dont notre vieux poëte raconte si complaisamment les effets, ces chants qui n'ont pas d'écho sur la terre, ces fleurs qui couronnent le front des saints, sont comme les premières ébauches d'un paradis poétique fait pour la délicatesse un peu molle des imaginations modernes. Dante achèvera de le peindre à bien peu de frais, et avec des traits presque immatériels, quand il décrira le ciel sous la forme d'une grande rose blanche dont les feuilles sont les troncs des bienheureux, et du calice de la quelle les anges, comme autant d'abeilles, montent vers le Soleil éter-

[1] *Diæta salutis,* tit. X, cap. 6 : « Ibi enim est Christus, tanquam monarcha præcipuus. Ibi enim est Regina cum puellis... Ibi sunt angeli tanquam nobilissimi Regis domicelli. Ibi sunt patriarchæ et prophetæ... quibus, tanquam senioribus expertis, revelat mysterium consistorii sui. Ibi sunt apostoli tanquam regis senescali, habentes plenitudinem potestatis... Ibi sunt martyres sicut strenuissimi regis milites... Ibi sunt sancti pontifices, confessores et doctores, sicut videmus quod rex nobilis et illustris, qualis est Rex regum et Dominus dominantium, non solum habet milites in aula, sed clericos in capella, celebrantes, prædicantes et orantes.

nel. C'est ainsi que l'art chrétien se plie successivement aux habitudes des esprits, pour les entretenir de cette immortalité qu'il ne leur fait pas concevoir, mais qu'il ne leur permet pas d'oublier. Cependant, de ces peintures impuissantes se dégage la pensée d'une félicité toute spirituelle, toute contenue dans la contemplation de la Vérité infinie, dans le progrès perpétuel de l'intelligence et de l'amour. Le vieux poëte de Vérone ne pense pas autrement. Tout est figure, allégorie dans ses récits. Il ne connaît d'autre paradis que de voir Dieu face à face, de s'éclairer de sa lumière, de s'embraser de sa charité ; et aucun trait ne le relève plus à mes yeux, dans un siècle si violent, si ensanglanté, si tourmenté de haines et d'ambitions, que l'idée d'un ciel où « les élus s'aimeront d'une tendresse si délicate que chacun tiendra l'autre pour son maître. »

On pourra trouver que je me suis arrêté aux poëmes de Fra Jacomino avec cet excès de complaisance que les Christophe Colomb des bibliothèques ont trop souvent pour leurs découvertes bibliographiques. Pour moi, je n'ai pas pensé découvrir un monde dans ce peu de vers, mais seulement une fleur qui méritait d'être ceuillie et rattachée à la couronne poétique de l'Ordre de Saint-François. Avant d'aller plus loin, et pour achever l'histoire du génie franciscain pendant cette seconde période, il reste à parler de trois édifices où il laissa des traces immortelles : je veux dire Sainte-Marie-la-Glorieuse, de Venise, Saint-Antoine de Padoue, et, à Rome, l'église d'*Ara-Cœli*.

Ceux qui visitent Venise, ravis par les incomparables beautés de Saint-Marc, ont le tort de négliger d'autres monuments qui feraient à eux seuls l'orgueil de bien des villes. Telle est l'église de Sainte-Marie-la-Glorieuse, élevée par les Frères Mineurs en 1250, pendant que les Frères Prêcheurs bâtissaient de l'autre côté du grand canal l'église des Saints Jean et Paul. Là, comme à Bologne, comme à Florence, on trouve les deux milices de saint Dominique et de saint François campées aux deux bouts de la ville pour la garder et rivalisant de génie dans leurs édifices comme de zèle dans leurs œuvres. Les Dominicains eurent plus d'artistes parmi eux, les Franciscains en inspirèrent davantage hors de leurs rangs. Pour construire leur sanctuaire de Venise, ils ne trouvèrent pas que ce fût trop d'appeler Nicolas de Pise, ce grand homme qu'on voit, comme Arnolfo di Lapo, comme Cimabue, au berceau de la renaissance italienne. Il ébaucha la façade

austère et sans ornements qui convenait à une église de mendiants ; mais il la perça d'un portail admirable, pour inviter à franchir le seuil. A l'intérieur tout fut grand : les trois nefs eurent les proportions d'une cathédrale, et l'abside, avec ses longues fenêtres et ses vitraux resplendissants, s'élança vers le ciel, comme afin d'y suivre la bienheureuse Vierge Marie dans son triomphe. Le peuple italien, si bien inspiré dans les invocations sous lesquelles il met ses églises, a donné à celle-ci le nom de Glorieuse, et c'est à l'ombre de cette gloire pacifique et chaste que sont venues se reposer les plus bruyantes renommées de Venise : doges, généraux, savants, peintres et sculpteurs, jusqu'à Titien et Canova. Ces hommes ambitieux, passionnés, amis des richesses, mais chrétiens après tout, ont jugé que le plus sûr était de mettre leurs tombes sous la garde de l'humilité et de la pénitence.

Padoue est, comme Assise, un de ces lieux qu'une seule pensée remplit, qui vivent d'une tradition, d'un tombeau. Sans doute cette cité savante n'a oublié ni son fondateur Anténor, ni Tite-Live qu'elle vit naître, ni son université vieille de six cents ans. Mais ce qui semble dater d'hier, ce qui fait l'orgueil du peuple, la beauté des églises, la physionomie de la ville, c'est le souvenir de saint Antoine, le disciple bien-aimé de saint François. Antoine mourut en 1231 ; en 1232 il était mis au rang des saints, et en 1237 commençait à s'élever l'admirable église nommée de son nom. On ne se proposa d'abord que d'honorer sa sépulture en élevant au-dessus cet édifice étrange, avec ses sept coupoles et ses deux clochers, où l'on reconnaît l'imitation de Saint-Marc de Venise et le voisinage de l'Orient, avec sa façade élégante et grave, dessinée par Nicolas de Pise, et les deux rosaces de sa travée, dignes des plus belles cathédrales du Nord. Mais les saints sont des maîtres exigeants qui ne laissent pas de relâche à leurs fidèles ; il fallut couvrir de peintures les piliers, les murs, les voûtes. Il y eut surtout deux chapelles, où la vie du Sauveur, l'apostolat de saint Philippe et de saint Jacques, les miracles du saint titulaire formèrent une suite de tableaux pleins d'une naïveté qui n'exclut ni le pathétique ni la grandeur. Les coins les plus obscurs se peuplèrent d'images, de statues, de bas-reliefs. L'art, n'ayant plus rien à faire au dedans, finit par envahir le cloître attenant, l'oratoire voisin de Saint-Georges, où deux maîtres excellents du XIVe siècle peignirent la légende de saint Georges et celle de sainte Catherine, enfin le lieu appelé

Scuola del Santo, tout décoré de fresques du Titien. Rien ne charme comme ces monuments qu'on n'a jamais fini de visiter, qui réservent toujours quelque chose à la surprise du voyageur, chapelles latérales ou souterraines, cloîtres, oratoires; on y reconnaît ce caractère du génie de ne jamais se contenter et de ne jamais croire qu'il en ait assez fait pour l'expression de l'idée qui le tourmente et le ravit. En effet, l'inspiration sortie du tombeau de saint Antoine ne sut se contenir ni dans l'église qu'elle avait élevée, ni dans ses dépendances; elle déborda pour ainsi dire dans la ville entière. Elle y attira Giotto pour peindre la charmante église de Sainte-Marie *dell'Arena*, le mieux conservé et peut-être le plus complet ouvrage de ce maître : elle lui forma cette école de deux cents élèves qui ornèrent de leurs fresques le Baptistère, l'église des Ermites, et jusqu'à la voûte immense du palais communal, où paraissent les Sages de l'antiquité, les saints du Christianisme, les signes du Zodiaque, les vertus cardinales, et pour ainsi dire toute l'encyclopédie du moyen-âge.

L'église d'*Ara-Cœli* est bien plus ancienne que l'Ordre de Saint-François. Dès les premiers siècles, une basilique chrétienne s'était élevée sur les ruines du temple de Jupiter Capitolin, à l'endroit même où, selon la tradition populaire, la sybille avait montré à Auguste le ciel ouvert, et, debout sur l'autel, la Vierge tenant son enfant dans ses bras, pendant qu'une voix venue d'en haut disait : « Cet autel est celui du Fils de Dieu. » De là le nom d'*Ara cœli,* et le respect des peuples pour ce sanctuaire déjà vieux, quand Innocent IV, en 1252, en confia la garde aux Frères Mineurs. C'est par leurs soins que l'église acheva de prendre ce caractère sévère et gracieux qui en fait un des lieux les plus attachants d'une ville dont on ne sait pas se détacher. Au dehors, une façade pauvre et nue; à l'intérieur, vingt-deux colonnes de granit d'une grande beauté, formant trois nefs avec toutes les dispositions principales des basiliques primitives, avec les deux ambons pour la lecture des Livres saints; une mosaïque où Cavallini, ce pieux disciple de Giotto, représenta la prophétie de la sybille; enfin la chapelle de saint Bernardin de Sienne, toute rayonnante des fresques de Pinturicchio; puis, si l'on sort par le portail latéral, une longue échappée de vue sur le *Forum,* le Colysée et le désert de la campagne romaine : c'est bien l'image de cette vie prêchée par saint François, où tout est pauvreté au dehors, grâce au dedans, avec une sereine perspective de l'éternité. Chaque année, au jour de Noël, on

dresse dans l'église un simulacre de l'étable de Bethléem. Là, à la clarté de mille cierges, on voit sur la paille de la crèche l'image d'un nouveau né. Un enfant, à qui l'usage permet ce jour-là de prendre la parole dans le lieu saint, prêche la foule et la convie à aimer, à imiter l'enfant-Dieu, pendant que les *pifferari* venus des montagnes du Latium donnent avec leurs cornemuses de joyeuses sérénades aux madones du voisinage. L'étranger, peu accoutumé à la naïveté de ces fêtes, se retire peut-être en haussant les épaules ; mais l'ami des vieilles légendes, rentrant chez lui, ouvre l'histoire de saint François par saint Bonaventure ; c'est là qu'il retrouve dans un court passage l'origine de la crèche d'*Ara Cœli*, et comme une racine de plus de cette poésie populaire, de cette plante tenace que six siècles n'ont pu arracher. « Il arriva que, la troisième année avant sa mort, saint François, pour réveiller la piété publique, voulut célébrer la nativité de l'enfant Jésus avec toute la solennité possible dans le bourg de Grecio. Ayant donc obtenu du souverain Pontife la licence nécessaire, il fit préparer une crèche, apporter la paille, amener un bœuf et un âne. Les Frères sont convoqués, le peuple accourt ; la forêt retentit de cantiques, et cette nuit vénérable devient toute mélodieuse de chants, toute resplendissante de lumières. L'homme de Dieu se tenait devant la crèche, pénétré de piété, baigné de larmes et inondé de joie. La messe est célébrée, et François, comme diacre, y chante le saint Evangile. Il prêche ensuite au peuple assemblé, et lui annonce la naissance de ce Roi pauvre que dans la tendresse de son cœur il aimait à nommer le petit enfant de Bethléem. Or, un vertueux chevalier, sire Jean de Grecio, qui, pour l'amour du Christ, abandonna plus tard les armes séculières, attesta qu'il avait vu un petit enfant d'une extrême beauté, dormant dans la crèche, et que le bienheureux Père François pressait dans ses bras comme pour le réveiller[1]. »

A.-F. Ozanam.

[1] S. Bonaventure, *Legenda S. Francisci*, cap. x.

PRINCIPES DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

TIRÉS DES ÉCRITS DE M. L'ABBÉ POULLET.

Il est difficile de parler des hommes immédiatement après leur mort. La perspective du temps leur manque, et l'on s'expose, ou à les élever trop haut, ou à n'apprécier qu'imparfaitement leur mérite. Et pourtant il en est pour lesquels on doit se hâter, surtout quand la courte durée de leur existence ne leur a pas permis de laisser une trace assez durable de ce qu'ils avaient fait ou de ce qu'ils devaient faire. De ce nombre était incontestablement le prêtre, le savant, l'écrivain que nous avons perdu il y a seize mois, et auquel *le Correspondant* en particulier doit son tribut de regrets et de reconnaissance.

Le peu d'articles qu'il nous avait donnés [1] avait peut-être plus contribué à répandre son nom que les vastes études et les travaux de dévouement auxquels il avait consacré son existence. Autrement, sa mémoire aurait été concentrée dans un seul diocèse, et, tandis que ses amis le pleurent, un oubli presque universel aurait déjà commencé pour lui. Mais les circonstances des dernières années l'avaient tiré de son obscurité volontaire. Il avait comparu à la Chambre des Députés devant la commission formée pour l'examen du projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement, et ses paroles avaient laissé une profonde impression dans l'esprit de tous ceux qui l'avaient en-

[1] M. l'abbé Poullet avait publié dans le *Correspondant :*

1° *Lettre à M. Thiers*, à l'occasion de son rapport sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire, VII, 231 ;

2° *Projet d'une Somme du XIXe siècle.* Appel aux savants et aux artistes, X, 1 et 841 ;

3° *Cosmos*, par M. Alex. de Humboldt, XIV, 208.

tendu, *sans exception*[1]. Devenu ainsi l'interlocuteur de M. Thiers, il

[1] Notre ami, M. le comte de Carné, qui faisait partie de la commission nommée pour l'examen du projet de loi présenté par M. Villemain, a bien voulu nous adresser la lettre suivante, au sujet des circonstances que nous venons de rappeler.

« Je n'ai pas éprouvé, mon cher Monsieur, une émotion moins vive que la vôtre en apprenant la mort du prêtre distingué sur l'utile carrière duquel vous désirez appeler une dernière fois l'attention des lecteurs du *Correspondant*. Depuis longtemps M. l'abbé Poullet s'était acquis, comme chef d'institution, la reconnaissance des familles chrétiennes ; comme publiciste, il était en mesure de rendre à la cause catholique des services d'une autre nature. Doué d'un esprit vif et grave, souple et ferme à la fois, il était parfaitement propre à comprendre les questions politiques, tout en conservant le calme et la mesure imposés par la vie sacerdotale.

« J'ai pu le voir dans une situation difficile d'où il sortit avec un bonheur complet ; et puisque vous voulez bien faire appel à mes souvenirs, je m'empresse de déférer à ce vœu. M. Poullet fut au nombre des ecclésiastiques entendus par la célèbre commission chargée de l'examen du projet de loi, présenté par M. Villemain, sur l'instruction secondaire, commission qui nomma M. Thiers comme rapporteur et dont je faisais partie. Nous entendîmes successivement les proviseurs des colléges royaux de Paris, les délégués des institutions privées, enfin les directeurs de quelques maisons ecclésiastiques.

« Les premiers parlèrent comme des fonctionnaires, les seconds comme des industriels; les troisièmes s'efforcèrent de traiter les questions d'enseignement et d'éducation en dehors des vues de concurrence et de toute préoccupation gouvernementale.

« Je n'offenserai aucun des honorables confrères associés dans cette grave circonstance à M. l'abbé Poullet, en rappelant l'effet produit par les développements lumineux qu'il sut présenter avec une parole facile et un tact exquis. Le directeur de la maison de Senlis fut interrogé longtemps par les membres de la commission, spécialement par MM. Thiers et Dupin. La précision de ses réponses constata qu'il connaissait à fond et qu'il avait médité longtemps les conditions d'un haut enseignement et les préceptes d'une bonne pédagogie; il fut enfin prouvé que pour lui la sainte mission d'élever la jeunesse était toute autre chose qu'une fonction publique ou qu'un métier. Il recueillit les témoignages d'une satisfaction unanime. Il faut en faire un évêque, disait l'un. Quel *poulet!* s'écriait l'autre.

« Pardonnez-moi, Monsieur, la trivialité de ce mot échappé à un hono-

ne craignit pas de rétorquer quelques-uns des principaux arguments de son fameux Rapport, par une lettre insérée dans notre Recueil, et qui obtint un retentissement considérable. Plus tard, son projet d'une *Somme nouvelle au XIXe siècle,* et son premier et unique article sur le *Kosmos* de M. de Humboldt, apprirent au clergé de France qu'il recelait dans son sein un homme capable, pour ainsi dire à lui seul, de sceller l'alliance de la science humaine et de la religion.

Les révélations de la mort sont venues nous donner à tous l'explication de cette supériorité. Un des collaborateurs et des amis de M. Poullet, l'abbé Magne, a retracé dans un intéressant éloge[1] les développements de son éducation et les causes de l'admiration que dès un âge bien tendre il avait su répandre autour de lui. Nous apprenons par M. Magne que Pierre-Antoine-Félix Poullet était né d'humbles parents dans un village du diocèse de Beauvais, et que le curé du lieu de sa naissance, frappé des dispositions de cet enfant, s'était plu à jeter en lui les semences d'une instruction solide. La religion avait ainsi pris possession de M. Poullet dès avant son adolescence, et sa vocation était marquée par les premiers soins qu'il avait reçus, comme si ses parents l'eussent voué à Dieu, conformément à l'usage des premiers siècles de l'Eglise. Nous le voyons ensuite parcourir rapidement les classes du collége de Beauvais, dirigé alors par un ecclésiastique, et, à l'âge de quinze ans, entrer comme élève de philosophie au grand séminaire de la même ville. Bientôt après le pieux étudiant fut envoyé au petit séminaire de Noyon pour y professer une classe élémentaire. Mais l'épreuve était trop dure pour une âme avide de toute espèce d'instruction. Ces fonctions monotones le rebutent; le fil de l'éducation sacrée semble prêt à se rompre; la voie du monde s'ouvre avec tous ses attraits à cette immense curiosité..... Une retraite, un mot imprimé dans le cœur sur les fins de l'homme, mettent bientôt un terme à ces combats, et, à dix-sept ans,

rable membre que je n'ai pas besoin de nommer : il me paraît exprimer mieux que je ne saurais le faire l'impression laissée au sein de la commission par le digne ecclésiastique dont nous déplorons la fin prématurée.

« Recevez, etc. L. de Carné.

[1] Nous avons donné un long extrait de ce morceau dans notre numéro du 25 septembre 1847, t. XIX, p. 954 et suiv.

le jeune lévite, rentré au grand séminaire, est appelé à professer la philosophie devant des élèves tous plus âgés que lui.

Ce caractère précoce du développement, trop en harmonie d'ailleurs avec une fin prématurée, se retrouve dans toute la carrière de M. Poullet. A vingt-deux ans il était prêtre et professeur de théologie; à vingt-cinq ans, Mgr Lemercier, alors évêque de Beauvais, vieillard vénérable, le désignait pour prêcher la retraite ecclésiastique, et l'orateur subjuguait un auditoire que tant de motifs devaient rendre défiant et difficile ; à vingt-six ans on le jugeait digne, non-seulement de diriger, mais encore de fonder un collége destiné à l'éducation des laïques, et la maison de Saint-Vincent de Senlis recevait la première impulsion du chef qu'elle pleure aujourd'hui.

Mais aussi cette carrière si rapidement parcourue devait s'arrêter là : dès lors, pour le jeune prêtre, plus de succès éclatant, plus d'ambition des choses du dehors; la prédication, dans laquelle il avait produit de grands effets, est presque abandonnée. M. Poullet pouvait prétendre à tout dans le sacerdoce; le ministère ingrat auquel il se dévoue l'écarte de la carrière des honneurs, et les phases d'un établissement qui se fonde et s'accroît au milieu d'immenses obstacles seront désormais, pour ainsi dire, les seules émotions d'une âme qui savait tout embrasser.

Lorsque le 27 septembre 1845, M. l'abbé Poullet rendit le dernier soupir entre les bras de Mgr l'évêque de Beauvais, son ami et son guide, il y avait déjà dix ans que son existence tournait dans le même cercle, et son seul regret était de ne pouvoir vouer de longues années à ces occupations presque toujours si minutieuses et si uniformes. Il pouvait se rendre la justice de n'avoir volontairement soustrait ni un jour ni une heure à ses modestes devoirs. Si sa pensée s'était reportée avec quelque intensité sur les études chéries de sa première jeunesse, il l'avait fait pour conquérir les grades exigés par une administration impérieuse et jalouse. Hors de ce travail suivi, il lui avait fallu empiéter sur les heures du sommeil pour satisfaire sa passion personnelle pour la science. Il avait ainsi doublé son existence, et, sans prévoir assez les suites d'une violence faite à la nature, il se réjouissait d'une conquête qui lui permettait de concilier les besoins de son intelligence avec les devoirs de son état.

Il était résulté de là que M. Poullet pouvait parler de tout avec un

égal succès, et traiter les questions les plus différentes avec une souplesse incomparable. Mais cette ébullition constante ne laissait point de traces, quoiqu'elle n'eût rien de superficiel. Les projets tenaient lieu des ouvrages, et une existence qui aurait dû fonder un monument s'est terminée brusquement sans laisser autre chose qu'un programme.

L'auteur de cette Notice n'a connu M. l'abbé Poullet que peu d'années, et cultivé son amitié que pendant un bien petit nombre de jours; il a pu se faire de son caractère une idée juste, sans doute, mais peu profonde; il a subi l'attrait vraiment irrésistible de ses manières et de sa personne. Et, en effet, on ne pouvait joindre plus de modestie et d'aménité à plus de promptitude et d'étendue dans l'esprit. Il suffisait de voir M. Poullet au milieu des maîtres et des élèves de Saint-Vincent pour s'apercevoir qu'il possédait l'autorité et qu'il n'en abusait en aucune circonstance; il était vraiment le chef de ses collaborateurs, parce qu'il savait en être le lien : un esprit facile, une gaîté douce, une perpétuelle occupation des autres, en amortissant l'effet de sa supériorité intellectuelle, la rendaient plus évidente à tous les yeux; une taille avantageuse, des traits réguliers, un teint pâle, un regard ferme et une bouche gracieuse, lui permettaient d'offrir dès l'abord comme le miroir extérieur de son âme.

Mais c'est vainement que je tâche de rendre mon modèle avec fidélité : il a si peu posé devant moi que je crains moi-même de n'en reproduire qu'une image incomplète. Afin donc ne pas rester trop au-dessous de ma tâche, j'ai dû recourir à l'obligeance des amis de M. Poullet : elle ne m'a pas fait défaut. Outre l'intéressante notice de M. l'abbé Magne, dont j'ai déjà fait usage, outre la Lettre pastorale par laquelle M. l'évêque de Beauvais a rendu un témoignage si touchant *à celui qui fut son élève, à son intime ami, à son ancien collègue au séminaire, à l'un de ses collaborateurs les plus précieux, à l'une des gloires de son diocèse,* j'ai autour de moi tout ce que M. Poullet a écrit et tout ce qu'on a retrouvé de ses manuscrits : bagage d'un poids matériellement peu considérable, il faut en convenir, insuffisant pour donner une idée de ce qu'était le théologien, le philosophe, le littérateur, le physicien, le naturaliste (car M. Poullet réunissait dans un degré peu commun toutes ces prérogatives), mais précieux pour qui veut connaître l'homme et s'approcher par la pensée de ce foyer qui a cessé de brûler pour la terre.

Je dois d'abord signaler de fâcheuses lacunes dans les documents qui m'ont été communiqués. Il a été impossible de réunir les fragments des *Sermons*, comme on me l'avait d'abord promis. Les manuscrits en étaient presque illisibles, et d'ailleurs ils avaient déjà disparu : des mains indiscrètes avaient traité cet héritage d'un prêtre comme on traitait autrefois celui des rois et des souverains Pontifes. Il faut espérer que cette erreur sera réparée : à en juger par ses autres ouvrages, M. Poullet ne pouvait être un prédicateur ordinaire. La logique constante du discours, l'enchaînement calme du style lui donnaient sans doute de l'analogie avec Bourdaloue, dont la chaleur, d'ailleurs intime et profonde, se manifestait par des moyens auxquels notre contemporain n'était pas étranger.

Son enseignement théologique à Beauvais avait laissé de grands souvenirs : on n'a pu me communiquer les *thèses théologiques*, qui en sont probablement le seul monument. J'en dirai autant d'une thèse latine sur saint Augustin, destinée à la Faculté des Lettres de Paris, mais dont il n'est resté qu'un brouillon informe.

Le testament scientifique de M. Poullet, en y joignant l'article sur le *Kosmos* inséré dans *le Correspondant*, se borne à sa thèse d'histoire naturelle, intitulée *des Fossiles et de leur signification*, soutenue d'une manière brillante par son auteur devant la Faculté des Sciences de Paris, au mois de juillet 1837. Nous ne sommes point compétent pour juger cette thèse ; nous ne saurions dire si elle renferme, soit développées, soit en germe, quelques-unes de ces propositions neuves et originales qui font qu'on a le droit de se glorifier d'avoir apporté sa pierre à l'édifice de la science. Mais ce morceau suffit pour qu'on puisse affirmer que M. Poullet comprenait admirablement la science.

Ses travaux et ses recherches dans le champ de la littérature ont laissé moins de traces encore : après avoir obtenu le diplôme de docteur-ès-science, M. Poullet avait désiré conquérir la même distinction dans la Faculté des Lettres. Le sujet qu'il avait chosi pour sa thèse française était bien vaste ; ce n'était rien moins qu'une appréciation historique et critique de l'*Etat actuel de la langue française*. Il y eut des objections : M. Poullet essaya de les vaincre en soumettant à qui de droit l'esquisse de ce travail ; mais la démonstration ne fut pas jugée assez convaincante. Le postulant crut s'apercevoir qu'on ne mettait pas à son égard toute la bonne volonté imaginable, et il

abandonna, avec le projet qu'il avait conçu, les recherches auxquelles il s'était livré en conséquence. L'ébauche manuscrite de la thèse sur l'*Etat actuel de la langue française* a été remise entre nos mains.

M. Poullet a laissé des traces plus suivies et plus durables dans la science de l'éducation. Sans avoir écrit sur ce sujet si grave, et pourtant si négligé de nos jours, un traité *ex-professo*, il trouva l'occasion d'en examiner les principaux problèmes dans les discours qu'il faisait chaque année lors de la distribution des prix à Saint-Vincent. Récemment, un discours pour une distribution de prix a mérité, au moins par le scandale, d'occuper les meilleures plumes catholiques. Celui qui jetait ainsi à pleines mains l'injure à l'éducation religieuse se doutait-il qu'un prêtre instituteur avait déjà, dans les mêmes occasions, réfuté d'avance toutes ses objections ? Le choix même des sujets, et l'attention scrupuleuse avec laquelle ils sont traités, suffisent pour faire apprécier l'auteur et l'établissement qu'il a fondé. Voici la liste de ces discours, rangés par ordre chronologique.

1° 1836. *Sur les avantages moraux de l'étude des sciences naturelles.*

M. Poullet n'était pas directeur de Saint-Vincent quand il prononça ce discours. « Occupant, dit-il dans la préface, avant la fonda-« tion du collége de Senlis, une chaire de théologie au grand sémi-« naire, je me faisais un agréable délassement d'aller, deux fois par « semaine, m'entretenir avec les jeunes élèves du pensionnat de « Goincourt sur la physiologie, la botanique, l'entomologie, etc..... « C'est à ce titre de professeur d'histoire naturelle que je fus invité à « faire le discours d'usage, dans la solennité qui couronne les tra-« vaux de l'année scolaire. »

2° 1837. *Exposé des principes suivis dans l'institution de Saint-Vincent pour l'éducation des élèves.*

Premier discours prononcé à Senlis.

3° 1838. *De l'influence des familles dans l'éducation publique.*

4° 1839. *De l'égalité dans l'éducation publique.*

5° 1840. *De l'indulgence.*

Ici se trouve une lacune de deux ans. En 1841, une maladie épidémique avait dispersé les élèves peu de temps avant l'époque de la distribution des prix ; le discours de 1842, moins mûri que les autres, ne fut pas jugé digne de l'impression par son auteur.

6° 1843. *Du cœur et de sa part dans l'éducation.*

7° 1844. *Du bon esprit dans les maisons d'éducation.*

8° 1845. *De l'éducation sérieuse.*

9° 1846. *De l'exemple.*

Pour compléter cette nomenclature des travaux pédagogiques de M. Poullet, je mentionnerai encore *Deux lettres sur les études des petits séminaires, adressées à Mgr l'évêque de Beauvais ;* première, *des Professeurs;* deuxième, *des Objets de l'enseignement,* publiées l'une et l'autre en 1845.

Maintenant il faut citer ; et d'abord faisons connaître l'homme par les sentiments de son cœur ; laissons-lui exprimer lui-même les espérances qu'il concevait au début de son entreprise.

I

Ils viendront donc à nous, ces chers et tendres enfants, appelés par notre amour, amenés par une cordiale et libre confiance ! C'est pour eux que nous avons quitté ce que chacun de nous trouvait ailleurs de paix, d'honorables liaisons et de légitimes espérances ; c'est à eux que nous avons consacré toutes les forces de notre jeunesse, toutes les affections de notre cœur, tout le fruit de nos études. C'est pour eux, sans doute, que la Providence conservait ce somptueux monument, qui sera, si nos désirs se réalisent, le palais de la science et de la vertu. Leurs poitrines et leurs âmes y respireront un air pur : nous leur donnerons des soins qui puissent leur rappeler, sans l'amertume du regret, la tendresse de leurs mères ; nous travaillerons à les rendre heureux, puisque leur bonheur fait tout le nôtre. Ils continueront avec nous la carrière qu'ils auront commencée avec nous ; et quand nos amis reviendront visiter le riant jardin que nous cultivons, nous pourrons mettre à la fois sous leurs yeux et de tendres boutons, et des fleurs épanouies, et des fruits déjà mûrs. Chaque année nous verrons cette famille bien-aimée s'accroître et remplir successivement toutes les parties de cette vaste demeure. Chaque jour la vieille tour qui s'élève au-dessus de nos têtes réveillera au loin de doux souvenirs, et fera battre plus d'un cœur en faisant dire : « C'est là qu'est mon fils ; c'est là qu'il grandit à l'ombre protectrice d'une paisible retraite ; c'est là qu'il se prépare à devenir la consolation et l'appui de sa famille. » (*Principes,* p. 21.)

Quelques ans après, cette tendresse de cœur dont nous venons de voir la première effusion s'était mûrie par les épreuves, au lieu de s'affaiblir.

II

Quand nous vînmes, il y a sept ans à piene, au milieu de cette so-

litude et de ces ruines silencieuses, reprendre sous une forme nouvelle l'œuvre fondée en ces mêmes lieux, il y a sept ou huit siècles, par de vénérables religieux, nous ouvrîmes certainement notre cœur, en même temps qu'un nouvel asile, aux premiers élèves de Saint-Vincent ; peut-être cependant étions-nous portés alors à nous défier davantage des impulsions du cœur ; peut-être nous croyions-nous obligés de gouverner le petit peuple qui commençait à se former, et promettait de se multiplier bientôt, plutôt avec le frein de la raison et d'une autorité solidement établie, fermement maintenue, sagement tempérée, qu'avec les ressources de l'amour. Mais à peine fûmes-nous en présence de ces chers enfants que nous sentîmes nos idées incomplètes se perfectionner et s'étendre; notre cœur s'attacha vivement à cette famille adoptive ; nous nous fîmes un besoin autant qu'un devoir de fondre notre vie dans leur vie, notre âme dans leur âme, et nous comprîmes que c'était là le seul moyen de leur être utile. Sans doute aussi les rapports fréquents que nous nous sommes plu à entretenir avec les parents de nos élèves durent nous confirmer bien vite dans ces convictions. Il est difficile de voir et d'entendre un père et une mère, de parler avec eux de leurs enfants, sans partager leur tendre affection, sans entrer profondément et cordialement dans les vœux, les craintes et les espérances de leur admirable amour ! Puis vinrent des malheurs, de grands malheurs, de douloureuses épreuves!... Et quand, arrivés au terme de ces angoisses, notre cœur put enfin se remettre de son trouble, se reconnaître, pour ainsi dire, après tant de secousses et de déchirements, il se trouva plus sensible encore et plus aimant, comme s'il s'était attendri de toutes les larmes que nos yeux avaient répandues, de toutes celles qu'ils avaient vu répandre !... Et ainsi Dieu permit que les liens qui nous attachent à ces enfants devinssent toujours plus étroits et plus fermes ; et chaque jour ils se resserrent et s'affermissent encore, à mesure que nous voyons s'augmenter le nombre de nos élèves, et en même temps leur docilité, leur piété, leur confiance, enfin cet amour filial qui est pour nous la plus douce récompense de cet amour paternel que nous leur avons voué. (*Cœur*, p. 13.)

Ces sentiments nous font pressentir l'homme auquel nous avons affaire. C'était celui qui, dans la commission présidée par M. Thiers, déclarait qu'à ses yeux il y avait trois manières d'entendre l'éducation publique : la spéculation, l'administration, l'apostolat. On n'a pas besoin de demander laquelle de ces routes il avait choisie. A présent nous allons voir dans quelles idées il l'avait parcourue.

Et d'abord constatons la pensée dominante dans un homme qui

appartenait à la littérature et à la science par des titres incontestables.

III

Veuillez remarquer, Messieurs, que, dans ces occasions solennelles où une bienveillante sympathie acquise d'avance à nos paroles m'encourage toujours à exposer librement ce que nous pensons, ce que nous voulons, ce que nous essayons de faire, nous avons rarement parlé des études, et jamais, je crois, de ce qui se rattache à l'éducation physique nos élèves. (*Bon esprit*, p. 1.)

Ce silence significatif indique un homme entièrement étranger à cet amour-propre de l'établissement ou du professeur qui spécule sur le développement de la vanité et de l'ambition dans de jeunes âmes. Dès le début de l'institution, son fondateur avait nettement marqué les limites de l'importance qu'il devait attacher aux succès purement littéraires de ses élèves.

IV

On parle souvent de *fortes études;* sait-on bien quel sens on attache à ce mot? Nous entendons, nous, par des études *fortes*, celles qui fortifient l'âme, en développent toutes les facultés, et rendent un élève capable de faire dans le monde quelque chose de sérieux et d'utile. Les études fortes, ce sont des étude solides, qui, grâces à des répétitions fréquentes et des rapprochements continuels d'idées, d'hommes et de faits, de ce que l'on apprend aujourd'hui avec ce qu'on savait hier, laissent dans l'esprit des impressions nettes et profondes. Les études fortes, ce sont des études larges et étendues, sans être superficielles, qui transportent les jeunes gens en dehors de la sphère étroite d'idées que recouvre la poussière des classes : des études qui leur fassent voir dans une langue autre chose que des sons ; dans l'histoire autre chose que des dates et des noms propres; dans les mathématiques, autre chose que d'abstraites combinaisons de nombres et de figures; dans les arts, autre chose qu'un vain amusement; dans la nature, autre chose que des formes ; dans le monde enfin, autre chose que le monde même. Voilà les fortes études que nous travaillerons à soutenir dans cette maison ; voilà l'instruction dont nous voulons enrichir l'esprit de nos élèves, en même temps que nous chercherons avec plus de zèle encore, s'il est possible, à enrichir leur cœur des vertus sans lesquelles les plus beaux talents seraient des instruments de ruine. (*Principes*, p. 19.)

Dans son dernier discours, M. Poullet marquait avec force la responsabilité morale qui, lorsqu'une maison est bien tenue, pèse en particulier sur les élèves les plus distingués.

V

Que les plus *forts* d'une classe adoptent un certain ton, certaines idées, certaines prétentions, bien vite ils font loi. Puissants pour le mal, ils peuvent l'être aussi pour le bien; leur bonne volonté fait souvent plus que notre autorité; calmes et réguliers, ils préviennent ou amortissent cette effervescence toujours prête à éclater dans une réunion d'enfants mobiles et impétueux; studieux et animés d'une noble émulation, ils font rougir la paresse et aiguillonnent l'indolence; bienveillants et respectueux, assez raisonnables pour voir les choses comme elles sont, ils étouffent dans le cœur des autres ces germes de mauvais esprit, c'est-à-dire d'esprit faux, haineux et triste, qui est le vrai fléau de l'éducation publique; religieux et purs, ils refoulent dans le fond des âmes moins heureusement nées les principes vicieux ou les penchants funestes. Un noyau d'élèves de cette sorte, c'est la vie, c'est la force d'une maison d'éducation. Leur exemple assure à des maîtres zélés le succès de leurs efforts; ce concours est le seul qu'il faille demander à des élèves, le seul noble, le seul utile; mais rien aussi ne peut y suppléer. (*Exemple*, p. 13.)

Et ailleurs :

VI

Gardez-vous de vous exagérer la valeur de ces succès : ils ne valent pas une vertu, et ne couvriraient pas vos défauts. (*Egalité*, p. 18.)

Puis, abordant un des problèmes les plus oubliés dans notre déplorable éducation universitaire, il distinguait nettement l'éducation de la discipline.

VII

Non, Messieurs, l'éducation n'est utile, n'est réelle, qu'à la condition d'agir individuellement, non-seulement sur chacun des enfants, mais sur chacune de leurs actions, de leurs facultés, à chaque instant de la journée. L'organisation régulière du service, une sage direction de l'ensemble, sont choses excellentes, indispensables, mais insuffisantes. L'éducation n'est pas la discipline, ni l'enseignement; elle ne se fait point par des cours de morale, de politesse, de religion même, mais par les rapports journaliers, continuels, des élèves avec leurs maîtres, par les avis personnels, les observations de détail, les encouragements, les reproches, les leçons de tous genres auxquels donnent lieu ces rapports

non interrompus. Ainsi se fait-elle dans la famille, et il n'en peut être autrement dans le collége. Or, comment remplirons-nous nos devoirs, ainsi compris, si notre cœur ne nous porte vers ces enfants, ne nous retient près d'eux et eux près de nous? Pour cultiver ainsi toutes ces jeunes plantes une à une, avec l'assiduité que réclame leur faiblesse, ne faut-il point s'être épris d'une pure et sainte affection pour elles, se faire un plaisir, un bonheur de voir peu à peu leurs frêles tiges s'affermir, leur feuillage verdir, d'assister à l'épanouissement de leurs fleurs, à la maturation de leurs fruits? Ne faut-il pas se complaire dans la délicatesse de leurs nuances, dans la suavité de leurs parfums? Ne faut-il pas aimer les enfants pour les élever? (*Cœur*, p. 10.)

Le sage instituteur fixait avec lucidité les bornes de la sévérité et de l'indulgence.

VIII

Ces difficultés, nous ne les concilierions point assurément, nous les compromettrions de la manière la plus grave, par un système bâtard et inconséquent dans lequel la sévérité de la discipline extérieure cacherait un laisser-aller presque absolu pour tout ce qui tient au caractère et au cœur ; comme s'il n'y avait rien à faire de ce côté, ou que le peu qu'il y a à faire se fît de soi-même, par l'action de la règle, par le contact de la vie commune, peut-être aussi par l'influence des études libérales et le commerce avec les grands hommes de l'antiquité classique. Et si, pour comble d'imprudence et d'insouciance, nous abandonnions les détails de cette direction tout extérieure à des hommes qui, ne voyant là qu'une lutte désagréable à soutenir, ne chercheraient qu'à être les plus forts, qui, fermant volontiers les yeux sur tout ce qui n'est pas insubordination et tumulte, concentreraient leur attention sur une discipline qui offre déjà trop d'embarras, et chercheraient à la maintenir en épuisant l'arsenal de châtiments laissés à leur disposition ; alors, Messieurs, il serait difficile de dire lequel sera le plus funeste, ou de cette rigueur aveugle, ou de cette coupable négligence. Le mauvais esprit des élèves et leurs désordres secrets nous montreraient tous les inconvénients de la servitude réunis à tous ceux de la licence. Voici un autre excès, une autre illusion.

Des parents et des maîtres chrétiens se redisent sans cesse que leur premier devoir est de porter à la piété et d'éloigner du vice ceux que Dieu leur a confiés, et ils ont raison ; mais si l'on conclut qu'il faut toujours exciter directement à ce bien que l'on désire, toujours prêcher l'horreur du mal que l'on redoute, on peut s'exposer à mettre un peu d'ennui et de gêne là où il importe le plus que tout soit libre, spontané, et parte du cœur. On voit partout des périls pour les intérêts précieux

sur lesquels on est obligé de veiller ; hélas ! on n'a que trop raison de tout craindre , mais il n'est point sage ni possible de tout interdire.

Des interdictions trop nombreuses et trop sévères irritent une ardeur impatiente et curieuse, et quand tôt ou tard les barrières seront levées, quand le joug sera secoué, il est à craindre qu'une imagination inquiète ne cherche avidement dans les choses interdites le mal qu'elle y suppose, et dont cette idée même aggrave le danger. On sent que l'on ne saurait trop veiller sur tout et sur tous, qu'on est souvent trompé par les apparences, et qu'une confiance sans bornes, lors même qu'elle est méritée, peut amener la pensée ou l'occasion d'en abuser. En tout cela on a raison ; mais qu'aisément aussi on peut avoir tort ! Que le pas est glissant d'une surveillance exacte et infatigable à une défiance inquiète, tracassière, soupçonneuse, qui aigrit et resserre les cœurs droits autant peut-être qu'elle retient les coupables !

Il ne suffit pas que le mal soit réprimé, il faut que le bien se développe, et pour cela que toutes les âmes bonnes et généreuses se sentent à l'aise sous la discipline uniforme du collége, qu'elles ne soient pas poussées, en se voyant soupçonnées injustement, inutilement entravées, à grossir ce petit groupe de mécontents et de frondeurs dont le régime le plus sage ne prévient pas toujours la formation. (*Bon esprit*, p. 11.)

Il indiquait aussi le caractère tout extérieur de la discipline.

IX

La raison toute seule serait impuissante pour plier une réunion de jeunes enfants à ces habitudes d'uniformité, de ponctualité et de silence, dont se compose la discipline extérieure. La plupart des règles disciplinaires ne se rattachent directement à aucune idée absolue de bien ou de mal. Elles n'ont pas, comme ces lois éternelles qui condamnent les actions basses et malveillantes, un écho et un vengeur dans la conscience ; l'autorité du maître qui les établit peut seule les maintenir, et cette autorité se révèle par une volonté énergique à laquelle toute opposition doit céder. (*Indulgence*, p. 13.)

Puis, entrant d'une manière plus intime dans la nature même des élèves, il traçait en ces termes le portrait du *mauvais écolier*.

X

Les mauvais écoliers aiment peu de leurs camarades, et ceux-là même ils les aiment d'une affection fausse et passagère, quand elle n'est pas trop exclusive et justement suspecte. Méchants et impitoyables pour la faiblesse et l'inexpérience, ils se choisiront dans la foule de leurs condisciples des victimes sur lesquelles ils exerceront leur malice, leurs

railleries, leurs taquineries, je dirais presque leur cruauté. Ils regarderont comme un droit d'ancienneté, et comme la preuve d'une éducation déjà avancée, les persécutions et les amertumes dont ils empoisonneront les débuts d'un pauvre novice. A ce fonds de qualités fort équivoques, ajoutez une certaine grossièreté de goûts, de langage et de manières, qu'on croit être de bon ton dans le collége, et qui indique les mauvaises dispositions du cœur plus encore que le défaut d'usage : vous aurez un portrait fidèle de l'écolier, de celui du moins qu'une nature heureuse et privilégiée, un amour ardent de l'étude, un caractère à la fois droit et ferme, n'auront pas mis à l'abri de ces pernicieuses influences. Je me trompe, Messieurs ; je n'ai dit que la moindre partie du mal. Si nous recherchions ce que deviennent, avec un tel esprit, la foi, la religion, les mœurs, quel triste tableau nous aurions à tracer, quelles douloureuses révélations à faire, quels pénibles mystères à dévoiler ! Je dis révélations et mystères pour certains parents qui ne paraissent pas se douter de tout ce qui peut se cacher de misères profondes sous cet habit d'écolier, sous ces dehors de légèreté naturelle, de folle indépendance et d'excusable paresse. (*Bon esprit*, p. 5.)

Enfin, s'élevant à la hauteur des vrais devoirs de l'instituteur, M. l'abbé Poullet révélait toute son âme en disant l'influence que l'*amour*, dans sa plus pure et sa plus sainte acception, doit exercer sur l'éducation.

XI

Attribuer au cœur le premier rang et la plus large part dans l'éducation, n'est-ce point tout simplement appliquer à ce sujet particulier le principe général de la morale chrétienne ? Pourrions-nous oublier la touchante et mémorable parole de notre premier et unique Maître, ou n'en pas voir le rapport avec la question qui nous occupe ? Quel est le grand commandement de la loi ?... Les sages ont souvent hésité sur la solution de cet important problème ; ils ont tour à tour interrogé toutes les facultés humaines, analysé tous les mobiles de nos actions, pour chercher une base rationnelle de la moralité, pour choisir la première pierre sur laquelle ils pussent élever l'édifice de leurs doctrines ; mais il n'y a plus d'hésitation pour un chrétien qui a entendu et compris le grand mot : *Diliges, vous aimerez...* Ainsi, en matière d'éducation, tandis que de froids pédagogues exposent de stériles théories sur une question dont ils ne comprennent pas même les éléments, le maître vraiment chrétien trouve son système tout fait, sa doctrine toute formulée, ses devoirs nettement tracés dans un seul mot : *Vous aimerez, diliges.* Et lorsque, ranimant par la méditation et la prière son âme fatiguée, il recherche devant Dieu quelles vertus il doit surtout cultiver en lui-même

pour mieux répondre à sa haute mission, toujours il entend sortir du sanctuaire de sa conscience cette voie douce et pénétrante : *Diliges.* Aimez ces enfants ; combattez sans relâche l'indifférence, la lassitude, les dégoûts que leurs fautes et leurs défauts excitent si aisément ; sans fermer les yeux sur ces défauts, puisque vous les devez corriger, ni sur ces fautes, puisque souvent vous les devez punir, pensez aussi à tout ce que ces enfants ont généralement de qualités aimables et dignes de votre intérêt ; voyez l'innocence qui brille sur leur visage fleuri et leur front serein ; la naïveté de leurs aveux ; la sincérité de leur repentir, quoique si peu durable ; la beauté de leurs résolutions, quoique sitôt violées ; la générosité de leurs efforts, quoique rarement soutenus ; sachez-leur gré du peu de bien qu'ils font et de tout le mal qu'ils ne font pas ; quels qu'ils soient enfin et quoi qu'ils fassent, continuez à les aimer tant qu'ils sont avec vous, puisque c'est le seul moyen de travailler avec fruit à leur réforme. Aimez-les tous également ; point de proscrits et point de favoris ! ou plutôt que tous puissent se croire favoris et privilégiés en recevant des témoignages individuels de votre affection ! Qui vous les a confiés, ces enfants ? Dieu et leurs familles. Dieu est tout amour pour les hommes, et quiconque gouverne en son nom doit imiter sa providence et partager son amour. Les pères et les mères de ces enfants, ignorez-vous que toute leur âme est, pour ainsi dire, dans leur cœur, et que leur cœur est un foyer inépuisable d'amour ? Au nom de Dieu et des familles, aimez donc ces enfants, et alors seulement vous serez dignes, vous serez capables de les élever. (*Cœur*, p. 11.)

Appuyé sur un sentiment si fort, l'auteur n'éprouvait plus aucun embarras à exprimer son penchant pour l'indulgence.

XII ET XIII

Après tout, ce n'est point seulement par condescendance pour leur faiblesse que nous sommes obligés à l'indulgence : n'est-elle pas un besoin pour nous-mêmes, un adoucissement nécessaire à nos peines de tous les instants ? Oui, croyez-le bien, mes jeunes et chers amis, le plus pénible de nos devoirs est celui de nous montrer quelquefois sévères à votre égard. Tous les soins de la vigilance, toutes les fatigues de l'enseignement, toutes les servitudes d'une vie dans laquelle on n'est jamais à soi, jamais libre, jamais tranquille, ne seraient presque rien sans cette triste nécessité ; on s'habitue à tout le reste, et souvent on y trouve des charmes ; on ne s'habitue point à reprendre, à menacer et à punir ; et s'il faut le faire tous les jours, tous les jours on le fait avec plus de regret et d'ennui. On se sent inquiet et mal à l'aise quand on a contristé ceux que l'on aime, et si la prudence, la raison, le bien particulier

ou général le permettent, on est heureux de pouvoir se réconcilier avec son propre cœur en suivant les inspirations de l'indulgence. Et ce que nous éprouvons dans le collége, les pères et mères ne l'éprouvent-ils point dans leurs familles? Les devoirs déjà si austères de la paternité ne deviendraient-ils pas impossibles à un père qui ne voudrait être que juge, et ne rien relâcher des droits rigoureux de la justice? Bien avant que les constitutions politiques aient expressément accordé aux souverains le droit de faire grâce, comme pour leur rappeler un de leurs plus sublimes attributs, la nature a écrit dans le cœur des pères et des mères, non-seulement le droit, mais le devoir de faire grâce aussi aux êtres faibles et chéris qu'ils ont à gouverner. Ce sentiment passe dans le cœur du maître avec l'autorité qu'il partage; et dans la grande société des citoyens comme dans celle du foyer domestique, dans le collége comme dans l'Etat, l'exercice de la clémence est pour ceux qui commandent le plus doux allégement du joug toujours pénible d'une souveraineté quelconque. Mais, je ne saurais trop le redire, pour être indulgent sans danger, il faut être vraiment maître, il faut être fort; si on ne l'est que par faiblesse, tout est perdu: l'enfant ne saura plus ce que c'est que règle, autorité, obéissance, et cette funeste ignorance lui préparera pour tout le temps de son éducation, pour toute sa vie, des mécomptes infinis et de dures leçons, sans parler des peines et des dégoûts réservés à ceux qui devront le diriger et l'instruire. Soyons indulgent envers la faiblesse, mais n'ayons point de faiblesse dans notre indulgence même; que jamais elle ne soit un encouragement à l'audace, à l'indiscipline, à des caprices tyranniques. Cédons quelquefois à des prières, mais dédaignons les ordres et châtions les menaces. (*Indulgence*, p. 11.)

Nous ne nous sommes consacrés à l'éducation que dans l'espérance de pouvoir nous montrer avec nos élèves comme des amis et des pères, et de trouver dans leur raison et dans leur cœur un retour de confiance et d'affection. Le jour où nous perdrions cette espérance, nous renoncerions à un ministère inutile; car nous ne devons pas cesser d'être hommes de douceur et de charité. Aussi ne pouvons-nous donner longtemps nos soins aux enfants dont le caractère indomptable, ou le cœur insensible et faux, exigerait un emploi continuel de la sévérité et les pénibles mesures d'une vigilance soupçonneuse. D'autres mains seront plus convenables, et peut-être plus habiles que les nôtres, pour les châtier et les contenir.

Nous avons besoin de vivre en paix, afin de travailler avec plaisir et avec succès à former les âmes mieux nées, et disposées par elles-mêmes à ces habitudes de simplicité, de piété franche et d'esprit filial. C'est

heureusement le plus grand nombre. Avec de tels enfants, soigneusement préservés de toute influence contraire, on se sent plus à l'aise ; les âmes se dilatent ; les nuages se dissipent ; on regarde autour de soi avec plus de confiance ; on épanche son cœur avec plus de liberté ; le joug de la discipline s'adoucit, et les murs du collége semblent s'élargir, parce qu'on accorde plus aisément les faveurs dont on ne redoute point les abus. On pardonne plus volontiers à des fautes devenues plus rares, dont on connaît la source et dont on redoute moins la contagion. Telles sont, mes chers enfants, les seules voies par lesquelles il nous convienne de vous conduire ; y en aurait-il un seul parmi vous qui refusât de nous y suivre ? (*Indulgence*, p. 20.)

Mais aussi l'âme de l'instituteur, non moins ferme que douce, repoussait avec énergie la fausse indulgence, c'est-à-dire tout vestige d'adulation.

XIV

J'appelle *indulgence d'adulation* celle qui a pour principe un désir aveugle et servile de capter à tout prix l'affection de ceux que l'on gouverne. Les courtisans flattent les vues du prince dont ils attendent honneur et fortune ; les flatteurs des peuples, non moins vils que ceux des rois, poursuivent, au mépris de la vérité et de l'ordre, le fantôme d'une éphémère popularité. Mais il est d'autres flatteurs que les courtisans et les ambitieux ; il est d'autres idoles que les peuples et les rois, des idoles bien faibles pourtant, et ne pouvant guère contribuer au bonheur de ceux qui les adorent. Voyez l'adulation se glisser dans les rapports quotidiens de la vie domestique, et jusque dans la vie libre et franche des colléges, toujours prête à céder aux caprices d'un enfant, à excuser ses fautes, à en atténuer les châtiments.

On veut être aimé ; cela est doux, j'en conviens ; il est des positions, des circonstances dans lesquelles la seule crainte de ne l'être pas est un tourment bien cruel ; mais est-on sûr de conquérir par une aveugle condescendance cette affection à laquelle on attache son bonheur ? Est-on bien sûr que la sagacité de l'enfant n'apercevra point le motif intéressé de l'indulgence qu'on lui témoigne, ou que cette découverte ne lui inspirera pas d'autres sentiments que ceux du respect et de l'amour ? Je n'ai pas tout dit encore. Non-seulement on veut être aimé, quelquefois on veut l'être seul, ou du moins l'être plus qu'un autre..... Déplorables jalousies ! sources fécondes d'imprudence et d'erreurs ! Luttes misérables, où l'amour-propre a autant de part que le cœur, et où succombent toujours l'autorité et la dignité de l'éducation ! — Nous tous qui nous sommes chargés de cette grande œuvre, pères, mères et instituteurs de

l'enfance, sachons nous élever au-dessus de ces faiblesses, et restons à la hauteur de la mission que Dieu nous confie! C'est aux enfants à rechercher notre amour, à s'efforcer de nous plaire, et non point à nous à nous soucier puérilement de leurs puériles prédilections ou de leurs frivoles ressentiments. Je me trompe. Nous devons attacher un grand prix à leur estime et à leur confiance, car il faut être aimé d'eux pour les rendre meilleurs, et nous ne pouvons accepter l'indifférence sur les sentiments de ceux que nous aimons tant nous-mêmes; mais ne sacrifions jamais le bien réel des enfants au désir de cette affection, dont nous ne devons être jaloux que pour leur être utiles. (*Indulgence*, p. 5.)

Puis viennent les questions les plus délicates, celles dont on abuse avec le moins de bonne foi dans les programmes ordinaires. M. Poullet ne craignait pas de retracer avec une sincérité parfaite les effets de l'*égalité du collége*.

XV

Plus tard, il est vrai, tous ces enfants ne suivront pas les mêmes carrières, ne seront point placés à la même hauteur; les positions qu'ils occuperont dans le monde pourront mettre entre eux un intervalle que les convenances sociales obligeront à respecter. Ils les sentiront, Messieurs, ils les respecteront. Quand les hommes violent à l'égard les uns des autres les règles d'une sage bienséance, ce n'est point parce qu'ils ont été élevés ensemble, mais parce qu'ils ont été mal élevés (il y a tant de manières de l'être mal!) ou que du moins ils n'ont pas su profiter de leur éducation.

Comprenez-le bien, mes chers enfants, et écoutez ce conseil d'une voix amie. Aujourd'hui, vous êtes tous égaux, à vos yeux comme aux nôtres; vous le serez pendant toute la durée de vos études; vous le serez encore à votre entrée dans le monde, pour concourir aux places auxquelles votre instruction vous permettra d'aspirer. Mais lorsqu'une fois vos ressources personnelles et celles de vos familles, vos goûts, vos talents et les circonstances auront assigné à chacun de vous son poste et son rang, respectez les limites posées par les convenances entre les conditions diverses. Vous y gagnerez tous en considération et en estime. Il y a parmi les écoliers plus de camarades que d'amis. L'amitié conserve toujours ses droits, la camaraderie doit cesser à la porte du collége. Si la fierté est ridicule, la grossièreté est choquante. Vous saurez un jour, dans vos rapports mutuels, éviter ces deux écueils; et le plaisir que vous aurez à vous rencontrer dans le monde ne sera point troublé par le sentiment de malaise que produiraient le défaut de tact et une familiarité déplacée. Pour la plupart d'entre vous, ces temps sont encore éloi-

gnés ; mais déjà vous avez des devoirs mutuels à remplir, des convenances à respecter ; et si nos avis de tous les instants peuvent enfin l'emporter sur votre impatiente légèreté, vous vous formerez aisément à ces habitudes de bon ton qui vous épargneront un jour des humiliations amères, et vous n'en goûterez pas avec moins de douceur les charmes de l'égalité si convenable à votre âge. (*Egalité*, p. 6.)

Pour compléter l'ensemble de ses idées, l'auteur n'avait plus qu'à présenter le tableau des *vertus* de l'écolier, dans une bonne et sincère éducation, où le maître seconde et développe les indications de la nature. Et d'abord l'*innocence :*

XVI

L'innocence ! fleur céleste, dont le pur éclat répand autour de l'enfance comme une auréole d'angélique beauté, et dont les suaves parfums consolent et fortifient ceux qui arrosent de leurs sueurs ces tendres plantes ! Il est si doux de voir naître à chacun de nos regards le sourire dans les yeux et sur les lèvres de l'enfant, et de se pouvoir dire : C'est le sourire de l'innocence ! si doux de voir une folâtre jeunesse courir et s'évertuer sous nos voûtes majestueuses, dans nos vastes cours ou le libre espace des champs, et de pouvoir se dire : Ce sont les jeux de l'innocence ! si doux, le soir, avant de prendre notre repos, d'aller nous assurer que déjà toute la famille repose en paix, de les contempler dormant sous leurs blancs rideaux, et de se pouvoir dire : C'est le sommeil de l'innocence ! Mais pour se le dire avec sécurité, de quelle vigilance il faut environner cette réunion de jeunes enfants ! par combien de principes salutaires il faut diriger le développement de cette activité naissante ! Combien d'occupations variées il faut lui jeter selon les temps et les occasions. (*Principes*, p. 11.)

Puis la *simplicité*, fille et compagne de l'innocence.

XVII

On aime la simplicité dans un enfant comme un état heureux d'une nature primitive, comme on aime la fraîcheur du matin, la verdure du feuillage, la limpidité de l'eau et la sérénité du ciel. Plus charmante encore est la simplicité d'un jeune homme où brille déjà le caractère sacré de la vertu, où l'on admire une force qui se contient, une intelligence qui se soumet, une sensibilité douce, une pudeur délicate, une docilité affectueuse. Toujours disposée à louer, à excuser, à aimer, à admirer, toujours ouverte à une gaieté franche et pure, la simplicité sait s'amuser de peu, se contenter de tout, accepter de bonne foi et de

bon cœur les plaisirs qu'on lui procure, parce que la pureté de la conscience, la bonté de l'âme et l'habitude du travail ajoutent un assaisonnement délicieux aux récréations les plus innocentes. Cette simplicité de goûts donne un attrait particulier au foyer domestique ; et quand un jeune homme se plaît dans sa famille, quand il n'éprouve pas le besoin de chercher au dehors des distractions plus piquantes, on peut tout espérer pour l'affermissement de sa vertu et pour le bonheur de ses parents. (*Education sérieuse*, p. 7.)

Ces qualités premières et spontanées dans les bonnes natures doivent conduire au *courage de la vertu*.

XVIII

Si vous êtes bon, si votre cœur pur est confiant et votre esprit droit, si les sentiments que vous avez puisés dans votre famille, et que nous entretenons dans vos âmes, vous portent à la vertu, c'est-à-dire à la candeur, à la bienveillance, à un respect affectueux pour vos maîtres, à la piété envers Dieu et envers vos parents, osez paraître ce que vous êtes ; osez parler, et surtout agir, selon les inspirations de votre cœur, selon les heureux besoins de votre nature, selon les saintes habitudes de votre première enfance. Il ne faut point d'héroïsme pour cela, et à peine faut-il du courage ; il suffit d'avoir un peu d'élévation dans l'âme, un peu de sens dans l'esprit, et surtout cette simplicité du cœur qui tient lieu à votre âge de sagesse et de force. (*Exemple*, p. 12.)

L'importance de la *piété* ne pouvait être méconnue par un prêtre ; mais avec quelle mesure ne s'exprime-t-il pas sur un sujet où les esprits superficiels et prévenus voient ordinairement l'abus de l'éducation, telle qu'on la donne dans les maisons religieuses !

XIX ET XX

Le bon esprit dans le collége est donc nécessairement un esprit religieux. Là où il règne, la religion est non-seulement respectée et enseignée, mais pratiquée ; la piété y est non-seulement tolérée, mais honorée, encouragée par l'estime et les sympathies communes. Tous ne seront pas fervents au même degré, et l'on ne saurait à cet égard éviter avec trop de soin l'ombre même de la contrainte la plus indirecte ; mais tous seront fidèles aux devoirs essentiels du chrétien. Jamais une raillerie déplacée, une dénomination injurieuse, des soupçons décourageants n'oseraient impunément refroidir et attrister des cœurs portés aux consolantes pratiques d'une piété plus expansive, quoique toujours éclairée. Les solennités du culte catholique, si touchantes par elles-

mêmes, seront entourées, dans un collége religieux, d'une pompe innocente à laquelle tous se plairont à contribuer, et qui laissera dans les âmes naïves de doux et salutaires souvenirs. (*Bon esprit*, p. 9.)

Ainsi en est-il à plus forte raison pour les sentiments religieux, sans lesquels on ne fait rien de bon, de complet et de solide. Un écolier peut avoir suivi pendant plusieurs années, sans contrainte, sans hypocrisie, le régime d'une maison chrétienne, et se trouver à son insu, et à l'insu même de ses maîtres, fort peu chrétien dans le fond. Comment cela ? C'est que ces actes ne procédaient point de sa volonté propre et n'étaient point, pour ainsi dire, des actes personnels ; il agissait par imitation et par routine ; il allait où allaient les autres, sans résistance, mais sans réflexion ; il suivait avec indifférence le mouvement commun. Quand ce mouvement vient à cesser, quand l'écolier se trouve seul, il ne songe plus aux pratiques auxquelles il se livrait avec les autres ; la voix de sa conscience ne supplée point au silence de la cloche, ni sa volonté personnelle à l'absence d'une règle extérieure ; il omet le bien, et bientôt il fait le mal, parce que cela se fait tout seul et qu'il ne manque pas d'ailleurs d'impulsions qui l'y entraînent. Tels seraient les résultats d'une éducation d'où le principe de liberté aurait été banni, où les élèves n'auraient jamais l'occasion de songer eux-mêmes à leurs devoirs, de s'y porter par eux mêmes et de les remplir seuls. (*Education sérieuse*, p. 12.)

Ici se présente la fameuse question de l'*espionnage*, qui a donné lieu à tant de calomnies contre les établissements ecclésiastiques. M. l'abbé Poullet a, sur ce point, et aussi sur le faux *point d'honneur* qui règne dans les colléges, des principes qui nous semblent marqués au coin de la raison et de l'expérience.

XXI ET XXII

Ne soyez ni les censeurs, ni les accusateurs de ceux qui font mal ; mais soyez moins encore leurs imitateurs et leurs esclaves. Ils ne sont point vos modèles ; ils ne sont point vos maîtres ; ils ne sont point vos juges ; ni leur exemple ne vous justifierait, ni leur approbation ne vous consolerait dans les peines que vous vous attireriez en marchant à leur suite.

Le reproche, le soupçon seul de la lâcheté nous blesse amèrement ; souvent même ce sentiment d'honneur mal réglé nous pousse à des actions téméraires ou coupables ; craignant de passer pour lâches, nous devenons fous et pervers. Notre docilité à imiter ceux au milieu desquels nous vivons n'a souvent d'autre cause que la crainte d'être ac-

cusé par eux de couardise. Etrange manière de penser, de sentir et d'agir! Singulière fierté, qui nous porte à la bassesse! Faux honneur, qui nous avilit! Triste courage, qui nous fait esclaves! Qu'est-il de plus vil que de cacher, d'étouffer ses sentiments, sa conviction, ses nobles penchants, pour obéir aux ordres dictés par la légèreté ou le vice? Où reconnaissons-nous la puissance, la grandeur, la force? Est-ce dans cette barque à demi brisée, suivant à l'aventure le courant qui l'entraîne, ou dans ce navire armé de toutes pièces, que la science et l'audace de l'homme dirigent au milieu des vagues et de la tempête? Est-ce dans ce sable mobile que le moindre souffle enlève et dissipe dans les airs, ou dans la masse ferme et solide de ce roc qui brave l'effort des orages et fatigue le temps même? Est-ce dans ce frêle et aride rameau qui, détaché de son tronc, est poussé, brisé par tous les pieds qui passent, par tous les vents qui soufflent, ou dans ce chêne qui enfonce ses puissantes racines dans le sol, élève sa tête dans les airs, étend autour de lui ses vastes branches? Est-ce dans l'homme qui jouit de toute la plénitude de sa liberté et de sa raison, qui ne fait que ce qu'il veut, c'est-à-dire que ce qu'il sait devoir faire, ce qu'il reconnaît bon et utile, ce qu'une conscience droite et pure lui inspire, ou dans cet être pusillanime qui n'a ni pensée ni volonté personnelle, mais qui est toujours prêt à céder aux impulsions du dehors, moins par docilité que par faiblesse, moins par bonté que par crainte, molle argile qui, selon l'énergique image d'un grand écrivain, porte toujours l'empreinte du dernier pied qui l'a foulée? (*Exemple*, p. 9 et suiv.)

Nous ne prétendons point lutter avec nos élèves de ruse et d'adresse; nous voulons bien les surveiller, mais non point être forcés de les traiter en suspects, d'épier et de craindre leurs démarches, leurs liaisons, leurs paroles. Nous voulons bien maintenir parmi eux une discipline exacte, et vivre tout entier pour eux, mais non leur river les chaînes et nous enchaîner avec eux. Liberté donc et confiance avec des enfants dignes d'inspirer confiance et de jouir de la liberté, et capables de comprendre les règles nécessaires qui en restreignent l'exercice. Telle est notre devise; tel est, à nos yeux, le moyen le plus efficace et le plus direct de maintenir parmi nous ce *bon esprit* sans lequel une *maison d'éducation* ne mérite point son nom, sans lequel la vie de collége devient la vie la plus insupportable pour les maîtres, la plus funeste pour les élèves. (*Bon esprit*, p. 13.)

M. l'abbé Poullet n'ignore d'ailleurs et ne dissimule aucune des fâcheuses contagions que développe le contact réciproque des jeunes intelligences; mais il sait aussi qu'en compensation on peut profi-

ter des grandes institutions pour y propager la *contagion du bien.*

XXIII

Dans la société la plus corrompue, la vertu ne se révèle jamais sans exciter des sympathies; la voix de la conscience ne parle jamais tout haut sans éveiller des échos ; le bon exemple ne reste jamais sans imitateurs. La contagion du bien est moins rapide que celle du mal, mais elle est peut-être plus durable, et si toute bonne pensée, tout bon mouvement du cœur a son prix devant Dieu, nous pouvons dire aussi qu'une bonne action faite par l'homme sous les yeux de ses semblables ne leur est jamais inutile ; elle réveille dans leur âme des idées que la nature et l'éducation y ont déposées, et produit d'autres bonnes actions, qui à leur tour, et par des impulsions successives, feront jaillir des cœurs l'étincelle toujours vivante de la vertu, ou plutôt entretiendront ce flambeau salutaire qui doit luire toujours pour éclairer les pas incertains et réchauffer les âmes défaillantes. (*Exemple,* p. 13.)

Aussi, pour ne pas être la pire chose du monde, le *collége* doit-il être une *famille.*

XXIV

Si le collége n'est point une famille, ce n'est rien; je veux dire rien de bon, rien d'utile; c'est une agglomération confuse d'enfants entre lesquels il y a souvent plus d'émulation pour le mal que pour le bien, qui se heurtent sans se polir, qui vivent ensemble sans s'unir, qui obéissent sans soumission, c'est-à-dire sans respect et sans amour, et rentrent ensuite dans leurs familles avec quelques connaissances plus ou moins superficielles qui sont loin de compenser ce qu'ils ont perdu en simplicité, en innocence, en franchise, et même en affection pour les parents restés presque étrangers à leur éducation. S'il fallait choisir entre une éducation toute concentrée dans le sein de la famille et une éducation tout en dehors des sentiments, de l'influence de la famille, la première me semblerait presque toujours préférable.

Mais nous n'admettons point la nécessité de cette alternative. Il nous semble qu'en laissant de la vie de famille toutes les habitudes qui amollissent le cœur, qui rétrécissent l'esprit, qui énervent l'âme, on peut conserver et nourrir toutes les idées et les affections qui charment les travaux du jeune écolier, raniment son courage et entretiennent, si je puis ainsi parler, la fraîcheur de son âme. (*Influence des familles,* p. 7.)

Voyons, du reste, avec quelle mesure M. Poullet parle de cette *influence des familles* , si vantée ailleurs comme l'auxiliaire et le correctif de l'éducation publique.

XXV

Non, nous ne nous flattons point de remplacer entièrement auprès de nos élèves les pères et les mères qui nous les ont confiés. Un maître peut et doit, il est vrai, se concilier le respect de ses disciples par la gravité de sa conduite et leur affection par son amour et ses soins; j'avouerai même que le caractère religieux dont nous sommes revêtus inspire naturellement, à des âmes simples et pures, quelque chose de cette vénération de tendresse que nous ressentons pour les auteurs de nos jours; je sais enfin que nous devons nous appliquer à nous-mêmes ces paroles du tendre Fénelon : *Soyez pères; je ne dis pas assez, soyez mères !...* Mais, je le répète, quels que soient notre sollicitude et notre amour pour ces chers enfants, quels que soient leur respect et leur affection pour nous, pourtant nous ne sommes point leurs pères ni leurs mères ! La nature a donné à ces titres sacrés une autorité incommunicable, à laquelle le maître ne peut qu'associer, unir, identifier la sienne. Dans cette union étroite, et toujours rendue présente aux yeux de l'enfant, est la véritable force de l'éducation, la force la plus morale de sa nature, la plus légitime dans son origine, et par conséquent la plus efficace dans son action. (*Influence des familles*, p. 5.)

Après tant d'idées justes et exprimées, ce nous semble, avec un charme particulier, on aimera entendre l'auteur exprimer courageusement ce qu'il pense de l'impression du monde au sortir du collége.

XXVI

Vous allez donc, pour la plupart, dire à la fois adieu au foyer paternel et aux murs du collége ; vous allez entrer dans le monde... Entrez-y avec un esprit sérieux, et soyez-y toujours des hommes sérieux. Cela ne vous empêchera point d'être aimables, et surtout d'être heureux; mais quand bien même votre vie paisible, studieuse, vos habitudes graves et modestes devraient être taxées de singularité et de sauvagerie, préférez les reproches des esprits légers à ceux de votre conscience. Soyez jaloux de l'estime des gens honnêtes, mais ne placez point le bonheur, et moins encore la vertu, dans l'opinion des hommes, et ne cherchez point à plaire à ceux que vous ne pouvez point estimer. Soyez sérieux dans vos pensées, dans vos affections, dans vos goûts, dans votre langage, dans toute votre conduite; défiez-vous de ce penchant à plaisanter de tout, à tourner sans cesse hommes et choses en ridicule, à ne voir partout que charlatanisme et mensonge : disposition funeste qui flétrit tous les sentiments généreux, ébranle la foi au bien et au vrai, et, n'envisageant le monde que comme une comédie burlesque dont tous les ac-

teurs sont dupes ou fripons, ne laisse à l'âme d'autre foi qu'un scepticisme railleur, d'autre morale qu'un égoïsme grossier, d'autres vertus que l'audace et l'adresse. Dans la réalité le monde n'est ni si beau que les imaginations naïves (s'il en est encore aujourd'hui à dix-huit ans) se le figurent dans leurs rêves, ni si laid que le font ces caricatures inspirées par des cœurs blasés et tracées par des mains moqueuses, ni même si redoutable pour la religion et la vertu qu'on le peint quelquefois dans de pieuses exagérations. Entrez-y donc sans illusion, vous attendant à y trouver des obstacles et des déceptions; sans mépris et sans haine, sûrs d'y rencontrer encore bien des hommes justes et loyaux; sans découragement et sans vaine terreur, parce qu'il reste encore bien des chances de succès au travail et au mérite, et, pour la religion et la vertu, autant de liberté que vous en saurez prendre. Vous y verrez du mal, beaucoup de mal; des hommes ignorants, légers ou faibles, plus encore que d'hommes dépravés et vicieux par système. En voyant les effets de l'ignorance, vous rendrez grâce à Dieu d'avoir été mieux instruits des choses qu'il importe le plus à l'homme de connaître; en voyant ceux de la légèreté et de la faiblesse, vous craindrez pour vous-mêmes et vous comprendrez la nécessité d'être toujours des hommes sérieux et forts. (*Education sérieuse,* p. 14.)

Enfin le prêtre n'a que des idées fermes, justes et généreuses, sur le problème, si agité de nos jours, de la diffusion de l'instruction. Nous verrons si on osera reléguer M. Poullet dans les rangs de l'obscurantisme.

XXVII

Quiconque est assez riche pour être instruit a besoin de l'être. A mesure que l'aisance s'accroît et s'étend, les lumières et les bonnes études doivent s'accroître et s'étendre avec elle. Et j'envisage avec plaisir un avenir, prochain sans doute, où toutes les classes qu'un pénible labeur ne tient pas courbées vers la terre se confondront en une seule classe éclairée et polie, où la culture de l'esprit ouvrira les âmes aux idées élevées et les cœurs aux sentiments généreux, où toutes les professions occupées par des hommes instruits partageront la considération trop exclusivement accordée à celles que l'on appelle libérales.

D'autres peut-être entrevoient des résultats tout différents de la grande extension donnée à l'instruction secondaire, et, dans ce ciel que notre imagination se figure si serein, ils voient se former des orages... Ce n'est ici ni le temps ni le lieu d'aborder ce côté si grave de la question de l'égalité.

Mais nos paroles bien comprises, et mieux encore notre conduite, in-

diquent assez les limites dans lesquelles nous voulons propager les études classiques, et le frein que nous prétendons imposer à ces jeunes esprits dont nous excitons toutes les puissances.

A Dieu ne plaise que nous voulions livrer la société comme une proie à des ambitions dévorantes ! Mais le mouvement est imprimé, il est irrésistible, il est beau et utile de lui-même ; il ne s'agit que de le diriger. La foi seule peut le faire ; et quand nous provoquons l'égalité de l'instruction, c'est à la condition que tous apprendront en même temps leurs devoirs, et se reconnaîtront égaux devant Dieu et devant la loi qu'il leur impose. (*Egalité*, p. 15.)

Nous n'essayerons pas d'affaiblir ou de dissimuler le ton de douloureuse tristesse qui règne dans le dernier adieu que M. Poullet adressait à ses élèves ; sans doute le pressentiment involontaire d'une fin prochaine assombrissait malgré lui sa pensée.

XXVIII

Et vous, jeunes amis, aujourd'hui encore les premiers par votre âge et votre instruction dans le collége que vous allez quitter, et demain les derniers dans le monde où vous allez entrer, que n'aurais-je point à vous dire sur les exemples que vous rencontrerez et sur ceux que vous devrez donner ! Nouvelles recrues dans cette grande armée dont les cadres se modifient sans cesse par le mouvement des hommes et des choses humaines, accepterez-vous docilement le premier mot d'ordre que vous entendrez ? Adopterez-vous le premier drapeau que le hasard déploiera devant vous, et, pour parler sans figures, suivrez-vous docilement les premiers exemples que vous rencontrerez ? ou bien, apercevant tout d'abord, sous cette apparente uniformité qu'embellissent la politesse et une sage tolérance, la différence profonde des croyances et la divergence des routes que suivent les hommes, saurez-vous vous recueillir en vous-mêmes, vous tenir sur la réserve, pour conserver votre indépendance, et n'abdiquer jamais votre liberté, votre dignité d'hommes et de chrétiens ? Débutants timides sur cette scène du monde où se jouent tant de rôles, où se nouent tant d'intrigues et se déroulent tant de péripéties, mendierez-vous les applaudissements de la foule ignorante, légère, égarée, ou bien vous poserez-vous tout d'abord avec simplicité, avec modestie, avec courage, s'il en est besoin, avec la résolution ferme et droite d'être fidèles à Dieu et à vos devoirs ? Si vous hésitez, vous êtes perdus. Vous irez augmenter le nombre déjà trop grand de ces hommes pour qui les circonstances, les intérêts, les opinions tiennent lieu de principes et de devoirs ; vous serez à la merci de vos passions et de celles

des autres ; et, pour arriver à de pareils résultats, était-ce bien la peine que vos parents vous fissent donner une éducation solide et religieuse? Etait-ce bien la peine que des ministres de l'Eglise renonçassent, je ne dis point à la vie plus paisible qu'ils eussent pu trouver ailleurs, mais aux saintes fonctions qu'ils pourraient remplir utilement, et qui semblent avoir des rapports plus étroits avec leur sacré caractère? Certes, si nous pouvions penser que vous ne vaudrez pas mieux que d'autres, que toutes nos instructions, tous nos soins, tous nos efforts n'auront abouti qu'à retarder chez vous le développement des passions dangereuses; que tous les principes que nous avons cherché à établir dans vos âmes, que toutes les habitudes que nous vous avons inculquées, vont céder au premier souffle du monde, au premier exemple contraire, mieux vaudrait pour nous aller au fond de quelque campagne ignorée apprendre le nom de Dieu à des enfants en haillons, montrer du doigt le ciel à de pauvres paysans courbés sur la terre qu'ils arrosent de leurs sueurs, porter les lumières de l'Evangile et les consolations de la charité dans les plus humbles chaumières.

Mais non, nous n'aurons point travaillé en vain! non, vous ne voudrez point nous laisser croire que nous avons perdu avec vous notre temps et nos peines. Vous serez forts, vous serez constants et fidèles, entendez-le bien, non pas seulement dans ces sentiments d'affection et de reconnaissance que vous nous avez souvent témoignés, et qui sont pour nous une douce récompense de l'affection que nous vous portons, mais je veux dire constants et fidèles surtout dans les principes qui ont présidé à votre éducation, et dans les pratiques qui ont été et seront toujours votre consolation et votre force. Comme ceux qui vous ont précédés, vous aimerez à revenir quelquefois dans ces murs si longtemps témoins de vos travaux et de vos jeux, près de ces maîtres dont vous apprécierez mieux encore, avec les progrès de la raison et de l'âge, le dévouement et le zèle. Cela est bien ; mais cela ne suffit pas, ni pour eux, ni pour vous. Voulez-vous que le plaisir de nous revoir ne soit altéré, ni de votre part, ni de la nôtre, par aucun regret, par aucun remords? Faites que toujours nos yeux puissent lire dans les vôtres, et lire jusque dans le fond de votre âme, le témoignage de votre constance, de la pureté de votre vie, de votre piété, et par conséquent de votre bonheur.

Quand vous reparaîtrez au milieu de vos anciens condisciples, heureux aussi de vous revoir et d'entretenir les liens d'une cordiale fraternité, votre présence, votre conversation, vos exemples laisseront dans leur cœur, avec un doux souvenir d'amitié, une impression favorable à la vertu ; vous leur direz qu'au sortir du collége la vie n'est point si riante qu'ils se la figurent ; que les études et les règles de la vie scolaire

y sont remplacées par d'autres travaux souvent plus pénibles; que le plus sûr moyen d'y être heureux n'est pas de se livrer à la fougue de ses caprices; et que, dans le monde comme dans le collége, il est toujours nécessaire de demander à la religion, et toujours possible d'y trouver les forces dont on a besoin pour se soutenir. (*Exemple*, p. 14 et suiv.)

Tel est l'hommage que nous avons cru devoir rendre à la mémoire de M. Poullet. Il a fait lui-même son portrait, et nous l'avons placé sur son monument. C'est un exemple bien rare que celui d'une intelligence si bien coordonnée en elle-même qu'il suffise d'en rassembler les lambeaux épars dans divers écrits pour en reconstituer tout le système.

Au reste, nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur faisant connaître l'intention dans laquelle sont les amis de M. Poullet, de réunir en un recueil tous les écrits qu'il a laissés. Malgré le petit nombre et l'imperfection de ces témoignages, le quadruple aspect, sacerdotal, pédagogique, scientifique et littéraire, de cette belle figure éclatera à tous les yeux, et il restera d'un homme qui a tant fait pour sa conscience, et si peu pour sa gloire, beaucoup plus que les personnes les plus affectionnées à son souvenir ne l'avaient espéré dans le premier moment.

En même temps, la mémoire de M. Poullet demeurera de plus en plus vénérée et chérie dans l'institution de Saint-Vincent, dont la prospérité semble protégée du fond du tombeau par celui qui paraissait seul capable de la soutenir et de l'étendre. On m'écrit de Senlis qu'on espère pouvoir bientôt transporter les restes du fondateur dans la chapelle de l'établissement, monument du XIIe siècle, qui rappelle d'autres temps et d'autres vertus. Nos vœux accompagnent les pieux directeurs de Saint-Vincent dans l'accomplissement d'un hommage si bien mérité envers leur guide et leur ami.

Ch. Lenormant.

THÉATRE HISTORIQUE. — HAMLET.

Ce n'est ni la liberté ni le nombre qui manque à nos théâtres. Nous avons un *Second Théâtre-Français* destiné à faciliter la venue et l'apparition des auteurs jeunes et inconnus qui seraient tentés de faire des chefs-d'œuvre. Le *Théâtre-Français* lui-même, dans sa crise de pauvreté, ne se montre point dédaigneux ou difficile. On le voit se contenter de petits actes dont la nature et la qualité satisferaient tout au plus nos spectacles des boulevarts. Au besoin, *la Porte-Saint-Martin* est une commode succursale pour les ouvrages qui ne veulent ou ne peuvent demander asile à nos deux scènes principales. Et, à vrai dire, les divers genres de littérature dramatique sont si fort mélangés aujourd'hui, les limites qui les séparent sont devenues si incertaines, et le goût est si disposé à tout permettre, à tout pardonner au talent qui ose, que *l'Ambigu* et *la Gaîté* nous paraissent tout aussi bien en mesure de loger nos auteurs comiques ou tragiques. Les acteurs y crient peut-être un peu plus fort qu'ailleurs; ils y font, je l'avoue, de plus grands gestes, et n'ont qu'une médiocre habitude de l'alexandrin ; mais ils s'accoutumeraient aisément à modérer leurs bras et leur voix ; l'essentiel est qu'ils ne chantent pas d'ordinaire. Il y a si peu de différence entre la prose plate ou ronflante qu'ils débitent immémorialement, et la prose ou les vers du jour, qu'ils s'apercevraient à peine qu'ils changent de répertoire.

Je ne vois donc pas de raison suffisante à la création du nouveau théâtre, qui s'est nommé, par hasard et en dépit de la langue et de la grammaire, *Théâtre Historique;* à moins qu'on ne soutienne, ce qui pourrait bien être, que les théâtres ne doivent jamais devenir plus nombreux que dans les siècles où les bonnes pièces deviennent de plus en plus rares. Il en serait alors de cette espèce de spectacles comme des théâtres lyriques. On se plaint de tous côtés que les belles voix disparaissent, et qu'elles vont manquer bientôt à l'*Opéra*, et

même à l'*Opéra-Comique*. Vous savez le remède qu'on a trouvé à cette disette de musiciens et de chanteurs : on a inventé le théâtre de l'*Opéra National*. Je ne veux nullement toucher, par des allusions indirectes, à la question de la faveur ou de la corruption : je me tiens à la question d'art. N'est-il pas clair encore que, moins il y a de bons chanteurs, plus il faut de scènes où l'on chante ?

Si du moins le *Théâtre Historique* eût répondu à sa prétendue destination ! s'il eût popularisé sur la scène, à la grande manière de Shakspeare, les faits principaux de notre histoire nationale, cela nous eût consolés un peu de ne plus entendre nos muses accoutumées. Nous eussions moins redouté le silence ou l'impuissance des hommes sur qui repose encore le frêle espoir de nos lettres dramatiques. Nous aurions oublié que M. Alfred de Vigny laisse trop longtemps attendre sa réplique aux réprimandes de M. Molé. Nous pardonnerions plus volontiers à M. le vicomte Victor Hugo de se reposer de dépit sur le mauvais succès des *Burgraves*, et de préparer peut-être, selon la mode du jour, quelque histoire poétique et démocratique, ou bien quelque programme politique de son futur ministère. Nous prendrions gaiement notre parti de voir l'originale fantaisie de M. Théophile Gauthier se perdre en folle débauche sur le théâtre des *Variétés*, et jusque dans la populaire pantomime des *Funambules*. L'insouciante et capricieuse paresse de M. Alfred de Musset ne tourmenterait plus guère notre curiosité et nos regrets. Qui sait même? nous serions capables de n'avoir qu'un médiocre souci de l'avenir tragique réservé à la facilité sans nerf de M. Latour-Saint-Ibars, et de ne plus nous demander avec inquiétude si le brillant et premier succès de M. Ponsard n'était pas le fruit d'une lente et inféconde étude, un calque patient, plutôt qu'une fertile inspiration dramatique.

Par malheur, M. Alexandre Dumas, celui de tous qui nous avait toujours paru le mieux doué d'instinct et de puissance scéniques, n'a pas manqué moins que les autres à sa mission littéraire. Certes, on ne dira point que les règles d'Aristote et la loi des trois unités gênent en rien son essor. Il dispose librement du décorateur et du machiniste ; il divise à son gré ses pièces de théâtre en autant d'actes et de tableaux qu'il lui plaît ; il change de lieu, de temps et d'action, toutes les fois que bon lui semble. Il mêle, autant qu'il lui convient, le comique et le tragique. Il va jusqu'à nous menacer, sans que personne le puisse ou le veuille contredire, de représenter de

longs drames qui dureront plusieurs jours. Ses palais sont admirables ; mais où sont les rois qui les puissent habiter ? Ses forêts sont enchantées ; mais où est l'enchanteur ? Ses temples sont réels et magnifiques ; mais l'esprit et le dieu s'en sont allés.

C'est que, à force de renchérir sur les ressources matérielles de la mise en scène, on a matérialisé l'art. Ce n'est plus du cœur, de la conscience, d'un travail persévérant ou inspiré, qu'on attend le drame et ses enivrants succès, mais d'un savoir-faire vulgaire et hâtif, d'un esprit de spéculation précipité et sans scrupules. On ne crée plus ; on vend.

Aussi, voyez où en sont venus M. Dumas et son théâtre. A cette prose lâche, incolore, inélégante, française tout au plus ; à ce dialogue commun, abandonné, où l'esprit ne traverse que par éclairs ; à ces longues scènes sans lien, sans préparation, sans effet, pourriez-vous reconnaître encore l'auteur d'*Henri III?* Le talent s'est abaissé comme le style. Il ne faut point que cela étonne ; jamais il n'en sera autrement, tant qu'on verra les huit ou dix volumes d'un roman diffus, négligé, imparfait, et si attaquable déjà à tous égards, sauter hardiment sur les planches du théâtre, après avoir été grossièrement taillés, élagués, rognés, à coups ignobles de ciseaux, et encore non pas directement par l'auteur lui-même, mais par des mains ignorées, payées et subalternes.

Quand M. Dumas se donnerait la peine de parer et de polir ses romans pour la scène, il ne ferait là sans doute qu'une œuvre déplorable et bâtarde, car le théâtre et le roman ne marchent pas du même pied ; ce qui convient au récit ne va pas toujours à la représentation. Les dialogues, les faits, les caractères ne sauraient être les mêmes, ni être présentés dans les mêmes formes, de la même manière, avec les mêmes développements, et avec des limites identiques, soit qu'il s'agisse d'une action scénique ou d'une narration romanesque. Traduire un roman en drame ou un drame en roman, c'est donc pour l'auteur original œuvre fausse et vaine ; car la pensée, le sentiment qui ont créé une œuvre littéraire d'une certaine portée ne sauraient avoir deux expressions également bonnes, également parfaites. Si l'œuvre première avait une valeur sérieuse, la métamorphoser ce serait la perdre. Que sera-ce donc quand cette traduction, que j'appellerais volontiers impie, sera confiée à des mains inférieures et mercenaires?

Nous devrions désespérer d'une littérature réduite à se nourrir de transmutations pareilles, d'une langue capable de se plier complaisamment à la brutalité de ces purs changements de formes, et d'un public capable d'applaudir longtemps à ces mascarades littéraires. Cela peut durer, je ne dis pas la vie, mais quelques années de la vie d'un homme de ressources qui se fourvoie et se dissipe. Mais cette force presque toute mécanique s'évapore ; mais l'âge et la fatigue viennent ; mais les spectateurs se dégoûtent de voir des choses qui se ressemblent toujours, bien qu'elles aient l'air d'être variées ; et il arrive un jour prochain où il ne reste plus qu'un auteur usé, une langue déshonorée, un bel art méconnu, et un théâtre désert.

L'événement tardera peut-être moins encore que nous ne le prévoyons. La lassitude et l'ennui vont vite, dès le moment qu'ils commencent

Qu'est-ce qu'un théâtre où vous allez entendre un drame sans être assuré d'en bien comprendre les diverses parties, quoiqu'il dure au moins six heures ? Si la charpente en est brisée, si les événements offrent des lacunes dont votre physionomie inquiète se montre préoccupée, un voisin officieux se penche vers vous, et vous dit obligeamment : « Vous n'avez donc pas lu le roman ? — Mon Dieu ! non, répondez-vous. — Il fallait le lire avant d'entrer ; autrement beaucoup de belles choses vous échapperont. — Ah ! » En sorte que, pour venir s'ennuyer à un drame sempiternel, il est nécessaire, par avance, de dévorer je ne sais combien de tomes nauséabonds, et de passer par le cabinet de lecture avant d'arriver au théâtre. Heureux encore si, par un destin contraire, vous n'êtes pas ramenés forcément du drame au roman, pour mieux goûter tout le pathétique, toute la fraîche imagination du livre original.

Je me défie singulièrement de cette littérature retournée, de cette littérature en partie double qui se gâte l'une par l'autre, et qui déflorerait encore le talent le plus vrai et le plus économe. Et pourtant le *Théâtre Historique* n'a guère vécu, jusqu'ici, que de cet aliment malsain. C'est *la Reine Margot*, c'est *le Chevalier de Maison-Rouge*, qui a défrayé le nouveau théâtre ; et l'on annonce prochainement l'apparition de *Monte-Cristo*. Si vous avez eu le courage de lire ces quatre interminables romans, je vous plains ; mais je ne vous engage point à aller voir les drames. Si vous n'avez pas lu les romans, je ne vous en parlerai point, et ne vous engagerai

point à les lire; car, sans compter les autres inconvénients moraux, de pareilles lectures ne conviennent qu'à des gens oisifs, qui n'ont rien à faire ni à apprendre, qu'à ces inoccupés du monde fort embarrassés de remplir leurs heures de migraine ou d'ennui.

Dans *les Trois Mousquetaires*, les hommes de goût louaient seulement, et encore comme une sorte de surprise plus matérielle que morale, l'effet d'un tableau unique ; mais ils déploraient, du reste, l'absence de style, d'art dramatique et de tout mérite littéraire.

Ce qu'il y eut de plus recommandable dans *la Reine Margot*, composition indigeste de faits mal joints, c'était la frénésie épileptique et continuelle de Charles IX ; c'était encore le chien du roi, et les deux roués vifs dont on amenait les tortures sur la scène.

Le Chevalier de Maison-Rouge, qui a régné si longtemps sur les affiches, a dû sa célébrité, plus que tout le reste, à l'épisode de la mort des Girondins, amenés là on ne sait pourquoi ni comment. Un poëte avait mis cette histoire à la mode. Les gamins de Paris chantent à tue-tête, et en chœur, le chant de mort, le refrain des députés de la Gironde :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!

et les badauds vont assister en foule à une scène de club et de tribunal révolutionnaire.

Mais en quoi, je le demande, l'art est-il satisfait ? Des émotions grossières, qui ne vont qu'au goût mal cultivé et ne peuvent remuer que les entrailles vulgaires, sont-elles dignes d'usurper la place de l'idéal littéraire du grand domaine dramatique? Et n'est-ce pas une pitié que de voir se prostituer et s'ensevelir les plus heureux dons de la nature dans des œuvres informes, qui ne coûtent plus ni soins, ni veilles, qui n'ont plus ni illusions, ni espérances, et qui ne prennent pas même le souci de se relever par aucune distinction de langage ?

Lorsque le *Théâtre Historique* a voulu sortir de cette masse incohérente d'événements accumulés sans art, il a cherché à remettre en scène, sous le titre d'*Intrigue et Amour*, un vieux drame renouvelé de Beaumarchais, de Schiller et de plusieurs autres. Le public et l'argent ne sont pas venus. L'affiche n'a point tardé à changer. Un autre drame, mais écrit en vers, d'Adolphe Dumas, pour être à peu près mort-né, n'en attestait pas moins une tendance plus sérieuse à la sincérité

d'une composition élevée, et méritait, par ce côté, les regards de la critique.

Mais la tentative la plus haute, si elle eût été acceptée et comprise dans toute son étendue, et avec tout le talent qu'elle demande, c'était de réaliser et de populariser sur le *Théâtre Historique* la gigantesque renommée de Shakspeare. On a représenté sur le boulevart du Temple ce même *Hamlet*, déjà essayé avec tant de trépignements d'admiration sur le théâtre de Saint-Germain ; et l'effet a été médiocre, les spectateurs froids et peu nombreux. Les raisons de cette froideur méritent d'être étudiées. Elles sont de plus d'une sorte.

Il y a quelques années, alors que tant de novateurs à la suite, prenant leur ambition pour du génie et leur engouement pour la théorie du beau absolu, avaient réduit si bas la valeur de ce pauvre Racine, et n'exceptaient guère de la proscription universelle que quelques parties de Corneille et de Molière, il est possible que les chefs-d'œuvre de Shakspeare eussent eu meilleure chance de se naturaliser triomphalement devant un auditoire français.

Mais, en ce moment, la guerre est bien assoupie entre les romantiques et les classiques ; elle est ailleurs ; et ceux qui seulement osent parler de cette dispute vieillie se donnent l'apparence de burlesques revenants. Il semble qu'on ait décidément renoncé au vain et systématique effort d'enfermer, d'emprisonner le génie des lettres sous une formule inflexible et identique. Adorateurs et blasphémateurs de Shakspeare ou de Racine paraissent enfin avoir compris que l'immortelle statue des dieux littéraires n'est pas aussi facile à renverser qu'on le croit au sortir du collége, et que, si elle tombait jamais, elle écraserait les profanateurs sous ses débris. Du haut de leur ciel poétique, les deux grands poëtes regardaient en pitié, durant la lutte, la multitude de pygmées qui s'agitaient à la base de leur statue. Et le lendemain de la bataille, comme il arrive toujours, chaque parti n'a plus songé qu'à enterrer ses morts. Depuis qu'on ne s'enroue plus à crier : *A bas Racine!* on a beaucoup moins de cœur à crier : *Vive Shakspeare!* Telle est la loi et l'impuissance des factions insensées et contraires. Je crains fort que Racine et Shakspeare ne vivent plus longtemps que tous les esprits-forts qui ont voulu les détrôner.

La question une fois arrivée à ce point de halte et de fatigue, allait-il être aisé de populariser à Paris le grand poëte britannique ?

D'abord, très-peu de Français savent l'anglais. Nous voulons bien

passer pour un peuple essentiellement cosmopolite, mais à la condition que nous n'aurons pas la peine d'étudier les langues des autres peuples. Parmi les Français qui ont appris l'anglais, bien peu lisent Shakspeare, bien moins encore le comprennent ; car il ne suffit pas de savoir les mots pour comprendre les poëtes. Notre érudition commune sur Shakspeare s'est bornée à lire dans la première traduction venue, bien plutôt que dans l'original, quelques-uns de ses drames principaux, la plus petite part de ses œuvres. Puis, nous murmurons légèrement le *to be or not to be*, à peu près comme nous fredonnons les mots écrits sur la porte de l'Enfer : *Lasciate ogni speranza voi ch' intrate.* Et nous croyons savoir Shakspeare et Dante.

Avec de tels éléments, Shakspeare avait chez nous de médiocres chances. Et pourtant, de tous les drames shakspeariens, *Hamlet* était le mieux connu, le plus vanté. Il n'est pas d'esprit-fort en herbe qui ne marmotte quelques mots du fameux monologue. Qui ne l'a traduit ou imité, sans compter Ducis? Il n'est guère de critiques non plus qui n'aient pâli et fait de l'esthétique sur la tombe du prince de Danemarck. *Hamlet* est devenu, dans leur langage, un *type*, aussi bien que le *Faust* de Goethe. *Hamlet*, c'est le scepticisme, c'est le découragement, c'est la mélancolie, c'est l'hésitation, c'est la folie, c'est l'irrésolution, c'est le rêve, c'est le non-positif, c'est le suicide, c'est la fatalité, c'est la lutte de l'esprit avec la pensée, de l'âme humaine avec le crime et le malheur. Que dirai-je? Hamlet est beaucoup plus et bien autre que n'a voulu Shakspeare. Les critiques pensent à tant de choses que les auteurs n'ont pas imaginées! Où le poëte a senti, ils font des théories; où il a peint, ils généralisent; où il n'a cédé qu'à l'inspiration naturelle du simple et du vrai, ils découvrent tout un mystère de profondeur ténébreuse, de combinaisons merveilleusement artistes et savantes. Les critiques sont aux poëtes ce que les botanistes sont à Dieu : Dieu a fait les fleurs, les botanistes inventent les classifications. Si Dante et Shakspeare revenaient sur la terre, ils seraient bien étonnés, je crois, de toutes les belles doctrines, de toutes les belles imaginations que le raffinement vide de la critique et de la philologie leur a gratuitement prêtées. N'a-t-on pas été jusqu'à mettre en question si la folie d'Hamlet était réelle ou feinte, ou si elle était en même temps positive et jouée?

Il est probable que Shakspeare n'avait pas rêvé si creux pour représenter au vif les égarements, les perplexités, les tristesses, le dé-

sespoir d'un jeune prince, d'une jeune âme qui pleure un père détestablement mis à mort, et qui souffre à trouver dans sa propre famille la triple iniquité, la triple perfidie de l'ambition, de l'adultère et de l'assassinat. Hamlet, qui a tout à la fois l'empoisonnement d'un père à venger et une mère criminelle à plaindre et à épargner, a connu sans doute les plus grandes amertumes de la vie ; il n'a plus qu'à laisser sortir librement les cris d'un cœur meurtri, que ne sauraient consoler assez ni les rêves de l'amour, ni la main de l'amitié. Mais plus sont déchirants les cris de cette âme en peine, en proie à toutes les misères de l'humanité qu'il connaît bien et qu'il méprise, plus on sent que Shakspeare avait lu le magnifique livre de Job. Les pensées, les sentiments, les couleurs, et jusqu'aux expressions bibliques, teignent fréquemment les doutes amers et les mélancoliques ironies d'Hamlet. Dans la célèbre scène des *Fossoyeurs* elle-même, on sent que Job a passé par-là.

Mais il ne suffit pas d'admirer, de sentir les éternelles beautés d'un grand poëte. Le péril est de les dépouiller de leur vêtement primitif, de les transporter hors de leur langue, hors de leur climat, et de les exposer ainsi toutes nues aux regards des autres nations.

Les grands poëtes sont généralement impossibles à bien traduire. Entre tous les poëtes, Shakspeare est, à coup sûr, l'un des plus intraduisibles. Je ne sais surtout si notre langue est assez riche, assez abondante, assez souple, pour se prêter heureusement à un tel labeur, pour se plier à toute l'exubérance originale, à toute la variété *personnelle* qui distinguent à un si haut point le plus éminent écrivain de l'Angleterre. La langue française est rebelle et fière, nette et précise ; j'ai peur qu'elle n'arrive jamais à suivre Shakspeare dans tous ses tons élevés et bas, dans ses imaginations, dans ses plaisanteries, dans ses boutades d'humeur.

Il ne faudrait rien moins que tout l'esprit et toute la flexibilité du vers de M. Victor Hugo pour tenter, s'il était possible, un semblable duel avec le géant britannique, et je doute qu'il y réussît parfaitement. M. Alfred de Vigny a pâli sous les rudes étreintes d'*Othello*. Que sera-ce donc si quelque écolier, assez nouvellement échappé du collége, vient s'attaquer témérairement au grand William ? En Allemagne, pays d'études longues et fortes, ce sont les premiers littérateurs qui se dévouent et se consument à traduire les puissantes renommées étrangères. Sans compter toutes les ressources particulières qu'offrait l'idiome germanique

à la traduction de Shakspeare, c'est l'un des princes de la critique et de la science littéraire et philologique contemporaine, c'est Guillaume de Schlegel qui se chargeait de cette tâche immense. En France, c'est M. P. Meurice qui l'a acceptée sans sourciller. C'est M. Meurice, et non pas M. Alexandre Dumas ; car, bien que les deux noms soient sur l'affiche, et que celui de M. Dumas y figure le premier, il est bien entendu que M. Dumas n'a pas le temps de se faire traducteur, et qu'il a tout au plus le loisir de relire et de corriger l'essai de son élève.

Ainsi nous voilà tout à coup descendus à un combat démesurément inégal entre Shakspeare et M. P. Meurice.

Ce n'est pas tout. Quand le traducteur serait plus digne du poëte, les autres difficultés n'auraient pas disparu.

Il n'est guère de poésie qui ne soit nationale. Entre toutes les poésies, la poésie dramatique porte surtout l'empreinte des lieux, des temps et des hommes ; car elle est destinée à toucher les peuples assemblés, et elle doit, par conséquent, leur parler le langage de leurs sentiments, de leurs croyances, de leurs préjugés, de leurs traditions, de leur amour-propre, de leur goût, de leurs opinions, de leurs coutumes, de leurs intérêts, de leurs passions. Cette poésie abondera donc en allusions contemporaines, en satires et en louanges du moment. Cette partie transitoire du domaine poétique est sujette à se flétrir dans la postérité du peuple même chez qui elle est née. Comment offrirait-elle un véritable intérêt d'émotion aux nations étrangères, séparées par leurs langues, leurs habitudes, leurs civilisations?

La joie, la douleur, la vertu, le crime, l'orgueil, l'amour, l'ambition, la grandeur, la bassesse, pour être des sentiments universels, ne s'expriment pas sur toute la terre de la même manière et dans le même langage. Le fond est le même, la forme est diverse. Les accidents multiples, les phases variées de la vie des peuples, servent de manteau aux mêmes misères, aux mêmes passions humaines, je le sais ; mais le manteau est extrêmement bariolé. On ne plaisante pas, on ne rit pas, on ne pleure pas, on ne se fâche pas de la même façon à Londres qu'à Paris ; on n'aime pas, on ne hait pas, on n'est pas vaniteux et sot, égoïste ou spirituel, à Madrid comme à Vienne, à Rome comme à Saint-Pétersbourg. Chaque nation est gaie ou triste, passionnée ou flegmatique, vindicative ou miséricordieuse, généreuse

ou avare, selon son caractère, son humeur, son heure. Ces différences nationales éclatent dans les amusements, dans les jeux, dans les cérémonies, dans les spectacles, dans les fêtes, dans les solennités. Dans chaque individu il est facile de remarquer les diversités les plus étranges de passions et de tempéraments : pourraient-elles ne point éclater dans les populations et les idiomes divers?

Quoi qu'en disent, quoi qu'espèrent les courtisans et les entrepreneurs du progrès indéfini, il me paraît qu'il se passera de longues années avant que les hommes ne soient plus que les citoyens du monde, avant qu'ils n'aient plus qu'une seule patrie, c'est-à-dire avant qu'ils n'aient plus de patrie. Les barrières naturelles des nations, les fleuves, les montagnes, les mers, les forêts, les déserts, les espaces ne sont pas près de finir. Il faudra bien des chemins de fer, bien des bateaux à vapeur, bien des locomotives et des ballons, pour qu'il n'y ait qu'une langue, une souveraineté dans l'univers, et pour que, chaque nation se souciant médiocrement de sa littérature et de son théâtre indigènes, il n'y ait plus sur toute la terre qu'un théâtre unique, desservi par des acteurs universels, applaudi par un parterre cosmopolite. Avant que n'arrive une telle révolution, un tel prodige, la langue française et la langue anglaise auront passé, ou seront au moins des langues mortes. Longtemps encore, malgré les emprunts, les imitations, les vols de tout genre que chaque nationalité fait aux temps anciens ou modernes, Racine ne sera pas plus populaire à Londres que Shakspeare à Paris, que Calderon à Berlin, que Goethe à Lisbonne. Il est peut-être plus facile à l'esprit de M. Scribe de faire le tour de l'Europe qu'au génie national, éminemment national, de Shakspeare : il y a pour cela de fort bonnes raisons que j'omets par respect pour les lettres.

Cela étant, la lourde entreprise du *Théâtre Historique* se complique gravement.

Quand nous accorderions que *Hamlet* a été admirablement compris et traduit *tout entier* en fort beaux vers par M. Meurice, il y aurait encore dans le drame exotique plus d'un bagage anglais qui ne laisserait pas d'embarrasser un peu le parterre parisien. Il se rencontre, par exemple, dans Shakspeare, et même dans *Hamlet*, des plaisanteries basses et de mauvais goût, des *concetti* britanniques, que nous ne pardonnerions pas à Shakspeare aussi poliment que nous passons certaines crudités à Molière. Bien que nos dramaturges mo-

dernes veuillent accoutumer notre pudeur à ne plus rougir de rien, nos oreilles seraient plus sévères aux équivoques obscènes qui nous viendraient de la Tamise. Le courtisan Polonius, flatteur poltron, goguenard imbécille, raisonneur ridicule, sot vaniteux et maladroit, peut être accueilli à Londres comme le portrait, la satire indirecte de quelque grand seigneur contemporain de Shakspeare; à Paris, un pareil personnage a un goût trop prononcé de terroir pour amuser même les lettrés.

Hamlet, comme tout le théâtre de Shakspeare, est plein de ce faux goût mythologique si fort à la mode au temps de la reine Elisabeth, et qui a fait une si déplorable invasion dans notre propre littérature. Un auditoire du XIXe siècle ne supporterait pas toujours sans rire la prétentieuse mythologie de Shakspeare, à moins que cet auditoire ne fût anglais, et qu'il ne fût retenu par le sentiment d'orgueil et d'admiration patriotique.

La célèbre scène des *Comédiens*, tant de fois citée, fourmille de critique maligne, d'allusions satiriques et véhémentes, à l'adresse de l'art théâtral et des acteurs qui vivaient aux jours de Shakspeare. Les traducteurs en prose sont déjà obligés de mettre des notes au bas de leurs pages pour avertir le lecteur du véritable sens. Quel sel pensez-vous que puisse avoir, en 1848, pour les spectateurs français, traduite en toute lettre, la colère de Shakspeare flagellant le mauvais goût de son époque, et les directeurs des théâtres rivaux du sien.

C'est tout au plus si nous nous intéressons à ces justices, à ces vengeances littéraires, et si nous les tolérons dans nos vieux auteurs. En quoi donc peuvent nous toucher aujourd'hui les coups de fouet donnés par Shakspeare à la vieille ivrognerie anglaise?

Il en est de même de plusieurs endroits du dialogue d'*Hamlet*, où l'auteur tourne évidemment en raillerie, à diverses reprises, la méthode d'argumentation, la logique scolastique des universités anglaises du XVIe siècle. Tous ces traits du temps passé, tout ce que je nommerai la partie *positive* de l'art, ne plaisent qu'aux érudits, aux hommes instruits qui les comprennent. Mais n'espérez jamais les faire accepter comme l'*idéal* par les générations suivantes, à plus forte raison par les pays étrangers. Nous pourrions citer de Molière une foule de traits pareils; mais nous n'exigerions pas qu'ils excitassent l'admiration de l'autre côté du détroit.

Reste donc cette part, cette part restreinte de beauté universelle qui peut survivre à tout, même au changement de langage. Mais cette beauté elle-même, à quoi la réduisez-vous, l'exposez-vous, quand vous lui ôtez sa langue natale, les parfums de son berceau, la poétique parole de celui qui le premier l'a conçue et exprimée? Pourquoi enlevez-vous à cette belle et chaste vierge sa glorieuse tunique d'innocence naïve, pour couvrir sa nudité misérable de vos haillons d'emprunt?

Pour moi, après avoir lu les vers de M. Meurice, je ne me suis pas seulement consolé en relisant quelques beaux vers originaux de Shakspeare; mais j'ai pris la traduction prosaïque, vulgaire, littérale, que j'avais sous la main, et j'y ai trouvé mille fois plus de poésie encore que dans tous les efforts du jeune rimeur. La simple prose française a conservé une foule de choses délicieuses que le vers français a radicalement effacées. Aussi suis-je plus que jamais enclin à penser que, chez nous du moins, il est généralement préférable de se contenter de traduire les grands poëtes étrangers dans notre meilleure prose.

Ce n'est pas qu'on ne pût infiniment mieux réussir que n'a réussi M. Meurice. Sous sa main malheureuse, la luxuriante poésie de Shakspeare disparaît presque tout entière; la flexibilité abondante du dialogue devient roideur et contrainte; la couleur étincelante se ternit; l'esprit, semé dans l'original à pleines mains, fuit à tire d'aile quand il n'est pas retenu par lambeaux, et comme de force, entre les rimes violentées de pénibles alexandrins. Partout la tension et la gêne; nulle grâce, nulle aisance. Souvent le sens demeure obscur et tronqué, et la langue française n'est pas toujours mieux traitée, mieux respectée que la langue anglaise. Cela n'est ni anglais, ni français. C'est ce je ne sais quoi dont parle Bossuet, *et qui n'a de nom dans aucune langue*. Si ce n'était qu'il s'agit ici de Shakspeare, la critique ne devrait point parler de M. Meurice; je n'en citerai donc rien. Les meilleurs vers, à tout prendre, sont encore ceux où, renonçant tout simplement à traduire exactement la pensée et l'expression de Shakspeare, il se laisse aller, en dépit du flagrant anachronisme, au moule moderne des *Méditations poétiques*.

Il reste seulement à se demander comment il a été possible de glacer à ce point le magnifique langage de Shakspeare, où l'imagination, l'esprit, la pensée, le sentiment fleurissent comme à l'envi.

N'allez pas vous imaginer, toutefois, que le traducteur se soit scrupuleusement asservi à la lettre originale. Il se permet des changements, des suppressions, des additions, des transpositions notables. Je ne lui tiendrais point rigueur d'avoir élagué quelques plaisanteries équivoques, s'il n'en eût conservé d'autres qui ne méritaient pas mieux d'être conservées. Mais il s'est permis de passer plusieurs scènes d'exposition. Il a improvisé une scène d'amour entre Hamlet et Ophélie, scène dans laquelle le prince, après avoir fait fort librement sa déclaration d'amour, écrit encore un billet doux. Ce que M. Meurice met en action, Shakspeare l'avait mis en récit; car il savait bien que les amoureux n'écrivent que s'ils ne peuvent parler.

Bien plus, dans les vers de M. Meurice, Hamlet ne part point pour l'Angleterre sur un vaisseau dont le capitaine a reçu de Claudius l'ordre secret de mettre traîtreusement le prince à mort.

Enfin, changement capital, le personnage de Fortinbras a été totalement sacrifié par le traducteur, et le dénouement absolument bouleversé. Dans Shakspeare, Hamlet meurt, et laisse le trône à Fortinbras, qui *embrasse sa fortune avec douleur*. M. Meurice, après qu'Hamlet a tué Polonius, Laërte et Claudius, et que Gertrude s'est empoisonnée, fait survivre Hamlet à tous ces morts, et ramène encore une fois l'ombre du père d'Hamlet, laquelle, son bâton de commandement à la main, vient comme assister à l'agonie de tous, et dire symétriquement, à Laërte : *Prie et meurs!* à Gertude : *Espère et meurs!* à Claudius : *Désespère et meurs!* à Hamlet, enfin : *Tu vivras.*

Pour être imité de *Richard III,* ce dénouement transposé détruit essentiellement le caractère principal du drame d'*Hamlet,* l'esprit final d'expiation providentielle qui le remplit tout entier. La substitution est plus qu'une faute, c'est un non-sens. On dirait que, dans la dernière apparition de l'ombre, on n'eût calculé qu'un coup de théâtre de plus et une fin mélodramatique.

En vérité, si M. Meurice se fût fidèlement, respectueusement assujetti à suivre pas à pas Shakspeare; s'il n'eût rien retranché, rien altéré; s'il eût lutté courageusement, violemment, contre l'impossibilité de faire passer dans notre langue, dans le lit de Procuste du vers français, dans la tyrannie si peu élastique de notre alexandrin, toutes les admirables nuances de style qui étincellent dans *Hamlet;* s'il eût combattu corps à corps, avec une intrépidité opiniâtre, longue, désespérée, il eût été vaincu sans doute, mais sa défaite l'eût honoré. Au

lieu de cela, que dire d'un combat qui n'a pas été sérieux, d'une traduction libre et sans gloire, qui n'est pas même une étude grave et systématique, qui, à défaut de fidélité exacte et complète, n'a pas même conservé d'une version des traces de liberté, d'éclat, de verve, d'élégance, de facilité du moins, et que c'est assez honorer que de la nommer une spéculation de théâtre?

Que dire surtout lorsqu'il s'agit d'un enfant perdu de l'orgueil littéraire nouveau, d'un écho retentissant de toutes les clameurs romantiques? Ce bon Ducis, que vous outragez si fort, que vous accusez avec tant de mépris d'avoir défiguré et méconnu Shakspeare, ne le traitait pas, eu égard au XVIIIe siècle, avec autant d'irrévérence que vous le traitez vous-même. Ducis eut du moins l'honneur d'entrevoir l'or de Shakspeare, quand il était ignoré et dédaigné par les plus beaux esprits qui régnassent alors. Ce n'était pas les moins beaux drames anglais que Ducis faisait passer sur la scène française, quand il y transportait *Hamlet, Othello, le Roi Lear, Macbeth, Jean-sans-Terre, Roméo et Juliette.* Je n'entends nullement prendre en main la défense de la manière de Ducis, qui certes eut plus d'une sorte de mérite. Quand il n'aurait eu que l'honnêteté des sentiments, la dignité et l'indépendance du caractère, et une fidélité de principes sans ambition, ce n'eût pas été encoré un homme sans valeur que celui qui avait la modestie et la force de refuser d'entrer dans le Sénat impérial, et qui n'acceptait pas la croix d'honneur de la main même de Napoléon, en disant *qu'il avait déjà refusé pire.*

Ce n'était pas un littérateur vulgaire que celui qui écrivait, en 1783, à propos du *Roi Lear :* « Je n'ignorais pas que la sévérité de nos règles et la délicatesse de nos spectateurs nous chargent de chaînes que l'audace anglaise brise et dédaigne, et sous le poids desquelles il nous faut pourtant marcher dans des chemins difficiles avec l'air de l'aisance et de la liberté. Je suis bien éloigné de croire que cet affranchissement des règles, cette indépendance même poussée à l'excès, diminuent en rien la gloire de Shakspeare, c'est-à-dire du plus vigoureux et du plus étonnant poëte tragique qui ait peut-être jamais existé, génie singulièrement fécond, original, extraordinaire, que la nature semble avoir créé exprès, tantôt pour la peindre avec tous ses charmes, tantôt pour la faire gémir sous les attentats ou les remords du crime. »

Ce même Ducis nommait ailleurs Shakspeare : « Ce poëte si fécond, si naturel, si pathétique et si terrible. » Plus tard, en signalant de belles scènes de *Jean-sans-Terre*, il disait : « Ces deux scènes sont dignes du pinceau de ce grand poëte, quand il excelle. »

La timidité de Ducis sentait profondément les sacrifices auxquels le condamnait le XVIIIe siècle. Il raconte lui-même avec regret comment il fut amené à substituer un dénouement *heureux* au dénouement *funeste* de son *Othello, afin que les directeurs de théâtres fussent libres de choisir.* « J'ai maintenant à parler de mon dénouement. Jamais impression ne fut plus terrible. Toute l'assemblée se leva et ne poussa qu'un cri. Plusieurs femmes s'évanouirent. Ou eût dit que le poignard dont Othello venait de frapper son amante était entré dans tous les cœurs. Mais aux applaudissements que l'on continuait de donner à l'ouvrage se mêlaient des improbations, des murmures, et enfin même une espèce de soulèvement. J'ai cru un moment que la toile allait se baisser..... Cependant, quoique le public ait le droit, sous tous les climats, de tracer aux auteurs les limites de la terreur et de la pitié, ces limites pourtant sont plus ou moins reculées selon le caractère des différentes nations. Mon dénouement a eu de la peine à passer à Paris ; et, à Londres, les Anglais soutiennent très-bien celui de Shakspeare. Ce n'est point avec un poignard qu'Othello, sur leur théâtre, immole son innocente victime ; il lui presse, dans son lit, et avec force, un oreiller sur la bouche ; il le presse et le represse encore jusqu'à ce qu'elle expire. Voilà ce que des spectateurs français ne pourraient jamais supporter. »

Il ne faut pas trop s'étonner de cela. Orosmane lui-même n'avait osé poignarder Zaïre que dans la coulisse. Et à quelle époque pense-t-on que Ducis écrivit les paroles que nous venons de citer ? Talma jouait le rôle d'Othello. Plusieurs meurtres révolutionnaires avaient déjà souillé les rues de Paris et accoutumé l'œil au sang. C'était en 1792, et nous étions à la veille des massacres de septembre.

N'y a-t-il pas quelque honneur à Ducis d'avoir lutté contre l'opinion de son temps, et devancé le nôtre, tandis que, à une époque de réaction littéraire et de liberté illimitée, les plus fougueux détracteurs des convenances classiques, substituent volontairement un *dénouement heureux* au dénouement consacré d'*Hamlet*, acceptent pauvrement celui de Ducis, et viennent échouer piteusement

contre leurs propres principes aux pieds du Dieu qu'ils adoraient?

Qu'est-il besoin, maintenant, de parler du succès de la représentation? Il était bien impossible que les scènes des *comédiens*, des *fossoyeurs*, d'*Hamlet avec Ophélie*, de *la folie d'Ophélie*, du *duel*, ces belles scènes si connues de tous qu'il n'est pas même permis de les indiquer au lecteur, ne produisissent pas de l'impression sur le public français. Mais ç'a été une impression de surprise plutôt que d'admiration. Il était bien impossible que tant de traits brillants ou forts, amers ou profonds, répandus avec profusion par Shakspeare, ne parvinssent pas à déchirer, à percer, de temps en temps, la triste et opaque enveloppe de versification française, hachée et tourmentée, qui les serrait comme pour les empêcher de sortir. Il était bien impossible que l'auditoire ne saisît point parfois au passage quelques-uns des éclats de verve et d'humeur indépendante qui débordent dans les vers anglais. Il était bien impossible qu'on ne remarquât point dans plusieurs parties du dialogue, particulièrement dans la scène des *fossoyeurs*, ces fières et libres pensées d'égalité démocratique, de néant mortel, d'égalité humaine et chrétienne, devant Dieu et la mort, qu'on dirait écrites depuis la Révolution française. Il était bien impossible enfin, et surtout, que l'effet dramatique de la scène des *comédiens* fût entièrement perdu.

Mais on sent que, indépendamment des imperfections du traducteur, le public français est mal préparé à ces beautés neuves, et, pour ainsi dire, étranges. Les acteurs aussi manquent au drame anglais.

Il ne suffit pas que la chapelle, les galeries, le prie-Dieu, la salle du trône, les salles intérieures du palais du roi de Danemark, le cimetière, les portes de la ville, les esplanades extérieures soient d'une architecture fidèle et irréprochable. Shakspeare et son génie se sont bien passés de ces ressources des arts modernes. Il ne suffit pas, quelques éloges d'ailleurs qu'un pareil soin mérite, que l'acteur chargé de représenter Hamlet ait exactement étudié, copié les costumes, les attitudes, les poses, des beaux dessins d'un grand peintre, M. Delacroix. Une activité inquiète, incessante, convulsive, des cris presque continuels, des bonds de chat sauvage, n'ajoutent rien à la profondeur morale, à l'amertume railleuse du caractère d'Hamlet, et risquent même de le fausser tout à fait.

Pour reproduire Ophélie et la tristesse tendre et touchante de cette suave élégie, il faudrait beaucoup de grâce naturelle, de jeunesse

naïve, de simplicité, de fraîcheur, et de la beauté. C'est dire assez qu'on ne trouve rien de cela sur les planches de nos boulevarts.

Veut-on que je dise toute ma pensée? Nous n'avons rien autour de nous pour rendre convenablement ce personnage d'Hamlet, dont Talma lui-même n'avait pu comprendre que les hallucinations, le côté pathétique, sombre et terrible. Mais Hamlet, tel que Shakspeare l'a créé, c'est-à-dire ce mélange inouï d'esprit subtil, d'amour délicat, de raisonnements pleins d'arguties et de sentiments affectueux, d'amitié touchante et de folie étudiée, d'adresse et de vengeance, de dissimulation et d'emportement, de défiance rusée et toujours sur ses gardes, de naturel et de feinte, de raillerie cruelle et de cœur chaud ; cet Hamlet-là, ce triste et ironique penseur du Nord, n'est pas encore mûr pour Paris. J'ignore ce qu'en ont su faire Kean, Kemble ou Macready.

Et puis, je n'ai pas beaucoup d'illusions sur ces œuvres des théâtres étrangers importées en bloc, et comme de parti pris, sur notre scène, autrement qu'à titre d'essai ou d'étude. Cela répond mal à nos mœurs, à nos idées, à nos sympathies nationales, à l'honneur de nos lettres et de notre avenir patriotique. N'est-ce pas aussi un symptôme évident d'épuisement et de lassitude indigènes?

Quand le roi de Prusse fait traduire et représenter à Berlin des tragédies entières d'Eschyle et de Sophocle, devant la jeunesse des universités allemandes, qui, du moins, savent le grec, n'est-ce pas un signe que l'ère glorieuse de Schiller et de Goethe est passée, et que l'Allemagne est tombée, comme nous, dans un de ces intervalles de torpeur dramatique qui succèdent souvent aux âges les plus renommés? Si Schiller et Goethe vivaient et régnaient, ou si de nouvelles étoiles tragiques brillaient encore en ce moment au delà du Rhin, croyez-vous qu'on songeât seulement à battre des mains aux serviles reproductions du théâtre grec, si admirable qu'il puisse être?

Si, à l'exemple de la Prusse, l'*Odéon*, naguère, a essayé de nous donner l'*Antigone*, si incorrectement arrangée par les mêmes mains, jeunes, inhabiles, téméraires; si, plus récemment, au *Théâtre Historique*, on prétend recommencer Goethe et Shakspeare; si l'on nous prépare, dit-on, un nouveau *Macbeth* anglais; qu'est-ce à dire, et que conclure de ce mouvement factice et stérile, sinon que nous sommes devenus pauvres, et que nous nous vêtissons misérablement de la dépouille des morts?

P. Lorain.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 janvier 1847.

La corruption et la réforme. — Janvier finit, la session est ouverte depuis un mois, et les délibérations de la Chambre des Députés sont à peine commencées. Cette indolence flâneuse de nos législateurs, au point de vue de l'emploi du temps et de la raison des choses, n'est qu'une mauvaise plaisanterie. La session se divise régulièrement en trois parties : la première sans séances, la seconde avec des séances où l'on ne va pas, et la troisième avec des débats précipités qui ne permettent d'étudier sérieusement aucune question. Puisque nous avons emprunté tant de choses à l'Angleterre, pourquoi ne pas imiter la judicieuse distribution du temps qui préside dans ce pays aux délibérations des deux Chambres ? Au lieu de cela, nous n'avons copié que ce qui devait le plus promptement pervertir nos mœurs politiques, c'est-à-dire l'*abus des influences;* et ceux qui ont mis le plus de zèle à nous inoculer cette odieuse maladie ne font rien pour réprimer le *parlage* qui consume le temps aux dépens des affaires et des améliorations de toute nature.

Quelques-uns disent : « Ce n'est rien, ou plutôt c'est toujours la même chose. Nous n'avons de puritanisme qu'à la surface. On inquiète une quantité de bonnes âmes de choses qui ont toujours existé et qui n'ont pas empêché le monde d'aller son train. Restauration, Empire, République, Monarchie, tout a été infecté de la lèpre aujourd'hui mise à nu, mais infecté plus en secret. Alors, comme aujourd'hui, les gens qui avaient passé le seuil du temple des faveurs arrangeaient leurs petites ou leurs grandes affaires aux dépens de la chose publique. Si la mesure débordait, si les finances étaient aux mains d'un Fouquet ou d'un Calonne, un danger réel se manisfestait. Mais ces excès étaient rares, et la plupart du temps les choses cheminaient d'une allure plus douce, de façon que personne n'y faisait attention. Ce n'était, comme en matière d'octroi, que de la *coulure*. Aujourd'hui qu'on crie si fort, avons-nous plus que la *coulure* habituelle ? C'est là toute la question. »

Voilà de ces propos d'endormeurs comme on en peut entendre tous

les jours, derrière le rideau, de la bouche des divers acteurs de notre drame politique. Quant à ceux qui, comme nous, prennent la chose au sérieux, ils font l'effet de théoriciens et de songe-creux qui n'auront jamais l'intelligence des affaires. *Les affaires!* ç'a été là le mot séducteur, la pomme d'illusion présentée par la révolution de Juillet à ceux qui l'ont épousée dans le paradis terrestre de 1830.

La plupart, et nous ne parlons que des capables, étaient des gens d'esprit, habitués à faire dans *la Revue Française* et dans *le Globe* des dissertations à perte de vue, où l'on prouvait qu'il leur suffirait de surgir pour tout mettre en ordre et en marche, tandis que la Restauration, n'étant qu'un composé de Jésuite et d'émigré, ne pouvait avoir l'intelligence de quoi que ce soit, pas même de la navigation au long cours ou de la comptabilité en partie double.

Ce fut pour tous ces hommes de critique un réveil fort embarrassant que celui de la révolution de Juillet. Il fallait faire immédiatemant ses preuves, et aucun ne savait manier le moindre instrument du gouvernement ou de l'administration. Un bien petit nombre comprit qu'il y avait, en dehors des questions de dynastie, une tradition, une école, un savoir-faire fondé sur l'expérience et sur la raison. Ils se mirent aux détails, et c'est eux qui soutiennent aujourd'hui les derniers arceaux de l'administration si fortement constituée à l'époque impériale. Les autres, ayant continué de disserter, de conseiller, de jouer au parlement, et de ne rien faire, sont malheureusement entrés par une autre porte dans la tradition du passé. Ils ont trouvé la chasse aux emplois beaucoup plus facile et plus productive : ç'a été là leur façon d'apprendre les affaires.

Le mal n'aurait pas été bien apparent s'il n'eût été question que de les pourvoir ; mais un si bel exemple pouvait-il rester sans imitateurs? C'est alors que la province a donné, et que nous avons vu déborder cette phalange dont M. Ducos dressait le catalogue satirique dans son discours de samedi : hommes brûlants de patriotisme et féroces contre les abus tant qu'ils ne sont qu'avocats d'un petit endroit, médecins de campagne ou conseillers de préfecture, et qu'il faut enjoler des électeurs nourris de la fine fleur des phrases de l'opposition ; mais vrais Démosthènes à Paris, sinon par la faconde, au moins par la faiblesse, et dont les yeux se dilatent comme ceux de l'orateur athénien à la vue de la coupe d'or d'Harpalus.

Or, les gens dont je parle ayant peu de monde, et ne sachant pas ménager les transitions, sont fort incommodes pour le gouvernement qui se prête à les acheter. Ce sont de vrais campagnards qui mettent les deux mains dans le plat et tombent sous la table à la fin du banquet. Je veux

bien que l'amphitrion garde son sang-froid; mais il lui faut un triple courage, un de ces courages que nous n'envions guère, pour résister à l'envie de laisser là ses convives ou de les faire jeter à la porte.

On raconte (et nous ne garantissons pas l'anecdote) qu'il y a quelques années un fort médiocre magistrat de province dut à la protection d'un de ses grands amis d'arriver à la Chambre élective. Dès ce moment il se trouva pourvu des qualités nécessaires pour remplir les fonctions les plus élevées, et l'on ne tarda pas à le nommer procureur général dans une de nos principales villes, au risque de le voir demeurer interdit devant le dernier avocat du barreau. Avant d'en arriver là, le député en question était tout feu pour le ministère; devenu procureur général, il conçut des scrupules. Lors des votes difficiles et des majorités douteuses, on l'invitait, on le chambrait, on le faisait juge de la chose; et lui, de pousser des soupirs, et, tout en tergiversant, de voter encore pour le bien. Cependant le procureur général entassait dans son chef-lieu sottises sur sottises; il contrecarrait ou blessait toutes les autorités; il se mettait à dos le préfet, le maire, le premier président, le général. C'était un concert unanime pour demander son remplacement.

Mais comment se résoudre à désobliger ainsi un député douteux et qu'il fallait ramener à chaque fois? On ne pouvait décemment l'ôter d'où il était que pour le pourvoir d'un meilleur poste. — C'est ce qu'avait prévu le rusé magistrat, et le mécontentement s'accrut tellement contre lui qu'il fallut le déporter à la Cour de Cassation; le *pauvre homme!* — Dites-donc plutôt le grand homme, le citoyen honnête et désormais incorruptible, le fougueux ennemi de la corruption. Depuis lors, l'opposition n'a pas compté de champion plus intrépide.

M. Ducos parlait fort spirituellement des *prisonniers* que le ministère a faits sur la gauche : est-ce que la gauche n'en a pas faits sur le gouvernement, qui ne valent guère mieux ? A vrai dire, la représentation nationale n'est plus qu'un jeu de barres.

Depuis longtemps le gouvernement ne vit plus que des fautes de l'opposition; ce n'est pas assez : il en est réduit à présent à dresser des garde-fous contre ses propres incartades. Nous sommes convaincus, par exemple, que ce n'est pas de gaîté de cœur qu'il a favorisé le trafic des fonctions de la Cour des Comptes. Il a besoin de cette juridiction; son intérêt lui commande de n'y appeler que des hommes laborieux, capables, intègres, et ce n'est pas le commerce des offices qui peut le mettre à l'abri de l'introduction dans un corps aussi éminent de sujets ineptes, dissipés et corrompus. Et cependant il lui a fallu faire devant les deux Chambres la confession publique qu'il avait mis la main à des arrangements de ce genre, et que l'accès à la plus haute magistrature, après la

Cour de Cassation, était devenue entre ses mains une monnaie parlementaire et électorale, comme tout ce qui ressortit à l'Etat dans notre système d'omnipotence administrative.

Il est vrai qu'on ne le fera plus : c'est un hommage que l'on rend aux progrès de la morale publique; et dans le fond, on n'est peut-être pas fâché d'en venir à ces tristes et singulières déclarations : car si d'un côté l'on perd un moyen d'agir sur les votes, de l'autre on ferme la porte à quelques-uns des plus acharnés solliciteurs. Toute cette *affaire Petit*, et les déplorables débats auxquelles elle a donné lieu, nous ont produit l'effet d'un de ces concerts charivariques où tout le monde détonne, et où personne ne peut rattraper le ton et la mesure : les adversaires grossissant leur voix et s'improvisant des vertus pour les jeter à la tête d'une grande et importune renommée, et cette renommée elle-même incertaine, ne se retrouvant plus, parce qu'elle a trop méprisé les hommes, parce qu'elle a oublié que les honnêtes gens se doivent à eux-mêmes de traiter tous les autres hommes, sans distinction, comme d'honnêtes gens.

S'il ne s'agissait que de juger une question de tactique, nous pourrions dire que l'opposition s'est bien trop pressée. On annonce qu'elle va revenir en masse sur le système de corruption dans la discussion de l'Adresse, qu'elle y étalera toutes ses preuves, et qu'elle sollicitera le vote d'un paragraphe de flétrissure. Mais après l'ordre du jour de vendredi, la mèche est éventée. Il s'est trouvé dans la Chambre beaucoup de gens qui ont répugné à se prononcer sur un fait médiocre en lui-même et contestable, du moins quant aux conséquences extrêmes qu'on voulait en tirer : de ceux-ci, les uns ont voté de guerre lasse pour le ministère, les autres se sont abstenus.

Que si, au lieu de s'épuiser sur un scandale accidentel, on avait suivi l'exemple donné par l'honorable M. de Falloux dans la discussion des bureaux, il nous paraît impossible qu'un appel ferme et digne à la conscience de l'assemblée n'eût pas désorganisé la phalange des *satisfaits* et des *confiants*. L'opposition n'est donc vaincue que parce qu'elle n'a pas su rassembler ses forces et parce qu'elle a mal attaqué. Mais le gouvernement ne sort pas grandi, tant s'en faut, de cette épreuve, et l'on se demande avec effroi, en voyant se rapetisser chaque jour la puissance directrice, où le pays trouvera des ressources contre les dangers qui le menacent.

Crierons-nous toujours dans le désert? et la voix honnête et pure qui retentissait l'autre jour avec tant d'éclat dans la Chambre des Pairs ne trouvera-t-elle pas un écho dans les consciences? Ce pays est entièrement à reprendre en sous-œuvre; ainsi l'entendent tous ceux qui se

mêlent sérieusement des affaires. Or, les hommes dont nous parlons n'appartiennent, en général, ni au gouvernement ni aux Chambres. La représentation intellectuelle et morale de notre pays n'existera bientôt plus; nous n'en voulons pour preuve que l'*accident* qui a fait de M. de Montalembert le seul talent du premier ordre qui ait surgi depuis la révolution de Juillet. Il a fallu, pour lui ouvrir la voie, qu'on respectât, par une disposition purement transitoire, l'hérédité de la pairie dans les hommes déjà investis de ce droit, mais trop jeunes encore pour le faire valoir. Si M. de Montalembert avait eu le bonheur de conserver son père deux ans de plus, il ne se serait pas trouvé depuis quinze ans, avec ses opinions antipathiques à tout ce qui avait pour soi le nombre et la force, une seule porte par laquelle il eût pu se glisser sur le théâtre de la vie politique. Il suffit de cette seule observation pour battre en brèche tout ce qui existe en fait de moyens de parvenir. Le sentiment de la conservation, tel qu'il est organisé, ne peut se suffire à lui-même : il est étouffé par ses partisans grossiers et incapables, et il n'a nul moyen d'appeler à lui-même ceux qui le rajeuniraient par le talent et l'épureraient par la fermeté du caractère.

La loi répressive du trafic des offices de judicature, que le ministère s'est vu réduit d'apporter à la Chambre, ne détruira ni les scandales ni les soupçons; la loi des incompatibilités, inévitable dès que l'opposition saura régler sa marche, ne changera rien au fond des choses. Cette loi, le gouvernement l'eût facilement esquivée s'il ne se fût habitué à trembler devant les moindres dangers parlementaires, et s'il eût mis résolument le marché à la main de ceux qui exigeaient le payement de leurs services; mais c'est un autre garde-fou qu'il faudra bien élever un jour ou l'autre, puisque le vertige est général. Quand les incompatibilités auront passé en loi, les députés auront barre plus que jamais sur le gouvernement et sur l'administration, ou plutôt il n'y aura plus d'administration possible en présence de la féodalité parlementaire.

Beaucoup de gens seraient tentés de croire que la proclamation du principe des incompatibilités exige qu'on en reconnaisse un autre : celui des garanties administratives. Notre organisation, nos habitudes, nos préjugés, notre raison d'être Français, en un mot, veulent une administration forte, honnête, éclairée. Or, ces conditions ne peuvent être remplies si les employés ne sont que les vassaux des oligarques parlementaires, et si la hiérarchie et l'avancement entrent, comme des effets publics, dans la circulation électorale. En Angleterre et en Amérique, où l'administration n'est rien, l'habitude du *self-government* sert d'un contrepoids suffisant à l'excès de l'influence parlementaire. Toutes les institutions munies d'une charte d'incorporation gravitent librement dans

l'atmosphère publique, et s'il n'en résulte pas, comme chez nous, une régularité harmonique de toutes les fonctions du corps social, au moins la vie n'est-elle pas interrompue, et le bien a ses manifestations énergiques, quoique partielles. Ici, au contraire, on a l'aversion du morcellement dans la chose publique, et l'on fait tout pour détruire le sentiment d'impartialité sans lequel l'unité n'est qu'un moyen de tyrannie.

Or, les députés, qui sont tout de flamme lorsqu'il s'agit d'empêcher le gouvernement d'abuser de ses forces, sont de glace, au contraire, si on leur parle d'une barrière à élever contre le débordement de leur propre influence. La vraie réforme ne peut donc pas se faire par le Parlement; par qui donc se fera-t-elle? C'est effrayant.

Un des esprits les plus modérés et les plus portés vers les idées de gouvernement que nous comptions dans nos rangs, M. le comte Beugnot, faisait l'autre jour la partie belle au ministère; il se montrait accommodant sur la plupart des questions qui agitent aujourd'hui l'opinion publique : la réforme électorale, — le pays n'est pas mûr pour une extension de droits de cette espèce : la réforme parlementaire, — il faut bien prendre patience, puisque tout le monde est d'accord sur la nécessité de la mesure. Les scrupules du noble orateur n'en sont pas moins très-considérables sur la manière dont on entend aujourd'hui le gouvernement. « Je croyais, a-t-il dit, que toute l'influence du gouvernement « s'établirait par la discussion, par la parole, et que la victoire resterait « à celui qui aurait le mieux convaincu la nation; je ne pensais pas que « des moyens secrets pourraient être regardés comme un élément légal « de gouvernement. Je supposais que, quand il s'agirait de nommer à « un emploi public, le ministère ferait ce qui se fait dans toute industrie « quelconque, c'est-à-dire qu'on choisirait l'homme le plus habile, ab- « straction faite de sa manière de voir et de toute recommandation. « Voilà comment je comprenais le gouvernement que nous avons créé « en 1830; je le regardais comme un gouvernement de publicité, de « discussion, de conviction; je pensais que le ministère qui serait atta- « qué dirait : « J'ai la tribune pour moi, je m'y défendrai; le plus grand « nombre des citoyens ont foi dans la vérité, et, quand je la leur aurai « démontrée, ils se rendront à mes paroles, la majorité me suivra dans « le Parlement. Tout autre moyen d'influence est indigne de nos institu- « tions, de la cause que je défends et de moi-même..... »

« Jamais une administration ne doit se faire chef de parti, car alors « des difficultés de tout genre pèsent sur elle, des embarras de toute « nature naissent sous ses pas, et elle se trouve obligée de faire des « choses qui nuisent à sa considération et à celle du pouvoir lui- « même. »

Vous croyez peut-être que le ministère va se faire honneur de ces pensées si justes et si élevées, justifiées d'ailleurs par les plus honorables exemples (M. Beugnot les a rappelés avec bonheur), ceux du duc de Richelieu et de Casimir Perrier. Mais M. Duchâtel serait désolé qu'on le crût de cette école et de cet avis. « Je ne suis pas d'accord avec M. le « comte Beugnot sur tous les points... Je ne suis point d'accord avec lui « sur le reproche, qu'il adresse au ministère, de s'être, en quelque « façon mis à la tête d'un parti, de croire représenter ce que j'appellerai « l'opinion conservatrice, d'en avoir accepté et poursuivi la direction.

« Eh bien, si c'est là un tort, je le confesse, et j'avoue que, très-con- « sciencieusement, je ne serais pas en disposition de réparer cette faute. « Je professe sur le gouvernement représentatif, sur ses conditions, sur « ses rapports nécessaires, d'autres sentiments que ceux qui ont été « exprimés tout à l'heure. Ainsi entendu, ce serait le *gouvernement re-* « *présentatif à son enfance.* » Oh! Anglais manqués!

M. le général Fabvier et M. le duc de Noailles. — Nous ne pouvons revenir ici sur la discussion de l'Adresse à la Chambre des Pairs : cette livraison en serait toute pleine; mais l'éclat qu'y a jeté la parole de M. de Montalembert ne doit pas nous rendre injustes pour l'ensemble de cette belle discussion. Les excentricités irreligieuses de M. D'Alton et la fatigante crecelle de M. de Boissy ne pouvent ôter aux délibérations de la Chambre haute le caractère de gravité et d'expérience qu'on y admire. Il est beau, même alors que la puissance de la parole ne répond pas à la volonté des orateurs, d'entendre des hommes éprouvés dans les affaires ou les combats apporter le tribut d'une pensée que la pratique des hommes a longuement mûrie. Nons devons, sous ce rapport, un tribut particulier de reconnaissance à M. le général Fabvier, à cause des paroles profondément senties qu'il a prononcées à la gloire de la religion. S'il convenait au général Fabvier de couronner sa carrière par un voyage en Grèce, dans ce royaume naissant, auquel il a consacré tant de fatigues et de courage, il y rencontrerait à chaque pas des hommages enthousiastes, pareils à ceux que les Etats-Unis décernèrent au général Lafayette. Les mères lui apporteraient leurs enfants à bénir, et pas une voix ne manquerait à l'expression d'une reconnaissance que nous avons rencontrée jusque sous le chaume de la dernière cabane. Mais le brave général ne songe plus à recueillir le fruit, même légitime, de ses anciens sacrifices ; il se plaît à d'autres dangers, et ne craint pas, en proclamant ses convictions, d'affronter les grossiers sarcasmes de la presse irreligieuse. Il est peu de vertus auxquelles n'initie le vrai courage, et c'est une chose commune que de voir les âmes guerrières s'enrôler, au soir de leur vie, dans la milice de Dieu.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence le discours que M. le duc de Noailles a prononcé dans la discussion des affaires de Suisse. M. de Noailles est un modèle achevé des convenances et de la dignité parlementaires; son esprit juste et profondément impartial apprécie tout au point de vue de l'intérêt général: nulle préoccupation étroite ne contient chez lui l'expression de ses sentiments approbateurs. Cette disposition ne donne que plus d'importance au blâme qu'il croit devoir décerner, et la modération même de son langage rend sa critique redoutable. Nul n'a mieux montré que lui les fautes irréparables que le gouvernement a commises envers la Suisse, et c'est avec une raison piquante qu'il a fait sentir combien était intempestive l'évocation de la Providence dans une affaire où l'auteur de cette étrange prosopopée, M. le duc de Broglie, aurait pu faire un beaucoup meilleur usage de son libre arbitre.

Abd-el-Kader. — L'arrivée d'Abd-el-Kader, qui menaçait de faire un gros événement, tombe déjà dans l'oubli. L'ex-émir ne sommera pas le gouvernement de remplir la promesse de M. le duc d'Aumale: il n'a nul souci d'échanger la généreuse hospitalité de la France contre les tribulations d'une vie d'aventurier dans quelque province musulmane. Mais puisque Abd-el-Kader se montre de si bonne composition, pourquoi le détenir au fort Lamalgue? Le soir où il se vit déporté sous les murs sombres et humides de cette prison, n'aurait-il pas eu le droit de dire comme son prototype Jugurtha: *O Hercule! que tes étuves sont froides!* Tout, dans le récit de cette translation, est humiliant pour nous, jusqu'aux douaniers qui tiennent pendant trois heures ces malheureux Bédouins à la pluie, pour passer en revue leurs haillons. Voilà un devoir judicieusement rempli, il faut en convenir, et ces douaniers fidèles doivent être *bien notés* dans leur administration.

EXTÉRIEUR. — ITALIE. — Parlons de l'Italie: c'est un sujet grave et plein d'angoisses. Il nous est revenu que beaucoup de nos lecteurs, et quelques-uns des plus respectables, auraient préféré nous voir plus de confiance que nous n'en avons témoignée dans notre dernière Revue; et nous aussi nous aurions donné beaucoup pour ne pas recevoir les tristes impressions que nous avons communiquées aux abonnés du *Correspondant*. On accueille mal les messagers de mauvaises nouvelles, et nous sommes peu étonné qu'on nous en ait un peu voulu de nos aveux et de nos craintes.

Avant tout, néanmoins, qu'on se persuade bien que nous n'avons puisé à aucune source d'opinion *rétrograde* ou même *stationnaire*. C'est, au contraire, pour avoir trouvé à plusieurs reprises la trace d'une émotion bien vive dans la correspondance d'hommes qui, jusqu'à une époque

très-récente, avaient témoigné une pleine confiance dans le succès de la cause italienne, que nous avons cru devoir enrayer sur la pente de la satisfaction. Au reste, l'événement ne nous a donné raison que trop vite. Nous n'en étions, il a quinze jours, qu'à la menace de l'orage, et nous n'avons pas tardé à apprendre qu'il avait éclaté. En une semaine, et pour ainsi dire dans un jour donné, les exaltés ont souhaité à leur manière la bonne année aux trois souverains dont le trône ne devrait être environné que de bénédictions. A Gênes, la populace a dicté ses ordres, et d'honnêtes citoyens se sont mis en route pour Turin afin d'intimer au roi l'expulsion des Jésuites. A Rome, les cris de *mort aux Jésuites!* ont retenti aux oreilles du Pape, accouru, malgré le mauvais état de sa santé, pour donner à ses sujets la preuve qu'il avait pleine confiance dans leur affection. A Livourne, où le prétexte des Jésuites manquait, on a choisi celui de l'entrée des Autrichiens à Modène, et la population, chez laquelle une défense sérieuse du sol national trouverait peut-être le moins de recrues, a demandé des armes au milieu d'un désordre effrayant.

D'où provient cette coïncidence? Qui souffle ainsi aux populations italiennes les résolutions les plus propres à compromettre leur délivrance et à les faire retomber sous le joug? Entre ceux sur lesquels pèse la responsabilité de ces fautes, nous ne pouvons oublier ni le ministre anglais, dont M. de Montalembert a flétri si justement le machiavélisme, ni le noble lord envoyé près de Pie IX, lequel n'a pas craint, dit-on, de se faire le propagateur de ces sinistres menées. Au moins les gouvernements de l'Italie, qui naguère étaient tentés d'opposer le zèle de l'Angleterre à la tiédeur de la France, se croient-ils sur la voie d'une intrigue britannique, et sous ce rapport leurs soupçons s'accordent avec les accusations proférées par les journaux de l'Allemagne favorables à l'Autriche.

Quoi qu'il en soit, la triple attaque a eu peu de succès. Le roi Charles-Albert, malgré la supplication *unanime* de la presse de Turin, entraînée par un dangereux besoin de popularité, a refusé de recevoir la députation génoise, et le ministre de l'intérieur, après quelques paroles sévères, l'a engagée à reprendre le chemin de son pays. Quant à ce qui s'est passé à Rome dans les journées des 1er et 2 janvier, les récits qu'on en a donnés sont loin d'être concordants, et l'on aurait tort, à ce qu'il semble, de s'en rapporter aveuglément à la narration du *Journal des Débats*, écrite sans doute sur la table de M. Rossi par quelque *modéré* philosophe et trembleur. Nous devons plus de créance à un exposé que la *Gazette d'Augsbourg* du 15 janvier qualifie de *semi-officiel*, et qui, en effet, n'est autre chose que la reproduction d'une note envoyée par le car-

dinal secrétaire d'Etat à toutes les nonciatures. En voici le contenu :
« Afin de prévenir les faux rapports qui pourraient se répandre sur les « événements dont notre capitale vient d'être le théâtre, je vous trans- « mets un récit authentique de tout ce qui est arrivé. Le 31 décembre « on répandit la nouvelle que le peuple romain avait l'intention de se « réunir en foule sur la place du Quirinal, pour offrir au Saint-Père ses « souhaits de nouvelle année et recevoir sa bénédiction du haut de la « Loge du palais. Persuadée que, depuis que la ville de Rome possède un « organe légal dans sa magistrature, il sera désormais bien plus facile « au peuple de faire connaître ses sentiments à son souverain, S. S. crut « devoir refuser son consentement à la démonstration projetée, d'au- « tant plus qu'elle souffrait d'un rhume, et que depuis quelques jours « le temps était si constamment pluvieux qu'on ne pouvait espérer qu'il « deviendrait meilleur au moment fixé. On résolut donc de faire con- « naître les deux motifs pour lesquels S. S. désirait que le peuple re- « nonçât à son dessein, et comme on pouvait craindre qu'une simple dé- « claration ne suffît pas pour atteindre le but qu'on se proposait, S. S. « chargea spécialement le ministre de la police d'empêcher tout rassem- « blement populaire. En conséquence, on jugea à propos de renforcer « quelques postes, surtout ceux de la garde civique, et de consigner « dans les casernes quelques détachements de troupes de ligne, afin « d'assurer, avec toute la prudence et la modération désirables, le res- « pect des ordres souverains. Cependant un petit nombre de têtes exal- « tées d'entre le peuple réussit à présenter aux masses ces précautions « dans un tout autre jour, les attribuant uniquement à la police, et le « 2 janvier, vers une heure après midi, des rassemblements se formè- « rent dans le voisinage du Corso, avec l'intention de se porter au Qui- « rinal et de présenter à S. S. leurs prétendus griefs. Des personnes « distinguées et influentes s'efforçaient en vain de détourner la foule de « ce dessein, quand S. S., instruite de ce qui se passait, fit savoir qu'elle « ne tarderait pas à sortir elle-même. A peine le bruit se fut-il répandu « que le Pape venait de prendre la direction du Vatican qu'une foule « extraordinaire se précipita de ce côté, et accompagna le Pontife à son « retour au Quirinal à travers les rues Tordinona et du Corso. Quoiqu'on « ne puisse dissimuler que, pendant cette marche, quelques clameurs « passionnées et dignes du blâme le plus sévère se sont fait enten- « dre et n'ont excité à un haut degré le mécontentement du Saint- « Père[1], cependant on ne peut pas dire que la tranquillité publique ait

[1] Les témoignages les plus dignes de foi attestent que Pie IX est tombé *évanouï* dans sa voiture.

« été autrement troublée, et plus que jamais la population s'est mon-
« trée dans cette circonstance pleine d'amour et d'enthousiasme pour
« Pie IX. » Il ne faut pas oublier, pour compléter ce récit et pour le rendre parfaitement intelligible, que le Pape, vivement sollicité de ne pas se rendre, selon son usage, le 31 décembre dans l'église des Jésuites, avait résisté à ces conseils et suivi la ligne traditionnelle avec sa résolution accoutumée. Nous devons dire aussi que l'immense majorité de la population a témoigné au Saint-Père un attachement sans bornes et *quand même*, et que depuis lors les agitateurs, effrayés sans doute de leur isolement, n'ont rien tenté de nouveau que quelques boutades guerrières, auxquelles on aurait tort d'attacher une grande importance.

Mais ce n'est pas à Rome que les symptômes les plus favorables se sont montrés. Le grand-duc de Toscane, qui jusqu'ici n'avait témoigné envers l'émeute qu'une condescendance suspecte, est sorti tout à coup de son inertie : à la nouvelle des troubles, son ministre Ridolfi est parti en toute hâte pour Livourne, et a fait procéder à l'arrestation des principaux agitateurs, entre lesquels on remarque un écrivain distingué, M. Guerazzi, qu'une ambition déçue semble avoir jeté dans de coupables intrigues. On pouvait craindre qu'à la nouvelle que la fleur des *patriotes* de Livourne cinglait vers l'île d'Elbe sous bonne escorte, la Toscane, habituée depuis un an à se passer toutes les fantaisies, ne prît feu pour la cause des exaltés. Loin de là, l'arrestation de Guerazzi et consorts a produit un effet magique : une adresse de félicitations adressée au grand-duc par la municipalité de Florence a donné le signal de manifestations semblables dans les autres villes ; et tous les journaux, jusqu'à *l'Alba*, ordinairement si indulgente pour les fantaisies populaires, ont désavoué les criminelles tentatives dont Livourne avait été le théâtre. C'est qu'en effet le grand-duc venait de donner un gage sérieux, le plus grand peut-être, de son attachement pour la cause nationale. Il y a donc tout lieu d'espérer que, si les souverains continuent de tenir bon contre des prétentions insensées, la cause de l'indépendance s'affermira dans les pays qu'elle a ralliés. Quel dommage que cette expérience soit venue si tard, et que le courage des partisans de l'ordre n'ait pas réussi à conjurer les mouvements populaires qui ont livré à l'Autriche Parme et Modène, et éloigné, peut-être à tout jamais, le roi de Naples de l'Union italienne! Les troubles sanglants de Palerme, dont nous recevons aujourd'hui la première nouvelle, ne feront sans doute que confirmer Ferdinand II dans cette déplorable disposition.

D'un autre côté, les agitations de la Lombardie ont pris un caractère des plus inquiétants, et il devient bien difficile qu'une réconciliation quelconque s'établisse entre la population lombarde et ses maîtres d'au

delà des Alpes. Sans doute la puérilité n'a pas manqué à la *guerre des cigarres*, et les Milanais, en ouvrant les hostilités contre quiconque userait du tabac de l'oppresseur, avaient choisi un singulier moyen pour témoigner de leur patriotisme. Mais, de son côté, la garnison s'est montrée si grossièrement insultante, et il est devenu si évident à tous les yeux que les autorités militaires provoquaient l'irritation publique afin d'avoir un prétexte pour accabler la population, que la répression sanglante du tumulte, loin de calmer les esprits, n'a fait que porter l'exaspération à ses dernières limites.

L'archiduc Reinier, il est vrai, depuis longtemps fixé en Italie, et qui voudrait sans doute implanter sa famille sur le sol lombard-vénitien, a montré dans ses proclamations une douceur et une modération qui contrastent avec la brutalité de la troupe. Mais ce prince ne se sent pas assez fort pour trancher le cordon ombilical. On peut donc affirmer que dès à présent la demi-popularité que le gouvernement autrichien s'était faite dans le nord de l'Italie, par une administration des intérêts privés plus habile et plus sage que dans les provinces de l'Etat pontifical, a disparu pour jamais sous l'impression terrible des derniers événements. Reste à savoir si l'Autriche parviendra à faire de ses provinces d'au delà des Alpes une autre Pologne, et si notre siècle de *progrès* supportera un second exemple d'une nation accablée sous le poids de la force brutale, en dépit d'un appel sans cesse renouvelé à la sympathie des autres hommes, et des témoignages qu'elle donne d'une implacable aversion [1].

Censure des actes épiscopaux en Piémont. — Nous n'assistons pas à ces luttes sans une émotion profonde, et c'est précisément parce que toute notre affection est pour la cause italienne que nous nous affligeons des obstacles qui en retardent le progrès. Si le nom des Jésuites a empêché quelques personnes de comprendre les conseils que nous adressons depuis six mois à l'Italie, ce qui arrive en ce moment à l'épiscopat piémontais doit, ce nous semble, dessiller tous les yeux. Mgr Charvaz, qui vient de résigner entre les mains de son illustre élève, le roi Charles-Albert, l'évêché de Pignerol, avait quelque droit de ne pas être compté parmi les obscurantistes et les ennemis de son pays, lui qui, à la première nouvelle des grandes réformes que le roi de Sardaigne allait accomplir, lui adressait une lettre de félicitation ainsi concue : « Vous venez d'ajouter, Sire, une belle, une magnifique page à

[1] Nous saisissons cette occasion pour rectifier une assertion produite par une erreur involontaire, dans notre livraison du 25 décembre 1847, p. 931; il n'est pas vrai qu'aucune manifestation ait eu lieu en faveur de MM. Manzoni et Pellico.

« l'histoire de votre règne. Depuis que la monarchie de Savoie existe, je « ne crois pas qu'on ait vu publier tant et de si importantes réformes en « un seul jour ; de tels actes ne peuvent qu'affermir votre trône sur des « bases solides, et porter l'amour de vos peuples pour votre auguste « personne et votre royale famille jusqu'à l'enthousiasme. Le moment « était aussi singulièrement opportun. Vous fermez, d'un seul coup, la « bouche à tous les instigateurs d'émeutes, à tous les prôneurs de ré- « volutions. L'opinion des gens sages, satisfaite de ces loyales et géné- « reuses concessions, se chargera désormais de répondre elle-même « aux faux amis des véritables progrès et des sages améliorations. Dès « aujourd'hui il faudra poser le masque et se montrer vraiment révolu- « tionnaire, pour censurer encore les tendances et les opérations de votre « gouvernement. Or, les gens qui peuvent avoir ce triste courage sont « heureusement en fort petit nombre, et ils ne seront plus à craindre « du moment qu'ils se trouveront séparés des amis des sages réformes « et des progrès pacifiques... »

Cependant Mgr Charvaz se trouve la première victime de ces réformes, et c'est par lui que paraît commencer la persécution religieuse en Italie. Au nom de la liberté et du progrès, la censure civile ose soumettre à son *visa* les publications diocésaines les plus spécialement religieuses, jusqu'aux rituels et aux catéchismes. Le corps épiscopal presque tout entier s'émeut de cette étrange prétention, et tandis que la plupart des prélats s'apprêtent à opposer une résistance passive, l'évêque de Pignerol, ancien précepteur du roi, se croyant lié par le passé à ne combattre aucune des mesures approuvées par son souverain, dépose respectueusement sa démission entre les mains de Charles-Albert.

Vous croyez peut-être qu'à la nouvelle de ce noble sacrifice l'opinion va s'émouvoir, et que l'on se hâtera de revenir sur une imprudente décision. Ecoutez donc le langage des journaux de la capitale.

Le Messager de Turin. — « Nous savons que quelques évêques du Pié- « mont ont protesté, auprès de la grande chancellerie, contre l'affran- « chissement de la presse de toute révision ecclésiastique *dans les ma- « tières étrangères à l'Église,* et nous savons également que la réponse « qu'on leur a faite a été digne du roi et de son ministre.

« Par suite de cette difficulté, l'évêque de Pignerol, Mgr Charvaz, a « offert sa démission, et le roi l'a acceptée. Vive le roi ! »

La Concordia. — « Mgr André Charvaz, évêque de Pignerol, a donné « sa démission de l'épiscopat, et cette démission a été acceptée. Déjà « plusieurs fois il en avait fait la demande par motif de santé et désir du « repos. » (Cette circonstance est positivement démentie par l'évêque.)

« Mais le motif déterminant de cette démarche a été l'obligation ancien-
« nement imposée par notre gouvernement, et confirmée par la nouvelle
« loi de la presse, suivant laquelle tous les écrits, sans distinction, y
« compris ceux des évêques, doivent être soumis à la révision préventive
« de l'autorité civile. C'est en vain qu'on lui a fait observer que le gou-
« vernement n'entendait pas se mêler de questions théologiques, mais
« seulement s'assurer que ces écrits, *comme il arrive trop souvent*, ne
« contribueraient pas à troubler la tranquillité de l'*État*. Il n'a pas suffi
« de lui offrir, comme une marque spéciale de considération, de saisir
« directement la commission supérieure de l'examen de ces écrits. A
« notre avis, *si la censure préventive de la presse offre quelque utilité,*
« *c'est à coup sûr quand elle porte sur les actes des évêques,* à cause
« des inconvénients multipliés qu'entraîne la *censure répressive* (?) dans
« des matières si délicates.... Loin de nous tout reproche amer contre
« Mgr Charvaz, à cause d'une action certainement inopportune et in-
« spirée par une erreur ; mais louange au roi et à ses ministres pour
« leur noble fermeté ! Cet exemple suffira pour convaincre les esprits les
« plus prévenus de quel pas franc et irrésistible marchent en Piémont
« les réformes et l'œuvre de la renaissance italienne. — Bon voyage !

Et l'auteur de cet article, M. Charles Vesme, est un membre de la commission supérieure de censure.

Et Mgr Charvaz ne trouve pas un journal qui veuille donner place à ses réclamations.

Et pour avoir le droit d'imprimer que *le Messager de Turin* le calomnie, et que M. Charles Vesme incite le pouvoir absolu à confisquer la plus légitime des libertés, il est obligé de solliciter l'*imprimatur* de cette commission, où son adversaire se montre juge et partie !

Il est vrai qu'on lui a permis d'imprimer la judicieuse et piquante brochure [1] d'où nous tirons ces incroyables symptômes du *progresso*, du *risorgimento*, et probablement du *primato!*

Quant à nous, blanchis dans les révolutions et les épreuves de la liberté, n'avons-nous pas le droit de dire, comme le prêtre de Saïs : *O Athéniens ! vous n'êtes que des enfants !* Il paraît que jamais l'expérience des uns n'empêchera les autres de tomber dans les mêmes fautes.

SUISSE. — Nous ne suivrons aujourd'hui ni la Diète helvétique dans son dédain outrageant pour les saintes remontrances de Pie IX, ni sir Stratford Canning dans ses efforts pour habiller d'un prétexte honnête les spoliations ordonnées par le gouvernement de Fribourg. Nos lec-

[1] *Un mot au* Messaggiere Torinese *et à la* Concordia, *sur la démission de Mgr Charvaz, évêque de Pignerol.* — Pignerol, 1848.

teurs, qui connaissent l'arbre à ses fruits, savent tout cela d'avance sans avoir besoin de le lire dans les journaux.

Mais puisqu'on s'apprête à démontrer, contre M. de Montalembert, les excès de la tyrannie catholique, nous recommandons à M. Thiers et M. de Lamartine la lecture du pamphlet que vient de publier notre jeune ami et collaborateur, M. Amédée Hennequin [1]. Les abonnés du *Correspondant* connaissent déjà la généreuse franchise et la verve spirituelle de cet incommode témoin. Ils liront sans doute avec plaisir une partie de ce qu'il sait et de ce qu'il révèle sur les *crimes* du Sonderbund.

« Ce que j'avais appris depuis que j'étais en Suisse me faisait pressentir que nous étions en France le jouet d'une affreuse mystification. Il me semblait que, s'il y avait chance d'apprendre quelque part la vérité sur l'influence et les menées des Jésuites, comme aussi sur la nature et les desseins du Sonderbund, c'est à Lucerne que je devais me rendre.

« Il était consacré depuis bien longtemps par la presse radicale que Lucerne était courbée sous le plus affreux terrorisme. J'étais déjà payé pour ne pas accepter sans contrôle les rumeurs autorisées par la crédulité populaire. Je n'imaginai donc pas que, en entrant à Lucerne, ma liberté courût le moindre risque. Cependant aucun homme de bonne foi n'eût trouvé étrange qu'à une époque si rapprochée de l'explosion presque certaine de la guerre civile un petit Etat, sous le coup de forces militaires quadruples des siennes, prît des précautions extraordinaires, afin de connaître les intentions des étrangers qui entraient dans la ville. Je demeurai à dessein plusieurs jours sans faire usage des lettres de recommandation dont j'étais muni, et personne au monde ne me demanda mon passeport. Le hasard m'avait conduit dans un hôtel dont le propriétaire appartenait au parti radical. Dans la petite salle à manger, ouverte aux voyageurs, je remarquai comme un heureux symptôme de la liberté qui régnait dans le domicile des citoyens et jusque dans les endroits semi-publics, je remarquai, dis-je, librement exposé au regard, sinon à l'admiration de tous, le portrait du docteur Steiger.

« Or, on sait que ce radical fameux, aujourd'hui député de Lucerne par la toute-puissance des baïonnettes antifédérales, avait trahi par deux fois son gouvernement en organisant les deux expéditions de corps-francs. A côté du docteur Steiger on voyait l'image de M. Casimir Pfyffer, autre ennemi déclaré des tyrans de Lucerne. M. Pfyffer s'était chargé d'ouvrir à Ochsenbein les portes de la ville ; mais il manqua à sa promesse, de peur de se compromettre ; excuse singulière dans la bouche d'un conspirateur, et qu'Ochsenbein a relevée vertement [2]. Enfin, pour

[1] *La Suisse en* 1847. Paris, Amyot, br. in-8°.

[2] Second rapport sur le combat des réfugiés lucernois et de leurs amis, le

compléter le trio, Ochsenbein lui-même, si j'ai bonne mémoire, figurait parmi les lares honorés par le maître de l'hôtel du Cygne. L'observation pourra paraître puérile à ceux qui ne savent pas quelle incroyable réputation de despotisme tracassier, minutieux, jésuitique, c'est tout dire, on avait fait à l'ancien gouvernement de Lucerne. Les conservateurs du pays de Vaud, je ne dis pas ceux d'entre eux qui exercent la profession d'aubergiste, mais les particuliers eux-mêmes, se trouveraient bien heureux de jouir d'une pareille sécurité dans la pièce la plus retirée de leur demeure. Ils useraient de la liberté du domicile pour lire impunément la Bible, avec leurs amis, quand et comme il leur conviendrait ; liberté qu'ils n'ont pu exercer, depuis la régénération de 1845, sans s'exposer à d'indignes brutalités ; ce qu'aujourd'hui, depuis l'arrêté du 24 novembre 1847, ils ne pourraient risquer sans s'exposer tout à la fois aux violences de la rue et aux poursuites judiciaires.

« Deux autres phénomènes qui ne se ressentaient pas davantage de ce prétendu régime de terreur, c'était le ton et les allures du journal radical de la ville, *le Messager*, et surtout l'admission du *Constitutionnel français* dans le principal café de Lucerne. S'il est un journal qui ait travaillé activement à fausser l'opinion en France sur les hommes et sur les choses de la Suisse, c'est *le Constitutionnel* parisien. Nous donnerons plus loin quelques échantillons des prodiges qu'il a faits dans ce genre.

« Quand on est à l'étranger, on se laisse aller facilement à se croire solidaire de ses compatriotes. Aussi, tant que je demeurai à Lucerne, ce m'était chaque jour un sujet de confusion autant que de surprise que de lire les fables prodigieuses répandues par notre *Constitutionnel* sur les choses dont j'étais témoin.

« La première nouvelle que j'appris à Lucerne me parut s'accorder assez mal avec les reproches de sévérité et même de cruauté jésuitique que j'avais entendu, que j'avais vu à Berne produire contre le gouvernement de cet Etat. Au mois d'octobre dernier, et déjà longtemps avant, il ne restait pas dans les prisons du canton un seul individu, lucernois ou étranger, qui eût été condamné par suite des deux expéditions de corps-francs. Or, pour apprécier ce qui me semble un trait de mansuétude assez remarquable, il ne faut pas se mettre au point de vue des radicaux, et particulièrement d'Ochsenbein, qui s'est par trois fois comparé à César pour avoir porté la guerre dans un Etat confédéré. Il faut se mettre à la place d'un gouvernement qui a vu deux révoltes intérieures éclater successivement contre lui, de complicité avec l'étranger.

« Peut-être, en trouvant les prisons complétement vides, avant que trois années se fussent écoulées, aura-t-on honte d'avoir propagé si facilement d'injustes clameurs, semées par des ingrats ou des perfides.

31 mars et le 1er avril 1845, rédigé par Ulrich Ochsenbein de Nydau, capitaine d'état-major. 1846, Berne, p. 79.

Aussi bien nous entendons, en France, débiter chaque jour avec une outrecuidance inouïe des erreurs telles, sur les affaires de Lucerne, que je ne puis résister au plaisir et au devoir de faire connaître rapidement la part de vérité que j'ai recueillie.

« La constitution que l'Etat de Lucerne s'était donnée en 1831 avait établi qu'une révision serait faite en dix ans. A l'époque fixée, cette opération constitutionnelle eut lieu pacifiquement et selon toutes les formes légales. Le gouvernement de cet Etat fut renouvelé entièrement dans son esprit et dans ses membres. Le jeu régulier des institutions les plus libérales qui soient au monde fit prévaloir des hommes sincèrement attachés aux institutions fédérales et dévoués fermement aux intérêts catholiques.

« Ces deux sentiments furent cruellement blessés par la suppression des couvents d'Argovie, ordonnée en 1842 par les radicaux de ce canton, au mépris de l'article XII du pacte. Indépendamment même de la question de droit, l'existence du principal couvent d'Argovie était nécessaire à la prospérité de la doctrine du culte catholique dans le canton de Lucerne. Les moines de Muri entretenaient un séminaire de théologie. Cette ressource venant à manquer aux catholiques de Lucerne, ils songèrent à confier l'éducation théologique de leurs prêtres à des maîtres orthodoxes. Le choix des Jésuites fut-il déterminé par un autre motif, par le dessein de constater d'une façon bien nette l'intention qu'avait le gouvernement d'user librement de son droit confessionnel, et de résister à toute entreprise hostile à la pleine liberté de conscience? Il se pourrait.

« Jamais personne n'avait imaginé d'attribuer à la Diète la moindre autorité sur ces actes de la souveraineté cantonale, lorsqu'en 1844 l'Etat d'Argovie, spoliateur des couvents garantis par le pacte, tenta de faire diversion aux reproches dont il était accablé, non-seulement par les cantons catholiques, mais par tous les amis sincères du droit. Argovie introduisit devant la Diète la proposition dont nous avons parlé. La discussion fut sincère et de bonne foi; elle s'agita sur son vrai terrain, dans les termes du pacte fédéral. Aussi Bâle-Campagne, canton dévoué par nature ou par jactance à tous les projets excentriques, vota-t-il seul dans le sens d'Argovie.

« Lucerne n'avait encore pris aucune résolution relativement à l'appel des Jésuites. La question était pendante depuis longtemps devant le grand conseil; quelques membres pensaient qu'à titre de vorort Lucerne se trouvait placé dans une situation particulière, et, sans contester le droit qu'avait ce canton d'introduire dans son sein l'Ordre des Jésuites, ils auraient préféré qu'il n'usât pas de toute la rigueur de sa souveraineté. Les auteurs mêmes de cette objection réservaient tout le libre arbitre de leur Etat.

« Lorsque Argovie prétendit, au contraire, entraver la liberté de Lucerne, la question changea complétement de nature, et, de confession-

nelle qu'elle était, elle devint politique. Le 24 novembre 1844, le grand conseil de Lucerne ordonna, par un décret, que la direction de l'école de théologie et du séminaire ecclésiastique qui y est annexé serait confiée à sept Pères de la Société de Jésus.

« Le traité conclu par le conseil d'Etat avec le Père Provincial de la Haute-Allemagne, siégeant à Fribourg, portait la condition expresse (art. 4) que les membres de la Société de Jésus, de même que tous les autres ecclésiastiques, tant réguliers que séculiers, seraient soumis à toutes les dispositions des lois du canton, sans exception aucune, notamment aux art. 5, 6, 11 et 63 de la constitution de Lucerne.

« Cet article 63 était conçu ainsi qu'il suit : « La surveillance et la « direction de l'enseignement appartiennent au conseil d'éducation, « sous la haute surveillance du conseil d'Etat. » Aussi, par une disposition expresse du traité conclu avec le Père provincial, le conseil d'éducation et le conseil d'Etat de Lucerne s'étaient réservé formellement d'exercer, à l'égard de l'école de théologie et du séminaire des prêtres, identiquement les mêmes droits que sur l'école supérieure et sur tous les établissements d'instruction publique du canton. On ne s'étonnera pas que nous insistions sur ce point : l'assimilation, quant à la surveillance et à la direction de ces diverses écoles, était complète et parfaite.

« Ce n'est pas tout : l'art. 6 du traité conclu avec le Père provincial de la Haute-Allemagne autorisait les sept membres de la Société de Jésus à vivre et à se livrer à leur œuvre dans le canton de Lucerne, suivant les règles de leur Ordre approuvées par l'Eglise. Cette disposition ayant inspiré quelques scrupules à plusieurs membres du grand conseil, il fut stipulé expressément que cet article ne dérogeait en rien à la pleine liberté de surveillance exercée, aux termes de la constitution, par le conseil d'éducation et le conseil d'Etat.

Le traité fixait également le plan d'études à suivre, de concert avec la Société de Jésus. Quant aux livres et aux manuels de théologie, il fut convenu que les Jésuites s'entendraient, *par l'intermédiaire du conseil d'éducation,* avec l'évêque, seule autorité compétente, dans un pays catholique, pour l'examen des livres d'instruction théologique.

« Le traité n'accordait pas à la Société de Jésus le droit d'augmenter à Lucerne le personnel, composé de sept religieux, sans l'autorisation du gouvernement. Enfin la Société de Jésus était sous le coup de l'art. 451 du Code civil lucernois, ainsi conçu : « Il ne pourra être fait de legs en faveur de l'Eglise et d'établissements ecclésiastiques qu'avec l'autorisation du conseil d'Etat, qui peut, suivant les circonstances, autoriser ces legs ou y faire opposition. »

« Le 17 décembre 1844, le grand conseil de Zurich avait jugé à propos d'envoyer à Lucerne une députation amicale, afin d'inviter cet Etat à retirer son décret relatif à l'appel des Jésuites. Cette démarche parut généralement intempestive ; car aucun Jésuite n'était encore entré à Lu-

cerne, et déjà une tentative de révolution intérieure, secondée par des corps-francs de Soleure et d'Argovie, avait éclaté le 8 décembre. Cependant l'avoyer et le conseil d'Etat de Lucerne, après avoir fait aux députés de Zurich un accueil confédéral, transmirent le message au grand conseil qui avait appelé les Jésuites.

« Le grand conseil de Lucerne déclina l'avis de Zurich par des motifs que l'avoyer et le conseil d'Etat exposèrent dans un manifeste capital.

« Lucerne, faisant toutes ses réserves pour l'avenir, entreprenait, par pure condescendance, de répondre à Zurich, et de lui prouver que, s'il ne déférait pas à son conseil, c'était uniquement parce que des devoirs d'une nature plus élevée lui en faisaient une loi. Les signataires du manifeste, après avoir rappelé les événements du 8 décembre, poursuivaient ainsi qu'il suit : « Depuis des années, il y a un parti en Suisse « qui travaille avec une persistance infatigable à détruire les droits de « la confédération, des cantons et de la population catholique. Des can- « tons, des dispositions positives du pacte, des droits acquis à la popula- « tion catholique, droits corroborés par des serments, ont déjà été sacri- « fiés à ce parti. Toutefois son avidité n'est pas satisfaite. On donnerait « dans une inexcusable illusion si l'on s'imaginait que le sacrifice que « l'on nous demande, c'est-à-dire le retrait du décret prononçant l'appel « des Jésuites, pût le contenter. Ses plans tendent à bien autre chose « qu'à repousser quelques membres d'un Ordre catholique, qu'à com- « battre la doctrine et l'influence de ces religieux ; il s'agit pour eux de « faire la guerre au pacte qui, depuis trente ans, unit les vingt-deux « peuples de la Suisse ; aux libertés et aux droits que ces populations « ont glorieusement acquis, et qu'elles ont conservés à travers les épo- « ques les plus agitées. Oui, et la gravité de la situation dans laquelle se « trouve la patrie nous force à le dire : on veut maintenant porter la « main sur les droits de l'Eglise catholique, attaquer les convictions re- « ligieuses du peuple catholique ; on ne recule pas devant l'horrible « pensée de préparer la plus odieuse de toutes les guerres civiles, la « guerre de religion.

« L'affaire des Jésuites de Lucerne n'est qu'un prétexte avidement « choisi pour masquer ces plans abominables. L'éloignement de ce pré- « texte n'extirperait pas le mal de notre patrie. Le sacrifice que vous de- « mandez à l'Etat de Lucerne serait infructueux. Il ne serait pas le sa- « crifice expiatoire qui conjurerait les mauvais esprits. Lucerne serait « disposé à faire tous les sacrifices compatibles avec son honneur et son « indépendance, s'il savait que ce fût l'unique condition du rétablisse- « ment de la paix et de la tranquillité dans notre patrie, du retour aux « sentiments et aux actions patriotiques ; mais il ne saurait se prêter à « un sacrifice qu'on a tenté de lui arracher d'une main criminelle, en « renversant la constitution et les autorités constitutionnelles. Il re- « pousse un sacrifice qui n'aurait d'autre effet que d'encourager à l'ave- « nir ceux qui ne seront pas satisfaits, à moins qu'ils ne règnent arbi-

« trairement sur les ruines de tout ordre divin et humain..... »

« Le gouvernement de Lucerne terminait sa réponse par une magnifique déclaration de ses principes sur la liberté religieuse. « Vous-mêmes, « chers et fidèles confédérés, qui professez une autre croyance, vous ne « nous blâmerez pas d'avoir pensé que le seul et unique moyen d'at- « teindre notre but était de faire instruire notre jeunesse dans les doc- « trines et les mystères de notre sainte religion, de l'encourager sans « cesse à les observer scrupuleusement, et d'avoir choisi à cet effet des « hommes appartenant à un Ordre reconnu par l'Eglise, voués à l'instruc- « tion de la jeunesse et distingués par la ferveur de leur foi. Qui pourra « nier que, de nos jours, se lèvent de toutes parts des puissances enne- « mies qui prennent à tâche d'ébranler les fondements du Christianisme « et du lien social qui repose sur lui ? Ce n'est qu'en s'attachant plus for- « tement encore à l'œuvre qu'ils prétendent détruire, et surtout en fa- « vorisant une éducation chrétienne de la jeunesse, que l'on préservera « l'Eglise et l'Etat de la démoralisation qui les menace : *démoralisation « qui serait d'autant plus sensible dans un Etat républicain, où tout pouvoir « émane du peuple et retourne au peuple, où la moralité du peuple est le seul « boulevart de la constitution, des lois et des pouvoirs de l'État.*

« Loin de nous la pensée de troubler la paix confessionnelle en appe- « lant les Pères de la Société de Jésus. Nous connaissons cependant les « inquiétudes que conçoivent à cet égard beaucoup de nos confédérés « bien pensants. Nous ne pouvons trouver mauvais que des protestants, « fidèles à leur croyance, voient avec déplaisir s'étendre l'influence d'un « Ordre particulièrement fondé pour la propagation de la foi catholique.

« Mettez-vous dans notre position, nous vous le demandons : cette ten- « dance de l'Ordre peut-elle être pour nous, gouvernement d'un peuple « fidèlement dévoué à la foi catholique, un motif de le repousser ? Tout « protestant raisonnable ne reconnaîtra-t-il pas que c'est plutôt là pour « nous un motif de l'appeler ? Quant à nous, animés de ce sentiment d'é- « quité et de justice, il ne nous viendra jamais à l'idée de blâmer un gou- « vernement protestant, s'il mettait à la tête de l'éducation des hommes « qui se seraient imposé comme une sainte mission la tâche d'avancer « et de répandre votre croyance.

« Nous ne pouvons croire qu'il soit impossible de favoriser au milieu « d'un peuple le sentiment religieux, suivant les principes de l'une ou « l'autre confession chrétienne, sans éveiller ou provoquer les haines « religieuses. Nous ne pouvons supposer la pensée accablante que l'in- « différence religieuse soit le seul et unique garant de la paix confession- « nelle dans notre patrie.

« Si l'œuvre future de l'Ordre des Jésuites, dans notre canton, pouvait « vous inspirer des inquiétudes à cet égard, nous vous offrons, dans le « peuple du canton de Lucerne et dans nous-mêmes, son gouvernement, « une solide garantie que jamais on ne souffrira, dans notre pays, qu'il « soit porté atteinte à la concorde qui doit régner entre les différentes

« confessions. Les habitants du canton de Lucerne sont un peuple tran-
« quille, paisible ; satisfait du territoire que la Providence lui a assigné
« et de la croyance qu'il a héritée de ses pères, il se contente de ce qu'il a
« et laisse faire aux autres ce qui leur plaît. Son caractère paisible et
« ami des lois suffirait seul pour faire échouer toute tentative hostile aux
« sectateurs des autres communions chrétiennes, lors même qu'il n'y
« aurait pas un gouvernement qui croit de son devoir et qui a la ferme
« volonté de s'opposer à tout ce qui pourrait troubler la paix de la
« patrie.

« Chers et fidèles confédérés, nous reconnaissons que ce devoir nous
« est imposé, et nous avons cette volonté ainsi que les moyens de la
« faire prévaloir. Nous vous donnons, à vous, ainsi qu'à toute la popu-
« tion protestante de notre patrie, l'assurance solennelle que, si jamais
« l'œuvre des Pères de la Société de Jésus, qui sont appelés à diriger les
« études théologiques et le séminaire des prêtres, prenait une tendance
« subversive de la paix confessionnelle, nous saurions y mettre prompte-
« ment un terme. Ces membres de la Société de Jésus ne sont pas, vis-à-
« vis du gouvernement, dans une position différente de celle des autres
« professions. Les droits de l'autorité, à leur égard, sont absolument les
« mêmes. »

« Le 2 avril au soir, 1465 prisonniers étaient arrivés à Lucerne ; quelques centaines étaient détenus à Willisau, Sursée, Hohenrain et Rothenbourg. Je m'informai avec soin du traitement qu'ils avaient reçu. Je me souvenais et me défiais beaucoup des atroces dessins étalés à Berne.

« Un tel surcroît de population ne tombe pas à l'improviste dans une petite ville de quelques milliers d'âmes sans y causer un grand embarras ; il fallut transformer en prisons provisoires les églises des Franciscains et des Jésuites. Dans les premiers moments, des corps-francs furent renfermés sous les ponts couverts, qui sont une des curiosités de la ville. L'ameublement et le service général laissèrent sans doute beaucoup à désirer. Cependant, dès le 4 avril, M. Naeff, commissaire fédéral, écrivait au Directoire que les blessés étaient soignés et les prisonniers aussi bien traités que le comportaient les moyens dont on disposait.

« M. Naeff n'est pas suspect de partialité quand il rend justice au gouvernement de Lucerne. Radical, il a remplacé M. Baumgartner comme premier député de Saint-Gall, et c'est lui qui, au nom de ce canton, a voté la guerre contre le Sonderbund.

« Des détails plus circonstanciés furent donnés, avec non moins d'autorité, dans la première quinzaine d'avril 1845, par trois médecins envoyés de Bâle-Ville à Lucerne. Voici le rapport adressé par ces Bâlois à leur gouvernement :

« A leur arrivée en ville, les prisonniers ont été protégés, par des offi-
« ciers et des fonctionnaires publics, de la manière la plus efficace, con-
« tre tout mauvais traitement, et même lorsque le docteur Steiger et
« Rothpletz, auteurs de tant de malheurs, parurent, la vive exaspération

« qui régnait contre eux ne se fit jour que par des paroles. Parmi les « milliers de prisonniers qui se trouvent à Lucerne, quelques-uns seule- « ment se sont plaints d'avoir été maltraités par le landsturm, lors de « leur arrestation. A la vérité, les premiers prisonniers ont été amenés « liés en ville, mais ensuite la plus grande partie est arrivée sous simple « escorte.

« Les premiers arrivés ont été déposés dans la maison pénitentiaire, « et enfermés dans de grandes salles; à mesure que celles-ci se sont « remplies, ils ont été transportés dans les salles du collége ; ce bâti- « ment s'étant encore trouvé insuffisant, on dut préparer les églises des « Franciscains et des Jésuites, et, jusqu'à ce qu'elles fussent prêtes, les « prisonniers durent attendre quelques heures, enfermés sur l'un des « ponts : dès le lendemain, des arrangements convenables avaient été « pris à leur sujet.

« La nourriture des prisonniers est dirigée par le commandant de « place, aidé des soins de quelques personnes bienveillantes, auxquelles « s'est adjoint un comité de dames lucernoises. Ils reçoivent trois fois « par jour des mets chauds en abondance ; à midi, du pain excellent en « quantité plus que suffisante. Ils ont du reste la permission de faire ve- « nir des couvertures, des habits, du linge, des souliers, etc., et le co- « mité des dames reçoit, pour y pourvoir, de nombreux secours.

« La modération et le calme de la population exercent une influence « bienfaisante sur la conduite des fonctionnaires spécialement chargés « de la garde des prisonniers. Ni dans l'hôpital où se trouvent les corps- « francs blessés, ni dans les salles occupées par les prisonniers, nous « n'avons entendu de la part de personne un seul mot blessant, ou qui « eût pu rappeler aux prisonniers tout ce que leur conduite a eu de « criminel. Partout règne une tranquillité, une modération, des ména- « gements que les hommes d'opinions différentes sont obligés de recon- « naître.

« *Signé:* Dr Streckeisen, Dr Iselin, Dr Scherb. »

« La rançon exigée pour le rachat des prisonniers étrangers au canton a servi de texte à des déclamations non moins violentes et plus injustes, s'il est possible, contre le gouvernement de Lucerne.

« Depuis le 8 décembre 1844 jusqu'au 31 mars 1845, cet Etat avait été continuellement sur le qui-vive ; ses frontières étaient cernées par les réfugiés et les corps-francs, qui préparaient leur seconde incursion. A quatre reprises Lucerne dut mettre ses troupes sur pied, et requérir l'assistance fédérale des petits cantons. Ces prises d'armes successives avaient grevé d'une lourde charge le faible trésor de Lucerne. Avant même que les corps-francs eussent consommé leur seconde invasion, Lucerne avait demandé qu'Argovie, qui laissait l'entreprise s'organiser librement sur son territoire, fût tenue de payer des dommages et intérêts. L'attentat une fois commis, les commissaires fédéraux Næff et

Hossli, dans une lettre écrite d'Arau au Directoire, le 6 avril 1845, donnaient à entendre qu'il serait juste d'accorder à Lucerne et aux petits cantons une indemnité, au moins partielle, pour les sacrifices considérables qu'ils avaient été obligés de faire depuis les événements du 8 décembre.

« Ces sacrifices, causés par la trahison des corps-francs, était-il juste de les faire retomber sur les peuples de Lucerne et des petits cantons, tandis que les coupables, qui avaient porté la guerre chez leurs confédérés, s'en iraient dans toute la Suisse enhardir le désordre par le spectacle de leur impunité? Ni le gouvernement de Lucerne, ni le Directoire fédéral, ni les commissaires fédéraux, ne pensèrent ainsi. Dès le 3 avril, le surlendemain de la bataille, le grand conseil de Lucerne avait amnistié tous les prisonniers au-dessous de vingt ans, et les avait fait transporter hors du territoire. Quant au reste des captifs étrangers au canton de Lucerne, une transaction fut conclue, sous la médiation du commissaire fédéral, M. le landammann Næff, entre les délégués du gouvernement de Lucerne et ceux des Etats les plus compromis dans les expéditions des corps-francs de 1844 et 45, savoir : Berne, Soleure, Bâle-Campagne et Argovie. En vertu de ce traité, il fut payé à Lucerne, comme compensation des frais occasionnés par les corps-francs, une somme de 350,000 fr., répartie entre les cantons intéressés, selon la proportion des prisonniers. Berne eut à sa charge 70,000 fr., Soleure 20,000 fr., Bâle-Campagne 35,000 fr., Argovie 200,000 fr.; les autres cantons, qui avaient des ressortissants prisonniers, payèrent ensemble 25,000 fr. La Diète prit à sa charge la dépense occasionnée au canton de Lucerne par la levée des petits cantons, c'est-à-dire 130,000 fr. Lucerne reçut ainsi une somme de 500,000 livres de Suisse.

« Cependant l'équilibre n'était pas rétabli dans le trésor de Lucerne. D'après le compte présenté au grand conseil de cet Etat par le gouvernement, l'ensemble des frais occasionnés par les révoltes des 8 décembre 1844 et 1er avril 1845 s'élevait à 933,748 l. de Suisse. Déduction faite des 500,000 payées par les Etats compromis et par la confédération, restait à la charge de Lucerne 433,748 l. Le compte fut adopté par le grand conseil, qui décida que le payement de ces frais serait supporté pour un quart par les individus coupables de l'agression du 8 décembre, et les trois quarts par ceux qui avaient été compromis dans l'affaire d'avril. L'Etat prit à sa charge la part des amnistiés. Les tribunaux ordinaires furent appelés à déterminer la quotité des frais dus par chacun des coupables.

« La négociation qui fut soldée par un déficit, les radicaux l'ont appelée une spéculation lucrative faite par le gouvernement de Lucerne sur la vie des prisonniers.

« C'est dans ces termes que *le Constitutionnel*, il n'y a pas huit jours, rappelait cette affaire. Certes, ce journal a soutenu d'étranges théories sur les affaires suisses. Ce jour-là il s'est surpassé lui-même. Emporté

par le dépit que lui a causé l'éloquent et véridique discours de M. le comte de Montalembert, il cherchait à excuser par l'exemple de Lucerne les coups de confiscation portés à Fribourg contre les membres de l'ancien gouvernement. Il assimilait des nationaux et des étrangers, coupables, les uns de révolte armée contre leur propre gouvernement, les autres de trahison envers un Etat confédéré, des individus condamnés par la justice régulière de leur pays, ou du moins tous passibles des dernières peines aux termes du droit civil et du droit des gens; *le Constitutionnel* les assimilait à des députés et à des fonctionnaires investis d'un pouvoir légitime, agissant et votant selon leur conscience, avec l'assentiment ou même sous l'inspiration de l'immense majorité de leur peuple. Mais dans cette excursion à travers les affaires suisses, nous aurons à rencontrer assez d'idées inouïes. Le lecteur nous reprocherait d'insister sur celle-ci : il doit commencer à ne plus s'étonner de rien. »

Au reste, pour démontrer à tous les hommes de bonne foi que les catholiques et les conservateurs, qui avaient compris que cette cause était la leur, sont les seuls qui aient dit la vérité sur les affaires de la Suisse, il suffit de joindre aux détails que nous venons de reproduire les *conseils* que sir Stratford Canning croit devoir adresser à la Diète fédérale. Ce diplomate était venu sans doute en Suisse avec l'opinion préconçue qu'on avait exagéré les torts des radicaux, et que l'intérêt évident de leur cause les porterait à user modérément de la victoire. Les paroles qui suivent prouvent que l'envoyé de lord Palmerston est aujourd'hui entièrement désabusé.

« La raison, qui trouve dans le passé des motifs pour ne pas se laisser entraîner par le succès, en trouvera nécessairement d'autres, non moins forts, si elle porte les yeux sur les intérêts de l'avenir. Soyons justes; il ne s'agit pas d'opprimer, mais de relever et de concilier ; non pas d'affaiblir, mais de rendre plus fort le lien fédéral, au lieu de le livrer au moindre souffle du vent et à la première secousse.

« La Diète aura besoin de tous ses membres pour la réforme du pacte. Il y en a qui, jusqu'à présent, n'ont point reconnu l'avantage d'étendre les attributions et de fortifier l'autorité du pouvoir central. Par des relations plus fréquentes, par les preuves d'une bienveillance sincère et par les sympathies résultant d'intérêts communs, on parviendra à les décider à des sacrifices pour le but désiré. Si l'on voulait employer la force, on ne ferait pas autre chose que méconnaître les bases fondamentales du pacte, et on exposerait à des hasards dangereux tout ce qui, depuis trente ans, unit la Suisse au système général de la paix et du droit public européen.

« Réfléchissez combien une résolution prise à la hâte a déjà fait de mal, et voyez par ce commencement ce qu'elle pourrait amener par la suite.

« La première conséquence fâcheuse de cette résolution a été l'emploi de l'arbitraire dans un pays consacré à la liberté. Aussitôt l'esprit de parti éclata avec plus de violence; il y eut des emprunts forcés; on mit le séquestre sur des propriétés privées; on leva des contributions partielles et très-onéreuses aux dépens

de fondations religieuses et d'individus; enfin, on supprima un couvent et on confisqua ses biens. A cela il faut joindre, pour rendre le tableau plus frappant, les décrets de plusieurs gouvernements provisoires rendus en présence de troupes fédérales et de représentants fédéraux.

« Enfin, pour tout dire, il faut ajouter que l'on a décrété une charge dont ceux sur lesquels elle pèse ne se relèveront pas pendant la vie de la génération actuelle.

« Qu'on ne s'y trompe pas, un pareil germe ne peut rien produire de bon; et encore si les conséquences de ces mesures imprudentes devaient se borner à quelques cantons!

« Mais il est certain que chaque membre de la confédération devra supporter sa part proportionnelle.

« Toute la Suisse s'en ressentira politiquement, moralement et matériellement.

« La base même de son indépendance ne serait pas à l'abri d'un contre-coup. Ses amis les plus sincères auraient la douleur de la voir s'égarer par un aveuglement dont ils se seraient imposé la tâche ingrate de signaler d'avance les dangers. »

Ajoutons que les deux hommes qui ne s'étaient mis à la tête des troupes fédérales que par un motif d'honneur mal entendu, et qui seuls (car le général Dufour n'a rien fait de sérieux à cet égard) s'étaient courageusement opposés aux excès, le colonel Ziegler et le colonel Burckhardt, viennent de donner leur démission, le premier dans des termes qui ne laissent voir que trop clairement sa confusion d'avoir travaillé au succès de la tyrannie radicale.

Les malheurs de la Suisse deviendront la leçon du monde.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Etudes historiques sur le célibat ecclésiastique et sur la confession sacramentelle, par l'abbé A. Pernet, professeur de dogme[1].

Le livre de M. l'abbé Pernet est fidèle à son titre, c'est-à-dire qu'il présente l'ensemble des preuves historiques qui établissent la légitimité du célibat ecclésiastique et de la confession auriculaire. Certainement, le célibat fait, sous tous rapports, la force et la grandeur du sacerdoce, comme la confession épure et soutient les mœurs publiques. C'est pour cela, probablement, que ces deux boulevarts du Catholicisme sont attaqués par les ennemis de l'Eglise; mais c'est aussi pour cela, précisément, qu'il faut les défendre. On ne peut donc qu'applaudir aux intentions de M. l'abbé Pernet.

Les *Etudes historiques* ont l'avantage de réunir les principales raisons qu'on peut invoquer en faveur de la confession et du célibat. Aujourd'hui, grâce aux rapides et nombreux moyens de diffusion qui sont au service de la pensée, l'erreur et le mensonge, encore mieux que la vérité, vont s'installer jusqu'au sein des chaumières, sous forme de journaux, de petits livres et de brochures au rabais. Les arguties irreligieuses, qui sont mises au ban des esprits élevés ou du moins honnêtes, ont naturellement dû se réfugier dans les esprits mal faits ou peu cultivés. Aussi le pasteur de campagne n'a pas seulement à enseigner, il faut qu'il en vienne à la polémique. Singulière fortune du Catholicisme, qui est obligé d'entreprendre son apologie devant des hommes qu'il a tirés de la servitude, de l'ignorance et de la barbarie, et qui lui doivent tout à peu près, jusqu'à la possession de leur propre travail, jusqu'au fruit de leurs propres sueurs! Mais quoi qu'on pense de la portée des objections dirigées contre le Catholicisme, on n'est pas dispensé d'y répondre. C'est pourquoi des livres où l'on discute avec précision et netteté les points particuliers du dogme, de la morale et de la discipline catholique, ren-

[1] Paris, Mellier frères.

dront toujours un signalé service et recevront un favorable accueil. Il est bon de mettre sous la main des apologistes chrétiens des armes propres à repousser chaque espèce d'attaque, puisqu'ils n'ont pas toujours le temps et le pouvoir d'aller forger et revêtir leur armure dans l'arsenal des bibliothèques.

Pour accomplir la tâche qu'il s'est tracée, M. l'abbé Pernet passe en revue les diverses religions du monde, assignant ce qu'elles ont d'analogue aux institutions catholiques du célibat et de la confession. Puis il cherche dans les saintes Ecritures et dans les organes de la tradition, et il expose avec détails les moyens de preuve les plus péremptoires. Enfin, il met à profit soit les jugements prononcés par les grands hommes du Catholicisme, soit les aveux que la force de la vérité a souvent arrachés de la bouche des hérétiques ou des incrédules, touchant le double objet de ses *Etudes*. De rapides considérations sur l'importance sociale de la confession et du célibat terminent les deux parties de l'ouvrage.

Après les travaux de quelques-uns de nos controversistes du XVIe siècle, après le traité de Denis de Sainte-Marthe, après les recherches de Morin et de Drouin, et la *Perpétuité de la Foi*, il n'y avait rien de nouveau à dire sur la doctrine et la pratique des Eglises ancienne et moderne, orientale et occidentale, en ce qui regarde la confession auriculaire. Il suffisait de grouper les textes de l'Ecriture et des Pères, et de les compléter par les témoignages des auteurs récents. La question du célibat se présentait dans des conditions à peu près identiques. Ainsi, le mérite du livre de M. Pernet, c'est d'être plus complet et plus actuel que chacun de ceux qui l'ont précédé sur les mêmes matières.

M. l'abbé Pernet a-t-il apporté dans sa discussion tout le nerf et dans son style toute la concision qu'on pouvait attendre ? Nous n'oserions pas le prétendre. Sa parole, empreinte de quelque mollesse, ne met pas assez en relief la force des arguments, d'ailleurs valables, qu'il invoque ; quand on intervient dans un débat depuis longtemps clos pour les hommes instruits, ce n'est pas tout d'avoir raison, il faut avoir prodigieusement raison ; quand, avant d'écrire, on a déjà l'approbation anticipée du bon sens, il faut avoir, en écrivant, une logique implacable. Il nous semble aussi que, au double point de vue de l'histoire et de la philosophie, l'auteur eût pu entrer plus à fond dans le cœur des sociétés chrétiennes, dans les mœurs et dans les lois, pour marquer l'origine et les progrès de l'influence exercée par le célibat sacerdotal et par la confession secrète. Il reste encore quelque chose à dire sur la convenance, l'utilité publique et la haute moralité de ces deux institutions, pour répondre au reproche d'injustice, de barbarie et de despotisme qu'on leur adresse si témérairement. Au reste, le temps vient où l'économie politique, poussée à bout

par des besoins et des forces qui menacent l'équilibre social, proclamera, comme les autres sciences, que l'Eglise n'est pas moins en rapport avec les choses du temps qu'avec celles de l'éternité, et qu'elle donne satisfaction légitime aux intérêts et aux besoins réels et profonds de la nature humaine.

L'honorable directeur de la *Revue britannique*, M. Amédée Pichot, publie, sous le titre de *Note pour un supplément aux Provinciales de Pascal*[1], une réclamation contre le récit que notre collaborateur, M. Faugère, a publié de sa conversation avec lui, à propos de la traduction d'un article de la *Revue d'Edimbourg*. Nous avons rapporté, dans notre numéro du 25 décembre dernier, page 956, la version de M. Faugère, et nous renvoyons ceux qui veulent connaître celle de M. A. Pichot à la brochure dont nous venons de parler. Nous croyons ce dernier sur parole lorsqu'il affirme que M. Cousin ne savait rien des mutilations de l'article traduit; mais lui, homme de lettres distingué et aristarque accrédité dans la presse parisienne, est-il excusable d'avoir ignoré la supériorité philologique du travail de M. Faugère? C'est notre affaire à nous tous de nous tenir *au courant*, et nous *avons tort* quand nous manquons ainsi à nos propres prétentions.

Les libraires *Sagnier et Bray* publient sous ce titre : *le Modèle du Prêtre*, l'oraison funèbre du chanoine Joseph Graziosi, prononcée par le P. Ventura, dans l'église Saint-André-della-Valle, le 2 octobre 1847, et traduite en français par M. F. Clavé (in-18). Le produit de la vente de cet intéressant opuscule est destiné au trésor pontifical. Avis aux amis de la religion, de Pie IX et de la véritable éloquence.

Au moment où s'achève l'impression de cette livraison, on nous remet une brochure publiée à Madrid, sous le titre de *Pio IX*, par le célèbre écrivain M. Jacques Balmes. Nous admirons, en parcourant cet écrit ferme, convaincant et substantiel, l'admirable harmonie qui existe sur tous les points du globe entre tous les organes de la pensée catholique. Le *Pio IX* de M. Balmes produira un grand bien en Espagne, et nous ne doutons pas que les lecteurs français n'y trouvent plaisir et profit, quand on aura mis cet écrit à leur portée. Nous y reviendrons bientôt.

[1] Paris. Amyot.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

ÉTUDES SUR LES ŒUVRES DE CHARITÉ.

(Premier article.)

DE LA LIBERTÉ DE LA CHARITÉ.

C'est un spectale consolant et curieux que celui de l'active charité qui se manifeste aujourd'hui en France. Entre la bienfaisance administrative et la charité particulière l'émulation se montre universelle. Un mouvement se fait sentir en province presque sur tous les points ; il se développe à Paris sous les formes les plus variées. Celui qui jette les yeux sur un petit livre déjà devenu fort incomplet[1], où sont énumérés, à côté de chaque souffrance et de chaque misère, les moyens souvent multiples imaginés pour y porter remède, en vient à penser que, si les invitations de la loi, les provocations de la passion générale et l'aiguillon de la presse peuvent seules façonner graduellement les Français aux obligations de la vie politique, il en est tout autrement dans l'ordre de la charité. Ici la fécondité se montre naturelle et spontanée ; l'inertie est inconnue ; ce sont les mœurs qui devancent les institutions et qui leur imposent le progrès. Combien d'œuvres spéciales, nées dans une maison obscure, sous l'influence libre et presque solitaire de quelque âme privilégiée, ont rapidement grandi jusqu'à fixer l'attention du gouvernement, qui les respecte et qui veut parfois se les approprier. Les *asiles*, classés aujourd'hui parmi les établissements publics, ont commencé ainsi ; plusieurs autres créations utiles, encore soutenues par des efforts privés, auront bientôt le même sort.

Cependant la spécialité de but et d'intention n'est pas une condition essentielle de la charité libre. La visite à domicile de l'indigent, qui

[1] *Manuel de la Charité.* 1842, Poussielgue-Rusand.

le montre à la fois sous tous les aspects de sa misère, et qui s'ingénie à ployer le secours suivant la variété et la mobilité du besoin, recrute une milice zélée et plus nombreuse tous les jours.

L'effet naturel d'une pratique si active des œuvres charitables a dû être d'éveiller bientôt, dans toutes ces âmes vouées au bien, le désir de se concerter pour l'action et de s'entendre sur les principes. Il n'y avait pas loin de là au goût des aperçus généraux et des discussions spéculatives sur les sujets de charité. Plus heureuses que plusieurs recueils périodiques qui les ont précédées, les *Annales de la charité* paraissent destinées à remplir d'une manière durable une mission utile. Mais voilà qu'autour des fondateurs de ce recueil, et des premiers écrivains qui avaient répondu à leur appel, se sont rassemblés des hommes dévoués aux mêmes études ; des débats oraux se sont ouverts, et plus d'une fois ils ont offert un vif intérêt. Dans un article attachant et instructif comme tout ce que produit son auteur[1], *le Correspondant* a parlé de la Société d'Economie charitable en des termes qui nous dispensent de nous étendre. Déjà se posent à côté les bases d'une institution bien autrement large, franchissant les frontières des peuples, lien universel d'association entre les hommes éclairés que touche l'intérêt des classes souffrantes. Mais laissons faire l'avenir.

Ce qui doit dès à présent nous toucher profondément, c'est que, sur l'appel d'hommes notoirement religieux et autour d'un foyer tout catholique, des gens de bien et de mérite, appartenant à toutes les nuances de l'opinion, se sont groupés, et font concourir le zèle actif que produit la foi avec les connaissances qu'engendrent les études économiques et l'expérience administrative. Des ecclésiastiques dont le nom est à lui seul une autorité participent à la rédaction des Annales et prennent place dans la Société d'Economie charitable. Leur présence et leur concours actif consacrent l'alliance de la charité et de la science, et protestent contre l'injustice qui accuse le clergé de méconnaître chez les laïques un droit personnel d'intervenir dans l'assistance des pauvres et dans les questions qui ont pour but leur amélioration morale ou leur soulagement physique.

Il y a pour tout le monde à gagner dans l'étude de ces efforts pour la plupart récents, et tentés à la fois dans des directions si différentes. Le chrétien sait les promesses que Dieu fait à ceux qui exer-

[1] M. A. Hennequin, 25 juillet 1847.

cent la miséricorde et admire les fruits de salut versés d'en haut sur celui qui reçoit et sur celui qui donne. L'adversaire des tyrannies légales sent avec émotion la liberté naturelle circuler abondamment dans une veine de plus du corps social. Enfin le citoyen qu'anime un sincère patriotisme se réjouit de voir au moins l'amour actif de l'humanité, le sentiment le plus fort et le plus élevé après l'amour de Dieu, rapprocher des hommes qu'avaient tenus à distance les opinions et les intérêts.

Notre ambition serait d'indiquer, entre les nombreuses tentatives de la charité publique ou privée, quelques distinctions fondées sur leurs caractères les plus saillants, d'aborder les questions principales de morale et d'économie qu'elles soulèvent, peut-être de découvrir les conditions de succès et de prévoir l'action finale sur la société de tant d'essais dont plusieurs n'offrent encore pour ainsi dire qu'une valeur de promesse. Si nous parvenions à discerner quelques principes, nous voudrions en faire l'application aux œuvres spéciales qui nous sont mieux connues. Dans ces proportions notre sujet est grand encore; il est touchant, il pourrait même offrir aux esprits les plus froids de curieuses observations de mœurs. Les œuvres, en effet, ont en quelque sorte leur vie propre et leur vocation; on peut reconnaître la voie particulière où elles s'engagent et la nature des rapports qu'elles recherchent ou qu'elles évitent; on peut leur assigner un caractère, distinguer enfin ce qu'il ne serait pas déraisonnable d'appeler leurs idées, leurs vertus, et parfois aussi leurs entraînements, leurs préjugés, leurs passions.

Au seuil même du sujet, nous rencontrons une question importante et d'un caractère général, quoique fondée sur l'observation des faits. Nous la posons dans sa simplicité :

Ce mouvement de la charité, si remarquable aujourd'hui, est-il durable? N'est-il pas fortement menacé par la tendance du siècle, qui consiste, quoi qu'on dise, à tout soumettre à la loi civile et à tout régler à sa mesure? En un mot, la liberté de la charité existe-t-elle, et peut-on lui promettre de l'avenir?

Question qui vaut bien un examen.

J'ajouterai qu'au moment où la liberté telle que nous la comprenons vient, dans une séance mémorable de la Chambre des Pairs, d'être produite avec tant d'éclat et de recevoir, pour la première

fois, les applaudissements de la France entière, et lorsqu'au Palais-Bourbon les débats sur la législation de l'enseignement vont s'ouvrir, ce sujet acquiert un degré nouveau d'opportunité.

I

Bien des personnes peut-être trouveront étrange la question qui vient d'être posée, même en la réduisant dans les bornes d'une inquiétude et d'un doute.

Quoi, diront-elles, de plus innocent, de plus pacifique, de moins clandestin par nature que la bienfaisance envers les pauvres? Quoi, par conséquent, de moins justement suspect à l'autorité civile? Les classes souffrantes ne sont-elles pas en constant rapport avec elle et en souci continuel d'obtenir, sous la forme de secours ou toute autre, la faveur de ses agents? Donc la surveillance est aisée; l'intrigue se cachant sous le bienfait ne saurait longtemps éviter le regard. Puisque la paix publique est ici hors de cause, c'est faire au pouvoir une injure gratuite que de lui supposer une volonté de tracasserie à laquelle aucun intérêt social ne saurait donner même un prétexte.

Devant la raison pure, ces motifs ont leur force. Nous verrons s'ils peuvent soutenir le poids de l'expérience; nous aurons à savoir si une autre raison, non pas celle qui analyse les principes et en tire les conséquences logiques, mais celle qui juge les caractères et les passions pour en augurer et en prédire les effets, ne pourra pas ici nous faire des révélations plus curieuses que rassurantes.

Commençons par en appeler au souvenir de ceux qui seraient tentés de nous contredire. Leur est-il arrivé de fréquenter des personnes engagées par quelque côté dans l'organisation hiérarchique de la bienfaisance administrativement constituée, sans entendre énoncer de nombreux griefs contre les entreprises de la charité indépendante et spontanée? Or la défiance et le ressentiment ne se bornent pas toujours à de vaines plaintes; le mauvais vouloir se traduit souvent en actes. Nous rappellerons quelques faits; nous exposerons certaines mesures rigoureuses dont on a usé au besoin : ce sera assez pour faire comprendre ce qu'une observation facile et un peu de réflexion confirmeront bientôt.

La charité obscure et individuelle porte ombrage déjà; il ne faut pas s'étonner de voir redoubler le soupçon dès qu'un effort est tenté pour échapper aux faiblesses de l'isolement, et pour fortifier l'assis-

tance prêtée aux malheureux du concert des volontés, qui assure une marche plus ferme et des ressources moins précaires. Laissons à part tout ce qui pourrait avoir trait aux controverses actuelles. Il est entendu que, dans les œuvres où, le plus indirectement du monde, on croit pouvoir découvrir ou supposer une trace d'*enseignement*, la susceptibilité universitaire est en éveil et la chicane en action. En ce genre les procès se multiplient, dans lesquels, par exemple, il s'agit de juger si de pauvres petites orphelines qui, tout en maniant l'aiguille, écoutent de courtes instructions religieuses et répondent aux questions que des femmes pieuses leur adressent, constituent une école, et sont soumises en conséquence aux inspections, et aux instructions réglementaires de M. le recteur. Cet exemple est là pour cent autres analogues.

Nous ne parlons pas non plus de circonstances qui pourraient donner ouverture à une préoccupation politique. Quoi de plus neutre en ce sens, de l'aveu de tous les gens raisonnables, que ces associations connues aujourd'hui partout sous le nom de Conférences de Saint-Vincent-de-Paul! Recrutées parmi les éléments les plus divers de la société, sans autre lien commun que la profession de la foi catholique et le dévouement aux bonnes œuvres, sans subordination hiérarchique marquée comme sans mystère possible, elles ne sauraient effaroucher l'esprit du gouvernement le plus méticuleux. Aussi est-ce souvent du centre même de l'autorité ou des degrés supérieurs de l'administration que lui tombe quelque ombre de protection contre de singulières tracasseries locales.

On a vu tel bureau de bienfaisance, assisté du conseil municipal de la ville où il fonctionne, revendiquer le versement dans sa caisse des fonds d'une loterie de charité tirée dans une commune voisine avec l'autorisation la plus bienveillante et la plus empressée du préfet. Des lots de la main de la reine figuraient en première ligne à cette loterie, et celui qui y présidait était un fonctionnaire assurément peu légitimiste. Le mal est venu de ce que ce fonctionnaire habitait la ville, ainsi que ses principaux confrères dans la charité: il y avait donc juste soupçon que les pauvres de la ville, partant les *sujets* du bureau de bienfaisance offensé, participeraient principalement aux fruits de la loterie; c'est ce que la paternité jalouse des administrateurs de bienfaisance n'a pu souffrir. A la suite d'un conflit des plus graves, la charité légale a triomphé, et le pauvre fonctionnaire vaincu a été

heureux d'obtenir, à l'autre bout du territoire, une position analogue à celle qu'il occupait. De bonne foi, s'il se fût trouvé dans sa caisse un déficit, n'eût-il pas pu rencontrer plus d'indulgence?

Cela se passait dans l'est de la France; à l'extrémité de l'ouest, citerai-je un chef-lieu de préfecture où une association charitable de dames, au sein de laquelle les femmes de fonctionnaires et de députés conservateurs ne manquaient pas, a vu cependant sa voie semée d'écueils au point de désespérer de réussir? Le motif allégué fut le respect de la loi: ces dames étaient plus de vingt, et elles n'avaient pas fait leurs diligences pour obtenir une autorisation régulière. Ni la Charte ni la loi ne disent en effet que les dames seront dispensées de ces précautions de police. A défaut d'un texte, le bon sens ne le dit-il pas? Les chefs de l'administration locale n'en ont pas jugé ainsi. Et qu'on ne voie pas là des actes isolés. A ceux qui voudraient les considérer comme de rares exceptions, nous pourrions produire une liste trop longue de faits analogues; nommer, par exemple, les grandes villes où la charité légale ne veut souffrir que la charité privée donne en faveur des pauvres des *concerts de société* qu'à la condition de prélever le dixième de la recette brute, comme s'il s'agissait de concerts donnés sur un théâtre et dans un but de lucre. Dans des localités où l'autorité administrative fait voir le plus de bienveillance, elle n'autorise les loteries de charité qu'en soumettant les personnes qui ont pris la tâche méritoire d'en organiser une, à des justifications de l'emploi des fonds accompagnées de marques de défiance si offensantes, qu'il faut un effort de grande vertu pour ne pas abandonner tout à fait ce moyen d'être utile aux pauvres.

Là cependant ne s'arrête pas habituellement l'esprit d'investigation de la charité officielle. Elle veut encore être informée de ce que dit, et surtout de ce que donne la charité privée. C'est le moyen, dit-elle, d'*éviter les doubles emplois*.

De bonne foi, la charité officielle donne-t-elle assez pour s'inquiéter d'un pareil souci? Laissée à elle-même, la charité officielle n'empêche pas toujours ses pauvres de mourir de faim. Admettons parfois le concours de la charité privée auprès des mêmes familles; celles-ci ne seraient pas pour cela riches, hors d'inquiétude, pourvues abondamment. Quand elles auraient un peu plus à manger, en dépit de certains rigoristes économistes, y saurions-nous voir un grand mal.

Mais la charité officielle ne se borne pas toujours à être intéressée

et curieuse. Non contente de savoir les affaires des autres, elle prétend aussi les régler à sa guise. Souvent l'administration publique voudrait imposer à la charité privée ses habitudes, ses méthodes et ses règles ; celle-ci est réputée imprudente et rebelle, à son premier pas hors de l'ornière des bureaux de bienfaisance. Dans une ville importante, les règlements excluent rigoureusement des secours publics tout indigent non domicilié depuis *dix ans*. Une association de charité privée, n'ayant pas consenti à laisser à l'abandon les malheureux qui ne possédaient point ces dix ans de domicile, a été tracassée de toutes les manières et s'est sentie frappée à toujours d'une défaveur marquée et parfois très-gênante de l'autorité supérieure.

Abordons maintenant des faits plus généraux.

D'après la législation existante, les associations de charité privée composées de plus de vingt personnes n'ont besoin que d'une simple permission de police, émanée indifféremment d'un maire, d'un sous-préfet ou d'un préfet. Nous verrons plus loin que, selon M. Girod de l'Ain, rapporteur de la loi en vigueur sur la matière, cette permission est due, pour ainsi dire, à toute réunion non dangereuse pour l'ordre public ou les mœurs.

En fait, les cinq sixièmes des associations de charité n'ont pas cette permission, parce que le gouvernement n'aime pas que ses agents l'accordent, *encore bien que cette permission de police soit toujours révocable*. Comment donc se passent les choses ?

Cela varie selon les lieux et le degré de bon vouloir des agents de l'autorité.

Là où le pouvoir est sympathique, il dit à la charité privée : Allez votre train, soyez sage, et l'on ne vous tourmentera pas. Mais de permission écrite, vous n'en aurez point. Cette promesse de paix, en général, n'est pas violée. Voilà ce qui se fait dans les lieux où les préfets, les sous-préfets et les maires sont ou vraiment charitables, ou du moins sagement indifférents pour des associations inoffensives au point de vue politique.

Mais les fonctionnaires ne sont pas toujours si bien disposés. Dans ce cas, ou pour peu qu'une association charitable effarouche quelques citoyens à qui il importe de ne pas déplaire, les choses vont bien autrement.

Des sous-préfets et (qui le croirait si des écrits ne l'attestaient pas !) des préfets eux-mêmes font preuve, qu'ils la simulent ou non,

d'une incroyable ignorance de la législation sur les associations. Ils oublient la distinction élémentaire entre les simples permissions de police, qui suffisent pleinement ici, et la grande autorisation accordée à des œuvres que leur importance fait distinguer entre toutes, et que le Roi érige par exception, le conseil d'Etat entendu, en établissements d'utilité publique.

Ils disent donc aux associations de charité privée : Pourvoyez-vous au conseil d'Etat, ou bien le ministère public va vous traîner en police correctionnelle.

Jusqu'à présent on s'en est tenu à la menace; mais l'effet de la menace a été obtenu : on a découragé la charité privée.

Et quùam fecerunt solitudinem, pacem appellant[1].

On nous répondra que cette injuste rigueur n'est pas universelle, et qu'on peut lui opposer des faits plus consolants. Nous l'avons dit les premiers. Ensuite il faudrait compter le nombre des uns et des autres.

Et puis, confesser une contradiction radicale de la jurisprudence en matière si grave, parfois entre deux départements limitrophes : n'est-ce pas repousser l'accusation de barbarie en l'échangeant contre celle d'absurdité?

Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne sépare! disait Pascal. Nous pourrions le répéter avec plus de force et de dédain encore dans un temps où l'uniformité de l'esprit administratif et judiciaire est la prétention et la vanité, sinon la gloire du pays.

L'invitation à se pourvoir devant le conseil d'Etat dans ces sortes d'affaires n'est pas seulement injuste, elle est dérisoire. Lors donc que le conseil répond par un refus à quelque pourvoi ainsi naïvement hasardé, ce n'est pas de lui que nous nous plaignons. Mais à ce sommet de la hiérarchie administrative il existe un moyen, puissant et digne d'attention, de gêner ou de seconder la liberté de la charité.

Il est juste assurément de n'autoriser un legs charitable qu'autant qu'il est légitime dans son origine et dans son but; mais ce n'est pas une raison pour faire du contrôle public, qui prévient les abus, un obstacle invincible au bien projeté par une volonté libre, intelligente et pure. Que penser alors de l'arbitraire usité dans l'exercice de ce contrôle, et en particulier de cette jurisprudence, érigée en principe, qui autorise seulement un legs lorsqu'il est destiné à un établissement déjà existant et connu, et frappe en même temps d'une interdiction

[1] Tacite.

absolue l'intention d'un testateur qui a voulu consacrer une part de sa fortune à réaliser une institution qu'il a conçue et dont il trace le plan, tout en en livrant l'exécution à ceux qui vivront après lui ?

Tout se tient dans cette conjuration contre la liberté. Cependant, j'ai hâte de le dire, la disposition personnelle de bien des fonctionnaires d'un ordre élevé voudrait tempérer l'influence pernicieuse de cet esprit général au sein de l'administration française ; même on a vu poindre dans des bureaux de préfectures et de ministères le dessein d'employer avec intelligence les forces de la charité libre, inspirée et nourrie par la religion. Des avances honorables, dans l'intérêt d'œuvres importantes et difficiles à accomplir, ont été tentées, par exemple, près de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, dont les Conférences, répandues aujourd'hui sur la surface entière du pays, peuvent porter à la fois sur tous les points le zèle et l'activité. Aucun effet n'a suivi jusqu'ici ces essais de bon vouloir. Sûrement le respect humain, du côté de l'administration, a pu y nuire ; mais quand la Société aurait aussi montré de la réserve, nous n'en serions pas surpris. Les traditions françaises permettraient difficilement à une administration générale de faire alliance avec une société de charité générale aussi, sans que, sous couleur de garantie, la première insinuât peu à peu à la seconde de se dépouiller d'une grande part de son indépendance. Les deux dernières années ont fourni à cet égard, quoique dans des circonstances différentes, un exemple concluant.

Il a été beau de voir, sur tous les points frappés par l'inondation ou la disette, la charité surgir aussitôt que la plainte, et lui répondre avec un admirable élan. Des comités, des bureaux de secours se sont organisés spontanément. L'autorité publique s'est unie à ce mouvement avec un double motif, suivant nous. Sans doute elle a désiré l'encourager ; mais, avant tout, elle a voulu le régulariser. Pour fuir toute équivoque, elle a voulu s'imposer, concentrer l'action, et, autant qu'il se pouvait, l'influence sur les hommes de son choix ; établir enfin, là comme ailleurs, l'empire de règlements ou d'instructions, qui deviennent des lois dès que l'exécution en est confiée à des personnes qu'un brevet officiel est venu transformer presque en agents du pouvoir. Nous avons connu alors le jugement sévère de gens bien posés qui avaient suivi de près les choses, dont l'équité et la clairvoyance ne peuvent être mises en doute, et qui auraient peut-être donné de la publicité à leurs observations s'ils n'avaient cru que,

dans de tels désastres, le sentiment de la compassion devait étouffer tous les autres. Il n'y a pas, se disaient-ils, de zèle persévérant sans liberté, et souvent la main qui veut diriger ou régler une source risque de la tarir. Enfin, ils démêlaient avec regret, dans ce nouvel envahissement de l'esprit administratif, le présage d'un changement probable dans les coutumes de l'aumône. Dans les campagnes, désormais, elle cesserait de traverser le presbytère pour arriver à la veuve et à l'infirme ; elle contracterait là aussi des allures purement civiles et mondaines, au grand détriment de la religion, et par conséquent des sentiments moraux déjà si compromis au sein des populations rurales.

Ne noircissons pas les choses ou les hommes à plaisir : ici, comme dans les pauvres chicanes indiquées plus haut, il faut accuser bien moins l'hostilité d'un sentiment haineux contre la religion que l'irritabilité de l'esprit de domination chez les puissances charitables du jour. Cet esprit, dont nous tâcherons bientôt d'analyser les causes et aussi les prétextes, nous offre une explication, et, jusqu'à un certain point, une excuse pour d'étranges écarts. Ainsi quand[1] une commission du conseil général de la Seine montrait sous un si sombre aspect les institutions charitables les plus utiles et les mieux conçues, et y supposait les plus indignes intentions, pour ce seul motif que des congrégations religieuses y prêtaient leur concours, il n'est pas prouvé que son rapport, devenu fameux, et, on peut l'affirmer, mal accueilli de l'opinion, couvrît autant de méchanceté qu'il témoignait de prévention. En outre, si je ne me m'abuse, le rapporteur a cru faire un acte de défense plutôt qu'une attaque. Il a prétendu protéger, par une sorte d'ouvrage avancé, contre l'invasion illicite des congrégations et du clergé, le terrain de la bienfaisance publique, patrimoine, à ses yeux, inviolable, propre et personnel, des hommes à qui l'Etat le confère souverainement. Cette idée de monopole public, que nous pouvons lui imputer sans injure, ne lui est point particulière. Nous étonnerions beaucoup en disant jusqu'où elle peut s'étendre, et le nombre des âmes chrétiennes qu'elle peut pousser jusqu'à l'injustice. Des conflits qui se produisent dans les bureaux de bienfaisance, les conseils d'hospices, et, en général, dans toutes les administrations de charité, la plupart restent inexplicables, faute

[1] 1844. Rapport de M. S. Robinet.

de tenir un compte suffisant de cette même idée fixe qui se retrouve en France, au XIXe siècle, sur tous les points où le pouvoir civil rencontre l'activité humaine et le zèle religieux. Sur la scène modeste de la charité, les acteurs n'ont pas toujours la conscience de la portée de leur rôle. Là pourtant, comme sur les plus imposants théâtres de la politique, s'agite la lutte immortelle des *deux puissances;* là aussi la liberté bien comprise peut seule offrir une conciliation équitable; enfin, là comme ailleurs, il faudra une persistance infatigable pour maintenir son droit et pour obtenir justice contre les abus de la puissance temporelle.

Encore une fois, dans les rangs officiels indiqués ci-dessus, bien des personnages actifs et puissants ne voudraient pas faire une guerre ouverte à la charité libre; ils se garderaient d'imiter le rapporteur du conseil municipal de Paris, dénonçant comme illégale, aux gens du roi, la charité que rehausse et sanctifie le concours de personnes consacrées à Dieu. Suit-il de là qu'il y en ait beaucoup, parmi les meilleurs, à qui l'œuvre de la charité libre paraisse autre chose qu'un double emploi inutile et souvent fâcheux? Quand le même rapporteur s'est borné à proposer dédaigneusement le refus de toute marque de bienveillance envers d'autres œuvres, par ce motif que « les secours qu'elles distribuent sont de même nature et destinés aux mêmes personnes que ceux que les bureaux de bienfaisance distribuent, » n'a-t-il pas trouvé de l'écho dans le cœur de beaucoup d'honnêtes gens, au gré de qui tout irait bien mieux si tout suivait l'impulsion et recevait sa règle de la hiérarchie légalement constituée et de ses organes, chacun se laissant mesurer par eux le champ qu'il lui sera permis de cultiver dans le domaine du bien?

On est souvent injuste si l'on érige en système des actes isolés, ou si l'on tire des principes et des actions leurs conséquences extrêmes; mais sommes-nous dans ce cas? La doctrine du droit souverain de l'Etat en matière de charité n'a-t-elle jamais rencontré d'adeptes? Ce complément du monopole public n'a-t-il jamais été élevé à l'état de théorie? — S'il en était ainsi, notre censure porterait à faux; nous avons donc à fournir nos preuves.

II

Nous pourrions emprunter ces preuves à des écrits divers, d'où

elles résultent, soit implicitement, soit d'une manière évidente, mais partielle ; nous aimons mieux les concentrer dans une citation à laquelle une réunion de circonstances attache, suivant nous, un caractère particulier d'intérêt.

L'année 1845 vit paraître un recueil qui a récemment suspendu le cours de ses publications. Organe déclaré du parti conservateur, sa faveur près des personnages aujourd'hui au pouvoir ne pouvait faire doute. Comment en eût-il été autrement, lorsqu'au seul énoncé de leur nom et de leurs relations dans le monde les principaux rédacteurs de ce recueil étaient reconnus comme les héritiers incontestables des hommes qui, avant de prendre de hauts emplois dans le gouvernement, constituaient l'école doctrinaire ? On sait que, vers la fin de la Restauration, ces mêmes hommes formaient dans l'opposition un groupe distinct, qui comptait des disciples jeunes et ardents ; alors aussi un recueil périodique exprimait leurs vues et leurs espérances. Il n'est pas sans curiosité de rapprocher par la pensée *le Globe* et *la Revue nouvelle*, deux essaims partis de la même ruche à vingt ans de distance. Si le dernier a fourni une plus courte carrière, il ne faut pas tant l'imputer, croyons-nous, à l'inégalité de mérite qu'à la différence de position. Quand les rédacteurs du premier prirent la plume, ils étaient vaincus et s'estimaient opprimés ; les seconds écrivaient au sein de la victoire. Les avantages de l'opposition sont connus, et il est certain que le succès en politique et la fortune dans la presse vont d'ordinaire en sens inverse. Mais ce côté du parallèle nous importe peu ; ce qui nous touche, ce sont les variations de doctrine.

Le contraste entre les principes proclamés alors et aujourd'hui par les hommes de la même école, sur la question de l'enseignement, a été souvent mis en lumière. La question qui nous occupe en fait ressortir un non moins évident, quoique jusqu'à présent moins apprécié. Toute personne attentive à nos débats se rappelle qu'au temps où la parole convulsive de M. Dubois secouait si vivement l'Université, M. Duchâtel traitait dans *le Globe* les questions économiques avec une égale indépendance, et publiait sur la charité un volume qu'on lit toujours avec fruit.

M. Duchâtel poursuivait alors la bienfaisance publique sous le nom de charité légale, et, désespérant de l'anéantir, s'efforçait de la restreindre dans les plus étroites limites. Suivant lui, « les établisse-

ments de l'Etat, comparés à la charité volontaire, ne produisent pas les mêmes effets moraux que la charité privée, et, de plus, ils entraînent les inconvénients ordinaires du régime administratif : les impôts, les fonctionnaires, les négligences de toutes sortes dans la distribution des secours. A chaque instant, faute de soin et de zèle, la fausse pauvreté se trouve confondue avec la véritable ; la paresse et le désordre sont encouragés. Règle générale, il est mauvais que le gouvernement fasse ce que la société peut faire par elle-même. »

Pénétrant dans la pratique, M. Duchâtel ne trouvait pas de solution absolue pour la question des établissements de bienfaisance entretenus par l'Etat. Il admettait que « les données des problèmes varient avec les lieux et les temps ; avant de les résoudre, il faut d'abord consulter l'état moral de la société. Mais les progrès de la civilisation produisent pour la bienfaisance leur effet ordinaire : ils amènent l'émancipation. Dans la marche naturelle de la société, les secours publics doivent disparaître, comme les religions légales et les vérités officielles. »

Plus haut il avait avancé déjà que, « même les hôpitaux, pouvant être fondés et entretenus par les particuliers, leur utilité reconnue n'implique pas la nécessité d'établissements soutenus aux frais de l'État. »

A son avis, « Pur préjugé que cette prétendue nécessité de règlements administratifs pour guider la société dans la bienfaisance. »

Il ajoutait que « les secours publics n'ont avec la charité qu'une ressemblance grossière. » Il le déclarait enfin : « Rien de meilleur que les Sociétés de bienfaisance ; elles donnent à la charité plus d'organisation et d'ensemble ; elles multiplient les lumières, les moyens de secours. Il est de telles circonstances où la puissance des associations est un instrument nécessaire. »

Tels étaient les principes de 1829 ; voyons ceux de 1845.

Un jeune jurisconsulte dont le mérite et les sentiments religieux ne peuvent être niés, qui est loin de se proclamer illibéral, et surtout d'émettre volontairement des doctrines qui déplaisent au pouvoir, a consacré, dans le recueil que nous avons désigné plus haut, un article étendu à établir ce qu'il croit « Les principes du droit public français en matière d'association. » On verra que cette seule question, qui en soi est si importante pour nous, lui fait toucher incidemment bien des points qui nous intéressent au plus haut degré.

Après avoir exposé sur le droit d'association politique une doctrine à laquelle nous ne pouvons souscrire, mais qui sort de notre sujet, il s'exprime ainsi[1] :

« D'après un passage du rapport présenté à la Chambre des Pairs, on pourrait croire que, si le système de M. Bérenger a été écarté, ç'a été uniquement parce qu'il était trop facile de déguiser une association politique sous les apparences d'une association d'une autre nature. Voici les propres termes dont s'est servi l'honorable M. Girod de l'Ain :

« Quant aux véritables associations, nous l'avons reconnu avec « regret, il était impossible de distinguer entre elles sans enlever à « la loi toute son efficacité. Quelque exactes qu'eussent pu être les « distinctions, les définitions, empruntant des dehors trompeurs, les « associations les plus dangereuses auraient pu facilement se sous- « traire aux exigences légales. Il a donc fallu soumettre toutes les « associations à une règle commune ; mais c'est dans son application, « c'est dans le juste discernement qui doit y présider, que celles qui « méritent votre autorisation trouveront leur garantie. Nous pensons « que, pour cette judicieuse application, on peut se confier à un « gouvernement tel que le nôtre.... »

« Il ne faudrait pas conclure de ces expressions que toute association réellement étrangère à la politique a d'avance un droit acquis à l'autorisation du gouvernement, et que cette autorisation ne peut lui être refusée sans un déni de justice et un véritable abus du pouvoir. Sans doute, c'est le devoir du gouvernement de donner autorisation et appui aux associations « dont le but réel sera le perfectionnement de l'homme, le progrès de la littérature, des sciences et des arts, le développement de la civilisation. » Mais il ne suffit pas que les intentions soient pures et l'objet relevé. Le devoir du gouvernement consiste encore à s'assurer si les moyens sont parfaitement innocents. Il serait moralement responsable des résultats fâcheux qui viendraient à se produire et qui auraient pu être prévus. »

Prévus, par conséquent prévenus. Nous voilà, dès le début, en plein système de prévention, autant vaut dire en négation de la liberté.

Mais comme le terrain de la discussion s'élargit tout d'abord ! les

[1] *Revue nouvelle*, 15 octobre 1845. M. Pepin-le-Halleur.

œuvres de charité sont bien ici en cause, mais seulement comme un détail, comme exprimant l'une des formes de la générosité et du génie humains. Cette générosité, ce génie, voilà les véritables suspects ! Il est besoin d'une main responsable, toujours levée, et prête à s'abattre sur l'issue qui pourrait imprudemment s'ouvrir à leur élan. Mais poursuivons.

« En effet, les associations dont il s'agit ici, même celles qui ne sauraient être appelées politiques, se proposent toujours un objet d'intérêt public. Quel que soit l'objet de leur application spéciale, elles se trouvent nécessairement en concours ou en contact avec une branche de l'administration publique ; elles en sont pour ainsi dire un complément.

« Dès lors il fallait subordonner à l'autorisation du gouvernement l'existence de toute association capable d'une action directe et énergique sur l'économie de l'État. »

Que diraient de cela des Anglais, s'il vous plaît, et M. Duchâtel ? Mais voyons la théorie se développer.

« Le gouvernement a une double mission.

« Il doit d'abord garantir les intérêts privés, mais il n'a pas mission d'y pourvoir directement. Il irait contre la nature des choses s'il assumait une semblable tâche, et d'ailleurs il n'y suffirait pas. Chaque particulier est chargé d'aviser à ses intérêts privés, et si ses forces individuelles ne lui suffisent pas pour y pourvoir, il peut les combiner avec les forces d'autres particuliers. De là le principe de droit public, le principe de liberté qui règne en matière de sociétés civiles ou commerciales.

« Au contraire, dans un Etat qui a achevé son organisation, c'est le gouvernement seul qui a mission de pourvoir aux intérêts collectifs, aux intérêts publics. »

En d'autres termes : faire ses affaires, penser à soi, voilà le droit ; s'occuper d'intérêts communs à plusieurs, agir avec désintéressement, avec dévouement, en principe, c'est contraire au droit, sauf tolérance. *Intérêt public* et *intérêt collectif* sont deux mots synonymes ! Au fait, en dehors de l'intérêt collectif, il n'y a que l'intérêt égoïste.

Le résumé de ce morceau d'un homme essentiellement honnête, c'est la morale de la Bourse ; c'est encore celle de tous les gouvernements oppresseurs. En faut-il plus pour que les gens de cœur et de

foi la réprouvent? La proclamer comme vraie, n'est-ce pas mettre ces mêmes gens dans la nécessité de répéter la célèbre maxime : Il n'y a point de droit contre le droit?

L'auteur a senti qu'il allait loin; aussi veut-il s'humaniser en finissant. Voici ses paroles :

« Sans doute, dans l'accomplissement de cette seconde mission, le gouvernement a le droit et souvent éprouve le besoin de faire appel au concours des particuliers. Les associations sont alors sa plus précieuse ressource. Mais il faut qu'elles soient des auxiliaires et ne puissent jamais devenir des rivales; il faut qu'entre elles et le gouvernement il n'y ait pas contrariété de tendances, tiraillement, lutte. Plus l'Etat est constitué d'une manière libérale, moins il serait tolérable qu'il eût à compter avec des auxiliaires et à combattre leur opposition. Ajoutons que, plus les services publics se perfectionnent, moins grande devient la nécessité de réclamer le concours des associations. Cependant il sera toujours précieux. L'existence d'associations nombreuses, pieuses, charitables, savantes, remplissant leur rôle avec dévouement, sans entraver l'action du gouvernement, telle est certainement la preuve la plus honorable qu'on puisse alléguer de la civilisation avancée d'une nation. »

L'expression est ici radoucie, mais la pensée qu'elle couvre demande plus que jamais réflexion.

Selon l'auteur, c'est au gouvernement de faire appel aux associations, de réclamer leur concours selon le besoin qu'il en éprouve, besoin qui, on a soin de nous l'expliquer, devient chaque jour d'une nécessité moindre. C'est, en revanche, aux associations d'attendre l'appel, et de se rendre dignes ensuite, par leur conduite souple et réservée, de l'existence qui leur est concédée.

De bonne foi, attendrait-on un autre langage d'un maître de maison qui, dans sa bienveillance, admet chez soi des étrangers, et qui, en quelque degré qu'il leur mesure l'hospitalité, a droit à leur respectueuse gratitude? Mieux encore : ne croit-on pas entendre un propriétaire qui calcule sur l'abondance de la moisson le nombre des travailleurs auxiliaires que la saison réclame, prêt à exclure de son domaine tous ceux qu'il jugera être de trop? Dites donc, après cela, qu'il existe un droit de s'occuper de bien public sous une forme et dans un sens quelconque; car ici, encore une fois, la charité proprement dite n'est plus qu'un détail. Non, on ne peut mieux résumer ceci qu'en

retournant l'une des maximes de M. Duchâtel, et en prononçant au rebours : « Règle générale : il est mauvais que la société fasse ce que le gouvernement peut faire par lui-même. » Mais on découvre encore sous ces paroles calmes un appel indirect à la passion politique. Il y a un genre d'habileté à donner un brevet d'auxiliaire à tous les hommes d'intelligence ou de zèle dont la pensée suit les voies aimées du pouvoir, à transformer par là en rivaux et en adversaires ceux dont les tendances sont plus indépendantes; on partage ainsi en parti gouvernemental et en opposition jusqu'au domaine des idées et des vertus ; le tout pour aboutir à cette condamnation péremptoire, quoique déguisée : « Plus l'Etat est constitué d'une manière libérale, moins il serait tolérable qu'il eût à compter avec des auxiliaires, et à combattre leur opposition. »

Quant à la nécessité alléguée de graduer la liberté des hommes en raison inverse de la constitution libre dont jouit l'Etat, si bizarre que la proposition se présente, si peu accessible qu'elle puisse être au bon sens d'un Anglais ou d'un Américain, elle n'en mérite pas moins l'attention; car, loin d'être particulière à l'écrivain cité, nous osons affirmer que la doctrine exprimée par elle, et par toutes celles que nous venons d'en rapprocher, réside en germe dans l'esprit ou plutôt dans la volonté de tous ceux qui en ce temps possèdent le pouvoir ou y aspirent. Un coup d'œil exercé la suit sous presque toutes les paroles du langage officiel ; elle se révèle bien mieux encore dans les actes de l'autorité. Opposer à notre assertion les vieilles opinions de M. Duchâtel, rédacteur du *Globe*, ne serait plus de saison. Si l'on veut citer comme exception plus opportune l'exemple de plusieurs hommes considérables, particulièrement quelques excellents principes émis par M. le comte de Salvandy dans l'exposé de motifs de sa loi sur l'enseignement et les derniers discours si remarquables de M. Guizot, nous répondrons, quant au premier : que la spécialité du sujet qui l'a occupé nous empêche en ce moment de faire ressortir la valeur de paroles auxquelles, du reste, les détails de son projet de loi et les arguments qui justifient ces détails sont un suffisant correctif ; enfin, nous mettrons en regard de l'exposé des motifs de 1847 l'exposé des motifs de 1848 sur le conseil royal.

Ce qui concerne M. Guizot mérite un examen plus étendu.

L'intelligence de la vraie liberté est certainement l'une des qualités que cet homme d'Etat aime à faire distingueur en lui. L'an-

née dernière ses protestations ont été claires et énergiques ; des paroles de lui plus récentes encore sont à citer ; on peut dire que c'est un esprit tout converti, en craignant toutefois que sa volonté soit moins sûre. M. Guizot sait, comme personne, séparer la vie morale et sociale de la vie officielle et politique : le parallélisme de ces deux existences dans l'homme ne lui fait pas illusion ; et il n'est pas de ceux qui, affectant de les confondre en un seul tout, revendiquent pour la seconde la prééminence et la direction. Il ne faut pas lui apprendre que, si, au temps passé, l'intérêt politique a pu s'arroger sur la vie morale un droit plus impérieux, les constitutions modernes font justice de cette prétention, en adoptant pour articles fondamentaux la liberté de conscience et la liberté de la presse. M. Guizot connaît mieux que nous tout un monde soustrait aux droits de la politique humaine, où se développe et se meut le sentiment actif du bon, du beau, du vrai, animé par la vue désintéressée de l'amélioration de tous et de chacun : sentiment qui rehausse la dignité de notre nature et nous fait reproduire ici-bas, dans les limites de notre faiblesse et selon notre vocation primitive, l'image de la Divinité. Si avidement qu'il goûte le succès dans les débats du monde purement terrestre, M. Guizot ne s'offensera pas de la pensée que la région des idées, où il joue un rôle important comme penseur, ait droit de donner à la région du positif, où il figure comme ministre, les inspirations et les règles selon lesquelles celle-ci doit être régie et peut s'avancer dans le progrès social. Il n'ignore pas qu'à la hauteur où l'intérêt propre doit s'évanouir et la passion s'épurer, la première place et la principale action appartiennent au sentiment religieux, ou plutôt aux croyances dont ce sentiment est la désignation philosophique et abstraite. Il comprend que la liberté de conscience se manifeste par les actes de la vie intellectuelle et morale ausi bien que par les observances du culte ; comme nous il juge cette liberté sacrée incomplète tant que la pensée et le dévouement ne jouissent pas de toutes les facilités compatibles avec l'ordre des sociétés.

Nous ne craignons pas de l'affirmer, la raison de M. Guizot admet tous ces principes ; or, ces principes constituent un symbole qui est le nôtre. Quelles devraient donc être nos espérances !

Elles seraient grandes, en effet, si l'expérience ne nous apprenait à ne point compter la supériorité de l'esprit parmi les garanties solides de la conduite des hommes publics. La justice que nous venons

de rendre à M. Guizot nous oblige à donner notre jugement tout entier. Or, des faits répétés nous forcent à dire que chez lui la théorie, naturellement franche et généreuse, dégénère en une application qui satisfait au besoin l'esprit de gouvernement le moins large et le moins élevé. Mais, chose plus imprévue et plus décourageante, ces théories mêmes que la bouche de M. Guizot garde dans leur pureté, il est loin d'en imposer la profession à ceux qui l'entourent et l'admirent. Aujourd'hui encore on lui connaît des disciples chéris. Jeunes et jusqu'à présent peu écoutés, à quoi se dévouent leur talent et leur zèle ? A l'art savant de refuser en fait ce qu'ils sont forcés d'accepter en principe, à l'art pratique de rétablir au profit du pouvoir nouveau, sous le masque constitutionnel, les prérogatives les plus contestées du pouvoir ancien. Qu'on nous passe le mot : le nouveau relai de l'école doctrinaire n'a gardé de ses devanciers que les allures, mais il s'attèle à d'autres chars. Les maximes de l'Empire en politique, les maximes des Parlements en matière religieuse, les idées de M. Rœderer, de M. Dupin, voilà ce que se glorifiaient de renverser les doctrinaires que nous avons connus au *Globe* et ailleurs, voilà ce que prennent à tâche de raffermir et de perpétuer les doctrinnaires en espérance. Et M. Guizot, loin de s'en offenser, les encourage et les loue.

Nous sommes moins loin de notre sujet qu'on pourrait le croire. On a vu quelle discussion minutieuse nous avons concentrée sur une page singulière citée plus haut. Serions-nous excusables si l'auteur de cette page et le recueil qui l'a publiée n'avaient appartenu au groupe naissant que protègent de leurs ailes les doctrinaires émérites, et, par conséquent, M. Guizot, leur chef? Non. L'infidélité secrète à leurs principes avoués, que cette protection suppose chez ces hommes éminents, c'est toute l'importance de ce morceau et c'est ce qui justifie de notre part la citation et le commentaire.

Ce qui précède nous paraît suffire pour autoriser les appréhensions exprimées au début de cet article. Et pourtant nous ne nous en contentons pas. Quand nous demandions avec inquiétude si la charité est libre et si elle n'est pas en danger de perdre la liberté qui lui reste, nous ne nous sentions pas appuyés seulement sur les faits que nous avons esquissés et sur les citations qui les suivent, mais aussi sur une multitude d'autres tout semblables, qui les confirment,

et qui menacent d'une même méfiance et d'un même interdit, avec l'enseignement et la charité libres, une forme quelconque de dévouement individuel ou social non prévue et gouvernée par l'autorité publique. Enfin notre crainte se fondait avant tout sur une démonstration plus concluante, s'il est possible, quoique empruntée à un ordre d'idées différent : à la connaissance des sentiments et des passions naturels à l'homme.

Ce n'est pas un vain attrait pour les spéculations philosophiques qui nous conduit sur ce terrain nouveau. Nous ne pouvons éviter la discussion des prétextes que nous opposent les adversaires de la liberté, ni fuir la voie qui nous fait remonter aux causes réelles de l'aversion que la liberté leur inspire. Or, il est certain que, si l'étude de ces causes nous en découvre les racines dans les replis mêmes du cœur humain, notre thèse fondamentale est dès lors surabondamment prouvée ; les actes particuliers, les assertions doctrinales qui établissent la malveillance deviennent choses naturelles, et, constatées ou non, aussi indubitables que leurs causes elles-mêmes.

Nous passons donc aux objections. La première à écarter est celle qu'on pourrait fonder sur une exagération ou sur une exposition infidèle de nos principes. De même que notre lutte pour la liberté de l'enseignement a été souvent travestie en une haine aveugle de toute instruction donnée au nom de l'Etat, notre opposition à la pente de l'administration qui cherche à régir souverainement la charité peut être représentée comme une hostilité systématique et absolue contre les secours publics. Dans les deux cas, même injustice ou même erreur. Le vrai, c'est que l'assistance des pauvres au nom de la société, qu'on l'appelle charité légale ou bienfaisance publique, a rencontré parmi les hommes considérables de ce temps, à commencer par M. Duchâtel, des adversaires bien plus rudes que nous. Le vrai encore, c'est que cette assistance administrative nous paraît souvent utile, quelquefois nécessaire, ou même préférable à l'action du zèle privé. Reconnaître les cas de ce genre, distinguer les caractères divers, fixer équitablement les limites, est une tâche peut-être moins difficile qu'on ne le supposerait avant examen. Cette tâche est, du reste, celle que nous chercherons à accomplir au début de notre prochain article.

E. Wilson.

SMARAGDE.

Smaragde florissait dès les premières années du IXe siècle; il mourut vers 820. Ce fut en son temps un personnage de renom et de grand crédit. Il était abbé de Saint-Mihiel, au diocèse de Verdun. Ce monastère avait été bâti en l'honneur de saint Michel, archange, par un comte nommé Wolfand, fils de Gisleran, et par sa femme Adalsinde, fille d'Adalbert. Un siècle environ après la fondation, vers l'an 805, Smaragde succéda à l'abbé Ermingaud dans le gouvernement de l'abbaye. Elle était déjà illustre, mais la considération dont jouissait à plus d'un titre le nouvel abbé contribua surtout à lui donner l'éclat et l'importance qu'elle conserva longtemps entre tous les établissements religieux de Lorraine. Le monastère de Saint-Mihiel était construit sur la crête élevée d'une montagne, et il fallait avec de grandes fatigues aller chercher au fond de la vallée l'eau et les autres choses nécessaires à la vie des Frères. Smaragde voulut quitter ces cimes stériles, et fit construire au pied de la colline, au bord de la Meuse, non loin du confluent de la Massoupe, de vastes édifices où il transporta ses moines. On conserva seulement sur la hauteur un oratoire près duquel résidèrent quelques Frères. Ils étaient chargés d'y célébrer l'office divin et de prier pour les morts; car on continua d'enterrer les membres de la communauté près des premiers Pères du monastère.

L'annaliste naïf et charmant de Saint-Mihiel[1], auquel j'emprunte ces détails, et qui vivait au commencement du XIe siècle, du temps de l'abbé Nantier, assure que Smaragde, réalisant l'heureux présage de son nom, brilla au milieu des hommes illustres de son siècle comme une émeraude éclatante. « Il est superflu, ajoute-t-il, d'es-

[1] *Chronicon S. Michaelis Virdunensis.* T. II des *Analect.* de Mabillon.

sayer de bégayer les louanges d'un si grand homme ; les livres qu'il a composés témoignent de ses mérites beaucoup mieux que nous ne saurions faire, et ils prouvent avec quel heureux génie il comprenait les choses de la religion et de la politique ; ils proclament aussi quelles furent la sainteté et la mortification de sa vie. Comment, en effet, aurait-il pu enseigner une doctrine si relevée et si simple sur chacune des vertus, et n'en avoir pas découvert les mystères par une pratique constante? On retrouve dans le miroir de sa doctrine tous les traits de son éminente sainteté, et il faut croire qu'il n'a pas vécu autrement qu'il n'a enseigné. »

Nous acceptons volontiers les consolantes déductions du bon moine; mais les lecteurs du XIXe siècle voudraient peut-être de la doctrine et des mérites de Smaragde un autre garant que ce contemporain de l'abbé Nantier; on pourrait citer dom Luc d'Achery, qui rend aussi justice à la solidité de doctrine de l'abbé de Saint-Mihiel, à l'onction de sa parole, à sa connaissance profonde et variée des saintes lettres. Cependant nous croyons qu'une rapide analyse de ses divers écrits, et les brefs renseignements que l'histoire donne sur sa vie et sur son influence, le pourront faire connaître davantage, et feront mieux apprécier la place éminente où l'estime des hommes de son siècle l'avait mis et où le maintint longtemps la postérité.

Au milieu de la renaissance des lettres, que le génie de Charlemagne évoqua et protégea, Smaragde tint en effet son rang et joua activement son rôle. On sait qu'en 787 et 789 Charlemagne écrivit de longues lettres aux archevêques, évêques et abbés, pour les exhorter à former des écoles dans leurs églises et dans leurs monastères. Il y en avait d'élémentaires pour les enfants, et aussi de plus relevées pour ceux qui avaient déjà reçu quelque teinture des lettres. On ne sait dans laquelle de ces nombreuses écoles Smaragde fut appelé à enseigner, mais il enseigna avec un grand éclat et un grand profit pour ses disciples. Ceux-ci écrivaient sur des tablettes les doctes leçons qu'ils recevaient de leur maître, et ils essayèrent même de rédiger et de transcrire sur parchemin ce qu'ils avaient recueilli. Ne pouvant satisfaire à leurs désirs aussi bien qu'ils eussent voulu, ils s'adressèrent au maître lui-même et le supplièrent de composer un livre où il réunirait et résumerait toutes les savantes leçons qu'ils avaient entendues, afin qu'ils pussent, en le consultant à leur aise, se pénétrer davantage de ses précieux enseignements. Smaragde

accéda à leur demande, et il rédigea son Commentaire sur Donat. Un des manuscrits de l'abbaye de Corbie l'intitulait *le Mirifique Traité du grammairien Smaragde*. Ce traité, que Mabillon avait consulté[1], n'a jamais été imprimé. Il se compose de quinze livres dont le dernier traite de l'orthographe. Il paraît probable que Smaragde enseigna dans une école monastique, car, en parlant de ses disciples, il les désigne sous le nom de *fratres*. « Je n'ai pas appuyé ce livre, disait-il, de l'autorité de Maro, de Cicéro ou de quelque autre païen ; mais je l'ai orné des sentences des livres sacrés, afin d'abreuver également mon lecteur aux sources rafraîchissantes des arts libéraux et à celles plus délicieuses des divines Ecritures, et de lui découvrir en même temps le génie de la grammaire et le sens des saintes lettres. J'ai agi ainsi, mon cher lecteur, ajoute-t-il, parce qu'il y en a plusieurs qui, soit par simplicité naturelle, soit par prétention à une rigide sainteté, soit même par un lâche abandon à la paresse, disent qu'il n'est jamais question de Dieu dans l'enseignement de la grammaire, qu'on n'y cite que les noms et les exemples des païens, et qu'ainsi ils ont raison de dédaigner cette frivole étude. Ignorants, qui ne savent point faire la distinction entre traiter des arts libéraux et parler de Dieu! Pour nous, qui savons que le peuple d'Israël, en sortant d'Egypte, emporta avec lui des vases d'or et d'argent, et que, s'enrichissant de la sorte, en dépouillant l'Egyptien, il consacra au service de Dieu ce qu'il avait arraché au culte absurde des idoles, nous qui avons à accomplir les mêmes choses, non plus, comme Israël, symboliquement et sous le voile des figures, mais dans toute la rigueur de l'esprit et de la vérité, nous recevons et nous apprenons des païens cet art savant et bien réglé de la grammaire, et, de tout notre cœur et avec amour, nous l'offrons à Dieu et le consacrons à son service. »

On voit comment ces esprits supérieurs, habitués au maniement des grandes affaires et réglés par la discipline chrétienne, savaient trouver, outre les grâces du bien dire, un but noble et relevé aux études les plus élémentaires et les plus stériles, et comment ils mêlaient dans un art charmant leur profonde science théologique avec toute la finesse d'un esprit aiguisé. Car si Smaragde était un grammairien habile, un professeur éloquent et disert, c'était aussi un

[1] *Analect*, t. II.

théologien profond, un esprit solide et capable de conduire les affaires les plus délicates. Dans la discussion qui s'éleva au sujet de la procession du Saint-Esprit, il fut choisi pour rédiger la lettre adressée au Saint-Père pour appuyer la décision du concile d'Aix, en déduire les raisons et les corroborer des textes des livres saints. Il le fit avec une grande pureté de doctrine dans une longue épître adressée, au nom de Charlemagne, au Pape Léon III. Quand le Pape eut entendu la lecture de cette lettre et qu'il eut pris connaissance de la décision du concile d'Aix-la-Chapelle, il déclara qu'elles exprimaient l'une et l'autre la doctrine de l'Eglise, qu'il la professait et la gardait telle, et que nul ne pourrait être sauvé s'il ne la confessait ainsi. Smaragde fut aussi chargé par Charlemagne d'accompagner à Rome les évêques de Worms et d'Amiens. On sait quel fut le résultat de cette mission; le dialogue échangé entre les évêques et le Saint-Père à cette occasion est plein d'intérêt. Smaragde en a écrit tout le détail [1] et on y peut remarquer l'esprit de déférence et de soumission des évêques en même temps que la bienveillance, la condescendance et la fermeté du Saint-Père.

Il ne suffisait pas à Smaragde de remplir les missions, même ayant un si grand rapport aux intérêts de l'Eglise, que les princes confiaient à ses lumières et à sa foi. Il était abbé, il se devait avant tout à ses moines. Ce n'était pas assez de les loger convenablement, de les instruire dans les lettres, il fallait surtout les diriger dans la voie chrétienne, et c'était là sa principale application. Il veillait avec un soin jaloux au maintien de la règle. Il savait qu'il fallait surtout en faire pénétrer dans les cœurs l'intelligence et l'amour. Cette règle était celle de saint Benoît. Elle était lue dans les monastères et chacun la devait méditer. Mais, dans les nombreuses populations qui se pressaient alors dans les cloîtres et se précipitaient par ce chemin vers le bonheur du ciel, il y avait des esprits de toutes sortes, et des intelligences si grossières que la douce simplicité du maître leur était encore lettre close. Smaragde devait se préoccuper de ces esprits épais et peu éclairés; c'était une des charges de ses fonctions d'abbé de les faire avancer dans la perfection chrétienne. Notre Seigneur ne s'est-il pas offert sur la croix pour le salut des pauvres âmes empri-

[1] Cette relation est imprimée, ainsi que la lettre de Charlemagne au Pape, au T. VII des *Sacrosancta Concilia.*

sonnées dans des sens rebelles et peu ouverts, tout aussi volontiers que pour les mieux douées et les plus resplendissantes ? C'est donc en faveur des ignorants et des simples que Smaragde composa un commentaire de la règle de saint Benoît [1]. Il le fit aussi, dit-il, pour aider ceux des plus éclairés qui recherchaient souvent et discutaient entre eux le sens de certaines paroles du maître, et avaient parfois grande peine, malgré l'avis des sages, à se mettre d'accord. Le procédé de Smaragde est aussi simple que le but qu'il se proposait. Il commente l'un après l'autre chacun des mots de la règle, il en précise la valeur, en note le sens vrai, et mêle ainsi des remarques grammaticales à toutes sortes d'avis spirituels et d'aspirations vers Dieu. L'esprit de douceur du saint abbé et sa condescendance pour les ignorants, auxquels il s'adresse, composent ce charme que les hommes habitués à écouter les instructions de l'Eglise savent savourer dans les humbles et solides enseignements du Catéchisme. Le maître est docte et sage, mais il met toute sa science à la portée des enfants et des plus petits. Les plus instruits dès lors sauront bien tirer profit de ses paroles. Smaragde avait, il est vrai, sous les yeux, dans le livre qu'il commentait, un parfait modèle de cette profondeur d'enseignement, de doctrine et de sagesse, qui, alliée à la simplicité et à la clarté du langage, forme comme l'apanage du divin Maître et de ses vrais disciples.

Je ne veux rien dire de la Règle de saint Benoît. Saint François de Sales disait des Exercices de saint Ignace qu'ils avaient procuré le salut à plus d'âmes qu'ils ne renfermaient de lettres. Comment parler dignement alors de cette Règle de saint Benoît, qui depuis treize cents ans a été pratiquée par tant de saints, et, on peut le croire, qui a été méditée par tous. J'ignore si jamais aucun livre s'est approché davantage de la simplicité et de la profondeur de l'Evangile. Sous des prescriptions dont l'esprit misérable de notre siècle méconnaît la valeur et qu'il voudrait traiter de puériles, en réglant le coucher, la nourriture, le travail des moines, le saint a donné des règles si sages et si précises que l'expérience de treize siècles n'a pu rien y ajouter, et que les cœurs les plus ardents et les esprits les plus hauts

[1] Il a été imprimé plusieurs fois. On le trouve, entre autres, avec les *Commentaires* du cardinal *Joannes de Turre Cremata*, dans l'édition de la *Règle de saint Benoît*. Cologne, 1575, in-folio.

n'ont pu jamais désirer d'autres progrès que de ramener à la pratique exacte de cette règle admirable. La parole du saint a dans sa simplicité une force et une onction qui pénètrent et qui touchent. Dom Tarrisse ne trouvait pas, pour parvenir à une réforme des monastères qu'il désirait ardemment, de moyen plus efficace que de faire lire la Règle de saint Benoît à ceux qu'il voulait attirer à la réforme. Ce ne sont pas seulement les moines qui peuvent tirer leur profit de la lecture de ce livre précieux ; les règles spirituelles que le saint donne sont souvent applicables aux simples chrétiens. Il a réuni toute la perfection chrétienne dans soixante-douze articles qu'il intitule *les Instruments des bonnes œuvres*. Smaragde commente ainsi ce titre : «Comme les orfèvres et les autres ouvriers ont toutes sortes d'outils préparés pour les nécessités de leurs travaux, ainsi le bon moine doit avoir toujours à sa disposition les outils spirituels des vertus nécessaires pour parfaire sa vie en ce monde bellement et selon Dieu, et pour mériter, après l'avoir ainsi parfaite, de régner éternellement avec le Christ. Ces vertus doivent régler chastement toute la vie d'un moine. Saint Benoît a voulu les ranger en ordre dans ce chapitre : il désire que son disciple en soit toujours paré et armé, afin de pouvoir attaquer vigoureusement l'ennemi, triompher des tentations de ce monde et se joindre à la compagnie des saints et des anges. »

Nous ne doutons pas que ces soixante-douze outils, pour polir et parfaire une vie agréable à Dieu, ne soient bien placés entre les mains de tout le monde, et il est probable que le chrétien qui voudrait de temps à autre examiner s'il possède et dans quel état se trouve chacun de ces instruments précieux ferait de rapides progrès dans la perfection.

La Règle de saint Benoît ordonne qu'à deux reprises différentes, dans le courant de la journée, tous les Frères se réunissent au chapitre pour faire ou écouter une lecture. Elle doit servir à l'édification de chacun, et saint Benoît, qui a tout prévu, défend positivement de lire en ce moment quelqu'un des livres des saintes Ecritures, parce que les intelligences grossières n'en sauraient pas toujours tirer du profit, dit-il. Smaragde explique bien cette pensée en remarquant que le saint n'interdit en aucune circonstance aux esprits fermes, sains et aiguisés, ces livres, dont ils sauront comprendre le sens et interpréter les figures, mais qu'à l'heure précitée ils se doivent accommoder à la faiblesse des autres, et lire et écouter quelques feuillets des discours ou des vies des Pères. D'habitude, à la réunion du matin, on

lisait un chapitre de la Règle. Pour la seconde ecture, qui devait avoir lieu le soir, Smaragde composa un écrit qu'il intitula *Diadema Monachorum*[1]. Ce fut le plus célèbre, et c'est sans contredit le plus charmant de ses ouvrages. Il en parle en son prologue avec une douceur et en des termes qui rappellent de loin ceux de saint François de Sales expliquant comment il a composé son *Introduction à la Vie dévote*. « J'ai composé ce petit écrit, disait l'abbé de Saint-Mihiel, avec les écrits des Pères, et en parcourant ces prés fleuris des saintes doctrines j'y ai recueilli brin à brin toutes ces petites fleurs embaumées. J'ai ainsi ramassé, au milieu de ces champs émaillés et remplis des bénédictions du Seigneur, tout ce qui convenait à des moines, et je me suis efforcé de le disposer dans ce petit livre de telle manière que les cœurs des bons moines soient réjouis, et qu'ils aient plus d'avidité encore et plus de courage à désirer la patrie céleste, et que les moines tièdes se réveillent aussi et songent à revenir à une pratique plus régulière. »

Le *Diadème des Moines* se compose de cent chapitres : Smaragde y examine tour à tour toutes les vertus et tous les devoirs monastiques. Il le fait avec une grande douceur, une suavité exquise de paroles et une sagesse puisée dans les saintes lettres, et par conséquent pleine d'onction et de grâce. Il rappelle toute l'austérité de la vie que doivent mener ceux qui ont embrassé généreusement la pratique des conseils évangéliques ; mais, en même temps, il n'a garde de les décourager par des exigences excessives. Il vante surtout et il exalte cette aimable vertu de discrétion, qui fait chaque chose en sa saison et avec mesure. Il conte qu'un jeune moine de la Thébaïde, interrogeant un jour un des anciens du désert, lui demandait comment on pouvait trouver Dieu.

« N'est-ce pas, disait le jeune homme, par l'exercice du jeûne, du travail, de la prière et de la charité ?

— Oui, répondit le vieillard, pourvu qu'on y joigne la discrétion ; car il y en a beaucoup qui mortifient et flagellent leur chair ; mais, comme ils agissent sans discrétion, ils partent vides et dépourvus de tout. »

Il semble se tenir en garde contre les vertus particulières, qui sont en effet la ruine des communautés ; il craint que ces transports de

[1] On le trouve au t. XVI de la *Max. Bibliot. Patrum*. Lyon, 1677, Anisson. In-folio.

zèle ne soient pas toujours aussi animés et qu'ils ne laissent bientôt la place aux tiédeurs, aux découragements, au relâchement absolu. Ce qu'il désire éveiller dans ses moines, c'est une volonté ferme et constante, ne déviant jamais du but qu'elle s'est proposé : il trouve que la vie monastique est une œuvre assez importante et assez difficile à accomplir pour qu'on ne cherche pas à viser au delà, et il prend soin de recommander à ceux qui veulent la pratiquer généreusement de se contenter de la Règle, et de ne point poursuivre des perfections chimériques. Il raconte qu'un jour, au désert, l'abbé Joseph, encore jeune, interrogeait l'abbé Pasteur et lui demandait comment il fallait jeûner.

« Il faut, répondit Pasteur, en mangeant tous les jours, retrancher un peu de sa nourriture, de manière à n'être jamais rassasié.

— Quoi ! mon Père, reprit Joseph, manger tous les jours ! Mais vous-même, quand vous étiez jeune, ne passiez-vous pas quelquefois deux jours sans prendre de nourriture ?

— Si bien, répondit Pasteur, et même trois, et jusqu'à une semaine entière ; mais de sages vieillards m'ont appris qu'il était bon aussi de manger chaque jour, en retranchant quelque chose sur sa nourriture ; et ils m'ont fait voir que c'était bien là la voie royale, ouverte et facile à tous. »

Il n'était plus sujet au IXe siècle de poser une telle question. La Règle de Saint-Benoît avait établi qu'on mangerait au moins une fois par jour et au plus deux fois. Une livre de pain était la mesure quotidienne de chacun des Frères. La quantité était toujours la même, soit qu'on ne fît qu'un repas, soit qu'on en fît deux. Le scrupule de l'abbé Joseph n'était plus possible. Mais saint Benoît s'était appliqué à marquer que toutes les mortifications extérieures n'étaient qu'un moyen pour arriver à la mortification intérieure, qui seule est la vraie vertu. Smaragde ne voulait pas laisser s'égarer ses disciples, et il rappelait les principes du maître et les exemples des anciens, qui ne faisaient pas consister la perfection dans les austérités qu'ils accomplissaient, mais uniquement dans la pratique beaucoup plus difcile et plus précieuse des vertus chrétiennes. L'abbé Sérapion reconnaissait que ses austérités étaient plus grandes que celles de son fils Zacharie, mais il rougissait et il s'humiliait parce que Zacharie avait une modestie et une humilité auxquelles Sérapion n'avait jamais su atteindre.

Quand on cite ces exemples et ces préceptes aujourd'hui, il n'est peut-être pas superflu d'ajouter que tous ces saints personnages et ces maîtres dans la vertu ne blâmaient pas la mortification ; et il serait bon de rappeler aux hommes du XIXe siècle les effets merveilleux de ces pénitences, qu'ils méprisent afin de ne pas s'embarrasser d'y atteindre. Si elles ne forment pas toute la vertu, en effet, elles sont au moins le seul terrain sur lequel elle puisse germer et se développer. Aussi ce n'est pas seulement le bon moine, ce n'est pas seulement le vrai chrétien, c'est l'homme, c'est le citoyen honnête et pur qui n'existe point sans austérité. Il faut reconnaître la cause des scandales et des hontes qui nous affligent uniquement dans la crainte des privations et dans l'amour des jouissances et du bien-être qui est devenu pour notre siècle une passion effrénée. Les hommes du IXe pouvaient être étrangers à bien des questions que nous traitons aujourd'hui ; ils pouvaient avoir moins de grâce et moins de politesse ; mais ils poursuivaient un but plus relevé, et, en s'appliquant à la pratique des vertus humbles et basses, ils devenaient plus hommes de bien et meilleurs citoyens qu'on ne l'est communément de nos jours. Leur désir du ciel honorait et embellissait la terre. C'était surtout aux moines qu'étaient recommandées ces aimables vertus d'humilité, de charité, de patience, qui sont des vertus plus sociales que toutes les théories possibles. Ici il n'y a plus de restriction ni de limites. Jamais on ne peut être trop humble, ni trop patient, ni trop charitable. Ce frère Zacharie, dont nous parlions tout à l'heure, interrogé par l'abbé Moïse sur ce qu'il fallait faire pour être moine, ôta sa coule, et, la foulant aux pieds, répondit qu'il fallait se préparer à être traité de la sorte. Quand les moines étaient livrés à quelque tentation, ils examinaient avec soin s'ils n'avaient pas eux-mêmes livré le champ à leurs ennemis en quittant leurs armes, qui étaient le support des injures, la patience, la pauvreté et l'humilité. Cette dernière vertu ne comprend-elle pas toutes les autres? Comme tous les vices sont contenus dans le seul orgueil, ne semble-t-il pas que toutes les vertus se réunissent et s'abritent dans le chaste sein de l'humilité ? Saint Antoine vit un jour les filets des démons tendus sur le monde, et, en les voyant si forts et si serrés, le saint fut saisi d'épouvante. « Hélas ! Seigneur, s'écria-t-il, qui donc pourra leur échapper? » Une voix lui répondit : « L'humilité. » Tout, dans l'intérieur du monastère, devait se faire avec humilité, et Smaragde

n'a pas assez de louanges pour exalter cette vertu. Il la recommande surtout dans les corrections que les moines se doivent les uns aux autres; il rappelle que, si la charité les oblige à ramener dans la voie droite ceux qui s'égarent, la patience leur ordonne aussi de supporter les défauts de leurs frères, et il cite l'exemple de l'abbé Isidore, qui demandait à faire sa compagnie de Frères vicieux, et qui, par sa patience et sa charité à supporter leurs défauts, les ramenait au bien. C'est cette charité compatissante pour les pécheurs que Smaradge recommande particulièrement. « Il faut prendre garde, dit-il, de rendre les méchants encore pires. » Il cite les paroles de l'Apôtre : « Il faut reprendre les pusillanimes, consoler les tièdes, soutenir les infirmes, être patient avec tous. » Il raconte un trait touchant de l'abbé Pasteur.

« Il y avait au désert un moine qui, ayant commis une faute grave, fut chassé de la congrégation. Il s'assit sur le chemin et se mit à pleurer. Quelques-uns d'entre les Frères, étant sortis pour aller trouver dans sa solitude l'abbé Pasteur, entendirent les gémissements de celui qu'ils avaient chassé, et, s'approchant de lui, ils l'engagèrent à aller avec eux visiter le saint solitaire.

« Non, répondit l'affligé, je mourrai ici.

« Quand les frères furent avec l'abbé, ils lui parlèrent de cet infortuné. L'abbé les renvoya vers lui en toute hâte, et, quand ils eurent dit à ce pauvre moine que l'abbé Pasteur le demandait, il se leva et les accompagna. Sitôt que l'abbé l'aperçut, il alla au devant de lui, l'accueillit en l'embrassant, et, lui faisant fête, il l'engagea à prendre quelque nourriture.

« Mon Père, dit l'affligé, j'ai commis une grande faute; je ferai trois ans de pénitence.

— C'est beaucoup, dit l'abbé.

— Vous contenteriez-vous d'un an? reprit le moine.

— C'est beaucoup, dit encore l'abbé.

« Quelques-uns des frères qui étaient présents, dirent : « Quarante jours suffiront bien.

— C'est encore beaucoup, » répéta l'abbé, et il ajouta : « Je crois qu'un homme qui se repent de tout son cœur et qui se propose de ne plus retomber dans les mêmes fautes satisfera Dieu pleinement avec trois jours de pénitence. »

On se laisserait aller au charme de ces histoires. Elles abondent

dans le livre de Smaragde ; elles mettent en action les préceptes qu'il recommande ; à chaque instant il cite ainsi les noms des abbés Macaire, Daniel, Moïse, Antoine, Isaac, Abraham, et de tous les autres saints personnages dont Cassien a raconté les merveilles. Ce sont là, en effet, les vrais Pères de la vie monastique ; leurs noms étaient familiers aux religieux du IXe siècle. Ils connaissaient leurs histoires et leurs divers caractères ; ils les aimaient comme les ancêtres de la famille ; ils se plaisaient à s'entretenir de leurs exemples ; et leurs paroles et leurs actions ranimaient les courages, adoucissaient les fatigues, et fortifiaient ces ardents désirs du ciel qui pouvaient seuls conduire sûrement à travers les joies et les pénitences de la vie monastique.

A tous ces conseils que Smaragde donne à ses moines sur la pratique des vertus, il en ajoute sur le souci qu'ils doivent prendre de cultiver et d'orner leur esprit. Le soin et la condescendance qu'il témoigne aux simples et aux grossiers ne l'empêche pas de recommander à ceux qui le peuvent de relever et d'entretenir par l'étude leurs dons naturels. « La lecture, dit-il, aiguise l'intelligence de l'âme ; elle peut contribuer à retirer le cœur de l'homme des vanités du monde et à le diriger vers l'amour de Dieu. » On voit tout de suite quelles sortes d'études Smaragde réclame de ses moines, et qu'il ne les veut que conformes à leur état et utiles à leur perfection. « Nous nous purifions par l'oraison et nous nous instruisons par la lecture, dit-il ; l'un et l'autre exercice est excellent ; mais s'il fallait choisir, il faudrait préférer l'oraison à la lecture. Toutefois, celui qui veut garder toujours la présence de Dieu doit prier souvent et lire beaucoup ; car en priant nous parlons à Dieu, et en lisant nous écoutons Dieu qui nous parle. Aussi tout progrès dans la perfection procède-t-il de l'oraison et de la lecture. Par la lecture nous acquérons des connaissances nouvelles, et par l'oraison nous conservons celles que nous avons déjà acquises. »

Le chant est aussi l'objet des recommandations du bon abbé. Il enjoint naturellement à ses moines de se bien pénétrer du sens des paroles qu'ils chantent. « Il faut, dit-il, obéir de toutes nos forces à celui qui nous recommande, par la voix de son prophète, de chanter sagement[1], c'est-à-dire qu'il ne faut pas rechercher seulement le son

[1] *Psallite sapienter.* Psalm. XLVI.

qui frappe les oreilles, mais bien plutôt la lumière qui éclaire les cœurs, et nous devons nous appliquer à mettre en pratique dans notre vie les préceptes que nos lèvres savent si bien moduler. Celui-là chante avec sagesse qui comprend ce qu'il chante; car personne n'agit avec sagesse sans comprendre ce qu'il fait. Considérez combien notre goût est prompt et attentif à reconnaître la saveur de chacun des mets qu'on nous présente; il faut que notre esprit soit aussi appliqué à saisir le sens de chacune des paroles de l'Ecriture; ce n'est rien de chanter seulement de la voix sans y appliquer son cœur. » Mais notre auteur ne s'en tient pas à ces avis. On ne peut s'empêcher de songer aux soins de Charlemagne et de l'Eglise de son empire pour réformer le chant des offices divins lorsque Smaragde ajoute : « Il est bon, sans doute, de prier toujours du fond du cœur; mais il est bon aussi de glorifier Dieu par les accords de la voix et dans des hymnes spirituels. L'oraison nous dirige, le chant des psaumes nous réjouit. Voyez quelle en est l'utilité : il console les cœurs tristes et rend les âmes sereines; il repose ceux qui sont fatigués; il réveille ceux qui sont attiédis; surtout il invite les pécheurs aux larmes et à la pénitence. Les cœurs charnels sont bien durs; ils sont cependant enclins à la piété aussitôt que les accords du chant se font entendre. Sans doute, ce ne sont pas les mélodies de la voix, ce sont les paroles divines qu'elle prononce, qui doivent toucher le chrétien; mais je ne sais par quel mystère le cœur est d'autant plus remué que la voix du chant est plus harmonieuse; il y en a même beaucoup qui ne peuvent sans larmes en supporter l'impression, et ils pleurent leurs péchés d'autant plus abondamment que la mélodie est plus suave et plus pénétrante. »

Le renom de science de Smaragde, sa vertu, sa sagesse et sa réputation furent tels en son temps que Charlemagne désira se mettre, pour ainsi dire, sous sa direction, et il demanda au pieux abbé de Saint-Mihiel de composer un livre qui retraçât les devoirs et lui rappelât les obligations de la royauté. Pour satisfaire à cette demande, Smaragde composa un traité qu'avec ce goût précieux et cette recherche du double sens, qui est un caractère de son siècle, il intitula *Via Regia*[1]. Il y examine chacune des principales vertus chrétiennes et excite à les pratiquer. Son procédé est assez uniforme. Pour inviter

[1] Dom L. d'Achery, *Spicilegium*, t. V.

à cette pratique des vertus et engager à les acquérir, il exalte leur valeur, leur beauté et leur grâce. Il le fait avec une grande onction, une douceur et une suavité aimables, mais il semble cependant que dans ce livre il ne trouve pas cette abondance de douces paroles et d'images gracieuses qui distinguent si éminemment le *Diadème des Moines*. Soit que le disciple auquel il s'adressait lui imprimât quelque contrainte, soit que le sentiment des devoirs sévères et difficiles de la royauté imposât à son imagination un effort que n'exigeaient pas de lui la simplicité et surtout sa longue expérience des devoirs monastiques, il n'a plus en s'adressant au monarque cette ouverture de cœur qu'il conservait en instruisant ses chers moines. C'est cependant toujours le même homme, la même sagesse, la même sûreté de doctrine, et D. Luc d'Achery a pu dire que ce petit livre était l'ornement de son cinquième volume du *Spicilége*. Comme du reste les devoirs que la religion impose aux hommes, bien qu'ils soient divers en leur application, ont tous un fonds commun, quelques chapitres du *Diadème des Moines* ont trouvé place dans la *Voie Royale;* seulement Smaragde les a, pour la plupart, abrégés ; car il a eu le tact de resserrer et de faire court ce livre destiné à la direction d'un homme dont les loisirs devaient être rares. Il s'en est tenu à l'essentiel, et il faudrait peu de modifications peut-être pour que ce traité destiné à un roi ne contînt plus que des conseils applicables à chacun de nous : il ne serait même pas nécessaire de retrancher en entier le chapitre où Smaragde engage le roi à veiller à ce que la servitude n'ait point lieu dans son royaume. Il y rappelle que la charité ne connaît pas ces distinctions de libres et d'esclaves ; il énumère les malédictions que les livres saints contiennent contre ceux qui réduisent leurs frères en servitude ; il enseigne au monarque que c'est le péché qui a mis ces différences entre des hommes que leur nature rend égaux, et il l'engage à penser toujours qu'il lui sera remis selon qu'il aura remis aux autres, et que c'est là le joug que Dieu lui a donné à porter et la servitude à laquelle il l'a soumis. Il y a ainsi dans ces pages plus d'un conseil de charité dont il serait peut-être bon de garder le souvenir. Mais les livres ont leurs destinées, c'est le poëte romain qui l'enseigne, et, tandis que le *Diadème des Moines* gardait sa popularité dans les cloîtres, et que des milliers d'hommes, se succédant les uns aux autres, méditaient sur ces pages, consolés, instruits et soutenus dans leurs devoirs par la parole du

pieux abbé, auquel ils gardaient fidèle souvenir, la *Voie Royale* restait ignorée et sans lecteurs. Aucun des divers auteurs, qui ont donné la liste des ouvrages de Smaragde ne lui avait attribué cet écrit, qui resta inutile et perdu dans les poussières des bibliothèques jusqu'à ce que D. Luc d'Achery l'en ait tiré. Les rois ne semblent pas aussi attentifs que les moines à méditer sur leurs devoirs et à garder le souvenir de ceux qui les leur rappellent.

Si nous voulions parler de tous les ouvrages de Smaragde, il nous resterait encore à examiner son *Explication des Epîtres et des Evangiles de toute l'année.* C'est le plus considérable de ses ouvrages, et celui, disent les auteurs de *la France littéraire,* où il y a le plus de science. Ce n'est proprement qu'un recueil fort abrégé de ce que les Pères ont dit de meilleur sur les textes sacrés que l'auteur entreprend d'expliquer. Mais notre intention n'a pas été de faire de l'érudition à propos du saint abbé de Saint-Mihiel; nous ne prétendons pas non plus rendre à sa gloire tout son lustre; nous nous estimerons très-heureux si cette rapide analyse d'ouvrages oubliés aujourd'hui et jadis si célèbres, qui ont été si utiles à nos frères, pouvait faire germer de bonnes pensées dans l'esprit des lecteurs, et si quelqu'un d'entre eux se trouvait excité à aller chercher, au fond des volumineuses collections où ils sont désormais scellés, ces sages et doux conseils auxquels leur antiquité n'a pas enlevé tout leur prix.

Léon Aubineau.

ROYAL

LA DIÈTE HELVÉTIQUE

AU MOIS D'OCTOBRE 1847.

SOUVENIRS ET PORTRAITS.

(Premier article.)

Le dimanche 17 octobre 1847, vers trois heures du soir, la foule répandue sous les arcades de Berne et sur le pont de la Nydeck voyait se succéder, à de courts intervalles, plusieurs calèches à quatre chevaux : les députations des divers Etats de la Suisse faisaient leur entrée dans la ville fédérale, la Diète devant prendre séance le lendemain.

Sur le siége de chacune de ces voitures un huissier était assis, coiffé d'un chapeau à trois cornes et revêtu d'un manteau aux couleurs de son canton. Les députations de Lucerne, de Schwitz et d'Unterwalden se suivaient à la file, comme si elles se fussent donné rendez-vous.

Le lendemain, à huit heures, les députés se dirigaient à pied vers la salle des séances de la Diète ; quelques-uns sortaient de maisons bourgeoises où ils avaient reçu l'hospitalité ; le plus grand nombre avait pris séjour dans des hôtels ou des abbayes de la ville. Chaque députation, composée de deux membres, était précédée de son huissier en costume. L'huissier, couvert de son manteau, est le drapeau vivant des Etats. Lorsque les députations des cantons vont à la Diète et lorsqu'elles en reviennent, le représentant de leur souveraineté marche toujours devant elles.

Pendant la durée des délibérations, les huissiers déposent leur vêtement bigarré dans une antichambre, et, sitôt que la séance est levée, ils se précipitent dans la salle avec un empressement singulier, et se mettent à la disposition des députés de leur canton. Il semble qu'il y ait entre ces porte-drapeaux une émulation de préséance, et qu'ils se dis-

putent l'honneur d'entendre des premiers le tambour battre au champ sur leur passage.

Lorsque la Diète helvétique siége à Berne, elle se rassemble dans une maison de très-simple apparence et que rien ne distingue de la série monotone des bâtiments reliés par les arcades de la grande rue. Deux entrées donnent accès dans cet édifice; l'une fait face à la vieille église des Dominicains, aujourd'hui l'église française, et à l'ancien couvent qui sert à présent de caserne ; l'autre entrée s'ouvre sous les galeries de la grande rue, presqu'en regard de l'hôtel du Faucon. Les jours où les députations des Etats sont assemblées, deux miliciens sont placés aux deux portes de cet édifice, que les poëtes descriptifs et les touristes pompeux oseraient seuls appeler le palais de la Diète.

Un escalier assez étroit conduit à la salle des séances, carré long percé de trois portes à deux battants et éclairé par trois hautes fenêtres à rideaux jaunes.

A part une pyramide de boulets surmontée d'un casque de faïence, placée sur un large poêle pour en cacher le tuyau, aucun vestige d'ornementation ne relève ni l'architecture ni l'ameublement de cette pièce. Je l'avais entendu comparer à une salle de concert ; elle me parut ressembler plus exactement à quelque chambre de Cour royale. Peut-être étais-je dominé par la tristesse imposante des circonstances, mais il me semblait que le modeste théâtre des délibérations de la Diète, en dépit de cette simplicité extrême, était empreint d'une physionomie grave, en tout cas, très-caractérisque.

Une table en fer à cheval, couverte d'un tapis vert et bordée de vingt et un fauteuils, fait face à un petit bureau, élevé de deux marches, destiné au président de la Diète. Au bas de cette estrade sont assis, en face l'un de l'autre, le chancelier de la Confédération et le secrétaire d'Etat.

Le député de Berne préside; les vingt et un fauteuils rangés circulairement sont occupés par l'un des deux députés de chacun des Etats reconnus par le pacte de 1815. Le voyageur inexpérimenté, qui ne sait pas distinguer les couleurs des cantons et à qui les manteaux des huissiers offrent un spectacle pittoresque dont il ne possède pas la clef, peut du moins connaître, dès la première séance à laquelle il assiste, la place du représentant de chaque Etat. Un buvard de papier gris est posé en face de chacun des fauteuils, et en parcourant les vingt et une pancartes distribuées sur la table, en partant de la gauche du président, on lit les noms allemands des cantons, rangés circulairement dans l'ordre suivant : Zurich, Uri, Unterwalden, Zug, Solothurn (Soleure), Schaffhausen, St-Gallen, Argau, Tessin, Wallis (Valais), Genf (Genève)

Neuenburg (Neuchâtel), Waadt (Vaud), Thurgau, Bündten (Grisons), Appenzell, Basel (Bâle), Freyburg, Glarus, Schwyz, Luzern.

Les deux cantons d'Unterwalden et d'Appenzell forment chacun deux demi-cantons (Unterwalden-le-Haut et Unterwalden-le-Bas, Appenzell-Rhodes extérieur et Appenzell-Rhodes intérieur) ; mais ils n'ont qu'une voix en Diète, c'est-à-dire que chacun de ces demi-cantons doit voter dans le même sens que son co-Etat, sinon leur suffrage mutuel est annulé. Les sanglantes discordes qui éclatèrent, après 1831, entre la ville de Bâle et ses ressortissants de la campagne, ont contraint la Diète à créer deux nouveaux demi-cantons, qui n'ont également qu'une seule voix. C'est pourquoi les députés de Bâle campagne, d'Appenzell extérieur et d'Unterwalden-le-Haut sont confondus parmi les seconds députés des Etats non partagés, autour des huit ou dix bureaux placés en dehors de la grande table circulaire.

Au fond de la salle, vis-à-vis le bureau du président, cinq banquettes disposées en estrade sont destinées au public. Une balustrade en bois blanc sépare les spectateurs et les membres des députations.

Les députés à la Diète ont un costume simple et digne qu'ils observent très-fidèlement : l'habit noir, le chapeau à trois cornes, et l'épée au côté ; l'arme seule n'est pas d'uniforme. Les députés pourvus de grades militaires dans l'état-major fédéral ou cantonnal portent des épées de combat ; les autres ont des épées de fantaisie.

Lorsque les députés à la Diète s'assemblèrent, le 18 octobre 1847, la majorité d'entre eux avait mandat de voter la guerre civile.

Habituellement, et selon l'esprit de la Confédération, le député à la Diète n'est que l'ambassadeur de son Etat ; il est chargé de remettre et de développer, si cela est nécessaire, des instructions rigoureusement définies sur des questions posées à l'avance. Il n'a le droit de rien statuer, de rien voter de son propre mouvement, à moins d'avoir reçu un pouvoir spécial. Si une question nouvelle surgit, si les instructions qu'il a reçues n'ont pas prévu le cas qui se présente, il garde le protocole ouvert, prend la question *ad referendum*, et consulte son Etat. Au contraire, au moment de l'ouverture de la dernière session de la Diète, la plupart des députés étaient munis de pleins pouvoirs ; ils se décidaient, ils agissaient par eux-mêmes avec une promptitude et une spontanéité inusitées. Mais cette liberté d'allures, ils ne la tenaient pas du fait seul de l'élection qui les avait envoyés à la Diète. Cette liberté n'est pas inhérente à leur caractère. Loin de là, ils en avaient été investis exceptionnellement, par une dérogation expresse aux lois ordinaires, et peut-être aux principes essentiels de la Confédération. Toutefois, la forme des délibérations et des discours n'avait pas changé, et si l'initiative plus

étendue que de coutume, et le libre arbitre dont les députations paraissaient jouir, risquaient de persuader au spectateur irréfléchi que les députés à la Diète helvétique pensent, parlent, vivent sous l'empire d'une constitution tant soit peu analogue à celle de la France, le moindre détail du règlement en vigueur aurait dû mettre en poudre cette chimère, en supposant que l'huissier du plus petit des États de la Confédération ne l'eût pas balayée du premier coup, rien qu'en laissant flotter les plis de son manteau de souveraineté.

Lorsque l'ordre du jour mettait sur le tapis telle ou telle question, par exemple l'envoi de commissaires fédéraux dans les cantons du Sonderbund, ou la mise sur le pied fédéral des troupes levées par les cantons, le président ne suivait aucun tour d'inscription fortuite pour donner la parole aux orateurs ; il n'interpellait pas les députés par leur nom propre. Fidèle à un ordre invariable, il invitait, non tel ou tel membre, mais chaque Etat successivement, à exprimer son opinion. Lorsque ce premier cycle de délibération avait été parcouru, un tour de réplique commençait. Alors, il est vrai, chacun des députés pouvait réclamer à sa guise la parole, et l'obtenait d'après l'ordre dans lequel les demandes s'étaient succédées ; mais, dans ce moment-là même, le député ne parlait pas en son propre nom ; il ne cessait pas d'être le représentant direct de son Etat. Le moi est exclu du protocole de la Diète helvétique ; la personnalité du député s'absorbe entièrement dans son rôle de mandataire, ou, pour parler plus exactement, dans ses fonctions d'ambassadeur. Ce n'est pas M. Rilliet-Constant qui parle, c'est le député de Genève, ou, plus laconiquement, c'est Genève qui pense et qui parle par la bouche de son envoyé.

Certains journaux ont fait grand tort à l'esprit vrai de la Confédération helvétique, lorsque, dans le compte-rendu des séances de la Diète, ils ont remplacé le nom de l'Etat par le nom du député : substitution doublement fâcheuse, car elle a excité parmi les membres de la Diète des prétentions et des passions qui ont prolongé les débats, envenimé les querelles, imprimé souvent un ton agressif à des délibérations qui devaient rester toujours calmes et inoffensives, telles qu'elles se doivent exercer dans un congrès de plénipotentiaires. D'un autre côté, en voyant les travaux de la Diète helvétique présentés sous le même aspect que les discussions de nos Chambres, beaucoup d'esprits, qui inclinaient déjà à confondre les institutions et l'ordre de souveraineté des deux pays, ont donné en plein dans cette erreur. Le préjugé qui accorde une prépondérance absolue à la majorité, en Suisse comme en France, s'est enhardi ; il règne, il gouverne, et il faut renoncer aujourd'hui à faire comprendre au plus grand nombre que l'intrusion de ce sophisme dans

les affaires fédérales, cet empiètement de la majorité sur le domaine réservé à la souveraineté cantonnale, a constitué l'état de choses que le professeur de droit public à l'Université de Berne définissait d'un mot juste et hardi, lorsqu'à l'ouverture de son cours il informait ses élèves qu'il n'aurait point de leçons à leur faire sur le droit fédéral, attendu que cet objet d'enseignement n'existe plus.

Nous avons recueilli à Berne, dans le sein de la Diète, le dernier retentissement des sophismes par lesquels le droit fédéral a été battu en brèche. Nous avons entendu les députations des Etats qui voulaient observer la foi jurée et maintenir les institutions de la Suisse, nous les avons entendus discuter légalité avec les corps-francs et justice avec les radicaux. Les convenances parlementaires imposaient à ces hommes loyaux cet excès d'humiliation. Quant à nous, nous sommes heureusement plus libre; nous déclinons une discussion qui ne serait à nos yeux qu'une mystification cruelle. A d'autres plus naïfs le soin d'examiner et de combattre les arguments par lesquels on a légalisé la révolution fédérale. Nous nous contenterons de tracer le portrait politique des porteurs de parole du radicalisme. A voir dans quel état de sujétion l'anarchie a réduit ceux de ses coryphées apparents qui eussent été capables, dans une autre situation, de penser par eux-mêmes, le lecteur sensé nous dispensera de reproduire et de réfuter des sophismes que personne, dans d'autres temps, n'a mieux réfutés que certains de leurs champions actuels. Alors ils n'étaient pas subjugués par l'intérêt d'une position qu'il leur importe de conserver, ou par la tyrannie d'une tourbe violente, incapable, abrutie, trônant sur les ruines de tout pouvoir divin et humain.

Non, en vérité, l'auteur qui traite de son plein gré des affaires suisses n'est pas tenu de discuter, c'est-à-dire d'en appeler au droit et à la raison, lorsqu'il se souvient d'avoir vu la Diète présidée par le général des corps-francs, par Ochsenbein, qui a dû précisément cet honneur au mérite d'avoir foulé au pied avec scandale les principes les plus élémentaires du droit fédéral et du droit des gens.

OCHSENBEIN.

En 1847, d'après l'alternative réglée par le pacte entre Zurich, Berne et Lucerne, Berne devint le canton directeur. C'est ce qui a procuré à la Confédération helvétique la chance extraordinaire d'être présidée par le général des corps-francs. Lorsque, le 18 octobre, les députations des Etats se rassemblèrent à Berne, Ochsenbein n'en était plus à faire l'apprentissage de sa charge ; il l'avait remplie au mois de juillet précédent, pendant le cours de la session ordinaire.

Le petit nombre des députés à la Diète, le caractère particulier de leur mission, la forme même des délibérations, si l'on peut appeler de ce nom la lecture ou le développement successif des instructions rédigées par chaque Etat, et confiées à un véritable ambassadeur, toutes les circonstances, en un mot, qui distinguent d'une façon si saillante la Diète helvétique de nos assemblées représentatives, diminuent et facilitent singulièrement les fonctions dévolues à Ochsenbein. Sans être absolument passives, elles n'exigent aucune des qualités de l'esprit ou du caractère requises en Angleterre ou en France de celui qui doit diriger la mêlée des opinions et modérer les tempêtes de la Chambre des Députés ou de la Chambre des Communes.

Tout homme capable de poser une question et d'annoncer le résultat d'une votation, comme on dit en Suisse, est apte à présider la Diète helvétique. Le président distingué, supérieur, c'est celui qui entend et qui parle également bien l'allemand et le français, avantage fort goûté de ceux des députés qui ne comprennent qu'une des deux langues usitées à la Diète. M. Neuhaus avait ce mérite, Ochsenbein ne le possède pas, et vraiment ce n'est pas un reproche à lui faire, car le cours ordinaire des choses ne le destinait pas au directoire de la Confédération helvétique ; et lui-même, par quelque rêve orgueilleux qu'il ait pu consoler son obscure et besogneuse jeunesse, il n'avait pu se promettre les scandaleuses grandeurs dont il est revêtu. Aussi, loin de s'étonner de cette lacune que présente, parmi tant d'autres, l'éducation d'Ochsenbein, il faut admirer qu'il comprenne le français, et même qu'il s'aventure quelquefois à prononcer, sans encombre, quelques mots de notre langue.

Au reste, la première impression que l'on éprouve, en voyant Ochsenbein sur son fauteuil de président, lui est toute favorable. Ochsenbein affecte des manières polies, affables même ; il parle sur un ton mesuré et avec une recherche d'atticisme qui contraste agréablement avec la renommée du personnage. Ses lèvres, ornées d'une épaisse moustache blonde, s'entr'ouvrent volontiers pour sourire à ses sujets.

Ochsenbein ne brille pas par le naturel, mais le personnage qu'il représente ne manque pas d'une certaine dignité : l'ombre des Mullinen, des Wateville et des d'Erlach, ces grands noms du patriciat bernois, est présente à sa mémoire ; elle le précède lorsqu'il se rend à la Diète d'une pas majestueux ; elle s'asseoit côte à côte avec lui sur le fauteuil de la présidence, et le corps-franc s'étudie d'une façon plaisante, et non sans adresse, à mimer la physionomie et l'attitude des anciens souverains de Berne.

Nouveau et curieux monument de la longévité des aristocraties ! Après qu'elles ont perdu la puissance politique, elles règnent encore sur les

mœurs, et lèguent aux générations qui les ont renversées un certain type que la vanité des hommes nouveaux copie avec plus ou moins de bonheur ou brave avec cynisme. Le patriciat de Berne a eu une existence historique trop longue et trop caractérisée pour ne pas influer, au moins par le ressouvenir, sur le ton, les allures et toutes les habitudes officielles de ses héritiers les plus imprévus. On vit l'an dernier à Berne un exemple touchant de cette perpétuité des traditions aristocratiques. La cherté des grains se fit cruellement sentir l'hiver passé dans le canton de Berne, et notamment dans la capitale de cet Etat ; de pauvres gens, tout déguenillés, s'attroupèrent. Ils voulaient adresser au gouvernement des plainte et des prières ; mais, n'osant aborder, sous leur costume misérable, leurs hauts et nouveaux seigneurs, M. Ochsenbein, M. Stâmpfli et les autres corps-francs, ils allaient par la ville, courant après les habits noirs et sollicitant humblement les citoyens décemment vêtus de vouloir bien leur servir d'interprète.

Il n'existe point, que je sache, de biographie d'Ochsenbein, et il faut qu'en vérité la tâche soit bien ingrate pour qu'elle n'ait tenté personne, dans un temps où toute célébrité, bonne ou mauvaise, trouve si facilement des Plutarques complaisants. Tout ce que l'on sait du président actuel de la Confédération helvétique, c'est qu'avant de se faire chef de corps-francs il exerçait humblement, dans la petite ville de Nydau, la profession d'avocat, et que, mêlé de tout temps aux menées radicales, et notamment en 1836 aux épisodes les plus intimes de l'affaire Conseil, il n'avait jamais joué que les rôles les plus subalternes. L'affaire Conseil est un des exploits diplomatiques de M. Thiers : triste exploit, qui fait pendant à sa campagne d'Orient en 1840.

Je n'essaierai pas d'éclaircir un mystère de police qui amena les démêlés les plus fâcheux entre le ministère français et la Suisse. Les souvenirs de 1836 sont encore très-présents dans ce pays, où le nom de M. Thiers ne jouit pas de la faveur publique[1]. L'idée du blocus hermétique a fourni à sir Francis d'Yverenois le texte d'un pamphlet assez irrévérencieux pour le correspondant de l'espion Conseil[2].

Quelle part prit Ochsenbein à la résolution et aux préparatifs militaires de la seconde expédition des corps-francs contre Lucerne ? Si l'on en croit les deux rapports apologétiques qu'il a publiés sur sa triste

[1] Voir le méchant pamphlet : *Les Démonstrations belliqueuses de la France contre la Suisse en* 1838, *causées par un jupon, un espion et l'aristocratie bernoise.*— Berne 1844.

[2] *Histoire du blocus hermétique de la Suisse,* pour faire suite à l'*Histoire du blocus continental.* — Paris 1838.

campagne, il n'avait point ambitionné le commandement, et il ne l'accepta que par dévouement, en l'absence des chefs sur lesquels on avait compté.

Cependant, de son propre aveu, il ne fut pas pris au dépourvu.

Capitaine dans l'état-major fédéral, possédé de la manie militaire, il avait formé à l'avance un plan d'opérations contre Lucerne, « mais uniquement par manière de passe-temps, comme objet d'étude, assure-t-il, dans un moment où il ne songeait *guère à figurer dans les corps-francs, et simplement en amateur de combinaisons militaires.* » Etrange spéculation qui se proposait pour but de porter la désolation chez des frères et de détruire une ville confédérée !

On ne forme point de desseins si peu naturels sans avoir l'intention de les accomplir : Ochsenbein, en méditant d'attaquer Lucerne, ne se livrait point à un pur exercice de théorie ; car plus tard il fut forcé d'avouer qu'il avait été chargé par le gouvernement de Berne de pousser une reconnaissance militaire sur le territoire de Lucerne. Il exécuta cette mission avec le plus grand secret, et, si j'en crois des Bernois bien informés, Ochsenbein se déguisa en boucher pour monter sur le Gutsch, la haute montagne qui domine Lucerne. Ni dans son premier, ni dans son deuxième rapport sur la seconde expédition des corps-francs, Ochsenbein ne parle de la mission qu'il avait reçue de M. Neuhaus[1] ; plus tard il fut contraint de rompre le silence sur ce point important.

Les corps-francs furent surtout victimes des mensonges que la presse radicale avait répandus sur le gouvernement de Lucerne et sur les dispositions des habitants, que l'on représentait comme impatients de secouer un joug odieux. Le désappointement de ces crédules soldats fut prompt et terrible, et, après la déroute, un orage d'accusations et d'injures fondit de toutes parts sur Ochsenbein. Les uns, injuste reproche, le traitaient de lâche ; les autres de traître (il n'avait pas trahi ses complices, mais ses confédérés) ; les plus modérés l'accusaient de présomptueuse impéritie. Bafoué par les vainqueurs, déchiré par ses complices, Ochsenbein en était réduit à écrire à la *Gazette de Bâle :* « Voudrait-on, peut-être, argumenter de ma défaite contre ma bravoure « personnelle ? Je répondrais qu'alors le même reproche devrait aussi « frapper de grands généraux ; car le grand Frédéric et Napoléon ont « eux-mêmes perdu des batailles. » En même temps il implorait, auprès des officiers qui avaient servi sous ses ordres, des attestations d'intrépidité, de même que, par une ressource qui sent son vieux procureur

[1] Voir *la Suisse en* 1847 (*première partie*), par l'auteur de cet article.

(*Note du Rédacteur en chef.*)

nous l'avons vu solliciter du général Dufour des certificats de clémence. Bien plus, dernier indice d'une position désespérée, l'élite, la vieille-garde des corps-francs, les volontaires de Bâle-Campagne, déclaraient qu'Ochsenbein avait perdu la confiance des fils de la liberté, et rejetaient sur lui, en des termes que je ne puis reproduire, le sang des nombreuses victimes qu'il avait conduites à leur perte.

La bibliothèque des bourgeois de Lucerne, parmi tant de documents précieux sur l'histoire contemporaine de la Suisse, possède des liasses de pamphlets dirigés contre le désastreux général des corps-francs. Son adversaire le plus déterminé, et peut-être le plus perfide, ce fut M. Stâmfli, *l'avocat Stâmfli*, comme Ochsenbein l'appelle, dans son rapport, du ton dont un général consommé gourmanderait un caporal officieux.

Aujourd'hui, l'intérêt commun a fait taire ou du moins a suspendu les hostilités commencées entre les deux capitaines de corps-francs ; ils siégent côte à côte à la Diète fédérale, comme députés de Berne, et au conseil exécutif, l'un chargé du département militaire, l'autre du ministère des Finances.

Les meneurs de l'expédition des corps-francs s'abandonnaient entre eux aux plus haineuses récriminations ; les dupes qui avaient survécu à la déroute étaient plongées dans la stupeur. L'éclatante victoire de Lucerne avait ranimé le courage du parti conservateur dans toute la Suisse, et si le gouvernement de Berne eût été placé dans des mains moins compromises que celles de M. Neuhaus et de M. de Tavel, la Confédération helvétique pouvait encore être sauvée.

Mais sitôt que le gouvernement de Berne eut manifesté sa ferme résolution de ne se prêter à aucune nouvelle agression contre Lucerne, sitôt qu'il eut fait mine de blâmer et même de punir les soldats d'Ochsenbein, ceux-ci firent cause commune contre M. Neuhaus. Ils prouvèrent, pièces en main, que les deux expéditions de corps-francs avaient été tolérées ouvertement, sinon encouragées par les deux avoyers de Berne.

Une association populaire se forma, établit son quartier général à Berne, dans la célèbre auberge de *l'Ours*, et enlaça bientôt tout le canton. Le prétexte du jésuitisme avait beaucoup perdu de son empire. Cependant l'amour de la vengeance l'entretenait encore parmi les débris des corps-francs ; mais comme les plus ardents eux-mêmes ne se souciaient plus de renouveler leur folle entreprise, ce n'était plus par un coup de main confié à des bandes indisciplinées que l'on voulait renverser le gouvernement de Lucerne. On prétendait arracher à M. Neuhaus l'ordre de faire marcher le contingent de Berne contre un Etat confédéré, si la Diète ne réussissait pas à formuler un arrêté *légal* contre les Jésuites. Ce-

pendant un si étrange programme ne suffisait pas pour émouvoir le flegme de la population bernoise et pour l'engager dans une révolution cantonnale. Les corps-francs tendirent un grossier appât aux intérêts matériels.

C'était le moment où la révolution de Vaud, fruit des aspirations, sinon des théories propres du communisme, rédigeait sa constitution. D'étranges discours sur la propriété se faisaient entendre dans le grand-conseil de Lausanne. L'occasion parut opportune pour faire briller aux yeux des paysans du Seeland la promesse d'abolir les dîmes et les cens dus aux particuliers et à l'Etat. Les autres partis du canton de Berne qui n'avaient point à s'affranchir de cette charge légitime reçurent leur bonne part de promesses. Le patrimoine de l'Etat et la propriété privée devaient faire les frais de l'avénement des corps-francs.

Entre radicaux, c'est toujours la dictature qui est en jeu, sous le masque de la liberté. M. Neuhaus était habile, mais ce n'est qu'à force d'autorité et de considération personnelle qu'il eût pu ressaisir quelque débris de pouvoir. Or, personne n'avait poussé plus loin que lui le système d'interprétation, c'est-à-dire de violation sophistique du pacte fédéral. Personne n'avait mis plus de zèle à justifier la suppression des couvents d'Argovie, occasion déterminante de la crise helvétique. Les encouragements passifs ou actifs qu'il avait donnés aux corps-francs l'accablaient; il sentit qu'il ne pouvait résister, sans des moyens extraordinaires, à une agitation populaire, fomentée à la fois par des passions vraies ou affectées contre les Jésuites, et surtout par la convoitise des intérêts matériels. Le conseil exécutif de Berne réclama du grand-conseil un vote de confiance; il l'obtint le 11 septembre 1845, à la majorité de 137 voix contre 42; mais il n'eut ni la force ni le temps d'en user. Une révision de la constitution cantonnale de Berne fut ordonnée sous la pression des assemblées populaires

M. Neuhaus fut à son tour traité de *jésuite* par la presse radicale qui l'avait tant et si longtemps encensé. Il fut destitué par le grand-conseil; et aujourd'hui, gérant d'une usine sur les bords du lac de Bienne, complétement mort à la vie politique, il peut méditer à son aise sur la fragilité des hommes publics insoucieux de la justice et adorateurs de la raison d'Etat.

La polémique qui s'était engagée sur l'expédition des corps-francs avait été pour Ochsenbein plus funeste que sa première déroute. Cependant il avait essayé de tenir tête à l'orage, et rempli les journaux suisses de lettres, réponses, défis, certificats justificatifs ou apologétiques. Absorbé par le soin de sa défense personnelle, par l'enfantement de ses commentaires sur sa campagne, il ne put donner le branle à la

révolution du canton de Berne. Le silence complet qu'il avait voulu garder sur ses rapports secrets avec M. Neuhaus et M. de Tavel, les explications captieuses qu'il essaya d'insinuer lorsqu'il eut été contraint de parler, toute sa conduite fait supposer qu'il ne songeait pas encore à marcher en tête de la révolution fédérale. Mais, une fois la lutte engagée, il devint bien plus qu'un personnage politique, bien plus qu'un chef de parti ; on le prit pour drapeau, et un drapeau ne saurait être planté trop haut. Voilà tout le secret de son ascension si rapide au faîte des honneurs.

Son nom avait fait scandale. L'opprobre dont il était couvert devint son titre à la gloire. Plus il était odieux à ceux qui comptaient pour quelque chose le respect des lois et du pacte, plus il acquit de valeur aux yeux des meneurs de l'association populaire. Ochsenbein n'était pas homme à refuser, par modestie, les chances de la situation nouvelle qui lui advenait ; et comme il ne fait point les choses à demi, après avoir dans son rapport ménagé M. Neuhaus, il l'attaqua personnellement ; il l'accusa d'improbité, lui reprochant de s'être fait donner par le gouvernement d'Argovie une part des dépouilles des couvents supprimés. Il est vrai que M. Neuhaus, en reconnaissance du zèle qu'il avait déployé pour faire consacrer cette spoliation par la Diète, avait reçu du conseil d'Etat d'Argovie un présent d'argenterie. Je suis loin de me faire l'apologiste de pareilles mœurs ; mais la justice commande de dire que le don avait été public, qu'il avait suivi et non précédé le service rendu, et qu'on avait affecté des deux parts de le considérer comme une sorte de récompense civique. M. Neuhaus dédaigna de se défendre ; d'ailleurs Ochsenbein commençait à devenir inviolable.

Une fois qu'il eut mis pied dans la carrière politique, il fut criblé d'honneurs ; nous avons dit pourquoi et comment. A peine introduit dans le grand-conseil, il est l'un des sept membres chargés de présenter un projet de constitution. La Diète, en 1845, l'a rayé du cadre de l'état-major fédéral ; la Diète, en 1846, le verra s'asseoir au fauteuil de la députation de Berne ; et, comme si sa présence seule dans le lieu de réunion des Etats n'était pas pour Lucerne, dont il a envahi le territoire, un affront assez humiliant, il fait en entrant une scène préméditée : il se présente l'audace sur le front et l'invective à la bouche.

Le scandale fut éclatant. Ochsenbein avait bien mérité de son parti. Aussi au retour de Zurich fut-il nommé membre du conseil d'Etat, chargé d udépartement militaire. Afin de le dédommager du grade qu'il avait perdu dans l'état-major fédéral, on créa tout exprès pour lui un commandement supérieur des milices bernoises. Enfin, lorsqu'en 1847 ce fut le tour de Berne d'être canton directeur, Ochsenbein fut élu premier député de cet Etat, et par le fait président de la Diète, chef du

Vorort, président du conseil fédéral de la guerre, c'est-à-dire chargé de diriger et de représenter la Confédération au dedans et au dehors.

La fortune politique d'Ochsenbein n'a donc été qu'une série de bravades et d'outrages adressés soit aux Etats du Sonderbund, et en particulier à Lucerne, soit à la Diète elle-même, soit aux cabinets étrangers. Les puissances européennes, l'Angleterre elle-même, avaient réprouvé les expéditions contre Lucerne. Pour toute marque de déférence à leurs sages conseils, on condamna leurs ambassadeurs à traiter avec le chef même de l'entreprise qu'ils avaient censurée, à nouer avec un boute-feu des relations dont l'efficacité dépend moins de la lettre des traités que de l'esprit de justice des diplomates.

La Diète n'avait pu refuser à la décense publique l'expulsion d'Ochsenbein hors des cadres de l'armée fédérale.

C'est pourquoi l'officier destitué fut imposé comme président à ceux même qui l'avaient puni.

Enfin, les Etats du *Sonderbund* se plaignaient que l'assistance fédérale leur eût fait défaut; et pour les rassurer, pour leur prouver que le serment solennel qu'ils s'étaient prêtés de se défendre mutuellement était superflu, on confiait la puissance exécutive de la Confédération à leur ennemi juré, à celui qui après avoir, dans son Rapport sur son expédition, développé son plan d'attaque contre Lucerne, s'arrêtait pour écrire en note des paroles que j'ai déjà citées ailleurs, mais qu'on ne saurait trop souvent répéter, tant elles sont lumineuses. Les voici : « Ici suit, en huit « pages de développement, l'opinion de l'auteur sur les moyens de dé- « fense du canton et de la ville de Lucerne. Mais, comme il n'est pas sûr « que plus tard de nouvelles entreprises ne se forment, *d'une manière ou* « *de l'autre*, l'auteur s'abstient pour le moment de communiquer au « public ses idées sur cette matière. »

L'avénement d'Ochsenbein au vorort donna sans doute un grand élan à la politique radicale. Il était clair que dès lors les plus violentes résolutions trouveraient à Berne un point d'appui, et que, *d'une manière ou d'une autre*, le gouvernement de Lucerne serait renversé. Beaucoup d'hommes timorés, désespérant d'obtenir le bien et toujours prêts à choisir le moindre des maux, cessèrent de s'opposer à ce que des mesures d'exécution fussent votées par la Diète, certains que, si l'iniquité résolue n'était pas consommée fédéralement, les corps-francs, maîtres du Vorort, feraient un usage plus déréglé encore de la violence.

Cependant, puisque l'on voulait faire précéder la tragédie d'une fantasmagorie de conciliation, comme l'a dit spirituellement le député de Neuchâtel, charger Ochsenbein du rôle principal, l'appeler, par exemple, à contresigner la proclamation mielleuse adressée par la Diète aux

sept Etats du *Sonderbund*, c'était par trop compter sur la crédulité publique. Je ne sais quel effet produisait dans les journaux le compte-rendu des séances de la Diète auxquelles j'ai assisté, mais, pour un témoin de sang-froid, c'était vraiment un spectacle pitoyable et dérisoire que de voir Ochsenbein, son épée de corps-franc au côté, présider à des protestations de bonne amitié envers les confédérés du *Sonderbund*, d'amour de la justice, de respect de tous les droits. Lui-même, de quelque incomparable aplomb qu'il soit doué, il avait souvent peine à se composer une contenance. Ainsi, je vois, j'entends encore le député de Lucerne, M. Bernard Meyer, démontrant l'illusion, la vanité de la proclamation, s'écrier, en étendant la main vers Ochsenbein : « Non, des paroles ne « nous peuvent rassurer. Il y a des noms et des souvenirs qui parlent « plus haut que tous les discours. » A chaque instant le cours naturel de la discussion remettait en mémoire les iniques agressions commises contre Lucerne, et chaque fois Ochsenbein, partagé entre le désir de répondre par une bravade et la crainte de faire manquer la scène de *légalité*, se courbait sur son bureau pour écrire quelque dépêche inutile, ou bien il cherchait dans la lecture du *Journal des Débats* des distractions amères.

Les grandeurs dont Ochsenbein s'est vu comblé tout à coup pouvaient satisfaire une assez vaste ambition. Cependant, exemple prodigieux des folies de l'amour-propre! l'ex-capitaine rayé de l'état-major fédéral n'a-t-il pas convoité le commandement en chef de l'armée fédérale, au risque de révolter, par l'énormité du passe-droit, la majorité des officiers, et de faire tomber les armes des mains des soldats incertains?

Tout l'effort des hommes de son parti, je ne dis pas habiles, mais sensés, c'était de dissimuler le véritable caractère de la guerre contre le Sonderbund, de briser absolument le lien qui la rattachait aux expéditions des corps-francs et aux desseins des ennemis du pacte, c'était de transformer l'entreprise en un acte de légalité armée, pour emprunter l'expression convenue; et voilà le chef, ou plutôt le symbole de la faction la plus franchement illégale, qui se présente pour obtenir le commandement en chef!

Contraint par la prudence de ses collègues de la Diète d'abdiquer cette prétention dont le succès les eût perdus, Ochsenbein ne renonça pas pour cela à venger lui-même sa défaite, à se laver des reproches de tout genre qui lui avaient été prodigués. Il avait soif de déployer sur un grand théâtre ses talents militaires méconnus. Aussi, à quelques jours de là, les passants virent afficher sous les arcades de Berne une proclamation du conseil exécutif du canton, ordonnant la formation d'une division de réserve, placée sous le commandement du *colonel* Ochsenbein.

M. HENRI DRUEY.

Après Ochsenbein, le personnage de la Diète le plus fameux en France, et sans contredit l'un des radicaux les plus considérables de la Suisse, c'est le premier député et le dictateur du canton de Vaud, M. Druey.

Eût-il un nom moins célèbre, la construction étrange de sa personne ne pourrait manquer d'attirer les regards. M. Druey est gros, court, massif, pourvu d'un col énorme, apoplectique, et toutefois doué d'une activité singulière; des yeux flamboyants font étinceler le verre de ses lunettes. Sans cesse il écrit, à moins qu'il ne parle. Souvent même, dans son agitation inquiète, il pérore, il déclame d'une voix stridente, sans laisser reposer sa plume. Il entasse dépêche sur mémoire, et son collègue de députation suffit à peine à cacheter les missives gouvernementales dont l'ancien président du conseil d'Etat de Lausanne accable ses ministres. M. Druey ne dirige plus officiellement le pouvoir exécutif du canton de Vaud : les fonctions supérieures qu'il s'était adjugées sur la place publique sont expirées; mais par le fait il n'a point cessé d'être l'âme du gouvernement de Lausanne, si tant est que, depuis 1845, le canton de Vaud ait un gouvernement régulier, et que les fonctionnaires les plus éminents soient autre chose que les greffiers des passions les plus turbulentes et les plus égoïstes.

M. Druey, ancien avocat à Lausanne, est mêlé depuis plus de vingt ans aux affaires de la Suisse. C'est un esprit facile, abondant, fécond en saillies plus vives que polies, un homme instruit, doué surtout d'un grand savoir-faire. Mais la plus extrême mobilité d'opinion et une audace imperturbable à soutenir le pour et le contre sont les traits principaux de son esprit et de son caractère. Naturellement fin et ingénieux, il est devenu, par le besoin d'assortir les contradictions choquantes dont sa vie politique est pétrie, un type de sophiste retors et intrépide. Cette souplesse de conscience et cette audace de langage expliquent, d'une assez triste manière, le phénomène, presque unique en Suisse, de sa longévité politique.

Dès 1829 nous le voyons siéger dans le grand-conseil de Vaud ; le 7 mai 1830, il est élu juge d'appel, et, quelques années plus tard, membre du conseil d'Etat. Depuis 1839, il a siégé presque continuellement à la Diète, développant, avec le même entrain et sur le même ton dominateur, les instructions d'un gouvernement conservateur ou celles d'un gouvernement ultra-radical, tombé au niveau de Bâle-Campagne.

En 1845, M. Druey faisait partie du conseil d'Etat qui, sous la con-

trainte de l'émeute, donna sa démission. Le crime de ces hommes d'Etat était d'avoir persévéré sur une question de droit dans l'opinion que M. Druey lui-même avait soutenue avec une chaleur incomparable six mois auparavant. Tandis que ses collègues prenaient le chemin de la retraite ou de l'exil, M. Druey se fabriquait un petit Capitole portatif sous forme d'échelle. Il y monta avec quelque peine, au milieu de la foule assemblée, sur la promenade de Montbenon, le 14 février 1845, se tint tant bien que mal en équilibre, et parla en ces termes :

« Citoyens, c'est aujourd'hui le plus beau jour de ma vie ! c'est celui « du triomphe du peuple souverain. Lorsque le conseil d'état a décrété « la mise sur pied des troupes, le citoyen Blanchenay et moi, nous nous « y sommes opposés de toutes nos forces, et nous avons fait inscrire « notre protestation au protocole. A la bonne nouvelle que les troupes « réunies aux ordres du conseil d'état lui désobéissaient, nous avons « abdiqué. (Des voix : Non, non, pas Druey !) Si, j'ai abdiqué comme les « autres. (Non, non !) Les troupes sont licenciées, le grand-conseil est « convoqué pour demain. Il s'agit de savoir ce que nous allons faire. « Nous allons voter les résolutions que nous voulons prendre. »

A ces mots, M. Druey, tirant de sa poche une série de résolutions et les noms des membres d'un gouvernement provisoire, s'écria :

« Voulez-vous inviter le grand-conseil à voter l'expulsion des Jésuites ? « (Bravo !) Voulez-vous l'inviter à se dissoudre ? (Bravo !) Voulez-vous, « pour pourvoir aux besoins de la république, constituer un gouverne- « ment avec des pouvoirs extraordinaires ? (Bravo !) Eh bien, voici la « liste des membres de ce gouvernement : Druey, moi (en riant) ; Blan- « chenay, ancien conseiller d'état, etc..... »

Cependant la cohue des émeutiers s'étonna qu'un des principaux meneurs du désordre ne fût pas compris dans la fournée qui se faisait en plein vent, comme des gaufres un jour de foire. Plusieurs voix s'écrièrent :

« Et Delarageaz ! Delarageaz ! (Bravo !) »

Le candidat, ému de ce suffrage flatteur, prit la parole :

« Citoyens, dit-il, si je ne suis pas dans la liste, c'est que je trouve « qu'il me manque la capacité. Chacun peut jeter un grain de sable « dans l'édifice, et je l'ai fait. Mais faut-il que le citoyen qui s'est mis à « la brèche aille plus loin ? J'ai fait mon devoir. Je vous remercie de la « tranquillité avec laquelle vous finissez cette journée. »

Malheureusement M. Delarageaz n'a pas persévéré dans cette modestie si bien fondée. En voyant à l'œuvre le gouvernement de Montbenon, il a senti le génie politique s'éveiller dans son âme. Devenu membre du conseil d'Etat, chargé du dicastère de l'instruction publique, M. Delarageaz ne s'est pas contenté de proclamer bien haut dans le grand-conseil

de Lausanne que le communisme était une idée magnifique, il a fait distribuer dans les écoles un almanach apologétique de cette doctrine.

Mais achevons cette curieuse esquisse de l'*Acte souverain* de Montbenon. Après M. Delarageaz, M. Eytel, aujourd'hui second député de Vaud à la Diète, ajouta : « Vous venez, citoyens, d'accomplir une œu-« vre sublime, une révolution à la fois complète et pacifique. Eh bien, « il est un point qui n'a pas été voté positivement, mais qui est sous-en-« tendu dans la pensée de notre gouvernement provisoire ; il faut révi-« ser les lois, entre autres les lois judiciaires, dont nous avons eu un « citoyen qui a été la victime de leur mauvaise organisation[1]. (Bravo !) »

Ensuite M. Delarageaz, la tête découverte, reprit : « Citoyens ! (Plu-« sieurs voix : Couvrez-vous !) C'est égal, j'ai beaucoup de cheveux. « (Bravo !) Notre œuvre est accomplie[2].... »

La conduite que M. Druey tint dans cette journée, avant que le conseil d'Etat eut donné sa démission, a paru louche. On l'accuse d'avoir erré sans cesse du château de Lausanne, et plus tard de l'hôtel de la Poste, où ses collègues s'étaient transportés, au Casino et au café Morand, quartiers généraux des émeutiers, semant le découragement parmi ses collègues et le feu de la sédition parmi leurs ennemis. On raconte que M. Druey, rentrant, après une absence prolongée, dans le conseil d'Etat qui siégeait en permanence, s'excusa sur ce qu'il avait eu des commissions à faire, et sur, qu'il était allé chez son tailleur commander un habit neuf[3]. Le colonel Bontemps, chargé du commandement en chef des milices mises sur pied par le conseil d'Etat, était si convaincu que M. Druey et son collègue, M. Blanchenay, jouaient un double jeu, qu'il s'était fait fort d'arrêter la désertion des troupes, et de bousculer la cohue qui n'était pas encore le souverain, pourvu qu'on l'autorisât à immobiliser les deux membres suspects du conseil d'Etat.

Cependant M. Druey, quoiqu'il ait la conscience fort large sur les moyens

[1] M. Luquiens, éditeur du *Grelot*, condamné par plusieurs jugements et emprisonné pour délit de calomnie, avait été délivré par l'émeute et porté en triomphe.

[2] Ces détails et ces discours sont empruntés à une brochure qui a paru à Lausanne en 1845, sous ce titre : *Le 14 Février, ou Simple Récit de la révolution du canton de Vaud en* 1845, pages 32 et suivantes. J'ai eu soin de vérifier et de contrôler les assertions de l'auteur, homme consciencieux, écrivain de talent, politique sagace ; car, dès 1845, dans cette brochure même, après avoir rappelé la mission que M. Neuhaus avait donnée à MM. de Tavel et Weber d'engager certains gouvernements cantonnaux dans une expédition *illégale* contre Lucerne, il ajoutait, ce qui s'est pleinement vérifié : « On redeviendra les amis du pacte et de la légalité quand on croira pouvoir réunir en diète douze voix contre Lucerne. » P. 12.

[3] *Le 14 février*, p. 28.

licites de réussir en politique, a daigné se défendre contre le reproche de trahison. Le 28 octobre 1845, il adressa au *Courrier suisse* une lettre justificative dont nous tirons le passage suivant : «Le 14, je n'ai pris part « au mouvement des masses que lorsque le conseil d'Etat eut abdiqué. « J'ai agi comme ma position de membre du gouvernement m'en impo- « sait le devoir, en donnant consciencieusement les avis qui me parais- « saient les plus propres à prévenir une crise. Mais il me sera permis « aussi de me féliciter qu'on ne les ait point suivis, puisque la révolution « du 11 février a fait faire au canton de Vaud de grands progrès dans la « démocratie. »

Le Courrier suisse persista cependant dans son assertion. Il défia M. Druey de nier qu'il eût communiqué aux chefs de l'émeute les délibérations du conseil d'Etat pendant la matinée du 14, avant que les masses se fussent mises en mouvement et que le pouvoir exécutif eût abdiqué. Cependant, après avoir contemplé souvent le personnage, je serais porté à croire qu'il y a quelque inexactitude dans la façon dont on raconte les gestes et les propos de M. Druey pendant cette journée. Je sais que le dictateur de Vaud est facétieux et goguenard ; cependant il y a dans la vie des peuples des moments solennels qui commandent la gravité même aux bouffons. Le moment qui sépare la chute violente d'un pouvoir établi et l'avénement d'un gouvernement nouveau laisse entrevoir l'anarchie tout entière. Quelques heures avant de se hisser sur son échelle, M. Druey ne devait pas être porté à rire, et vraiment la plaisanterie eût été trop forte de prétendre qu'au milieu de cette poignante agitation d'une cité grosse d'une révolution il s'était laissé aller à une fantaisie d'Adonis, et s'était oublié chez son tailleur à choisir quelque étoffe de haut goût.

La Providence a été prodigue envers M. Druey, mais parmi les dons qu'elle lui a faits, j'admire qu'elle l'ait dispensé si manifestement de toute recherche d'élégance. Des deux Mirabeau, celui qu'il lui est donné de rappeler le plus exactement, c'est le marquis, ou, pour parler plus démocratiquement, c'est Mirabeau-Tonneau. Le tailleur qui l'a couvert et entouré de drap a complétement satisfait le vœu de la nature. Blain dépenserait vainement tout son art s'il tentait rien au delà. Je gage que si M. Druey s'est attardé dans une boutique le 14 février, c'est que, par une précaution fort sage, il recommandait au menuisier de mettre un support aux marches de son trône.

L'histoire politique de M. Druey présente la formule de toutes les opinions extrêmes qui se peuvent agiter dans une république sur les questions fondamentales, et particulièrement sur la définition même et sur l'exercice de la souveraineté populaire.

Nous avons eu occasion d'analyser dans ce recueil même [1] la théorie que pour le moment M. Druey professe sur la matière. Cette théorie revient à dire que la constitution n'est jamais que tolérée par le peuple ; et comme il est toujours permis de la renverser n'importe par quel moyen, le peuple, ce n'est pas, selon le sens loyal du mot, l'ensemble des citoyens, mais bien toute cohue quelconque, pourvu qu'elle ait en main la force brutale. Aussi M. Druey a-t-il été conduit, depuis 1845, à proclamer une maxime d'Etat, bonne pour les Ioways : « Les véritables citoyens sont ceux qui ont la force en main, ceux qui peuvent faire prévaloir leur opinion l'épée au poing. » Comparé au démagogue de Montbenon, Robespierre est un vrai sage. Car, après avoir posé en forme d'axiome que l'égalité des droits est établie par la nature, il ajoutait : « La société, loin « d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force « qui la rend illusoire. »

Les débuts politiques de M. Druey ne présageaient pas la démence dont il est affecté, ou plutôt, supplice horrible, qu'il est contraint de jouer pour plaire à ses maîtres, les citoyens *qui ont la force en main*. Lorsqu'en 1830 le peuple de Vaud, dévançant la révolution de Juillet, entreprit une révision légale de sa constitution, M. Druey défendait la constitution de 1814 contre les reproches d'aristocratie. Il se décidait à regret à voter les modifications proposées par le conseil d'Etat lui-même. Voici comment il motivait son opinion essentiellement conservatrice :

« En 1828, un honorable membre fit une motion qui tendait à pro-
« voquer des changements à la constitution ; je crus devoir m'y opposer
« par deux motifs principalement ; d'abord, je trouvais et je vous avoue
« qu'aujourd'hui encore, je trouve dans la constitution de 1814 ce qui
« est essentiel au maintien de l'ordre et de la liberté chez un peuple. Elle
« contient des divisions et la régularité du pouvoir avec des limites à
« leur étendue et à leur durée ; elle ne renferme rien de contraire aux
« principales libertés, telles que la liberté des cultes, la plus essentielle
« de toutes, la liberté de la presse, la liberté de l'industrie.

«Au moyen de ces garanties fondamentales, on peut être sans trop d'in-
« quiétude sur le reste. Alors, comme aujourd'hui, je pensais que, dans
« une république surtout, c'est en conservant intacte la constitution que
« l'on maintient le principe de la stabilité, tandis que celui de mouve-
« ment et de perfectionnement doit se reporter sur les diverses bran-
« ches de l'administration, sur la législation, l'éducation, l'encourage-
« ment des sciences et des arts. »

M. Druey rappelle qu'en 1829, des pétitions ayant demandé des chan-

[1] Voir le *Correspondant* du 10 janvier.

gements à la constitution, il vota pour qu'elles fussent écartées par l'ordre du jour. « Je raisonnai, dit-il, dans les deux systèmes que l'on « peut rencontrer sur l'exercice de la souveraineté et du pouvoir cons- « tituant. Si le grand-conseil, qui exerce la souveraineté et qui repré- « sente la nation, exerce ce droit d'une manière absolue, la participa- « tion du peuple ayant expiré avec les élections, et s'il a lui seul le « droit, de sa pleine autorité, le droit de changer ou de modifier la « constitution, je disais et je dis encore qu'il ne doit pas se laisser dic- « ter des lois par des adresses, ni leur laisser envahir, ne fût-ce que de « loin, l'exercice de la souveraineté.

« Mais si l'on admet l'autre système, si l'on se croit obligé de recou- « rir à l'autorisation de la nation, dans ce cas, disais-je encore, il faut « consulter toute la nation, toutes les localités ; il faut que la volonté de « la nation soit clairement et authentiquement exprimée. Qr, les quatre « mille et tant de pétitionnaires ne sont pas tout le canton. Ils ne for- « ment que la cinquième partie des citoyens actifs. L'on ne sait pas non « plus comment ces signatures ont été recueillies, ni le degré de con- « fiance qu'elles peuvent mériter. En vérité, sous tous les rapports, je « ne puis que confirmer ce que j'ai dit à cette époque. »

M. Druey terminait cet excellent discours en déclarant « que, quoique « peu favorable, par son naturel, aux changements de constitution, parce « que souvent cela ébranle sans utilité l'ordre social, il se déterminait « à voter en faveur du changement proposé par le conseil d'Etat. » Voici le motif principal par lequel il expliquait sa résolution nouvelle. « Enfin, « et c'est ce qui me touche le plus, car la stabilité de la constitution est « du plus haut prix à mes yeux. En adoptant le projet qui vous est sou- « mis, les changements deviendront à l'avenir bien plus difficiles, subor- « donnés qu'ils seront non-seulement, comme aujourd'hui, à la volonté « du grand-conseil, mais encore à l'initiative du conseil d'État et à la « sanction des assemblées électorales. Ainsi, pour longtemps du moins, « le clou sera rivé[1]. »

Dans un Etat républicain d'ancienne date, avons-nous dit, la sphère des variations politiques est bornée ; les esprits les plus versatiles n'ont pas, comme dans une monarchie, la ressource de voltiger de la dynastie régnante aux diverses dynasties déchues, et de celles-ci à l'utopie républicaine. C'est le terrain qui a manqué à M. Druey, non la faculté de changer. Il a touché les deux pôles des opinions, je ne dis pas proposables, mais imaginables, dans un empire fondé effectivement sur le prin-

[1] *Bulletin des séances du grand-conseil du canton de Vaud.* Session de 1830. *Lausanne*, p. 248-251.

cipe de la souveraineté du peuple. Ce qui donne au discours de 1830 un prix inestimable, ce qui nous l'a fait choisir entre mille autres preuves de l'inexprimable inconstance de M. Druey, c'est que le Moïse de Montbenon a réfuté pied à pied, et victorieusement, toutes ses excentricités démagogiques d'aujourd'hui. N'est-il pas charmant de voir le champion de la prétendue pétition des trente-deux mille signataires de 1845 revendiquer avec tant de bon sens le plein exercice de la souveraineté au nom des pouvoirs légitimes constitués par le peuple? Ce principe que personne ne peut se prévaloir de l'autorité du peuple sans avoir consulté régulièrement, clairement et authentiquement l'ensemble des citoyens, bat en brèche et met en poudre les tréteaux constituants et l'échelle du 14 février 1845. Les diverses citations que j'ai empruntées aux œuvres politiques de M. Druey trahissent une opposition de pensée et de langage si flagrante qu'en dépit des exemples mémorables de la versatilité des hommes politiques j'ai douté que le conservateur de 1830 et le démagogue de 1845-47 fussent une seule et même personne. Mais à cette affectation de trivialité : *Pour longtemps du moins le clou sera rivé*, j'ai reconnu M. Druey.

Il arrive qu'un homme politique, désintéressé et consciencieux, change de fond en comble ses opinions sur les principes généraux qui conviennent au gouvernement des Etats. Ces métamorphoses complètes ajoutent peu au crédit de celui qui les subit. Un rédacteur du *Drapeau blanc*, devenu républicain, pourrait être un homme fort honorable; cependant il serait suspect, et de plus complétement ridicule, pour peu qu'il soutînt avec hauteur et jactance ses doctrines récentes. Aussi l'on s'étonne que M. Druey, après avoir fourni à fond de train une carrière non moins accidentée, élève un front superbe et une voix perçante à la Diète aussi bien que dans les assemblées populaires ou dans les tirs fédéraux. Les changements de discours sur les principes abstraits n'accusent que la faiblesse de l'esprit; ce qui entache le caractère de l'homme public, ce sont les contradictions qu'il se donne à propos de questions de droit, dont les termes sont invariables.

Malheureusement, M. Druey ne nous a pas épargné le spectacle de ces tristes défaillances.

Autrefois, lorsqu'il était libre de penser par lui-même et de suivre les inspirations de son esprit élevé, M. Druey reconnaissait toute l'importance des intérêts religieux et les traitait avec respect. En France, beaucoup d'hommes qui se disent politiques, et particulièrement ceux qui prétendent exercer un privilége sur le titre de libéraux, en sont encore à se demander ce qu'il faut entendre par la liberté religieuse. Ils ont peine à secouer leur septicisme hargneux ou leur indifférence su-

perbe. Pauvres politiques, qui ont oublié de comprendre dans leur conception de la nature humaine les rapports de l'âme avec Dieu ; faux amis de la liberté, qui la veulent accommoder à leur usage et la confisquer à leur profit ! Faut-il leur démontrer que, plus la contrainte extérieure qui pesait sur les peuples diminuera, plus il sera nécessaire que l'homme règle volontairement sa conscience ? Naguère encore la Suisse nous précédait dans les voies de la liberté politique, et c'est pourquoi elle savait apprécier à sa valeur et placer au premier rang la liberté, c'est-à-dire la vie religieuse.

En 1839, M. Druey était député de l'Etat de Vaud, lorsque la révolution suscitée par l'appel du docteur Strauss, renversa le gouvernement de Zurich et suspendit les séances de la Diète. M. Druey a fait de cet événement mémorable un récit grave et qui dénote une profonde intelligence des questions religieuses [1]. Deux ans après, lorsque la question des couvents d'Argovie fut présentée devant la Diète, M. Druey n'avait point cessé de représenter le canton de Vaud. Les instructions qu'il avait reçues de son Etat étaient fort larges et lui laissaient une part réelle de responsabilité. Ainsi, c'est au député, encore plus qu'à l'Etat de Vaud, que revient l'honneur des opinions soutenues par M. Druey à la Diète extraordinaire et à la Diète ordinaire de 1841.

Membre de la commission, il formait avec M. de Muralt, de Zurich, la troisième minorité, et, tout en sacrifiant quelque peu à la raison d'Etat, il repoussa la proposition radicale de consacrer absolument le décret d'Argovie. Je regrette que l'extrême abondance des citations dont ces pages sont surchargées ne me permettent pas de déposer sur la tombe de M. Druey les paroles qu'il prononça alors, et qui honorent la mémoire d'un homme d'Etat juste, libre, sagace, qui n'est plus. Aujourd'hui M. Druey a dépassé de bien loin le mépris hautain que M. Neuhaus professait pour l'article XII du Pacte.

En 1847, voici ce qu'il disait des couvents d'Argovie :

« Quand des institutions cessent de répondre à leur destination, la « justice providentielle les frappe, peu importe par quel moyen. »

L'opinion émise par M. Druey, en 1844, contre l'expulsion des Jésuites, a été citée plusieurs fois dans ces derniers temps. Elle ne présageait pas la décision qu'il proposa en première ligne au souverain de Montbenon.

Il y a longtemps que M. Druey a renoncé à chercher dans sa conscience la règle de sa conduite politique. Au lieu de porter secours à la

[1] Voir le *Rapport au grand-conseil du canton de Vaud*, par sa députation à la diète ordinaire de 1839, sur les affaires du canton de Zurich. Lausanne, 1839.

notion du droit, ou plutôt de travailler à la restaurer, il épie, il flaire avec *son odorat intellectuel,* pour lui emprunter une expression qui sent le chasseur de popularité, les opinions violentes, et croit les diriger, parce qu'il les caresse.

Il se sent sur une mer orageuse, et, jaloux de surnager à tout prix, M. Druey prévient qu'il n'a pas épuisé la période des évolutions possibles : « Mes opinions se sont modifiées, complétées, rectifiées avec le « temps, l'expérience de la vie et des affaires. J'ai avancé, et n'espère pas « être au dernier terme des progrès [1]. »

Progrès menteurs qui avez accumulés sur un Etat, naguère si libre et si heureux, la honte du despotisme et les périls de l'anarchie ; progrès en arrière, où vous arrêterez-vous !

Personne ne le sait moins que M. Druey.

RILLIET DE CONSTANT.

On l'a dit souvent, et l'exemple de M. Druey le confirme outre mesure, le propre des démagogues, c'est de ne pas s'appartenir eux-mêmes. Les plus despotes sont les plus dominés, flatteurs, et par conséquent serfs des passions qu'ils redoutent et qu'ils exploitent. Ce qui leur manque le plus, partant ce qu'ils donnent le moins, c'est la vraie liberté, c'est-à-dire la faculté de se gouverner selon la conscience. Le premier député de Genève [2], esprit fantasque et cœur généreux, écrivain spirituel, au style abandonné et facile, orateur fécond en boutades, et aussi en saillies vives, originales et de bon aloi, M. Rilliet de Constant a lutté non sans courage contre le flot qui l'envahit, et déjà, en dépit de ses efforts, il a dû faire à des préjugés et à des passions qu'il ne partage pas les sacrifices les plus antipathiques à son esprit et à son caractère.

M. Rilliet de Constant, colonel fédéral, est un vrai et brave militaire. Ancien officier au service de France, il a reçu, à la bataille de Leipzig, une blessure qui lui rend difficile l'usage de la main gauche.

Les échos du grand-conseil de Genève rediront longtemps encore une phrase compliquée, interminable, par laquelle M. Rilliet de Constant déclarait qu'aristocrate de naissance, aristocrate d'éducation, aristocrate de goût, aristocrate d'inclination, il se consacrait au service du peuple. J'oublie sans doute quelques-uns des liens dont la rupture honorait cette pompeuse dédicace. M. Rilliet de Constant voulait dire ap-

[1] *Courrier suisse,* mardi 28 octobre 1845. Lettre déjà citée.

[2] Depuis l'époque de notre séjour à Berne, M. Rilliet de Constant a été remplacé à la Diète par M. James Fazy.

paremment qu'il était né d'une bonne et ancienne famille de Genève, et qu'il avait reçu une éducation brillante.

En 1834, lors de l'expédition tentée contre la Savoie, le gouvernement de Genève voulut sérieusement faire respecter le territoire d'un Etat voisin et ami. Dans cette intenti on, il mit sur pied les milices et en confia le commandement à M. Rilliet de Constant. Mais ce colonel fédéral, dont l'habileté ne peut être mise en doute, fit une manœuvre singulière : des deux passages qui mènent du canton de Genève en Savoie, M. Rilliet n'en occupa qu'un seul, celui que les réfugiés ne devaient pas traverser. Etait-ce impéritie ? Personne ne le pensa ; connivence avec la bande de Romarino? M. Rilliet s'est défendu de ce reproche. Il répliqua que les dispositions de ses troupes n'étaient pas sûres, et qu'il y avait lieu de craindre qu'elles ne se joignissent aux envahisseurs. Toujours est-il que le gouvernement de Genève sut mauvais gré à M. Rilliet de Constant d'avoir mal rempli les instructions qu'il avait reçues, et ne lui donna pas de commandement en 1838, lorsqu'un noble et sincère élan de patriotisme transporta la Confédération suisse, et en particulier la ville et le canton de Genève. Furieux d'être délaissé, M. Rilliet de Constant fit afficher dans les journaux et sur les murs : « Habit de colonel fédéral à vendre, » dit adieu à son ingrate patrie et se fit recevoir bourgeois de Berne.

Exilé volontaire, M. Rilliet de Constant ne garda pas longtemps rancune au gouvernement de Genève. Lors des troubles du 13 février 1843, il offrit généreusement de se porter médiateur entre les deux partis, et d'essayer, à ses risques et périls, de prévenir l'effusion du sang[1]. Cette offre de médiation ne fut pas acceptée ; et cependant, quelques jours après, M. Rilliet félicitait le gouvernement de Genève d'avoir résisté à l'orage. Il lui adressait des conseils affectueux et lui offrait ses services ; il disait :

« La seconde mesure que le gouvernement doit prendre, nous l'énon-
« çons sans détour, au risque de tous les sarcasmes, de toutes les at-
« taques personnelles qu'elle ne manquera pas de nous attirer ; nous le
« déclarons, une grande fraction de l'opinion ne peut plus être tenue en
« état de suspicion et étrangère à toute action gouvernementale. Si cette
« participation est un avantage pour ceux qui sont revêtus des emplois,
« en voulant les occuper seuls, ils paraissent n'avoir en vue que leur in-
« térêt privé, et nullement l'intérêt général. Si, au contraire, ces em-

[1] *Opinion d'un Suisse sur les derniers événements de Genève*, p. 20, par M. Rilliet, colonel fédéral. Genève, 1843.

« plois sont une charge pénible, pourquoi éloigner ceux qui offrent de « supporter une part de ce fardeau [1] ? »

Le gouvernement de Genève eut le tort de ne pas employer le dévouement de M. Rilliet. Tourmenté par un grand besoin d'activité, celui-ci chercha dans les lettres [2] des distractions et d'honorables moyens d'existence, et noua de très-étroites relations avec la *Jeune Suisse* du Valais [3].

Déjà M. Maurice Barman, chef des radicaux Valaisans, vaincu au Trient, et par suite exilé de sa patrie, avait écrit sous le titre *de la Contre-Révolution en Valais, au mois de mai* 1844 [4], une apologie de sa conduite. M. Barman, affecte dans cet ouvrage un ton de modération et presque de magnanimité qui tend à surprendre la confiance du lecteur, et le rend accessible aux récriminations amères que le vaincu sème habilement contre le parti vainqueur et contre le clergé du Valais. De la brochure de M. Barman M. Rilliet de Constant a fait un livre, *le Valais de* 1840 *à* 1844 [5]. Il était plus facile à M. Rilliet qu'à M. Barman de se montrer impartial. Cependant l'auteur du *Valais de* 1840 *à* 1844 ne s'est pas tenu en garde contre les récits passionnés des réfugiés valaisans qui l'entouraient. Il a recueilli sans critique, mais présenté avec une modération feinte, les accusations des radicaux contre le clergé et la *vieille Suisse*. Le rôle que M. Bernard Meyer joua dans le Valais, en qualité de commissaire fédéral, et les intentions de M. de Kalbemarthen sont complétement dénaturés et travestis par M. Rilliet de Constant. Toutefois, il ne peut s'empêcher de réprouver les excès commis par la *jeune Suisse*, et de reconnaître que ces ennemis de l'ordre et de la religion, par leurs attaques et leurs insultes, avaient exaspéré les sentiments populaires.

La force de la vérité imposait ces aveux à M. Rilliet. Du reste, il était tombé si avant dans les faveurs du radicalisme qu'en 1845 les corps-francs lui firent l'injure de lui offrir le commandement de l'expédition contre Lucerne.

Ochsenbein a positivement affirmé le fait [6], dans les termes suivants : « On avait entamé, à mon insu et sans ma participation, des négocia- « tions avec le colonel Rilliet de Constant, de Genève, et on en avait reçu

[1] *Opinion d'un Suisse*, p. 23.

[2] M. Rilliet de Constant est l'auteur de plusieurs romans dont je regrette de ne connaître que les titres : la *Chronique de Saint-Cergues*, roman historique ; *Sophie*.

Il publie aussi *le Lecteur*, choix de lectures pour les jeunes gens, par M. et Mme Rilliet.

[3] *Le Valais, de* 1840 *à* 1844. Lausanne, 1845.

[4] Vevey, 1844.

[5] Lausanne, 1845.

[6] *Second Rapport*, p. 26.

« des promesses qui ne permettaient plus de douter qu'il ne prît le com-
« mandement. Toutefois, les négociations échouèrent par la suite, pour
« des raisons que je passe sous silence. »

Cependant, après la déroute des corps-francs, M. Rilliet publia dans les journaux suisses la lettre suivante :

Genève, le 5 avril 1845.

« Monsieur,

« Mon nom ayant été souvent mêlé aux événements qui ont préparé cette affreuse catastrophe qui vient de répandre sur la Suisse un deuil éternel, je me dois à moi-même, et sans préjudice d'une explication détaillée que je promets à mes amis et à mes calomniateurs, et que je leur offre complète dès aujourd'hui, je me dois de déclarer qu'il est matériellement faux que j'aie jamais accepté le commandement de l'expédition dirigée contre Lucerne. Qu'on ne prenne point cette déclaration comme le désaveu d'hommes braves et généreux qui ont scellé leur opinion de leur sang, et qui ont soutenu dignement le renom de vaillance de la Suisse ; qu'on ne la prenne point pour un engagement que je contracte pour l'avenir. Je dirai simplement qu'en voyant des gouvernements paraître encourager en secret un mouvement qu'ils n'osaient avouer franchement, je n'aurais jamais consenti à risquer la vie de mes concitoyens et le repos de mon pays dans une entreprise où je voyais tous les symptômes d'une horrible déception.

« Agréez, etc.

« Louis Rilliet de Constant, colonel fédéral. »

L'histoire éclaircira les faits et tranchera le différend entre MM. Ochsenbein et Rilliet. De cette polémique, il ne m'appartient de tirer qu'une seule conclusion : c'est que dès 1845 les Etats catholiques n'avaient pas conçu de chimériques alarmes, quand ils cherchaient en eux-mêmes, et en eux seuls, les garanties de leur sécurité.

Je ne pourrais expliquer, si ce n'est par l'empire de circonstances funestes que M. Rilliet de Constant a poussé bien avant ses accointances avec les corps-francs : car il me paraît par-dessus tout possédé du véritable esprit militaire.

Dans un mémoire remis en 1843 à la commission chargée de l'examen de la loi sur la milice, M. Rilliet a donné carrière à sa passion de discipline, sans laquelle, dit-il, une troupe armée n'est qu'une odieuse cohue. Il exige des milices une obéissance absolue, et cette discipline rigoureuse, il prétend l'établir avant tout sur la supériorité incontestable et incontestée de ceux qui commandent, supériorité de caractère, de conduite, de services antérieurs et d'instruction. C'est pourquoi M. Rilliet s'élève contre tout projet de nomination ou même de présen-

tation des officiers par les corps. « En tout pays, dit-il, il doit y avoir « un gouvernement responsable de la sureté extérieure et intérieure « de l'Etat. En compensation de cette immense responsabilité, il faut « mettre des forces à sa disposition et il faut le rendre libre dans la « sphère d'action où il doit se mouvoir. Il faut que, ces forces, il puisse « les confier à ceux qui ont sa confiance, à ceux dont il veut ou dont il « peut répondre[1]. »

Les bonnes raisons abondent sous la plume ingénieuse et facile de M. Rilliet; choisissons de préférence les arguments qui rompent en visière aux préjugés populaires. L'auteur du mémoire se demande:

« Est-ce que les plus dignes sortiront du scrutin? Quelle chimère! « Qui ne sait que les qualités qui font les bons chefs ne sont pas celles « qui font les bons amis? Qui ne sait que cette rigueur, cette sévérité, « cette exactitude, ce maintien de sa position et de son rang, que l'on « doit exiger avant tout chez ceux qui commandent, ne sont pas les traits « qui captivent les suffrages! »

M. Rilliet terminait ce mémoire par les paroles suivantes :

« Si je n'ai pas la présomption d'être utile à la commission, il peut être « bon que ces idées se répandent au dehors, et c'est dans cette vue que « je me décide à livrer ce mémoire à l'impression. Il pourra choquer des « idées reçues. Je sais d'avance qu'il m'attirera des obserrvations mal- « veillantes ; mais ce n'est point pour moi un motif de découragement. « Pourquoi ou pour qui tairais-je la vérité? Pour cacher des préjugés et « des passions. A n'envisager ce mode d'agir que sous le point de vue de « l'intérêt personnel, c'est un métier qui n'est pas profitable; sous le « point de vue moral, c'est un rôle odieux. J'ai la prétention de ne l'a- « voir jamais joué, et je ne commencerai pas si tard; je ne sacrifierai « jamais des idées d'ordre aux croyances erronées d'un parti[2]. »

L'obéissance du soldat, et surtout du milicien, n'est que le reflet des mœurs générales du pays, et c'est folie de prétendre établir sous les armes une hiérarchie quelconque dans une société en proie à l'anarchie. Aussi je doute que M. Rilliet se laisse jamais aller à proclamer la théorie des hyper-radicaux sur la souveraineté du peuple.

De tout temps il s'est montré l'adversaire de la démocratie pure et le champion de la démocratie représentative. Dans la discussion de la dernière constitution de Genève, au risque d'insulter le berceau du gouvernement né sur le Molard, il a restreint autant qu'il a pu les attribu-

[1] Page 26.

[2] Mémoire remis à la commission chargée de l'examen de la loi sur la milice, par M. Rillet, colonel fédéral. Février 1843.

tions du conseil général, sorte de landsgemeinde sournoise, introduite par M. Fazy dans la charte de Genève.

Je parcours, non sans charme, les écrits et les discours politiques de M. Rilliet, œuvres fugitives d'un talent facile et négligé, et c'est à peine si je peux découvrir quelque sympathie essentielle qui l'unisse aux radicaux.

Ami du progrès et des réformes véritables, il n'exclut de ses combinaisons ni l'action du temps, ni la persuasion. Il respecte la tradition ; il a l'esprit assez large pour concevoir qu'un peuple ne partage pas ses idées, ses sentiments, ses habitudes. Les vrais radicaux n'ont ni l'intelligence si ouverte, ni l'âme si patiente. Protestant, j'imagine, il n'admet pas cependant qu'il soit permis de détruire les couvents par tous les moyens, au mépris de tous les droits. Personne n'a touché avec plus de tact et de sentiment la suppression des couvents d'Argovie : « La « Suisse tout entière, écrivait-il en 1845, s'émut à cette nouvelle, et « l'impression qu'elle en reçut ne fut point uniforme. Chez les protes- « tants, on la blâma ou on l'approuva selon l'affection ou la haine que « l'on portait au pacte. En effet, à l'exception de quelques roués politi- « ques qui ont des sophismes prêts pour soutenir toutes les causes, nul « n'osa nier que la suppression générale ne fût une violation flagrante « du pacte fédéral, violation justifiée, suivant les uns, par la nécessité, « cette loi des lois, inexcusable suivant les autres ; chez les catholiques « *de nom*, on vit avec plaisir une opération qui créait un précédent fa- « vorable, pour agir de même dans un cas analogue ; chez les catholi- « ques *de cœur*, l'indignation et la douleur furent universelles. C'était la « spoliation et la destruction de communautés catholiques par un gou- « vernement protestant [1]. »

Rien de moins radical que les paroles que j'extrais de son discours contre l'indemnité que l'on proposait d'accorder aux membres du grand-conseil. « Il est possible que, dans la répugnance qu'on a à admettre « l'indemnité, il existe des sentiments tenant à d'anciennes habitudes ; « mais je ne m'effraye point de ces sentiments-là ; car la vie d'un peuple « se compose de plusieurs phases qui sont intimement liées, et entre « lesquelles on doit ménager la transition de manière à ce que le pas « qu'on fait en avant soit un peu solide. Par conséquent, si à notre insu « nous obéissons à d'anciennes traditions, il ne faut pas trop nous en « effrayer ; car, je le répète, cette obéissance empêche que nous ne fas- « sions beaucoup de pas qui seraient irréfléchis [2]. »

[1] *Mémorial*, 9 avril 1847, n° 61, p. 2387.

[2] *Le Valais, de* 1840 *à* 1844, p. 31.

Et plus loin : « Notre canton diffère encore des autres par des habitu-
« des contre lesquelles la constitution et les lois ne peuvent rien, mais
« seulement le temps et le progrès, je veux dire, le changement des
« idées, car changement d'idées et progrès sont souvent choses diffé-
« rentes. »

M. Rilliet n'admet pas davantage que tous les moyens soient bons pour se défaire d'un ennemi politique. Il a flétri comme il convenait une action abominable, c'est le mot dont il se sert [1], qui fut commise en 1841 par les radicaux du Tessin. L'avocat Nessi, pris les armes à la main, fut fusillé à Locarno, sous les yeux et par les ordres de son rival, M. Luvini.

Mais que sert d'avoir du cœur, de l'esprit, du talent, de généreux instincts lorsqu'on a subi la loi du plus fort, lorsqu'on s'est laissé élever au pouvoir sur le renversement de toutes les lois? Le joug du radicalisme est dur pour un homme de sens : M. Rilliet en sait quelque chose.

Le gouvernement de Genève qui fut renversé en 1846 a eu l'honneur de suivre dans les affaires fédérales une politique conforme à la justice et fidèle au pacte. Il repoussait comme destructive des bases de la Confédération l'autorité de la majorité hors des matières positivement abandonnées à la Diète par le pacte d'alliance conclu entre les Etats. En vertu de ce principe, il n'admettait pas qu'un nombre quelconque d'Etats eut le droit de se coaliser pour ordonner aux Etats catholiques l'expulsion d'une corporation enseignante.

C'était bien à leur corps défendant que les Genevois de la vieille roche étaient conduits, par la force de l'évidence et de la justice, à protéger occasionnellement devant la Diète des intérêts catholiques. Lorsqu'ils étaient livrés à eux-mêmes, lorsqu'ils agissaient dans l'intérieur de leur propre canton, ils s'abandonnaient contre leurs concitoyens catholiques aux passions calvinistes les plus arrogantes, les plus exclusives, les plus cruelles. Le contraste de la politique fédérale et de la politique cantonnale des *anciens Genevois* à l'égard des catholiques, manifeste à tous les yeux que, dans cette grande tragi-comédie des Jésuites, il s'agissait de tout, excepté des Jésuites.

L'ancien gouvernement de Genève était le défenseur sans scrupule de ce que l'on appelle la nationalité genevoise. Il ne semblait pas agir dans un canton de la Suisse composé de citoyens appartenant à des cultes divers, et prétendant, en vertu des traités et de la constitution, à l'égalité civile et politique. Citoyens, ou plutôt despotes infatués d'une ville idéale, de la cité de Calvin, de *la Rome protestante*, type orgueilleux et glacé conservé dans les sermons de la vénérable Compagnie des Pasteurs, ces Genevois ne pouvaient s'habituer à ne pas considérer

[1] *Le Valais de* 1840 *à* 1844, p. 42.

comme des intrus les catholiques de Genève et à ne pas les traiter en vrais parias. Le mot ne semble pas exagéré à quiconque a lu les statuts de l'*Union protestante*, ce chef-d'œuvre de farouche intolérance.

Un des plus honorables titres politiques de M. Rilliet de Constant, c'est le manifeste qu'il écrivit contre cette association dès que l'existence lui en eut été révélée. Laissons parler M. Rilliet :

« Il se passe dans ce moment à Genève un fait assez grave pour que « nous croyions devoir attirer sur lui l'attention de nos concitoyens ; « nous voulons parler de l'Union protestante, association qui serait « aussi dangereuse pour l'avenir de la religion protestante qu'opposée à « son véritable esprit.

« Disons premièrement ce qu'elle est, c'est une association occulte, « composée de sections, dirigée par un comité central. Chaque section « est de huit personnes au moins et de quinze au plus. Ces personnes se « connaissent entre elles, mais ne connaissent ni le nombre des sections, « ni leur composition, c'est-à-dire que les sociétaires n'ont aucun « moyen de savoir avec qui ils sont et combien ils sont. A la tête de « cet ensemble mystérieux est un comité plus mystérieux encore. Il est « interdit de chercher les noms de ceux qui le composent ; il se renou- « velle fréquemment, dit-on, mais un profond secret est imposé sur ces « mutations. Chaque chef de section reçoit les directions de ce comité « central et a lui-même un pouvoir discrétionnaire ; il peut au besoin « dissoudre la section, contre la volonté unanime des sectionnaires. « Chaque membre s'impose une contribution volontaire ; le comité cen- « tral en dispose.

« L'association est plus précise lorsqu'elle entre dans le domaine de « l'action matérielle. Ecarter les domestiques catholiques, ne pas ache- « ter chez les marchands catholiques ; s'introduire dans les mariages « mixtes et amener les enfants au protestantisme ; agir auprès des ma- « gistrats et des conseils municipaux par des sollicitations, auprès des « citoyens par des remontrances, et, au besoin, par des offres de service ; « attirer les protestants étrangers pour faire concurrence aux catholi- « ques dans certains métiers ; entraver par tous les moyens possibles « *l'établissement des catholiques*, leur admission au droit de cité, voilà « ce que l'on tente dans un pays dont la population essentiellement « mobile va demander aux gouvernements étrangers sûreté pour les « personnes, protection pour l'industrie, admission à la concurrence « du travail ! Voudrait-on par là indiquer à ces gouvernements qu'ils « feront bien de convertir à l'avenir pour les Genevois, en mesures res- « trictives, le système large et facile dont ils les ont fait jouir jusqu'à « présent, *et les inviter à traiter les protestants chez eux comme Genève*

« *traite les catholiques chez elle!* Cela paraît insensé, mais c'est pire qu'une « folie; devrions-nous nous contenter de gratifier de ce nom ces tenta- « tives de subornation d'enfants, ces secours accordés à l'apostasie et « refusés à la foi persévérante [1] ? »

Les hommes qui ont fondé, propagé ou simplement toléré, c'était déjà trop, cette société unique dans son genre; ces fanatiques protestants, ou plutôt ces fanatiques de domination calviniste, ont été renversés à titres de Jésuites.

Le samedi 3 octobre 1846, le grand-conseil de Genève avait voté les instructions que son député serait chargé de soutenir à la Diète fédérale. Croyant tout concilier par une concession de principes, cette assemblée blâmait l'existence du *Sonderbund*, mais elle refusait de concourir à la dissolution de cette alliance défensive tant que des garanties n'auraient pas été données aux cantons catholiques. Les Etats du Sonderbund ne demandaient pas autre chose.

Le lendemain, plusieurs assemblées tumultueuses eurent lieu dans le quartier Saint-Gervais. M. James Fazy, rédacteur de *la Revue de Genève*, avait, en signe de deuil, entouré d'une bordure noire sa feuille du jour. L'habile écrivain exploitait depuis des années, avec une audace intrépide, le thème du jésuitisme contre les fondateurs, les soutiens, les membres de *l'Union protestante;* mais devant la foule assemblée sur la place du temple Saint-Gervais il joua d'un instrument moins usé. Il déclama, au point de vue national, contre *l'alliance séparatiste des sept cantons réactionnaires ultramontains*, et posant aux assistants la question de nationalité de la façon la plus vive, sinon la plus sincère : « Voulez-vous « dépendre du roi de Sardaigne? leur dit-il.— Non! non! — Voulez-vous « dépendre de la France? — Les mêmes voix : Non! non! — Voulez-vous « rester Suisses? — Cris d'amour et d'enthousiasme. »

L'argument était hardi, mais il parut bon, ou du moins suffisant pour la circonstance; la conclusion était sous-entendue. Puisque vous ne voulez pas devenir Savoyards ni Français, renversez un gouvernement qui vous empêche d'être Suisses.

Trois jours se passèrent ainsi dans une agitation croissante. Enfin, le mardi, 6 octobre, le juge d'instruction lança un mandat d'amener contre M. James Fazy, orateur du désordre. En un clin d'œil le quartier Saint-Gervais et les ponts qui joignent les deux rives du Rhône furent couverts de barricades, de mines et de fougasses. Les *gamins* de Genève passèrent la nuit à consolider ces travaux en charriant de la terre, des poutres et des matériaux de toute espèce. Le lendemain, les membres du conseil

[1] *De l'Union protestante*, par M. Rilliet de Constant. — Genève, 1844.

administratif, autorisés par le conseil d'Etat, traversèrent plusieurs fois les barricades pour tenter de pacifier les insurgés.

Enfin les syndics et le conseil d'Etat firent afficher vers midi la proclamation suivante :

« Soldats de la milice genevoise,

« Il faut qne l'ordre et le règne des lois soient rétablis, ou c'en est fait « de l'existence et de l'honneur de notre république.

« Le conseil d'Etat renvoie à de coupables provocateurs et à des hom- « mes égarés toute la responsabilité des conséquences de mesures qui « sont devenues indispensables pour réprimer des actes que ne peut « souffrir un peuple civilisé.

Genève, 7 octobre 1846.

« *Au nom des syndics et du conseil d'Etat,*
« LEFORT, secrétaire d'Etat. »

Après que cette proclamation eut été publiée, le conseil administratif fit une nouvelle tentative de pacification ; elle échoua. Une dernière sommation fut faite par le commissaire de police. Des canons étaient braqués contre les barricades. Le commandant des milices donna l'ordre d'ouvrir le feu.

L'attaque ne fut pas heureuse ; les sapeurs du génie réussirent à détruire plusieurs rangées de barricades ; mais les milices furent criblées de coups par des mains sûres et invisibles, cachées dans les maisons, sous les toits et derrière les quais et les parapets. Renonçant à prolonger plus longtemps une lutte meurtrière, le jeudi 8, le conseil d'Etat convoque pour le lendemain le grand-conseil afin de se démettre du pouvoir entre les mains des seuls légitimes représentants du peuple.

La révolution était consommée, les partisans de la *légalité* comptaient dans la Diète une voix de plus.

Dès le lundi, M. Fazy avait constitué de sa propre autorité une prétendue commission constitutionnelle, et inscrit parmi les vingt-cinq membres, en seconde ligne, après M. James Fazy, M. Rilliet. Celui-ci n'accepta pas l'honneur que le dictateur lui avait fait ; il rédigea, de concert avec neuf autres citoyens, et fit répandre dans la ville une *Déclaration dite des Dix.*

Les signataires exposaient que, membres du grand-conseil, ils avaient vu avec douleur la décision de leurs collègues, et qu'ils avaient donné leur démission ; ils suppliaient leurs concitoyens de s'abstenir de tous excès et de respecter l'ordre légal.

M. Rilliet ne prit donc aucune part au combat de Genève, M. Fazy pas davantage; il se contenta de souffler le désordre et ramassa le fruit de la victoire. Il n'encouragea même pas par sa présence les bonnes gens qui se battaient pour lui.

Cependant, l'exemple que M. Druey avait donné à Montbenon ne fut pas perdu. Le vendredi 9 octobre, à huit heures du matin, des affiches annoncèrent qu'une assemblée populaire générale était convoquée sur la place du Molard, à deux heures, *au nom du peuple de Saint-Gervais.* M. James Fazy, montant sur une table, proposa de nommer un gouvernement provisoire de dix membres, entre lesquels il s'adjugea la priorité; il nomma ensuite M. Rilliet.

Le lecteur connaît quelques-unes des circonstances de la révolution de Genève; il sait si le gouvernement, investi du devoir de sauvegarder l'ordre et la tranquillité publique, a poussé assez loin la modération et la longanimité envers les émeutiers de Saint-Gervais, qui avaient dépavé la moitié de la ville, répandu des barils de poudre sur la voie publique, coupé des communications indispensables à plusieurs nations.

Cependant M. Fazy ne parle jamais des événements du 6 octobre sans injurier le gouvernement déchu, sans l'accuser de s'être *insurgé* contre la constitution. C'est le mot d'ordre. La révolte de Saint-Gervais, c'est *un combat dans lequel le peuple a défendu sa constitution.*

Hélas! M. Rilliet, cet homme de cœur et d'esprit, subit la loi commune.

Le 28 octobre 1846, faisant un rapport au grand-conseil au nom du gouvernement provisoire, il appelait l'effort tenté par le gouvernement de Genève pour rétablir l'ordre « une agression que l'histoire impar-« tiale et la conscience publique qualifieront. »

Un membre du grand-conseil s'étant permis de faire observer d'une voix timide que des barricades et des fougasses ne sont pas choses requises et admissibles dans une ville policée, devinez ce que répondit M. Rilliet: je n'en puis croire mes yeux; il osa dire, ce militaire éprouvé, « qu'il ne savait pas un morceau de bois quelconque qui valût le sang d'un seul de ses concitoyens. »

Le jeudi 8 octobre, le conseil d'Etat, en se retirant, avait délégué provisoirement son pouvoir nominal au conseil administratif de Genève. Celui-ci trouva la ville exposée au plus effroyable danger. Les inoffensifs citoyens de Saint-Gervais avaient jugé à propos de mettre le feu à tous les ponts de la ville, de peur assurément que le gouvernement, qui s'était *insurgé* contre la constitution, ne tentât de les enlever pour les livrer à la Savoie ou à la France, comme le leur avait si ingénieusement persuadé M. Fazy. Ces ultra-conservateurs, ces défenseurs quand même

de la loi ne consentirent à préserver la ville et eux-mêmes d'un incendie et d'une explosion imminente qu'à une condition : ils sommèrent le conseil administratif de leur faire remettre quatre pièces de canon, deux obusiers et quinze cents fusils, à titre de sauvegarde contre l'oppression de l'autre rive du Rhône.

Ainsi, les deux quartiers d'une même cité furent mis sur un pied d'hostilité constante. Deux arsenaux s'élèvent en face l'un de l'autre, comme sur la frontière de deux pays ennemis. Se peut-il concevoir une situation plus désordonnée, plus anarchique ? Personne n'en est plus persuadé que M. Rilliet, et cependant, en qualité de membre du conseil d'Etat, président du département militaire, il a eu la charge, l'humiliation profonde de venir demander au grand-conseil que les concessions arrachées au conseil administratif sous le coup d'une menace sauvage fussent ratifiées.

Quand un homme de bon sens, ami de l'ordre, épris de la discipline militaire, est tombé dans ce degré d'esclavage, il n'est plus reponsable ni des ses paroles, ni de ses actions ; et c'est ce qu'il faut dire pour excuser M. Rilliet d'avoir poussé si violemment à la guerre. Nous n'accusons pas M. Rilliet ; nous le plaignons sincèrement.

Amédée Hennequin.

(*La fin au prochain numéro.*)

MARIE-BÉATRICE DE MODÈNE

FEMME DE JACQUES II ET REINE D'ANGLETERRE[1].

IV

Personne ne pleura plus sincèrement que Marie-Béatrice la mort de Charles II, bien que cet événement élevât son mari et elle sur le trône. « La reine que nous avons maintenant, écrit un témoin oculaire des derniers moments de Charles II, pleurait avec désespoir, et d'un si bon cœur qu'elle pensait que c'était acheter bien cher une couronne que de perdre un tel frère. » Marie-Béatrice elle-même, faisant allusion à ses sentiments dans cette occasion, bien des années après, disait : « J'avoue que je ne pris aucun plaisir dans le nom envié de reine. J'étais trop affligée de la mort du roi Charles, et je n'osais donner libre cours à mon chagrin, de peur d'être soupçonnée d'hypocrisie ou de grimaces. Je l'aimais très-tendrement et avec raison, car il était très-aimable, et m'avait montré beaucoup de bonté [2]. »

Le même moment qui rendit certain que Charles II avait cessé de vivre vit tous les genoux fléchir en signe d'hommage devant le duc d'York, naguère calomnié, et toutes les voix s'unirent dans le cri de : vive le roi Jacques II. La couronne avait effacé tous ses défauts ; il fut à l'instant assiégé de tous côtés par des compliments et des félicitations. Épuisé par le chagrin et les veilles, voyant dans le corps sans vie qui gisait devant lui une leçon solennelle de la fragilité des grandeurs humaines, et souffrant, peut-être, de l'adulation des courtisans, le nouveau souverain se retira dans son cabinet pour se re-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXI, p. 112.

[2] *Manuscrit de Chaillot.*

cueillir en silence. Après un court intervalle, Jacques réunit son conseil et fut reconnu à l'unanimité monarque légitime du royaume. Il exprima sa profonde douleur de la mort de son frère, témoigna son intention de gouverner suivant les lois établies et de maintenir l'Église anglicane, et termina son discours par ces mots : « J'ai souvent risqué ma vie pour la défense de cette nation ; je ferai autant qu'aucun homme pour le maintien de ses justes privilèges[1]. » Cette déclaration fut reçue par des applaudissements unanimes. Jacques fut immédiatement proclamé aux portes de Whitehall, et ensuite dans la ville, au milieu des acclamations du peuple. Evelyn, qui après avoir assisté à cette cérémonie, revint avec les officiers municipaux et les hérauts à Whitehall, et qui fut introduit en présence du nouveau roi et de la nouvelle reine, nous dit que « le roi, accablé comme il était de chagrin et de fatigue, avait été obligé pendant ce temps de se jeter sur son lit, mais qu'alors il était levé. La reine était encore couchée ; mais la députation ayant été introduite dans son appartement, elle tendit la main avec tous les signes de l'affliction, et je crois qu'elle l'était réellement, poursuit Evelyn, à en juger par sa conduite antérieure, qui l'avait fait aimer de tous[2]. »

Le dimanche suivant, Leurs Majestés allèrent publiquement à la messe dans la chapelle de la reine, au palais Saint James, abandonnant la chapelle royale de Whitehall à l'usage de la princesse Anne de Danemark et de la portion protestante de leur maison. Ce dimanche-là presque toutes les chaires de la capitale retentirent des louanges du nouveau souverain et de prières pour que lui et son épouse pussent jouir d'un règne long et heureux. Les premiers jours après leur avénement au trône, le roi et la reine furent surtout occupés de recevoir les compliments des ambassadeurs de tous les souverains de l'Europe. Marie-Béatrice remplissait son rôle avec la grâce et la dignité qui lui étaient naturelles, mais elle ne prenait aucun plaisir à ses nouveaux honneurs ; elle n'avait point d'enfant, et quoiqu'elle n'eût que vingt-sept ans, ses ennemis commencaient à insinuer qu'il était peu probable qu'elle donnât jamais des héritiers au trône. Jacques avait quatre enfants illégitimes d'Arabelle Churchill, et deux de sa maîtresse actuelle, Catherine Sedley. Sa Majesté, cependant, décidée à

[1] *Journal de Jacques II.* Echard. Lingard.
[2] *Evelyn.* Journal, t. II.

opérer une réforme morale dans sa cour, persuada à Mrs Sedley de s'éloigner, à la grande satisfaction de ceux qui avaient craint qu'elle ne jouât le même rôle sous le règne de Jacques que la duchesse de Portsmouth sous celui de Charles. Jacques avait de meilleures intentions que son frère. Il exprima publiquement sa répugnance pour l'ivrognerie et les jurements; il réprouva aussi la pratique du duel, une des maladies dominantes de ce siècle, et qui avait causé plusieurs effrayantes tragédies à la cour de son frère; à ce propos il disait : « Je connais un homme qui s'est battu neuf fois en duel; cependant c'est un grand poltron, et il l'a montré manifestement dans un engagement sur mer [1]. »

Le roi s'occupait attentivement des affaires, et il se fit un heureux changement dans les manières des courtisans; les discours profanes et licencieux ne furent plus tolérés.

Au milieu des prémices heureux du règne de Marie-Béatrice, chacun remarquait avec peine la pâleur de son visage et son état de souffrance. Pour remédier à son manque de couleur, et pour se conformer à l'usage d'alors, le roi voulut que sa femme portât du rouge, ce qu'elle n'avait jamais fait jusque-là, et ce qui lui inspirait une grande répugnance. Elle se conforma aux désirs de son mari. Un saint prêtre capucin, le Père Séraphin, à ce qu'elle raconte elle-même, parut surpris quand il la vit ainsi fardée. Comme elle répondait que sa pâleur rendait ce soin nécessaire, il s'écria brusquement : « Madame, j'aimerais mieux voir Votre Majesté jaune, ou même verte, que rouge comme la voilà. » Ces paroles amusèrent extrêmement la reine [2].

Ce qui flétrissait ainsi la fraîcheur de la jeune épouse de Jacques II, et ce qui parfois nuisait à l'égalité de son caractère, était l'impossibilité d'obtenir de son mari qu'il rayât de la liste de sa maison à elle sa maîtresse avouée, Catherine Sedley. Nous avons déjà dit que, dans les premiers jours de son règne, Jacques l'avait éloignée momentanément de la cour; elle y était bientôt revenue, soutenue par de faux amis du roi, qui espéraient que, par son éloignement pour le Catholicisme et ses moqueries, elle parviendrait à le

[1] *Lettres de la famille Herbert.*
[2] *Manuscrit de Chaillot.*

détacher de sa foi[1]. Quand enfin Marie-Béatrice obtint le départ de sa rivale, cette femme garda ses appartements au palais, et on verra plus loin ce qui arriva à propos d'elle.

Longtemps après la mort de son mari, quand Marie-Béatrice parlait de son affection pour lui, elle disait : « Je ne veux pas prétendre qu'il n'eût pas d'autre attachement ni d'autre passion. » Le roi était prêt à sacrifier sa couronne à sa foi, mais il n'avait pas la force d'exiler une maîtresse. Je lui dis une fois : « Sire, est-il possible que vous « puissiez, pour un attachement de ce genre, perdre le mérite de « tous vos sacrifices ? » Une autre fois elle s'emporta jusqu'à dire à son mari : « Donnez-moi mon douaire, faites-la reine d'Angleterre, mais que je ne la voie jamais[2] ! »

Malgré tout le chagrin qu'il donnait à sa vertueuse épouse, Jacques avait pour elle les sentiments les plus vrais de respect, et presque de vénération. Son admiration pour ses charmes personnels nous est attestée par la devise de la médaille de son couronnement, où sont gravés ces mots du discours d'Enée à Vénus : *O dea certe.*

Aucune reine, femme du roi, n'avait été couronnée en Angleterre, à l'exception d'Anne de Danemark, depuis Anne de Boleyn, et l'attente du moment où Marie de Modène prendrait sa place dans l'imposant spectacle du couronnement, auquel son éclatante beauté et sa majestueuse figure devaient, sans aucun doute, prêter un si grand lustre, excitait un vif intérêt.

Il y avait si longtemps que semblable cérémonie n'avait eu lieu que le roi fut obligé de tenir une cour de justice pour régler les préséances d'une quantité de nobles, désireux de jouer un rôle dans couronnement de la reine.

Cette cérémonie eut lieu dans la semaine de Pâques, à l'abbaye de Westminster. Ce fut l'évêque de Londres qui officia, suivant les rites de l'Église anglicane. Chacun remarqua le recueillement et la gravité de la jeune reine ; elle s'unissait à toutes les prières , et lut pendant tout le service dans le petit livre que lui avait offert l'évêque de Londres. Sa beauté, rehaussée par l'éclat des diamants , dont toute sa personne resplendissait, lui attira les compliments et les hommages les plus spontanés et les plus flatteurs ; les pauvres conservè-

[1] *Mackintosh.* Lingard.

[2] *Manuscrit de Chaillot.*

rent un précieux souvenir de ce jour mémorable. Marie-Béatrice voulut consacrer son couronnement par un acte d'une charité touchante, en délivrant tous les prisonniers pour petites dettes, payant toutes celles qui ne passaient pas 5 livres sterling. Quatre-vingt prisonniers sortirent de Newgate seulement, par la gracieuse compassion de Marie-Béatrice, qui fut étendue, dans tout le royaume, à tous les petits débiteurs détenus.

Jacques avait pris le plus grand soin pour faire préparer les insignes royaux de sa femme, mais il ne s'était pas occupé des siens. La couronne avait été faite pour Charles II, qui avait la tête infiniment plus grosse que son frère, de façon que, quand Sancroft mit le diadème sur la tête de Jacques, la chute en parut imminente; Henry Sidney étendit la main et retint la couronne en disant : « Ce n'est pas la première fois, Sire, que ma famille a soutenu la couronne. » Mot heureux s'il eût été prononcé par un autre que par un républicain qui, à la même époque, était engagé dans une correspondance avec le prince d'Orange, dans le but de détrôner son souverain. On sait que ce léger incident, qu'un peu de prévoyance de la part de Jacques aurait pu prévenir, fut regardé par la superstition d'un grand nombre comme un mauvais présage, et que la reine elle-même en fut frappée. Après la cérémonie, un grand banquet eut lieu à Westminster Hall, suivant les us et coutumes des règnes anglo-normands et Plantagenets. Entre le premier et le second service, sir Charles Dymoke, champion du roi, vint dans une pompe chevaleresque défier quiconque oserait nier la légitimité du roi Jacques II, cérémonie qui n'était pas tout à fait inutile, Monmouth prenant alors ses mesures pour disputer la couronne à son oncle. Le défi fut répété trois fois sans que personne y répondît ; après quoi le champion se retira.

On doit remarquer que le roi Jacques II et sa femme consentirent à être sacrés suivant les rites de l'Eglise anglicane parce que le serment du couronnement ne parlait ni de protestantisme, ni de Catholicisme, mais s'exprimait en termes généraux, selon la formule du temps d'Edouard-le-Confesseur, aucun changement n'y ayant été introduit au moment de la réforme. On n'ajouta aucune clause pour le maintien de l'Eglise d'Angleterre au moment du sacre de Jacques II, et ce fut sur ce serment qu'il tâcha de s'appuyer dans la suite, en se conformant à sa première signification et non à la nouvelle interprétation qu'on en donnait.

Bientôt après ces jours de triomphe Jacques commença à indisposer contre lui toute la partie protestante de sa cour, par la manière pompeuse dont il jugea convenable de faire célébrer les cérémonies de sa religion. Il ne se contenta pas d'accompagner sa femme dans sa chapelle, mais il en ouvrit une autre à Whitehall, où il voulut qu'ils allassent tous deux en cérémonie recevoir la communion, accompagnés par les grands officiers de leur maison. La plupart refusèrent; d'autres, comme le duc de Norfolk, vinrent jusqu'à la porte de la chapelle ; celui-ci, qui portait l'épée d'Etat, s'étant arrêté là, Jacques lui dit : « Mylord de Norfolk, votre père aurait été plus loin. — Le père de Votre Majesté n'aurait pas été si loin, » dit le duc, qui, faisant un effort sur lui-même, accompagna le roi jusqu'à la balustrade. Il n'y eut que lord Godolphin, lord chambellan de la reine, qui remplit de bonne grâce toutes ses fonctions. Un contemporain assure qu'il faut l'attribuer au pouvoir des charmes de Marie-Béatrice sur lui [1].

Marie-Béatrice était présente à l'ouverture du nouveau Parlement, le 22 mai 1685, où Jacques annonça le débarquement d'Argyle dans les Highlands. La révolte d'Argyle en Ecosse et de Monmouth en Angleterre fortifièrent plutôt qu'elles n'ébranlèrent le trône de Jacques II, par la promptitude avec laquelle elles furent toutes deux étouffées. Monmouth débarqua le 11 juin 1685 à Lyme, dans le Dorsetshire, arbora son étendard et publia une proclamation dans laquelle il qualifiait le roi « d'usurpateur, meurtrier, traître et tyran ; l'accusant, dans les termes les plus violents, d'avoir incendié la cité, assassiné sir Edmond Godfrey, coupé la gorge au comte d'Essex, et empoisonné le feu roi son frère. » L'opinion publique était à cette époque pour Jacques II. Les deux chambres du Parlement se réunirent pour faire une Adresse à Sa Majesté, lui offrant de l'assister de leurs vies et de leurs fortunes pour réprimer la rébellion. Un acte *d'attainder* fut passé contre Monmouth trois jours après qu'on eut reçu les nouvelles de son débarquement. Au bout d'une semaine les forces de Monmouth montaient à dix mille hommes. L'enthousiasme avec lequel il fut reçu à Paunton l'encouragea, pour son malheur, à se proclamer roi sous le nom de Jacques II, et à mettre à prix la tête de *l'usurpateur Jacques, duc d'York,* comme il appelait le souverain légitime. Les nouvelles de la défaite et de la prise d'Argyle en Ecosse

[1] *Dépêches de Barillon.*

furent suivies par la ruine du parti de Monmouth à Sedgmoor, le 6 juillet. Il fut pris deux jours après, caché dans un fossé près de Ringwood. L'amour de la vie le porta à écrire une lettre d'humble supplication au roi, exprimant ses remords pour ce qu'il avait à lui révéler et qu'il n'osait confier au papier.

Il écrivit aussi à la reine et à la reine douairière, leur demandant d'intercéder pour lui auprès du roi pour en obtenir une entrevue. Sollicité ainsi, Jacques consentit malheureusement à le voir. Monmouth se jeta à ses pieds, et implora sa grâce dans les termes les plus passionnés. Le roi lui avait pardonné de très-graves injures et des provocations intolérables, quand il était duc d'York, à peine vingt mois auparavant ; et le malheureux prisonnier put se bercer de l'espérance qu'il n'avait qu'à renouveler ses protestations et ses promesses de repentir, avec des soumissions proportionnées à la gravité de son crime, pour recevoir la même grâce. Mais la situation était changée : Jacques avait à accomplir des devoirs plus sévères. Il était roi maintenant, obligé de maintenir les lois qui assuraient la paix et la sécurité de son peuple. Deux royaumes avaient été plongés dans les horreurs d'une guerre civile, plus de trois mille de ses sujets avaient péri à la suite de cette tentative, et il lui fallait prendre les mesures nécessaires pour prévenir le renouvellement de scènes semblables. Les détails de ce qui se passa dans cette entrevue ne sont pas parfaitement connus.

« On m'a raconté, dit sir John Bramston, que le roi lui demanda comment il pouvait attendre son pardon après l'avoir traité aussi indignement. « Faire de moi un meurtrier et l'empoisonneur de mon frère, outre toutes les autres infamies dont vous me chargiez dans votre déclaration ! » A quoi Monmouth répondit : « C'est Ferguson qui l'a rédigée, et je l'ai signée avant de la lire. » Cela irrita tellement le roi qu'il dit : « C'est une niaiserie. Auriez-vous signé un papier d'une telle conséquence sans l'avoir lu ? » Là-dessus il s'éloigna de lui, et lui dit de se préparer à mourir [1]. Lord Dartmouth affirme que Jacques dit à Monmouth « qu'il s'était mis hors du pouvoir de son pardon en se proclamant roi. » Monmouth témoigna le désir de revenir à l'Eglise de Rome dans laquelle il avait été élevé.

C'était peut-être avec la pensée d'attaquer Jacques par son côté

[1] *Autobiographie de sir John Bramston*, publiée par lord Braybrooke.

faible, c'est-à-dire par son esprit de prosélytisme, que Monmouth avait si instamment supplié d'être admis en sa présence, et ce pouvait être *ce mot* mystérieux qu'il désirait lui confier, car il est certain qu'il ne fit aucune révélation politique. S'il avait quelque chose de semblable à dire, il en fut malheureusement empêché par la présence du traître Sunderland, que Jacques, avec son manque habituel de tact, avait amené avec lui comme un des témoins de cette malencontreuse entrevue; Sunderland, qu'il savait avoir été gravement mêlé à tous les premiers complots de Monmouth, et qu'il eut plus tard de bonnes raisons pour regarder comme le confident de sa dernière révolte [1].

Kennet tâche de jeter une odieuse imputation sur l'épouse de Jacques dans le passage suivant, pour lequel il n'a pas d'autre autorité que des ouï-dire : « On dit que la reine l'insulta (Monmouth) d'une façon très-arrogante et sans clémence. Aussi, quand le duc vit qu'on ne voulait rien dans cette entrevue que satisfaire la vengeance de la reine, il se releva des pieds du roi avec un air de bravade et fut conduit à la Tour. »

Marie-Béatrice ne put pas insulter le malheureux Monmouth dans sa détresse, car elle n'était pas présente. L'entrevue eut lieu dans les appartements de Chiffineh, où le roi se rendit accompagné seulement de ses deux secrétaires d'Etat, les comtes de Middleton et de Sunderland [2]. Ensuite, bien loin d'insulter ce pauvre prisonnier, Marie-Béatrice aurait fait beaucoup pour lui si Jacques, ne se fiant même pas aux efforts qu'il faisait sur lui-même pour être sévère [3], s'était exposé aux supplications et à l'émotion de sa femme, sur lesquelles Monmouth avait bien compté, puisqu'une de ses lettres, comme nous l'avons dit, lui était adressée. Enfin, ni Fox ni Burnet, si empressés à recueillir tout ce qui pourrait nuire à la mémoire de Marie-Béatrice, ne disent un mot de cette insulte supposée.

Beaucoup d'historiens ont dit que Jacques connaissait et approuvait toutes les horreurs que Jeffreys commit en son nom dans les comtés du Sud après la mort de Monmouth. Rien n'est moins con-

[1] *Journal de Jacques II. Sidney correspondance*, publiée par Blencome.

[2] *Journal de Jacques.* Macpherson. Continuation de Mackintosh. Fox Lingard.

[3] Stanier Clark.

forme aux témoignages contemporains. En effet, nous y voyons que plusieurs personnes furent exécutées après que leur grâce leur eut été accordée, et cela à cause de l'état d'ivresse où était toujours plongé Jeffreys, qui alors méprisait même les ordres du roi, et ensuite que, lorsque toute la vérité fut révélée à Jacques, il remercia infiniment ceux qui l'avaient averti.

Voici maintenant un fait qui se rapporte à l'une des personnes qui furent jugées à Londres sous les yeux du roi; il nous a été conservé par un violent non-conformiste, Edmond Calamy[1], qui ne peut être soupçonné de partialité pour le malheureux monarque, et qui montre combien, quand on le considère sans prévention, Jacques II est différent de l'affreux portrait que l'histoire voudrait en vain nous faire regarder comme le sien; surtout si l'on pense que bien d'autres encore, qui l'avaient, comme celui dont il s'agit ici, offensé personnellement, furent sauvés par lui.

« Quand l'orateur Story, pris et emprisonné pour avoir favorisé Monmouth, eut reçu l'ordre de comparaître devant le roi et le conseil privé, le gardien lui déclara qu'il devait le conduire immédiatement, ce qu'il fit, dans une voiture, sans lui donner le temps de se préparer en aucune façon, l'avertissant seulement de faire une réponse claire et sincère aux questions que le roi Jacques lui adresserait. Quand il parut devant le conseil privé, Story faisait une figure si triste et si désolée que tous ceux qui étaient présents furent surpris et effrayés de son air hagard et défait. Lorsque le roi Jacques jeta pour la première fois les yeux sur lui, il s'écria :

« Est-ce un homme ou n'en est-ce pas un?

On dit à Sa Majesté que c'était le rebelle Story.

« Oh! Story, dit le roi, je m'en souviens : c'est en effet un homme rare. » Puis, se tournant vers lui : « Dites-moi, Story, n'étiez-vous pas dans l'armée de l'Ouest avec Monmouth? »

Story, suivant l'avis qu'on lui en avait donné, répondit aussitôt :

« Oui, Sire, s'il plaît à Votre Majesté.

— Dites-moi, reprit le roi, n'y étiez-vous pas commissaire? »

Story dit encore :

« Oui, s'il plaît à Votre Majesté.

[1] *Journal de Calamy.* Extrait publié par Mackinnon dans son *Histoire de la civilisation*, t. I, p. 201, 202.

— Et n'avez-vous pas fait un discours devant une grande foule de peuple?

— Oui, Sire, s'il plaît à Votre Majesté.

— Je vous prie, si vous n'avez pas oublié ce que vous leur dites, donnez-nous quelque échantillon de votre beau discours, afin que nous ayons quelque exemple des fleurs de votre rhétorique. »

« Là-dessus, ajoute Edmond Calamy, Story nous raconta qu'il répondit promptement : « Je leur ai dit, s'il plaît à Votre Majesté, que c'était vous qui aviez brûlé la ville de Londres. »

— Un grand menteur, sur ma parole! dit le roi. Et, je vous prie, qu'est-ce que vous leur avez dit en outre?

— J'ai ajouté, s'il plaît à Votre Majesté, que vous aviez empoisonné votre frère.

— Quelle impudence! Je vous prie, voyons quelque chose de plus, si votre mémoire vous sert encore.

— Je leur dis ensuite que Votre Majesté paraissait entièrement décidée à faire la nation papiste et esclave. »

A ce moment le roi sembla avoir assez entendu du discours du prisonnier, et il s'écria : « C'est un franc coquin! » Et, coupant court à toute réponse, le roi ajouta : « Je ne doute pas qu'à tout cela vous n'ayez ajouté mille autres injures. Mais que diriez-vous, Story, si, après tout cela, je vous laissais la vie? »

A quoi sans tarder il répondit : « Je prierais pour Votre Majesté tant que je vivrais.

— Alors, dit le roi, je vous pardonne de bon cœur tout ce qui est passé, et j'espère que, dans l'avenir, vous ne vous représenterez plus les rois comme inexorables. »

Les cruautés exercées sur les protestants en France, après la révocation de l'édit de Nantes, furent d'un effet très-préjudiciable aux affaires de Jacques II, en excitant un ressentiment populaire contre tous les membres de l'Eglise de Rome, quels qu'ils fussent; cependant Jacques condamna extrêmement cette mesure comme contraire au Christianisme et à la politique; il fit plus : il se montra très-généreux et très-libéral envers les réfugiés. Il écrivit une lettre pour ordonner qu'on fît une collecte pour eux. Le roi voulut aussi qu'il leur fût délivré des lettres de naturalisation sans payer les honoraires, et leur accorda de si grandes immunités qu'il en vint de quarante à cinquante mille. La fin de l'été fut assez paisible pour Jacques II et sa femme; le roi ordonna

au mois de septembre que tous les nègres fussent baptisés dans les colonies anglaises ; et c'est à cette même époque qu'Evelyn, qui accompagnait Jacques II dans une tournée dans les ports, écrivait : « J'ai observé en lui dans ce voyage un zèle si infini, une telle assiduité, une telle gravité, une si grande intelligence et expérience des affaires, que je ne puis prédire à la nation et à son gouvernement que beaucoup de bonheur ; et s'il continue de la même manière, il n'y aurait plus rien à désirer, pour mettre le comble à notre prospérité, si ce n'est qu'il fût de la religion nationale [1]. »

Le Parlement se réunit au mois de novembre, et fut alarmé par la proposition du roi de convertir la milice en armée permanente, avec une dispense du serment du *Test* pour les officiers. Les Communes étaient disposées à donner de larges subsides à un souverain qui s'était montré digne d'une entière confiance dans les affaires d'argent ; mais comme elles ne voulurent point encourager son projet, repoussant dans sa hauteur les avantages financiers qu'il aurait pu obtenir par une politique plus judicieuse, il prorogea le Parlement avec colère, après une session de onze jours seulement, et prit la fatale résolution d'agir indépendamment des représentants du peuple.

Vers le même temps, le retour de Catherine Sedley donnait à la reine beaucoup de chagrin, et, inhabile comme elle l'était à dissimuler ses sentiments, la peine qu'elle souffrait devint visible à toute la cour. Les partis surveillaient l'événement avec le plus vif intérêt, et, suivant leurs vues d'égoïsme ou leurs tristes préjugés, s'attachaient à la cause de la reine catholique ou à celle de la maîtresse protestante.

Quand Jacques jugea convenable de créer Mrs Sedley comtesse de Dorchester, la reine en conçut un tel chagrin, que quand elle dînait en public, Evelyn, qui fut près d'elle deux jours de suite, dit : « J'observai qu'elle mangeait à peine, ne disait pas un mot au roi ni à personne de ceux qui étaient autour d'elle, quoiqu'elle fût ordinairement très-aimable, parlant beaucoup, et pleine de bonne humeur. »

Les catholiques étaient aussi très-irrités, parce qu'ils avaient longtemps compté sur l'influence de leurs principes pour maintenir le roi dans la bonne voie. Enfin, incapable de supporter cette mortification, Marie-Béatrice tomba malade et garda la chambre ; mais, se rappelant bientôt que, puisqu'elle avait de son côté la jeunesse, la

[1] *Journal d'Evelyn.*

beauté, une bonne cause, la conscience du roi et tout le clergé, elle n'avait pas lieu de désespérer, elle résolut, au lieu de s'abandonner aux larmes et à un ressentiment maussade, de faire un effort vigoureux pour se délivrer de sa rivale. En conséquence, elle appela ses amis à son aide, puis envoya chercher le roi. Quand Jacques entra dans la chambre de sa femme, il y trouva réuni son confesseur à elle et le sien, avec plusieurs autres prêtres d'une haute réputation de sainteté, ainsi que les membres du conseil qui étaient du parti de la reine, et tous les pairs catholiques. La reine lui dit qu'elle était résolue à ne pas être plus longtemps témoin de sa propre dégradation et du mépris qu'il avait pour les devoirs les plus saints; qu'en conséquence il fallait congédier sa maîtresse, ou qu'elle s'enfuirait dans un couvent. Quand les sanglots brisèrent sa voix, le roi fut à l'instant attaqué, comme le tyran d'une tragédie grecque, par les remontrances réunies du chœur dont son épouse outragée s'était pourvue pour seconder ses réclamations. Ils lui représentèrent sa jeunesse, sa beauté, son dévouement conjugal, son irréprochable vertu; et, tombant à genoux, ils le conjurèrent de mettre fin à une liaison si offensante pour une telle épouse, et si peu d'accord avec ses sentiments religieux[1]. Jacques fut pris par surprise. Les remontrances de ses directeurs spirituels, la beauté et les larmes de la reine, enfin la crainte de la perdre l'emportèrent; il promit de rompre ce lien honteux. Il envoya ordre à la nouvelle comtesse de quitter Whitehall et de partir pour l'étranger; mais, comme elle ne lui devait ni respect, ni soumission, elle le défia, déclara qu'elle était née libre, et quelle pouvait vivre où il lui plaisait; ajoutant que, s'il cherchait à l'éloigner, il faudrait que ce fût par force, et qu'alors elle en appellerait aux lois du royaume pour la protéger. Elle couronna le tout en s'appelant *une victime protestante*. Jacques fut forcé de payer la peine de sa faute et de sa folie en se soumettant à sa grossière insolence, et en obtenant, par le présent d'une grande propriété en Irlande, sa retraite momentanée de la cour. Elle revint après une absence de peu de mois; mais la reine, ayant réussi à la bannir de Whitehall, supporta en silence, dans toutes les occasions subséquentes, les torts qu'elle soupçonnait. Au lieu de laisser le champ libre aux larmes et aux reproches passionnés, elle prit la résolu-

[1] Burnet. Lingard. Mackintosh.

tion plus noble de paraître ignorer jusqu'à l'existence de son indigne rivale [1].

Pour ménager ses intrigues avec la jeune duchesse de Norfolk (lady Mary Mordaunt), une autre femme pour laquelle le roi Jacques avait le tort de négliger son aimable épouse, il employait un des domestiques de cette dame, nommé Craggs. Cet homme gagna une somme considérable dans cette affaire, obtint un emploi qui l'éleva au-dessus de sa condition servile, devint dans la suite un agent du parti qui ruina Jacques, et eut une place dans le cabinet de Guillaume III. On raconte que, après que ce Craggs fut entré dans le ministère whig, il accompagna une fois une dame de la cour en grande cérémonie et avec beaucoup de politesse dans sa voiture à lui ; puis, dans un moment de distraction, il monta derrière et roula un certain temps dans son ancienne place de valet, avant de se souvenir qu'il était devenu un gentleman et qu'il avait droit à être dedans.

Une anecdote relative au roi Jacques II, et arrivée au printemps de 1686, nous paraît faire un charmant contraste avec la réception que le comte de Salisbury fit à Jacques et à Marie-Béatrice lors de leur départ pour l'Ecosse, ainsi que nous l'avons raconté plus haut.

C'était au mois de mai ; Jacques II, qui aimait passionnément la chasse, se livrait depuis deux jours à la poursuite du daim, quand la nuit le surprit éloigné de tout le reste de la compagnie. Point de dîner, un cheval épuisé, sa suite et ses gardes engagés dans une autre route. On tint conseil entre le petit nombre des gentilhommes qui avaient pu suivre le roi, pour savoir ce qu'il y avait de mieux à faire. Lord Dartmouth ouvrit l'avis de se diriger vers Copthall, habitation du comte de Dorset, et envoya un valet de pied avertir Sa Seigneurie que Sa Majesté mangerait en famille avec lui ce jour-là, sa maison se trouvant sur la route directe de Londres.

Jamais l'annonce d'une visite royale n'aurait pu arriver dans un plus mauvais moment. Le comte dînait à Rockholts avec une grande réunion de gentilshommes. La comtesse et sa mère allaient faire des visites dans le voisinage, quand le messager les rencontra sur la route, arrêta la voiture et leur fit sa commission. La dame, sachant que son cuisinier et son sommelier étaient allés à la foire de Wattham, voulait excuser de l'honneur importun qui l'attendait dans

[1] Burnet. Barillon. Lingard. Mackintosh.

ce moment de détresse domestique, en disant que son mari et ses domestiques étaient sortis. Mais un second messager suivant de près le premier, elle fit retourner sa voiture et rentra chez elle, renvoyant le carosse au-devant du roi. Alors, comme une femme d'esprit et de bon sens, au lieu de s'emporter contre les clefs et les domestiques absents, aidée de ses femmes, elle brisa les serrures et les portes, et fit si bien que, tandis que le roi arrivait, réparait le désordre de sa toilette, visitait les jardins et la maison, une très-belle collation lui fut préparée. Charmé du régal, Sa Majesté partit pour Londres, et sur sa route rencontra le comte de Dorset revenant de Rockholts chez lui. Le comte mit pied à terre, et, venant à la portière de la voiture, déplora sa mauvaise fortune, ajoutant mille excuses sur ce que les choses n'avaient pas répondu à son désir.

« Ne faites pas d'excuses, Mylord, reprit le roi; c'était extrêmement bien et très-beau [1]. »

Jacques II, malheureusement pour lui, se laissait diriger par des hommes qui, avec l'apparence de lui être utile, travaillaient sous main le perdre. Ainsi, l'ambassade qu'il envoya au Saint-Siége eut l'effet le plus déplorable sur l'esprit de ses sujets, d'autant plus qu'une des affaires dont elle fut chargée était d'obtenir le chapeau de cardinal pour l'oncle de la reine, Renauld d'Est. Si de mauvais conseillers n'avaient pas tant pressé le roi; s'ils avaient laissé la popularité de Jacques II s'étendre des classes élevées aux plus basses classes; si enfin, au lieu d'en venir si vite à cet éclat, on eût procédé avec plus de prudence, peut-être aurait-on pu obtenir de cet acte important un effet bien différent de celui qui en résulta. Innocent XI, comme créature de l'empereur, était le plus grand ennemi politique du roi d'Angleterre, et par la même raison préférait infiniment le prince d'Orange à son beau-père [2].

L'arrivée du nonce du Pape, Ferdinand comte d'Adda, et les *génuflexions* avec lesquelles il fut reçu par Leurs Majestés, choquèrent

[1] *Autobiographie de sir John Bramston.*

[2] Note du traducteur. — Le Pape n'était pas l'ennemi de Jacques II, mais bien celui de Louis XIV, qui s'était attiré cette inimitié par l'assemblée du clergé de 1682; et si Innocent XI parut être en opposition avec le roi d'Angleterre, ce fut à cause de l'alliance de celui-ci avec la France.

infiniment l'Angleterre protestante. Les chaires retentirent de cris d'alarme plus forts qu'auparavant. Le roi prit ombrage de certaines personnalités, et ordonna aux prédicateurs de borner leurs instructions à des sujets de morale chrétienne ou à des exhortations contre le péché. L'Eglise défendit son indépendance, et Jacques se jeta imprudemment dans une querelle ouverte avec Compton, l'évêque de Londres et son ancien adversaire.

L'économie prudente du roi dans l'administration de ses biens propres rendait possible à sa femme de se livrer à son goût pour le luxe sans qu'il en résultât aucun inconvénient, aussi en profita-t-elle pour faire orner magnifiquement Whitehall. Les finances du royaume étaient dans un état florissant, si florissant même, qu'on craignait que le roi ne devînt indépendant de la nation, parce qu'il n'aurait plus besoin de réunir le Parlement pour en obtenir des subsides.

Cette belle situation financière n'empêchait pas la situation du roi d'avoir quelque chose d'alarmant ; car il était en dissidence avec l'Eglise anglicane, et aucune sympathie n'existait entre lui et son peuple. Plusieurs circonstances contribuèrent encore à augmenter ce mécontentement : à une revue, la messe fut célébrée dans la tente de lord Dunbarton ; la veille de Noël de l'année 1686, la nouvelle chapelle catholique que Jacques avait fait construire pour lui et la reine fut ouverte par la solennité de la messe de minuit. La tribune royale était magnifiquement ornée de peintures et de dorures, et les trônes sur lesquels s'assirent Leurs Majestés étaient superbes, suivant Evelyn ; mais toute cette pompe fut regardée comme contraire à la simplicité de la croyance chrétienne primitive, et indigna beaucoup les protestants. Du reste, la reine ne paraît avoir fait aucune tentative personnelle de prosélytisme dans sa maison. Elle était chérie de ses dames protestantes ; plusieurs d'entre elles la suivirent en exil. Sunderland était du petit nombre de ceux qui adoptèrent la croyance du roi ; mais c'était le manteau de la trahison. Par une ruse semblable à celle du serpent, il se réchauffait dans le sein de son maître et travaillait à sa ruine. Beaucoup de personnes attribuèrent la disgrâce de Rochester au déplaisir que la reine avait eu quand il ramena Mrs Sedley sur la scène, dans le but de renverser son influence conjugale. Cela ne nous paraît pas probable ; car, au moment de la mort de lady Rochester, Marie-Béatrice, oubliant tous les torts qu'elle avait eus envers elle en étalant sa liaison avec la maî-

tresse du roi, alla visiter cette dame et lui donna de grandes marques d'intérêt. Ce fut à la suite de la controverse commencée, dit-on, par quelques paroles adressées par lady Rochester à la reine sur son lit de mort, que Rochester abandonna la charge de lord-trésorier.

Sunderland désira cet emploi lucratif; mais Jacques était trop prudent pour confier l'argent de la nation à un homme aussi prodigue, et il donna la charge à une commission. Sunderland chercha alors à obtenir, par l'influence de la reine, que Jacques II revînt sur sa première décision; mais Marie-Béatrice répondit si nettement aux supplications de Sunderland et de sa femme qu'elle leur ôta tout espoir de réussite. Sunderland ne lui pardonna jamais son désappointement. On a pris beaucoup de peine pour accuser la femme de Jacques II des conseils impolitiques qui le brouillèrent avec l'Eglise d'Angleterre; rien ne saurait être plus injuste. Jacques affirme lui-même que, dans ces affaires, il agit contrairement à l'avis de la reine. Quand Sunderland fut arrivé à la prépondérance dans le cabinet, il conseilla au roi l'acte impopulaire de faire entrer le P. Petre au conseil privé; mais aussitôt que la reine apprit ce qu'on avait dessein de faire, elle demanda instamment au roi de ne pas agir ainsi, lui disant que cette mesure causerait un grand scandale, non-seulement parmi les protestants mais parmi les vrais catholiques, comme contraire à la règle de la Société de Jésus. L'influence de Sunderland l'emporta, et la reine fut obligée de céder.

Au printemps de 1687, Jacques jouait un jeu désespéré dans les affaires ecclésiastiques, et s'était engagé dans une querelle avec les deux universités d'Oxford et de Cambridge, par son intervention maladroite dans leurs élections. Les détails de ces discussions appartiennent à l'histoire publique du règne de Jacques; le nom de sa femme ne s'y trouve heureusement jamais mêlé.

Le départ de la reine pour Bath, que sa santé lui rendait nécessaire, fut retardé pour la réception publique et pompeuse du nonce d'Adda, après sa consécration, dans la chapelle du roi à Whitehall, comme archevêque d'Amasia. Le soir il parut avec tout l'éclat d'un pontife dans l'appartement de la reine. Le roi et la reine se levèrent tous deux, et s'agenouillèrent à ses pieds pour recevoir sa bénédiction pastorale, témoignage de respect qui fut pris en mauvaise part. Jacques, apercevant des marques de désapprobation dans le cercle, rappela à sa cour que lui et sa femme ne s'agenouillaient pas devant

le nonce du Pape, mais devant l'archevêque. Quand la réception d'Adda eut lieu à Windsor, le duc de Somerset, premier chambellan du roi, refusa de l'introduire, en disant au roi que c'était contraire à la loi.

« Ne savez-vous pas que je suis au-dessus de la loi? dit le roi.

— Mais je n'y suis pas, moi ! » répliqua le duc.

La cérémonie fut accomplie par le duc de Grafton. Somerset perdit sa place et le commandement de son régiment.

Durant le cours de cet été, la reine fut plongée dans le plus profond chagrin par la perte de sa mère, la duchesse de Modène, qui mourut à Rome le 19 juin. La duchesse était le seul de ses parents que Marie de Modène eût jamais connu, et les premiers liens de leur amour naturel avaient été fortifiés par des rapports renouvelés plus tard. Elles avaient passé quelque temps ensemble à Bruxelles, lors du premier exil du duc d'York, et ensuite en Angleterre. Une correspondance intime et tendre s'était toujours conservée entre elles, et la reine ressentit la perte sa mère comme un des plus grands chagrins qui l'atteignirent jamais. Les intrigues politiques de Dyckwelt, l'ambassadeur hollandais, avaient conduit à une froideur de mauvais augure entre le roi Jacques et son gendre le prince d'Orange ; mais la reine avait conservé une correspondance amicale avec Guillaume et Marie, et, au lieu d'envoyer en cérémonie la nouvelle de la mort de sa mère, elle exprima simplement à Guillaume son chagrin et sa confiance en son affection, telle qu'on pouvait l'attendre entre des personnes unies aussi étroitement par des liens de parenté.

Cette lettre toute franche eut l'effet que sans doute désirait la reine; elle renouvela les rapports entre les cours de Whitehallet de La Haye. Mais ce fut un malheur pour la maison de Stuart; car un ennemi déclaré a été dans tous les temps moins dangereux qu'un faux ami, et l'homme qui rapporta la réponse à la lettre de Marie-Béatrice fut celui qui depuis ce moment intrigua le plus contre Jacques II.

La duchesse de Modène, peu de temps avant sa mort, à ce qu'il paraît, avait visité le sanctuaire de Notre-Dame-de-Lorette, avec des prières et des offrandes votives à la sainte Vierge, afin que par son intercession sa fille pût avoir un fils. Sa Majesté, de son côté, priait avec ardeur dans le même but, non-seulement Dieu et Notre-Dame, mais son saint favori, saint François-Xavier, sous le patronage du-

quel elle s'était mise. Tous les zélés catholiques des trois royaumes s'unissaient depuis longtemps dans la même prière. Il n'y avait pas de raison de désespérer de la voir s'accomplir; car la reine était encore à la fleur de son âge. On ne pouvait pas dire d'elle comme de sa belle-sœur, Catherine de Bragance, qu'elle fût stérile; car elle avait mis au monde quatre enfants vivants, dont un avait vécu cinq ans. Mais Marie-Béatrice avait beaucoup souffert d'inquiétudes d'esprit qui avaient miné sa santé et ses forces, et on regardait comme une punition du chagrin que Jacques lui avait causée en lui donnant des rivales, le chagrin de n'avoir point d'héritier mâle. Un changement avait eu lieu récemment dans la conduite de Jacques, indiquant l'intention de mener une vie plus conforme à sa croyance religieuse. Il traitait la reine depuis quelques mois avec toutes les attentions d'un amant et exprimait un louable désir d'imiter ses vertus. De plus, dans le cours de sa tournée au pays de Galles, le roi fit un pèlerinage à la source consacrée du célèbre saint et martyr Winifred, et but de ces eaux miraculeuses avec les mêmes vœux et les mêmes prières que celles qui avaient occupé les dernières pensées de sa respectable belle-mère, la duchesse de Modène [1].

Jacques rejoignit ensuite sa femme à Bath, dont les eaux lui avaient fait grand bien. Ce fut alors qu'il reçut la première nouvelle officielle du projet de son gendre le prince d'Orange de le priver de la couronne et des intrigues qu'il avait nouées avec plusieurs de ses serviteurs. Bonrepaux, messager particulier qu'envoya Louis XIV à Jacques II pour lui faire part de ces nouvelles, s'efforça d'obtenir de lui d'entrer dans un traité défensif secret avec Louis; mais rien ne put persuader à Jacques que Guillaume fût coupable de la conduite dont on l'accusait; et il déclara son intention de garder inviolablement le traité de Nimègue [2].

A la fin de novembre, on commença à se communiquer à la cour l'espoir que la reine serait mère encore une fois. Cette nouvelle causa une agitation extrême; elle fut d'un côté attaquée avec fureur, et de l'autre saluée avec une joie délirante. La chose était trop importante dans l'intérêt du roi pour pouvoir rester longtemps dans

[1] *Vie de Jacques II.*

[2] *Manuscrit de la Bibliothèque royale sur la mission de Bonrepaux.* 1687.

le doute. La grossesse de la reine fut annoncée par une proclamation royale, ainsi que dans la *Gazette* du 23 décembre, avec l'ordre d'un jour d'actions de grâce générales. Jacques paraît s'être décidé à obtenir le bienfait des prières de l'Eglise d'Angleterre pour l'accomplissement de ses espérances aussitôt qu'il put les demander avec quelque fondement. Il commanda aux évêques de préparer une formule de prière et d'action de grâces relative à la circonstance, pour être lue dans toutes les églises de la capitale et à dix lieues à la ronde, le dimanche 15 janvier, et dans toutes les églises d'Angleterre le 29 du même mois. Rien ne fut dit qui pût indiquer l'espérance d'un enfant mâle, comme on le prétendit ensuite ; mais ce fut simplement une prière générale pour la reine et les enfants qui pourraient naître d'elle, avec quelques mots à la fin pour demander à Dieu de donner aussi des enfants aux trois héritiers présomptifs du royaume, Marie, Anne et Guillaume. Marie n'avait jamais eu d'enfants, et Anne avait été aussi malheureuse que la reine sa belle-même en perdant tous ceux qu'elle avait eus. Les personnes qui venaient ensuite dans l'ordre de succession étaient les deux filles de la sœur cadette du roi, Henriette, duchesse d'Orléans, toutes deux catholiques, et ce n'était d'aucune façon une éventualité désirable que la couronne pût être transmise à une de ces princesses étrangères, dont l'aînée avait épousé le roi d'Espagne, et la plus jeune le duc de Savoie. Dans cette situation, la perspective que la reine mît au monde un héritier mâle de la couronne pouvait être regardée comme un très-heureux événement, si on avait pu espéré qu'il fût élevé dans la religion nationale. Pour les filles de Jacques II et leurs maris, une telle perspective était un sujet de réflexions pénibles. Ils avaient regardé la couronne comme leur héritage naturel, et ils résolurent de ne point abandonner l'influence qu'ils possédaient déjà dans le royaume comme héritiers présomptifs. La joie triomphante du roi, les prédictions confiantes du parti catholique, que le royal enfant serait un prince, attirèrent une série de libelles les plus grossiers et les plus révoltants, tendant à jeter des doutes injurieux sur la situation de la reine.

On pourrait croire que l'imprudence de Leurs Majestés, en attribuant l'espoir d'un héritier à l'intercession de leurs saints favoris, avait provoqué dans les incrédules le soupçon qu'on méditait quelque tromperie, si les histoires qui circulaient alors n'avaient été

autre chose qu'une simple résurrection des malicieux libelles qui avaient été écrits, quelques années auparavant, dans le but de stigmatiser la naissance du dernier enfant de Marie-Béatrice, dans le cas où ç'aurait été un fils. Quoiqu'un garçon fût attendu et désiré vivement, quelques tentatives furent faites par le parti catholique pour pourvoir à l'événement si c'était une fille, en insinuant que la fille du roi et de la reine, c'est-à-dire une princesse née après l'avénement de Jacques au trône, aurait un meilleur droit à la succession que les filles de Anne Hyde.

La situation de la reine encouragea Jacques à poursuivre avec une énergie redoublée ses plans pour l'abrogation des lois pénales relatives aux dissidences de religion. Aucun de ceux qui ont lu les annales ecclésiastiques et civiles des trois royaumes ne peuvent révoquer en doute la cruauté et l'injustice de ces statuts. Jacques, qui, pour nous servir de ses propres paroles, avait appris la grande leçon de la tolérance religieuse à l'école de la persécution, avait l'ambition d'être le premier monarque anglais qui fît solennellement à son peuple le don précieux de la liberté de conscience, don plus glorieux que les priviléges tant vantés qui furent arrachés au tyran Jean-sans-Terre par les champions de la liberté, à Runymède.

Au printemps précédent, Jacques avait déclaré dans le conseil que, quatre de ses prédécesseurs ayant tenté en vain d'établir une conformité générale de croyance, et les lois pénales contre les *dissenters* ayant seulement produit des révoltes et l'effusion de sang, il était convaincu que rien ne pouvait plus conduire à la paix et à la tranquillité du royaume, ainsi qu'à l'accroissement du commerce, qu'une entière liberté de conscience, ajoutant que son opinion avait toujours été qu'en conformité aux principes du Christianisme aucun homme ne fût persécuté à cause de ses croyances, et que ce n'avait jamais pu être dans les intérêts d'un roi d'Angleterre d'en agir autrement[1]. Il ordonna alors à son *attorney* et à son *solicitor general* de ne pas permettre qu'on intentât de procès en son nom à aucun *dissenter*, quel qu'il fût. Dans cette tentative d'établissement de la liberté religieuse, le dernier roi des Stuarts devançait la politique éclairée qui a graduellement dirigé les souverains anglais et les hommes d'Etat du XIXe siècle. Malheureusement pour Jacques II,

[1] *Vie de Jacques II.*

l'âge de la civilisation chrétienne n'était pas suffisamment avancé à cette époque pour admettre un acte législatif de tolérance chrétienne. Le roi oublia qu'il n'était qu'une plume dans le torrent luttant contre la violence de l'opinion populaire, et il tenta dans un moment fatal d'accomplir une œuvre généreuse par des moyens inconstitutionnels. La déclaration de la liberté de conscience ne fut pas acceptée en Ecosse avec autant de reconnaissance que les souffrances du parti presbytérien avaient fait imaginer au roi qu'elle le serait. On y fut offensé d'être compris dans le même acte qui proclamait la liberté de conscience pour les papistes, les anabapitstes et les quakers.

L'intimité confidentielle qui subsistait entre le roi et Guillaume Penn, le quaker philanthrope, n'était pas vue avec moins d'hostilité que l'influence du Père Petre et des Jésuites. C'est, après tout, la plus grande gloire de Jacques que son nom puisse être associé à celui du bienfaisant fondateur de l'utopie du Nouveau-Monde, la Pensylvanie. C'est un fait intéressant et non moins étrange que vrai, que le royal amiral, avec sa passion pour la gloire maritime, le roi despote avec ses idées superbes que la Divinité protége les rois, et tout le zèle brûlant d'un converti au Catholicisme, ait pu entrer avec sympathie et délice dans les vues éclairées de ce philosophe chrétien à l'âme si pure, Guillaume Penn. Jacques fit un reproche spirituel à l'originalité du quaker, qui, la première fois qu'il parut en sa présence après qu'il fut devenu roi, n'ôta pas son chapeau. Jacques ôta immédiatement le sien. « Ami Jacques, dit Penn, pourquoi te découvres-tu? — Parceque, répondit le roi avec un sourire, c'est ici l'usage qu'un seul homme garde son chapeau. »

Penn fut envoyé par Jacques en mission particulière à La Haye dans le but de persuader au prince d'Orange de consentir à l'abolition des lois pénales. L'éloquence de l'homme de la paix et de la philanthropie chrétienne résonna moins agréablement à l'oreille du belliqueux *Statthouder* que les excitations de Burnet et d'autres prêtres agitateurs, qui lui enseignaient à faire d'une croyance politique le passe-partout des royaumes de ce monde. Guillaume refusa de concourir à l'abolition d'aucun statut qui n'eût pas été révoqué par le Parlement. Jacques ensuite se commit en employant indirectement un certain Stuart, réfugié écossais à La Haye, auprès de Fagel, ministre de Guillaume, dans le but d'engager sa fille Marie à seconder ses désirs. Il n'obtint qu'un refus bien sec de la princesse, et en outre

il eut la mortification de voir sa correspondance publiée. Marie-Béatrice, qui prenait rarement part à la politique, avait vainement représenté à son mari le tort qu'il avait dans cette circonstance de compter ainsi sur son influence paternelle [1].

Marie-Béatrice était alors si heureuse de la possession non partagée des affections du roi qu'elle voulut pardonner à ceux qui avaient cherché à l'outrager en créant un parti favorable à sa rivale; convaincue qu'elle n'avait plus désormais de motifs pour la craindre, ni elle, ni ses amis, la reine saisit la première occasion de montrer au comte de Clarendon, un de ceux qui avaient été le plus mal pour elle, que non-seulement elle voulait oublier tout ce qui avait pu lui faire de la peine, mais qu'elle était prête à lui rendre tous les services qui seraient en son pouvoir.

Lui-même il raconte ainsi sa visite à la reine : « Dans l'après-midi du 8, je me rendis chez la reine, d'après ce qu'elle m'avait fait dire qu'elle s'étonnait de ne m'avoir pas vu depuis très-longtemps, car je n'avais pas été chez elle depuis plusieurs mois. Sa Majesté fut très-gracieuse pour moi, et me demanda pourquoi je ne venais plus à la cour. Je lui dis : « Je vais quelquefois au lever du roi; mais n'ayant rien à faire à la cour, je ne pensais pas qu'il fût nécessaire de m'y présenter aussi souvent qu'autrefois. » Elle me dit que j'avais tort, qu'elle savait que le roi m'aimait, qu'elle lui parlait fréquemment de moi, et qu'elle espérait me voir souvent. Puis elle me demanda si ma pension était bien payée ; à quoi je lui répondis que oui. Le roi entra dans la chambre en revenant de la chasse, et je sortis [2]. »

Clarendon était à cette époque plongé dans un océan de troubles, par suite du procès que la reine douairière lui faisait pour les arrérages de ses pensions. La conduite aimable de la reine régnante fut sans doute de quelque consolation pour lui.

La correspondance secrète des perfides favoris de Jacques, de ses ministres renvoyés et des nobles mécontents, avec la cour d'Orange, dévoile à l'historien impartial et qui cherche la vérité dans les documents originaux une vaste ligue qui comptait à sa tête la princesse Anne, une ligue, formée dans le but de flétrir comme supposé l'enfant dont la naissance était si vivement attendue, dis-je, par le roi et la reine,

[1] Echard. Lingard. Mackintosh. Dalrymple.

[2] *Journal d'Henry comte de Clarendon*, publié par Singer.

dans le cas où ce serait un fils[1]. Ce fut de cette ligue qu'émanèrent tous les libelles dégoûtants et les pamphlets incendiaires publiés à ce sujet. Dès le printemps de 1686, la princesse Anne avait laissé deviner aux regards perçants de l'envoyé français, Bonrepaux, que l'ambition et la haine étaient les passions dominantes de son âme. Le lecteur demandera naturellement comment la reine s'était ainsi attiré la haine de sa belle-fille; Anne n'a jamais porté une accusation bien définie contre sa belle-mère, avec laquelle elle avait toujours vécu en parfaite intelligence depuis sa dixième année jusqu'à l'époque de l'avénement du roi Jacques à la couronne. Dans une lettre confidentielle d'Anne à sa sœur Marie, où on doit croire que, si quelque accusation avait pu être portée contre Marie-Béatrice, Anne n'aurait pas manqué de le faire, cette ingrate princesse ne nous laisse voir que sa jalousie et son envie des succès que la beauté et la grâce de sa belle-mère lui attiraient, et elle ne dit rien des mauvais procédés qu'on pourrait peut-être croire, d'après son animosité, que la reine avait eus pour elle; pendant qu'elle conspirait ainsi contre son père et sa belle-mère, elle continuait à paraître, en apparence, aussi tendre et aussi attentive pour eux qu'auparavant.

Marie-Béatrice a été accusée d'une hauteur déplacée pour avoir gardé au sujet des bruits injurieux qui couraient sur elle un silencieux mépris; comme reine, elle paraît, au contraire, avoir agi avec une grande prudence, et avoir fait tout ce qui était nécessaire pour convaincre les grandes dames de la cour et la princesse Anne de la réalité de sa situation.

Sa première intention était d'accoucher à Windsor; mais elle fit une concession très-convenable à l'opinion publique quand elle abandonna cet arrangement, et résolut d'attendre son accouchement dans la capitale, où les témoins nécessaires pour la vérification de la naissance de l'enfant royal pouvaient être réunis à un appel subit. Ses ennemis ont, par un étrange raisonnement, interprété cette preuve de sa bonne volonté à donner entière satisfaction à tous ceux qui étaient intéressés dans cette affaire, comme une reconnaissance de son crime.

« On a d'abord fait grand bruit, dit la princesse Anne, d'accouchement à Windsor, et voilà qu'elle vient à Saint James, qui est l'en-

[1] *Appendice de Dalrymple.*

droit le plus commode pour accomplir une telle supercherie. « Quelqu'un pourrait-il croire que, si Anne soupçonnait une tromperie, elle eût montré si peu de soin de son propre intérêt en inventant un prétexte pour aller à Bath au lieu de rester sur les lieux pour constater la fausseté du fait? Mais la reine lui avait donné des preuves indubitables qu'elle allait devenir mère, et Anne partit à dessein pour ne pas être témoin de la naissance d'un frère dont elle prétendait attaquer les droits, et, dans le cas où l'enfant attendu serait une fille, échapper par son absence à un devoir désagréable. Elle prit congé de la reine avant de partir pour Bath, et elles causèrent ensemble confidentiellement. La reine exprimait toujours des doutes sur la question de savoir si ses couches auraient lieu en juin ou en juillet. La princesse Anne lui dit : « Madame, je crois que vous accoucherez avant mon retour, » motivant son opinion sur des dates qui lui furent ensuite rappelées malicieusement par Mrs Margaret Dawson, quand elle exprima des doutes sur la réalité de ses liens de parenté avec le jeune prince.

(*La suite à un numéro prochain.*)

LES DANGERS DE ROME

ET SES ESPÉRANCES.

Quelques amis ont bien voulu m'encourager à proposer mes sentiments sur la condition présente du beau pays que j'ai visité il y a quelques mois. Je n'étais allé chercher en Italie que le repos, et les monuments plus instructifs que les livres. J'y ai passé mon temps dans les catacombes, dans les vieilles basiliques chrétiennes, dans les archives. Je n'y portais ni l'habitude, ni le goût des études politiques : je n'en reviens pas avec l'ambition de juger les événements, encore moins de les prédire. Mais comment traverser ces villes, autrefois si oisives, aujourd'hui si agitées ; comment passer par des rues pavoisées de drapeaux, devant des portes couvertes d'inscriptions en l'honneur de « Pie IX libérateur » ; comment entendre les cris d'un peuple sans prendre garde, sans s'intéresser à son réveil ? Je me suis mêlé à cette foule passionnée, mais croyante, je l'ai suivie aux premières fêtes de la liberté, qui étaient aussi celles de la religion. En même temps j'ai eu l'honneur d'approcher quelques-uns des grands citoyens dont la modération sera la sauvegarde des réformes italiennes. Enfin Dieu m'a fait la grâce de voir de près, d'entretenir ce grand Pape, sous lequel nos neveux nous envieront d'avoir vécu, qu'ils nous reprocheront peut-être de n'avoir pas assez connu, pas assez aimé. Maintenant je viens dire ce que j'ai appris, en évitant de m'engager dans des discussions qui voudraient plus d'espace et de temps, mais en me gardant bien d'étendre à d'autres que moi la responsabilité de mes impressions. Je le ferai avec défiance de moi-même, avec une liberté à laquelle il faudra peut-être pardonner beaucoup, mais avec cet esprit de fraternité qui rassemble les rédacteurs

du *Correspondant* pour la défense d'une même cause sacrée, sans les lier au service des mêmes opinions humaines.

Il ne s'agit pas de renouveler ici les débats de la tribune et de la presse, et de discuter les droits et les torts du gouvernement français. Il ne s'agit même pas de l'Italie entière : je ne connais pas de plus grande faute, lorsqu'on touche aux questions italiennes, que de confondre dans un même jugement des populations différentes d'intérêts et de mœurs. Je m'arrête aux affaires de Rome qui sont aussi les nôtres. Depuis quelque temps, le découragement a gagné les rangs des catholiques. La chute des sept cantons pouvait jeter les esprits dans l'affliction : elle les a jetés dans la terreur. On a trop oublié que ce n'est pas à Fribourg, mais à Rome, que se livre la bataille décisive ; ou bien on n'a plus tourné du côté du Saint-Siége que des regards effrayés. On a vu le radicalisme entrant bannières déployées et des têtes au bout des piques dans les cours profanées du Vatican. Je me propose de répondre à ces inquiétudes que je respecte, et de faire connaître de mon mieux quels me paraissent les dangers, quels me semblent les sujets d'espérance.

L'œuvre réformatrice de Pie IX, dont nous verrons bientôt la grandeur, rencontre deux sortes de dangers : de la part de ceux qui ne veulent point de changement et de la part de ceux qui en veulent trop, de ceux qui repoussent les réformes et de ceux qui les précipitent, du côté des rétrogrades et du côté des impatients. Parlons d'abord des rétrogrades, précisément parce qu'on les a peut-être trop oubliés, trop ménagés depuis quelque temps. Je leur fais d'ailleurs un honneur qu'ils méritent, puisqu'ils ont pour eux la force et les cent mille baïonnettes des Autrichiens.

Il faut être juste envers la maison d'Autriche ; elle a eu ses jours de gloire ; elle a porté la vaillante épée de Rodolphe de Habsbourg, de Charles-Quint, de don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante ; elle a couvert pendant trois cents ans les frontières de la chrétienté menacées par les infidèles. Mais cette maison a fait deux mauvais héritages. Elle a recueilli l'héritage de Joseph II, de cette politique funeste qui fit du Christianisme un moyen de gouvernement (*instrumentum regni*), et de la religion catholique, comme on la nomme dans les actes officiels, une *religion impériale et royale d'Etat*. C'est à cette école que le cabinet autrichien devait apprendre l'art d'humilier

le clergé par les fonctions de police où il prétend le réduire, d'efféminer le peuple par les plaisirs, par les fêtes sensuelles prodiguées sur les théâtres de Vienne, grâce auxquelles cette ville est devenue un séjour enchanté, mais grâce auxquelles aussi elle compte deux enfants naturels sur trois naissances. Telle est l'Autriche, et voilà à quel titre elle prétend exercer la tutelle de la Lombardie, où, sur vingt-neuf naissances, on n'en compte qu'une d'illégitime; faire l'éducation de ces Italiens qui valent mieux qu'elle, qu'elle prétend traiter en enfants et qu'elle traite en esclaves. Elle a en effet recueilli un second legs non moins dangereux que le premier; elle a accepté la succession des Henri IV et des Frédéric II, des empereurs Gibelins, de ces faiseurs d'anti-papes. C'est de leur chef qu'elle prétend sur l'Italie un empire, ou du moins, comme elle le répétait naguère dans un document presque officiel, « une influence nécessaire à sa sûreté. » Elle cherche à se faire pardonner cet empire par les bienfaits dont elle accable, dit-elle, les provinces lombardes. Ces bienfaits nous sont connus; ils ressemblent à ceux dont on comble les gens de Vienne. Ils consistent à multiplier les plaisirs faciles, à pourvoir de danseuses séduisantes les théâtres de la Scala et de la Fenice. C'est en effet une vieille pratique d'enivrer les hommes de voluptés pour les endormir, et d'embaumer les nations pour les enterrer. Quoi qu'il en soit de cette prospérité matérielle que la Lombardie paie bien cher, si de quatre-vingts millions d'impôts qu'on y lève quarante seulement s'y dépensent, il reste à savoir ce que fait l'Autriche pour le bien intellectuel et moral, ou plutôt ce qu'elle ne fait pas contre lui; ce qu'elle tente de séductions et de violences contre les esprits qui sortent de la timidité et de la médiocrité prescrites; ce qu'elle inflige d'humiliations inutiles à des sujets soumis! Pourquoi, depuis trente ans, en pleine paix, jour et nuit, ces canons insolemment braqués devant le palais des doges de Venise et contre le dôme de Milan? Qu'on vante ensuite les libertés municipales du royaume Lombard-Vénitien, les conseils communaux, les députations provinciales chargées de présenter à l'empereur les vœux des peuples! Nous savons maintenant ce que signifie le pompenx mensonge de ces institutions, qu'il est défendu d'invoquer. Il y a six semaines, Venise présentait une de ces pétitions respectueuses permises par les lois; quinze jours après, un homme que toute l'Italie honore, un homme éminent, revenu à Dieu par la voie du malheur, M. Tommaseo, était arrêté pour avoir

obtenu, par un appel éloquent, les cinq cents premières signatures. Peut-être les portes de sa prison se rouvriront-elles en présence des événements nouveaux. Mais nous reconnaissons déjà cette politique toujours habile à mettre la main sur les plus gens de bien, sur les bons citoyens qu'elle redoute seuls, sauf à laisser échapper les émeutiers qui la servent.

Assurément une puissance capable de ces excès, capable des massacres de la Gallicie, pouvait beaucoup entreprendre contre la papauté. Aussi elle s'y était prise de longue main. Dès le règne de Grégoire XVI, tandis que l'Autriche contrariait au Vatican les premières mesures projetées pour le bien et la paix des peuples, ses agents semaient avec profusion, dans les villes de la Romagne, les pamphlets incendiaires, où l'on irritait les espérances trompées, où l'on comparait au mauvais gouvernement des prêtres la sagesse de l'administration lombarde, où l'on remontrait aux sujets pontificaux le grand avantage qu'ils auraient de passer sous un drapeau laïque, fût-il celui de l'aigle à deux têtes. Quand l'étoile bienfaisante de Pie IX parut au milieu de ces nuages habilement soulevés, jugez ce qu'elle dut exciter de colères. C'est l'honneur du XIXe siècle et le bienfait de ses lumières qu'on n'ait pas recouru aux traditions du vieil empire et essayé d'un anti-pape. Mais, ne pouvant faire un autre Pontife, on osait tout contre celui que Dieu avait fait. Je ne parle pas des intrigues diplomatiques assiégeant les antichambres où elles ont leur place; je parle des émeutes suscitées dans les provinces, sous prétexte de la cherté des grains, et à la tête desquelles se trouvaient toujours, par un hasard fatal, des étrangers, des sujets, des amis de l'Autriche. Tout le monde savait à Rome quelles mains les soudoyaient, quels conseils armaient et soulevaient dans Faenza les débris du parti qu'on nommait grégorien. Enfin, quand on a reconnu l'impossibilité de vaincre le courage du Pontife et le dévouement de son peuple, il a fallu recourir au dernier argument des rois. L'artillerie impériale s'est avancée lourdement sur le pavé de Ferrare, et personne n'a oublié en quel langage insultant les officiers qui la commandaient ont signifié au cardinal-légat les volontés de leur maître. Ces violences outrageaient le droit; elles faisaient bien plus en provoquant le désordre. Chaque pas de l'Autriche en Italie, depuis six mois, a été comme un défi et comme le signal d'une de ces scènes de trouble que la liberté italienne se faisait hon-

neur de n'avoir pas connues. Quand l'Autriche entrait à Ferrare, éclataient à Rome les terreurs paniques de juillet ; quand elle mettait le pied à Modène, Livourne avait les coupables tentatives de janvier; lorsqu'enfin elle s'emparaît de Naples, sinon par ses soldats, du moins par ses conseils, toute la Sicile se levait. Oui, j'ai hâte de le dire, si c'étaient des mortiers et des canons timbrés des armes napolitaines, au blason de Bourbon, qui tiraient sur les palais et les couvents de Palerme, c'était la diplomatie étrangère qui y mettait le feu. Et maintenant qu'elle se console de n'avoir pas réussi à écraser la révolte dans les rues ! Elle est parvenue à faire donner ce mauvais exemple d'une concession arrachée par la violence, d'un souverain vaincu, non par l'amour, mais par la colère de ses sujets. A Dieu ne plaise qu'elle ait réussi à déchaîner une révolution indisciplinée qui pourrait provoquer un jour son intervention (la justifier jamais), et lui servir de prétexte pour forcer enfin cette frontière si glorieusement défendue par la pacifique intrépidité de Pie IX !

Malheureusement la politique autrichienne trouve à Rome, où je vais désormais me renfermer, deux sortes d'auxiliaires. Les premiers sont dans le corps de la place, c'est-à-dire dans les emplois. Il était impossible au génie même de Pie IX de renouveler d'un seul coup tout le personnel des fonctionnaires publics. Il devait espérer beaucoup de la bonne foi d'un grand nombre, beaucoup du temps et du succès qui finissent par convertir les plus obstinés. Ni la sagesse, ni la charité ne lui permettait une rupture qui eût brisé tous les rouages du gouvernement et bouleversé la fortune de cent mille familles. Il fallait donc souffrir la présence de bien des hommes accoutumés à vivre d'abus, à considérer les mauvaises pratiques comme des traditions inviolables, et le bien public comme le leur. De là le mauvais vouloir de quelques officiers du palais, désolés des nouveautés présentes, et pensant trop bien de Sa Sainteté pour ne pas croire qu'elle saisisse tôt ou tard l'occasion de retourner au bon régime d'autrefois. Ce sont ceux qui élèveraient, s'il leur était possible, un mur entre Pie IX et son peuple, qui se désolent de le voir sortir à pied et recevoir les placets des premiers venus ; c'est eux qu'on entend dire que le Pape est trop bon, trop accessible aux réformateurs étrangers, aux libéraux italiens, qu'il a l'oreille trop facile aux projets des utopistes comme aux applaudissements de la foule, et qu'enfin il importe de le bien entourer.

De là aussi, dans tous les rangs de l'administration, cette armée d'employés qui ont combattu les premières réformes, par l'inaction bien plus formidable que l'opposition, qui les étouffaient dans le silence des bureaux, bien plus dangereux que les clameurs de la presse, violant jusqu'au secret des lettres du souverain Pontife, interceptant les avis qui pouvaient prévenir un désordre et supprimer un péril. C'est ainsi qu'en décembre dernier les agents subalternes de la police, avertis dès la veille de la fâcheuse manifestation qui devait fêter la chute de Lucerne, ne firent rien pour épargner au peuple cette erreur, au Pape cette affliction. Il faut de semblables trahisons pour faire comprendre toute l'amertume d'une parole prononcée par un homme qui a l'honneur d'appartenir au service personnel du souverain Pontife. On lui disait : « Que Pie IX doit être heureux de se sentir si aimé ! — Oui, répondait-il, mais en même temps il est si haï ! »

Il faut bien avouer, quoi qu'il en coûte, que les autres auxiliaires de l'Autriche à Rome sont des hommes trompés par leurs doctrines, je veux dire les absolutistes de tous pays, et par conséquent du nôtre. Rome s'est toujours fait gloire de l'hospitalité qu'elle donne aux défaites honorables, aux vaincus, aux blessés des combats politiques. Elle n'a pas communément sujet de s'en repentir ; la plupart des familles réfugiées font l'édification de la ville éternelle par la dignité de leurs mœurs et par l'abondance de leurs aumônes ; mais elles se trouvent liées envers l'Autriche par des circonstances qu'elles déplorent, et dont il ne leur appartient pas de rompre l'enchaînement. Elle ont d'ailleurs conservé une horreur traditionnelle, une terreur bien excusable de tout ce qui rappelle, de près ou de loin, le bruit des révolutions. Leur tort, j'aime mieux dire leur méprise, c'est de semer l'alarme hors même de leur parti, de faire des émeutes de salons plus funestes à la considération d'un gouvernement que les émeutes de la rue ; c'est, enfin, d'entretenir des correspondances qui circulent et portent l'inquiétude avec elles. On a eu la témérité de répandre que la santé du Pape était menacée d'une maladie d'esprit et l'Église d'un grand malheur. Maintenant, à n'en croire que les plus discrets, Pie IX a cessé d'être maître chez lui ; son gouvernement ne résiste plus à la sédition qui le déborde ; ses actes ne sont désormais que des concessions qu'il faut s'attendre à voir révoquées, lorsque le Pontife, re-

couvrant sa liberté, aura pu s'enfuir dans ce paradis terrestre qu'on nomme le royaume Lombard-Vénitien. Non, je ne voudrais pas dire qu'on a osé appeler le Vicaire de Jésus-Christ « un Robespierre en tiare ; » mais tous les jours je l'entends nommer le Louis XVI de la Papauté, et ceux qui le désignent ainsi ne pensent pas l'honorer, mais le blâmer assurément, et tout au plus le plaindre.

Pour répondre à tant d'alarmes, il faut voir ce qu'il y a de péril du côté de ceux que je qualifie d'impatients, et parmi lesquels je distingue des fractions bien séparées, des intentions bien diverses. Quelques-uns, trompés par les souvenirs glorieux du moyen-âge, rêvent la souveraineté temporelle du Pape sur l'Italie délivrée par les armes, et Rome recommençant à déposer les tyrans. Ce sont les nouveaux Guelfes, ce sont ceux qui écrivent sur les murs, dans les quartiers solitaires, comme je l'ai lu au mont Aventin : « *Viva Pio Nono, re d'Italia.* » D'autres, en plus grand nombre, rêvent les chartes d'Angleterre ou de France, ne s'apercevant pas que l'Italie, cette mère de toutes les libertés, a mieux à faire que de s'attacher à des institutions étrangères. Il y a aussi des esprits chimériques qui ne peuvent se tenir en repos s'ils n'obtiennent dans les vingt-quatre heures l'exécution de leurs impraticables programmes. Enfin viennent les carbonari impénitents, les factieux incorrigibles ; et, quand on connaît Rome, on sait combien sont peu nombreux ceux que la clémence de Pie IX n'a pas achevé d'arracher aux erreurs de leur jeunesse. C'est beaucoup d'en compter cent cinquante, ayant sans doute à leur disposition ces désœuvrés, ces malintentionnés, écume des grandes villes, ces gens ingouvernables qu'on trouve partout, qui font la difficulté, mais aussi le mérite des gouvernements.

Voilà les différences dont j'ai cru tenir compte en réunissant les impatients sous un nom qui peut-être semblera trop doux, mais par lequel je ne veux rien dissimuler de leurs torts.

Le premier est leur souveraine injustice envers la mémoire de Grégoire XVI. Le règne de Grégoire XVI peut n'être pas celui d'un grand homme d'Etat : c'est le règne d'un prince profondément savant, ami des lettres, protecteur des arts, qui a bâti et peuplé des musées, qui a lié d'honorables relations avec l'Orient, qui a commencé à porter la réforme dans la procédure judiciaire. Son pontificat est celui d'un Pape hardi pour la défense et la propagation de la foi. Il ne faut pas oublier qu'en présence des ruines fumantes de la

Pologne, quand toutes les royautés constitutionnelles se taisaient, Grégoire XVI osa seul protester hautement, publiquement, en plein consistoire, contre les emportements de l'empereur du Nord. Il faut se rappeler qu'il fit ouvrir à deux battants les portes de son palais à l'héroïque Basilienne et qu'un an après, il refusait au persécuteur la moitié des honneurs que Rome a coutume de rendre aux voyageurs couronnés. Enfin les chrétiens se souviendront que Grégoire XVI a fondé plus de soixante évêchés dans les deux mondes ; et, dans bien des siècles, les Eglises alors florissantes de l'Amérique, de la Chine et de l'Océanie, honoreront les années de son règne comme la date de leur glorieuse naissance.

La seconde faute du parti qui nous occupe, c'est d'avoir soulevé l'opinion publique contre la Compagnie de Jésus. Il y a beaucoup d'iniquité à rendre un Ordre entier responsable de l'hésitation, des imprudences, des témérités même de quelques-uns de ses membres, surtout quand la nouveauté des événements surprenait et divisait les esprits, quand le clergé et la noblesse n'avaient pas encore pris leur parti sur des réformes si bienfaisantes, mais si peu attendues. Il y a beaucoup d'ingratitude à méconnaître en un jour une société qui depuis trois siècles a servi non-seulement la foi, mais la science, mais la littérature nationales, lorsqu'elle compte encore des théologiens tels que Perrone, des savants comme Secchi, Marchi, Pianciani, qui font honorer le nom italien dans toute l'Europe. Il y a surtout, comme on l'a dit éloquemment, un funeste présage à inaugurer l'ère de la liberté par des proscriptions. L'Eglise peut s'offenser de ces tentatives pour abolir par la violence une institution consacrée par ses lois : cependant on ne doit pas s'effrayer outre mesure des cris proférés dans les rues de Gênes et de Rome. Il faut mieux connaître l'Italie, les vieilles et ardentes rivalités qui divisent les ordres religieux, le clergé régulier et séculier, qui entretiennent une polémique éternelle entre les différents ordres religieux. D'ailleurs quand l'écrivain qui se donnait pour l'historiographe officiel des Jésuites a eu le malheur d'attaquer la politique de Pie IX, on a pu s'attendre à d'injustes, mais inévitables représailles. La querelle est descendue des couvents et des cercles dans les rues, elle a pris un langage odieux et menaçant. Mais si les clameurs dont on s'est alarmé avaient au delà des Alpes le même sens qu'à Paris ou à Berne, elles n'y seraient pas répétées par tant de prêtres, par tant de

moines passionnés, mais non pas apostats, par un peuple bien moins jaloux de ses droits que de ses croyances. Dans cet égarement de l'opinion je vois beaucoup d'erreur et de colère; je n'y découvre rien qui ressemble à de l'impiété, à un affaiblissement du Christianisme; j'y reconnais bien moins de crime contre la religion que contre la liberté.

Enfin les impatients se sont donné le tort d'une alliance inconsidérée avec les passions du faux libéralisme. Chaque parti a besoin d'alliances. Pendant que les uns cherchaient la force dans les baïonnettes autrichiennes, les autres ont cru la trouver dans le journalisme et les clubs des contrées voisines. Ils ont fait un mauvais choix qui les a exposés à des jugements bien sévères. On les a rendus solidaires de leurs nouveaux alliés, et tous les jours, par exemple, on entend accuser le mauvais esprit de la presse romaine. Pourtant j'en suis les débats avec cet attachement invincible qu'on rapporte de Rome pour tout ce qui la touche. Je vois des journaux voués à la défense du gouvernement et du clergé, comme la *Gazette* et le *Labaro;* plusieurs soutiennent honorablement leur rôle d'indépendance et de modération, comme le *Felsineo* et la *Bilancia;* d'autres, tels que le *Contemporaneo*, trahissent quelquefois leur inexpérience par une opposition intempérée. Jamais on n'y aperçoit la trace de cette hostilité secrète contre l'ordre religieux et civil, jamais on n'y surprend ces insinuations détournées contre les dogmes et les institutions catholiques qui, en d'autres pays, trompent si facilement l'œil et les ciseaux des censeurs. On a pu regretter quelquefois le silence concerté des feuilles romaines sur des questions irritantes; assurément on ne leur reprochera pas de se taire quand il s'agit de l'indépendance, de la dignité du Saint-Siége. Naguère encore le *Contemporaneo* réfutait avec une rare éloquence l'erreur d'un grand écrivain français qui a vu dans la Papauté, non la garantie, mais l'obstacle des libertés italiennes. Et n'est-ce pas la presse de Rome qui, depuis plus d'un an, va porter chaque jour à toutes les extrémités de l'Europe, non-seulement les actes publics de Pie IX, mais tout ce qu'elle peut surprendre de sa vie privée, du secret de ses vertus et de ses bienfaits, et qui le livre malgré lui à l'amour et à l'admiration de l'univers? Sans doute, il ne faut pas méconnaître le danger du journalisme italien; mais c'est en Toscane qu'il faut le chercher. Personne n'ignore qu'un esprit habile et orné, mais orné surtout des dons funestes du XVIIIe siècle, que l'auteur de la tragédie

d'*Arnaud de Brescia* prête son patronage à la rédaction de l'*Alba* et cherche à ranimer les rangs éclaircis du parti anti-papal. Heureusement ce mauvais exemple n'entraîne pas le reste des journaux toscans, où percent bien quelques restes de l'ancienne jalousie de Florence contre Rome, où l'on trouve souvent la liberté républicaine de Dante, mais en même temps toute l'ardeur et toute la sincérité de sa foi. Je n'oublie pas l'accusation principale qu'on adresse à la presse italienne comme au peuple romain : il s'agit des applaudissements qui accueillirent la victoire de la Diète et la chute de Lucerne. Mais tous les témoins oculaires savent que l'ovation décernée au consul suisse, à Rome, fut l'œuvre de deux cents personnes entraînant sur leurs pas une nuée d'oisifs et d'ignorants qui croyaient porter des félicitations au nouveau sénateur Corsini, et qui furent tout ébahis de se voir arrêtés sous le balcon d'un étranger. Quand le souverain Pontife n'avait pas voulu intervenir dans la lutte, quand il n'y voyait qu'une querelle politique, ainsi qu'il le déclarait naguère dans la même note officielle où il protestait contre des excès détestables, les Italiens ont pu juger autrement que nous. Ils ont été trompés par l'imprudente alliance des sept cantons avec l'Autriche, dont le drapeau semble destiné à porter malheur à tout ce qu'il ombrage. Le complaisant langage des feuilles lucernoises pour les oppresseurs de la Lombardie devait rallier à la Diète les populations italiennes des Grisons et du Tessin, et par elles le reste de la Péninsule. Ce que les écrivains de Rome ont démêlé dans la guerre civile de Suisse, ce qu'ils ont applaudi, c'était la défaite du cabinet de Vienne et l'humiliation de sa diplomatie.

Voilà les reproches encourus par le parti des impatients. Au fond leur erreur principale est de vouloir trop tôt et trop à la fois ; c'est de vouloir en deux ans ce qui sera peut-être l'œuvre de cinquante. Leur impatience tient surtout à la crainte de perdre un Pontife inespéré, un prince dont la terre n'était pas digne. Lorsqu'on a entendu ces longs cris de *Viva Pio Nono !* et avec quel accent tendre et suppliant ils sont répétés, on y reconnaît autre chose qu'une acclamation banale : on y reconnaît une ardente prière pour la prolongation de cette vie à laquelle sont suspendues les destinées de l'Italie et du monde. Ces peuples naïfs, ces peuples enfants, si vous voulez, tremblent toujours que le Ciel ne leur reprenne leur père, et avec lui leurs libertés. Ils se hâtent de tout obtenir de Pie IX, comme s'ils ne de-

vaient rien attendre de ceux qui le suivront. C'est en quoi ils se trompent assurément. Quand la Providence suscite un grand homme qui vient ouvrir une ère nouvelle, elle prend soin de l'honorer en lui faisant un long cortége de successeurs qui marchent dans la même voie. Que si l'on s'inquiète des fêtes bruyantes, des processions un peu tumultueuses qui troublent trop souvent la paix du *Corso* et la solitude du Quirinal, qu'on se représente néanmoins qu'il s'agit d'une population habituée à vivre en plein air, comme les Romains et les Grecs sur le Forum et l'Agora. Souvent, en des jours moins agités, j'ai vu des rassemblements de six cents hommes sur les places publiques ; ils étaient là pour jouir de leur ciel si pur, pour respirer l'air si doux ; lorsque l'*Angelus* sonnait, ils se découvraient pour le réciter ensemble. Quand la liberté vient à passer sur ces places, il n'est pas étonnant qu'elle y trouve beaucoup de monde pour l'accompagner. Sans doute les gens de bien feront sagement de contenir les manifestations populaires, et de ne pas permettre que les cris du dehors troublent les conseils de la Papauté. Mais si répréhensibles que soient l'indiscrétion des demandes et la violence des cris, n'est-il pas honorable pour un peuple qu'on n'ait pas d'autre reproche à lui faire après vingt mois de liberté et un siècle d'abus? N'est-il pas admirable que pas un cheveu ne soit tombé de la tête de qui que ce soit? que pas un palais n'ait eu ses portes enfoncées, ses écussons brisés, chez une nation si violente, dans un pays où les ressentiments passent pour implacables et les vengeances pour de sdevoirs? La révolution française s'ouvrait aussi sous de rassurants auspices : le 4 mai 1789 la religion présidait à l'ouverture des états généraux; mais en juillet l'émeute promenait déjà les têtes sanglantes de Foulon et de Berthier, et en octobre Louis XVI revenait de Versailles, on sait avec quel cortége! Que dirai-je de ce que nous avons vu, des émeutes de 1831, de 1832, de 1834, et aussi des massacres de Madrid? Rendons grâce à Dieu d'avoir épargné à la ville éternelle de si funestes spectacles. La foi du peuple romain l'a gardé des mauvais exemples d'autrui et de ses mauvais penchants. Le sang des martyrs, fondateurs de toutes les libertés, qui a baigné cette terre, lui a valu jusqu'ici le privilége de s'affranchir sans avoir fait couler d'autre sang chrétien.

Je crois fermement que l'avenir réserve à Pie IX des embarras plus sérieux. Je le crois pour la gloire de ce grand Pape. Dieu n'a pas cou-

tume de susciter de tels hommes pour des difficultés ordinaires. Si celui-ci n'avait à triompher que de cet enthousiasme, de cet empressement de la foule, dont si peu de princes ont le bonheur de se plaindre, sa mission semblerait trop facile ; elle tiendrait moins de place dans l'histoire. Sa barque aurait passé sur des eaux bien tranquilles. Attendons-nous aux tempêtes ; mais ne craignons point, comme les disciples de peu de foi : le Christ est dans la barque, et il n'y dort pas, il n'a jamais si bien veillé qu'aujourd'hui.

Pour l'heure présente le plus grand danger serait de prendre l'alarme qu'on nous donne, ce serait de la semer nous-mêmes, de la communiquer aux Italiens. Songeons au mal que leur ferait la mauvaise opinion de la France, à l'inquiétude qu'elle peut jeter dans les gouvernements, aux défiances qu'elle entretiendrait chez les gouvernés. Gardons-nous de contrister le grand cœur de Pie IX, qui regarde quelquefois du côté des Alpes, de ce côté où ses prédécesseurs n'avaient qu'à se tourner pour faire lever des armées au cri de « Dieu le veut ! » N'aurait-il pas lieu d'accuser l'hésitation des catholiques français ? Je sais qu'on nous a glorieusement défendus de ce reproche. Il est vrai que l'épiscopat a donné un éclatant exemple, que le clergé a payé de sa bourse, qu'il a su lever sur son indigent patrimoine un nouveau denier de saint Pierre. Mais nous, simples croyants, avons-nous compris la grandeur de la cause qui demandait nos cœurs à défaut de nos bras ? Interrogeons-nous tous : trouvons-nous dans nos entrailles, trouvons-nous pour Rome ces cris que nous avons eus pour Lucerne ? Ne tournons-nous pas vers le Vatican des yeux irrésolus ? Ah ! laissons ces craintes, laissons ces pensées décourageantes à ceux qui ont le malheur de ne pas croire, aux hommes d'Etat, qui ne peuvent reconnaître à la Papauté le secret qu'ils n'ont pas eu de réconcilier le pouvoir et le peuple ; laissons-les aux ennemis du Catholicisme, affligés de la gloire renaissante du souverain Pontificat comme d'un démenti donné à leurs dédains, et inconsolables de voir le monde ramené par l'amour à une religion dont ils avaient fait depuis si longtemps les funérailles.

On connaît maintenant les raisons de craindre ; il me reste à exposer les motifs d'espérer. La première de ces espérances, la plus forte, la plus douce, et que je voudrais voir maîtresse de tous les cœurs, c'est celle qui repose sur la personne même du Pape. Et je ne

parle ici ni des promesses divines, ni de l'indéfectibilité du Saint-Siége; je reste dans le domaine temporel, sans oublier, mais sans invoquer les considérations théologiques.

Quand Dieu veut faire germer dans le monde chrétien de grands événements, il commence par y semer des saints. Il y a quelques années, un prédicateur qui a le don des paroles inspirées, évangélisant la jeunesse à Notre-Dame, et jetant sur l'Europe moderne un regard attristé, s'écriait : « Mon Dieu, donnez-nous des saints! Il y a si longtemps que nous n'en avons vus! » Soyons contents, le Ciel a fait plus que nous ne demandions. Il a fait asseoir sur la chaire de saint Pierre un saint, tel que peut-être le monde n'en avait pas vu depuis le pontificat de Pie V. Je ne le dis pas seul, je le dis avec Rome, la ville la plus croyante, mais peut-être aussi la plus médisante de l'univers; et cependant la médisance des langues romaines, impitoyable pour les Papes et les cardinaux, n'a pu trouver de prise sur la jeunesse d'un Pontife qu'elle a vu, laïque, mêlé à la foule élégante des salons et destiné au service militaire. Cette pureté fait encore l'admiration, non des dévots seulement mais de tous, chez un peuple qui a des passions violentes, mais qui aime à les voir vaincues. Pourquoi répéter ce que chacun sait de la charité de Pie IX, de ses premières années de sacerdoce ensevelies dans l'obscurité d'une œuvre de patronage, puis de tant d'institutions bienfaisantes où il mit la main, à Spolète, à Imola, passant ainsi successivement par l'école de saint Vincent de Paul et par celle de saint Francois de Sales? C'était bien le Pontife qu'il fallait à un siècle qui, de toutes les vertus chrétiennes, n'honore plus guère que la charité et ne se rend qu'à l'ascendant des bonnes œuvres. Ils ne s'y trompaient pas les bonnes gens de la maison de Tata Giovanni, les anciens élèves de Mastaï, le jour où, l'entendant proclamer sur le balcon du Quirinal, ils s'écriaient hors d'eux-mêmes : « C'est notre Pape! c'est le Pape des pauvres! » En effet, ce Pape est bien resté le leur. Il n'a pas dédaigné de visiter leurs veuves dans les greniers, et leurs enfants dans les écoles. On l'a vu à l'hospice des Pèlerins s'agenouiller devant un vieux prêtre allemand et lui laver les pieds. En même temps, pour solenniser la Semaine-Sainte, et malgré l'épuisement des finances, il distribuait d'immenses aumônes et déchargeait de la patente les contribuables taxés à moins d'une piastre, c'est-à-dire les plus gênés et les plus nombreux. Sa piété est celle de ces belles âmes

mystiques dont on croit la race éteinte. Ceux qui attendaient un Pontife sans préjugés, qui espéraient de lui l'abolition du monachisme, du célibat ecclésiastique, ont dû être bien surpris d'avoir affaire à un homme d'oraison, à un prêtre qui verse des larmes en célébrant, à un évêque qui visite les couvents à toute heure du jour et de la nuit, prêche ses curés, donne la communion au peuple, monte en chaire pour recommander le jeûne et proscrire le blasphême. Quoi de plus petit aux yeux du monde que ces fonctions! Et cependant c'est en rentrant dans ces attributions pastorales, un peu effacées jusqu'ici par les devoirs politiques, c'est en se montrant évêque de Rome plus encore que prince, qu'il a commencé à gagner les âmes. L'opinion populaire lui attribue déjà des miracles. Cette sainteté qui illumine sa noble et douce figure domine toute sa vie et passe dans tous ses actes. Comme elle fait la meilleure partie de son autorité, elle devient aussi le principe de ses réformes. On s'est beaucoup mépris sur les intentions de Pie IX. Les uns l'ont pris pour un souverain faible, vaincu par la popularité; les autres pour un politique habile, subjugué par les lumières de son siècle. Mais lui, dans l'épanchement de l'amitié, il avouait qu'en publiant l'amnistie il n'avait songé qu'à rendre à Dieu beaucoup de cœurs égarés par les haines politiques. Et l'on connut qu'il ne s'était point trompé lorsque, peu de semaines après un grand nombre d'amnistiés, réunis dans la basilique de Saint-Pierre-aux-Liens, y communièrent ensemble, comme pour publier leur retour à une religion si clémente. De même, l'institution de la garde civique, qui a eu l'honneur d'étonner et d'inquiéter la moitié des cabinets européens, fut surtout dans la pensée du Pape une mesure énergique contre le désœuvrement, c'est-à-dire contre la plus grande plaie morale de l'Italie. En mettant sous les armes la foule des oisifs dont les villes et les campagnes sont encombrées, en les soumettant à la fatigue des exercices, à la discipline militaire, il ne les arrachait pas seulement aux tentations de la paresse, il les formait au travail. On croyait qu'il songeait à se donner des soldats, il s'occupait surtout de faire des citoyens. Il en est ainsi du reste; et, tandis qu'on discute à l'étranger si le Pape perdra le souverain ou si le Pape sauvera le souverain, la vérité est que le Pape pousse le souverain. Et quand donc avait-on vu jusqu'à ce jour un prince dans la pleine possession de ses droits se dépouiller volontairement, sans provocation, malgré l'opposition, malgré les remon-

trances des cours voisines alarmées d'un si mauvais exemple ? C'est au pied de l'autel et dans la prière qu'un homme trouve le secret de cette force contre soi-même et contre le monde entier. La conscience seule est capable de ces nouveautés si hardies ; et Pie IX n'a peut-être pas de gloire plus grande , il n'a pas fait de révolution plus signalée que d'avoir supprimé l'ancienne séparation entre la conscience morale et la conscience politique, d'avoir aboli cette doctrine de la raison d'Etat que le concile de Trente avait énergiquement flétrie, mais que trois cents ans de royauté avaient affermie sur tous les trônes.

La sainteté est toujours grande devant Dieu ; elle devient surtout puissante sur les hommes quand elle est soutenue d'une belle intelligence et d'un ferme caractère. Sans parler de cette éloquence dont le Pape Pie IX a reçu le feu sacré, dont la chaleur contenue anime ses paroles et les fait tomber toutes frémissantes de ses lèvres ; je m'arrête à un don plus rare et moins partagé, à la sagesse que ses institutions révèlent. On a beaucoup répété le mot de concessions. Les exemples, cependant, ne manquent pas pour en fixer le sens. Voyez les actes arrachés au roi de Naples par la juste colère de la Sicile : tout y trahit la hâte d'échapper à l'émeute qui rugit au dehors ; tout y montre l'imitation précipitée des institutions étrangères. Voilà des concessions ! Mais quand, au contraire, une réforme politique s'appuie à la fois sur les anciennes lois et les mœurs nouvelles ; quand tout y est calculé pour le besoin du pays, pour son génie, pour ses faiblesses, il faut bien y reconnaître un dessein mûri par l'étude et non pressé par la peur. C'est en effet le caractère des principales fondations de Pie IX, du nouveau sénat de Rome, par exemple, et de la consulte d'Etat. Les esprits étrangers à l'histoire d'Italie ont pu s'étonner de voir au Capitole un conseil municipal composé de cent personnes, dont quatre ecclésiastiques seulement et quinze grands propriétaires. En présence d'une organisation si démocratique, on s'est souvenu avec inquiétude de tout ce que la Commune de Paris suscita de désordres. Il suffisait d'interroger l'histoire du moyen-âge pour trouver dans Rome une puissante représentation populaire, pour reconnaître que toute la force de l'Italie fut dans ses Communes, qu'elle n'eut jamais d'institutions plus nationales, plus traditionnelles, et par conséquent plus conservatrices, et que c'était enfin par les municipalités qu'on pouvait commencer

l'éducation politique des citoyens avec plus d'espoir et moins de péril. La consulte d'Etat a des racines semblables dans le passé; elle rappelle un corps consultatif créé par un autre Pape illustre, par Nicolas V, il y a quatre siècles, mais que Pie IX a renouvelé, sécularisé, en l'animant de cette vie qu'il donne à tous les ouvrages de ses mains. Voilà le sceau de l'étude, la marque de l'intelligence; il reste à parler du caractère.

Pie IX a pris soin, ce me semble, de prouver à toute l'Europe la liberté, la fermeté, la persévérance de ses résolutions. Il déroule lentement des desseins mûris dans la méditation et la prière. Ceux qui connaissaient l'ancien évêque d'Imola savent quels désirs de réforme il nourrissait; avec quel empressement et quelle candeur, se rendant au conclave, il recevait les pétitions et les plaintes des Romagnols, promettant de les appuyer auprès du Pape futur. Le lendemain du jour où il fut salué souverain Pontife, Rome entière attendait l'amnistie : il la fit attendre un mois; il ne voulut pas que le pardon parût arraché par l'entraînement d'un jour de fête, encore moins par l'inquiétude d'un premier jour de règne. Personne n'y comptait plus quand, le 16 juillet 1846, le décret, affiché sur les places, ravit le peuple de surprise et de joie, et l'amena tout entier, ivre de reconnaissance, sous les fenêtres du Quirinal. Que de fois, durant l'hiver dernier, n'ai-je pas entendu les Romains accuser la lenteur de ces deux lois sur la garde civique et sur l'organisation du sénat, qui, à les en croire, pouvaient seules leur ouvrir la terre promise de la liberté! Elles ne parurent, cependant, qu'en juillet et en octobre, mais empreintes d'une vigueur qui ne laissa plus regretter ces retards. La création du conseil des ministres, promise au mois de juin, ne fut accomplie que le 29 décembre; mais cet acte, dont on commence à comprendre le bienfait, porte dans ses quatre-vingt-dix-huit articles tout une réforme administrative. C'est une parole favorite du Pape, « qu'il veut marcher comme la tortue, lentement, mais toujours. » Ne pensez pas qu'il s'arrête; nous venons d'apprendre peut-être la plus décisive de toutes ses mesures, celle qui devait sceller l'alliance entre la souveraineté ecclésiastique et la liberté séculière; le glaive a été remis en des mains laïques, et le ministère de la guerre confié au comte Gabrielli, à un vieux soldat de Napoléon. Qu'est-ce enfin que cette excellente institution des auditeurs auprès de la consulte d'Etat et auprès du con-

seil des ministres, sinon l'établissement de deux écoles ouvertes à la jeunesse laïque et à tous les progrès légitimes de l'avenir? Si l'on trouve que ce soit trop peu, si l'on s'afflige des ménagements que Pie IX garde encore pour des susceptibilités honorables, pour de vieux services, si l'on se plaint de sa mansuétude, qui hésite à multiplier les destitutions, qu'on se souvienne qu'il n'est pas permis au Pape d'être le Pape d'un parti, le Pape des impatients, non plus que le Pape des rétrogrades. Il faut bien qu'il soit le Pape de l'Autriche elle-même, et les Italiens ne devraient pas oublier les reproches que Dante met dans la bouche de saint Pierre contre les Pontifes qui ont fait deux parts du peuple chrétien :

> Non fu nostra' ntenzion ch'a destra mano
> De nostri successor parte sedesse,
> Parte dall' altra del popol cristiano!

Sans doute c'est le caractère de Pie IX d'unir à une volonté toujours maîtresse d'elle-même une sensibilité exquise, prompte à se trahir par tous les signes de la tristesse et de la joie; une douceur extrême qui recule devant les mesures de rigueur, rien de cette roideur qui passe pour de la force, ni de ce mépris des hommes qu'on prend pour le mépris de la popularité. Mais je trouve la même tendresse de cœur, la même hésitation, la même facilité apparente à s'abattre et à se relever, dans les plus héroïques Pontifes du moyen-âge, et par exemple dans Grégoire VII. Il y a d'admirables lettres de Grégoire VII à Didier, abbé du Mont-Cassin, où ce grand Pape confie à son ami toutes les terreurs, toutes les défaillances de son âme, écrasée sous le fardeau du pontificat. Dans ce siècle de fer où Dieu l'a mis, « la vie lui est un ennui et la mort désirable. » Son découragement touche presque au désespoir. Et plus tard, quand lui aussi met la main à l'œuvre des réformes, les impatients se plaignent de sa mollesse. Les Saxons soulevés lui écrivent, ils le pressent pendant quatre ans, ils lui reprochent d'hésiter à déposer un empereur couvert de crimes. L'histoire a fait justice de leurs reproches. Mais assurément je ne connais rien de plus touchant que cette adorable faiblesse qui n'est autre chose que la bonté, rien de plus beau que ces cœurs frêles qui sont soutenus par de grands devoirs. Dieu fait bien mieux voir sa main dans l'œuvre de ces hommes, non de bronze, mais de chair, qu'on croit toujours prêts à succomber. Les contempo-

rains les accusent de timidité : la postérité s'étonne de leur hardiesse.

Telle est la première de nos espérances. Il reste à indiquer rapidement les autres.

Et d'abord ne croyons pas que le Pape soit seul, comme on l'a trop répété. Les grands princes finissent tôt ou tard par susciter de bons citoyens. Entre les impatients et les rétrogrades Pie IX a su se former un entourage de conseillers intelligents et fidèles, aussi résolus pour la défense du pouvoir que pour le progrès des institutions. Il les a trouvés dans le Sacré-Collége, dans ce corps envers lequel on n'est pas assez juste, qui en deux jours et sans l'intervention des cabinets a su faire un Pape réformateur, qui lui a donné des ministres tels que Gizzi et Ferretti, des représentants intrépides comme Ciacchi à Ferrare, populaires comme Amat à Bologne; enfin, des lumières comme Mai et Mezzofanti. La noblesse romaine, un moment surprise, s'est ralliée en partie autour d'une politique qui l'arrache à l'ennui du désœuvrement, et les fils de princes, sous les épaulettes de laine, ont marché dans les rangs de la garde civique. Il faut bien reconnaître aussi quelques garanties de sécurité dans la consulte d'Etat, puisque ses vingt-quatre membres sont choisis sur une triple liste formée pour la première fois par les gouverneurs des provinces : Pie IX n'a pas ouvert les portes du Vatican à une poignée de factieux. Enfin, l'œuvre pacifique de Rome a ses appuis d'un bout à l'autre de l'Italie, dans ce grand nombre d'hommes éminents qui font l'honneur d'un pays moins épuisé qu'on ne croit. Pendant que la ville sainte s'émeut ou se calme sous l'éloquente parole du P. Ventura promulguant devant le catafalque d'O'Connell la charte des libertés chrétiennes, pendant que les ardeurs de la presse romaine sont tempérées par le patriotisme patient d'Orioli et du marquis d'Azeglio, Florence, Turin, Milan, Venise ont trouvé des voix qui ont droit à la confiance du pays et au respect de l'étranger. Je ne parle pas des deux souverains qui ont eu le mérite plus grand qu'on ne pense de suivre une initiative dont ils ne recueillaient pas l'honneur et dont ils partageaient courageusement les périls. Mais qui pourrait approcher sans vénération le noble Gino Capponi? Dieu l'a frappé en lui ôtant la vue; mais, au lieu du jour terrestre, il lui a donné ces clartés de l'intelligence qui en font un des flambeaux de la Toscane. Comment ne pas honorer le savant comte Balbo, qui saluait il y a quatre ans les *Espérances de l'Italie;* le marquis de Cavour, dont

le nom est resté cher aux lecteurs du *Correspondant ;* Tommaseo, Cantù, et tant d'autres, faits pour rassurer les inquiétudes, soit par l'élévation de leur rang, soit par la gravité de leur caractère, par l'éclat de leurs talents ou de leurs bonnes œuvres, fidèles à la foi de leur berceau, ou ramenés à elle par le même chemin qui y ramena les glorieux prisonniers du Spielberg? Il y a là plus que les garanties du cens et de la capacité, plus que des intentions honnêtes, il y a des doctrines : il y a une philosophie chrétienne devenue le ressort et en même temps la règle du mouvement politique. Les fausses philosophies de la France et de l'Allemagne ont été arrêtées au pied des Alpes par l'autorité de ces penseurs trop peu connus, Galuppi, Rosmini, Gioberti : Gioberti, qui a fait un dernier livre souverainement regrettable, sévèrement et justement jugé, mais dont j'aime à penser qu'il n'eût jamais tracé les pages s'il avait pu croire qu'on en ferait des placards incendiaires. Toutefois les catholiques n'oublieront point ses longs services ; ils se souviendront que, dans son *Introduction à la Philosophie,* Gioberti a défendu le dogme de la création par une métaphysique dont on ne méconnaîtra ni la vigueur ni la solidité. Ils se souviendront de l'excellent traité *du Bien et du Beau,* et enfin de ce livre de la *Primauté des Italiens*, où l'on peut trouver beaucoup à contester, mais où l'on s'étonne de lire, tracé huit ans d'avance, tout le programme de la réforme italienne : le Catholicisme, principe de toute la grandeur de l'Italie, point de salut hors de la Papauté, la liberté impossible sans le concert des princes et des peuples, la réforme et non la révolution. Oh ! si ma voix pouvait monter assez haut pour être entendue de cet homme illustre, je le conjurerais pour sa gloire, pour son pays qu'il aime mieux que la gloire, de désavouer ceux qui profanent son nom en l'associant à des cris de désordre, de ne pas permettre qu'il serve à protéger les passions violentes, ni qu'on le mêle à rien de ce qui pourrait tromper la postérité quand elle jugera les grands noms d'aujourd'hui.

Mais le plus ferme soutien du Pontife réformateur, c'est, après Dieu, le peuple. Les habiles répètent souvent que le malheur de Pie IX est de travailler sur le vide, de manquer d'une classe moyenne intéressée tout à la fois à la durée et au progrès des institutions. Premièrement, la classe moyenne ne manque point dans les grandes villes romaines, quoiqu'elle y compte plus de lettrés que de parvenus, quoiqu'elle y soit moins renforcée qu'ailleurs d'industriels et de

financiers. Ensuite, il faudrait savoir s'il n'est pas heureux qu'il y ait quelque part sur la terre un lieu où toute la puissance ne soit pas remise aux mains qui remuent l'or. Sans doute la bourgeoisie de Rome a pu se laisser entamer par le déisme du XVIIIe siècle, comme autrefois par l'athéisme du XVIe. Cependant le petit nombre d'esprits ébranlés a du moins la sagesse de comprendre que sans Pape la ville des Césars, la ville des ruines et de la fièvre, descendrait au sixième rang parmi les cités d'Italie, et redeviendrait ce qu'elle fut au temps du schisme d'Avignon, une ville de dix-sept mille âmes. Mais le gouvernement pontifical trouve une base autrement solide dans les populations, qu'il ne faut pas juger par les modèles des ateliers de peinture, ni par les cochers de la place d'Espagne : il s'agit de ces hommes des faubourgs, de ces paysans du Latium et de la Sabine, violents, mais jaloux de l'honneur de leurs familles, mais fiers de leurs traditions héroïques, inébranlables dans leurs croyances. Ne les comparez pas aux Français de 1793, qui, dites-vous, avaient encore fait leurs pâques en 1789. A Dieu ne plaise que je veuille déprécier mon pays ! mais les Italiens n'ont pas été travaillés par trois cents ans de calvinisme, de jansénisme, de rigorisme. On ne leur fit jamais de leur conscience un fardeau, de leurs églises des prisons dépouillées et blanchies. La religion, qui n'épargne pas leurs vices, quoiqu'on l'ait trop dit, ne trouble pas leurs fêtes : elle les consacre ; elle contient le grand nombre dans la limite des joies permises ; elle est la consolation, l'honneur, l'amour de tant de milliers d'hommes, qui ne se passeraient pas plus de leur foi que de leur soleil. Aussi, lorsque naguère une proclamation coupable couvrait les murs de Livourne, les factieux qui l'avaient dictée, sachant à qui ils avaient à faire, demandaient avant tout des prières publiques. A Cagliari, une longue procession de prêtres et de moines, chargés des châsses des saints, accompagnait jusqu'au port la députation qui porta au roi Charles-Albert les vœux de la Sardaigne. Palerme s'est battu pendant huit jours au cri de : *Vive sainte Rosalie !* Ces peuples rappellent les affranchis du moyen-âge : ils ne tiendront leur liberté pour assurée qu'autant qu'ils en auront pris le diplôme sur l'autel. A Rome, les passions les plus irritées respectèrent toujours la personne du Vicaire de Jésus-Christ. Quelques années avant la mort de Grégoire XVI, le bruit se répandit un jour que le Pape, effrayé du mécontentement public, songeait à quitter la ville ; sa voiture traversait le *Trastevere ;*

dix mille hommes se précipitèrent à sa rencontre. « Saint Père, disaient-ils, vous ne partirez pas, et nous vous défendrons. » C'était la Papauté qu'ils honoraient dans ce vieillard calomnié, comme c'est elle qu'ils aiment, qu'ils sont heureux de voir triomphante en la personne de Pie IX. J'ai été témoin de ces transports, de cette joie de la multitude se pressant sur son passage et se disputant sa bénédiction ; j'ai entendu ces acclamations passionnées et familières pour celui qu'ils nomment « leur père très-amoureux, leur évêque adoré. » Le même entraînement se communiquait aux provinces, chez des populations qui ne devaient probablement jamais connaître de leur souverain que le nom. Jusque dans les montagnes d'Ombrie, j'entendais les gens des campagnes, les pâtres attardés le soir, s'appeler, se répondre et se reconnaître par le cri : *Viva Pio Nono!* Puissent les esprits divisés, fatigués, égarés dans l'obscurité des fausses doctrines, se reconnaître et se rapprocher aussi à ce cri, devenu le mot d'ordre de la fraternité chrétienne !

Au lieu de reprocher aux Italiens la naïveté quelquefois puérile de leur enthousiasme, défions-nous d'une sagesse qui n'aurait que des craintes, et souvenons-nous que l'espérance est une vertu. Mais que faut-il espérer ? Deux choses : l'une dans l'intérêt de l'Italie, l'autre pour la chrétienté tout entière.

Il y a longtemps que l'Italie passe pour morte. Le XVIIIe siècle s'était appliqué à établir que chez cette nation sacerdotale toute vie avait cessé par la faute de la Papauté et du monachisme. En 1815, les hommes d'Etat mirent la morte au tombeau, en scellèrent la pierre et y posèrent des gardes. Les poëtes étaient venus visiter cette sépulture, lord Byron et Lamartine y avaient pleuré dans des vers immortels cette Italie, « à qui le Ciel fit le présent fatal de la beauté, dont l'œil si doux est voilé de larmes et de honte, victorieuse ou vaincue, toujours esclave ! » Assurément tout semblait leur donner raison : l'insolence des conquérants étrangers, l'indifférence apparente des populations conquises, une société désarmée par le plaisir, une jeunesse amollie, passant ses jours aux genoux des femmes. Il semblait que cette admirable contrée ne fût plus qu'un lieu d'oisiveté et de sommeil ; tout au plus y entendait-on le bruit des musiciens, le son des voix et des instruments. Pie IX est venu, comme le Christ vint auprès de la fille de Jaïre ; il a chassé, lui aussi, les joueurs de flûte et les pleureuses, et, prenant par la main la belle vierge, il a dit à

l'Europe étonnée : « Cette fille n'était pas morte, elle dormait. »

Plusieurs lui en sauront mauvais gré : il y aura des politiques qui s'inquiéteront de compter une nation, par conséquent une difficulté de plus. Il y aura des désœuvrés qui s'affligeront de ne plus trouver un lieu sur la terre où l'on ne soit réveillé par le tambour, poursuivi par les échos de la tribune et de la presse. Sans doute il est regrettable que la Providence n'ait pas créé le plus beau pays du monde pour y promener le spleen de quelques riches, et vingt-six millions d'hommes pour recruter de chanteurs et de danseuses les théâtres italiens de Vienne et de Paris. Pour nous, qui n'avons pas les mêmes sujets de plainte, espérons que l'Italie ressuscitée ne s'endormira plus. Il fallait l'intervention de la Papauté, d'une puissance spirituelle agissant par des moyens spirituels, pour décider le réveil des esprits. Pie IX a engagé l'Italie dans cette voie du progrès chrétien, qui est pour elle la seule route de la gloire et de la postérité. Il lui a appris, et ce sera peut-être un jour le plus grand trait de ce grand Pape, il lui a appris, pour la première fois depuis quinze cents ans, à finir ses querelles sans y appeler les étrangers. Il a signé pour elle un acte d'union qui rappelle le temps héroïque d'Alexandre III et de la ligue lombarde, qui prépare l'avénement d'une nouvelle confédération italienne. Il lui a donné l'exemple du calme au dedans, de la dignité au dehors. Espérons qu'elle suivra ces leçons, qu'elle saura fixer la pensée du Pontife dans des institutions durables, qu'elle retrouvera ce génie pratique des vieux Romains, ce sens droit qui est le maître des affaires humaines. Ainsi l'Italie donnera un spectacle nouveau, une preuve de plus, une preuve consolante, pour l'Irlande, pour la Pologne, pour toutes les contrées vendues, mutilées, écrasées par leurs maîtres, que les nations chrétiennes ne meurent jamais. C'est déjà beaucoup, mais ce n'est pas assez.

Pendant que nous croyons Pie IX voué sans réserve aux intérêts de son peuple, c'est pour nous qu'il travaille, c'est pour la chrétienté, c'est pour l'avenir du genre humain. Depuis trois siècles, la civilisation chrétienne est inquiétée, quelquefois arrêtée dans sa marche par une question formidable. Il s'agit de concilier la religion avec la liberté. Les hommes ne veulent pas, ils ne peuvent pas choisir entre ces deux choses qu'on leur dit incompatibles. De là l'angoisse de tant d'esprits et les secrets combats de tant de cœurs. Que n'avons-nous pas souffert de ces déchirements, tous tant que nous sommes de catho-

liques zélés pour les libertés modernes! Combien de fois ne nous reprocha-t-on pas les espérances de notre jeunesse et la confiance que nous avions de rapprocher et d'unir deux principes ennemis? Combien de fois ceux qui ont le malheur de ne pas croire nous prédirent-ils que tôt ou tard les anathèmes du Vatican démentiraient nos illusions? Toutefois nous savions bien que le Vatican ne condamnerait jamais ni la doctrine de saint Thomas-d'Aquin sur les droits des peuples, ni les exemples des Papes du moyen-âge, ces fléaux des tyrans. Mais nous étions loin de croire que la Providence nous réservât à l'un de ces moments où la politique sacrée de l'Eglise se déclare par de grands coups.

L'Eglise, pour reprendre une belle pensée du P. Ventura, se trouve dans une situation qui, dans cinq cents ans d'ici, marquera peut-être une des grandes époques de l'histoire, qui exercera la pénétration des philosophes et des publicistes. Elle se revoit au point où elle fut au commencement du VIIIe siècle. Alors elle était en présence de cet ancien empire qu'elle aimait à cause de Constantin et de Théodose et dont elle honorait la vieillesse. Depuis trois cents ans, l'Occident obéissait aux Barbares, et les sages d'alors pouvaient reprocher à la Papauté de méconnaître le présent, de s'enchaîner au passé, à ce trône vermoulu des Césars byzantins dont les marches pliaient sous le poids des eunuques et des courtisanes. Le Pape saint Martin s'était laissé enlever de Rome, promener comme un criminel dans les rues de Constantinople, traîner par les pieds, la tête sur les pierres qu'il ensanglantait. Les empereurs iconoclastes armaient des flottes pour aller brûler les côtes de cette Italie qui les suppliait de la défendre contre les violences des Lombards. Et cependant les Papes persévéraient dans leur fidélité. Ils donnaient un utile exemple de patience, de respect pour les droits vieillis; ils montraient combien c'est une chose formidable et à laquelle il faut se résoudre lentement que de rompre avec un pouvoir antique, avec un principe d'ordre, même ruiné par ses propres excès. Mais le moment vint où la tyrannie avait comblé la mesure. Léon-l'Isaurien menaçait d'envoyer à Rome et d'y faire briser les statues des apôtres Pierre et Paul. Alors le Pape Grégoire III lui écrivit : « Essayez. Essayez de « toucher aux images des saints apôtres, et vous verrez les hommes « du Nord venir venger les injures de l'Eglise ; car voici que les Bar- « bares adoucissent leurs mœurs, et vous, prince d'un peuple policé,

« vous retournez à la barbarie. » En même temps, il envoyait une ambassade à Charles-Martel pour lui offrir le titre de patrice et de protecteur de l'Eglise. Charles-Martel, cependant, n'était qu'un homme de guerre, peu respectueux pour les immunités ecclésiastiques. La Papauté le savait; mais elle avait pressenti tout ce qu'il y avait de vigueur et de sève généreuse dans cette race carlovingienne. Et à la fin du siècle, Léon III, consommant la rupture avec l'ancien empire, couronna Charlemagne. La situation présente est semblable. La Papauté a vu, d'un côté, la monarchie absolue, respectable par ses souvenirs, mais perdue comme se perdent tous les pouvoirs, par ses fautes, par le scandale de ses mœurs, par l'usurpation des droits de Dieu, par ses entreprises sur les consciences. Elle la voyait comme un grand corps dont l'esprit se retire, et néanmoins elle lui restait attachée, ainsi qu'à un mourant dont elle faisait respecter les derniers jours, malgré le blâme des impatients qui s'étonnaient de tant d'obstination. Maintenant qu'elle a vieilli auprès de la couche funèbre, et qu'elle a pourvu à la dignité des obsèques, la Papauté se tourne du côté de la démocratie, de cette héroïne sauvage dont le P. Ventura parlait, du côté de ces Barbares des temps nouveaux, dont elle ne se dissimule ni les instincts violents, ni la dureté de cœur. Mais elle y voit premièrement le grand nombre, le nombre infini des âmes qu'il faut reconquérir et sauver; en second lieu, la pauvreté que Dieu aime, la pauvreté qui fait la force, qui ne marchande ni son sang ni ses sueurs, à qui l'avenir appartient. Voilà pourquoi la papauté passe du côté des Barbares.

Mais les Papes du VIIIe siècle trouvèrent en France leurs plus hardis auxiliaires; ils en tirèrent des milliers d'hommes héroïques pour aller évangéliser les Barbares du Nord, pour leur donner, non la foi seulement, mais des lois, des villes et des écoles. Que le pontificat moderne entraîne aussi les catholiques français dans la voie qu'il ouvre. Sacrifions les répugnances et les ressentiments pour nous tourner vers cette démocratie, vers ce peuple qui ne nous connaît pas. Poursuivons-le, non-seulement de nos prédications, mais de nos bienfaits; aidons-le, non-seulement de l'aumône qui oblige les hommes, mais de nos efforts pour obtenir les institutions qui les affranchissent et les rendent meilleurs. Passons aux Barbares, et suivons Pie IX.

A.-F. Ozanam.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 février 1847.

Le ministère devant la Chambre. — La discussion de l'Adresse à la Chambre des Députés était déjà commencée lorsque nous terminions notre dernière *Revue politique*, et nous reprenons la plume sans pouvoir annoncer encore la clôture de ces interminables débats. Le paragraphe final, celui des *banquets*, est aussi celui de la réforme parlementaire et électorale, et l'on s'attend à voir la Chambre sérieusement divisée sur cette double question. Si, comme on l'annonce, ce dernier acte ne dure *que* trois jours, il nous sera encore possible de donner le dénouement avant que la presse n'ait achevé de gémir à notre service.

Un journaliste, qui raconte ce matin les *trente actes* du *Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas, et les deux jours de spectacle que la représentation de ce genre d'ouvrage rend nécessaires au Théâtre Historique, exprime d'une façon assez amusante les regrets qu'excite la fin de ce divertissement et la perte des *connaissances* qu'on y a faites. Mais que dirait-il de la discussion de l'Adresse et de ces spectateurs acharnés, de ces dames politiques qui ne manquent pas une séance, et qui vous raconteront tous les moindres incidents du succès ou du *désagrément*, depuis M. Guizot jusqu'à M. Malgaigne ? Nous les avons vus, ces spectateurs modèles, impatients jusqu'à la férocité lorsqu'un accès de grippe vient à tromper leur attente, et quand l'*acteur* ne donne pas à leur gré. Singulier rendez-vous où le monde entier a des oreilles qui écoutent pour lui, des échos pour répandre les paroles qui l'intéressent, et où la victime d'une révolution récente vient entendre l'apologie de ceux qui l'ont dépouillé et exilé.

Parmi les auditeurs les plus assidus des débats de la Chambre, tout le monde distingue l'ambassadeur d'Autriche et l'ambassadeur d'Angleterre, le comte Appony et lord Normanby, assis côte à côte dans la tribune diplomatique. Fort attentifs l'un et l'autre, on ne les voit guère se communiquer leurs pensées. Mais, malgré l'impassibilité dont ils s'enveloppent, chacun devine ou suppose l'impression qu'ils reçoivent de ces luttes ardentes. L'un, pâle, grave, à la fois dédaigneux et inquiet, dédaigneux de cette dépense de paroles dont la sagesse héréditaire des maisons de Habsbourg et de Lorraine a su jusqu'ici préserver les sujets de la couronne impériale, inquiet de l'issue d'un combat où le ministère ne lutte que trop évidemment pour la sécurité des gouvernements absolus; l'autre, laissant errer un sourire de mauvais augure sur ses lèvres affadies et suivant le progrès de nos déchirements intérieurs avec l'attention que mettrait un de ses compatriotes résidant dans une cour de l'Inde à surveiller les agitations d'un gouvernement où la discorde sert d'avant-garde à la conquête britannique : homme qui peut être fort médiocre par lui-même (ce que nous ne nous chargeons pas de juger), mais admirablement propre au poste qu'il occupe, parce qu'il sait ce qu'il faut attendre des meneurs d'une assemblée où les orateurs les plus *patriotes* se tournaient, il y a deux ans, vers la même tribune pour y recueillir les sourires approbateurs de lord Palmerston.

Il est moins que jamais possible d'isoler la Chambre française du reste de l'Europe : le murmure des révolutions y fait, dans le lointain, une basse sourde à la voix des principaux orateurs. Nous sommes actuellement comme dans une ville dont le sort se décide par une grande bataille à une certaine distance : tantôt le silence se fait, et l'on se flatte de voir s'éloigner l'ennemi ; tantôt le vent rapporte le bruit du canon, et l'on croit voir déjà les conquérants étrangers parader sur la place de la cité envahie. Les nuages sombres qui enveloppaient l'horizon au début de la session, et qui nous faisaient dire que, depuis dix-huit ans, jamais l'opinion n'avait été si inquiète, sont loin d'être dissipés.

Sans l'ébranlement extérieur, nous pourrions encore voir disparaître l'orage actuel, et l'optimisme dont M. Guizot faisait profession dans un de ses derniers discours ne serait peut-être pas le sentiment le moins approprié à la circonstance. Quand les lecteurs passionnés des *Girondins* auront cuvé leur frénésie, nous saurons au juste à quoi nous en tenir sur le sérieux de cette fièvre montagnarde qui s'est emparée de leur imagination, et peut-être ne restera-t-il de toutes ces fumées qu'un peu plus d'indifférence politique que par le passé. Mais le monde est en travail d'une révolution universelle, et la question est de savoir si nous avons assez fait la nôtre pour nous préserver d'un nouveau

bouleversement. Voilà pourquoi l'incendie de la Sicile en se joignant à celui de la Suisse, est venu donner un surcroît à nos inquiétudes déjà si vives.

Circonstances extérieures. — Révolution de Sicile. — Expliquons-nous d'abord sur cette nouvelle face des événements de l'Italie. Nous n'avons rien à dire contre le zèle patriotique des Siciliens, et, quoique nous ne connaissions encore que d'une manière fort imparfaite les détails de la révolution de Palerme, il nous en est parvenu assez pour que nous puissions comprendre qu'il s'agit là d'une de ces transformations profondes, où les peuples ont la chance de sortir régénérés du creuset des agitations. Les Siciliens d'ailleurs se trouvent dans une situation particulière et singulièrement favorable au point de vue de la légitimité de leur action. Seuls, parmi les peuples de l'Italie, ils possèdent une constitution, celle de 1812, qui leur a été garantie par les traités, et dont la suspension constitue depuis trente-deux ans le gouvernement napolitain à l'état d'un débiteur de mauvaise foi.

Il est difficile de parler d'un pays après vingt-quatre ans d'absence, et nous ne saurions dire si le triste tableau qu'offrait la Sicile en 1824 a toujours le même aspect. Mais alors c'était, sous le rapport de l'administration et des lois, le dernier pays de l'Europe, et l'on ne nous a pas dit qu'il ait beaucoup changé depuis lors. On y a pratiqué, il est vrai, quelques routes, et l'importation assez récente du Code civil français a dû apporter quelque frein au fléau des gens d'affaires, habitués à dépouiller leurs clients et à se revêtir des titres illustres de ceux qu'ils ont spoliés. C'est le seul pays, d'ailleurs, où nous ayons vu les grands se ruiner sans que le peuple en fût moins malheureux, et à moins d'entrer en rapport avec quelque ignoble suppôt de la police, il nous aurait été impossible de recueillir autre chose qu'une plainte universelle, s'élevant de tous les rangs, sans distinction, d'un peuple exténué, bâillonné, victime d'une administration vénale, tracassière et systématiquement absurde, qui semblait n'avoir pour objet que d'assouvir l'antipathie de la nation d'en deçà du Phare contre celle qui habite au delà.

Chose singulière et pourtant incontestable aujourd'hui ! ce n'est pas chez les historiens ou chez les publicistes, mais dans les romans, qu'il faut chercher la préparation qui s'est faite à la révolution en Sicile. Là vous apprendrez qu'il existe aux pieds de l'Etna une nation énergique, hardie, persistante dans sa haine contre le joug étranger, et les Napolitains sont, dans l'esprit des Siciliens, au premier rang des étrangers qu'on ne peut souffrir. Cette disposition antipathique, sans cesse déjouée et sans cesse renaissante, a fini par trouver un appui dans les plans ambitieux de l'Angleterre. Depuis que l'agitation a commencé en

Italie, les encouragements secrets, appuyés de la présence des forces maritimes d'une puissance qui s'est souvenue à temps qu'elle avait garanti la constitution de 1812, n'ont pas manqué au peuple de la Sicile, et la Sicile est peut-être le seul pays de l'Europe où la voix de l'Angleterre puisse à elle seule accomplir une révolution. En Italie, on se plaint hautement de ne pas trouver dans le gouvernement français assez de sympathie ; mais tous les regards n'en sont pas moins tournés vers la France, et les opinions de nos journaux n'y sont acceptées qu'avec trop de confiance. En Sicile, au contraire, où les armes françaises n'ont pas paru dans le cours des soixante dernières années, et où le souvenir des fameuses Vêpres est l'objet d'un orgueil séculaire, la révolution peut acquérir des proportions formidables sans prendre une couleur française et sans se tenir en garde contre l'ambition britannique.

On ne comprend pas que le roi de Naples, qui, dans l'affaire des soufres de Sicile, a ressenti si durement les effets de la prépotence britannique, ne se soit pas tenu mieux en garde contre l'effet inévitable des évolutions de l'amiral Parker autour de cette île ; mais, dans ce siècle, l'aveuglement des princes surpasse de beaucoup l'impatience des peuples, et l'on peut dire que Ferdinand II est le véritable auteur de la double révolution qui s'accomplit dans son royaume. Seul, parmi les princes italiens, attaqué à main armée par des mécontents qui n'avaient pas compris le caractère éminemment pacifique des mouvements de la Péninsule, on ne lui avait pas contesté le droit de repousser ses adversaires par la force. Seulement, tout en faisant des vœux pour une victoire qui devait faire rentrer la révolution italienne dans son véritable lit, on demandait au roi de Naples de n'user du succès que pour se faire honneur de sa condescendance aux vœux de ses peuples. Un moment l'on a pu croire que cette espérance allait être exaucée ; Ferdinand II semblait rougir des sauvages excès de ses proconsuls à Messine et à Reggio ; l'appel à Naples de M. de Serra-Capriola, dont chacun a pu apprécier ici le caractère respectable et l'esprit conciliant, devait être considéré comme une augure favorable de concessions prochaines. Alors Pie IX pressait instamment le gouvernement napolitain d'entrer dans l'union douanière italienne, et les optimistes s'imaginaient que le 12 janvier, jour anniversaire du roi, ne se passerait pas sans que l'amnistie, accompagnée de décrets à l'unisson de la Toscane et de la Sardaigne, ne fût descendue du trône.

Malheureusement Ferdinand II était engagé dans une tout autre voie : après avoir repoussé les instances du Pape, sous prétexte des intérêts particuliers de l'industrie napolitaine, et sans paraître comprendre que l'union douanière n'était qu'une cocarde italienne qu'il lui fal-

lait prendre, sous peine d'être mis au ban de l'opinion nationale, il s'apprêtait à suivre l'exemple funeste de son père. On va jusqu'à dire qu'il avait déjà sollicité l'intervention des Autrichiens, et que, sans la fermeté de Pie IX qui leur refusait le passage, les impériaux, qui déjà occupent Parme et Modène, auraient tranquillement continué leur marche vers les Abruzzes. Déjà il était question d'une *union douanière* autrichienne, à laquelle les souverains qui ont cherché leur appui dans les baïonnettes allemandes se sont empressés d'accéder, et le roi de Naples applaudissant à cette dérision des efforts de l'indépendance, anticipait de ses vœux le moment où la *banda militare* des Hongrois ou des Croates reparaîtrait sur le théâtre de Saint-Charles, à la grande satisfaction des *dilettanti*, qui, depuis vingt ans, portent le deuil du départ des Autrichiens.

C'est au milieu de ces pensées que l'annonce de la révolte palermitaine est venu le réveiller en sursaut. Aussitôt on le voit descendre sur le môle, et, fier des sept frégates à vapeur qu'il peut charger de troupes et expédier dans la journée, encourager du geste et de la voix ces malheureuses troupes qui n'ont jamais eu de courage que contre des compatriotes. Mais le comte d'Aquila, frère du roi, qui s'était chargé de conduire les renforts dont l'autorité napolitaine avait besoin en Sicile, revient bientôt avec de sinistres rapports, et le roi apprend qu'il s'agit, non d'une émeute, mais d'une révolution. Alors commence le spectacle de la plus déplorable faiblesse : on sait ce qui s'est passé. On n'ignore pas que des décrets, qui deux mois plus tôt auraient été l'objet d'un enthousiasme universel, n'ont été accueillis à Naples qu'avec une froideur glaciale et ont été repoussés par les insurgés siciliens. Sur quoi le fier Ferdinand, ce champion de la royauté, qui se croyait obligé de faire couler le sang encore plus pour l'honneur que pour la sécurité de sa couronne, a une seconde fois demandé grâce, en jetant à son peuple une constitution à la française, qui lui a valu pour le moment l'absolution de ceux qu'il faisait incarcérer la veille.

Nous le répétons, les Siciliens avaient tous les droits au rétablissement de la constitution de 1812 ; et quant aux Napolitains, nous les croyons mûrs pour une charte comme la nôtre. Un peuple qui, depuis près de quarante ans, jouit de toutes les libertés civiles que comporte l'application des codes français, qui a vu se morceler la propriété et se former une classe de plus en plus considérable de petits propriétaires, un tel peuple ne saurait s'accommoder plus longtemps d'un ordre politique qui n'a plus de rapport avec sa constitution civile. Mais cette révolution, à la tête de laquelle reste un prince qui doit la détester dans le fond de l'âme, et qui, par conséquent, ne saurait in-

spirer confiance, survient dans un moment de crise où les passions n'attendent qu'un prétexte pour se développer sur une échelle formidable. Déjà le contre-coup des événements de Naples s'est fait sentir à Livourne, où naguère la fermeté inattendue du grand-duc avait produit un effet si salutaire. Le marquis Ridolfi, qui avait témoigné tant d'énergie contre Guerazzi et consorts, s'est vu contraint par l'émeute de violer les principes du droit des gens, en refusant à un navire napolitain la faculté de s'approvisionner de charbon, et le fameux del Carretto, abandonné par son maître si longtemps docile à ses funestes conseils, et embarqué à la hâte sur le même navire, s'est vu insulté dans les rues de Gênes, au point d'être obligé de repartir en toute hâte. L'Italie ne sait pas encore que le plus beau privilége des nations libres est d'offrir un asile hospitalier aux proscrits de toutes les opinions.

L'Autriche en Lombardie. — De son côté, l'Autriche est décidée à jouer le tout pour le tout. Après avoir réprimé les manifestations milanaises avec une rudesse sauvage, on l'a vu procéder à l'arrestation des champions les plus honorables de la cause italienne, entendue dans le sens du développement pacifique, dont nous nous bercions encore il y a si peu de temps. Parmi les hommes dont nous pouvons apprécier en connaissance de cause les opinions profondément religieuses et modérées, nous pouvons citer MM. Cantù et Tommaseo. Le premier, dont tout le crime était d'avoir osé proposer l'union douanière italienne au congrès scientifique de Venise, a pu heureusement échapper aux sbires, et s'est réfugié à Turin; le second partage la captivité de l'avocat Manin. Celui-ci, sans attaquer le moins du monde l'autorité des Autrichiens dans son principe, avait exprimé des vœux de réforme intérieure, entièrement d'accord avec la pensée unanime de l'Italie. Quant à M. Tommaseo, cet écrivain éminent qui a laissé en France tant d'admirateurs et d'amis, et qui, après avoir payé son tribut aux préjugés philosophiques, a su donner à son talent le sceau d'une foi profonde et d'une vie conforme à sa foi, se voit traîné devant les tribunaux pour avoir dit à ses concitoyens « qu'ils calomniaient le gouvernement autrichien en « croyant être privés du droit d'exposer leurs griefs légitimes, » et en les conjurant d'user de la liberté légale pour faire connaître à l'Autriche les besoins et les pensées de l'Italie. A nos yeux, rien ne donne plus exactement la mesure des terreurs réactionnaires de l'Autriche que la proscription de citoyens tels que MM. Cantù et Tommaseo. C'est exactement comme si la police française allait arrêter pour crime de sédition le vénérable M. Droz ou l'honorable M. Troplong [1].

[1] Nous apprenons que, sur un ordre arrivé de Vienne, MM. Tommaseo et Manin ont été remis en liberté.

Tout le monde a été frappé du ton de *l'Observateur autrichien* dont les articles ont été insérés dans nos journaux ministériels avec un silence quasi-approbateur. Un jour, l'organe officiel du cabinet de Vienne menaçait la noblesse lombarde de susciter contre elle une révolte populaire, à la manière de celle qui a ensanglanté la Gallicie. Le lendemain, il vantait les bienfaits du gouvernement autrichien envers l'Italie, et fulminait contre l'ingratitude de *quelques esprits* insensibles à ce beau idéal d'une administration *nationale*, la seule qui ait pris souci des intérêts du vrai peuple. « Nous défions qui que ce soit, s'écriait-il, de mettre « l'administration française dans ce pays en comparaison avec la « nôtre ! »

De toutes les positions, la pire est celle d'un gouvernement à qui il prend fantaisie de forcer par des raisonnements l'affection d'un peuple qui se sent avili et opprimé. On dirait alors de ces colons qui disent aux esclaves : « Vous avez bien tort de vouloir de la liberté ; qu'en feriez-« vous? Croyez-en notre affection et notre expérience : vous ne serez « jamais aussi heureux que sous notre domination. » Nous ne prétendons pas dire que l'administration française ait été sans reproche, et nous nous souvenons de l'élan fatal, mais motivé à certains égards, qui porta la population milanaise vers les Autrichiens comme vers des libérateurs. Mais comment ces nouveaux maîtres répondirent-ils à la confiance publique? L'histoire des déceptions de la Lombardie est assez connue, et l'expérience a prouvé qu'une certaine régularité administrative, une certaine égalité dans l'oppression, ne peut tenir lieu à un peuple de ce besoin d'air et d'expansion que le contact des idées françaises a produit en tout pays.

Aussi les Autrichiens n'ont-ils au fond aucune confiance dans leurs raisonnements; ils sentent que la force seule peut leur donner raison, et ils mesurent déjà dans leur pensée la résistance tout à fait inégale que l'Italie oppose à leur prépondérance militaire. La catastrophe de l'absolutisme à Naples et en Sicile ne peut que hâter leur impatience, et l'on prétend que déjà ils prétendent faire valoir un droit de garnison que les *traités* leur assurent sur la ville d'Alexandrie. Cette prétention leur est, comme on peut s'y attendre, contestée par le roi Charles-Albert, et si, d'un côté, l'on voit descendre des Alpes, en toute hâte, une nuée de *Barbares*, de l'autre les levées des troupes indiquent, de la part du gouvernement piémontais, une volonté de résistance sérieuse.

Si l'on s'en rapportait aux bruits qui circulent en Italie, l'appui de l'Angleterre viendrait compenser l'inégalité des forces dont la Toscane et le Piémont peuvent disposer. Puisse le patriotisme italien ne pas se repaître d'une vaine espérance ! N'oublions pas qu'en même temps qu'on

se flatte de voir quelque envoyé de lord Palmerston tracer le cercle de Popilius autour du maréchal Radeczski, on s'attend aussi à ce que le général Dufour et M. Ochsenbein descendent du Tésin à la tête d'une centaine de mille hommes pour fraterniser avec la liberté italienne! La première espérance est-elle plus fondée que la seconde?

Ainsi la situation se tend de plus en plus, et la lutte ne saurait rester longtemps pacifique. On espérait ici faire la part de l'Autriche et celle de l'Italie; le choix deviendra dans très-peu de temps nécessaire, et comment alors concilier la solution des difficultés au dedans avec le parti qu'il faudra prendre au dehors? Voilà pour M. le comte Appony; mais lord Normanby n'est guère moins embarrassant, et menacé en face on sent derrière soi gronder une autre tempête.

Progrès de l'esprit anti-français en Angleterre. — Ce serait nous répéter que de rappeler les causes de plus en plus manifestes qui poussent l'Angleterre à des hostilités ouvertes contre la France. Quand M. Thiers nous dit qu'on eût évité tout le mal en cédant sur la question des mariages espagnols, il ne nous donne pas une grande idée de son génie politique, à moins qu'on ne mette en doute sa bonne foi, ce qui ne le grandirait pas davantage. L'Espagne n'a été que le dixième théâtre où s'est engagée une lutte inévitable. Au fond, la France n'avait cherché dans l'alliance anglaise qu'une égalité de droit à laquelle son antique rivale n'aurait jamais consenti, et l'Angleterre n'a joué à l'égalité avec la France que tant qu'elle a cru que celle-ci ne lui redeviendrait jamais redoutable. Que demain, dans quelques mois, la reine Isabelle succombe à la maladie dont on prétend qu'elle est atteinte, et l'avénement de l'infante n'ajoutera que peu de chose à l'irritation actuelle. Les discussions auxquelles on se livre déjà au delà du détroit pour la défense nationale, l'appel du duc de Wellington à un déploiement de précautions contre le débarquement d'une armée française, tout ce bruit, en un mot, qu'on serait tenté parmi nous de tourner en ridicule, est à nos yeux un symptôme d'une haute importance.

Contre la réaction des vieilles idées britanniques que lord Ponsonby préparait à Constantinople en 1840, et que lord Palmerston achève de faire triompher aujourd'hui, on ne rencontre de résistance en Angleterre que de la part des libres-échangistes et des catholiques. Mais d'abord les libres-échangistes ont déjà beaucoup perdu de leur ascendant sur l'opinion, et comme eux-mêmes n'ont arboré le drapeau d'une fausse liberté qu'à l'exemple du docteur Bowring, c'est-à-dire dans le but de sauver l'industrie anglaise d'une ruine presque inévitable, aux dépens des industries continentales; système pour système, on préférera sans doute celui de la guerre, qui n'implique pas à l'intérieur desigran-

des perturbations, et dont le succès à l'extérieur paraît moins douteux.

Quant aux catholiques, que la conduite du cabinet de Saint-James en Suisse a pleinement éclairés sur les intentions du ministère whig, on a su jeter parmi eux une division funeste et qui paralyse en ce moment l'influence qu'ils pourraient exercer sur l'opinion publique. Nous n'avons pas encore parlé de la déclaration de guerre du respectable lord Shrewsbury contre l'épiscopat irlandais, et s'il n'était pas nécessaire d'éclaircir une situation bien grave, nous aimerions cent fois mieux garder le silence sur une telle manifestation.

On sait que l'hostilité de l'Angleterre contre l'Irlande remonte bien au delà de la réforme protestante, et l'on n'ignore pas que, dès avant le triomphe de la doctrine qui a fait de la servitude des Irlandais une satisfaction de la conscience religieuse, on avait appris en Angleterre à se prémunir contre les remords de la tyrannie par le mépris des opprimés. Depuis que les esprits les plus droits et les plus éclairés de la Grande-Bretagne se sont tournés vers le Catholicisme, quelques hommes qui ont su se placer au-dessus des préjugés héréditaires, et à la tête desquels il faut mettre le courageux rédacteur du *Tablet*, M. Lucas, se sont efforcés de combattre dans l'âme des catholiques de l'Angleterre le mépris contre les Irlandais. Aujourd'hui, c'est le journal dirigé par M. Lucas qui nous atteste que, dans le but d'obtenir de Pie IX la soumission de l'épiscopat irlandais à la couronne d'Angleterre, les ministres whigs ont été assez habiles pour exploiter la disposition méprisante des Anglais, en poussant des catholiques à représenter au Saint Siége que jamais l'Irlande ne serait pacifiée si on y laissait le peuple sous la direction du clergé indigène. Une lettre du vénérable cardinal Fransoni, quoique très-modérée dans les termes, prouve que le coup a porté.

On poussait à Rome dans ce sens, lorsqu'une dénonciation eut lieu à la Chambre des Lords contre un prêtre catholique irlandais, qui aurait, sur les marches mêmes de l'autel, désigné un propriétaire anglais au poignard des assassins. Il a été facile au prêtre incriminé de prouver la fausseté absolue de cette calomnie : et pourtant c'est alors que, sans attendre l'éclaircissement des faits, le chef de l'aristocratie catholique en Angleterre, l'auteur d'une de ces magnifiques églises qui rappellent les grands monuments de l'art chrétien au moyen-âge, lord Shrewsbury, en un mot, s'est mis, dans une lettre inqualifiable, à interpeller le vénérable archevêque de Tuam, et à le sommer de mettre un terme aux crimes et aux désordres de son clergé. Le prélat irlandais a répondu à cette provocation avec une dignité et une modération admirables; mais jusqu'ici il n'a pu faire reculer son adversaire, et pour le moment la tunique de Jésus-Christ se trouve déchirée dans l'empire britannique.

Rien ne fait donc au dedans contrepoids à l'ascendant de la politique de lord Palmerston, et, au dehors, l'atteinte portée à la considération du pouvoir dans notre pays confirme cet homme d'Etat entreprenant dans l'espérance qu'il a évidemment conçue de ramener la France aux termes de 1763 et de 1814. Voilà (et nous demandons pardon à nos lecteurs de la longueur de ce double épisode) ce qui rend lord Normanby non moins assidu et non moins attentif que le comte Appony aux débats de l'Adresse.

Discussion de l'Adresse. — Maintenant, tâchons de résumer ces longs débats, et d'en bien fixer le caractère. Aujourd'hui (8 février), nous sommes arrivés au *quatorzième* jour de la discussion, sans compter les préliminaires de *l'affaire Petit*, qu'on peut à bon droit considérer comme le prologue de ce drame. L'usage de la parole arrive à l'état pléthorique : les romans ont quarante volumes, la représentation d'une pièce de théâtre durera bientôt huit jours : aux Etats-Unis, on a des discours politiques qui emploient six heures d'horloge, et on a calculé qu'avec les journaux qu'on imprime en un an dans ce dernier pays on ferait une ceinture assez longue pour embrasser le globe. Qui aurait pu prévoir l'étouffement de la lumière par l'abondance des témoignages et des renseignements? Et pourtant nul danger plus évident ne menace la société. Les partis dont la force se fonde sur la perversion des idées le savent bien. Aussi n'a-t-on jamais poussé plus loin l'audace du mensonge. Nous trouvions l'autre jour dans *l'Espérance de Nancy* une pétition très-sensée pour obtenir enfin des Députés une publication destinée à répandre dans le pays le compte-rendu fidèle des débats parlementaires. En attendant qu'on parvienne à triompher sur ce point de l'opposition suscitée par les grandes puissances du journalisme, même celles qui arborent la bannière ministérielle, on voit dès à présent s'arrêter au cercle fort étroit des gens bien informés le retentissement des plus importantes victoires parlementaires. C'est la publicité elle-même qui condamne au *huis-clos* les débats de la Chambre.

Se figure-t-on, d'ailleurs, l'effet que doit produire sur la marche générale des affaires une préoccupation de défense personnelle qui ne dure pas moins de six semaines, c'est-à-dire près d'un sixième de l'année entière? Y a-t-il des forces humaines qui puissent suffire à de telles épreuves? M. Thiers parle deux jours de suite sur les finances, il revient à la charge trois jours après, à propos de la question italienne; le lendemain, il voudrait entamer la question suisse. Mais il est épuisé, le président du conseil aussi : tous deux s'accordent pour demander la remise du débat. Le jour d'après, l'agresseur a retrouvé de la voix, mais M. Guizot n'est pas en état de lui répondre, et il faut encore une remise

pour qu'il puisse donner la preuve, non du retour de ses forces, mais de la prolongation de son impuissance physique. Vingt-quatre heures se sont encore écoulées, et M. Guizot sort du nuage pendant moins d'une demi-heure, soutenu par la perfide vigueur de la fièvre. Cependant M. de Lamartine est resté sous le coup d'un seul discours, et M. Berryer, poursuivi par l'ennemi commun, n'a pas même pu prononcer celui qu'il avait médité : c'est ce qui fait dire à bien des gens que la discussion a été *mutilée*..... Où en serions-nous, bon Dieu ! si nous l'avions eue complète ? Ce sera pour l'an prochain, ou la discussion de l'Adresse durera sans doute tout un trimestre. O siècle de progrès !

Algérie. — Disons d'abord quelques mots des points de discussion purement accessoires. Il faut y ranger la question de l'Algérie, que l'embarras causé par la présence d'Abd-el-Kader en France ne saurait, en ce moment, élever au premier rang. Quoi qu'il arrive de cet hôte incommode, on ne peut mettre en doute le bien considérable produit par son départ de l'Algérie. Il n'y a donc pour le moment que deux difficultés, toutes deux appartenant à l'ordre des choses pratiques, et sur lesquelles la discussion peut jeter seulement quelques lumières anticipées. Pour Abd-el-Kader, qu'en fera-t-on ? Pour l'Algérie, qu'y fera-t-on ? Sur la première question, nous avons déjà, ce nous semble, bien marqué le point délicat. Il y a eu, de la part de personnes que l'on ménage, une grosse faute de faite, qu'on tâche de réparer avec le moins d'éclat possible. On ne peut ni désavouer la parole si imprudemment engagée par M. le duc d'Aumale, ni mettre de nouveau Abd-el-Kader en état de nuire aux intérêts de notre patrie. On avait compté d'abord sur la docilité de l'ex-émir ; mais celui-ci, avec quelque soin qu'on le surveille, puisqu'on en vient jusqu'à le transformer en prisonnier d'Etat, ne doit pas manquer de ces conseillers bénévoles qui ne voient jamais dans un embarras ou un péril suscités à leur pays qu'une niche à faire aux ministres en place. Aussi Abd-el-Kader est-il maintenant persuadé que l'*honneur de la France* est intéressé à la parole que lui a donnée M. le général de Lamoricière, et c'est pourquoi on se propose de demander au vice-roi de l'Egypte de se faire le geôlier du sultan détrôné de l'Algérie. Nous voudrions pour beaucoup que Méhémet-Ali acceptât cette étrange proposition, afin de voir la figure que feraient les Députés quand on leur demanderait l'argent nécessaire pour garder Abd-el-Kader dans une prison où les Anglais iront le chercher quand l'occasion de révolutionner l'Algérie leur semblera propice. L'espoir secret est sans doute que Méhémet-Ali refusera, et alors Abd-el-Kader pourra écrire ses mémoires dans quelque terre de la Sologne. N'aurait-il pas mieux valu commencer tout franchement par où l'on veut en finir ?

Il est vrai que M. de Lamoricière s'est fait applaudir en racontant les péripéties de la nuit où Abd-el-Kader consentit à se remettre entre ses mains. Pour peu qu'on lui eût serré le bouton, le brave et spirituel général aurait fini par prouver que le traité fait avec l'ex-émir l'a sauvé, lui et son corps d'armée, de quelque désastre punique. Quant à nous, il nous suffit de son propre bulletin pour estimer que la perte d'Abd-el-Kader était, dans tous les cas, inévitable. — Mais la reddition volontaire du sultan vaincu a produit une plus vive impression sur l'esprit des musulmans que ne l'aurait été sa prise.... On a beaucoup admiré ce raisonnement, qui pourtant pêche par la base ; car la question n'était pas posée entre la reddition d'Abd-el-Kader et sa prise de vive force, mais entre la reddition *conditionnelle* ou *à discrétion*. M. le duc d'Isly et M. le général Lamoricière se sont réciproquement ménagés. Celui-ci n'a pas eu un mot contre les projets de colonisation militaire de son ancien chef, quoiqu'on sache qu'il ne les approuve nullement, et le maréchal s'est abstenu de rappeler qu'il avait proclamé plus de vingt fois que jamais la France *ne consentirait à traiter avec l'émir*. Nous dirions volontiers avec le héros d'une farce populaire : *Mais c'est de la haute comédie!*

Quant à la question de colonisation, nous y reviendrons bientôt à propos d'une nouvelle brochure de M. l'abbé Landmann, qui a pour titre : *Appel à la France pour la colonisation de l'Algérie*[1]. Nous avons un penchant naturel et irrésistible pour les idées de M. l'abbé Landmann ; il porte dans la propagation de ses plans l'ardeur et la conviction d'un apôtre, ce qui ne l'empêche pas d'être pénétré de la nécessité d'étudier le côté pratique des choses. Aussi, à chaque fois qu'il reprend la parole, trouve-t-on une amélioration marquée dans ses conceptions. Ce qui nous frappe aujourd'hui, c'est combien la manière de voir du prêtre se rapproche de celle du général, quant à la nécessité de constituer une population à la fois armée et agricole. Il y aurait une indifférence coupable à négliger les conseils d'un homme qui s'est approprié, en quelque sorte, la question coloniale de l'Algérie avec toute l'autorité de l'expérience et du caractère.

Finances. — Au reste, l'Algérie est le seul terrain sur lequel la distinction des partis se soit à peu près effacée dans la Chambre ; partout ailleurs on est resté l'arme au bras, et aucune opinion moyenne ne paraît avoir de chance pour adoucir les aspérités toujours croissantes de la situation. L'attaque sérieuse a commencé par les finances. M. Thiers, qui avait laissé les gens pressés, ou ceux qui ne risquent rien à se compromettre, s'engager dans le dédale des questions personnelles, est ar-

[1] Paris. Chez Lecoffre.

rivé à la tribune en homme qui sait par expérience que le mauvais état des finances est le principal levier des révolutions; car M. Thiers, avec tout son talent et les embarras de son passé conservateur, n'est plus qu'un orateur révolutionnaire. Si haut qu'il ait voulu assurer sa position, le flot a fini par monter jusqu'à lui, et sa superbe inaction pendant les banquets réformistes ne l'a pas sauvé de la nécessité de passer sous les fourches caudines du radicalisme. Il ne faut plus voir désormais dans M. Thiers le ministre inévitable des jours d'ordre régulier où l'oscillation des partis incline vers la prépondérance démocratique. On dirait, au contraire, qu'il se prépare à s'imposer pour le moment où, la digue qui protége tout le système étant déjà renversée, le pouvoir déraciné s'attachera au moins hostile de ses adversaires comme à une planche de salut.

Nous nous rappelons le temps où M. Thiers siégeait dans le même cabinet que M. le duc de Broglie et M. Guizot. Dès lors le jeune ambitieux brûlait de marcher seul et de rester l'unique interprète de la révolution de Juillet. Rossini, qui le voyait souvent alors, lui disait à propos de ces désirs d'indépendance: « Mon cher Monsieur Thiers, vous « avez tort. Quant nous autres musiciens nous voulons former une « bonne troupe, nous ne nous contentons pas d'un seul chanteur : il « nous faut une basse, un baryton, un ténor. Rubini n'exclut ni La- « blache, ni Tamburini. Vous, mon cher Monsieur, vous êtes le Rubini « de la bande. »

Il y avait du vrai dans cette comparaison musicale; car M. Thiers, comme tout bon ténor, a toujours eu besoin d'une basse solide pour le soutenir. C'est un homme de tribune, étonnant à certains égards; mais il n'a jamais été et ne sera jamais un homme d'action.

Un écrivain que nous connaissons peut-être (quoique le nom qu'il prend ressemble à un passe-partout), M. Louis Geoffroy, vient de publier un livre étrange, intitulé : *Napoléon apocryphe.* L'auteur suppose que la fortune du conquérant ne s'est pas arrêtée dans sa marche, et qu'au lieu d'être obligé de fuir devant l'incendie et l'hiver il s'est tranquillement cantonné à Moscou ; après quoi il a remporté contre les Russes, les Suédois et les Anglais, la fameuse *bataille de Novgorod,* où l'empereur Alexandre et Bernadotte sont restés ses prisonniers. Mais ce triomphe n'était encore que le prélude de la fortune de Napoléon. Car, afin que vous le sachiez, le grand homme a vécu jusqu'en 1832, et avant de mourir il a eu la satisfaction d'être sacré par le *Pape Clément XV,* monarque unique de l'univers dont il avait achevé la conquête..... Cette plaisanterie fort sérieuse n'a pas moins de cinq cents pages, écrites avec un entrain digne de Monte-Cristo, tellement que l'auteur avoue qu'il finit par *croire* à sa fiction, et qu'il *adore* (textuel).

Ce M. Louis Geoffroy, dont vous allez rire, n'est pourtant qu'une exagération de M. Thiers; l'historien journaliste s'est fait aussi un roman séducteur de la grandeur impériale, et chaque fois que vous le voyez sortir de la prudence pour produire ses véritables sentiments, on s'aperçoit qu'il vit habituellement dans la fiction d'un despotisme qui n'aurait rencontré aucun obstacle de la part des hommes et de Dieu. Mais, pour qu'il garde toute son audace, la première condition est qu'il ne pèse sur lui aucune responsabilité ; sans quoi nous le voyons aussitôt trébucher de son empyrée romanesque, et reprocher à M. Guizot de n'avoir pas compris que l'Angleterre était trop puissante pour qu'il fût sage de lui résister sur le terrain de l'Espagne.

M. Thiers avait beau jeu pour attaquer la situation financière du cabinet du 29 octobre. Quoi qu'en aient dit M. Dumon et M. Duchâtel, une dette flottante de *six cent vingt millions* est d'un poids effrayant pour le crédit, et l'on ne saurait trop admirer la béatitude héritée de M. Lacave-Laplagne, avec laquelle les dépositaires de nos destinées parlent d'un état de choses où nous serons préservés de la catastrophe, pourvu que Dieu ne change rien à l'ordre des saisons, pourvu que toutes les récoltes ressemblent à celle de 1847, et pourvu que la paix universelle ne soit point troublée d'au moins dix ans. C'est avec juste raison que M. Deslongrais s'est écrié avec une inspiration du bon sens qui vaut mieux encore que l'esprit : « Mais votre *équilibre*, c'est celui d'un faiseur de tours! »

Cependant M. Thiers, après une critique facile, mais rendue séduisante par le talent, s'est retrouvé, en fin de compte, au niveau de l'école impériale, peu avancée, on ne l'ignore pas, en matières de finances, lorsqu'il a représenté les dépenses de viabilité comme absolument improductives, et s'est écrié, à propos des 300 millions qu'il faut pour achever les grands travaux publics : « Avez-vous donc des cavernes, des sources inconnues pour en tirer de l'argent quand celui-ci sera épuisé ? » C'était prêter le flanc d'une manière fâcheuse, et nous devons convenir que M. Duchâtel n'a pas manqué l'occasion de blesser son adversaire au défaut de la cuirasse. M. Thiers, pour se sentir rassuré, voudrait-il que nous eussions un grand coffre tout bourré de vieux ducats, comme celui que Sully emplissait chaque jour à l'Arsenal, ou comme la cachette du dey d'Alger à la Casauba ? Il y a plus de quinze cents ans qu'un empereur romain, Constance Chlore, s'était aperçu que le système ne valait rien, et comme on s'étonnait qu'il ne manquât jamais d'argent tandis que ses collègues à l'empire étaient sans cesse à bout de voie : « Mes trésors, répondit-il, sont plus en sûreté dans la bourse de « mes sujets. » Constance Chlore, le premier prince qui ait pratiqué sin-

cèrement et résolument la liberté religieuse, était pour son temps un grand progressiste.

La corruption. — Nous ne rentrerons pas dans l'examen des questions de corruption auxquelles la Chambre s'est encore arrêtée pendant deux jours, sans grand profit ni pour la cause de l'honnêteté publique, ni pour la gloire des orateurs qui se sont chargés de la revendiquer à leur manière. C'est là un procès que la Chambre n'a pas le droit d'instruire contre le gouvernement. Pour que l'opposition pût être acceptée comme la vengeresse de la morale si indignement outragée, il aurait fallu qu'à toutes les époques, et surtout quand elle a assiégé les avenues du pouvoir, elle se fût montrée exempte des calculs et des obsessions qu'elle reproche à la majorité. Vouloir représenter un ministère quelconque comme s'étant fait de la corruption un système propre, c'est méconnaître la pente irrésistible d'un régime où, dans l'immense majorité des électeurs, les idées de conservation n'ont été acceptées que de ceux qui y trouvaient un profit personnel. Tout au plus doit-on reprocher à des caractères éminents de s'être pliés à cette nécessité commune. Au delà de cette considération, il n'y a dans tout le bruit qu'on fait qu'une machine de guerre dont le succès ne pourra que déplacer le mal sans y remédier. Avez-vous un moyen de reconstituer l'indépendance des électeurs ? Si vous connaissez ce moyen, oserez-vous le proposer ? Si vous le proposez, ne vous donnerez-vous pas l'air d'un esprit rétrograde ? A moins que vous n'aimiez mieux vous jeter dans les expériences démocratiques en vous confiant à l'*immense bon sens* de la multitude. On aura beau faire et beau dire, ce n'est que par la réhabilitation de la conscience qu'on pourra reprendre cette société en sous-œuvre.

Affaires d'Italie. — Et c'est pourquoi nous attachons une importance extrême à l'impulsion qu'a donnée la Chambre des Pairs à la discussion des affaires de Suisse ou d'Italie. Etudiez avec attention le langage des orateurs, opposition et ministère : ils ont mal parlé, et le succès leur a fait défaut, quand ils se sont éloignés des principes posés par M. de Montalembert ; ils ont trouvé l'éloquence et le succès alors qu'ils ont adopté franchement notre programme. Sous ce rapport, nous ne trouvons rien de proprement individuel dans les acteurs de la lutte, quelle que soit d'ailleurs la grandeur de leur talent. M. Thiers n'a montré aucune consistance, et l'on a entendu tour à tour, sans que la vérité en fût blessée, M. Guizot pouvoir dire à M. Thiers : *Je pense comme vous* (il s'agissait alors de l'Italie), et M. Thiers s'animer d'une ardeur sauvage et vulgaire, pour s'écrier, aux acclamations de la gauche : « La modération n'est pour moi qu'un moyen de mieux faire « vos affaires. Si la mesure devient impossible, j'aime mieux rester vio-

« lent avec vous que de soutenir au nom de la modération des idées qui « ne me sont pas moins antipathiques qu'à vous-même. » Ce ne sont pas là les termes, mais c'est bien l'esprit de la chose.

Quant à M. Guizot, faible ou imprudent, quand on lui reprochait d'avoir fait violence à ses propres convictions, en reculant, par un besoin de ménager en France les susceptibilités révolutionnaires, devant une intervention décidée en Suisse, et quand il représentait l'Autriche comme s'étant conduite avec modération en Italie, il a trouvé des accents admirables alors que, renouvelant la déclaration de principes qu'il avait déjà faite à la Chambre des Pairs, il a dit, aussi nettement qu'aucun catholique aurait pu le faire (ces paroles ont besoin d'être répétées) : « Savez-vous ce qu'il faut pour que le Pape Pie IX réussisse « dans la grande œuvre qu'il a entreprise ? Il faut qu'on ne lui demande « pas ce qu'il ne peut pas et ne doit pas faire comme Pape ; il faut qu'on « n'entame pas sa souveraineté spirituelle; il faut que la Papauté reste « entière.

« Vous pouvez bien lui demander et il a grande raison de poursuivre « la réconciliation de la religion avec la société moderne ; mais elle ne « peut pas s'abdiquer elle-même; il faut qu'elle se maintienne dans « toute sa splendeur et dans toute sa pureté.

« Il faut donc qu'on ne demande au Pape que ce qu'il peut faire, et « en même temps il faut que le Pape soit bien soutenu, fermement sou- « tenu contre ceux qui voudraient lui faire faire plus ou autre chose.

« Le Pape ne peut être qu'un instrument d'ordre et de paix. Quand je « dis un instrument, je lui en demande pardon à lui-même, ce n'est pas « le mot dont je dois me servir; le Pape ne peut soutenir que la cause « de l'ordre, de la paix, et de l'amélioration régulière, pacifique des « sociétés. Il n'est pas, depuis tant de siècles, le représentant le plus « éminent des idées de conservation, de perpétuité, d'ordre, pour venir « les abdiquer en ce moment.

« Comptez sur la nature de l'institution autant que sur le caractère « de l'homme; le Pape, le Pontife, le PRÊTRE sauverait, s'il le fallait, le « SOUVERAIN. »

Le lendemain, M. Thiers disait qu'au besoin ce serait le SOUVERAIN qui serait perdu par le PRÊTRE; mais la Chambre n'a pas été de son avis : la Chambre qui, après avoir vu M. de Lamartine se glacer à la tribune en voulant soutenir et expliquer son paradoxe hostile à la Papauté, s'était laissé entraîner ensuite au courant des pensées développées par M. Guizot, comme si ces idées eussent été depuis longtemps les siennes, ou même comme si elles avaient appartenu à l'orateur qui venait de les exprimer si éloquemment.

Affaires de Suisse. — La discussion sur la Suisse a été loin d'être aussi complète, et nous avons tous senti combien nous manquait la parole inspirée de M. Berryer, pour faire la part de l'opposition et du gouvernement, rétablissant sur sa base de sincérité l'histoire de la Suisse que M. Thiers avait si étrangement défigurée, et stigmatisant le défaut d'accord des actes du gouvernement avec son langage, l'une des causes principales des malheurs qui sont venus fondre sur la Suisse catholique.

Mais, quoi qu'on en ait dit dans le public, nous ne voyons pas que la *grippe* de M. Guizot lui ait si mal réussi. D'abord l'impossibilité de parler longtemps l'empêchait d'entrer dans une longue apologie de sa conduite diplomatique, et le terrain aurait été bien glissant pour lui. Ensuite il avait à sa disposition des citations plus fortes qu'un discours, et l'accueil bruyant que faisait la Chambre à la simple mention des pensées et des actes du radicalisme bernois suffisait pour rendre inutile l'insistance du ministre. Quoi de plus charmant, en effet, que ce discours d'un orateur vaudois ?

CANTON DE VAUD.

Grand-conseil. — Session ordinaire. — Fin de la séance du mercredi 19 *janvier. — Présidence de M. Pillet.*

« M. Luquiens lit un discours écrit. Il veut la liberté, mais limitée par la loi, lors même qu'elle paraîtrait tyrannique. La liberté religieuse réclamée n'est qu'un prétexte; du reste, on ne l'interdit pas : on laisse subsister le culte de famille, la croyance et le for intérieur des individus. (Rires et exclamations.) Mais la liberté ne peut grandir sous le régime des pleins pouvoirs; l'orateur votera le décret. Les pintes, cabarets, etc., sont dans les mœurs des Vaudois, et même l'immense majorité du peuple a voulu qu'on les augmentât. (Nouveaux rires.) Il n'en est pas ainsi des réunions religieuses : on ne peut donc pas établir de comparaison entre la liberté de s'assembler pour boire et la liberté de s'assembler pour prier. C'est la classe à laquelle j'appartiens, ajoute l'orateur, qui *gouverne* maintenant. J'ai pu voir, par mes rapports avec elle, qu'elle ne voulait pas de la liberté religieuse. Dans mon cercle, un ministre démissionnaire troublait les familles ; les militaires, à leur retour, lui ont ordonné de partir, sous peine d'être *fusillé*, et ils l'auraient fait si le pasteur n'était pas parti. » (Mouvement prolongé.)

N'était-ce pas aussi une bonne fortune pour l'orateur que de pouvoir démontrer de quel ton hautain M. Thiers avait traité les prétentions de l'Helvétie à jouer un rôle en Europe, et avec quel zèle il avait voulu *terrasser la révolution au profit de l'ordre en* 1836 ? Dans ce moment nous

avons eu le mauvais cœur de nous amuser de l'embarras de M. Thiers. Son interlocuteur était à la tribune, immobile, ne le perdant pas du regard, et (*si parva licet componere magnis*) exactement dans l'attitude du chien d'arrêt. Cependant l'ancien président du conseil s'agitait à sa place avec les gestes d'un enfant boudeur et presque le frémissement d'un oiseau. Et les citations mêmes qu'il produisait pour détruire celles dont on venait de l'accabler ne faisaient qu'aggraver la fausseté de sa position.

M. Thiers avait donc joué de malheur dans son parti pris de transformer les catholiques de la Suisse en un ramassis de fanatiques et d'assassins. Déjà la veille une courageuse protestation de M. de Quatrebarbes et une interpellation énergique de M. Benoist l'avaient forcé de rétracter une partie des calomnies qu'il avait déversées contre les moines du Saint-Bernard, dans l'intention misérable de détruire l'effet d'un mouvement d'éloquence qui restera dans le souvenir des hommes comme un des plus beaux vêtements dont se soit jamais parée la pensée humaine pour revendiquer les droits de la conscience contre la tyrannie et la spoliation.

N'oublions pas, néanmoins, les moyens plus sûrs dont M. Thiers s'était servi pour remuer profondément la Chambre. Quand il parlait avec une exagération évidente, mais malheureusement aussi avec quelque fondement, du régime exclusif qui régnait dans le Valais catholique en matière de religion, il savait bien qu'il touchait une fibre extrêmement sensible dans l'âme de presque tous ses auditeurs. Nous aussi, quoique nous éprouvions une vénération réelle et une tendre sympathie pour nos frères du Valais, nous nous sentons de notre siècle quand il s'agit d'apprécier un régime où la religion catholique vit à l'abri d'un privilége oppressif pour les autres croyances. Combien de fois la crainte d'être mal compris par des hommes éminents de notre communion n'a-t-elle pas retenu, sous ce rapport, l'élan d'une conviction profondément enracinée dans notre âme ! Mais que pouvions-nous faire alors que le successeur de saint Pierre ne s'était pas prononcé dans le sens de nos idées, si ce n'est de recueillir avec un empressement plein de joie tous les symptômes qui prouvaient qu'à Rome il se faisait un travail conforme à nos vœux les plus chers?

Ces pensées vraiment catholiques, dépouillant la rouille des âges pour remonter à leur propre berceau, se sont assises en quelque sorte sur le trône pontifical avec Pie IX, et en même temps les événements de la Bavière et de la Suisse sont venus détruire les dernières illusions de ceux qui voulaient encore faire du Catholicisme une justification des gouvernements absolus et une garantie suffisante contre leurs excès.

C'est en cela surtout que l'enseignement fourni par les derniers malheurs de la Suisse doit être universellement accueilli, et sous ce rapport les violences calomnieuses de M. Thiers ne nous seront pas moins utiles que la sauvage outre-cuidance des radicaux helvétiques. Il ne suffit pas d'adorer les jugements de Dieu ; il faut aussi les comprendre, et les jugements de Dieu sont plus souvent intelligibles qu'on ne croit.

Les banquets. — Au reste, nous attendions la fin de ces débats pour en porter un jugement définitif, et la conclusion nous manque. Depuis deux jours la discussion des *banquets* se traîne sans amener aucun résultat significatif. L'opposition atténue tant qu'elle peut la criminalité de ces réunions. M. Odilon Barrot distingue entre les bons et les mauvais banquets ; M. de Maleville, à coups de citations, met en contradiction le langage actuel des ministres avec leur conduite passée, et M. Duchâtel, armé à son tour de citations non moins piquantes, prouve invinciblement que le ministère où M. de Maleville était sous-secrétaire d'Etat n'a pas été plus doux et plus patient à l'encontre des associations mangeantes que le ministère actuel n'a l'intention de l'être désormais.

Nous ne voyons jamais se renouveler sous nos yeux le spectacle de ces récriminations sans nous convaincre de plus en plus qu'il existe une solidarité complète de système et de conduite entre la plupart des hommes qui se font aujourd'hui une guerre si acharnée.

On ne peut s'empêcher de reconnaître, au-dessus de ces débats de famille, une certaine France mise au monde par le XVIIIe siècle mourant, et élevée sur les genoux du XIXe, alors que ses idées à lui-même n'étaient pas encore bien arrêtées ; une France dont, par conséquent, l'éducation n'a pas corrigé l'origine, et qui imprime à tout ce qu'elle fait le caractère d'incertitude et de confusion inhérent à ses idées : portée par ce qu'elle a de bon et de juste dans l'âme à fermer les plaies du passé, à redresser les voies tortues, à réhabiliter les droits de la conscience et l'autorité de la tradition, mais ne pouvant s'empêcher de mêler à ses instincts louables une foule de préjugés et de craintes qui lui glacent le cœur et obstruent son intelligence. C'est elle dont l'avénement a suivi la révolution de 1830, et qui jusqu'ici a si imparfaitement accompli la tâche que la Providence lui avait imposée, celle de lutter contre les efforts d'un double passé, celui de l'ancien régime et celui de la Révolution.

Jusqu'ici nous avons cru qu'il appartenait au développement pacifique de la liberté de dissiper ces nuages, et, malgré la gravité des événements qui se développent sous nos yeux, nous n'avons pas changé de sentiment. Les mouvements actuels aboutiront-ils au triomphe presque général des institutions constitutionnelles, ou verrons-nous sortir des

entrailles de la société un monde entièrement nouveau qui ne laissera rien des anciennes classifications et des anciennes lois ?

La disposition commune des hommes est de croire que les nouveautés qui se préparent ou s'accomplissent sous leurs yeux n'ont pas de précédents dans le développement antérieur des sociétés ; mais l'expérience de l'histoire démontre que, sauf les faits particuliers à chaque siècle, il existe une tendance universelle à recommencer certaines théories, à en appeler à certains désordres, lorsque la société a cessé d'obéir à ses guides naturels. Or, dans ce qui nous frappe, dans ce qui nous effraie, nous reconnaissons beaucoup de ce qui a déjà agité d'autres temps que le nôtre, pour retomber ensuite dans les ténèbres de l'impuissance.

Il se peut néanmoins que nous n'apercevions pas toute l'importance de la transformation qui va, dit-on, s'opérer. Nos opinions sur d'autres matières, notre éducation, notre culte de ce que le passé renferme de grand et de beau, peuvent nous empêcher de discerner certains caractères des temps nouveaux. Ainsi, nous n'avons pas compris la grandeur et la légitimité de la Suisse radicale, la chose est sûre ; et que ferons-nous encore si, après une méprise semblable à celle dont la révolution de 1793 fut l'objet, nous nous voyons demain englobés dans une révolution que nous aurons maudite parce que nous n'en avions pas l'intelligence ?

Eh ! messieurs ! alors comme alors ! Avant la Révolution nous aurons soutenu le seul système vrai et durable : la liberté : après la révolution il faudra bien qu'on en revienne à la liberté, et par la liberté à la religion ; l'homme recommencera ce qu'il a toujours fait, à bâtir sa demeure sur les ruines. Loin d'être surannés et impuissants alors, on se tournera vers nous, contempteurs et ennemis de la force brutale, comme on le faisait au sortir des troubles révolutionnaires, vers les hommes qui, dès le commencement, avaient inscrit sur leur bannière la devise de toute société chrétienne : *Il n'y a pas de droit contre le droit.*

En 1794, on faisait des charretées de victimes des hommes dont, en 1796, la France remplissait les *Anciens* et les *Cinq-Cents.*

Nous ne ferons jamais injure à la majesté populaire, cette idole devant laquelle on veut que tout genou fléchisse, pour avoir dit au peuple ce que nous pensons de ses droits, des vraies sources de son progrès et de ses dangers.

Mort de J. Goerres. — Etait-il *populaire* dans le sens où l'on voudrait que nous le fussions, l'homme illustre qui vient d'expirer à Munich, le 29 janvier dernier, frappé tout à coup dans la plus sobre et la plus verte vieillesse par des chagrins dont on ne dissimule pas l'origine ? Oui, les

amis du grand J. Goerres le proclament en face du gouvernement bavarois, c'est la dégradation d'une royauté à laquelle il avait voué un culte loyal, c'est l'ignoble persécution des hommes dont tout le crime était d'avoir voulu placer le trône dans une région où de grandes vertus justifieraient le retour d'antiques respects, qui ont frappé au cœur ce citoyen d'un cœur si droit et si chaud, ce vrai patriote allemand, ce catholique profond, cet homme enfin qui, par un sentiment de réaction trop justifié, a dit bien du mal de la France, et qui comptait tant d'amis tendres et dévoués parmi les hommes les plus distingués de notre pays. Il est mort, plein d'une *joie* et d'une confiance chrétiennes, pleuré des siens, admiré de ses adversaires, emportant sans doute avec lui certaines convictions qui ne retrouveront plus dans le monde de zélateur aussi dévoué et d'interprète aussi éloquent. La démocratie matérialiste de l'Allemagne a déjà dit, sans doute : Ce n'est rien, c'est un attardé des siècles à jamais ensevelis qui descend le dernier dans la tombe. — Et, pourtant, quand l'Allemagne voudra sortir du chaos où elle se précipite aujourd'hui, l'édifice qu'elle devra rebâtir alors ne sera noble et solide que si la pensée, ou, pour mieux dire, la personne même du grand J. Goerres en devient une des pierres fondamentales.

CATHOLICISME DE GEORGE SAND.

Les pages qu'on va lire sont extraites du *Constitutionnel*, et c'est *George Sand* qui les a écrites. On les lit à la suite d'une lettre de M. J. Mazzini dont *l'Observateur autrichien* a parlé, et qu'*il* ou qu'*elle* s'est donné la peine de traduire. Peut-être la lettre de M. Mazzini, malgré quelques sentiments honnêtes, n'était-elle pas digne de tant d'honneur. Nous n'en dirons pas autant des réflexions de *George Sand*. Il serait impossible, en effet, de trouver un exemple à la fois plus éloquent et plus curieux du progrès que les idées catholiques font sur les âmes naguère les plus rebelles et sur les pensées encore les plus ondoyantes. A notre tour, nous serions tentés de dire *courage* à cet écrivain d'une bien triste influence qui paraît aujourd'hui si prêt de comprendre *l'enthousiasme du dévouement représenté par l'image sublime du Crucifié.*

Cet appel au Pape a beaucoup de force, et pourtant il a beaucoup de respect et de simplicité. Comment se fait-il que personne n'ait encore dit à Pie IX ces choses si sensées et si chrétiennes ? Il me semble que jusqu'ici on s'est trompé dans les prières qu'on lui a adressées, dans les encouragements qu'on lui a donnés. On a cru pouvoir le considérer comme un souverain politique, et l'appeler à résister à l'Autriche par les talents de l'homme d'Etat ou du général d'armée. En France, dans les séminaires, il y a plus d'un jeune lévite dont le cœur bat à l'idée de déposer l'encensoir pour prendre un fusil de munition, et, dans leurs rêves dorés, ces enfants de l'Eglise se voient chassant le soldat autrichien du parvis de Saint-Pierre, et proclamant la liberté politique de l'Eglise et la suprême autorité morale d'un saint Pontife, libérateur des peuples. Le peuple de Rome, par un instinct sacré, crie chaque jour aux oreilles de Pie IX : *Courage! Saint-Père; courage!* Mais quoi ! le Pape peut-il et doit-il descendre dans l'arène des passions et des controverses humaines, et voulez-vous donc que, le glaive en main, il inaugure au Vatican la constitution d'une nouvelle Église ? Non, c'est lui demander ce

qu'il ne peut pas vouloir, c'est l'épouvanter par des conseils hors de portée, c'est exiger de lui un rôle que la société présente lui dénie. Saisi de frayeur, il reculera plutôt que d'encourir le soupçon de solidarité avec les doctrines officielles qui ne sont pas les siennes ; et déjà, vous le voyez, dans une allocution au consistoire, faire des vœux stériles pour la malheureuse Pologne, qu'il n'ose nommer, et parler avec *horreur* d'écrits et de personnes dont il craint de paraître le complice. Pauvre Pape ! faute de comprendre sa mission réelle, on le met dans de grands embarras, et son cœur est sans cesse aux prises avec sa conscience. Il se fierait volontiers, mais il craint d'être trompé. C'est qu'en effet nous le trompons tous, quand nous disons : « Soyez philosophe, et vous sauverez l'Italie et l'Eglise ! »

Comment voudrions-nous que le Pape fût philosophe ? et, s'il pouvait en avoir la pensée, quelle philosophie voudrions-nous qu'il professât ? Quelle doctrine à l'usage d'un prêtre et du chef d'une église quelconque avons-nous prêchée et répandue dans le monde ? Sera-ce le *culte de la raison*, que notre Révolution nous a légué pour toute doctrine ? Mais ce culte de la raison a porté ses fruits, et la raison nous a enseigné l'égoïsme. La raison individuelle nous prescrit de nous tenir tranquilles, de laisser égorger notre voisin et de ne nous plaindre que si on s'avise de toucher à notre bourse. La raison individuelle nous enseigne que la raison du plus fort est toujours la meilleure ; que, si la Russie hache et dévore la Pologne, cela ne nous regarde point ; et que, si l'Autriche veut opprimer l'Italie, le Pape doit fermer les yeux plutôt que de s'exposer à sa ruine.

Si le Pape peut encore peser dans les destinées du monde, c'est en restant chrétien. Laissons-le être catholique orthodoxe, et ne lui demandons pas de porter la main à l'édifice du culte. Ne lui demandons pas non plus d'être un habile souverain, très-compétent sur les chemins de fer, les caisses d'épargne et autres bienfaits de la civilisation, qui porteraient atteinte à la poésie et à la grandeur de son rôle. Un Pape industriel fermerait tristement la liste des successeurs de saint Pierre. Qu'il ne soit ni voltairien, ni conservateur, ni babouviste, ni malthusien. Qu'il soit chrétien ! et le malaise de nos âmes cessera. Ceux de nous qui ont gardé l'antique croyance deviendront meilleurs et comprendront que le Christianisme est l'amour de l'humanité et la destruction de l'esclavage. Ceux qui l'ont perdue se sentiront mieux préparés à l'examen et ne seront pas poussés à la réaction de l'athéisme par les crimes commis au nom de Dieu envers l'humanité.

Et si les adeptes du culte de la raison voulaient bien s'en donner la peine, ils feraient une distinction bien aisée. C'est que ni Voltaire, ni la

Révolution n'ont prétendu prêcher la raison individuelle, pas plus que le Christ n'a prêché la soumission des Papes aux pouvoirs temporels, et leur silence en face de la Pologne égorgée, de l'Irlande mourant de faim, de tous les peuples exploités par la caste des riches. Les philosophes ont cru à une raison collective, qui pouvait suffire à l'homme pour exercer ses droits et pratiquer ses devoirs. Ils se sont trompés en croyant que cette raison se passerait d'idéal et que l'intérêt de chacun, bien entendu, serait l'intérêt de tous. Ils se sont trompés, et en voulant détruire l'enthousiasme du dévouement représenté par l'image sublime du Crucifié, ils ont échoué ; le Crucifié est resté debout, et nous n'avons gagné à cette fausse route que l'hypocrisie, officiellement proclamée dans le monde, des souverains athées qui permettent au Pape d'exister encore, à la condition qu'il tolérera leur athéisme et qu'il bénira leurs mains rougies du sang des peuples ; des nations indifférentes au meurtre de leurs sœurs ; des Papes qui aimeraient mieux voir étrangler et rôtir des millions d'hommes que d'être soupçonnés de communisme, ou, moins encore, de tolérance envers telle ou telle personne dont les idées ont prouvé quelque hardiesse d'interprétation.

Etrange misère des temps! O Pie IX! si vous vouliez seulement être chrétien selon la doctrine de Jésus, vous ne vous inquiéteriez guère de nos discussions philosophiques, de nos petites sectes, de nos grands journaux, et de tous les rêves de notre esprit en travail ! Eh quoi ! votre mission est bien claire et bien facile! Vous avez une main levée pour bénir ou pour anathématiser ; et cette main est le symbole de la conscience du genre humain. On vous demande d'avoir l'Evangile devant les yeux, et de ne pas vous tromper en abaissant votre droite paternelle sur la tête des meurtriers. Resterez-vous immobile par prudence ? Engagé dans le labyrinthe de la diplomatie, bornerez-vous votre action à gouverner sagement un petit peuple, et n'aurez-vous pas un mot de blâme ou d'appui à mettre dans la balance des décisions humaines ? Vous qu'une longue habitude du genre humain proclame l'arbitre par excellence, l'avocat de Dieu sur la terre, aurez-vous deux poids et deux mesures pour les attentats commis contre l'humanité ? Les foudres du Vatican sont-elles à jamais éteintes pour les têtes couronnées, et ne frapperont-elles plus que les faibles et les proscrits ? Hélas ! s'il en était ainsi, vous ne seriez plus chrétien, et vous ne seriez pas même philosophe à la manière de Voltaire ; car Voltaire plaida pour Calas, comme vous avez à plaider pour la Pologne, pour l'Irlande, pour la France, pour l'Italie, pour le monde !

Mais espérons que les nobles intentions de Pie IX sauront triompher de tous les sophismes, et que, quand cet homme de bien aura expéri-

menté la mauvaise foi et la perfidie des puissances, ses bons instincts, égarés seulement par une prudence erronée, reviendront à la vérité. Il aura bientôt éprouvé cette foi punique de la diplomatie qui a toujours perdu les grands caractères des chefs des peuples, et paralyse l'élan de la vie chez les nations. Bientôt il sera enveloppé dans ce dilemme à l'ordre du jour que le gouvernement français lui posera à la moindre alarme : « Le pouvoir spirituel est à vous ; contentez-vous de cela, et n'empiétez pas sur le domaine du temporel qui nous appartient exclusivement et où vous n'avez rien à voir. » En d'autres termes : « Réglez la discipline du clergé, l'ordre des processions, le rhythme des chants sacrés, si bon vous semble ; mais ne soyez pas le juge de nos actions ; parlez du Ciel à ceux qui croient au Ciel, et ne vous mêlez pas de demander le règne de Dieu et de la justice sur la terre. Votre royaume n'est pas de ce monde ; vivez en paix, et laissez mourir ce que nous voulons tuer. Vous n'êtes qu'un prêtre, c'est dire que, pour nous, vous n'êtes qu'une momie. Votre empire s'étend sur les catacombes du passé : nous vous interdisons l'accès de la vie. »

O Pape ! quand on vous tiendra ce langage, vous serez bien fort pour répondre, si vous le voulez. Vous pourrez leur demander, à ces régulateurs de la vie des hommes, ce que c'est que ce pouvoir spirituel que vous tenez de l'institution divine, si ce n'est pas le droit souverain de tout voir, de tout juger, de tout condamner ou de tout absoudre dans les actions humaines ; si vous n'êtes pas le seul homme en Europe qui ait ce droit suprême, et dont la franchise sacrée échappe à toutes ses lois civiles ? Oui, certes, ce droit, vous en jouissez encore, et il n'est point de coalition de rois qui puisse vous en déposséder. Comme souverain temporel, vous n'êtes qu'un petit prince et vous devez peu vous soucier de ce titre ; mais vous êtes moralement au-dessus de tous les souverains, au-dessus de tous les citoyens du monde. Vous êtes le souverain des consciences, vous êtes le seul citoyen vraiment libre de l'univers. Et quelle liberté sainte et sublime que celle qui, protestant du fond de l'exil ou des cachots, retentirait dans le monde comme la voix même de Dieu ! Tout le pouvoir spirituel est là, toute la force, toute la légitimité d'une institution consacrée par les siècles est dans cette liberté ; et vous n'en profiteriez pas pour renverser le sophisme du pouvoir temporel !

CORRESPONDANCE D'ALLEMAGNE.

Allemagne, le 9 janvier.

Il n'a pas tenu à votre correspondant qu'il ne vous ait écrit depuis longtemps. Son silence provient du *statu quo* dans lequel demeurent celles d'entre les affaires de son pays qui offrent à l'étranger un véritable intérêt. Mais le commencement d'une année nouvelle m'invite trop instamment à rappeler les événements de l'année qui vient de s'écouler pour que j'hésite à jeter un coup d'œil sur la politique de l'Allemagne, au risque de voir les résultats de mon examen en contradiction avec les proclamations officielles, entre autres avec des discours du trône et des adresses.

Dès le commencement de 1847 la question constitutionnelle de la Prusse avait électrisé les esprits politiques de l'Allemagne; mais les efforts avaient été alors si grands, si démesurés, qu'à la fin de l'année, à propos des affaires de la Suisse, les facultés politiques se sont trouvées complétement affaiblies, au point qu'il fut impossible de discerner, dans cette question, le bon droit de l'erreur.

Elle a été bien grande l'attente que toute l'Allemagne avait fondée sur le développement de l'état politique de la Prusse. Mais à peine la chute du rideau eut-elle terminé la comédie représentée sur la scène politique de Berlin que toute illusion s'évanouit. Elle ne se ranima qu'une seule fois et pour quelques instants : ce fut lorsqu'il s'agit de préparer des ovations et des triomphes aux acteurs rentrés dans leurs foyers. Quant au royal auteur de la pièce, du haut de son trône il entendait, de bien mauvaise humeur, le sapplaudissements et les acclamations qu'il regardait comme un vol fait à son propre mérite.

Pourtant les mouvements qui ont commencé en Prusse sont d'une grande signification pour toute l'Allemagne, surtout si l'on considère que l'agitation qui, par une remarquable coïncidence, s'est manifestée en même temps dans la sphère politique et dans le domaine religieux, a prouvé que la réforme dite religieuse n'a pas encore dit son dernier mot, qu'elle ne veut pas reconnaître davantage les limites que lui a im-

posées la force du glaive, et qu'elle prétend au développement complet de son principe intérieur.

Ce principe qui, dans son essence, est la négation de toute autorité, et qui ne reconnaît dans l'histoire que des œuvres de l'esprit humain, et non le fait de la Providence divine, ne saurait, logiquement, admettre d'autre volonté obligatoire dans l'Etat ou dans l'Eglise que celle que l'opinion individuelle et le libre arbitre peuvent s'approprier. Des professeurs de droit politique protestants, d'un esprit distingué et exempts de préjugés, avaient déjà antérieurement émis l'opinion qu'à proprement parler il ne saurait plus être question d'un droit divin dans des pays protestants, et que les termes, « par la grâce de Dieu, » sont, en conséquence, une formule vide de sens pour les princes protestants. Ils croient que, sous l'un et l'autre rapports, cette formule implique la foi en une consécration donnée par la religion, consécration qui n'existe que dans un signe extérieur, l'onction, que l'Eglise catholique, au point de vue historique et du droit, aurait seule la mission d'administrer. Le roi de Prusse actuel, il est vrai, croit tenir tous ses droits de la volonté divine, et il voudrait donner à sa royauté un caractère essentiellement chrétien. Aussi toutes ses paroles, à ce sujet, sont-elles bien certainement l'épanchement d'une pensée pieuse, et elles témoignent hautement en faveur de son esprit noble et élevé, qui éprouve le besoin de donner à toute puissance, à toute grandeur humaines une base plus digne que la force seule. Mais malheureusement elles ne sauraient faire oublier l'origine même de la grandeur de la Prusse. C'est que cette couronne est entachée de la spoliation des biens enlevés à l'Eglise et à l'empire germanique ; elle est entachée du souvenir d'avoir été la première puissance allemande qui ait formé alliance avec la révolution française, et cela non-seulement dans un but de conservation, mais encore d'agrandissement. La sécularisation des principautés ecclésiastiques, qui forme une des clauses du traité qu'elle conclut alors, a ôté à l'empire son caractère élevé et sacerdotal. Ceux qui ont, de concert avec la Révolution, travaillé à l'œuvre de la conquête, ne sauraient, tant qu'ils restent en possession de son héritage, la décrier comme une œuvre de l'enfer sans appeler eux-mêmes la vindicte sur leurs têtes. C'est là l'illusion incompréhensible dans laquelle tombe le généreux roi de Prusse, en regardant comme sacrilége tout effort qui tend à limiter son pouvoir royal, tandis qu'il se croit lui-même dispensé de l'obligation de prouver qu'il possède légitimement ces dépouilles. Il se trompe encore en accusant d'ingratitude tous ceux qui regardent la convocation partielle du peuple pour la coopération à certains actes de gouvernement, moins comme un acte de générosité que comme un faible à-compte d'une

grande dette contractée envers le peuple par ses prédécesseurs. — Mais déjà, en ce moment, une épreuve bien dure attend Frédéric-Guillaume IV.

Il est appelé à décider si les arrêts sanglants portés par les tribunaux dans la cause d'un peuple violemment opprimé contre ses oppresseurs sont conformes à un droit plus élevé et plus fort que le code prussien, ou s'ils ne sont pas plutôt la conséquence d'un premier acte de violence, du partage de la Pologne. Il y a maintenant soixante-dix ans que l'Europe, érigée en cour de justice, se prononçant dans cette question, a déclaré en première instance qu'un crime d'assassinat a été commis envers une nation. N'est-ce donc pas une ironie sanglante et contradictoire, avec les idées les plus élémentaires du droit, que de stigmatiser, contrairement au verdict du jury des peuples, comme crime passible de la peine capitale, les actes d'hommes qui n'avaient d'autre but que de recouvrer les biens dont ils avaient été injustement dépouillés? Jusqu'à présent, Frédéric-Guillaume IV a pu se défendre du reproche de complicité dans l'oppression de la Pologne ; mais, en confirmant un seul des arrêts prononcés contre les insurgés polonais, il se déclarera complice de cet acte d'injustice, marqué, pour tous les temps à venir, du sceau de l'infamie. Impossible pour lui de se tirer de ce dilemme terrible, lors même que, dans sa clémence, il réduirait au minimum les peines prononcées contre les patriotes polonais ; car ce n'est point la gravité de ces peines, mais l'infliction d'une seule d'entre elles, qui fera reparaître ce crime de lèse-humanité.

Sera-ce une amnistie qui pourra donner une issue à ce labyrinthe affreux ? Mais que signifie une amnistie quand il n'y a pas de crime? Si la décision de Frédéric-Guillaume dans cette affaire était conforme au droit suprême, au droit éternel, elle suffirait pour rendre immortel le nom de ce roi. Que Dieu l'éclaire, afin qu'il suive la voie indiquée par la raison, et fasse de nouveau preuve du tact merveilleux qui l'a guidé dans une autre question délicate, celle de la tolérance religieuse ! Je ne veux pas parler ici du nouvel édit de tolérance qui s'occupe de ces sectaires nés d'hier à peine, mais de la tolérance du roi à l'égard de l'Eglise catholique. Sous ce rapport, Frédéric-Guillaume est un roi comme l'histoire ne peut en montrer aucun autre. Loin de donner le triste spectacle de l'indifférence en matière de religion du plus grand de ses ancêtres, Frédéric II, indifférence qui se manifestait par ces fameuses paroles : « Dans mon pays, tout le monde pourra chercher son salut comme il l'entend, » Frédéric-Guillaume IV est plutôt dévoué, de cœur, à la confession protestante. Mais cet attachement à sa religion ne l'empêche pas de reconnaître dans l'Eglise catholique la mère vénérable de toutes

les confessions européennes, et il admet qu'elle ne saurait relever du *placet* de l'ordre temporel. Aussi, depuis le peu d'années qu'il gouverne la Prusse, la situation des intérêts catholiques dans ce pays s'est-elle bien améliorée. C'est qu'aussi il y a une immense différence entre l'aversion qu'avait son père pour tout ce qui concerne le Catholicisme, et les preuves d'estime et de confiance manifestées par Frédéric-Guillaume à l'égard des institutions catholiques. Il y aurait de l'ingratitude et de l'aveuglement à méconnaître que le roi de Prusse remplit plus religieusement ses devoirs de souverain envers notre sainte Eglise que les princes qui s'en appellent les fils et qui sont liés à elle par la part qu'ils prennent aux trésors de ses grâces.

En accordant aux catholiques de la Prusse de libres rapports avec Rome, le roi a montré la noblesse d'une âme qui sait se défendre d'une indigne méfiance. Au risque d'être accusé d'émettre une idée paradoxale, nous dirons que les souverains, à l'exemple des artistes, prennent pour modèle l'individualité et les actes d'un de leurs devanciers. Ce principe admis, il nous semble que Frédéric-Guillaume IV a pris pour modèle Joseph II, moins pour l'imiter toutefois que pour trouver dans l'exemple que lui donne son règne le moyen d'éviter les erreurs de ce prince. Tandis que l'empereur, animé d'un esprit qu'on a dit éclairé, quoiqu'il ne fût le plus souvent qu'ébloui, songeait uniquement à réformer les hommes et les choses, et détruisait les plus belles œuvres de l'ancien temps en s'imaginant les débarrasser de la poussière qui les recouvrait; Frédéric-Guillaume vient, au contraire, les restaurer sans toucher au moindre de leurs ornements. L'un et l'autre se sont imposé une tâche ingrate, car des résultats obtenus par l'autorité ne sauraient survivre à ceux qui les ont amenés. Mais le tribunal de l'histoire prononcera sur tous deux un jugement différent. En rendant l'un responsable d'avoir, dans son aveuglement, accompli des œuvres de destruction lorsque sa sainte mission lui imposait comme devoir de conserver et de construire, elle ne refusera pas à l'autre l'éloge d'avoir été un des plus nobles esprits de son siècle.

Dans son « Chevalier errant de la Manche », le grand poëte espagnol a montré les dangers et les égarements dans lesquels peuvent tomber les esprits les plus élevés lorsqu'ils prennent l'image d'un rêve pour la réalité. Oh ! que les souverains et les hommes d'Etat daignent s'abreuver aux sources de sagesse qui jaillissent de cette grande œuvre du génie ! C'est au héros de cet incomparable livre, et non à Julien-l'Apostat, que le docteur Strauss eût dû rattacher sa satire contre le roi de Prusse : alors le titre de son ouvrage, *le Romantique sur le Trône*, comme l'ouvrage tout entier, aurait eu une signification plus frappante. Et cette illusion n'au-

rait pu être regardée comme offensante que par ceux qui n'admirent dans cette création de Cervantes que le côté comique, et non la profonde philosophie par laquelle elle se distingue. Il est vrai, la tâche d'un prince protestant est bien plus difficile que celle d'un prince catholique, parce qu'en dehors de sa puissance temporelle il est aussi dépositaire du pouvoir spirituel. Mais dans ce domaine de sa royauté il y a longtemps que le glaive s'est brisé dans les mains du prince protestant.

C'est un étrange spectacle que celui que présente en Prusse la situation de l'Eglise. Le roi ne laisse échapper une occasion de proclamer bien haut sa profession de foi luthérienne, et tout ecclésiastique qui place le principe protestant du libre examen au-dessus du symbole des réformateurs est destitué. La nation proteste contre les entraves apportées à la liberté de conscience, et la plus grande partie de la Prusse ne se contente pas de protester, mais se sépare de l'église évangélique officielle. Les sociétés religieuses dites libres surgissent avec une rapidité étonnante. Le roi manifeste publiquement le mécontentement sérieux qu'il en éprouve; il fait des allocutions qui, en onction, ne le cèdent point à celles du Pape. Tout cela ne sert de rien : le protestantisme revendique son droit, ce droit qui remonte à sa naissance, et il poursuit, avec un nouvel élan, sa direction centrifuge. Bientôt l'église officielle de la Prusse ne comptera plus qu'un très-petit troupeau. Le reste de l'Allemagne protestante laisse la Prusse faire toute seule ces expériences; mais elle n'hésitera pas à suivre son exemple quand elle l'aura vue triompher de la résistance du gouvernement.

Jusqu'ici, dans les diverses considérations auxquelles je me suis livré, le roi de Prusse a figuré à la fois comme le point de départ et le centre véritable. Il est facile de comprendre qu'il doit en être ainsi en songeant que la civilisation et le caractère allemands trouvent en lui leur expression la plus élevée. Son individualité doit être regardée, d'une certaine façon, comme la dernière révélation de cette science et de cet art allemands que la génération moderne combat comme un moyen-âge manqué. La réaction de l'époque de Goethe mourra avec Frédéric Guillaume IV.

Quant aux événements qui ont eu lieu en Allemagne dans le courant de l'année passée, l'histoire n'en aura qu'un très-petit nombre à transmettre à la postérité. Il y a eu des assemblées, des états, des congrès de savants, des congrès pour la réforme postale, etc.; il y a eu des discours nombreux et longs, et tout en est resté là. Les affaires de l'Italie et de la Suisse ont éveillé le plus vif intérêt; mais dans l'une comme dans l'autre question les esprits ont manifesté des tendances déplorables, vé-

ritables égarements de l'intelligence et de l'âme. *Michel l'Allemand*[1] a pu s'abandonner, avec une véritable volupté, à ses appétits effrénés de radicalisme; car ce qu'il aime avant tout, c'est que tout aille sans dessus dessous, que les plus grands efforts de l'esprit n'aient aucun résultat, et que tout se décide à coups de poing. Il a été même jusqu'à se réjouir, du fond de son âme, du cri : *Morte ai Tedeschi.*

Mais ce qui doit, avant tout, profondément humilier et affliger tout Allemand aimant son pays, c'est que la noble science allemande ait aussi éprouvé, l'année dernière, une grave secousse, en s'abaissant jusqu'à prendre pied dans l'arène fangeuse des intérêts les plus indignes, pour se mêler à la lutte des partis. La « Deutsche Zeitung » nouvellement fondée à Heidelberg, et à la tête de laquelle figurent des hommes dont jusqu'alors l'Allemagne pouvait à bon droit s'enorgueillir, a formé aillance avec l'odieux libéralisme et même avec le radicalisme grossier, uniquement parce qu'elle ne voit le progrès auquel il tend que dans la ruine de toute idée chrétienne positive et dans la destruction de l'Eglise visible. Il fallait nécessairement que la science allemande tombât dans cette triste faute dès son premier essai en politique, elle qui a si longtemps, dans la retraite hautaine où elle se tenait, dédaigné de se mêler à la vie publique. Elle a subi le sort d'un jeune homme élevé dans un isolement rigoureusement aristocratique, qui, à son premier contact avec le monde, tombe dans la vulgarité.

La conduite de la presse allemande à l'égard de la Suisse ne permet guère de concevoir de grandes espérances pour l'avenir. On ne saurait méconnaître les symptômes les plus graves d'un déplorable égarement des esprits, en voyant cette presse fouler aux pieds et conspuer le droit le plus clair, et, de plus, rencontrer l'approbation de tous, malgré la censure rigoureuse exercée par les gouvernements qui ne pouvaient guère approuver des violences aussi inouïes.

Depuis plusieurs années déjà la situation politique de la Suisse a pu être pour l'observateur attentif comme un miroir où se réfléchit l'état des esprits en Allemagne. On a pu, à diverses reprises, se convaincre que ce sont précisément les hommes qui professent les principes les plus serviles, dans les affaires auxquelles leur pays est directement intéressé, qui ont montré, sans la moindre réserve, leur prédilection pour les menées révolutionnaires de la Suisse. De même qu'ils avaient affiché publiquement le deuil à l'occasion de la défaite des corps-francs, de même ils ne regrettent pas assez maintenant qu'on n'ait pas procédé d'une manière plus expéditive à l'égard des Jésuites et de leurs partisans; en

[1] Sobriquet donné à la nation allemande.

un mot, qu'on ne les ait pas passés tous au fil de l'épée. La haine stupide de ces esprits pour tout ce qui tient au Catholicisme n'a pas même su trouver une expression de blâme pour l'acte sacrilége commis sur les moines du grand Saint-Bernard. Ces mêmes grands politiques qui, la bouche pleine de paroles ampoulées, se remuent et s'agitent à qui mieux mieux, quand il s'agit de la grandeur et de l'unité allemandes, ont oublié cette fois, dans leur ivresse radicale, que la Suisse est le théâtre où l'on prélude à l'accomplissement des destinées de la Confédération germanique, et qu'en cette circonstance l'Allemagne a joué un rôle des plus humbles. Toutes les puissances se sont cru le droit de faire valoir, dans cette affaire, leurs opinions et leurs intérêts; seule, la Confédération germanique, limitrophe de la Suisse et exposée la première aux réactions des événements dont ce pays a été le théâtre, n'a pas donné le moindre signe de vie, quoique évidemment elle dût être la médiatrice dans les affaires d'un pays avec qui elle est liée par la communauté de race et l'analogie des institutions. Peut-être, dans quelques mois, lorsque tout sera fini, les envoyés d'Autriche et de Prusse feront-ils, à la haute Diète de Francfort, des communications relatives à la manière dont ces puissances, de concert avec les autres grands potentats de l'Allemagne, ont envisagé la question. Et il est très-probable qu'alors la Diète leur exprimera, dans un protocole bien humble, sa profonde reconnaissance de cette généreuse sollicitude, ainsi que de la réserve qu'elles ont montrée en s'abstenant de l'inviter à la coopération. Oh! qu'elle est grande cette Confédération germanique qui depuis trente ans s'est mise en avant toutes les fois qu'il s'agissait d'entraver la liberté dans le moindre pays de l'Allemagne, mais qui est toujours introuvable dès qu'il s'agit de faire valoir, en face de l'étranger, les droits de la nation allemande! Il est à espérer que sa faiblesse, sa nullité comme grande puissance, ne resteront plus longtemps inaperçues et que tous les Allemands, sincèrement dévoués à leur pays demanderont un prompt changement à l'état de choses actuel. La malheureuse affaire dont il est question aura au moins ce résultat pour l'Allemagne.

Il y a eu un moment où l'on a cru que la défaite de la bonne cause en Suisse amènerait encore une autre compensation politique, à savoir, une alliance sincère et durable entre la France et l'Allemagne. L'accord des vues des cabinets de Vienne et de Berlin avec les sentiments du cabinet français dans la question suisse pouvait être envisagé comme un gage de la réalisation de cette espérance. Pour la première fois depuis bien des années, ces trois cabinets s'étaient unis à la cause de la liberté, sinon par amour de la liberté elle-même, au moins par respect pour le droit. Mais, hélas! ils ne se sont pas vus appuyés dans leur entreprise par

l'opinion publique, et la sympathie des peuples, cette fois encore, leur a fait défaut. Est-ce que décidément la méfiance et la haine sont telles, entre les gouvernements et les peuples, qu'elles ne pourront jamais s'apaiser? Suffit-il que les uns se déclarent en faveur d'une cause pour que, quelle qu'elle soit, les autres adoptent le parti contraire? Nous serons, à cette occasion, témoins d'un curieux spectacle : nous verrons M. Guizot accusé, non pas d'avoir commis une maladresse politique, mais d'avoir osé, malgré ses préjugés protestants et malgré le cri actuellement à la mode en France : *A bas les Jésuites!* reconnaître que le droit et la liberté ont été attaqués dans les cantons du Sonderbund. On l'accusera d'avoir osé ambitionner pour la France la gloire de ne pas souffrir qu'on portât, à proximité de ses frontières, des atteintes aux traités les plus sacrés, bien qu'elle les eût souffertes dans des contrées éloignées. Certainement, en Allemagne aussi il existe des écrivains politiques, et cependant il y a quelques jours à peine que nous avons pu lire dans la *Gazette du Weser* un article attribué à un homme d'Etat des plus estimés, et dans lequel nous voyons reprocher à M. Guizot d'avoir cherché à suivre l'ancienne politique de la France, « stigmatisée par l'histoire, cette politique qui, en tout, ne tend qu'à maintenir la discorde dans les pays étrangers. » C'est précisément cette accusation, dirigée contre M. Guizot, d'être resté fidèle aux principes machiavéliques, qui le justifiera aux yeux des Chambres. De pareilles suppositions sont trop honteuses pour l'honneur d'un homme d'Etat tel que M. Guizot et pour celui de la nation française, pour qu'elles ne doivent pas être énergiquement repoussées. Espérons que le ministre français ne voudra pas, au prix même de son portefeuille, descendre à la faiblesse d'une disculpation inutile, et que les Chambres françaises, par égard pour la conscience publique, ne se laisseront en aucune façon influencer par des arguments aussi ridicules que blâmables. Malheureusement on ne saurait attendre aucun résultat satisfaisant des débats parlementaires qui se sont ouverts en ce moment à Paris au sujet des affaires de la Suisse. Il est plutôt à craindre que l'œuvre de la violence et de l'impiété n'en soit continuée qu'avec plus d'ardeur; d'autant plus que la haine dont l'Eglise est l'objet ne peut manquer d'éclater avec une force nouvelle dans un moment où le faux libéralisme voit la vanité de l'espérance qu'il avait conçue, que ses idées seraient approuvées à Rome même[1].

Car, en Allemagne comme en Italie, la dernière allocution du Saint-

[1] Notre correspondant aura appris sans doute avec plaisir que l'événement n'avait pas justifié ses craintes.

Père a produit une impression dont le soi-disant parti des lumières n'a pu encore se remettre. On avait cru pouvoir en finir avec la Papauté, à l'aide de Pie IX lui-même. On aurait mieux aimé voir le Pape séculariser les Etats de l'Eglise, se dispenser lui-même du vœu du célibat et léguer à sa famille tous les biens de l'Eglise, que de l'entendre, tout d'un coup, déclarer que ses projets de réforme ne tendaient nullement à restreindre les droits de la Papauté et de l'Eglise catholique. Ce fut avec une grande terreur qu'on s'aperçut que Pie IX regardait celle-ci comme la seule source de salut, et que lui aussi voulait maintenir ce principe qu'il n'y a pas de salut hors de l'Eglise. En effet, il n'y a pas moyen de transiger avec Pie IX, et, avant tout, on doit renoncer à l'espoir de le voir frayer une route pour rétablir, sur les fondements de l'indifférence en matière de religion, la réunion de l'Eglise catholique avec les confessions dissidentes. Pensez à son jugement dans la question de la Suisse, et voyez si l'on peut compter sur sa coopération à ce grand but auquel vise, en le qualifiant de progrès politique, le radicalisme. Il est très-heureux que le Saint-Père se soit nettement prononcé à cet égard, car les intérêts les plus chers aux catholiques ont été menacés par la mésintelligence que devait nécessairement causer une fausse conception de la situation actuelle de la Papauté. C'est cette fausse conception qui, en Italie même, amena des mouvements d'une haute gravité, et la réaction contre les Jésuites a fourni la preuve que la feinte vénération dont était entouré le Pape ne cachait qu'un but hostile à l'Eglise. Les catholiques les plus prudents et les plus sincères commençaient à ne plus comprendre l'état des choses en Italie, et attendaient avec une bien vive anxiété, la parole qui devait du haut du siége de Saint-Pierre, montrer aux fidèles le chemin qui menait à l'issue du labyrinthe. La parole s'est fait entendre, elle a résolu tous les doutes, et avec une profonde sagesse elle est venue frapper nos oreilles dans le moment le plus opportun. Il fallait que les esprits eussent le temps de se faire connaître, et, sous la protection d'une liberté insolite, ils ont mis à découvert leurs replis les plus impénétrables. Ils ont indiqué au Pape à qui devaient s'adresser à l'avenir sa clémence et sa sévérité. Les peuples se sont, pour ainsi dire, confessés à lui : puisse-t-il aussi devenir le médecin des âmes d'une époque malade. Jamais la vocation d'un vicaire du Christ sur la terre ne s'est montrée plus grande, plus incontestable, que dans la personne de Pie IX. Que la force du Seigneur soit avec lui!

Je n'ai plus que peu de choses à vous dire de l'Allemagne.

En Bavière, depuis la retraite du ministère *Lola Montès*, qui, en toute circonstance, s'est montré digne de sa patronne, aucun système sûr et solide ne s'est fait jour. La liberté de la presse, il est vrai, a fait

un pas; mais la concession obtenue est tellement hérissée de clauses que jusqu'ici elle n'a encore donné aucun résultat. Mais le principe est acquis pour toujours, surtout depuis que le haut clergé a eu le courage de se prononcer en sa faveur. Malheureusement il faut, pour le réaliser, des efforts qui, dans la situation actuelle, ne sont pas possibles. Il est d'ailleurs bien regrettable que les catholiques n'aient pas été les premiers à paraître dans l'arène élargie. Mais ç'a été le premier démenti du malheureux appui que les catholiques de Bavière avaient, dans leur dévouement absolu, prêté au pouvoir qui, du reste, a su le leur rendre. Ils craignent de quitter les anciens retranchements et de combattre en rase campagne. Des nains et des pygmées viennent à présent demander en raillant: Où sont les héros qui ont si souvent fait retentir leurs voix vaillantes devant les murs d'Ilion?

Les affaires de l'électorat de Hesse-Cassel ont pendant quelque temps occupé l'attention. Tout le monde s'était attendu à une catastrophe pareille à celle du Hanovre ; mais elle n'a pas eu lieu.

La constitution de ce pays, qui date de l'année 1830, a été sauvée sans qu'on en vînt à une lutte ouverte et sans que personne pût s'attribuer à cet égard un mérite particulier. Les contes débités par les journaux, et notamment dans un des derniers numéros de la *Revue des Deux-Mondes*, au sujet de la conduite des militaires hessois, sont dénués de tout fondement. Des esprits exaltés avaient pris une mouche pour un éléphant.

Tandis qu'ainsi la Hesse a su conserver sa constitution, les catholiques de ce pays ont éprouvé, ces jours derniers, la douleur d'une grande perte : Mgr *Jean-Léonard Pfaff*, évêque de Fulda, l'ornement de l'épiscopat allemand, est décédé le 3 janvier, à l'âge de soixante-quatorze ans; il a été enterré à côté de saint Boniface, le grand apôtre des Allemands, le fondateur de Fulda. Quelque grands que puissent être le savoir et le mérite de son successeur, il aura de la peine à obtenir auprès du peuple et du gouvernement l'influence dont jouissait le défunt, auquel se rattachaient les traditions d'un siége occupé si longtemps par des princes-évêques. Mgr Léonard Pfaff était un esprit des plus éminents, un prince de l'Eglise, dans la haute acception du mot. Qu'au moins le Ciel accorde bientôt quelque dédommagement aux catholiques affligés de la Hesse!

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Le Christ et l'Évangile, histoire critique des systèmes rationalistes contemporains sur les origines de la révélation chrétienne, par l'abbé Fr. E. Chassay, professeur au grand séminaire de Bayeux. — IIe partie, L'Allemagne [1].

L'Allemagne est aujourd'hui le foyer de la guerre contre Jésus-Christ : sa littérature théologique est l'arsenal où, suivant l'expression du P. Lacordaire, « nos incroyants vont demander les armes que le génie de la France leur refuse de plus en plus. » Pour quiconque s'intéresse à la controverse religieuse, c'est donc un besoin et un devoir d'acquérir des notions exactes sur les écoles les plus célèbres du rationalisme d'outre-Rhin. Faire connaître, parmi ces écoles, celles qui ont attaqué avec le plus d'éclat les preuves historiques de la révélation chrétienne, tel est le but du volume que nous annonçons.

Il y a quelques années, M. A. Saintes se proposa un but presque semblable dans une histoire assez savante du rationalisme allemand [2]. Il s'en faut bien cependant que le livre de M. Chassay soit une reproduction ou une refonte de cette histoire ; l'esprit qui anime ces deux productions est tout-à-fait dissemblable, et il y a de cette différence une raison décisive ; c'est que M. Saintes est protestant. Disons plus, M. Saintes n'est pas protestant à la manière de Leibniz, du baron de Starck ou du docteur Pusey ; après avoir reçu l'ordre sacré du diaconat dans un séminaire catholique, il a eu le malheur de renier l'Eglise et s'est fait ministre luthérien ; puis, tout en déplorant les ravages causés par le rationalisme, il s'est épris d'un aveugle enthousiasme pour les maîtres du rationalisme ; il a voué un culte sacrilége à Kant, à Spinosa [3]. Cherchant encore à conserver je ne sais quel fantôme de Christianisme,

[1] Paris, Lecoffre. 1 vol. in-12.

[2] *Histoire critique du Rationalisme en Allemagne*, par A. Saintes. 1 v. in-8. 1841.

[3] Voyez son *Histoire de la vie et des ouvrages de Spinosa*, 1 v. in-8, 1842, et son *Histoire de la vie et de la philosophie de Kant*. 1 v. in-8. 1844.

mais toujours esclave de l'opinion anti-chrétienne, il a porté dans ses appréciations historiques les contradictions d'une intelligence dévoyée, qui ne sait à quoi se prendre et finit par se renier elle-même, après avoir rejeté la règle dont elle avait besoin. La critique de M. Chassay au contraire est toujours ferme, décidée et conséquente, comme l'enseignement de l'Eglise qui dirige sa marche et inspire ses jugements.

Mais le livre de M. Saintes et celui de M. Chassay ne diffèrent pas seulement par l'esprit qui les anime, ils diffèrent aussi par le choix et l'arrangement de leurs matériaux. Depuis que M. Saintes a quitté la France pour se fixer en Allemagne, il a conçu pour les théologiens rationalistes de sa nouvelle patrie une estime si aveugle qu'il se croit tenu de les faire tous connaître à notre pays, sans excepter les plus insignifiants. Il en résulte que, pour être complet, il devient indigeste, et donne sans cesse à des hommes sans nom, à des publications sans influence, la place qu'il eût dû réserver à des personnages et à des doctrines d'une importance supérieure. Encore si les portraits innombrables qu'il fait passer et repasser sous les yeux des lecteurs étaient tracés d'une main ferme! Mais non, c'est un pêle-mêle de physionomies sans couleur et sans caractères, qui fatiguent inutilement le spectateur et ne peuvent laisser dans sa mémoire aucun souvenir précis. M. Chassay, au contraire, a détaché, de la foule des théologiens rationalistes enfantés depuis un siècle par le protestantisme d'outre-Rhin, un petit nombre d'hommes dont les monographies résument à peu près toute l'évolution du rationalisme en Allemagne. Semler, Schleiermacher, de Wette et Strauss sont les chefs d'école que M. Chassay a choisis : faire connaître et apprécier les doctrines de ces quatre hommes, par une exposition rapide et une réfutation sommaire, tel est le but auquel il a consacré les ressources de son érudition. Les volumes suivants contiendront une discussion plus approfondie des erreurs capitales examinées ici d'une manière encore incomplète.

En attendant l'apparition prochaine de ces nouveaux volumes, nous recommandons aux théologiens français les brillantes esquisses que M. Chassay vient de publier à leur usage. La connaissance de l'erreur est indispensable à quiconque veut enseigner ou défendre la vérité. N'est-ce pas à la lutte contre l'hérésie ou l'incroyance que la théologie doit la plupart de ses progrès? Les paradoxes les plus dangereux de Semler, de Wette, Schleiermacher et Strauss, ont trouvé parmi nous de nombreux interprètes et des propagateurs enthousiastes. Une fois dégagés de leur vêtement étranger et de leurs formules scolastiques, ils se sont insinués dans les revues, dans les journaux quotidiens, dans l'enseignement de la philosophie et de l'histoire. Il importe donc de remon-

ter à leur source, et de les examiner sous la forme rigoureuse et scientifique qu'ils reçurent de leurs premiers auteurs. Si nous paraissions ignorer les doctrines de nos adversaires les plus vantés, la dignité et l'autorité de notre caractère en seraient compromises. Bien des hommes s'imaginent avoir expliqué la ferveur de notre foi en supposant que nous n'avons jamais étudié les objections *triomphantes* du rationalisme allemand ; et il n'en faut pas davantage pour entretenir leurs doutes. Hâtons-nous donc d'enlever au scepticisme un prétexte aussi spécieux, et prouvons d'une manière de plus en plus irrécusable que la sécurité de nos convictions repose sur la science, non sur l'ignorance. Convaincre scientifiquement les hommes sérieux et vraiment instruits, ce n'est sans doute qu'une partie de la tâche imposée au clergé : les hommes sérieux et solidement instruits sont si rares ! Il y a si loin d'ailleurs, même pour eux, d'une conviction spéculative à une foi effective, à une conversion réelle et complète ! Mais si la défense et la démonstration de la doctrine révélée ne forment qu'une partie de notre tâche, elles n'en ont pas moins une importance capitale, et ce serait une honte irréparable de les négliger. Quelle ignominie pour l'Eglise de France si, dans les rangs de ses quarante mille prêtres, il ne se rencontrait pas même çà et là quelques hommes entièrement consacrés à l'étude approfondie des sciences religieuses ! M. Chassay l'a senti, et il a voulu contribuer pour sa part à préserver notre patrie d'une pareille déchéance. Dieu veuille lui donner la force nécessaire pour achever dignement la grande œuvre à laquelle il s'est dévoué !

L'abbé H. de V.

Etudes littéraires sur le moyen-âge, par Henri PRAT [1].

Cet ouvrage a été écrit pour des femmes ; je n'ai pas vu l'auteur, mais il doit être faible de corps, nerveux et sensible comme les femmes, comme elles, aussi, ouvert à la pitié et prompt à secourir le faible ; c'est un cœur tendre, une intelligence éveillée à tout, qui cherche le bien, explique les causes des choses, et porte à aimer ce qu'il aime ; critique sympathique, il fait la part des défauts de l'époque, de la nation, de la langue ; il ne demande pas mieux que d'admirer : enfin, s'il est femme par le caractère, il est homme par la tête et par cette conception logique qui sait composer un livre.

Un tel travail suppose de longues et pénibles études ; il suffit de

[1] 1 vol. in-18, chez Firmin Didot.

parcourir la table pour juger de la diversité des matières qu'embrasse le sujet : il n'y est pas seulement traité de la littérature en France, mais aussi des poésies chevaleresques de l'Espagne, des bardes ossianiques, des légendes scandinaves et irlandaises et de la grande œuvre du Dante, et du théâtre, et des chroniqueurs, et de l'architecture même ; c'est une histoire abrégée de l'art presque entier au moyen-âge ; il n'y manque que la peinture et la sculpture. Il faut avouer que l'auteur n'a pas partout puisé aux sources originales ; mais, instruit dans la littérature moderne, il a comparé les œuvres d'érudition publiées de nos jours, et sa sagacité lui a fait le plus souvent découvrir la vérité. Du reste, il ne s'en cache pas, et quand il emprunte il le dit.

Que d'hommes peu connus, et non médiocres pourtant, il arrache à l'oubli : saint Avit, Angilbert, Marie de France, etc., etc. Méritaient-ils donc d'être ainsi négligés ? Oui. Il y a une justice dans les jugements des hommes ; le monde ne peut s'occuper de tous ; au milieu du grand naufrage des noms, il sauve d'abord les meilleurs, puis il retire peu à peu les autres. Quand on vient à examiner à la distance de plusieurs siècles ces hommes restés presque inconnus, on voit que le monde n'a point été sévère : à bien peu d'exceptions près, tous sont infectés de petits vices, de vaniteuses recherches ; l'un s'est adonné à des tours de force dans le genre descriptif, dignes des plus futiles poëtes de l'école de la forme ; l'autre a écrit avec le plus absolu dédain du style ; un autre a souffert du malheur de son temps : la langue était corrompue, il avait un mauvais instrument, et, comme l'a remarqué un littérateur distingué, il est plus facile de très-bien écrire dans un siècle où tout le monde écrit bien que d'être auteur passable à une époque de décadence.

Sans trop s'attacher à ces réputations déchues, M. Henri Prat s'est tiré d'affaire par des citations, vrai moyen d'apprécier la poésie ; il en a de charmantes, telles que la légende de la religieuse qui s'enfuit de son couvent et dont la sainte Vierge vient prendre la place. Quelques hommes importants sont étudiés à fond, Dante et Abeilard surtout ; ces chapitres sont écrits d'un style ferme, précis et vivant ; on connaît Abeilard, avec ces vingt-cinq pages, mieux qu'après la lecture de gros volumes que l'on pourrait citer.

Ce caractère nerveux et féminin que l'on a indiqué poussait l'auteur vers les rêves nuageux et les poésies symboliques du Nord. Nulle part il n'a plus de couleur que dans ses pages sur la littérature scandinave ; mais ce qui le sauve de cet entraînement, c'est qu'il possède entièrement l'esprit français, ce merveilleux génie de notre nation, pratique et avant tout raisonnable ; de là plusieurs qualités, et d'abord ce

qu'on peut appeler un de ses plus grands mérites, disons mieux, le meilleur, la clarté dans un sujet si peu connu, si divers et si détaillé. On s'étonne combien il a rendu nette l'explication des hérésies des premiers siècles et la querelle des nominalistes et des réalistes : dans ces âpres sujets, il a su parler aux femmes le langage des femmes.

A cette netteté se joint la modération et un tact fin dans les jugements : l'auteur ne se laisse pas emporter à une admiration exagérée, comme il arrive quand on étudie spécialement un homme. Il sent fort bien la différence qu'il y a entre l'instinct de la nature de la plupart des poëtes du moyen-âge et le génie des grands écrivains : dans le génie, il y a au moins pour moitié de volonté. Veut-il expliquer la crudité d'expressions que se permet la Bible, il écrit cette seule phrase : « J'ai vu les Orientaux perdre contenance et se scandaliser à l'audition « de poésies que nous laissons entre les mains de nos filles, et lire cou- « ramment des versets du Coran qui me faisaient monter le sang au vi- « sage ! » Ceci est de bon sens ; le mot suivant est spirituel. A propos de Sidoine-Apollinaire : « Comment voulez-vous, s'écrie-t-il, qu'un « homme si bien traité croie à la chute de l'empire ! » Ce mot ne pourrait-il pas s'appliquer de nos jours ?

Il y aurait bien à chicaner M. H. Prat pour quelques négligences de style ; il dit : les *délicatesses*, les *élégances*. Cela sent trop l'abondante stérilité de nos romanciers ; pourquoi ne pas dire tout simplement : la *délicatesse* et l'*élégance ?* Presque dans la même page il emploie deux fois la même forme : *Vous ne pouvez rien imaginer de comparable à l'éclat*, etc. et *nulle position n'était comparable*, etc. Cette phrase est aussi par trop lâche : « *Au-dessous* fut creusée une fosse destinée, *sous* le nom de confession, à contenir les restes d'un martyr *sous* l'invocation duquel le temple était placé. » Il faut être plus difficile et scrupuleux si l'on veut devenir un écrivain. Quand il traite de l'architecture, il est plus faible que dans les chapitres littéraires. Il montre bien la raison pratique des diversités de construction, mais non la raison du sentiment, et quoiqu'il lui échappe de bons traits comme celui-ci sur les églises gothiques : « Tout y tend au Ciel, ogives, clochetons, flèches, » — il parle en architecte ou en historien érudit, et non en chrétien.

Mais ces critiques ne sont pas fondamentales ; elles n'empêchent pas que le livre ne soit abondant et plein ; on y trouve beaucoup de faits, beaucoup de noms, et sans encombrement. La division simple met tout à sa place, et les récits prennent alors de l'unité. Cette masse de morceaux poétiques est présentée avec assez d'art pour que, loin d'en être fatigué, on les recherche ; à un exposé succède un fragment ; à une analyse, la vie d'un poëte. L'auteur se montre peu ; il a compris que son

sujet était assez fort pour pouvoir paraître seul ; en un mot, c'est un bon manuel, et l'on y trouvera toujours au moins autant qu'on l'aura espéré.

Une dernière réflexion : on ne peut ne pas être frappé de la condition des poëtes au moyen-âge ; la plupart sont des jongleurs, des domestiques de grande maison, des instruments harmonieux, à qui l'on dit : Chante ! comme on commande aujourd'hui à ses doigts de jouer ; au lieu d'un piano, on avait un poëte. Ces êtres d'imagination ne semblaient bons qu'à amuser. Pour de l'argent, pour un souper, pour une coupe de vin, ils se montent et résonnent. Aussi le peuple ne les estimait-il pas. Il comprenait que la poésie ainsi exprimée n'avait rien d'honorable, qu'il n'y avait là que de l'instinct, point de caractère, point de dignité ; que ce poëte n'était pas un homme, et le jugement sévère que Platon, par un raisonnement suivi, avait porté contre les poëtes, le peuple au moyen-âge l'exécutait naïvement sur ses chanteurs. Les poëtes souvent, et de nos jours même, se plaignent de l'indifférence du public ; qu'ils se jugent. Le poëte qui soulève l'admiration des peuples n'a pas que l'instinct, il a le respect de son génie.

E. L.

Histoire générale des Missions catholiques, par M. le baron Henrion [1].

Les *Lettres édifiantes* ont servi, bien plus qu'on ne le pense en général, à répandre la connaissance des parties les plus éloignées de la terre. Elles ne se bornent pas à une froide description des lieux ; elles entrent dans les détails les plus circonstanciés sur les races d'hommes, sur les religions, sur le matériel des régions explorées par leurs auteurs. Aussi est-ce à elles que la science est redevable des notions qu'elle possède sur ces points du globe, qui sans le zèle du missionnaire seraient restés inconnus, pour ainsi dire. Le voyageur traverse, et souvent à la hâte, une contrée ; il la décrit plus avec ses impressions qu'après un mûr examen. Le missionnaire, lui, a foulé longtemps le sol ; il s'est nourri de ses productions ; il a dû se faire membre du peuple pour convertir ce peuple, étudier la langue, les mœurs, les usages, les cultes, les préjugés, les notions morales. Le missionnaire a toute l'autorité que donne la conscience, s'il n'a pas toute celle que donne la science ; ses récits seront donc vrais, positifs ; la critique aura bien parfois à y redresser quelque chose, mais le plus souvent ce quelque chose a aussi son intérêt.

[1] Paris. Chez Gaume frères.

A ce point de vue déjà le recueil des *Lettres édifiantes* est d'un intérêt prodigieux ; car il n'est pas seulement un ensemble de voyages, mais il se présente encore comme un dépôt dans lequel une foule de sciences ont à puiser ; ainsi la linguistique, l'ethnographie, la philosophie, l'archéologie, la géologie, l'histoire, la botanique, etc., etc., lui doivent une constante reconnaissance. Il y a longtemps que nous avons pensé que *la philosophie* des *Lettres édifiantes* serait un livre de la plus haute importance.

Mais les récits des missionnaires ont une bien plus grande valeur que celle que nous venons de signaler : ne sont-ils pas le martyrologe de nos temps modernes ! Qui n'est pas saint parmi ces hommes que la Foi embrâse, que la Charité dévore ! Quelles vies ! quelles morts ! Ce livre est, à bien dire, la continuation des Actes des Apôtres. Ainsi, le livre le plus édifiant est en même temps l'un des plus instructifs qui existe. Ce livre devrait être dans toutes les bibliothèques, et il est dans fort peu, par une raison simple : il est très-volumineux et déjà assez rare dans son ensemble. Eh ! qui parmi nous lit des volumes aussi nombreux !...

M. Henrion, auquel la religion doit déjà de si grands et si utiles travaux, a donc eu la plus heureuse pensée le jour où il a conçu le plan de son *Histoire générale des Missions catholiques*, depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours.

Les *Lettres édifiantes* contenaient nécessairement une foule de choses inutiles au double but que nous venons de leur assigner ; de plus, elles ne comprenaient pas tout ce qui était émané d'important des missionnaires ; il existe en dehors d'elles de nombreux documents dans nos diverses bibliothèques. L'histoire générale a dû extraire et former un tout complet de ces récits un peu épars ; elle a dû classer ces monuments divers et les critiquer ; elle a rendu ainsi un service immense ; car ce ne seront plus des volumes nombreux qu'il faudra lire, mais un très-petit nombre de livres, pour avoir la quintessence de ce grand ensemble. Toutes les familles chrétiennes pourront posséder cette vie *des Saints-Martyrs*. Chaque foyer pourra, pour ainsi dire, s'édifier pendant les longues soirées d'hiver du récit des voyages, des travaux apostoliques de ces bons Pères qui ont continué l'œuvre des disciples du Sauveur. Cette histoire n'est autre chose que le passé de l'œuvre la plus catholique, la plus charitable, la plus populaire de notre temps, l'histoire de la Propagation de la Foi, de cette œuvre éminemment française. Nul doute qu'elle ne serve à corroborer le zèle de notre patrie pour cette si touchante et si heureuse propagande qui, aux yeux de la divine justice, contrebalance peut-être tous les méfaits de cette autre propagande de l'erreur, si active et si puissante.

M. Henrion prend son histoire au XIIIe siècle, non pas que ce soit à ce moment que la propagation de la foi ait commencé : les apôtres ont toujours eu des successeurs ; mais au XIIIe siècle la chrétienté s'était déjà ouvert bien des portes par les croisades ; puis ce siècle n'est-il pas le début de l'ère moderne ? L'*Histoire des Missions* n'est qu'une page de l'*Histoire de l'Eglise*, et M. Henrion n'a pas eu le projet de refaire cette histoire.

M. Henrion a divisé son histoire en quatre livres. Le premier commence à l'établissement des Missions des Frères Mineurs et des Frères Précheurs, et se termine à l'établissement de la Compagnie de Jésus.

Au début de chacune de ces deux grandes galeries de portraits de saints on aperçoit les deux belles et pures figures de saint François d'Assise et de saint François-Xavier : nom prédestiné que celui de François, puisqu'il fut porté par ces deux hommes si dévorés de la charité. Que de martyrs, mon Dieu ! que de pieux travaux, que de lumière répandue de par le monde depuis l'entrevue de saint François et de saint Dominique à Rome jusqu'au supplice du Frère Ziran ! Que de saintes choses, que d'attendrissants récits !

Aux fils de saint François et de saint Dominique l'honneur des premières missions dans l'ère moderne. Ils exploreront d'abord les côtes de Barbarie, et l'Ordre de la Merci pour le rachat des esclaves se fondera. Les Tartares seront visités. Voilà les castes si inconnues de l'Asie étudiées. La parole de vie avait depuis longtemps été portée aux Indes par les Apôtres. Dès le VIIe siècle, elle avait pénétré en Chine, comme le démontre un monument irrécusable : l'inscription de *Si-gan-fou*.

Sous le pontificat de Nicolas IV, des missionnaires de l'Ordre de Saint-François se rendaient en Arménie. La prédication de l'Evangile se continuait parmi les musulmans. Benoît XI envoyait des Dominicains en Perse. En 1305, une église était bâtie à Pékin. Les missions embrassent presque tout l'Orient ; elles s'introduisent en Crimée, en Lithuanie, en Géorgie.

Après la conquête des lieux saints, leur conservation fut confiée aux Franciscains, qui veillent encore sur ces précieuses reliques ; ils occupèrent dès lors les couvents où nos pieux voyageurs les retrouvent encore.

Nous ne suivrons pas les traces des Frères Mineurs et des Frères Prêcheurs, soit en Afrique, soit en Asie, soit dans le nord de l'Europe ; l'espace nous manquerait pour cette analyse sans utilité ; qu'il nous suffise de dire que dès 1405 la lumière de la foi était portée aux Canaries et sur les côtes d'Afrique parmi les nègres. Les Portugais avaient à peine reconnu le cap de Bonne-Espérance que la croix s'y plantait.

Christophe Colomb avait à son bord un Frère de l'Ordre de la Merci, le P. Solorzano, qui fut sans nul doute le premier apôtre du Nouveau-Monde. Dès le début du XVIe siècle, les missions s'organisèrent dans ce beau pays, où le sang des Frères Mineurs fit germer la foi.

Le second livre est consacré spécialement aux missions de la Compagnie de Jésus dans l'Asie et l'Amérique.

Dans les temps modernes, le véritable apôtre des Indes est saint François-Xavier, dont la vie est pleine de tant de charité, de tant de courage et de tant d'épreuves ; il évangélise le Japon, et sa mission si laborieuse y est couronnée des plus grands succès. A quarante-six ans, Dieu rappelait à lui ce grand saint, auquel la grâce du martyre était refusée. La première palme devait être cueillie, parmi les Jésuites, par le P. Antoine Criminal.

Las Casas a dans cette histoire la grande place qui lui appartient, et les pages qui lui sont consacrées ne sont certes pas les moins intéressantes.

Le troisième livre comprend l'histoire des missions de la création de la sacrée Congrégation de la Propagande, et la destruction de la Compagnie de Jésus. Grégoire XV crée cette congrégation, et en 1687 Urbain VIII fonde son collége, doté par les aumônes de tant de personnages pieux. En France, les missions étrangères se fondent à l'occasion de missions au Canada à l'instigation du duc de Ventadour et par le zèle du P. Collan. Le F. Joseph, le fameux Capucin du cardinal de Richelieu, leur donne même une impulsion toute particulière, et fut à bien dire le vrai fondateur. Saint Vincent de Paul voue ses enfants à cette grande tâche.

Dans le Levant, en Afrique, en Perse, en Amérique, les efforts redoublèrent. Les missionnaires pénètrent au Tong-King en 1625. Les premiers évêques sont établis en Chine en 1658.

Les Jésuites portent le Christianisme aux Mariannes en 1662, et voilà les missions de l'Océanie qui commencent.

Le quatrième livre comprend l'histoire générale des missions depuis la suppression des Jésuites jusqu'à nos jours.

Dans l'espace qui a précédé, de nouveaux Ordres ont surgi : la congrégation de Picpus, les Maristes, etc., etc. Le Saint-Siége les a dirigés vers divers points du globe.

A la suppression des Jésuites, le Saint-Siége sut partager les postes qu'ils laissaient vacants aux divers autres Ordres ; les Lazaristes et les prêtres des Missions étrangères en eurent une large part. Les missions françaises, frappées par la Révolution, ne se relevèrent que pendant la Restauration. Dès son début Lyon vit naître l'œuvre si populaire de la Propagation de la Foi.

En 1839, les fils de saint Vincent introduisirent en Orient leurs sœurs, et nous entendions signaler avec grand bonheur, il y a peu de temps, leurs progrès en Orient et le commencement de leur influence sur les Turcs par l'un des hommes les plus compétents de l'Orient.

Les martyrs n'ont pas plus manqué que les ouvriers évangéliques aux missions. De nouvelles congrégations se sont unies aux anciennes, et d'un bout du monde à l'autre les envoyés du Seigneur suivent leur saint et pénible labeur.

En 1844, les missions comptaient 139 évêques et 4750 prêtres, et de 1844 à 1848 ce nombre a dû s'élever encore.

M. le baron Henrion a su choisir de la manière la plus heureuse au milieu de tous les documents qui se présentaient devant lui. L'espace nous manque pour donner la preuve de cette assertion. Il a très-bien compris qu'il ne suffisait pas de faire un martyrologe; aussi a-t-il donné les notions les plus exactes sur les pays qu'il nous importe le plus de connaître. Il a approfondi les questions que la science moderne soulève, et il a donné les témoignages des hommes les plus compétents à l'appui de ses propres discussions, et les noms de MM. Léon Boré, Barretti, de Humboldt, Abel Rémusat, etc., etc., etc., viennent fortifier de leur autorité celle de l'auteur.

Ce livre aura donc le triple avantage d'être instructif, édifiant et amusant ; il est orné de vignettes nombreuses, de portraits, et il s'adresse à toutes les classes de lecteurs. MM. Gaume, dont on connaît le zèle intelligent pour les publications religieuses, ont édité celle-ci avec soin.

Au reste, l'œuvre de M. le baron Henrion débute par une belle et noble dédicace à S. E. Mgr le cardinal de Bonald, et se termine par un bref approbatif du Saint-Père Pie IX. Que dire de plus significatif ?

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

DE QUELQUES CRITIQUES RELIGIEUX.

Lorsque, comme tous les pèlerins de Rome, j'allai m'agenouiller dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure, je n'en sortis point sans y avoir vénéré la crèche de notre Sauveur, transportée d'Orient. Cette précieuse relique occupe le centre d'une chapelle à la gauche du maître-autel. Le tombeau de deux Papes couvre les deux parois opposées de la muraille. L'un de ces Papes est Sixte-Quint. Sa tête est nue; la tiare repose à ses pieds; ses mains sont jointes, et il contemple avec respect son prédécesseur sur la chaire de Pierre : ce second Pape est saint Pie V. Sixte-Quint a présidé vivant à ces dispositions; lui-même il a fait élever le monument du Pape qui avait distingué et protégé sa jeunesse; lui-même il a voulu se placer à perpétuité dans cette attitude de déférence et d'amour.

Cela suffit pour conduire le visiteur, sous l'empire d'une vive émotion, aux pieds de saint Pie V. Le langage muet du monument explique et complète l'hommage de Sixte-Quint. Dans la corniche du milieu, la statue de Pie V, revêtu des habits pontificaux, conserve l'image fidèle de ses traits; le bas-relief reproduit les faits éclatants de son histoire. Dans l'un des soubassements, on voit le saint Pontife recevant des drapeaux vaincus; dans un autre, la bataille de Lépante.

Que d'ignorance et d'ingratitude nous reprochait ce marbre!

La bataille de Lépante fut la dernière où la Croix guida ostensiblement des soldats et des capitaines. La bataille de Lépante fut l'une des dernières où le Croissant menaça sérieusement le Christianisme, et l'âme de cette mémorable entreprise fut un humble religieux, quarante ans obscur, six ans Pontife; le XVIe siècle a retenti de son nom; l'Europe vit encore de ses œuvres; l'Eglise l'a inscrit dans ses fastes

et célèbre son culte sur nos autels. Cependant, qui, hors d'elle, s'occupe aujourd'hui de cette mémoire ? qui, parmi les hommes de notre époque, assistant aux derniers soupirs de l'empire ottoman et préparant le partage de ses dépouilles ; qui, parmi les imaginations éprises de catastrophes, curieuses des hautes leçons de l'histoire, qui recherche, trois siècles en arrière, le nom de Pie V dans les plus grands événements de son temps ? qui le découvre dans les plus grands événements du nôtre, lorsque le nôtre reprendra le fil interrompu des grands événements ?

Je commençai par m'appliquer ce reproche et me mis à l'étude. Je sortis de Sainte-Marie-Majeure pour gagner la bibliothèque dominicaine de la Minerve, pour exhumer des poudreuses annales de son Ordre l'histoire prodigieuse de ce pontificat.

Je découvris que saint Pie V avait été inquisiteur, qu'il avait mêlé ses armes à celles de son fils très-chrétien le roi de France aux combats de Jarnac et de Moncontour. Je ne m'arrêtai point ; je ne me mis en quête ni de subterfuges pour tromper sur les austères dévouements de cette lutte, ni de couleur pour déguiser les rigides physionomies de cette époque.

Les adversaires du Catholicisme, ai-je pensé, s'irriteront de ce pèlerinage vers une tombe si majestueuse et si délaissée ; les catholiques, au contraire, me sauront gré de l'avoir saluée au milieu d'un inexplicable oubli.

Mes prévisions ont été déjouées.

Le côté historique de saint Pie V a frappé par sa grandeur et son énergique simplicité les hommes que leur sympathie religieuse n'avait pas d'avance gagnés à mon sujet ; ce sont des frères dans la foi, quelques-uns du moins, qui ont pâli à son aspect et refusé d'accepter la solidarité de mon apologie. Pour eux l'inquisiteur gâte le Pape, le souverain temporel efface le saint. Le chef des croisés n'est rien, le Dominicain est tout. Les destinées du monde, suspendues, aujourd'hui comme alors, aux destinées de l'Orient, disparaissent pour eux : le périlleux, c'est le réveil de l'intolérance ; l'important, c'est de prendre ses précautions contre le retour de l'inquisition.

Cela est bizarre, mais cela n'est pourtant pas inexplicable. L'homme complétement en dehors de la vérité religieuse ne la contemple et ne la juge que par son côté extérieur : peu lui importe la condition de ceux qui s'y soumettent. Le catholique, au contraire, qui parcourt

l'histoire d'un des siècles les plus agités de l'Eglise, sent sa conscience s'engager en même temps que son jugement : il ne veut livrer l'un et l'autre qu'à bon escient, et se révolte contre l'historien derrière lequel il entrevoit un prédicateur exagéré ou un panégyriste compromettant.

Le critique religieux était donc dans son droit de se montrer, plus que le philosophe, lecteur ombrageux de l'histoire d'un Pape intolérant. Je ne conteste rien en ce genre : je demande seulement la permission de répondre, en me plaçant à mon tour sur le terrain où l'on s'enferme. Personne ne professe plus sincèrement que moi les opinions modérées. Je crois la modération un des caractères distinctifs de la vérité, et la violence une des ressources nécessaires de l'erreur; mais j'aimerais à préserver ma modération de faiblesse, et je ne connais pas de faiblesse plus manifeste que celle qui, en vue de transactions et d'accommodements d'un jour, atténue la moitié d'une vérité pour sauver l'autre. L'ennemi prend ce que vous lui sacrifiez et l'emporte dans son camp comme un butin, sans se croire même tenu à la reconnaissance. Vous êtes plus faible, il est plus hardi : voilà tout.

Mais on dit : Pourquoi toucher de telles questions ? pourquoi s'expliquer sur un chapitre où l'on est bien décidé à ne pas entendre raison ? Je dis à mon tour : Pourquoi y a-t-il un chapitre sur lequel un siècle raisonnable ne voudrait pas entendre raison ? pourquoi des idées qu'il serait interdit de scruter ou de restituer sous leur véritable aspect ? Cela vient-il uniquement de l'aveuglement de nos adversaires ? cela ne vient-il pas aussi de notre complicité ? Pourquoi une fausse position dans la défense de ce qui ne comporte rien de faux ? D'où provient, si ce n'est de notre propre faute, la nécessité de ces précautions, la plupart du temps inutiles ? Qui nous dira le nombre et la mesure de ces connivences, si légères prises une à une, et si lourdes quand il s'agit de les soulever en masse pour dégager quelque lambeau de vérité d'une oppression séculaire ? Le fanatisme serait-il à tout propos reproché au Catholicisme, si l'on avait pris plus fermement et de plus ancienne date le soin d'éclaircir ces matières ? Nos adversaires n'ont-ils pas souvent plus de bonne foi que nous n'avons de courage ?

Toutefois il ne s'agit pas ici d'un traité *ex-professo* sur la tolérance ou l'intolérance. Nulle question n'est plus ardue en principe, plus oiseuse en fait.

La propagation de l'erreur religieuse est-elle de sa nature justiciable de lois humaines ?

En admettant qu'elle le soit, n'y a-t-il pas plus d'inconvénients que d'avantages à la réprimer ainsi ?

L'union de toutes les forces sociales, divines et humaines, pour le maintien et l'expansion de la vérité, est-il l'ordre vrai en soi, et la liberté religieuse n'est-elle qu'un ordre vrai relativement aux temps et aux lieux ?

La liberté religieuse est-elle un progrès sur le passé ou une transition vers une nouvelle unité sociale ?

Voilà la matière d'un livre et de dix années de travail, et, quand l'ouvrage serait fini, l'auteur, ouvrant alors sa fenêtre sur le mouvement qui l'envelopperait, jetterait peut-être son manuscrit au feu, tant il jugerait le monde emporté par un autre courant.

Ma tâche est donc moins vaste et mon but moins ambitieux. Je ne prétends ni dogmatiser sur le passé, ni le présenter ici comme le type unique et accompli des institutions possibles. De tous les instincts de notre siècle, le plus vivace, le plus profond, le plus susceptible est peut-être l'horreur pour l'idée de violence unie à celle de prosélytisme religieux. Dieu me garde de le méconnaître ! Mais, tout cela exclu, il reste encore beaucoup à commenter et à expliquer dans les temps anciens. Cette générosité même des générations modernes, n'importe-t-il pas de la dégager de beaucoup d'erreurs, de beaucoup de préjugés qui se tournent en injustices contre nos pères, et dégénéreraient pour l'avenir en violences cruelles, en représailles iniques ?

Sous l'empire de ces convictions, j'avais écrit : *La tolérance n'était pas connue des siècles de foi, et le sentiment que ce mot nouveau représente ne peut être rangé parmi les vertus que dans un siècle de doute.*

J'avais cru émettre là un axiome très-simple ; j'avais cru dire qu'un sentiment unanimement réputé pour vrai ne va pas au-devant de la contradiction, et souvent même craindrait de la faire naître en lui préparant d'avance sa place. Ainsi les fondateurs d'une république, ne voyant autour d'eux que l'enthousiasme républicain, n'inscrivent pas d'ordinaire, par hypothèse, en tête de leur constitution, les prérogatives de quiconque souhaitera un jour la monarchie. Quand, au contraire, l'enthousiasme monarchique domine une

nation, elle considère et proscrit comme un fléau les tendances républicaines. A plus forte raison, dans l'ordre religieux, voulait-on jadis éviter aux peuples toute occasion de chute, et l'on eût rougi d'accorder à la simple possibilité de l'hérésie les facilités qu'il demeurait toujours loisible d'accorder à son existence constatée.

Cette pensée a blessé bon nombre d'esprits. Aux plus indulgents, elle a paru un sophisme ; aux autres, la menace odieuse de reprendre le glaive dès qu'on aurait reconquis la foi !

Je sacrifie bien volontiers ma phrase, mais je ne puis passer aussi facilement condamnation sur les principes qu'on y rattache.

Qu'est-ce que l'esprit de l'Evangile? me dit-on. *N'est-il pas tout d'amour et de paix? N'est-ce pas à lui qu'il faut remonter quand on veut se faire une idée juste de la religion qu'il est venu apporter à la terre?*

La plupart des esprits qui s'égarent en déclamations contre le moyen-âge, et désavouent tout moyen coërcitif employé jadis à la défense (jamais à la propagation) de la foi, prennent en effet leur appui dans la mansuétude de l'Evangile. Cette mansuétude est aussi certaine qu'admirable ; mais elle n'a cessé non plus de résider dans l'Eglise, sans que cependant l'Eglise dût être rigoureusement et absolument désarmée pour la défense de l'Evangile lui-même. L'Evangile d'ailleurs est empreint aussi de ce double caractère : il est doux dans ses préceptes et dans ses lois, mais il n'en livre cependant pas la sanction au hasard. Il rend ses commandements accessibles, mais avertit des peines attachées à leur infraction. Il est donc téméraire d'affirmer que les sévérités de l'Eglise démentent l'esprit de son divin Auteur, et l'Evangile, qui se prête partout à la miséricorde, se refuse formellement aussi à la dégénérescence. Pour qui le suit dans ses développements, le médite dans ses arrêts, tout ne peut être objet de quiétude.

Ah ! sans doute, il y a un problème entre la mansuétude fondamentale de l'Eglise et les rigueurs auxquelles elle a quelquefois prêté son autorité ; mais qui de nous aussi expliquera le mystérieux accord, qu'on ne peut nier cependant, entre le Dieu de l'infinie clémence et le Dieu de l'éternelle justice ? Est-ce que ce n'est pas le divin Auteur de l'Evangile qui apparaîtra un jour, prononçant sur l'humanité tout entière les jugements de la félicité sans bornes ou de la réprobation sans fin ? Et l'on veut que les ministres de ces deux lois, si

égales dans leur inflexible précision, ne participent pas de toutes les deux! On veut qu'ils trompent l'homme en ne lui parlant que des douceurs de la promesse, en lui déguisant les périls de l'infidélité! Cela serait-il chrétien? cela serait-il évangélique?

La tolérance est le dernier mot du Christ et de sa mort.

De sa vie! Quand le Christ est venu sur la terre pour ne rien laisser de ce qu'il y trouvait!

De sa mort! Quand le Christ a voulu nous enseigner par son propre supplice que nous devions tout sacrifier ici-bas plutôt que l'intégrité de la plus petite des vérités éternelles! quand les martyrs, nés de son sang, ont poussé jusqu'au plus sublime héroïsme la répulsion de tout amoindrissement, de toute altération du Testament de leur Maître!

Pourquoi, d'ailleurs, porter le débat sur l'Évangile, sur son esprit, sur sa fidèle interprétation? Dieu n'a-t-il pas constitué l'Eglise précisément pour nous épargner les piéges de cette controverse? Depuis l'élection de Pierre, pouvons-nous en appeler de l'Eglise à l'Evangile, enlever le fondement à l'édifice ou l'édifice au fondement, sans détruire de fond en comble l'œuvre du divin Architecte? La révolte du XVIe siècle avait-elle d'autre objet que d'investir chacun, à chaque heure du jour, et selon sa disposition personnelle, du droit d'apprécier ce qui est contraire ou conforme au véritable esprit de l'Evangile? N'est-ce pas là tout le protestantisme, escorté de ses innombrables décompositions? Le Catholicisme, au contraire, soutient que le véritable sens des Ecritures, que leur inspiration résident dans cette même Eglise par voie de tradition non interrompue en même temps que par l'assistance de l'Esprit-Saint. N'est-ce pas dans l'Evangile qu'est consignée cette parole? L'histoire de l'Eglise universelle fait-elle autre chose que d'en démontrer l'accomplissement?

Tous les points qui composent l'ensemble de cette histoire ne sont cependant pas, au même titre, imposés à la vénération, je le sais; mais quand ils y occupent une place notable, quand ils semblent dériver des principes mêmes de l'autorité, n'est-on pas tenu à de grands ménagements et à de mûres réflexions? Je me permettrais bien de discuter si certaines règles de discipline sont plus applicables à une époque qu'à une autre, à un peuple qu'à un autre; mais désavouer, condamner d'une manière absolue l'usage qui en a été trouvé bon par l'Eglise, c'est une témérité que j'abandonne à autrui. Je me

reconnaîtrais le droit de censure partielle que je ne m'arrogerais pas celui d'interpréter plus sûrement que l'Eglise le véritable esprit de l'Evangile.

La non-tolérance occupe dans les annales catholiques une trop longue et trop large place pour qu'il soit loyal de la dissimuler ; il n'est pas davantage possible d'admettre, au point de vue catholique, que Dieu, qui a fondé l'Eglise et qui règle aussi bien sa marche temporelle que sa vie spirituelle, eût permis qu'un de ses principaux développements historiques fût marqué au sceau de la plus monstrueuse et de la plus funeste des contradictions. La solution de la difficulté se trouve donc ailleurs.

Les supplices, ajoute-t-on, *altèrent profondément l'essence du Catholicisme, qui est d'être une croyance toute morale, toute intellectuelle.*

Je crois devoir combattre ici une illusion nouvelle du sens privé en opposition à la doctrine générale de l'Eglise. Si vous faites du Catholicisme une théorie toute intellectuelle, qu'est-ce qui la distinguera d'un pur système de philosophie? Est-ce que le caractère le plus frappant du Catholicisme ne consiste pas précisément à embrasser l'homme dans sa dualité réelle, à l'exclusion et à l'envi de toute autre théorie humaine et spéculative?

Direz-vous que le Christianisme ne traite que de l'âme et dédaigne le corps? Alors que faites-vous du mystère de l'Incarnation? Direz-vous, comme certains spiritualistes, que le Catholicisme est ennemi du corps? Mais vous méconnaissez l'évidence ; non-seulement le Catholicisme, veillant avec amour à la conservation du corps, a commencé son règne par l'abolition du suicide, mais il met ses soins à protéger, à consacrer, à élever la dignité du corps. Non-seulement il l'a glorifié dans la crèche de Bethléem, mais il l'admet, par la promesse de la Résurrection, jusqu'à la gloire de l'aurore éternelle. La religion, par les sacrements, le fait participer en ce monde et à toute heure aux honneurs de l'âme : si l'âme expie, le corps se macère ; si elle prie, le genou fléchit ; partout solidarité entre eux ; partout, dans le plan divin, les substances, en restant distinctes, sont ordonnées néanmoins dans une manifeste unité d'intention, et, quelque grossier qu'il puisse être, l'étui a l'honneur d'être créé pour l'instrument précieux qu'il renferme. Partout sont flagrantes les analogies qui montrent l'univers œuvre d'une seule pensée. Le Catholicisme est aussi

bien social qu'individuel, et s'il n'était pas cela, il ne serait qu'une simple thèse de philosophie. Tant qu'une idée demeure à l'état individuel, on ne sait pas ce qu'elle est capable de produire : l'état viril d'une idée est son état social. Si la doctrine catholique avait dû demeurer éternellement individuelle, on n'eût jamais connu son épanouissement, sa force gigantesque, on n'eût jamais assisté à la plus haute transfiguration de l'humanité. L'universalité, caractère de l'institution divine, n'était donc pas seulement l'expansion illimitée à la surface ; c'était aussi l'intégrale prise de possession de l'esprit et de la matière, dans toutes ses directions et dans toutes ses profondeurs.

Après avoir réduit le rôle du Catholicisme à celui d'une croyance toute intellectuelle on ajoute : *La morale du Catholicisme, étant étroitement liée à ses dogmes, est toujours la même comme ses dogmes ; elle ne peut varier selon les temps et les lieux....*

Le discernement des temps et des lieux est au contraire l'attribut souverain de la puissance et de la force ; ce discernement est caractéristique dans l'Eglise, et vouloir l'en dépouiller, c'est lui ravir l'un de ses plus indispensables priviléges. Il n'y a pas de puissance au monde qui pût accepter ce niveau absolu d'une action toujours la même, à travers les âges, les lieux et les événements les plus divers; et il n'y a pas de puissance qui puisse soutenir la comparaison avec l'Eglise dans l'art de proportionner l'œuvre à l'ouvrier, l'exigence à la faculté d'obéir, dans le soin d'entretenir d'une huile onctueuse tous les rouages de son gouvernement. Nous croyons donc qu'on applique ici de la manière la plus dangereusement fausse une idée vraie. Oui, la morale du Christianisme ne peut pas plus varier que son dogme, mais à condition qu'on ne confondra pas l'application de la loi avec la loi elle-même, et qu'on n'interdira pas à l'autorité l'appréciation des faits et des circonstances, appréciation sans laquelle il ne peut exister qu'une impunité absolue ou une justice sauvage[1].

C'est précisément parce que le dogme reste imperturbable que ses conséquences, descendues dans notre sphère quotidienne, rencontrent quelquefois dans l'Eglise le pouvoir même qui en dispense ; c'est pré-

[1] Au moment où j'écrivais ceci, je lisais dans le *Journal des Débats :* « Sachant bien (le Pape Pie VII) que ce qui est éternel dans le monde, « c'est-à-dire l'Eglise, doit, à cause de cela même, ne pas être immua- « ble. » Saint-Marc Girardin, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers. 5 août 1845.

cisément parce que la morale chrétienne est immuable que, pour s'adapter à tous les degrés de la force et de la faiblesse humaines, elle apporte à la fois le précepte et le conseil, parcourant ainsi l'échelle entière des capacités spirituelles et ne reculant que devant l'infranchissable abîme qui sépare le mal du bien. Dans l'ondulation des choses de ce monde, dans ce va-et-vient si mobile des passions si uniformément semblables, par cela même que la mission de l'Eglise ne change jamais, comment ses moyens ne varieraient-ils pas? Par cela même que l'agilité humaine est sans cesse en mouvement pour se soustraire à l'action religieuse, comment l'Eglise serait-elle réduite à l'immobilité? La morale ne varie pas, c'est certain ; la religion non plus, c'est évident; c'est-à-dire le point d'où elles partent en commun, le point où elles tendent, leur nature et celle de leurs agents. Mais ce qui varie, c'est l'accélération plus ou moins rapide de leur marche, les ménagements dont elles usent, la voie qu'elles se tracent dans un siècle et les appuis qu'elles s'y disposent. Ceci, au contraire, partie flexible et pour ainsi dire facultative de son institution, doit changer toujours, attestant l'inépuisable fécondité de l'inspiration et la longévité surnaturelle de la vigueur. Voulez-vous inculquer une même pensée à deux esprits opposés : vous les aborderez, non par deux côtés contraires, sous peine de mensonge, mais par deux côtés différents, sous peine d'aveuglement insigne. Et vous ne voulez pas que l'Eglise, qui s'adresse à tous les peuples, à toutes les générations, qui convoque les humbles et les superbes, qui bénit les princes et les pâtres, qui traverse tous les océans, qui fonde tous les empires, qui survit à toutes les ruines, ait le droit de jeter un seul regard en avant de la route, de jeter un seul coup de sonde autour de sa barque! Vous voulez qu'elle n'ait qu'un mode, qu'un ton, qu'une formule, pour répondre à tant d'exigences, à tant de devoirs, à tant de besoins divers !

Ne confondez-vous pas aussi deux choses essentiellement distinctes: la charité et la tolérance, comme on prétend la définir? Oh! la charité assurément est une vertu indépendante de toute condition et de toute époque; la charité a dû traverser inaltérable tous les âges chrétiens ; mais cette vertu, nul n'en peut contester la maternité à l'Eglise ; toujours elle en a donné l'exemple; toujours elle en a fait le point de mire de ses plus pressantes exhortations; jamais elle ne s'en départira ni dans ses préceptes, ni dans ses actes.

La tolérance, au contraire, imposée comme règle absolue dans tous les temps et dans tous les cas, procède de ce qu'il y a de plus contraire à la charité : l'indifférence. Désintéressée de la moralité des actes, elle ne les juge qu'en vue de convenances transitoires. Placée à l'embranchement de plusieurs routes périlleuses, elle n'a ni voix ni geste pour celui qui fait le bon choix ou pour celui qui s'égare. Elle sacrifie la responsabilité de l'avenir à la paisible jouissance du présent. Elle n'embrasse ni celui qui part, ni celui qui revient. Elle ne s'informe point des accidents de la vie et détourne son regard des horizons de la mort.

La société civile peut émettre d'excellentes raisons pour régler sa politique sur les maximes de cette tolérance : l'Eglise a pu en avoir de non moins bonnes pour s'en tenir à la charité !

Dieu a dit : Allez et enseignez ; il n'a pas dit : Allez et brûlez.

Cette parole est peu digne de la gravité de ce débat, et pourtant je l'accepte sans contestation. Oui, sans doute, il a dit : Allez et enseignez. Mais qu'est-ce donc qu'enseigner ? Est-ce traiter sur le même pied l'enfant, l'adulte et l'homme fait ? Est-ce se placer au-dessus ou au-dessous de celui qui doit entendre votre parole et y soumettre son entendement ? Est-ce prendre l'engagement d'user toujours de persuasion et jamais d'autorité ? Les enfants issus de même race ne pourront achever leur éducation sous le joug de la même méthode ; et vous ne permettrez pas que l'Eglise sépare des siècles, apprécie des époques, distingue la barbarie et la civilisation ?

L'Eglise n'a jamais dit : *Allez et brûlez,* vous le savez bien ; elle dit comme vous *que la violence est contraire à l'esprit de la religion.* Mais employez-vous le mot violence aussi légèrement que vous employiez tout à l'heure le mot enseigner ? Le magistrat qui applique une loi est-il violent ? Une loi, même sévère, quand elle a véritablement le caractère d'une loi, qu'elle ne procède ni par exception ni par accident, une loi émanée de source authentique et légitime, s'appelle-t-elle violence ? L'homme est fier de son libre arbitre et il a raison ; mais peut-il y avoir liberté sans responsabilité ? y a-t-il liberté sans un code qui en détermine l'espèce et la proportion ? Et tout cela peut-il demeurer dans le domaine purement intellectuel, et doit-il, s'il entre dans le domaine social, tomber immédiatement, sans milieu possible, sous le coup du reproche de violence ? Ne découvrons-nous pas, au contraire, que ce milieu intermédiaire, entre la banalité dans

l'indulgence ou l'exagération dans la sévérité, a été admirablement conçu, développé, pratiqué dans le Catholicisme, et qu'aucune institution humaine n'a présenté dans l'histoire, à part tel ou tel reproche partiel, une pareille somme de sagesse?

La primitive Eglise, ajoute-t-on encore, *triompha de la cruauté par le martyre. Est-ce que les armes qui lui donnèrent la victoire ne suffiraient pas à la lui conserver?*

On a coutume, en effet, de recourir à la primitive Eglise comme à l'esprit de l'Evangile, chaque fois qu'on veut se mettre à l'aise pour attaquer l'action de l'Eglise en général. Cependant la primitive Eglise vivait dans les catacombes; voudrait-on nous y ramener? Un arbre est contenu dans un gland; il germe sans offenser un brin d'herbe; mais, à mesure qu'il se développe, les plantes parasites disparaissent à ses pieds; pourtant on ne reproche pas au chêne de grandir selon les lois de sa nature; on lui fait honneur, et non crime, de l'étendue de ses rameaux, de la portée de son ombrage. L'Eglise est le géant de la création; en grandissant aux dépens de ce qu'elle remplaçait, elle a accompli les vues de son Fondateur; c'est pour correspondre à sa fin légitime qu'elle couvre des ombres divines du Christianisme la terre dévorée avant elle par l'ardeur stérile de la barbarie.

Nous présente-t-on aussi, dans cette objection, un aperçu fidèle des premiers siècles de l'Eglise? Est-il certain que ce fut là l'ère du joug et du fardeau légers?

Les premiers chrétiens avaient à convaincre le monde antique de deux vérités primordiales: le désintéressement et l'esprit social de leur foi; ils moururent donc volontiers pour cette démonstration. Mais quelle était, tant qu'ils vivaient, leur unique préoccupation? Celle d'exalter l'esprit et d'humilier la chair au delà de toutes les limites que pourrait atteindre l'énervement moral et physique des générations actuelles. Les confessions et les pénitences publiques, le sang ruisselant dans l'expiation volontaire, voilà les premières mœurs chrétiennes; voilà le contre-poids sublime de cette douceur d'agneau envers les licteurs et les bêtes fauves du cirque. Est-ce aussi là ce que vous voulez ramener? Vous vous indignez déjà de sainte Elisabeth! est-ce pour nous proposer saint Siméon Stylite? En outre, Dieu, qui voulait avancer l'œuvre de notre régénération, interrompait fréquemment les conditions naturelles de la vie et du trépas: la résurrection, la mort soudaine, les fléaux destructeurs apparaisse

dans cette période du Christianisme comme sanction de l'Evangile. Est-ce là ce que vous appelez livrer la parole de Dieu à elle-même, sans secours efficace, semée par le vent, poussant au hasard, sans sillon, sans charrue, sur la pierre et parmi les ronces? Ah! si jamais Dieu est intervenu visiblement à l'appui de la faiblesse de son peuple, c'est dans la primitive Eglise; si jamais il a tyrannisé les cœurs par l'excès de sa vigilance, c'est dans cette ère de prodiges continuels; et si l'homme a été excusable de recourir à son semblable pour défendre en commun une commune foi, c'est quand il a senti que Dieu se retirait du gouvernement visible de ce monde et abandonnait l'humanité à ses propres forces.

Ou plutôt tout a été manifestement divin dans la marche des esprits et des siècles.

Dieu a voulu d'abord montrer la supériorité de l'esprit sur la matière. Des générations de martyrs se sont succédées, immolant volontairement la chair à l'esprit.

Une fois ce triomphe obtenu, Dieu n'a pas voulu s'arrêter ou que le Christianisme s'arrêtât; il n'a pas voulu livrer ce travail de tant de sang, de tant d'amour, de tant de foi, à la merci de toutes les attaques et de tous les piéges. Non!

Le Christianisme avait été individuel; il est devenu social. Il avait jeté son germe dans les cœurs; il l'a planté dans les lois. Il n'a pas renversé le paganisme pour le laisser, étendu comme un cadavre, infecter encore la terre après sa chute. Celui qui guérit est supérieur à celui qui tue. C'est ce qu'a été, c'est ce que devait être le Christianisme à l'égard de l'humanité. Après avoir nié l'erreur, il affirme la vérité; après avoir délivré l'ancien monde et brisé l'ancien édifice, il élève l'édifice nouveau et y abrite les générations survenues. Apportant aux hommes l'ordre civil en même temps que l'ordre religieux, il respecta, tant qu'il fut à l'état d'infériorité numérique, l'organisation sociale qu'il n'aurait pu renverser qu'au prix d'effroyables bouleversements. Le nombre et l'autorité pacifiquement conquis, il fonda, il organisa à son tour. Il n'a pas fait comme les vainqueurs de la terre, dont la main brutale se hâte de gaspiller les fruits de la victoire. Non; il a respecté dans le vaincu tout ce que Dieu y avait mis d'inviolable; mais il s'est préoccupé cependant de sauvegarder la supériorité morale du victorieux, et de soustraire l'ordre temporel lui-même au danger de ses propres rechutes. Il se-

rait donc étrange qu'on s'autorisât actuellement de la docilité des martyrs envers le paganisme pour prouver que les païens, renaissant plus tard en mille sectes diverses, conservaient le droit de se révolter contre les chrétiens, devenus à leur tour nation et pouvoir. Ainsi le lot de la vérité en ce monde serait un éternel assujettissement à l'erreur : par excès de soumission à l'ordre matériel quand l'erreur règne ; par excès de déférence quand l'erreur a momentanément perdu le pouvoir ; en sorte que la défense fût toujours désarmée et l'attaque toujours inviolable ; en sorte que le Christianisme, libre de se manifester dans l'individu, ne pût jamais se constituer à l'état de peuple chrétien ! Est-ce là ce qu'on réclame au nom de l'imprescriptible droit de la raison humaine ? Est-ce ainsi qu'on entend le progrès de la civilisation ?

Ou le Christianisme ne devait vivre qu'à coups de miracles : alors que deviennent le libre arbitre et les priviléges de l'intelligence, que devient toute l'économie du salut, qui doit être tout ensemble le prix du discernement et de la foi, le mérite de la volonté et de la soumismission ? ou le Christianisme devait, au contraire, accomplir sa mission par l'homme et pour l'homme : alors quelle carrière aura été plus laborieuse, plus entravée, et pourtant plus pure et plus pacifique que la sienne ?

Qu'on ne s'abuse donc pas sur la portée du reproche d'intolérance ! Dès que la primitive Eglise eut, par la vertu de sa parole et de son martyre, modifié les pouvoirs publics et christianisé l'empire, elle accepta, non sans précaution, mais sans scrupule, l'office du bras impérial. On parle du caractère *intolérant* de la répression, on se tait sur le caractère *intolérable* de l'attaque. Tant qu'il n'est qu'anti-religieux, l'Eglise n'oppose que les armes spirituelles ; mais quand l'agression devient anti-sociale, anti-européenne, l'Eglise fait cause commune avec la société, avec l'Europe, dans ce cas de légitime défense, et voilà ce qu'on se refuse opiniâtrément à distinguer. Des Manichéens aux Vaudois vous ne trouverez pas une hérésie notable qui ne fût empreinte de vices contre les lois de la société autant que contre les lois de la nature ; et quand le paganisme fut irrévocablement vaincu en Europe, il était déjà transformé et vainqueur en Orient, sous le nom d'islamisme ; toute atteinte portée à l'unité religieuse devenait une brèche ouverte à l'invasion perpétuellement menaçante de Mahomet. Dans nos livres modernes, nous n'envisageons de l'in-

tolérance que le point qui nous touche et nous blesse directement ; au centre de l'unité catholique, le regard souverain embrassait toutes les contrées et tous les périls, toutes les forces et toutes les faiblesses de l'ordre universel. Au XVIe siècle, Luther faisait retentir l'Allemagne d'un bout à l'autre de cet appel sauvage : *Le Turc ! le Turc ! Il est la verge dont Dieu veut se servir pour châtier la Babylone écarlate !* Au XVIIe siècle même, point de vue plus oublié encore, le chef du Saint-Empire romain tremblait derrière les remparts de Vienne, et attendait en pâlissant sa délivrance de l'héroïque Sobiesky. Est-ce la tolérance que de tels ennemis venaient enseigner au monde ? et l'Eglise était-elle maîtresse de ne lui opposer que les divins préceptes de l'Evangile ?

Mais on me rappelle aux âges primitifs de l'Eglise. Eh bien, dès les premiers siècles chrétiens on peut observer déjà, dans la diversité des conduites, la différence des situations.

Saint Martin refusa l'office du bras impérial ; saint Augustin l'accepta. D'où provient cette contradiction ? De l'opposition des caractères ? Non ; la sainteté est un point commun qui exclut de telles divergences. D'autres actes se justifient par d'autres devoirs : c'est, de siècle en siècle, la clef de l'histoire de l'Eglise, c'est la seule solution de ces épineux problèmes. Saint Martin eut à combattre les Priscillianistes, hérésie pacifique qu'on pouvait atteindre et convaincre dans le domaine d'une paisible discussion. Saint Augustin, après avoir épuisé les plus sublimes ressources de son éloquence, se trouva aux prises avec des Donatistes, armés du fer et de la flamme. Les preuves de modération du Christianisme étaient faites : on ne pouvait lui refuser à son tour les priviléges de la défensive. Ne nous laissons donc plus prendre au piége ; ne laissons plus la légèreté ou la perfidie historique annuler, l'un par l'autre, deux personnages également dignes de notre vénération. Ne succombons pas à la tentation de recommencer de siècle en siècle le procès de la canonisation des saints. Au lieu de chercher dans d'apparentes anomalies une exemption de respect ou une diminution de confiance, creusons plus profondément l'histoire des personnages mêmes et de leurs contemporains, et nous trouverons toujours, pour dernier mot de telles énigmes, l'évidence des périls et l'étendue de la responsabilité. Nous portons le défi qu'on nous montre nulle part le Catholicisme agresseur, le fer en main ; nous le montrerons, nous, à toute époque, ten-

dant la gorge au bourreau, quand ce témoignage était utile ; mais qu'on nous accorde du moins qu'il n'était pas tenu de se laisser décapiter dans tous les siècles, dans tous les cas, et dans les cas surtout où, en s'immolant lui-même, il livrait les progrès antérieurs de la vérité et replaçait avec lui la chrétienté tout entière sous le glaive de la barbarie. Rien n'est plus commode que d'accuser sans spécifier, sans rechercher même ce qui entre dans la composition des choses que l'on blâme. Ce qui rend la calomnie si fréquente, c'est qu'elle dispense d'investigation : elle se trouve sous la main de tout le monde, et ne coûte pas plus à inventer qu'à répéter.

« *Une indignation profonde se remue au fond du cœur contre toutes les atteintes portées à la liberté intellectuelle et morale.* »

Cela est fort juste ; mais est-ce que l'erreur n'a jamais attenté à la liberté intellectuelle et morale de la vérité ? Est-ce que ces attentats, demeurés impunis, n'eussent pas été mortels, non à la religion, qui ne peut périr, mais à la civilisation, que Dieu pouvait ajourner indéfiniment ou favoriser ailleurs ? Est-ce que la liberté intellectuelle et morale de l'Europe était respectée par les Ariens, les Manichéens, les hordes barbares de toutes les sortes de barbarie, les Vaudois et les Anabaptistes ? Si le chrétien avait cédé au premier assaut de tels agresseurs ; si, après avoir vu mourir ses ancêtres pour affermir la foi, il avait refusé d'étendre la main pour défendre leur héritage, que serait-il advenu, je ne dis pas de la religion encore un coup, mais de l'Europe civilisée et civilisatrice ? Où et comment se serait formé ce type du caractère chrétien qui a élevé si haut dans le prêtre, dans le croisé, dans le simple laboureur, dans Charlemagne, dans saint Louis, dans sainte Geneviève, dans Jeanne d'Arc, la dignité de l'âme humaine ; qui a fait du héros un saint et de l'homme vulgaire un héros, comparativement à l'état des populations païennes ?

A mesure donc que la société chrétienne a grandi, la responsabilité de l'Eglise grandissait, et avec elle ses corollaires, jusqu'à ce qu'enfin les peuples en soient venus à ce degré de reconnaissance et de respect qui fit considérer l'Église comme la sauvegarde de tous les droits. C'est alors aussi qu'ils l'invitèrent à prendre une plus large part dans la direction de leur existence temporelle. Les nations et les rois furent amenés par une pente naturelle à ce qu'on nomme le moyen-âge, époque si mal comprise dans le siècle dernier, et de mieux en mieux étudiée aujourd'hui. Oui, dans cette période de

l'histoire, l'élément religieux domine : la grande voix du peuple catholique dit à l'Eglise : O vous, notre mère, qui nous avez trouvés dans la servitude et qui nous avez élevés à l'état d'hommes libres, vous qui nous avez enseigné ce que les philosophes antiques ignoraient ou nous avaient dérobé ; vous qui nous avez révélé l'étendue de nos priviléges dès cette vie et leur avez donné pour complément des gloires éternelles dans le ciel, prenez donc aussi en main la tutèle de nos intérêts passagers ; préservez-nous des guerres sans but et sans fin ; accordez nos maîtres entre eux, afin que leurs sujets goûtent la douceur de ces réconciliations ; réglez leurs sens grossiers, afin que l'ordre règne dans leurs familles et descende sur les nôtres ; vous, enfin, qui possédez la science des lettres et de la conduite des hommes, faites donc part de votre savoir et de votre sagesse à ceux qui nous instruisent et nous gouvernent.

Et il ne faut pas croire que l'humanité offre légèrement son respect et son obéissance ; rien ne lui coûte au contraire davantage. Si elle les concède à la force, c'est un acte conservateur qu'elle entend bien faire pour elle-même ; si elle cède à une puissance désarmée, c'est qu'elle se sent émue de plus fortes raisons encore, et c'est calomnier les peuples plus que les Papes que de croire si facilement à une absurde usurpation, à un pur despotisme théocratique.

Que l'Eglise, toutefois, ait été heureuse et fière de la disposition des esprits au moyen-âge, pourquoi le nier ? Est-ce que ce n'était pas l'accomplissement de ses vœux humains et de ses prières ? Est-ce que ce n'était pas, après tout, sa récompense, ou plutôt sa mission même ? Et pourtant l'Eglise fut-elle enivrée de son triomphe ? Sortit-elle impatiemment de ses limites naturelles, comme pour saisir une proie ? Oui, disent nos adversaires ; non, doivent dire les catholiques avec fermeté.

L'Eglise n'est jamais sortie de la voie d'arbitrage dans les grands conflits qui trouvaient en elle seule leur suprême solution ; elle n'a jamais accepté qu'une tutèle indirecte, suffisante à réprimer les écarts sans violer jamais les droits naturels ; elle a censuré les nations en respectant les nationalités, les génies divers et les constitutions différentes ; elle a jugé et déposé des rois sans s'approprier les royaumes, sans user de la faiblesse de l'orphelin ou de la désolation de la veuve ; et lors même que des mondes nouveaux furent découverts, elle en surveilla la répartition, mais n'en réclama jamais une parcelle

pour son propre compte. Ne tournons donc pas contre elle ce que nous tenons d'elle : science, lumières, bien-être. Le moindre matelot pilotant aujourd'hui dans les parages de l'Amérique est plus savant en géographie que Christophe Colomb ; en a-t-il pour cela le mérite ? Et que penserions-nous des injures que l'héritier de son labeur adresserait à son génie? L'aveugle qui recouvre la vue peut abandonner son guide et non le battre; le paralytique guéri peut déposer son bâton et non le jeter au feu avec colère.

Attaquée enfin dans sa propre sphère, c'est-à-dire dans le dogme, l'Eglise a défini souverainement ce qui est vérité, ce qui est erreur ; elle a constitué des tribunaux, car il n'y a point de puissance sans justice ou de justice sans formes authentiques; mais elle ne prononça jamais que des peines rachetables par le repentir.

L'Eglise, toutefois, savait parfaitement qu'une sentence prononcée par elle, dans le domaine spirituel, entraînait une peine sévère et quelquefois la mort, d'après la législation temporelle; mais elle s'interdisait d'y prendre une part directe. Est-ce cette situation de la société ancienne qui serait incomprise ou incriminée par la société moderne? Mais nous avons littéralement calqué sur ce modèle l'institution du jury. C'est cette distinction ancienne, à laquelle on ne reproche rien de sophistique aujourd'hui, qui nous a enseigné à séparer la conscience qui prononce l'arrêt et la société qui l'applique, constituant ainsi de nouveau un pouvoir spirituel qui apprécie seul la moralité des actes et un pouvoir temporel seul qui établit une juste relation entre l'offense et la réparation et en détermine la pénalité.

Les rois et les républiques du moyen-âge croyaient que le Catholicisme pouvait et devait servir de base à la constitution européenne. Ils s'apercevaient que les désordres religieux amènent d'infaillibles désordres politiques. En conséquence, ils reconnaissaient à l'Eglise compétence pour définir les questions de dogme et lui déféraient le crime d'hérésie. Ils lui demandaient : Valdo, Jean Huss sont-ils coupables? Et, sur sa réponse affirmative, ils considéraient ces hommes comme des révoltés contre le pouvoir temporel, et leur appliquaient le châtiment réservé aux hommes qui portaient l'atteinte la plus grave à la constitution, la lésion la plus profonde à la société. L'Eglise les laissait magistrats souverains à cet égard et juges des conditions auxquelles ils voulaient vivre et défendre leur vie. Elle leur reconnaissait en même temps la faculté, le devoir même de modifier

leur code aussitôt que l'état des mœurs le permettrait ; et quand les peuples ont cessé de lui demander ses verdicts, elle n'a jamais songé à rompre avec eux ses relations de foi, de communion, de bénédiction et de prières. Les évolutions successives des temps modernes n'ont rien changé à son droit de définir et de caractériser l'hérésie, parce que l'Eglise n'avait jamais aliéné cette souveraineté ; mais elles ont complétement modifié l'idée que les sociétés se formaient des périls de l'hérésie par rapport à leur propre solidité, et l'Eglise n'a point eu à rétrograder ou à changer de sphère, puisqu'elle avait toujours respecté et admis la distinction des deux puissances, même lorsqu'elles semblaient le plus étroitement confondues.

A ces principes de la procédure du moyen-âge se joignait, comme un indispensable corollaire, le caractère particulier des supplices infligés aux hérétiques.

Mesurer le crime à ses ravages, mesurer le châtiment au crime, voilà ce que fait invariablement tout Etat policé, et la rigueur ne peut changer de proportion que quand le délit a changé de gravité. C'est ce qui s'observe dans l'étude de toute législation pénale, soit antique, soit moderne. Ainsi, dans les monarchies (et dans les républiques qui résument le pouvoir exécutif sur la tête d'un consul ou d'un doge), l'homme qui tuait le souverain était mis à mort avec un appareil véritablement épouvantable : la France, sous Henri IV et même sous Louis XV, en fournit de formidables exemples. Cela provenait-il de la barbarie de ces deux règnes ? Loin de là, et au XVIIIe siècle le Parlement, qui représentait l'avant-garde de certaines idées philosophiques, sembla se complaire dans des raffinements de cruauté qui font frémir aujourd'hui. C'est qu'en réalité, et avec la constitution d'alors, les Ravaillac et les Damiens ouvraient un abîme sous les pas de leurs contemporains, et qu'en présence d'un forfait si monstrueux en conséquences la société, armée du droit de punir le criminel, se reconnaissait en outre celui d'arrêter la contagion du crime par l'impression même de la terreur. A mesure que la prérogative royale s'est amoindrie, les supplices se sont adoucis. Est-ce tolérance envers le régicide ? Non ; c'est bien mieux que cela : c'est le sentiment que j'invoque moi-même et sur lequel je préfère m'appuyer, c'est justice et charité ; car la culpabilité, tout en demeurant énorme, a pourtant diminué notoirement en résultats. Le législateur, le magistrat ne font qu'un acte d'équité et de bon sens lorsqu'ils

constatent que, leur patrie ne vivant plus uniquement du principe d'autorité, ne reposant plus tout entière sur la tête du souverain, l'homme qui commet le détestable crime du meurtre ne peut plus être entouré du même appareil d'horreur et de malédiction qu'à l'époque où le cœur du citoyen et la fortune du pays se sentaient véritablement atteints du même coup. Il y a là équitable appréciation du crime et de sa portée, et c'est le même sentiment d'où découlait jadis plus de rigueur, d'où découle aujourd'hui plus d'indulgence.

Qu'on reconnaisse aussi que l'idée religieuse a subi les mêmes phases que l'idée politique, sans que pour cela l'Eglise ait été plus intrinséquement cruelle que l'Etat. L'Evangile a été pendant plusieurs siècles la charte fondamentale de l'Europe ; il était déclaré inviolable. Il l'était comme une constitution du XIXe siècle, comme une branche de nos pouvoirs parlementaires. Pas moins, cela est vrai ; pas davantage, cela est également certain.

Et remarquons que les idées de notre siècle, en ce genre, sont plutôt déplacées que modifiées.

Depuis que les idées constitutionnelles ont été substituées aux principes de monarchie et d'orthodoxie absolues, a-t-on été plus enclin à livrer ces nouveaux pouvoirs à la merci du premier venu ? De quelles sanglantes représailles n'a pas été suivie, en 89, la tentative faite par le pouvoir royal de tempérer l'essor des états généraux ? Que furent le serment du Jeu de Paume et la révolution de 1830, si ce n'est l'inauguration et la revendication des droits du nouveau souverain, et son inviolabilité soutenue, par acclamation populaire, les armes à la main ? Quelle infaillibilité a coûté autant de sang que celle de la Convention ?

Adversaires du Catholicisme, soyez donc plus circonspects dans vos allégations ! Catholiques, soyez donc moins empressés à vous tourner vous-mêmes contre vos pères ! Les conciles n'ont-ils pas été les précurseurs et les modèles de toutes les assemblées délibérantes ? L'égalité a-t-elle été jamais mieux accueillie que dans l'Eglise, mieux pratiquée que par l'Eglise ? Et l'élection n'a-t-elle pas, depuis dix-huit siècles, fait passer sur le trône pontifical l'élite de toutes les classes et de tous les génies ? Comment donc expliquerez-vous que, si libérale au dedans, dans son enseignement, dans sa discipline, dans ses mœurs, elle n'eût préconisé et patronné au dehors que l'œuvre de la tyrannie et de la cruauté ?

Ne vous tenez pas moins en garde contre une confusion déplorablement accréditée ! L'Eglise n'a jamais employé les moyens coërcitifs pour propager la foi, mais seulement pour la défendre ; l'Eglise n'a jamais employé ni permis les supplices pour faire des chrétiens, mais elle a usé du droit de légitime défense pour protéger des chrétiens tout faits, des chrétiens qui attendaient d'elle cette protection. Abordons le point qui, dans l'histoire de l'Eglise, soulève les préventions les plus enracinées, l'Inquisition. Eh bien, l'Inquisition n'avait reçu qu'une mission : celle d'extirper les hérésies naissant parmi les nations catholiques dont le vœu se trouvait en cela conforme à celui de l'Eglise, et non et jamais d'accomplir les œuvres de l'apostolat, œuvres confiées à d'autres ouvriers évangéliques, et particulièrement, depuis la fondation de la Compagnie de Jésus, aux disciples de saint Ignace, qu'on ne taxe pas d'ordinaire de cruauté, ni même de rigorisme ; de même que parmi nous les tribunaux ne sont pas chargés d'inculquer telle ou telle vertu aux populations, mais de réprimer tel ou tel crime, ce qui attribue deux caractères essentiellement différents au président d'une cour royale et au curé d'une paroisse. Veut-on de cette distinction une démonstration plus frappante encore ? Qu'on ouvre les annales du temps et du pays inquisiteurs par excellence !

Que firent en Europe les Dominicains dans le cours du XVe et du XVIe siècle ? Ils sévissaient contre les juifs, les musulmans et les luthériens ; et en Amérique ils se jetaient aux pieds des lieutenants d'Isabelle, de Charles-Quint et de Philippe II ; ils criaient merci en faveur de sauvages auxquels les conquérants avaient refusé jusqu'au nom d'homme : le même Ordre produisait presque à la fois Torquemada et Las Casas.

Une observation importante doit prendre place aussi au sujet de l'Inquisition espagnole, où des abus injustifiables s'étaient assurément introduits. Ce n'est pas parce que l'Espagne était plus catholique qu'une autre nation, ou plus directement soumise à l'obédience du Saint-Siége, que l'Inquisition y a laissé des souvenirs plus douloureux ; mais c'est que, sur cette terre ardente, la lutte était engagée contre une race, contre une croyance opiniâtres, et que l'on désespéra de s'assimiler. L'islamisme espagnol exigea une concentration, une énergie prodigieuse de l'unité ; il n'a pas épuisé la charité de l'Eglise, mais il a lassé la patience de ses vainqueurs. Il ne me coûterait pas

d'avouer que l'Inquisition a été surtout l'œuvre des monarques espagnols. Toutefois, cela n'est vrai qu'en vue de disculper l'Eglise d'imputations qui doivent être reportées sur la politique ; mais si l'on voulait rechercher la vérité tout entière, on découvrirait que l'Inquisition espagnole est née du vœu ardent des populations avant d'être exploitée dans l'intérêt des souverains. Il faut avoir étudié même dans l'historien moderne et passionné de l'Inquisition, Llorente, la haine de la race espagnole pure contre la race juive et contre la race arabe, pour se faire une idée juste des éléments étrangers au Catholicisme qui enfantèrent l'extermination juridique sous le nom de tribunal du Saint-Office[1].

Les difficultés, les objections ainsi réduites à leur juste valeur demeurent-elles encore trop ardues pour notre époque, et peuvent-elles éloigner du Catholicisme un esprit calme et droit? Peut-on dire encore : Vous éveillez les méfiances là où il importe de les conjurer? Désavouez le passé ; dégagez-vous de toute solidarité avec ses austères souvenirs. Voltaire a puisé son triomphe dans l'ordre d'idées et de faits que vous commentez témérairement. Ce sont les bûchers de l'Inquisition qui ont fourni ses meilleures armes à l'école du XVIIIe siècle, et l'abâtardissement des peuples du Midi au XIXe siècle suffit pour vous condamner sans plaidoirie possible.

Eloigner du Catholicisme en présentant l'histoire fidèle de l'Eglise ! Susciter une nouvelle croisade philosophique en retraçant l'image du dernier Pontife canonisé ! Cela est grave, en effet, mais grave surtout pour le catholique qui place ainsi, de son propre aveu, sa propre foi au ban de tous les sentiments prétendus généreux. Je conviens qu'il faut détromper et rassurer, sur beaucoup de points, les nombreux dissidents qui nous entourent ; mais je crois que ce n'est qu'une seule et même besogne, et que ceux qui ont été détrompés se trouvent rassurés du même coup. Je conviens qu'il faut faire aimer ce qu'on prétend servir ; mais je crois qu'on y réussit mieux par la simplicité consciencieuse de l'historien que par l'habile stratégie du journaliste.

[1] Voir, sur ce sujet, *Trois lettres du comte de Maistre sur l'Inquisition*, adressées à un gentilhomme russe, les *Conférences* de M. Frayssinous, et le *Mémoire pour le rétablissement des Frères prêcheurs*, par le R. P. Lacordaire.

Quoi ! il s'agit d'offrir des garanties au doute et à la méfiance, et vous commencez par dire que l'Eglise s'est souvent et notoirement écartée de l'esprit de l'Evangile et des traditions de la primitive Eglise ! Quoi ! vous accordez que de si monstrueux excès ont pris pied dans l'Eglise, et vous pensez que de les flétrir dans l'histoire suffirait pour en rendre le retour impossible ! Quoi ! vous imaginez que Voltaire, né précisément dans le pays le plus doux de la chrétienté, dans le pays le plus étranger aux actes que vous signalez, emprunte ses armes à la justice et non à sa propre perversité !

Il n'y a pas d'effet sans cause, me rappelez-vous ; il faut bien que le protestantisme et le voltairianisme aient eu une raison d'être. Oui, sans doute, ils ont une raison d'être, trop profonde, trop vivace, trop ancienne ; cette raison est dans le cœur humain, dans ses passions, dans les suites formidables de la déchéance de notre nature. Si l'Eglise avait vécu en paix depuis saint Pierre jusqu'à Léon X, sans doute il y aurait lieu d'examiner comment cette explosion de murmures eût éclaté à point nommé sous tel Pontife plutôt que sous tel autre, dans ce siècle-là plutôt que dans le siècle antérieur, et il y aurait grande présomption que l'Eglise eût porté seule dans son propre sein l'explication d'un si déplorable phénomène. Mais de tout temps l'hérésie a marché parallèlement à la foi, la révolte en face de l'autorité. Dieu l'a voulu pour avertir en même temps que pour fortifier les fidèles, et l'Eglise, qui n'a jamais cessé de combattre, n'a jamais cessé non plus d'accueillir les réclamations fondées. A travers tous les siècles, il y a donc eu une *raison* de lutter et des *prétextes* pour le besoin de la lutte. *Raison* et *prétextes*, voilà ce qu'il importe par-dessus tout de ne pas confondre. Il y avait de grandes raisons pour l'Eglise d'assembler ses augustes conseils à Nicée et à Latran, à Constance et à Trente. Les souverains Pontifes et les conciles n'ont point méconnu ce besoin ; il fallait ensuite des prétextes aux passions pour continuer à repousser le joug divin. Arius et tant d'autres, jusqu'à Luther, se sont rangés du côté des passions et des prétextes. Voltaire a continué leur œuvre ; d'autres, aujourd'hui, tout en reniant le nom de Voltaire, ne font que se traîner à sa suite ; voilà ce que les critiques religieux ne doivent ni perdre de vue, ni favoriser.

Placés d'ailleurs, comme nous, en dehors de l'autorité ecclésiastique, stipulant sans elle, et n'engageant nullement sa parole par la vôtre, quel gage mettez-vous dans la main de l'incrédule ? Puisque

vous convenez avec lui, et presque dans les mêmes termes que lui, des aberrations de l'Eglise, à quelle logique recourrez-vous pour lui refuser la réforme de cette même Eglise dans son chef et dans ses membres? S'il est juste de désavouer tant de choses dans le passé, comment le blâmerez-vous de prendre ses mesures pour ne rien laisser à désavouer après lui? Si l'Eglise, il y a trois siècles, méritait d'être tenue en suspicion, qui déterminera la mesure des précautions permises contre l'Eglise d'aujourd'hui?

Vos assertions donnent donc une arme de plus et pas un argument de moins. N'ai-je pas autant de chance d'arriver à l'oreille et à la conviction du voltairien lui-même en répétant fermement et pièces en main : Gardienne d'un dépôt sacré, l'Eglise a pour premier devoir de le conserver et de le transmettre dans son intégrité absolue, de dispenser éternellement aux âmes bien préparées une nourriture saine, solide, et dont la saveur divine n'ait jamais été altérée. Placée trop haut pour se laisser tromper au mirage de l'horizon humain, elle ne sacrifie rien à d'éphémères apparences et ne cherche qu'en elle-même le motif de ses déterminations. Voilà pourquoi sa prudence et sa sagesse sont éternelles comme elle-même; voilà pourquoi elle a répondu à toutes les exigences du passé et suffira de même à toutes les prévisions de l'avenir. Elle n'a jamais levé la lance contre le monde; mais elle a opposé quelquefois le bouclier à la lance. Elle n'a jamais reconnu, dans la volontaire tolérance de l'erreur et du vice, une vertu absolue dont on pût faire loi à toutes les époques, à toutes les situations, à tous les ministères ; mais elle a proclamé que la charité devait présider à tous les rapports des hommes entre eux, des gouvernements vis-à-vis des peuples, des forts vis-à-vis des faibles, et, donnant elle-même le modèle de la conduite souveraine, elle a successivement déposé dans les lois et dans les mœurs tout ce qui a constitué depuis dix-huit siècles la différence entre le païen et le chrétien, entre l'esclave et l'homme libre, entre le culte de la matière et celui de l'esprit. L'Eglise n'a point montré plus ou moins de rigueur, plus ou moins d'indulgence, selon le caprice des temps ou sous l'inspiration plus ou moins étrangère de quelques philosophes chrétiens; elle a agi en vue seule de ses devoirs, selon l'étendue de sa responsabilité, par un esprit toujours le même et dans une direction constamment bienfaisante. Ce qui marque pour elle la différence de ses procédés, c'est le degré même de vio-

lence de l'erreur, qui la laisse plus ou moins libre, sous peine de prévarication, d'obéir aux suggestions de son amour pour l'humanité. Saint Pie V, ayant une autre mission que saint Vincent de Paul, eut un autre caractère avec la même vertu. L'Eglise a fait dans sa propre sphère ce que fait dans sa famille le père à l'égard de ses enfants, qu'il traite selon leur âge et leur nature, qu'il défend contre la corruption sans se croire coupable de tyrannie, et auxquels il révèle lui-même les piéges du plaisir quand il ne croit plus pouvoir leur en dérober l'attrait, sans jamais consentir à la complaisance ou à la complicité. L'Eglise agit comme le père de famille ; l'Eglise agit comme l'Etat ; et pourtant ce qui maintient l'Eglise en dehors de toute comparaison, ce qui la place au-dessus de toute autre autorité humaine, c'est le soin minutieux qu'elle met toujours à graduer ses arrêts et à sauvegarder les priviléges du repentir. L'Inquisition a été précisément le seul tribunal connu devant lequel tout coupable restait maître de son sort et pouvait arrêter la procédure par ce seul mot : Je me rétracte. La société laïque se glorifie, comme d'un progrès, de l'introduction dans son code des circonstances atténuantes ; mais qui a possédé depuis dix-huit cents ans l'art de séparer le fait de l'intention, la préméditation de l'accident, et toutes ces nuances délicates que parcourt le cœur de l'homme depuis le premier trouble de l'innocence jusqu'à la perpétration du crime ; qui donc, si ce n'est l'Eglise, et cela dans le tribunal où elle prononce sans contrôle, où elle absout et condamne sans appel, dans le tribunal de la confession ?

Ah ! je le dis du plus profond de mon cœur : ce qu'il y a de plus beau dans l'Eglise après son institution, c'est son histoire.

Je ne prétends cependant pas que tous ceux qui y jouent un rôle soient irréprochables ; mais j'affirme que, quelle que soit la déviation de quelques individus, la voie reste nettement et largement tracée sous l'œil de l'incrédule comme sous celui du chrétien. Le lien logique des événements, la progression, la perpétuité providentielle de leur esprit, n'est jamais historiquement interrompue. L'Espagne et l'Italie modernes, qu'on se plaît à présenter sans cesse comme un grief contre le Catholicisme, a-t-on bien pesé leur histoire ? Ces deux presqu'îles ne sont qu'un point sur la surface de l'univers chrétien, et leur langueur passagère occupe peu de place dans la longue durée de leurs prospérités. C'est donc une bien étroite base de discussion.

Prenons un autre compas. Voyez, dès l'origine de l'ère moderne, se séparer en deux le tronc du Catholicisme ; suivez, d'une part, l'empire schismatique de Constantinople et de Moscou ; contemplez, de l'autre, l'empire orthodoxe de Charlemagne ; dites ensuite de quel côté sont restées la civilisation, la lumière, la liberté. Voulez-vous circonscrire maintenant la question dans l'histoire de l'Espagne et de l'Italie ? Prenez l'ère de leurs grands exploits et de leurs grandes pensées ; dites si le Catholicisme étouffa, énerva le Dante, Camoëns et Christophe Colomb. Expliquez-moi comment ces contrées pouvaient être si glorieuses étant si catholiques, comment elles seraient si déchues depuis qu'elles deviennent indifférentes ou incrédules ; dites comment le Catholicisme, sans avoir l'honneur de leurs beaux jours, serait l'unique cause de leur décadence. Vous rappelez qu'un Péruvien renonçait au paradis s'il devait y rencontrer un Espagnol : un Espagnol, c'est possible, mais non pas un missionnaire. Et c'est qu'en effet l'Eglise ne cessait d'agir sur elle-même, et dans l'intérieur, pour ainsi dire, de son enceinte, par les lois de l'amour et de l'abnégation, qui sont ses lois propres. Sainte Thérèse y représente, avec un degré de perfection qui n'est contesté par personne, la réforme des mœurs ; saint Isidore, jardinier à Madrid, sainte Zite, servante à Lucques, sainte Catherine, fille d'un teinturier à Sienne, entourés des plus profonds hommages de leurs contemporains et de la postérité, attestent, dans l'Espagne et dans l'Italie du moyen-âge, ce divin sentiment de fraternité entre les hommes, cette ineffable popularité de la vertu qui ont été révélés par l'Eglise, pratiqués par les peuples catholiques, bien des siècles avant que les sociétés démocratiques eussent imaginé de s'en attribuer la découverte et le privilége.

Quant à Voltaire, c'est également à tort que vous en rendez l'étude de l'histoire catholique responsable ; car ce qui figure le moins dans toutes les déclamations de cette école et de cette époque, c'est l'histoire. Et la mollesse des apologistes, la comptez-vous pour rien dans l'affaiblissement du sentiment religieux ? Et cette manie, florissante alors, de décrier systématiquement le Saint-Siége et Rome, et tout ce qui portait le cachet romain, pourquoi l'omettez-vous dans les causes de l'énervement des catholiques et du Catholicisme ? N'est-ce pas la période aussi où l'action civile et parlementaire s'entremêla le plus audacieusement à l'action religieuse ? S'il y eut deux coupables, pour-

quoi ne présenter qu'un accusé? Pourquoi délivrer encore une fois Barabbas et crucifier de nouveau Jésus? La démoralisation du pouvoir au XVIIIe siècle, et la démoralisation du clergé lui-même, ont plus servi l'impiété, croyez-moi, que la vertu trop austère de saint Dominique ou de saint Pie V. Enlevez la mitre au front ignoble de Dubois, ressuscitez à sa place l'énergique pureté de saint Charles-Borromée, et reposez-vous du reste : vous aurez assez fait pour rendre Voltaire impossible. Si l'étude du passé ne suffit pas pour dissiper tant de frayeurs sincères ou affectées, qui interdit d'ailleurs de scruter les indices de l'avenir, qui empêche d'examiner si nous retournons aux mesures préventives du moyen-âge, ou si tous les symptômes religieux et politiques n'indiquent pas d'un commun accord que la lutte éternelle de la vérité et de l'erreur est entrée dans une phase complétement nouvelle? Je ne viens pas faire ici la moindre allusion au miraculeux avénement de Pie IX : il était prévu, il était attendu par tous les hommes de foi, sûrs qu'à son heure un Pape de ce nom ou de tout autre, choisi parmi ses glorieux ancêtres, viendrait résumer, personnifier, bénir les symptômes de rénovation épars, mais visibles, sur toute la surface de la chrétienté. Mais avant même le XIXe siècle, avant la révolution française, une délimitation évidente n'était-elle pas déjà tracée entre les vieux moyens d'agression et les vieux moyens de défense, entre les deux peuples éternellement guerroyants de l'incrédulité et de la foi? Ne prenons pour exemple que l'invention de l imprimerie et l'extension naturelle de cette découverte.

Avant le développement à peu près illimité de la presse et la libre circulation de tout écrit imprimé, comment s'accomplissait le crime de propagande, quand crime il y avait? C'était oralement, de disciple à disciple, d'affiliation en affiliation. Isoler le premier moteur de ses agents pouvait être un acte rigoureux, mais devenait un acte efficace. Une seule volonté dépravée mise hors d'état de nuire, les autres demeuraient inertes et se perdaient dans l'ombre du vaste édifice chrétien. Délivrés de l'obsession d'un génie fatal, les esprits sincères retournaient à la foi. On essayait de renouer les complots, mais la trame était rompue ; deux ou trois générations étaient sauvées avant que l'erreur, sous un autre nom, recommençant l'œuvre brisée, rencontrât la même résistance et s'y brisât à son tour. Aujourd'hui, que pourrait-il rester ou ressusciter de tout cela? Les procédés du mal

peuvent-ils changer si évidemment sans entraîner pour tout le monde l'évidence du changement dans les procédés de préservation? Ne parlons plus de tolérance, de charité, de civilisation; procédons du plus simple et du plus vulgaire bon sens. Que signifie aujourd'hui l'individu quand il s'agit de l'émission et de la marche des idées? Qu'importe désormais à l'Eglise la personne du sectaire, quand sa parole, à peine née sur ses lèvres, est recueillie sous une forme fidèle, aussi éloquente, incalculablement plus active et vivant par delà toute longévité humaine?

Atteindre et punir l'homme coupable d'un crime intellectuel sans arrêter sa pensée, sans atteindre, sans convaincre à son tour les intelligences, ce serait d'abord gratuitement cruel, puis ensuite gratuitement absurde. Or, qu'on y prenne garde, supposer que l'Eglise est un composé d'hommes et de principes opposés à toute notion de justice et de raison, c'est supposer un miracle plus merveilleux encore que celui de l'Incarnation ou de la Pentecôte; car, enfin, le Catholicisme est un fait, il a sa cause, et moins vous la trouvez dans l'homme, plus vous êtes obligé de la chercher en Dieu. Qu'avez-vous gagné alors? N'est-il pas plus court et plus raisonnable de reconnaître que l'Eglise possède la vérité, qu'elle vit à la double condition de la défendre et de la propager, en ajoutant enfin qu'elle sait aussi se rendre populaire à mesure que l'erreur apprend à se faire accessible?

Quand la découverte de la poudre à canon dispensa l'homme d'attaquer son semblable corps à corps, de plonger son propre bras dans le sang, on ne put pas dire que la mission du soldat fût finie, mais on reconnut que la guerre allait changer de face. On ne put pas dire que Joinville ou Lusignan étaient des égorgeurs; mais on reconnut que les lois du sang, les mœurs de la chevalerie allaient subir une de ces révolutions mémorables que Dieu envoie quand il lui plaît. Un bien plus grand changement dans les lois de la stratégie et dans la face du monde devait résulter de la découverte de l'imprimerie : la révolution née avec Gutenberg est distante de celle-ci de toute la supériorité qui distingue la lutte des esprits de la lutte des corps. Dieu a voulu que les coups de la vérité et de l'erreur, tirés à distance, se croisant et se perdant dans l'espace, ôtant, pour ainsi dire, à l'homme la vue et la mesure du mal qu'il produit, modifiassent essentiellement le caractère de ce mal lui-même, et surtout le caractère de la guérison. Or, l'Eglise s'y connaît mieux que personne, nous

l'avons déjà vu, pour comprendre et interpréter la volonté de Dieu. Elle eût été humainement insensée, humainement prévaricatrice, si elle eût livré l'héritage du Christ, le trésor de l'Evangile, à la première sommation du Sicambre, du Vandale, du Juif ou du Musulman, à la première révolte du luxurieux ou de l'impie; elle serait insensée et prévaricatrice au même degré aujourd'hui si elle donnait à penser qu'elle ne peut supporter que de pareils assauts, qu'elle recule devant la parole, elle qui a fondé la première tribune du monde, la chaire; qu'elle nie les prérogatives de l'intelligence humaine, elle qui a fondé le régime de l'esprit.

Non, non, que l'homme se rassure, si cela est propre à le rassurer : il est en pleine possession de lui-même; il vit à ses risques et périls. L'Eglise lui offre encore le pardon des fautes commises; elle ne tente plus rien de coërcitif pour l'empêcher d'en commettre. Les époques de soumission temporelle sont passées ; les temps de pleine indépendance et de libre controverse sont venus. Tout le monde le voit, l'Eglise le sait, l'Eglise l'accepte, l'Eglise s'en réjouit peut-être beaucoup plus que certains de ses adversaires. Ses progrès et ses plans futurs seront précisément puisés dans cette conformité constante entre ses efforts et les desseins de Dieu. Ils consolideront nos conquêtes au lieu de les remettre en question.

Jamais l'Eglise n'a accompli un devoir envers Dieu sans rendre un service à l'humanité. Si l'on veut des cautions, quelle autre plus sûre qu'une telle expérience? Et si le monde a besoin de témoignages, que l'Eglise le prenne lui-même pour témoin. Je vous ai recueilli dans mes bras, il y a dix-huit cents ans, vous effroyablement barbare, lui dira-t-elle, moi pauvre, désarmée, et je vous ai donné tout ce dont vous vous enorgueillissez aujourd'hui. Choisissez donc enfin entre la reconnaissance et le blasphème.

Quant à la phase dans laquelle nous sommes entrés depuis plusieurs siècles, elle ne sera pas moins lumineuse que les périodes plus reculées, bien qu'étant différente. Catholiques, ne craignons pas de l'affirmer. Des éléments sociaux qui ne sont plus de nature à renaître, et que la main de l'homme ne saurait recréer, semblaient pour quelques-uns avoir détourné l'Eglise de sa direction tout apostolique. Eh bien, d'autres éléments sociaux l'y ramènent plus visiblement encore, et, loin de l'en plaindre, nous l'en félicitons. Elle a passé par les honneurs et les richesses : elle les a fait tourner au profit de l'hu-

milité et de la pauvreté ; elle est aujourd'hui pauvre et destituée : les puissants et les riches auront à leur tour besoin de sa force, toujours la même. Les hommes ne peuvent lui ravir un seul de ses attributs essentiels : la Providence l'a délivrée de beaucoup de complications inutiles. Le superflu quelquefois a compromis le nécessaire ; de pareilles méprises dorénavant ne seront plus possibles. Dieu aujourd'hui est à découvert dans l'Eglise, l'apôtre est à nu dans le prêtre. Le cœur des Goths et des Vandales ne s'y est pas trompé ; le nôtre ne sera pas plus endurci.

Nous avons donc les mêmes vœux que vous pour l'avenir, mais nous avons d'autres gages du succès. Votre espérance se fonde sur des reproches, la nôtre sur des actions de grâce. Vous dites : Guerre aux erreurs passées ; nous disons : Gloire aux labeurs anciens. Vous dites : Méfiance pour les temps futurs ; nous disons : Foi et sécurité.

Vte DE FALLOUX.

LE PUFF

COMÉDIE DE M. EUGÈNE SCRIBE.

Il serait encore plus inutile qu'injuste de contester l'activité et le bonheur littéraires de M. Scribe. Qu'il arrange en quelques heures le livret d'un opéra, qu'il improvise les lieux communs d'un opéra-comique, qu'il aiguise ses bouts-rimés en couplets pointus de vaudeville, ou qu'il allonge ses vaudevilles en comédies ; le succès et l'argent sont toujours au bout de sa plume. Depuis plus de vingt années, à Paris comme en province, il n'est question que des pièces de M. Scribe. Si l'on sort de France, et que l'on s'empresse d'aller chercher sur quelque théâtre étranger une représentation comique *locale*, on écoute, on croit se souvenir de ce qu'on entend, et l'on reconnaît bientôt, sous une autre langue, une petite intrigue de M. Scribe, imitée, commentée, ou tout simplement traduite.

A Madrid comme à Naples, à Milan comme à Saint-Pétersbourg, à Londres même et à Berlin, l'esprit de nos vaudevillistes fait d'effrayants progrès. Le vaudeville français a déjà pénétré dans les deux Amériques ; il est arrivé en Afrique, il va s'emparer de l'Asie. Nous nous vantons souvent que les idées politiques de la France feront le tour du monde ; et nous ne pensons point assez que notre vaudeville va plus vite et plus loin que notre politique, et que M. Scribe se trouve, je ne sais comment, l'un des plus puissants instruments providentiels de la propagande française. La propagande de M. Scribe est moins haute, j'en conviens, mais aussi elle est moins périlleuse que la propagande démocratique.

M. Scribe est riche, et fort riche. Il a puisé l'opulence dans son écritoire, et il a su la conserver et l'accroître. Il a eu le droit de faire peindre, en guise d'armoiries, sur sa voiture, ces deux plumes en sautoir et cette devise en mauvais latin qu'on lui a si souvent reprochées. Il n'est

aucun de nos écrivains les plus renommés, aucun de nos grands historiens, de nos plus magnifiques poëtes, de nos publicistes le plus démocratiques, de nos philosophes le plus éclectiques ou le plus rationalistes, de nos romanciers le plus longs et le plus effrontés, de nos pamphlétaires le plus hardis, qui soit arrivé jamais à réaliser, chaque année, les bénéfices arrondis, constants, réguliers, que valent invariablement à M. Scribe seulement ses droits d'auteur sur tous les théâtres de France.

Il est vrai que nous vivons en un siècle où un chanteur et une danseuse sont beaucoup mieux payés qu'un ministre et qu'un ambassadeur.

Ce n'est pas tout. M. Scribe est de l'Académie Française ; il y trône à côté des auteurs les plus graves, des esprits les plus sérieux, qui ont mis le labeur de toute une longue vie à doter leur pays de quelque beau et rare volume, à léguer à la postérité quelques belles pages de la langue française.

Ce n'est pas tout encore. Les insignes de l'honneur sont allés chercher la poitrine de M. Scribe. Comme si ce n'était point assez qu'il fût déjà officier de la Légion-d'Honneur, il vient d'en être nommé commandeur. Par malheur, cette faveur nouvelle lui arrive à l'occasion du *Puff*, ou, du moins, à l'instant même des premières représentations du *Puff ;* ce qui fera dire, je le crains, par quelque méchant faiseur d'épigrammes, que c'est là un *puff* de Légion-d'Honneur.

Faut-il s'étonner ou s'irriter d'une telle fortune ? faut-il l'attribuer tout entière au mérite de M. Scribe, ou bien en laisser une bonne part à la charge du siècle ? Quoiqu'il en soit, c'est déjà un singulier mérite de M. Scribe que de savoir mettre à contribution la faute du siècle. Je sais bien que, parmi toutes les œuvres si nombreuses du vaudevilliste académicien, vous auriez peine à indiquer une œuvre capitale. Je sais que ses ouvrages les moins légers sont bâtis encore, comme on dit, sur la pointe d'une aiguille. Je serais embarrassé moi-même à citer une page entière de M. Scribe, et à vous dire : Voilà une belle page ! Le plus souvent, je l'avoue, l'intrigue de ses meilleures pièces n'est suspendue qu'au plus léger fil, toujours prêt à se rompre, si la bonhomie du spectateur ne se contentait des plus vains artifices de l'auteur. Les drames de M. Scribe abondent en inexactitudes et en invraisemblances ; les caractères y sont superficiellement observés et superficiellement exprimés : j'en conviens. Il faut les entendre rapidement, comme ils sont faits, et non les lire. Ils perdent presque tout à être analysés, et veulent être représentés. J'en demeure d'accord.

J'accorde même qu'il ne se trouve dans M. Scribe que la moindre dose possible de ce qu'on appelle la poésie de la pensée et du style. Il ne triomphe ni par l'image, ni par la couleur. Il ne règne ni par la profon-

deur, ni par l'énergie. Il ne domine ni par la chaleur du sentiment, ni par le prestige de l'imagination, ni par la force de la conception. Tout cela est vrai.

Mais quoi ! puisque tant de choses manquent à M. Scribe, d'où vient que tant de gens vont l'applaudir ? Puisqu'il n'a presque rien de tout ce qui constitue le grand écrivain, d'où vient qu'il a de si nombreux admirateurs ? Est-ce de nous-mêmes ou de M. Scribe qu'il nous sied d'avoir une opinion médiocre ?

Nous sommes légers, superficiels, ignorants : nous voulons être amusés sans efforts, sans travail, sans réflexion, et M. Scribe nous amuse. Il ne se met pas l'esprit à la torture, pendant plusieurs années, afin de découvrir, de mûrir et d'élaborer lentement quelque drame nouveau, quelque plan savant, quelque idée profonde. Pour nous plaire, il suffit qu'il se tienne au courant de nos opinions passagères, de nos goûts futiles, de nos modes, de nos engouements d'un jour. Aussi est-il à l'affût de la renommée quotidienne, des petites choses dont tout le monde parle, des anecdotes dont chacun cause, des inventions que chacun vante, de nos travers à mesure qu'ils viennent, de nos préoccupations à mesure qu'elles se succèdent. De tout cela il se compose à lui-même comme une sorte de petit journal qu'il jette sans relâche sur la scène sous la forme d'action et de dialogue. M. Scribe, c'est le journal sur le théâtre.

Et comme toutes les petites choses qu'il observe passent vite, et qu'il les observe par leurs petits côtés, il ne lui conviendrait pas, quand il le voudrait et le pourrait, de les écrire dans un langage étudié, élevé. Il n'aurait pas le temps de les dire avant qu'elles eussent disparu, s'il prétendait les dire sous une forme distinguée. Pour être prêt sur tout, et prêt à tout, il se contente, par nature, de cette prose facile, négligée, qui abonde dans le feuilleton et dans le roman moderne. Bien maladroit serait-il d'écrire ses comédies en vers ; car je ne compte pas pour des vers ses couplets de vaudevilles. Aussi se garde-t-il bien des merveilleuses entraves de la poésie ; il travaille en robe de chambre.

Ce n'est pas lui qu'on verra jamais limer en patients alexandrins quelques rêves chéris de sa plus secrète pensée, pour les exposer aux sifflets impitoyables d'une centaine de jeunes gens minenrs, arrivés fraîchement de leur province, après qu'ils ont échoué cinq ou six fois dans l'examen de bachelier ès-lettres, et dont il n'est pas sûr qu'ils sachent l'orthographe.

M. Scribe a trop d'esprit pour courir de tels risques. Il a non-seulement une part de l'esprit que tout le monde a, mais encore comme tout le monde l'a. Il pratique le mot qu'il place dans la bouche de l'un des

personnages du *Puff* : « Ah ! si vous écriviez bourgeoisement..., en prose. » Toujours alerte et dispos, il saisit tous ses sujets au passage, et ne se fatigue point à les idéaliser.

Ses ouvrages, sans atteindre jamais à une valeur véritable et sérieuse, réussissent d'ordinaire, pendant toute une soirée, à distraire agréablement même les hommes de goût. Il ne faut pas lui demander davantage. Si le public consent de si bon cœur à lui porter son argent tous les soirs, M. Scribe est bien excusable, pour employer un mot vulgaire, de lui en donner pour son argent. C'est le propre des esprits pareils à celui de M. Scribe de jouir facilement de leurs succès faciles, et de leur vivant. Comme ils ne travaillent pas pour la postérité, ils ne l'attendent pas non plus ; ils n'ont pas le souci de l'attendre. Leur réputation est contemporaine et viagère comme leurs bénéfices. Ils meurent riches et renommés ; mais on ne parle guère d'eux après leur mort. Dans notre temps d'aride et prosaïque scepticisme, il n'est pas étonnant que tant d'esprits, qui avaient en eux-mêmes de quoi être remarquables et se survivre, se soient abaissés jusqu'à préférer les jouissances actuelles et matérielles, la renommée et le gain du moment, à l'espoir immatériel de la postérité. M. Scribe supporterait fort patiemment, j'en suis sûr, que la satire moderne voulût lancer contre lui le vieux trait de Boileau :

Il est le mieux renté de tous nos beaux esprits.

M. Scribe ne se sentirait pas blessé ; car il semble, en vérité, que notre siècle prenne plaisir à accabler ses auteurs privilégiés de sa faveur présente, à proportion de celle qui leur manquera dans l'avenir. C'est une compensation inféconde, égoïste, l'actuel au lieu de l'impérissable.

En suivant à la piste les vices et les ridicules de notre époque d'argent, de cette époque de bien-être sans croyances, de corruption sans remords, d'apauvrissement moral continu, presque sans scandale et sans conscience, d'ambitions cupides, de charlatanisme systématique, de philanthropie intéressée, de popularité courtisanesque, de libéralisme en paroles, d'indépendance enflée et factice, d'inventions fausses, de dévouement spéculateur et de littérature marchande, il était impossible que M. Scribe n'arrivât point à peindre ces tromperies retentissantes ou souterraines, ces jongleries quotidiennes, ces usurpations déplorables, cette soif de nom et de fortune à tout prix qui se glissent partout : dans les palais, dans les châteaux, dans les maisons, dans les boutiques, chez les grands, chez les bourgeois, chez les ouvriers, dans la politique, dans les lettres, dans l'industrie, au théâtre, à l'Académie, à la tribune, au barreau, aussi bien que dans les ateliers, dans le com-

merce, dans les sociétés en commandite, dans les actions industrielles, dans les réclames et dans les prospectus.

Plus d'une fois déjà M. Scribe avait touché à la plaie moderne, dans *la Camaraderie*, par exemple, et dans plusieurs traits de ses meilleurs vaudevilles. Mais depuis Sheridan le personnage de M. Puff a bien grandi ; il est devenu le personnage principal, universel. Jamais, depuis que M. Scribe lui-même compte et recompte à son gré dans ses vaudevilles tant de capitaux énormes et de renommées à la mode, il ne s'était vu un pareil débordement de réputations fabriquées et d'argent mal gagné. Le puff est maintenant si général, si près d'entrer dans nos mœurs publiques et privées, qu'on échouerait à le définir et à le limiter. Il s'applique à tout. Aussi est-ce déjà un premier écueil pour le moraliste que de savoir par quel coin il abordera le vice nouveau.

L'écueil devait être plus grand encore pour M. Scribe, qui, accoutumé à se satisfaire des plus minces linéaments de la pensée, s'arrête aux plus légères sommités des choses, à peu près comme l'oiseau qui sautille sur la pointe des herbes. Lui, qui se borne toujours à quelques traits épars, sans les rassembler, sans les condenser jamais, demeurait impuissant à faire jaillir quelque figure vigoureuse, quelque caractère vrai et fort, type original d'une génération amollie, fastueuse, vaniteuse et meneuse.

Les personnages en qui M. Scribe a voulu incarner *le puff*, pour être peu nombreux, n'en sont pas mieux choisis. Dans l'intérêt du lecteur, comme dans notre intérêt propre, nous ne chercherons pas à analyser ce qui ne s'analyse point, je veux dire ces surprises de la scène, cette intelligence du théâtre, ces détails spirituels, ces jolis riens, ces ailes fragiles de papillon qu'il ne faut pas toucher, tout ce qu'il y a, en un mot, de vif et d'impalpable dans le talent de M. Scribe.

Mais, en quelque sorte malgré nous, nous critiquerons, par cela seul que nous raconterons, que nous indiquerons, que nous décomposerons les personnages de la comédie nouvelle. Les invraisemblances, les faiblesses, quelque chose de pire peut-être, ressortiront de notre simple récit, sans que nous ayons besoin d'insister par de sévères paroles.

Il n'y a que sept personnages dans *le Puff ;* et encore, à vrai dire, n'y en a-t-il que trois qui puissent compter : le comte de Marignan, homme de lettres et homme d'Etat ; César Desgaudets, homme d'affaires ; et sa fille, Corinne Desgaudets, de la Société des hommes de lettres. Les quatre autres personnages ont une bien moindre importance ; ce sont : Albert d'Angremont, jeune officier de l'armée d'Afrique ; Maxence de la Roche-Bernard, gentilhomme ; Antonia, sa sœur et sa pupille ; et enfin M. Bouvard, libraire-éditeur, ancien secrétaire de M. de Marignan.

J'ai dit que je ne compte guère les quatre derniers personnages dans la portée de l'action principale ; car Bouvard n'a rien de particulier ; il ressemble à bien des libraires-éditeurs : sec et méprisant envers les auteurs modestes, inconnus et pauvres ; flatteur et complaisant envers les réputations titrées ; avide et menteur envers le public. Il sert surtout au *Puff* en ce que son magasin est le lieu de rendez-vous des principaux acteurs. Antonia aime tout simplement l'officier d'Afrique, et n'aime point M. de Marignan, qu'on veut lui faire épouser. Comme toutes les jeunes filles pures, elle ne comprend rien à tous les manéges ignominieux qui se font autour d'elle, et reste jusqu'à la fin dans sa sainte et complète ignorance.

Maxence n'est rien autre chose qu'un jeune homme de bonne naissance qui se jette étourdiment dans les dissipations du plaisir et dans les risques de la spéculation, et qui se ruine ou s'enrichit à la hausse et à la baisse.

Enfin le capitaine d'Angremont, demeuré pur entre des personnes souillées, ne prend nulle part aux criminelles intrigues ; mais il en profite et capitule.

Toute la peinture comique demeure donc concentrée sur les trois premières têtes que j'ai nommées. Il reste à voir si M. Scribe les a frappées de ces stigmates distinctifs qui font vivre un caractère et une œuvre.

Or, Albert, en arrivant de l'armée d'Afrique, revient amoureux, au fond de son cœur, d'Antonia, qu'il a connue, il y a cinq ans, chez une vieille tante de la jeune fille. Il ne rapporte d'Alger que *cinq blessures* reçues dans *cinq combats*, un recueil de vers qu'il veut faire imprimer, et une pétition destinée à solliciter un supplément de pension en faveur de la pauvre veuve de son ancien chef, le général de Saint-Avold, mort sur le champ de bataille.

A peine arrivé à Paris, il porte la pétition au ministère de la guerre, et ses vers chez le libraire-éditeur Bouvard, quai Malaquais, au coin de la rue des Saints-Pères. A point nommé, un vieillard est renversé par une voiture, afin que le jeune officier le secoure et le fasse entrer dans la boutique du libraire.

Le vieillard secouru, ou sauvé, comme il vous plaira, est justement M. César Desgaudets, devenu subrogé-tuteur d'Antonia depuis la mort de la tante. Le frère d'Antonia, Maxence, étant célibataire et mauvais sujet, elle demeure chez Desgaudets, et se trouve ainsi l'amie et la compagne de Corinne Desgaudets, le bas-bleu.

A peine d'Angremont a-t-il reçu les remerciements du vieillard, qui tout d'abord prend plaisir à détromper son honnêteté jeune et sentimentale et à l'avertir des multiples variantes du puff parisien, comme

d'une chose toute naturelle, lorsque Maxence arrive aussi chez Bouvard; en sorte que notre soupirant rencontre à la fois, au même instant, au même lieu, et sans les chercher, le tuteur et le subrogé-tuteur de celle qu'il aime.

C'est tout au plus si l'officier a eu le temps de se faire refuser, en bonne forme, par le libraire-éditeur, le manuscrit poétique qu'il lui a offert.

Maxence venait chercher dans le magasin de Bouvard M. de Marignan, l'homme de lettres et l'homme d'Etat, en train de publier en ce moment un ouvrage sur l'Afrique, *dont il corrige les épreuves pendant les séances du conseil d'Etat.*

M. de Marignan veut épouser Antonia, qui est jeune, jolie et riche, et le frère, à la veille de se ruiner, ne demande pas mieux que de marier sa sœur au plus vite à un homme bien né, qui a 60,000 francs de rente, est tout près d'entrer à l'Académie Française, siége au conseil d'Etat, publie un livre vanté et touche à une grande ambassade.

Le capitaine, qui n'a que 2400 francs de rente en terres de la Beauce, et qui n'a pas même la croix d'honneur, *qu'il attend et ne demande pas,* n'ose point, cela va sans dire, parler de son amour à son ancien ami, au frère d'Antonia, lequel, d'ailleurs, l'a découragé du premier mot, en lui disant nettement que sa sœur ne peut devenir que la femme d'un homme riche.

A cette nécessité de s'enrichir pour prétendre à la main d'Antonia, l'officier, sur les paroles de Maxence, est saisi tout à coup du démon de la spéculation; il veut, il sollicite *des actions et des promesses d'actions,* dont le gentilhomme lui a expliqué la commode théorie et la décevante séduction.

D'Angremont vendrait sur-le-champ toutes ses terres de la Beauce pour les enfouir dans ces jeux de hasard et de bourse, si Maxence, à qui, dès leur première entrevue, il demande 100,000 fr. à emprunter pour spéculer et s'enrichir, n'était obligé de les lui refuser, et de lui avouer, avec une confiance bien prompte et bien communicative, qu'il en est lui-même aux derniers expédients, et qu'il est complétement ruiné s'il échoue dans un dernier coup du sort.

Que fait alors Albert? Il court chez M. Desgaudets, qui lui a laissé son adresse, et, du premier mot, il prie un vieillard qu'il n'a vu qu'une fois de lui prêter 100,000 fr., non pas pour lui-même, mais pour un ami (Maxence).

Comme on s'y attend bien, le vieillard refuse net, tout en désillusionnant de plus en plus le jeune homme sur la probité et les dévouements du monde. Mais, comme on ne s'y attend guère, Desgaudets offre subi-

tement à l'officier la main de sa fille, de Corinne, qui passe pour devoir être un jour deux ou trois fois millionnaire. Celui-ci refuse noblement, et gagne du moins à sa visite l'occasion de revoir Antonia, et de lui avouer pour la première fois son amour discret.

Cela vaut bien que, de son côté, Antonia refuse la main de M. le comte de Marignan. Mais Maxence avoue sa détresse à sa sœur, et Antonia se sacrifie à l'hymen de Marignan, pour sauver l'honneur et les jours de son frère, qui a menacé de se tuer.

Vainement le subrogé-tuteur met en garde sa pupille contre Maxence et contre ce qu'il nomme le *puff du désespoir ;* Marignan deviendra l'époux d'Antonia. Cela ne fait pas le compte de Corinne, qui a des vues longues et désespérées sur la main et la fortune de M. le comte de Marignan. Elle jure de rompre le mariage d'Antonia et de l'unir à d'Angremont, non point par la moindre bonté de cœur pour Antonia et Albert, qui lui ont avoué leurs sentiments, mais par le plus sec et le plus personnel des calculs, mais uniquement parce qu'elle veut elle-même être madame la comtesse de Marignan.

Le comte a bien quelques assiduités à se reprocher auprès de Corinne ; ils ont joué tous deux les faux airs d'un attachement réciproque, bien qu'ils se détestent cordialement. C'est donc entre elle et lui *non pas une guerre...*, MAIS UN MARIAGE A MORT !

Corinne veut d'abord effrayer le comte par des terreurs littéraires. Elle dispose d'une Revue qui dispose de la réputation des auteurs ; elle le déchire dans sa Revue, comme elle l'a auparavant exalté. Bien plus, son salon est un vrai cénacle littéraire ; c'est là que se font les élections académiques. Si elle le veut, M. le comte échouera à la porte de l'Académie Française. Le comte a peur. Il joue d'abord la comédie, le sentiment ; il s'humilie pour tromper et apaiser Corinne. Il regrette, il se désespère en apparence d'être engagé à Antonia ; mais il est impatient, dans son âme, de saisir la dot d'Antonia, 600,000 francs. Corinne ne prend pas le change et ne le fait pas prendre au comte. Ces deux vils personnages méritent de ne pouvoir se tromper l'un l'autre.

Pour rompre le fatal hyménée, Corinne imagine alors, à l'instar des *Femmes savantes*, de faire passer Antonia pour ruinée. Elle connaît assez le cœur de Marignan pour savoir qu'il n'épousera point une fille qu'il croira sans bien. Elle arrange donc son subterfuge sur cette donnée ; mais elle a l'imprudence de consigner ses projets dans les *Mémoires* qu'elle compose sur sa vie, et dont elle lit tout haut un chapitre, ou du moins un sommaire de chapitre, à chacun des actes de la comédie de M. Scribe. Par une imprudence plus grande encore, elle laisse par oubli le terrible chapitre sur la table du salon, et c'est pré-

cisément M. de Marignan qui le surprend et le lit tout à son aise.

On devine la suite. Tandis que la ruine imminente de Maxence et celle d'Antonia, qui dévoue sa fortune à son frère, sont très-réelles, le comte n'en croit pas un mot ; il tient la chose pour une feinte et une épreuve, et n'en persiste pas moins, bien entendu, à se donner l'ostentation du désintéressement et de la parole promise et gardée, en épousant une fille pauvre à laquelle sa foi est engagée. Chacun le loue par-dessus le ciel ; Bouvard, l'éditeur Bouvard, prépare un article de journal, l'article le plus ébouriffant, en l'honneur du comte et à l'avantage du livre qui s'édite. Antonia, d'Angremont, Corinne elle-même, sont stupéfaits de la conduite du comte. Desgaudets seul n'est pas la dupe, bien qu'il ne le devine pas encore, *du puff de désintéressement.*

Le contrat de mariage se signe. Pour le coup, c'est le puff le mieux caractérisé : *le puff par-devant notaire.*

Plus tard, le comte, qui a d'abord cru jouées, concertées, la tristesse et les confidences des amis de Maxence, et n'a pas voulu y croire, s'aperçoit enfin à des papiers en forme que la ruine de celui-ci est vraie, ou peut être vraie. Il hésite, il se rapproche de Corinne, il recommence à la câliner, et prend la résolution de rompre son mariage avec Antonia. Corinne, qui ignore toujours le faux résultat produit par son stratagème, est, aux nouvelles paroles du comte, aussi doucement émerveillée qu'elle a d'abord été furieuse. Elle minaude, elle craint d'avoir méconnu celui qu'elle veut épouser : elle devient à peu près sa dupe, et, dans un abandon quasi-conjugal, elle lève tous les scrupules, ou, pour mieux dire, toutes les craintes, tout l'embarras du comte, en lui révélant l'amour d'Antonia. Armé de ce secret, le comte ne redoute plus les suites d'une rupture éclatante, après la signature d'un contrat de mariage.

Il prépare donc, par un *puff de loyauté,* une belle lettre dans laquelle il déclare que, apprenant les engagements de cœur d'Antonia, et ne voulant pas accepter son sacrifice, il lui rend sa parole. L'article de journal, préparé à la louange du comte, selon la première version, pourra ainsi subsister avec quelques modifications.

Les choses étaient ainsi, et Corinne radieuse, et Antonia bien contente, après avoir été ballottée par les péripéties de M. Scribe entre les joies de l'amour qui espère et les tristesses du sacrifice qui se résigne. Tout à coup arrive Albert, comme un fou, dans le salon de M. de Marignan, où tout le monde était réuni pour le repas de noce du comte et d'Antonia. Sans prendre garde à rien ni à personne, le capitaine raconte, avec une honnête et pétulante joie d'ami, que, par un retour inespéré, un fabuleux coup de bourse, les affaires de Maxence sont rétablies, et sa fortune au-dessus de toutes les chances.

A cette nouvelle, le comte déchire la lettre de rupture préparée, et, de plus fort, va épouser Antonia. Je laisse à deviner l'attitude de chaque personnage à ce brusque revirement.

Mais avant que les hôtes du salon de Marignan ne passent dans la salle à manger, les dames, qui n'ont pas, chez nous, l'habitude de dîner chez un célibataire, fût-il noble, et même pour un repas de noce, les dames supplient le comte de leur lire quelque admirable page de son beau livre sur l'Algérie, dont le deuxième volume va paraître. Le comte obéit avec une orgueilleuse modestie. Tandis que les flatteurs se récrient d'admiration, le capitaine, qui, dans son dépit amoureux, n'écoutait guère et n'entendait que machinalement, prête l'oreille au récit qui prononce le nom de son général, et lui fait remporter, en style descriptif, une victoire imaginaire sur la tribu arabe des Beni-Ballaboud, qui n'a jamais existé, aux bords du fleuve de la Mahoura, que l'Afrique ne connaît pas davantage.

La lecture de cet impertinent passage rend furieux Albert, si fidèle à la mémoire du général de Saint-Avold, et si disposé à se mettre en colère. Il se rappelle peu à peu, et vaguement, que, dans ses loisirs du bivouac africain, il a composé une espèce de roman historique dans lequel il a imaginé des noms de tribus, de fleuves et de batailles. Ce roman manuscrit, il l'a montré à son général, qui lui a paternellement conseillé d'y renoncer ; et le capitaine a fait bravement ce sacrifice d'amour-propre, à ce point qu'il ne savait pas même ce qu'était devenu le manuscrit. Jeté dans les vieux papiers du général, le roman abandonné a été vendu par la veuve, avec d'autres notes stratégiques, au libraire-éditeur Bouvard, qui l'a lui-même cédé, moyennant 20,000 fr., à M. le comte de Marignan, afin de donner à celui-ci un titre littéraire à l'Académie Française.

D'Angremont, qui a déjà plusieurs fois eu la pensée de provoquer en duel M. de Marignan, ne se contient plus à cette heure. Il demande une explication au comte et veut sortir à l'instant de sa maison; un scandale est imminent. Corinne, qui surveille tout, qui sait tout, qui a intérêt à ce que rien n'éclate, empêche l'officier de sortir, calme la scène, sauve toutes les apparences et entraîne d'Angremont dans la salle à manger de M. le comte de Marignan, qui ne veut pas surtout laisser tuer celui qu'elle veut épouser.

Après le dîner, le secret du manuscrit s'éclaircit de plus en plus dans une scène d'explications entre M. de Marignan et le capitaine. Corinne, maîtresse de l'honneur du comte, est aussi par là même maîtresse de sa main. Albert veut crier haut, veut crier la vérité sur les toits ; Desgaudets cherche à l'en dissuader par la raison que, si quelquefois il est

utile de révéler la vérité, il est bien plus souvent utile de la taire.

Ces maximes révoltent d'abord le cœur honnête d'Albert; mais le comte lui fait faire des propositions, des avances, des concessions. Bouvard lui offre d'imprimer ses vers qu'il a dédaigneusement refusés le matin. On montre à l'officier la main d'Antonia; on lui prouve que, s'il parle, il va empêcher le supplément de pension promis à Mme de Saint-Avold (par l'ami de Marignan, un secrétaire général du ministère qui reste dans la coulisse), et sanctionné par le gouvernement sur la foi de la victoire remportée par le général sur la tribu des Béni-Ballaboud, aux bords de la Mahoura. De résistance en résistance, de sollicitation en sollicitation, d'Angremont n'y tient plus; il fléchit, il succombe. Il épousera Antonia; Mme de Saint-Avold aura sa pension; Corinne aura M. de Marignan; le comte sera académicien et ambassadeur, et peut-être ministre.

Et la moralité! La moralité, dites-vous? La voici : Monsieur et Madame de Marignan seront l'un pour l'autre une punition vivante. N'êtes-vous pas satisfaits? Madame la comtesse future de Marignan vous semble-t-elle bien à plaindre, et la vie de M. le comte bien compromise, quand il leur reste la fortune, la renommée, et la liberté du luxe et du vice?

Voici donc où aboutit la conception assez malheureuse de M. Scribe, après un inexprimable entassement, un incroyable enchevêtrement d'incidents et d'événements de toute sorte, presque aussi longs à expliquer qu'à dialoguer, tant M. Scribe glisse au lieu d'appuyer! En quelques heures, en cinq actes et en prose, presque autour d'une boutique de libraire, il y a eu des reconnaissances, deux mariages plusieurs fois faits et défaits, rompus ou restaurés, une fortune renversée et rétablie, une menace de suicide et une provocation de duel, une pension sollicitée et donnée, un livre publié, une candidature académique, plusieurs opérations de bourse, des emprunts sollicités et refusés, un dévouement de sœur, une lecture dans un salon bas-bleu, les vils manéges d'une odieuse femme de lettres en arrêt sur la fortune et la réputation usurpée d'un grand seigneur, etc. Est-ce donc ainsi que Molière entendait la haute comédie?

Et je vous ai fait grâce de plus d'un petit incident.

Et je n'ai presque rien dit encore de M. César Desgaudets, sur qui toute la critique se pâme d'exultation, comme sur la plus heureuse des créations, et des créations de M. Scribe. Nous allons voir le plus brièvement qu'il se pourra.

M. César Desgaudets n'est pas riche. Il avait originairement 6000 francs de rente qu'il a doublés par ses économies. Il va à pied, même les jours

de pluie ; il épargne jusqu'aux 30 centimes de l'omnibus ; il ne prend jamais de café chez lui, non qu'il ne l'aime pas, mais il ne le trouve bon que chez les autres ; il est reçu partout et ne rend jamais. Le salon *littéraire* de Corinne ne lui coûte que des verres d'eau sucrée, au fond d'un vieil hôtel délabré. Mais on l'accueille, on le fête, on lui propose les bonnes affaires, on lui offre gratuitement les actions et les promesses d'actions des chemins de fer, pourvu seulement qu'il consente à devenir président du comité d'administration et à prêter son nom à des spéculations industrielles. On le croit millionnaire et avare : il n'est que pauvre et économe. Autrefois, quand il vivait honnêtement avec sa femme et sa fille dans une obscure mansarde, tout le monde s'éloignait de lui. Aujourd'hui qu'il vit chichement dans un hôtel en ruines, chacun le courtise. Voilà tout le secret.

Son frère, Alexandre Desgaudets, est mort en Hongrie, il y a je ne sais plus combien d'années, après une vie fort orageuse, laissant à César une succession apparente de 2 à 3 millions. César a fait le voyage de Hongrie, où il a trouvé que les dettes et les legs de la succession fraternelle en absorbaient le plus clair. Connaissant le cœur des hommes, César n'a rien dit. Il est revenu en France, en se laissant croire héritier opulent, et en conservant, comme précaution de sa ruse, le petit hôtel ruiné, seul débris de la fortune d'Alexandre. De là la renommée de richesse et d'avarice de César ; de là les assiduités, les invitations, les flatteries et le reste. Pauvre et économe, chacun le fuyait. Il s'est doté d'un vice et d'une fausse richesse, et les flatteurs l'entourent.

Tout ce que je raconte là, M. Desgaudets en avait si bien gardé le secret qu'il n'en avait jamais dit un mot à sa fille, à Corinne elle-même, avant le deuxième acte de la comédie de M. Scribe.

Ce silence obstiné d'un père envers sa fille unique vous paraît sans doute invraisemblable, incroyable, impossible ; car Corinne, qui n'avoue que l'âge de vingt-deux ans, même avec son père, lequel veut bien en demeurer d'accord, Corinne a réellement vingt-huit ans. César, qui depuis longtemps songe à marier sa fille, et cependant annonce hautement à tous les gendres futurs qu'il ne donnera point de dot, doit naturellement exciter la curiosité et les questions de Corinne, aux yeux de laquelle il est millionnaire. Corinne doit être plus pressée encore de se marier ; et, telle que nous la connaissons, elle n'a pas pu attendre sa vingt-huitième année sans faire des reproches à son père et provoquer ses explications.

Et puis, il est bien difficile que cette fable de 3 millions de fortune ne se soit pas dissipée : car M. César Desgaudets, n'ayant point de capitaux, n'en expose jamais. Et je ne sais comment, en dépit de sa réserve

suspecte, et de l'odorat si fin des notaires, des banquiers, de tous les hommes d'affaires, il a pu voler si longtemps la réputation d'opulent capitaliste.

Je ne comprends pas même clairement comment, avec 6000 francs de rente, en vivant à Paris, en donnant une brillante éducation, un salon, des toilettes et des domestiques à sa fille, en logeant seul dans un hôtel, en payant ses impôts exactement, M. Desgaudets a pu doubler sa petite fortune patrimoniale, même en négligeant de faire à son hôtel les réparations les plus urgentes.

Passons sur la vraisemblance. Le personnage de César Desgaudets est-il vraiment comique? D'abord le vrai comique a besoin d'être naturel, de croire à lui-même. Or, M. Desgaudets s'avoue tout haut qu'il joue un rôle. C'est par avance en détruire l'intérêt. C'est le même reproche qui se doit adresser à presque tous les personnages de la comédie de M. Scribe : en disant au public et à eux-mêmes qu'ils jouent une pure comédie, ils l'anéantissent par là même de fond en comble. Ensuite, ce vieillard égoïste, qui nie tous les bons sentiments humains, qui nomme la poésie *un puff tombé du ciel,* qui doute de la sincérité mortelle partout et en tout, fait presque mal à entendre. On ne sait pourquoi il aime encore sa fille, et d'où naît l'affection subite qu'il témoigne à d'Angremont. *Non sibi constat,* pour parler comme Horace. Ajoutez qu'on ne peut être ému de ce vice indécis, de cette probité suspecte, de cet honneur équivoque. En voyant remuer et parler un tel personnage, qui ne rit de rien et ne s'indigne de rien, on est tenté de faire comme lui, et dès lors adieu la vraie et bonne comédie.

Le comte de Marignan, qui vole un livre, et va voler l'Académie Française et une ambassade, n'est pas plus vrai. Il n'est pas, heureusement, aussi facile de filouter l'esprit, la renommée, les honneurs. M. de Marignan est au conseil d'Etat et partout; il a 60,000 francs de rente, et va être ambassadeur; comment se fait-il qu'il tienne si fort à cette dot de 600,000 francs d'Antonia qu'il n'aime point? Titré, riche, puissant, jeune, en réputation d'esprit, de politique et d'académie, qu'il lui serait aisé de trouver ailleurs mieux qu'Antonia! Un tel caractère, gourmé, pénible, pédant, est un véritable et continuel cauchemar. Ce n'est pas là le moins du monde un Trissotin moderne. C'est tout simplement du faux, et du parfaitement faux. Allez donc au conseil d'Etat, à l'Académie, parmi les grands noms aristocratiques, littéraires ou politiques, découvrir un être pareil et si méprisable!

Corinne n'est pas moins impossible. C'est une mauvaise femme, je devrais dire une mauvaise fille, mais non pas une femme savante. C'est tout bonnement une fille majeure et très-majeure, qui a soif d'un beau

mariage, et qui le veut *per fas et per nefas*. A quelques grands mots près, qui reviennent surtout dans ses tête-à-tête dissimulés avec le comte, elle agit et parle à peu près comme toutes les femmes sèches, vaines et ambitieuses de ce temps-ci. Il ne suffit pas, pour composer un bas-bleu, de parler de la *Revue* où elle écrit et des *Mémoires* qu'elle prépare. Il ne suffit pas même de prêter à Corinne quelques mots méchants et spirituels que les malins prétendent historiques et qu'ils attribuent à une femme de lettres très-connue.

Je ne dirai plus rien de l'innocente et insignifiante Antonia; ni du jeune et noble fou Maxence, qui n'a d'autre distinction que la distinction, fort ordinaire aujourd'hui, de spéculer à la bourse; ni du libraire Bouvard, marchand de livres, menteur, comme il y en a tant; ni même du capitaine d'Angremont, qui s'indigne à tort et à travers, sans que son indignation aboutisse jamais, et sans qu'elle console en rien du spectacle de turpitudes au milieu desquelles il demeure englué.

Mais ce que je remarque, non pas seulement comme une faute de goût et de tact, mais comme une inconvenance morale, c'est d'avoir livré à la risée publique le sang de nos généraux qui se battent en Afrique; c'est d'avoir hasardé cette exagération comique d'un général français qui passe pour avoir livré un combat victorieux à des tribus qui ne furent jamais, sur les bords d'une rivière inconnue à la géographie; c'est d'avoir fait le gouvernement français dupe, et presque complice, de ce puff impossible, récompensant publiquement, pour un tel haut fait, la veuve du général, tandis qu'une souscription patriotique se dispose à élever un monument au glorieux mort.

Il n'est pas permis de se moquer ainsi du sang et de la gloire, et de renvoyer les spectateurs d'une comédie sous le coup réussi de la plus indigne des mystifications. Que quelques soldats épars, sous un officier inférieur et suspect, puissent usurper un moment, comme à Mazagran, la crédulité et l'admiration du pays, cette surprise elle-même ne peut durer. Mais qu'un général, *avec sa division* (M. Scribe a soin de dire le mot), puisse livrer un faux combat à des ennemis et dans un lieu qui n'existent pas, sans que cette fable, odieuse autant qu'insensée, soit à l'instant démentie par des milliers de témoins, voilà ce qui n'est pas supposable, ce qui n'est pas admissible, même dans une comédie en cinq actes et en prose du XIXe siècle. Et que tel soit le dénouement avoué, accepté, et presque loué d'un drame sérieux, d'une œuvre d'académicien célébré et honoré, c'est ce qui dépasse la mesure et toutes les complaisances du public.

Que dirions-nous de plus? Nous savons bien, quoiqu'on en ait dit, que le théâtre n'est pas fait pour corriger et améliorer les hommes et les

mœurs ; mais qu'il ne soit pas fait du moins pour les pervertir encore. Malgré quelques mots heureux et d'habiles effets de scène, un spectacle de bassesse continue pèse sur l'âme, lorsqu'on expose l'audace et le succès du mensonge et du vol avec une froideur plus que résignée, sans qu'il s'échappe presque aucun cri du cœur, aucune protestation contre le vice, sans que la fleur du sentiment cesse d'être étouffée entre l'égoïsme railleur et désabusé et les insultes du hasard. Un parterre de criminels n'aimerait pas à contempler un spectacle de crimes. Ce que la conscience humaine ne se demande pas à elle-même, elle l'exige chez les autres. Les hommes assemblés ne peuvent se résoudre à douter de la vertu humaine ; ils la méconnaissent, ils la faussent ; ils ne la nient jamais. Si un tel doute universel était possible, il faudrait fuir dans les bois. Ce doute désespéré n'est pardonnable que dans quelques âmes ulcérées par le malheur et par l'injustice des hommes ; et encore y a-t-il jusqu'au fond de ces âmes désolées quelque chose qui proteste jusqu'au bout contre leur désespoir en faveur de la vertu et de la sincérité humaines.

En sortant du *Puff*, ce ne sont pas seulement des invraisemblances de caractères et d'événements, de vains artifices de scène, des cliquetis d'incidents hasardés, des négligences de style, et une absence de toute poésie dramatique, de toute haute pensée, qu'on est tenté de reprocher à M. Scribe ; on revient l'esprit mécontent et le cœur triste.

P. Lorain.

DU RAPPORT DE M. PLOUGOULM

SUR LE

NOUVEAU PROJET DE LOI

RELATIF A

L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Malgré les dénégations officielles[1], nous persistons à croire que le ministère, au moins en ce qui touche *l'instruction primaire*, a voulu nous prendre et nous vaincre par surprise.

Le projet dont il s'agit a été présenté à la Chambre des Députés le même jour que le projet retentissant sur l'instruction secondaire, et silencieusement caché dans le fracas dont ce dernier était entouré. M. Plougoulm, qui, sur une interpellation de M. Clapier (du Var), s'était engagé, aussi bien que M. Liadières, a livrer son rapport à ses collègues pendant le loisir des vacances parlementaires, n'a glissé furtivement ce travail qu'à la réouverture de la session, au milieu des préoccupations de l'Adresse. Enfin, n'est-ce pas pour enlever en quelque sorte la délibération sur cet objet qu'on se hâte de la placer la première à l'ordre du jour de la session législative?

Il est évident que M. de Salvandy a un grand intérêt à diminuer autant que possible, par l'activité et la multiplicité de ses efforts, la résistance que ses desseins ne manqueront pas de rencontrer ; et il

[1] Voir *le Moniteur* du 17 février sur la Circulaire du Comité pour la défense de la Liberté religieuse, en date de la veille.

nous permettra de le croire trop habile pour laisser échapper les occasions de temps et de lieu les plus favorables pour nous dérouter et nous étourdir.

Il a d'ailleurs un autre intérêt non moins saisissable à inaugurer par la discussion sur *l'instruction primaire* des débats dont l'ensemble doit embrasser à tous les degrés et dans tous les ordres d'enseignement l'accomplissement si longtemps attendu des promesses de la Charte. La loi de 1833 constituait en effet un précédent dont on a pu s'exagérer le mérite intrinsèque, mais qui n'était pas sans valeur relative au point de vue de la liberté. Elle offrait par sa seule existence, sinon un idéal parfait ou un patron satisfaisant pour la partie de la législation encore sur le métier, du moins un point facile de comparaison et un témoin accusateur contre les tentatives par trop rétrogrades de ceux qui n'accepteraient plus en 1848 des principes universellement admis depuis déjà quinze années. Nous pouvions, nous devions dire, lorsqu'il serait question de *l'instruction secondaire* et de *l'instruction supérieure :* « Vous ne pouvez pas faire moins pour la liberté dans cette sphère d'études que vous n'avez fait à la base même des plus humbles connaissances. Législateurs de 1848, vous ne pouvez pas être moins libéraux pour les unes que vous ne l'avez été pour les autres en 1833. »

C'est précisément cet argument qu'on nous enlève, avec bien d'autres choses, hélas ! Non-seulement, en effet, M. de Salvandy ne veut pas accepter ce qui a été voté à cette époque pour règle de ce qu'il s'agit de décider aujourd'hui, mais il retourne cette prétention d'analogie et d'assimilation contre le fait acquis ; et, loin de consentir à en rapprocher ses élucubrations comme d'un modèle, c'est la situation légale de l'instruction primaire qu'il veut avant tout ramener et réduire au type sur lequel il a conçu le reste des plans uniformes dont il poursuit la réalisation.

Nous avons déjà signalé une sorte de complicité entre le ministre et le rapporteur dans la manière de presser la marche des épreuves préparatoires, et d'en hâter tout à la fois la solution et le terme ; mais on peut dire que c'est là une affaire de forme, et qu'après tout, puisqu'il fallait bien commencer par quelque chose, il était assez naturel de vider la *petite* question avant la grande.

Eh bien, le projet actuel est-il en effet si petit, si indigne de fixer l'attention et d'exciter l'intérêt, je ne dis point par son objet (per-

sonne ne le soutiendrait sans doute), mais par la *nature*, par la *teneur* et par la *portée* de ses dispositions ; tant de celles que le ministre avait proposées d'abord que de celles auxquelles la commission, à ce que nous venons enfin d'apprendre, a bien voulu donner son plein et entier assentiment ?

On va en juger.

Voyons successivement :

1° Les dispositions qui touchent à *la liberté* en elle-même, aux droits de ceux qui ont besoin de s'instruire ; en un mot, à la plus facile diffusion et à la plus commode acquisition de l'enseignement ;

2° Celles qui concernent les instituteurs prétendus libres, et qu sont appelés ainsi principalement parce que, soumis d'ailleurs à toutes les obligations des instituteurs communaux, ils n'en ont pas les avantages, et sont les seuls représentants, à côté de ceux-ci, de l'émulation et de la concurrence ;

3° Celles qui atteignent les intérêts des *communes* et les droits de présentation, de surveillance et de direction qu'elles possèdent aujourd'hui plus ou moins imparfaitement ;

4° Celles qui tendent à constituer dans une organisation tout à fait nouvelle, comme une *hiérarchie*, comme un *corps*, comme une *administration*, les trente-trois mille instituteurs communaux qui se trouvent annuellement en rapport avec trois millions d'enfants et avec leurs familles.

I

L'article 1er de la loi de 1833 est ainsi conçu : « L'instruction primaire élémentaire comprend *nécessairement* l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. »

De ce mot *nécessairement* la jurisprudence universitaire et judiciaire a tiré la conséquence que le programme inscrit dans l'article 1er. est *un et indivisible ;* qu'on ne saurait le scinder ; que, par conséquent, il est interdit d'apprendre à lire, à écrire et à calculer par les soins d'un maître, à moins qu'on ne reçoive aussi de lui, quel qu'il soit, l'*instruction morale et religieuse*.

Le nouveau projet ajoute que le maître, *communal* ou *libre*, devra, de plus, *nécessairement*, savoir et apprendre à *dessiner* et à *chanter*. La commission amende : « A partir de 1850. » (Art. 13.)

Passons rapidement sur cette addition au programme. Il y a d'autres difficultés.

En voici une seconde : l'incompatibilité des fonctions de l'enseignement avec toute *profession commerciale*.

Pour bien comprendre le changement que subit sur ce point la législation existante, il faut rappeler une interpellation qui eut lieu lors de la délibération de 1833 à la Chambre des Députés. Alors aussi on proposa, en dehors des garanties nombreuses qui venaient d'être votées, d'introduire le principe de certaines exclusions. M. Guizot s'y opposa. « Tout le monde, dit-il, moyennant les conditions requises, est libre de donner l'instruction ; c'est le droit, c'est l'intérêt de chacun.— Mais quoi ? Tout le monde ? objecta-t-on ; MÊME LES DOMESTIQUES ? — MÊME LES DOMESTIQUES, » reprit M. Guizot. Et la Chambre pensa comme lui.

On comprenait bien alors que le point essentiel, en fait d'instruction, ce n'était pas qu'elle restât comme un dépôt réservé entre telles ou telles mains, mais qu'elle fût répandue largement, sans obstacle et partout.

Aujourd'hui l'instituteur, même libre, après et entre ses classes, n'aurait pas le droit d'occuper son temps, soit dans un petit commerce, soit dans des opérations et des services qui s'y rattachent. Cette mesure, et d'autres du même genre, auraient pour résultat de retirer l'enseignement du domaine public, et de le concentrer, comme chez quelques nations de l'antiquité, dans une seule *caste*, dans une seule *classe*, si on aime mieux, chargée, à l'exclusion de tout profane, de le conserver et de le distribuer.

Et on serait *profane* même avec un *brevet*. (Art. 11.)

L'article 12 rétablit la *censure* des livres *religieux* par l'évêque diocésain ou le consistoire, et de *tous les livres sans exception*, religieux ou scientifiques, par *les autorités civiles*.

Du reste, que la censure s'exerce soit par le ministre, qui *autorise* seul les ouvrages destinés aux écoles communales, soit par le comité d'arrondissement, qui peut *interdire* ceux qui lui déplaisent aux instituteurs non communaux par le *choix* des uns ou par le *veto* des autres, en définitive, c'est toujours la négation de la *liberté de la science*.

C'est aussi, en fait, et par voie de conséquence forcée, la négation de la *liberté des méthodes*. La commission ne le cache pas et s'en applaudit. C'est par là qu'elle prétend combattre la *routine*, et substi-

tuer l'*enseignement simultané* à l'enseignement *individuel*, parce que, dit-elle, l'enseignement *simultané* se rapproche le plus de l'enseignement *mutuel*. Comprenne qui pourra cette théorie, dont le principe et le fruit sont seuls aussi évidents que contraires à toute initiative, à toute innovation, à tout progrès en fait de procédés d'enseignement.

La troisième restriction est suivie immédiatement d'une quatrième, laquelle ne semble peser que sur le *titre* des instituteurs et sur l'enseigne de leurs écoles, et qui en réalité s'applique aux choses assurément plus qu'aux mots.

On défend aux instituteurs de désigner leurs écoles autrement que par ces noms : *École primaire élémentaire ; — École primaire supérieure*. Toute autre qualification est prohibée. Mais pourquoi ? Parce que toute *addition* au programme contenu dans l'article 1er de la loi de 1833 est *interdite*. Ainsi, interdite la tenue des livres, interdite la botanique, interdit l'exercice de l'agriculture pratique. Reste à savoir quelle est la nécessité de cette interdiction dont l'autre n'est que la suite, plus ou moins indispensable et plus ou moins ridicule (art. 14).

Mais, à propos de limitation, nous n'avons encore rien vu : voici le chef-d'œuvre :

Les enfants ne seront reçus dans aucune école, soit communale, soit privée, que de *six à quatorze ans*, pour l'instruction élémentaire, de *cinq à quinze*, par grâce, si la commune qu'ils habitent ne possède ni salle d'asile, ni classes d'adultes (art. 15).

Si, arrivés à l'âge de *quinze ans* (dans l'hypothèse la plus favorable), ils ne savent pas encore lire et écrire et qu'il n'y ait pas de classes d'adultes à leur portée, tant pis pour eux ; à moins d'une exception expresse, ils sont *condamnés à l'ignorance à perpétuité*.

Ainsi seront punis leurs parents de ne pas les avoir plus tôt envoyés à l'école[1].

Et au moins favorise-t-on l'établissement des *classes d'adultes ?* Pas davantage.

La nécessité de l'autorisation, autrement dit le principe de la *prohibition*, voilà la règle, et la règle devenue d'autant plus sévère que

[1] La Cour de Cassation avait repoussé cette prétention, déjà émise plusieurs fois, comme illégale sous le régime de 1833.

On y revient par voie législative.

toute dérogation particulière sera désormais une espèce d'atteinte portée aux droits éventuels des instituteurs communaux.

Une *classe d'adultes*, en effet, ne pourra être ouverte, même dans une école communale, que le *soir* et le *dimanche*, sur la *demande* ou avec l'*autorisation du conseil municipal* (art. 6).

Or, la demande du *conseil municipal* sera d'autant plus rare que, s'il s'y est laissé entraîner, il sera en conséquence soumis à un *appel de fonds*, non pas facultatif, mais, d'après l'article 6, *obligatoire*.

C'est par de telles mesures qu'on espère arriver à une plus prompte et plus complète propagation des lumières et de la culture de l'esprit.

II

Tous les articles énumérés jusqu'à présent s'appliquent aux instituteurs *libres* aussi bien qu'aux instituteurs *communaux;* mais il en est de spéciaux aux premiers. Il faut voir comment on traite la *concurrence*.

Déjà la loi de 1833 lui est fatale : le développement des *vocations religieuses* est par elle comprimé; les *écoles mutuelles* sont tombées, depuis 1830, de quinze cents à onze cents, malgré les secours et les encouragements publics et privés; tous les ans, le nombre des *instituteurs libres* diminue, et cette diminution n'est point partout contrebalancée par l'augmentation du nombre des instituteurs communaux.

Tels sont les faits; mais il paraît qu'ils ne vont pas assez vite : on veut les pousser sur cette pente à l'aide de la loi.

La loi soumet les instituteurs libres, comme les autres, à l'obligation d'enseigner le *dessin* et de *chanter;* de ne recevoir des enfants que dans une *limite d'âge* restreinte; de ne pas ouvrir de *classes d'adultes;* de ne rien ajouter, rien retrancher, rien modifier dans le *programme officiel;* de ne donner à leur enseignement aucune utilité pratique, aucun caractère professionel. On recule, pour eux comme pour les autres, l'entrée dans leur carrière *jusqu'à vingt et un ans*. Enfin c'est sur eux particulièrement que tombe l'*interdiction* de toute profession ou de tout emploi supplémentaire, quoique cet emploi leur soit plus indispensable qu'aux autres; car voici la différence entre eux et leurs rivaux : c'est qu'on tâche d'améliorer les conditions matérielles et qu'on assure du moins l'existence de ceux-ci par un *traitement fixe*, tandis qu'on empêche les instituteurs privés de

gagner honnêtement leur vie en dehors de leur école, et qu'on ne leur garantit nullement, à eux, leur pain de chaque jour.

Il faut penser pourtant qu'encore aujourd'hui il reste plus de quatorze mille *instituteurs privés,* sur lesquels on ne compte qu'un peu plus de trois mille *instituteurs religieux.* Je fais cette dernière observation, sur la proportion si faible du nombre des *frères* avec celui des *laïcs,* pour ne pas laisser le moindre prétexte à ces esprits partiaux et étroits qui sont enchantés de s'en prendre à la religion des atteintes qu'ils laissent ou font subir à la liberté.

La liberté ! Au moment où l'on augmente les ressources et les avantages des *instituteurs communaux* de façon à rendre de plus en plus pour l'avenir la *concurrence avec eux* IMPOSSIBLE, n'aurait-elle pas dû au moins être accordée un peu plus largement, par la même occasion, aux *instituteurs privés,* tant qu'il s'en trouvera pour supporter une condition si inégale ! Et faut-il donc qu'une loi qui a la prétention d'être un bienfait pour vingt mille instituteurs pauvres ne soit, pour autant d'autres, qu'une *aggravation de servitude* sans compensation et sans espoir ?

Mais non, c'est contre eux une guerre à mort ! On ne veut plus qu'il en subsiste un seul dans quinze ans, et, selon toutes les probabilités, si le nouveau régime dure, on y parviendra.

J'ajoute que, si l'*instituteur communal* descend, en certains cas, dans la classe des *instituteurs privés*, il est sujet au bannissement, soit de la commune, soit de l'arrondissement où il a exercé ses fonctions ; précaution nécessaire, dit-on, pour ne pas affaiblir la décision qui l'a frappé. Mais cette décision n'emportait pas la *suspension*, ni surtout l'*interdiction* de l'enseignement, et, de fait, c'est la conséquence qu'on y attache ainsi forcément (art. 24).

III

On retrouvera encore des obstacles particuliers *aux instituteurs privés* dans les règles fixées désormais à l'exercice du droit de présentation *par la commune.*

Ce *droit de présentation*, comme tous les autres droits communaux, que devient-il ?

D'après le système nouveau, les communes sont divisées en trois classes : la première, des chefs-lieux de département, d'arrondisse-

ment, et des centres de population de plus de six mille âmes; la seconde, des communes de quinze cents âmes; la troisième, des communes dont les habitants n'atteignent pas ce chiffre (art. et 2).

La *troisième classe seule* a la faculté entière du choix, *pour la présentation*, entre les instituteurs en exercice ou en expectative, communaux ou privés.

La *deuxième classe* ne peut choisir ses candidats que parmi les instituteurs communaux de troisième classe, et par exception seulement elle a la faculté d'inscrire sur sa liste l'instituteur privé qui exerce dans ses limites depuis trois ans.

De même pour la *première classe*, dont le choix est circonscrit dans les instituteurs de la classe immédiatement inférieure ; dans ce cas, l'exception en faveur de l'instituteur privé résidant dans la commune exige qu'*il y exerce sa profession depuis six ans.*

C'est le *comité d'arrondissement* qui nomme sur cette présentation, ou d'*office* quand la présentation n'a pas eu lieu dans le délai d'un mois. Ce même comité, par un accroissement de pouvoir qu'il tiendra de la loi de 1848, aura le droit, d'ailleurs, de ne choisir ni l'un ni l'autre des candidats du conseil municipal. Et si celui-ci, appelé à délibérer de nouveau, persiste dans sa recommandation, qui décidera? *Le ministre.*

Le *ministre*, auquel on a retiré le droit d'*autorisation*, s'est conservé, en revanche, le droit d'*institution*, ce qui revient au même pour les *instituteurs communaux;* car, le ministre et la commission ont bien soin de le faire remarquer, ce n'est pas une vaine formalité. Qui acccorde l'*institution* peut la refuser (art. 16, 17, 18).

Le *ministre* s'était même réservé, en élevant de dix-huit à vingt et un ans l'âge requis pour l'accès aux fonctions d'instituteur, le droit de distinguer deux sortes d'institutions : l'institution *provisoire* à vingt et un ans, l'institution *définitive*, qui n'aurait pu être accordée qu'à vingt-cinq. La commission a supprimé ce luxe de distinction.

Les questions d'opposition préventive, de surveillance et de répression, viendront plus tard. Déjà l'autorité municipale y entrait pour peu de chose ; ce peu, on verra qu'il s'évanouit.

Ainsi, c'est en annulant d'une main ses derniers droits qu'on demande de l'autre à la commune de nouveaux et lourds sacrifices. Pour les lui rendre plus légers, il eût mieux valu sans doute procéder autrement que par la suspicion et par la contrainte.

Ne disputons pas sur le *minimum* de 600 fr. pour les écoles élémentaires de la troisième classe, de 900 fr. pour celles de la seconde, de 1200 fr. pour celles de la première; de 900 fr. pour les écoles supérieures de la troisième classe, de 1200 fr. pour celles de la seconde, de 1500 fr. pour celles de la première. Pour établir ce *minimum* la commune épuisera les centimes additionnels autorisés par la loi de 1833, les départements aussi; puis l'Etat arrivera pour une somme évaluée à 2,400,000 fr.

Il faut remarquer seulement que le ministre, après avoir fait le tableau le plus déchirant des souffrances des instituteurs communaux, et n'avoir pas trouvé un mot de compassion ni de sympathie pour les instituteurs privés qui n'ont pas même le minimum de 200 fr., ne donne rien aux premiers dans ce moment; il promet, voilà tout. L'Etat paiera quand il pourra; la commune, au plus tôt.

Mais la commune, ainsi chargée, est soumise à un bien autre surcroît de dépense : il faut qu'elle devienne *propriétaire* d'une école, *parce qu'elle s'y intéressera davantage,* dit le ministre et répète la commission. Or, pour devenir propriétaire, il faut acheter, et pour acheter, quand on n'a pas d'argent, il faut s'obérer. Ce sera une dépense *obligatoire,* répond le projet, et elle passera à son rang. D'ici à *à cinq ans,* disait M. de Salvandy; d'ici *à deux ans,* renchérit M. Plougoulm (art. 8).

Ainsi, toute *commune* ou *toute réunion de communes* aura une *école.* L'école seulement pourra être à une distance inabordable aux habitants; tous les enfants ne pourront pas y aller, surtout pendant la mauvaise saison: alors les chemins sont impraticables. Pendant la bonne saison, on travaille aux champs.

N'importe! la rétribution scolaire sera toujours payée. Elle sera fixée non pas *mensuellement,* mais *annuellement,* et sera versée par douzième par les parents, soit que les enfants profitent ou non, pendant des semaines et des trimestres entiers, des soins de l'instituteur (art. 4).

Qui prononcera *la réunion de plusieurs communes?* Autrefois c'étaient les conseils municipaux qui s'accordaient entre eux; ils n'auront plus qu'à donner leur *avis.* Le *préfet* décidera sur ces avis et sur celui du comité d'arrondissement, et décidera *d'office* (art. 7).

De même, le *préfet* d'office pour la fixation *du taux de la rétribution scolaire.*

Et encore le *préfet* approuvera la formation de la liste des enfants admis *gratuitement* à l'enseignement public (art. 7).

Quelques voix avaient demandé, dans la commission, que le préfet n'usât d'autorité que faute par les communes d'agir spontanément ou convenablement. On a allégué les abus de quelques-unes, et on les a toutes déclarées suspectes et incapables.

En vérité, quant à la direction et à l'organisation matérielle, il serait bon de ne plus donner aux écoles publiques le nom d'écoles *communales*, mais d'écoles *préfectorales;*

Et quant à la direction intellectuelle et morale, elles ne seront plus que des écoles purement *universitaires.*

IV

Déjà le ministre de l'instruction publique, qui fixe le programme des examens de tous les instituteurs, tient la clef de leur carrière, puisqu'il nomme et compose les commissions chargées de décerner *les brevets de capacité.*

Le *certificat de moralité* exigé jusqu'ici, et délivré par le maire et les conseillers municipaux, est remplacé par un *droit d'opposition* exclusivement fondé sur l'intérêt des mœurs. Le maire conserve le droit d'approuver ou d'improuver le *choix du local* (art. 10). Maintenant, à qui est réservé le *droit d'opposition?* Au RECTEUR.

A qui le jugement sur cette opposition? Au CONSEIL D'ACADÉMIE!

Il s'agit, bien entendu, des instituteurs libres aussi bien que des communaux.

Par l'article 20, le projet ajoute, aux inspections que les écoles *libres* et *communales* doivent subir, celle des *délégués du ministre de l'instruction publique.*

Enfin, après la surveillance, la répression.

L'article 22 range parmi les *fautes graves,* et soumet à la pénalité de 1833, qui va jusqu'à l'amende, jusqu'à la prison, jusqu'à la fermeture de l'école, la négligence à l'égard des prescriptions nouvelles sur *l'âge des enfants, l'emploi des livres, le chant*, etc., etc.

Pour l'*instituteur communal*, la juridiction n'est plus désormais que purement *universitaire*, et remonte, par le comité d'arrondissement et le conseil académique, au CONSEIL ROYAL de l'Université, que le législateur, en 1833, n'avait voulu ni osé nommer.

Pour l'*instituteur privé*, la juridiction disciplinaire sera la même,

sauf qu'en troisième ressort, au lieu du *Conseil royal*, il trouvera le *tribunal de première instance* (art. 22 à 23).

Jusqu'ici la commission n'a pas fait d'objection et a marché avec le ministre d'un même pas. Cependant il a voulu la mener plus loin, et elle a eu le courage de repousser deux dernières prétentions. Sachons-lui-en gré.

L'une consistait (art. 21) à introduire l'*inspecteur de l'instruction primaire* ou un *sous-inspecteur* dans le comité d'arrondissement avec voix délibérative.

L'autre était ainsi formulée : « Les instituteurs communaux sont soumis aux mêmes autorités et à la même discipline que les membres de l'Université (c'était clair), *sans préjudice* de la juridiction et de la pénalité instituées par la loi de 1833. » A la bonne heure !

Au fond, cet article résumait la situation plutôt qu'il n'achevait de la transformer. Mais il était trop cru, dès lors odieux, et du reste inutile. Pourquoi chercher à dépasser le but? Il est atteint.

Ce but du projet, il est permis de le caractériser ainsi : c'est *l'extinction des instituteurs libres*, et *l'embrigadement des instituteurs communaux*.

V

Et maintenant quels secours et quelles ressources apporte ce projet, non pas aux instituteurs, mais à l'instruction, dont le développement s'est ralenti, est arrêté, est compromis?

Quel appât, quel encouragement au dévouement, à l'émulation, à l'esprit d'innovation et de progrès?

Quelles garanties à la religion, à la confiance des familles, à la morale qui gémit de la conduite de tant d'instituteurs, de la tenue de tant d'écoles, du mélange des sexes et des croyances, mélange bien autrement dangereux que celui des âges?

Cependant, sans toucher à ces vices, M. de Salvandy n'a pas craint de tout remuer ; il n'a pas modifié, il a bouleversé le système.

Le système établi en 1833 était, au témoignage de M. Guizot, de M. Renouard, de M. Cousin, l'alliance de trois principes combinés dans un rang déterminé. En première ligne, le principe de *liberté individuelle*, de liberté des familles, de liberté des instituteurs ; en seconde ligne, le principe *communal* suppléant aux lacunes que laisseraient l'action et les efforts des particuliers ; enfin, et seulement au

défaut des deux autres, là où ils manqueraient absolument, le troisième principe, l'*intervention de l'Etat.*

Voilà la théorie de 1833. Elle donnait la place d'honneur à la *liberté;* en fait, elle l'a liée, garrottée, rendue stérile.

Aujourd'hui M. Plougoulm fait encore dans son rapport un admirable éloge du *principe communal;* cet éloge n'est qu'une oraison funèbre.

Au-dessus de ces deux victimes immolées, il ne reste qu'une seule autorité. Quelle autorité? Celle de l'*Etat?* Non pas! celle de l'administration, agissant par le préfet sur *le temporel,* par l'Université sur *le spirituel.*

C'est sous cette double autorité que marchera désormais un corps actuellement composé de trente-trois mille membres, placés dans la main du pouvoir; auxquels on interdit des professions indépendantes, mais auxquels on réserve les places de secrétaires de la mairie, des fabriques; qui seront payés 600 fr., 900 fr., 1200 fr., 1500 fr. dans des villages, des gros bourgs et des petites villes; qui seront maintenus sous la direction constante des agents de l'autorité, excités par les besoins de leur carrière; qui déjà se trouvent en continuel rapport avec trois ou quatre millions d'enfants et avec leurs parents; enfin qui ne seront ni aristocrates comme les propriétaires, ni jésuites comme les curés, ni paysans comme les maires, mais qui deviendront les vrais représentants du pouvoir central dans toutes les petites localités, en règleront l'intérieur, et porteront une influence décisive dans tous les conseils et dans tous les scrutins du pays.

Il faut finir. N'en voilà-t-il pas assez d'ailleurs pour avouer avec M. le ministre de l'instruction publique que son œuvre est encore moins une œuvre d'humanité et d'amour de la science que de *politique?* La loi de 1833 avait fait selon lui trente-trois mille individus *misérables* et *mécontents;* la loi de 1848 doit faire autant de fonctionnaires *satisfaits* et *dociles.* Instruits, moraux, intelligents, c'est autre chose! M. B. Constant disait, en les supposant, lui aussi, privés d'aiguillon et de concurrence, que de tels maîtres deviendraient nécessairement *ignorants* et ne se feraient pardonner leur *ignorance* que par leur *servilité.*

Charles de Riancey.

MARIE-BÉATRICE DE MODÈNE

FEMME DE JACQUES II ET REINE D'ANGLETERRE[1].

V

Les préparatifs nécessaires aux couches de Marie-Béatrice étaient à peine terminés au palais Saint-James que la reine s'y rendit le samedi 9 juin, au soir. Le 10, dans la matinée, au moment où le roi venait de quitter l'appartement de la reine après y avoir passé la nuit, Marie-Béatrice fut prise des douleurs de l'enfantement ; elle envoya en toute hâte rappeler son mari et lui demander de faire venir tous ceux qu'il désirait avoir pour témoins de la naissance de son enfant. Les dames protestantes de la cour étaient toutes parties pour l'église au moment où on alla chercher le roi, mais elles revinrent bientôt ayant été promptement averties [2]. Ce fut une d'entre elles, mistress Margaret Dawson, femme de chambre de la reine, qui avait fait partie de la maison d'Anne Hyde, qui engagea Marie-Béatrice à se remettre dans son lit, qu'on bassina, la reine étant très-effrilée [3]. On profita de cette petite circonstance pour répandre le conte absurde du faux enfant introduit au lit de Marie-Béatrice dans une bassinoire ; mais il est bien prouvé, par des autorités qui sont très-loin d'être partiales, que le lit fut chauffé avant que la reine n'y entrât, et que l'enfant ne naquit que deux heures après.

La reine douairière et toutes ses dames, les dames de la maison de la reine régnante, les officiers du palais, plusieurs médecins de la cour et leurs aides habituels, étaient présents à la délivrance de

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXI, p. 388.

[2] *Interrogatoires du conseil privé*, 22 octobre 1688.

[3] *Ibid.*

Marie-Béatrice; dix-huit membres du conseil privé se tenaient en outre au pied de son lit. La princese Anne elle-même, dans les lettres qu'elle adresse à ce sujet à sa sœur, reconnaît que la reine fut très-affligée de la présence de tant d'hommes, surtout de celle du chancelier Jeffreys. La reine, à la naissance de son dernier enfant, avait demandé qu'on ne lui dît pas si c'était un garçon ou une fille, de peur que la joie ou le désappointement ne lui fissent mal, et cet ordre fut alors renouvelé. A dix heures, Sa Majesté mit au monde un fils, et, oubliant tout autre sentiment que le tendre instinct de la maternité, elle s'écria avec terreur : « Je n'entends pas l'enfant crier. » Un moment après, le prince témoigna de son existence en faisant entendre sa voix d'une bonne façon. Lady Sunderland avait engagé la sage-femme à lui faire connaître que c'était un garçon en tirant sa robe; elle indiqua la même chose au roi en touchant son front, signal convenu entre eux. Le roi, peu satisfait de ces signes télégraphiques, s'écria vivement : « Qu'est-ce? — Ce que désire Votre Majesté, » répondit la garde. Elle s'apprêtait à porter l'enfant dans la chambre intérieure quand le roi l'arrêta et dit aux membres du conseil privé : « Vous êtes témoins qu'un enfant vient de naître. » Puis il leur ordonna de le suivre et de constater son sexe. La chambre de la reine était si encombrée de monde que le comte de Feversham eut quelque peine à s'ouvrir un passage dans la foule de témoins, lorsqu'il précédait mistress Delabadie et l'enfant, en criant : « Place pour le prince. » L'enfant royal fut vu par trois dames protestantes, près du lit de la reine, avant d'être porté dans la chambre intérieure. Une d'elles était la vertueuse lady Bellasis, qui aurait pu être reine d'Angleterre à la place de Marie d'Este, comme nous l'avons raconté plus haut.

Après que le roi eut adressé quelques tendres paroles à sa femme, il dit : « Je vous prie, Mylords, venez voir l'enfant. »

Les témoins suivirent alors le roi dans la chambre intérieure, où l'enfant royal leur fut montré. Lady Bellasis lui trouva le visage noir. On craignit d'abord une convulsion comme celles qui avaient été si fatales aux autres enfants de Marie-Béatrice; mais, lorsque le prince fut habillé, il sembla très-frais et en bon état. Mistress Danvers, qui avait été nourrice de la princesse Isabelle, puis au service de la princesse Anne, vint voir l'enfant et dit qu'elle était bien aise de voir sur ses yeux les mêmes marques que celles que les autres enfants de la reine avaient au moment de leur naissance. Dans le transport de sa

joie, Jacques donna l'accolade de chevalier au médecin de la reine, le docteur Walgrave, à côté même du lit de Marie-Béatrice, comme gage de sa gratitude pour les soins qu'il avait donnés pendant les années précédentes à la reine, dont la santé avait présenté par moment des symptômes d'un caractère alarmant[1].

La naissance d'un prince de Galles fut annoncée à la ville de Londres avec de grandes marques de joie, d'après le commandement du roi. Les canons de la Tour tirèrent un nombre extraordinaire de salves, les cloches sonnèrent, des aumônes furent distribuées, et tous les sujets fidèles du royaume furent invités à se joindre aux actions de grâces et aux réjouissances. Il est à regretter que Jacques n'ait pas ajouté à toutes ces fêtes une amnistie générale, et particulièrement qu'il n'ait pas fait mettre en liberté les huit prélats qu'il retenait en prison dans la Tour depuis quelques jours. Ils s'étaient attiré ce traitement en refusant de lire en chaire la proclamation de la liberté de conscience, et en publiant leur Adresse au roi à ce sujet. Jacques se priva par là, dans la personne de Sancroft, archevêque de Cantorbéry, un des prisonniers, d'un témoin dont aucun membre de l'église d'Angleterre n'aurait contesté le témoignage.

La nuit qui suivit la naissance du prince de Galles, toute sa maison, formée de la veille, son père, sa pauvre mère et toute la cour furent cruellement troublés par une indisposition subite dont le précieux enfant fut saisi. Le trouble fut si grand à cette occasion que Marie-Béatrice fut laissée seule, toutes ses gardes ayant couru à la chambre du petit prince. Quoique l'indisposition de l'enfant n'eût été causée que par une trop forte dose de potion destinée à lui faire du bien, les médecins en vinrent jusqu'à pratiquer une ouverture sur sa petite épaule et à le mettre à la diète[2]. Cette maladie fut l'occasion d'une nouvelle histoire, que l'enfant véritable était mort dans la nuit, et qu'un enfant lui avait été substitué. Il paraît que ce dernier conte eut encore plus de faveur que celui de la bassinoire, peu de gens poussant assez loin l'aveuglement pour s'imaginer qu'une telle supercherie eût pu être accomplie devant plus de cent personnes.

[1] Echard.

[2] *Mémoires sur Marie de Modène,* par une religieuse de Chaillot. *Autobiographie de sir John Bramston.*

Marie-Béatrice, dédaignant tous les pamphlets qui sortaient des presses hollandaises, avait continué sa correspondance amicale avec le prince et la princesse d'Orange [1], leur rendant un compte sincère et détaillé de sa santé. On conserve encore le billet par lequel Jacques annonçait à Guillaume la naissance de l'enfant qui le supplantait comme héritier présomptif de la couronne, ainsi que quelques-uns des bulletins qu'il envoya à sa fille sur la santé de Marie-Béatrice et de celle du prince de Galles [2].

A Edimbourg, la nouvelle de la délivrance de la reine et de la naissance du *prince Stuart d'Ecosse*, comme ils l'appelaient, fut reçue avec une joie sincère. Enfin cet événement fut célébré avec tant de démonstrations publiques de joie dans tout le royaume que le roi et la reine se flattèrent que la nation entière partageait ces transports. L'Université d'Oxford, bien qu'en querelle avec le roi, ne laissa pas passer une si belle occasion sans la célébrer par une centaine d'odes et de vers héroïques ; mais dans ce déluge de poésie Dryden plongea tout dans l'ombre en écrivant sa *Britannia redivivia*, dont les vers sublimes montrèrent combien il était digne du titre de *poëte lauréat*. En France, la naissance du prince de Galles fut saluée avec le plus vif plaisir; chacun y prenait un grand intérêt. Le petit duc de Bourgogne, raconte Skelton, alors ambassadeur d'Angleterre, dit de lui-même, pendant que je parlais à la maréchale de La Motte, qu'il voulait ordonner qu'en signe de joie on tirât soixante fusées [3].

Marie-Béatrice était maintenant une heureuse mère, et son rétablissement fut extraordinairement rapide ; elle reçut les visites des femmes au bout de quinze jours. Dès le 28 elle donna audience à l'envoyé hollandais Zulestein, chargé des compliments du prince et de la princesse d'Orange.

Au bout de quatre semaines, elle quitta sa retraite au palais Saint-James et revint à Whitehall. On devait tirer le 10 juillet un feu d'artifice sur la Tamise; mais cette réjouissance fut ajournée, le petit prince étant tombé si dangereusement malade que la princesse Anne eut la condescendance d'appeler son frère le *prince de Galles* quand elle communiqua à Marie l'heureuse probabilité *qu'il deviendrait*

[1] Voir ses lettres dans *Elliss'x*.

[2] *Manuscrits du Musée britannique.*

[3] *Papiers d'Etat* de Macpherson; vol. I, p. 262.

bientôt un ange dans le ciel [1]. Au bout d'une semaine cependant le prince fut assez bien pour qu'on tirât le feu d'artifice destiné à célébrer sa naissance.

Bien que Jacques fermât l'oreille aux avertissements que ne cessait de lui donner Louis XIV de se méfier du prince d'Orange, la réponse qu'il lui adressa après ses trompeuses congratulations sur la naissance du prince de Galles nous paraît significative par sa froideur et sa brièveté, surtout dans les mots qui la terminent.

Le roi Jacques au prince d'Orange.

« 22 juin 1688.

« J'ai reçu votre lettre par M. Zulestein, qui m'a, ainsi que vous, assuré de la part que vous prenez à la naissance de mon fils. Je ne veux pas qu'il reparte sans que je vous écrive par lui pour vous assurer que je serai toujours aussi bon pour vous que vous aurez droit de l'attendre [2]. »

Marie-Béatrice, de son côté, fut froissée dans son sentiment maternel par la froideur ou plutôt par le complet oubli que la princesse Marie témoignait pour son frère. Elle ne pensait pas que cet enfant enlevait pour ainsi dire la couronne de la tête de sa sœur, et dans sa tendresse elle ne pouvait comprendre que son fils ne fût pas l'objet de l'intérêt et de l'affection de tous.

Elle fut dédommagée de ce mécontentement passager par la lettre du Pape, qui la complimentait sur la naissance de son fils, et elle lui répondit une lettre, vrai modèle d'expression de joie et de respect [3].

Pendant les deux premiers mois, l'existence de ce *cher don du Ciel*, comme les parents royaux appelaient leur fils, parut ne tenir qu'à un fil.

On s'imagina que la mort des autres enfants de Marie-Béatrice devait être attribuée à ce que l'allaitement ne convenait pas à leur constitution, et le petit prince de Galles fut nourri avec de l'eau de gruau jusqu'à l'âge de six semaines ; mais il s'en trouva si mal qu'à cette époque on fut obligé de l'envoyer à la campagne à Richmond. La reine, qui allait partir pour Bath, retarda son départ, ayant

[1] *Dalrympl's Appendix.*

[2] *Ibid.*

[3] L'original en italien est imprimé dans les Notes de l'*Histoire de la Révolution* de 1688, de Mackintosh.

appris par lady Powis, gouvernante du prince, que l'enfant confié à sa garde était si malade qu'elle n'attendait que sa fin. « Enfin, raconte elle-même Marie-Béatrice, je montai en voiture pour aller le voir peut-être trop tard. Le roi m'accompagnait. Lady Powis nous avait fait dire que, si l'enfant mourait, elle dépêcherait un courrier pour nous épargner la douleur d'arriver à la maison où il était. Je tremblais que chaque homme que nous rencontrions sur la route ne fût ce courrier[1]. »

Quand les pauvres parents atteignirent le bord de la rivière, ils n'osèrent pas la traverser, et envoyèrent demander si leur fils était vivant. Après un moment d'horrible attente, on leur répondit que le prince vivait encore. En entrant, la reine demanda aux médecins ce qu'ils pensaient; ils le regardaient déjà comme mort. Marie-Béatrice, persuadée qu'il ne fallait à cet enfant qu'une bonne nourrice, en fait venir aussitôt une du village; le bien que le petit prince en ressentit fut immédiat. Ce fut ainsi que, guidée par son seul instinct, cette pauvre mère sauva son enfant, que les médecins regardaient comme perdu, et qu'elle lui donna pour ainsi dire une seconde fois la vie.

Le bien subit que le petit prince de Galles ressentit de son changement de régime produisit une nouvelle autre histoire sur la supposition d'un prince. Un colonel Sands, envoyé par la princesse Anne pour espionner la situation de la famille royale, arriva à Richmond en même temps que la reine, vit son désespoir au moment où les médecins déclarèrent que son enfant était perdu, et s'introduisit furtivement dans la chambre du petit prince, qu'il vit en proie à une affreuse convulsion. Chassé violemment de l'appartement par lady Strickland, il y fut ramené dans l'après-midi par le roi, et trouva l'enfant déjà ranimé par le lait de sa nourrice. Là dessus, avec force exagération, le colonel Sands forgea un récit de la mort du prince de Galles le matin de sa visite et de son remplacement par un autre enfant dans l'après-midi; ce conte eut assez de succès pendant un moment[2]. Au reste, Burnet ne représente-t-il pas le prince de Galles comme le fruit de six impostures différentes?

On prétendit aussi que ce fut l'enfant de la nourrice qu'on éleva comme prince de Galles. Heureusement que le fils de Marie-Béatrice avait une si grande ressemblance avec son père et sa mère qu'au-

[1] *Manuscrit de Chaillot.*

[2] Oldmixon.

cun de ceux qui voulaient se donner la peine de le regarder ne pouvait douter de la légitimité de sa naissance.

A partir du moment où Marie-Béatrice parvint à sauver la vie à son fils, elle ne voulut plus se séparer de lui. Absorbés par leur tendresse pour cet enfant, ni elle ni son mari ne voulurent ajouter foi aux avertissements de Louis XIV. En vain Bonrepeaux suppliait Jacques de se tenir sur ses gardes; il ne voulait pas croire que ses enfants fussent capables de le trahir. Il attribuait le refoidissement de sa fille Marie à l'influence que son mari lui faisait subir, et jamais il ne douta d'Anne. Guillaume Penn, conseiller fidèle et sage, suggéra à Jacques l'idée de convoquer le parlement. Il se rendit à ses avis, mais il était trop tard; l'ordonnance qui convoquait le Parlement pour le 17 novembre parut le 24 août, et le 18 septembre sir Roger Strickland, vice-amiral d'Angleterre, envoyait un exprès annoncer au roi que la flotte hollandaise était en vue de la côte. Jusqu'à ce moment Jacques n'avait pu croire que l'armement naval de son gendre se préparât pour sa ruine. La veille il écrivait encore à Guillaume :

« Je suis fâché qu'il y ait tant d'apparence pour la guerre sur le Rhin, personne en Europe ne souhaitant plus la paix que moi. J'ai l'intention d'aller demain à Londres, et le jour suivant à Chatam, voir l'état des nouvelles batteries que j'ai fait faire sur le Midway, ainsi que mes vaisseaux. La reine et mon fils iront à Londres jeudi. C'est tout ce que j'ai à vous dire, excepté que vous me trouverez toujours aussi bien disposé pour vous. »

Jacques s'était confié aux assurances que lui donnait sa fille que les préparatifs de guerre de son mari devaient être employés contre la France. Aussitôt qu'il eut lu la dépêche de lord Strickland, il courut de Windsor à Londres et à Chatam, prendre des mesures pour la défense de la côte, laissant la reine suivre avec son enfant. Ils se rejoignirent le 20 à Whitehall, agités par de tristes pressentiments. La reine tint sa cour le dimanche soir; elle et son mari étaient désireux de se concilier la noblesse.

Marie-Béatrice n'avait point cessé sa correspondance avec la princesse d'Orange à ce moment de trouble. Le dernier anniversaire de Marie-Béatrice qui se fêta en Angleterre fut célébré le 25 septembre, et tandis que, comme de coutume, les cloches sonnaient, les feux de joie brûlaient, les fêtes populaires de tout genre se célébraient, et qu'un grand bal se donnait à la cour, la flotte hollandaise côtoyait

les rivages anglais; chacun attendait l'événement dans une incertitude terrible, mais nul n'était plus agité que la reine. Elle écrivit une lettre touchante et modérée à sa belle-fille, sa compagne chérie d'autrefois, la princesse d'Orange; elle lui disait « qu'elle entendait raconter, et cela depuis longtemps, que le prince d'Orange s'avançait avec une armée, mais que jusqu'alors elle n'avait pas cru que cela fût possible; qu'on ajoutait que Son Altesse Royale (Marie) venait avec lui. La reine protestait qu'elle ne le croirait jamais, la sachant trop bonne pour entreprendre une semblable chose, fût-ce contre le plus mauvais des pères, encore moins contre le meilleur, qui, à ce qu'elle croyait, la préférait au reste de ses enfants[1]. Je ne sais guère que dire, ajoute l'épouse de Jacques II; je ne sais pas dissimuler; et si j'entre dans le sujet qui remplit l'esprit de chacun, je crains d'en trop dire; c'est pourquoi je crois que le mieux est de ne rien dire. » Il n'arrive pas souvent que les reines dévoilent ainsi les émotions combattues d'un cœur troublé et affligé avec la naïve simplicité de la pauvre Marie d'Este. Cette lettre, probablement la dernière que la reine écrivit jamais à Marie d'Orange, est datée du 5 octobre, jour où la reine accomplit sa trente et unième année.

Cependant le roi Jacques s'efforçait en vain de revenir sur ses mesures sévères, mauvaise façon d'agir; car la clémence, à l'heure du danger, ne pouvait plus être considéré que comme un témoignage de crainte; l'apparence de la fermeté seule aurait pu intimider ses ennemis ou inspirer de la confiance à ses amis. Le moment où il pouvait avec dignité rendre des libertés, accorder des pardons et promettre de réparer toute offense, c'était immédiatement après la naissance de son fils; mais il avait laissé échapper l'occasion où cet enfant eût pu devenir le gage de ses promesses et des espérances du peuple.

Chaque jour l'aspect des affaires devenait plus effrayant, et le roi de France continuait à presser Jacques d'accepter l'offre de sa flotte et de son armée; Jacques dit qu'il ne voulait être assisté par personne que par ses sujets. Avec tous ses défauts, le dernier roi Stuart avait un cœur anglais, et il préférait se soumettre à l'humiliation de complaire à ses évêques offensés, abandonner la dispute avec Oxford et faire tous ses efforts pour se concilier son peuple, que d'intro-

[1] *Extrait des Lettres royales* de sir Henry Ellis, par Birch.

duire une armée étrangère dans ses Etats. Ayant par ses concessions, par la proclamation pour les élections parlementaires, ôté, à ce qu'il croyait, toute excuse à ses sujets, tout prétexte pour appeler l'étranger à venger leurs droits et à son gendre d'intervenir, il s'imagina que l'orage passerait sans envelopper son royaume dans une guerre civile. Mais il était vendu par son cabinet, et ses plus plus grands ennemis étaient ceux qui mangeaient le pain de sa maison. La trahison remplissait son conseil, et de là s'étendait dans toutes les parties de son gouvernement. Les premières semences en avaient été jetées par ses propres filles. Chacun le savait, lui seul l'ignorait.

Au milieu de toutes ses alarmes, après que les plus tristes présages avaient signalé le jour anniversaire du roi (14 octobre), Jacques, avec son manque habituel de tact, fit baptiser solennellement le prince de Galles dans la chapelle catholique de Saint-James. Le Pape, représenté par son nonce, le comte d'Adda, fut parrain, et la reine douairière, Catherine de Bragance, marraine.

L'enfant reçut les noms de Jacques-François-Edouard. Ce dernier nom aurait dû être expliqué par le souvenir du prince Noir et d'Edouard IV ; Jacques eut encore la maladresse de dire que c'était en l'honneur d'Edouard-le-Confesseur. Le nom de François lui fut donné à cause de son oncle de Modène et de saint François-Xavier, à l'intercession duquel Marie-Béatrice attribuait la naissance de son fils.

Le bruit se répandit que la flotte hollandaise avait été mise en pièces et dispersée par un grand vent d'automne, et une fois encore les salons de Whitehall se remplirent d'une foule menteuse ; mais ces bruits ayant été promptement démentis, le cercle royal s'amoindrit visiblement. Le prince d'Orange publia alors le manifeste dans lequel il expliquait les motifs de sa venue ; mais la véritable cause qui l'amenait en Angleterre, c'est-à-dire les doutes sur la légitimité de la naissance du prince de Galles, auquel il voulait disputer le trône, n'était exprimée qu'à la fin de ce document [1]. Un pamphlet, qu'on suppose avoir été écrit par le docteur Burnet, fut distribué en Angleterre pour servir de pendant à la déclaration du prince d'Orange.

[1] Echard, Kennet, et tous les autres historiens du temps.

Dans ce pamphlet on donnait comme preuve irrécusable de la supposition du prince de Galles que le roi ne permettrait pas que les témoins de l'accouchement de la reine fussent examinés.

Jacques crut que la vengeance de ses droits paternels, et la nécessité de laver la reine de l'odieuse accusation dont sa fille aînée et son mari la chargeaient publiquement, étaient plus pressées que la défense de la couronne qu'il portait. Il décida donc que la naissance de son fils serait attestée légalement avant qu'il ne quittât Londres pour prendre le commandement de ses troupes. Marie-Béatrice eut d'abord beaucoup de peine à consentir à une épreuve si pénible pour sa pudeur; mais, indignée de quelques mots grossiers sortis de la bouche de la princesse Anne, elle se rendit aux désirs de son mari.

Le 22 octobre un grand conseil fut tenu dans le but de vérifier la naissance du prince de Galles, en présence du prince Georges de Danemark, de l'archevêque de Cantorbéry, de la plupart des pairs spirituels et temporels, des magistrats de la ville de Londres, des grands-officiers de la couronne et des membres du conseil privé. Après que le roi eut expliqué, dans un petit discours, les motifs qui l'avaient porté à réunir cette assemblée, la reine douairière, quarante dames et gentilshommes de haut rang, dont dix-sept étaient catholiques et vingt-trois protestants, ainsi que la sage-femme de la reine, les gardes et quatre médecins, attestèrent la naissance du jeune prince par serment. Les détails que quelques-unes des dames protestantes donnèrent étaient tellement circonstanciés, et se rapportaient si bien à ceux des dames catholiques, que, si un doute réel avait jamais existé, il aurait été calmé pour toujours. La princesse Anne, par suite de sa résolution d'être toujours libre de nier les droits de son frère, refusa d'assister au conseil.

La vérification de la naissance du jeune prince n'eut d'autre effet que d'attirer les insultes les plus grossières sur le roi, la reine et leur enfant. Les femmes qui avaient eu assez de courage pour témoigner des faits qui lavaient leur maîtresse des calomnies d'une faction violente furent signalées particulièrement à la vengeance du prince d'Orange.

La chute de Sunderland occupa ensuite l'attention publique. Ce ministre perfide fut dénoncé au roi en plein conseil, comme livrant ses secrets à ses ennemis. Lady Sunderland courut chez la reine et demanda sa protection pour son mari, assurant qu'il était fausse-

ment accusé [1]. Sunderland tâcha aussi d'attendrir Marie-Béatrice et de se faire un mérite de sa conversion à l'Eglise de Rome. La reine ne se mêlait jamais de ce qu'elle regardait comme hors de son domaine; elle savait assez d'ailleurs qu'il ne fallait pas se fier aux protestations d'un homme qui disait dans la suite à ses amis, pour s'excuser d'avoir été catholique, qu'il l'avait fait pour mieux tromper le roi et mieux servir la cause protestante. Pendant que Sunderland était encore avec la reine, il fut averti qu'il était remplacé dans sa charge par le comte de Middleton. Un autre ministre fut encore remplacé; mais le nouveau cabinet de Jacques était faible et insuffisant.

Le 27, la nouvelle de la ruine de la flotte hollandaise, que Guillaume fit exagérer à dessein, vint encore une fois ramener la tranquillité dans le cœur du roi. En sept jours, tout fut remis en état sur cette flotte. Le 1er novembre elle mit à la voile, et le 5 les Hollandais, qu'on attendait sur les côtes du Yorkshire, guidés par Herbert, débarquèrent à Torbay, après avoir changé leur direction nord au bout de douze heures de navigation, et traversé la flotte anglaise, commandée par lord Darmouth, sans qu'un coup de feu fût tiré contre eux. La conduite de l'amiral en cette occasion restera toujours un sujet de discussion; son récit que la mer était trop mauvaise, avec d'autres difficultés nautiques, fut pourtant accueilli par son maître comme une excuse suffisante.

La première nouvelle du débarquement du prince d'Orange fut apportée à Jacques par un officier qui avait galopé avec tant de hâte qu'avant de pouvoir achever son récit il tomba épuisé aux pieds du roi [2].

Cependant Guillaume fut reçu d'abord avec froideur; il se passa neuf jours avant qu'aucune personne considérable se joignît au prince hollandais. Le parti épiscopal, en Ecosse, devenait plus ardent dans sa loyauté à mesure que la crise augmentait. Un peu de l'énergie et de la promptitude qui avaient distingué Jacques, duc d'York, dans sa jeunesse, auraient probablement conservé le trône au roi Jacques; mais le temps des entreprises chevaleresques était passé pour lui. Il avait commencé la vie trop tôt, et, comme plusieurs per-

[1] *Journal d'Evelyn. Histoire de la Révolution de* 1688, par Mackintosh.
[2] Mackintosh.

sonnes forcées par les circonstances, de montrer, le courage et le sangfroid des hommes dans leur enfance, Jacques semblait éprouver une décadence prématurée. A dix-sept ans, Jacques Stuart aurait triomphé de cette crise; à cinquante-sept, elle le surpassa. Le Père Petre lui persuada de rester à Londres quand il aurait dû prendre une attitude menaçante. Jacques avait indiqué la plaine de Salisbury comme rendez-vous à ses troupes, et c'est là qu'il devait se rendre en personne au lieu de s'absorber dans la défense de sa capitale. Lord Cornbury essaya de passer avec trois régiments au prince d'Orange; soixante soldats le suivirent seulement; mais, par suite de ce mouvement, lord Feversham, s'imaginant que le prince d'Orange était aux avant-postes, ordonna à ses troupes de reculer, et une panique générale se communiqua à l'armée. Un exprès apporta cette mauvaise nouvelle à Whitehall, au moment où le roi allait se mettre à table pour dîner; demandant seulement un morceau de pain et un verre de vin, il ordonna que son conseil se réunît aussitôt. Il eût mieux fait de demander ses chevaux et de partir pour encourager ses soldats. Des conseillers, craintifs ou traîtres, lui persuadèrent de ne pas hasarder sa personne jusqu'à ce qu'il se fût mieux assuré de la disposition des troupes, et trois jours précieux furent ainsi perdus.

Jacques, ayant acquis la certitude que, si lord Cornbury était le premier déserteur, il n'était pas le seul traître à son service, ni même dans sa maison, résolut de faire appel à l'honneur de ses officiers. Il fit mander tous les généraux et les colonel de sa réserve, et leur dit que, si quelques-uns d'entre eux ne voulaient plus le servir, il leur donnait toute liberté de rendre leurs commissions et de partir quand il leur plairait; car il voulait leur éviter le déshonneur de déserter comme lord Cornbury. « Ils parurent tous profondément émus, et répondirent unaniment qu'ils voulaient le servir jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Le duc de Grafton et lord Churchill, dit Jacques, furent les premiers à prendre cet engagement, et les premiers à le rompre [1]. »

Ce ne fut que le 17 novembre que Jacques partit pour l'armée. Ses craintes pour la sûreté de son fils l'agitaient tellement qu'il n'osa pas le laisser à Londres sous la garde de sa mère ; il l'envoya à

[1] *Journal de Jacques.*

Portsmouth avec sa nourrice, escorté par des dragons écossais et irlandais, dans le dessein de le faire passer de là en France. La pauvre Marie-Béatrice resta seule à Londres ; on peut penser quelles durent être ses larmes et son chagrin en se voyant séparée à la fois de son mari et de son enfant. Jacques laissa la direction des affaires à un conseil composé du chancelier, et des lords Preston, Arundel, Bellasys et Godolphin. Aucun pouvoir ne fut remis aux mains de la reine.

Jacques rejoignit son armée le 19 ; le 22, une violente hémorrhagie, produite par l'excitation de son cerveau et les angoises dont son cœur était déchiré, sauva à la fois le roi d'une attaque d'apoplexie et des piéges que son favori Churchill lui avait préparés pour le livrer à ses ennemis [1]. La faiblesse qui suivit cette hémorrhagie, renouvelée trois jours de suite, rendit Jacques incapable de s'occuper de la moindre chose ; il resta épuisé et sans force. Ce détail nous paraît expliquer complétement son peu d'énergie au moment du péril ; ajoutez à cela que tous ceux qui le quittaient étaient ceux qu'il avait le mieux aimés, et qu'un moment avant leur désertion ils étaient près de lui, lui donnant mille marques d'attachement. Son gendre Georges de Danemark le quitta à Andover, ainsi que le duc d'Ormond ; ils venaient de souper avec lui.

Marie-Béatrice cependant avait continué de tenir sa cour solitaire à Whitehall ; entourée par des prêtres timides et des femmes épouvantées, elle faisait tous ses efforts pour paraître tranquille et pour se concilier de froids amis et des ennemis perfides. Une légère escarmouche qui eut lieu entre les gardes avancées de l'armée du roi et celles du prince d'Orange, où la victoire fut réclamée par les deux partis, fut portée par les récits à un engagement dans lequel le roi aurait été défait ; on ajoutait qu'il se retirait vers la capitale. La joie et la terreur causées par ces bruits furent extrêmes. Toutes les personnes de condition qui étaient dans la ville remplirent en foule le palais pour savoir des nouvelles. En vain les gens de la cour s'efforçaient de prendre un air de tranquillité ; la reine n'eut jamais la faculté de cacher ses émotions; son cœur était déchiré de craintes pour la sûreté de son mari et de son enfant et l'on venait chercher sur son pâle visage et dans ses yeux pleins de larmes l'indice de nouveaux malheurs.

[1] *Journal de Clarendon* et *sir Patrick Hume. Reresby.* Burnet.

On a quelque raison de croire que la reine fit un appel infructueux aux sentiments de la princesse Anne dans la soirée du 25. Il est certain que cette princesse prétendit ce soir-là, en se couchant, qu'elle était épuisée par une scène qu'elle venait d'avoir avec la reine. Elle ordonna de ne pas entrer chez elle avant qu'elle ne sonnât[1]. Le lendemain, ses serviteurs, inquiets de son long silence, entrèrent dans son appartement, et ne trouvant personne crièrent dans tout le palais que la reine avait fait tuer la princesse Anne. Ce bruit aurait pu mettre Marie-Béatrice dans un grand danger, car le peuple était si furieux qu'il voulait la mettre en pièces; mais Dieu la protégea dans ce péril, et le retard qu'elle mit à publier la lettre que la princesse avait laissée sur sa toilette en quittant Vhitehall, et qui lui était adressée, retard qui aurait pu être si fâcheux, n'eut pas les conséquences qu'on pouvait craindre[2]. On apprit bientôt qu'Anne avait abandonné son père pour se rendre à Nottingham, et de là à Leicester.

Quand Jacques revint à Londres, forcé de quitter l'armée par suite de ses hémorrhagies, et en proie au plus vif découragement, les premières nouvelles qui l'accueillirent furent celles de la désertion de sa fille Anne. Le coup était fatal à sa cause comme roi, mais ce fut en père qu'il le sentit. « Dieu me vienne en aide! s'écria-t-il en fondant en larmes; mes enfants m'ont abandonné dans ma détresse. » Il entra dans son palais les joues baignées des larmes les plus amères, en disant : « Oh! si mes ennemis seuls m'avaient maudit, je l'aurais supporté. »

Lady Oglethorpe, qui avait un emploi dans la maison royale, dit en confidence à sir John Reresby que le roi fut si profondément affecté par le départ de la princesse Anne que son intelligence en fut dérangée[3]; triste éclaircissement de sa conduite postérieure, qu'il serait sans cela impossible d'expliquer. L'idée fixe de Jacques était le danger que pouvait courir son enfant; il écrivit quatre fois à lord Dartmouth, le priant, le suppliant de faire tous ses efforts pour profiter d'un vent favorable et de faire passer le prince de Galles en France. Cet état d'inquiétude fiévreuse fut cause que Jacques ne vit

[1] *Notes de lord Dartmouth*, en marge de Burnet.

[2] *Journal de Jacques II.*

[3] *Mémoires de sir John Reresby.*

point les progrès fatals du prince d'Orange, qui continuait à s'avancer sans rencontrer d'opposition, mais avec précaution. Ni lui, ni aucun de ceux qui avaient connu le Jacques Stuart d'autrefois, ne pouvait croire qu'il abandonnerait son royaume sans frapper un coup. Mais la douleur avait bouleversé l'esprit du malheureux roi, et sa force physique avait été abattue par des circonstances qui indiquent suffisamment l'état de son cerveau à cette crise importante. Il réunit son conseil, ses pairs spirituels et temporels; il en appela à leur loyauté; il leur demanda des conseils et des secours, et ils lui répondirent, comme les amis de Job, qu'il n'y avait qu'une personne à blâmer, et que c'était lui. Ils lui parlèrent de ses fautes, mais ne lui donnèrent aucune marque d'intérêt.

Des récits qu'on faisait circuler artificieusement, que les régiments irlandais devaient massacrer les protestants, rendaient la populace furieuse; elle commença à attaquer les maisons des catholiques dans la cité. Des terreurs pour la sûreté de sa femme s'emparèrent de l'esprit chancelant de Jacques, et il décida qu'elle irait à Portsmouth et passerait en France avec leur enfant. Marie-Béatrice déclara d'abord que rien ne la déciderait à quitter son mari dans sa détresse, qu'elle supporterait plutôt d'être séparée de son enfant, qu'elle était résolue à partager tout ce qu'il souffrirait, et que les malheurs et la prison endurés avec lui lui seraient plus agréables qu'un superbe palais et la sécurité loin de lui; mais le roi continuant de la presser et lui promettant de la suivre bientôt, elle céda à ses désirs [1].

L'intérêt excité en France par cet étrange drame historique inspira au célèbre comte de Lauzun et à son ami Saint-Victor la résolution romanesque de passer la Manche pour aller offrir leurs services au roi et à la reine d'Angleterre. Lauzun venait de sortir de la Bastille, où il avait été renfermé après son mariage avec mademoiselle de Montpensier; Saint-Victor était un gentilhomme avignonais, peut-être le fils du brave lieutenant Saint-Victor, que Jacques avait sauvé trente ans auparavant à la bataille de Dunkerque.

Jacques accepta les services de ces chevaliers errants avec la même franchise que celle avec laquelle ils étaient offerts. Il résolut de leur confier sa femme et son jeune enfant pour les conduire en

[1] *Vie de Jacques II.*

France, et ils se chargèrent de l'entreprise avec un courage digne du temps de la chevalerie. Un récit contemporain, conservé aux archives de France, écrit évidemment par Saint-Victor, fournit beaucoup de particularités relatives à cette page de l'histoire de Marie Béatrice et de son fils [1].

Tout ayant été arrangé secrètement par Jacques avec Lauzun et son compagnon, la reine fut instruite du plan d'évasion, dont elle ne parla qu'à son confesseur et à lady Strickland; puis on attendit la réponse de lord Dartmouth aux lettres du roi. Il ne paraît pas qu'on lui ait parlé de la fuite de la reine. Lord Dartmouth, pensant qu'il serait impolitique d'éloigner du royaume l'héritier présomptif sans le consentement du Parlement, eut l'honnêteté d'écrire au roi pour lui montrer de quel mauvais effet cette démarche serait pour ses affaires, ajoutant qu'il suppliait son maître de donner des ordres pour le retour immédiat du prince, de peur que les troupes du prince d'Orange n'interceptassent le passage entre Londres et Portsmouth[2].

C'était toucher la corde sensible; Jacques, sans être convaincu par le bon sens du raisonnement de lord Dartmouth, trembla pour la sûreté de son fils. La lettre de lord Dartmouth, datée du 3 décembre, fut reçue le lundi 4. Jacques changea alors ses arrangements, mais non ses plans. Il dépêcha des courriers à Portsmouth le mercredi, avec ordre à lord et à lady Powis de ramener le petit prince à Whitehall. Ils partirent avec leur précieux dépôt à cinq heures du matin, manquèrent les deux régiments catholiques qui, sous le commandement du colonel Clifford, devaient rejoindre et escorter le petit prince sur la route, échappèrent de bien près à une embuscade de cent chevaux envoyés par le prince d'Orange pour les arrêter au moment où ils passeraient dans une partie de New-Forest, en prenant une autre route, et atteignirent heureusement Guildford le vendredi soir.

L'historien de la fuite de la reine fut envoyé par le roi, avec trois

[1] Ce document curieux appartient à la collection des papiers provenant du couvent de Chaillot; il est classé comme ayant été écrit par un gentilhomme italien de la maison de Marie d'Este, qui faisait partie de sa suite; mais tout le récit prouve que l'auteur de cet écrit ne peut être que Saint-Victor. Chaque mot du récit a été confirmé par la reine.

[2] *Dalrympl's Appendix.*

voitures et un détachement de gardes et de dragons, au-devant du prince à Guildford; il l'amena à Londres par Kingston, et arriva à Whitehall à trois heures, le samedi matin. Il avait auparavant terminé tous les arrangements pour le passage de la reine en France, et loué deux yachts à Gravesend, un sous le nom d'une dame italienne qui était prête à retourner dans son pays, l'autre sous celui du comte de Lauzun. Le jour suivant, 9 décembre, fut fixé pour le départ de la reine et du prince; c'était un dimanche. La journée commença par des tumultes, l'incendie de chapelles et de maisons catholiques; de mauvaises nouvelles arrivaient de toutes les parties du royaume. Quand le soir approcha, la reine supplia son mari de lui permettre de rester et de partager ses dangers; il répondit que son intention était de la suivre sous vingt-quatre heures, et qu'il était nécessaire pour le salut de leur enfant qu'elle le précédât. Pour éviter tout soupçon, Leurs Majestés se couchèrent comme de coutume à dix heures. Une heure après elles se levèrent, et la reine commença les préparatifs de son triste voyage. Vers minuit, Saint-Victor, revêtu d'un habit de matelot et armé, monta par un escalier secret dans l'appartement du roi, apportant une partie du déguisement qu'il avait fait préparer pour la reine, et dit au roi que tout était prêt pour le départ de Sa Majesté. « Alors, poursuit-il, je me retirai dans une autre chambre, où le comte de Lauzun et moi nous attendîmes que la reine fût prête. Sa Majesté avait pendant ce temps confié son secret à lady Strickland, dame d'honneur qui était de service cette nuit. Aussitôt que la reine fut habillée, nous entrâmes dans la chambre. Le comte de Lauzun et moi nous cachâmes quelques bijoux sous nos habits en cas d'accident, quoique Leurs Majestés s'y opposassent d'abord; leurs cœurs généreux étaient seulement occupés des soins à prendre pour la sûreté et le bien-être de leur enfant. A deux heures, nous descendîmes par un autre escalier répondant à celui du cabinet du roi et conduisant à l'appartement de madame Labadie, où le prince avait été porté secrètement quelque temps avant. Là, tous ceux qui devaient accompagner la reine et le prince se trouvèrent réunis; c'étaient le comte de Lauzun, les deux nourrices et moi. »

Le roi, se tournant vers Lauzun, lui dit avec une profonde émotion : « Je confie à vos soins ma femme et mon fils; tout doit être mis en œuvre pour les conduire en France le plus promptement possible. » Lauzun, après avoir exprimé combien il était reconnaissant de

l'honneur qu'on lui accordait, présenta sa main à la reine pour sortir. Elle jeta en partant un regard sur le roi. Suivie par les deux nourrices et par son enfant endormi, elle traversa la grande galerie en silence, descendit l'escalier de service, précédée par Saint-Victor, qui avait les clefs, et, passant par une petite porte de derrière dans les jardins particuliers, quitta Wittehall pour toujours. Une voiture attendait à la porte : Saint-Victor l'avait empruntée à son ami Ferruchi, le ministre florentin, comme pour son usage personnel. « Sur notre route, poursuit-il, nous avions à passer devant six sentinelles, qui toutes, suivant la coutume, crièrent : Qui vive? Je répondis sans hésiter : *Ami ;* et, quand elles virent que j'avais le passe-partout des portes, elles me laissèrent passer sans opposition. La reine, avec le prince, ses deux nourrices et le comte de Lauzun, montèrent dans la voiture ; je me mis sur le siége à côté du cocher pour le guider. Nous nous dirigeâmes vers Westminster, et nous arrivâmes heureusement à l'endroit appelé l'Horseferry (bac aux chevaux), où j'avais dit à un bateau de m'attendre. Pour prévenir tout soupçon, j'avais habitué les bateliers à me promener sur la rivière pendant la nuit, sous prétexte d'une partie de chasse, prenant avec moi des provisions froides et une carabine pour me faire mieux croire. La nuit était humide et orageuse, et si noire, continue Saint-Victor, que, quand nous entrâmes dans le bateau, nous pouvions à peine nous voir, quoique nous fussions très-près les uns des autres, le bateau étant fort petit. » Ainsi, séparée par une faible planche de l'éternité, la reine de la Grande-Bretagne traversa les eaux gonflées de la Tamise, avec son petit enfant de six mois dans les bras, n'ayant pour toute suite que deux nourrices, pour toute escorte que le comte de Lauzun et l'auteur de ce récit, qui avoue qu'il sentit une extrême terreur du péril où il vit exposées des personnes de cette importance, et qu'il ne se confiait qu'en la miséricorde de Dieu. La Providence, dit-il, nous préserva, et nous arrivâmes à notre destination.

« Notre passage, continue le conducteur de la fuite, fut très-difficile et très-dangereux, par la violence du vent et la pluie torrentielle et incessante. Quand nous atteignîmes le bord opposé de la Tamise, j'appelai par son nom M. Dusions, page des escaliers de service, qui devait attendre là avec une voiture à six chevaux, retenue par le comte de Lauzun. » Le page répondit promptement, mais

leur dit que la voiture était encore à l'auberge. Saint-Victor courut la presser, laissant Lauzun pour protéger la reine. Marie-Béatrice, pendant ce temps, se retira avec sa petite compagnie sous les murs de la vieille église de Lambeth, sans abri contre le vent et le froid. Heureusement la pluie avait cessé.

Dans ce lieu, devenu historique par ce touchant incident, la belle et malheureuse épouse du dernier roi Stuart resta debout, son enfant serré contre son sein, pendant le terrible intervalle causé par le retard de la voiture, tremblant à chaque instant que son fils ne s'éveillât et ne la trahît par ses cris. Ses craintes furent inutiles. Il dormait tranquillement lorsqu'on l'emporta du palais au bord de l'eau; ni le vent ni la pluie ne l'avait troublé; il n'avait senti aucun des dangers du passage, et il continua à rester dans le même repos pendant cette heure d'angoisse.

On dit que Marie-Béatrice regardait avec des yeux pleins de larmes la demeure où restait, seul et environné de périls, son époux bien-aimé, et qu'elle chercha vainement à retrouver les lumières de Whitehall dans celles qui, du bord opposé, se réfléchissaient sur l'eau. Les historiens de ce moment déclarent que la reine resta une heure sous les murs de la vieille église avec son enfant, attendant la voiture, qui ne vint point, et qu'à la fin on se procura avec difficulté une voiture de louage. Ce détail n'est point exact. Saint-Victor trouva la voiture toute prête dans l'auberge, qui était en vue de la rivière. Le délai dut donc être assez court; mais, quand le temps est mesuré par l'impatience et le danger, les minutes deviennent des heures.

La précipitation et l'agitation de Saint-Victor, quand il vint demander la voiture, jointes à son accent étranger, excitèrent l'attention dans la cour de l'auberge, où un homme veillait avec une lanterne; quand il vit la voiture prête à partir, il courut dehors pour reconnaître, et se dirigea précisement vers l'endroit où était la reine. « Je passai en toute hâte, dit Saint-Victor, de l'autre côté du chemin, craignant qu'il ne voulût reconnaître notre compagnie sur le bord de l'eau. Quand je vis qu'il en approchait, je fis comme si je voulais passer à côté de lui, et me mis juste dans son chemin, de manière que nous nous rencontrâmes l'un l'autre; nous tombâmes et nous roulâmes ensemble dans la boue. Nous nous fîmes mutuellement des excuses pour cet accident. Il s'en retourna sans sa lumière, qui s'était éteinte dans sa chute, pour se sécher, et je me hâtai vers la

voiture, qui était maintenant tout près ; je rejoignis Sa Majesté, qui monta dans la voiture. Le page devait s'en retourner, parce qu'il n'était pas dans le secret ; mais, ayant reconnu la reine sa maîtresse, il voulut la suivre. Comme nous sortions de la ville, nous rencontrâmes plusieurs gardes. L'un dit : « Venez voir, c'est certainement une voiture pleine de papistes. » Mais Dieu permit qu'ils changeassent de pensée, car aucun ne vint près de nous. Nous avions à peine fait trois milles que nous fûmes arrêtés par le sieur Leyburn, écuyer de la reine, à cheval, qui amenait un autre cheval et apportait des bottes pour moi, que le roi, par une inexprimable bonté, m'envoyait pour me mettre en état d'achever mon voyage. Je descendis de voiture, je mis mes bottes et je montai à cheval dans un triste état, causé par ma chute, mes habits mouillés et le vent.

« Nous prîmes le chemin de Gravesend, éloigné de Londres de vingt milles. Là nous trouvâmes trois capitaines irlandais que le roi avait envoyés le même jour où nous étions partis pour servir dans le yacht. Ces officiers, trouvant la reine et le prince en retard sur le moment où ils les attendaient, vinrent à leur rencontre, comme il leur avait été ordonné, s'étant pourvus d'un petit bateau qui était près du rivage. La reine et sa suite quittèrent la voiture; après s'être avancés sur une petite pointe de terre, ils entrèrent dans le bateau, et furent bientôt amenés au yacht qui les attendait à Gravesend. »

Le commandant, qui s'appelait Gray, n'avait pas le plus léger soupçon du rang de sa noble passagère, qui trouva un groupe de fidèles serviteurs sur le pont du bâtiment. Marie-Béatrice fut certainement plus heureuse dans le choix de ses amis que son mari, car il n'y eut pas d'exemple de trahison ou d'ingratitude dans sa maison. Toutes ses dames l'aimaient et étaient prêtes à partager ses malheurs ; plusieurs d'entre elles, sans qu'elle leur demandât de semblables preuves d'attachement, la suivirent dans l'exil. Les personnes fidèles montées sur le yacht, et qui se préparaient à suivre leur maîtresse en France, étaient : lord et lady Powis, la comtesse d'Almonde [1], Pellegrina Turini, femme de chambre, lady Strickland de Sizergh, sous-

[1] Anne-Victoire Montecuculli, compagne de son enfance et l'amie de sa vieillesse. Elle était dame de la chambre et avait été créée comtesse d'Almonde par le roi Jacques, en récompense de ses longs et fidèles services auprès de Marie-Béatrice. Elle resta près d'elle jusqu'à sa mort

gouvernante du prince de Galles, le père Giverlai, confesseur de la reine, sir William Walgrave, son médecin, lord et lady O'Brien Clare, la marquise Montecuculli, un page appelé François, le même peut-être que Dusions, qui avait voulu suivre sa maîtresse à Lambeth.

Quelque doux que fût pour la reine fugitive de reconnaître tant de visages amis, quelque heureux qu'ils fussent de la voir, ainsi que son fils, saine et sauve, après les dangers de la nuit précédente, aucune félicitation n'alla plus loin qu'un échange silencieux de regards. La reine était habillée comme une blanchisseuse italienne, rôle peu en rapport avec sa noble et gracieuse tournure et sa beauté royale. Elle portait le petit prince sous son bras, entortillé comme un paquet de linge. Heureusement qu'il ne cria pas. Les parents attribuèrent à une sorte de miracle la conduite discrète de leur enfant dans cette occasion ; peut-être lui avait-on donné quelque soporifique. Le vent était favorable ; on mit à la voile aussitôt que la reine fut embarquée. Mais bientôt le vent s'accrut, une tempête éclata, et la pauvre reine, toujours horriblement malade sur mer, obligée de se cacher, fut plus malheureuse que jamais. Pour mieux échapper aux regards, Marie-Béatrice était tout de suite descendue dans la cale, avec son enfant et sa nourrice ; Mme Labadie, l'autre nourrice, se trouvant connaître le capitaine, resta à lui parler jusqu'à ce que la reine fût en sûreté. Elle y fut suivie par ses deux fidèles compatriotes, lady Almonde et Pelegrina Turini. Dans ce petit réduit, elles furent prises d'un affreux mal de mer, excepté Pellegrina, qui, voyant sa pauvre maîtresse, à cause de son déguisement de blanchisseuse, négligée par ceux qui cherchaient à secourir les autres femmes, parvint à grande peine à se procurer un grossier bassin de terre pour la reine ; puis, faisant retirer les autres à une distance respectueuse (ces femmes malades oubliaient toute attention pour leur maîtresse), elle se jeta aux pieds de la reine, et la soutint dans ses bras pendant ses souffrances [1].

Le roi Jacques avait enjoint au comte de Lauzun de tuer le capitaine s'il montrait la moindre intention de mettre la reine et le prince entre les mains des Hollandais. Lauzun, en conséquence, se planta près du pilote, avec la résolution de le jeter à la mer en cas de trahison ; mais le commandant ne soupçonnait pas la qualité de

[1] *Mémoires de Chaillot.*

ses passagers ; il les traitait comme des personnes ordinaires, et manœuvra heureusement à travers une flotte de cinquante vaisseaux de guerre hollandais, dont aucun n'interrogea le petit bâtiment. Ainsi protégés par le Ciel, malgré le gros temps et les périls du voyage, la reine fugitive et son enfant abordèrent heureusement à Calais, le mardi 11 décembre, à neuf heures du matin. Le petit enfant était très-bien portant et très-gai ; il s'était montré le digne fils d'un marin ; il fut presque le seul passager à bord qui n'eût pas souffert du mal de mer, et il n'avait pas crié une fois depuis le moment où il était sorti de son berceau à Whitehall jusqu'à son arrivée à Calais.

M. de Charost, gouverneur de Calais, désirait recevoir Marie-Béatrix avec les honneurs dus à une reine d'Angleterre ; mais elle exprima sa résolution de garder un strict incognito, et se retira dans une maison particulière, où elle voulait rester parfaitement tranquille jusqu'à l'arrivée de son mari, qu'elle attendait dans quelques heures. Elle avait renvoyé Saint-Victor à Gravesend pour apprendre son embarquement au roi Jacques. Arrivée à Calais, elle écrivit ce touchant appel à la sympathie et à la protection de son ancien ami, Louis XIV.

« Sire,

« Une pauvre reine fugitive, toute en pleurs, s'est exposée aux plus grands périls de la mer pour venir chercher, dans son malheur, un asile auprès du plus grand roi du monde. Sa mauvaise fortune lui procure un bonheur dont les plus grandes nations du monde sont ambitieuses. Le besoin qu'elle en a ne diminue pas en elle ce sentiment, puisque c'est par son choix et comme une marque de la grandeur de son estime qu'elle désire vous confier ce qu'elle a de plus précieux, la personne du prince de Galles, son fils. Il est encore trop jeune pour se joindre à moi dans la reconnaissance qui remplit mon cœur. Je sens avec un plaisir particulier, au milieu de mon chagrin, que je suis sous votre protection. Je suis dans une grande douleur,

Sire,

« Votre très-affectionnée servante et sœur,

« La Reine d'Angleterre[1]. »

[1] *Manuscrits de Georges IV*, au Musée britannique, et *Recueils de pièces*. Elle est écrite en mauvais français.

Louis XIV rendit ses bonnes grâces à Lauzun, et lui permit de venir à la cour raconter le voyage de la reine d'Angleterre ; puis il fit dire à Jacques par Barillon que la reine était en France. Avant qu'une lettre écrite le 17 décembre par le pauvre roi arrivât en France, Marie-Béatrice, agitée du retard de son mari et des bruits qui couraient sur son compte, se rendit à Boulogne dans l'espoir d'en apprendre davantage sur lui.

VI

La reine fugitive et son fils quittèrent Calais le 13 décembre, escortés par une compagnie de dragons, qui les accompagnèrent jusqu'à Boulogne. Le duc d'Aumont, gouverneur de cette ville, qui était venu au-devant de Marie-Béatrix, n'ayant pu lui donner aucune nouvelle sur son mari, à cause de la rupture des communications avec l'Angleterre, elle se retira dans un couvent pour cacher son chagrin et ses mortelles inquiétudes. Au bout de quelques jours, sir Roger Strickland, vice-amiral d'Angleterre, arriva à Calais, avec la nouvelle que le roi Jacques avait été arrêté dans sa fuite et ramené à Londres, où il était, par l'ordre du prince d'Orange, surveillé par ses propres gardes.

On cacha pendant quelque temps ces pénibles nouvelles à la reine ; il fallut bien à la fin céder à ses demandes pressantes, et un Bénédictin, un Capucin et un officier qui fuyaient d'Angleterre, lui dirent d'une voix affligée : « Sacrée Majesté, le roi est arrêté [1]. »

A ces mots, Marie-Béatrix voulut envoyer son fils à Paris et retourner en Angleterre, pour essayer de délivrer son mari ou partager son sort. Les représentations de ses compagnons la retinrent, et le message que le roi de France lui envoya, pour la prier de venir habiter le château de Vincennes, lui fit changer de résolution ; le 20 décembre elle partit pour Montreuil.

Retournons maintenant auprès du malheureux Jacques, que nous avons laissé seul, en proie aux agitations que lui causait le sort de sa femme et de son fils. Rassuré sur ce point par Saint-Victor, et voyant à chaque heure du jour les désertions augmenter autour de lui, dans la nuit 11 décembre, déguisé et accompagné seulement de sir Edouard Hales, qui était de garde auprès de lui, il prit la même

[1] *Manuscrit de Chaillot.*

route que la reine avait suivie deux nuits auparavant, et s'embarqua dans un petit canot pour se rendre par la Tamise à Vauxhall [1]. Il avait emporté le grand sceau ; mais, poussé par un mouvement qui semble réellement indiquer un cerveau dérangé, il le jeta dans la rivière en passant l'eau. Des chevaux attendaient le roi à Vauxhall [2] ; il y entra avec Edouard Hales, et arriva à dix heures du matin, par des chemins de traverse, à Emley-Ferry, près de Feversham, où il s'embarqua dans un bateau de la douane. Le vent était fort, le bateau avait besoin de lest ; le commandant le ramena à terre près de Sherness. Malheureusement, pendant qu'ils attendaient, la livrée de sir Edouard Hales fut reconnue, et une troupe de bandits, qui s'étaient réunis pour arrêter et dépouiller les catholiques que la peur faisait fuir en France, entoura le bateau et se saisit du roi et de ses deux compagnons. Sir Hales voyant que le roi n'était pas reconnu glissa quelques guinées dans la main d'Ames, chef de ces brigands, et lui demanda de les laisser échapper. Ames voulut, avant de rien promettre, qu'on lui remît toutes les valeurs que portaient Jacques et ses compagnons. Le roi donna trois cents guinées et sa montre, et, fidèle à ses habitudes méthodiques, il prit un reçu pour ce qu'il abandonnait.

Aussitôt que la marée fut assez haute, les brigands amenèrent le bateau à Feversham, et, mettant le roi et ses compagnons dans une voiture, ils les conduisirent à une auberge, au milieu des cris et des insultes de la populace, qui prenait le roi pour le chapelain de sir Edouard Hales ou pour le Père Petre. Au point du jour, un matelot qui se trouvait dans la foule, et qui avait servi sous le roi Jacques, le reconnut, et, fondant en larmes, se mit à genoux et demanda à lui baiser la main. Vivement ému de cette preuve touchante de dévouement, Jacques pleura. L'hommage rendu par le bon matelot trahit le rang du royal prisonnier ; les mêmes bandits qui l'avaient dépouillé et insulté furent émus et intimidés en voyant ses larmes ; ils tombèrent à genoux et offrirent de rendre ce qu'ils avaient pris. Jacques leur fit garder l'argent, et voulut avoir seulement son

[1] *Journal de Jacques.* Correspondance d'Ellis.

[2] *Récit de la fuite de Jacques,* fait par lui-même aux religieuses de Chaillot. Il fait partie de la collection des papiers du couvent, conservés aux archives de France.

épée et ses bijoux. Les matelots formèrent alors une garde autour de sa personne, et déclarèrent qu'on ne toucherait pas à un des cheveux de sa tête. Jacques n'était pas en état de profiter de l'effet que sa présence faisait sur le peuple ; il commença à parler d'une façon égarée et incohérente. Il se mit à pleurer, demanda quels crimes il avait commis pour mériter un tel traitement, dit que le prince d'Orange en voulait non-seulement à sa couronne, mais à sa vie, supplia ceux qui l'entouraient de lui procurer un bateau dans lequel il pût s'échapper, ou que son sang retomberait sur leurs têtes. « Puis il demanda une plume, de l'encre et du papier ; il écrivit, déchira ce qu'il avait écrit, écrivit encore, et parvint enfin à tracer un court appel à lord Winchelsea [1]. Ce gentilhomme se hâta de se rendre auprès du roi, qui demanda alors à être conduit à la maison du maire. La populace s'opposait à ce changement, mais les matelots emportèrent l'affaire, non sans quelque difficulté. Le maire était un honnête homme, qui traita son souverain avec tout le respect possible. L'égarement de Jacques continuait ; il parlait de choses peu en rapport avec la situation : des vertus de la source de Saint-Winifred, d'un morceau de la vraie Croix qui avait appartenu à Edouard-le-Confesseur et qu'il avait perdu [2]. » Il fut enfin pris par un autre saignement de nez, qui le préserva sans doute d'une attaque d'apoplexie ou de fièvre chaude, mais qui le rendit très-malade et l'affaiblit beaucoup.

Le comte de Winchelsea fut très-affligé de l'état dans lequel il trouva le roi son maître ; il chercha à lui persuader d'abandonner son dessein de quitter l'Angleterre, et parvint enfin à calmer son agitation. Le jour suivant, sir James Oxendon vint avec des troupes, sous prétexte de garder Sa Majesté contre la populace, mais en réalité pour l'empêcher d'échapper.

Pendant près de deux jours personne ne sut à Londres ce que le roi était devenu. Le matin du 13 décembre, un honnête paysan du comté de Kent se présenta à la porte de la salle du conseil à Whitehall ; il disait être envoyé par le roi Jacques. On fut longtemps

[1] Continuateur de Mackintosh.

[2] *Ibid.* On avait probablement volé à Jacques l'ancien chapelet et la croix d'or qu'on avait tirés récemment du cercueil d'Edouard-le-Confesseur.

avant de vouloir l'entendre. Enfin Sheffield, comte de Mulgrave, apprenant ce qu'il voulait, insista pour qu'on le fît entrer. Il remit une lettre, décachetée et sans adresse, qui contenait seulement une phrase écrite de la main bien connue du souverain légitime, et qui apprenait aux membres de son conseil qu'il était prisonnier du peuple à Feversham. Le fidèle messager décrivit avec des larmes la détresse dans laquelle il avait laissé le roi dans l'auberge[1]. Lord Feversham fut expédié aussitôt avec deux cents gardes pour conjurer Jacques de revenir à Londres. Le 16 décembre il rentra dans sa capitale, et fut accueilli par les marques d'une touchante sympathie. Whitehall fut rempli d'une foule énorme ; en cette occasion, il y eut du monde jusque dans la chambre du roi.

Ranimé par cette réaction apparente, le roi s'efforça de tenir sa cour et soupa en public. A peine s'était-il retiré dans sa chambre que Zulestein demanda une audience pour lui remettre des lettres du prince d'Orange son maître, par lesquelles il demandait que Jacques restât à Rochester pendant que lui-même viendrait à Londres. Jacques répondit tranquillement que la demande venait trop tard, et que, comme il était maintenant à Londres, une entrevue personnelle pourrait avoir lieu plus facilement. Le seul outrage qui lui arracha une expression de colère fut l'arrestation et l'emprisonnement de son envoyé, lord Feversham ; il exprima de la surprise et de l'indignation, et écrivit au prince pour demander sa remise en liberté.

Le jour suivant, deux gentilshommes écossais vinrent au nom du conseil privé d'Edimbourg offrir leurs services à Jacques ; ce fut à eux, dans une promenade qui eut lieu dans l'après-midi, que le roi, touché des sentiments qu'ils exprimaient, exposa son dessein de ne pas rester longtemps en Angleterre, mais de passer en France, de peur de tomber entre les mains du prince d'Orange. « Et vous savez, ajouta-t-il, que la distance est petite qui sépare les prisons et les tombeaux des rois[2]. »

Jacques s'amusa pendant une partie de cette journée, la dernière

[1] *Mémoires de Sheffield.*

[2] Ces deux gentilshommes étaient Colin, comte de Balcarres, et le vicomte Dundee. Ces détails sont tirés de la *Notice biographique de Colin, comte de Balcarres*, par lord Lindsay, son descendant, d'après les documents originaux de la famille. Imprimé par le Bannatyne-Club.

de son autorité royale en Angleterre, à toucher les écrouelles. Il avait emprunté cent guinées à lord Godolphin, pour pouvoir, suivant l'usage, attacher une pièce d'or au bras de chaque malade, tout son argent lui ayant été pris par les flibustiers à Feversham. Le soir, au moment où le roi allait se coucher, lord Craven vint lui dire que les gardes hollandais à pied et à cheval marchaient en ordre de bataille pour prendre possession de Whitehall. Le noble vieillard protestait en même temps qu'il se ferait plutôt mettre en morceaux que d'abandonner les portes de Whitehall aux Hollandais. Jacques fit demander au comte Holms, général du prince d'Orange, quels étaient réellement ses projets, et, ayant su que c'était bien à Whitehall qu'ils en voulaient, il ordonna que tous les siens se retirassent, voulant éviter l'effusion du sang et espérant par cette concession obtenir quelque repos pour la nuit [1].

Epuisé par la terrible agitation et les veilles continuelles de cette horrible semaine, Jacques s'endormit si profondément que ses ennemis auraient pu le frapper à mort sans le réveiller. Ils commirent une plus grande barbarie. Guillaume envoya réveiller son malheureux oncle en lui faisant dire qu'il pensait convenable pour lui de quitter son palais à dix heures, le lendemain matin. Trois pairs anglais consentirent à se charger d'une pareille commission. A deux heures du matin, ces trois hommes se présentèrent à la porte de l'antichambre du roi Jacques, et demandèrent brutalement à être admis en sa présence. Le comte de Middleton, qui était de service, leur dit que le roi était couché et dormait, et les pria d'attendre jusqu'au matin. Ils ne le voulurent pas, et lord Middleton fut obligé de crier pour tirer le roi de son profond sommeil. Réveillé en sursaut, il consentit à recevoir les messagers. Parmi eux était Halifax, un de ses anciens serviteurs, qui s'était servi de sa familiarité avec Jacques pour mieux le trahir, et qui, dans cette occasion, traita le roi avec la plus grande inconvenance. Le jour suivant, 18 décembre, Jacques s'embarqua sur la Tamise pour se rendre à Rochester. Malgré le vent et la pluie, qui tombait par torrents, les bords de la rivière étaient couverts de spectateurs attendris qui venaient dire un dernier adieu à leur malheureux souverain. Cinq gentilshommes fidèles, qui voulurent accompagner Jacques, montèrent avec lui dans la

[1] *Mémoires de Sheffield*, duc de Buckingham.

barque qui l'emportait loin de sa capitale : c'étaient les comtes d'Arran, Aylesbury, Dunbarton, Lichfield et lord Dundee. Ils composaient toute sa suite anglaise. Jacques avait demandé cent de ses gardes à pied, et on les lui avait refusés. Cent gardes hollandais allèrent dans des bateaux devant et derrière la barque du roi ; mais ils furent si longs à s'embarquer qu'on perdit le moment de la marée, et que le roi resta une heure entière exposé au mauvais temps avant qu'on donnât le signal aux rameurs [1].

Pendant les trois jours que Jacques passa à Rochester, plusieurs de ses partisans, Turner, évêque d'Ely, Dundee, et d'autres encore, vinrent supplier le roi de ne pas quitter l'Angleterre. A toutes leurs prières, à toutes leurs offres de service, à toutes leurs protestations de fidélité, Jacques répondait avec tristesse : « Dieu me vienne en aide ! A qui puis-je me fier ? Mes propres enfants m'ont abandonné. »

Il est certain que Jacques avait résolu de suivre sa femme et son fils au moment où il quitta Whitehall la première fois, et rien ne put ébranler sa détermination. Il feignait de vouloir rester dans les mains de son habile adversaire, plus impatient encore de le voir partir, et qui avait ordonné qu'on ne gardât pas les derrières de la maison que le roi occupait à Rochester, pour lui donner toute facilité de s'échapper. Avant de souper, le soir du samedi 22 décembre, Jacques rédigea le manifeste bien connu, contenant les raisons qui l'obligeaient à s'éloigner momentanément. Dans cette déclaration, le pauvre roi résume en un langage simple, mais énergique, les outrages et les insultes qu'il a reçus de la part du prince d'Orange. Jacques remit ce papier au comte de Middleton, avec l'ordre de le faire imprimer immédiatement après son départ. Puis il prit congé de ses fidèles compagnons et se coucha. Le 23, entre minuit et une heure, il se releva, et, accompagné seulement de son fils naturel le duc de Berwick, de M. Biddulph et de Labadie, mari de la nourrice du prince de Galles, il sortit de la maison par une porte de derrière. Escortés par le capitaine Macdonald, qui les attendait dans le jardin, ils atteignirent un pauvre bateau pêcheur à l'ancre un peu au-dessous de Sherness. Ce fut sur cette barque que le roi traversa la Manche par un très-mauvais temps et non sans courir quelque danger. Il débarqua à Ambleteuse, près de Boulogne, le 25 décembre.

[1] *Journal de Jacques II.*

Marie-Béatrice, pendant ce temps, avait quitté Montreuil le 21 et continué sa route vers Saint-Germain, que Louis XIV avait définitivement assigné pour sa résidence. Aussitôt que le roi de France eut appris la nouvelle du débarquement de Jacques, il en fit donner avis à la reine d'Angleterre. « Alors je suis heureuse ! » s'écria Marie-Béatrice, tirée tout à coup de ses inquiétudes. Mais la secousse était trop forte pour elle ; le passage si brusque des angoisses les plus poignantes à une joie indicible causa à la pauvre femme une horrible attaque de nerfs qui dura plus de deux heures.

Le 28 décembre, Marie-Béatrice se dirigea vers Saint-Germain. Louis XIV vint en cérémonie à sa rencontre, avec le Dauphin, son fils, Monsieur, son frère, tous les princes du sang et les officiers de sa maison ; son cortége était composé de cent voitures à six chevaux. Il attendit l'arrivée de la belle étrangère à Chatou.

On dit que, frappé de la beauté du prince de Galles, Louis XIV le prit dans ses bras et lui fit plus de caresses qu'on ne lui en avait jamais vu faire à aucun de ses enfants. Marie-Béatrice fut conduite par le roi de France jusqu'à Saint-Germain ; touchée de cette attention, on la vit sourire au milieu des larmes qui avaient inondé son visage au moment où elle remerciait Louis de sa sympathie et de sa bonté.

Elle trouva tout préparé à Saint-Germain pour son bien-être et celui de son fils. L'appartement des enfants de France avait été disposé pour le prince de Galles ; ses appartements à elle étaient magnifiquement meublés ; rien de ce qui pouvait lui être utile et agréable n'avait été oublié. Sur la toilette qui lui était offerte, Marie-Béatrice vit une élégante cassette, dont Tourolle, tapissier du roi, lui présenta la clef. Cette cassette contenait 6000 louis d'or. Marie-Béatrice cependant ne vit cet or que le lendemain matin ; car, malgré les regards significatifs et les gestes avec lesquels Tourolle lui présentait la clef de cette importante cassette, son cœur était trop plein pour qu'elle pût y faire attention ce soir-là : le roi Jacques venait de lui envoyer son fils Berwick, pour lui dire qu'il coucherait à Breteuil et arriverait à la fin du jour suivant à Saint-Germain. Marie-Béatrice se mit à rire et à pleurer tout à la fois, dans la joie nerveuse que lui causèrent ces nouvelles.

Accablée par tout ce qu'elle avait éprouvé, la reine fut obligée de garder le lit le jour suivant. A six heures du soir, le roi de France, le Dauphin, Monsieur et le duc de Chartres vinrent lui faire une vi-

site ; elle les reçut couchée dans son lit ; Louis s'assit sur le bord du lit, le Dauphin debout auprès de lui, sans aucune cérémonie, causant d'une façon amicale et tendre. La chambre était pleine de courtisans français qui avaient suivi leur souverain.

Au bout d'une demi-heure on avertit Louis que le roi d'Angleterre entrait au château ; sur quoi il quitta la reine pour aller recevoir son malheureux cousin. Ils se rencontrèrent dans la salle des gardes; Jacques entrait par une porte comme Louis s'avançait par l'autre pour l'accueillir. Jacques s'approcha d'un pas lent et tremblant, et, dominé par sa reconnaissance pour la manière avec laquelle son fils et sa femme avaient été reçus, il s'inclina si bas qu'on crut qu'il se serait jeté aux pieds du roi de France, si Louis ne l'avait prévenu en le prenant dans ses bras et en l'embrassant cordialement trois ou quatre fois. Ils causèrent à voix basse près d'un quart d'heure. Puis Louis présenta le Dauphin et Monsieur au roi d'Angleterre ; et, après cette cérémonie, il le conduisit à l'appartement de la reine, à laquelle il le présenta en disant : « Madame, je vous amène un gentilhomme de votre connaissance que vous serez bien aise de voir. » Marie-Béatrice poussa un cri et fondit en larmes ; et Jacques surprit fort les courtisans français en la serrant dans ses bras avec les marques de la tendresse la plus passionnée devant tout le monde. Oubliant toute retenue dans le transport de revoir la belle et fidèle compagne de sa vie, après tant de dangers et de souffrances, Jacques resta longtemps pressé dans les bras de sa femme, toute en larmes [1]. Bon et sympathique comme l'était Louis XIV pour les exilés, il manqua de tact en souffrant que tant de personnes fussent témoins des transports d'une telle réunion.

Aussitôt que Jacques fut un peu remis de son émotion, Louis le conduisit à l'appartement du prince de Galles et lui montra que son autre trésor était entouré de tout ce qui était dû à sa naissance. Puis il le ramena à la ruelle du lit de la reine et se retira. On remarqua que Louis, avec sa scrupuleuse politesse, donnait toujours la droite à Jacques.

[1] *Mme de Sévigné.* Dangeau. *Dalrympl's Appendix.*

(*La fin à un prochain numéro.*)

LES VOYAGEURS NOUVEAUX[1].

II

Voyage upon the river Amazon. — Voyage sur la rivière des Amazones ; par M. G. Edwards.

Le premier Européen qui s'aventura sur le fleuve des Amazones fut Vincent Pinzon, qui, dans la glorieuse expédition de Christophe Colomb, commandait *la Nina.* Six ans après la découverte de l'Amérique, Pinzon, qui aspirait à s'illustrer par ses propres œuvres, obtint du gouvernement espagnol une commission spéciale pour se mettre à la recherche d'une nouvelle contrée. Au commencement de décembre 1499, il partait, avec quatre petits bâtiments, de ce même port de Palos où Colomb s'était embarqué pour donner à l'ingrate Espagne un nouveau monde. Le 20 janvier 1500, après une navigation pénible qui jeta dans l'esprit de ses matelots toutes sortes de craintes superstitieuses, Pinzon découvrit, par le 8e degré de latitude méridionale, la terre à laquelle il donna le nom de *Santa-Maria de la Consolacion.* C'était le Brésil, dont la découverte a été injustement attribuée au Portugais Alvarez Cabral. Du cap Saint-Augustin Pinzon longea la côte vers le nord, et arriva dans un immense espace d'eau fraîche : c'était l'embouchure de la rivière des Amazones. Il s'avança de là jusque dans l'Orénoque, puis s'en retourna en Espagne avec l'idée qu'il venait de visiter l'Inde arrosée par le Gange, et qu'il avait passé au delà de la grande cité de Cathay. Il rapportait de son expédition plusieurs productions extraordinaires, entre autres un animal qui avait, dit-on, le devant d'un renard, le derrière d'un singe

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXI, page 185.

et des oreilles de chauve-souris. A la suite de cette découverte, plusieurs tentatives furent faites pour explorer la rivière des Amazones, mais elles restèrent pendant un assez long espace de temps sans résultat.

Vers l'année 1541, Gonzalo Pizarre, ayant entendu parler d'une contrée à l'est du Pérou dans laquelle on trouvait des plantes précieuses, résolut de s'en emparer. Il partit de Quito avec deux cents fantassins, cent chevaux et quatre mille Indiens. A peine cette troupe entreprenante eut-elle fait une trentaine de lieues qu'elle se trouva au sein d'une région dépourvue de toutes ressources, tourmentée par la soif, par la faim, et épouvantée par d'affreux tremblements de terre. Le chevalier François de Orellana lui amena dans cette douloureuse situation quelque renfort. Pizarre se remit en marche, mais bientôt sa petite armée se trouva en proie aux mêmes souffrances. Une quantité d'Espagnols moururent de faim dans ce fatal trajet ; les Indiens mouraient aussi ou désertaient. L'intrépide Pizarre ne soutenait le courage de ses compagnons les plus énergiques qu'en leur parlant des merveilleuses contrées où ils arriveraient prochainement, et où ils trouveraient une magnifique compensation à leurs fatigues. Mais cette terre idéale semblait fuir devant eux, et, comme un mirage trompeur, se dérober à leur attente.

De la province de Zumaco, Pizarre, en se dirigeant toujours vers l'est, arriva près d'une rivière qui, en un certain endroit, formait une cascade de six cents pieds de haut. Ce ne fut qu'après avoir fait environ cinquante lieues le long de cette rivière qu'il atteignit à un point où elle était assez rétrécie pour qu'on pût y jeter un pont et la traverser. Les Espagnols se trouvèrent alors sur un sol plat, marécageux, couvert de forêts épaisses, qui, à tout instant, arrêtaient leur marche. Ils n'avaient plus pour nourriture que des fruits sauvages, et, de quelque côté qu'ils tournassent leurs regards inquiets, ils ne voyaient qu'une contrée inculte et déserte. Reprendre le chemin de Quito c'était s'exposer à une affreuse calamité, c'était de plus abandonner une entreprise dont le but enflammait l'ambition de Pizarre et consolait encore ses compagnons dans leur misère. On résolut donc d'aller en avant. Pour alléger la marche de ses soldats Pizarre fit construire un bâtiment qui devait porter les bagages, les malades, et s'en aller le long du fleuve à la recherche de quelque cité indienne. Tout le monde travailla avec ardeur à cette œuvre nautique, car c'était pour tout le

monde une dernière chance de salut. La gomme qu'on tira de différents arbres servit de goudron, et le linge usé des Espagnols fut employé à calfater les planches du navire. Le roman de Daniel de Foe est certes l'un des récits les plus dramatiques et les plus émouvants qui existent; mais, en recueillant les aventures réelles des voyageurs dans les diverses contrées du globe, sur les plages immenses du Nouveau-Monde, et dans les régions glaciales du Nord, on ferait de cette histoire authentique un livre plus étrange et plus incroyable que le roman de *Robinson*.

Quand le navire fut lancé à l'eau, Pizarre, raffermi par le secours qu'il en attendait, continua à suivre les bords de la rivière sur un espace de deux cents lieues; mais plus il s'avançait au sein de cette sauvage contrée, plus ses dernières ressources diminuaient au lieu de s'accroître. Les racines, les fruits, qui formaient à peu près l'unique aliment de sa troupe épuisée, devenaient de plus en plus rares, et l'équipage de son bâtiment ne découvrait rien. Forcé de prendre une nouvelle décision, il ordonna à Orellana de s'embarquer avec cinquante hommes sur le navire, pour s'en aller chercher des provisions, de revenir dès qu'il en aurait trouvé, et de déposer les bagages à l'endroit où selon les informations recueillies, parmi les Indiens, deux grands embranchements de la rivière devaient se rejoindre.

Orellana partit, trouva en effet le confluent qui lui avait été signalé, probablement le confluent de Napo avec le cours principal du Maragnon ; mais il ne vit pas un village, pas un champ cultivé, et, en désespoir de cause, poursuivit sa navigation. Arrivé à l'endroit où il lui avait donné rendez-vous, Pizarre, n'apercevant ni hommes, ni navire, fut saisi de terreur en réfléchissant à sa situation. Il se trouvait alors à quatre cents lieues de Quito, au milieu d'une terre aride, hérissée de forêts profondes, sans guide et sans ressource. Il fallait bien alors renoncer à tous ses projets de conquête, à tous ces rêves d'or et de gloire qui avaient fasciné son imagination. Il fallait, sous peine de s'ensevelir vivant dans ces bois ténébreux, reprendre le chemin qu'il avait si péniblement suivi, s'en retourner avec la honte d'avoir échoué dans son entreprise. Pour les hommes ardents de cette époque, pour une âme d'une nature si hardie et si fière, c'était la plus cruelle des douleurs. Cependant il ne lui restait pas un autre moyen de salut, et il se mit en route. Ses soldats, ayant mangé leurs chevaux et

leurs chiens, en furent réduits à manger le cuir de leurs selles, de leurs ceinturons, les plantes les plus coriaces et tous les reptiles qu'ils pouvaient saisir. Après des souffrances inouïes, Pizarre rentra enfin au Pérou. Il avait passé deux années dans cet effroyable voyage, et, de quatre mille trois cents hommes qui étaient partis avec lui, il n'en ramenait que quatre-vingts.

Pendant ce temps, Orellana descendait le fleuve sur lequel il s'était embarqué ; soit que le désir de garder pour lui seul l'honneur d'une découverte l'eût porté à désobéir aux ordres de son chef, ou soit que, n'ayant point de secours à lui porter, il jugeât plus prudent de ne point retourner en arrière, à tout hasard il s'abandonna au courant de l'onde et atteignit son embouchure. Au mois d'août 1541, il débarqua à la colonie de Cubagua, équipa un navire avec lequel il se rendit en Espagne, et fit une fabuleuse description de son voyage. Entre autres choses extraordinaires qu'il avait, disait-il, vues de ses propres yeux, il parlait d'une tribu de femmes guerrières, d'une tribu d'amazones, occupant une des rives du fleuve qu'il venait de parcourir. De là le nom de rivière des Amazones appliqué à cet immense cours d'eau qui précédemment portait celui de Maragnon. Grâce à ses pompeux récits, Orellana obtint aisément les moyens nécessaires pour retourner dans les fécondes et splendides contrées qu'il prétendait avoir découvertes ; mais il mourut bientôt, et la colonie qu'il avait commencé à former se dispersa.

Telle est l'histoire de la première exploration de ce fleuve qu'on a vu dernièrement sillonné par des bateaux à vapeur. Du voyage aventureux d'Orellana il ne resta que de fantastiques notions, et la reproduction de cette antique fable des amazones que nous verrons cependant plus tard confirmée par des hommes sérieux.

En 1615, les Portugais se rapprochèrent du fleuve des Amazones, et fondèrent à son embouchure la ville de Para.

En 1637, deux de ces pieux apôtres de l'Evangile qu'on est toujours sûr de trouver dans les entreprises qui exigent le plus grand courage et le plus noble dévouement, deux religieux franciscains, entraînés par le désir de porter le dogme du Christianisme parmi les tribus barbares, descendirent sur une frêle embarcation la rivière des Amazones, et arrivèrent à Para, où leur récit détermina le gouverneur à tenter une expédition qui avait déjà été projetée depuis plusieurs années. Il s'agissait cette fois non plus de se laisser aller à la pente

du fleuve superbe, mais de lutter contre la force de son courant, de le remonter jusqu'à ce qu'on arrivât dans la direction de Quito. Rien ne fut négligé pour assurer le succès de cette importante expédition. Quarante-sept canots de différentes grandeurs furent chargés d'armes et de provisions. Douze cents Indiens, soixante-dix soldats portugais y furent embarqués. Dom Pedro Texeira, investi du commandement de cette flotte, partit le 28 octobre 1637, accomplit bravement sa mission, et fut reçu avec enthousiasme par les habitants de Quito.

A la nouvelle de cet heureux voyage, qui découvrait à l'Espagne une nouvelle région, aux spéculateurs de nouvelles chances de fortune, et à l'Eglise un nouveau champ à exploiter par la parole évangélique, le conseil de Lima ordonna que la général Texeira fût pourvu de tout ce qui lui serait nécessaire pour retourner au Brésil par le chemin qu'il avait suivi, et qu'on le priât de vouloir bien prendre avec lui deux Espagnols choisis qui rendraient compte au roi de tout ce qu'ils auraient observé le long de leur route. L'un de ces hommes fut le Père André d'Artieda, professeur en théologie ; l'autre, le Père Christophe d'Acuna, à qui nous devons un récit curieux, un récit enthousiaste de cette magnifique exploration [1].

Le fleuve des Amazones est, dit-il, le plus grand fleuve du monde ; il traverse plus de royaumes que le Gange, le Nil, l'Euphrate, et les enrichit davantage. Sur ses rives on compte plus de cent cinquante peuplades différentes. Si ces hommes barbares aidaient quelque peu par le travail au développement de la nature, leur pays serait un immense jardin sans cesse rempli de fleurs et de fruits, un paradis terrestre. Les débordements du fleuve fertilisent les terres, qu'ils arrosent non pas seulement pour une saison, comme le Nil, mais pour plusieurs années. Les profondeurs de la rivière sont remplies de poissons ; les montagnes, peuplées d'animaux de toute espèce ; les airs, animés par des myriades d'oiseaux ; les entrailles du sol, pleines de riches métaux et de pierres précieuses. Enfin, les habitants de cette région sont beaux, bien faits, adroits et intelligents.

Une telle peinture fait un étrange contraste avec la narration de l'expédition de Pizarre. Il faut croire que les souffrances du vaillant

[1] *Nuevo Descubriemento del gran rio de las Amazones.* Madrid, 1641. Traduit en français par Gomberville. Paris, 1682. 4 vol. in-12.

Espagnol ont été le résultat d'un accident particulier, d'une fausse direction dans la route qu'il devait suivre, ou de quelque autre cause que nous ignorons; car, sauf un certain excès de coloris et une admiration un peu trop exagérée, la relation du P. d'Acuna s'éloigne peu de la vérité.

Le long de sa route, le vénérable religieux s'arrête à observer les diverses tribus qui habitent les bords du fleuve, dépeint leur physionomie, raconte leurs mœurs et leurs dogmes religieux. Il n'a pas vu lui-même la peuplade des Amazones; mais, d'après les informations qu'il a prises en différents lieux, il ne peut douter de son existence. Il sait que ces femmes habitent sur des montagnes extrêmement élevées, dont la plus haute porte le nom de Yacamiaba. A une certaine époque de l'année, les hommes de la tribu des Guacares viennent les visiter. Les Amazones les reçoivent l'arc et la flèche à la main, dans la crainte de quelque surprise; mais, dès qu'elles les ont reconnus, elles se rendent en foule à leurs canots. Chacune saisit le premier hamac qu'elle trouve, et le va suspendre dans sa maison pour y recevoir celui à qui appartient le hamac. Après quelques jours de familiarité, ces hôtes retournent chez eux. Les filles qui naissent de ces alliances passagères sont élevées au maniement des armes; les enfants mâles sont tués immédiatement ou remis à leur père.

Un siècle plus tard, La Condamine, qui redescendait aussi jusqu'à son embouchure le fleuve Maragnon, s'informa de ces hordes de femmes guerrières, mentionnées par les anciens voyageurs. Tous les renseignements qu'il recueillit à cet égard étaient parfaitement d'accord. Les Indiens ne mettaient point en doute l'existence des Amazones; ils désignaient la province conquise par elles, et leur donnaient dans leurs différents dialectes un nom qui partout signifiait femmes sans mari. D'après ces témoignages, le savant académicien paraît très-porté à croire qu'il y a eu en effet des Amazones américaines; seulement, il pense qu'elles n'existent plus.

C'est par la narration de La Condamine, par des observations scientifiques, par la carte qu'il traça lui-même sur les lieux, que nous avons eu des notions précises, exactes, sur les affluents, l'étendue et la profondeur de ce fleuve magnifique, qui, d'occident en orient, traverse tout le continent de l'Amérique méridionale et qui est réellement le plus grand fleuve du monde.

Depuis l'époque où notre illustre compatriote achevait avec tant

de courage une telle exploration, plus d'un voyageur s'est aventuré dans la même contrée. Les missionnaires catholiques, surtout les Jésuites, en y pénétrant avec leur dévouement habituel, nous ont fait un intéressant tableau des peuplades barbares auxquelles ils allaient porter la lumière de l'Evangile. Chaque fois qu'on s'occupe sérieusement d'études géographiques, qu'on veut avoir des détails sur les régions les plus sauvages et les plus inexplorées, il faut en revenir à la collection des *Lettres édifiantes*. C'est le *cymbalum mundi* avec toutes ses harmonies; c'est un recueil d'odyssées, plus touchantes, plus extraordinaires souvent dans leur naïve vérité que celles de l'adroit Ulysse ou du pieux Enée.

Le dernier voyageur qui, à notre connaissance, ait remonté le fleuve des Amazones, est celui dont nous nous proposons en ce moment d'analyser le récit, M. A. Edwards, ancien consul des Etats-Unis à Buenos-Ayres. Entraîné de plage en plage par le poétique désir de voir des lieux nouveaux et des hommes nouveaux, M. Edwards, dans sa joyeuse fantaisie de touriste, n'avait peut-être pas songé à prendre place parmi les modernes écrivains de l'Amérique, et, tout en relatant jour par jour ses impressions, en esquissant d'une main légère tantôt un trait de mœurs, tantôt un paysage, il a fait un livre où brillent à chaque instant les images les plus charmantes. Au mois de février 1840, il quittait, par un froid vent du nord, la froide rade de New-York; mais, près de l'équateur, la mer apparaît limpide et brillante, chaque vague reflète un rayon de soleil, chaque flot est comme une flamme liquide, chaque goutte d'eau scintille comme une étoile, et le navire laisse derrière lui un long sillon de lumière.

Après une navigation de vingt jours, les voyageurs arrivent à l'embouchure du fleuve des Amazones, près de l'île de Salinas, et le soir jettent l'ancre entre deux bancs redoutés des pilotes. Le lendemain matin on largue les voiles, on se dirige vers Para; çà et là sur la vaste surface des eaux apparaissent des îles revêtues de toute la splendeur de la nature tropicale. Sur leur sol s'élancent de hautes tiges d'arbres droits comme des flèches ; les larges branches du palmier se balancent au souffle du vent, et un vert feuillage se marie à des fleurs qui ont la blancheur de la neige ou l'éclat de la pourpre. Les perroquets par leurs cris aigus, les toucans par leurs soupirs, semblent saluer les voyageurs. De côté et d'autre, dans d'étroites clairières, on entrevoit une hutte d'Indien, pareille à une meule de

foin. Plusieurs de ces huttes se composent seulement de quelques pierres recouvertes en feuilles de palmier; mais il en est qui, avec leur verte enceinte, leurs groupes de bananiers et de cocotiers, offrent l'aspect d'une délicieuse retraite.

A vingt milles de Para le canal est parsemé d'une quantité d'îles brillantes, animées. La ville est située au-dessus d'une petite baie où l'on peut jeter l'ancre en toute sûreté. Là les navires de différentes nations se mêlent aux gossières embarcations destinées seulement à naviguer sur la rivière. Elles sont couvertes d'un toit de feuillage qui abrite toute une famille, et sur lequel des perroquets verts font un vacarme perpétuel.

Autour de la rade s'étend la cité, avec ses maisons à trois ou quatre étages, élégamment bâties, peintes en jaune, couvertes en tuiles rouges, avec ses jardins dont les murs sont chargés de plantes grimpantes comme de vieilles ruines, et ses vastes églises, et ses cathédrales noircies par le temps. C'est un jour de fête religieuse. Les cloches sonnent, les feux d'artifices éclatent dans l'air. Une procession sort de l'église Saint-Antoine et se déroule au milieu de la rua da Cadeira sous les regards d'une foule de spectateurs debout sur leur porte ou penchés sur leurs balcons. Une troupe de soldats ouvre la marche; derrière eux s'avancent des confréries de pénitents enveloppés d'un long voile noir et portant des couronnes d'épines. Sur leur tête flotte une lourde bannière dont ils prennent tour à tour le fardeau. Viennent ensuite des religieux aux cheveux taillés en couronne et des prêtres avec leur soutane; puis de beaux enfants qu'on prendrait pour des anges du ciel, à voir leur riante figure, leurs robes blanches et leurs couronnes de fleurs. Bientôt on voit venir les prêtres qui présentent au peuple le Christ et l'ostensoir. A cet aspect la foule se recueille, chacun se découvre, ou fléchit le genou. La procession se termine par une autre cohorte de soldats, suivie encore d'une quantité de femmes indiennes chargées d'ornements en or; parmi elles apparaissent des jeunes filles de la même race, remarquables par la beauté de leurs traits, la finesse de leurs formes, l'éclat de leurs yeux noirs et le luxe de leurs cheveux noirs tombant sur leurs épaules.

Le vrai nom de cette capitale du Brésil sepentrional est Belem ou Bethléem. C'est ainsi que Caldaira la baptisa, avec une pensée chrétienne. Peu à peu elle prit le nom indécis du fleuve dont elle

garde l'embouchure. La Vierge de Bethléem est toujours sa patronne vénérée ; mais, malgré ses pieuses traditions, la ville n'est plus désignée que sous le nom de Para.

Nous n'entreprendrons point de raconter tous les événements qui se sont passés là depuis qu'en 1615 Caldeira y planta la croix. Le plus récent et l'un des plus importants est celui qui y éclata en 1835, par suite de l'effervescence révolutionnaire qui venait d'agiter tout le Brésil. Le président de la province et plusieurs autres personnes notables furent égorgés. La ville tomba au pouvoir des insurgés; la plupart de ses habitants s'enfuirent et se retirèrent les uns en Portugal, les autres aux Etats-Unis ou en Angleterre. Les rebelles s'emparèrent de la province entière, saccagèrent, dépouillèrent les villes, enlevèrent les bestiaux; mais ils s'affaiblirent eux-mêmes par leurs dissensions. Après dix-huit mois d'anarchie, le président André arriva de Rio-Janeiro avec des forces suffisantes, et parvint, sans beaucoup de difficultés, à se rendre maître de Para. Les autres villes firent successivement leur soumission. Cette fatale commotion a pourtant laissé dans les esprits une inquiétude que dix années de paix n'ont point entièrement effacée.

Actuellement le pouvoir exécutif est exercé dans la province par un président et trois vice-présidents. Des députés élus par le peuple se réunissent à certaines époques à Para pour y discuter les intérêts des différents districts. Leur compétence s'étend jusqu'à la fixation des impôts et des tarifs, mais leurs actes doivent être soumis à la sanction de l'autorité impériale. Les juges de districts, qui remplissent en même temps les fonctions de chefs de police, sont nommés à Rio, mais les juges de paix sont choisis par le peuple.

La religion catholique est la religion déclarée de l'Etat, mais les autres dogmes sont tolérés. Jusqu'à présent, on n'a point eu à invoquer cette loi de tolérance à Para. Le Catholicisme y est seul enseigné et pratiqué.

L'esprit révolutionnaire du peuple oblige le gouvernement à entretenir ici une force militaire imposante. Chaque matin les troupes paradent sur le *Largo da Palacio* jusqu'à huit heures, et traversent ensuite, aux sons de la musique, la principale rue de la ville. Elles se mêlent à chaque solennité publique, et suivent chaque procession. C'est à elles qu'est confiée la police de la cité, les gardes de nuit et de jour. Le dimanche seulement elles se reposent ; leur service est

fait par la garde nationale, composée en partie de Brésiliens, en partie d'un bizarre assemblage d'Indiens, et d'hommes de différentes races, au teint rouge, jaune ou basané.

Par la manière dont elle est disposée, la ville de Para occupe un espace de terrain dont l'étendue n'est point en proportion avec le nombre de ses habitants. La plupart des maisons sont séparées l'une de l'autre, entourées d'un jardin, et rarement occupées par plusieurs familles. On appelle ces riantes demeures des *rosinhas*. Ceux qui y résident trouvent là à la fois tous les agréments de la ville, et ceux d'une féconde campagne. Toutes ces habitations sont construites en petites pierres cimentées très-solidement avec du mortier, et distribuées de façon à être aisément et largement aérées. Le long des fenêtres des étages supérieurs s'étendent des balcons en fer, où les bourgeois de Para passent nonchalamment une bonne partie de la journée.

La ville est coupée dans différents quartiers par des places publiques qu'on appelle des *largos*. La plus vaste est celle du Palais (*largo da Palacio*). Çà et là s'élèvent des édifices publics qu'on s'étonne de trouver en si grand nombre et dans de si hautes proportions au sein d'une cité qui ne compte pas plus de seize mille habitants. Mais il semble qu'ils aient été construits en vue d'une époque plus prospère, en vue du temps où Para sera l'entrepôt d'un commerce important. Déjà en 1685, lorsque sa population ne se composait que de cinq cents âmes, il y avait là une cathédrale, un collége de Jésuites, un de Franciscains, un de Carmélites, deux églises, un couvent, une chapelle et un hôpital. Le collége des Jésuites a été transformé en séminaire; les bâtiments des cloîtres ont été enlevés à leur destination première: l'un est devenu le palais des Etats, dans un autre on a établi la douane, dans un troisième l'arsenal.

Il n'y a point d'auberges dans cette ville. Les gens du pays, ou les étrangers qui s'y rendent, vont demander un gîte à leurs amis ou aux personnes auxquelles ils apportent une lettre de recommandation, et sont toujours reçus très-hospitalièrement.

La bourgeoisie de Para se compose de Brésiliens et de Portugais, chez lesquels on trouve généralement une bonne éducation, un esprit intelligent et une extrême politesse. Dans la basse classe on compte encore des Portugais et surtout des juifs, qui, ici comme partout, vivent de négoce et de trafic.

Les arts industriels sont en grande partie exercés par les Portugais. L'absence de toute mécanique rend ici le travail beaucoup plus long et plus difficile que dans les contrées de l'Europe. L'ouvrier supplée à cette privation par la patience et par une rare opiniâtreté.

On n'emploie à Para ni chevaux, ni voitures. Tous les fardeaux lourds et légers se portent sur la tête. Deux compagnies de nègres, régulièrement organisées, opèrent ainsi le chargement et le déchargement des navires. Des femmes indiennes s'en vont ainsi dans les rues, colportant de la même manière des jattes d'eau fraîche, des provisions de différentes espèces, des gâteaux pétris par les mains délicates de leurs maîtresses, et qu'elles vendent au profit de la maison.

L'aliment ordinaire des basses classes se compose de poisson salé et de farine de manioc. Le manioc est la plante désignée par les botanistes sous le nom de *jatropha manihot*, la *cassawa* des Indes occidentales. Ses tiges minces et légères se divisent en plusieurs fibres qui, lorqu'on les disjoint, qu'on les fixe dans le sol, reprennent racine et forment autant de plantes distinctes. Quant elles ont atteint leur dernier degré de maturité, on les met dans un pressoir; on en extrait un jus qui, dit-on, est vénéneux, mais très-volatile. Ce jus, desséché dans des casserolles en fer, produit une farine d'une couleur brune dont on fait du pain. Le tapioca, qui assaisonne nos potages européens, provient de la même plante. C'est le résidu du même suc.

Ce qui fait le charme de cette cité brésilienne, c'est son doux et salubre climat, c'est ce beau ciel sans tache qui se reflète dans son large fleuve, c'est ce luxe de végétation qui s'épanouit dans son enceinte, dans ses vallées, et ces productions de toute sorte qui surprennent les regards par leur variété, par l'éclat de leurs couleurs. Là, dans l'enclos d'une *rosinha*, la fleur de la Passion ouvre sa mystique corolle sous les verts rameaux des orangers, entre les ananas dorés par le soleil, les tiges légères du café, au pied des cocotiers majestueux, des bananiers au large feuillage, des cactus à la tige tortueuse, et des palmiers qui balancent leurs grappes de corail au sommet de leurs élégantes colonnes.

A quelques lieues de Para est une sorte de forêt vierge dont M. Edwards fait une poétique description. Là s'élèvent des arbres

d'une circonférence incroyable et d'une hauteur telle que l'oiseau y brave en paix les traits du chasseur. Autour de ces troncs gigantesques s'enlacent des plantes pareilles à des rameaux de vignes qui courent de branche en branche, d'arbre en arbre, flottent dans l'air, reprennent racine en tombant sur le sol, et se relèvent pour s'attacher à un autre appui. Toute la forêt forme ainsi une sorte d'immense réseau, et l'on ne peut abattre un arbre sans qu'il en entraîne plusieurs autres dans sa chute. La liane qui les étreint a la flexibilité, la force d'un cordage; on en fait un emploi très-utile. Ces mêmes troncs séculaires de la forêt portent des plantes parasites qu'ils nourrissent de leur propre suc. Les unes ressemblent à des lys, d'autres sont de la famille des graminées. Sur une même tige il n'est pas rare d'en voir douze espèces différentes, qui s'abritent sous le même dôme, et partagent la même substance, comme une cohorte de clients réunis dans la demeure d'un patricien. Vers la fin de la saison des pluies, ces plantes éclosent, et leurs fleurs, en se mariant à la mousse, au feuillage des arbres, présentent un aspect d'une beauté inimaginable. A cette époque, la forêt, resplendissante d'un nouvel éclat, est comme un temple chargé de guirlandes odorantes qui exhale vers le ciel son encens; et des légions d'êtres terrestres, aériens, animent, vivifient ces vastes profondeurs. Le singe se suspend en jouant aux lianes ondulantes, l'écureil sautille de branche en branche, le coati gambade sur les feuilles qui jonchent le sol, l'agouti et le para courent impétueusement de côté et d'autre, le paresseux grimpe sur une cime où rien ne le troublera dans sa molle nonchalance, le petit daim hume voluptueusement l'air frais ou bondit sans crainte.

De toutes parts voltigent des oiseaux au plumage brillant. Le *trogon*, couché solitairement dans son nid de feuillage, rappelle par un soupir plaintif sa femelle absente; le motmot répète d'une voix vibrante les deux monosyllabes qui forment son nom; les toucans modulent du haut des arbres à fruits leur cri mélancolique de *tucano, tucano;* le vif et joyeux grimpereau court de tige en tige, et de temps à autre s'arrête pour observer l'étranger qui l'interrompt dans ses recherches; des grives s'appellent et se répondent de distance en distance; des perruches mêlent leur babil aux éclats de rire des perroquets; ici passent des pigeons à la poitrine barriolée, là des faisans de plusieurs espèces. Au milieu de cette légion aérienne,

l'œil se plaît à suivre le plus léger, le plus charmant de tous les oiseaux, le colibri, que les Brésiliens appellent *baiser de la fleur*, qui reluit dans l'air comme un diamant, qui tantôt se jette comme une émeraude vivante au sein d'une corolle embaumée, ou se précipite avec colère sur une humble abeille qui semble vouloir entrer dans son empire. Çà et là des papillons larges comme la main étendent leurs ailes d'un bleu métallique au milieu d'une nuée d'insectes étincelants. Sur le sable, le timide lézard à la gorge verte et dorée poursuit sa route vagabonde, et glisse sur des régiments de fourmis sans cesse à l'œuvre.

Le soir, à cette scène bruyante succède une autre scène d'un effet magique. Les fleurs entr'ouvertes aux rayons du soleil referment leur calice et semblent s'assoupir dans un rêve d'amour. Les chants, les cris cessent; mais un doux murmure résonne encore dans l'air. La myriade d'êtres qui dès le matin courait, sautait, volait si gaîment, s'endort sur le gazon ou sous la feuillée; mais d'autres êtres alors s'éveillent et se mettent en mouvement. D'énormes phalènes d'une rare beauté remplacent les papillons de jour; des lampires recommencent leur danse flamboyante. Tout à coup apparaît une lueur brillante et rapide comme celle d'un météore : c'est un insecte qui porte un fanal sur la tête. En même temps l'oiseau de nuit vous effleure de son aile et charme votre oreille par ses notes mélancoliques. L'armadilla sort de son gîte pour s'en aller en quête de sa proie; l'opossum grimpe sur les arbres, et le fourmilier poursuit impitoyablement ses ravages. Le fourmilier (*anteater*) est le persécuteur acharné d'une espèce de fourmis qui ordinairement s'établissent entre les jointures de deux rameaux d'arbres. Dès qu'il a découvert un de leurs nids, il enlace sa queue à une branche voisine de celle où repose la petite tribu, et commence ses opérations. Au moyen de ses griffes aiguës, il fait une incision dans le frêle retranchement de ses victimes, puis y plonge son museau et sa langue glutineuse. Les pauvres créatures qu'il surprend ainsi dans leur retraite n'ont aucun moyen de lui résister. Autant il en trouve, autant il en dévore. Sa voracité est un de ces remèdes que la nature place partout à côté du mal. Les fourmis sont dans ce pays une engeance funeste que l'on pourrait comparer aux sauterelles d'Egypte; lorsqu'elles pénètrent dans un jardin, elles en dévastent parfois en une nuit les plus beaux arbres.

Au mois de mai, M. Edwards frête une galiote de trente pieds de longueur sur six de largeur, choisit un pilote, douze rameurs, prépare des provisions de sucre, de café, de vin, de sel, et commence son expédition sur le fleuve des Amazones.

Ce magnifique fleuve n'a point encore été exploité par l'industrie humaine comme ceux de l'Amérique septentrionale; l'ingénieur n'a point déroulé les rails de fer sur ses rives; les bateaux chargés de marchandises ne sillonnent point à tout instant ses flots; les maisons de poste, les vastes magasins, les hôtels peuplés de voyageurs ne réflètent pas leurs larges façades dans ses ondes. Çà et là seulement quelques bourgades portugaises de peu d'importance, quelques huttes d'Indiens, derniers restes des nombreuses tribus que la conquête européenne a dispersées ou anéanties. Au milieu du mouvement commercial, industriel, agricole, qui ne s'arrête plus ni devant les steppes, ni devant le désert, qui partout change la face du sol dont il s'empare, le fleuve des Amazones apparaît encore dans la sublime majesté de sa beauté première, roi splendide d'une région immense, rassemblant dans sa marche rapide toutes les rivières, tous les torrents des montagnes qui se rejoignent à lui comme autant de vassaux, et s'en allant à mille lieues de distance épancher ses eaux profondes au sein de l'Océan.

Que ceux dont l'imagination s'exalte à l'idée d'une nature vierge et grandiose, et qui aspirent à voir une des œuvres intactes de la création, se hâtent d'aller voir celle-ci; car un jour viendra où elle subira aussi l'action du prosaïque labeur qui menace de transformer le monde en un réseau de chemins de fer et de bateaux à vapeur. Un jour le bûcheron abattra ces arbres séculaires, qui de leurs vastes rameaux ombragent le cours de l'antique Maragnon; le géomètre nivellera les aspérités de ses rives; quelques tonnes de poudre-coton feront sauter les rocs de ses cataractes; bientôt l'actif John Bull, ou l'aventureux Yankee, peuplera ses îles de boutiques, de tavernes, et nous aurons l'agrément de voir la navigation du fleuve des Amazones réglée à jour fixe, tarifée dans le *Livret Chaix* et dans les tablettes du *Lloyd.*

En attendant cette fatale réforme que les économistes appellent une bénédiction, M. Edwards a remonté le fleuve très-lentement et très-péniblement, mais avec un heureux caractère de touriste qui s'anime à chaque nouveau point de vue, s'occupe gaîment de chaque

incident, et accepte avec une placide philosophie les petites tribulations du voyage.

Deux jours après son départ il entrait dans le Tocantin, l'un des plus grands affluents du Maragnon. Là le fleuve a la largeur d'un bras de mer, et sa surface est parsemée d'îles verdoyantes. Plusieurs villes de commerce s'élèvent sur les bords du Tocantin, entre autres Cameta, la seule qui résista à l'insurrection de 1835. A l'horizon on aperçoit des montagnes d'un aspect imposant. Sur les arbres qui baignent leurs racines dans l'onde, voltigent des perroquets rouges et blancs, et d'autres oiseaux qu'on ne voit que dans les environs de Para.

Plus loin est la petite bourgade de Gurupa, qui ne compte que quelques centaines d'habitants. Son principal commerce consiste dans l'exportation de la salsepareille. Bientôt, à la place des palmiers qui se balancent sur les rives méridionales du fleuve, s'élèvent des cotonniers d'une hauteur prodigieuse, et une espèce d'arbres à laquelle la couleur de son écorce a fait donner le nom d'arbres mulâtres.

Après Para, la ville la plus considérable du Brésil septentrional est celle qui porte un nom illustré de notre temps par un noble et savant Portugais, la ville de Santarem. On y remarque une jolie église, une forteresse bâtie dans une bonne position, et l'on y compte environ quatre mille habitants. Les champs qui l'environnent sont très-fertiles et nourrissent un nombreux bétail. Lorsqu'il existera, dit M. Edwards, un service de bateaux à vapeur sur le Maragnon, Santarem deviendra une station de commerce considérable. Entre cette ville et Gurupa, le fleuve a une largeur de douze à quinze milles (quatre à cinq lieues). Entre cette ville et Para, sur une espace de six cents lieues, les officiers d'un brick français qui visitait il y a quelques années ces parages ont compté douze cents îles, quelques-unes, il est vrai, fort petites, mais d'autres assez étendues pour être aisément colonisées.

Autour de Santarem, tout un terrain de plusieurs centaines de milles carrés est couvert de plantations de cacao. Le cacao a ordinairement de quinze à vingt pieds de hauteur, et se détache par les teintes grisâtres de son feuillage sur tous les autres arbres qui l'entourent. On plante ses tiges à douze pieds l'une de l'autre, en leur donnant pour abri contre l'ardeur du soleil les larges feuilles du bananier. Au bout de trois ans, elles ne nécessitent plus aucun soin. Elles portent un fruit de

forme conique de dix-huit pouces de longueur sur cinq de diamètre. Dans ce fruit, qui a d'abord une couleur gris clair, puis jaune foncé, est une pulpe blanche et acide, qui renferme trente à quarante graines étroites et plates. Ces graines sont ce qu'on vend dans les magasins sous le nom de cacao. Quand les fruits sont mûrs, on les amoncèle autour des habitations; les graines sont soigneusement détachées de la pulpe qui les enveloppe, et on les expédie à Para par des capitaines de bateaux qui souvent y jettent de l'eau pour en augmenter le poids. C'est du reste une propriété charmante que celle d'une plantation de cacao. Il donne deux bonnes récoltes par an. Une fois la récolte faite, le possesseur de ce fécond domaine n'a qu'à se bercer dans son hamac; le bien lui vient en dormant.

Près du Rio-Negro, aux champs de cacao succèdent ceux de tabac. Cette plante est là d'une qualité exquise. On l'expédie au dehors en longs rouleaux ornés de plumes par les Indienss, et tous les habitants du pays, hommes et femmes, fument dans des pipes de terre garnies d'un tuyau de trois à quatre pieds de longueur.

A tout instant ainsi les rives du Maragnon offrent aux regards du voyageur un nouvel aspect : tantôt des plaines fécondes qui descendent presque au niveau de l'onde, tantôt des régions montagneuses remplies de minéraux. Ici le fleuve se déroule au large comme un lac superbe; là il se resserre entre deux remparts de rocs, et ses flots, contenus dans ce lit étroit, ont une profondeur de six cents pieds. Le ciel qui s'étend sur cette riante contrée est d'un bleu d'azur, profond, brillant. Nulle vapeur n'en voile la surface. La lune y apparaît plus éclatante qu'ailleurs; les astres s'y dessinent la nuit dans toutes leurs formes majestueuses. C'est surtout une magnifique chose à voir que la Croix du sud, qui correspond à la Grande-Ourse du nord. Cette croix se compose de quatre étoiles resplendissantes ; plus haut est le Centaure étincelant; l'Orion, qui se montre dans toute sa gloire, et le Scorpion, qui traîne au loin sa queue de diamants.

La terre est couverte de productions de toute sorte : arbres gigantesques de cinquante à soixante pieds de circonférence, fruits savoureux, plantes méridionales qui se développent librement au sein de cette généreuse nature, et donnent à l'homme leurs tiges utiles, leur feuillage, leur suc salutaire, sans que l'homme ait à s'occuper de leur culture. Toutes ces grandes forêts, tous ces champs sont peuplés d'une quantité de quadrupèdes, d'oiseaux et d'animaux amphibies, dont plusieurs es-

pèces ne se retrouvent point sous un autre climat. Dans les districts supérieurs du Maragnon, la tortue suffirait presque à elle seule pour enrichir une colonie. Elle remonte le fleuve au temps de la sécheresse et va déposer ses œufs dans le sable. Alors, de plusieurs centaines de milles à la ronde, les Indiens accourent sur les bancs de la rivière, recueillent ces œufs, et en extraient une huile qu'ils enferment dans des vases d'une mesure de six galons. Il faut environ douze mille œufs pour remplir d'huile un de ces pots, et, comme on exporte annuellement six mille de ces pots, il en résulte que l'on brise soixante-douze millions d'œufs, ce qui n'empêche pas qu'après une couvée de cinquante jours des milliers de petites tortues ne rompent encore elles-mêmes leur coquille et ne s'en aillent à l'eau, où elles trouvent une autre légion d'ennemis plus redoutables que l'homme. Sur chaque branche du fleuve la tortue pullule de la même manière. Quand elle a échappé à tous les périls et atteint toute sa grosseur, elle pèse de soixante à quatre-vingts livres. Pendant l'été, c'est le principal aliment du peuple.

De retour à Para, après une navigation de quatre mois, M. Edwards essaye d'expliquer par quelles causes la vaste et fertile contrée qu'il vient de parcourir n'a pas atteint le degré de prospérité auquel elle doit nécessairement s'élever quelque jour. « Ce qui manque essentiellement, dit-il, aux provinces septentrionales du Brésil, c'est une population de colons laborieux. Jamais le gouvernement du Portugal n'a su encourager cette colonisation, si ce n'est quand elle devait être entreprise par des Portugais mêmes. C'est ainsi que, faute d'un concours étranger, un royaume, après avoir conquis les plus belles parties du globe, s'est appauvri et a laissé dans un déplorable abandon des terres qu'il eût pu largement exploiter. Les anciens Portugais, auxquels l'histoire n'a peut-être pas rendu une complète justice, joignaient à leurs nobles qualités une fatale étroitesse d'esprit. Les Brésiliens ne sont point entièrement affranchis des préjugés de leurs ancêtres ; ils conservent toujours un sentiment de jalousie à l'égard des étrangers. Ils redoutent et détestent surtout les Portugais, qui, avec leur habileté naturelle et leurs habitudes d'économie, font ordinairement de rapides et brillantes fortunes. »

Le gouvernement brésilien a voulu favoriser l'établissement des étrangers dans l'empire. Il leur offre gratuitement dans certains districts des concessions de terrain ; il permet la libre importation des

instruments de travail et des machines. La terre est facile à défricher, car les racines d'arbres ne s'étendent qu'à sa surface, et le climat favorise le travail de l'homme. Le sol est d'une très-grande fertilité; on peut aisément y récolter du sucre, du riz, du café, du coton, du cacao, diverses autres productions, et recueillir en même temps dans les forêts de la gomme et plusieurs plantes qui ont de la valeur dans le commerce. Tout ce qu'un agriculteur intelligent et laborieux voudra obtenir de ce sol, il l'obtiendra. De plus, les choses de première nécessité se trouvent là à bon marché, et le climat est délicieux.

Voilà les avantages que le nord du Brésil présente à ceux qui voudraient s'y fixer; voici les obstacles qui s'opposent à une entreprise de colonisation. Tout en manifestant des dispositions très-favorables aux étrangers, le gouvernement brésilien leur refuse le droit de bourgeoisie, ou ne l'accorde qu'à des conditions difficiles à remplir. Un grand nombre de produits du dehors est frappé d'un droit qui équivaut presque à une prohibition. Ce qu'il y a de pire, de plus incompréhensible et de plus funeste, c'est l'impôt auquel est assujetti tout objet qu'on livre à l'exportation. Les prétendus hommes d'Etat de l'empire s'imaginent que cet impôt est acquitté par les négociants étrangers, tandis qu'au contraire il pèse de tout son poids sur le producteur, car il l'oblige à faire une diminution considérable sur son prix de vente. Pour toute espèce de denrées, le Brésil l'emporterait sur les Etats-Unis sans cet impôt absurde. Son riz, son coton sont expédiés de Paris sur les marchés de New-York. Son tabac est préférable aux meilleurs tabacs de la Virginie, et le pays peut en produire une énorme quantité. A cet impôt, qui, en réalité, doit être supporté par le cultivateur, il faut ajouter la dîme de l'Eglise, et d'autres charges qui rendent la situation des classes laborieuses très-difficile, qui entretiennent parmi le peuple un profond mécontentement. C'est là qu'il faut chercher la principale cause des révoltes qui ont éclaté à diverses époques, et de celles qui peuvent encore éclater.

Non-seulement on paye un impôt pour les produits qui s'en vont dans d'autres contrées, mais pour ceux encore que l'on transporte d'une ville à l'autre du Brésil. « Des ballots de café, qu'on nous envoyait, dit M. Edwards, d'une des bourgades du Rio-Negro à Santarem, ont été taxés dans cette dernière ville. » Les chapeaux du Chili sont taxés à la frontière, puis à Para, puis à Rio-Janeiro. Pas un

Etat du monde ne peut rester soumis à de telles exactions, et si le Brésil, dit le voyageur, dont nous citons encore les paroles, si quelque jour le Brésil est démembré, la faute en sera à ceux qui le régissent.

Un autre obstacle s'oppose encore à son mouvement commercial : c'est la pénurie de son numéraire, qui se compose de pièces de cuivre et d'assignations en papier émises par le gouvernement. La plus petite monnaie est le réal ; le plus petit assignat est de mille réaux, qui représentent la valeur d'un demi-dollar. Hors des villes on ne voit ni or ni argent. Le nombre des assignats, dans la province de Para, n'est point en proportion avec les besoins de la population, et ils se répandent peu dans la campagne. Ce qui est bien plus fâcheux encore, c'est la fluctuation que le pouvoir fait subir à ces valeurs, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre.

Le fait est, ajoute M. Edwards, que le gouvernement brésilien est un faible gouvernement, trop républicain pour une monarchie, trop monarchique pour une république. L'un ou l'autre de ces deux caractères lui donnerait plus d'autorité et plus de liberté d'action. Tel qu'il est constitué, il ne peut compter ni sur l'appui de l'aristocratie, ni sur l'affection du peuple. Toute sa force consiste dans le maintien d'une armée régulière. Sans cesse il tremble de voir la révolte éclater dans ses provinces ou de voir envahir ses frontières. Ecrasé sous le poids d'une dette étrangère, il use de toutes sortes d'expédients, non pour faire le moindre progrès, mais seulement pour garder sa position.

Il faut croire, en effet, que le gouvernement brésilien est singulièrement aveuglé sur ses intérêts ou possède bien peu de moyens de les soutenir ; car c'est une chose étonnante que la misérable situation de plusieurs de ses provinces. Si celle de Para devenait un Etat libre et indépendant, il est probable que dans un assez court espace de temps elle compterait des milliers d'habitants et répandrait ses produits dans le monde entier. Cette province s'étend sur un espace de 950,000 milles carrés, près de la moitié de l'espace des Etats-Unis. A l'exception d'une très-petite étendue de terrain, son sol est partout très-facile à cultiver, et partout extrêmement fertile. Les plus belles rivières en relient l'une à l'autre les différentes parties et l'enlacent comme un immense réseau. On calcule que le fleuve des Amazones, avec ses affluents, forme une masse d'eau navigable de

40,000 à 50,000 milles de longueur. Tout ce territoire est d'une nature aussi supérieure à celle de la vallée du Mississipi que cette vallée l'est à celle de Hudson.

Une société s'organisa, il y a quelques années, pour établir des bateaux à vapeur sur le fleuve des Amazones ; mais cette entreprise échoua. Une autre compagnie doit, dit-on, renouveler, sous le patronage du gouvernement, le même essai.

La conclusion du livre de M. Edwards est que, si cette compagnie est dirigée par des hommes habiles et possède des capitaux suffisants, elle ne peut manquer de prospérer. Excepté sur deux points, près de Marajo et de Limoeiro, où l'on finirait encore par se frayer aisément un passage, toute la rivière est navigable. Tôt ou tard ce fleuve sera vivifié par un vaste commerce, et la ville de Para deviendra l'une des plus grandes villes du globe.

X. Marmier.

HONNEURS RENDUS A LA MÉMOIRE

ET A

LA FAMILLE DE DANIEL O'CONNELL.

Arrachons-nous un instant aux graves préoccupations où nous jettent les événements qui s'accomplissent en Europe. Elevons-nous au-dessus des agitations que nous causent les dissentions intérieures de notre pays. Faisons trève pour quelques heures, comme la capitale elle-même nous en a donné l'exemple, et recueillons-nous dans le souvenir d'un de ces faits rares et consolants qui marquent de temps à autre les annales de l'Eglise et de la liberté. Il s'agit des honneurs publics rendus à la mémoire et à la famille du libérateur de l'Irlande.

Nous n'hésitons pas à le dire, et si nous sommes encore sous l'impression des grandes scènes auxquelles nous avons assisté, nous ne croyons céder à aucune illusion : la journée du 10 février et le séjour de M. John O'Connell à Paris resteront, dans la pensée des catholiques et des libéraux sincères, comme une date privilégiée, pleine de joie pour le présent et d'espérances pour l'avenir.

Nous allons essayer d'en retracer simplement les diverses circonstances. En pareille matière, les récits se servent à eux-mêmes de commentaires.

La mort de Daniel O'Connell avait été un deuil universel. L'Irlande perdait le plus illustre et le plus nécessaire de ses enfants ; la liberté, un de ses plus zélés apôtres ; l'Eglise, un de ses fils les plus dévoués et un de ses plus intrépides défenseurs.

On sait avec quelle enthousiaste vénération Rome accueillit sa dépouille. Pour honorer le cercueil d'O'Connell, elle épuisa tout ce que le génie de son plus célèbre prédicateur et les magnificences de l'art chrétien pouvaient inventer.

Par les ordres de Pie IX, le Père Ventura avait payé la dette de la Catholicité envers le Libérateur. Cependant les catholiques de France ne pouvaient oublier les liens qui les unissaient à celui qu'ils se glorifient de nommer leur modèle et leur maître. Ils tenaient à offrir sur sa tombe les hommages dont ils n'avaient pu l'entourer pendant sa vie.

Déjà, en effet, lorsque, dans son triste et dernier voyage, O'Connell avait traversé la capitale, ils voulaient lui préparer une réception digne de lui. Ils ne s'arrêtèrent que devant la crainte d'altérer encore des forces si épuisées, et, seul, M. le comte de Montalembert, à la tête du Comité pour la défense de la liberté religieuse, fut admis à porter près du héros expirant le tribut de l'admiration et du respect de tous.

Je n'oublierai jamais cette visite à l'hôtel Windsor, ce petit salon où se pressaient ces hommes attentifs et attendris; ces visages exprimant le respect, l'affection et le chagrin; ce jeune et éloquent orateur dont chaque parole retentissait au fond de nos entrailles, et qui pouvait à peine maîtriser ses larmes; et devant nous ce glorieux vieillard dont les traits fatigués s'illuminaient de quelques éclairs de reconnaissance pour retomber bientôt dans la majesté triste et grave de la douleur, et dont la voix éteinte ne retrouvait plus de sa puissance passée que quelques faibles accents pour nous répéter que ce jour était un des plus beaux de sa vie, et pour nous recommander le courage et la persévérance. Il y avait dans ce tableau des enseignements solennels, et c'est un de ces moments suprêmes qui laissent à l'esprit des traces ineffaçables.

Le lendemain, O'Connell quittait la France pour aller mourir sur le chemin de la ville éternelle.

Ce fut un vœu unanime que de voir dignement célébrer parmi nous cette mémoire si chère à la foi et à la liberté. La jeunesse catholique de Paris eut l'honneur de s'en faire l'interprète, et elle obtint du pieux et savant Pontife qui gouverne le diocèse l'autorisation de donner à cette cérémonie tout l'éclat qu'exigeaient la dignité de la religion, celle de l'Irlande et celle de la France. Mgr l'archevêque voulut bien offrir sa cathédrale, et le prince de la chaire chrétienne, le R. P. Lacordaire, promit de prononcer l'oraison funèbre.

Mais il ne fallait pas que cette manifestation se réduisît à un stérile hommage. L'Irlande et la liberté, ces deux grandes, ces deux souveraines et légitimes passions d'O'Connell, devaient y trouver leur part. Cette double pensée fut réalisée, d'abord par le Comité de secours pour

les pauvres Irlandais, qui prit soin d'organiser une quête en faveur de ces malheureuses victimes de la famine et de la peste, et, en second lieu, par le Comité pour la défense de la liberté religieuse et par la jeunesse catholique, qui préparèrent au fils du Libérateur une réception publique, significative, et destinée à témoigner hautement de leur sympathie et de leur dévouement pour les principes qui avaient fait la vie et la gloire du Libérateur.

C'était donc un caractère à la fois religieux, charitable et politique, que prenait cette cérémonie. Elle fut ainsi comprise par M. John O'Connell, qui s'empressa d'accepter l'invitation que Mgr l'archevêque et M. le comte de Montalembert lui avaient adressée au nom des deux Comités. C'est ainsi qu'elle fut jugée par l'Irlande et par la France. Hâtons-nous d'ajouter que l'événement répondit à cette attente universelle.

Le 10 février était le jour marqué pour l'oraison funèbre. Il faudrait une autre plume que la nôtre, — non pas pour analyser le discours du P. Lacordaire, c'est une tâche que nous n'essaierons même pas, — mais même pour décrire le spectacle que présentait l'immense basilique.

Il n'y a que l'Eglise catholique pour donner à ses fêtes une telle empreinte de solennité et de grandeur. Dès le matin, les vastes nefs de l'antique métropole étaient envahies par une multitude respectueuse, avide et ardente. A dix heures, toutes les places étaient prises ; la foule refluait jusque dans le chœur, jusque sous le grand portail, jusqu'au fond des chapelles latérales ; elle montait dans les travées et obstruait les galeries. Dans une enceinte réservée, et tendue de noir, se rangeaient silencieusement des hommes éminents par leur rang, par leur influence, dar leur renommée : des pairs de France, des députés, les membres des deux Comités de la liberté religieuse et de l'Irlande, des magistrats, des officiers-généraux, des savants, des littérateurs, des artistes, l'élite de la société politique et intellectuelle de la cité. Un grand nombre d'ecclésiastiques, le vénérable chapitre de la métropole, les évêques de Saint-Flour et d'Evreux occupaient le banc d'œuvre ; des places étaient assignées aux dames quêteuses, parmi lesquelles on remarquait les noms les plus distingués : la marquise de Pastoret, la marquise de Barthélemy, la vicomtesse de Falloux, la baronne de Montigny.

Ces nobles femmes apportaient aux malheurs de l'Irlande le secours de cette charité ardente et inépuisable que jamais la douleur n'invoque en vain, et qui met au service des pauvres les trésors de la fortune et les sollicitations touchantes de la grâce et de la piété.

En avant, deux siéges étaient destinés aux enfants du libérateur. M. et Mme John O'Connell y prirent place, et ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on vit, après l'oraison funèbre, la bru d'O'Connell,

s'adjoignant aux quêteuses de France, tendre aussi la main à l'immense assemblée, et demander l'obole des pauvres de Paris pour ses compatriotes désolés.

Deux hommes cependant manquaient à cette réunion; présents dans la pensée et dans le cœur de tous, ils étaient l'objet des regrets les plus sincères; la maladie avait frappé à la fois M. l'archevêque et M. le comte de Montalembert. C'est, à notre sens, une des plus pénibles épreuves que la Providence pût leur envoyer, et l'assemblée tout entière s'associait à leur affliction; sans eux cette grande fête de la religion et de la liberté était incomplète. A midi et demi, l'office commença. Pendant qu'une messe basse était célébrée au maître-autel, le *Dies iræ*, cette prose si pleine de terreur et de consolation, était chantée alternativement par un prêtre et par l'auditoire; et on a pu juger une fois de plus, là comme pendant le chant du *De profundis*, exécuté à la fin de la cérémonie, quelle puissance d'harmonie et de grandeur réside dans plusieurs milliers de voix qui montent et roulent ensemble sous les hautes voûtes de nos basiliques chrétiennes.

Le R. P. Lacordaire était en chaire à une heure; il y est resté jusqu'à deux heures et demie.

De tous les orateurs, le P. Lacordaire, qu'on nous permette ce terme, est le plus indescriptible. Il n'y a pas d'expression dans la langue pour rendre son action, son attitude, son geste; les vibrations irrésistibles de sa voix qui pénètre au plus intime des entrailles; l'éclat merveilleux et fascinateur de son regard; et cette incroyable domination que, du premier mot, du premier coup d'œil, il exerce sur l'auditoire le plus rebelle ou le plus sympathique. Plus que personne il a le don prodigieux de faire courir dans les âmes ce frémissement d'admiration et d'enthousiasme qui s'étend avec la force et la rapidité du courant électrique: c'est par excellence l'homme qu'il faut voir et écouter. On peut le lire, et on se prend encore d'étonnement et d'admiration; mais par-dessus tout il est nécessaire de l'avoir entendu. J'oserai presque dire que sans cela on ne le comprend qu'imparfaitement, tandis que, quand on l'a suivi, ses intonations, sa manière, sa conviction demeurent gravées dans la mémoire et s'y réveillent chaque fois qu'on le relit. Aussi, j'en appelle à tous ceux que sa parole a ramenés au Seigneur, il est, selon moi, le commentaire le plus complet du mot de saint Paul: *Fides ex auditu.*

Ces dons extraordinaires, l'illustre Dominicain les a déployés jeudi dans tout leur éclat, bien qu'il fût souffrant et fatigué. Il a eu des inspirations soudaines et entraînantes comme dans ses plus beaux jours. Ajoutons que, dans un sujet si élevé et si délicat, ayant à traiter les

questions les plus ardues de la politique humaine dans ses rapports avec les dogmes immuables de la foi, il a montré une sûreté, une largeur, une placidité de doctrine incomparables.

Ce n'était pas assez pour lui de louer l'homme étonnant à qui Dieu a départi le rôle inoui de libérateur pacifique de son peuple ; le P. Lacordaire a dépeint O'Connell comme le libérateur de l'Eglise et le libérateur de l'humanité, en vertu de cette magnifique vérité que tout ce qui se fait pour la gloire et l'indépendance du Catholicisme se fait en même temps pour le salut et la dignité du genre humain. Placé à cette hauteur, l'orateur devait définir, en s'appuyant sur les exemples de la vie qu'il exaltait, les principes du droit, de la réclamation du droit, du triomphe de la liberté; il devait parler de l'autorité et du despotisme, des conditions de l'affranchissement et de la persécution, de la conscience et de son inviolabilité, du martyre des peuples et de leur délivrance. Il l'a fait; il est entré dans le détail, et il a réussi avec un bonheur qui nous aurait surpris si nous n'avions pas su qu'il puisait ses idées et sa force dans la source infaillible de la justice, de la vérité et de la persuasion. Libre comme la pensée, généreux comme la charité, sage comme la justice, il a tout dit, tout examiné, tout résolu; calme comme la loi éternelle, impétueux comme la vengeance divine, il a tour à tour proclamé les arrêts de la postérité, enseigné les lois de l'ordre social, et jeté sur l'avenir les lueurs de la régénération.

Nous n'en dirons pas davantage. L'oraison funèbre d'O'Connell est entre les mains de tout le monde : reproduite par les cent voix de la presse, traduite dans toutes les langues de l'Europe civilisée, elle ne saurait être ni analysée ni citée par extrait. C'est un de ces monuments qui demeurent dans l'histoire, et que les générations méditent longtemps après que la cendre de ceux qui les ont élevés s'est refroidie dans la tombe. Le P. Lacordaire a été digne de son héros, digne aussi de cet immortel Pontife qui a consacré pour jamais l'œuvre dont O'Connell avait été le précurseur. Nous osons le dire, chaque année et chaque siècle qui suivront devant la société moderne grandiront la figure d'O'Connell et celle de Pie IX; elles apparaîtront de plus en plus environnées de ce prestige et de cette auréole qui illuminent les pacifiques bienfaiteurs de l'humanité. La parole du P. Lacordaire grandira et s'illuminera avec eux.

Après le discours et pendant le chant du *De Profundis*, les dames quêteuses se sont placées aux portes, et l'obole du pauvre comme l'or du riche sont tombés dans ces bourses ouvertes par la fraternité internationale. La quête a produit près de 5000 fr., faible somme en compa-

raison des maux affreux qui pèsent sur l'Irlande, témoignage précieux de sympathie et de charité qui a dû réjouir l'âme d'O'Connell, dont le nom l'avait provoqué.

Puis la foule se dispersa lentement, précieuse et recueillie, et dominée par les impressions de la solennité. La séance de la Chambre des Députés, qui devait être si animée ce jour-là, s'était trouvée forcément retardée. Au milieu des luttes les plus passionnées, le silence s'était fait sur la tombe d'O'Connell, et cet armistice, pendant lequel les combattants se rencontrèrent en paix autour du catafalque du héros de la liberté, n'est pas un des faits les moins singuliers et les moins instructifs de ce temps, si fécond en bonnes et en mauvaises inspirations.

Après les magnifiques scènes de Notre-Dame on ne peut plus s'attendre qu'à des manifestations relativement humbles et modestes. Il n'y a que la religion pour disposer de ces pompes qui laissent à une distance infinie derrière elles les démonstrations de l'enthousiasme politique. Cependant les actes qu'il nous reste à reproduire ne sont pas sans quelque grandeur ; ils ont cet intérêt qui s'attache aux œuvres de conviction, accomplies avec calme et gravité, en faveur de principes élevés, généreux et sincères, par des hommes d'un honneur éprouvé, d'un caractère éminent et d'une haute probité.

Nous ne voulons pas exagérer la valeur des faits, ni même celle des individus ; mais personne ne niera que ce ne fût une pensée utile et féconde que de rassembler, à la suite de l'oraison funèbre d'O'Connell et autour de son fils, appelé dans ce but d'au-delà de la mer, des personnages politiques appartenant aux corps constitués de l'Etat et aux professions indépendantes, et de leur offrir une occasion publique de déposer pour un instant leurs dissentiments particuliers, de se réunir dans une commune protestation de dévouement à l'idée supérieure et dominante du monde moderne, idée si contestée et si peu comprise encore, mais de laquelle doit sortir la sincérité, la paix et la prospérité des peuples, l'idée de la liberté civile et religieuse.

Présentée aux Comités par M. le baron de Montigny, à qui ses rapports personnels avec la famille du libérateur facilitaient l'initiative, cette pensée avait été vivement accueillie : M. de Montalembert s'en était fait l'interprête auprès de M. J. O'Connell, et elle avait trouvé dans les Chambres une légitime faveur.

Qu'elle se réalisât par quelque manifestation à la fois grave et éclatante, par des discours, par des assemblées, c'était le désir de tous. Mais fallait compter avec la difficulté des circonstances et avec les prétentions ombrageuses du pouvoir. On se résigna à un dîner de cent couverts offert à M. John O'Connell par les membres des deux Comités et auquel

raient invités ceux de MM. les pairs et ceux de MM. les députés qui s'associeraient à la pensée de la réunion, et de son côté la jeunesse catholique prépara une réception où pussent être admis en grand nombre les disciples et les admirateurs d'O'Connell.

Le dîner eut lieu le jeudi soir dans la galerie de l'hôtel Lambert; M. le prince Czartoryski avait gracieusement consenti à cette noble hospitalité, et il y avait un rapprochement plein de majesté dans cette réception faite au fils du libérateur de l'Irlande désolée et expirante par le chef illustre de la Pologne vaincue, proscrite, et plus grande encore par la royauté de l'exil et du malheur.

M. l'archevêque de Paris avait accepté la présidence de cette réunion. Son Excellence Mgr. le nonce apostolique s'était excusé sur l'état de sa santé, en ajoutant avec une bienveillance toute particulière qu'il y assisterait de cœur et d'âme. En l'absence de ces deux prélats et de M. le comte de Montalembert, M. de Vatimesnil, ancien ministre de l'instruction publique, vice-président du comité, et le prince Czartoryski ont fait les honneurs de la table.

On comptait parmi les convives : le R. P. Lacordaire, M. l'abbé de la Bouillerie, vicaire général du diocèse, M. l'abbé Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, M. l'abbé D'Alzon, vicaire général de Nismes, et plusieurs autres ecclésiastiques.

La Chambre des Pairs était représentée par MM. le duc d'Harcourt, le marquis de Barthélemy, le vicomte d'Andigné. MM. le duc de Noailles, le comte Beugnot, le marquis de Chabrillan, le général comte Corbineau, le général baron Fabvier, de Béranger, ont regretté, ainsi que NN. SS. les évêques de Saint-Flour, de Nevers et de Soissons, de ne pouvoir, contrairement à leur vif désir, assister au dîner.

Les députés présents étaient MM. Clappier (du Var), le vicomte de Falloux, le marquis de la Guiche, le marquis de Larochejaquelin, Mahul, le marquis de la Tourette, le comte de Mérode, le comte de Carné, le le comte d'Etchegoyen, le vicomte Blin de Bourdon, Chazot, de Corcelles, de Jouvencel, Lapière, de Jouvenel, Ernest Portalis, Regnault, de Lafarelle, du Rozier, Chasles. D'autres membres de la Chambre, MM. Berryer, le comte Dubouchage, le vicomte de Villeneuve-Bargemont, Gustave de Beaumont, de Tocqueville, Janvier, Mathon de Fogère, B. du Lehen, avaient adhéré à la manifestation, mais n'ont pu s'y rendre. On remarquait également plusieurs anciens députés : MM. de Cormenin, de Fontette, Béchard ; puis, parmi les membres des deux comités et les représentants de la presse catholique : MM. Lenormant, Am. Thayer, Henry de Riancey, le vicomte de Bonneuil, le comte de Champagny, Manda-

roux-Vertamy, Mauvais (de l'Institut), le docteur Teyssier, Wilson, Louis Veuillot, E. Taconet, le baron de Montigny, Charles de Riancey, Bonnier, de Courson, Ad. Baudon, Bonnier, le baron Cauchy, le marquis de Dampierre, Lauras, Luke Callaghan, Lecoffre, Eug. Veuillot, F.-J. Goudon, Audley, le vicomte Estève, le comte A. de Kergorlay, le baron de Montreuil, le marquis de Saint-Seine, le marquis de Vogüé, le comte Charles de Lavau, l'abbé Migne, A. Bonnetty, de Courcy, le docteur Cayol, le docteur Oliff, etc., etc.

Les convives étaient réunis dans un salon d'attente quand M. John O'Connell fut annoncé. A son entrée, il fut reçu par M. de Vatimesnil, qui lui adressa l'allocution suivante :

« Monsieur, des Français, sincères admirateurs de votre illustre père, « se sont rendus ici pour rendre un juste hommage à sa mémoire et « pour témoigner au digne héritier de son nom leurs vives sympathies. « Les convives qui vont jouir de l'avantage de vous posséder au milieu « d'eux sont séparés, sur quelques points, par des opinions également « consciencieuses; mais il est une bannière autour de laquelle ils se « rangent tous avec la même fermeté : cette bannière, c'est celle que « la main puissante du Libérateur éleva jadis dans sa chère Erin et sou- « tint glorieusement jusqu'à sa dernière heure, aux acclamations de « l'Europe entière, et surtout de la France ; c'est, en un mot, celle de « la liberté de conscience. Unis par l'amour de cette liberté, que nous « voulons pour tous et avec toutes ses conséquences, religieuses, socia- « les, législatives et morales, nous nous félicitons de recevoir et de sa- « luer le fils de Daniel O'Connell dans la demeure d'un noble exilé, mo- « dèle aussi de l'esprit de dévouement, de sacrifice, d'indépendance « religieuse et nationale. Je m'arrête, Monsieur. Que pourrait, en effet, « ma faible voix au milieu des émotions produites par les magnifiques « paroles qui, ce matin, sont descendues de la chaire de vérité, et qui « vibrent encore dans tous les cœurs ! Le nom que vous portez n'est-il « pas d'ailleurs, à lui seul, un symbole mille fois plus significatif que ne « le serait une profession de foi explicite en faveur de cette liberté qui « est ici notre lien, et de la solidarité qui l'unit étroitement à toutes les « autres libertés ? Sans l'accident regrettable de deux maladies, qui « heureusement ont maintenant perdu leur caractère de gravité, nos « pensées communes vous auraient été exprimées, soit par le vénérable « pontife qui gouverne ce diocèse, soit, à son défaut, par un orateur dont « l'éloquence est l'une de nos gloires nationales. Elles l'auraient été in- « finiment mieux et avec plus d'autorité ; mais elles n'auraient pu l'être « avec un sentiment plus vrai et plus profond. »

M. John O'Connell répondit avec une grâce parfaite et d'une voix émue :

« Monsieur le Prince, Messieurs,

« J'éprouve pour vous répondre toute la difficulté qu'impose à un « étranger son peu d'habitude de parler la belle langue française ; mais « j'en ai une bien plus grande encore à vous exprimer la reconnaissance « ardente et profonde que je ressens de toutes vos bontés. Mon cœur est « trop rempli, Messieurs ; je crains de faillir, non dans ma gratitude, « mais dans la manière de vous la témoigner. Je ne puis et je n'ose rien « dire de plus : c'est du fond du cœur que je vous remercie.

« Monsieur de Vatimesnil, je déplore comme vous les motifs de l'ab- « sence de Mgr l'archevêque de Paris et de l'illustre comte de Monta- « lembert, et je les déplore avec une douleur égale à la vénération qui « est si éminemment due au premier, et à l'admiration que j'éprouve « pour tous deux. Qu'il me soit permis de dire que nous avons un digne « remplaçant au fauteuil de la présidence, dans la personne de l'hono- « rable M. de Vatimesnil. Qu'il me soit permis, Messieurs, au nom de « ma famille, au nom de cette pauvre Irlande, dont votre pays, la France, « s'est montrée si souvent la généreuse amie, de vous assurer de l'é- « ternelle reconnaissance avec laquelle nous conserverons le souvenir « des événements si consolants de cette journée, et de vous rendre « grâce bien humblement, mais du fond de mon âme, des honneurs dont « vous m'avez personnellement accablé, et qui sont comblés par la pré- « sence de l'illustre prince chez qui nous sommes réunis. »

On passa ensuite dans la salle du banquet. C'était un beau coup d'œil que cette splendide galerie décorée par le pinceau de Lebrun, éclairée avec luxe, et occupée dans toute sa longueur par une table chargée de cristaux, de candélabres et d'argenterie. Des écussons aux armes de M. O'Connell brillaient dans les arcades des fenêtres. Le goût et l'élégance du service ont répondu à ce que l'on avait droit d'attendre de MM. les commissaires.

M. John O'Connell parut fort touché de la réception qui lui était faite et des honneurs dont on l'entourait, et qu'il reportait modestement à la mémoire de son illustre père. Le fils du Libérateur est d'une taille moyenne, d'une physionomie expressive ; ses yeux ont un vif éclat, et il règne dans toute son attitude une dignité sans froideur et mêlée de gracieuse affabilité. Il sent le glorieux fardeau du nom qu'il porte et de l'héritage qu'il a recueilli ; ses idées, toutes consacrées au service et à l'amour de sa malheureuse patrie, sont élevées et généreuses. Il s'exprime en français avec une certaine difficulté qui n'est pas sans grâce, et qui

lui fait parfois rencontrer des mots de la plus heureuse originalité. Dans toutes les circonstances de son voyage à Paris, il s'est montré plein de tact et de talent, animé du patriotisme le plus sincère, et des doctrines les plus justes et les plus larges. Ses discours ont un à-propos, une noblesse de sentiments et de formes qu'on a universellement admirés. L'épreuve était délicate; nous le disons avec joie, M. O'Connell en est sorti à l'honneur de son nom et à l'honneur de l'Irlande.

On va en juger d'ailleurs, car il allait paraître sur un plus vaste théâtre.

La jeunesse catholique de Paris voulait offrir aussi une fête au fils du Libérateur. On verra, par le discours que lui adressèrent les jeunes commissaires de cette réunion, quels obstacles ils rencontrèrent dans leurs projets. L'administration interdit toute manifestatton oratoire; elle proscrivit même les chœurs et la musique de chant. Pays de liberté! où il n'est pas possible de rassembler quelques centaines d'auditeurs paisibles pour entendre les paroles de trois ou quatre orateurs pris dans les Chambres législatives, et où la police tremble devant l'exécution de l'*Hymne à Pie IX!*

La jeunesse fut plus sage et plus modérée que le pouvoir : elle subit les exigences de fait pour sauver le droit et le principe de la réunion, et elle se contenta d'en appeler au bon sens public. Félicitons-la d'avoir agi de la sorte : elle a donné un bon exemple et accompli une excellente résolution.

Dès le jeudi, au sortir de la cathédrale, une députation de commissaires s'était rendue chez M. O'Connell pour lui renouveler l'invitation qui l'avait prévenu à Dublin. Nous rapporterons ici l'allocution des jeunes gens et la réponse de M. O'Connell, en applaudissant aux sentiments qui y sont exprimés et qui donnent à la fête du vendredi toute sa ignification.

« Monsieur,

« Il y a bientôt un an, lorsque le libérateur de l'Irlande, succombant « pour ainsi dire sous le poids de sa gloire et accablé par les ineffables « douleurs de sa patrie, s'éloignait des bords chéris de cette verte Erin « qu'il ne devait plus revoir, le respect seul pour une si haute infortune « et la crainte d'ajouter encore à des fatigues mortelles retinrent l'élan « de notre vénération et de notre enthousiasme. Nous espérions que, « touchée des larmes de tout un peuple, la Providence conserverait « cette existence si précieuse, et qu'il nous serait donné de saluer au « retour Daniel O'Connell, ranimé par le soleil d'Italie et comme rajeuni

« par les bénédictions de l'auguste Pontife qui siége sur le trône de « saint Pierre. Cette joie et ce bonheur nous ont été refusés ; la palme « était prête pour l'intrépide champion de la Foi et de la Liberté, et il ne « nous a plus été permis que de mêler nos pleurs à ceux de l'Irlande et « de solliciter pour le héros expiré les prières et les éloges de cette « sainte Eglise qu'il avait si courageusement servie.

« L'âme élevée du vénérable prélat qui préside aux destinées de ce « vaste diocèse a noblement répondu à nos vœux, et ce matin, par ses « ordres, une voix éloquente, sœur de cette autre voix qui retentit encore « sous les voûtes émues de *Saint-Andrea delle Valle,* une de ces voix qui « puisent leurs brûlantes inspirations dans le foyer de l'esprit d'en haut, « et qui ont le magnifique privilége d'émouvoir les multitudes jusqu'au « plus profond de leurs entrailles, rendait à la mémoire de votre illustre « père des honneurs réservés jusque-là aux têtes couronnées, et des « hommages inouïs dans les fastes de l'histoire !

« C'est qu'aussi bien, Monsieur, jamais peut-être il ne s'était rencon- « tré un homme à qui Dieu et le peuple eussent fait d'aussi merveilleuses « destinées ; c'est que jamais, aux époques de crise qui tourmentent les « sociétés, il n'avait encore apparu un génie plus éclatant, et, si nous « osions parler ainsi, un précurseur plus complet et qui indiquât mieux « les voies nouvelles qui s'ouvrent devant le monde.

« Permettez-nous de le dire, en effet, O'Connell n'appartient pas seu- « lement à l'Irlande. Sans doute sa vie tout entière fera l'impérissable « illustration de son pays bien-aimé, et la perle de l'Océan n'aura jamais « de plus brillante parure que la gloire d'O'Connell. Mais, de plus, « O'Connell appartient à toutes les populations modernes qui sont ja- « louses de leur dignité et de leur indépendance, parce qu'il a été leur « guide et leur guide-maître, et parce qu'il s'est montré dans toute sa « vie le véritable apôtre de cette doctrine politique et sociale qui doit « faire désormais leur salut et leur sauve garde, à savoir, de la liberté « civile et religieuse.

« Personne ne s'y trompe; en effet, Monsieur, la liberté civile et re- « ligieuse, c'est la première, c'est la grande question de ce siècle. Or, « elle triomphera, parce que la divine Providence lui a ménagé un « appui et une consécration qui ne manquent jamais aux causes légi- « times et saintes, et qui amènent invinciblement leur victoire; nous « voulons parler des souffrances des nations et des suffrages de la pa- « pauté. Non, ce n'est pas en vain que, depuis les steppes désolées de « la Pologne jusqu'aux vallées de la Suisse, et depuis les montagnes du « Liban jusqu'aux plages de l'Irlande, monte le cri de douleur et de « proscription des peuples qui souffrent violence dans leur foi et dans

« leur nationalité ! Ces voix lamentables trouvent un écho profond dans « les âmes ; elles y réveillent le sentiment trop oublié de la fraternité « des peuples ; elles y préparent sur la terre l'explosion universelle de « toutes-puissantes sympathies ; et en même temps, l'appel des martyrs « s'élève vers Dieu avec une force irrésistible qui sollicite et qui en- « traîne sa justice et sa miséricorde.

« Et déjà, au-dessus de cette puissance de l'exil et de la douleur, ap- « paraît, pour la féconder et la bénir, cette autre puissance désarmée et « invincible du vicaire de N.-S. Jésus-Christ. Le trésor que, pendant les « labeurs de son admirable existence, O'Connell a constamment défendu, « ces biens incomparables qu'il s'est épuisé à conquérir, le grand, l'im- « mortel Pie IX les a adoptés et vivifiés ; cette alliance de la religion et « de la liberté, dont la vie d'O'Connell a été l'inauguration et la pra- « tique, Pie IX l'a consommé du haut de la chaire infaillible de Pierre. « Et voilà qu'à la voix de ce glorieux Pontife le monde tout entier s'é- « meut, et, guidé par le flambeau qui brille au Vatican et dont les clartés « illuminent l'avenir, il se met en marche avec calme et confiance dans « les voies du salut et de la régénération !

« O'Connell et Pie IX ! noms augustes et immortels que nous aimons à « confondre dans notre amour et dans notre tendre vénération ! O'Con- « nell, grande et noble figure qui se tient à l'entrée de ce siècle pour « nous servir de modèle dans notre vie de citoyen ; Pie IX, père de la « catholicité, qui fait la consolation et la gloire de cette impérissable « Eglise dont nous sommes les humbles et fidèles enfants !

« O'Connell, s'il ne vous a pas été donné de porter aux pieds de notre « Pontife et de notre père les derniers vœux de votre filiale tendresse, au « moins votre œil mourant, cet œil qui faisait la garde et le salut de l'Ir- « lande, a vu l'aurore de ce pontificat dont vous aviez, autant que peut « faire le génie de l'homme, préparé l'avénement, et votre cœur glacé a « dû tressaillir d'allégresse en reposant sous les rayons vivifiants qui s'é- « chappent du tombeau des apôtres.

« Et vous, saint Pontife, honneur de l'Eglise et espoir du monde, vous « qui avez entouré de tant d'honneurs les restes inanimés du Libérateur, « vous qui, recueillant en quelque sorte le legs de ce héros mourant, « êtes si généreusement venu au secours des douleurs inénarrables de « l'Irlande, souffrez qu'en vénérant dans votre personne sacrée le re- « présentant du Fils de Dieu sur la terre nous y saluions aussi le « protecteur et le consécrateur de la vraie, de la juste, de la sainte li- « berté !

« Tels sont, Monsieur, les sentiments que nous devions vous exprimer « au nom de l'assemblée qui aura l'honneur de vous recevoir, assem-

« blée nombreuse, assemblée de famille pourtant, faible garant de « volontés bien plus nombreuses encore. Telles sont les sympathies « profondes que nous portons à la mémoire immortelle de votre illustre « père, à la cause sacrée de l'Irlande et à celle de la liberté civile et « religieuse. »

M. John O'Connell a répondu avec une grande émotion :

« Il n'y a pas moyen, Messieurs, de vous exprimer les sentiments pro- « fonds de reconnaissance ardente et dévouée dont mon âme est remplie « pour vous. Je ne saurais vous remercier suffisamment de vos procédés « si généreux, si honorables, à l'égard de l'humble individu auquel vous « avez daigné vous adresser si éloquemment. Comment pourrais-je es- « pérer de le faire convenablement au sujet des honneurs insignes que « vous rendez à la mémoire de mon bien-aimé père ?

« Il ne peut pas être nécessaire que je vous dise, à vous qui avez « tellement manifesté votre haute et complète appréciation de son « œuvre, que les efforts de sa vie furent dévoués tout entiers au ser- « vice du genre humain. Il se priva des amusements et des plaisirs de la « jeunesse ; il se priva des récréations et des délassements de la matu- « rité ; enfin il se priva de la tranquillité et du repos de la vieillesse, « pour satisfaire au constant, et il me sera permis d'ajouter, au noble « besoin de son âme, le besoin de travailler et de lutter pour les vrais « intérêts de l'humanité.

« Vous avez signalé, Messieurs, votre haute estime de ses efforts, non « pas seulement par les honneurs d'aujourd'hui, mais mieux encore et « plus éminemment par la noble fermeté et la fidélité avec lesquelles « vous vous êtes jetés et vous marchez en ce moment dans la même car- « rière qu'il a suivie, vous proposant le même but : le progrès et le « triomphe des grands et saints principes de la liberté civile et reli- « gieuse.

« Si ces efforts se témoignaient principalement par sa sollicitude pour « l'Irlande, c'est que c'était là où la Providence avait fixé son sort, et « qu'en outre des droits irrésistibles du pays natal la pauvre Irlande lui « faisait appel par ses souffrances et sa misère : misère, hélas ! Mes- « sieurs, il faut le dire, qui ne fait que croître et augmenter au moment « où nous sommes.

« Mais son dévouement à l'Irlande n'avait, vous le reconnaissez bien, « Messieurs, rien d'exclusif. Ce qu'il demandait pour elle, il le deman- « dait d'une voix aussi haute et aussi fervente pour tout autre pays es- « clave et souffrant par toute la terre !

« Les bords de sa belle Irlande, si passionnément qu'il l'aimât, n'a-

« vaient pu contenir ses sympathies. Elles passaient outre, et s'élargis-
« saient pour embrasser les intérêts et le bien-être de toute la famille
« humaine.

« Dire que mon bien-aimé père fut dévoué de toute son âme à la foi, à
« la sainte religion catholique, c'est dire qu'il vivait. La puissante soli-
« dité de raison de cette sainte religion catholique persuadait et do-
« minait son jugement ; l'admirable harmonie avec laquelle elle s'adapte
« aux besoins de l'homme dans toutes les phases de son existence sociale
« ou politique, en tous pays et en tout temps, frappait vivement ce bon
« sens et cet esprit pratique que l'on a toujours remarqués en lui, tan-
« dis que sa sensibilité et tout son cœur étaient engagés et captivés par
« ses divines promesses et ses ravissantes consolations; promesses qui
« l'ont soutenu dans tous les travaux de sa vie, consolations qui lui fu-
« rent prodiguées dans l'agonie de la mort!

« Il reconnut de bonne heure combien se méprenaient ceux qui es-
« sayaient de diriger votre première révolution ; combien, en reje-
« tant « la pierre angulaire, » la religion, l'édifice qu'ils tentaient et
« qu'ils espéraient d'élever à jamais fut mis en péril et inévitablement
« destiné à une grande et terrible chute.

« Il voyait en même temps sur le sol natal des impulsions tout aussi
« déréglées et désastreuses, des résistances presque aussi sourdes aux
« saints conseils de la religion, lesquelles compromettaient et flétris-
saient les espérances des amis de la liberté saine et durable. C'est
« alors qu'il fut frappé et pénétré de la connaissance du vrai caractère
« de sa mission, et qu'il commença dans son adolescence l'œuvre ardue,
« mais glorieuse, qu'il n'a quittée que pour descendre dans sa vieillesse
« avancée au tombeau où vous l'avez honoré aujourd'hui.

« Et quels hommes ! quels admirables hommes ! Tant de représentants
« des vertus et des magnifiques qualités de la nation française, de cette
« grande nation, placée au premier rang des peuples civilisateurs et bien-
« faiteurs de la terre, vous vous pressiez autour d'un homme étranger par
« sa naissance et sa position politique, mais que vous avez reconnu pour
« concitoyen en tout ce qui élève et grandit l'intelligence humaine.

« Amis comme lui de la liberté, vous êtes venus combler d'honneur sa
« mémoire, en jurant sur ses cendres l'éternelle amitié et fraternité des
« peuples, qui ont pour cause commune l'affranchissement et le bonheur
« de tous ceux qui sont esclaves et souffrants sur la terre.

« Il est bien nécessaire, Messieurs, que les amis de la vraie liberté s'u-
« nissent et s'entendent. Quand on voit les excès déplorables récemment
« commis dans la malheureuse Suisse par des hommes qui ont la liberté
« sur les lèvres, et la tyrannie et l'anarchie dans le cœur, on serait tenté

« de craindre pour notre cause commune, et de croire que les leçons ter-
« ribles de la fin du dernier siècle ne soient oubliées et perdues. Mais des
« assemblées telles que la vôtre, Messieurs, si grave, si sage et si prudente,
« quoique si résolue en pensée et en action, nous rendent l'espérance,
« en nous démontrant qu'il y aura en France, comme j'ose vous le pro-
« mettre en Irlande, un point d'appui immanquable pour les efforts des
« amis de la paix chrétienne et de l'ordre social, et une assurance solide
« que la religion ne sera plus proscrite dans le progrès de l'affranchisse-
« ment temporel et dans l'amélioration des institutions politiques.

« S'il nous en manquait une garantie, Messieurs, ne nous est-elle pas
« donnée par le nom seul de l'illustre Pontife qui nous bénit, par le nom
« de PIE IX ?

« En considérant ce grand homme, il me revient en esprit un mot que
« j'ai lu sur un autel de la magnifique cathédrale d'Amiens, que je visi-
« tais il y a deux jours, et je m'écrie :

« *Tantis auspicibus dabitur victoria plebi !*

« Messieurs, je sens que je dois vous fatiguer, et cependant je ne
« puis terminer sans décharger mon cœur près d'amis si généreux et si
« sensibles d'une partie de l'amère douleur dont il est accablé. Je viens
« d'un pays où règnent la misère et la désolation, la famine, la peste et
« la mort ! Je viens d'un pays qui, privé, par des causes sur lesquelles
« ma bouche doit rester ici fermée, de tout moyen de subvenir à ses
« propres besoins et de soutenir seul le poids toujours croissant de sa
« pauvreté, a supplié et supplie en vain la nation qui l'a réduit à cette
« extrémité de lui porter remède, de lui donner quelque assistance.
« J'en fais appel à vous ; j'en fais appel au monde ! Je n'en fais pas en
« ce qui touche à la politique, mais j'en fais et j'en ferai encore en ce
« qui touche à l'existence du peuple irlandais ! Je fais appel à toutes les
« nations de la terre, et je les conjure de crier honte sur l'avarice ty-
« rannique qui a commencé par nous priver, au profit de l'Angleterre,
« de tout moyen de remédier nous-mêmes à nos plaies sociales et à nos
« souffrances physiques, qui finit par le refus cruel de nous prêter
« quelque secours dans notre extrémité, et qui, pour surcroît de cruauté,
« nous accable de calomnies atroces dirigées contre nos évêques et notre
« clergé, d'insultes envers nos classes moyennes et de sarcasmes sur la
« pauvreté et l'agonie de notre peuple !

« Ce n'est pas un sujet sur lequel je doive ou même je puisse m'ap-
« pesantir ici plus longtemps ; mais, avant de l'abandonner, je vous sup-
« plie de croire que les événements d'aujourd'hui resteront indélébile-

« ment gravés dans mon cœur. Il est bien vrai que j'ai eu, hélas! à « déplorer l'absence et les motifs de l'absence de votre admirable et vé- « nérable prélat, et de l'illustre champion de la liberté civile et reli- « gieuse, M. de Montalembert; mais leurs cœurs étaient présents, pre- « nant part à cette scène magnifique, et répondant comme nous à « l'éloquence sublime qui retentit encore au fond de nos âmes!

« Et que pourrais-je dire? Comment me serait-il possible d'exprimer « mon admiration pour la charité si vraiment chrétienne et la généro- « sité incomparable qu'ont témoignée les dames les plus nobles et les « plus belles de la France, en plaidant aux portes de votre auguste ca- « thédrale la cause des pauvres Irlandais? Et comment parler de la ré- « ponse tout à fait noble que leur a donnée l'immense assemblée au- « jourd'hui réunie sous ses saintes voûtes?

« Les prières, les prières ferventes et puissantes de ces enfants du « Seigneur, les pauvres, ses fidèles, peuvent seules reconnaître ces « bienfaits, et elles monteront sans cesse au pied du trône du Dieu de la « charité, pour qu'il fasse pleuvoir sur la France ses bénédictions les plus « riches et les plus durables.

« Messieurs, encore une fois, au nom de ma famille et au nom de l'Ir- « lande, je vous remercie. Quand aux compliments personnels que vous « m'avez adressés, je ne vous retarderai pas par mes dénégations; je re- « dirai seulement que je vous remercie de tout mon cœur, et que je se- « rai véritablement heureux s'il m'arrive de les mériter dans la moin- « dre proportion. » (Applaudissements.)

Ainsi qu'elle avait été annoncée, la fête eut lieu le vendredi soir au Jardin-d'Hiver.

Dès huit heures, plus de deux mille personnes se trouvaient rassemblées dans ces magnifiques serres, véritable palais de fée, qu'illuminaient d'innombrables bougies se reflétant dans les bassins et les fontaines jaillissantes; des fleurs éclatantes, des gazons d'une fraîcheur printanière, des arbres rares et précieux, des statues, des tableaux, tout concourait à donner à ces jardins un aspect enchanté. Un orchestre nombreux occupait une tribune haute, et sur chaque pilastre on voyait des cartouches aux armes de la famille d'O'Connell, avec la fameuse devise :

« Salus hiberniæ oculus O'Connell! »

On ne saurait se faire une idée de cette réunion. Des ecclésiastiques parmi lesquels nous distinguâmes Mgr Lasagni, auditeur de la nonciature apostolique, M. l'abbé Coquereau, Mgr de Vayssière, etc.; des hommes politiques, la plupart de ceux qui avaient pris part au banquet

de la veille ; presque toute l'assemblée enfin qui se pressait à Notre-Dame; des étrangers de distinction, et notamment plusieurs victimes du récent désastre de la Suisse : M. le doyen Acby, de Fribourg; M. le chanoine de Rivac, du Valais ; M. V. Fisher, ancien député de Lucerne à la Diète ; les noms les plus connus de l'ancienne noblesse : les Dreux-Brézé, les Pastoret, les Lévis-Mirepoix, les Dampierre, etc., etc. ; des membres de la Chambre des Pairs et de celle des Députés : MM. Chapuys-Montlaville, Charles de Raineville, de Ruty, Digeon, etc., etc.; donnaient à la réunion le caractère imposant d'une manifestation nationale.

Le R. P. Lacordaire a été salué à son arrivée par d'unanimes applaudissements. L'un des commissaires l'a complimenté en ces termes :

« Mon Révérend Père,

« C'est un besoin pour nos cœurs de vous exprimer notre admiration « et notre reconnaissance pour les magnifiques enseignements que vous « nous faisiez entendre hier du haut de la chaire de Notre-Dame.

« Ce sera, nous l'espérons, une consolation pour vous de penser que « vous comptez ici autant de disciples et d'amis que d'admirateurs. »

Le R. P. Lacordaire, encore tout épuisé de ses glorieuses fatigues de la veille, a répondu :

« Messieurs,

« Il ne me reste plus de voix pour vous remercier. — Il ne me reste « que mon cœur ; vous savez qu'il est à vous depuis longtemps ! »

A huit heures et demie, des fanfares ont annoncé l'arrivée de M. O'Connell. Les commissaires, qui portaient à leur boutonnière les trèfles et les couleurs de l'Irlande, sont allés le recevoir à l'entrée du vestibule. La foule répandue dans le jardin s'est rangée à flots pressés sur les degrés qui conduisent à la salle circulaire et sur le parvis de cette salle. Il s'est alors passé une scène remarquable d'entraînement et d'enthousiasme. Des cris de *vive O'Connell !* ont éclaté partout ; puis la multitude s'est spontanément ouverte pour laisser monter près du fils du Libérateur le P. Lacordaire, M. de Cormenin, M. de Larochejaquelein, M. de Vatimesnil, M. de Barthélemy, que les acclamations allaient chercher au milieu de la foule et qu'elles saluaient l'un après l'autre. Une salle d'applaudissements et de *vivat* a accueilli le nom de M. le comte de Montalembert, dont l'absence était si profondément regrettée de tous. Enfin les cris ont redoublé au nom vénéré de Pie IX. Une immense acclamation s'est renouvelée par trois fois ; les mouchoirs, les chapeaux s'agi-

taient en l'air; l'allégresse, la vénération, l'amour se peignaient sur tous les visages.

Le silence s'étant rétabli, M. E. de Margerie, l'un des jeunes commissaires de la fête, s'est adressé à M. John O'Connell, et lui a dit :

« Monsieur,

« Après la religieuse et touchante cérémonie qui nous réunissait hier « aux pieds de la chaire de Notre-Dame, vous avez bien voulu vous re- « trouver encore une fois au milieu de nous; vous avez accepté la sim- « ple et cordiale fête de famille que vous offre aujourd'hui la jeunesse « catholique.

« Permettez, Monsieur, qu'en vous remerciant nous saluions en vous « l'héritier du nom et de l'œuvre du grand Libérateur.

« Permettez-nous de vous rappeler que votre illustre père a été notre « maître à tous. Aussi, lorsque nous venons vous exprimer ici notre « profonde et pieuse admiration pour son impérissable mémoire, nous « croyons encore obéir à son inspiration et réjouir ses cendres en di- « sant bien haut notre sympathie pour la cause sacrée de l'Irlande, no- « tre dévouement sans réserve à la cause sacrée aussi de la liberté civile « et religieuse.

« C'est, vous le comprenez, Monsieur, nous placer à la fois sous un « double et glorieux patronage; c'est rappeler au monde que nous « sommes les disciples d'O'Connell et les enfants de Pie IX. »

A ces mots, les cris ont recommencé, en mêlant les deux noms d'O'Connell et de Pie IX. Puis M. John O'Connell a pris la parole :

« Messieurs,

« J'ai beaucoup de peine à m'exprimer dans une langue étrangère ; — « étrangère, non, Messieurs, je ne saurais prononcer ce mot quand il « s'agit de la France et de l'Irlande. — La France a accueilli et secouru « l'Irlande. — L'Irlande a versé son sang pour la France.

« Non, Messieurs, la France et l'Irlande ne sont pas étrangères. (Bra- « vos prolongés.)

« Je suis si ébloui par les honneurs, les grandes bontés et les compli- « ments dont j'ai été l'objet depuis mon arrivée à Paris, qu'il m'est im- « possible de vous témoigner les sentiments qui se pressent dans mon « âme. La cérémonie d'hier, si grande, si touchante, si consolante pour « moi, aurait suffi pour me priver du pouvoir de m'exprimer, et cette « nouvelle marque de haute et généreuse considération et de bienveil- « lance extrême met le comble à mon embarras.

« Permettez, Messieurs, que je vous dise qu'à vous il appartient es-

« sentiellement de continuer et d'achever l'œuvre que mon père n'a « fait qu'ébaucher. Je ne suis que votre très-humble, mais aussi, j'ose « l'espérer, très-fidèle et très-dévoué collaborateur ! (Applaudisse- « ments.)

« Votre affectueuse et touchante mention du nom de mon bien-aimé « père, et la justice que vous rendez si généreusement à ses efforts pour « notre cause commune, — celle de la liberté civile et religieuse, — « me sont allées droit au cœur. Et j'éprouve un surcroît de bonheur qui « me transporte, lorsque vous m'assurez que vous vous proposez, Mes- « sieurs, de dévouer vos talents, vos esprits éclairés et tous vos tra- « vaux, avec ardeur, fermeté et persévérance, à la même grande cause, « qui n'est pas celle de votre pays, ni du mien exclusivement, mais « de tout pays et de tous les peuples de la terre ! (Cris d'enthou- « siasme !)

« Etrangers de naissance, nous devenons ainsi concitoyens en esprit. « Et sur le tombeau qui a été si honoré par vous, mon père (bravo ! « bravo !), et par la France, par la noble et généreuse France (bravo ! « bravo !) — nous faisons échange mutuel de nos vœux, et nous nous « engageons ensemble à travailler sans cesse et sans relâche, en toute « saison et en tout moment, pour le bonheur et le bien-être du genre « humain et l'accomplissement de la sainte volonté du Ciel, par la pro- « pagation universelle et l'établissement sur toute la terre du grand, du « glorieux, de l'éternel principe de la liberté civile et religieuse ! »

Des salves d'applaudissements éclatent avec plus de force que jamais, et M. O'Connell descend dans le jardin, recevant sur son passage les témoignages les plus respectueux et les plus empressés de sympathie.

Le concert a commencé : l'orchestre exécutait des morceaux de musique instrumentale ; et, quand il se taisait, des fanfares de trompe reprenaient du fond des bosquets : l'effet de ces cors de chasse était délicieux.

M. O'Connell s'est promené longtemps, entouré des félicitations et des hommages de tous, recevant les présentations et répondant à chacun avec une aisance parfaite.

Vers la fin de la soirée, un nouveau mouvement s'est manifesté dans l'assemblée. M. Berryer, malgré son état de souffrance, n'avait pas voulu manquer à cette fête. Il a été reçu par d'unanimes applaudissements.

M. le vicomte de Chateaubriand avait fait espérer qu'il se rendrait au milieu de cette jeunesse qui lui garde une si vive et si impérissable admiration. Il n'a pas pu accomplir son désir, et en a fait témoigner tous ses regrets. Il en a été de même de Son Excellence le nonce apostolique

et de plusieurs prélats français qui avaient accueilli avec bienveillance l'invitatien de la jeunesse catholique.

Vers onze heures, M. O'Connell s'est retiré. Avant de s'éloigner, il a voulu remercier l'assemblée, et, s'avançant vers M. Berryer, qui l'accompagnait, il l'a prié de lui servir d'interprète, tant auprès de la réunion qu'auprès de ceux des membres du Pariement français qui avaient pris part aux manifestations de ces deux journées.

Avec cet accent magnifique qui n'appartient qu'à lui, M. Berryer s'est adressé à la foule, plus compacte, plus attentive, plus unie que jamais, et dans quelques paroles sorties du cœur il a témoigné sa vénération pour le grand Libérateur dont il a, en quelque sorte, reçu les dernières et suprêmes pensées, son zèle ardent pour l'Irlande ; et surtout le dévouement sans réserve que les catholiques portent à cette liberté civile et religieuse dont la première condition est le respect des droits de tous. Rarement l'illustre orateur avait été plus noblement inspiré : grave et solennel, élevé et contenu, plein de mesure et de chaleur, il répondait merveilleusement aux dispositions de l'auditoire et remuait toutes les âmes. Lorsqu'enfin, arrivant à parler du glorieux Pontife qui siége au Vatican, il l'a représenté guidant, à l'exemple de ses grands prédécesseurs du moyen-âge, guidant les peuples dans les voies de l'ordre et de la liberté, l'enthousiasme n'a pas pu se contenir, et les derniers mots de cette courte allocution ont été couverts par les cris mille fois répétés de *Vive O'Connell! Vive Pie IX!*

L'assemblée s'est séparée sous ces belles et consolantes impressions.

Les catholiques, les libéraux sincères conserveront de cette soirée un long et profond souvenir. C'est la première fois que, sur l'appel de la jeunesse, des hommes politiques appartenant à toutes les nuances diverses, des citoyens pris dans toutes les fractions de la société, s'associent dans une protestation publique de sympathie pour la liberté civile et religieuse. Espérons que ce ne sera pas la dernière.

Tous les esprits élevés, en effet, ont compris la portée de cette manifestation ; malgré les émotions de la lutte parlementaire, les organes de l'opinion s'en sont préoccupés en France. A l'étranger, elle a fait une grande sensation. En Irlande, elle a été l'objet de témoignages particuliers de reconnaissance, et on nous permettra de nous y arrêter quelques instants ; il importe aux catholiques de France de savoir comment leurs frères d'Erin apprécient leurs efforts et répondent à leurs sympathies.

Les correspondants des journaux de Dublin ne tarissent pas sur les magnificences de la réception faite au chef de l'association du *Repeal*. La soirée du Jardin d'Hiver les a surtout frappés ; ils ne peuvent compa-

rer cette immense assemblee qu'à « *un meeting-monstre,* » (*monster meeting*) et l'enthousiasme qui s'y est manifesté n'a d'égal que « celui qui éclate en Irlande. »

On a été vivement touché de l'accueil que M. John O'Connell a rencontré également dans les classes les plus élevées de la société française, et notamment on signale le magnifique concert qu'a donné Mme la baronne de Montigny, où se trouvait en effet réunie l'élite de l'aristocratie, et où, par une attention pleine de délicatesse, des chœurs ont exécuté l'hymne à Pie IX et les chants de guerre de l'Irlande. Quand on sait combien l'orgueil anglais s'étudie à rabaisser les Irlandais, on comprend le prix que doit avoir l'hospitalité empressée et respectueuse de la France pour O'Connell, et c'est une noble représaille, digne des grands noms historiques de notre pays, d'avoir redoublé d'hommages envers la famille du Libérateur.

M. O'Connell a été vivement sensible à ces marques d'honneur. Voici ce qu'il écrivait dans une lettre à M. Ray, secrétaire de l'association du *Repeal,* lettre qui a été lue dans une des séances publiques.

Après avoir répondu aux nouvelles calomnies de l'Angleterre et appelé sur les auteurs des maux de sa patrie la justice divine, il passe à un sujet de grande consolation pour lui.

« Je ne pourrai jamais, tant que je vivrai, dit-il, témoigner assez ma « gratitude et mon admiration pour la bienveillance dont je suis com- « blé ici (la lettre est datée de Paris).

« L'éloquence puissante et généreuse du R. P. Lacordaire a trouvé un « écho dans les cœurs de plusieurs milliers de ses compatriotes réunis hier « sous les nobles voûtes de l'auguste cathédrale de Notre-Dame. Le nom « de mon bien-aimé père n'a jamais été honoré en Irlande par de plus « ardents, de plus sincères et de plus enthousiastes éloges. Une multi- « tude d'habitants de la grande cité, de tout rang, de toute classe, se « pressaient dans l'église. Les plus nobles et les plus belles dames ont « quêté pour le soulagement de l'Irlande, et les pauvres offraient leur « denier avec l'effusion de leur cœur. Quel contraste entre la noble con- « duite de ces artisans et de ce peuple de France et la dureté de ces « hommes d'Etat, de ces publicistes, de ces législateurs de l'Angleterre, « qui, après nous avoir ruinés depuis des siècles, nous refusent la plus « légère assistance au milieu des misères qu'ils nous ont causées !

« Il faut que je finisse : je suis encore tout ému et tout hors de moi « en présence de l'affectueuse générosité et des honneurs extrêmes « dont on me comble ici, et que je reporte à mon père et à l'Irlande. Je « ne puis exprimer convenablement les sentiments qui remplissent mon « âme, et qui dureront autant que ma vie. »

Les membres présents ont accueilli cette lettre par d'unanimes hourras. M. Dunne a repris :

« Messieurs, c'est une consolation profonde pour nous, qui avons « toujours prisé les enseignements de l'illustre défunt, de voir son « nom si révéré, si cher et si honoré par le peuple catholique de « France. (Ecoutez! écoutez!) Je pense répondre aux sentiments de « l'association entière en déclarant que la reconnaissance la plus vive « est due aux catholiques de France, et qu'elle doit leur être exprimée « avec une cordialité égale à celle qu'ils ont témoignée au guide ac- « tuel de l'Irlande. (Bravos!) Je demande qu'il en soit de même pour « les honneurs rendus à la mémoire de notre bien-aimé Libérateur. « (Bravos!) Je vote de plus pour que la lettre de M. O'Connell soit in- « sérée aux archives. »

La motion est adoptée à l'unanimité et avec acclamations.

Voici enfin une lettre que M. John O'Connell a adressée à M. le comte de Montalembert pour le remercier de la réception qui lui a été faite en France. Après avoir exprimé ses sentiments personnels pour le noble pair, le représentant de Limerik continue :

« Permettez-moi de vous dire que rien, même les résultats les plus « heureux que nous espérons obtenir pour l'Irlande, ne pourrait me « donner une satisfaction et une joie plus grande et plus vive que celle « que j'ai éprouvée, depuis que j'ai été à même de connaître et de com- « prendre pleinement l'organisation et le but de votre Comité pour la « défense de la liberté de conscience et des véritables droits de l'homme. « Les objets que vous avez en vue, la manière admirable dont vous cher- « chez à les atteindre, en prenant pour règle de conduite ce que la loi « permet et ce que la religion sanctionne, les hommes éclairés et émi- « nents qui se sont associés sous votre direction, tout, dans cette orga- « nisation, nous fait regarder le Comité, à nous étrangers, comme un « soleil moral qui s'est levé sur la France pour échauffer et stimuler « toutes ses facultés, lui donner une vie nouvelle qui la conduira à une « gloire réelle et durable.

« Je prends la liberté, Monsieur le Comte, de m'adresser à vous pour « vous prier d'être mon interprète auprès de toutes les personnes qui « ont si généreusement concouru avec vous à cette manifestation de « sentiments envers l'Irlande. Et d'abord remerciez pour moi Sa Grâce « l'archevêque vénéré et bien-aimé de Paris, lui dont l'Eglise a tant de « raison d'être fier, et que vous avez le bonheur d'avoir pour votre gar- « dien et chef spirituel. Remerciez pour moi ces dames qui à la no- « blesse de leur naissance joignent avec tant de grâce la noblesse de la

« charité, et qui ont plaidé le 10 frévrier, à Notre-Dame, la cause de « l'Irlande pauvre, malheureuse, mourant de faim.

« Remerciez cet illustre prédicateur dont l'âme s'est répandue en un « flot d'éloquence qui a entraîné nos cœurs et nos esprits le jour où la « France a honoré la mémoire de mon bien-aimé père. Remerciez ces « nobles pairs et ces députés aux idées élevées, qui se sont joints à vous « dans cette circonstance, afin de témoigner de leur dévouement aux « grands principes que mon père a défendus toute sa vie. Remerciez les « personnes charitables qui ont si spontanément et si généreusement « voulu contribuer au soulagement de la misère de l'Irlande. Parmi « elles, j'ai vu le pauvre offrant son obole afin de soulager la misère plus « cruelle encore de ses frères devant Dieu, qui ne cesseront d'être dans « ce monde leurs amis reconnaissants; je parle des malheureux habi- « tants de l'Irlande. Remerciez d'une manière particulière vos collègues « du Comité qui ont pris l'initiative de cette magnifique démonstration, « qui l'ont organisée et qui l'ont si admirablement réalisée. Ils ont « prouvé qu'il existe entre les peuples une véritable fraternité, basée « sur cette charité qui fut le dernier et le plus précieux des comman- « dements de notre Sauveur.

« Je crois pouvoir sans présomption vous promettre au nom de mes « compatriotes, les habitants de la catholique Irlande, leur gratitude, « leur affection et leurs cordiales prières, pour votre bonheur temporel « et éternel. Je vous promets leurs efforts, leur activité dans la grande « et belle cause à laquelle vous travaillez, et du succès de laquelle dé- « pend le maintien de la société et de l'autorité légalement constituée, « aussi bien que la paix et la prospérité de l'humanité, je veux dire la « cause de la liberté civile et religieuse.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« John O'Connell. »

Tel a été le retentissement de ces manifestations. En elles-mêmes, elles sont honorables pour notre pays; nous avons la confiance qu'elles ne seront pas stériles pour la grande cause de la liberté civile et religieuse.

Il ne faut pas se le dissimuler, c'est le commencement d'une ère nouvelle et l'aurore de temps meilleurs.

Un grand travail se fait aujourd'hui dans le monde; les vieilles sociétés européennes éclatent et se brisent. Le système inauguré en 1648 et consommé en 1815 s'écroule sans retour. Des temps nouveaux s'ouvrent pour les nations comme pour les gouvernements. A des titres divers et

sous des formes différentes, les peuples sortent de tutelle, et, de gré ou de force, ils réclament leur intervention dans les affaires et leur place au pouvoir. Pour sauver son influence nécessaire, l'autorité doit accepter des conditions nouvelles, et signer avec la liberté le pacte d'alliance qui, seul, peut assurer pour l'avenir la paix, l'ordre et la sécurité.

Mais cette transformation ne saurait s'opérer sans de graves ébranlements et sans des appréhensions redoutables. Une résistance insensée et d'anarchiques exigences n'allumeront-elles pas des discordes sanglantes? L'équilibre pourra-t-il s'établir par la sagesse des princes et par la modération des sujets? Les éléments formidables de destruction et de ruine qui fermentent dans la société ne monteront-ils pas à la surface, en jetant autour d'eux la désolation et la mort? Eventualités terribles qui tiennent les esprits en suspens et les frappent d'inévitables alarmes.

A l'intérieur, mêmes incertitudes. La désorganisation est partout; une immense lassitude accable les âmes, et une incurable faiblesse les paralyse. Les partis, si vivants autrefois, s'en vont en dissolution; la soif des intérêts matériels et le besoin de jouissances et de luxe absorbent et énervent toutes les facultés. Il y a encore une certaine agitation, mais factice et impuissante, parce qu'elle ne repose que sur des passions et nullement sur des doctrines. Il n'y a plus de conviction virile, il n'y a plus de dévouement énergique. Comme le disait Timon, il n'y a qu'une lutte d'ambition entre des conservateurs en place et des conservateurs sans place.

Et au-dessus de tout cela plane le plus triste sentiment, le sentiment de la peur. Le pouvoir a peur de l'opposition, l'opposition a peur du pouvoir, la bourgeoisie a peur du peuple, et la démocratie a peur des classes moyennes. M. de Lamartine a parlé de la *Révolution du mépris :* on la concevrait ; nous n'y croyons pas. Nous croirions bien plutôt à une révolution de la peur.

D'autant plus, et il ne faut pas se faire illusion à ce sujet, car les illusions sont le pire des dangers, d'autant plus que la peur a gagné aussi et principalement les honnêtes gens. Eux qui, par les temps de crise, peuvent surtout apporter dans la balance des événements le poids de l'honneur et de la probité, eux aussi ils tremblent. Surpris à l'improviste par des mouvements qu'on leur avait annoncés cependant, ils hésitent et ils n'osent se montrer. Ces armes nouvelles, qui sont mortelles partout ailleurs que dans leurs mains, ces droits et ces libertés dont l'usage n'est salutaire qu'avec leur concours, ils ne peuvent pas se résoudre à les employer résolument et avec intrépidité. La presse, l'association, le pétitionnement, l'électorat, c'est à peine s'ils les compren-

nent et s'ils osent s'en servir. Entre les exaltés et les rétrogrades, la liberté, qui aurait besoin de l'appui des esprits sages, justes, modérés, sincères, la liberté est presque seule.

Et pourtant, un désir secret et profond remue les cœurs. D'accord avec le désenchantement des uns et avec l'abnégation des autres, avec l'intérêt de tous, la nécessité d'un rapprochement sérieux sur un terrain nouveau et supérieur se manifeste de toute part. On sent bien le vide des questions matérielles, et on comprend que tout n'est pas dit avec des fin-courant et des actions de chemins de fer. Les débats de portefeuille, les querelles d'ambitieux satisfaits et d'ambitieux en disponibilité finissent par inspirer un véritable dégoût. En haine de la corruption et du trafic des convictions; en haine du despotisme aveugle et du radicalisme persécuteur, on se prend d'une vive alarme pour les droits de la conscience outragée, pour la religion mise en péril, pour la liberté violée. Et on voit bien qu'après tout, il n'y a dans l'avenir qu'un seul problème : « Sauvera-t-on l'indépendance de la foi ? Et la liberté religieuse sera-t-elle l'intime, l'impérissable sœur de la liberté civile ? »

Or, l'alliance de ces deux principes, qui ne peuvent vivre l'un sans l'autre, a été la doctrine, la pensée, la vie entière d'O'Connell. C'est l'œuvre souveraine de Pie IX ; c'est le nœud des temps nouveaux.

Hélas ! combien ces vérités éclatantes sont peu comprises encore ! Combien d'esprits généreux qui se dévouent à la revendication des droits civils et qui oublient ou qui sacrifient les droits de la conscience et de la religion ! Et toutes les difficultés qui éclatent en Europe d'où viennent-elles, sinon de ce divorce contre nature entre la liberté politique et la liberté religieuse, qui les compromet irrévocablement l'une et l'autre ?

C'est là donc où est le danger, c'est là où il faut porter tous ses efforts. Que les hommes de cœur, que les hommes de conviction, que les partisans sincères de la liberté en tout et pour tous se donnent la main et qu'ils serrent leurs rangs. Leur heure est venue, la société en péril les appelle et les invoque. Ils ont devant les yeux de magnifiques exemples et un guide infaillible. Qu'ils soient dans les faits et dans les actes quotidiens de la vie politique ce qu'ils ont promis d'être sur le cercueil d'O'Connell et sous la bannière de Pie IX.

Un instant d'élan et d'enthousiasme ne suffit pas : les premières tentatives que nous avons racontées sont d'excellents, de précieux, d'admirables germes. Il faut les féconder, il faut les multiplier, il faut leur assurer le progrès et le développement ; le salut de la société, le salut de la liberté sont à ce prix.

LE ROI DE BAVIÈRE ET LOLA MONTÈS.

La Bavière a été jusqu'ici considérée comme la Béotie de l'Europe moderne. A en croire un grand nombre de touristes et de politiques, ce royaume n'a aucune vie propre; les Bavarois ne sont que les esclaves très-humbles d'un vieux roi mené à la cravache par une aventurière à qui ses excentricités ont fait une renommée scandaleuse. Un écrivain du *Fraser's Magazine* est descendu dans la lice, armé de toutes pièces, pour venger de ces calomnies le *Numa* bavarois et sa spirituelle *Egerie* (*sic*). Le roi Louis, à en croire le champion britannique, a été méconnu, C'est en même temps un Haroun-al-Raschid et un Henri IV. Son seul tort est d'avoir secoué le joug de l'étiquette et d'avoir pris toute la ville de Munich pour son *valet de chambre*. Les anecdotes qui courent sur le compte du prince compromettent sans contredit sa dignité et ses mœurs; mais c'est très-injustement que l'*immense majorité* de ses sujets lui reproche certains excès d'autorité. Cette majorité est affligée d'un esprit trop étroit pour distinguer le fond de la forme. « Si le roi Louis Ier eût été un tyran, il se fût peut-être fait détester; mais, *à coup sûr*, il eût joui de l'estime universelle; il a osé se révolter contre le plus puissant de tous les tyrans, la coutume, et on le méprise. »

Et pourtant ce monarque mérite beaucoup plus d'éloges que la plupart des souverains de l'Europe. Il a fait exécuter de très-grands travaux dans le royaume. La pensée qu'on prête à Charlemagne d'avoir voulu relier par un canal le Mein au Danube, a été réalisé. Les chemins de fer ont trouvé dans ce prince un protecteur aussi ardent qu'éclairé. Il a fait de Munich, ville de médiocre étendue bâtie au milieu d'une plaine, l'une des cités les plus belles et les plus intéressantes de l'Europe. Tels sont, aux yeux du rewiever anglais, les titres du roi de Bavière à la reconnaissance de ses sujets. Ces titres, loin de nous la pensée de les méconnaître; mais est-ce une raison de métamorphoser Sa Majesté Louis Ier en Numa Pompilius et la danseuse Lola en nymphe Egerie? Nous ne le pouvons pas, et le public sera sans doute de notre avis. Avant de discuter la chose, qu'il nous soit permis de faire connaître, d'après le touriste anglais, quelle était la position de Louis de Bavière et de ses Etats le jour où Lola, exilée de France par la mort de Dujarrier, vint lui chercher un successeur à Munich.

A son avénement au trône, Louis Ier professait les opinions les plus libérales. Admirateur passionné de la constitution anglaise, quoiqu'*il*

unisse à son amour pour la liberté les instincts les plus absolutistes, le monarque eût octroyé volontiers à ses sujets la charte libérale dont il les gratifiait dans ses rêves. Mais les Allemands n'étaient pas encore mûrs pour la liberté. D'ailleurs les mouvements révolutionnaires de 1830 effrayèrent le prince ; il eut l'imprudence de parodier l'Autriche. Le gouvernement bavarois devint tyrannique ; il se rendit odieux à tous ceux qui ne profitaient pas des abus du pouvoir. Bref, ajoute l'historien, l'Etat tomba sous l'influence *des Jésuites*. Quoi qu'il n'y ait pas de Jésuites en Bavière, le peuple comprit tout d'abord que les bons Pères étaient responsables de la mauvaise direction imprimée aux affaires publiques. Des mécontentements éclatèrent dans tout le royaume.

Ce fut alors qu'apparut la libératrice Lola. Vint-elle à Munich par hasard, sans idée arrêtée, ou bien avait-elle un but déterminé ? L'écrivain anglais l'ignore comme nous. Il nous apprend seulement qu'il court à ce sujet deux versions contradictoires. Selon la première, quelques hommes politiques, désireux de soustraire la Bavière à l'influence autrichienne, auraient cherché une femme qui pût les aider à accomplir la révolution qu'ils méditaieut. Leurs agents ayant vu Lola Montès à Paris, l'auraient engagée pour ce rôle. Selon la seconde version, qui est la plus naturelle et la seule probable, le roi lui-même, après avoir aperçu la danseuse au théâtre, aurait fait demander à la pétulante Espagnole un peu d'amour en échange de beaucoup d'or. A peine proposé, le marché on le pense bien, fut conclu, et elle devint l'idole du monarque. « Loin de nous, s'écrie *le puritain* du *Fraser's magasine*, la pensée de faire le panégyrique de cette femme à mœurs scandaleuses ; non, certes, il y a certaines lois morales, éternelles et immuables, qu'il ne doit jamais être permis de transgresser. Mais l'injustice et le mensonge doivent toujours révolter les honnêtes gens. Or, tout ce qu'on raconte de Lolla Montès est mensonge et calomnie : il n'est pas vrai qu'elle se promène sur les places et dans les rues suivie d'un féroce boule-dogue et armée de pistolets ; il n'est pas vrai qu'*elle trompe le roi* (proh pudor !), qu'elle batte ses domestiques, qu'elle s'amuse à égratigner ses nombreux adorateurs, etc. Ajouter foi à tous ces bruits, c'est avoir une bien étrange idée du bon goût et du bon sens du roi Louis, qui a fait de cette prétendue furie son principal conseiller.

« La vérité est que toutes ces calomnies ont été inventées par *les Jésuites fidèles, en cette circonstance, aux préceptes de Loyola et de ses dignes disciples*. Si parfois la NOUVELLE REINE DE BAVIÈRE (sic) a témoigné publiquement le ressentiment légitime d'une femme passionnée et vive, *sans cependant violer en aucune façon les règles de la* PLUS STRICTE BIENSÉANCE, c'est qu'elle avait été PRESQUE toujours insultée par des hommes

d'un rang élevé avec tant de grossièreté *que le manant le plus brutal de l'Angleterre eût rougi d'agir ainsi.* »

Les ennemis de Lola, sachant, par expérience, que le roi, doué d'une imagination poétique, a horreur de tout ce qui est bas et ridicule, travaillèrent sans relâche à rendre le caractère de la favorite si vil et si méprisable que le roi finit par rougir de sa passion. Mais Louis, comprenant tout d'abord à qui il avait affaire, certain d'avoir deviné la vérité, *n'a pas hésité un seul instant à* conserver à sa *Lolitta* son affection, sa confiance, SON ESTIME. Dans des vers adressés à sa bien-aimée absente, vers traduits mot à mot par le gentleman auquel *ils ont été communiqués,* le barde royal s'exprime ainsi :

. . . . . .
Plus ils te haïssent et plus tu es aimée.
. . . . . .
Je t'appartiens à jamais.
Pour toujours tu es à moi.
. . . . . .
Grâce à toi, ma vie est anoblie,
Ma vie qui, sans toi, était solitaire et vide!
. . . . . .
Chaque persécution que tu endures
Devient un nouvel anneau de la chaîne
Dont en luttant pour le triomphe de la vérité
Tu m'as enlacé pour le reste de ma vie!

Après avoir cité ces vers avec une complaisance tout amicale, l'auteur décrit minutieusement la maison de la favorite, vrai *bijou* dans le style italien, construit, sous les yeux de la danseuse, par son architecte. « Tout gentleman anglais, *car Lola a un grand respect pour l'Angleterre et pour les Anglais,* est admis, sur la présentation de sa carte, à visiter l'intérieur de ce petit palais, *qui surpasse de beaucoup toutes les autres habitations de Munich.* » Ravi de ce *privilége* accordé aux hommes de la nation, et dont il a joui sans aucun doute, l'écrivain s'exalte jusqu'à écrire les lignes suivantes :

« Lola Montès a des habitudes de vie *fort simples.* Elle mange peu et se nourrit de mets les plus ordinaires, *accommodés selon les usages de la cuisine anglaise.....* Elle se lève de bonne heure et travaille beaucoup. La matinée, avant et après son déjeuner, est consacrée aux affaires semi-publiques.... A déjeuner, elle tient une sorte *de lever ;* elle *reçoit les hommages des ministres présents,* des professeurs, des artistes, des *Anglais.....* Bien qu'elle ait des passions violentes, mais qui se calment promptement ; bien qu'elle ressente des haines profondes, mais qui ne

sont pas vindicatives ; *quoiqu'elle manque parfois de réserve et de tenue*[1], elle peut être et elle est presque toujours une femme charmante, *d'une société délicieuse*..... La toilette est pour elle une arme dont elle fait un usage terrible ; car elle veut que tous les hommes qui s'approchent d'elle soient épris de ses charmes.... Mais toute médaille a son revers... Lola Montès aime trop le pouvoir pour le pouvoir ; *elle s'abandonne trop* promptement à ses antipathies, et elle *les conserve avec trop de persévérance*... Une idée fixe empoisonne son repos : ELLE A CONSACRÉ SA VIE A L'EXTIRPATION COMPLÈTE DES JÉSUITES DE LA BAVIÈRE ; elle croit trop à leur influence active.... *Tous les individus pour lesquels elle a de l'éloignement, sa passion dominante les transforme en Jésuites.*

« Au point de vue politique, Lola Montès occupe une position importante en Bavière ; elle a des *agents* et des *correspondants* dans les différentes cours de l'Europe. En général, le roi vient lui rendre visite de onze heures à midi. Quelquefois elle se rend au palais, d'après sa demande, pour délibérer avec lui OU AVEC LES MINISTRES sur les affaires d'Etat. Elle doit probablement à *ses liaisons intimes* avec les journalistes de Paris cette connaissance pratique des hommes et des choses politiques qui lui est si utile dans sa position actuelle.... Le dernier changement de ministère est son ouvrage ; c'est par elle que le prince Wallenstein a été nommé ministre des affaires et M. Bern ministre de l'intérieur..... Elle peut être consultée avec autant de sécurité que d'avantage dans les affaires les plus sérieuses. *C'est d'après ses avis* que le roi, revenant aux *principes de sa jeunesse*, s'est déterminé à ne plus suivre la voie fatale où il s'est engagé depuis 1830.... Lola Montès n'inspire ni haine ni mépris à aucun des membres de la famille royale, hommes ou femmes ; *ils la regardent tous plutôt* COMME UN PERSONNAGE POLITIQUE que comme la favorite du roi... On assure, et cette nouvelle paraît *certaine*, que la reine de Bavière a tout récemment déclaré au roi, *vraisemblablement avec l'assentiment des princes et des autres membres de la famille royale*, que, si Sa Majesté désirait que la nouvelle comtesse de Landsfeld fût officiellement présentée à la cour, elle n'y mettrait aucun empêchement. »

Après avoir lu ce panégyrique, nous nous sommes demandé si l'auteur ne serait pas, par hasard, l'un de ces nombreux *agents* ou *correspondants* que Lola entretenait dans les différentes cours de l'Europe. L'hypothèse est assez impertinente, il le faut reconnaitre ; mais il paraît que l'écrivain anglais le prévoyait, car il termine sa notice par les lignes suivantes :

[1] Malgré ses *habitudes de stricte bienséance*. Voir plus haut.

« En finissant cet article, qu'il nous soit permis de rappeler que nous n'avions nullement l'intention de justifier la liaison du roi de Bavière et et de sa favorite, et que *tout ce que nous proposions* c'était *d'expliquer* leurs relations actuelles, et de démentir des *calomnies* et des *mensonges* qui ne sauraient servir à la cause de la morale. »

Faut-il l'avouer? Cette justification préalable a fait naître en nous de nouveaux soupçons. Nous serions presque tenté de voir dans le *gentleman* qui rend un si éclatant hommage aux talents politiques de Lola Montès quelque envoyé du libre échange, chargé de convertir à la doctrine de M. Cobden *le principal conseiller* de la majesté bavaroise. — Mais, infortuné diplomate! il a suffi d'une bourrasque populaire pour emporter toutes ses espérances! Les nations ne veulent plus aujourd'hui être gouvernées par des Pompadour et des Dubarry. Un noble instinct leur dit que des libertés octroyées par des mains impures ne sont qu'un leurre jeté à la multitude exécrée. Le 10 de ce mois, c'est-à-dire quelques semaines après la publication de l'article analysé plus haut, Lola Montès s'enfuyait de Munich au milieu des cris de malédiction au peuple indigné! La répulsion que la courtisanne inspirait aux populations était donc encore plus profonde que la haine qu'on leur avait soufflée contre des Jésuites imaginaires!

Après avoir lu le panégyrique qui précède, les lecteurs du *Correspondant* voudront sans doute avoir aussi sous les yeux le récit de cette émeute d'un nouveau genre, émeute qu'il ne faut attribuer à aucune passion démocratique, à aucune pensée révolutionnaire, mais uniquement au scandale donné à tout un royaume par une nouvelle Dubarry. Voici, en très-peu de mots, toute l'histoire de cette *expulsion*.

Il existait à Munich, sous le nom des cinq provinces dont se compose la Bavière, cinq associations d'étudiants (*Pfalzer, Schwaben, Franken, Ravaren, Isaren,* lorsque la *comtesse de Lansfeld* en créa un sixième sous le nom d'Alemania. Les membres de cette dernière association s'étant présentés aux cours de l'Université, vêtus d'un uniforme, leurs condisciples les accueillirent par des huées et des sifflets.

Le lendemain les mêmes cris se renouvelèrent. Les *Alemanen*, poursuivis par leurs condisciples, furent obligés de chercher un refuge dans une boutique. Ainsi menacés, les associés de l'Alemania écrivirent à Lola Montès pour réclamer son appui. Celle-ci monta aussitôt en voiture, se rendit chez le directeur de la police pour lui donner des ordres. Poursuivie à sa sortie de la maison de ce fonctionnaire par une foule immense, elle fut obligée de se réfugier dans l'église des Théatins. Pendant ce temps le recteur de l'Université notifiait aux étudiants la fermeture de tous les cours jusqu'au semestre d'hiver. Cette nouvelle porta à

son comble l'irritation des jeunes gens. Toutefois, le 10 février, ils se rendaient paisiblement au ministère de l'instruction publique pour y faire entendre un VIVAT en l'honneur du prince Wallerstein, lorsque, devant les bureaux de ce ministère, deux détachements de gendarmes, commandés par un capitaine Bauer, favori de la comtesse de Landsfeld, se précipita sans avertissements préalables sur les étudiants qu'ils poursuivirent à coups de sabre. Un ouvrier qui travaillait paisiblement tomba blessé à mort par cette troupe. Cette nouvelle, bientôt connue de tous, exaspéra les esprits ; les membres de la municipalité se rassemblèrent, et, à force d'insistance, ils réussirent à arriver jusqu'au roi. Mais ce prince les congédia avec cette réponse : « Je vous ferai connaître demain ma volonté. » L'émeute éclata alors ; le peuple se fit des armes de clôtures brisées ; des voitures de brasseurs furent renversées et servirent de barricades. La révolte était générale lorsque le ministre de l'intérieur, nommé par l'intermédiaire de Lola Montès, vint annoncer aux magistrats rassemblés à l'Hôtel-de-Ville que Sa Majesté promettait de faire rouvrir l'Université à Pâques. « Non, non, la réouverture immédiate, crièrent toutes les voix ! »

Le lendemain, sur la demande des pairs du royaume présents à Munich, le roi consentit au départ de la favorite. En effet, une voiture lancée au galop emporta la comtesse loin de la ville. Le peuple, dont la fureur n'est pas encore assouvie, se précipite sur ses traces ; mais il revient bientôt sur ses pas, et court enfoncer la porte du palais de Lola Montès. Tout est saccagé. Le roi, qu'on ne s'attendait pas à trouver dans ce lieu, est atteint par plusieurs pierres lancées contre les croisées. Le prince, entouré par quelques officiers qui le couvrent de leur corps, ordonne à l'un d'eux d'aller annoncer au peuple, qui encombre la rue, que l'Université est immédiatement rouverte. L'émeute s'arrête aussitôt, et, à la vue du roi, la population entonne le *God save the king.*

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la *libératrice* est établie en Suisse.

Pour nous, qui réprouvons toutes les violences populaires, nous ne pouvons cependant nous empêcher de saluer comme une espérance ce progrès de la moralité publique. Au XVIIIe siècle, la cour et la ville s'agenouillaient aux pieds d'une favorite : la Dubarry avait des courtisans. Aujourd'hui, une ville entière s'insurge contre Lola Montès, et la chasse. Et tout le monde applaudit, excepté M. Thiers, qui, dit-on, reproche aux Bavarois d'être des *ingrats.*

REVUE SCIENTIFIQUE.

SCIENCE APPLIQUÉE AUX ARTS. — NOUVEAU PROCÉDÉ POUR LA REPRODUCTION DES IMAGES, par M. NIEPCE DE SAINT-VICTOR. — M. Niepce de Saint-Victor est le neveu du célèbre inventeur de la photographie ou de cet art merveilleux, incroyable, qui apprend à fixer à la surface du papier ou de plaques métalliques les images formées au foyer des lentilles dans la chambre obscure. L'agent merveilleux de ces étonnantes reproductions était jusqu'ici la lumière elle-même, réfléchie avec différents degrés d'éclat par chacun des points du tableau; la brillante découverte de M. Niepce de Saint-Victor permet de substituer aux rayons lumineux l'action non moins étonnante des vapeurs. Il reconnaît d'abord aux vapeurs d'iode une propriété singulière que rien n'avait fait soupçonner ; la propriété de se porter sur les noirs d'une écriture, d'une gravure, etc., à l'exclusion des blancs. Qu'on prenne, par exemple, une gravure, qu'on la soumette à la vapeur d'iode pendant cinq minutes environ, à une température de 15 à 20 degrés, qu'on l'applique ensuite sur du papier collé à l'amidon et mouillé avec de l'eau acidulée, et l'on ne verra pas sans quelque surprise qu'il s'est formés sur le papier un dessin admirable de pureté, et reproduisant tous les détails de la gravure. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que l'on peut tirer plusieurs exemplaires de la gravure sans lui faire subir de nouvelles préparations ; et que même les dernières épreuves sont plus nettes que les premières. La théorie de cette curieuse reproduction est très-simple : l'amidon humide enlevant l'iode aux parties noires qui en ont absorbé des quantités proportionnelles à leur teinte plus ou moins foncée, forment avec lui un iodure bleu bien connu des chimistes, et cet iodure retrace le dessin primitif avec tous ses contours. Mais le nouvel art ne s'arrête pas en si bon chemin. Si l'on applique la gravure iodée sur un nouvel enduit d'amidon humide adhérent à nne plaque de cuivre, le cuivre à son tour enlevera l'iode à l'amidon; et l'iodure de cuivre, ainsi formé, retracera sur le métal l'image parfaite de la gravure,

qui, dans cette série de transformations magiques, n'est nullement altérée, et peut se reproduire à l'infini.

Le nouveau procédé suffit donc à décalquer toute espèce de dessin, quelle que soient l'encre ou le crayon qui lui aient donné naissance : l'encre grasse ou aqueuse, l'encre de Chine, la mine de plomb donnent des résultats également satisfaisants ; et voici le moyen infaillible de réussir : on plonge le dessin pendant quelques minutes dans une eau légèrement ammoniacale ; on le passe à l'eau acidulée ; on laisse sécher, et l'on expose ensuite à la vapeur d'iode. Si l'on substitue au papier des plaques de porcelaine, de verre, d'opale, d'albâtre ou d'ivoire enduites d'empois, la reproduction sera incomparablement plus parfaite. Lorsque le dessin, ainsi obtenu, est parfaitement sec, on le recouvre d'un vernis transparent, et, placé sous verre, il acquiert une fixité presque absolue. Le dessin est renversé ; mais si on s'est servi de verre ordinaire que l'on retourne ensuite, l'image est redressée, et il suffit de placer derrière une feuille de papier pour la faire pleinement ressortir. Sa couleur sera bleue, violette ou rouge, suivant que l'amidon sera plus ou moins cuit.

Si l'on s'est servi d'une plaque d'argent, on pourra, après l'action exercée par l'iode, la soumettre aux vapeurs de mercure, et obtenir ainsi une image entièrement semblable à celles des épreuves daguerriennes.

Soumises à la vapeur d'iode, les plumes bigarrées de noir ou de blanc, celles, par exemple, des ailes de la pie ou de la queue du vanneau, et tout autre assortiment de ces deux couleurs, se comportent absolument comme les gravures ou dessins iodés : elles se peignent elles-mêmes à la surface du papier et du métal.

On peut à la vapeur d'iode substituer la teinture d'iode alcoolique ou aqueuse ; on y plonge la gravure ; on l'applique sur le papier préparé d'avance, ou sur la plaque métallique : les premières épreuves sont d'abord quelque peu confuses, mais leur netteté s'accroît rapidement, et bientôt la reproduction ne laisse plus rien à désirer. Si l'on place la gravure, ainsi iodée, entre deux plaques de cuivre, la plaque en contact avec le *recto* donnera une image renversée, la plaque en contact avec le *verso* une image directe, et il sera clairement démontré que la cause de ces si intéressantes reproductions est réellement une force d'attraction exercée par le métal sur les molécules de l'iode.

Il n'était pas probable que les vapeurs ou les dissolutions d'iode fussent seules douées de cette singulière propriété ; aussi M. Niepce de Saint-Victor ne tarda pas à reconnaître que le chlore et les vapeurs d'acide phosphorique, de sulfure d'arsenic jaune, de chlorure de

chaux, etc., donnent également des images très-bien terminées des gravures exposées à leur action.

Toutes les substances dont nous venons de parler adhéraient de préférence aux parties noires du dessin, et donnaient par conséquent des épreuves positives, il en est d'autres qui, au contraire, adhèrent en plus grande abondance aux portions blanches, et peuvent servir à la formation d'images négatives. Si l'on trempe une gravure dans de l'eau acidulée par l'acide nitrique, qu'on la laisse sécher quelque peu, et qu'on l'applique ensuite sur une plaque de cuivre, on obtient immédiatement une épreuve négative ordinairement très-lisible, et qui le devient dans tous les cas sous l'influence de l'haleine humide. Traitée de cette manière, une plume noire et blanche donne une épreuve où le blanc seul s'est reproduit. M. Niepce a trempé dans l'acide azotique pur une feuille d'impression; il l'a appliqué sur une plaque de cuivre, et il a obtenu des caractères en relief qui représentaient parfaitement une planche typographique.

Mais voici une nouvelle particularité très-digne d'attention : les vapeurs d'iode, de chlore, etc., adhèrent aussi aux reliefs d'un dessin, de préférence aux creux; elles s'attachent aux tranches saillantes des corps : ainsi un timbre sec sur papier blanc se reproduit aussi parfaitement qu'une gravure; et cela dans l'obscurité la plus grande comme au contact de la lumière; dans le vide comme au sein des atmosphères gazeuses, quelles qu'elles soient; et nous entrons de cette manière en possession d'un moyen nouveau de reproduction autographique.

Nous n'entrerons pas dans le détail des modifications singulières que M. Niepce de Saint-Victor fait subir aux épreuves obtenues sur métal. L'image produite par l'iode sur le cuivre tend à s'effacer; mais l'expose-t-on à la vapeur de l'ammoniaque pur pendant quelques minutes, une modification profonde s'opère : le cuivre non iodé blanchit, perd son éclat métallique, tandis que le cuivre iodé brunit; l'image alors devient plus apparente qu'elle n'était, par la double raison que l'éclat spéculaire du métal est détruit, et que l'opposition entre les clairs et les ombres devient plus grande qu'elle n'était auparavant; la nouvelle image ne s'efface pas, même quand on la frotte avec du coton imprégné de tripoli.

En même temps qu'il créait un art nouveau, M. Niepce de Saint-Victor étudiait avec le plus grand soin les perfectionnements dont la découverte de son oncle est susceptible encore, et ses études ont mis en évidence un excellent procédé de photographie sur verre, dont on peut attendre dans l'avenir des résultats merveilleux. Voici comment il prépare ses plaques : il prend dans le blanc d'œuf la partie la plus claire,

il la mêle à de l'iodure de potassium ; puis, après l'avoir coulé sur les plaques, il laisse sécher à la température ordinaire. Lorsqu'on veut opérer, on plonge la plaque dans l'acéto-nitrate d'argent, ou bien l'on verse simplement sur elle la solution d'acéto-nitrate : la couche d'albumine est alors insoluble dans l'eau ; elle adhère fortement au verre; placée au foyer de la chambre obscure, puis traitée par l'acide gallique, comme dans les procédés de M. Blanquard-Everard, elle donne des images d'une pureté et d'une finesse de traits tout à fait remarquables : ce sont des épreuves négatives, mais très-propres à fournir plus tard des épreuves positives par les procédés connus.

Il est inutile de dire que ces belles recherches ont été accueillies avec une sorte d'enthousiasme ; elles honorent à la fois et M. Niepce de Saint-Victor et la France. Simple lieutenant dans la garde municipale à cheval, notre habile expérimentateur n'avait d'autre laboratoire que la salle de police de la caserne habitée par lui. Grâce à la bonne conduite des gardes municipaux, cette salle était ordinairement vide, et rien ne troublait les patientes études qui devaient aboutir à une brillante découverte. Voilà donc les molécules de vapeurs devenues à leur tour des pinceaux, ou, mieux, transformés en dessinateurs incomparablement exercés, qui renouvellent sous nos yeux les prodiges opérés jusqu'ici par les rayons lumineux, incomparablement plus déliés, et cependant d'une si grande efficacité.

Quelques-uns de nos lecteurs s'étonneront peut-être de nous voir attribuer à M. Niepce l'oncle l'invention incomparable de la photographie, devenue, par un déplorable renversement de tous les droits, comme la propriété exclusive de M. Daguerre : il est cependant prouvé jusqu'à l'évidence que M. Daguerre apprit de M. Niepce le secret de fixer les images de la chambre obscure, secret qu'il développa et perfectionna plus tard en découvrant les procédés de la daguerréotypie, fondés sur le double emploi de l'iode comme fond du tableau, des vapeurs de mercure comme traçant avec une perfection inimitable l'image que rien ne faisait encore apparaître. La daguerréotypie, sans aucun doute, est l'œuvre de l'artiste immortel qui lui a donné son nom ; mais nous déplorerons toujours cet engouement fatal, cette injustice criante qui ont refoulé au second rang et presque dans le néant le nom de l'homme si ingénieux qui le premier résolut complétement l'immense problème de la fixation des fugitives images formées au foyer des lentilles.

Curieuse expérience de M. Zantedeschi. — Plusieurs disques de porcelaine dégourdie ont été peints d'un seul côté avec de l'oxyde de cobalt, et recouverts sur les deux faces par une couche de vernis ordinaire à porcelaines ; puis rangés en pile dans le four, de manière que le côté

peint de chaque disque fût en regard du côté blanc du disque suivant. La distance des disques variait de 2 à 10 millimètres. Or, quand on retira la porcelaine du four après la cuisson, on vit, non sans surprise : 1° que des images bleues s'étaient formées sur les faces primitivement blanches, et reproduisaient les dessins tracés sur les faces en regard ; 2° que ces images étaient plus ou moins intenses, plus ou moins bien terminées, suivant que la distance de séparation était plus ou moins grande. Ces images sont évidemment formées par une sorte de transport ou d'évaporation spontanée des molécules de l'oxide du cobalt, qui ont traversé les deux couches de vernis pour s'arrêter sur le fond opaque de la porcelaine. Ce fait, dont les arts tireront sans doute un grand parti, a beaucoup d'analogie avec les recherches de M. Niepce, et nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Fabrication artificielle de diverses pierres précieuses, par M. Ebelmen. — Voici encore une de ces conquêtes brillantes qui font époque dans la science, et qui excitent un intérêt universel. Il s'agit d'une nouvelle méthode pour obtenir par la voie sèche un grand nombre de combinaisons cristallines. Le secret à chercher consistait dans la découverte d'une substance qui pût, à une haute température, jouer le rôle que l'eau joue à la température ordinaire ou à des températures peu élevées, à l'égard des corps qu'elle tient en dissolution.

Tout le monde sait que pour obtenir de beaux cristaux il suffit, dans un très-grand nombre de cas, de faire évaporer l'eau qui tient en dissolution la substance qui doit cristaliser. Or, il est des corps, l'acide borique, par exemple, qui jouissent de la double propriété, 1° d'être pour la plupart des oxydes métalliques des dissolvants énergiques ; 2° de se volatiliser à une très-haute température ; et il était permis de penser qu'en mélangeant l'un de ces corps avec des proportions déterminées de certains oxydes, et faisant fondre le mélange dans un fourneau à reverbère, on obtiendrait des combinaisons cristallines. L'expérience a pleinement confirmé les heureuses prévisions de M. Ebelmen. Un mélange d'alumine et de magnésie, dans les proportions qui constituent la spinelle, traité ainsi par l'acide borique a fourni une masse compacte sillonnée par une foule de cristaux octaèdriques qui se coloraient en rouge ou en bleu par l'addition d'une petite quantité d'oxyde de chrôme ou de cobalt ; ils rayaient fortement le quartz et présentaient la composition intime, les caractères distinctifs des cristaux si bien décrits par Hauy. C'étaient vraiment les spinelles de la nature sans aucune trace du dissolvant employé. Le jeune et savant directeur de Sèvres a formé ainsi de toute pièce des cymophanes, des émeraudes, des péridots, des beryles, des corindons, du fer chrômé, etc., etc. ; tou-

jours les cristaux artificiels présentaient une identité complète avec les pierres précieuses naturelles. Quelquefois seulement il fallait à l'acide borique substituer le borax, dissolvant plus énergique et plus fixe encore. Tout fait espérer que cette méthode si simple enrichira la chimie d'un grand nombre de combinaisons nouvelles, qui établiront un lien plus intime entre la minéralogie et la chimie, sciences dont les points de contact sont déjà si nombreux.

Ces expériences aussi jetteront une nouvelle lumière sur les causes mystérieuses qui ont présidé à la formation de diverses espèces minérales. En montrant en effet que certaines espèces complétement infusibles à la température de nos foyers ont pu cristalliser à la faveur d'un dissolvant, à des températures de beaucoup inférieures à celle de leur fusion, on peut se rendre raison de leur présence dans certaines roches, où elles sont associées à des espèces d'une fusibilité différente. Sans prétendre que l'acide borique ou les borates aient été dans tous les cas le véhicule naturel qui a servi à opérer la cristallisation de ces pierres dures, on peut cependant faire remarquer que dans certaines localités il se dégage du sein de la terre des quantités considérables de cet acide, entraîné par des courants de gaz ou de vapeur d'eau. Ces dégagements sont en relation évidente avec les phénomènes volcaniques. Pourquoi ne seraient-ils pas accompagnés de la formation, dans l'intérieur de la terre, d'espèces minérales cristallisées, que les soulèvements du sol ont pu amener près de la surface.

Les échantillons obtenus jusqu'ici par M. Ebelmen, sans être microscopiques, sont cependant de très-petite dimension. Arrivera-t-on à produire des cristaux volumineux ? Il ne semble pas douteux qu'en opérant sur des masses beaucoup plus considérables, qu'en les exposant à la température des fours qui servent au travail du fer, pendant un temps suffisamment long, on ne parvienne à obtenir des cristaux d'un certain volume ; cette prévision est conforme à toutes les analogies.

Il y a deux ans déjà, M. Ebelmen était arrivé par une autre méthode à des résultats très-remarquables. En exposant à l'air humide l'éther silicique, qui s'évaporait ainsi lentement, il avait vu se former, presque sous ses yeux, des masses d'hyalite, incolores et diaphanes comme le cristal de roche le plus pur; ou des masses opalines, et qui comme l'hydrophane devenaient transparentes dans l'eau. Il a présenté depuis à l'Académie des échantillons plus volumineux de ces mêmes produits ; quelques lentilles, déposées dans les ballons de verre dont il se servait, ont jusqu'à cinq et six centimètres de diamètre, et le mouvement moléculaire se continue encore au sein de ces masses solidifiées depuis quinze mois.

En mêlant à l'éther silicique des dissolutions alcooliques de matières colorantes, on obtient les teintes les plus variées. Le chlorure d'or, par exemple, colore la masse en beau jaune de topaze. Il y a plus; au bout d'un certain temps, et sous l'influence de la lumière diffuse, des lammelles d'or se développent avec leur éclat métallique au sein de la masse solidifiée, et lui donnent l'aspect de l'aventurine. Ces apparitions de lames métalliques au milieu d'une masse solide sont un phénomène remarquable dont l'étude amènera l'explication d'un grand nombre de faits, de la formation, par exemple, des aventurines naturelles. Exposée à la lumière directe du soleil, l'aventurine au chlorure d'or se colore en bleu, en violet, en rose, tout en restant transparente. Quand les cristaux d'or sont très-nombreux, la masse, vue par transmission, se colore en vert.

L'hydrophane artificielle absorbe avec avidité la plupart des gaz, le gaz ammoniaque, l'hydrogène sulfuré, le gaz chlorhydrique, etc. On peut la comparer sous ce rapport aux substances les plus absorbantes, au charbon de bois, par exemple, et il sera curieux d'observer comment, après cette absorption, ses propriétés optiques auront été modifiées. M. Arago avait déjà commencé cette étude sur des hydrophanes naturelles; il nous promet de la continuer sur les beaux échantillons de M. Ebelmen : c'est une bonne fortune pour la science; puisse-t-il accomplir cette promesse!

Sur un nouveau procédé de traitement métallurgique de MM. Rivoz et Phillips. *Rapport de* M. Pelouze. — Un nouveau mode de traitement des minerais de cuivre sulfurés intéresse à un haut degré l'industrie nationale, maintenant surtout que l'Algérie fournit en abondance ce minerai précieux; notre revue ne peut donc rester étrangère à ce perfectionnement inattendu. Le procédé de nouvelle création consiste essentiellement à réduire le cuivre par l'emploi combiné du charbon avant et pendant la fusion, et du fer après la fusion. C'est une application heureuse de cette belle science de l'électro-chimie, qui tous les jours se montre de plus en plus féconde. Voici la série des opérations à effectuer. On broie le minerai, on le réduit à un sable fin, on le grille, en évitant qu'il ne s'agglomère, et décomposant par un dernier coup de feu les sulfates qui se sont formés, on le fait fondre dans un fourneau à reverbère, avec addition de chaux, des fondants nécessaires et de houille maigre en petits morceaux, dans la proportion en poids de deux tiers de houille pour un d'oxygène à enlever au péroxyde de fer et à l'oxyde de cuivre. Lorsque la fusion est complète, le cuivre se sépare en deux parties : une forte proportion est précipitée par le charbon, l'autre reste en dissolution dans le bain. On place alors dans la scorie

des barres de fer convergentes vers la porte de travail, qu'on enlève après une action de trois ou quatre heures, pour faire couler le cuivre dans un bassin latéral. Les dernières scories contiennent au plus cinq ou six millièmes de cuivre, et le métal obtenu présente toutes les qualités du cuivre marchand. Si on la compare aux meilleurs procédés en usage, la méthode nouvelle donnera une économie de 17 pour 100, ce qui est énorme. L'Académie des Sciences a donné son entière approbation à ces essais longs et difficiles, qui ont exigé de leurs auteurs autant d'habileté que de persévérance.

SCIENCE PURE, PHYSIQUE. — Sur la conductibilité des corps cristallisés pour la chaleur, par M. de Sénarmont. — Qu'on nous permette, en terminant cette revue forcément incomplète, d'analyser de savantes recherches de science pure qui ont valu à leurs jeunes auteurs les félicitations les plus sincères. M. de Sénarmont a eu l'excellente pensée d'examiner suivant quel degré de rapidité la chaleur se propage en différents sens à l'intérieur des corps cristallisés. M. Mitscherlich avait compris que des corps constitués dissimilairement, comme les systèmes cristallins non symétriques, devaient se dilater diversement en divers sens, sous l'impression d'une élévation égale de température, et il avait rendu ces différences manifestes, soit par les modifications internes qui en résultent dans les actions optiques exercées par les cristaux, soit par les inégalités qu'elles produisent dans les réflexions opérées à leur surface ; mais il restait à montrer, même aux yeux, suivant quelles directions et dans quelles proportions se faisait la propagation plus ou moins rapide de la chaleur à travers la substance cristallisée. Il fallait pour cela établir en un point donné du corps solide un foyer permanent de chaleur, et constater les effets de la propagation par des phénomènes physiques qui missent en évidence l'arrivée d'une même température à différentes distances du centre d'échauffement. Voici le plus efficace des procédés employés par M. de Sénarmont. On extrait du cristal une plaque à faces parallèles ; une de ses faces au moins est polie. A une certaine distance des bords, on perce un trou légèrement conique où vient aboutir une tige solide d'argent, que l'on chauffe à la flamme d'une bougie ; la face polie est recouverte d'une couche mince de cire vierge, qui se fond et dessine en se refroidissant par un bourrelet saillant, le contour final de l'égale propagation de la chaleur. Le procédé, on le voit, est très-simple, très-élémentaire, et l'on comprend difficilement qu'on n'y ait pas eu recours il a y longtemps. Voici les résultats obtenus : 1° si la constitution de la lame est la même en tous sens, si elle a été taillée, par exemple, dans un morceau de verre bien homogène et sans trempe, le bourrelet isotherme est un cercle concentrique à la tige échauffante ; 2° si la lame

provient d'un cristal ayant pour solide générateur un cube, la constitution sera encore la même autour de chaque point de la masse, et dans quelque sens qu'on l'ait taillé, le bourrelet se montrera encore parfaitement circulaire ; 3° dans les cristaux dont la molécule intégrante est un prisme droit, il y a trois axes de symétrie rectangulaires entre eux ; deux de ces axes sont égaux ; le troisième seul est inégal ; la constitution intime de la masse est la même en tous sens, dans un plan parallèle aux deux premiers axes ; elle est distincte dans le sens du troisième ; aussi, quand la plaque est taillée dans des plans parallèles aux axes égaux, la propagation est encore la même en tous sens, le bourrelet est un cercle ; mais dans le sens de l'axe inégal et dans les directions intermédiaires, la courbe isotherme devient un ovale symétrique ayant pour centre de figure le centre de chaleur, et l'ellepticité reste la même pour toutes les sections faites suivant l'axe inégal dans des azimuths quelconques ; d'où il résulte que les surfaces isothermes sont dans la masse entière des surfaces de révolutions ayant pour axe l'axe inégal. 4° Si le solide générateur est un parallélipipède oblique en tous sens, les trois axes de symétrie sont inégaux, et quelle que soit la direction dans laquelle la lame est taillée, la courbe ou bourrelet isotherme cesse d'être un cercle et se présente sous forme d'ovale plus ou moins excentrique.

En rendant compte à l'Académie des recherches du savant ingénieur, M. Biot s'exprime ainsi : « Ces mémoires renferment un nombre considérable de faits nouveaux dérivant d'une même idée suivie partout avec une intelligence méthodique et persévérante. Ils ajoutent un système entier de données physiques à celles que la cristallographie et l'optique avaient déjà fournies sur la constitution des systèmes solides que la nature nous présente. Le travail présenté par M. de Sénarmont, pour être conçu, entrepris et si complétement exécuté, exigeait une réunion très-rare de connaissances précises en physique générale, en cristallographie et en optique, mises en œuvre par un excellent esprit... Nous proposons de l'admettre dans le recueil des savants étrangers. » Nous ne pouvons rien ajouter à un si pompeux éloge, qui assure à M. de Sénarmont une place distinguée parmi les candidats auxquels tôt ou tard l'Académie des Sciences ouvrira son sein glorieux.

CHIMIE. — Recherches sur les phosphores, par M. Paul Thénard. — Nous nous contenterons de citer les conclusions d'un excellent mémoire qui ajoute à l'illustration d'un nom célèbre et cher à la France : 1° Le phosphore se combine avec l'hydrogène et le carbone en plusieurs proportions ; 2° les trois phosphures d'hydrogène connus aujourd'hui s'unissent avec autant d'équivalents de méthylène, autre composé de carbone et d'hydrogène, qu'il y a d'hydrogène dans les phosphures

eux-mêmes ; 3° le premier de ces trois nouveaux composés est solide, jaune, inodore, insipide, insoluble dans l'eau, inerte en quelque sorte, du moins à la température ordinaire ; le second est liquide, extrêmement infect, spontanément inflammable et susceptible de former un nouvel acide lorsqu'on l'expose peu à peu à l'oxygène ; le troisième est alcalin, non-inflammable, et capable, comme le précédent, d'absorber le gaz oxygène en donnant lieu à un acide tout différent.

N'est-il pas probable que les arséniures et même les azotures d'hydrogène donneront des combinaisons semblables? On créerait ainsi un grand nombre de composés nouveaux qui devront être assimilés aux composés organiques, et dont la théorie indique dès à présent la composition et les propriétés. C'est probablement même en cet état de combinaison que se trouve le phosphore dans la matière cérébrale, dans les nerfs, etc., etc., où il a été découvert ; seulement le phosphure d'hydrogène doit y être uni à beaucoup plus d'hydrogène carboné.

SCIENCES APPLIQUÉES A L'ECONOMIE POLITIQUE. — INFLUENCE DE LA DIVISION DES PROPRIÉTÉS SUR LE PROGRÈS DE L'AGRICULTURE ET LE BIEN-ÊTRE DES MASSES, par M. BOUCHARDAT. — Sans vouloir rien préjuger sur la solution à donner à l'une des questions d'économie publique les plus graves et les plus débattues, nous croyons devoir enregistrer les précieux documents communiqués à l'Académie par M. Bouchardat sur la situation comparative d'une petite portion de notre France en 1695 et en 1845.

La part du peuple dans l'ancienne élection de Vézelay (Bourgogne) était ainsi faite par Vauban, en 1695 : Le peuple ne possède pas un pouce de terre. Aujourd'hui, le paysan qui cultive la terre la possède en grande partie. Autrefois, toute la propriété était réunie en grandes pièces dans un petit nombre de mains ; aujourd'hui, la division a atteint des proportions incroyables. En 1695, l'hectare, en moyenne, valait 200 livres ; aujourd'hui, il vaut plus de 2,000 francs. Les terres, du temps de Vauban, donnaient au plus 3 1/2 pour 1 ; les habitants étaient lâches et paresseux ; on cultivait presque exclusivement le seigle, l'orge et l'avoine ; un septième des champs était en friche, un cinquième en vignes : aujourd'hui, aucun champ médiocre n'est en friche, la culture a gagné les morceaux les plus stériles, toutes les vignes sont cultivées, les produits de la terre sont plus variés et ont doublé en quantité. En 1695, l'habitant des campagnes ne mangeait de viande que trois fois au plus par an, beaucoup d'enfants mouraient par défaut de nourriture, tous étaient à peine couverts de mauvaise toile à demi pourrie ; aujourd'hui,

tout a changé de face ; si l'alimentation laisse encore à désirer, elle est incomparablement meilleure. En 1695 enfin, la population de l'élection de Vézelay était de 8,485 âmes ; elle était en 1845 de 15,124 : 16,000 habitants vivent à l'aise sur le même sol où 8,000 mouraient de faim ! Le bien-être matériel et physique s'est donc accru dans une proportion énorme *Beatum dixerunt populum cujus hæc sunt,* dirons-nous avec le roi prophète, *beatus populus cujus dominus Deus ejus.*

Inconvénients d'un remaniement inconsidéré du sol. — M. Dolfuss-Ausset transmettait naguère à l'Académie des Sciences les tristes renseignements qui suivent. L'établissement du chemin de fer de Strasbourg à Bâle a forcé sur quelques points de défoncer sur une profondeur de 1 à 2 mètres les champs cultivés qui le bordent, pour leur emprunter les terres nécessaires aux terrassements. Il en résulte des excavations de 13 à 14 hectares de superficie, qui s'étendent sur une longueur de 3 kilomètres dans le voisinage des communes de Bouxwiller et de Feldkirch. En automne et au printemps, ces excavations se remplissent d'eau ; puis elles se dessèchent partiellement en été et déposent un limon insalubre ; ce sont de véritables marais. Sous cette fatale influence, la commune de Bouxwiller, qui compte 1445 habitants, est depuis trois ans cruellement décimée par les fièvres intermittentes. 1,155 individus, en 1846, ont été atteints par ce cruel fléau, tandis qu'en 1842 on comptait tout au plus 45 malades. La mortalité s'est accrue dans la même proportion. Les journées perdues par suite d'incapacité de travail, les honoraires des médecins et les dépenses de médicaments représentent, pour la seule année 1846, 146,515 francs. La petite commune de Feldkirch n'a pas été moins maltraitée ; sa perte est évaluée à 42,219 francs. La quantité de sulfate de quinine vendue par un seul pharmacien s'est élevée de 120 à 970 grammes. Les malheureux habitants sont complétement abattus par trois années de souffrance. L'Etat, en présence de pareils maux, pourrait-il rester insensible et inactif ?

F. Moigno.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature (1 livr.)[1], par les auteurs de la MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE BOURGES.

Le monde archéologique attendait depuis longtemps ces prémices d'un ouvrage dont le nom des auteurs garantissait l'importance. La *Monographie de la cathédrale de Bourges* est une de ces grandes publications qui servent de jalons à la science et qui représentent glorieusement une époque et un pays. Quand des particuliers osent les entreprendre, il faut qu'ils joignent aux mérites de leur esprit beaucoup de zèle et de désintéressement ; car aucun avantage matériel ne peut compenser leurs veilles et leur dépense ; les lecteurs sérieux sont rares, les acquéreurs plus rares encore ; et, de nos jours surtout, la spéculation n'aurait jamais édité ce monumental in-folio, trop grand pour nos étroites bibliothèques, trop cher pour nos petites fortunes, et peut-être aussi trop savant pour nos connaissances superficielles. Ce magnifique ouvrage était surtout destiné aux bibliothèques publiques, où peuvent le consulter ceux qui cherchent la science en dehors des lieux communs.

Les auteurs de la Monographie de la cathédrale de Bourges apportent à leur nouvelle publication le même savoir, le même dévouement ; mais ils se rendent plus accessibles en traitant des sujets moins vastes et moins dispendieux. Tout en conservant la richesse de leur érudition, la fidélité scrupuleuse de leurs dessins et la beauté remarquable de leur gravure, ils tiennent compte de toutes les médiocrités de nos bibliothèques, de nos fortunes, de nos connaissances ; ils diminuent leur format et adoucissent leur science par la variété des matériaux. Ce n'est pas un enseignement qu'ils proposent, c'est une association, une œuvre à laquelle tout le monde peut concourir, une union sur le terrain des

[1] Chez Poussielgue-Rusand, rue du Petit-Bourbon Saint-Sulpice. 1 vol. en 8 livraisons. Chaque livraison de 4 feuilles de texte grand in-4° et 5 planches 4 francs.

études consciencieuses, le seul où les hommes de tous les partis pensent se rencontrer dans la paix et dans la vérité.

La préface qui commence l'ouvrage en donne une idée complète. Elle est écrite avec une profondeur et une largeur de style remarquables ; il ne suffit pas de la lire, il faut l'étudier afin d'y trouver non-seulement ces aperçus généraux qui charment l'esprit, mais encore ces vérités utiles dont nous profitons tout en les appliquant à d'autres. Les *Mélanges d'archéologie* diffèrent des revues publiées par la spécialité des sujets. Ce n'est point un recueil ouvert à tous les siècles qui nous ont précédés et à toutes ces dissertations que la concurrence et la périodicité rendent souvent trop courtes et trop rapides ; c'est un ensemble de recherches approfondies sur les origines de la civilisation et les premiers développements de l'art dans les temps modernes ; ce sont des matériaux importants qu'on veut préparer à l'édifice de l'archéologie chrétienne, si peu avancé comparativement à celui qu'élèvent à l'archéologie profane des mains si nombreuses et si habiles. Pour faire connaître et apprécier la valeur et la fécondité de cette publication, nous suivrons pas à pas le P. Charles Cahier dans sa préface, que nous citerons souvent afin de lui rendre mieux justice.

Les auteurs déclarent, avec cette modestie qui prouve plus de science que les grandes promesses, qu'ils n'ont pas la prétention de faire un travail complet sur l'archéologie chrétienne. Semblables à ces pèlerins, qui, dans une vallée des Ardennes, marquent leur passage au milieu d'une lande déserte, en y déposant une à une les pierres de la chapelle où pourront se reposer un jour leurs successeurs, ils veulent laisser à ceux qui les suivront des traces de leur zèle et de leurs pieux désirs. Ils n'épargneront ni leurs forces, ni leurs sueurs, et s'ils n'entreprennent pas davantage, c'est qu'ils évitent cette témérité de l'enthousiasme qui se brise si vite contre l'impossible. Un instant les heureuses destinées de l'archéologie profane leur avaient inspiré une noble émulation ; les trophées du monde ancien excitaient leurs veilles, et ils rêvaient pour nos origines religieuses et nationales, ces musées, cette publicité, ces sociétés véritablement savantes qui fixent les connaissances et en assurent le progrès. Ils ont alors étudié le terrain, non pas comme ces touristes qui professent et discutent facilement des chemins de fer, mais comme des ingénieurs expérimentés qui mesurent l'espace, calculent tous les obstacles, et peuvent donner un exact devis à qui oserait entreprendre. S'ils ne le font pas eux-mêmes, ce n'est pas faute de connaître les ressources que les siècles nous ont laissées ; ils ont étudié les ouvrages de ces savants dont nous connaissons à peine les noms ; ils peuvent dire le total de tous ces trésors, et ce n'est pas sans preuve

qu'ils en déclarent l'insuffisance. Bingham, Selvaggio, Augusti et Binterim n'ont illustré leur érudition d'aucun monument figuré ; Mamachi, Trombelli, Bianchini et d'autres n'ont publié que des dessins grossiers et infidèles. Pourtant l'esprit a besoin de ces preuves justificatives de l'art, de ces témoignages contemporains qui éclairent et modifient presque toujours le texte des auteurs. Un objet d'art est à l'abri de toute partialité, de tout mensonge : c'est une révélation exacte des croyances et des actions de nos ancêtres. De là cette passion des antiquaires qui peut paraître ridicule, lorsqu'elle se borne aux débris d'une vie matérielle, mais qui est légitime et glorieuse lorsqu'elle tire de l'oubli les origines de nos affections et de notre foi. C'est un devoir et un droit pour la raison de visiter les fondations du présent ; l'erreur et la vérité s'en disputent la possession dans le champ clos de la science, et ce fut saint Philippe de Neri qui envoya le grand Baronius y combattre les Centuriateurs de Magdebourg.

Aux questions fondamentales de l'archéologie chrétienne se rattachent des questions secondaires également pleines d'intérêt. Notre civilisation est imprégnée de l'influence évangélique ; nos arts, notre littérature, notre vie privée et publique ont subi cette action bienfaisante, et l'objet le plus matériel peut nous révéler le principe d'une activité toute différente de l'activité païenne. Puis, dans quelques proportions s'y trouvent mélangés les éléments de l'Orient et de l'Occident ? Que devons-nous à Byzance et qu'est-ce que cette époque appelée la Renaissance et si louée, si injuriée de nos jours ? L'étude des monuments peut seule nous donner la solution de ces importantes questions.

D'ailleurs les auteurs anciens sont insuffisants sous d'autres rapports. Leurs livres sont devenus des raretés inconnues à la plupart de nos bibliothèques, ou leurs mémoires sont ensevelis dans de volumineuses collections d'histoire ecclésiastique et de controverses étrangères à notre époque. Les solutions s'y trouvent « comme dans ces lettres cachetées « dont certains corps savants veulent bien accepter le dépôt, espèce « d'embuscade où se blottit une priorité de date ignorée, prête à saisir « à la gorge toute invention qui oserait s'attribuer le droit de passage « sur ces terres vagues (ou présumées telles) de la science. » Vouloir réunir et imprimer tous ces ouvrages dans un seul recueil serait téméraire ; la presse est occupée à d'autres choses, et, quand même on trouverait des savants assez dévoués pour le faire, où seraient les lecteurs ? Il y aurait tant de lacunes à combler, tant d'erreurs à rectifier, surtout depuis que nous commençons à connaître l'histoire de l'art !

Il y a donc lieu à des études nouvelles, et ces études, nous devons les éclairer surtout par l'analyse et la reproduction des monuments. Une

réaction légitime a commencé contre la passion trop exclusive pour l'antiquité païenne. « L'histoire et l'art de nos pères demandent à pur-« ger une longue contumace. Attaqués par maints réquisitoires en lan-« gues vivantes, il n'y ont guère répondu que par un acquiescement « forcé ou par des plaidoyers latins qui n'étaient point admis à l'au-« dience. Maintenant que l'auditoire n'est plus disposé à étouffer leurs « voix, ils se présentent pour faire leurs preuves comme tout accusé, « sans oppression comme sans privilége, et réclamant non pas l'enthou-« siasme, mais la justice. »

Cette justice d'ailleurs ne sera pas sans utilité pour nous. Les révolutions opèrent certainement de grands changements dans la société; mais le présent a toujours ses racines dans le passé. Le XVIIIe siècle ne peut rester étranger à ce qui l'a précédé. « La patrie n'a pas été in-« ventée par la République ou l'Empire, et les drapeaux avaient changé « de couleur avant la Convention et 1830. » Il y aurait ingratitude et danger à renier nos pères; l'expérience est toujours un avantage, et l'art surtout doit en profiter. Connaissons, étudions de plus en plus les merveilles de l'art grec, à la bonne heure! mais soyons bien persuadés que notre occident latin a possédé des moyens nouveaux et puissants d'atteindre l'âme. Il est bon de les analyser, de les apprécier. L'ignorance est stérile; apprenons, non pas pour suivre, mais pous devancer.

Avec de semblables idées et une telle élévation de vue, les auteurs de la monographie de la cathédrale de Bourges ne pouvaient pas se renfermer dans les limites d'une étroite nationalité. Tout en aimant de préférence sa patrie, on doit regarder les peuples comme des frères en fait d'art et de religion. L'Evangile a mis dans le monde une admirable unité. Les monuments chrétiens de l'Allemagne, de la Russie, de l'Italie, doivent être étudiés comme ceux de la France. Aussi, pour inaugurer dignement ces recherches générales et consciencieuses, les PP. Cahier et Martin ont été choisir dans la célèbre ville de Charlemagne, dans le plus riche trésor d'Aix-la-Chapelle, un monument qui peut être regardé comme un des plus beaux types de nos grandes époques. C'est le P. Arthur Martin qui s'est chargé de nous présenter ce joyau de l'art chrétien, et il l'a fait avec cette élégance de style qui lui est particulière, et avec cette fidélité, ce luxe de dessins que nous lui connaissons depuis longtemps. Nous ne chercherons pas à analyser ce mémoire, qui n'est pas encore terminé. Nos lecteurs pourront y admirer eux-mêmes ce parallèle de l'architecture et de l'orfévrerie qui lui sert d'introduction, cette division méthodique, ces beaux aperçus, cette abondance de citations précieuses, et ces explications poétiques qui embellissent ce qu'une science profonde pourrait y mettre de sévère. Rien

ne pouvait mieux expliquer le titre de la publication que cet heureux *mélange d'archéologie, d'histoire et de littérature;* c'est se faire tout à tous, satisfaire l'exigence des savants et le goût de ceux qut cherchent un amusement à leurs loisirs. Nous ne pouvons cependant taire notre étonnement de la beauté des planches de cette publication. Neuf gravures magnifiques accompagnent le mémoire du P. Arthur Martin. Les dessins ont été faits par l'auteur dans une grande dimension ; les plans, les mesures, les détails, les couleurs des émaux y sont reproduits avec une perfection de procédés qui permet aux artistes les études les plus complètes et les plus approfondies. Nous le répétons encore, il y a évidemment dans cette œuvre des hommes dévoués, et non des éditeurs.

Aussi le public est responsable de leur succès ; que son accueil soutienne de si généreux efforts, les souscriptions obligées des établissements publics, des sociétés savantes et des séminaires, couvriront nécessairement les frais ; ce que les auteurs réclament, ce sont des lecteurs consciencieux et desympathiques collaborateurs. Qu'on réponde à l'appel qu'ils font à tous ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales, qu'on les suive sur ce terrain d'où la science doit bannir toute division et tout préjugé.

E. Cartier.

La Foi de nos Pères, ou la Perpétuité du Catholicisme,
par le baron M. Th. de Bussière [1].

Le protestantisme, à sa naissance, aurait pu se nommer légion ; maintenant il peut s'appeler poussière. En principe, il n'y a pas d'argument décisif pour que deux réformés s'accordent dans la croyance d'un commun symbole ; en fait, selon l'expression pittoresque d'un écrivain allemand, il y a plus de place qu'il n'en faut sur l'ongle du doigt pour écrire tous les dogmes que les sectes évangéliques ont unanimement conservés. Le libre examen, appliqué à l'interprétation des Ecritures, a produit l'effet d'un dissolvant énergique sur les intelligences protestantes, qui, échappant à tout lien d'union, se sont séparées en se disant on ne sait quels adieux confus, comme les ouvriers de Sennaar. A la vérité, il leur reste, pour s'entendre, la raison pure ; sur ce terrain, on est homme encore, et c'est quelque chose ; mais on n'est plus chrétien, et ce n'est pas assez.

Témoin et d'abord victime de ces dissentiments qui abolissent la foi ou la laissent sans base réelle, M. le baron de Bussière a eu le bonheur

[1] Paris. Poussielgue-Rusand. 1 vol. in-8°.

de rentrer ensuite dans le Catholicisme. Là, dans la sécurité du port, songeant à sa navigation achevée : *Suave mari magno, turbantibus æquora ventis...*, il a voulu venir en aide à ses anciens coreligionnaires, élever à leurs yeux la vérité comme un phare éclatant, et peut-être en sauver quelques-uns du naufrage : *Miseris succurrere disco.* C'est pour cela qu'il a publié *la Foi de nos Pères, ou la Perpétuité du Catholicisme.* Ainsi son but général est de montrer que le Catholicisme est perpétuellement identique à lui-même; que, par suite, les églises protestantes, qui, à leur origine et dans leur existence, ne sont qu'une opposition au Catholicisme, ne peuvent avoir, comme lui, les caractères essentiels de perpétuité et d'identité, et que, par conséquence ultérieure, embrasser le Catholicisme, ce n'est pas trahir la foi de ses pères : c'est y revenir et l'honorer.

Toute polémique avec le protestantisme se résume dans ce dilemme, dont la critique, l'érudition et l'histoire fournissent les développements : ou bien l'Eglise catholique était substantiellement altérée et corrompue lorsque Luther s'éleva, ou bien elle gardait encore sa vie et ses qualités essentielles. Dans le premier cas, elle eût été réellement détruite, et alors il était besoin, non pas seulement d'une réforme, mais bien d'une création véritable : ainsi Luther devait répudier entièrement comme faux l'Evangile, qui se trouvait avoir fait à l'ancienne Eglise de vaines promesses d'immortalité; il devait ensuite substituer à l'œuvre morte du Christ une œuvre égale et même supérieure. Dans le second cas, l'Eglise catholique, pourvue encore des principes originels de sa vie divine, n'avait besoin que d'elle-même et de sa libre énergie pour chasser de son sein la corruption que l'humaine faiblesse y apportait, et alors tout réformateur devait recevoir d'elle le mot d'ordre ou l'autorité, c'est-à-dire se rattacher à elle par l'ordination, par le lien fixe de la hiérarchie et par l'exercice régulier du ministère. En un mot, mission directe de Dieu, ou mission directe de l'Eglise, il fallait aux chefs de la réforme un de ces deux titres. Or, ils n'eurent ni l'un ni l'autre, comme il est prouvé par le caractère même de leur vie, par la stérilité morale de leur entreprise, par l'anarchie intellectuelle qui s'attache à leur apostolat, enfin par les contradictions de leur enseignement avec les paroles de l'Ecriture et des Pères les plus illustres et les plus révérés : tout les condamne, jusqu'à la propagation de leur doctrine, qui se dissout pour s'étendre, qui ne marche qu'à la condition de se transformer, et ne retient ainsi qu'une identité purement nominale.

Telle est la portée logique du livre de M. de Bussière. Les prémisses, d'où découle la conclusion générale, sont exposées avec une érudition choisie et solide, et avec une clarté parfaite. L'auteur montre fort bien

que l'Eglise catholique-romaine est identique à la société religieuse établie par Jésus-Christ, soit qu'on la considère dans sa constitution intime, soit qu'on étudie les divers points de son enseignement. Après un exposé net et complet des sujets qu'il traite successivement, il invoque, pour moyens de preuve, les livres saints et les organes légitimes de la tradition catholique, lorsqu'il s'agit de nos dogmes, les auteurs les plus accrédités de l'hérésie lorsqu'il s'agit des doctrines protestantes. Dans le cours de sa polémique, il s'appuie fréquemment des aveux que la force de la vérité et la bonne foi ont sou vent arrachés aux représentants des erreurs qu'il attaque et qu'il renverse. Si l'on veut juger, par comparaison, de la valeur de l'ouvrage que nous essayons de faire connaître, nous dirons que les livres de controverse dont il se rapproche le plus, sont la *Discussion amicale*, de l'ancien évêque de Strasbourg, et les *Lettres du P. Scheffmacher :* c'est, au fond, la même question ; c'est le même esprit de droiture ; c'est le même zèle cherchant par la douceur le salut de frères égarés. Il diffère de ces deux livres, d'abord en ce qu'il est plus méthodique et plus concis, puis en ce qu'il est plus opportun, et qu'il tient compte d'une foule de publications récentes et des tendances actuelles du protestantisme. Ainsi *la Foi de nos Pères* n'est pas une œuvre de philosophie destinée à convertir les esprits égarés dans le rationalisme ; c'est une œuvre théologique parfaitement convenable aux membres des sectes hétérodoxes qui gardent dans le cœur quelque chose de chrétien, ou qui, dans une discussion, restent encore sur le terrain du Christianisme.

Assurément, nos lecteurs joindront, comme nous, leurs vœux au vœu de M. de Bussière ; à cet effet, que la doctrine catholique, source de vraie civilisation, éclaire toutes les âmes qui cherchent la paix intérieure, et tous les peuples qui cherchent des améliorations sociales. On sait à quelles conditions Dieu, dans l'Evangile, attache le repos et la prospérité privés et publics : Mettez vos intérêts du temps sous la garde de vos intérêts éternels : *Quærite primum regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.*

Epîtres et Satires, par Bathild Bouniol [1].

Comment! un livre de poësie! Mais c'est donc le dernier? car il n'y a plus de Mécènes, et partant, plus de Virgiles ; et, d'autre part, les Fran-

[1] Paris. Sagnier et Bray.

çais, transformés en hommes politiques, vont bientôt demander : Peut-on être poëte ? comme cette dame qui demandait, en exagérant le sentiment de la nationalité : Peut-on être Persan ? Un portefeuille, ou des actions de chemins de fer, à la bonne heure ! Mais une lyre, ah ! Monsieur !... Décidément, les poëtes s'en vont aussi, et c'est regrettable, parce qu'ils ont le privilége de réduire les jugements de l'opinion à des formules concises, sentencieuses, épigrammatiques, qui se fixent dans la mémoire, et sont comme la monnaie courante de ces vérités que la philosophie est censée livrer en lingots.

On peut dire que M. Bouniol, en rimant ses *Epîtres et Satires*, a monté sa lyre sur le ton de notre époque ; car, quel siècle fut jamais plus fertile en scandales ? Et n'est-ce pas dans l'épître et la satire que la finesse et la causticité peuvent le mieux s'aiguiser en traits délicats et incisifs ? *L'Homme du feuilleton, le Règne de l'or, Paris, les Accapareurs :* que de personnes et de choses à fouetter d'un vers sanglant, comme disait Gilbert ! Dans ces sujets et dans les autres, M. Bouniol a-t-il complétement réussi ? Son livre a des qualités par où il se recommande : il y a quelquefois de bons vers et d'heureuses tirades, et toujours de nobles sentiments. Son style n'est pas assez fini ; souvent sa pensée manque d'élévation, ou même de distinction, et elle se revêt trop peu de ces figures qui font la poësie du langage ; mais où trouver tout un volume de vers invulnérable à la critique : *Dic quibus in terris, et eris mihi magnus Apollo ?*

REVUE POLITIQUE.

Paris, 25 février 1848.

Le commencement de cette livraison a été imprimé sous un gouvernement; elle s'achève sous un autre. Dans cet intervalle, une immense révolution s'est accomplie, et la déification des intérêts matériels, si imprudemment inaugurée de nos jours, a fini par une catastrophe dont la promptitude défie toutes les comparaisons de l'histoire.

On excusera le retard que nous avons mis à publier cette livraison ; nos lecteurs savent que ce n'est pas chez nous une habitude. Ils approuveront, nous l'espérons du moins, les sentiments qui nous animent et les résolutions qui nous guident en ce moment.

Nous sommes, dans ce recueil, les soldats de celui qui a dit : *Mon royaume n'est pas de ce monde.* Si nous voulons être conséquents avec nous-mêmes, c'est à nous de voir passer le convoi des monarchies, et à accepter en bons citoyens tout gouvernement qui ne portera pas atteinte aux droits de notre conscience.

Un appel est fait au concours de tous les Français ; il faut que tous les Français sans exception comprennent la nécessité de renoncer aux calculs de l'égoïsme, et de servir loyalement, courageusement, religieusement, une patrie qu'ils chérissent, parce qu'elle est toujours la plus noble et la plus glorieuse de l'Univers.

De tous les hommes, les chrétiens sincères sont ceux qui doivent envisager avec le moins d'étonnement et d'effroi les bouleversements politiques. Ils savent que tous les événements sont des arrêts de Dieu, et ils adorent, ils aiment la main qui seule élève et renverse les puissances de ce monde.

S'il est donc vrai que l'humanité soit lancée dans des épreuves dont le passé ne lui montre pas d'exemples, laissons là les opinions, fruit de notre prétendue expérience, et descendons dans l'étude des nouveaux mystères de la société avec la seule lumière qui puisse en éclairer les abîmes, l'amour de Dieu et des hommes.

Ce matin, 25 février, quand nous sommes entrés dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, qui venait d'être rouverte, la première personne que nous y avons aperçue était un combattant de la veille, qui entendait la messe à genoux, la tête bandée d'un mouchoir et son fusil à la main. Lors de l'invasion des Tuileries, les vases sacrés de la chapelle ont été protégés par de courageux citoyens, et le crucifix a été transporté à Saint-Roch par un cortége qui faisait mettre chapeau bas aux spectateurs.

Dieu qui a donné Pie IX à nos prières, étendra sur la France catholique la bénédiction du Saint-Pontife.

28 février.

P. S. Le nouveau retard apporté à la publication de cette livraison par le bris des presses mécaniques de M. René [1] nous permet d'ajouter quelques mots aux réflexions que nous avions écrites sous l'impression même des grands événements accomplis sous nos yeux, réflexions auxquelles nous ne voulons pas changer une seule expression.

Nous connaissons maintenant la forme du gouvernement sous lequel nous devons vivre désormais. La *République* a été proclamée par le gouvernement provisoire, et nous ne doutons pas que l'Assemblée nationale, qui sera bientôt convoquée, ne confirme cette décision.

Les hommes que le mouvement populaire a chargés tout à coup des destinées de la France ont jusqu'ici admirablement accompli leur mission, et la reconnaissance de tous les citoyens leur est acquise. Nous exprimons ici l'opinion unanime de la capitale, et nous conjurons nos lecteurs des départements d'en tenir un compte très-sérieux.

Pour ramener aussi vite la tranquillité dans une ville bouleversée par tant d'indicibles émotions, il a fallu des intentions droites et un grand courage. Ces qualités n'ont manqué à personne et nous croirions être injustes en divisant l'expression de notre gratitude.

Toutefois, *le Correspondant* ne peut manquer de nommer M. de Lamartine. Les derniers travaux historiques de cet homme illustre ont été sévèrement traités dans ce recueil : c'est pour nous une raison de dire avec force et franchise à quel point sa belle conduite, ses inspirations généreuses et son langage inspiré ont touché profondément notre cœur.

Nous devons un hommage plus explicite encore, s'il est possible, aux

[1] On sait que cette déplorable action de quelques hommes égarés, et dont quelques imprimeries de Paris ont été victimes, a été énergiquement flétrie par une proclamation signée de quarante ouvriers.

dispositions que le gouvernement provisoire montre envers la religion, dispositions qui, d'ailleurs, lui avaient été dictées par le peuple de Paris. Ici nous ne faisons que répéter le témoignage de notre vénérable archevêque dans sa lettre à MM. les curés de Paris, celui du P. Lacordaire, qui, avec une éloquence incomparable, a repris ses conférences de Notre-Dame sur un sol encore tout ému des agitations de la guerre civile, celui enfin de Monseigneur le Nonce apostolique, qui a rendu, dans sa lettre au ministre des affaires étrangères, un hommage solennel à la population de Paris, si respectueuse envers la religion dans un moment où il semble que la colère ne pouvait rien respecter.

Nous n'avons tous qu'un cri : *Union, concorde, coopération sincère et active à la grande œuvre sociale que la Providence vient de nous confier à tous!* Dans ces jours d'épreuves et d'inquiétudes, les hommes de toutes les classes ont senti leur cœur battre côte à côte dans les rangs de la milice convoquée pour la consolidation de l'ordre nouveau. Jamais le riche et le pauvre ne s'étaient sentis si près l'un de l'autre, et ils ont compris toute la force de ce mot : *Fraternité,* si ancien dans la république chrétienne, si puissant dans la république civile.

Emportés avec une rapidité vertigineuse sur un courant inconnu, il nous est difficile de prévoir quels seront les obstacles, et si nous atteindrons le port. Mais quoi qu'il arrive, l'humanité et la modération du peuple de Paris dans des circonstances aussi critiques resteront inscrites en traits immortels dans les annales de la France.

Les périls sont grands, les incertitudes profondes, l'avenir entièrement inconnu ; mais, après tout, notre poitrine respire plus librement dans cette atmosphère d'idées généreuses et de dévouement patriotique qui vient de nous être rendue. Aussi ne trouvera-t-on personne ici qui jette un regard en arrière, et auquel le trouble du présent inspire le regret du passé. La poésie et la vertu sont revenues comme deux belles exilées à travers la tempête, et les acclamations dont nous saluons leur retour vont retentir jusqu'au cœur de ces peuples asservis et malheureux, pour lesquels nous n'avons eu depuis dix-huit ans que des vœux stériles ou même qu'une coupable indifférence.

La France (et nous n'avons pas eu besoin d'une nouvelle révolution pour le dire), la France n'a pas le droit de se faire un bonheur et une liberté à elle toute seule.

Ne pouvant aujourd'hui nous étendre sur les affaires de l'Italie à cause de la gravité des nôtres, nous donnons néanmoins le *texte* des paroles prononcées par Pie IX, lors de la bénédiction du peuple au Quirinal le 11 février.

« Jo prego dio di tutto cuore che vi benedica, e conservi in voi la sua « santissima fede : scenda questa benedizione del cielo su voi tutti, su « tutto lo stato, e su tutta l'Italia. Siate concordi, siate fedeli al sovrano ; « le vostre dimande sieno confacenti alla santità dello stato. Siate fedeli « al Pontefice, e alla Chiesa. Alcune grida che non sono del popolo, ma « partono da pochi, io non posso, non debbo, non voglio ammetterle. A « queste condizioni che manteniate le promesse, jo vi benedico con tutta « l' anima : E con queste premesse vi benedica Iddio. »

« Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous bénisse et conserve en « vous sa très-sainte foi. Que cette bénédiction descende du Ciel sur « vous tous, sur tout l'Etat et sur toute l'Italie. Soyez unanimes, soyez « fidèles à votre souverain : *que vos demandes soient conformes à la sain-* « *teté de cet Etat.* Soyez fidèles au Pontife et à l'Eglise. Quelques cris qui « ne sont pas du peuple, mais partent d'un petit nombre, je ne puis, ne « dois, ni ne veux les admettre. A la condition de maintenir vos pro- « messes : Je vous bénis de toute mon âme, et que sous ces auspices, « Dieu vous accorde sa bénédiction ! »

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

DU PRÉSENT

ET DE L'AVENIR DE LA RÉVOLUTION.

Dans les circonstances graves et inconnues où nous sommes jetés, nous devons accueillir de préférence les travaux de ceux de nos collaborateurs qui, s'étant associés au dernier mouvement, en comprennent peut-être mieux le caractère, et possèdent surtout à un plus haut degré cette vertu de l'espérance sans laquelle la vie d'action devient absolument impossible.

M. Eug. Loudun espère beaucoup des conséquences de la dernière révolution : il y voit la réalisation de nos vœux les plus chers. Il est convaincu qu'à côté des mots officiels de la République française : *Liberté, Egalité, Fraternité,* on inscrira en traits ineffaçables d'autres mots qui seuls peuvent donner aux premiers toute leur valeur : *Religion, humanité, justice.*

Une révolution qui respectera les droits des personnes et de la propriété, et qui en même temps travaillera sans relâche à l'amélioration du sort du peuple, résume, sans aucun doute, tous les vœux d'un chrétien et d'un Français.

Quelques-uns de nous peuvent apprécier les faits autrement que M. Eug. Loudun ; mais il n'y a pas un des sentiments qu'il exprime qui ne soit profondément gravé dans nos cœurs.

Après le grand coup que Dieu vient de frapper, et qui a bouleversé un puissant Etat contre toute prévision, quand les conseils d'un roi renommé par son adresse et sa prévoyance ont été subitement aveuglés, lorsqu'une sanglante catastrophe, tout paraissant apaisé et la royauté rassise, a fait recommencer une lutte implacable, et qu'en moins de douze heures le pouvoir royal a été renversé, il serait in-

sensé à l'homme de prétendre préparer l'avenir dans sa pensée, et de dire : Voilà ce qui sera ! Dieu ! que faites-vous là-haut, vous qui par des traits si inattendus, si invisibles, par cette volonté dont nous ne connaissons que les effets, abattez ce qui semblait le plus profondément enfoncé dans la terre, qui chassez les rois, poussez quelques hommes de la foule à la puissance, et, inaltérable, laissez tout dans le trouble et l'attente ! Mon Dieu ! que nous sommes petits, et que vous êtes grand !

La France vivait dans la torpeur ; le monde, inquiet, s'étonnait. Quoi donc ! se disaient les nations, ce gouvernement corrupteur a-t-il été si fort que non-seulement il ait dompté ceux qui l'approchaient et le servaient, mais encore qu'il ait abattu et endormi ce peuple généreux chez qui plus rien ne bouge, pas un cri, pas un souffle ! Les jours de la France sont-ils finis ? Mais non ; tout d'un coup, et sans que personne s'y attende, ce peuple abaissé se relève, et il se trouve uni. Tous se regardent ; on crie : Marchons ! plus de corruption ! plus de rois ! Les bras ont fait voler les voitures en éclats, déraciné les pavés, coupé les grands arbres, arraché les barreaux de fer. Ce peuple était le même qu'il y cinquante ans, aussi spontané, aussi indigné, aussi vivant : il était libre !

Le roi Louis-Philippe a été chassé en trois jours comme le roi Charles X ; mais tous deux n'ont point eu la même condition dans leurs départs. L'un fut reconduit par des députés qui escortèrent sa majesté tombée ; il sortit dans un appareil encore royal : c'était là le dernier acte d'une grande et noble tragédie. L'autre s'est enfui précipitamment de son palais, sans adieux, sans guides ; il s'est dérobé au milieu de l'émeute populaire rugissante : ç'a été la première scène d'un drame qui s'est ouvert par de violentes colères, de fiévreuses convulsions, et qui nous fait attendre des péripéties inaccoutumées.

Il est accompli à demi ce vœu d'un ouvrier du Midi : *Mon Dieu ! faites donc tomber un jour de poudre et une heure de feu, et que tout soit dit !* Tout n'est pas dit ; nous sommes trop près encore du choc qui nous a éblouis : tout à l'heure nous commencerons à en ressentir les premiers effets. Mais, dès aujourd'hui, ce que nous pouvons, ce que nous devons, c'est, examinant les événements d'après les passions immortelles de l'homme, écoutant cette immense rumeur populaire qui nous enveloppe, et demandant à la Providence de nous

donner la bonne volonté et la foi, c'est de convoquer tous les esprits à l'union, de calmer les agitations emportées, de parler aux gouvernants de leurs obligations, aux peuples de leurs devoirs, et d'apporter à tous les conseils que nous dictent notre patriotisme et notre conscience. Nous ne nous occupons pas de plaire, mais de servir. Les conseils utiles, comme le dit Massillon, sont rarement des conseils agréables.

En un jour, en une soirée, la royauté a été abolie, un gouvernement provisoire a été institué, la République proclamée. Des hommes, presque tous connus et admirés de la nation à différents titres, ont été chargés des destinées du moment, de détruire et de conserver, de fonder et de préparer. En peu de jours, pressés par des exigences précipitées et incessantes, ils ont accumulé des actes marqués au coin de la sagesse et de la modération ; et cependant l'opinion publique, avide, inquiète, se disperse en mille bruits opposés ; on attend les choses les plus contraires : on craint la tempête, on espère le soleil.

Il n'est qu'un seul besoin, il ne doit y avoir qu'une seule pensée : l'unité ! Et c'est pour cela que nous venons ici chercher ce qu'il y a de vrai dans les craintes et les espérances, assurés d'avance que les craintes sont presque toutes vaines, que les espérances auront leur réalité, et qu'il suffira de montrer la vérité pour que les faibles se raffermissent, pour que les forts persistent, et que tous s'écrient d'un même élan : Nous avons voulu devenir libres, et nous mériterons de l'être par notre commune volonté !

Détruisons les craintes d'abord ; nous serons plus à l'aise pour exprimer nos espérances.

Il peut y avoir trois sortes de craintes : les craintes immédiates, celles qui surviendraient peu à peu, et celles qui tiennent au fond même de notre caractère et de notre situation morale.

Ce que certaines gens redoutent, et ce qui n'est point à redouter, c'est le manque d'argent et la détresse du commerce, l'influence des partis contraires, les mines souterraines des communistes, la ressemblance avec 93, la guerre générale, un despotisme militaire, enfin l'abus de la force du peuple armé.

L'argent ne manque pas et ne manquera pas ; un trésor considérable est entre les mains du gouvernement ; des besoins imprévus ont forcé de faire des dépenses inopinées, mais passagères ; les distributions de pain cesseront à mesure que les grands travaux commen-

cés diminueront la masse des nécessiteux. La garde nationale mobile est chèrement payée, il est vrai ; mais la réduction de l'armée établira une compensation, si même elle ne donne un bénéfice. Par une sagesse remarquable, aucun impôt considérable n'a été aboli, d'abord parce que le gouvernement n'en a pas le droit, puis parce qu'il devait faire face aux dépenses. La République nouvelle n'a pas, comme le Consulat, trouvé tout désorganisé ; ici, au contraire, tout est organisé. Elle n'est pas, comme la monarchie de Juillet en 1830, sans soldats, sans finances, quand l'Europe entière semblait vouloir nous déclarer la guerre, et qu'il fallait tout de suite créer une armée ; et pourtant alors nous nous en sommes tirés ; les gens de bourse furent émus un moment, puis tout reprit son cours accoutumé. Aujourd'hui les services sont assurés, les administrations fonctionnent, aucun trouble n'a détruit une seule ressource ; jamais révolution n'a été dans de meilleures conditions.

Le commerce ne souffrira pas davantage ; on n'a point vu, ainsi qu'en 1830, émigrer rapidement les étrangers, les riches, les nobles ; ils abandonnaient la cité parce qu'ils avaient la peur du peuple et la haine du nouveau gouvernement. Rien de semblable en ces jours-ci. La conduite du peuple a été si héroïque et si calme à la fois que, loin d'en avoir peur, on l'admire ; la République a été accueillie par un parti riche et nombreux avec une faveur d'acclamation ; les étrangers rassurés ne sont pas partis ; bien plus, ces nobles et ces riches ont compris le devoir que les circonstances leur imposent : c'est d'en haut qu'il faut que vienne l'exemple de la confiance. Déjà des fêtes dans le faubourg Saint-Germain sont annoncées ; on cite les jours choisis par les grandes maisons ; avec les fêtes, le mouvement, les achats, les échanges, le commerce. On est calme, on est content, et l'on veut le prouver à tous.

Quand on dit que les légitimistes sont contents, il faut entendre qu'ils le sont surtout du renversement de Louis-Philippe : ils se réjouissent de voir un trompeur trompé ; pourtant, dès qu'ils ont su que la République garantissait l'ordre et la propriété, ils ont les premiers applaudi à l'établissement d'un gouvernement sage, fort et modéré : ce n'est pas eux pour le moment que la République aurait à regarder comme ses ennemis.

Des hommes qui ne finissent pas, mais qui commencent, ce sont les communistes et les socialistes. Il a existé, en ces dernières an-

nées, un homme qui a cru avoir trouvé le mot d'une civilisation inconnue et infinie, qui a donné le principe d'une association universelle, qui en a établi les rapports, les conditions et les conséquences. Dans son vaste cerveau, le monde a été constitué en ses moindres détails; il a touché à tout : le gouvernement, la religion, la famille, il a tout brisé en mille pièces, et, prenant l'inverse de ce qui existait, il a étendu sur l'univers l'immense et complet réseau de la société universelle. Rien n'en a été distrait; chaque homme y a eu sa place, chaque action du jour son moment, chaque vie son but. La société a été montée comme une grande machine dont tous les mouvements sont prévus, et l'homme a pu entrevoir dans l'avenir, définie et marquée en chiffres mathématiques, invariables, la réalisation de l'existence éternelle de l'humanité.

Mais orgueil et aveuglement insensé! Pour faire cette œuvre qui traçait à l'homme sa destinée dans les siècles, le génie de Fourier a été obligé de méconnaître la moitié de l'homme; il a ouvert une route profonde, et l'homme devait y marcher jusqu'à la fin, sans pouvoir en dévier; il était poussé au but sur des rails de fer : c'est en prison qu'il était emporté vers le bonheur. Pour tenter ce que Dieu fait par sa seule volonté, Fourier avait pris la plus rude barre de fer des tyrans, il avait enlevé à l'homme sa liberté.

Pourtant aucune utopie n'est complétement inutile; il est resté de cet immense rêve une idée juste et féconde, l'association, et elle est juste parce qu'elle est la première application du plus grand principe qui ait jamais été proclamé sur la terre, la fraternité, ou, pour dire le mot du Christ, la charité, l'amour! S'associer, c'est pratiquer l'Evangile.

Les communistes ne sont que l'exagération de l'école socialiste; ils ont poussé les conséquences à l'extrême, mais aussi leurs moyens sont de la rigueur la plus absolue. Ici, plus de liberté, plus de volonté; tout pour la commune, rien pour soi. Il n'est permis à personne de demeurer oisif; vous ne travaillez pas, vous êtes puni; vous êtes sûr de manger, mais vous êtes attaché. C'est l'histoire du chien gras qui porte au cou les traces de son collier; le loup préfère rester maigre et libre. Le peuple est comme le loup, il veut rester libre. On a fait grand bruit du communisme; il est moins étendu qu'on ne l'a dit : il n'y a de communistes, et encore en petit nombre, que dans les grandes villes et à Paris. Aux journées de février, ils n'a-

vaient qu'une barricade sur huit mille. La province ne les connaît pas et n'en veut pas ; en supposant qu'ils tentassent un mouvement, pense-t-on qu'elles resteraient tranquilles, toutes ces villes où les petits bourgeois, les maîtres-ouvriers, presque tous les artisans, sont propriétaires d'un pré, d'une vigne ou d'un coin de terre ? Moins on possède, plus on tient à sa propriété. « J'ai remarqué, disait Pascal, que, quelque pauvre que l'on soit, on laissait toujours un héritage. » Et chacun veut laisser un héritage. La propriété est le droit naturel. Je comprendrais que l'on eût des craintes en Angleterre, où vingt-cinq mille privilégiés possèdent le sol; mais en France, où nous avons six millions de propriétaires, ce sont six millions de soldats contre les communistes. Avec une telle armée passionnée de son intérêt, je n'ai point peur des communistes.

Le renouvellement de la Terreur n'est pas davantage à craindre : il faudrait que ce fût le pouvoir ou le peuple qui la fît, et le pouvoir, par ses actes, prouve qu'il ne le veut pas ; le peuple, par ses idées, ne le peut pas. Le gouvernement a tout d'abord proclamé ses nobles intentions en abolissant la peine de mort pour crimes politiques, et cette décision, l'Assemblée nationale non-seulement la confirmera, mais la complétera ; elle abolira la peine de mort dans tous les cas, nous l'espérons, nous le croyons. Quant au peuple, le peuple de 1848 n'est pas celui de 93. Si nous voulons égaler notre première révolution, comprenons-la ! Le peuple n'a aucune des conditions de la Révolution : ni l'abaissement inouï, ni l'inégalité en tout établie, ni des misères invengées, ni une lutte indispensable contre une caste maîtresse absolue, ni des fureurs amassées pendant des siècles. D'autres idées, d'autres besoins le poussent, et ce sont des idées nouvelles. Les opinions vieillies ont du penchant à assurer leur domination par le sang ; les jeunes idées sont généreuses, confiantes, libérales ; elles ne veulent pas la violence ; nées au matin, elles ont l'avenir; elles se présentent le front serein, l'œil bleu, l'air souriant; elles semblent dire : Venez à moi; elles appellent l'amour, et on vient à elles.

Nous ne demandons pas la guerre : nous savons ce qu'elle entraîne de misères, même heureuse; nous n'attaquerons pas l'Europe. « Hier nous disions à l'Europe, s'est écrié avec éloquence un des membres du gouvernement, Marrast, laissez-nous en paix, et nous serons sages ! Aujourd'hui nous dirons : Nous resterons en paix si

vous êtes sages! » La guerre pourtant est inévitable peut-être; peut-être pour les deux nationalités de Pologne et d'Italie, descendrons-nous de l'autre côté des Alpes et du Rhin. Mais sans parler ici, nous le dirons plus loin, du rôle magnifique et de la mission divine que la France aura alors à remplir vis-à-vis des autres nations, en ce qui nous regarde, loin que la guerre doive nous faire peur, elle nous sera utile, elle nous sauvera peut-être! Nous avons besoin de mouvement; à l'activité humaine il faut des efforts proportionnés à son énergie : ou des luttes contre la nature, comme la jeune Amérique empiétant sans cesse sur ses forêts immenses et domptant les géants, fils de la terre, ou des combats de l'homme contre l'homme. Nous ne sommes pas un peuple à tomber dans l'apathie, nous sommes un peuple ardent; si nous restions chez nous, dans la fièvre qui nous agite, inoccupés, peut-être descendrions-nous dans la rue et ferions-nous des guerres civiles. Pas de guerre, si nous ne sommes pas attaqués; mais qu'elle vienne, chacun trouvera la place à son impatience et à sa flamme; le gouvernement sera facile : nous aurons la gloire avec la liberté!

Mais si cette gloire nous valait un despote militaire! Non! nous ne sommes pas en Prusse, pour croire qu'un homme en uniforme est autre qu'un homme en habit de bourgeois; nous avons eu un despote militaire, c'est assez : le prestige est tombé; il serait singulier, quand on ne croit plus à la couronne, qu'on crût à l'épée. Aujourd'hui un général n'est rien s'il n'est que général. Ceux-là seuls qui aient eu une valeur réelle, Foy, Lamarque, etc., n'avaient de militaire que le nom; le laurier de leur gloire, ils l'avaient fait refleurir à la chaude atmosphère des assemblées publiques; ils n'étaient grands que parce qu'ils étaient de grands citoyens!

Enfin, quelques-uns voudraient nous présenter le peuple armé comme un épouvantail; ces hommes en blouse qui portent un fusil, cette foule qui possède un sabre ou une baïonnette enlevé dans la bataille, ces canons de l'Hôtel-de-Ville gardés par des enfants effrayent des esprits timides. Leur épouvante vient de leur ignorance; ils ne connaissent pas le peuple, ils ne l'ont vu sans doute ni dans les barricades, ni le lendemain de la victoire. Aux barricades le peuple était impatient d'ardeur, prêt à braver mille morts, et, en même temps, généreux, confiant; il appelait des conseils, il choisissait pour chef tout homme qui semblait combiner et penser. Il ne s'abusait

pas ; il avait la candeur, cette vertu de l'enfance. Toutes les forces bouillonnaient en son âme, et il ne savait comment les employer ; il se sentait le bras, il demandait la tête.

Après le combat, quand le sang fumait encore et que la rumeur de sa colère grondait dans l'air, le voilà tout à coup changé ; il est maître, il est fort : il veut l'ordre ; aussitôt lui-même il fait sa police ; il arrête le pillage, il saisit les voleurs et en fait justice ; il n'est plus armé comme peuple, il l'est comme gardien de la propriété nationale et de la paix.

Un crucifix est enlevé des Tuileries, et ces hommes, ivres de la bataille, découvrent leur front et font au *Maître de tous* un cortége imposant et recueilli ; ils sentaient sans doute que ce n'étaient pas eux qui avaient vaincu, que rien n'avait été fait d'après un plan et par une volonté humaine. Cette révolution si soudaine, si imprévue, presque impossible, elle avait été menée comme les bouleversements de la terre. Un craquement s'était fait entendre : les uns avaient été jetés à droite, les autres à gauche, les rois poussés à un lointain rivage, le peuple apporté comme un flot jusqu'au pied du trône. C'était un déluge ; où se trouvaient les terres s'étendait l'Océan, et la grande main de Dieu planait sur le monde.

C'est qu'il faut le dire, nous parlerons plus loin des défauts du peuple, ici il ne s'agit que de ses vertus ; de toutes les parties de la nation française, le peuple est celle où le sentiment religieux est le plus vivant. Les hautes classes étaient religieuses par politique ou par souvenir, un petit nombre par une grande science. Le pouvoir et ceux qui dirigeaient l'opinion, orateurs, publicistes, professeurs, défendaient la religion dans leurs discours, parce qu'ils savaient par principe qu'elle était nécessaire. Ils entrevoyaient ce qui devait résulter de la liberté sans contre-poids, et ils mettaient en avant la religion pour que les esprits fussent frappés du prestige d'un pouvoir qui est au-dessus de l'homme ; mais ce n'était qu'une affectation. On parlait plus du Christianisme au Parlement et dans les feuilles publiques qu'au temps de Louis XIV, parce que, sous Louis XIV, les gouvernants pratiquaient le culte, et que les nôtres le dédaignaient.

Quant à la classe moyenne, n'ayant pas l'instruction des hautes classes, les idées d'irréligion du XVIIIe siècle étaient passées chez elle à l'état de préjugé ; elle n'avait senti le besoin de s'élever vers Dieu ni par la gratitude, ni par la souffrance ; elle se réglait d'après

une morale facile, qui n'était ni la vie, ni la vertu, et, assise dans une confiance ignorante, se fortifiant dans son isolement et son égoïsme, elle se riait de la loi de charité et de fraternité humaine, sans prévoir que cette loi est la seule force qui empêche la société de s'écrouler et de se disperser en mille débris.

Mais le peuple est religieux par instinct, parce qu'il souffre, parce qu'il attend, parce qu'il espère; il invoque Dieu, il parle à Dieu, il croit en Dieu, comme il aspire l'air, comme il se réchauffe au soleil. Le sentiment de la religion tient au sentiment de la dignité humaine; un esclave peut être superstitieux, un peuple libre seul est religieux. Aussi, dès qu'il a été appelé à agir, le peuple s'est montré ce qu'il était naturellement, pénétré de l'instinct de l'ordre et de la majesté des assemblées. Lorsqu'on a convoqué ses délégués pour traiter de ses intérêts les plus pressants, on a vu ces ouvriers, rudes manieurs du bois et du fer, venir s'asseoir avec calme sur les fauteuils occupés hier par les chefs de l'aristocratie de la France, et, modérés dans une puissance survenue sans préparation, présenter fermement leurs prétentions, écouter en silence les réponses et les difficultés, discuter sans emportement, proposer et arrêter des mesures de conciliation, des arrangements de moyen terme dont on eût pu croire que le peuple était incapable d'apprécier la délicate prévoyance. Presque au même moment les littérateurs et les artistes se réunissaient pour de médiocres questions de présidence et de comité, et l'assemblée des ouvriers l'emportait sur ces hérauts de l'intelligence, en réserve, en convenance, en sagesse et en dignité. On a fait appel à l'honneur du peuple, et l'on a eu raison. Toutes les fois que l'on aura confiance en lui, il sera capable de tout.

Les craintes immédiates sont donc fausses; il peut y avoir quelque doute sur celles qu'inspirent les événements qui vont se succéder.

On pourrait redouter que le gouvernement, ne persistant pas dans la voie prudente qu'il a tenue, ne fût poussé à des mesures violentes; puis que, l'Assemblée nationale ne soit influencée par des passions excessives de timidité, de peur, d'emportement ou d'intérêt.

Jusqu'ici le gouvernement a été soutenu par l'opinion; on a foi surtout dans quelques hommes d'un éminent talent et d'un beau caractère; les mesures que le gouvernement a prises ont été marquées d'une fermeté modérée et contenue. Il n'a pas détruit; il n'a repoussé des fonctions publiques qu'un petit nombre d'hommes. Il a

ménagé habilement, sans jactance ni faiblesse, les partis et les classes; un seul décret, l'abolition des titres de noblesse a excité des réclamations : cet acte est peu important d'ailleurs, et le patriotisme éclairé du gouvernement, son dévouement infatigable à la chose publique, son langage calme et élevé tout ensemble, cette modération qui est venue à des hommes impétueux dès qu'ils ont eu appris les difficultés du pouvoir, sont des marques assez rassurantes de la bonne foi de ses intentions et de la persistance de ses efforts ; le présent fait compter sur l'avenir.

La province, il faut l'avouer, n'était pas préparée à la République; bien plus, elle en avait peur. Le mot de république ne lui représentait que la Terreur ; la République, c'était le sang et l'échafaud. Aujourd'hui, elle ne doit plus craindre; mais on ne change pas tout aussitôt, et elle n'est pas, pour employer l'expression révolutionnaire, *à la hauteur de Paris*. On parle d'idées fédéralistes qui se prononceraient dans quelques départements ; si l'on entend que la province songe à scinder en Etats indépendants comme ceux d'Amérique, unis par un lien fédéral, il y a exagération. Ce qui émeut la province, et ce qu'elle veut au moins modifier, c'est la centralisation excessive, et tous les bons esprits sont d'accord avec elle. La province n'est plus ce qu'elle était il y a vingt ans : la facilité et la rapidité des communications, les voyages répétés à Paris, les courants des idées ont changé l'esprit provincial. Il n'est plus aussi routinier, il n'est plus apathique ; il se permet de juger et de censurer, et il nous juge sévèrement. Plusieurs rédacteurs en chef de journaux de province viennent d'être placés dans de hauts emplois à Paris ; c'est la preuve de son influence. Les départements ne veulent pas qu'un million d'hommes dirige complétement et toujours trente-six millions d'hommes, qu'il suffise d'un signe de la tête pour que tout le corps obéisse, et qu'un soudain mouvement de la capitale impose sa volonté à la France entière. On ne le veut pas davantage à Paris ; il n'y aura pas de fédéralisme ; elle ne sera pas détruite cette magnifique unité de la France qui nous a coûté tant de siècles, tant d'argent et tant de sang, et par laquelle nous sommes la première nation du monde ! Ce qui sera changé, c'est le système administratif ; on brisera le réseau à millions de fils des ordonnances, des arrêtés, des circulaires et des rapports qui enchaînait la province, qui arrêtait toute action, qui faisait qu'un pont ne pouvait établir une communication entre

deux villes sans que tous les commis de dix bureaux eussent examiné, pesé, contrôlé, raturé, et gardé des mois entiers l'arrêté ministériel qui devait donner le mouvement et la vie à toute une population. La province n'a rien à craindre de ce côté; la capitale l'aidera ; et, s'il était nécessaire, les députés des départements ne seraient-ils pas unanimes pour reconquérir leurs droits ?

Mais où le danger pourrait commencer, ce serait si, les élections générales étant retardées, l'ardeur magnanime qui plane sur la France allait s'amoindrir, si les intérêts mesquins qui se tassent et se rencoignent au fond des provinces, les petites personnalités des petites villes impatientes de se produire à la tribune pour être écoutées de l'univers, les ambitieux longtemps contenus et pâles d'envie, les intelligences retirées dans d'étroites spécialités, et fortes du despotisme de leurs théories, venaient à l'emporter sur de larges et généreux esprits, et arrivaient à l'Assemblée avec leurs sourdes rivalités et leurs amitiés plus dangereuses encore. Ils seraient transplantés tout d'un coup d'un sol maigre et d'un climat attiédi dans une terre brûlante et un air enflammé comme celui des tropiques ; quelques-uns, d'une nature vigoureuse, se reconnaîtraient immédiatement dans le milieu qui est propre à leur activité et à leurs nobles pensées ; mais les corps amoindris, en qui l'ardent soleil ne fait pas courir le sang plus vite, s'ils accueillaient par la froide et implacable raillerie des petites coteries le bel élan qui nous emporte, s'ils résistaient, et voulaient arrêter par leur impassibilité, ne seraient-ils pas la cause des colères et des tempêtes ? ne serait-il pas possible que les séances de l'Assemblée nationale ne devinssent des luttes où le peuple viendrait prendre sa part ? ne verrait-on pas se renouveler les invasions des hordes armées dans la Convention, et ne gouvernerait-on pas par des accès de fièvre, et à coups d'émeutes et de pavés ?

Ces craintes heureusement ne sont encore que des doutes, et nous ne les avons abordées que parce que nous avons voulu dire toute la vérité. Nous avons de justes et fortes raisons de croire qu'elles seront vaines ; on mûrit vite par les révolutions, et déjà peut-être les intérêts des petites villes rentrent dans l'ombre, et un noble tressaillement de la France annonce l'unanimité de préoccupations généreuses.

Nous ne sommes donc pas effrayé de ces occasions de trouble ; les

idées qui ont pénétré la masse, et qui forment le fond de notre caractère, voilà les maux qui doivent appeler la réflexion des esprits sérieux, et unir tous les hommes de conviction, de patriotisme et d'enthousiasme, pour les combattre et les vaincre : c'est la corruption que le gouvernement déchu nous a apprise, et à laquelle il nous a habitués pendant dix-huit ans, et dont les racines ont atteint tant de cœurs nés avec les instincts du dévouement.

La république, a dit M. de Chateaubriand, est le meilleur des gouvernements quand le peuple a des mœurs ; le pire, quand il n'en a pas. Il ne faut pas croire que, parce que nous avons fait une révolution, nous ayons détruit la corruption ; elle existe non en profondeur, mais en étendue. Ils sont nombreux ceux qui avaient recueilli une oreille avide ces paroles d'un ministre de Louis-Philippe : *Enrichissez-vous !* et celles-ci d'un autre homme, âme de ses conseils, M. Dupin : *Chacun chez soi, chacun pour soi !* Ils vivent encore ces pères qui lançaient leurs enfants dans la vie en leur disant : Va faire fortune ! Et on en a eu une preuve évidente par la curée éhontée à laquelle tant de gens se sont précipités dès le lendemain de la victoire. Mais, sans vouloir exciter les haines et aduler le peuple, avouons-le, cette cupidité, elle est attachée surtout à la peau de la classe moyenne ; c'est la bourgeoisie qui est le plus réellement corrompue, c'est elle qui s'est élancée vers le pouvoir et qui crie avec le plus d'ardeur : Vive la République ! Ce sont ceux-là dont il faut se garder, soit qu'ils enseignent la jeunesse au coin du foyer dans la famille, soit qu'ils prêchent hautement et publiquement à la face du peuple ; ils n'emploieront plus les mêmes paroles et les mêmes moyens ; ils flatteront le peuple, mais ce seront les mêmes qui flatteraient les rois. Notre littérature, depuis quinze ans, était bien, selon le mot d'un penseur, l'expression de la société ; la plupart des hommes qui ont acquis une réputation littéraire l'ont gagnée parce qu'ils caressaient les inclinations sordides et les passions avilissantes ; ils ne songeaient pas à instruire, ils voulaient plaire ; on peut trouver dans leurs livres toutes les maximes des tyrans et les règles de corruption, qu'ils présentaient comme les moyens les plus naturels de gouverner. Ils expliquaient tout, ils excusaient tout, parce qu'ils excusaient ainsi leurs vices.

La masse de la nation, heureusement, n'est pas encore gangrenée de ces maximes désolantes ; le peuple n'a point été semblable à ces

eaux souterraines qui sourdent à travers les couches inférieures, et qui pénètrent à des distances infinies; comme un violent torrent arrêté un moment, il a débordé furieux, irrésistible; il a forcé l'obstacle, puis il est rentré paisiblement dans son lit, et il roule puissant et majestueux à travers ses bords escarpés. Cette révolution, d'ailleurs, si forte, si spontanée, a été le soudain réveil de la dignité humaine trop longtemps violentée. Retenus sous la montagne comme le Titan de la fable par trois cents chaînes d'airain[1], nous nous roidissions contre le poids qui nous accablait; nous nous sommes redressés enfin, nous avons fait voler en éclats les premières couches qui enserraient le volcan, et nous voilà prêts pour les grandes actions et les grandes vertus. Cette révolution aura changé en un moment bien des âmes; elle aura été le coup de foudre qui terrassa Saul sur le chemin de Damas; il se releva purifié, illuminé, et il partit pour la conquête du monde au nom du Christ et de la liberté.

Nous lutterons donc avec la corruption, et, espérons-le, nous en triompherons. En sera-t-il de même d'une idée qui plaît à l'esprit par une spécieuse apparence de justice, l'idée d'une égalité complète, illimitée? Notre société est fondée sur le droit populaire, sur le principe de liberté; mais, dans l'ignorance de la distinction des droits et des devoirs, quelques-uns ont cru que la liberté c'était l'égalité : erreur de grands esprits du siècle dernier! Autant la liberté est naturelle à l'homme, autant lui est impropre l'égalité; si Dieu avait créé l'égalité, il aurait créé l'unité, et le monde eût été Dieu! Aussi le principe de l'égalité est-il de l'école des panthéistes. Il va apparaître, et des clubs retentissent déjà de leurs doctrines, des hommes qui, pendant quinze ans, ont rêvé dans la privation, le malheur ou les prisons, de chimériques institutions, qui trouvent que nous ne faisons rien encore, qui apportent les fumées d'une imagination sans cesse appliquée à un même objet, et qui en demandent la réalisation impossible. On périt vite par les excès, et les excès arrivent vite en révolution. Ce sera la tâche du peuple et du gouvernement à la fois de découvrir et de montrer les excès et l'injustice de ces prétentions isolées; ce sera au bon sens du peuple de comprendre qu'il dira une vérité celui qui, ne s'aveuglant pas dans l'orgueil de ses systèmes, reconnaîtra qu'il n'est point l'égal des plus âgés, des plus intelligents,

[1] Trecentæ cohibent catenæ (Horace).

des plus vertueux. Ce sera la part de la sagesse du gouvernement de s'adresser au peuple avec une austère franchise, de poser les principes de ses devoirs à côté de ses droits, de proclamer que la révolution n'a pas été faite pour une partie, pour les ouvriers seulement, mais pour les bourgeois et les nobles, les riches et les prêtres, qui sont aussi le peuple, et que, si nous avons conquis la liberté, elle doit appartenir à tous.

C'est ici que commence l'obligation du gouvernement, et déjà, par une volonté de Dieu peut-être, il se trouve qu'il a peu fait encore; il s'est appliqué à des détails, il n'a pas touché à de grandes choses; il a compris qu'en tout, dans la nature, dans l'homme, dans les institutions, il y a trois temps d'action : le commencement qui prépare, le milieu qui mûrit, et la fin qui complète; que les hommes forts sont les seuls patients, et qu'il ne faut pas changer trop vite si l'on veut la durée : *Tempora tempore tempera.*

Ce n'est pas tant des lois qui nous sont nécessaires que l'exposition des devoirs, et ces devoirs il les faut présenter, non en homme qui les pose en avant de lui comme des barrières, mais parce que c'est la vérité, et qu'il faut dire la vérité. Il faut que le gouvernement dise au peuple : Voici vos devoirs, remplissez-les! J'ai aussi les miens; si j'y suis infidèle, accusez-moi et jugez-moi! Qu'ils ne cherchent pas les applaudissements de la foule, elle les mépriserait; qu'ils restent impassibles au milieu des éloges et des blâmes, prouvant seulement qu'ils sont dignes de marcher à notre tête par leur esprit de justice et leur probité. Les lois éternelles du juste n'ont pas été détruites par la révolution, au contraire; les hommes seuls sont changés. Les révolutions se font parce que le peuple se rebelle contre l'injuste et veut rétablir le droit, et le droit ne va pas sans le devoir. En lui parlant des devoirs on ne lui dira pas une chose nouvelle, on lui rappellera ce qu'il sait, et ce que les hommes sont prompts à oublier. Le peuple est un enfant plein des plus magnanimes instincts, généreux, confiant, emporté, sensible, mais ignorant, ignorant en ce sens qu'il ne sait pas les causes, qu'il ne connaît pas les hommes, qu'il n'est frappé que des noms, et ainsi il croit tout aussitôt. C'est pour cela que les tyrans le tiennent dans l'ignorance. Nous, pour avoir la liberté, instruisons-le, et éclairons-le : plus les hommes sont éclairés, plus ils sont libres!

Le peuple a le sentiment du devoir; il l'a dans ses entrailles,

et quand on lui en parlera on le fera vibrer. Ce mot, dit au siècle dernier par d'Alembert, sera éternellement vrai : « La raison finit toujours par avoir raison. »

Dès qu'il s'est dit : Je le dois ! l'homme sent planer au-dessus de sa tête, non la destinée antique, implacable divinité qui soumettait les dieux, mais un pouvoir que lui-même a consacré : l'âme se tient dans une paix puissante qui naît de l'équilibre de toutes les facultés ; le visage même revêt cette noblesse et cette dignité données par le sculpteur grec aux types parfaits de la nature humaine. On n'est plus un enfant turbulent dans ses chagrins et ses joies; on est homme, et l'on se sent vivre dans la plénitude de sa volonté et de sa liberté.

Mais si le devoir est la liberté, il est aussi la solidarité, et la solidarité nous unit tellement qu'il a été juste de dire que, si l'inférieur porte sa chaîne au pied, le supérieur la porte au poing. Dans la tyrannie, cette solidarité est une chaîne; dans la liberté, la chaîne est formée par les mains; nous nous tenons tous, tous nous marchons en bande serrée contre le flot des événements ; le devoir de tous est de la maintenir pour qu'elle ne se rompe pas et que les vagues, s'engouffrant par la brèche ouverte, ne renversent les faibles et les forts, les petits et les grands, et ne nous emportent tous dans un commun désastre. Que les gouvernants tiennent ce noble langage au peuple, qui attend de leur parole les droits, les devoirs, la solidarité, et alors se constituera naturellement l'état politique qui est la réunion de toutes les forces particulières. Aux ouvriers sera assuré le travail ; aux poëtes, la gloire ; aux ardents, l'action ; aux industriels, le commerce ; à tous, leurs droits ! Que le gouvernement invoque, qu'il rappelle l'ancienne devise de la France, oubliée par un gouvernement qui donnait tout à l'argent : l'Honneur ! Et le monde verra alors si la France n'a pas grandi encore !

Vous autres Français, disait un Anglais, lord Chesterfield, vous ne savez élever que des barricades ; mais vous n'élèverez jamais de barrières ! Ce mot est faux. Si nous élevons des barricades, c'est que nous avons à la fois le plus vif sentiment du droit et le plus énergique emportement pour renverser l'injustice. Mais il est faux encore en ce qu'il voudrait établir cette réputation de légèreté qu'on a faite à la France. Le peuple français léger ! Il n'est pas grave et compassé, en effet, car il est l'action et la vie. Quel peuple, en Europe, dans le monde, dans aucun temps, a fait des choses plus fortes, plus

sensées, plus pratiques et plus durables que le peuple français, lui qui a créé la langue la plus logique de l'univers, qui a établi l'administration la plus serrée, qui a formé la nation la plus unie, qui a fondé la société la plus générale ! Il y a longtemps que les plus hautes intelligences l'avaient proclamé; il y a trois siècles déjà que Charles-Quint disait : Les Portugais paraissent fous, et le sont; les Espagnols paraissent sages, et sont fous; les Français paraissent fous, et sont sages. Et c'est un cri de génie, parce que c'est un cri de vérité, que ce mot de Shakspeare : La France est le soldat aîné de Dieu !

Nous voulons marcher à la tête des nations ; et notre priorité nous ne la prouverons pas par un seul mouvement violent, magnifique, sublime, mais par une continuité de grandes actions, et les grandes actions sont les grandes vertus ! Non ! nul peuple, en ce moment, ne nous vaut ; nul n'a ce jet soudain, ce dévouement héroïque, cet oubli de la partie matérielle de l'homme. Dès que la France paraît, dès qu'elle parle, dès qu'elle agit, le monde s'écrie : C'est le grand peuple ! En toutes choses, à la bataille, dans les sciences, dans les lettres, en révolution, elle donne un coup si violent qu'elle fait jaillir la lumière. Mais ce ne sera pas un éclair qui passe ; ce sera comme le soleil qui brûle au fond des cieux, qui s'avance dans sa gloire à travers sa route éthérée, qui éclaire tout, qui échauffe tout, et qui fait lever de la terre la sève, les arbres, les fruits et la vie !

Mais nous ne serons pas forts et libres que pour nous seuls. On l'a dit, la révolution que nous venons de faire est le triomphe de la civilisation. L'humanité marche sans cesse. La République que nous fondons est le gouvernement de la fraternité : sans que les princes et les rois s'en soient rendu compte, tous les efforts du genre humain ont été faits pour amener le triomphe du principe de l'amour. Toujours, à travers les siècles, les hommes ont tendu les uns vers les autres; tour à tour esclaves, serfs, sujets, ils ont peu à peu dépouillé leurs préjugés et leurs haines, et par là ils ont brisé leurs chaînes. Nous n'avons renversé le dernier gouvernement que parce qu'il avait pris pour but d'établir de nouvelles délimitations entre les hommes. L'histoire de vingt de nos années les plus remplies est dans trois mots : en 1788, nous étions des *sujets,* et nous ne comptions plus en Europe; en 1793, on nous appelait *citoyens,* et nous propagions dans le monde le principe de la liberté; en 1808, nous étions des *Fran-*

çais, et nous ne portions plus aux nations que notre gloire, notre grand nom et des fers! Aujourd'hui, un seul nom est resté, le nom d'*hommes,* et quand on dit : hommes, on dit : frères. C'est au profit de l'Europe, du monde entier, que nous venons de vaincre ; nous sommes libres, et nous disons aux peuples, et tous les peuples le répètent : Soyons un seul peuple, une seule famille ; plus de rivalités de commerce, plus d'inimitiés de nations, plus de haines ; n'ayons qu'une haine, celle de l'injustice ; ayons un seul but, la complète réalisation de la loi du Christianisme, la fraternité.

Eugène Loudun.

RESSOURCES MARITIMES DE LA FRANCE.

Quand la France, accomplissant la noble mission qu'elle a reçue de la Providence, a défendu les peuples faibles et les opprimés, et favorisé le développement des idées civilisatrices en protégeant les missions catholiques, elle a été puissante dans le monde et grande dans l'histoire ; comme sous Charlemagne, de même sous saint Louis et sous Louis XIV. Aussi, quelles que soient les opinions qui divisent les esprits, l'instinct national soutient-il avec enthousiasme les institutions qui doivent nous permettre d'exercer au dehors cette prépondérance glorieuse. La marine, par laquelle l'action de la France se fait sentir aux extrémités du monde, est plus que jamais populaire dans notre pays. Cette faveur accordée à cette arme m'a engagé, malgré mon insuffisance, à exposer en peu de mots l'état et les ressources des diverses marines, notamment de celle de la France, et leur rôle dans une guerre maritime.

Deux choses constituent une marine : les matériaux pour construire les navires, et le personnel nécessaire pour les armer. Je vais examiner l'un et l'autre sujets.

I

La charpente des navires est formée de bois de différentes grandeurs, liés entre eux par des chevilles en fer ou en cuivre. Ce dernier métal est seul employé dans les parties inférieures de la carène, celle qui est plongée dans l'eau. Sans cette précaution, la rouille s'attacherait rapidement aux chevilles de liaison, leur laisserait prendre du jeu ; la solidité du navire serait diminuée et des voies d'eau considérables pourraient se déclarer. Les mâts, soutenus par des cordes en chanvre, servent à déployer des voiles tissées avec des fils de la même matière. Ainsi le bois, le fer, le cuivre et le chanvre forment les éléments matériels d'une marine. Joignez-y le charbon de terre pour les bateaux à vapeur, du brai pour enduire les interstices des murailles du bâtiment, et du goudron pour re-

vêtir l'intérieur des cordages et les préserver des détériorations que produirait l'humidité.

La plupart des Etats de la vieille Europe possèdent encore des forêts abondantes en bois de chêne ; l'Angleterre seule, à cause de ses nombreuses constructions, se trouve dépourvue sous ce rapport. Pour nous, n'était la difficulté d'arriver par des chemins frayés à nos forêts, nous aurions en Corse et en France des ressources suffisantes. La Russie et les Etats-Unis construisent avec des bois blancs ; leurs navires durent moins longtemps que les nôtres, mais pendant leur durée ils peuvent leur être comparés ; l'abondance des matériaux compense leur qualité inférieure. Le fer, commun chez nous, l'est encore plus en Angleterre ; la Russie et l'Amérique ne sont pas non plus dépourvues de ce métal si précieux pour la guerre. Il convient toutefois d'ajouter que nos fers se trouvent, relativement aux fers anglais, dans des conditions défavorables d'exploitation. En quelques endroits le combustible est éloigné du minerai ; ailleurs les voies de communication manquent ou sont en mauvais état, et par conséquent les débouchés sont difficiles à trouver. Sans exagérer les avantages du système protecteur, il est impossible de ne pas reconnaître que, si nous voulons conserver une vaste exploitation minérale pour une éventualité de guerre, nous avons besoin de continuer à protéger nos maîtres de forges. Je sais que la Belgique, si elle était neutre, nous fournirait des fers en abondance, et je laisse aux hommes compétents le soin de résoudre cette grave question de la conservation des droits protecteurs de cette industrie. Pour le cuivre, au contraire, nous sommes tributaires de l'étranger ; il conviendrait de rassembler à l'avance des approvisionnements considérables de ce métal. Son usage est de toute nécessité, je l'ai déjà dit ; j'insiste pour être mieux compris. Si, par exemple, les ferrures qui lient le gouvernail au navire se trouvent en fer, la rouille les détériore promptement, elles prennent du jeu ; dans les mauvais temps, cette pièce importante, ébranlée par les secousses des lames, a des mouvements si violents qu'elle ne tarde point à être enlevée, et laisse le bâtiment dans une des positions les plus périlleuses de la carrière du marin.

Le sol français produit du chanvre en abondance ; il nous serait facile, en temps de guerre, de nous passer des chanvres de Russie. Cette crise amènerait une légère augmentation de prix ; le cultivateur se trouverait largement récompensé et consacrerait à cette culture de plus grands espaces de terrain. La Grande-Bretagne, au contraire, si elle se voyait privée de ses communications avec la mer Baltique, se trouverait dans un embarras réel. Sans exagérer la gêne qui résulterait de cet état de choses, car cette puissance est trop habile pour ne pas trouver des res-

sources, en augmentant ses dépenses, on ne peut nier que, dans les premiers moments, elle n'éprouvât de difficultés sérieuses pour pourvoir à ses approvisionnements.

Il est impossible ici de ne point s'arrêter pour louer l'ordre admirable et la grande prévoyance dont les arsenaux anglais offrent un témoignage incontestable. Là, les armements s'effectuent rapidement, parce que les différents objets, disposés d'avance et ajustés à chaque navire, n'ont besoin que d'être transportés à la place qu'ils doivent occuper pendant la navigation. Il n'en est malheureusement point ainsi dans nos arsenaux, débordés depuis longtemps par des besoins imprévus. Nous vivons au jour le jour, et nous ne confectionnons presque rien à l'avance. Malgré toutes nos écritures, les choses ont été faites avec si peu d'ordre et de prévoyance que je suis convaincu que l'administration de la marine ignore l'étendue des ressources dont elle peut disposer. Je sais qu'on a été obligé d'empiéter sur les fonds destinés aux approvisionnements pour suffire aux armements, et je n'ignore point les nécessités auxquelles il a fallu pourvoir. Mais je le dis aussi haut que je le puis, les plus belles institutions de contrôle ne remplacent point la probité, et s'il n'y avait point eu de marchés de complaisance, des fournitures reçues malgré les réclamations des ports, si la voix des hommes utiles n'avait point été étouffée par celle des hommes puissants, nous ne serions pas arrivés à l'état déplorable où nous nous trouvons, et l'administration de la marine n'aurait point été amenée, comme dans ces derniers temps, à avouer une ignorance inexcusable de l'état de nos arsenaux.

Il conviendrait d'armer complétement les navires que nous avons à flot. J'essaierai plus tard de montrer que cette combinaison serait très-avantageuse pour l'organisation du personnel. Il serait aussi très-utile qu'une commission vérifiât, tous les dix ans ou plus souvent, l'inventaire des approvisionnements qu'aurait fournis l'administration de la marine.

Je n'ai point encore parlé des houilles, qui nous viennent en grande partie de l'Angleterre, où elles sont de très-bonne qualité et d'un embarquement très-facile, les puits étant placés presque au bord de la mer. Nous possédons en France des mines considérables, mais situées dans l'intérieur des terres. Les houilles ont d'ailleurs des qualités opposées ; celles qui sont les meilleures pour les forges sont les plus mauvaises pour la navigation, et la plupart des nôtres, surtout celles qui seraient le plus près des voies navigables, se trouvent dans la première catégorie. On a essayé des charbons d'Anzin et de la Grand'Combe ; l'emploi de l'un et de l'autre de ces charbons est possible, mais exige plus de travail de la part des chauffeurs et des fourneaux plus aérés. Cette question,

à laquelle se sont mêlées des passions personnelles, est encore fort peu connue, et ayant entendu discuter des personnes qui ont dirigé et contrôlé les essais qui ont été faits, j'ose présenter comme exacte l'opinion que j'énonce. J'ajouterai que le gouvernement devrait s'imposer le devoir de forcer un certain nombre de ses navires à employer des charbons français, malgré leurs inconvénients et leur cherté. La chose a déjà eu lieu et il faudrait la continuer avec persévérance.

Il est encore incontestable que nous sommes inférieurs aux Anglais pour la construction des machines à vapeur, surtout pour celles de grande dimension. Ils construisent beaucoup plus que nous et ont acquis une habitude que nous ne pouvons avoir. Aussi, malgré les inconvénients nombreux attachés aux marchés conclus de gré à gré, aux avances de fonds, aux suppléments nombreux accordés aux directeurs des usines où se construisent les grandes machines, il est important de continuer encore cette manière de faire pendant longtemps peut-être, à moins de vouloir risquer la ruine d'établissements qu'il nous serait fort difficile de relever ou de remplacer en temps de guerre. Nous possédons une machine construite en Hollande; elle est bonne, mais un peu chère. La Belgiqne pourrait aussi nous fournir des machines; mais les autres pays, excepté l'Amérique, sont, pour cette fabrication, d'une nullité aussi fâcheuse pour eux que pour nous.

Le brai et le goudron se trouvent facilement; le cuivre seul, utile pour la confection des chevilles inférieures et pour le doublage des navires, nous manque. Je crois cependant que, quand nous le voudrons sérieusement, nous aurons, aussi bien que les marines secondaires, les matériaux nécessaires pour construire un nombre suffisant de vaisseaux.

Je vais maintenant examiner nos ressources pour le personnel, et les comparer à celles de notre éternelle rivale.

II

L'Angleterre possède la marine marchande la plus importante et la marine militaire la plus formidable du monde. Soit qu'examinant les différents bassins de la Méditerranée, ou que, tenant compte des vents généraux de l'Océan, on s'occupe des routes diverses suivies par les navigateurs, partout on voit flotter le pavillon britannique. Des points de relâche nombreux et bien distribués viennent fournir aux navires de cette nation des points de ravitaillement et des abris. A côté de ces utiles établissements, l'industrie privée a fondé de grandes maisons destinées à pourvoir aux besoins des bâtiments, à recevoir leurs cargaisons et à leur en fournir de nouvelles, de manière à prévenir toute espèce de retard. Rien enfin ne manque à cette puissance pour assurer et main-

tenir la prospérité de son commerce ; et, sans contredit, la plus grande navigation commerciale se trouve entre ses mains.

Le nombre de ses marins serait difficile à évaluer d'une manière exacte ; ce n'est que depuis peu d'années que l'administration des douanes est chargée, par un acte du Parlement, de tenir des registres propres à en faire connaître le nombre. On ne peut cependant douter que sa population maritime ne soit plus considérable que celle de toute autre puissance, et suffisante pour armer les nombreux navires de guerre de cette nation. Heureusement pour ses rivales, elle ne peut point employer toutes ses ressources. Les usages de la vieille Angleterre ne lui permettent point de recruter les armées de terre et de mer comme les autres nations ; elle n'emploie que des enrôlements volontaires, qui ne lui suffisent pas toujours, comme il est arrivé en 1840, où les vaisseaux envoyés sur la côte de Syrie n'avaient point leurs équipages complets. La presse, usitée du temps de l'Empire, fut acceptée comme une nécessité impérieuse ; l'ardeur patriotique que le génie des gouvernants avait inspirée à la nation empêcha l'opposition de s'élever contre une mesure dont, il n'y a pas longtemps, elle a proclamé l'illégalité. Ce moyen, ressource des occasions pressantes, ne pourrait probablement point, dans ce moment, être pratiqué sans danger.

Ces causes amènent souvent sous les drapeanx des hommes d'un caractère difficile, le rebut de professions moins périlleuses, surtout dans l'armée de mer. Les romans populaires et les caricatures anglaises se sont efforcés de peindre ces *racolleurs* de profession, dont nos anciens vaudevilles gardent le souvenir.

A terre les soldats anglais ont un état pour toute leur vie ; leur solde est assez élevée, et leur existence assurée pour leurs vieux jours ; à bord, au contraire, les engagements ne se contractent que pour la durée d'une campagne, pour trois ou cinq ans ; la solde, inférieure à celle que donne le commerce, n'est point assez forte pour engager les marins à préférer le service de l'Etat à celui des particuliers. Dans la marine marchande, si leurs travaux sont quelquefois plus pénibles, ils jouissent d'une liberté bien plus grande. Les matelots des navires de guerre sont généralement choisis parmi ceux qui ne peuvent embarquer ailleurs, par suite d'un manque d'aptitude ou d'un caractère peu soumis. Il n'est point rare de voir des capitaines augmenter de leurs propres deniers la solde de quelques-uns de leurs matelots, afin d'avoir des hommes d'élite.

Cette composition des équipages exige l'adoption d'un régime sévère, l'emploi de châtiments corporels. Les Anglais ont l'habitude d'embarquer sur leurs navires une garnison formant le cinquième de leurs équi-

pages; elle sert à la fois à maintenir la discipline, à entretenir la mousqueterie pendant le combat, et, à l'occasion, elle forme le noyau des troupes de débarquement. Cette institution a d'ailleurs l'avantage de diminuer le nombre de matelots dont le navire a besoin, et de mettre d'avance un certain nombre d'hommes à la disposition du gouvernement.

Si, pour le personnel, confiante dans ses grandes ressources, l'Angleterre, assistée d'ailleurs par l'opinion publique, hésite à prendre des mesures vigoureuses et attend les besoins du service pour composer ses équipages, elle a soin de conserver son matériel dans un état toujours satisfaisant.

Tandis que chez nous les bâtiments à flot sont dans un état d'armement assez peu avancé pour avoir besoin de plus de six mois avant de pouvoir prendre la mer, chez nos voisins rien ne leur manque : les aménagements sont construits, les mâts de rechange, les ancres, les embarcations, le lest, l'artillerie, se trouvent à bord sous la garde des *maîtres*, classe précieuse de marins dont la France ne s'occupe pas assez. Je cherche à me faire comprendre. Dès qu'un navire anglais est mis à la mer, le maître charpentier, qui doit l'habiter s'il navigue, vient y résider avec sa famille ; il demande et conserve les petits objets indépendants de la grande construction, pourvoit lui-même aux petites réparations, et s'adresse aux officiers du port, peu nombreux, mais bien choisis, pour obtenir les ouvriers et les matériaux nécessaires aux grands travaux d'entretien. Il en est ainsi des autres détails si nombreux de la navigation.

Seules, jusqu'ici, les nations à qui un vaste commerce a procuré une nombreuse marine marchande ont pu armer des flottes de guerre et disputer l'empire de la mer. Il semble que ce métier de marin, si rude et si périlleux, demande à être pratiqué dès l'enfance, pour que l'homme parvienne à se familiariser avec ses dangers et à s'endurcir contre ses fatigues. Les rudes enfants de l'Océan s'habituent jeunes à lutter, dans de frêles embarcations, contre les vagues furieuses et les vents orageux, soit que le besoin les entraîne à la pêche ou que la témérité de la jeunesse les pousse à se hasarder en pleine mer. A mesure que l'âge développe leurs forces, ces jeunes gens désirent entreprendre de plus grandes navigations. Les récits des voyageurs, les profits des expéditions lointaines, et enfin ce désir d'aventure naturel au jeune âge, tout les excite à franchir les limites d'une mer qui paraît infinie. Ils se forment ainsi, dès leurs jeunes années, à la pratique d'un métier qui présente quelque chose d'étrange aux habitants de l'intérieur des terres.

La position insulaire de l'Angleterre, le génie de son gouvernement, le caractère de ses habitants ont de bonne heure contribué à donner à

cette nation la pratique de la navigation et la prépondérance sur les mers. Il n'est pas besoin de rappeler ses soins nombreux, depuis le fameux Acte de Navigation, destiné à diriger l'esprit des citoyens vers ce but essentiel. Les efforts constants des différents pouvoirs pour acquérir des points de relâche par tout le globe, l'esprit d'entreprise sagement hardi des négociants de ce pays, la constitution elle-même obligeant les cadets à chercher les moyens d'acquérir une grande fortune, tout a contribué à donner à la Grande-Bretagne le commerce du monde. Mais cet édifice imposant repose sur une puissante marine militaire; par elle les colonies sont reliées à la métropole, secourues et protégées en cas de guerre; par elle les navires marchands peuvent naviguer sans escorte, au milieu des querelles des nations, et enfin par elle seule les côtes de l'Angleterre peuvent être préservées d'une invasion ennemie.

Cependant, comme je l'ai déjà énoncé, les vieilles mœurs de la Grande-Bretagne, empêcheraient de trop grandes levées; la nécessité pour elle, en temps de guerre, de continuer son commerce, les restreindrait encore, et je crois être dans le vrai en disant que cette puissance ne pourrait point armer plus de quatre-vingts vaisseaux, quatre-vingts frégates et cent cinquante bateaux à vapeur de toute dimension.

III

Les difficultés dont j'ai parlé viennent se présenter avec plus de force dans le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Avec un grand commerce et un personnel très-nombreux de matelots, cette puissance se trouve, sous le rapport militaire, posséder une marine tout à fait secondaire. Les hommes, dans ce pays, trouvant facilement de l'emploi, on a recours, pour former les équipages des vaisseaux de l'Etat, à l'enrôlement des mauvais sujets de toutes les nations, et cette composition ne laisserait point. dans une guerre européenne, de présenter des dangers sérieux. En outre le gouvernement fédéral ne peut disposer de ressources pécuniaires considérables; un désir d'économie et une confiance un peu présomptueuse dans la force de la démocratie empêchent cette nation de consacrer des sommes considérables afin d'être préparée pour la guerre. Les approvisionnements sont peu importants, les constructions en petit nombre. Je serai, je crois, fort large à l'égard des Etats-Unis, en admettant qu'ils pourraient, le cas échéant, armer promptement dix vaisseaux et vingt frégates.

On ne peut prévoir ce que produirait une crise prolongée et la perturbation commerciale qui en serait la conséquence; il faudrait apprécier les passions populaires si mobiles et seules capables d'inspirer de grands sacrifices à cette nation. Sans doute, si l'Union se levait comme

un seul homme, elle aurait, avant trois ans, mis sur pied des forces respectables; mais qui peut compter dans un Etat si divisé sur une longue persévérance à supporter des sacrifices onéreux?

Tandis que de grandes ressources restent paralysées, faute d'une direction unique assez énergique, une nation, jeune encore sous plusieurs rapports, a résolu un problème bien plus difficile, en créant une grande marine militaire avec un commerce presque nul. La Russie ne plaint ni les hommes ni l'argent pour former des escadres nombreuses. La conscription lui fournit des sujets qui restent vingt ans sous les drapeaux; une volonté persévérante façonne, pendant ce long espace de temps, ces hommes aux diverses parties du service de la marine. L'étendue de son territoire lui fournit en abondance les matériaux nécessaires à la construction; aussi entretient-elle constamment deux grandes escadres, l'une dans la mer Noire, l'autre dans la mer Baltique. Tous les étés ces navires sortent pour s'exercer dans ces mers orageuses, et par là, au défaut des grandes navigations qui leur manquent, acquièrent une connaissance du métier toujours un peu incomplète. Les dépenses ne sont pas aussi considérables qu'elles le paraîtraient au premier abord. Les matières premières, étant achetées dans des provinces peu cultivées, ne sont point dispendieuses; la solde et la nourriture des matelots est beaucoup moins onéreuse que chez les autres nations maritimes. Ces armements sont d'ailleurs indispensables pour la Russie, si elle veut être une puissance maritime de quelque importance; son influence sur Constantinople et sur les royaumes de la Baltique en dépend. Aussi, ni les représentations ni les menaces ne la feraient dévier d'un système qu'elle regarde comme indispensable à sa sûreté et au développement de sa puissance.

Quelques détails vont rendre cette nécessité plus sensible. Dans un pays aussi peu commerçant, l'Etat doit lui-même former les ouvriers si divers employés à la construction des navires; d'abord les ingénieurs et les charpentiers de vaisseau; ensuite ceux qui, sous le nom de *calfats*, doivent rendre le navire imperméable à l'eau et dont le métier est une tradition tout à fait pratique; viennent ensuite les hommes qui confectionnent les cordes et les ajustent sur les mâts pour les soutenir, et les voiliers, dont l'emploi est de couper et de coudre les voiles. Leur nombre doit être assez grand pour suffire au besoin des arsenaux et pourvoir les bâtiments de la flotte d'un certain nombre d'ouvriers. A la mer on a souvent besoin d'effectuer des réparations urgentes, de faire consolider les mâts endommagés, boucher des voies d'eau, réparer et refaire les voiles déchirées. Dans le combat surtout on ne peut se passer d'hommes aussi habiles qu'intrépides pour aller, malgré le feu de l'en-

nemi, réparer des avaries souvent plus funestes que celles qu'amène la violence des vents et de la mer.

On ne peut point cependant porter de jugement définitif sur cette marine, tant qu'elle n'aura point lutté contre les grandes marines de l'Europe. Certes le courage et la résolution ne manquent point à ces hommes, chez lesquels le patriotisme est une religion. En 1828 ils n'hésitèrent point à se présenter en nombre égal devant les Anglais, et le traité des Dardanelles a seul épargné au monde une sanglante catastrophe. En Russie, le corps d'officiers, composé de jeunes nobles, est généralement peu instruit, fort corrompu et peu discipliné, ce dernier défaut peut être la cause des plus grands désastres.

Quoi qu'il en soit, cette puissance pourrait mettre à la mer quarante vaisseaux, trente frégates et un nombre de bateaux à vapeur fort restreint; mais il lui serait fort difficile de se procurer une réserve en hommes et en bâtiments pour réparer ses pertes.

IV

Entre ces deux nations, chez lesquelles la composition de l'armée de mer est si différente, la France occupe une position intermédiaire; elle emprunte les moyens de l'une et de l'autre. Toutes les parties de son art naval méritent une attention particulière; j'y arriverai après avoir examiné les marines secondaires de l'Europe. La Hollande, malgré ses vastes et florisantes colonies, n'est plus cette puissance navale autrefois si enviée. Ses querelles avec la Belgique, le désir d'occuper un rang important par son armée de terre, l'ont amenée à négliger ses institutions maritimes. Elle dépense fort peu en approvisionnements et en constructions neuves; tout au plus pourrait-elle mettre en ligne huit vaisseaux et vingt frégates.

Au nord de l'Europe, la Suède et le Danemark conservent des établissements maritimes considérables, relativement à leur population et à leur commerce. Leurs matelots, braves et endurcis à la rude navigation des mers du Nord, leur permettraient d'armer quelques navires avec d'excellents équipages; mais ils ne pourraient présenter chacun plus de cinq vaisseaux et de dix frégates. N'est-il point à regretter que l'élite de leurs officiers ne vienne plus compléter leur instruction en naviguant sur nos navires? Dans le cas d'une confédération des marines secondaires, ces officiers, habitués dans leur jeunesse à servir sous les ordres de commandants français, n'auraient-ils pas obéi plus facilement à nos amiraux?

Dans la Méditerranée, l'Autriche se résigne à un rôle tout à fait secondaire; elle arme, en temps de paix, quelques frégates et quelques petits

navires pour protéger le commerce de Trieste, et renonce, en temps de guerre, à exercer cette protection d'une manière efficace.

Le royaume de Naples, au contraire, cherche à s'élever ; mais je doute que jamais ses efforts le mettent au niveau de la Suède et du Danemark.

Tandis que Venise, veuve de sa nationalité, voit son arsenal désert et ses canaux comblés par les sables, Gênes, son antique rivale, a du moins, sous des rois italiens, conservé un grand commerce, et voit armer quelques frégates pour le protéger. Si ce n'était l'Angleterre, nous serions les souverains de la Méditerranée, dont cependant nos côtes n'entourent qu'une très-faible partie. Ces diverses puissances, dont je viens de parler, composent leurs équipages de la même manière que les Anglais : une garnison forme le cinquième de l'effectif, et le reste se recrute, de gré ou de force, parmi les matelots de leur marine marchande.

De superbes bâtiments se trouvent encore à Alexandrie et à Constantinople ; mais, malgré les progrès qu'on peut y avoir faits, les Européens sont toujours convaincus que ni les Turcs ni les Egyptiens ne peuvent sérieusement lutter contre eux.

V

La France est loin d'occuper le second rang parmi les marines commerçantes du globe ; les Etats-Unis l'emportent sur elle par le nombre de navires, et la Hollande par l'importance de ses colonies ; mais elle surpasse ces nations par la force de sa marine militaire, la première, sans contredit, après celle de l'Angleterre. Si le nombre de ses marins est restreint, ses lois et ses mœurs permettent de les employer de la manière la plus profitable. On a parlé longuement des différences qui existent entre la France et la Russie, mais on n'a pas assez fait ressortir les similitudes que présentent les gouvernements des deux pays. L'un, il est vrai, est exercé par un souverain absolu ; l'autre (hier encore), par une réunion d'autorités diverses, quelquefois en lutte. Mais, quelle que soit leur origine, leur action n'est arrêtée par aucun de ces obstacles qui chez tant de peuples limitent un pouvoir qui ne peut être appelé absolu que par un abus de langage. La centralisation, si minutieuse dans l'un et l'autre pays, en est une preuve sans réplique, mais par dessus tout l'extension donnée à la conscription, étendue sans difficulté au recrutement de l'armée de mer.

Je vais essayer de faire connaître des détails essentiels, étrangers à beaucoup de personnes, et que leur aridité m'oblige d'abréger. On sait qu'en France tous les hommes naviguant sur des navires comme sur

des bateaux, à la mer, dans les ports et sur la portion du cours des rivières soumis à l'influence des marées, forment une classe particulière de citoyens régis par des lois spéciales. Ces hommes restent à la disposition du gouvernement, qui peut les lever et les embarquer sur les bâtiments de la flotte depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à celui de cinquante ans. Dans la pratique, cette rigueur est fort tempérée : la plupart des matelots ne sont point forcés de passer plus de sept ans sous les drapeaux, et la latitude dont jouit le gouvernement lui sert à débarrasser les ports et les navires de commerce de quelques mauvais sujets dont la présence est un sujet de trouble et de désordre. Les marins qui obtiennent de l'avancement restent volontiers au service ; les autres reçoivent une solde assez forte, peu inférieure à celle que donne le commerce, et suffisante pour pourvoir aux besoins de la famille.

Autant pour diminuer les charges d'une portion si intéressante de la population que pour se conformer à de vieilles idées, les équipages des vaisseaux étaient autrefois complétés par des détachements d'infanterie et d'artillerie de marine, recrutés, suivant les époques, d'une manière analogue à celle qu'on employait pour donner des soldats à l'armée de terre. Des corps si divers, réunis sur un même bâtiment où existaient déjà autant de causes de désunion, furent l'occasion de dissentiments graves, compromettants pour la discipline. En outre, sous l'Empire, la pénurie de matelots ayant conduit à en remplacer une partie par des hommes fournis par le recrutement, on se décida à augmenter le nombre de ces hommes de manière à les employer à suppléer la garnison des vaisseaux. Aujourd'hui, quelle que soit leur origine, les marins embarqués sont commandés par les mêmes officiers, ont la même solde et le même uniforme. On choisit de préférence les matelots de profession pour les fonctions qui tiennent le plus au métier, et ceux du recrutement pour le service de la mousqueterie et de l'artillerie ; mais dans ces choix il n'y a rien d'absolu. Il a fallu toute la docilité du caractère français et ce sentiment de patriotisme et de dévouement qui anime nos conscrits pour que cet essai réussît. Sans vouloir les comparer à de vieux matelots, on ne saurait trop louer leur zèle, leur aptitude et leur bonne volonté. Sans parler de leurs services comme chefs de pièces et comme chargés de la mousqueterie, remarquons qu'ils concourent encore, même avec du mauvais temps, à serrer les voiles, à prendre des ris, et qu'ils forment une grande partie des équipages des embarcations. Il est aujourd'hui reconnu de tous les officiers qu'ils peuvent, sans inconvénient, former le tiers des équipages des vaisseaux et frégates. Mais, quel que soit leur zèle, ces hommes ont besoin d'être exercés pendant un an avant de pouvoir rendre de bons services ; aussi est-il indispensable

pour la France d'avoir constamment sous les drapeaux un nombre d'hommes du recrutement suffisant pour armer les vaisseaux et frégates qu'elle conserve à flot. Ces marins seraient d'ailleurs employés à former les équipages de ces navires tenus en état de disponibilité, et par là nous obtiendrions, pour la conservation de notre matériel, une garantie qui nous manque.

Si la Russie conserve constamment armés un grand nombre de vaisseaux, sans exciter la susceptibilité de personne, ne nous serait-il pas permis, à nous qui recrutons une partie de nos équipages d'une manière analogue, de conserver sous les drapeaux, et embarqués, les hommes qui ont la même origine et la même ignorance de la mer ?

Cette mesure de garder les navires en disponibilité aurait encore l'avantage de nous forcer à conserver un nombre de maîtres suffisants pour nos armements, et nous ne risquerions pas, au moment de la guerre, d'éprouver la même pénurie qui, en 1840, a failli nous être funeste. Le commerce nous donne des matelots, mais il ne nous donne ni des officiers, ni des sous-officiers ; et cependant, dans la marine, un officier, quelque expérimenté qu'il soit, ne remplace pas un maître, et un maître ne peut non plus remplacer un officier. Les officiers ne peuvent ni réparer des mâts brisés, ni refaire des voiles déchirées, ni boucher des voies d'eau ; il faut, pour ces besognes, dont souvent dépend le succès d'un combat, des hommes spéciaux, vieillis dans la pratique de leur métier.

Ce n'est pas tout : une administration prévoyante devrait songer à organiser les ouvriers des ports, qui, régis par de vieilles lois, pourraient nous manquer au moment où ils seraient le plus nécessaires. Deux fois le port de Toulon s'est trouvé privé de ses ouvriers, et les travaux ont été suspendus jusqu'à ce qu'une augmentation de salaire ait été accordée. Des engagements de sept ans renouvelés par septième assureraient des ouvriers à la flotte et aux arsenaux.

Les anciennes lois permettent au gouvernement de lever pour son service des charpentiers et des calfats ; mais elles ne parlent point des ouvriers en fer, si importants aujourd'hui. Si l'Angleterre nous est supérieure par le nombre de ses matelots, elle l'est bien davantage par celui de ses mécaniciens. Qu'on y prenne garde ; si nous ne nous efforçons d'y pourvoir, la navigation par la vapeur, qui, d'après certaines prévisions, doit nous procurer de si grands avantages, deviendrait pour nous, faute de sujets capables de conduire et de réparer les machines, une grande cause d'infériorité.

Quoi qu'il en soit, pour armer 40 vaisseaux et 50 frégates, il nous faudrait 52,000 hommes ; le recrutement doit nous en fournir 17,000, il reste donc à demander à l'inscription maritime 35,000 hommes,

chiffre qu'elle peut nous donner, quelles que soient les évaluations diverses que l'on adopte. Ce chiffre nous montre même que nous aurions une réserve et le moyen d'armer encore des petits navires et surtout des bateaux à vapeur. Je vais maintenant chercher à montrer qu'avec de pareilles forces nous ne devons point craindre la marine de la Grande-Bretagne, et ne pas nous croire obligés d'amoindrir le rôle de la France, si important pour la paix comme pour la civilisation du monde.

VI

Dans le cas malheureux d'une guerre avec l'Angleterre, nous devons nous résigner à voir le mouvement, déjà si restreint, de notre marine de commerce, cesser tout à fait. Les étrangers nous apporteraient leurs produits et viendraient prendre les nôtres; le commerce de nos colonies passerait même entre leurs mains. Cet état de choses n'apporterait point la misère aux classes inférieures; nos manufactures continueraient à travailler, et nos matelots seraient presque tous employés sur les navires de la flotte. Gardant alors trente vaisseaux pour la Méditerranée, nous enverrions dix vaisseaux et quarante frégates, dont dix de premier rang, inquiéter et attaquer les colonies et le commerce anglais. Pour la Grande-Bretagne, le noyau est une opération si importante que pour rien au monde elle ne voudrait suspendre ses expéditions et se confier aux étrangers pour approvisionner ses colonies; aussi serait-elle obligée à la fois d'escorter ses nombreuses flottes marchandes, et de distribuer ses vaisseaux le long des côtes de ses vastes possessions pour empêcher et prévenir des débarquements. Plus heureux sous ce rapport, nos côtes sont défendues autant par l'énergie et les habitudes guerrières des habitants que par les rochers et les écueils dont elles sont entourées, comme je vais le montrer.

Tandis que les grands navires peuvent s'approcher facilement des côtes anglaises, et protéger par le feu de leur artillerie les bateaux à vapeur et les chaloupes destinés à porter des troupes, les sables dans le golfe de Gasgogne et dans la Manche, les rochers sur les côtes de Bretagne éloignent les bâtiments et rendent un débarquement très-difficile. Quelques pièces d'artillerie légère auraient une importance majeure pour arrêter des navires d'un faible tirant d'eau, par conséquent peu fournis en artillerie. On n'ignore point l'échec qu'éprouva Nelson en attaquant la flottille de Boulogne. Quelques points peu nombreux, par conséquent faciles à occuper, comme Quiberon et la rade de l'île d'Aix, présentent seuls des facilités pour un débarquement. Mais, d'ailleurs, notre armée est trois fois plus nombreuse que l'armée anglaise; le service militaire est en France le partage de tous les citoyens, au lieu

d'être un métier comme chez nos voisins. A défaut de troupes régulières, nos paysans ont l'habitude des évolutions militaires, et dans nos provinces maritimes l'ardeur contre l'invasion serait encore fort grande : les Bretons se levaient déjà en 1840 pour combattre leurs vieux ennemis les *Saxons*, comme ils les appellent encore.

L'ennemi, obligé, pour rassurer ses négociants, de nous être constamment supérieur, serait contraint d'opposer des vaisseaux à nos grandes frégates. Il lui faudrait dès lors dix vaisseaux dans les mers de l'Inde et de la Chine, dix autres pour escorter les convois destinés à ces pays. Les Antilles et le Canada en demanderaient bien quinze, cinq pour protéger la navigation du Brésil et de la mer du Sud, et autant pour la Baltique. Ce n'est pas tout ; comme nos ports de la Manche et de la Bretagne devraient être garnis de bateaux à vapeur prêts à capturer les navires atardés, qu'en les réunissant il ne serait point impossible de porter des troupes en Angleterre, il serait indispensable à notre adversaire d'avoir sur ses côtes une forte escadre de bateaux à vapeur et au moins dix vaisseaux et vingt frégates. Sans rien porter à l'extrême, on voit déjà que cinquante-cinq vaisseaux seraient employés dans l'Océan ; nous aurions alors une supériorité incontestable dans la Méditerrannée, et nous rendrions le commerce de la mer Noire fort difficile aux navires de la Grande-Bretagne. Odessa lui fournit des blés, des chanvres, des cuirs et du suif ; Trébizonde est l'entrepôt des marchandises qu'elle envoie dans l'Asie centrale, de sorte que l'interruption de cette navigation lui serait extrêmement funeste. La Russie, qui cherche avec tant de soin le moyen de la supplanter en Asie, ne manquerait pas de profiter d'une si belle occasion.

D'ailleurs, quel que fût le dévouement des officiers chargés de commander les escortes, la guerre avec les bateaux à vapeur est si peu connue qu'il ne serait pas possible que les négociants ne conçussent des craintes sérieuses, et que par suite le taux des assurances ne s'élevât très-haut. Les retards inévitables dans la navigation par convoi amèneraient aussi d'autres pertes, et je ne crois point m'écarter de la vérité en évaluant les unes et les autres à 15 ou 20 pour 100. N'est-il point dès lors certain que les Américains ne tarderaient point à se substituer aux Anglais, pour le bon marché, dans tous les ports où le commerce serait libre ?

Un pareil état de choses ne pourrait se prolonger longtemps ; il faudrait, ou traiter avec nous, ou en venir vis-à-vis des neutres à prendre les mesures odieuses et violentes qui ont déshonoré le commencement de ce siècle. L'effet inévitable de ces mesures, si elles étaient prises, serait de grouper autour de nous toutes les marines secondaires, et de

nous donner une supériorité telle que, maîtres déjà de la Méditerranée, nous le deviendrions bientôt de la Manche, et serions en mesure de porter à notre ennemi des coups décisifs.

Nos colonies, mieux organisées aujourd'hui, se défendraient comme elles l'ont déjà fait. Outre leur garnison, elles possèdent des milices exercées tous les ans, et dont l'effectif s'élève à six mille hommes à Bourbon, comme dans chacune de nos Antilles. La première île est défendue par l'escarpement de ses rivages, assez considérable pour rendre un débarquement à main armée très-difficile ; les secondes renferment des fortifications régulières. L'îlot de Gorée, si utile par la rade qu'il protége, est bien fortifié, et nous travaillons à nous créer à Mayotte un port inexpugnable.

La force de notre position me paraît basée sur des faits si concluants que je ne puis, je l'avoue, voir sans un profond regret l'indécision et la faiblesse de notre politique extérieure. Puissante par l'étendue et la fertilité de son territoire, et par la bravoure de ses habitants, la France n'a d'autre intérêt que celui d'empêcher l'oppression des Etats de second ordre ; il lui importe de voir les nationalités s'affermir et les barbares se civiliser. A la place d'empires faibles et divisés, il lui convient de rencontrer des Etats à qui des idées meilleures donneront une puissance et un patriotisme qui leur manquent.

Pour nous, catholiques, nous savons bien que la religion seule peut réveiller et guérir ces peuplades égarées et perverties ; mais notre conviction est partagée aujourd'hui par un grand nombre de personnes : les faits ont parlé si haut qu'ils ont ranimé beaucoup d'incrédules. La volonté pour le bien ne manque pas, mais la force pour l'exécuter fait seule défaut. Si ces quelques lignes ont contribué à augmenter tant soit peu la confiance de nos hommes d'Etat et à leur inspirer une énergie plus grande, elles n'auront point été complétement inutiles à la cause sacrée dont je m'honore d'être un des plus minimes défenseurs.

UN OFFICIER DE MARINE.

DE LA FOLIE

CONSIDÉRÉE

SOUS LE POINT DE VUE PATHOLOGIQUE,

PHILOSOPHIQUE, HISTORIQUE ET JUDICIAIRE,

DEPUIS LA RENAISSANCE DES LETTRES EN EUROPE

JUSQU'A NOS JOURS ;

Par M. L.-F. CALMEIL, médecin des aliénés de Charenton [1].

Les lecteurs du *Correspondant* s'étonneront, selon toute apparence, qu'un homme aussi complétement étranger que je le suis aux études médicales ait eu l'étrange fantaisie de rendre compte d'un ouvrage qui traite de la folie *considérée sous le point de vue pathologique;* et de son côté, M. le docteur L.-F. Calmeil, médecin des aliénés de Charenton, voyant un *profane* le venir attaquer dans le sanctuaire de la science, sera peut-être tenté de lui faire ouvrir les portes de son établissement. Il y a donc nécessité pour moi de me justifier, dès ici, du reproche de présomption, et de prouver que M. le docteur Calmeil n'a pas encore le droit de me compter parmi ses malades.

Je ferai remarquer, tout d'abord, que le titre de l'ouvrage de M. Calmeil est celui-ci : *De la Folie considérée sous le point de vue pathologique*, PHILOSOPHIQUE, HISTORIQUE ET JUDICIAIRE. Donc, sous un triple rapport, le livre tombait sous ma compétence. Je conviendrai, après cela, qu'il eût été à désirer que la partie pathologique, capitale dans

[1] 2 vol. in-8. Chez Baillière.

un travail sur la folie, fût traitée par un homme spécial ; mais, ici encore, ma justification sera facile. Tous les médecins par moi consultés conviennent que, dans l'ouvrage, la science ne joue, à proprement parler, aucun rôle. Et, en effet, quiconque l'aura lu se posera assurément cette question : *Cui bono?* Serait-ce pour prévenir le retour des possessions de Loudun, des procès criminels intentés aux sorciers ou des sentences capitales qui frappaient ces malheureux? — Mais non ; à moins d'être l'un des clients de M. le docteur Calmeil, impossible de croire à un pareil danger. — L'auteur se serait-il proposé d'écrire un traité *ex professo* sur la folie, dans lequel l'histoire des épidémies d'aliénation mentale occuperait sa juste place, mais où l'appréciation des causes, la description des symptômes, celle des nombreuses variétés, et, par-dessus tout, les indications d'une sage thérapeutique viendraient apporter la lumière et imprimer une utile direction aux établissements consacrés au traitement des maladies de l'intelligence? Certes, si tel a été le but de M. Calmeil, il est loin de l'avoir atteint. Pour s'en convaincre, il suffit de feuilleter son ouvrage. Ce qui vous frappe, dès les premiers chapitres, c'est le parti pris de présenter ses propres assertions comme des vérités certaines, palpables. M. Calmeil n'argumente pas, ne discute pas; il dit : « Cela est! » sans daigner étayer ses opinions d'une seule preuve. C'est ainsi que procédait l'auteur du traité *de l'Irritation et de la Folie* au temps de sa gloire et de son despotisme. Avec de tels hommes une véritable discussion scientifique n'est pas possible; on ne peut que leur dire : « Vous affirmez cela, moi je le nie ! »

Si j'avais l'honneur d'être un savant, c'est ainsi que je procéderais avec M. le docteur Calmeil; mais, comme je n'ai point de dignité scientifique à ménager, je n'hésite pas à entamer une discussion avec cet écrivain, dût-il me foudroyer des hauteurs où il réside.

I

J'ai dit tout à l'heure que le livre de M. Calmeil n'avait aucune portée scientifique, mais je ne l'ai pas démontré. Je vais donc analyser rapidement les deux volumes de M. le médecin de Charenton. Je me permettrai ensuite de lui soumettre très-humblement quelques observations générales.

Au début de son ouvrage, et dans une introduction qui n'a pas

moins de quatre-vingt-neuf pages, M. Calmeil expose les caractères de la folie, qu'il prend dans l'état simple et dans l'état fonctionnel. Il examine les vices du jugement, relatifs soit aux faits dont la connaissance est acquise par les sens, soit aux affections de l'âme, soit aux déterminations. Hallucinations de la vue, de l'ouïe, de l'odorat, du goût, du toucher; sentiments, actes de la volonté pervertis de mille manières et à des degrés divers, cette énumération, où l'on pourrait désirer plus de méthode, remplit toute l'introduction, qui n'a d'autre mérite, à notre avis, qu'un certain mouvement un peu déclamatoire. Quant aux phénomènes qu'on y signale, ils se rencontrent, de l'avis des médecins les plus compétents, ou isolés, ou diversement groupés, chez tous les individus dont l'intelligence est pervertie. Dans tout l'ouvrage il n'est guère question que de possession, de démonolâtrie, de démonopathie, de théomanie, etc. Que dans toutes ces choses il y ait souvent folie, personne, que je sache, ne l'a jamais nié. Mais n'y a-t-il donc pas d'autre espèce de folie? On le pourrait croire après avoir lu M. Calmeil, car il ne s'occupe, pour ainsi dire, que de celle-là. Et maintenant la folie s'y rencontre-t-elle constamment? — Oui, suivant M. Calmeil; et à cet égard, il faut lui rendre justice, il a été d'une franchise sans retenue aucune, d'une témérité qui rappelle les plus beaux jours de la philosophie du XVIIIe siècle. Rien ne l'embarrasse, rien ne l'arrête; il ne recule devant aucune des conséquences de l'opinion qu'il s'est formée, et l'interprétation qu'il donne des faits recueillis dans les différents siècles du Christianisme ne le trouble jamais. Quelques citations vont donner une idée de la *manière* de l'auteur.

« Qu'on se donne la peine de consulter quelques-unes des nombreuses dissertations *théologiques* qui ont été composées depuis le règne de saint Louis jusqu'au règne de Louis XIV; qu'on daigne surtout lire quelques-uns de ces *recueils de formules classiques* qui servaient de guides aux ecclésiastiques qu'on déléguait partout dans les provinces pour y extirper l'hérésie *et maintenir la pureté des dogmes de la vraie foi;* et ce ne sera pas sans surprise qu'on apprendra à connaître le rôle que la *théologie* et la *philosophie transcendante* s'accordèrent pendant un certain temps à faire jouer ici-bas aux êtres surnaturels ;..... l'idée que des puissances actives et intelligentes, placées entre Dieu et l'homme, entre les cieux et la terre, étaient indispensables pour faire l'office des causes occasionnelles, *occu-*

paient alors la PREMIÈRE *place dans les convictions des docteurs chrétiens et des métaphysiciens.* Cette manière *d'interpréter les effets qui s'opèrent dans la nature détruisait évidemment de fond en comble* la théorie qui nous sert actuellement à expliquer les vices de la sensibilité, assignant à presque toutes les hallucinations *une cause extérieure positive*, et, partant, elle s'opposait à ce qu'on appréciât le véritable état moral et intellectuel d'une foule de monomaniaques qui étaient classés parmi les hérétiques, les disciples de Satan et les apostats... Il est souvent parlé, dans l'Ancien-Testament, de l'apparition de messagers, du rôle des bons anges... Ce fut un démon, déguisé en serpent, qui fit déchoir la première femme... *A tout bout de champ* les apôtres du Sauveur parlent des messagers de Dieu, des bons offices qu'ils en reçoivent... *les dieux, les demi-dieux, les ombres héroïques, les génies... ces anges du paganisme,* non moins nombreux que ceux que le prophète Ezéchiel crut compter par millions, *savaient, eux aussi, se mettre au besoin en rapport avec les simples mortels...* Le nombre des faits particuliers qui pouvaient sembler propres à confirmer l'existence des essences spirituelles, et dont le récit se *trouvait rapporté par les historiens les plus graves,* ou consigné dans les écrits des Pères, dans les légendes des saints martyrs... dans les chroniques des abbayes et des monastères, est presque effrayant pour l'imagination. On a cru faire preuve d'une haute supériorité en affirmant que tous ces récits de *visions et d'apparitions avaient été inventés à plaisir...* Il est positif que l'étude de l'homme malade fait passer journellement sous les yeux des pathologistes des faits *tout-à-fait analogues* à ceux que l'on raconte DES VISIONNAIRES de l'antiquité, et il n'y a pas de convictions, de bonne foi plus franches que celles des visionnaires. » (Calmeil, t. I, de la page 90 à la page 95.)

De ce qui précède, il résulte :

1° Que l'Ancien-Testament, l'Evangile, les Actes des martyrs, les écrits des Pères, qui, *à tout bout de champ,* parlent de messagers célestes, d'envoyés du Seigneur, etc., sont pleins de visions qui ont contribué, par-dessus tout, à troubler les cervelles humaines ;

2° Que Jésus-Christ et les apôtres, qui ont chassé des démons, n'étaient point des fourbes, comme l'ont prétendu certains philosophes, mais au contraire des *visionnaires très-convaincus ;*

3° Que le rôle que la théologie et la philosophie transcendante se

sont accordées à faire jouer ici-bas aux êtres surnaturels détruit de fond en comble la *théorie* qui sert actuellement à expliquer *les vices de la sensibilité.*

Nous aurons plus tard à discuter la valeur de ces assertions tranchantes, mais ce n'est point ici le lieu : nous devons d'abord achever notre analyse.

Après avoir tracé les caractères de la folie dans les deux états dont il a été parlé plus haut, M. Calmeil entre dans les détails ; et, de siècle en siècle, depuis le XVe jusqu'à nos jours, il examine successivement les faits isolés ou épidémiques de théomanie, de démonolâtrie ou de démonopathie, attribués, suivant la croyance du temps, à l'action directe du démon, avec ou sans le consentement des patients. Magie, sorcellerie, possession, obsession, c'étaient là de funestes erreurs ; elles ont conduit au supplice une innombrable quantité de malheureux qu'il eût fallu renfermer et traiter. Les extases, les révélations, les visions dont quelques grands saints ont été favorisés, M. Calmeil les proclame rêveries d'une imagination en délire, *ægri somnia.* L'exaltation religieuse, avec l'amour de la métaphysique, est, comme chacun sait, l'une des causes les plus ordinaires de la folie [1] ; partant, il ne faut voir dans tous les saints dont nous venons de parler que des cataleptiques, des hallucinés, des visionnaires, peu différents des convulsionnaires du charnier des Innocents et du cloître de Saint-Médard. Les ermites de la Thébaïde, les plus saintes femmes dont s'honore l'Eglise, sainte Thérèse, sainte Madeleine de Pazzi, etc., étaient des fous et des folles. Voltaire a dit que, jusqu'au XVIe siècle, l'Europe avait croupi dans le mensonge et dans l'hébêtement [2]. M. Calmeil n'est pas, lui, tout à fait de cet avis.

S'il faut en croire M. le docteur, le moyen-âge presque tout entier aurait dû passer par Charenton, car la plupart des hommes de ce temps-là avaient la cervelle fêlée par suite de fanatisme religieux, et la plupart des femmes étaient *visionnaires*, vu qu'elles étaient à la fois dévotes et hystériques. Toutefois, ces bonnes gens ne laissaient pas

[1] Comme tous les disciples de Broussais, M. Calmeil professe naturellement la haine la plus vigoureuse contre la métaphysique. Pour ces messieurs, point d'âme, point d'esprit, point de force. *Le spiritualisme est un roman dont le héros est un homme déguisé.* (*De l'Irritation*, t. II, p. 83.)

[2] *Essai sur les Mœurs*, introduction.

d'accomplir, de temps en temps, de très-grandes choses ; exemple : Jeanne d'Arc. L'héroïne de Domremy, suivant M. Calmeil, *avait ét saisie*, dès ses plus jeunes ans, du *transport de la théomanie*. Mais, malheureusement pour les Anglais et fort heureusement pour la France, la Pucelle, malgré certain dérangement de santé [1], et bien qu'elle se laissât emporter par *une sorte de folie sensoriale*, jouissait de toute la plénitude de son jugement. La théomanie, *cet état singulier du système nerveux*, enflammait l'ardeur guerrière de la jeune paysanne *et entretenait en elle une sorte d'illumination de tout l'entendement. L'exemple de Jeanne-d'Arc démontre qu'on peut, moyennant un grand caractère, de l'héroïsme et du génie, accomplir de grandes choses*, TOUT EN CÉDANT A L'INSPIRATION D'UN VÉRITABLE DÉLIRE. Cependant, — ceci je l'ai réservé *pour le bouquet*, — le succès qu'obtinrent les armes de la libératrice du royaume de France *ne prouvera jamais qu'elle fit preuve d'une bonne logique en ajoutant foi* A SES VISIONS [2] !

Voilà jusqu'où une sorte de *monomanie* antichrétienne et antispiritualiste peut faire descendre l'intelligence d'un homme auquel personne ne refuse un véritable mérite comme praticien ! Disciple de l'auteur *de l'Irritation et de la Folie*, qui avait entrepris, on le sait, d'effacer la vieille distinction du corps et de l'âme, M. Calmeil, à l'exemple de l'illustre médecin breton, n'admet dans l'homme que des organes, et il s'efforce d'expliquer *tout l'homme* par ces organes [3]. Pour y parvenir, force lui est de faire subir à l'histoire, à la logique et au bon sens, les plus étranges déviations. Comme tous les actes de la vie de Jeanne d'Arc, recueillis par des contemporains, témoignent de la grandeur d'âme, de l'esprit net et ferme, de l'héroïsme et du génie militaires de la Pucelle, M. le médecin de Charenton, ne pouvant nier ces choses et ne voulant pour rien au monde admettre d'*inspiration* quelconque, a dû forcément se jeter dans les incroyables explications qu'on vient de lire. Sous la plume du docteur, Jeanne n'est plus, comme sous celle de Voltaire, *une ribaude ;* mais c'est une *théomane*, une *folle* sensoriale. Le matérialisme à la place du cynisme,

[1] Voyez Calmeil, t. I, p. 129. M. le docteur pense que le français, comme le latin, *dans les mots brave l'honnêteté.*

[2] *Ibid*, p. 132.

[3] « Comment ce qui n'est pas corps peut-il exercer de l'action sur ce qui est corps ? » Broussais ne sort pas de là.

voilà tout ! Ah ! c'est une chose bien triste, en ces jours d'affaissement des croyances et des caractères, de rencontrer des hommes toujours prêts à rabaisser, en les matérialisant, les plus nobles sentiments de l'âme, patriotisme, dévouement, sacrifice ! Oui, cela est triste et cela fait mal.

Selon M. Calmeil, les succès qu'obtinrent les armes de la libératrice du royaume ne prouveront jamais qu'elle ait fait preuve d'une *bonne logique* en ajoutant foi à ses *visions*. Il y aurait bien des choses à répondre à ce sujet; mais je dirai seulement à M. le docteur : Plût à Dieu que la théomanie qui *illuminait l'entendement* de Jeanne d'Arc, que le délire qui *enflammait* son génie, *sans nuire à la rectitude de son jugement*, devînt une épidémie dans notre France ! Plût à Dieu que quelques inspirations de l'âme vinssent, de nos jours, relever de leur abaissement tant d'intelligences qui ne croient plus qu'à la matière !

Mais en voilà assez là-dessus ; après cette digression, à laquelle j'ai été entraîné comme malgré moi, je reviens à l'analyse commencée.

De Jeanne d'Arc jusqu'à Louis XIV, M. Calmeil déroule une longue série de faits à peu près analogues, où la *théomanie*, la *démonopathie* et la *démonolâtrie* jouent toujours le principal rôle. Evidemment, si l'auteur a eu un but en composant son travail, ce ne peut-être que celui-ci : démontrer que, dans les siècles de *foi*, de *théologie* et de *métaphysique*, trois choses détestables entre toutes, l'intelligence de l'homme, troublée par les récits de la Bible, de l'Evangile et des Pères, devait, la plupart du temps, aboutir à la folie ; folie que l'Eglise ne faisait pas traiter, mais qu'elle punissait par des auto-da-fé, lorsque les prétendus possédés se montraient rebelles à ses exorcismes !

L'ordre chronologique adopté par le docteur Calmeil le condamne à répéter incessamment les mêmes faits et les mêmes observations. De là, pour ses lecteurs, une fatigue qui va jusqu'à la souffrance. Quant à moi, je le déclare, le sentiment d'un devoir à remplir a pu seul me donner le courage de poursuivre jusqu'au bout la lecture de ce long procès-verbal des lésions du cerveau, poursuivi à travers les siècles, et qui ne renferme que des faits publiés partout.

Chaque siècle, à dater du XVe, occupe un livre dans l'ouvrage de M. Calmeil ; divers paragraphes, consacrés à la description des épidémies de délire, sont précédés d'un chapitre intitulé : *Théories*. Ce

titre semblait annoncer quelque chose; mais rien, rien absolument, ne le vient justifier. Le chapitre ne renferme qu'une assez sèche analyse des ouvrages qui ont paru sur la folie, la sorcellerie et les divers faits de possession observés durant le cours des âges. Là encore, redites d'une fatigante monotonie; observations toujours les mêmes au sujet des *possessions* considérées comme des maladies nerveuses. Les hommes réputés les meilleurs observateurs sont sévèrement blâmés pour peu qu'ils osent admettre la *possibilité* de l'action des esprits sur l'homme. C'est un parti pris, et parfaitement soutenu, de dénégation tranchante. M. Calmeil a l'air de croire à sa propre infaillibilité.

L'ordre de la chronologie, ce semble, est une base assez peu philosophique pour la division méthodique d'un ouvrage; mais, du moins, si l'on y trouvait quelque donnée neuve et instructive sur la marche et les progrès de l'intelligence humaine, ou sur les variations de l'opinion touchant la sorcellerie, aux différentes époques de l'histoire, on pourrait encore accepter cette base. Un instant j'ai espéré que M. Calmeil s'en prévaudrait pour signaler un rapport quelconque entre les croyances de chaque époque et la nature des idées ou la forme de ce que l'auteur appelle la théomanie, la démonopathie, etc.; mais, malheureusement, cette vue, qui pouvait offrir un véritable intérêt scientifique, n'est qu'indiquée dans le chapitre qui a pour titre: *Théories au XVe et au XVIe siècle;* puis, l'écrivain s'arrête là brusquement. Pourquoi? Et que signifie dès-lors la division par siècles? Voilà la question que je me suis faite; tout le monde la fera comme moi.

Le second chapitre du livre V renferme sur le magnétisme animal deux paragraphes que j'ai lus avec d'autant plus d'attention que j'ai eu occasion d'entendre discuter sur ce sujet deux ou trois des médecins les plus éminents de ce temps-ci. La manière dont M. Calmeil envisage la question m'a frappé : c'est toujours le même ton hautain et absolu. La plupart des médecins sont convaincus que, dans les faits de magnétisme, il faut faire une large part à la jonglerie et au charlatanisme; mais, à tout prendre pourtant, disent-ils, il y a là, incontestablement, des phénomènes très-curieux non encore expliqués, et l'homme sage doit suspendre au moins son jugement. Ainsi n'a point procédé M. le docteur Calmeil. Sa méthode, dans les deux derniers paragraphes de son livre, est

d'amoindrir les faits que l'on ne peut nier, et de les expliquer par je ne sais quelle faculté du cerveau fonctionnant dans un concours de circonstances propres à exalter l'imagination. En vérité, c'est chose bien étrange que le système de critique familier aux incrédules et aux savants qui se croient des philosophes!

II

Nous avons essayé de faire connaître la méthode du livre de M. le docteur Calmeil. Maintenant l'auteur voudra bien nous permettre, sans doute, de lui soumettre quelques observations sur les trois points suivants :

1° Est-il vrai que l'Ancien et le Nouveau-Testament, qui, *à tout bout de champ*, parlent de bons et de mauvais anges, aient contribué à troubler les imaginations, et à augmenter parmi les peuples le nombre des sorciers, des magiciens, etc.?

2° Parce que la contagion de l'exemple a pu souvent généraliser et rendre épidémique une affection qui s'annonçait isolément (possédées de Loudun et autres); parce que l'on a attribué à la possession le délire lycanthropique ou zoanthropique, véritable maladie mentale, est-ce à dire que toute possession soit impossible, et que les faits rapportés dans les deux Testaments soient des chimères de cerveaux malades?

3° Enfin M. Calmeil, afin d'expliquer comme purement physiques certains faits extraordinaires transmis par l'histoire, ne s'est-il pas ingénié à découvrir des cas d'aliénation mentale là où l'histoire atteste qu'il n'y en avait trace?

1. Si les assertions de M. Calmeil sont fondées, l'Eglise, toujours armée des textes de l'Ancien et du Nouveau-Testament, aurait sinon donné naissance aux idées de possession, de magie, de sorcellerie, etc., du moins contribué puissamment à les propager. Or cette accusation, qui, du reste, n'a pas été inventée par l'auteur, car elle traîne dans une foule d'écrits du dernier siècle, cette accusation est-elle fondée? Est-il vrai que les grands siècles de foi soient des époques de dégradation intellectuelle? M. le médecin de Charenton n'en doute pas; et pourtant, une circonstance est à noter: il a jugé à propos de ne commencer son livre qu'avec la fin du XVe siècle. M. Calmeil ignorait-il, par hasard, que le XIVe et le XVe siècles furent véritablement l'*âge de fer* de la foi en France? Et, s'il ne l'ignorait

pas, pourquoi donc son scalpel n'a-t-il pas disséqué le cerveau des contemporains de saint Louis, de saint Bernard, de saint Eloy, de saint Martin ou de saint Irénée? Comment! vous voulez prouver que, pendant les siècles de foi, la théomanie, la démonolâtrie, etc., ont exercé sur les intelligences la plus funeste des influences, et vous laissez de côté le moyen-âge pour ne vous occuper que des époques de désordre moral où le *libre examen* était proclamé? En vérité cela est étrange, pour ne pas dire plus. Toutefois, examinons avec M. le docteur Calmeil la première de ses propositions.

« Depuis Jannès et Mambrès, qui étaient les sorciers à brevet de Pharaon, jusqu'à la maréchale d'Ancre, qui fut brûlée à Paris pour avoir tué un coq blanc dans la pleine lune, il n'y a pas eu un seul temps sans sortiléges. »

C'est Voltaire qui s'exprime ainsi, et il fait observer qu'à une époque où les Romains étaient très-éclairés, en plein siècle d'Auguste, les poëtes les plus illustres, Horace, Virgile, et même les plus fortes têtes de la république, furent infectés de ces imaginations funestes, à ce point qu'un jour Sextus, le fils du grand Pompée, égorgea un enfant dans un enchantement. Nul doute, par conséquent, que l'origine de cet art, ainsi que plusieurs écrivains l'ont démontré, ne soit la même que celle du polythéisme. Voltaire n'en doutait pas; mais, après avoir écrit les lignes qu'on vient de lire, il a bien soin d'ajouter aussitôt celles-ci :

« Des missionnaires ont été fort étonnés de retrouver toutes ces extravagances au bout du monde; ils ont plaint les peuples à qui le démon les inspirait. Eh! mes amis, que ne restiez-vous dans votre patrie? Vous n'y auriez pas trouvé plus de diables, mais vous y auriez trouvé autant de sottises; vous auriez vu des milliers de misérables assez sots pour se croire sorciers, et des juges assez imbéciles et assez barbares pour les condamner aux flammes; vous auriez vu une jurisprudence établie en Europe sur la magie, comme on a des lois sur le larcin et sur le meurtre : jurisprudence *fondée sur les décisions des conciles*. Ce qu'il y a de pis, c'est que les peuples, voyant que la magistrature et l'Eglise *croyaient à la magie*, n'en étaient que plus inébranlablement persuadés de son existence. »

M. le docteur Calmeil a consacré deux volumes de plus de mille pages à développer la thèse de Voltaire. J'espère en pouvoir démontrer la fausseté en très-peu de lignes.

La vraie religion, bien loin d'avoir contribué à faire croire à l'existence de la magie et à propager cette démence, n'a jamais cessé d'en détourner les hommes. Dès le commencement du monde, il suffit d'ouvrir la sainte Ecriture pour s'en convaincre, Dieu enseigna à son peuple que lui seul avait créé et gouvernait l'univers, que lui seul donnait la santé ou la maladie, la vie ou la mort, et que c'était un crime de recourir à une autre intervention qu'à la sienne. Les Juifs ne se rendirent coupables de magie que lorsqu'ils tombèrent dans l'idolâtrie de leurs voisins, et jamais ce crime ne demeura impuni. *Judæi mente sola*, dit Tacite, *unum numen intelligunt*... Lorsque Pompée, usant du droit de conquête, pénétra dans le temple de Jérusalem, il remarqua avec un profond étonnement que l'édifice sacré ne renfermait aucune image des dieux, que tout y était nu, et que le sanctuaire lui-même était vide [1].

Seul, en effet, le peuple de Dieu, et c'est là un grand prodige dans l'ordre moral, avait échappé au naufrage universel de la raison. « On ne voit point d'idoles en Jacob; on n'y voit point de *présages superstitieux;* on n'y voit point de *divinations* ni de *sortiléges;* c'est un peuple qui se fie au Seigneur son Dieu, dont la puissance est invincible [2]. »

Ainsi, il n'y avait point de divination ni de sortiléges en Israël; les textes sacrés comme les textes profanes en font foi. Dieu défendait à son peuple de recourir à aucune espèce de magie, sous peine de mort, parce que la magie était la compagne inséparable de l'idolâtrie. Est-il vrai, comme on le prétend, que cette défense ait entretenu la croyance que le peuple avait dans les magiciens? En vérité, il faut avouer que nos adversaires sont de singuliers logiciens! Comment! parce que Dieu lui-même déclare à son peuple que c'est un crime de croire à une autre puissance qu'à la sienne, que lui seul connaît l'avenir et peut le révéler, que de lui seul viennent les biens et les maux, les bienfaits et les fléaux de la nature, les Hébreux devaient être amenés à accorder aux magiciens un pouvoir surnaturel! Aux ennemis seuls du Christianisme le privilége de faire usage de pareils arguments!

[1] Inde vulgatum nulla intus Deum effigie vacuam sedem et inania arcana. (Tacit., *Hist.*, V, 9.)

[2] Num., XXII, 21, 22, 23.

La conduite de l'Eglise dans les siècles qui suivirent la naissance du Sauveur eut-elle réellement pour effet d'accroître le pouvoir des magiciens? Voltaire l'affirme à la suite d'une foule de critiques protestants; mais, certes, il n'en croyait pas un mot. Tout le monde sait que, dans le paganisme, une multitude d'esprits, de génies, de démons, de dieux de toute espèce, étaient répandus dans la nature. Rien ne se faisait sans eux; on leur attribuait les phénomènes les plus ordinaires, les biens et les maux, les orages, la stérilité des champs, les maladies et les guérisons, etc.

Cette opinion n'était pas seulement celle des ignorants; les plus célèbres philosophes la partageaient. Celse, Julien, Porphyre, et bien d'autres encore, accusaient les chrétiens d'être des *ingrats* et des *impies,* parce qu'ils refusaient d'adorer les génies distributeurs des bienfaits de la nature. Les stoïciens eux-mêmes, Cicéron nous l'apprend, accordaient toute confiance aux augures, aux songes, aux pronostics[1]. Au IVe siècle, les néo-platoniciens et plusieurs sectes d'hérétiques faisaient profession de magie dans le sens le plus odieux de ce mot. Des lois très-sévères durent être promulguées contre eux. Devenu chrétien, Constantin proscrivit la magie *goétique*, mais il laissa libre carrière à la magie ordinaire. Plus tard, les empereurs défendirent aussi cette dernière. Depuis le règne de Julien, ce philosophe si infatué de théurgie, la tolérance n'était plus possible.

L'Eglise suivit les mêmes errements; elle n'hésita pas à frapper d'excommunication jusqu'à la divination par le *sort des saints*, bien que cette pratique parût inoffensive au grand nombre. « N'oublions pas, disaient les Pères du concile d'Agde, tenu en l'an 366, n'oublions pas un point qui fait grand tort à la religion : c'est que des clercs et des laïques s'appliquent aux augures, et que, déguisant leur action sous le nom pieusement mensonger de *sort des saints,* ils exercent l'art de la divination et promettent de faire connaître l'avenir! Qu'on excommunie tout clerc et tout laïque convaincus d'avoir enseigné cet art ou de l'avoir pratiqué. »

Or, nous le demandons, était-ce là, comme le prétend Voltaire, faire acte de foi dans la magie, et convier les masses à y accorder toute créance?

Il faut le reconnaître, c'est là une calomnie indigne de tout homme

[1] Cicér., *de Divin.*, II, 149.

qui a feuilleté l'histoire et qui respecte quelque peu la vérité. Pour ne parler que de la France, qu'on veuille bien jeter un regard sur les écrits des vénérables Pontifes dont les mains façonnèrent en quelque sorte la monarchie française : saint Remy de Reims, saint Avitus, saint Césaire et saint Cyprien d'Arles, saint Colomban, saint Germain de Paris, saint Médard, etc., et, à chaque page, on trouvera un anathème contre les superstitions sans nombre que le paganisme avait laissées derrière lui. Sous Dagobert, dans ces temps réputés les plus barbares de nos annales, voici en quels termes saint Eloy, évêque de Noyon, s'exprimait au sujet des superstitions populaires :

« Pour être vraiment chrétiens, ayez toujours présents à l'esprit les préceptes du Christ et mettez-les en pratique..... faites l'aumône suivant vos moyens ; vivez de peu ; fuyez les querelles et le mensonge ; évitez le parjure ; ne prenez point le bien d'autrui.... Aimez votre prochain comme vous-même..... Ayez, avant tout, la charité, car elle efface un grand nombre de péchés..... Visitez les malades, consolez les prisonniers, recueillez les voyageurs ; nourrissez ceux qui ont faim, habillez ceux qui sont nus ; méprisez les idolâtres..... mais, par-dessus tout, je vous en conjure, *ne suivez en rien les usages des païens.* Dans aucun cas ne consultez les sorciers, les devins, les enchanteurs, les magiciens, sous peine de perdre immédiatement les fruits du baptême..... Ne tenez compte ni des éternuements, ni des augures, ni du chant des oiseaux.... Qu'aucun chrétien ne remarque le jour où il sort de sa maison, car le Seigneur a créé de même tous les jours. Que personne, en commençant son travail, ne fasse attention au jour ou à la lune.... Ne vous placez pas autour d'un feu pour faire des évocations.... N'invoquez ni Neptume, ni Pluton, ni Diane, ni Minerve, ni les génies, et *autres inepties semblables* (*aut cœteras hujusmodi ineptias*). Que nul chrétien n'allume des cierges ni ne fasse des vœux aux temples, aux pierres, aux fontaines, aux arbres, aux grottes, aux carrefours..... Ne vous épouvantez pas quand la lune s'éclipse, car elle s'éclipse à certaine époque par l'ordre de Dieu. Ne craignez point d'entreprendre quelque chose à la nouvelle lune, car Dieu a fait la lune pour tempérer l'obscurité de la nuit et non pour contrarier vos travaux ou troubler votre esprit. Ne soyez pas *comme les sots,* qui s'imaginent que la lune contribue aux souffrances de ceux qui sont possédés du démon. »

Ainsi, toutes les extravagances que Voltaire et ses copistes attri-

buent si gratuitement à l'*esprit de foi* du moyen-âge, la magie, la sorcellerie, l'effroi de certains phénomènes physiques, le culte des pierres, celui des arbres et des fontaines, etc., sont signalées par l'évêque de Noyon comme le *caput mortuum* de la société païenne ! Ainsi le moyen-âge était en immense progrès sur cette *civilisation* romaine si exagérément exaltée par le pédantisme scolastique ; et c'est un évêque du VIIe siècle, l'orfèvre Eligius, qui, devant un auditoire barbare, faisait entendre le langage du bon sens et de la raison ! Que M. le docteur Calmeil le sache bien : à chacune de ses accusations passionnées nous pourrions opposer vingt textes comme celui qu'on vient de lire. Et comment s'en étonner ? La mission de l'Eglise n'a-t-elle pas toujours été d'arrêter la raison humaine sur la pente indéfinie de la folie et de la perversité ?

« Incrédules, les plus crédules ! » *Philosophi, credula natio*[1] ! Toute l'histoire des temps passés ne dépose-t-elle pas de la vérité de ces paroles de Pascal et de Sénèque ? Ne sait-on pas que ceux qui croient le plus à la sorcellerie, à la magie, etc., sont ceux qui font profession d'incrédulité ; et l'incroyant, comme s'exprime le grand Bossuet, l'incroyant, pour ne vouloir pas croire des mystères incompréhensibles, ne suit-il pas, l'une après l'autre, d'incompréhensibles erreurs[2] ?

Au delà de l'étroite limite où se meut la raison humaine, il est un abîme dont l'œil de l'homme ne saurait sonder l'obscure profondeur. Il n'y a au monde que la foi qui puisse jeter un pont sur cet abîme. « La foi, dit excellemment Portalis dans son discours sur le Concordat, ne fait que tenir la place que la raison laisse vide et que l'imagination remplirait incontestablement plus mal. » J'en appelle à tout homme de bonne foi, cette vérité n'éclate-t-elle pas à chaque page de l'histoire ? Gilles de Raitz, dont nous aurons occasion de parler plus tard dans ce recueil, Gilles de Raitz, brûlé à Nantes à la fin du XVe siècle, après des forfaits inouïs, n'était-il pas un esprit fort ? Ne sont-ce pas des hommes incrédules du XVIe siècle, Cardan, Bodin, Pomponan, etc. (que M. Calmeil a l'air de considérer comme des chrétiens !) qui se sont livrés aux pratiques et aux opinions les plus folles en fait de magie, de sorcellerie, etc. ? Qui ne sait que chez

[1] Senec., *Quæst. natur.*, VI, 26.

[2] Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*

toutes les nations qui ont secoué le joug de l'Eglise, en Suisse, en Angleterre, dans les pays du Nord, la divination, les sortiléges sont beaucoup plus communs que dans les pays catholiques, quoique ces crimes demeurent impunis chez *ces nations émancipées*[1] ?

« Incrédules, les plus crédules ! » Ce mot était aussi vrai qu'à toute autre époque pendant ce XVIIIe siècle qu'on nous représente comme l'ère *de la raison et des lumières*, et dont pourtant la maxime, Lacretelle l'a fait observer avec raison, semblait être celle-ci : « Il faut tout croire, excepté ce qu'ont cru nos pères[2] ? » Et en effet, ce grand siècle des *libres penseurs* ne fut-il pas le jouet de tous les charlatans, et ses athées, ses purs déistes, ses philosophes ne se signalèrent-ils pas par la crédulité la plus puérile ? A peu près vers le même temps, l'Angleterre, cette contrée où nos esprits d'élite *allaient apprendre à penser*, était témoin des mêmes aberrations. Hobbes, matérialiste décidé, avait peur des esprits ; Charles II disait du célèbre Isaac Vossius : « Cet homme croit à tout, excepté à la Bible ! »

Et nous aussi, qui vivons à une époque de rationalisme universel, ne croyons-nous pas à tout, excepté à l'Evangile ? Chose étrange ! tout en proclamant que nous n'admettons que les *preuves mathématiques*, nous accueillons chaque jour, avec une inconcevable facilité, les explications les plus absurdes et les faits les plus impossibles, pour peu qu'ils flattent nos haines, nos passions ou notre *volonté de ne pas croire*. « Quelques années avant la révolution française, raconte Portalis, un des conservateurs de la Bibliothèque nationale me disait que, depuis quelque temps, la plupart de ceux qui venaient pour s'instruire dans ce vaste dépôt ne demandaient que des livres de sorcellerie et de cabale. Le savant P. Roubiez, de l'Oratoire, qui était bibliothécaire public à Lyon, me montrait, peu de mois avant sa mort funeste, arrivée en 1793, un procès-verbal contenant les détails et la preuve des mystères abominables qui se célébraient dans des assemblées nocturnes et périodiques ; mystères plus horribles que tous ceux dont le souvenir a été conservé dans l'histoire du paganisme le plus grossier et le plus déhonté[3]. »

[1] Bayle, *Rép. aux quest. d'un prov.*, 1re partie, c. 35, prouve très-bien que toutes ces lois étaient justes, et que tous les sorciers, soit réels, soit imaginaires, méritaient les peines afflictives qu'on leur faisait subir.

[2] Lacretelle, *Hist. du XVIIIe siècle*, t. VI, p. 99.

[3] *De l'usage et de l'abus de l'esprit philosophique*, t. II, p. 77. — Nous

« Incrédules, les plus crédules ! » Qui oserait dire que ces paroles ont cessé d'être vraies depuis la révolution française ? Est-ce que, de nos jours, notre imagination, fatiguée du doute, lasse des évolutions de la philosophie, ne remplit pas *des plus dangereux fantômes* la place que la foi *laisse vide ?* Qui ne se rappelle les incroyables divagations du saint-simonisme, doctrine que professaient des hommes d'un incontestable mérite, et dont jamais les adeptes, que je sache, n'ont été *traités* dans l'établissement dirigé par le docteur Calmeil ? Et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, des élèves de l'Ecole Polytechnique, des ingénieurs, des officiers du génie et de l'artillerie, habitués aux démonstrations par A + B, n'admettent-ils pas, du moins en très-grande partie, les rêveries astronomiques, gastronomiques, passionnelles, etc., du *révélateur* Fourier ? Ne croient-ils pas, par exemple, que, quand le genre humain aura

trouvons aussi, dans les œuvres de M. de Fontanes, quelques détails curieux sur la *crédulité des incrédules.*

« J'étais à Genève en 1787 ; j'eus le désir de voir l'illustre Bonnet, disciple de Locke, précurseur de Condillac, etc. Je le trouvai à sa maison de Guethod, placée dans une situation à la fois riante et magnifique, aux bords du lac, entre les sommets des Alpes et du Jura. Il me parla d'abord avec admiration de l'abbé de l'Epée, etc... Enfin la conversation tomba sur les illuminés. Il ne me déguisa pas que des hommes les plus illustres de la Suisse étaient atteints de ce délire. J'osai lui en demander la cause ; voici quelle fut sa réponse.

« La philosophie moderne, me dit-il, a ébranlé les fondements de toutes les croyances religieuses. L'esprit humain..... ne sait plus où se prendre et où s'arrêter. L'absence de la religion laisse un vide immense dans les pensées et les affections de l'homme ; et celui-ci, toujours extrême, le remplit des plus dangereux fantômes, à la place d'un merveilleux sage et consolant, adapté à nos premiers besoins. Ainsi, l'homme, en devenant incrédule, n'en sera que plus aisément précipité dans la superstition ; il portera jusque dans l'athéisme même le besoin des idées religieuses, *qui est une partie de son être.....* Il abusera de ses propres sciences en y mêlant les plus monstrueuses rêveries ; *il divinisera les effets physiques et les énergies de la nature....* En un mot, *il sera disposé à tout croire au moment où il dira fièrement qu'il ne croit plus à rien....* Il faut laisser des aliments sains à l'imagination humaine, si on ne veut pas qu'elle se nourrisse de poisons. »

(Œuvres de Fontanes, t. II, p. 142.)

adopté le système sociétaire, les cinq satellites que la terre doit avoir à la place de sa lune actuelle, astre mort, à la lumière blafarde et *destinée à disparaître*, désorbiteront de leurs entre-ciels, se mettront en marche et viendront se conjuguer sur nous [1]; que, dans cet âge d'or, les harmoniens, transformés en Gargantuas, pourront engloutir six copieux repas par jour, sans que ce régime nuise le moins du monde à leur santé, et qu'il suffira à l'homme de s'abandonner, sans aucune contrainte, à ses passions, pour que le mal moral disparaisse de la terre, que l'envie, la jalousie, la haine, tous les vices, tous les crimes cessent d'affliger notre planète régénérée?

M. Calmeil est un homme trop instruit pour ne pas savoir bien mieux que moi toutes ces choses. Pourquoi donc a-t-il réservé au Christianisme le privilége d'une attaque exclusive? Pourquoi laisser croire aux gens du monde que les principales lésions de l'intelligence ont leur origine dans la foi religieuse? Tous les faits de l'histoire ne déposent-ils pas, au contraire, que la religion fut toujours le garde-fou de la raison humaine, de cette raison qui, « pour peu qu'elle se desmente du sentier ordinaire, et qu'elle se destourne ou escarte de la voye tracée et battue par l'Eglise, dit le *prétendu* sceptique Montaigne, tout aussitost se perd, s'embarrasse et s'entrave, tournoyant et flottant dans cette mer vaste, trouble et ondoyante, des opinions humaines, sans bride et sans but [2]. »

2. Dans un livre intitulé *le Monde enchanté*, Becker, ministre protestant, entreprit de prouver, à la fin du XVIIe siècle, que le démon ne peut agir sur les corps; que toutes ses prétendues opérations sont illusoires, et que la *possession* est une maladie *très-naturelle* qui doit être guérie, non par des exorcismes, mais par les remèdes ordinaires. Le docteur Calmeil n'a donc fait, comme on voit, que reproduire la thèse de Becker, en y intercalant quelques lambeaux d'observations pathologiques. A l'exemple du critique protestant, M. le médecin de Charenton reproche aux Pères de l'Eglise d'avoir cru, comme les païens, que les démons étaient des êtres corporels, qu'ils recherchaient le commerce des femmes, etc. « C'est ce préjugé absurde, dit-il, qui a perpétué parmi les chrétiens toutes ces folles imaginations

[1] Voyez le *Traité d'association*, p. 529, note E, et *le Nouveau-Monde industriel*, p. 320 et 407.

[2] Montaigne, *Essais*, liv. XXXI, ch. 12.

d'obsession, de possession, etc., lesquelles ont fait verser tant de sang innocent. En interprétant, comme on l'a fait, les effets qui s'opèrent dans la nature, on détruirait de fond en comble *la théorie qui sert aujourd'hui à expliquer les vices de la sensibilité.* »

Je me garderai bien, on le conçoit, d'entamer une discussion avec M. Calmeil « sur la théorie qui sert actuellement à expliquer les vices de la sensibilité ; » mais je me permettrai de faire observer à cet écrivain qu'en bonne critique le plus savant auteur ne se peut permettre d'accuser d'imbécillité, de fourberie ou de *monomanie*, tous les écrivains de l'antiquité, et de tout attribuer à des causes naturelles que l'on ne connaît pas et que l'on ne saurait désigner.

Le Christianisme nous enseigne que l'ange rebelle et déchu devint, avec ses complices, l'artisan du mal sur cette terre. » Quand Dieu créa les purs esprits, dit Bossuet, autant il leur donna de part à son intelligence, autant leur en donna-t-il à son pouvoir ; et, en les soumettant à sa volonté, il voulut, pour l'ordre du monde, que les natures corporelles et inférieures fussent soumises à la leur, selon les bornes qu'il avait prescrites. Les anges déserteurs et condamnés n'ont perdu aucun des avantages et des dons de leur nature, ni la puissance, ni la vigueur, ni l'activité ; tout est entier en eux, excepté leur justice et leur sainteté, et conséquemment leur béatitude. L'intelligence leur est demeurée aussi perçante et aussi sublime que jamais, et la force de leur volonté à mouvoir les corps par cette même raison leur est restée comme des débris de leur effroyable naufrage. Mais Dieu leur a tout changé en mal, et ce qui leur servait d'ornement leur tourne maintenant à supplice. Ils sont devenus superbes, trompeurs et envieux, et réduits, par leur misère, au triste et noir emploi de tenter les hommes, ne leur restant plus, au lieu de la félicité dont ils jouissaient dans l'origine, que le plaisir obscur et malin que peuvent trouver des coupables à se faire des complices et des malheureux à se donner des compagnons de leur disgrâce [1]. »

Telle est la doctrine catholique, développée depuis les temps apostoliques par les plus beaux génies qu'ait vus le monde. Or, cette doctrine, professée par saint Justin, Tertullien, Origène, saint Grégoire de Nazianze, Lactance, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin, et par tous les écrivains catholiques jusqu'à Bossuet, cette

[1] Bossuet, *Elévations sur les mystères.*

doctrine repose-t-elle sur des fondements solides? L'histoire va nous le dire : nous commençons par la profane.

Les plus antiques traditions historiques de tous les peuples du monde, à travers l'immense diversité de langues et de religions qui les sépare, offrent, sur l'origine des démons, sur leur chute, sur l'action funeste qu'ils exercent depuis lors sur l'homme, une identité si extraordinaire qu'il n'est pas possible de l'expliquer autrement que par une révélation primitive. Ce fait est tellement acquis à l'évidence que Voltaire lui-même n'a pas hésité à le reconnaître. Toutes les nations, dit ce philosophe, ont cru l'homme *déchu et dégénéré*[1]. Il faut ajouter que toutes l'ont cru déchu de la manière et avec les circonstances qui prêtent le plus à l'incrédulité : tous les maux de l'humanité dérivant d'une transgression de l'homme; la race entière punie pour la faute de son chef; bien plus, comme dans la Genèse, un fruit défendu, un esprit mauvais se glissant, sous la forme d'un serpent, auprès de la femme, voilà ce qu'on retrouve partout! L'histoire de la chute originelle des anges rebelles, qui nous a été révélée dans plusieurs pages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, où le démon est représenté rôdant autour de nous comme un lion qui cherche à dévorer les âmes, se retrouve dans Homère[2]. Tous les anciens poëtes, au dire de Philolaüs le pythagoricien, faisaient aussi mention de ce fait[3]. Chez les Perses[4], en Egypte[5], dans l'Inde[6], au Japon[7], chez les Chinois[8], parmi les Mongols[9], sur le continent américain[10], les mêmes traditions étaient en

[1] La croyance que l'homme est déchu et dégénéré se trouve chez tous les anciens peuples : *Aurea prima sata est ætas* est la devise de toutes les nations. »

(Voltaire, *Essai sur les Mœurs*, ch. IV.)

[2] Rollin, *Traité des Etudes*, liv. III.

[3] Clem. Alex. *Strom.*, liv. III, p. 433.

[4] *Exposition du système théologique des Perses*, par Anquetil du Perron; *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. LXIX, p. 184.

[5] Plutarque, *de Isis et Osiris*, n. 24.

[6] Maurice, *Hist. de l'Indoustan*, t. I, ch. XI.

[7] Noël, *Cosmogonie*. — Japon.

[8] *Annales de Philosophie*, t. XVI, p. 355.

[9] Benjamin Bergman.

[10] Humboldt, *Vue des Cordillières*, t. I. p. 237 et 274.

vigueur ; concordance merveilleuse ! car est-il possible, fait observer Cuvier, qu'un simple hasard puisse amener un résultat aussi frappant ?

Entre toutes les preuves sans nombre qui établissent le rapport de la révélation chrétienne relative aux démons avec la croyance de toutes les nations antiques, qu'il me soit permis de choisir et de citer ici quelques lignes extraites des *Vies de Plutarque* :

« Je ne sais si nous ne devons point admettre, toute estrange qu'elle nous paroisse, *cette opinion que l'antiquité nous a transmise*, qu'il y a des démons envieux et meschants, qui s'attachent par jalousie aux hommes vertueux, mettent obstacles à leurs bonnes actions, et leur jettent dans l'esprit des troubles et des frayeurs qui agitent et quelquefois mesme esbranlent leur vertu, de peur qu'en demeurant fermes et inébranlables dans le bien ils n'aient en partage, après leur mort, une meilleure vie que n'est la leur [1]..... Xénocrate tient que les jours malencontreux, où il se dit et fait chose honteuse et vilaine, il n'estime pas qu'ils appartiennent aux bons dieux, mais *qu'il y a en l'air* des natures grandes et puissantes, au demeurant malignes et mal acointables, qui ont plaisir à ce qu'on fasse de telles choses pour elles [2]. »

M. Calmeil pense-t-il qu'il suffise de la négation d'un pathologiste, si habile qu'il puisse être, pour faire justice de tous ces témoignages qui paraissaient si frappants au grand Cuvier ?

Nous arrivons maintenant aux faits rapportés par l'Ancien et par le Nouveau-Testament.

Quelques critiques protestants, en Angleterre et en Allemagne, ont prétendu, dans le siècle dernier, que les Hébreux n'avaient aucune idée des démons avant d'avoir fréquenté les Chaldéens ; mais cette assertion tombe devant un fait incontestable : c'est que les livres de Moïse, celui de Job, ceux des Rois ont été écrits longtemps avant que les Juifs aient été en contact avec les Chaldéens. Les preuves ne manquent pas dans l'Ancien-Testament touchant l'existence des mauvais esprits. Dans le livre de Tobie, il est rapporté que le démon avait tué les sept premiers maris de Sara, fille de Raguel. Dieu

[1] Plut., *Vie de Dion*, n. 11.

[2] Plut., *Isis et Osiris*. Cf. ce passage avec celui-ci de saint Paul : « Nous avons à combattre contre les esprits de ténèbres, contre *les esprits de malice* RÉPANDUS DANS L'AIR. (*Ad Ephes.*, VI, 12.)

permit aussi au démon d'éprouver le pieux Job, en le privant de ses enfants et de ses troupeaux, etc. L'Evangile, les Actes des Apôtres, ceux des Martyrs, les écrits des Pères, témoignent à chaque instant de l'existence des démons. Cependant M. Calmeil, copiste de je ne sais combien d'écrivains incrédules, affirme que les prétendus possédés n'étaient que des lunatiques, etc., comme si cette assertion n'était pas formellement démentie par le texte sacré :

« Le bruit des miracles bienfaisants de Jésus-Christ s'étant répandu dans toute la Syrie, on lui amenait toutes sortes de malades : ceux qui avaient des maladies de langueur, les frénétiques, CEUX QUI AVAIENT DES DÉMONS : *Variis languoribus*, *tormentis comprehensos*, ET QUI DÆMONIA HABEBANT [1]. »

Il résulte bien clairement de ce passage :

1° Que l'état de possession était publiquement avéré;

2° Qu'il était distinct des autres états avec lesquels on aurait pu le confondre.

Cette notoriété et cette distinction ressortent d'une foule d'autres passages des Evangiles [2]. Or, nous en appelons à tout homme de bon sens, les évangélistes auraient-ils tenu ce langage si, autour d'eux, l'état de possession n'eût été un fait avéré?

Jésus-Christ avait délégué à ses disciples son pouvoir sur les démons. Les apôtres, leurs *Actes* en font foi à chaque page, usèrent souvent de ce pouvoir. Or, à moins de soutenir que tous ces livres, les plus véridiques qui soient au monde, ne sont qu'un tissu de fables et d'absurdités, il faut bien admettre la certitude de l'état de possession.

Entre tous les moyens de propagation de l'Evangile, la guérison des possédés fut, pendant près de trois siècles, le plus sûr et le plus notoire.

« C'est de Jésus-Christ seul, dit saint Irénée en s'adressant aux païens, que ceux qui le reconnaissent pour maître tiennent la grâce d'opérer des prodiges pour l'utilité des hommes. Les uns, en effet, chassent les démons avec une autorité si souveraine que ceux qui en étaient tourmentés, surpris et reconnaissants de leur délivrance, se convertissent à l'Eglise... Les autres, etc. [3].

[1] Math., IV, 24.

[2] Luc, VI, 17, 18; Math., XII, 22, 24; VIII, 16, etc.

[3] Iren., liv. II, c. 33.

Minutius Félix [1], Origène [2], Lactance [3], saint Cyprien [4], Tertullien [5], saint Paulin [6], sont plus explicites encore. Cependant, pas une seule objection ne s'élève contre ces faits de la part des païens et des philosophes !

Certes nous ne sommes pas de ces hommes dont la créance, pour parler le langage de notre Montaigne, *se manie à coups de poings,* et qui, comme les femmes, les enfants et les malades, *sont subjects à estre menés par les aureilles ;* mais, avec ce vrai philosophe qu'on s'est à si grand'peine ingénié à travestir en sceptique précurseur de Pascal [7], nous pensons « que c'est une sotte présomption d'aller dé-

[1] Minut. Félix, *Dialog.*

[2] Orig., *Contra Cels.*, liv. I.

[3] Lact., *Div. Instit.*, liv. II, c. 15.

[4] Cypr., *Epist. ad Demetr.*

[5] Tertull., *Apol.*, c. 23.

[6] Saint Paulin (*Vie de saint Félix de Nole*) *atteste* avoir vu un possédé *marcher contre la voûte d'une église*, la tête en bas, sans que ses habits fussent dérangés, et que cet homme fut guéri au tombeau de saint Félix. « *J'ai vu,* dit de son côté Sulpice Sévère, j'ai vu un possédé élevé en l'air, les bras étendus, à l'approche des reliques de saint Martin. » (Sulp. Sév., *Dial.*, III, c. 6.) M. Calmeil nous dira, sans doute, que saint Paulin et Sulpice Sévère étaient deux *visionnaires.* Mais, nous le demandons à tout homme qui a une idée des règles de la critique historique, qui faut-il croire de saint Paulin et de Sulpice, témoins du fait qu'ils rapportent, ou de M. le docteur Calmeil, qui nie, à des siècles de distance?

[7] Les incrédules et les philosophes, qui se disent croyants, usent d'un procédé *à deux tranchants* à l'égard des catholiques : ceux-ci se montrent-ils chrétiens *trop soumis à l'autorité,* on les accuse de fouler aux pieds la raison humaine ; se font-ils, au contraire, *douteurs,* à la façon de Pascal et de Montaigne, on veut à toute force en faire des sceptiques ! Ainsi en a-t-on agi à l'égard de Pascal et de notre Montaigne, au sujet duquel l'*auteur des Pensées* écrivait ces lignes :

« Que je hais ceux qui font les douteux de miracles ! Montaigne en parle comme il faut dans les deux endroits : on voit en l'un combien il est prudent, et, néanmoins, il croit en l'autre, et se moque des incrédules. » (*Pensées,* édit. Faugère, t. II, p. 33.)

Ce prétendu *sceptique* Montaigne, à propos des *observances* de l'Eglise, a consigné dans ses *Essais* la profonde réflexion que voici :

« Et dadvantage je le puis dire pour l'avoir essayé, ayant aultrefois usé de cette liberté de mon choix et triage particulier, mettant à non-

daignant et condamnant pour faulx ce qui ne nous semble pas vraysemblable... qui est un vice ordinaire de ceux qui pensent avoir quelque suffisance oultre la commune.... Condamner ainsi résolument une chose pour faulse et impossible, c'est se donner l'advantage d'avoir dans la teste des bornes et limites de la volonté de Dieu et de la puissance de nostre nature ; et il n'y a pas *de plus notable folie au monde que de les ramener à la mesure de nostre capacité et suffisance*[1]. » Et, en vérité, nous regarderions comme atteint d'une infirmité mentale contre laquelle serait impuissant tout l'art de M. Calmeil quiconque méconnaîtrait les règles de la critique et les devoirs de la raison à ce point de refuser sa créance à des faits appuyés sur de tels témoignages, uniquement parce qu'ils sont *incompréhensibles*[2].

3. Une dernière question me reste maintenant à examiner. M. Calmeil, afin d'expliquer, comme exclusivement naturels, certains faits très-extraordinaires, ne s'est-il pas ingénié à découvrir des cas d'aliénation mentale là où l'histoire atteste qu'il n'y en avait trace?

Nous avons fait connaître et réduit à sa juste valeur, croyons-nous, l'opinion de M. le médecin de Charenton sur les *possessions,* sur les

chaloir certains points de l'observance de l'Eglise qui semblent avoir un visage ou plus vain ou plus estrange ; venant à en communiquer aux hommes sçavants, j'ay trouvé que ces choses-là ont un fondement massif et très-solide, *et que ce n'est que bestise et ignorance qui nous faict les recevoir avecques moindre révérence que le reste.* »

Singulier sceptique ! n'est-ce pas ?

[1] Montaigne, *Essais.*

[2] « C'est une hardiesse dangereuse et de conséquence, oultre l'absurde témérité qu'elle traisne quant à soy, de mespriser ce que nous ne concevons pas ; car après que, selon vostre bel entendement, vous aurez establi les limites de la vérité et du mensonge, *et qu'il se trouve que vous avez nécessairement à croire des choses où il y a encore plus d'estrangeté* qu'en ce que vous niez, vous vous estes déjà obligé de les nier. »

(Montaigne, *Essais.*)

Dans un excellent livre qui a pour titre *Etudes sur le Christianisme,* M. Nicolas (Paris, Vaton) a admirablement traité la question des miracles. Ce livre, qui a obtenu en une année les honneurs d'une troisième édition, en compterait beaucoup d'autres s'il était plus connu, et si les catholiques *étudiaient* comme ils le doivent.

révélations dont Dieu a favorisé quelques grands saints, etc. Notre tâche se doit donc borner maintenant à l'examen d'un fait qui appartient à un siècle peu éloigné du nôtre, et qui a eu, dans l'Europe entière, un immense retentissement : nous voulons parler de la *mission* de Jeanne d'Arc. M. Calmeil, on ne l'a pas oublié, proclame hardiment que la Pucelle avait été saisie, dès sa plus tendre jeunesse, du *transport de la théomanie.* Voici, suivant ce médecin, ce qui prouve sans réplique que l'héroïne était bien réellement ALIÉNÉE :

« Jeanne d'Arc se fit remarquer de bonne heure par son penchant pour la contemplation et pour la mélancolie, *par son amour sincère et ardent pour la dévotion...* Dès l'âge de treize ans, la petite Romée avait éprouvé de *fréquentes hallucinations de la vue et de l'ouïe.* (Ne dirait-on pas que M. Calmeil a sous les yeux une consultation écrite au XVe siècle par quelque médecin de fous?) Des traînées lumineuses étaient venues éblouir sa vue en plein midi; des voix inconnues avaient souvent retenti à ses oreilles... Plus tard, elle se crut visitée par l'ange Gabriel, par sainte Catherine et par sainte Madeleine.... *J'ai donc eu raison d'avancer qu'elle avait été entraînée par une sorte de folie sensoriale.....*

« Apparemment, l'ange Gabriel, saint Michel, sainte Marguerite... n'avaient pas quitté le sein de Dieu pour venir échauffer l'enthousiasme de *cette jeune paysanne;* Jeanne d'Arc, en entendant *ses voix,* c'est ainsi qu'elle s'exprimait, lui enjoindre de gagner la France, lui répésans cesse d'aller trouver le Dauphin, qu'elle ferait lever le siége d'Orléans... *était dupe de* l'état de fascination de ses sens et de son cerveau. MAIS POUR CE COUP IL ARRIVA QU'EN PRENANT DES ERREURS DE L'IMAGINATION ET DU JUGEMENT POUR DES FAVEURS CÉLESTES ON SAUVA UN ROYAUME [1]. »

Voilà où en arrivent les esprits forts qui ne croient qu'aux organes !

Jeanne d'Arc était réellement aliénée ; elle était atteinte d'une *folie sensoriale ; elle se laissait entraîner* par le transport de la théomanie ! Mais, s'il en était ainsi, quelques signes de cette maladie auraient frappé les contemporains. Comment en douter lorsqu'on a lu, dans l'ouvrage du docteur Calmeil, la description de la folie, de la monomanie, de la théomanie, etc. ?

[1] Calmeil, t. I, p. 129 à 131.

« On pense, on reconnaît, dit ce médecin, qu'un homme est aliéné... à l'expression de ses traits, de son regard, de sa physionomie, à ses poses, à son maintien, à ses gestes, à ses tics, à son rire, à ses cris, etc. [1]. »

« La manie est annoncée par la perversion, par le bouleversement de toutes les fonctions de l'entendement, par des actes tumultueux, des scènes de violences, etc. [2]. »

« La monomanie est constituée surtout par l'aliénation partielle des facultés de l'entendement ou par l'aliénation partielle des facultés affectives [3]. »

« La théomanie s'exerce principalement sur les idées qui se rapportent à l'Être-Suprême, aux saints anges, etc., à la prédiction des événements futurs... Les conceptions *délirantes* des théomanes, leurs hallucinations persistent presque toujours pendant qu'ils dorment... Le retour des extases est une des complications de la théomanie..... La vivacité des impressions amène souvent alors des spasmes, des convulsions hystériques, des chutes à la renverse, etc. Le théomane improvise dans une langue que personne n'a le don d'entendre, etc. [4]. »

Or, Jeanne d'Arc avait-elle dans le regard, dans les traits, dans la démarche, dans la voix, quelque chose d'étrange?

Son intelligence était-elle pervertie? ses actes étaient-ils violents, tumultueux?

Les conceptions de l'héroïne étaient-elles *délirantes?* Avait-elle des extases, des spasmes, des convulsions hystériques? Tombait-elle à la renverse? Improvisait-elle dans une langue inconnue?

Nous portons à M. le docteur Calmeil le défi de trouver trace d'aucune de ces choses dans les documents si nombreux que nous possédons sur la Pucelle, et dont un jeune et savant paléographe, M. Quicherat, a déjà publié quatre gros volumes [5]. Au surplus, si l'une des manies de Jeanne d'Arc, si l'aliénation *partielle* de son en-

[1] Calmeil, t. I, *Introd.*, p. 66.

[2] *Ibid.*, p. 75.

[3] *Ibid.*, p. 80.

[4] *Ibid.*, p. 82.

[5] Ces volumes, mis au jour par la société de l'Histoire de France, sont une des publications les plus curieuses de ce temps-ci. Les notes de l'éditeur sont un modèle de sobriété et de clarté.

tendement consistait dans l'idée *fixe* qu'elle était appelée à faire lever le siége d'Orléans et à délivrer la France du joug de l'Anglais, il me semble (si j'ai compris quelque chose aux livres d'Esquirol et de Pinel) que c'est dans toutes les circonstances où cette pensée la dominait que la *jeune paysanne* devait *délirer*. Mais, non ; Jeanne, à ce qu'il paraît, était une *monomaniaque*, une *théomaniaque* d'une espèce toute particulière. Et, en effet, M. Calmeil ne lui refuse ni le *coup d'œil perçant comme l'éclair*, ni la droiture du jugement, ni la *vue sage et profonde des choses*, ni la *prudence dans les conseils*. Mais si Jeanne n'était pas malade, elle était donc *inspirée ?* Entre les deux alternatives on ne pouvait hésiter : la noble jeune fille a donc été déclarée *aliénée !* Ainsi, s'il s'était trouvé, au XVe siècle, un médecin aussi habile que M. Calmeil sur *les lésions du cerveau*, Jeanne d'Arc n'aurait pas péri sur un bûcher, *après avoir sauvé la France :* elle aurait été, dès le principe, *enfermée* et *traitée* dans quelque Charenton de ce temps-là ! En vérité, si le *talion* n'était pas une peine interdite par le Christianisme, n'aurions-nous pas le droit de ranger M. le docteur parmi ces hommes spéciaux dont la science devient une sorte de *monomanie*, et qui considèrent, en quelque sorte, le monde comme un immense hôpital d'aliénés ? Jeanne d'Arc une folle ! Jeanne d'Arc une *monomane !* Mais toute l'histoire est là qui dépose de la *perfection* de son bon sens EN TOUTES CHOSES ! Une citation empruntée à la publication de M. Quicherat va mettre cette vérité dans tout son jour, et le naïf langage de l'écuyer de la Pucelle dédommagera nos lecteurs de toutes nos arides discussions.

Après avoir raconté, avec toute la simplicité d'un soldat, les faits de guerre si *prodigieux* de l'héroïne, Jean d'Aulon s'exprime ainsi : « Et dit, il qui parle, que tous les faits de ladicte pucelle luy sembloient plus faits divins et miraculeux que aultrement, et qu'il estoit *impossible* à si jeune pucelle faire telles œuvres sans le vouloir et conduite de Nostre-Seigneur. Et dit aussi, il qui parle, lequel par l'espace d'un an entier, par le commandement du roy nostredit seigneur, demoura en la compaignie de ladite Pucelle, que, pendant iceluy temps, il n'a veu ni cogneu en elle qui ne doie estre en une bonne chrestienne ; et laquelle il a toujours veu et cogneu de très-bonne vie et honneste conversacion, en tous et chacun des faits.

« Dit aussi qu'il a cogneu icelle Pucelle estre très-dévote créature, et que très-dévotement se maintenoit en oyant le divin service de

Nostre-Seigneur, lequel continuellement elle vouloit ouyr, c'est à savoir, aux jours solempnelz, la grant messe du lieu où elle estoit, avec les Heures subséquentes, et aux aultres jours une basse messe; et qu'elle estoit accoustumée de tous les jours ouyr la messe s'il luy estoit possible.

« ..... Dit oultre que, nonobstant qu'elle feust jeune fille, belle et bien formée, et que par pleusieurs foiz, tant en aidant à icelle armer que aultrement, il lui ai vu les tetins, et aulcune foiz les jambes toutes nues, *en la faisant appareiller de ses plaies,* et que d'elle approuchoit souventes foiz, et aussi qu'il feust fort, jeune et en sa bonne puissance, toutesfoiz oncques, pour quelque veue ou atouchement qu'il eut vers ladite pucelle, ne s'esmeut son corps à nul charnel desir vers elle, ne pareillement ne faisoit nul autre quelconque de ses gens et escuiers, ainsi que il qui parle leur a oy dire et relater par plusieurs foiz.

« Et dit qu'à son avis elle estoit très-bonne chrestienne et qu'elle devoit estre inspirée; car elle aimoit tout ce que bon chrestien doit aimer...

« Dit encores plus qu'elle a oy dire à plusieurs femmes, qui ladicte pucelle ont veue par plusieurs foiz nue, et sceu de ses secrets, *que oncques n'avoit eu la secrète maladie des femmes,* et que jamais nul n'en peut rien connoistre ou appercevoir par ses habillemens ne aultrement [1]. »

Je le demande aux adversaires les plus *acharnés* de l'*ordre surnaturel,* y a-t-il, dans tout ce qu'ils viennent de lire, un mot, un détail qui indiquent qu'une *folie sensoriale*, que l'hystérie, l'aliénation *partielle* de l'entendement, les spasmes, etc., existassent chez la Pucelle? Est-ce que, si réellement elle eût été monomaniaque, Jean d'Aulon, qui, apparemment, partageait la crédulité de ses contemporains sur la sorcellerie, Jean d'Aulon, si franc, si naïf, aurait gardé le silence? Mais arrêtons-nous ici.

Un dernier mot seulement à M. Calmeil.

L'auteur semble tenir beaucoup à son opinion sur Jeanne d'Arc; eh bien! soit: elle était folle, la noble fille que les Anglais ont fait brû-

[1] *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc,* publiés pour la première fois, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, par Jules Quicherat, t. III, p. 206 à 219.

ler et dont Voltaire a essayé de flétrir l'auréole ; mais cette folie, c'était celle dont parle saint Paul, la folie de la croix, la folie du dévouement et du sacrifice ! Oh ! puisse le docteur Calmeil, dont le cœur, dit-on, vaut infiniment mieux que les théories, comprendre un jour cette sublime folie [1] ! On dit qu'à ses derniers instants le chef de l'école matérialiste, Broussais, se dressa tout à coup sur son séant, et que, le regard fixe, comme si quelque chose se dévoilait subitement à ses yeux, il jeta ce cri : « Ah ! » cri d'espérance et de repentir que Dieu accueillit sans doute dans sa miséricorde infinie. J'espère de toute mon âme que la lumière se fera aussi pour le *disciple*, mais non pas seulement, comme pour le maître, au moment suprême !

Aurélien DE COURSON.

[1] S. Paul, 1 Cor., I, 18, 19, 20, 21 ; Rom. I, 19, 20.

Dans ses *Essais de Philosophie*, t. II, p. 559 et suivantes, M. de Rémusat a fait le *procès* de la *théorie* de saint Paul.

« Dès son origine et dans tous les temps, dit-il, le Christianisme *a outragé la raison humaine*. Le Christianime naissant s'est appelé folie. Saint Paul avertit qu'il prêche la déraison. Le *philosophe* des apôtres déclare au monde des Gentils... qu'il vient, au nom du Christ, « *détruire la sagesse des sages et la prudence des prudents...* » Seize siècles plus tard, avec quel dédain Bossuet ne parlait-il pas de la science humaine ! etc. »

Malheureux saint Paul ! Pauvre Bossuet ! Déplorable Christianisme

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

DE LIVRES,

D'OBJETS D'ART ET D'HISTOIRE NATURELLE.

Il se fait en ce moment un travail international qui a été conçu obscurément dans la pensée d'un homme, et dont l'initiative aurait honoré un gouvernement ; qui doit servir, qui sert les lettres, les sciences, les arts, l'industrie, le commerce, la civilisation ; qui a obtenu en Europe l'assentiment de tous les hommes puissants par l'autorité, puissants par la vertu, puissants par le génie ; qui en Amérique a passionné tout un grand peuple, et dont le mouvement s'accroît, s'affermit, se régularise presque dans le silence des journaux, dans le silence de l'opinion publique. Ce travail est français d'origine, français de caractère ; il aura pour résultat d'étendre au dehors l'influence de la France, influence pacifique et civilisatrice qu'on accepte partout, que partout on attend. Il contribuera grandement, d'ailleurs, à rendre plus prompte et plus complète cette assimilation de tous les peuples vers laquelle la vapeur nous conduit. C'est assez dire que dès à présent il prend rang parmi les phénomènes sociaux qui peuvent aider la philosophie chrétienne à découvrir les secrets et adorables conseils de la Providence.

Je veux raconter ici comment il est né des observations, comment il s'est développé par les efforts de M. Alexandre Vattemare. Qu'on me permette de le dire d'avance, ces récits ne seront pas sans intérêt ; car les faits qu'ils mettront pour la première fois dans tout leur jour forment l'épisode le plus singulier, le plus original, de l'histoire contemporaine.

C'est en 1832, dans une lettre de M. Lichtenthaler, directeur de la bibliothèque royale de Munich, que se rencontre la première expression

du système d'échange proposé par M. Vattemare. Il n'y avait là encore qu'une pensée incertaine, une espérance éloignée. Le but était connu; les moyens d'y parvenir ne l'étaient pas. En 1833, le premier échange est fait entre le duc de Blacas et le général prussien comte Rühl de Liliensterne. Un Eugenius du premier, en prenant dans le médailler du second la place d'un Michel III, lui a cédé la sienne. Ainsi, deux suites du bas-empire ont été complétées l'une par l'autre; et les collections de deux amateurs illustres se sont en quelque sorte enrichies de leurs propres dons. En 1834, par les soins de M. Vattemare, S. A. I. l'archiduc Antoine a pu ajouter à ses monnaies et médailles des chevaliers de l'ordre teutonique celles de M. Vosberg, et par là porter à une sorte de perfection la grande publication qu'il préparait avec la sollicitude d'un savant et la magnificence d'un prince.

Mais ce n'étaient encore que des opérations restreintes, par lesquelles M. Vattemare s'essayait à de plus importants travaux. En 1845, un mouvement d'échange était établi entre la France et les Etats-Unis d'Amérique. Il présentait, au 1er janvier 1846, le tableau suivant, que j'extrais d'une lettre adressée par M. Vattemare à M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique :

6000 volumes;
300 cartes géographiques;
240 gravures;
150 médailles;
2 plans en relief;
5 caisses de minéraux;
Des herbiers.

Voilà toute l'explication du système d'échange. La définition en est simple : il consiste à former des relations régulières et permanentes d'échange entre les nations, les villes, les académies, les bibliothèques, les établissements scientifiques. Voilà aussi la distance qu'il a parcourue en un petit nombre d'années. On peut maintenant en embrasser l'ensemble, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil, et en mesurer la grandeur. Pour moi, je sens que je marcherai plus librement à l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée. Il est clair que je n'ai plus à craindre d'éveiller les incrédulités et d'irriter les défiances. Je dirai quels dépôts publics se sont enrichis des fruits qu'a produits le système d'échange. Tout le monde pourra y aller voir. Je n'avancerai rien sans preuves; et mes preuves seront toutes à la disposition de ceux qui ne veulent en croire que leurs yeux.

M. Vattemare est l'artiste que l'Europe et l'Amérique ont applaudi, admiré, aimé sous le nom d'Alexandre. Pendant vingt ans il a visité tour

à tour les nations civilisées des deux hémisphères. Né avec un esprit curieux, avec une vive intelligence, avec une mémoire surprenante, il a partout occupé les loisirs que lui laissaient les devoirs pénibles de sa profession, à interroger les bibliothèques, les musées, les cabinets d'estampes ou de médailles ; à entretenir les savants et les amateurs ; à se faire, à force d'activité et de zèle, un riche trésor de science, d'observations et de bonne renommée. C'est ainsi qu'il a été, suivant les lieux et les circonstances, antiquaire, numismate, bibliophile; que chez tous les peuples, dans toutes les villes, des amitiés illustres l'ont accueilli, et que de puissants patronages lui ont été acquis jusque sur le trône.

Il se servait, avec une habileté discrète, de son talent pour se faire recevoir, de ses connaissances pour se faire retenir ; et bientôt, à la curiosité qui avait recherché l'artiste, succédaient l'intérêt, l'estime, l'affection qui entouraient et couvraient l'homme de bien.

De bonne heure M. Vattemare s'était aperçu qu'il n'y a point de bibliothèque publique, si riche qu'elle soit dans son ensemble, point de cabinet d'amateur, si curieusement composé qu'il puisse être, qui ne soient pauvres par quelque endroit. Ici c'est une suite de médailles qui reste interrompue, tandis qu'elle est surchargée de doubles sans utilité et sans emploi. Là des hasards singuliers ont réuni dans une collection plusieurs copies du même manuscrit, plusieurs exemplaires du même ouvrage, ailleurs vainement désirés, attendus tous deux. Quelquefois de précieux documents s'égarent dans des lieux où ils demeurent étrangers. Par exemple, le meilleur manuscrit de Froissart est, dit-on, à Breslau. La bibliothèque de Saint-Pétersbourg possède de nombreuses lettres de Henri IV; et des pièces importantes des archives de la maison de Savoie se trouvent à Dijon.

Aussitôt M. Vattemare se prit à penser qu'on pourrait faire, par des échanges, une meilleure répartition des trésors intellectuels répandus par toute l'Europe. Il lui sembla qu'il y aurait profit pour tous à ce que chacun donnât ce qu'il aurait de trop et reçût en compensation ce qui lui manquerait. Il en entretint d'abord M. Lichtenthaler, de Munich. C'est à cette occasion que le savant bibliothécaire lui écrivit le 22 janvier 1832 :

« Vous vous souviendrez peut-être que, dans nos entretiens sur la bibliothèque de Munich, je vous ai aussi parlé de nos doubles, dont nous gardons une immense quantité. Ne vous serait-il pas possible, par vos connexions à Paris, d'engager l'administration des beaux-arts à entrer en échange avec notre bibliothèque ? »

Etait-il resté dans les traditions de la Bavière qu'au XVIIe siècle des échanges semblables avaient eu lieu entre la France et l'Allemagne ? Je

ne le vois pas au moins par la lettre de M. Lichtenthaler. Peut-être appartient-il à M. Vattemare d'avoir retrouvé, après un long oubli, la trace de ce fait qui vient si heureusement à l'appui de son système. La lettre à M. de Salvandy, dont j'ai cité plus haut un très-court passage, porte pour épigraphe cet extrait de l'*Essai historique sur la Bibliothèque du roi :*

« En 1694, on échangea les livres doubles de la Bibliothèque royale contre les livres nouveaux qui s'imprimaient dans les pays étrangers. Cette sorte de commerce, autorisé par les ordres exprès du roi, et qui dura quelques années, ne laissa pas que de fournir une assez grande quantité de bons livres, surtout d'Angleterre et d'Allemagne.

« En 1697, le P. Bouvet apporta cent quarante-neuf livres chinois, en échange desquels le roi donna le recueil de toutes ses estampes. »

Quoi qu'il en soit, M. Vattemare comprit, par la proposition de M. Lichtenthaler, que le concours des savants et des bibliothécaires étrangers ne lui serait pas refusé. Arrivé à Vienne en 1833, il en écrivit à M. le comte Maurice de Dietrichstein, directeur général des musées impériaux, qui lui répondit le 6 décembre :

« Soyez sûr que je ne négligerai ni le catalogue des doubles, ni celui des ouvrages dépareillés de la grande Bibliothèque impériale ; mais c'est un travail de longue haleine, qui exige beaucoup de soins ; et vous savez que je suis accablé d'affaires. Malgré cela j'espère réussir ; et c'est à vous que la bibliothèque devra les avantages qui en résulteront. »

Déjà le système d'échange n'était plus une pure théorie ; il commençait à entrer dans la pratique. L'accueil qui lui fut fait à Berlin ne donnait pas moins d'espérances. M. le comte Charles de Brühl, intendant général des musées, écrivit à M. Vattemare, le 20 janvier 1834 :

« Le plan que vous m'avez communiqué, de créer un système d'échange de doubles entre les cabinets publics et particuliers de l'Europe, mérite la plus grande attention. Soyez assuré, Monsieur, de l'empressement que je mettrai à entrer dans vos vues à cet égard aussitôt que les travaux de l'établissement des médaillers du musée seront assez avancés pour permettre de reconnaître l'effectif des doubles existants dans les différentes parties de l'Institut. »

Et le 27 janvier :

« Je m'empresse de vous prévenir que le roi a daigné accéder à la proposition que vous avez adressée à Sa Majesté, concernant l'échange des doubles des différents médaillers, cabinets d'antiquités, etc., de l'Europe, et qu'elle a chargé M. le ministre d'Altenstein de lui présenter le rapport que j'adresserai sur ce sujet à Son Excellence. »

La lettre de M. le comte de Dietrichstein contenait une indication

et comme une proposition relative aux musées monétaires de Saint-Pétersbourg et de Copenhague. M. Vattemare en prit occasion d'écrire au roi de Danemark ; et peu de temps après il reçut du savant M. Hanh cette réponse :

« S. M. le roi, mon maître, m'a ordonné, à l'égard des doubles qui se trouvent dans son royaume, de vous marquer, Monsieur, qu'elle trouve l'exécution de votre projet très-désirable, et qu'elle ne peut que lui accorder une approbation complète. »

Pour la Russie, M. Vattemare avait résolu de se rendre à Saint-Pétersbourg. Il avait été fort encouragé à faire ce voyage par S. A. R. le prince royal de Prusse, aujourd'hui Frédéric-Guillaume IV, qui voulut bien lui remettre, au moment du départ, une lettre, toute de sa main, pour S. M. l'impératrice, sa sœur. A Saint-Pétersbourg, M. Vattemare fut accueilli comme il l'avait été à Munich, à Vienne, à Berlin. Son projet y rencontra la même faveur. Le 1er août 1834, M. Alexandre Mordvinoff lui écrivit, en l'absence du général comte de Benkendorff, que « S. M. l'empereur, ayant pris connaissance de sa proposition concernant la création d'un système d'échange général des doubles, avait parfaitement approuvé cette idée, et qu'il demandait un programme où ce système fût entièrement développé. »

Tout en recueillant ainsi les adhésions successives des souverains et des gouvernements, M. Vattemare avait eu soin de concilier à ses travaux l'opinion des savants, des artistes, des poëtes, des amateurs des lettres. En Allemagne il vécut, en quelque façon, dans la familiarité de Goethe, d'Olbers, de Schleiermacher, de Boettiger, de Tieck, de Gottfried Hermann, qui lui écrivait de Leipzig : « Si, comme je l'espère et je le désire, vous réussissez à tirer de la poussière et de l'oubli où ils se trouvent maintenant l'immense quantité d'objets scientifiques qui existent dans beaucoup d'endroits en plusieurs exemplaires, et que vous les rendiez accessibles à ceux qui en manquent jusqu'à présent, vous vous acquerrez un mérite peu commun pour les progrès de la civilisation dans tous les pays qui participeront à cette institution. » En Russie, M. Vattemare fut l'ami de Pouchkine, comme plus tard en Angleterre et en Irlande d'O'Connell, de Walter Scott, de Moore, du R. P. Mathews.

Son plan était de faire en sorte qu'au premier signal de la France le système d'échange fût accepté partout sans hésitation ; car lorsqu'il s'en allait sollicitant le concours des nations étrangères, ce n'était pas qu'il ne sût très-bien que dans l'exécution l'initiative devait revenir et reviendrait à son pays. S'il avait pu l'ignorer d'abord, il n'aurait pas tardé

à l'apprendre ; on le lui dit dès son premier pas, et partout on le lui répéta. « Allez, lui répondait-on dans la liberté des conversations ; faites que le gouvernement français prenne une résolution ; nous sommes prêts, pour nous, et les échanges commenceront quand il le voudra. » Je pourrais citer telle ville importante de l'Allemagne où le travail préparatoire est fait depuis plusieurs années [1]. Mais, plus prudent que ne le sont d'ordinaire ceux qu'obsède une pensée féconde, M. Vattemare avait voulu qu'avant de produire son projet en France un peu de pratique vînt à l'appui de sa théorie. L'idée de l'échange est simple en elle-même ; l'esprit la saisit aisément ; il n'en entrevoit au contraire la réalisation qu'au travers d'objections et de difficultés de plus d'un genre. Une objection surtout pouvait paralyser le bon vouloir du pouvoir public et contenir l'élan de l'opinion : l'incertitude des négociations avec les gouvernements étrangers. M. Vattemare, qui l'avait facilement prévue, avait compris qu'il devait y apporter une réponse victorieuse : les négociations sont finies ; l'Europe entière vous attend. »

Cette réponse, il l'avait officielle ; il l'avait dans les nombreuses lettres entre lesquelles j'en ai choisi seulement quelques-unes. Il pouvait enfin se présenter à la France. Il revint à Paris en 1835, et, dans le mois de novembre, il adressa aux deux Chambres sa première pétition.

On me permettra d'en citer un passage qui est comme l'exposé des motifs de son système :

« Tous les grands établissements qu'a fondés la munificence des gouvernements, dans l'intérêt de la science et des arts, les musées, les collections, les galeries, les bibliothèques, possèdent, à côté des richesses qu'ils étalent, d'autres richesses que leur abondance condamne à la stérilité ; ce sont les doubles, rebuts précieux que la main du savant ensevelit à regret dans la poussière et l'oubli.

« Il n'est pas une grande ville d'Europe qui n'en compte un nombre considérable. La bibliothèque de Munich a 200,000 doubles ; celle d'Iéna, 12,000 ; celle de Saint-Pétersbourg, 54,000 ; à Vienne plus de 30,000 doubles, parmi lesquels un grand nombre d'*incunables*, sont enfouis dans des magasins ; à Vienne encore, 25,000 doubles encombrent la section d'entomologie du musée brésilien. Partout enfin, car l'énumération la plus longue serait encore incomplète, on trouverait, à côté des collections livrées à l'étude et à la curiosité publique, des collections enfouies, des

[1] Un savant américain, M. Jewett, aujourd'hui secrétaire de l'Institut Smithsonien, a raconté en 1846 à M. Vattemare que, voyageant en Allemagne, il avait rencontré des bibliothécaires qui attendaient avec impatience la réalisation du système d'échange.

bibliothèques ignorées, des musées inconnus, dont les trésors sont enlevés à la science et perdus pour tous.

« Aussi les collections, les musées, les bibliothèques restent-ils en dehors du mouvement progressif et généralisateur qui signale notre époque.

« La science franchit les barrières que la politique élève entre les peuples. Tous les hommes que son culte a consacrés sont frères. Entre eux plus de distinction de pays, plus de prévention politique. D'un bout du monde à l'autre ils s'entendent. La découverte de l'un devient la conquête de tous ; et, grâce à cette fraternité des talents, à cette fédération des intelligences, la science s'élève et agrandit chaque jour le domaine de l'humanité.

« Les établissements scientifiques, au contraire, sont frappés d'un caractère spécial et exclusif. Chaque bibliothèque, image fidèle du pays qui l'a formée, regorge des productions nationales et manque souvent des ouvrages étrangers les plus importants, tandis qu'une organisation semblable les entasse ailleurs et les condamne à une pareille inutilité. Il en est de même des musées et des grandes collections....

« De là des inconvénients immenses. La rareté donne à certains objets une importance idéale et fausse quelquefois. La multiplicité, au contraire, détruit complétement la valeur de tout ce qui ne figure pas dans les cadres de la collection. De faux systèmes s'édifient sur des séries incomplètes de faits imparfaitement connus.

« Mais surtout (et c'est là que le mal plus grand appelle plus impérieusement le remède) d'innombrables matériaux sont enlevés à la science, d'innombrables instruments soustraits à la pensée.

« Ces doubles sont des richesses ensevelies, des valeurs mortes. Si un homme cache et enfouit son or, on l'accuse, et avec justice ; il fait un vol au travail ; il enlève un capital à la circulation qui l'eût multiplié et fécondé.

« Les soustractions opérées au détriment de l'intelligence ne sont ni moins coupables, ni moins désastreuses. »

Le rapport de cette pétition fut fait à la Chambre des Députés le 6 mars 1836 par M. de Guizard, et le 26 du même mois par M. le duc de Fezensac à la Chambre des Pairs. « La commission, disait le premier, ne peut méconnaître les résultats importants qu'on doit raisonnablement se promettre du système proposé. Elle y voit l'avantage, immense pour nos bibliothèques, si pauvres en ouvrages étrangers, de se compléter sous ce rapport au moyen de leurs doubles ; et se bornât-on à faire l'application de ces idées aux établissements nationaux, il y aurait encore la promesse certaine d'une vie nouvelle pour nos bibliothèques. »

De son côté, le second s'exprimait ainsi : « On peut compter sur le concours loyal et éclairé des gouvernements étrangers. M. Vattemare en a reçu plus d'une assurance ; et déjà des offres particulières d'échange sont arrivées à la Bibliothèque du roi (de la part du gouvernement espagnol). Le moment paraît favorable pour s'occuper sérieusement de ce travail. On doit en espérer d'heureux résultats auxquels M. Vattemare aura eu la gloire d'attacher son nom. » Et les deux Chambres, à l'unanimité, ordonnèrent le renvoi de la pétition à M. le ministre de l'instruction publique.

Alors le ministre était M. Pelet (de la Lozère), qui se montra fort empressé de s'associer aux délibérations du Parlement. Je ne citerai que trois lignes de sa lettre à M. Vattemare : « Il est impossible que le gouvernement n'approuve pas entièrement la conception de votre projet et qu'il ne fasse pas en même temps tout ce qui dépendra de lui pour en favoriser l'exécution. »

Cependant M. Vattemare cherchait à s'entourer, comme en Allemagne, comme en Russie, des suffrages de tous les hommes qui exerçaient l'autorité de la science, du talent ou de la vertu sur l'opinion publique. J'ai ici sous la main la volumineuse correspondance de cette année 1836 ; j'y lis tous les noms célèbres. J'y lis surtout celui d'un archevêque dont la France catholique garde le souvenir avec un saint respect et une pieuse sollicitude, le nom de M. de Quelen. Voici la lettre qu'il adressa le 16 juin 1836 à M. Vattemare ; c'est la seule que je citerai.

« J'ai applaudi, Monsieur, avec tous les vrais amis des sciences, des lettres et des arts, au système d'échange que vous vous proposez d'établir entre toutes les collections de livres et de manuscrits qui existent dans le monde civilisé. Le succès de votre pétition sur ce sujet aux Chambres législatives de France est de nature à encourager cette vaste entreprise, qui ne laisse pas, à mon avis, que d'offrir de grandes difficultés, mais dont le seul essai suffit pour rendre célèbre la mémoire de celui qui en a eu la première idée.

« Cette œuvre, qui tend à créer de nouveaux rapports de sociabilité entre les peuples, est l'ouvrage du temps. Considérée sous ce point de vue, il serait à désirer qu'elle fût confiée à quelqu'un de ces corps ou à l'une de ces Sociétés savantes qui ne meurent point, et qui sont plus en état que des particuliers de poursuivre et d'obtenir des résultats complets. La direction devra aussi et surtout en être confiée à la sagesse et à la vertu. L'amour désordonné de la science du bien et du mal a perdu le monde dès le commencement ; l'échange des poisons ne serait bon à aucun pays, à moins qu'il n'y ait une homœopathie littéraire qui con-

naisse le secret de neutraliser les maladies causées par les mauvais livres et par les productions d'une imagination déréglée.

« Quant à la religion, elle n'a rien à redouter, elle ne peut concevoir aucune crainte de ce système d'échange. C'est la sagesse elle-même dont *le parfum est comme celui du baume le plus précieux; son odeur est comme celle de la myrhe la plus excellente ; ses rameaux sont des fruits de gloire et de bienséance.* Il n'y a donc nul inconvénient à rechercher, à répandre ce que son esprit a produit dans tous les temps et chez toutes les nations. *Ceux qui, comme vous, l'éclaircissent et la font connaître aux autres, auront la vie éternelle pour récompense de leur travail.*

« Que ces paroles, Monsieur, que j'ai empruntées à nos livres saints (*Ecclésiast.*, c. 24), vous affermissent dans votre entreprise. Je fais des vœux bien sincères pour que vous jouissiez, même ici-bas, du prix de votre zèle et de votre persévérance. »

Plus tard, quand j'aurai à parler des travaux de M. Vattemare en Amérique, d'autres lettres de vénérables prélats viendront témoigner encore de la faveur que le clergé catholique accorde au système d'échange. Il y aurait trop de crédulité, sans doute, à espérer que ces grands exemples puissent imposer silence aux détracteurs de la religion; mais qu'ils soient au moins recueillis et conservés par ses défenseurs!

Malgré les expressions diverses du consentement public, deux années s'écoulèrent sans que le gouvernement, dont l'attention avait été apparemment détournée par les affaires de l'Etat, par les événements de la politique, se fût occupé davantage de la question des échanges. M. Vattemare, impatient de tant de lenteurs, se décida alors à passer en Angleterre pour y continuer son œuvre de propagande européenne. Présenté par M. Spring Rice, alors chancelier de l'Echiquier, au ministre du commerce, M. Poulett Thompson, recommandé par tous deux au marquis de Landsdowne, président du conseil, il eut l'honneur d'entretenir cet homme d'Etat de son projet dans le mois de mai 1838. Quelques jours après, les deux Chambres du Parlement accueillirent dans les termes les plus capables de soutenir son courage et de flatter son légitime orgueil la pétition qu'il avait fait déposer sur leurs bureaux; et l'administration du Musée britannique lui annonça officiellement qu'elle était autorisée à entrer en relations d'échange avec les établissements étrangers.

De retour à Paris vers la fin de 1838, il adressa aux deux Chambres une seconde pétition, le 21 février 1839. M. Vattemare y révélait un fait grave. « Déjà, depuis deux ans, disait-il, le système d'échange des doubles a été appliqué en partie. L'Autriche, la Prusse, l'Angleterre,

ont réalisé ainsi d'importantes opérations; et la plupart de ces doubles, dont ma première pétition signalait l'existence à Vienne, à Berlin, à Munich, ont enrichi d'autres bibliothèques et maintenant sont perdus pour nous. » Stimulées par l'intérêt de cette révélation, les Chambres ne se contentèrent plus, cette fois, de renvoyer la pétition au ministre de l'instruction publique; elles voulurent aussi qu'elle fût mise, avec leur recommandation, sous les yeux du président du conseil. Les choses pourtant en restèrent là comme en 1836. L'administration ne fit rien, n'essaya rien même; et la question des échanges ne trouva pas un petit coin où elle pût se glisser entre les affaires de la politique.

Un honorable député avait dit, en rendant compte à la Chambre des échanges faits avec le Parlement anglais: « Il serait à souhaiter qu'un échange semblable pût avoir lieu avec les Etats-Unis d'Amérique, dont la législation et l'administration sont un si vaste et si digne sujet d'études pour les philosophes comme pour les hommes d'Etat. » Ces paroles ne furent pas perdues pour M. Vattemare. En attendant que le moment opportun, qu'il n'avait pas trouvé en France, se présentât, il prit, avec sa résolution accoutumée, le parti d'aller visiter les Etats de l'Union américaine. La tâche nouvelle qu'il s'imposait était laborieuse, difficile; mais les résultats devaient en être féconds. Si l'Amérique a peu de livres à nous donner, elle peut nous fournir un très-grand nombre d'admirables échantillons pour nos collections de minéralogie, de botanique, d'histoire naturelle. Elle s'est d'ailleurs occupée avec succès de l'application des sciences et des arts à l'industrie. C'est, en un mot, une nature et une civilisation différentes des nôtres. M. Vattemare partit.

Ici j'ai besoin de répéter que je n'avancerai rien qui ne m'ait été prouvé par des témoignages authentiques. J'ai vu, touché, examiné toutes les pièces: lettres, adresses, procès-verbaux, actes législatifs. J'ai compté les journaux, les livres, les cartes géographiques, les dessins, les gravures; et c'est avec une pleine certitude que je dis: Les voyages de M. Vattemare en Amérique sont les plus extraordinaires, les plus prodigieux, les plus incroyables, qui aient jamais été accomplis.

Avant de s'embarquer une seconde fois pour les Etats-Unis, au mois de mai dernier, M. Vattemare a obtenu de la bienveillance de MM. les questeurs de la Chambre des Députés que les documents officiels relatifs à son premier voyage resteraient déposés pendant son absence dans la bibliothèque du Palais-Bourbon. Toutes les pièces justificatives de mes récits sont là. En voici la liste, d'après la copie qui a été remise à M. Vattemare:

1. Un document contenant les apostilles et signatures du président et de tous les membres de la Chambre des Etats-Unis.

2. Un document contenant les apostilles et signatures du président des Etats-Unis, du président et de tous les membres du Sénat.

3. Un document signé par le président des Etats-Unis et tous les membres de son cabinet, avec des lettres autographes adressées à M. Vattemare par le président des Etats-Unis : Van Buren, le ministre des affaires étrangères, John Forsith, le ministre des finances, Levy Woodbury, le ministre de la guerre, J.-R. Poinsett, le ministre de la marine, J.-H. Paulding, le procureur général, H.-D. Gelpin, et le directeur général des postes, John-N. Niles, formant le conseil des ministres ; plus une lettre de M. Martin, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, et une apostille de M. Davezac, actuellement ministre des Etats-Unis en Belgique.

4. Copie authentique sur vélin du rapport fait au Congrès, au nom d'une commission de sénateurs et de députés, sur la pétition de M. Vattemare, ainsi qu'une copie, certifiée par le secrétaire de la Chambre, de la loi votée à l'unanimité par le Congrès, établissant le système d'échange international. Le même dossier contient une lettre de M. de Bacour, ministre de France ; une de M. Serruys, ministre de Belgique, et une de M. Bée, chargé d'affaires du Texas.

5. Procès-verbal de l'assemblée générale des citoyens de Baltimore, présidée par M. Taney, chef de la cour suprême des Etats-Unis, et par l'archevêque de Baltimore, primat de l'Amérique du Nord, ainsi que deux lettres autographes de ces derniers.

6. Copie authentique des résolutions adoptées à l'unanimité par le sénat de l'Etat de la Louisiane, avec une lettre autographe de M. Félix Garcia, président du Sénat.

7 et 8. Résolutions et loi adoptées à l'unanimité par la législature de l'Etat du Maine, avec une lettre du secrétaire d'Etat transmettant à M. Vattemare sa nomination comme agent de cet Etat pour les échanges internationaux.

9. Lettre du gouverneur de l'Etat du Michigan, avec une copie authentique des résolutions adoptées par la législature de cet Etat.

10. Lettre du secrétaire d'Etat de l'Indiana, transmettant une copie authentique des résolutions adoptées par la législature de cet Etat.

11. Lettre du gouverneur de Rhode-Island, transmettant un document semblable.

12. Lettre du secrétaire d'Etat du Massachusetts, transmettant un document semblable, avec invitation à M. Vattemare d'accepter le titre d'agent de cette république pour la réalisation du système d'échange.

13 et 14. Procès-verbaux des assemblées générales des citoyens de Boston (Etat du Massachusetts).

15 et 16. Procès-verbaux des assemblées générales des citoyens de New-York.

17. Un document contenant les apostilles et signatures du président et de tous les membres du conseil spécial du Bas-Canada; une lettre de lord Sydenham, gouverneur général du Canada et des colonies britanniques de l'Amérique du Nord, et une du secrétaire en chef de la province, relativement aux échanges entre les Chambres de France et le Parlement canadien.

18. Procès-verbal d'une assemblée générale des citoyens de Montréal, d'origine française, avec une lettre de M. Ch. Mondelet, juge à Trois-Rivières et président de cette assemblée.

19. Délibération du conseil municipal de Montréal.

20. Procès-verbal de l'assemblée générale de la jeunesse de Québec, avec une lettre de M. Morin, député canadien, auteur des quatre-vingt-dix-neuf résolutions qui amenèrent la révolution canadienne de 1837 et 1838.

21. Lettres des évêques de Montréal, de Québec et de Sydime.

22. Lettre du maire de Québec, M. Caron, président de la Chambre législative, transmettant copie des délibérations du conseil municipal.

23. Procès-verbal de l'assemblée générale des citoyens de Québec, convoquée par les évêques et les plus notables habitants de la province.

En Europe, M. Vattemare avait recueilli les suffrages des savants, des écrivains, des hommes d'Etat; il les avait recueillis un à un dans la solitude et la paix du cabinet. Il n'avait pas eu à se placer en présence des masses qui devaient profiter sans doute de ses travaux, mais qui n'étaient pas appelées à les favoriser par des manifestations publiques. Il s'était adressé à des esprits éclairés, à des intelligences élevées, accoutumées à méditer sur les avantages de l'étude et sur les voies de la civilisation. En Amérique, il a eu affaire à des corps législatifs et à des assemblées populaires; il a développé son système dans l'agitation contenue des meetings; et des lois ont été votées sous l'influence de sa parole; et les populations se sont levées à sa voix; et des prières publiques ont été ordonnées pour remercier Dieu de la pensée féconde qu'il avait mise au cœur de M. Vattemare.

C'est le 20 octobre 1839 que M. Vattemare est parti du Havre, et le 29 novembre qu'il est arrivé à New-York. A peine débarqué, il provoque une réunion dans laquelle il puisse faire connaître le but de son voyage. Il parle et on l'applaudit. Il demande à tous leur concours, et tous le lui promettent. « Où irez-vous en nous quittant? lui dit-on. — Dans les vingt-six Etats. — Oh! il y en a un au moins dans lequel votre présence sera bien inutile. — Lequel? — La Louisiane. Ce sont là de *vieux* Fran-

çais sans culture, sans goût pour les lettres et pour les arts, étrangers au mouvement de la civilisation, et qui riront de vos projets parce qu'ils ne les comprendront pas. — Vous vous trompez, Messieurs; ces Français sont mes compatriotes. C'est par leur Etat que je commencerai. Je suis certain qu'ils vous donneront l'exemple. » Et laissant son œuvre inachevée à New-York, M. Vattemare partait le lendemain pour la Louisiane.

Il entraîna, chemin faisant, dans le mouvement des échanges, la Société royale patriotique de la Havane, qui, par une délibération du 17 février 1840, ordonna qu'il serait dressé un catalogue de ses doubles en livres et objets d'histoire naturelle; qu'en témoignage de sa profonde estime pour M. Vattemare elle lui remettrait plusieurs exemplaires de toutes ses publications.

La délibération du sénat de la Louisiane est du 26 mars; elle porte que les représentants de l'Etat et les sénateurs seront priés de soutenir de toute leur influence dans le Congrès le système proposé par M. Vattemare; qu'une somme de 3000 dollars (15,000 fr. environ) sera mise à la disposition d'une commission qui aura charge « de procurer quelques-unes des curiosités que renferme la Louisiane, tant en objets d'art que de science ou autres, pour établir avec les principaux musées et bibliothèques de l'Europe les premières communications et les premières opérations d'échange; que, si cette somme est insuffisante, une seconde de 3000 dollars également sera fournie par le trésorier, après que l'emploi de la première aura été établi dans les formes légales. »

M. Vattemare fut de retour à Albany, capitale de l'Etat de New-York, le 5 mai 1840, deux jours seulement avant l'ajournement de la législature. Dès le matin il fit présenter un mémoire au Sénat par M. K. Verplanck. Le soir, les deux Chambres, assemblées extraordinairement sous la présidence de M. J.-C. Spencer, depuis ministre de la guerre des Etats-Unis, décidèrent qu'il y avait lieu d'adopter le système d'échange; de créer une bibliothèque et un musée, dont l'Etat ferait les frais; d'appliquer à cette destination une somme annuelle de 12,000 dollars; enfin, d'ordonner l'impression d'exemplaires additionnels des documents de la législature, qui seraient spécialement consacrés aux échanges avec les puissances étrangères. Le lendemain, un bill fut en effet délibéré et voté par le Sénat, séance tenante; mais la Chambre des Représentants dut s'ajourner avant que le bill ne lui fût revenu.

Pourtant l'opinion resta ferme dans l'adhésion qu'elle avait donnée au système proposé. Le 20 mai, une assemblée publique des citoyens de la ville de New-York eut lieu dans Clinton-Hall; elle était présidée par M. Duer, président du collége colombien, qu'assistaient le T. R. docteur

Power, vicaire général du diocèse catholique; le R. docteur Weinright, ministre épiscopalien; le R. docteur Dewey, ministre unitaire, et le major de Lafield, président du Lycée d'histoire naturelle. Il y fut déclaré que le plan de M. Vattemare était digne de l'approbation de tout gouvernement éclairé; qu'en conséquence l'assemblée le recommandait instamment à l'attention sérieuse de la législature de l'Etat et du Congrès.

Je n'essaierai pas de suivre M. Vattemare dans tous les Etats, dans toutes les villes qu'il a visités; ce serait partout le même bon vouloir des gouvernements, le même empressement des populations. J'éprouve, je l'avoue, un vif regret d'être obligé d'écarter tant de documents, tant de lettres surtout que j'ai là sous la main; mais l'abondance des faits est telle que je ne puis en vérité tout dire. Je ne parlerai donc plus que de ce qui s'est passé à Washington, dans l'Etat du Maine, et dans l'assemblée publique des jeunes gens de Boston.

Quand M. Vattemare arriva à Washington, le Congrès était assemblé; mais les questions les plus importantes, les intérêts les plus sérieux, les plus ardentes passions occupaient et agitaient toutes ses séances. On y discutait la grande affaire des banques, l'affaire plus grande peut-être, plus délicate à coup sûr, du tarif des douanes. Le général Harrison venait d'être élu président. C'était une nouvelle politique et presque une révolution. Le temps pressait, cependant; encore quelques jours, et le Congrès allait se séparer. Des représentants, des sénateurs, le président Van Buren lui-même disaient à M. Vattemare : « Le moment est mal choisi; les affaires de la politique sont trop graves. Vous n'obtiendrez rien. — Présentez seulement votre bill; et laissez-moi faire. » Pendant dix-sept jours entiers, M. Vattemare ne désempara pas, en quelque façon, du Capitole. Il s'attacha successivement à chacun des membres de la législature; il les raisonna, les sollicita, les pressa; et le 17 juillet 1840 le bill fut adopté à l'unanimité dans les deux Chambres.

Il est ainsi conçu :

« Le bibliothécaire pourra, avec l'autorisation du comité, échanger les doubles qui existent dans la bibliothèque.

« Il est également chargé de faire l'échange des documents officiels.

« A dater de ce jour, cinquante exemplaires de chacun des volumes publiés par ordre des deux Chambres seront réservés et reliés pour fournir aux échanges avec les puissances étrangères. »

Le président Van Buren a fait remettre à M. Vattemare une magnifique copie du bill, écrite sur parchemin et renfermée dans un portefeuille de maroquin vert, avec cette inscription : *Le président, le Sénat*

et la Chambre des Représentants d'Amérique à Alexandre Vattemare. 1840. Ce portefeuille, enrichi sur les plats de dorures d'un excellent goût, donne une idée très-favorable du talent des relieurs de l'Union.

Tous les membres des deux Chambres avaient d'avance adhéré par leurs signatures au projet de M. Vattemare. Quelques-uns avaient fait précéder leur nom de réflexions obligeantes ou ingénieuses. Je veux citer trois de ces notes seulement. La première est de M. John Norvell, sénateur pour le Michigan : « Je donne cordialement mon approbation aux idées de M. Vattemare, parce qu'elles viennent d'un citoyen de la France, de ce pays qui se fait remarquer par son ancien attachement pour l'Amérique..... et par le génie, la science, le courage qui ont jeté une teinte si brillante sur son caractère national. »

« Est-il une idée plus belle et plus heureuse, écrivait M. White, représentant de la Louisiane, que celle de multiplier entre les nations les rapports de l'intelligence? Accroître surtout nos relations avec la France, c'est ce qu'appellent les vœux du peuple américain. »

Le général Keim, représentant de la Pensylvanie, le prenait presque sur un ton dithyrambique : « La belle France nous offre toujours des bienfaits et contribue continuellement à notre bonheur. Jadis elle nous envoya un La Fayette pour aider à l'établissement de notre liberté politique ; aujourd'hui nous en recevons un Vattemare, qui mettra le comble à nos plaisirs intellectuels..... Quand on recueillera les fruits de cette entreprise heureuse, la France et son Vattemare seront proclamés ensemble les bienfaiteurs de l'humanité. »

Je retrouve la pensée du général Keim dans le rapport présenté à la législature de l'Etat du Maine le 13 mars 1841 : « Le comité rappelle avec satisfaction et orgueil les obligations que la France a imposées à ce pays. Lors de la grande guerre dont le résultat fut la consécration de notre indépendance, les soldats de la France et les soldats de l'Amérique combattaient pour la même cause. Le souvenir des services que La Fayette nous a rendus est gravé en caractères ineffaçables dans le cœur de tous les citoyens de l'Union, et il ne périra qu'avec le souvenir de la révolution américaine. Les avantages que M. Vattemare veut nous procurer, quoique d'un caractère moins brillant, ne sont cependant pas moins dignes de consécration. Ils doivent être d'une égale durée ; car ils auront pour résultat de faire de notre liberté un moyen d'étendre parmi nous la culture de l'intelligence, et de notre commerce avec les nations étrangères l'instrument d'une diffusion progressive de l'éducation parmi le peuple. »

Certes, ces témoignages d'une reconnaissance que le temps n'a pas affaiblie honorent les États-Unis et la France. J'obéis, en les publiant,

à un devoir de patriotisme, et le pays tout entier les recueillera avec bonheur.

Sur le rapport dont on vient de lire un court passage, les deux Chambres législatives adoptèrent un bill où se reproduisent les dispositions de la loi du Congrès américain et qui se termine par l'article suivant : « Une somme qui n'excédera pas 1000 dollars (un peu plus de 5000 francs) est allouée pour être employée à recueillir des spécimens d'histoire naturelle et des productions des arts utiles, qui seront consacrés aux échanges sous la direction du gouverneur de l'Etat. »

Ainsi il n'a fallu qu'un an à M. Vattemare pour faire adopter son système aux deux extrémités de l'Union américaine. L'acte du Sénat de la Louisiane est du 26 mars 1840, et le bill de la législature du Maine porte la date du 14 mars 1841.

Le mouvement dans lequel étaient entrés les corps législatifs, les corporations des villes, les assemblées populaires, s'était communiqué rapidement à la jeunesse. Il y eut à Boston, à New-York, à Philadelphie, à Baltimore, des *meetings* de jeunes gens, avec présidents, secrétaires, motions, résolutions, procès-verbaux. Les résolutions de celui de Boston (27 avril 1841) méritent particulièrement d'être citées. « Nous conjurons respectueusement ceux qui, par leur âge, leur sagesse, leur expérience, sont nos guides naturels, d'examiner le plan de M. Vattemare et de se servir de leur influence pour le faire mettre en pratique. Nous, jeunes gens, nous nous engageons avec joie à agir d'après leurs décisions. » N'est-il pas vrai que cela est bien? Une jeunesse modeste, respectueuse, soumise, qui croit aux lumières de l'âge, à l'expérience des années! Heureuse ville! heureux peuple!... « Les remerciements de cette assemblée seront présentés à M. Vattemare pour sa présence au milieu de nous et pour ses communications si précieuses. Nous apprécions vivement les sentiments qui l'ont porté à faire tant de sacrifices pécuniaires, et à dépenser une si grande partie de son énergie morale et physique pour le bien de la grande famille des nations. »

On avait été très-frappé en Amérique du spectacle inouï de ce voyageur qui, seul, sans recommandation officielle, sans appuis d'aucune sorte, visitait les nations avec de si grands frais et au prix de tant de fatigues pour les convier à une confédération intellectuelle. Plus d'une fois les hommes qui vivaient avec lui le plus familièrement lui en ont témoigné leur surprise. On s'étonnait de sa volonté persévérante, de son admirable confiance, et on lui laissait entrevoir des craintes obligeantes sur les exigences onéreuses d'une semblable mission. « Oh! répondait-il avec une spirituelle bonhomie, j'ai un ami qui pourvoit à toutes mes dépenses, un ami qui me suit partout, qui ne m'a jamais

quitté, qui ne se lassera pas plus de ses sacrifices que je ne me lasse de mes épreuves. Cet ami, c'est Alexandre. »

Avant de se rendre dans l'Etat du Maine, M. Vattemare avait voulu voir le Canada. Là une population française l'appelait comme à la Louisiane; il y arriva vers la fin d'octobre 1840. Les circonstances alors étaient difficiles. Les ferments de la dernière insurrection bouillonnaient encore. Il y avait entre les deux races des ressentiments déjà demi-séculaires qui s'étaient accrus par la victoire récente du gouvernement. Une sourde agitation entretenait l'irritation et la défiance. On ne se battait plus, mais on se mesurait encore des yeux, pour ainsi dire; surtout on se haïssait toujours. M. Vattemare ne désespéra pourtant ni des Canadiens, ni de lui-même. Il continua d'avoir foi en son œuvre, et il fit bien. Presque à son arrivée il reçut de M. l'évêque de Montréal, sous la date du 22 novembre, la lettre qui suit :

« Monsieur, j'ai toujours considéré le genre humain comme ne formant qu'un même corps, qui a pour membres toutes les nations du globe, et pour âme la divine Providence, qui préside à tous les événements d'ici-bas. Un des grands bienfaits du Christianisme est d'unir intimement tous ces membres dispersés par toute la terre ; et, si les passions humaines ne venaient pas rompre ces liens sacrés que la religion tend sans cesse à former, tous les peuples ne formeraient plus qu'un même peuple, ne seraient plus qu'une seule et même famille dont Dieu serait le père.

« Toute institution qui tendra à cimenter une union aussi parfaite sera donc à mes yeux une œuvre éminemment utile. Voilà pourquoi je ne puis m'empêcher de donner toute mon admiration à ce plan par lequel vous travaillez à unir toutes les nations dans une immense association de science, de lumière et d'industrie.

« Par vos efforts, toutes ces richesses deviendront un trésor commun où les plus pauvres pourront puiser avec abondance. Aussi nul doute que vous ne rencontriez de toutes parts la sympathie et le concours le plus empressés. Ce sont du moins les sentiments qui animent à votre égard l'évêque de Montréal et son clergé.

« Je prie Dieu, qui vous a déjà donné tant de succès, de vouloir bien couronner par vous cette œuvre excellente dont toute la gloire sera à lui et le profit au genre humain. Ce sera sans doute pour vous une récompense telle que vous ne pouvez en espérer une plus grande ici-bas. »

M. Vattemare eut bientôt des conférences avec la corporation de la ville de Montréal. Un plan fut adopté pour l'érection d'un édifice dans lequel devaient se trouver réunis une bibliothèque, un musée, un cabinet d'histoire naturelle, une grande salle pour les séances des socié-

tés scientifiques, pour les réunions et les cours publics. La corporation se décida à emprunter la somme énorme de 24,000 livres sterling, et elle demanda pour cet emprunt l'autorisation du gouverneur général. En même temps la Société d'histoire naturelle, celle de la Bibliothèque et le *Mechanic's Instituts* abandonnèrent à la ville leurs collections et leurs livres.

Le 22 janvier 1841, une assemblée de Canadiens français fut convoquée à Montréal. « M. Alexandre Vattemare (je copie ici le procès-verbal, signé Charles Mondelet, président, et Cherrier, secrétaire), M. Alexandre Vattemare, après un discours charmant, fit part à l'assemblée de ce qui s'était passé la veille à une réunion de nos concitoyens d'origine britannique, où l'on avait donné neuf *hourras* pour les Canadiens français qui s'étaient prononcés pour le système d'échange. Il ajouta qu'il espérait qu'on les rendrait avec plaisir dans les mêmes intentions. A l'instant même, et par un mouvement unanime et spontané, neuf *hourras* des plus bruyants se firent entendre au milieu de l'enthousiasme de la multitude. » Un moment après, et sous l'influence des sentiments qui lui avaient arraché cette manifestation inespérée, l'assemblée prenait la résolution suivante : « Une liste de souscription sera immédiatement ouverte aux fins de faire chanter une messe solennelle d'actions de grâces pour remercier Dieu d'avoir inspiré à M. Vattemare l'idée d'une aussi vaste conception, et pour demander le secours du Ciel pour le succès de cette entreprise. Une députation sera envoyée au séminaire auprès de messire de Charbonnel pour le prier de faire, lors de cette messe, telle allocution qu'il jugera convenable à la circonstance. »

Témoin des succès de M. Vattemare, heureux d'en recueillir les fruits, le gouverneur général, lord Sydenham (M. Poulett Thompson), écrivait : « Je ne voyais autrefois dans vos travaux qu'un moyen puissant d'augmenter les richesses littéraires des divers pays par l'échange de leur superflu, mais je reconnais maintenant un but plus noble et plus utile : vous servir du terrain neutre des sciences et des arts pour faire taire les haines de race et de parti, et unir par un lien commun les hommes estimables que des différences politiques ou personnelles ont trop longtemps séparés. »

Dans ces dispositions, le noble lord ne pouvait qu'être très-empressé de s'associer aux résolutions de l'assemblée et de seconder les intentions de la corporation. Aussi l'ordonnance, délibérée en conseil, qui autorisait l'emprunt de la ville de Montréal, fut-elle rendue le 6 février 1841.

Comme celle de Montréal, la population de Québec fut appelée à donner son adhésion publique au plan de M. Vattemare. L'assemblée eut

lieu le 7 mars ; elle était présidée par M. Caron, maire de la ville. Je ne citerai qu'une seule de ses résolutions, parce qu'elle est à la fois un trait de mœurs et un témoignage de plus en faveur de l'action du clergé catholique. « Des sentiments de reconnaissance et du plus profond respect sont exprimés envers les évêques de Québec et de Sydime, et de tout le clergé, pour l'élan généreux qu'ils nous ont donné dans une entreprise aussi noble et aussi belle, en accordant des marques si honorables d'estime à l'illustre citoyen du monde qui venait agrandir notre patrie ; et nous ne doutons nullement que les clergés de toute dénomination ne viennent, comme eux, à l'appui de cette grande œuvre. »

Les seigneurs évêques de Québec et de Sydime avaient convoqué l'assemblée du 7 mars ; et antérieurement, le 6 février, ils avaient écrit à M. Vattemare une lettre que je reproduis après celles de M. l'archevêque de Paris et de M. l'évêque de Montréal. Il me semble que je n'ai pas à craindre de trop multiplier ces consentements publics des premiers pasteurs de l'Eglise.

« Monsieur, nous nous estimons heureux que votre séjour au milieu de nous nous procure l'occasion de rendre hommage aux efforts que vous faites avec tant de persévérance depuis plusieurs années dans le double but d'établir parmi les peuples une communauté de connaissances dans les arts et dans les sciences, et de resserrer les liens d'union et de fraternité qu'il est si désirable de voir régner par tout le monde.

« En poursuivant votre noble entreprise, vous aurez bien mérité de la société que vous aurez enrichie d'immenses avantages, et de la religion dont vous avez tant à cœur d'accroître la douce influence. Nous prions le Seigneur de répandre ses bénédictions sur vos travaux, et de leur accorder partout, et particulièrement ici, les heureux succès que vous avez obtenus dans tous les pays où votre zèle pour le bonheur de vos semblables vous a porté à diriger vos pas. »

Enfin, après un séjour de près de deux ans en Amérique, M. Vattemare songea à revenir dans sa patrie. Il lui tardait de reprendre son œuvre au point où il l'avait laissée ; car il comprenait que tous ses travaux, de quelques succès qu'ils eussent été couronnés chez les nations étrangères, resteraient pourtant stériles tant que la France ne les aurait pas consacrés par son entrée dans le mouvement des échanges. Les encouragements qui lui avaient été prodigués en Amérique, les résolutions des assemblées populaires, les actes des législatures et du Congrès étaient des arguments qu'avec son esprit, si fertile en ressources, il n'était pas embarrassé de faire valoir. Il apportait d'ailleurs d'autres et non moins incontestables preuves du bon vouloir des gouvernements et des peuples

de l'Union : plus de douze cents volumes, des cartes géographiques, des herbiers, et un échantillon de fer oxydulé des montagnes du Missouri pesant de 1000 à 1200 kilogrammes !

Une circonstance qui n'est pas indifférente sans doute, c'est que les herbiers avaient été préparés par des dames américaines pour l'application du système d'échange.

Décidément ce système n'était plus simplement une idée, une théorie ; c'était un fait. Ce que l'Europe avait promis avec sincérité à M. Vattemare, l'Amérique l'avait donné avec élan. Au lieu que sur le vieux continent on s'attendait de part et d'autre, dans les termes d'une réserve bienveillante, sur le continent nouveau on était venu au-devant de la France, les mains pleines de présents. Ni le doute ni l'hésitation ne devaient plus être permis. Il fallait refuser de recevoir ou rendre à qui avait donné.

Avant de partir de New-York, le 14 avril 1841, M. Vattemare avait reçu du ministre de France à Washington, M. de Bacour, une lettre qui confirmait toutes ses espérances. On va en juger.

« Je me suis empressé de transmettre à Son Excellence le président du conseil les notes qui indiquent les richesses scientifiques et bibliographiques que, par vos nombreuses démarches et votre influence personnelle, vous venez d'acquérir à la France. Je suis heureux de pouvoir vous féliciter de ce beau succès, aussi honorable pour vous, Monsieur, que pour la nation américaine, dont vous avez su réveiller les sympathies pour notre chère patrie. Le gouvernement du roi jugera sans doute comme moi, Monsieur, que vous avez rendu de véritables et importants services à la France par les recherches auxquelles vous vous êtes livré pendant votre séjour sur le continent américain, et par le succès dont elles ont été couronnées. Votre conscience doit vous satisfaire sur ce point, et mon approbation personnelle ne serait que d'un bien faible poids, comparée à tous les témoignages que vous emportez. Je désire cependant, Monsieur, vous l'exprimer, en y ajoutant l'assurance de ma considération distinguée. »

C'est muni de tous ces documents, de tous ces présents, de tous ces témoignages, que M. Vattemare revint en France dans l'été de 1841. Un rapport fait à la Société des gens de lettres, le 11 avril 1842, et signé de tous les membres du comité, entre lesquels je nommerai le président, M. Arago, les deux vice-présidents, M. Victor Hugo et M. de Balzac, a très-bien résumé en quelques lignes l'histoire de son voyage dans le nord de l'Amérique :

« M. Vattemare a visité successivement la plupart des Etats de l'Union ; et ce n'est pas seulement dans les chefs-lieux de gouvernements,

c'est encore dans toutes les villes, dans toutes les associations, si nombreuses et si diverses en Amérique, qu'il a excité les mêmes sympathies et déterminé les mêmes résolutions. L'enthousiasme américain pour cette pensée éminemment civilisatrice se manifeste sous des formes qui varient suivant l'esprit dominant dans chaque localité. Ici il est religieux et se traduit en prières et en messes solennelles ; là il est politique et se nourrit de souvenirs et d'espérances dont l'écho lointain doit encore sembler à la France une douce récompense de ce qu'elle a fait autrefois pour le Nouveau-Monde. Sans parler du Canada, où M. Vattemare s'est aussi montré, dans toute l'étendue de l'Union, du Mexique au golfe Saint-Laurent, on mêle le nom français à l'idée de tout nouveau progrès des lumières et de la sociabilité parmi les peuples. En général, ce que tous ont saisi sur-le-champ et embrassé avec ardeur dans le projet de M. Vattemare, c'est l'espoir d'une alliance fraternelle résultant d'un commerce intellectuel plus étendu entre les nations de l'ancien et du Nouveau-Monde. Voilà le sentiment qui se produit le premier et le plus invariablement dans les nombreuses pièces que nous avons lues. Nous transcrivons celle-ci, qui nous a frappés entre toutes. Elle émane d'un chef de ces sauvages qu'on désigne sous le nom de Peaux rouges, et nous paraît digne d'être conservée textuellement.

« Washington, 23 juillet 1840.

« Mon cher Monsieur, cédant à votre désir, je vous adresse de grand cœur mon opinion concernant la race rouge et ses rapports avec les blancs. Je désire ardemment que les sentiments de fraternité et d'amour chrétien puissent s'établir entre notre peuple et ceux qui se trouvent autour de lui. Toutes mes prières, tous mes travaux tendent à donner à mes compatriotes tous les avantages de la vie civilisée, en les conservant purs des vices qui en découlent. Je voudrais en même temps qu'ils conservassent précieusement la vigueur naturelle au caractère indien, cet amour de l'indépendance et ce pur sentiment d'honneur qui, seuls, peuvent permettre à l'homme de réclamer le rang de roi de la création.

« Recevez mes vœux sincères pour le succès des démarches que vous faites dans le but de répandre parmi les hommes le bonheur et le savoir.

« Ross,
« Chef des Cherokees. »

« ..... Les Etats d'Amérique ont fondé des bibliothèques et des musées afin de se trouver prêts pour l'échange. Ils ont même prévenu la France en lui adressant, les premiers, leurs doubles et leurs collections impor-

tantes. Tout cela est dû à M. Vattemare. Nos établissements publics lui doivent de plus des objets précieux qui étaient sa propriété. Nous ne pouvons donc nous contenter de dire, comme l'assemblée de Clinton-Hall, que le plan de M. Vattemare est digne de l'attention de tous les gouvernements; nous proposons d'ajouter à cette déclaration que M. Vattemare, comme négociateur et comme donateur, a bien mérité de la civilisation et de son pays. »

Le premier soin de M. Vattemare, à son retour en France, avait été d'adresser aux deux Chambres une nouvelle pétition dans laquelle, racontant ses travaux, ses succès, et s'autorisant de l'exemple du Congrès américain, il demandait qu'elles destinassent un certain nombre d'exemplaires des documents qu'elles font imprimer à des échanges internationaux. Sur les rapports de M. le vicomte de Montesquiou à la Chambre des Députés, de M. le comte de Montesquiou à la Chambre des Pairs, cette pétition fut renvoyée, les 9 et 29 avril 1842, aux ministres des affaires étrangères, de l'intérieur et de l'instruction publique; puis on n'en parla plus.

Cependant M. Vattemare se mit en devoir de distribuer, pour la plus grande utilité des services publics, les objets d'échange qui lui avaient été confiés. Entre ces objets, quelques-uns avaient reçu une destination positive; mais la répartition du plus grand nombre avait été abandonnée à sa discrétion. M. Vattemare remit aux deux Chambres des documents législatifs; au ministère de l'instruction publique, des livres élémentaires d'éducation, des rapports sur l'organisation des écoles; au ministère de l'intérieur, des documents relatifs à l'administration des hôpitaux, au régime des prisons; au ministère du commerce, des statistiques et des tarifs; des cartes topographiques et hydrographiques aux ministères de la guerre et de la marine; des ouvrages de littérature et d'histoire, des estampes à la Bibliothèque royale; les herbiers au Muséum d'histoire naturelle, et à l'Ecole royale des Mines l'échantillon de fer oxydulé des montagnes du Missouri.

On va voir par la lettre suivante de M. Dufrénoy quelle admiration inspira et quelles espérances fit naître ce premier envoi de l'Amérique.

« Paris, 18 septembre 1841.

« Monsieur, l'échantillon de fer oxydulé, provenant des montagnes du Missouri, que M. le sénateur Lynn a envoyé à l'Ecole des Mines sur votre demande, est arrivé, il y a peu de jours, au Havre, et aujourd'hui il fait l'ornement de nos collections. Je vous remercie, au nom du conseil de l'Ecole, de ce magnifique échantillon. Malgré ses dimensions presque gigantesques, plus de $0^{m},66$ de diamètre, il est pur dans toutes ses

parties. Il résulte de son examen que les montagnes du Missouri doivent renfermer des masses de fer comparables aux belles mines de Danémara, en Suède, qui fournissent le fer le plus estimé de l'Europe.

« Outre son intérêt sous le rapport minéralogique, l'envoi de M. le sénateur Lynn est précieux pour nous, parce qu'il commence le système d'échange que vous avez cherché à établir entre toutes les nations de l'ancien et du nouveau continent, et qui seul peut permettre aux collections d'histoire naturelle de se compléter. Vous pouvez être assuré, Monsieur, que les professeurs de l'Ecole des Mines s'empresseront de vous seconder dans votre entreprise si utile aux sciences, en vous remettant des échantillons de minéralogie et de géologie pour les musées étrangers qui voudront entrer dans la voie que vous avez ouverte avec tant de dévouement. »

Quatre villes de l'Union américaine, Boston, Baltimore, New-York et Washington, avaient spécialement destiné à la ville de Paris un certain nombre d'ouvrages et documents. Sur le rapport de M. E. Thayer, le conseil municipal prit, le 21 décembre 1842, une délibération par laquelle M. le préfet fut invité à adresser à ces villes les remerciements du conseil, et à leur transmettre, en échange des livres reçus, d'autres livres, parmi lesquels je citerai les comptes et budgets, tant de la ville que du département et des hospices, la collection des ordonnances de la préfecture de police, les rapports décennaux du conseil de salubrité, les publications du comité central d'instruction primaire, et les *Monuments de Paris*, par M. Baltard.

Des Chambres législatives, des départements ministériels, des établissements scientifiques ou littéraires qui avaient été compris dans la première répartition, M. Vattemare reçut une masse d'ouvrages importants par leur origine, par le caractère d'utilité qui s'y rattache, par la variété des sujets qui y sont traités. Il fit en même temps aux savants, aux écrivains, aux artistes, un appel qui fut entendu ; et de là encore un nombre considérable d'objets d'échange vint accroître la richesse du trésor confié à sa sollicitude. Je voudrais nommer tous ceux qui se sont associés par des présents à l'œuvre de M. Vattemare ; mais je ne sais pas si je les connais bien tous. Qu'on me permette pourtant d'en citer quelques-uns. Je ne choisirai pas ; je prendrai, sur une liste incomplète sans doute que j'ai là sous les yeux, ceux que me désigneront plus particulièrement leur position ou leur célébrité. Si je commets quelque oubli ou quelque erreur, il n'y aura pas de ma faute. Je nommerai les premiers deux hommes qui se sont distingués par la magnificence de leurs dons, M. le marquis de Pastoret et M. le comte Léon de

Laborde; puis, parmi les pairs de France, M. le chancelier Pasquier, le baron de Barante, le marquis d'Audiffret, le comte Beugnot, le comte Daru, le marquis de Dreux-Brézé, M. Cousin, le général comte Philippe de Ségur, M. Villemain; parmi les députés, M. Gustave de Beaumont, M. de Cormenin, le comte d'Hauterive, M. de Lafarelle, M. Alexis de Tocqueville; parmi les membres de l'Institut, M. Dufrénoy, M. Elie de Beaumont, M. Charles Lenormant, M. Paulin-Paris, M. Troplong ; parmi les écrivains et les savants, M. Barrois, l'abbé Guillon, évêque de Maroc, M. Laurentie, l'abbé Lecourtier, chanoine de Paris, le comte de Marcellus, M. Pankoucke ; parmi les artistes, M. Barre, M. Ciceri, le baron Desnoyers, M. Forster, M. Hittorf, M. Isabey, M. Pradier, M. Gayrard, M. Sixdeniers, etc.

Les envois furent nombreux, riches, splendides. Ils embrassèrent en quelque sorte toutes les branches des connaissances humaines. Non-seulement M. Vattemare put rendre aux Etats qui lui avaient donné au delà de ce qu'il en avait reçu, mais encore il lui fut permis de réveiller chez d'autres Etats l'ardeur, peut-être assoupie, des gouvernements pour les échanges. J'ai dit qu'au 1er janvier 1846 six mille volumes étaient ainsi passés de France en Amérique et d'Amérique en France ; j'ajoute qu'un an après le nombre s'en élevait à huit mille au moins. Le Maine, le Massachusetts, le Michigan, le Maryland, l'Indiana, la Virginie, les Etats de Rhode-Island et de New-York, le Canada, prenaient au mouvement une part active. Les bibliothèques du Luxembourg et du Palais-Bourbon possèdent aujourd'hui sur les travaux législatifs de ces divers pays les documents les plus complets qui soient en Europe.

C'est pourtant seulement depuis 1847 qu'on voit figurer au budget de l'instruction publique une somme de 3000 fr. pour les échanges internationaux. Les Etats du Maine et du Massachusetts consacrent annuellement 300 dollars (plus de 1500 fr.) chacun aux opérations d'échange, le premier depuis 1845, je crois, le second depuis 1846. C'est un exemple pour la France ; les Américains diront peut-être que c'est une leçon.

Jusqu'à présent les ministres n'ont usé pour les échanges que des ressources ordinaires de leurs départements; mais ils en ont usé grandement, noblement, je dois le dire ; la Chambre des Députés a ajouté une somme annuelle de 3000 francs à son budget particulier. L'Académie des Sciences et l'Académie des Sciences morales et politiques ont donné les collections de leurs procès-verbaux et de leurs mémoires ; le Muséum d'histoire naturelle, ses publications périodiques ; l'Ecole royale des Mines, deux plans en relief du Vésuve et de l'Etna. A leur tour, l'Académie de Médecine, la Société de Géologie, la Société royale et centrale d'Agriculture sont entrées dans le mouvement des échanges.

Sous l'influence des succès bien constatés de M. Vattemare, le zèle des écrivains et des artistes s'est accrû. Je veux nommer un relieur, M. Deforge, qui a offert une Vie de la sainte Vierge, deux grands volumes reliés avec autant de richesse que de goût.

Depuis 1842, les envois ont constamment suivi une progression croissante, toujours plus abondants, plus variés, plus multipliés. En 1846, l'appartement de M. Vattemare n'a plus été assez grand pour contenir les présents qui lui étaient adressés, chaque jour en quelque sorte, pour l'Amérique. Trois pièces ont été louées dans la maison attenante à celle qu'il habite. Elles étaient pleines au commencement de 1847.

M. Vattemare, voyant ainsi s'accumuler les volumes, les cartes, les estampes, les médailles, les statuettes, toutes les productions de la science, de la littérature et des arts, conçut alors la pensée de les présenter lui-même aux Etats de l'Union américaine. Son œuvre n'avait été, pour ainsi dire, qu'ébauchée dans son premier voyage; il était justement jaloux de l'achever. Il se souvenait, entre autres, d'une ouverture qu'en 1840 M. Henry L. Ellsworth, directeur du dépôt des modèles et du bureau des brevets, lui avait faite dans les termes suivants :

« ..... Parmi les divers moyens d'avancer vos vues, il m'a semblé que, si les inventeurs des États-Unis offraient, par votre entremise, au gouvernement français, et sans restriction aucune, l'usage de leurs découvertes ou perfectionnements, et que votre gouvernement récompensât d'une manière convenable celui qui en aurait été jugé digne, un tel avantage pourrait donner lieu à un grand nombre de communications de la part d'inventeurs qui aimeraient mieux que le public profitât gratuitement du fruit de leurs inventions que de les voir taxer arbitrairement par des personnes qui n'y ont d'autres droits que d'en avoir été les premiers introducteurs.

« J'ajouterai que le dépôt des modèles vient de devenir un puissant auxiliaire de cette branche, sœur de l'industrie et qui intéresse si profondément toutes les nations, l'agriculture, par une collection et distribution des graines et plantes les plus importantes du monde.

« Sous ce rapport, d'immenses avantages réciproques doivent résulter des échanges internationaux.

« Acceptez, je vous prie, un Digeste classifié de tous les brevets accordés par le gouvernement des Etats-Unis jusqu'à ce jour. »

En 1840, M. Vattemare n'avait pas pensé que le temps fût encore venu d'étendre ainsi le cercle de ses travaux; mais en 1847, et après les développements que le système d'échange avait pris, il ne voyait plus rien qui l'empêchât de répondre aux avances de M. Ellsworth. Il commença, dès le mois de janvier, à parler de son projet de voyage. Il en entretint suc-

cessivement plusieurs ministres, surtout les ministres de l'instruction publique, du commerce, de la guerre, et M. Passy, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. Il obtint leur consentement et leur concours. Puis il s'entoura de renseignements, se munit d'instructions spécialement écrites pour lui ; il ramassa tous les objets d'échange qui lui avaient été promis ou annoncés; et, le 10 mai 1847, il partit avec cinquante et une caisses, pesant ensemble 11,500 kilogrammes.

Il en a coûté à M. Vattemare, pour le fret seulement, du Havre à New-York, 160 dollars (900 francs environ).

Sur la proposition de M. de l'Espée, les compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre lui avaient accordé le transport gratuit de ses bagages. Au moment du départ, il reçut, avec la décision du conseil d'administration, une carte de circulation pour lui-même.

Dès son arrivée à New-York, M. Vattemare a eu une occasion sérieuse de faire l'expérience des dispositions où il allait trouver les gouvernements et les citoyens. A peine débarqué, il se présenta à la douane pour y régler l'affaire délicate de l'entrée de ses caisses dans la ville. On lui répondit que, suivant les prescriptions du tarif, il aurait à payer un droit de 4500 dollars (un peu plus de 23,000 francs). Il n'avait pas tant d'argent dans son portefeuille. Il dut laisser les caisses à l'entrepôt ; car la douane, liée par un bill récent, était inflexible. Ce fut le jour même un événement pour la ville de New-York. Les négociants, à la Bourse, proposèrent les uns d'ouvrir une souscription pour satisfaire aux exigences du fisc ; les autres, et parmi ceux-ci M. Edward Curtis, ancien directeur de la douane, de payer la taxe de leurs propres deniers. En même temps M. le consul général de France s'empressa d'informer de l'incident le ministre français, qui répondit par une lettre officielle dans laquelle, usant du privilége attaché à sa qualité, il réclamait les caisses en son nom. M. Vattemare fut très-touché de toutes ces marques d'intérêt ; mais il refusa et les offres des négociants et la lettre de l'ambassadeur.

Toutes les fois que des objets d'échange étaient arrivés d'Amérique en France, le gouvernement en avait permis l'entrée en franchise. M. Vattemare pensa qu'il était de son devoir de faire valoir cet exemple auprès des ministres de l'Union américaine. Il lui sembla que, si par là il obtenait que ses caisses fussent exemptes de tous droits, il y aurait au cas particulier un acte de courtoisie envers la France, et en thèse générale un précédent qui pourrait servir à établir entre les deux pays le principe d'une réciprocité entière en matière d'échange. Il en écrivit donc directement au ministre des finances. Il lui fit connaître les déci-

sions prises en des circonstances semblables par M. le directeur général des douanes françaises. La réponse fut que ses caisses étaient affranchies non-seulement de la taxe, mais encore de tous frais de débarquement, de transport, d'emmagasinage, etc.

A quelques jours de là, le conseil municipal de New-York dut envoyer une députation au-devant de M. Polk, en tournée présidentielle. M. Vattemare fut prié de prendre place dans le cortége. Il eut, à cette occasion, la satisfaction de recevoir les compliments du président, qui l'invita à saisir le premier moment favorable pour venir causer avec lui de ses travaux et de ses succès.

La législature de l'Etat n'était pas assemblée; il n'y avait donc à s'occuper des échanges que dans des visites, des conférences et des *meetings*. M. Vattemare ne s'y épargna point. Puis, profitant du temps qui lui était laissé, il parcourut successivement quelques villes de l'Union : Boston, Augusta, Bangor, Portland, Pringfield, Westpoint, etc. Partout il reçut l'accueil le plus bienveillant, le plus cordial. A Portland, le maire et le conseil municipal convoquèrent les habitants pour lui faire une réception solennelle. Quand il voulut quitter Bangor, le maître de l'hôtel où il était descendu lui annonça que toutes les dépenses de son séjour avaient été acquittées par le trésorier de la ville. Lors de son retour à New-York, le conseil municipal se chargea de ses frais de résidence depuis le jour de son débarquement; et parce que M. Vattemare avait antérieurement déboursé 36 dollars, on le força de les reprendre. Je devrais nommer toutes les villes; car toutes lui furent hospitalières avec le même empressement, avec la même grâce. Vous êtes, lui disait-on, l'hôte de l'Amérique.

C'est avec ce mot qu'à Albany M. le sénateur Pruyne résista à toutes les instances de M. Vattemare pour compter avec l'hôtelier qui les logeait tous deux : « Vous êtes notre hôte, mon cher monsieur. Tant qu'il vous conviendra de rester à Albany, tout cela ne regarde que moi. » A Augusta, M. le sénateur Heines s'était constitué en quelque sorte le gardien de sa santé; il veillait sur lui avec toute la sollicitude d'un ami, d'un frère. M. le maire de Bangor avait voulu accompagner M. Vattemare dans toutes ses visites, le seconder dans toutes ses démarches. Il avait même, avec une complaisance inépuisable, écrit des lettres sous sa dictée. M. Vattemare entra à Boston dans une maison de bains; il offrit son argent au bureau. « C'est bien, lui répondit-on ; le bain est payé. *All right*; *it is paid.* »

Je raconte avec plaisir, avec trop de plaisir peut-être, toutes ces anecdotes; mais c'est qu'elles me paraissent avoir une grande signification. Qu'on voie donc ce qui a fait à M. Vattemare cette légitime popularité!

Quand, après son premier séjour à New-York, M. Vattemare a commencé sa tournée dans les Etats du Nord, la compagnie des bateaux à vapeur et du chemin de fer de New-York à Boston lui a fait remettre une carte avec laquelle il pourra se transporter et faire transporter gratuitement ses bagages de l'une à l'autre de ces deux villes pendant tout le temps qu'il restera en Amérique. Cet exemple a été suivi par les compagnies de Boston à Augusta et de Philadelphie à Richemond.

En juillet dernier, la législature du Maine venait d'ouvrir sa session. M. Vattemare, qui visitait Boston alors, apprit par une lettre du gouverment qu'on l'attendait à Augusta. Il songea aussitôt à partir. Retenu plus longtemps qu'il n'avait compté, il manqua l'heure du chemin de fer de quelques minutes; mais la voie de mer lui restait. Il prit place à bord du bateau à vapeur *le Kenebeck*. On avait quitté le port dans la soirée. Le lendemain, quand on fut en vue d'Augusta, M. Vattemare fit chercher sa malle; on ne la trouva pas. Il réclama auprès du capitaine et donna son nom. « Mais, Monsieur, reprit celui-ci avec chagrin, vous avez payé votre passage hier ; veuillez reprendre votre argent. Vous devez passer partout en franchise ; trop heureux ceux qui pourront vous faire agréer cette faible marque de notre estime et de notre reconnaissance. »

A Augusta ce fut un hôtelier. M. Vattemare était descendu dans un hôtel de mince apparence, le premier qui s'était présenté devant lui. A peine y était-il installé que le secrétaire d'État, des sénateurs, des représentants le sollicitèrent d'accepter ce qu'ils appelaient un logement plus convenable. Il se trouvait fort bien. Il résista pendant quatre jours ; le cinquième pourtant il céda à des instances si obligeantes. Il fit demander à l'hôte ce qu'il lui devait. « Vous me quittez, Monsieur, répondit ce brave homme. J'en suis bien fâché ; mais vous êtes venu pour faire du bien à notre pays; je ne puis pas prendre votre argent. »

La législature voulut entendre M. Vattemare en personne. Pour cela les deux Chambres se réunirent en comité le 23 juillet. Séance tenante, elles arrêtèrent que les instructions qui leur furent présentées au nom de MM. les professeurs-administrateurs du Muséum d'histoire naturelle seraient publiées à quinze cents exemplaires ; qu'un naturaliste recueillerait, d'après ces instructions, les animaux, les minéraux, les plantes que le Muséum réclame ; enfin que M. Vattemare recevrait tout ce qui peut aider à l'accomplissement de sa mission.

Quelques jours après, mille à douze cents volumes étaient recueillis, classés et emballés. Sept cents environ comprennent les travaux du Congrès fédéral depuis 1798 jusqu'à nos jours. Pendant cette opération fort laborieuse, on le conçoit aisément, la santé de M. Vatte-

mare parut altérée par la fatigue. Aussitôt sénateurs et représentants s'empressèrent autour de lui. « Votre vie nous appartient autant qu'à la France, » lui disaient-ils ; et ils se mirent en devoir de l'aider dans son travail. Plus tard M. Vattemare reçut à Portland la collection complète des correspondances officielles pendant la révolution américaine, douze volumes, et les procès-verbaux du Congrès depuis le 5 septembre 1774 jusqu'au 5 novembre 1790, quinze volumes de la plus excessive rareté même en Amérique. Il destine, je crois, ces importantes collections à la Chambre des Députés.

Peu de temps après son retour à New-York, la Société de Géologie et d'Histoire naturelle a décidé, en séance publique, qu'elle lui remettrait non-seulement les parties de ses publications qui sont nécessaires pour compléter les collections de notre Muséum, mais encore dix exemplaires de ses journaux, mémoires, procès-verbaux, et tous les doubles qui sont dans sa bibliothèque. En même temps les membres de cette société ont offert les doubles des curiosités naturelles dont ils sont personnellement possesseurs ; et dès le lendemain M. le major Leconte a porté à M. Vattemare des coquilles d'eau douce nouvellement découvertes et décrites. Le conseil municipal a nommé une commission permanente qui a spécialement charge de préparer les mesures nécessaires à la réalisation du système d'échange. Enfin la législature de l'Etat est, en ce moment, saisie d'un projet de bill dont je ne connais pas les dispositions.

C'est là que s'arrêtent les dernières nouvelles ; mais on ne peut pas douter que de tels commencements n'annoncent une bonne fin.

Maintenant qu'ajouterai-je ? Le système d'échange a toujours paru une belle et noble idée, mais beaucoup craignaient qu'il ne restât une utopie. On lui demandait de faire ses preuves ; il les a faites.

Il ne me reste donc plus qu'à terminer par le simple exposé de deux faits dont le rapprochement a, ce me semble, une sérieuse signification. En 1840, M. Serruys, ministre belge à Washington, profita de la loi que M. Vattemare venait d'obtenir du Congrès américain pour établir des relations d'échange entre les Etats-Unis et la Belgique. En 1847, au moment où M. Vattemare faisait les préparatifs de son second voyage en Amérique, M. le comte de Lowenhielm lui fit remettre, au nom du gouvernement suédois, une caisse de livres et documents dans le but d'ouvrir des relations semblables entre les Etats-Unis et la Suède.

C. Moreau.

P. S. — Depuis que cet article a été écrit, l'exemple donné par la législature du Maine a été imité dans les Etats de Vermont et de New-York.

Le Vermont est, on le sait, un des plus petits Etats de l'Union américaine. Situé à l'extrême nord, séparé du Canada par le lac Champlein, il ne compte pas plus de vingt-six mille âmes. Sa population est presque toute agricole. Vergennes, la seule ville de l'Etat, ne renferme que deux mille habitants; Montpellier, la capitale, est un charmant village; mais ce n'est qu'un village. Le Vermont pourtant a joué un rôle distingué dans la guerre de l'Indépendance. Ses soldats ont laissé un nom célèbre; on les appelait *Green mountains boys.*

A peine M. Vattemare a-t-il été arrivé à Montpellier que les autorités se sont emparées de lui et lui ont fait avec empressement les honneurs de la république. Elles n'ont pas voulu permettre qu'il fît les frais de son voyage et de son séjour. La législature a ordonné, à l'unanimité, l'impression des instructions rédigées par MM. les professeurs-administrateurs du muséum d'histoire naturelle; elle a accordé à M. Vattemare tous les livres, documents et cartes qui sont en double dans sa bibliothèque, et votéune somme de 200 dollars (1040 fr.) pour la réalisation du système d'échange.

Le rapporteur de la commission qui avait préparé le bill de la législature est un M. Edward Seymour, simple cultivateur. Je n'hésite pas à publier ici une traduction de la lettre qu'à cette occasion il a adressée à M. Vattemare.

« Mon cher Monsieur,

« Vous trouverez ci-inclus la copie du rapport que j'ai fait à la Chambre des Représentants sur le système d'échange littéraire et scientifique. Ce n'est point par vanité, mais pour répondre à votre demande, que je vous l'ai transcrite; et je vous prie de vous rappeler, pour l'honneur de l'Etat auquel j'appartiens, que ce devoir m'a été imposé, non parce que j'étais le plus capable de le remplir, mais parce que les autres membres de la commission étaient chargés, tous, d'affaires pressantes.

« On ne peut pas attendre beaucoup d'un simple fermier qui élève lui-même ses troupeaux et conduit sa charrue. Si le rapport avait été écrit par un des habiles membres de notre législature, il aurait pu être digne d'un aussi grand sujet, et sans doute il aurait fait honneur à notre Etat.

« Dans tous les cas, je puis revendiquer le mérite d'apprécier votre noble système et les avantages qui en résulteront infailliblement pour tous ceux qui voudront en profiter.

« Je suis, etc.,

« Edward Seymour. »

Il me semble que je devais un témoignage public de sympathie à tant de modestie et de simplicité.

En passant à Burlington, grand village de l'Etat de Vermont, où un collége est établi, M. Vattemare a été retenu un jour entier par les habitants, qui ont voulu le recevoir en assemblée générale.

De là il est rentré dans l'Etat de New-York. La législature a voté

1000 dollars (5400 francs), dont 500 seront employés à l'acquisition et à la reliure des livres qui pourront être donnés ou acquis par la voie du système d'échange. En même temps, elle a remis à la disposition de M. Vattemare, qui en a immédiatement rempli quinze grandes caisses, tous les ouvrages et documents doubles des dépôts publics. Par une décision spéciale, les dons de notre pays seront réunis dans le lieu le plus apparent de la bibliothèque, avec cette inscription en lettres dorées : DONATION FROM FRANCE.

Un meeting, tenu à Albany le 29 novembre, sous la présidence de M. J.-C. Spencer, ancien ministre de la guerre de l'Union, a pris diverses résolutions, entre lesquelles je dois citer celle qui porte « que le temps est venu de ne plus laisser à la charge de M. Vattemare les dépenses de ses travaux si importants, et que les divers Etats sont priés de pourvoir aux besoins du système d'échange, à l'exemple du Maine, du Massachusetts, du Vermont et de l'Etat de New-York. » L'orateur qui a parlé le dernier dans ce meeting, et qui a le plus chaleureusement peut-être appuyé les résolutions, est un charpentier du nom de I-bourne.

Il est, si je dois en croire une information, question de rendre l'étude de la langne française obligatoire dans les écoles gouvernées par l'université de l'Etat de New-York. On m'écrit que cette mesure a dû être proposée dans un conseil par le chancelier lui-même. Je ne connais pas encore la décision ; mais ne peut-elle pas être aisément préjugée ?

Enfin une pétition des auteurs, éditeurs et libraires se signait à New-York dans les premiers jours de janvier. Elle avait pour but d'offrir à la législature les ouvrages publiés dans l'Etat à un prix considérablement réduit, mais sous la condition que ces ouvrages seraient employés à des échanges entre les Etats-Unis et la France.

Personne n'ignore l'influence qu'exerce par toute l'Union l'Etat de New-York, l'*Etat empire!* Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance qui naturellement s'attache à ses exhortations et à ses exemples.

Je termine par ce seul fait : M. Vattemare a déjà expédié d'Amérique vingt-cinq caisses de livres, de documents législatifs, de cartes géographiques, d'objets d'histoire naturelle, parmi lesquels le plâtre de la tête du plus grand mastodonte qui soit dans les deux mondes, plâtre qui a été donné à l'école de Nîmes. Vingt et une caisses n'ont pu être ouvertes encore ; elles le seront prochainement ; vingt autres sont annoncées. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'elles contiennent dans leur ensemble la collection la plus complète d'ouvrages relatifs à la constition, à la législation, à la jurisprudence, à l'histoire, à la littérature, aux arts, à l'industrie, aux sciences de l'Amérique du Nord ; et cette collection est un don des Etats américains à la France !

C. M.

DE LA

MORALISATION PRÉSENTE DES PRISONNIERS

EN ATTENDANT L'APPLICATION

DU SYSTÈME CELLULAIRE.

L'auteur de ces réflexions a étudié sérieusement la théorie et la pratique du régime des prisons. Il pense que ses observations acquerront quelque valeur d'une expérience fondée sur des faits incontestables. Il n'a pas la prétention de se poser en réformateur, ni de faire le procès à personne. Raconter simplement ce qu'il a pu voir, révéler ce qui aura échappé aux autorités administratives, et provoquer un peu de sympathie pour de nombreux infortunés que la loi punit et que la société repousse, tel est son but. Lorsqu'il signalera le mal, il ne suspectera les bonnes intentions de personne, persuadé qu'il est de la faiblesse et de l'insuffisance des moyens d'action dans toutes les institutions humaines. S'il a besoin d'invoquer des témoignages étrangers, le lecteur sera satisfait de l'autorité de ses témoins.

A fin de mettre de l'ordre dans cet aperçu, nous poserons certaines questions dont les solutions viendront naturellement diviser le sujet.

1° Peut-on espérer de rendre meilleurs les condamnés et doit-on le tenter dans les conditions présentes? 2° Quels sont les moyens à employer? 3° L'autorité administrative des prisons ainsi que ses agents se préoccupent-ils sérieusement de l'amélioration morale des condamnés? 4° Enfin, les écrits nombreux des publicistes réformateurs ont-ils pour objet la régénération morale des prisonniers?

1re QUESTION.

Peut-on espérer de rendre meilleurs les condamnés et doit-on le tenter[1] *?*

Pour répondre à cette question nous ne nous placerons pas au point de vue socialiste, nous dirions mieux sensualiste. Bentham, Smith et Malthus, Saint-Simon ou Fourier, ne sont pas nos maîtres. Cette école a des remèdes violents pour les vices des sociétés; comme à Sparte, elle supprime les individus, et tout est dit.

Nous arborons sur notre bannière le grand principe de l'égalité chrétienne. Tous les hommes sont frères, et la charité prêchée par le divin martyr du Calvaire nous fait un devoir de les aimer et de compâtir à leurs souffrances.

Mais si les riches des biens terrestres peuvent alléger la misère des pauvres et des souffreteux, s'il leur est donné de secourir l'indigence matérielle, dirons-nous qu'il faille renoncer à venir au secours des misères de l'âme ? Si d'habiles médecins guérissent les plus violentes maladies ; si leur dévouement ne recule pas devant les progrès effrayants de la gangrène, et si enfin la nature trouve en elle-même de si grandes ressources pour la guérison des infirmités du corps, dirons-nous que notre âme, ce principe qui échappe à la destruction, cette portion de notre être qui nous rapproche de Dieu, aura moins de puissance en elle-même pour la guérison de ses plaies que la portion matérielle qu'elle anime ? Serait-ce qu'elle manquerait de médecins experts dans l'art de guérir les maladies du cœur, ou enfin devrions-nous douter de l'efficacité des remèdes ?

Grâce à Dieu, la philosophie du chrétien est plus rassurante ; elle enseigne à l'homme que l'âme ne tombe jamais si bas qu'elle ne puisse se relever par un bienfait providentiel de sa céleste origine.

N'est-ce pas là cette doctrine consolante prêchée par Jésus-Christ? Le Maître, qui connaissait le cœur de l'homme parce qu'il l'avait fait, n'est-il pas venu pour les pécheurs? Hélas! il savait qu'ils seront toujours en majorité! Si donc il a reçu à merci le bon larron sur sa croix, parce qu'un énergique sentiment d'amour avait

[1] On verra plus loin que les auteurs qui font autorité dans la matière jugent incorrigibles quiconque a encouru une punition légale, quiconque a franchi le seuil d'une prison.

régénéré cette âme tombée; s'il a voulu vivre avec les pécheurs pour nous apprendre comment on se relève après les fautes commises, oserions-nous dire qu'il y ait des hommes voués fatalement au crime, et qu'on doit écraser du pied comme des êtres malfaisants dont rien ne peut changer le caractère nuisible? Ce serait méconnaître les enseignements de l'Evangile, méconnaître les principes de toute philosophie raisonnable.

Quand on étudie sans préjugés, et après avoir surmonté un premier dégoût, les plaies de cette âme, qui n'est jamais si près de sa régénération que dans les abîmes de sa chute, on trouve ces plaies, quelque hideuses qu'elles soient, moins affreuses, moins incurables que ne les montre d'abord un examen superficiel. On acquiert cette conviction que l'homme est encore plus malheureux qu'il n'est coupable; on cesse de maudire pour apprendre à plaindre. Parfois même il se trouve des hommes, nous en connaissons, qui dévouent leurs travaux, leur fortune, leur existence, à briser la fange qui s'est durcie autour de cet or. Ils relèvent de pauvres êtres déchus qui n'ont besoin souvent que d'une consolation, d'une main tendue vers eux, pour reprendre la voie oubliée de la céleste patrie.

Si nous abandonnons les généralités pour rentrer dans notre sujet, nous ne voyons pas que le condamné, que le criminel ait perdu par sa condamnation, par ses crimes, la noble faculté de se repentir des uns et de faire oublier l'autre par une conduite meilleure. On ne dira pas que l'infamie d'une condamnation, qu'une rigoureuse application de la loi humaine, aient pour effet immédiat de dénaturer l'être pensant au point de le rendre incapable de tout sentiment honnête. La loi punit les criminels; c'est justice. Les sociétés n'existeront qu'autant qu'elles seront armées contre les révoltes de toutes sortes qui nuisent soit à la communauté, soit à l'un de ses membres. Mais la punition obtenue, la condamnation prononcée, laissez tomber un regard compatissant sur ce frère coupable. Ecoutez dans le silence de la méditation les douces paroles du cœur, et, bien loin d'être impitoyable, vous vous attendrirez sur le sort de cet infortuné, moins heureux que tant de coupables impunis. Moins *heureux* vraiment; car enfin, sans rappeler l'admirable parabole de la femme adultère, que personne n'osa condamner, parce que personne ne se jugea exempt de fautes, et que le Christ renvoya pardonnée afin de nous donner l'exemple de la mansuétude, notre fière vertu est-elle si fort

à l'abri de tout examen que nous ne redoutions pas qu'un œil investigateur ne vienne à soulever le voile qui cache nos actions? Et s'il était possible de lire dans les replis cachés de la conscience, en serait-il beaucoup que le souverain Juge proclamerait sans souillure? Celui à qui rien n'échappe pourrait dire : Êtes-vous donc plus innocent que ce mendiant qui, à force de récidives de pauvreté, est arrivé à de grandes condamnations? que ce condamné, redoutable, je le veux, qui a vengé violemment le déshonneur de son foyer domestique, la honte de sa sœur ou l'injure de son parent? vous qui avez usé de violence morale pour déshonorer la vertu, pour frauder dans votre commerce, pour bénéficier usurairement? vous qui vous faites un passe-temps d'enseigner le mal à cette jeune fille, qui faites oublier ses devoirs à cette épouse, peut-être la compagne de votre ami ; vous enfin que les passions entraînent trop souvent à ces crimes honteux qu'on n'ose exprimer dans aucune langue? « On a bien raison de ne vouloir pas être éclairé de trop près ; et il n'y a presque « point d'hommes qui veuille, en toutes choses, se laisser voir tel « qu'il est, » dit La Bruyère.

Nous n'en sommes plus à douter, de nos jours, que les plus grands coupables soient enfermés dans les prisons. Nous coudoyons à chaque pas *d'heureux criminels* que la fortune favorise et qui échappent à la punition légale. Ces coupables richement établis se trouvent dans tous les états, dans toutes les conditions, aujourd'hui peut-être plus que jamais ; car, enfin, sans être pessimiste, ne pourrait-on pas dire que, si on parle encore de morale, on s'affranchit de ses lois sans aucun scrupule ?

Et puis, les dispositions législatives arrêtent-elles la pensée du mal? Les lois font-elles les mœurs? N'a-t-on pas mille moyens de les éluder? Que voyons-nous aujourd'hui, dans toutes les conditions de la vie? Chacun ne veut-il pas sortir de son état, obtenir richesse, honneur, jouissance et plaisirs? La vie est-elle autre chose qu'une étude suivie, continue, persévérante, opiniâtre, pour bâtir une fortune, édifier une position où tous les appétits les moins élevés de notre nature soient satisfaits? Prenez la société par le haut, par le bas, par le milieu ; vous y voyez une agitation extrême, un mouvement inaccoutumé pour les seuls intérêts de la terre.

Nous n'irons pas chercher des preuves dans des scandales fameux. Nous tairons nos misères, parce que nous avons foi en l'humanité. S'il

arrive qu'à des époques fatales elle semble rétrograder, Dieu veille sur elle : il lui envoie, qui sait, un énergique Pontife, un digne représentant du Christ, qui a pour mission de la remettre dans la voie du progrès.

En rappelant des vices qui altèrent le sens moral et préparent la désorganisation sociale, nous ne voulons qu'éveiller dans les cœurs un tendre sentiment de compassion pour les coupables, dont nous partageons les faiblesses et la tendance à commettre des fautes. Nous ne voulons pas recourir aux récriminations irritantes; assez d'écrivains ont mordu au cœur et le monde en habit de soie et celui qui se couvre de bure. Avouons au moins que, si les lois laissent en paix tant de grands coupables, l'homme repris pour une faute doit prétendre à l'indulgence et même au pardon de son semblable.

Les hommes qui inspectent les prisons, qui écrivent sur les prisonniers, répètent que la prison est le *récipient* de tous les vices qui découlent de la société, et que le condamné y conservera ses mauvais instincts, ses habitudes criminelles. Il paraît commode, sinon généreux, de rejeter ce résultat déplorable sur la perversité des détenus. Mais leur tenons-nous compte des piéges de toutes sortes qui ont été semés sous leurs pas, des souffrances sans nom qu'ils ont éprouvées ? Nous savons qu'il est des natures perverses que le mal entraîne par son seul attrait ; mais aussi, combien d'infortunés ont commis une faute parce que la misère hideuse, la misère qui dessèche les cœurs au milieu des grands centres de population, est venue combattre sans répit des instincts d'honnêteté !

Car, nous voudrions le crier bien haut, c'est quelque chose de vraiment beau que la probité dans la misère, quelque chose de si beau que là seulement c'est une vertu. L'homme riche n'a pas de peine à vivre dans les limites du Code pénal. S'il est honnête, c'est par nécessité : il perdrait trop à ne pas l'être; mais la faim, mais la maladie, mais le désespoir d'une famille ! Ah ! ce sont là de bien mauvais conseillers ! Punissez le vol, l'adultère, les attentats de toute espèce ; puis, la justice satisfaite, la société vengée, inscrivez sur les portes de vos prisons cette inscription consolante : *Garde l'espérance, pauvre maudit ; un jour, si tu veux, tu trouveras des frères pour t'accueillir.*

Si donc, malgré les stigmates infamants d'une condamnation imprimés au front du criminel, nous lui reconnaissons un cœur pour ai-

mer et une âme pour croire, si nous sommes persuadés que Dieu peut faire de subites illuminations chez les plus coupables, chasser les ténèbres épaisses des mauvaises passions et rappeler d'énergiques aspirations pour le bien, concluons que c'est un devoir sacré pour l'autorité administrative que de tenter sérieusement la moralisation des prisonniers ; car, si la loi confie les corps à garder, la religion, comme l'intérêt de la société, impose l'obligation de rendre meilleurs ceux qui ont encouru des châtiments. A l'autorité donc est réservée l'initiative de cette sainte entreprise, que lui rendront facile les médecins habiles qui savent traiter les maladies de l'âme.

2° QUESTION.

Quels sont les moyens les plus propres à opérer l'amendement des prisonniers ?

Les philanthropes modernes, grands réformateurs des prisons, ont proposé divers systèmes sur lesquels l'expérience du temps prononcera. Sans entrer dans l'appréciation de tel ou tel mode d'emprisonnement, nous n'hésitons pas à déclarer que, d'après notre croyance, la réforme pénitentiaire ne sera sérieuse et durable que par l'adoption du système cellulaire complet. Nous avons foi à tous les avantages qu'on s'en promet; mais nous répéterons avec un religieux partisan de ce système, M. Suringar, de la Hollande : « Pour que l'isolement « produise le bien qu'on est fondé à en attendre, il faut que la cel- « lule s'illumine pour le détenu des rayons les plus vifs et les plus « purs de la religion ; » et avec M. de Tocqueville, « que nulle puis- « sance humaine n'est comparable à la religion pour opérer la ré- « forme des criminels, et que c'est sur elle surtout que repose « l'avenir de la réforme pénitentiaire. » Oui, à la religion seule appartient l'idée de réforme et de réhabilitation ; sans elle, on ne croira jamais qu'un criminel puisse cesser de l'être et se régénérer. Voilà pourquoi la religion, dont les réformateurs admettent l'influence comme moyen secondaire, doit être regardée comme le seul efficace, comme la base, la pierre fondamentale de toute amélioration.

Depuis que la cellule s'est révélée au monde, les théories brillantes des publicistes ont pour objet le *solitary confinment* que nous sommes allés chercher par delà l'Atlantique et dans le pays d'outre-Manche. On ne croirait pas au nombre vraiment fabuleux d'écrits,

de livres, de brochures publiés sur ce sujet. Malheureusement la loi qui doit changer notre mode d'emprisonnement est ajournée, et de longues années s'écouleront avant que les maisons cellulaires soient édifiées. En attendant, il faudrait bien pourtant s'occuper un peu des trente ou quarante mille détenus qui peuplent les bagnes, les maisons centrales et les prisons de toute sorte. Si le régime actuel est mauvais, et nous en convenons sans peine, ne semble-t-il pas qu'on doive redoubler de sollicitude dans la recherche des moyens propres à opérer l'amendement des criminels? Vous aurez beau créer des systèmes, bâtir des théories, enfanter des projets, vous ne ferez jamais que, dans tout état de choses, la société ne doive travailler à l'amélioration morale des prisonniers. Telle est l'opinion de tous les criminalistes qui font autorité.

On ne saurait trop s'étonner de voir un inspecteur général des prisons soutenir dans ses écrits la proposition contraire. Voici, en effet, comment M. Moreau Christophe s'exprime dans sa *Revue pénitentiaire* de juin 1846.

« C'est une erreur, et une erreur grave, fondamentale, de supposer « que l'objet principal de la peine d'emprisonnement soit la réfor- « mation du coupable. L'objet principal de cette peine est d'empê- « cher la répétition du crime par la punition du criminel. Si, dans « la prison, vous l'entourez de soins, de tendresse, de prévenances, « vous pourrez peut-être l'amener par là à se corriger ; mais vous « détruirez tous les effets de la peine. Vous pourrez en faire un « meilleur ouvrier, un meilleur homme, mais vous aurez enlevé à la « prison ses terreurs et sa honte. En un mot, le seul but, comme la « seule preuve d'une bonne discipline de prison, est la domination « des crimes par la terreur de la peine subie. »

Ces paroles sont déplorables, parce qu'elles énoncent une fausseté au point de vue légal, un principe monstrueux au point de vue de la morale, et que la religion les proclamera impies.

Pour répondre à M. Moreau, nous citerons un passage d'un rapport fait à l'Assemblée constituante, et qu'on trouve au *Moniteur* du 30 mai 1791. « Appelons par nos institutions le repentir dans le cœur du coupable ; qu'il puisse revivre à la vertu en gardant l'espérance de revivre à l'honneur ; qu'il puisse cesser d'être méchant. Après qu'une longue partie de sa vie passée dans les peines aura acquitté le tribut qu'il doit à l'exemple, rendu à la société, qu'il puisse

encore recouvrer son estime par l'épreuve d'une conduite sans reproche, et mériter un jour que la société elle-même efface de dessus son front jusqu'à la tache d'un crime qu'il aura suffisamment expié. »

M. le baron de Closen, membre de la Chambre des Députés de Bavière, s'exprimait ainsi au Congrès pénitentiaire de Francfort : « Je « crois devoir dire au commencement qu'à nos yeux une institution « pénale péche par sa base lorsqu'elle a pour but principal, non de « moraliser le cœur du coupable, mais de châtier mécaniquement « son corps. En tête de chaque système d'emprisonnement doit être « posé le principe fondamental de l'amendement du condamné. »

A ce même congrès de Francfort, le président, M. Mittermaier, « appelle le prêtre auprès du condamné; le prêtre qui moralisera et « fera de précieuses observations sur la nature de l'homme; car le « prisonnier ne cesse pas d'être un homme. »

Ecoutons maintenant M. Moreau dans sa Revue de juin 1844 :

« Que parlez-vous de prière en commun, de culte en commun, de « communion de frères en Jésus-Christ? Vous oubliez que ces frères « (les prisonniers) sont infidèles, que ces ouailles ont déserté le « troupeau; vous oubliez que l'arrêt qui les frappe les a excom- « muniés de la société des honnêtes gens, dont ils ont violé les lois; « vous oubliez que ce sont des coupables exclus *a sacris* par leurs « crimes, et qui ne peuvent plus se racheter aux yeux de Dieu que « par l'expiation. »

Monsieur l'inspecteur général, vos principes sont désolants; ils n'amélioreront rien et n'enfanteront que la haine et le désespoir : heureusement que vous êtes seul à professer de pareilles doctrines; les réformateurs vos collègues pensent autrement.

M. Suringar réclame l'intervention active, efficace, de la religion; il veut qu'on ait de bonnes paroles pour les prisonniers. On ne doit pas se croire débarrassé de tout effort après les avoir logés dans un lieu sûr; on leur doit encore constamment des leçons de vérité, de résignation et de courage.

Demandez à M. Obermaier, ce directeur modèle d'une maison de force à Munich, aujourd'hui inspecteur de toutes les prisons de Bavière, s'il a opéré le bien qu'on a signalé en appliquant vos principes.

L'auteur d'un petit livre plein de bonnes intentions, M. Léon Duval, chef de bureau au ministère de l'intérieur, s'exprime ainsi dans sa préface :

« Dans ce livre, j'ai voulu prouver par des faits réels que, comme « l'a dit l'honorable M. Bérenger (de la Drôme), il n'existe pas de « perversité réellement désespérée, et que les vices sont loin d'être « instinctifs et par conséquent incorrigibles; j'ai voulu prouver que « la miséricorde s'élève au-dessus de la rigueur du jugement, et que « le condamné, malgré la défaveur de son passé, peut s'élever à une « position bonne et même honorable, avec le courage du repentir, « la persévérance de la volonté et la foi en Dieu. »

Affirmons donc, avec M. de Bretignières, qu'on peut se corriger en prison, et qu'il n'existe pas d'hommes dont l'organisation vicieuse et les habitudes malfaisantes ne puissent être réprimées et les bons instincts rappelés par la religion.

C'est aussi la croyance de ce missionnaire à la voix puissante, de ce prédicateur évangélique qui sait si énergiquement remuer les masses.

« Prenez, dit l'abbé Lacordaire, un homme qui ait passé par tous « les degrés du crime; cherchez tout ce que vous pourrez imaginer « de plus affreux, de plus exécrable; mettez-le sur la conscience de « cet homme; et ce ne sera pas une fiction, car tout ce qui peut s'i- « maginer en ce genre s'est vu. Eh bien, quand il se croira tran- « quille dans les plus secrètes profondeurs de la scélératesse, alors, « de même que dans le songe de Nabuchodonosor, une petite pierre « détachée de la montagne vient briser le colosse aux pieds d'argile. « Un jour, sans cause apparente, il se formera dans ce cœur déses- « péré, il se formera une seule larme; elle remontera le long du « cœur; elle passera par des chemins que Dieu a faits pour aller « jusqu'à ses yeux flétris; elle coulera sur ses joues, et cette larme « lavera en une minute toute les souillures de cette âme. »

En voilà plus qu'il n'est besoin pour prouver que les condamnés ne sont pas incorrigibles, et que M. Moreau est seul à soutenir ses doctrines désolantes.

Nous venons d'indiquer le moyen qu'il convient d'appliquer à la guérison de plaies morales d'une si redoutable nature; ajoutons quelques mots à ce qui précède.

La philosophie moderne n'a proposé jusqu'ici d'autres remèdes aux maladies de l'âme que l'attrait de ce qu'elle appelle le *beau moral*, la pratique des vertus que l'*honneur* commande. Elle traite l'homme par le sentiment des passions matérielles, en faisant ressor-

tir l'intérêt humain qui résulte d'une conduite honnête, ou tout au moins assez adroite pour éviter la Cour d'assises. Ces moralistes nouveaux prouvent que la vertu ainsi entendue renferme une infinité de petits profits, et qu'elle est compatible avec l'égoïsme.

Hélas ! ce n'est pas là ce qui opérera la guérison de vos léproseries morales ! Vos moyens sont impuissants parce qu'ils manquent de sanction. La prédication des vertus humaines sera toujours stérile dans vos prisons, parce que ces vertus touchent peu de pauvres diables qui n'ont rien, et que d'ailleurs vos doctrines, sans charité, ressemblent à celles des pharisiens orgueilleux, ces premiers philanthropes que le Christ aimait faiblement.

Croyez-nous, appelez à votre aide la bienfaisante action de la religion, et vous verrez des miracles de régénération s'opérer ; vous verrez les cœurs se fondre dans une sainte fraternité, la haine s'effacer et les bonnes résolutions prendre racine ; car la religion du Christ, c'est un lien invisible entre tous les hommes, c'est une sympathie universelle qui s'éveille à une même parole pour consoler ceux qui souffrent. Quelle force ne donne-t-elle pas pour supporter les maux de la vie ! Comme elle élève l'homme, comme elle chasse les pensées d'une honteuse lâcheté ! Elle n'altère pas la sensibilité et ne fait pas disparaître la douleur. Avec elle, sans doute, le captif éprouvera encore dans vos prisons les tortures de la faim, les rigueurs du froid et les fatigues d'un rude travail ; mais, en cherchant en haut le soulagement à ses misères, il verra descendre la force et le courage ; car cette religion divine ravive tellement dans les âmes les sources de dévouement et d'amour que les épines de la route perdent leurs aiguillons et les pierres du sentier leur aspérité. Avec elle, la souffrance devient pour le chrétien ce que les combats sont pour le soldat : elle le perfectionne et accroît ses mérites.

D'où vient donc que cette religion si propre à opérer des miracles d'amendement n'est regardée par nos réformateurs que comme un moyen nécessaire de réforme, tandis qu'elle devrait être la pierre fondamentale de tout l'édifice ? Ah ! c'est que la doctrine du divin Nazaréen, toute simple et telle qu'on la trouve dans l'Evangile, n'est pas connue. Elle n'a parmi nous qu'un petit nombre de disciples qui la pratiquent et en découvrent les admirables secrets. L'Evangile sera toujours une lettre morte pour les savants, qui ne veulent découvrir dans les paroles de Dieu que des théories humaines. Pour en

connaître les effets surnaturels, il faut pratiquer, il faut courber sa tête sous la profondeur de ses dogmes et soumettre sa conduite à ses préceptes de morale. Alors ce livre de la *bonne nouvelle* découvre aux cœurs simples le secret de la vertu sociale et celui de la vertu domestique ; car il a des règles pour tous comme il en a pour chacun. S'il servait de guide à l'individu, à la famille, à la nation, quels heureux changements ne verrait-on pas parmi les hommes ! Quelle pureté dans les mœurs, quelle douceur dans les esprits, quelle paix dans les familles, quelle sagesse dans l'éducation, quelle justice chez les gouvernants et quelle soumission chez les gouvernés !

L'autorité supérieure, quoique animée de bonnes intentions pour la réforme des prisons, ne reconnaît point toute la puissance de l'action religieuse chez des hommes dégradés par le vice ; soit indifférence ou bonne foi, elle se repose sur ses agents du soin de provoquer les mesures réformatrices qui trop souvent jusqu'ici n'ont fait qu'empirer le mal. Mais la bonne foi n'excuse rien ; le cultivateur aurait beau semer de l'ivraie dans son champ, croyant de bonne foi semer du blé, il n'en sortirait pourtant que de l'ivraie.

Ce n'était pas en vain que le rhéteur romain disait en développant ses préceptes d'éloquence : *Si vis me flere, dolendum est primum ipsi tibi.* Les sentiments que nous avons dans le cœur se communiquent plus facilement aux autres, et l'exemple des bonnes mœurs, des saines croyances, devrait partir de ceux qui prêchent. L'autorité de la prédication est grande lorsque la vie du prédicateur peut se proposer pour modèle ; et il est à craindre que le malade dont vous voulez la guérison ne s'informe pas d'abord pourquoi *le médecin ne se guérit pas lui-même.*

C'est un malheur assurément de voir tant d'indifférence religieuse chez les hommes qui dirigent la société ; et si d'éclatants scandales viennent chaque jour attrister les gens de bien, la cause tient à cette indifférence fatale. Mais nous avons foi dans l'avenir des doctrines évangéliques ; elles sauront bien arrêter les générations sur la pente de l'abîme qui chaque jour se creuse plus profond. Ils sont loin de nous les jours désastreux où la philosophie du patriarche de Ferney distribuait l'insulte et le sarcasme à tout ce qu'avaient respecté les générations de dix-huit siècles. On sent le besoin de se rattacher à d'autres principes qu'à ceux qui ont dressé les échafauds et promené l'incendie. En attendant ce nouveau triomphe de la religion

et son règne fortement établi, nous dirons à ceux qui ont autorité sur les tristes demeures des criminels condamnés :

Laissez donc pénétrer dans ces asiles de la souffrance les hommes dévoués qui ne demandent qu'à prêcher le repentir et la résignation ; appelez à votre aide ces ouvriers infatigables qui ne craignent ni le poids du travail, ni la chaleur du jour.

Il serait temps en effet de déposer ces vieilles rancunes contre une classe d'hommes dont la mission est de faire le bien. Que prouvent les récriminations provoquées par les révolutions et les méchants écrits? La religion est établie sur de trop solides bases, elle a traversé sans être ébranlée de trop mauvais jours, pour que son règne ne soit pas éternel et que ses ministres ne soient plus nécessaires aux hommes. Et d'ailleurs on se tromperait si on croyait la foi bannie du cœur de l'homme. Le peuple est religieux d'instinct. Il tient à la religion par des liens que tous les philosophes incrédules ne pourront jamais briser ; et là même où la croyance semblerait éteinte, les familles sentent le besoin d'un prêtre pour donner des habitudes morales à l'enfance. « Jamais l'irréligion ne s'enracine au sein d'un « peuple, a dit M. de Lamennais ; sans quoi la société se dissoudrait « immédiatement. »

« Que le prêtre emporte ses vases sacrés, qu'il ferme ses tabernacles, qu'il se couvre de cendres, qu'il abandonne le peuple à lui-même, vous serez forcés de le rappeler. Vous ne sauriez marcher sans lui, parce que la religion est un point fixe sur une terre où tout change ; un frein moral indispensable, dans un ordre social si souvent troublé ; parce qu'on n'a jamais vu d'Etat sans religion, de religion sans culte, ni de culte sans ministres. Le monde ne finira que lorsqu'il n'y aura plus un prêtre pour planter une croix sur ses ruines [1]. »

Vous craignez l'influence du clergé? La *calotte nous envahit,* avons-nous entendu dire à un haut fonctionnaire des prisons. Vous redoutez ce qu'on appelle encore quelque part le *parti prêtre*, *l'influence politique du clergé!* Ah ! il l'a laissée sur les échafauds, dans la terre d'exil, au sein des prisons, où il priait encore pour ses aveugles persécuteurs. Le *parti prêtre!* Mais c'est celui de la charité, de l'humanité, du dévouement à tous les maux, à toutes les peines; c'est l'allégement de toutes les misères humaines ; c'est le pansement des plaies

[1] M. de Bretignières.

sociales ; c'est la résignation à toutes les privations, à tous les sacrifices; c'est, enfin, la mise en pratique des maximes de Jésus-Christ[1].

Trouvez donc un moyen plus puissant de régénération que celui que le prêtre vous apporte ! A la voix du ministre catholique, le chrétien s'abaisse devant Dieu et se soumet à sa volonté. Si la douleur ou l'infortune déchire son corps, agite son âme, le prêtre lui montre un consolateur qui ne fait jamais défaut. A la redoutable censure d'un monde sévère le disciple du Christ substitue celle d'un indulgent ami, qui excuse et finit par pardonner.

Quelle est la philosophie humaine qui a jamais produit de tels effets ?

Et puis, s'il était possible que la religion fût bannie du cœur des hommes, ne devrait-elle pas rester comme une manifestation d'espérance dans le cœur du captif, et ne devriez-vous pas veiller à ce qu'elle ne lui fût jamais étrangère ? N'est-ce pas là le culte des infortunés et des malheureux, la religion du prisonnier, ce *paria* de la société ? Sublime dans ses tendances, elle inspire le sentiment de cette charité chrétienne que Dieu réserve pour la guérison de nos blessures, et la mission du prêtre dans les prisons, c'est d'appliquer ce remède souverain à son frère malheureux.

Nous avons dit que la religion seule pouvait opérer l'amendement des condamnés, et si le gouvernement veut que l'enseignement religieux soit efficace, que la prédication fructifie et ne tombe pas sur une terre où les ronces et les épines viennent à l'étouffer, il faut qu'il entre dans toutes les mesures de charité, de bon vouloir et de bienveillante administration que demande cette religion.

En tête de ces applications de la charité, de ces mesures salutaires, nous inscrirons le choix éclairé, consciencieux, que l'autorité, de concert avec les évêques, devra faire du prêtre de la prison, de l'aumônier ; puis ensuite les retraites *fréquentes* et les *missions* dans les maisons de réclusion. Nous demanderons surtout aux ministres un meilleur choix d'employés; l'établissement des *Frères* dans toutes les maisons centrales à la place des gardiens ; une prompte amélio-

[1] L'abbé Emery, enfermé à la Conciergerie, ancien supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, de qui Fouquier-Tinville disait : « Nous « le laissons, parce qu'il étouffe plus de plaintes et plus de tumulte dans « nos prisons, par sa douceur et par ses conseils, que les gendarmes et « la peur de la guillotine ne pourraient le faire. »

(*Histoire des Girondins*, t. VII, p. 23.)

ration dans la nourriture, si l'on veut arrêter partout les progrès effrayants de la mortalité ; une diminution intelligente dans les travaux ; les rapports moins sévères, moins durs, envers les détenus, qu'on traite comme les animaux les plus rebutants. Nous appellerions de nos vœux la création des comités de surveillance et des sociétés de patronage ; en un mot, toutes les ressources d'une charité large et sincère, si l'on veut que la réforme des prisons soit une réalité, et non un thème complaisant dont les mille amplifications diverses et les complaisantes théories fournissent des matériaux à l'activité incessante des écrivains philanthropes.

DE L'AUMÔNIER DES PRISONS.

Nous avons visité un grand nombre de prisons et de maisons centrales. Nos études ont porté sur des faits que l'autorité supérieure ne connaît pas, parce que ses agents sont intéressés à les tenir dans l'ombre. Nous soulèverons plus loin un coin du voile ; en attendant, nous proclamons avec joie que nous avons rencontré un grand nombre d'aumôniers tout à fait à la hauteur de leur mission. Malheureusement, il n'en a pas été de même partout, et nous avons acquis la conviction que ces fonctions d'un ministère si auguste, qui devrait être exercé par le cœur, d'où arrivent la charité et la sainte compassion pour les grandes misères, sont quelquefois sollicitées, nous sommes affligé de le dire, comme une faveur toute matérielle de bien-être. Des émoluments plus élevés que ceux des desservants, que ceux des curés mêmes, ont encore de l'attrait pour plusieurs ; la vanité de quelques autres, trop souvent peu capables, trouve son compte à se produire sur le piédestal tant soit peu théâtral des nouveaux pénitentiers cellulaires. Hélas ! partout où nous avons trouvé des prêtres animés de pareils motifs, l'homme évangélique, dont la voix amie et sympathique console et soutient un frère égaré, avait disparu ; nous retrouvions l'*employé du culte*, pour nous servir d'une expression règlementaire ; mais ce n'était plus le prêtre saintement pénétré de la dignité de son ministère, l'apôtre zélé qui prêche le repentir, l'amour de Dieu, le retour au bien, et qui sait ranimer les âmes courbées par la misère et les mauvaises passions, en leur découvrant les sources de la foi, de l'espérance et de la charité. Il faut un motif étranger aux choses terrestres pour inspirer un dévouement que les plus rudes travaux ne font qu'augmenter.

Nous faisons des vœux pour que la religion des vénérables évêques ne soit plus surprise, et pour qu'ils ne désignent aux fonctions d'aumôniers que les prêtres de leurs diocèses dans lesquels ils reconnaîtront et le plus de vertu et le plus de savoir ; c'est le moyen de concourir avec efficacité à l'amélioration morale des prisonniers. Cette observation nous a d'autant plus coûté qu'elle s'adresse à des ministres d'une religion sainte, qui est la nôtre ; mais la vérité doit être impartiale. Et qui ne s'en défierait, si on la dissimulait à ses amis ? D'ailleurs, nous le répétons, il est un grand nombre d'aumôniers de prisons du plus grand mérite, et devant lesquels le philosophe chrétien s'incline avec le respect qu'inspire une existence toute de bonnes œuvres.

Nous connaissons particulièrement un de ces dignes ministres du Christ, et nous sommes fort honoré de son amitié. Il est jeune, plein de savoir et de modestie, et, ce qui ne gâte rien, d'une distinction parfaite de manières. Sa carrière eût été brillante, nous le croyons, s'il avait désiré les dignités ecclésiastiques ; mais il a préféré s'enterrer avec de pauvres brigands dont il se dit l'ami. Il a dédaigné les hautes fonctions pour adoucir des souffrances que le monde ne soupçonne pas. Oh ! combien nous voudrions pouvoir raconter tout le bien qu'il opère ! Que ne nous est-il donné de le montrer dans tous les actes de son ministère auguste ! Sa belle figure, pleine de douceur, révèle le calme d'une dignité touchante. Sa parole est celle du Maître qui savait ramener les pécheurs. Sa présence suffit pour apaiser la douleur, réprimer les murmures et faire luire l'espérance. Quand ses chers prisonniers le voient monter en chaire, quand ils contemplent cette noble figure dont les yeux s'abaissent avec sympathie sur eux, *ils pensent,* disent-ils, *au plus beau des enfants des hommes,* qui conviait tout le monde au banquet de la fraternité.

Qui pourrait exprimer les émotions de ses auditeurs, leurs sentiments d'ineffable gratitude, lorsque, dans un beau langage, merveilleusement approprié à toutes les intelligences, il leur dit :

« Mes chers frères, mes amis, vous êtes bien malheureux ; vos « souffrances ici sont de tous les instants, et je serais désolé si je « n'avais à vous offrir que ma stérile compassion. Mais j'ai de pré- « cieuses consolations ; je vous apporte la nouvelle qui ranime, la « doctrine qui fait relever la tête, et pour soutien Celui qui a pris « toutes nos misères. Voyez-le, pauvres infortunés ! ici il a faim et là

« il a soif ; tantôt il gémit sur des chaînes, et tantôt nous le voyons « travaillé par des maladies. Il souffre en même temps le froid et le « chaud, les extrémités les plus opposées. C'est pour cela qu'il ouvre « ses bras à toutes nos plaies ; c'est pour cela qu'il nous aime et nous « visite. Ne craignez pas de venir à lui ; il a des remèdes pour tous « les maux, des soutiens pour toutes les faiblesses. Oh ! qui n'aime- « rait pas ce visiteur divin que vos barreaux et vos cachots ne rebu- « tent pas ? N'oublions jamais que sa miséricorde divine a plus de « ressources que l'homme n'a de perversité ! S'il nous éprouve, c'est « afin de nous préparer des trésors immenses de rémunération pour « les souffrances supportées avec résignation. »

C'est bien dans ce même esprit de sublime charité qu'un auguste prélat, M. l'archevêque de Bordeaux, parlait aux prisonniers du fort de Hâ en juin 1840.

« Je ne viens pas au milieu de vous, disait-il, pour vous adresser « des reproches ; je viens parce que je vous aime et pour consoler « votre malheur ; je viens parce que vous êtes à plaindre plus que « les autres hommes ; je viens parce que, si le monde vous éloigne « et vous abandonne, la religion me dit d'aller vers vous, qui êtes « mes frères, et que je serais coupable de négliger. »

Le langage que la religion parle à ceux que la société maudit est un peu différent de celui des apôtres mondains de la philosophie ; il s'inspire du cœur. N'approfondissons pas trop les motifs de l'autre.

Soyez béni, vaillant disciple du Christ, voudrions-nous dire à cet aumônier selon le cœur de Dieu, et que le Ciel vous conserve les forces nécessaires à votre apostolat. Celui qui écrit ces lignes, et que vous daignez appeler votre ami, s'incline avec respect devant vous, et sa vénération est celle qu'on éprouve pour ceux que l'histoire appelle les amis de Dieu et les bienfaiteurs des hommes.

NN. SS. les évêques n'appelleront à un poste aussi difficile que des ecclésiastiques d'une vertu éprouvée et d'une vocation toute spéciale ; car ils savent combien la mission de l'aumônier dans les prisons est pénible, combien elle est surhumaine ! Le prêtre qu'ils envoient dans ces demeures du crime doit se dévouer sans réserve à des tourments, à des dégoûts de tous les instants : il passera sa vie au milieu d'hommes corrompus, avilis, exaspérés, hypocrites, menteurs ; il devra semer sans cesse des paroles de paix, qu'emporte le premier souffle de la colère, de l'impiété, de la haine. Il faut, pour réussir, joindre

le talent à la piété, à la charité la plus universelle, à une connaissance approfondie du cœur humain. Il faut enfin les vertus que ce monde ne donne pas, et qu'on ne retrouve que dans un saint prêtre.

Mais il ne suffit pas d'avoir de bons aumôniers dans les prisons ; il faut encore qu'ils soient secondés dans leur mission par les employés de l'administration. De quelle utilité pourraient être les prédications, les actes religieux de ce prêtre, si ceux qui exercent l'autorité critiquent sa croyance ou ses paroles? Il prêchera dans le désert, s'il n'y a pas conformité de principes, unité de but, concours d'efforts, entre l'aumônier et les employés.

L'autorité supérieure ne fait pas aux aumôniers une position, morale, du moins, en rapport avec la dignité de leur caractère. En vertu de je ne sais quels règlements qui prescrivent l'unité administrative, hors de laquelle tout est chaos, l'aumônier est considéré comme un simple employé, comme un *agent préposé au service religieux :* c'est son titre officiel. Les ordonnances qui règlementent ainsi l'action de cet ecclésiastique nient par conséquent toute la juridiction de l'Eglise ; le spirituel en un mot est subordonné aux règles disciplinaires de la maison.

Il appartient aux évêques de faire entendre au gouvernement que ce sont là des idées dont l'application est inconvenante pour la dignité du ministère ecclésiastique. C'est à eux seuls qu'est réservé le droit de diriger l'enseignement religieux.

L'aumônier et l'administration, unis dans une pensée commune de bien, doivent pouvoir agir chacun de leur côté d'une manière indépendante. Du directeur de l'établissement relève tout ce qui est administration temporelle, comme du prêtre relève toute l'action religieuse, en ce qui concerne le culte. L'administration doit concerver sa puissance sur le temporel des prisonniers, disposer et agir comme elle l'entend en conformité des ordres supérieurs. L'aumônier a le domaine de l'intelligence : il est le gardien des âmes, et son action ne doit se porter que sur les consciences. Mais, nous le répétons, il faut que cette action soit libre, complète, et jamais entravée.

Que d'heureux résultats seront la suite de cet accord, de cette conformité de vue, de cette indépendance d'action !

DES RETRAITES ET DES MISSIONS DANS LES PRISONS ET DANS LES BAGNES.

Quoi qu'en disent M. Moreau Christophe et un seul aumônier, qu'on serait étonné de trouver en conformité de principes avec un écrivain

peu orthodoxe, si les étranges doctrines de ce prêtre n'étaient expliquées par une certaine tendance au jansénisme, qui se perpétue, dit-on, dans un diocèse de France, les retraites et les missions faites aux prisonniers sont un bienfait incontestable.

Pour répondre au prêtre dissident et à l'écrivain philanthrope, nous invoquerons l'autorité d'un prince de l'Eglise, d'un cardinal, M. l'archevêque de Cambrai.

Le vénérable pontife démontre ainsi l'urgence et l'opportunité des missions.

« Qu'un ensemble et une suite d'exercices religieux, que des pré-
« dications plus fréquentes, de quelque nom qu'on veuille les appe-
« ler, rendues plus attrayantes par la curiosité d'entendre une voix
« éloquente et populaire, dispensées toutefois avec mesure (et l'on
« peut à cet égard s'en reposer sur la sagesse des évêques, plus justes
« appréciateurs que qui que ce soit du tempérament qu'il convient
« d'apporter dans tout ce qui s'écarte de l'ordre commun) ; que ces
« exercices, disons-nous, soient utiles, nécessaires même quelquefois
« à la réforme des mœurs privées ou publiques, à l'instruction et à
« la moralité des peuples, quel homme, je ne dis pas chrétien, mais
« simplement sérieux et sincère, en a jamais douté? Du reste, il y a
« plus ici que l'ordre et la convenance naturelle ; il y a l'ordre sur-
« naturel et divin. A côté du ministère ordinaire, si saint, si res-
« pectable, mais, hélas! trop infructueux, la nécessité d'un minis-
« tère extraordinaire s'est toujours manifestée dans les conseils et
« la divine économie de la Providence. L'institution du sacerdoce
« d'Aaron chez le peuple de Dieu n'empêchait pas la vocation et la
« mission des prophètes. Le zèle apostolique s'est toujours conservé,
« s'est constamment exercé aux lieux mêmes où le ministère pastoral
« fonctionnait avec le plus de régularité, et c'est une liste assez glo-
« rieuse que celle qui s'ouvre par les Bernard et les François d'As-
« sise, qui se continue par les Vincent Ferrier, les Vincent de Paul,
« les François de Salles, les Fénelon, les Bridaine, et qui doit se rem-
« plir encore de noms bénis jusqu'à la fin des siècles.

« Et il faut qu'il en soit ainsi ; il le faut pour la liberté des con-
« sciences, qui, par une crainte bien mal fondée, mais si naturelle à la
« faiblesse humaine, n'osent quelquefois s'ouvrir au pasteur connu,
« au pasteur de tous les jours et de toutes les heures, et qui, par
« suite de cette mauvaise honte, se nourrissent de sacriléges ou s'en-

« dorment dans l'abandon ou l'oubli des devoirs. Il le faut, pour of-
« frir une occasion de retour à tant d'âmes pusillanimes ou combat-
« tues qui la désirent au fond du cœur, mais qui attendent pour se
« déterminer que la barrière du respect humain soit levée par une
« manifestation éclatante et unanime. Il le faut, dans certaines cir-
« constances, pour redonner la vie divine, la vie morale, la vie so-
« ciale, à telle ou telle population chez qui la lumière s'éteint, le sen-
« timent même de la pudeur s'efface, qui se dégrade dans l'ignorance
« et la corruption, et s'achemine rapidement vers la pire de toutes
« les barbaries, celle qui se produit en pleine civilisation. Il le faut
« enfin de peur que la parole divine, éternellement jeune et féconde,
« à force d'être annoncée par la même bouche, ne perde quelque chose
« de son attrait et de sa vertu, et ne s'*avilisse,* comme saint Augustin
« l'a dit des merveilles de la création et du grand spectacle de la na-
« ture, par une *assiduité toujours uniforme et toujours semblable.* »

Les aumôniers, moins un *seul,* ont reconnu que le concours d'un prêtre étranger était indispensable. Les prédications faites par le missionnaire qui donne une retraite ne manquent jamais d'éveiller les sentiments religieux dans le cœur des malheureux prisonniers frappés de léthargie morale ; ils ne résistent pas à une retraite. Et que d'heureux résultats nous avons à signaler ! que de bien s'est fait par les retraites depuis qu'elles ont commencé ! Qu'on ne suspecte pas nos paroles d'exagération ; elles seraient confirmées au besoin par les rapports des administrateurs de toutes les maisons centrales et des bagnes, par les ministres eux-mêmes, qui se réjouissent d'un bien inespéré.

Les journaux nous avaient appris les abondantes moissons des apôtres des prisons ; nous avions jugé nous-même, dans quelques visites, combien les récits de la presse étaient exacts, et nous nous en réjouissions. Depuis, nous avons eu le bonheur de connaître le vaillant missionnaire qui a, nous le croyons, pris l'initiative de ces travaux apostoliques ; nous avons admiré la haute intelligence, le sublime dévouement et le zèle désintéressé de M. l'abbé *Laroque.* Pourquoi dissimulerions-nous aujourd'hui les sentiments d'estime et de profonde vénération qu'il nous inspire ? Ces sentiments ont d'ailleurs été partagés par la presse entière, qui a signalé tout le bien opéré par ce zélé missionnaire, et le gouvernement, en plaçant sur sa poitrine la décoration de la Légion-d'Honneur, a voulu récom-

penser hautement M. l'abbé Laroque, en même temps qu'il l'encourageait à de nouveaux travaux apostoliques. Il n'est pas jusqu'à M. Moreau lui-même qui n'ait voulu payer son tribut de louange à l'apôtre des prisonniers.

Nous lisons en effet dans la *Revue pénitentiaire* de juin 1846 :

« M. l'abbé Laroque vient d'être nommé chevalier de la Légion-« d'Honneur ; rarement récompense aura été mieux méritée. M. La-« roque, un des aumôniers de l'hôtel royal des Invalides, a voué une « partie de sa vie à la réalisation d'une belle pensée, celle de l'amé-« lioration morale des condamnés par le moyen de la religion. Il a « prêché successivement des retraites dans les maisons centrales « et dans celles de correction. Les maisons de Riom, Poissy, Melun, « Eysses, Cadillac bénissent son souvenir : de nombreuses restitu-« tions, chez plusieurs, la persévérance dans le bien, des actes de « vertu et de pénitence que le monde ne croirait pas, tels ont été les « résultats obtenus. »

Voilà comment s'exprime M. Moreau ; il est vrai qu'ailleurs il tient un langage différent, et qu'il ne voit plus l'utilité des missions : ne jugeons pas trop sévèrement ces contradictions de pensées. M. Moreau veut le bien, nous n'en doutons pas ; mais la prodigieuse activité de sa plume, peut-être la mobilité de son caractère, lui font oublier un jour ce qu'il a pu écrire la veille ; nous ne voulons ici que prendre acte du témoignage éclatant d'admiration qu'il paie à l'œuvre des retraites et à l'homme qui en est le principal créateur.

Donc M. Laroque est pour nous un de ces prêtres intrépides pour qui l'accomplissement d'un devoir, quelque rude qu'il soit, est une jouissance ; il a reçu de Dieu le don d'évangéliser les prisonniers, et nous venons de voir qu'il ne fait pas défaut à sa vocation. L'administration supérieure nous dirait l'intelligence et le zèle qu'il apporte dans son œuvre évangélique. Comme les premiers apôtres du monde chrétien, il a la foi qui opère les prodiges, et la charité des Vincent de Paul a pénétré son cœur. Il est heureux de faire entendre sa voix à ce qu'il y a de plus dégradé, de plus pervers, aux réclusionnaires, aux forçats ; il a trouvé pour ces infortunés les paroles de la sainte fraternité du Christ ; il les appelle *ses amis, ses frères ;* et ces pauvres maudits, pour qui les paroles étaient rudes, les injures fréquentes, s'attendrissent au doux langage de l'amour chrétien. Des larmes coulent de leurs yeux, la régénération s'opère ; car ils ont dé-

couvert dans un repli bien caché de leur cœur le germe du bien, le principe des sages résolutions, et un premier sentiment d'amour que les mauvaises actions n'avaient pas entièrement étouffé.

Oh! nous le savons bien, si les hauts administrateurs des prisons assistaient à ces cérémonies touchantes des retraites, à ces prédications si parfaites de détail et de convenance, où toutes les questions sont traitées à un point de vue si mesuré, si prudent, que l'action religieuse devient le plus puissant auxiliaire de l'autorité administrative, ils ne demeureraient pas insensibles aux prodigieux effets de ces prédications; ils béniraient le prédicateur et s'éprendraient de compassion pour ces brigands dont les larmes, les sanglots se mêlent au bruit de leurs chaînes; larmes précieuses qui annoncent le repentir et font espérer la régénération morale.

Nous n'avons pas lu dans un livre de M. Laroque, intitulé *le Bagne*, le récit des merveilleux effets des retraites sans éprouver une émotion que partageront les plus indifférents. Ce livre, où l'auteur révèle des faits dont il a été le premier et l'heureux témoin, où aucune préoccupation personnelle ne se trahit, n'est selon lui qu'un simple compte-rendu. Pour nous, qui l'avons lu avec tant de plaisir, nous l'appellerons une très-remarquable apologie de l'influence religieuse sur l'homme. Son effet sera de donner aux âmes sérieuses, aux cœurs chrétiens, une garantie de plus pour l'intérêt logique et la tendresse miséricordieuse qu'ils portent aux prisonniers des maisons centrales et des bagnes. C'est l'histoire, à la façon des apôtres, de trois années de prédications dans les prisons, le récit des repentirs sincères, des conversions éclatantes, des actes de réparation qui en furent la suite, et dont les maisons centrales de Melun, de Poissy, d'Eysses, de Cadillac, de Riom, de Limoges, de Beaulieu, de Saint-Lazare, de Rennes, de Saint-Michel, et les bagnes de Brest et Rochefort, ont été le théâtre. Cette heureuse initiative a été suivie avec non moins de succès par la maison centrale de Fontevrault.

Allez demander aux administrateurs consciencieux de ces maisons ce qu'ils pensent de ces retraites : ils vous répondront que le règlement s'observe mieux, que les peines disciplinaires sont rares, que le travail suit une proportion ascendante et que la résignation se maintient. Voilà les précieux fruits des prédications religieuses. Un directeur de maison centrale nous disait il y a quelques mois : *Depuis la retraite de l'hiver dernier, je n'ai pas eu un seul acte*

contre les mœurs à réprimer. Ce n'est pas seulement pendant un mois ou deux que le bien se fait sentir ; il dure depuis trois et quatre années, et il est constaté hautement par tous les administrateurs supérieurs.

Aux personnes qui penseraient, malgré des preuves positives de tous les jours, que ce mouvement religieux ne saurait se maintenir, M. Laroque répond que les conversions n'établissent pas les âmes qu'elles régénèrent dans un état immuable de justice : le cœur humain garde toujours son infirmité native. L'Eglise le sait si bien qu'elle offre sans cesse le même remède aux âmes égarées. Néanmoins, les changements qui se font ne doivent pas être comptés pour peu de chose. L'hypocrisie n'y est pour rien, car elle serait en pure perte. Le *converti* ne voit jamais le règlement devenir complaisant pour lui, et, comme ses camarades, il devra fournir le travail de tous les jours. Aucun intérêt humain ne s'attache donc au retour à la religion. Les conversions doivent être regardées comme sincères puisqu'elles sont désintéressées ; et puis enfin, l'hypocrisie finit par se démasquer ; elle ne saurait tromper longtemps ; ce ne sont donc pas des fourbes ceux qui persévèrent depuis des années dans leurs bonnes résolutions.

Il arrivera sans doute aux meilleurs mêmes d'enfreindre de nouveau le règlement disciplinaire ; tous leurs défauts n'auront pas disparu ; mais ces murmures, ces haines, ces actes d'insubordination, n'empêchent pas un retour marqué à la tranquillité pleine de résignation, à l'observation plus fidèle du règlement, et à une plus grande activité au travail.

Un autre résultat s'est révélé pour nous : la correspondance volumineuse de M. Laroque avec ses amis les brigands nous l'a fait connaître : ce sont des remerciements exprimés avec le langage du cœur pour le bien-être que fait éprouver le retour à Dieu, l'assurance que ces résolutions ne sont pas passagères, et que c'est là le plus agréable témoignage de reconnaissance qu'on puisse donner à ce noble ami de l'infortune. Puis les *libérés* écrivent à leur tour : ils apportent dans le monde les résolutions prises à la prison ; ils y persévéreront sincèrement. Demandez aux chefs d'atelier à qui un charitable sentiment de compassion fait braver le respect humain ; demandez à M. Laroque, qui surveille en silence ses *libérés* et ne leur épargne jamais les secours de son appui et de ses bons conseils. Nous citons avec plaisir

le passage suivant d'une lettre écrite par un détenu de maison centrale à M. l'abbé Laroque. La lettre est de l'année 1846.

« Vous ne craignez pas de descendre au milieu de ce peuple de « *parias*, à qui le monde, nous avez-vous dit, refuse figure humaine. « Que d'autres s'en étonnent! mais pour nous, qui connaissons « l'homme de Dieu et le prisonnier, nous dirons avec vous à ce « monde, qui nous juge si durement, que, sous cette livrée hideuse et « sous telle forme qu'il lui plaira de nous donner, il y a encore des « cœurs sensibles, des âmes généreuses, des hommes d'espérance et « d'avenir, qui seraient heureux, Monsieur l'Aumônier, alors que le « soleil de la liberté aura lui pour eux, de donner ce qui leur reste « de vie pour Dieu et leurs frères.

« Que n'est-il permis à ceux qui nous jugent si cruellement de « franchir le seuil de cette triste enceinte, de parcourir nos rangs, « d'interroger le détenu sur l'emploi de son temps, dans une maison « centrale? Ils verraient la souffrance toujours, la résignation souvent, « et l'irritation rarement.

« Poursuivez donc, Monsieur, le double but que la gloire de Dieu « et la consolation des familles vous ont inspiré. Réconciliez le pri- « sonnier avec Dieu et avec lui-même; rendez-lui surtout la société « favorable; détruisez à jamais ce mur moral qui le sépare d'elle lors- « que les portes de la prison s'ouvrent devant lui; mur redoutable, « hélas! plus difficile à détruire que le cercle de ciment et de fer qui « nous environne.

« Retournez maintenant au sein de nos cités; allez raconter ce que « vous avez vu et entendu, et, si vous rencontrez un de vos enfants « d'adoption errant, isolé, proscrit dans sa propre patrie, dans sa « famille, parmi des milliers d'hommes qui le repoussent, dites bien « haut à la société, à tous les hommes : Voilà un frère régénéré par « la pénitence et par la plus terrible des épreuves; ne détournez pas « vos regards; mais qu'un mot bienveillant, qu'un signe de tendre « sympathie l'encourage à vivre et à persévérer dans ses bonnes ré- « solutions. »

Oui, nous le répétons, les missions et les retraites dans les prisons sont un bienfait incontestable aujourd'hui. Que le gouvernement les provoque partout sérieusement; qu'il facilite ces prédications faites par des hommes semblables à M. Laroque, et les récidives seront plus rares, et les malheureux qu'un premier crime aura jetés dans la

captivité pourront reparaître dans le monde sans inspirer l'effroi dont leur présence ne manque pas de nous saisir encore après les essais de moralisation tentés par les philanthropes, et le problème difficile de l'amendement des condamnés sera résolu.

« Oh ! que les indifférents ou les incrédules n'ont-ils vu comme nous, dit M. Laroque, dans ces solennités de la pénitence, dans ces prédications sans aucun mélange apparent ni secret d'intérêt humain ou de politique mondaine, que n'ont-ils vu les prisonniers, émus, les yeux remplis de larmes, la poitrine oppressée de sanglots, réclamer les consolations religieuses ! Que n'ont-ils entendu mille voix suppliantes s'élevant en concert pour implorer le pardon et invoquer la miséricorde qui fait grâce au cœur contrit et humilié. Ils eussent partagé nos émotions et confirmé la sentence de pardon, que le prêtre prononce sur le pécheur qui prie et se repent : *Tes fautes te sont remises parce que ta pénitence t'a été comptée ; Dieu te pardonne, et je t'absous en son nom.* »

Puisse le gouvernement favoriser toujours de plus en plus les prédications évangéliques dans les prisons ! Nous voudrions surtout que tous ses agents vinssent franchement lui apporter pour cette œuvre le concours de leur action, et qu'il reconnût enfin de quel puissant secours peut lui être le clergé dans sa réforme pénitentiaire. Nous pensons, comme M. de Bretignières, que le gouvernement trouverait dans les rangs du sacerdoce, parmi tant de prêtres accessibles, par leur caractère, leurs augustes fonctions, à cette chaleur de sentiment, à cette ardeur du bien, à cet amour de l'humanité qui pousse aux grandes choses, des auxiliaires autrement énergiques pour les réformes que la mise en pratique de ses règlements disciplinaires, que la rigueur de ses punitions et la sévérité de ses mesures administratives. Le clergé, qui lui fournit des aumôniers pleins de mérite, lui fournirait des missionnaires pour aller évangéliser la plus obscure prison du royaume. Il trouverait dans son sein, et ce ne serait pas la moins utile de ses créations administratives, des inspecteurs en soutane qui n'assisteraient pas au *prétoire* pour étouffer les réclamations des détenus, mais qui deviendraient leurs avocats, et qui, en assurant l'action de l'administration, tiendraient un peu plus de compte de celle de l'humanité.

GALERIE

DES CONTEMPORAINS ILLUSTRES

PAR UN HOMME DE RIEN [1].

M. de Loménie vient de terminer le recueil de notices biographiques auquel il s'est voué depuis huit années avec un zèle persévérant. Huit années, ce serait bien peu dans une vie de Bénédictin; c'est beaucoup à une époque de floraison hâtive et d'impatience, où l'on ne donne à aucun fruit le temps de mûrir, et l'on doit savoir gré à l'auteur de ce rare exemple de constance. Lui-même confesse qu'en entreprenant sa tâche il l'avait crue moins longue et plus facile. Il demande qu'en lisant ses premiers volumes on fasse la part de la *témérité, de la légèreté et de l'inexpérience de la jeunesse,* et qu'on ne le juge pas sur ces débuts. Dans un article [2] déjà consacré à l'examen de son ouvrage, alors inachevé, j'ai constaté un succès mérité par la clarté du style, par l'indépendance et la loyauté de la pensée, par la finesse des appréciations et la sagacité qui préside à l'analyse des œuvres et des doctrines; mais en même temps j'ai adressé à l'ensemble de l'œuvre un reproche général de frivolité. En présence de l'aveu par lequel l'auteur clôt sa spirituelle publication, je ne veux pas insister sur ce reproche, et j'aime mieux reconnaître avec lui « qu'en avançant dans son travail il s'est ef- « forcé de lui donner un caractère de plus en plus sérieux. » C'est qu'en effet c'est chose fort sérieuse que de juger les hommes éminents qui, par leurs écrits ou leurs actes, ont exercé sur leurs contemporains une influence quelconque. Je ne comprendrai jamais qu'on se dispense de rechercher si cette influence a été heureuse ou

[1] 10 vol. in-18. Paris, chez A. René, rue de Seine, 32.

[2] Voir *le Correspondant,* t. V, page 415.

funeste ; qu'on ne fasse pas la distinction de la valeur morale des hommes, de la portée morale des doctrines ; que le talent, que le génie même aient partout droit aux hommages, quel qu'en ait été l'usage ; que les suffrages de la foule soient toujours légitimes, et qu'un romancier, un chansonnier, un poëte égaré par son orgueil jusqu'à la frénésie et l'adoration de soi-même, méritent d'être honorés comme des bienfaiteurs de l'humanité, pour cela seulement qu'ils auront recueilli en abondance les applaudissements, les couronnes ou les billets de banque.

C'est cependant l'étrange prétention de ces messieurs, et l'on en a vu, il y a quelques mois, le plus étonnant excès. Un écrivain connu par de nombreux succès de romans et de drames est venu à mourir, et Dieu lui a fait la grâce d'une mort véritablement chrétienne. Il a eu le bonheur et le courage de demander les consolations de la religion, de déplorer publiquement les égarements échappés au vagabondage de sa plume, et certes c'était là un touchant spectacle qui doit rendre indulgent pour sa mémoire. Eh bien, aux funérailles de cet écrivain, ses amis, ses rivaux de réputation populaire sont venus débiter leur phraséologie d'apparat ; ils ont oublié à dessein l'acte suprême qui, devant Dieu et devant les hommes, fait le seul mérite public d'une vie employée à des travaux tout au moins futiles ; ils ont glorifié hyperboliquement ces travaux mêmes pour lesquels le mourant, de sa voix défaillante, venait de demander grâce en s'accusant de légèreté et d'ignorance. Au bord de la fosse entr'ouverte, en face du prêtre qui venait de jeter l'eau bénite sur les restes du chrétien repentant, une scène incroyable a eu lieu pour l'amusement d'une foule irrespectueuse qui se croyait encore aux théâtres des boulevards : un poëte olympien s'est posé sur ce cercueil comme sur un piédestal ; il a grandi outre mesure cette renommée pour se grandir lui-même ; il a dit que l'art est un sacerdoce, que le poëte est un pontife, et autres lieux communs déjà consignés dans vingt préfaces ; il s'est drapé majestueusement en prophète pleurant sur les cendres d'un autre prophète : on eût dit qu'il voulait consoler l'humanité en deuil de la perte d'une de ses plus pures lumières. Tout cela pour quelques feuilletons du *Siècle* et quelques drames de l'Ambigu. Et le lendemain la presse entière se rendait complice de cette parodie, sans qu'une voix s'élevât pour protester contre le ridicule d'une pareille apothéose. Voilà jusqu'à quel point l'exaltation de l'or-

gueil humain peut pervertir le sens moral et troubler la raison même. Cet orgueil démesuré, extravagant, est le travers commun de la plupart de nos illustrations contemporaines. Il y avait là un beau texte pour leur ingénieux biographe, un vaste champ d'observations pour le moraliste, qui, sans descendre au dénigrement, pouvait signaler les ravages de cette terrible maladie. Mais l'Homme de Rien craindrait de passer pour un censeur morose ; il aime à honorer le talent partout où il le rencontre ; il est indulgent pour ses écarts et ses faiblesses; il s'incline volontiers devant toute réputation acquise. S'il lui arrive rarement de s'enthousiasmer et de brûler de l'encens devant les idoles, il ne veut pas non plus les renverser et en montrer la poussière.

Toutefois, je me plais à le répéter, à mesure que l'âge et l'étude ont mûri sa pensée, le critique s'est livré à des discussions plus graves et plus élevées que ses premieres appréciations. J'aime à citer la conclusion d'un travail impartial et modéré sur l'un des hommes qui se sont décerné et à qui l'on a décerné le plus d'emphatiques louanges, sur le vieux Goethe : « Je sais bien que de nos jours on a « inventé des règles de conduite pour les génies littéraires ou autres, « en vertu desquelles toute grande intelligence est dispensée des « qualités vulgaires qu'on aime à trouver chez les autres hommes ; « mais quand on fait tant que de poser en dieu, il ne faudrait jamais « oublier son rôle, et, lorsqu'à travers cette impassibilité surhumaine « percent mille petites préoccupations vulgaires ou puériles, on a le « le droit de crier au charlatanisme. Enfin, quoi qu'en puissent dire « les faiseurs de théories à l'usage des natures supérieures, je ne « vois pas que Dante, le Tasse, Camoëns, Milton, Molière, Cor- « neille, Racine, etc., aient été moins grands pour avoir conservé « jusqu'à la fin de leur vie cette vulgaire faculté d'aimer et de souf- « frir ; et, tout en admirant le puissant génie de Goethe, je garde « mes sympathies pour d'autres, et je persiste à croire avec le noble « Schiller que le cœur seul fait l'humanité dans l'homme, et que « l'humanité est le plus bel attribut de l'homme. » Assurément ce n'est pas être trop sévère pour le grand égoïste qui a exercé pendant un demi-siècle un si pernicieux empire sur les intelligences allemandes, et l'on aurait pu le juger d'un point de vue supérieur à la simple humanité ; mais, du moins, c'est une protestation honnête et louable faite au nom de la dignité humaine.

Je me plais aussi à transcrire, comme spécimen de style et d'appréciation morale, quelques fragments d'une remarquable étude sur le prince de Talleyrand. « Si j'appartenais, dit M. de Loménie, à « cette école historique qui fait bon marché de la règle morale, et « trouve dans l'argument de la nécessité de quoi justifier, souvent « même glorifier les atrocités les plus épouvantables; si j'appartenais à cette école, dont les historiens, par une notable inconséquence, se montrent presque tous très-sévères pour M. de Talleyrand, il ne me serait pas difficile, en me plaçant à leur point de « vue, de justifier chacun des actes d'une vie qui n'est que le fatalisme en action, et ne diffère de tant d'autres existences révolutionnaires que par l'habileté de plus et la barbarie de moins; et je « pourrais aisément couvrir M. de Talleyrand de ce vaste bouclier de « la *nécessité* sous lequel les égoïstes, aussi bien que les lâches ou « les scélérats, ont de tout temps cherché un commode abri..... Mais « l'histoire, qui ne saurait se plier aux inconséquences des fatalistes, « ne se plie pas, je crois, davantage aux complaisances..... S'il suffisait de l'intention affirmée du bien pour justifier la participation « au mal, l'histoire serait, comme l'enfer, *pavée de bonnes intentions*. « Qu'en temps de révolution on prête son concours aux systèmes de « gouvernement les plus opposés; que l'on consente à se faire « l'instrument de mesures que l'on reniera plus tard; que, sous l'empire des circonstances, on s'appuie successivement sur des principes politiques diamétralement contraires; tout cela, bien que « blâmable en soi, bien que d'un funeste effet moral, peut, jusqu'à « un certain point, s'atténuer par des considérations de temps et de « lieu, et n'est pas absolument inconciliable avec une certaine honnêteté. L'histoire de nos cinquante dernières années offre bon « nombre d'honnêtes gens qui, n'ayant ni le courage complet du « bien, ni le désir du mal, ont passé par ces différentes situations. « Mais lorsqu'à cette absence de foi politique, si commune au milieu « des fluctuations révolutionnaires, vient se joindre l'absence de « certaines qualités morales qui seules peuvent donner quelque « poids aux justifications tirées des circonstances, il n'est pas de « commentaire qui puisse empêcher l'histoire de percer à jour le « prétexte spécieux de l'intérêt public, pour reconnaître, au fond des « déterminations d'un homme, le mobile mesquin qui le fait agir, et « le classer parmi ces égoïstes dont l'intérêt personnel fut le seul dieu.

« Si, au lieu d'être un homme vicieux et vénal, M. de Talleyrand « avait eu une vie intègre et digne; si, au lieu de mourir dix fois « millionnaire, après avoir refait trois ou quatre fois sa fortune, il « était mort pauvre, n'ayant retiré de sa perpétuelle complicité avec « le succès d'autre avantage que celui d'avoir servi son pays dans « des circonstances différentes et avec des systèmes différents, l'his- « toire, tout en refusant d'admettre que la vraie grandeur consiste à « se plier toujours aux événements, quels qu'ils soient, pour les ex- « ploiter avec plus ou moins d'habileté, l'histoire pourrait chercher, « dans cette vie de métamorphoses, des éléments d'unité représentés « par certaines qualités persistantes de l'esprit, et se contenter de « cette unité plus large, c'est-à-dire plus élastique, à défaut de l'u- « nité plus simple et plus rare de principes et de conduite. Mais « l'immoralité du caractère de M. de Talleyrand suffit ici pour dé- « truire tous ces arrangements artificiels; et, quels que soient les « avantages que le pays, dans tel ou tel cas donné, a pu retirer des « calculs de cet égoïste habile, il résulte de l'exemple contagieux « d'une telle existence une corruption de l'esprit public que rien ne « saurait compenser. »

Ces sentiments sont nobles; ils témoignent d'autant de sagesse d'esprit que de droiture de cœur; ils sont exprimés avec verve, avec talent, bien qu'on puisse noter des négligences, de fréquentes répétitions de mots, et l'abus d'une abondance qui, pour ne rien omettre, allonge démesurément la phrase. Ailleurs encore, dans les éloges qu'une amitié chaleureuse et une reconnaissance hautement proclamée dictent à M. de Loménie pour les deux Ampère, jusque dans les efforts moins heureux tentés pour réhabiliter le caractère de Benjamin Constant, je retrouve le même sentiment de la valeur personnelle des hommes. Quelquefois aussi l'auteur s'élève plus haut, jusqu'à discuter la valeur intrinsèque et la portée morale des doctrines. On peut signaler, sous ce rapport, dans les notices sur Goethe et sur Schelling, quelques mots nets et vifs contre la théorie panthéistique, et surtout l'étude sur Saint-Simon et Fourier. Ce travail étendu clôt dignement un recueil dont il est le morceau le plus remarquable. Je n'ai rencontré nulle part une analyse aussi lucide, aussi satisfaisante, des conceptions de ces deux penseurs bizarres, accompagnée d'un commentaire aussi judicieux, et j'y renvoie volontiers quiconque voudra savoir exactement ce qu'ont rêvé ces réformateurs insen-

sés, sans se donner la fatigue de lire leurs volumineux écrits. Plus volontiers encore j'y renvoie quelques fidèles attardés qui ont pu se laisser séduire par certains côtés de la doctrine de Fourier, habilement arrangés par les disciples qui, malgré leur enthousiasme pour le révélateur, sont fort empressés à reléguer dans l'ombre l'ensemble et même l'idée fondamentale de son œuvre. L'Homme de Rien montre fort bien que, si les héritiers de Saint-Simon ont tiré avec effort du vague de ses écrits tout un corps de doctrines absolues qui ne s'y trouvait pas, les disciples de Fourier, procédant tout au rebours, s'appliquent, au contraire, à effacer l'absolu de la pensée du maître, à faire oublier ces dogmes extravagants, cette cosmogonie fantastique sur lesquels Fourier asseyait tout son système, dans l'espoir de faire accepter plus facilement au bon sens des *civilisés* certaines déductions qui flattent leurs penchants sans révolter leur intelligence par la simple énonciation. Ce travail a son utilité; car, malgré l'impuissance désormais bien constatée d'une école qui a pu sembler un moment menaçante, elle trouble et séduit encore çà et là quelques intelligences. L'Homme de Rien la réfute péremptoirement, avec autant de raison que d'esprit. Il ne procède pas par la raillerie, comme le reprochent toujours les phalanstériens à leurs contradicteurs; il expose le système d'une manière calme, presque bienveillante; ce n'est pas sa faute si les citations textuelles du maître excitent irrésistiblement le rire et deviennent de sanglantes épigrammes; si, en déployant dans son intégrité cet étrange monument des aberrations humaines, on ne peut s'empêcher de dire, comme devant la monstrueuse création du poëte latin :

Spectatum admissi, risum teneatis, amici.

De même encore, il fait parfaitement ressortir que ce qu'il y a de vrai ou seulement de plausible dans les idées de Fourier n'a pas été découvert par lui; qu'il l'a trouvé et recueilli dans le patrimoine commun de toutes les sociétés. J'ai déjà eu occasion de le dire dans cette revue, et j'aime à le répéter: en fait de vérités religieuses ou sociales, il n'a été rien inventé depuis le Christianisme, et c'est surtout en cette matière qu'on peut dire qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Deux révélations successives, dont la seconde n'est que le complément annoncé et le développement de la première, ont dicté à l'humanité le code auguste auquel elle est impuissante à rien ajouter.

On a inventé, ou plutôt découvert, des lois scientifiques, des forces de la nature, mais je défie qu'on cite l'inventeur ou le promoteur d'une seule vérité morale. L'erreur elle-même, quoique essentiellement multiple, est d'une étonnante stérilité d'invention ; elle nie tels ou tels points de la doctrine catholique, et n'exerce guère son activité que dans les combinaisons variables à l'infini de ces négations partielles. Des milliers de philosophes, de rêveurs, de sectaires, de réformateurs, roulent depuis des siècles dans ce même cercle infécond, sans jamais proposer quelque chose de véritablement nouveau. Si pourtant l'on veut absolument que Fourier ait au moins la gloire d'avoir ajouté quelque chose, par ses affirmations bizarres, au vieux fonds des erreurs humaines, c'est un honneur que je ne tiens nullement à lui contester, et je lui laisse bien volontiers le brevet d'invention de l'*attraction passionnelle*, de toute cette prodigieuse utopie dont l'exposition est présentée par l'Homme de Rien avec autant de finesse que de bon sens.

Il n'y a pas une ligne de ce travail qui ne pût être signée par un philosophe chrétien, et cependant, nous ne saurions en douter, M. de Loménie n'est pas *encore* des nôtres ; il ne le montre que trop clairement en plusieurs de ses notices ; parfois même, contrairement à ses habitudes de modération et malgré le respect qu'il professe pour la religion, il se laisse aller à une certaine irritation contre les idées catholiques. On dirait que cette inflexible doctrine, qui demande à être acceptée tout entière, le trouble et l'importune : de là des paroles acerbes, passionnées, qui contrastent avec la douceur ordinaire de sa critique. Par exemple, impatienté du zèle un peu emporté peut-être avec lequel les publicistes catholiques ont signalé le danger de l'enseignement de la plupart des chaires officielles, il se plaindra amèrement « des injures et des calomnies de quelques charlatans de « fanatisme. » Pourquoi cette colère ? D'où vient que cet écrivain, si respectueux pour les couplets les plus égrillards de Béranger, si indulgent pour les romans les plus immoraux de George Sand, si tolérant pour les métamorphoses de M. de Lamennais, si bienveillant même dans la réfutation des théories qu'il condamne, comme celle de Fourier, perd son sang-froid et devient violent contre la polémique catholique ? D'où vient qu'il semble prendre plaisir à rapetisser, à dénigrer, par une étrange préférence, l'illustre et vénéré Père Lacordaire ? On n'en saurait donner d'autre raison que la révolte inces-

sante de l'esprit et du cœur de l'homme contre un corps de doctrines et de préceptes qui s'impose dans son ensemble et n'admet pas de transaction. Cette révolte sourde ou déclarée existe chez tous les hommes qui ne font pas profession complète de la foi catholique ; elle est l'histoire même de l'esprit humain. Elle fait partie de nos croyances et les confirme ; en sorte que, si elle venait à cesser, si l'on pouvait discuter nos doctrines avec le même calme, la même sérénité qu'on met à débattre les opinions d'un philosophe, ce serait pour elles le plus triste symptôme de décadence. M. de Loménie est digne de méditer sur ce phénomène. J'ai dit à dessein qu'il n'est pas *encore* des nôtres, parce que j'espère fermement qu'il le deviendra. Il a trop de bon sens et trop de bonne foi pour n'être pas conduit par le travail naturel de sa pensée à embrasser une doctrine qui est éminemment celle de la bonne foi et du bon sens, et déjà il s'aperçoit sans doute que toutes ses conclusions sont chrétiennes. Qu'il reste fidèle à son drapeau d'éclectisme politique et littéraire : en semblables matières ce n'est que sagesse de tempérament. Tous les partis, toutes les écoles ont leurs excès ; le goût, la pénétration, l'observation judicieuse discernent, choisissent çà et là ce qui est bon, ce qui est beau, ce qui est plus facilement ou plus utilement applicable, eu égard aux circonstances de temps et de lieux, et si l'art et la politique présentent quelques principes immuables qui tiennent aux lois morales, on y rencontre en bien plus grand nombre de ces questions de procédés et d'applications abandonnées à la mobilité des opinions humaines. Mais en matière religieuse ou philosophique l'objet des spéculations de la pensée est nécessairement absolu ; toutes les questions doivent se résoudre par oui ou par non ; le vrai est essentiellement exclusif du faux, et l'intolérance reprochée à la vérité est son plus glorieux caractère.

Cela dit, je n'aurai qu'à louer M. de Loménie pour la conscience qui a présidé à son travail. Il eût pu l'abréger avec plus de profit pour son éditeur et pour lui-même en exploitant la vogue acquise à ses premières notices pour jeter à la hâte au public des ébauches ou des plagiats qui n'eussent pas été moins bien accueillis. Il a dédaigné ce succès facile et a préféré se livrer à de longues et patientes études, qui, si elles ont ralenti l'empressement des lecteurs frivoles, dédommageront amplement l'auteur de ce sacrifice en consolidant la valeur de son nom, désormais classé parmi les plus honorables de

la critique contemporaine. Ces études sévères, dont on retrouve partout la trace, ne sont pas d'ailleurs perdues pour lui; elles ont mûri son jugement, et lui demeurent comme un fonds précieux qu'il se félicitera toujours d'avoir amassé. Je le louerai également pour la loyauté scrupuleuse qui l'a porté à citer toujours les écrits où il a puisé des inspirations et des renseignements utiles: exemple trop rare, qui n'a pas été imité par ses propres copistes, comme il s'en plaint plusieurs fois sans acrimonie. Son style, malgré quelques négligences faciles à corriger, est habituellement pur, coulant, d'une clarté remarquable, et exempt de toute affectation, de toute prétention à l'effet; il s'anime et se colore parfois jusqu'à l'éloquence, sous l'impression de quelque sentiment vif. Son défaut est une tendance à la prolixité; il y a des phrases qui obligent le lecteur à tourner plusieurs feuillets avant de reprendre haleine. L'auteur devrait s'attacher à resserrer davantage l'expression de sa pensée, et se tenir en garde contre cette abondance un peu verbeuse. En résumé, la *Galerie des Contemporains illustres*, et cela est plus particulièrement vrai des derniers volumes, est l'œuvre d'un travailleur opiniâtre, d'un observateur sage et fin, d'un esprit éclairé, singulièrement impartial et indépendant, et cet ouvrage assure à M. de Loménie un rang distingué dans notre littérature.

En parcourant, sur la table finale, la nomenclature complète des hommes qu'une certaine notoriété de renommée a indiqués au choix du biographe, je n'ai pu me défendre d'abord d'une réflexion douloureuse. Parmi ces cent et quelques personnages, plus ou moins éminents, plus ou moins véritablement illustres, mais tous, en définitive, distingués à quelque degré, et ayant exercé de l'influence sur les générations, c'est à peine si l'on en compterait quatre ou cinq qui se soient agenouillés à nos autels, et qu'il nous soit permis de revendiquer comme des illustrations catholiques. Tous les autres sont au moins étrangers, quand ils ne sont pas hostiles à nos croyances. On peut reprocher à l'auteur de nous avoir fait la part trop petite; on peut lui demander si la chaire chrétienne, si notre glorieux épiscopat, à Cologne, à Bordeaux ou à Lyon, par exemple, si la tribune de la Chambre des Pairs, aujourd'hui brisée, mais encore frémissante des échos d'une voix si applaudie, ne lui auraient pas fourni des noms plus dignes de figurer dans sa galerie que ceux de tel et tel écrivain ou discoureur de circonstance. Nous pourrions surtout rap-

peler avec un légitime orgueil qu'il n'est pas aujourd'hui, dans le monde entier, une gloire à la fois aussi éclatante et aussi pure que celle du vénéré Pontife de l'Église romaine. Mais quand bien même il serait fait droit à quelques réclamations fondées, quand même le nombre de nos représentants serait doublé dans ce congrès général des illustrations contemporaines, ils n'y figureraient encore que pour une proportion bien exiguë. La science et le génie sont-ils donc contre nous, aussi bien que la politique? Sommes-nous en si imperceptible minorité parmi les natures d'élite, et n'est-ce pas là notre condamnation la plus humiliante, prononcée par le tribunal de l'esprit humain?

Je n'essaierai pas de nier un fait affligeant, dont il serait cependant facile d'atténuer la portée. Il suffirait de rappeler, comme je l'ai fait plus haut, cette révolte incessante de l'esprit et du cœur contre des doctrines qui marchent accompagnées de préceptes sévères, révolte excitée plus vivement encore par l'orgueil des intelligences qui se croient supérieures. On pourrait dire aussi que la renommée s'obtient souvent par des moyens que la pratique des vertus chrétiennes ne permet pas d'employer, que l'humilité l'évite avec autant de soin qu'on en met d'ordinaire à la rechercher, en sorte qu'on aurait tort de prendre le fait de la réputation acquise pour l'expression exacte du mérite. On pourrait faire observer de plus qu'une minorité d'hommes indissolublement unis par les liens d'une foi commune, et fermement attachés à une conviction, est plus imposante, malgré sa faiblesse numérique, qu'une agglomération tumultueuse et divisée où l'on n'est d'accord que par des négations, où l'on ne s'entend sur aucune affirmation positive. Mais, quelle que soit l'incontestable vérité de ces observations, à quoi bon nous y attacher? Nous n'en avons pas besoin pour envisager sans crainte l'hostilité de tant d'esprits éminents contre nos saintes croyances. Nous sommes accoutumés depuis dix-huit siècles à rencontrer de tels ennemis, et à les vaincre. Assurément il est déplorable de voir ainsi se déclarer contre nous la plupart des hommes distingués par la force ou la culture de l'intelligence; cela est triste pour eux, plus triste encore pour les masses que leurs enseignements séduisent, que leur exemple entraîne. Mais n'oublions pas que notre religion n'a pas été fondée par des savants ou des hommes de génie. A l'apogée de la civilisation romaine, il y avait aussi des esprits éminents dont la renommée impérissable a traversé tous les âges, poëtes, orateurs, philosophes,

grands politiques ; ce n'est pas d'eux que nous descendons. Nous sommes les fils des ignorants pêcheurs de la Judée, de quelques pauvres gens d'une province humiliée, et c'est notre gloire de les avoir pour ancêtres. Comme l'écrivait si énergiquement saint Paul à l'Eglise naissante de Corinthe : « Il n'y a pas parmi nous beaucoup de « sages selon la chair, beaucoup de puissants, beaucoup de nobles ; « mais Dieu a choisi ce qui est la folie du monde pour confondre les « sages, et ce qui était la faiblesse du monde pour confondre la force, « et ce qui était bas et méprisé, et ce qui n'est pas, pour détruire ce « qui est. » Prodigieuse hardiesse que le succès seul pouvait justifier en la marquant du sceau divin ; car le miracle ainsi proclamé s'est accompli ; il se perpétue tous les jours, et plus l'on vante les lumières des ennemis de l'Église, plus l'on rend hommage à cette force divine qui la soutient. L'humble pêcheur a triomphé de toutes les écoles d'Athènes, d'Alexandrie ou de Rome ; il a détrôné les Césars et demeure assis depuis dix-huit siècles dans leur pourpre. Aussi saluons avec joie le génie quand il s'incline devant nos autels, la science qui, à mesure qu'elle est plus complète et plus sincère, vient leur apporter chaque jour la confirmation de son témoignage ; mais souvenons-nous que nous n'avons besoin ni du génie ni de la science, et conséquemment ne nous troublons pas quand, nous les voyons s'égarer dans leurs voies.

Et de plus, hâtons-nous aussi de le dire, ce n'est pas le génie ou la science qui font la véritable grandeur de l'homme ; c'est la valeur morale. Or, la vertu, quelle que soit sa sublimité, est bien rarement célèbre ; elle est même d'autant plus sublime qu'elle est plus cachée. Le missionnaire, la Sœur de charité, l'humble Frère voué à l'enseignement du peuple, sont mille fois plus grands dans leur obscurité que ces hommes dont la foule glorifie la renommée. N'envions donc pas au monde ses illustrations ; nous avons sur tous les points de l'univers des milliers de héros dont on ne parle pas, dont aucun biographe ne retracera la vie, et qui honorent plus l'humanité que tous ces noms d'écrivains, d'orateurs, de poëtes, de guerriers, d'artiste ou d'hommes d'Etat, autour desquels on aura fait tant de bruit.

Alfred DE COURCY.

MARIE-BÉATRICE DE MODÈNE

FEMME DE JACQUES II ET REINE D'ANGLETERRE[1].

Jacques II avait passé son enfance et sa première jeunesse dans le château de Saint-Germain ; le souvenir de la mort de son père, les chagrins et les aventures qui avaient attristé le matin de sa vie, durent lui être péniblement rappelés à son retour dans ces mêmes lieux où il se retrouvait, au bout de vingt-huit ans, fugitif et survivant seul aux compagnons de sa première adversité. Sa mère, ses sœurs, ses frères étaient morts, ses filles l'avaient trahi. Le fils de sa sœur chérie, la princesse d'Orange, devenu son gendre, l'avait chassé du trône, et ceux qu'il aimait le mieux sur la terre, sa femme et son jeune fils, étaient enveloppés dans sa chute. Jacques supporta cependant tous ces malheurs avec une philosophie qui non-seulement surprit, mais offensa la noblesse française. On s'attendait à trouver dans le roi déchu les émotions d'un héros de tragédie ; on qualifia sa patience et son calme d'insensibilité, parce qu'on ne comprit pas la fierté et la réserve du caractère anglais. Jacques et sa femme auraient désiré vivre à Saint-Germain comme des personnes privées, mais on ne le leur permit pas [2].

La cour de Saint-Germain fut composée par Louis XIV sur le modèle de la sienne ; le roi et la reine exilés y trouvèrent tous les officiers d'une maison royale, les huissiers et les gardes prêts à les recevoir. Ces emplois furent bientôt remplis par les nobles émigrés anglais, écossais et irlandais, qui suivirent la fortune du roi Jacques et de sa femme. La fidélité de la maison de la reine fut remarquable.

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXI, p. 537.

[2] *Lettres de Mme de Sévigné.*

C'est un fait intéressant, que presque toutes les personnes qui étaient à son service demandèrent au prince d'Orange des passeports pour la suivre en France. Guillaume leur accorda les passeports, mais les mit hors la loi, en confisquant leurs biens. Des familles entières aimèrent mieux s'exiler que de prostituer leur fidélité à Guillaume et à Marie. Ce généreux dévouement ne se borna point aux membres de l'aristocratie catholique ; on rapporte des exemples d'une aussi noble fidélité dans des membres de l'église anglicane, et même dans les domestiques de la maison royale. Le vieux cocher de la reine, qui avait auparavant servi en cette qualité Olivier Cromwell, suivit sa maîtresse à Saint-Germain, fut rétabli dans son emploi, et continua à conduire sa voiture de parade jusqu'à sa mort, qui arriva dans un âge avancé. Les dames de la reine, obligées de rester en Angleterre avec leurs maris et leurs familles, comme lady Isabelle Wentworth et mistress Dawson, rendirent à leur maîtresse le service le plus important de tous en continuant de témoigner de sa pureté, lors même qu'il fut à la mode de la calomnier et de l'avilir. Elles imposèrent silence courageusement en plusieurs occasions à ses détracteurs.

Louis XIV alloua à Jacques et à Marie-Béatrice 50,000 livres par mois pour la tenue de leur maison. Ils firent d'abord des objections sur la quotité de cette somme ; mais elle fut, par la suite, insuffisante au soulagement de leurs pauvres émigrés. Jacques parut, à la première cour que le roi et la reine d'Angleterre tinrent à Saint-Germain, vieux et exténué par la fatigue et la souffrance. Mme de Sévigné s'exprime ainsi en parlant de Marie-Béatrice : « La reine d'Angleterre a des yeux qui ont pleuré, mais beaux et noirs ; un beau teint un peu pâle, la bouche grande, de belles dents, une belle taille et bien de l'esprit. Tout cela compose une personne qui plaît fort. »

Louis XIV désirait que la Dauphine, et les autres princesses et dames de la cour de France, fissent une visite de cérémonie à la reine d'Angleterre le jour qui suivit l'arrivée du roi Jacques ; mais ce fut une chose au delà de sa puissance. La Dauphine, craignant qu'on ne lui accordât pas un *fauteuil* en présence de Sa Majesté Britannique, feignit une indisposition pour s'affranchir de la politesse que *son beau-père lui prescrivait* envers ses hôtes. Elle garda le lit avec obstination pendant plusieurs jours. Madame, femme du frère du roi, disait qu'elle avait droit à *un fauteuil* à gauche, et qu'elle n'irait point si on ne le lui accordait pas. Les duchesses ne voulaient pas

non plus aller à Saint-Germain sans être assurées de leurs tabourets comme à Versailles. Monsieur boudait de son côté, parce que la reine ne l'avait pas *baisé*. Marie-Béatrice, quoique naturellement un peu hautaine, se conduisit avec beaucoup de bon sens en cette occasion : elle s'en remit entièrement à l'avis du roi de France, lui demandant de décider si les princes et les duchesses devaient être reçus suivant la coutume de la cour de France ou de celle d'Angleterre. « Dites-moi, dit-elle à Louis, comment vous voulez que cela soit ; je saluerai tous ceux qui vous conviendront, mais ce n'est pas l'usage en Angleterre que je *baise* aucun homme. » Le roi décida que l'on suivrait en tout l'étiquette française. Mme de Sévigné, quelques jours après, rapporte le fait important que « la reine d'Angleterre a baisé Monsieur, et, en considération de cet honneur, il consent à ne pas avoir de fauteuil en présence du roi Jacques, et à ne plus faire de plaintes au roi son frère. »

La Dauphine continuait toujours à faire des façons après que toutes les autres femmes avaient transigé avec leurs prétentions ; Marie-Béatrice résolut d'en finir et de lui faire la première visite. En entrant chez la Dauphine, la reine la voyant venir à sa rencontre ne put s'empêcher de lui dire : « Je croyais, Madame, vous trouver au lit. — Madame, répondit la Dauphine, j'ai voulu me lever pour mieux recevoir l'honneur que me fait Votre Majesté. » Quand, après avoir reconduit Marie-Béatrice à sa voiture, Louis XIV revint dans l'appartement de la Dauphine, il la loua vivement, dans le dessein évident d'insinuer à sa belle-fille allemande qu'elle devrait imiter un modèle aussi parfait de grâce et de dignité. Il ajouta : « Voyez comme une reine doit être. » Il vanta ses charmantes manières, son esprit, et exprima son admiration pour son courage dans le malheur et son amour passionné pour son mari. A dater de ce moment, il fut de mode à la cour de France de citer la reine exilée comme le type parfait de la grâce, de l'élégance, de la beauté et de la vertu. Le *grand monarque* l'avait dit, et ses décisions étaient sans appel. Les duchesses, qui, pour plaire à la Dauphine, avaient protesté que, si les réceptions de la cour de Saint-Germain n'étaient pas conformes aux usages de Versailles, rien ne pourrait les obliger à baiser le bord de la robe de la reine d'Angleterre, étaient prêtes maintenant à baiser ses pieds.

On raconte que Jacques, ennuyé de cette étiquette inflexible que deux reines espagnoles avaient introduite à la cour de France, dit un jour à Louis XIV : « Nous sommes résolus à ne plus avoir dorénavant de cérémonial. Je commencerai ce soir. » Cette proposition ne fut pas accueillie ; Jacques et Marie-Béatrice virent que, pour être traités selon leur rang, ils devaient se conformer aux préjugés reçus. La reine d'Angleterre comprit aussi la nécessité de se mettre bien avec Mme de Maintenon, et ce qu'elle lui dit lors de la première visite que celle-ci fit à Saint-Germain y réussit à merveille. Marie-Béatrice, l'ayant fait attendre quelques minutes, s'excusa gracieusement en exprimant son regret d'avoir tant perdu de sa conversation. Le compliment fut bien reçu, et la reine eut le bonheur de faire une impression favorable sur l'esprit de celle dont l'influence gouverna les dernières années du *grand roi*.

« Chacun, dit Mme de Sévigné, est content de cette reine ; elle a beaucoup d'esprit. Elle dit au roi en lui voyant caresser le prince de Galles : « J'avais envié le bonheur de mon fils, qui ne sent point ses « malheurs ; mais à présent je le plains de ne point sentir les caresses « et les bontés de Votre Majesté. » Tout ce qu'elle dit est juste et de bon sens. »

L'inquiétude qui remplissait le cœur de la reine exilée lorsqu'elle s'efforçait de gagner de la popularité à la cour de France se montre sans affectation dans la lettre suivante, adressée par elle à sa fidèle amie, la comtesse de Lichfield [1] :

« Saint-Germain, 21 janvier.

« Vous ne pouvez vous imaginer, chère lady Lichfield, combien j'ai été charmée de recevoir deux lettres de vous, si pleines de bonté. J'espère que vous ne me croyez pas déraisonnable à ce point de m'attendre à ce que vous laisserez votre mari et vos enfants pour venir près de moi. Je suis dans une trop triste situation pour désirer que mes amis me suivent s'ils peuvent rester dans leur pays. J'ai été bienheureuse d'apprendre de tous, et du roi en particulier, comme votre mari s'est bien conduit. Je ne doute pas qu'il ne continue à agir de même, et je suis sûre que vous l'encouragerez dans cette bonne disposition. Le roi est parfaitement content de lui, car il a eu pour faire

[1] Cette lettre inédite a été communiquée à miss Strickland par lady Bedingfield, qui descend en droite ligne de la comtesse de Lichfield.

ce qu'il a fait l'exemple et l'avis d'honnêtes gens qu'il peut très-bien suivre. Grâce à Dieu, je suis très-bien de santé, et j'ai la satisfaction de voir mon pauvre enfant croître visiblement chaque jour ; le roi est mieux qu'il n'a été depuis longtemps. Il ne m'en faut pas moins pour me rendre capable de supporter mes autres malheurs, qui sont si extraordinaires qu'ils touchent chacun de pitié dans ce pays, de façon qu'ils pleurent et prient continuellement pour nous. J'espère que Dieu entendra leurs prières et nous rendra heureux de nouveau ; mais aucun changement ne diminuera l'affection réelle que j'ai pour vous.

« M. R. »

Le roi et la reine d'Angleterre assistaient à la première représentation d'*Esther*. Marie-Béatrice était assise entre les deux rois, Louis à sa gauche et son mari à sa droite.

Les plaisirs fastueux de la cour de France ne pouvaient guère distraire deux cœurs remplis d'agitations et d'inquiétudes. Après un manifeste adressé par Jacques, le 4 janvier, à ses lords spirituels et temporels, quatre-vingt-neuf pairs, s'emparant du pouvoir législatif, chargèrent le prince d'Orange d'assembler une convention qui, à une majorité de deux voix seulement dans la Chambre des Lords, déclara le trône vacant par la fuite de Jacques en France. Le 6 février, une majorité de vingt voix proclama le prince et la princesse d'Orange roi et reine d'Angleterre [1].

La faible majorité par laquelle cette mesure fut adoptée prouve combien les partis étaient également balancés ; le roi Jacques recevait en même temps des avis de son vice-roi Tyrconnel, qui lui rappelait qu'il était encore le souverain de l'Irlande. Cédant aux prières instantes de ses sujets irlandais, Jacques résolut de se rendre dans ce royaume, et avec l'aide du roi de France il commença à faire les préparatifs de cette expédition.

Mais ce fut bien plutôt avec l'esprit d'un pieux pèlerin qu'avec celui d'un guerrier que Jacques se disposa à cette expédition. Il visita le couvent de Chaillot fondé par la reine sa mère, et où son cœur était déposé ; il pria pour le repos de son âme et demanda aux religieuses de l'assister de leurs prières dans son voyage.

A la demande de Marie-Béatrice, Louis XIV avait non-seulement

[1] *Journal de la Chambre des Lords*. Burnet. Macpherson.

pardonné à Lauzun toutes ses offenses passées, mais encore il l'éleva au rang de duc ; le roi Jacques, en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus en protégeant la fuite de la reine et de son fils, lui donna, la veille de son départ pour l'Irlande, l'ordre de la Jarretière ; la cérémonie eut lieu à Notre-Dame. Le collier de l'ordre, richement orné de diamants, était celui-là même qui avait appartenu à Charles Ier. Après la mort de ce monarque, et pendant l'époque qui suivit, il avait été confié aux soins de l'honnête Isaac Walton, qui le rendit fidèlement à Charles II.

Lauzun était au nombre des cent gentilshommes français qui servirent alors le roi Jacques comme volontaires. La petite armée de Jacques consistait en deux mille cinq cents émigrés anglais et écossais ; son trésor, en 400,000 couronnes que lui prêtait le roi de France. Louis le fournit de vaisseaux, et offrit de lui donner des troupes. Mais la répugnance de Jacques à employer des soldats étrangers fut insurmontable, et il répondit : « Je recouvrerai mes Etats avec mes propres sujets, ou je périrai dans cette tentative [1]. » Louis XIV fournit les équipages, les lits de camp, et une toilette magnifique pour l'usage personnel de son hôte. Au moment de le quitter, il ôta son épée et la lui présenta en disant qu'il espérait qu'elle serait heureuse. Des courtisans français, passionnés pour le théâtral, furent enchantés de cet incident romanesque, et parlèrent beaucoup d'Hector et d'Amadis. Le compliment d'adieu de Louis à son hôte fut brusque, mais exprimait une véritable bonté. « Le meilleur souhait que je puisse offrir à Votre Majesté, dit-il, est de ne la revoir jamais [2]. »

La séparation de Marie-Béatrice et de son mari fut déchirante. Ils semblaient se quitter pour ne plus se revoir sur la terre. Elle se retira le même jour, 28 février, avec son enfant, dans un couvent à Poissy, avec l'intention d'y passer tout le temps de l'absence de son mari. Mais Louis XIV ne lui permit pas de rester longtemps ensevelie dans la solitude ; il mit tout en œuvre pour la ramener à la cour. Elle quitta Poissy au bout de quelque temps et vint au couvent de Chaillot. C'est alors qu'elle forma une amitié spirituelle avec la supérieure et plusieurs des religieuses de cette communauté. Sa longue

[1] Mackintosh.

[2] *Dalrympe*. Dangeau. Mme de Sévigné.

correspondance avec ces pieuses femmes date de cette époque ; elle fut soigneusement conservée pendant un siècle et demi dans les archives du couvent, d'où elle a passé au dépôt des Archives de France. Toutes les lettres que nous extrayons de ce précieux recueil sont complétement inédites. Entre ces saintes amies, les personnes que la reine d'Angleterre préférait semblent avoir été Mme Catherine-Angélique Priolo, Mme Claire-Angélique de Beauvais, et Mlle Françoise-Angélique de Mesmes. Marie-Béatrice les appelle souvent *ses trois Angéliques*. Elle paraît avoir beaucoup aimé aussi celle qu'elle appelle *sa petite portière*, et lady Henriette Douglas, qui prit le nom de Marie-Paule à sa profession.

Marie-Béatrice finit par trouver qu'il était nécessaire aux intérêts du roi son mari qu'elle cédât aux désirs du roi de France en sortant de sa retraite, et en paraissant à quelques-unes des fêtes splendides qu'il destinait à son amusement. La sollicitude que ce prince montrait alors pour la distraire, et les marques de distinction dont il l'honorait, furent exagérées et interprétées comme les signes d'un sentiment plus vif. Mme de Maintenon, dit-on, sembla mal à l'aise et laissa paraître des symptômes de jalousie. Cependant, observe notre autorité, cette passion supposée pour la reine d'Angleterre n'avait d'autre fondement que la sympathie et les attentions innocentes que le roi ne pouvait manquer de témoigner à une princesse dont la vertu était reconnue par tout le monde[1]. Marie-Béatrice était en outre la fille adoptive de Louis, et quoiqu'il la traitât avec les hommages qu'on rend toujours en France à une femme belle et spirituelle, c'était surtout sa tendresse conjugale qui excitait son respect. « Elle était reine dans la prospérité, disait-il ; mais dans l'adversité c'est un ange[2]. »

Jacques, qui s'était embarqué le 7 mars à Brest, prit terre en Irlande le 12 ; reçu par le comte de Tyrconnel à la tête de quarante mille paysans, il fit à Dublin une entrée triomphale, et ses forces s'accrurent avec une telle rapidité que ceux-là mêmes qui avaient été les auteurs de la révolution lui faisaient des offres pour se rapprocher de lui. Ces premiers succès furent rendus vains par le manque d'argent. Jacques eut le tort de frapper de la monnaie de cuivre à laquelle il attacha la valeur nominale de l'argent, et il n'eut pas l'idée

[1] *Galerie de l'ancienne cour.*

[2] *Mme de Sévigné.*

de faire du papier-monnaie. Marie-Béatrice, sachant la situation gênée de son mari, supplia instamment son ami le roi Louis de lui fournir de l'argent; mais Louis ne pouvait ni ne voulait prodiguer de grosses sommes pour la guerre d'Irlande. Il était prêt à arranger d'une façon magnifique l'intérieur de la reine, mais il fallait qu'il payât aussi son palais de Versailles. Il renvoyait donc tout ce qui regardait les affaires publiques à ses ministres. La pauvre reine tourna alors ses sollicitations de ce côté, et à la fin ses supplications déterminèrent Seignelay à envoyer un secours insuffisant, quoique bien reçu, d'armes et d'argent à son mari. Marie-Béatrice est nommée, pour la première fois, dans les affaires publiques, à l'occasion du secours qu'elle donna aux pauvres champions du roi en Ecosse, en mettant en gage une partie de ses bijoux; elle en envoya le produit à Dundee pour acheter des armes et des munitions. Ce secours le mit en état de faire un effort heureux. Il réunit les clans autour de l'étendard du roi Jacques, et le 18 juillet il défit les forces de Guillaume, près de Mackay; il s'empara de l'étendard hollandais, mais tomba mortellement blessé au moment de la victoire. La cause du roi Jacques en Ecosse tomba avec lui. La reine fit de vains efforts pour conserver dans ce pays les intérêts du roi son mari en écrivant à ses anciens amis d'Ecosse, et en envoyant des agents pour fomenter des complots en sa faveur.

A cette époque, Marie-Béatrice prit le rôle qui lui était si peu ordinaire de femme politique; les ministres de Jacques furent étonnés de la finesse de ses observations, de son bon sens et de son application. Elle était infatigable dans ses efforts pour mettre la cour de France dans ses intérêts, et chaque fois que quelque heureuse nouvelle lui arrivait d'Irlande elle s'empressait d'en faire part à ses pieuses amies. Aucune des lettres que Marie-Béatrice adressait à cette époque à son mari n'a été conservée, mais voici une de celles qu'elle écrivit à lord Tyrconnel; elle est vraiment touchante par le tendre amour qu'elle y montre pour son mari.

La reine Marie-Béatrice au comte de Tyrconnel[1].

« Saint-Germain, 5 avril 1690.

« Voici ma troisième lettre depuis que je n'ai reçu de vos nou-

[1] Tirée du *Fac-Simile autographe de Netherclift*, d'après l'original que possède lord Clifford.

velles, mais que je ne vous en écrirai pas très-long, celui qui vous la porte connaissant bien mes sentiments, ou plutôt toutes les pensées de mon cœur ; car j'ai été si heureuse de rencontrer quelqu'un à qui je pusse parler franchement que je lui ai ouvert mon cœur, et je lui en ai dit plus que je ne voudrais en redire maintenant à personne. Je m'en rapporte donc à lui pour vous dire tout ce dont nous avons parlé, car je n'ai pas de secrets pour vous. Il faut seulement que j'ajoute une chose : c'est de vous prier d'avoir soin du roi, et ne pas le laisser trop s'encourager des bonnes nouvelles qu'il apprendra ; car je ne crains rien tant que son départ trop prompt pour l'Angleterre, ce qui serait dangereux pour lui et désavantageux pour les personnes de notre parti. Je lui ai écrit une longue et déraisonnable lettre pour lui dire mon avis, et j'ai prié lord Dover de le lui répéter ; car il n'est pas probable que j'aie jamais une occasion aussi sûre pour lui écrire. Je vous en prie, rappelez-lui souvent (au roi) de prendre garde à sa personne, si ce n'est à cause de lui personnellement, au moins pour moi, pour mon fils et pour tous nos amis, qui sont perdus si quelque malheur lui arrive. Je n'ose pas me laisser aller sur ce sujet, j'en suis trop pleine. Je sais que vous aimez le roi, je suis sûre que vous êtes mon ami, et c'est pourquoi je n'ai pas besoin de vous en dire davantage ; mais je ne puis finir ma lettre sans vous dire que jamais dans ma vie je n'ai eu d'amitié plus vraie ni plus sincère pour personne que celle que j'ai pour vous.

« M. R. »

Les efforts constants de la tendre épouse de Jacques parurent un moment donner la victoire à la cause de son mari ; l'argent que lui avait procuré la vente d'une partie de ses bijoux fut d'un grand secours au roi Jacques, et la flotte qu'elle avait demandé à Seignelay d'envoyer dans le canal Saint-Georges battit Herbert, l'amiral de Guillaume, et amena quelques troupes à Jacques. On raconte que d'Avaux, le ministre français qui était auprès de ce prince, lui disant avec joie cette bonne nouvelle, et comment les Français avaient battu les Anglais : « C'est donc pour la première fois, » répondit le royal marin avec une explosion involontaire du sentiment national. Tourville, contre-amiral français, défit encore une fois la flotte anglaise à Beachy-Head, les 1er et 2 de juillet. Tout semblait favoriser Jacques, quand le prince d'Orange, s'apercevant qu'il fallait en finir par un

grand coup, livra bataille au roi le 1er juillet, auprès de la Boyne. La position de Jacques était bonne, mais Guillaume avait deux fois plus de troupes que son beau-père, et il le mit complétement en déroute. Tyrconnel eut le tort de céder aux craintes que la pauvre reine ne cessait de lui communiquer dans ses lettres, et le 20 juillet Jacques et ses deux fils, Berwick et Tyrconnel débarquèrent à Brest.

Quelque vive que fût la douleur de Marie-Béatrice en apprenant la fin de cette expédition commencée sous de si heureux auspices, quelque violent qu'eût été le choc de ces mauvaises nouvelles, venant après les réjouissances que le faux bruit d'une victoire avait fait faire à Paris, la joie de la reine en revoyant son mari sain et sauf, après dix-huit mois d'absence, fut très-vive ; elle ne la dissimula pas. Jacques, qui avait laissé son fils aux bras de sa nourrice, retrouva un beau petit garçon, vif et gai, qui le salua du nom de père, et que sa grâce et sa vivacité rendaient l'idole des émigrés anglais.

Le roi Jacques et sa femme ne regardaient pas la bataille de la Boyne comme le coup mortel de leur cause. Ils avaient, depuis lors, reçu des assurances de secours de la part d'amis fidèles en Angleterre, et tant d'ouvertures de repentir de personnes prêtes à abandonner Guillaume et Marie que Jacques déclare que son principal motif en quittant l'Irlande fut de prendre avec Louis XIV des mesures pour un débarquement en Angleterre. Mais Louis était trop mécontent du résultat de l'expédition d'Irlande pour être disposé à assister son hôte dans aucun projet. A toutes les demandes de Jacques on répondait par force politesses ; tous les princes, le roi lui-même lui rendaient des visites, mais jamais on ne voulait lui laisser demander des secours militaires. Jacques s'écria une fois, en répondant aux compliments évasifs de Louis XIV, qu'il était né pour être le jouet de la fortune [1]. Voici ce que sa femme écrivait à son amie Angélique Priolo, religieuse de Chaillot, à propos de toutes ces visites cérémonieuses et affligeantes par leur résultat.

« A Saint-Germain, ce mardi.

« Il est certain, ma chère mère, que j'ai eu de grandes visites à faire et à recevoir. Je les finirai demain par celle de Mme de Chartres, à Versailles, et j'espère que nous aurons ensuite un peu de repos en-

[1] *Dalrymple.*

semble la semaine prochaine. En vérité, j'en ai besoin, et pour l'âme et pour le corps. Ce que vous dites de ce repos dans votre dernière lettre est admirable, mais il me semble que plus je le cherche moins je le trouve. Peut-être est-ce que je le cherche avec trop d'inquiétude, ou plutôt que je le cherche où il n'est pas ; cependant je suis convaincue que c'est en Dieu seul qu'on le trouve, et je ne désire même pas le trouver hors de lui. . . . . »

Les exilés de Saint-Germain, malgré le peu d'encouragement qu'ils trouvaient auprès du roi de France, continuèrent à entretenir des correspondances avec plusieurs personnages importants de la cour de Guillaume, comme Godolphin et Marlborough. Cette vie d'inquiétude et d'intrigue n'était variée que par quelques visites à Louis XIV dans ses palais de Versailles, de Marly et de Fontainebleau. Le plus grand plaisir de Marie-Béatrice était de passer un jour ou deux avec ses amies de Chaillot.

Vers la fin de 1691, elle se vit, après un intervalle de quatre années prête à devenir mère encore une fois. Son mari fut si heureux de cet événement qu'il parut presque consolé de la perte de ses trois couronnes. Il existe une lettre fort amusante de lady Bulkeley adressée à cette époque aux religieuses de Chaillot pour excuser la reine de ne pas aller, suivant sa promesse, leur faire une visite à la fin de novembre. Au moment où, après avoir tout mis d'abord sur le compte d'une rage de dents et des craintes que le roi avait que la reine ne prit froid, elle ajoutait: « J'espère qu'elle se prépare à nous faire un autre plaisir *très-agréable*, qui nous fera supporter le chagrin d'une trop longue absence, » il paraîtrait qu'alors la reine lut sur l'épaule de sa suivante, et, voyant que la dame allait dire le secret autant que son mauvais français le lui permettrait, l'arrêta pour le dire elle-même, et son secrétaire termine en ces mots : « Je finis ma lettre pour laisser la place à une plume plus noble et plus parfaite. Si vous tournez la page, vous serez consolées. » Et, le feuillet suivant, la reine donne à ses amies tous les détails relatifs à sa situation[1].

Pendant la grossesse de la reine, les offres venues de la Grande-Bretagne furent si explicites et si décisives que Louis XIV consentit à donner une flotte à Jacques pour passer en Angleterre. Le 21 avril

[1] Voir les lettres conservées aux Archives de France.

il partit pour Caen, et de là pour La Hogue. Il attendit quatre semaines le vent favorable pour passer en Angleterre, et fut enfin témoin du combat naval de La Hogue, où la flotte française fut entièrement détruite. On raconte que, voyant l'admirable effet de ses tactiques navales contre ses alliés, il s'écria : « Ah ! s'ils avaient donc Pepys à bord ? » Mais quand il vit les matelots anglais grimper le long des vaisseaux français, il se mit à crier, dans un transport d'enthousiasme : « Oh ! mes braves Anglais, mes braves Anglais[1] ! »

Il resta encore trois semaines à La Hogue, après avoir été témoin de l'anéantissement de ses espérances. Rien ne pouvait l'arracher à la stupeur léthargique dans laquelle il était tombé, pas même les lettres et les messages de sa pauvre femme, qui attendait sa délivrance à chaque instant et le suppliait de revenir près d'elle. En vain lui remontrait-elle de quelle importance la naissance de son enfant allait être pour prouver la légitimité de son fils, Jacques ne revint que le 21 juin ; heureusement que sa femme s'était trompée d'un mois. En attendant son mari, la reine laisse voir à ses amies de Chaillot combien son long retard la chagrine, et elle leur écrit entre autres ces lignes touchantes :

« 14 juin 1692.

« Que vous dirai-je, ma mère chérie, ou plutôt que ne me diriez-vous pas, si nous pouvions être un petit quart d'heure dans les bras l'une de l'autre? Je crois pourtant que ce temps serait entièrement passé en larmes et en soupirs, et que mes yeux et mes sanglots vous en diraient plus que ma bouche ; car, en vérité, qu'y a-t-il, après tout, que puisse dire l'amitié dans l'état où je suis? . . . . »

Jacques était si persuadé, à cette époque, qu'il était né pour accomplir une destinée malheureuse, dans laquelle tous ceux qui tenteraient de l'aider seraient enveloppés avec lui, qu'il adressa cette lettre à Louis XIV.

« Ma mauvaise étoile a influé sur les armes de Votre Majesté, toujours victorieuses, excepté lorsqu'elles combattent pour moi. Je vous supplie donc de ne plus vous intéresser à un prince aussi malheureux, mais de me permettre de me retirer avec ma famille dans quelque coin du monde où je puisse cesser d'interrompre le cours de la prospérité et de la gloire de Votre Majesté[2]. »

[1] *Dalrymple.*

[2] *Introduction à l'Histoire de Charles-Edouard*, par M. Amédée Pichot.

Louis ne céda pas à la proposition généreuse de son cousin humilié, et le Ciel réservait encore quelques bonheurs au roi tombé. Le 28 juin, Marie-Béatrice mit au monde une fille, dans le château de Saint-Germain, en présence des princesses et des grandes dames de la cour de France, excepté la Dauphine, qui se mourait, ainsi que des dames anglaises et des autres partisans du monarque exilé.

L'état d'apathie dans lequel le roi Jacques était resté depuis la bataille de La Hogue céda à de plus vives émotions quand il vit la petite princesse. Il la salua avec une explosion d'affection paternelle, et lui prodigua les plus tendres caresses. Quand elle fut habillée il la présenta à la reine avec ces mots touchants : « Voyez ce que Dieu nous a donné pour être notre consolation dans notre exil[1]. » Il l'appela sa consolatrice, parce que, disait-il, il avait maintenant une autre fille qui n'avait jamais péché contre lui. Louis XIV revint exprès du siége de Mons pour être le parrain de l'enfant nouveau-né, et Élisabeth-Charlotte, duchesse d'Orléans, fut sa marraine. Elle reçut le nom de Louise-Marie.

VII

Un intervalle de repos et même de bonheur domestique suivit la naissance de *la consolatrice*, ainsi que Jacques II appelait l'enfant de son adversité. Marie-Béatrice, quoique privée de la pompe et du pouvoir de la royauté, et reine de nom seulement, était certainement plus heureuse dans sa cour fictive de Saint-Germain qu'elle ne l'avait été quand, mère sans enfants et femme délaissée, elle vivait au milieu des splendeurs de Whitehall. Elle avait maintenant deux des plus beaux enfants du monde, et elle possédait sans partage l'affection d'un mari que ses malheurs lui rendaient encore plus cher. Comme le lierre fidèle, elle semblait s'attacher plus étroitement au chêne battu par la tempête, dont la tête se dépouillait, que lorsqu'il s'élevait dans sa vigueur majestueuse. Jacques avouait aussi qu'il n'avait jamais connu le véritable bonheur jusqu'à ce que, rendu sage par les chagrins, il eût appris entièrement à apprécier les vertus et le dévouement de sa femme. Il ne la regardait plus seulement avec amour, mais avec vénération, et il faisait la principale occupation de sa vie de racheter par les plus tendres attentions les douleurs que ses anciennes folies avaient causées à son

[1] *Mémoires sur Marie de Modène*, par une religieuse de Chaillot.

cœur. Il savait que Louis XIV lui enviait la possession de ce vrai trésor, et il avait coutume de dire, comme Jacob, qu'il comptait pour rien ses souffrances en ayant une telle compagne pour l'aider à les supporter. Heureux dans cette union parfaite, le roi et la reine tâchaient de se résigner à la volonté de Dieu, dont ils bénissaient la main dans leurs revers.

Le château de Saint-Germain est resté à l'extérieur à peu près dans l'état où il était lorsque Jacques II et Marie-Béatrice y habitaient; mais l'intérieur est bien changé. La grande salle où le roi et la reine exilés recevaient Louis XIV et tous les princes et princesses de sa cour sert maintenant d'atelier de tailleur aux détenus militaires.

Une partie des appartements du roi et de la reine est restée intacte. Le cabinet du roi Jacques, avec ses panneaux gros vert et or, et sa corniche richement sculptée, montre les tristes restes d'une splendeur détruite. Il ouvre par des portes vitrées sur le grand balcon qui entoure le château, et domine un paysage charmant et très-étendu. C'était là que le roi tombé se retirait pour lire et écrire; cette pièce communiquait par un escalier de service avec la chambre de la reine. Dans une des antichambres il y a une petite fenêtre carrée qui donne sur le cabinet du roi, de façon que quelqu'un caché dans cet endroit pouvait voir le roi et surveiller tous ses mouvements. Une anecdote relative à cette fenêtre m'a été racontée par une dame dont l'arrière-grand'mère, mistriss Plowden, faisait partie de la maison de la reine Marie-Béatrice. Les enfants de mistress Plowden vivaient avec elle dans le palais de Saint-Germain, et elle trouvait quelquefois nécessaire, par manière de punition, d'enfermer sa petite fille Marie, gentille enfant de quatre ans, dans l'antichambre conduisant de son appartement à l'escalier de service de la reine; mais la petite fillette obtenait toujours sa délivrance en grimpant à la fenêtre qui donnait sur le cabinet du roi, et en tapant à la vitre jusqu'à ce qu'elle parvînt à attirer son attention. Alors, montrant sa figure en larmes, et joignant les mains dans l'attitude de la supplication la plus pressante, elle criait d'une voix lamentable : « Ah! Sire, envoyez-moi chercher. » Jacques, quoique gravement occupé, se rendait toujours à la demande de la petite suppliante, car il aimait beaucoup les enfants; et quand mistress Plowden entrait ensuite chez le roi avec la reine, elle était sûre de trouver sa prisonnière enfer-

mée avec le roi, assise à ses pieds ou quelquefois sur ses genoux. A la fin elle dit au roi : « Je ne sais pas comment cela se fait, mais chaque fois que ma petite fille est méchante, et que je l'enferme dans l'antichambre, Votre Majesté lui fait l'honneur de la faire amener dans son cabinet. » Jacques se mit à rire de tout son cœur, et, lu montrant la fenêtre, expliqua le mystère.

Il était heureux que Jacques et la reine aimassent les enfants, car leur demeure à Saint-Germain était pleine des jeunes familles de leurs nobles amis, qui, ayant abandonné leurs maisons et leurs terres par attachement pour eux, n'avaient plus alors d'autre demeure. Il y avait les enfants Midleton, Hay, Dillon, Bourke, Strickland, Plowden, Stafford, Sheldon, et beaucoup aussi d'enfants protestants. On les voyait jouer ensemble dans les parterres en très-bonne intelligence, ou bien ils formaient une cour et une garde au petit prince, dont ils étaient les compagnons. Ces jeunes Jacobites étaient l'objet du plus tendre intérêt pour le roi et la reine exilés, qui, lorsqu'ils se promenaient sur la terrasse, les avaient toujours autour d'eux et semblaient les parents de cette nombreuse famille.

Il y avait encore d'autres émigrés pour lesquels le roi et la reine ne pouvaient faire que bien peu en proportion de leurs besoins. La ville de Saint-Germain et son voisinage étaient remplis de familles jacobites, écossaises, anglaises et irlandaises, qui avaient tout sacrifié pour le rétablissement du roi Jacques, et réduites, pour la plupart, à la dernière misère. La patience avec laquelle ils supportaient les souffrances que leur fidélité leur causait perçait le cœur de ce prince infortuné.

Marie-Béatrice et lui s'imposaient les plus rigoureuses privations pour pouvoir subvenir aux besoins de ces familles. Le roi Jacques avait l'habitude d'appeler, de temps en temps, dans son cabinet, quelques-uns de ces indigents de tous les rangs, trop discrets pour lui demander du secours, et il leur distribuait, enveloppées dans de petits morceaux de papier, cinq, dix, quinze ou vingt pistoles, plus ou moins, suivant le mérite, le rang ou le besoin de chacun [1].

Le petit prince et sa sœur, aussitôt qu'ils furent en âge de comprendre les souffrances des familles jacobites, consacraient à leur

[1] *Souvenirs de Jacques II*, par Nairnes, dans les papiers des Stuarts de Macpherson.

soulagement tout leur argent de poche. La princesse, dès sa plus tendre enfance, payait l'éducation de plusieurs filles d'émigrés, protestantes comme catholiques, et rien ne pouvait la décider à toucher à l'argent qu'elle destinait à cette usage, même pour acheter des poupées. Elle ressemblait beaucoup à sa mère de visage et de caractère, avec cette différence qu'elle était plus énergique.

Marie-Béatrice partageait tout le chagrin qu'éprouvait Jacques de la nécessité de congédier les troupes qui formaient sa maison militaire, composée des gentilshommes dévoués dont la loyauté inutile s'était attachée à lui dans sa chute, et qui mouraient de faim pour lui en terre étrangère.

Pendant cette *désolante réforme*, ainsi que Marie-Béatrice appelait la réduction de la maison militaire de son mari à Saint-Germain, une scène touchante eut lieu entre le roi Jacques et le reste des braves compagnons de Dundee : voici comment elle nous est racontée par Dalrymple.

« C'étaient cent cinquante officiers, tous de noble naissance, attachés à leurs chefs, et se faisant gloire de leurs principes politiques. Se sentant à charge au roi Jacques, dont les ressources pouvaient à peine suffire aux malheureux qui ne vivaient absolument que de ses aumônes, ils demandèrent à ce prince de les laisser former une compagnie de volontaires, ne réclamant point d'autre faveur que la permission de choisir leurs officiers ; Jacques y consentit. Ils se rendirent à Saint-Germain pour qu'il les passât en revue avant d'être incorporés dans l'armée française. Peu de jours avant de partir, ils se revêtirent d'uniformes empruntés à un régiment français, et se réunirent dans un endroit par lequel le roi devait passer en allant à la chasse. En les voyant Jacques demanda qui ils étaient, et fut très-surpris d'apprendre que c'étaient les mêmes qui, dans un costume plus en rapport avec leur rang, étaient venus la veille causer avec lui à son lever. Le jour où il en fit la revue, il passa le long des rangs, écrivit de sa main sur son carnet le nom de chaque gentilhomme, et les remercia chacun en particulier ; puis, se mettant devant le front du corps de troupe, il les salua en se découvrant. En s'en allant, il se retourna, les salua encore une fois, et fondit en larmes. Le régiment se mit à genoux, ils inclinèrent tous la tête, puis se relevant ils passèrent devant lui avec tous les honneurs militaires. »

Un de ces braves gentilshommes, le capitaine Ogilvie, était l'auteur d'un des premiers chants jacobites écossais ; c'est en même temps l'un des plus touchants.

« C'est pour notre roi que nous avons quitté les rives de la belle Ecosse. C'est pour notre roi que nous ne reverrons plus jamais la terre irlandaise, ma chère, nous ne reverrons plus la terre irlandaise.

« Maintenant tout ce que peut faire un homme a été fait, et tout a été fait en vain. Mon amour, mon pays, adieu ! car il faut que je traverse la mer, ma chère ! il faut que je traverse la mer !

« Il tourna tout à l'entour sur la rive irlandaise ; il donna une secousse à ses rames, et dit : Adieu pour toujours, mon amour ! adieu pour toujours !

« Le soldat revient de la guerre, le marchand repasse la mer ; mais moi j'ai quitté mon amour, et jamais je ne le reverrai, mon amour ! jamais je ne le reverrai !

« Quand le jour est passé et que la nuit est venue, que chacun est enseveli dans le sommeil, je pense à ce qui est là-bas, pendant la longue nuit, et je pleure, ô mon amie ! pendant la longue nuit je pleure ! »

La conduite de cette nouvelle brigade écossaise, tant en Espagne qu'en Allemagne, excita l'admiration de toute l'armée française, et, comme nous le raconte Dalrymple, elle fournit une des plus belles pages de l'histoire de la chevalerie moderne.

Vers la fin de 1693, Marie-Béatrice souffrit beaucoup de calculs dans le foie, et cette maladie continua à la tourmenter de temps en temps le reste de sa vie. Parfois les douleurs étaient si vives qu'elle ne pouvait pas même supporter le mouvement de la voiture. C'est en cette occasion qu'elle adresse ces lignes à son amie Angélique Priolo :

« L'homme propose et Dieu dispose. Vous me le dites tous les jours, ma chère sœur, et j'en éprouve à présent la vérité en me voyant forcée de rester ici pour passer cette grande fête au lieu d'aller la célébrer avec nos chères sœurs à Chaillot, comme je me proposais avec plaisir de le faire. Mais il faut prendre patience, puisqu'il n'y a pas de remède ; car, quoique je ne souffre pas maintenant comme j'ai souffert, il me reste encore quelques douleurs. »

Le tendre dévouement de Marie-Béatrice lui faisait remplir le rôle

d'un ange consolateur auprès de son mari rongé par la douleur ; mais les pénitences et les austérités perpétuelles auxquelles il se consacrait, en réagissant sur sa santé, paraissent avoir contribué à appesantir son esprit. Comme son ancêtre, Jacques IV d'Ecosse, il portait une chaîne de fer sous ses vêtements et s'infligeait une quantité d'autres mortifications [1].

Jacques et Marie-Béatrice se diposaient à faire une visite à la cour de France quand un exprès vint de la part de Louis XIV apprendre à Jacques la mort du frère unique de la reine, François II, duc de Modène, qui succomba le 6 septembre, à Gossuolo, à l'attaque compliquée de plusieurs maladies, dans la trente-quatrième année de son âge. Jacques n'apprit que le soir ces tristes nouvelles à sa femme, qui en fut vivement affligée. Tous les amusements de la cour de France furent suspendus pendant quelques jours, par déférence pour la douleur de la reine, et elle reçut des visites et des lettres de condoléance de tous les membres de la famille royale.

Comme le frère de Marie-Béatrice mourait sans enfant, la reine d'Angleterre aurait succédé à ses domaines, si l'ordre d'investiture n'avait favorisé les mâles même les plus éloignés. Son oncle Renaud hérita donc du duché, sans opposition, et obtint la permission de quitter le chapeau de cardinal pour épouser la princesse Charlotte-Félicité, fille aînée de Jean-Frédéric, duc de Brunswic-Hanovre, sa cousine au dix-neuvième degré. Marie-Béatrice pensa cependant que, quoique son fils et elle fussent exclus de la succession du duché, elle avait droit, comme héritière naturelle, à toutes les propriétés personnelles de son frère, et elle fit exposer sa réclamation au Pape par le comte de Perth.

Malheureuse en toutes choses, elle n'obtint rien que la malveillance de son oncle, et il s'ensuivit une grande froideur entre ces personnes qui avaient dû être si tendrement unies par les liens de l'affection naturelle. Le duc Renaud se joignit à la ligue germanique, ce qui, à cause de son opposition à la restauration de la branche mâle des Stuarts sur le trône d'Angleterre, augmenta encore le mauvais vouloir entre eux. Cependant lorsque, quelques années après, Modène fut occupée par l'armée française et souffrit tous les maux de la guerre, Marie-Béatrice, oubliant les torts que son oncle avait

[1] *Manuscrit de Chaillot.*

eus envers elle, agit comme l'amie de ses pauvres compatriotes, en suppliant elle-même le roi de France et ses ministres de donner quelque soulagement à leurs souffrances. Louis XIV était trop exaspéré contre Renaud de Modène pour intervenir dans les mesures de son général, le duc de Vendôme, à la discrétion duquel le ministre de la guerre remettait tout ce qui regardait Modène. Marie-Béatrice adressa alors cette lettre de supplications au duc de Vendôme :

« Mon cousin,

« Je suis si persuadée de votre amitié pour moi, et du désir que vous avez de faire plaisir à chacun autant que vous le pouvez, que je ne puis m'empêcher de vous écrire un mot en faveur du malheureux pays où je suis née, et où vous êtes maintenant à la tête des armées du roi.

« Le gouverneur de Modène, ou ceux qui gouvernent pour lui en son absence, ont envoyé ici un homme pour faire connaître aux ministres du roi le triste état dans lequel est réduit cette malheureuse ville et tout le pays d'alentour. Je n'ai pu le voir ; mais on m'a dit que personne ici ne peut se mêler de cette affaire, et que le roi doit en laisser le soin à ses généraux, qui avec les intendants décident tout ce qui regarde cette ville. Cet homme a donc fait un voyage inutile, et c'est pourquoi je m'adresse à vous pour vous supplier de toute la force de mon âme d'être favorable à ces pauvres gens, sans compromettre cependant les intérêts du roi, qui ne sont pas moins chers à mon cœur que les miens, et que je mets au-dessus de tous sur la terre. M. l'intendant Boucha m'assure (il vous rendra le même témoignage) de la bonne volonté de ces pauvres gens pour les Français, auxquels ils sont prêts à donner tout ce qu'ils ont ; mais ils ne peuvent pas donner plus qu'ils n'ont, et c'est pourtant ce qu'on leur demande. Enfin, mon cousin, je remets cette affaire à votre justice et à votre bonté, et je suis persuadée que vous ferez tous vos efforts pour sauver ce pauvre pays, si cela se peut sans nuire au service du roi ; car je répète que je ne demande ni ne désire même rien à ce prix. Je vous prie de croire à toute l'estime et à toute l'amitié qu'a pour vous [1]

« Votre affectionnée cousine,

« MARIE R. »

(*La suite au numéro prochain.*)

[1] Delort. *Voyage aux environs de Paris.*

MISSION DE MADAGASCAR.

En tout autre temps les lettres que nous devons publier auraient vivement intéressé nos lecteurs. Aujourd'hui, malgré tant de graves préoccupations, nous ne craignons pas de les leur présenter. Il est bon de penser aussi au sort de ceux de nos frères qui sont allés porter si loin la lumière de l'Evangile. Prions pour eux et unissons nos efforts pour que les révolutions de la mère-patrie ne soient point fatales aux progrès de leurs travaux !

Copie d'une lettre du préfet apostolique de la mission de Madagascar.

Madagascar, 21 mai 1847.

Monsieur, j'ai un devoir bien douloureux à remplir envers vous ! Certes, si j'avais à écrire à une famille sans religion, je n'oserais presque le faire, parce qu'elle serait inconsolable ; mais ce qui me rassure, c'est que je m'adresse à une famille chrétienne et pieuse, qui ne met pas ses espérances sur cette misérable terre, mais bien dans la céleste patrie. Vous avez cependant des entrailles de père, et la nature ne renonce jamais entièrement à ses droits ; aussi avez-vous besoin dans cette circonstance de vous armer de courage pour supporter le malheur que vous avez à déplorer. Hélas ! vous le dirai-je ? notre cher abbé Teyssier n'est plus de ce monde : il est allé recueillir dans le ciel le mérite de ses vertus et de son dévouement apostoliques ! C'est un grand malheur pour vous, qui perdez le meilleur des fils ; c'est un grand malheur pour la mission, qui perd le meilleur de ses ouvriers ; un grand malheur pour moi, qui perds le meilleur de mes amis et de mes collaborateurs. Mais c'est un bonheur pour lui : la solidité de ses vertus, l'ardeur de son zèle, sa résignation, son dévouement sans bornes, la piété avec laquelle il s'est préparé à son passage à l'éternité, tout nous prouve que c'était une âme privilégiée de Dieu, et qu'elle jouit dans le ciel du bonheur des élus. Ainsi, plaignons notre sort, mais ne le plaignons pas ; imitons ses vertus, et nous le retrouverons un jour dans le ciel sans crainte de jamais nous séparer.

Notre cher abbé avait d'abord supporté facilement les premières fièvres qu'il eut à *Nossi-Bé*, au commencement de l'année passée : peu de mois après il se portait très-bien ; mais malheureusement il ne prenait pas

assez de précautions. Il se livrait aux courses apostoliques avec trop d'ardeur : il eut peut-être tort de ne pas suivre les prescriptions que je lui donnais pour éviter les dangers de la maladie. Il comptait trop sur sa vigoureuse constitution. Vers la fin de l'année il eut de fortes attaques de fièvres, mais je le guéris assez vite avec la quinine. Alors nous partîmes pour Bourbon, pour aller de là à Sainte-Marie : la traversée lui fit un très-grand mal. Arrivés à Bourbon, je le mis entre les mains d'un médecin, mais il ne trouva aucune amélioration. Je partis au commencement de janvier pour venir à Sainte-Marie ; il voulait me suivre mais je l'engageai à attendre, ce qu'il fit. Cependant, au mois de mars, impatient de me joindre, il voulut s'embarquer, malgré les observations qu'on lui faisait à Bourbon. Il arriva ici dans un état désespéré. Assisté par un médecin, par les sœurs hospitalières, il a reçu tous les secours possibles, mais tout a été inutile ; la dyssenterie s'était jointe à la fièvre pour rendre la maladie tout à fait incurable. Il a reçu tous les sacrements avec la plus vive piété, et a conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment. Sa précieuse mort est arrivée le jour de Pâques, à trois heures du matin. Quoique pouvant à peine me traîner par le coup terrible qui me frappait, je réunis cependant assez de courage pour faire la sépulture l'après-midi, avec un grand concours d'Européens et de Malgaches. J'ai écrit à Bourbon pour demander une pierre sépulcrale avec une inscription, et je ferai un tombeau quand je l'aurai reçue. Prions pour lui, il priera pour nous. Je vous envoie une lettre qu'il vous écrivait, mais qui n'a pas été terminée. Votre bien dévoué serviteur.

Signé : DALMOND, préfet apostolique.

Copie d'une lettre de feu l'abbé Jean-Marie Teyssier, missionnaire à Madagascar, né à Marlhes (Loire), décédé à Sainte-Marie, le saint jour de Pâques 1847.

Mes bien chers parents, vous vous imaginez peut-être que je ne suis plus du nombre des vivants ; peut-être M. le curé a-t-il déjà inscrit mon nom dans son nécrologe ; qu'il l'efface bien vite. Qui vous a dit, Monsieur le curé, que je n'étais plus de ce monde ?... Il est vrai, chers parents, que depuis plus d'une année je n'ai pas souvent pris la plume pour m'entretenir avec vous ; mais votre souvenir a-t-il cessé de m'accompagner, et mon cœur de vous aimer de toutes ses forces ? Assurément non ; il y aurait bien d'ailleurs quelques moyens d'excuser mon long silence à votre égard. Le soleil brûlant de Nossi-Bé, la fièvre, la maladie, et puis quelque peu de paresse aussi, doivent assurément me rendre moins coupable à

vos yeux. Au reste, plusieurs d'entre vous, soit dit en passant, n'ont pas le droit de se montrer bien difficiles à accueillir mes excuses. Combien de lettres m'avez-vous écrites? Peut-être auront-elles fait naufrage, car il est bien vrai que je n'en ai pas reçu long comme le bout de mon oreille; ne vous fâchez donc pas, s'il vous plaît, et pardonnez si vous voulez qu'on vous pardonne. Je viens donc prendre la plume. Que de choses à vous dire! Ce n'est pas l'envie de vous les raconter qui me manque, mais en aurais-je la force? Je suis si faible!... Ah! méchante fièvre! malheur à celui qui tombe sous tes griffes!... Sois cependant bien venue, puisque c'est Dieu qui t'envoie. Si donc je le puis, mes chers parents, je vous dirai beaucoup de choses, sinon je m'arrêterai en route. Je place en avant-garde un petit aperçu historique; j'entrerai ensuite dans toutes les choses de menu détail qui peuvent avoir quelque intérêt pour vous.

Vers la fin de l'année dernière, je vous écrivis de Bourbon une lettre précipitée dans laquelle je vous annonçais l'insuccès de nos premiers combats à la baie Saint-Augustin. Il serait inutile de vous donner aujourd'hui de plus amples détails; les lettres de M. le Préfet apostolique et des RR. PP. Jésuites ont dû vous apprendre toutes choses avec exactitude.

Transportons-nous en d'autres lieux moins inhospitaliers que les plaines sablonneuses et stériles de *Tuliarbé*. Mais où aller? De tout côté Madagascar a fermé ses portes aux Européens, grâce aux malheureuses affaires de *Tamatave;* on nous couperait sûrement le cou, quelque part que nous prenions pied. S'exposer en vain, à quoi bon? Attendre patiemment les événements, c'est dur à des missionnaires. Le séjour de Bourbon a bien ses charmes, sans doute; mais Bourbon est une terre étrangère pour les missionnaires de Madagascar... Où aller donc? Retourner en France? Attendez un moment, que je prenne ma géographie, et voyons s'il n'existe pas autour de la grande île quelque point de terre où nous puissions poser le pied, en attendant que notre aveugle et dédaigneuse patrie nous ouvre ses bras. Mais assurément, lisez: Sainte-Marie, à l'est de Madagascar, 6000 Malgaches; Nossi-Bé, au nord-ouest, 1800; Nossi-Mitriou, Nossi-Falli, Nossi-Cumba, encore plusieurs milliers de Malgaches... Mais qui nous empêche d'aller là? Allons vite, Monsieur le Préfet apostolique, plions bagage et mettons-nous en route.

En effet, le 25 décembre de l'année dernière, le saint jour de Noël, au matin, M. le Préfet apostolique et moi, nous nous embarquions sur *le Crocodile*, bateau à vapeur de l'Etat. Quelques jours après, par une belle soirée des tropiques, nous apercevions, aux dernières lueurs du jour, se dérouler devant nous les montagnes de Nossi-Bé. Il était nuit

quand nous arrivâmes au mouillage. J'avais beau me frotter les yeux pour voir la terre, je n'apercevais que des ombres. Le lendemain, dès l'aube, nous descendîmes à terre. Notre première visite fut au commandant français, qui, en sa qualité de bon protestant, ne put dissimuler tout le dépit qu'il ressentait de notre arrivée. Nous fûmes reçus par lui d'une manière indigne. Des ordres supérieurs lui enjoignaient de nous loger ; il n'en fit rien. Les bons Malgaches, plus hospitaliers que le représentant du roi des Français, offrirent généreusement de nous édifier des cases ; M. le commandant les en empêcha ; ils n'eurent pas la permission de nous donner l'hospitalité ; nous la dûmes à un honorable traitant, dont nous avons été les hôtes pendant trois mois. — Notre case était peu spacieuse ; nous trouvâmes cependant le moyen d'y installer notre petit mobilier, d'y dresser un modeste autel pour la célébration du saint sacrifice, et d'y laisser encore assez d'espace pour contenir une vingtaine d'enfants, qui vinrent dès les premiers jours nous demander le pain de l'âme. Nous eûmes bien garde de renvoyer ces petits affamés, et depuis ils n'ont pas manqué de venir tous les matins frapper à notre porte.

Des affaires importantes ayant appelé M. le Préfet à Mayotte, je restai seul à Nossi-Bé. Durant son absence, j'étudiai force malgache et fis mes premières armes avec nos bons petits enfants, toujours fidèles au poste. La fièvre ne tarda pas à venir m'importuner. Je la chassai d'abord sans peine ; mais elle apprit à connaître la route, et dans la suite je fus contraint de lui donner l'hospitalité plus souvent que je l'aurais désiré. Durant trois mois de la mauvaise saison, je fus assez malade pour être incapable de me livrer à aucune occupation sérieuse. Depuis son retour de Mayotte, M. le Préfet était dans un état de souffrances continuelles ; mais, plus courageux que moi, il se mit à l'ouvrage avant le retour de la santé. Il se fit menuisier, charpentier, maçon, jardinier, et, après deux mois de pénible labeur et de persévérance, nous eûmes une vaste chapelle, un logement commode, une belle case pour nos élèves, un magasin solide, un chantier pour le bois, un magnifique jardin, etc. La position de cet établissement est admirable ; situé sur les bords de la mer, il se trouve à l'abri des miasmes empestés qui s'élèvent du fond des marais et portent la fièvre de toute part. Aussitôt que nous y eûmes transporté notre foyer, la fièvre disparut sans retour ; nous devînmes gros et gras, frais comme deux roses du printemps. Alors commencèrent nos courses apostoliques. Je parcourus d'abord les villages les plus rapprochés de l'établissement français ; mais nos malheureux compatriotes, sans foi, sans religion, sans mœurs, ont tellement abruti, démoralisé les Malgaches qui habitent dans leur voisinage, que toutes mes tentatives

furent vaines ; je ne trouvai pas une seule personne disposée à recevoir la bonne nouvelle : l'ivraie avait été mise en terre avant la bonne semence et répandue à pleine main. Nous jugeâmes qu'il valait mieux attendre de meilleures circonstances, que le jour n'était pas loin où bien des obstacles disparaîtraient peut-être. Je dus donc secouer la poussière de mes souliers et me disposer à porter la parole de l'Evangile à d'autres villages plus éloignés de nous, mais plus rapprochés du royaume des cieux par de meilleures dispositions.

Avant d'aller plus loin, une petite disgression au sujet de la touchante cérémonie de notre premier baptême. Si d'une part l'endurcissement et les mauvaises dispositions d'un grand nombre nous remplissaient l'âme de tristesse, d'un autre côté la bonne conduite, la docilité de nos chers enfants, leur fidélité à assister chaque jour à la sainte messe et au catéchisme, nous réjouissaient vivement le cœur et le remplissaient de douces consolations. Depuis longtemps nous aurions pu leur accorder la grâce du baptême; la multiplicité de nos occupations nous l'avait fait différer de jour en jour. Nous les préparâmes au grand bienfait de la régénération par plusieurs jours de retraite ; afin de mieux disposer leurs jeunes âmes et de leur donner une nourriture plus abondante, nous nous chargeâmes en même temps de la nourriture de leur corps. La retraite s'ouvrit par un beau jour de vacances ; ce jour-là, ils ne furent pas rationnés : ils eurent du riz et des patates à discrétion. Le temps de leur retraite fut occupé par des instructions, qu'ils écoutèrent avec docilité ; par des exercices de piété, qu'ils suivirent avec édification ; par de longues heures de récréation, dont ils usaient sagement. Il leur tardait beaucoup de savoir quel nom ils recevraient à leur baptême ; quand je les leur eus distribués, jugez combien de fois ils les répétaient : « Moi, Louis ; moi, Paul ; moi, Pierre ; comment toi ? Jean... Frédéric... Simon..., etc. » Et tout ce jeune monde parlait à la fois ; c'était à qui crierait le plus fort; je perdais mon temps à leur imposer silence. Je fis à chacun une petite histoire de son patron. Je dis au premier, fils d'un chef, auquel j'avais donné le nom de mon père, Louis : « Mon ami, ton patron, saint Louis, était un grand roi de France. Il était bien puissant ; beaucoup de monde le servait, et lui il servait le bon Dieu comme un petit esclave sert son maître ; il aurait mieux aimé mourir mille fois que de commettre un seul péché mortel ; fais comme lui, et il te protégera. » Lorsque l'histoire des patrons fut achevée, mes petits amis coururent visiter leurs parrains et marraines, et le lendemain ils se présentèrent avec eux à l'Eglise, revêtus d'une longue robe blanche. Durant les longues mais touchantes cérémonies du baptême, alors surtout que l'eau régénératrice coulait sur leurs fronts, leur maintien respectueux, leur

modestie, l'air pénétré de leurs jeunes visages nous édifièrent beaucoup. Les cérémonies étant achevées, il fallut bien vite apaiser leurs estomacs affamés ; car le soleil était déjà bien haut, et l'on était à jeun. On ne fit pourtant qu'un léger repas ; le soir, il devait y avoir grand festin à la maison des missionnaires.

Dès l'aube du jour, nous avions fait tuer le veau gras ; nous dressâmes de longues tables sous la *varangue* de notre case. M. le Préfet et moi nous mîmes le couvert : nappes, assiettes, fourchettes, couteaux, verres, rien ne fut oublié. L'heure du repas étant venue, nous invitâmes les conviés à s'asseoir ; personne ne chercha de prétexte pour s'excuser ; en un clin d'œil les bancs furent garnis, et chacun de tourner et de retourner son assiette, de toucher et de retoucher son verre, son couteau, sa fourchette. Notre petit monde ne se possédait pas de joie. Ce fut bien autre chose quand les mets arrivèrent sur la table. Nous nous empressâmes de découper et de faire à chacun une part copieuse de veau, de riz et de patates ; nous servîmes même du vin, mêlé sans doute d'une bonne quantité d'eau. Tout le monde mangea de bon appétit et but de même. Quelques-uns se piquèrent d'user du couteau et de la fourchette, comme le grand monde ; mais la plupart, négligeant ces instruments inaccoutumés, se mirent à la besogne des deux mains, et travaillèrent de tout leur cœur. Ces pauvres enfants étaient dans l'étonnement de se voir traiter d'une manière si extraordinaire ; ils admiraient surtout que M. le Préfet et moi nous les servions comme des domestiques. « Pourquoi donc les Pères font-ils cela ? » demandait l'un d'eux. « Ah ! c'est que, depuis que nous avons *gagné baptême*, nous sommes du grand monde, » répondait un autre. Le repas se termina par la prière, comme il avait commencé, et tout le monde courut au jeu. Nous eûmes là une bonne idée de donner une petite fête à nos jeunes chrétiens ; cela aura dû leur suggérer quelque bonne réflexion, graver plus profondément dans leur mémoire le beau jour de leur baptême, et plus tard peut-être que le souvenir du veau gras qu'ils mangèrent tous ensemble à la même table, révêtus de leur robe baptismale, les empêchera de faillir, et retiendra dans le chemin de la vertu ceux qui seraient prêts de s'en écarter. Après tous les exercices de la journée, mes bons petits chrétiens se réunirent dans ma chambre, et me témoignèrent de la manière la plus touchante toute leur reconnaissance pour les soins que je leur avais donnés ; je leur adressai quelques mots affectueux et d'encouragement, et, leur ayant passé un chapelet et une médaille au cou, je les renvoyai à leur famille.

Comme je vous l'ai dit plus haut, ayant perdu tout espoir de succès auprès des Malgaches corrompus et gâtés par le voisinage des Européens,

je fus obligé d'allonger mes courses. Plus je m'éloignais, plus les Malgaches me parurent meilleurs et moins prévenus contre nous. L'exercice du saint ministère me devint, il est vrai, plus pénible, mais aussi plus consolant. La première fois que je visitais un village, l'on me témoignait bien quelque défiance, surtout les petits enfants, qui me fuyaient comme un loup-garou ; souvent même les portes se fermaient devant moi ; mais toutes ces grandes frayeurs disparurent bien vite quand ils virent que j'allais si souvent les visiter, que je ne leur faisais aucun mal, que je causais, mangeais, buvais avec eux sans façon, comme quelqu'un des leurs ; quand je leur appris surtout que je n'étais pas un homme semblable aux autres, mais l'envoyé de Dieu, que j'avais tout sacrifié pour eux, ma famille, ma patrie, et venais m'exposer à tous les genres de privations, aux maladies, à la mort, pour leur apprendre le chemin du ciel.... Alors, plus de crainte, plus de défiance de leur part ; si je paraissais dans un village, tout le monde sortait sur le seuil de la porte pour me voir et me saluer. Si j'entrais dans une case, les voisins s'empressaient de s'y rendre ; on se serrait en rangs pressés autour de moi ; si mal que je parlasse leur langue, j'étais écouté avec avidité. Lorsque j'avais vidé le fond de mon sac, l'un d'entre eux répétait à l'assistance ce que je venais de dire. Très-bien, très-bien, *Tsarabé*, disait tout le monde. Là-dessus je donnais une bonne poignée de main au maître du logis et me retirais béni par tous.

Après avoir employé plusieurs semaines à faire connaissance avec nos bons Malgaches, j'en vins au fait ; je leur annonçai que désormais je leur apprendrais la prière ; qu'il fallait que tout le monde, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, se rendît au lieu de réunion que j'indiquais dans chaque localité. Le plus grand nombre fut docile à mon invitation. En arrivant dans un village je sonnais une petite clochette que je porte toujours dans ma poche ; s'il y avait des paresseux, j'allais les chercher dans leurs cases, je me fâchais même quelquefois si cela était nécessaire. L'instruction durait une heure à peu près ; puis, tant bien que mal, nous chantions quelques couplets de cantiques. Les voix n'étaient pas harmonieuses sans doute, mais à toutes choses n'y a-t-il pas un commencement ? De jour en jour je voyais s'accroître le nombre de mes auditeurs ; je me réjouissais en pensant que bientôt peut-être les villages que j'évangélisais seraient tous chrétiens. Cet espoir ranimait mes forces ; je multipliai mes courses et mes peines. Mais hélas ! il me fallut tout à coup délaisser cette petite mission naissante. Deux confrères venaient de nous arriver ; plusieurs circonstances me firent préjuger que l'un d'eux, plus ancien que moi, devait occuper ma place ; je voulus aller au-devant des désirs de M. le Préfet apostolique et

le priai de m'envoyer à l'est de l'île chez les peuplades *Betsimitsara*, ce qu'il m'accorda de grand cœur. Je me mis en route; seulement j'ai regretté beaucoup ensuite que ma première mission ait été abandonnée, et que l'on ait mieux aimé travailler ailleurs que de poursuivre une œuvre déjà commencée.

Nous reçûmes l'accueil le plus bienveillant, l'hospitalité la plus généreuse de la part de tous les chefs chez qui nous allions établir la mission. Silla est le nom du premier que nous visitâmes; aussitôt qu'il eut appris que nous avions débarqué sur son rivage, il vint au-devant de nous avec plusieurs des siens. J'avais déjà fait sa connaissance, aussi nous nous serrâmes la main fortement. Après les saluts et compliments d'usage, il nous introduisit dans son palais, nous offrit des siéges et nous causâmes quelques instants; se levant ensuite, il nous dit obligeamment que sa case était à notre disposition; qu'il allait, lui, passer la nuit ailleurs avec tous les gens de la maison. Nous nous donnâmes bien garde d'accepter cette offre généreuse; en conséquence, il envoya du monde nous préparer l'habitation la plus commode de son village, y fit transporter nos effets, allumer un grand feu; puis, nous prenant par la main, il voulut nous conduire lui-même. Après les adieux du soir, il retourna précipitamment chez lui; entrèrent bientôt plusieurs de ses esclaves nous apportant d'abondantes provisions pour le souper: un cabri (c'est la chèvre du pays), des volailles, du poisson et du riz: il y avait de quoi rassasier vingt personnes. Nous n'acceptâmes point le monstrueux cabri, nos gens se régalèrent du reste, car la fatigue du voyage nous avait ôté l'appétit.

Au bout de quelques heures le jour se fit. En bon courtisan je me rendis *au palais* de grand matin pour saluer *Sa Majesté;* je la trouvai accroupie sur le seuil de sa porte; elle se leva bien vite pour me saluer, et me renouveler toutes ses politesses de la veille. Je lui dis que nous allions faire la grande prière; elle me désigna aussitôt un lieu convenable. Une simple table nous servit d'autel, et pendant que le R. P. Finaz était à le décorer de son mieux, je courais de porte en porte avec ma clochette, réveillant les endormis et appelant tout le monde à la prière. Le R. P. Finaz célébra le saint sacrifice de la messe, durant lequel tout le monde me parut animé d'un religieux respect; les femmes, les enfants surtout ouvraient de grands yeux, et la bouche jusqu'aux oreilles: je crois bien que plusieurs d'entre eux ne la fermèrent pas depuis le commencement jusqu'à la fin. La messe finie, nous chantâmes un cantique malgache qui fut très-goûté; puis, revêtu du surplis et de l'étole, je pris la parole sur un ton solennel, à peu près comme ferait l'un de vos célèbres prédicateurs à l'ouverture de son carême. Je leur

dis qui j'étais, quel motif m'amenait au milieu d'eux... leur aveuglement jusqu'à ce jour.... la lumière de l'Evangile qui leur apparaissait enfin... tout cela me fournit une abondante matière. Je n'oubliai pas non plus de faire ressortir à leurs yeux tout le désintéressement du missionnaire, et la grandeur du sacrifice qu'il s'impose en quittant tout ce qu'il a de plus cher, sa famille, sa patrie. Ici, le missionnaire qui se ferait scrupule de parler de lui, des travaux, des privations auxquels il se soumet pour l'amour d'eux, ferait de la modestie mal placée; les Malgaches ne lui en tiendraient pas compte; ils supposeraient au contraire que l'intérêt personnel l'a guidé en cela, et que c'est pour leurs beaux yeux qu'il a tout quitté et qu'il est venu de si loin. Je fus écouté pendant une heure entière avec un religieux silence; je terminai en leur annonçant que bientôt je viendrais demeurer au milieu d'eux, pour leur apprendre non-seulement la prière, mais encore la lecture, l'écriture et tout plein d'autres choses merveilleuses; mais qu'il me fallait un logement convenable, et une très-belle case pour servir de chapelle. Le chef promit de grand cœur et tint parole; une maison élégante et commode fut bientôt édifiée; de nombreux et nobles députés envoyés par lui vinrent m'annoncer que toutes choses étaient prêtes, et que j'étais impatiemment attendu. Malheureusement, il me fut impossible de tenir parole; il aurait fallu me mettre en quatre, et, par-dessus le marché, être assuré contre la fièvre. Je me confondis donc en excuses de mon mieux; le bon Silla fut bien chagrin en apprenant cette mauvaise nouvelle : je tâchai de le consoler en allant au moins le voir de temps en temps. Chaque fois que je débarquais chez lui il accourait avec ses deux frères, ayant un énorme cahier sous le bras et un livre de chaque main, l'un malgache et l'autre français. Le bon homme, quoique âgé de soixante ans, désire passionnément apprendre à lire et à écrire. A peine m'avait-il rendu le salut qu'il m'ouvrait son volumineux cahier pour me faire admirer ses chefs-d'œuvre, puis bien vite c'était une leçon de lecture qu'il fallait lui donner. J'avais garde de le rebuter, je paraissais au contraire me réjouir beaucoup de lui voir tant de bonne volonté pour s'instruire, et j'exaltais jusqu'aux nues les rapides progrès qu'il faisait tous les jours. Ses excellents sujets ne me paraissaient pas moins empressés que lui; pas une de mes paroles n'était perdue; ils m'interrompaient pour s'interroger les uns les autres et s'assurer s'ils avaient bien compris; j'eusse prolongé mes leçons pendant des heures entières qu'ils ne se seraient point lassés de m'écouter. Que le bon Dieu mette dans leurs cœurs un aussi grand désir pour apprendre la prière et les vérités du salut que ces choses humaines, et bientôt ils seront de fervents chrétiens! Quoique je n'eusse fait auprès de Silla que de rares apparitions, il s'était ce-

pendant pris pour moi d'une sincère amitié. Quand il fut averti de mon départ de Nossi-bé, il m'envoya deux jeunes gens pour me conjurer de ne point le quitter, et d'aller au contraire demeurer chez lui, selon que je le lui avais promis.

Linta est de tous les ampantzaka (roi) le plus riche et le plus puissant; aussi, à l'époque de leur émigration de la grande terre, tous les autres chefs se groupèrent autour de lui. Il y a réellement de la majesté sur son front, son regard a une expression difficile à rendre; ses larges épaules et sa vaste poitrine rappellent les guerriers d'Homère; sa démarche est fière et précipitée. Son vêtement est une pièce d'étoffe dont il se drape négligemment; il dédaigne tous les ornements dont se parent avec orgueil les autres chefs. Ses mœurs sont tout à fait sauvages; il fuit la société; il a choisi pour demeure l'endroit le plus solitaire de la contrée. Son palais ne vaut pas la plus mauvaise case de Nossi-Bé; il l'habite seul avec sa femme légitime et les enfants qui lui sont nés de cette union; il semble mettre une partie de ses jouissances dans la possession de nombreux troupeaux, des bœufs, des porcs, des cabris, une basse-cour presque innumérable; aussi fait-il de nombreux cadeaux lorsque de nobles visiteurs viennent lui faire la cour. Ce n'est pas qu'il tienne à voir son palais encombré de courtisans; quand les siens viennent le trouver pour affaires, il lui arrive souvent de les camper-là, de sortir brusquement, et d'aller se promener à la campagne jusqu'à ce que tout le monde soit reparti. Ses frères sont chargés de juger les causes ordinaires; quant aux affaires majeures, il va tenir son lit de justice à une heure et demie de distance, dans un village situé sur le bord de la mer. Il ne voyage pas seul; sa garde d'honneur, avertie chaque fois qu'il doit sortir, va le prendre sur le seuil de la porte et le ramène au même lieu. Linta est, dit-on, très-brave à la guerre; s'il a été vaincu et chassé de ses Etats de la grande terre, ce n'est pas en cédant au courage de ses ennemis, mais à leur nombre; depuis qu'il est à Nossi-Bé, il a bien tiré vengeance de ses anciennes défaites; il est revenu victorieux de toutes ses expéditions, a pris sur les Hovas d'innombrables troupeaux, ramené la plupart de ses sujets qui gémissaient dans l'esclavage. Linta nous vit arriver chez lui avec une joie extrême; averti par des gens que nous avions débarqué sur ses terres, il vint en toute hâte. En me voyant de loin, il s'écria : « Ah ! voilà M. le Père ; j'ai honte, je ne sais comment lui parler. » Il s'arrêta tout court. « Ne crains rien, lui dis-je, je sais parler ta langue... et je viens me faire ami avec toi. » Nous nous donnâmes quelques bonnes poignées de main ; puis Sa Majesté nous fit préparer un logement, nous offrit des cadeaux.....

L'ATTENTE ET L'ACTION.

En présence de la révolution qui commence, les écrivains du *Correspondant*, comme tous les catholiques, ont à remplir deux devoirs : savoir attendre et savoir agir.

Depuis quarante ans, et à mesure que le siècle s'avançait vers son milieu, la Providence divine semblait s'attacher à dérober ses desseins. Elle prenait comme plaisir à détruire l'un après l'autre tous les appuis qui avaient soutenu jusqu'alors la confiance des hommes : la gloire militaire, l'autorité des traditions monarchiques, le prestige héréditaire de l'aristocratie. Ceux qui la suivaient dans sa conduite se demandaient avec inquiétude quelle surprise elle préparait au monde. Elle vient d'éclater par un de ces coups qu'elle ne répète pas souvent; elle a détruit, rien qu'en retirant sa main, l'ouvrage de ces politiques qui pensaient avoir fondé une société parce qu'ils l'avaient assise sur les fictions légales de leur droit public, et qu'ils l'avaient mise sous la garde des baïonnettes et des intérêts financiers. Elle les a confondus à l'heure même où ils se croyaient en droit de gourmander les princes et les peuples réformateurs, d'avertir Pie IX qu'il travaillait sur le vide, et les Italiens que rien ne pouvait se faire en Italie sans les gros bataillons de l'Autriche. Ainsi Dieu nous a montré une fois de plus qu'on ne se passe pas de lui, qu'on ne gouverne pas les peuples avec les intérêts, mais avec les idées ; qu'il y a une justice supérieure à toutes les raisons d'Etat; et la première leçon qui sorte de ceci est le premier article du Décalogue : *Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies.* Cette révélation commence comme celle du Sinaï au milieu des foudres et des nuages, et notre premier devoir est d'attendre le reste de la loi qui nous sera donnée. Nous attendrons avec crainte, comme il convient devant un des plus terribles jugements divins dont le monde ait eu le spectacle. Nous laisserons le temps dérouler ce plan mystérieux dont nous n'a-

percevons encore que les premiers traits. *Le Correspondant* ne s'engagera pas dans des prophéties que le lendemain démentirait, encore moins dans des programmes de réformes impossibles dont chaque jour effacerait une ligne. Il usera d'une réserve qui ne sera ni de la froideur ni de l'indifférence, qui sera du respect pour le secret de Dieu.

Mais nous attendrons aussi avec confiance, ainsi qu'il convient à des chrétiens accoutumés à compter sur le gouvernement de la Providence plus que sur les conseils des rois ; comme des hommes qui viennent de voir crouler la voûte dorée de leur demeure, mais qui, levant les yeux, voient sur leur tête cette voûte large et magnifique du ciel, que rien n'ébranlera : ainsi, quand s'écroule l'abri fragile des lois à l'ombre desquelles nous nous étions endormis, il n'y a plus rien entre nous et cette sagesse souveraiue qui domine et enveloppe le monde ; nous nous trouvons en sa présence, nous la voyons de plus près, et il y a quelque douceur à nous sentir abandonnés sans réserve à ses décisions. Ces moments où périt tout ce qui pouvait finir nous semblent plus propres à la méditation de ce qui est impérissable. Quand tout devient incertain dans les intérêts et dans les opinions, il semble qu'on a besoin de se réfugier par moments dans la science où tout est certain, calme et lumineux. Les esprits assez forts pour réserver quelques heures à l'étude dans ces journées orageuses y prendront des habitudes de fermeté, de liberté, qu'ils porteront ensuite au milieu des affaires et des périls. *Le Correspondant* conservera donc une place aux travaux philosophiques, historiques, littéraires. Qu'on ne nous accuse point d'anachronisme ; le vrai, le beau, le bon sont des fruits de tous les temps, mais ils ne mûrissent jamais si bien que dans les tempêtes, pour être la consolation et le soutien des cœurs troublés. Tous les grands siècles littéraires sortent des révolutions et des tourmentes politiques ; je ne parle pas seulement des siècles de Périclès et d'Auguste, de Louis XIV, qui grandirent dans les guerres civiles ; mais nous n'avons pas oublié qu'il a fallu que les entrailles de la France se déchirassent pour enfanter Cuvier, Ampère et Chateaubriand.

Toutefois notre impassibilité ne sera pas celle d'Archimède, abîmé dans ses calculs et courbé sur son compas jusqu'à ce qu'un soldat ivre vienne le massacrer. Si Dieu nous a laissé vivre, nous pensons qu'il nous a conservés pour servir ses desseins : s'il nous en décou-

vre assez peu pour nous faire un devoir d'attendre, nous en voyons assez déjà pour avoir lieu d'agir.

Ce qui presse d'abord et ce qui ne souffre pas de contestation, c'est de veiller à la garde du Christianisme. Dieu nous a fait à cet égard la tâche moins rude qu'à nos pères. La Révolution qui se déclare n'est point l'ouvrage des passions philosophiques; elle n'a point de colères à déchaîner contre un clergé de cour, contre des abus depuis longtemps évanouis. Aussi elle n'a passé devant les portes de nos églises et de nos couvents que pour y mettre des sentinelles qui les protégeassent contre les repris de justice et les forçats libérés. D'une autre part, l'Episcopat n'a pas hésité un moment à nous donner la règle et l'exemple. Quand les cardinaux de Lyon, de Cambrai et d'Arras ont parlé, quand l'archevêque de Paris a dicté ce mandement éloquent et courageux qui ne peut laisser de doutes aux consciences les plus timorées, quand la chaire de Notre-Dame, le lendemain du combat, a fait entendre des paroles capables de relever les cœurs les plus abattus, l'œuvre des catholiques devient facile : ils n'ont à se dégager cette fois ni de serments qui les lient, ni d'affections qui les désolent. Maîtres de nous-mêmes, nous n'avons qu'à montrer à ce peuple vainqueur qu'il a eu raison de nous respecter, de respecter en nous les héritiers, les gardiens depuis dix-huit cents ans de cette devise inscrite aujourd'hui sur tous les monuments publics, et qui ne sied à aucun mieux qu'à nos églises : « Liberté, égalité, fraternité. » Il faut qu'on sache qu'on ne peut déchirer une page de notre Evangile, de notre constitution divine, sans déchirer un de ces trois mots. Il faut payer de sa personne chacun à son poste, au corps de garde comme devant l'urne électorale, comme à l'Assemblée constituante, pour le maintien des promesses d'affranchissement que la République nous a faites et qu'elle ne trahira pas. Car les rancunes, les préjugés des trois ou quatre cent mille lecteurs de Voltaire et de Volney tiendront bien peu de place devant les volontés de six millions d'ouvriers et de cultivateurs qui n'eurent jamais d'intérêt dans les polémiques irréligieuses, qui ne peuvent recevoir que de l'Eglise ces idées de Dieu, de l'immortalité, de la conscience dont une société ne se passe pas, qui ne voient guère dans le clergé actuel que des frères sortis de leurs rangs, nourris dans les mêmes privations, pauvres comme eux, vivant pour eux, et meilleurs qu'eux.

Mais en nous souvenant des droits de Dieu, nous n'oublierons pas

les droits des hommes. La doctrine que nous professons exige beaucoup de ses disciples ; elle les met au service de la justice et de la charité ; elle ne leur permet pas de rester indifférents à tout ce qui intéresse la liberté, l'honneur, la vie de leurs frères. Nous ne comptons pas nous enfermer dans le sanctuaire pour défendre les autels sans nous inquiéter si la cité brûle. Nous ne resterons pas étrangers aux controverses qui agiteront les esprits. *Le Correspondant* rendra compte des opinions qui vont se produire et se multiplier sur la représentation nationale, sur la constitution dont elle doit doter le pays pour substituer au régime des fictions légales le concert réel de toutes les volontés. La France, dégagée des traités de 1815, s'ouvre les voies d'une politique nouvelle. Il faut savoir comment elle fixera le respect de l'Europe par son calme, comment elle en intimidera le mauvais vouloir par sa fermeté ; ce qu'elle pourra pour les nations opprimées et supprimées qui vont tourner vers elle leurs dernières espérances. Ces difficultés ne sont pas les plus graves ; derrière la révolution politique nous voyons une révolution sociale, nous voyons l'avénement de cette classe ouvrière qu'on ne connaissait pas assez, qui a sauvé les personnes et les biens de la bourgeoisie, quand la bourgeoisie n'avait rien fait pour elle, et repoussait depuis vingt ans comme des questions incendiaires toutes celles qui touchent à l'organisation du travail. Plus heureux que bien d'autres, nous commencions à connaître dans les rangs de la fraternité chrétienne, sur les bancs des réunions charitables, dans les rapports que la religion multiplie entre les chrétiens, tout ce qu'il y avait de ressources pour une société énervée chez ces pères de famille laborieux, probes, gagnant à la sueur de leur front le pain de leurs enfants et le vêtement grossier sous lequel ils sont venus veiller à nos portes. Nous leur devons au moins cette reconnaissance, de mettre à l'étude les doctrines et les mesures qui tendraient à leur assurer, s'il se peut, la juste proportion du labeur et du repos, les conditions d'une vie frugale, une retraite paisible pour leur vieillesse. Ces problèmes sont formidables ; nous les traiterons sans imprudence, sans illusion, mais sans timidité. Nous venons de voir encore une fois combien la sagesse humaine est impuissante à écarter les problèmes que Dieu pose, et que nous le remercions d'avoir posés, ne fût-ce que pour tirer les peuples de leur sommeil, et faire que les hommes songent à autre chose désormais qu'à leur pain et à leur plaisir. Nous

sommes assez chrétiens pour savoir que tous les efforts des économistes n'arriveront jamais à supprimer ici-bas les privations et les souffrances; mais nous ne regretterions ni notre temps, ni nos peines, ni mêmes nos erreurs, nous ne trouverions pas que ce fût trop de plusieurs années d'angoisses d'esprit s'il en devait résulter le moindre adoucissement pour la condition de ces hommes pauvres et voués au travail, parmi lesquels le Sauveur a voulu naître et vivre trente ans, et qu'il connaissait mieux que nous quand il les loua en disant : « Heureux les pauvres, car le royaume du ciel leur appartient. »

C'est l'obligation nouvelle que les événements nouveaux nous imposent. Ce sont les pensées, les préoccupations sérieuses que nous aurons à propager parmi nos frères dans la foi. Qu'ils ne s'y trompent point; il n'y a plus aujourd'hui d'émigration possible, ni à l'extérieur ni à l'intérieur. A l'extérieur, la tempête passera nos frontières; à l'intérieur, vous vous retirerez inutilement dans la paix de votre foyer, dans les habitudes respectables d'une vie de famille et de bonnes œuvres : vous ne fermerez jamais si bien vos fenêtres et vos portes que ces foudroyantes questions ne finissent par retentir jusqu'à vous et par effrayer votre solitude. Le péril inutile de la solitude est encore plus grand que le danger de l'action.

A.-F. Ozanam.

La suppression du timbre des écrits périodiques, la liberté de paraître plus souvent qui vient de s'établir et la gravité des circonstances nous imposent l'obligation de nous mettre en communication plus fréquente avec nos lecteurs, et doivent apporter, dans un très-bref délai, des changements notables à notre publication.

Un avis spécial fera connaître aux abonnés du *Correspondant* ces modifications importantes, aussitôt qu'elles auront été définitivement arrêtées.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Typographie d'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

LA RÉPUBLIQUE.

Un mois déjà écoulé, et quel mois! Par quel intervalle ne sommes-nous pas séparés des hommes, de l'état politique, du monde à qui la puissance d'user et d'abuser paraissait si solidement acquise la veille du 22 février!

Tâchons, dans ce moment de calme relatif dont nous jouissons, de recueillir nos esprits, et de tirer une leçon utile des événements immenses dont nous venons d'être témoins.

Il ne s'agit pas de prédictions! Pas plus de prédictions que d'étonnement. La sagesse et la prévoyance humaines n'ont jamais été déconcertées d'une manière si humiliante. Tout ce qui restait de la vieille société a été déraciné en un seul jour, et la nouvelle n'existe pas encore.

Nous n'avons pas seulement un gouvernement provisoire, mais encore une société provisoire. Hommes de vingt ans, vous pouvez sourire à l'inconnu; hommes mûrs, votre maturité n'est déjà plus que de la vieillesse.

Trente ans après la révolution de 1789 on discutait encore, sans pouvoir s'entendre, sur le sens et la portée de ce cataclysme, et l'on voudrait qu'au moment où une nouvelle tempête nous entraîne nous envisagions d'un regard assuré les flots et les rivages où la main de Dieu nous a jetés! Mais il faut une règle de conduite à quiconque croit que l'action est un devoir, même quand l'incertitude est la plus grande, et nous devons à nos lecteurs, surtout à ceux qui n'entendent que de loin le bruit de nos agitations, de tirer quelques pensées fermes et droites du tumulte même de notre âme.

Ce qui nous a toujours frappés dans les jugements portés sur la première révolution, c'est l'oubli des causes qui l'avaient amenée, et

qui en faisaient, en même temps qu'un principe de régénération, un moyen de punition entre les mains de Dieu. La société du XVIIIe siècle avait été criminelle, et la vengeance fut terrible. D'après le degré de culpabilité de l'ordre de choses qui a succombé en février, tâchons d'apprécier l'étendue du châtiment qui nous est réservé.

Notre intention n'est d'attaquer ni un homme, ni quelques hommes. Dans la société telle que le Christianisme l'a constituée, il y a trop de solidarité pour que les accusations individuelles ne soient pas presque toujours le résultat d'une injustice. La vérité est que tous ceux pour qui la Révolution de 1830 semblait avoir été faite sont restés comptables envers la France des fautes qui ont amené une nouvelle catastrophe.

Au moment même où la dernière révolution remuait les pavés et déployait ses tempêtes, nous recevions d'un de nos amis, homme éminent à tous égards, une lettre dans laquelle il nous disait : « Pour « l'amour de Dieu, ne soyez pas si alarmistes! Vous avez déjà fait « assez de mal par les alarmes que vous avez répandues! »

Je vous demande si ce sont *nos alarmes* qui ont fait la Révolution du 24 février!

Certes, si jamais circonstances ont été favorables au développement et au bonheur d'une nation, ce sont celles des dix-huit ans du règne de Louis-Philippe! Nous ne connaissons pas un développement, un progrès, une conquête légitime qui n'auraient eu la possibilité de s'accomplir dans cet intervalle, s'il se fût trouvé une volonté un peu énergique dans les hommes de bien. Mais qu'était-ce alors que la volonté et l'énergie des hommes de bien?

Vous rappelez-vous quelle était *dans ce temps-là* la plainte la plus ordinaire? On reprochait à la nation française son *indifférence politique*. Il semblait que rien n'aurait été désormais capable d'arracher les hommes à la préoccupation de leurs intérêts matériels. Le gouvernement, fier de cette atonie, y poussait de toutes ses forces. Habile à s'attribuer comme son propre ouvrage le mouvement nécessaire de toute société pacifique, il avait un thème de modération menteuse à opposer à toutes les idées hardies et élevées. Par une misérable méconnaissance de ce qui convient à notre nature et de ce que réclame notre destinée, il développait chez nous en graisse ce qu'il aurait dû fortifier en muscles et en vigueur.

On raconte qu'il y a quelques années le supérieur des Liguoristes

de Vienne, interrogé sur ce qu'il pensait des effets du *gouvernement paternel* de l'Autriche, se contenta de répondre : *Sarebbe buono se fossimo porci!* Il est inutile de traduire.

Les nouvelles des derniers jours prouvent qu'il n'y a pas si loin de Vienne à Paris qu'on le pensait généralement.

L'établissement de la monarchie de Juillet entraînait après soi quelques inconvénients graves. L'événement a prouvé la persistance des idées chez ceux qui avaient considéré la forme républicaine comme la conséquence logique du renversement des Bourbons de la branche aînée. A l'autre extrémité, l'on ne pouvait se résoudre à admettre que le fils de Philippe-Égalité pût hériter paisiblement du trône renversé par son père. En vain l'empire croissant des idées nouvelles conviait-il les fidèles serviteurs de la vieille monarchie à se départir de la rigueur de leurs principes; le sentiment de l'honneur se révoltait chez un très-grand nombre contre une pareille concession, et, chose remarquable! les plus jeunes étaient ceux qui éprouvaient le plus de répugnance à se rallier.

La monarchie de Juillet était donc condamnée à voir, pendant longtemps encore, se dresser aux deux bouts de sa carrière politique deux bannières radicalement hostiles, et le pays manquait de l'union nécessaire pour pouvoir reprendre toute sa force envers l'étranger.

Cette cause de faiblesse intérieure n'était que trop bien appréciée au dehors, et quand nos hommes d'État parlaient à l'Europe de modération impartiale et de concorde bienveillante, à Vienne comme à Berlin, on ne voulait voir dans ces avances que la confession d'une incurable faiblesse. Toute la politique du cabinet des Tuileries n'avait abouti qu'à faire croire à l'impuissance de la France libérale, sans rien diminuer de la haine que lui portaient les gouvernements absolus.

Aujourd'hui on comprend sans doute, à Vienne et à Berlin, le tort qu'on a eu de faire avaler à la monarchie de 1830 le calice de la Pologne et de l'Italie!

Malgré tout, si le gouvernement de Louis-Philippe eût mieux compris la France, il n'aurait sans doute cédé que pied à pied le terrain au principe démocratique, et il aurait au moins évité l'humiliation de la dernière catastrophe.

Nous signalions, il y a bien peu de temps encore, la théorie du gouvernement de Juillet sur la domination de la classe moyenne

comme la plus dangereuse des illusions, et pourtant nous ne croyions pas alors si bien dire.

Pour gouverner, il faut une certaine force propre, une dignité morale qui contienne le débordement des intérêts et des passions. La classe moyenne de la France n'a rien montré de semblable : elle n'a vu qu'une exploitation là où on lui offrait un empire ; aussi le poids de la dernière révolution retombe-t-il presque tout entier sur elle.

Si l'on ne connaissait par expérience toute la légèreté de l'esprit français, on aurait peine à se rendre compte de l'obstination avec laquelle la classe la plus intéressée à bien connaître ses adversaires et ses rivaux s'est maintenue dans l'ignorance des idées et du progrès des classes ouvrières. Aujourd'hui le monde qui surgit à la lumière, et de la modération duquel dépend l'avenir de notre patrie, est encore aussi inconnu de la plupart des hommes qui se piquent de politique que s'il était venu d'un lointain désert s'établir, il y a quelques jours, au milieu de nous.

Nous marquions aussi, comme un des caractères de l'ordre de choses qui vient de se dénouer si soudainement, la solidarité qui existait entre le gouvernement et l'opposition parlementaire. Comment se fait-il que les hommes qui s'étaient placés depuis dix-sept ans dans une attitude si hostile n'aient rien fait pour s'identifier ceux qui, formant leur arrière-garde, s'échauffaient chaque jour davantage au feu des discours prononcés à la tribune et dans les banquets? Comment ces hommes de l'opposition dynastique ne s'apercevaient-ils pas de l'abîme qu'ils creusaient au-dessous du trône qu'ils auraient voulu conserver? Le matin du 24 février, MM. Thiers et Odilon Barrot ne demandaient que la suspension des hostilités pour calmer immédiatement l'émotion populaire. A onze heures, M. Barrot entrait en triomphateur dans l'hôtel de la rue de Grenelle : à une heure, l'émeute l'avait balayé avec *sa* monarchie.

Depuis lors, la situation de l'ancienne opposition dynastique est devenue beaucoup plus embarrassante que celle du parti conservateur lui-même. Celui-ci au moins peut franchement s'avouer vaincu : le petit nombre d'hommes honorables qui l'ont soutenu jusqu'au bout n'ignorait pas les vices du système et les dangers de la situation ; mais ils auraient voulu que le pays prît patience, et plus le péril croissait, plus ils croyaient devoir ajourner l'épreuve d'une nouvelle révolution. Quelque abattus que soient les anciens conservateurs, leur position

ne manque donc pas d'une certaine dignité. En peut-on dire autant des hommes qui, cantonnés dans leur vanité parlementaire, ont travaillé si naïvement et avec tant de persévérance pour le compte de la République ?

Où allons-nous ? où allons-nous ? disions-nous encore il y a deux mois, en voyant la plaie de l'*argent* gangréner successivement toutes les parties de la société. M. de Lamartine avait annoncé la *révolution du mépris :* jamais prophétie ne s'est accomplie plus à la lettre, et l'on comprend ainsi que ce soit par le côté de l'*argent* que la société française reçoive aujourd'hui sa plus grande punition.

Ce n'est, à vrai dire, qu'à notre époque qu'on s'est fait généralement une si fausse idée de la richesse : un homme qui s'enrichissait devenait, par cela même, un bon serviteur de l'Etat, un grand citoyen ; on ne songeait pas à lui imposer un seul des devoirs de l'opulence.

C'était parmi les riches, et surtout parmi les enrichis, que l'égoïsme se développait dans des proportions monstrueuses, et que la passion de l'oisiveté était poussée jusqu'à ses dernières limites. C'était là que les pensées irréligieuses avaient leur quartier général, là que le goût des mauvaises lectures déifiait les corrupteurs du peuple ; c'était de là que, par les honteux *divertissements publics* contre lesquels nous avons protesté de toute la force de notre conscience de chrétiens et de citoyens, et dont le maintien restera à nos yeux la tache éternelle du gouvernement de juillet, c'était de là que descendaient ces excitations aux vanités de la débauche qui faisaient tant de victimes parmi les filles du peuple.

Nous n'avons jamais assisté à ces spectacles dégradants ; mais ceux qui y ont vu l'avilissement volontaire du plus grand nombre des jeunes gens nés dans l'opulence, et la connivence bienveillante des autorités publiques, la présence même de quelques-unes d'entre elles à ces saturnales, peuvent nous dire aussi si les souffrances actuelles des riches ne sont pas bien méritées.

Il est vrai que, depuis quelques années, la religion avait élevé sa voix, et que bien des cœurs avaient été touchés de ses avertissements. Le développement des institutions charitables, en même temps qu'il contribuait à soulager des misères dont les classes éclairées étaient presque seules responsables, faisait pénétrer peu à peu le regard dans les rangs du peuple, où une armée formidable s'organisait peu

à peu, pour éclater en puisssance, comme nous venons de le voir récemment.

Mais si la religion reprenait quelques forces, elle rencontrait encore plus d'obstacles. Il suffit de se rappeler la guerre acharnée dont le Catholicisme a été l'objet, surtout de la part des écrivains qui avaient pour mission de gagner des partisans à la monarchie de Juillet, pour apercevoir une des faces principales du suicide qui s'est achevé sur les barricades de février.

Est-ce à dire pour cela qu'aujourd'hui la voix de la religion sera mieux comprise? A cet égard nous ne saurions tenir un langage affirmatif. Le libre développement de la religion doit rencontrer des préventions fatales, fruit de l'ignorance, et bien des mauvaises passions. Toutefois, nous ne devons pas nous montrer aussi sévères envers les hommes d'aujourd'hui qu'à l'égard de ceux qui, hier encore, nous refusaient obstinément les droits les plus sacrés de la conscience. Si nous avons des soufffrances à subir, des crises à traverser, nous les imputerons surtout à ceux qui n'ont usé de leur ascendant que pour ranimer de vieilles querelles et nourrir des haines aujourd'hui sans objet.

Chose étrange! les hommes qui abandonnent la voie religieuse tombent infailliblement dans le fatalisme. Le régime déchu ne croyait-il pas avoir son *étoile,* et le jeu effréné qu'il jouait contre la fortune, la martingale de prospérité dont il avait fait la règle de ses finances, ne donnent-ils pas la preuve d'une infatuation fabuleuse? La disette de 1846 était un avertissement salutaire : un moment on put croire que la société en avait profité; mais les illusions coupables avaient déjà repris leurs allures lorsque retentit le coup de tonnerre de février.

Quelques-uns de nos amis nous ont assez amèrement reproché ce que nous avions dit dans le premier moment, que *la poésie et la vertu* étaient revenues, comme deux belles exilées, à travers la tempête. Ils nous ont demandé si nous avions trouvé de la *poésie* dans la trop fameuse circulaire du ministre de l'intérieur, et de la *vertu* dans les scènes de l'occupation prolongée des Tuileries. Cependant nous persistons dans notre dire, et, sans vouloir nous ranger parmi les flatteurs du souverain qui triomphe aujourd'hui, nous croyons pouvoir soutenir très-consciencieusement que le spectacle déroulé sous nos yeux depuis un mois nous a offert quelque chose de plus noble, de

plus grand et de plus moral que le régime dont les Teste et les Praslin n'étaient que l'expression à sa plus haute puissance.

N'oublions pas que ces deux noms ont fait dresser plus de barricades que toutes les menées des sociétés secrètes.

Au reste, nous ne voulons pour preuve de ce qui vient d'être dit que la journée du 17 mars, et la manifestation populaire qui, nous l'avouons, nous a causé de si vives angoisses.

Comme nous n'écrivons pas de l'histoire, nous n'avons pas à relever les imprudences qui poussèrent l'*ancienne* garde nationale de Paris à la réclamation de la veille. Disons, en deux mots, que jamais occasion plus prochaine, jamais combinaison de circonstances plus fatales, n'ont pu servir de prétexte et d'aliment aux passions populaires. Nous n'oublierons jamais l'émotion de quelques-uns de nos amis qui venaient de voir les phalanges démocratiques déboucher de la *place de la Révolution,* et s'avancer en bon ordre, par cinquante de front, le long des quais qui mènent à l'Hôtel-de-Ville. Il semblait que l'heure d'une guerre civile inégale avait sonné dans les rues de Paris. C'est alors pourtant qu'une idée commune s'est emparée de toutes ces masses, et a déjoué les espérances d'une partie de ceux même qui les avaient soulevées. Les vœux de l'immense majorité se sont résumés dans l'*affermissement de la République par l'union de tous les membres du gouvernement provisoire.*

Parlant à nos lecteurs des provinces, nous ne saurions trop insister sur le vrai caractère de la journée du 17 mars ; il faut qu'ils comprennent que c'est surtout par la *modération du peuple* que la pensée de la République, encore indécise pour tant d'esprits, s'est tout à coup agrandie dans des proportions immenses.

Il suit de là que la direction du mouvement actuel appartient incontestablement aux *hommes nouveaux.* Quiconque aujourd'hui prétendrait contrarier leur action ne ferait que produire, sans aucun profit pour la France, de dangereux ferments de discorde.

Il suit aussi de là que nous, qui ne sommes pas des *hommes de la veille,* nous devons trouver tout simple que ceux qui se sont préparés dès longtemps à la forme de gouvernement qui vient de triompher se chargent seuls de la régler et de l'affermir.

Pour notre compte, nous n'avons autre chose à faire qu'à nous convaincre de plus en plus de la *nécessité de la République,* qu'à reconnaître que le monde qui gravitait dans ce sens depuis soixante-

dix ans vient d'accomplir un de ces mouvements brusques qui abolissent l'effet de longues années d'inertie, et que la France en particulier reprend sa place à la tête du mouvement général.

Les rois s'en vont; l'esprit de vertige et d'erreur s'est emparé de leurs conseils. Il n'en est pas un en ce moment qui donne l'exemple d'une résistance intelligente et généreuse : partout la monarchie capitule avec la république, et c'est tout au plus si elle ménage la transition.

Nous donc, qui généralement avons cru que l'avénement de la République n'était pas si proche, nous n'avons le droit de réclamer aucune part d'initiative au nouvel ordre de choses; mais dans l'intérêt commun de la patrie, dans l'intérêt de la République elle-même, nous pouvons, nous devons lui apporter toute la loyauté possible de notre concours.

Que les droits de la conscience soient respectés;

Que ceux de l'humanité ne soient pas mis en question;

Telles sont, pour la République, les conditions vitales d'existence et de progrès. Ce ne sont pas des restrictions que nous apportons à notre concours : ce sont des règles dont la République ne peut se dispenser sans se porter à elle-même le coup le plus funeste.

Si ces principes, qui jusqu'à présent n'ont reçu de la part du pouvoir central aucune atteinte sérieuse, et en faveur desquels, au contraire, ont eu lieu des manifestations consolantes pour nous et glorieuses pour le Gouvernement provisoire, si ces principes, disons-nous, sont sincèrement respectés, nous avons la conviction intime que les obstacles dont les esprits sont aujourd'hui si profondément effrayés, c'est-à-dire :

La réapparition des clubs et leur pression violente sur le Gouvernement;

Les fantaisies du pouvoir proconsulaire;

Le problème de l'organisation du travail livré presque exclusivement à la décision d'une seule des parties intéressées;

Et, enfin, la crise financière, qui résume ces premières imprudences et s'accroît du caractère provisoire de toutes choses;

Tous ces obstacles, disons-nous, sans parler de l'audacieuse expérience électorale dont nous allons être les témoins, n'offrent rien que la France elle-même ne soit en état d'aplanir et de corriger.

Mais, pour arriver à un résultat si désirable, n'oublions pas que la

condition première est de concilier l'influence de la capitale, toujours si considérable dans les conditions de la France, avec les besoins et les vœux du reste du pays.

Que nos concitoyens de toutes les conditions, de toutes les opinions antérieures (car, à notre sens, la révolution de février a détruit toutes les différences d'opinion), se pénètrent bien de la gravité du problème que nous venons de signaler.

Le seul moyen de le résoudre sans trouble et sans guerre civile, c'est, à notre avis, de considérer dès à présent la question de la République comme absolument résolue.

Voilà ce que Paris a appris le 17 mars, et ce que les départements devront comprendre à notre exemple.

Autrefois, quand la monarchie était en France une institution puissante et salutaire, les rois déposaient humblement leur couronne aux pieds du Christ, et inscrivaient sur leurs monnaies ces mots, témoignage de leur vasselage spirituel : *Christus vincit*, *Christus regnat*, *Christus imperat !*

Que ceux qui continueraient de croire qu'une couronne est nécessaire au-dessus de notre symbole national rendent la couronne au seul monarque que les peuples ne détrôneront jamais, et qu'ils s'écrient comme nos pères : *Jésus-Christ est le victorieux, il est le roi, il est l'empereur !*

SPEDALIERI.

I

Un livre paru à la fin du dernier siècle excitait à Rome, il y a peu de temps encore, une vive curiosité ; on prenait parti pour ou contre lui, comme s'il eût été fait d'hier. Ce livre pourtant, quoiqu'il eût excité quelque intérêt à sa naissance, quoique les universités et les théologiens l'eussent discuté, critiqué, blâmé, approuvé, ce livre était bientôt tombé dans l'oubli. Son auteur n'avait été qu'un chanoine obscur du Vatican, auquel de nombreux écrits sur les matières les plus diverses n'avaient pas assuré une bien grande gloire. Ce livre, bien qu'il ne soit point écrit sans talent, affecte cette forme un peu sèchement dialectique et ce goût de la théorie pure qui n'est plus dans les allures de notre siècle. Il évite autant que possible de toucher aux faits et aux noms propres dont notre temps est si avide. Il ne peut être de circonstance que par les idées.

Mais s'il était vrai, comme on le prétend, que ce livre a pu être inspiré, revu, corrigé même, par le vénérable Pontife qui occupait alors la chaire de saint Pierre; si, écrit en 1791, il a été aux yeux de Pie VI comme une voie de conciliation offerte aux novateurs révolutionnaires, comme une première tentative pour réconcilier avec l'Eglise la liberté naissante qui avait le malheur de la méconnaître ; si la Papauté, sous le nom de l'obscur Spedalieri, a voulu présenter à la France, agitée par les révolutions, un gage de son intelligence et de son acceptation de la liberté ; si c'est là comme une première base, depuis longtemps jetée, de la grande entreprise de Pie IX, comme un germe obscur, mais précieux, déposé par la main de ce même Pape qui, un peu plus tard, donnait à Louis XVI le surnom de martyr, on comprend facilement quel intérêt a dû avoir pour Rome et pour l'Italie, récemment éveillée à la liberté politique, ce livre où le chanoine sicilien n'aurait été que le secrétaire du Vicaire de Jésus-Christ.

Il faudrait sans doute nous expliquer sur la vérité de cette hypothèse ; mais les documents nous manquent pour la confirmer ou la contredire. Il n'est pas certain que Pie VI ait lu et corrigé le manuscrit de Spedalieri. Il est certain que, favorablement accueilli par ce Pontife, élevé à un canonicat au Vatican, bien que cette dignité ne soit

ordinairement conférée qu'à des Romains, Spedalieri a vécu avec Pie VI dans une véritable intimité. L'œuvre du chanoine de la basilique vaticane ne saurait donc être tout à fait étrangère à la pensée du Pontife romain.

Spedalieri intitule son livre : *Des Droits de l'Homme*[1] ; mais il ajoute que « la religion chrétienne est la plus sûre gardienne de ces droits » et que « le projet le plus utile dans le siècle présent est de faire refleurir cette religion. » Accepter, en partie du moins, les libertés que la Révolution proclamait, et leur donner le Christianisme pour garant et pour tutelle, là est toute la pensée de son livre.

Il commence cependant par se dépouiller momentanément de sa pensée de chrétien. Il veut, sans le secours de la foi et par la seule puissance de la raison, arriver à reconnaître quels sont les véritables droits de l'homme dans la société de ses semblables. « Mon dessein, dit-il, est de traiter cette grande cause au tribunal de la pure raison. J'oublierai pour ainsi dire que je suis chrétien ; je mettrai de côté la persuasion que j'ai de la divinité de la religion, et je ne la considérerai que du côté politique, pour examiner si elle est utile aux affaires temporelles des hommes[2]. »

C'est donc à l'aide du seul raisonnement humain que Spedalieri s'engage dans ces difficiles théories de la société, de la liberté, de la souveraineté, du pouvoir.

Il n'accepte pourtant pas les données courantes alors de Hobbes, de Rousseau, des autres philosophes, sur le pacte social et sur la constitution du pouvoir. Ce contrat primitif, par lequel les hommes, libres jusque-là, se seraient engagés les uns envers les autres, ne lui paraît autre chose qu'une pure fiction. Cette barbarie primitive de la race humaine, cet état sauvage d'où elle ne serait sortie que par un effort de sa propre volonté, lui semble un rêve. Et pour détruire ces hypothèses, il s'arme surtout de ce fait universel du langage, invincible témoin de la destination sociale de l'homme ; du langage, qui n'a pu s'établir qu'entre hommes réunis en société, et sans lequel cependant une société n'eût pu s'établir.

« Il y a ici, dit-il, deux propositions contraires, et qui semblent vraies l'une et l'autre. Il semble vrai que le langage a dû se former

[1] *De' diritti dell' uomo, libri VI ; opera di Nicolà Spedalieri, Siciliano.* Venise, 1797, 2 vol. in-12. C'est la seconde édition.

[2] Préface, p. 8.

le premier, et par lui la société civile; et il semble vrai, en même temps, que la société civile a dû se former avant le langage, et que le langage n'a pu naître que de son perfectionnement... J'augmenterais encore la difficulté en faisant observer que les idées abstraites ne peuvent guère se former dans notre esprit sans le secours de la parole, et que cependant l'invention de la parole suppose que les idées abstraites sont déjà formées. Mais, sans entrer dans ces discussions épineuses,... je conclus de ce qui a été dit que, sur l'origine de la société civile, on ne peut faire, avec le seul secours de la raison, qu'une seule conjecture satisfaisante; et c'est celle-ci : que Dieu même, par un seul acte de sa toute-puissance et de sa toute bonté, a créé en même temps et l'espèce humaine, et la société civile, et le langage, et les idées abstraites, au moins celles qui sont le plus nécessaires à notre existence physique et à notre direction morale. Le précepte d'Horace s'applique aux philosophes comme aux poëtes :

Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus.

« Mais quel nœud, plus que celui-ci, mérite d'être tranché par l'action immédiate du Créateur? et si, parmi les preuves de l'existence de Dieu, nous voulions nous servir de celle-ci, ne jetterions-nous pas les athées dans une terrible consternation[1] ? »

Mais maintenant c'est à Spedalieri à établir à son tour, avec le seul secours du raisonnement humain, sa théorie de la souveraineté. Sa théorie, pour différer par le principe de celle de Rousseau, n'en est pas moins, par les conséquences, singulièrement radicale et populaire. Non, ce n'est pas un consentement primordial qui n'a jamais été donné, une assemblée des hommes qui n'a jamais eu lieu, qui lie à jamais les générations humaines et établit les rapports entre la société et le pouvoir. Il y a contrat néanmoins, il y a consentement; l'homme n'est lié que par sa volonté propre. Mais le contrat est individuel. Chacun de nous traite avec la souveraineté et le pouvoir. C'est en naissant au milieu des hommes, c'est en continuant de vivre parmi eux après que nous avons la plénitude de notre raison et de notre force, que nous consentons à toutes leurs lois et que nous nous lions envers la société comme elle se lie envers nous. Elle n'exerce aucun droit que nous ne lui ayons concédé librement, volontairement, mais aussi conditionnellement.

[1] L. I, c. 11, t. I, p. 142, 144.

On pense tout de suite combien une telle théorie peut être féconde en conséquences libérales; le chanoine du Vatican ne recule devant aucune. S'il a condamné le chemin que Rousseau a suivi, c'est pour arriver au même but par une autre voie. Que le consentement soit collectif ou individuel, que tous aient traité ensemble ou que chacun traite avec tous, peu importe. Il y a contrat; il y a réciprocité. Le pouvoir s'est placé vis-à-vis de l'homme dans une situation d'égal à égal; il doit autant qu'il lui est dû. « Forcé d'abandonner une partie de sa liberté naturelle, la raison prescrit à l'homme d'abandonner la moindre partie possible, comme le matelot qui, dans la tempête, jette une partie de sa cargaison à la mer, ne jette que ce qu'il faut pour alléger le navire (p. 160). Dans l'ordre de la nature, dit-il encore, la souveraineté est faite pour la société civile et non la société civile pour la souveraineté... La société est la fin, la souveraineté n'est que le moyen (p. 178). »

Quant aux formes de gouvernement, il est clair que la liberté des contrats les autorise toutes. « Le peuple peut conférer la souveraineté tout entière; il peut s'en réserver une portion, comme, par exemple, la faculté de faire et de renouveler les lois fondamentales, d'imposer de nouveaux tributs, de choisir certains magistrats (p. 192).» Mais « le peuple n'a pas le droit de choisir l'anarchie. Par la loi de nature l'homme doit vivre dans la société civile, et la société civile ne peut être sans souveraineté (p. 195)... Le peuple n'a pas le droit de choisir le despotisme, ni l'oligarchie, parce que ce sont des formes bâtardes, illégitimes, contraires à la nature, par conséquent invalides, nulles, insubsistantes... Le despote ne représente pas la pensée, la volonté et la force du peuple, mais il agit avec sa pensée, sa volonté, sa force propre. Mais la vraie souveraineté ne peut-être que l'impression de la pensée, de la volonté, de la force du peuple (p. 197). »

La forme du pouvoir constituée, reste à choisir celui qui doit en être dépositaire. « On comprend que la loi de la nature oblige les hommes à vivre en société, et par conséquent à se mettre sous la tutelle du pouvoir; mais il n'en résulte pas que le sceptre doive appartenir à tel ou tel individu plutôt qu'à tel autre. Il faut donc que ce choix demeure tout entier au libre arbitre du peuple. Les facultés de juger, de décréter, d'exécuter, qui constituent la souveraineté, ne sont autre chose que les facultés propres de l'individu déposées et mises en commun. Or, ce qui est à moi, qui peut l'administrer, sinon

l'homme que j'aurai choisi ?... Ainsi le choix du prince... est, après le contrat social, un autre contrat qui se fait entre le peuple et la personne à qui la souveraineté est offerte (p. 199, 200). »

Mais ce pouvoir que le peuple a constitué, le peuple ne peut-il pas le changer? C'est ce qu'il faut examiner. Détruire la souveraineté dans le sens absolu du mot, ce serait cesser de vivre en société ; le peuple ne le peut pas sans violer la loi naturelle. Mais changer la forme du gouvernement, mais changer la personne du prince? La question est différente. Sans doute, on doit tenir les engagements, et le peuple n'a pas le droit, par un pur caprice, de briser le pacte qu'il a fait avec son souverain. Mais si le peuple a fait connaître sa volonté de ne conférer la souveraineté que pour un temps déterminé, ou en réservant le droit de la retirer à son bon plaisir, certainement, lorsque le temps est expiré, ou lorsque la volonté du peuple n'est plus la même, il peut retirer ce qu'il n'a accordé que pour un temps. Il y a plus : si les conditions essentielles du contrat ont été violées, le contrat se dissout de lui-même (p. 207). « Et quelle est la condition essentielle du contrat? Que le prince maintienne les droits naturels de chacun, et fasse concourir tous les actes de sa souveraineté au bonheur des sujets. Cette condition n'a pas besoin d'être exprimée; elle est la base du contrat, la source de l'obligation que le peuple s'est imposée, la *raison suffisante* des promesses qu'il a faites au prince.... S'il arrivait donc que le prince en vînt à détruire les droits naturels de chacun, à substituer aux lois son caprice, à plonger ses sujets dans la misère, il faut dire que le contrat serait de lui-même résolu (p. 208). »

« Outre cette condition, à laquelle nul ne peut renoncer, chaque peuple est maître d'introduire dans le contrat tel autre pacte qu'il croit essentiel à son bien-être... Celui qui accepte la souveraineté jure aussi de maintenir cette condition, et, s'il la viole, le contrat est annulé comme dans le cas précédent (p. 209). »

Seulement il faut que cette décision du peuple soit grave, motivée, solennelle. Il faut qu'elle ait pour base des torts sérieux et multipliés, non de rares et légères infractions. Il faut qu'elle soit précédée par des tentatives de conciliation. Il faut enfin qu'elle soit précédée d'une déclaration solennelle.

« Toute nation civilisée introduit toujours dans la constitution qu'elle se donne un corps, une assemblée pour ainsi dire immortelle, et qui est la représentation constante des individus..... Le premier

pas que fait le despotisme est de supprimer de devant les yeux du peuple ce corps représentant de la nation.... Mais la force ne peut rien contre le droit et ne saurait en rien le modifier. Ainsi le véritable organe de la nation subsiste et vit toujours, et, dès qu'il lui est possible de s'assembler et de délibérer, la déclaration qu'il fait est une déclaration de la nation elle-même (p. 213-214). »

« Après cette déclaration qui dissout le contrat, le tyran est légalement déchu de la souveraineté; elle remonte à sa source, qui est le peuple; le peuple peut la conférer à qui il veut, changer la forme du gouvernement comme bon lui semble... Si ce pouvoir lui est disputé par la force, il aura le droit d'opposer la force. Cette guerre sera une juste guerre, et dans une guerre juste il est permis de faire à son ennemi les plus grands maux, si un mal moindre n'est pas suffisant pour assurer notre sûreté (p. 215-216). »

Vient donc ici la question si célèbre au moyen-âge : *Licet occidere regem tyrannum?* L'auteur aborde cette redoutable question avec son sang-froid habituel. Non, dit-il, le meurtre privé n'est pas permis. Il n'appartient pas à un seul homme de juger que le prince est un tyran, et que sa mort est nécessaire. Mais « il appartient au corps de la nation de déclarer déchu un prince qui est devenu tyran, c'est-à-dire qui persiste dans la violation manifeste du contrat; il lui appartient même de le tuer s'il n'a pas d'autre moyen de pourvoir à son propre salut. Nous estimons juste et vraie cette doctrine, et nous sommes convaincu que les principes qui en forment la preuve sont d'une telle évidence que les déclamations et les sophismes ne serviront qu'à la faire briller davantage (p. 210-219). »

Nous avons voulu développer dans son entier le système de Spedalieri sur la souveraineté; il est curieux de voir jusqu'à quel degré de hardiesse révolutionnaire osait arriver, à la fin du XVIIIe siècle, sous la tutelle de la royauté, un chanoine de la basilique vaticane. Maintenant, faut-il soumettre à une discussion bien longue la base métaphysique que Spedalieri a voulu donner à son libéralisme? A-t-il pu logiquement, ou, pour mieux dire, utilement, faire abstraction des principes et des données de la révélation chrétienne, pour suivre dans cette ténébreuse question de l'origine du pouvoir les seules lumières de la raison humaine? Par la seule force de la raison, et sans un seul fait divin ni historique, devait-il arriver, est-il arrivé en effet à une théorie claire, complète, suffisante?

Il me semble visible, du moins, qu'il n'y est pas arrivé. Le *Contrat social* de Rousseau a son vice évident et Spedalieri le démontre sans peine ; mais le contrat social de Spedalieri n'est-il pas également vicieux ? Il fonde la société sur ce consentement individuel de chaque homme venant au monde ; mais le consentement est-il réel, est-il libre ? sommes-nous véritablement libres de demeurer ou de ne pas demeurer dans la société des hommes civilisés ? Nous pouvons, sans doute, passer d'un pays à l'autre, d'un peuple à l'autre, mais nous trouverons toujours des rapports sociaux à peu près identiques, une loi à peu de chose près la même, des obligations équivalentes à celles que nous voudrions suivre. L'alternative serait donc entre la vie sociale et la vie sauvage ; mais la vie sauvage, Spedalieri le dit sans cesse, est contraire à la loi de notre nature : c'est une liberté dérisoire que celle qui nous permet, si les lois de notre pays ne nous conviennent pas, d'aller vivre dans les déserts du Sahara. Ce n'est donc pas, en vérité, un choix libre ; c'est une nécessité impérieuse, inévitable, qui nous attache malgré nous à la société dont nous faisons partie.

Mais d'une nécessité purement physique, d'une adhésion contrainte et involontaire, nul consentement, par suite nul engagement et nulle obligation ne saurait se déduire. Et, de plus, la société se formant par le consentement de chacun de nous, il faudrait qu'à toute modification de la société chacun de nous dût concourir. L'élection du prince ne serait légitime qu'avec l'unanimité des suffrages ; nulle condition ne pourrait être imposée au pouvoir, nul changement ne pourrait se faire, nulle révolution ne pourrait s'opérer à moins du concours préalable de toutes les volontés, sans en excepter une. Un seul homme protestant enlèverait au peuple son droit.

Et enfin nous ne pouvons disposer que de ce qui est à nous. Nous ne pouvons donner à la société et au pouvoir d'autres droits que ceux que nous avons sur nous-mêmes. Il faut donc, sans aller plus loin, ou légitimer le suicide, en admettant que chaque homme peut disposer de sa propre vie, ou refuser à la société le droit de punir de mort, en déclarant que nul n'a pu faire pour un cas donné l'abandon de sa vie. Spedalieri voudrait éviter à la fois ces deux conséquences, dont l'une soulève sa conscience de chrétien, dont l'autre lui paraît dangereuse pour la sûreté des sociétés. Il cherche à éluder par des raisons un peu sophistiques une difficulté qui me semble inévitable.

Ce qui me paraît résulter de ces difficultés inextricables, c'est l'im-

possibilité de fonder uniquement la société et le pouvoir sur le consentement humain. Quoi qu'on fasse, il faut remonter à l'institution divine. Cela ne préjuge rien, chacun le sent, ni sur la question de l'amissibilité du pouvoir, ni sur les formes du gouvernement, ni sur la souveraineté populaire. Ces trois termes inséparables, l'homme, la société, le pouvoir, sont sortis ensemble de la main de Dieu ; tous trois ont coexisté et coexistent toujours ; tous trois sont de création divine. Mais il est clair en même temps que, s'ils sont immortels dans leur durée, ils sont dans leur forme essentiellement variables. La force des choses a opéré, le temps a consacré, la main de Dieu a béni une foule de variations successives dans les formes du pouvoir qui mettent au défi toutes les théories absolutistes ou populaires. Mais comme l'humanité subsiste parce que Dieu l'a créée, comme la société subsiste parce qu'elle est nécessaire à l'humanité, le pouvoir à son tour subsiste parce qu'il est nécessaire à la société ; je dis le pouvoir, je ne dis pas tel ou tel pouvoir. Dieu a institué le pouvoir humain, mais il l'a institué variable, selon des lois qui demeurent cachées dans le secret de sa providence.

Du reste, Spedalieri lui-même sent bien la nécessité de s'appuyer sur les vérités révélées, et il ne tarde pas, sous forme d'appendice, à examiner au point de vue théologique la question qu'il voulait d'abord ne traiter qu'au point de vue rationnel. On voit tout de suite ici quels adversaires vont être en présence : les théologiens libéraux du moyen-âge, toujours suivis en Italie, et les docteurs absolutistes du XVIIe siècle, surtout en France. « Les Français, dit-il, étaient alors excessivement fanatiques pour l'autorité royale, au point de faire brûler par la main du bourreau le livre du Jésuite Mariana, qui, en Espagne où il avait été imprimé, n'avait pas rencontré la moindre opposition, et ils parlaient avec mépris de saint Thomas, qui a soutenu la même doctrine. Aujourd'hui (1791) ils se sont jetés dans l'extrémité opposée, en faisant du roi un humble esclave couronné (p. 251). »

C'est donc sur les paroles du docteur angélique que Spedalieri veut étayer sa doctrine. Nous voulons nous garder d'entrer ici dans une discussion qui est trop au-dessus de nous. Nous n'examinerons pas même si le traité que cite Spedalieri, *de Regimine principum ad regem Cypri*, peut être raisonnablement contesté à saint Thomas. Nous ne voulons que constater comme fait historique la dissidence qui s'est produite dans les deux grandes écoles qui luttent encore au-

jourd'hui au sein de l'Eglise. Les maximes absolutistes sont d'une origine nouvelle ; elles étaient inconnues aux théologiens et aux philosophes du moyen-âge ; elles datent du XVIe siècle. De ce temps-là seulement les idées de l'omnipotence du prince, de son droit absolu sur les personnes et sur les biens, de son indépendance vis-à-vis de toute puissance humaine, ont commencé à se répandre. La France les a accueillies plus que nulle autre contrée. Les doctrines et les habitudes du gallicanisme l'ont habituée à reporter sur le prince une partie de ce qu'elle devait à l'Eglise et à agrandir la part de l'Etat aux dépens de celle de Dieu. On a facilement sacrifié la liberté de l'homme quand on sacrifiait ainsi celle de l'Eglise, et les docteurs qui tenaient un compte si médiocre des droits du Pape n'ont pas tenu plus de compte des droits du peuple. Dans l'école opposée, le vieil esprit d'indépendance du moyen-âge s'est au contraire maintenu. L'ultramontain Spedalieri, dans ce que nous appellerions les moments de sa plus grande audace révolutionnaire, ne fait que reproduire la tradition des écoles de son pays. Il hésite si peu à admettre qu'un roi puisse être déposé qu'il admet qu'un Pape même pourrait l'être. Il nous montre (tant était grande dans la capitale du monde chrétien la liberté de la parole théologique) des cardinaux, des docteurs, commensaux du palais pontifical, enseignant que le Pape, comme personne privée, peut tomber dans l'hérésie, et qu'alors il est ou déchu de droit de la Papauté, ou sujet à en être dépouillé par une décision de l'Eglise. Cette doctrine, que je ne veux certes pas juger, a été émise, imprimée, publiée à Rome en parfaite liberté. « Pourquoi les princes temporels, ajoute Spedalieri, n'usent-ils pas même de la tolérance, et s'offensent-ils, en ce qui les touche, d'une pareille liberté (p. 150) ? »

La doctrine du droit divin leur est-elle donc si favorable? Non, dit-il (et je recommande à mes lecteurs ses remarquables paroles), « ceux qui la soutiennent en apparence favorisent les princes, mais en réalité ils les ruinent. Ceux qui rejettent l'existence de Dieu, et ceux qui nient que la Providence divine s'étende aux choses de ce monde, entendent avec plaisir répéter que la souveraineté ne saurait être conférée par les hommes, parce que, persuadés qu'il n'y a point de Dieu, ou que Dieu ne s'occupe pas des affaires humaines, ils arrivent à ne plus reconnaître aucune souveraineté. Ils pourront ne parler qu'avec précaution, dans la crainte du châtiment, mais dans

le fond du cœur ils haïront toutes les puissances et tous les gouvernements comme usurpateurs et destructeurs de l'ordre naturel... Ils chercheront avidement la moindre occasion de secouer ce joug... Ce ne sont pas là des périls chimériques ni éloignés; les efforts que fait l'athéisme, caché sous le masque de l'amour des hommes, en sont la preuve. Je conclus donc que la doctrine indiquée ci-dessus est contraire à la sécurité des princes, et qu'on ne l'enseigne que pour les trahir ou parce qu'on en ignore les fatales conséquences.

« De plus, j'ai besoin de dire que les peuples, lorsqu'ils se trouvent opprimés, ne s'adressent pas à des principes spéculatifs, mais suivent les instincts de leur nature... Où la personne du prince a-t-elle été élevée au-dessus de la nature humaine autant que dans la religion mahométane? Là, le souverain est tellement sacré qu'il sanctifie et envoie au ciel les heureuses victimes que, dans son caprice sanguinaire, il égorge de ses mains. Mourir ainsi est, dans l'opinion des Turcs, un vrai martyre. Cependant ces divinités elles-mêmes meurent souvent des mains de leurs propres adorateurs. »

II

Dans la seconde partie de son livre, Spedalieri, acceptant cette fois franchement et complétement les lumières du Christianisme, cherche dans la foi de l'Église la confirmation dogmatique, et en même temps la sanction temporelle de tous ces Droits de l'homme dont la philosophie lui a révélé l'existence. Comment le Christianisme accroît-il en forces et purifie-t-il la vie de l'homme? comment assure-t-il la paix et le bonheur des sociétés? comment adoucit-il l'esclavage, la guerre, le despotisme paternel, le despotisme conjugal? Que fait-il pour protéger et épurer le commerce, pour développer les sciences et les arts? Il se développe là tout un ordre de questions sur lequel nous n'insisterons pas, parce qu'il a été, depuis le temps de Spedalieri, le texte d'un grand nombre d'écrits. Mais à l'époque où parut son livre, les questions de cet ordre étaient nouvelles, ou peu s'en faut. Une grande partie de ces idées, que *le Génie du Christianisme* a rendues populaires, se retrouve en germe dans l'œuvre du chanoine sicilien, et je ne crois pas que personne avant lui ait développé d'une manière aussi complète cette thèse de l'utilité sociale du Christianisme qui, depuis, est devenue presque banale. Mais il a surtout à montrer le Christianisme comme gardien des

droits de l'homme et de la liberté des peuples. « Le Christianisme est incompatible avec le despotisme... Dans le despotisme, la volonté du prince est la règle de toute morale, la source du bien et du mal, du juste et de l'injuste, tandis que, selon le Christianisme, ces importantes distinctions ont leur source dans la volonté de Dieu. La volonté du prince est variable et sujette aux plus basses et aux plus funestes passions, si bien que, dans le despotisme, toutes les abominations, toutes les iniquités, tous les désordres peuvent s'attribuer les caractères du bon, du juste et de l'honnête. La volonté de Dieu est incommutable : il ne peut jamais vouloir ce qui est en soi mauvais, injuste, deshonnête... Le despotisme n'admet pas de propriété chez les sujets ; tous les biens, la vie de tous appartiennent au despote. Dans le Christianisme, le maître de toutes les existences et de tous les biens est Dieu, et Dieu a fait connaître sa volonté, que les hommes en aient tour à tour l'usage et la propriété, faisant aux princes surtout les plus terribles menaces s'ils osent enlever les biens ou la vie à qui que ce soit. Les préceptes du Décalogue : *Ne tuez point ; ne dérobez point*, ne souffrent d'exception en faveur de personne. »

Enfin le prince lui-même, selon la loi chrétienne, est soumis à l'Église ; devant Dieu et devant l'Eglise, le moindre de ses sujets est son égal ; et « c'est là une digue qui résiste continuellement aux efforts continuels que fait la souveraineté vers le despotisme. C'est un bouclier de diamant qui couvre le peuple et ses droits. Dans l'Ancien-Testament Dieu envoyait des prophètes pour avertir en son nom les rois qui abusaient de leur autorité..... Dans le Nouveau-Testament, cette sorte d'ambassade est permanente, et réside, par l'institution du Christ, dans le corps sacerdotal. Les prêtres du Christ n'ont pas seulement le droit, mais le devoir, lorsque le prince abuse de son pouvoir contre la loi divine, de lui dire : *Non licet tibi.* Cet office d'ambassadeur et de censeur a toujours été exercé dans l'Eglise envers les rois, et toujours au profit du peuple. Plusieurs de ces saints évêques, qui ont fait briller une admirable intrépidité en portant la parole divine à l'oreille des rois, y ont gagné la prison, l'exil, la mort, mais toujours au profit du peuple, et bien souvent non sans avoir corrigé les rois. Quand saint Paul dit à un évêque : « Prêche, insiste, reproche, conjure, réprimande, à propos, hors de propos, » il ne fait nulle exception en ce qui touche les souverains (p. 461). »

Enfin, « en vertu de la puissance des Clefs, le souverain a besoin du

prêtre pour recevoir l'absolution de ses péchés. Le prêtre du Christ, dans le tribunal de la Pénitence, est juge même du prince ; il a droit de le délier ou de le tenir lié, et de le condamner aux cendres de la pénitence comme les autres pécheurs. S'il ne se corrige pas, il est dénoncé à l'Eglise, et s'il n'écoute pas l'Eglise, il en est retranché comme un membre pourri... Qu'ils sont puissants ces moyens pour humilier l'orgueil de l'homme élevé au faîte de la grandeur temporelle, pour réprimer ses passions, pour le rapprocher de ses sujets, pour l'amener à l'égalité ! N'ai-je pas dit avec vérité que le Christianisme est l'ennemi du despotisme ? Voilà pourquoi les despotes romains le persécutèrent, et pourquoi aussi il triompha d'eux par le prompt assentiment du peuple (p. 461, 462). »

Certes il y a là tout l'esprit de liberté du moyen-âge, vainement comprimé par les princes, par les légistes, par les docteurs semi-calvinistes du XVIe et du XVIIe siècles. Le sentiment de la vieille indépendance catholique, ce sentiment qui vibrait si puissamment dans toute l'Italie au XIIe et au XIIIe siècles, ne s'y était donc jamais éteint. Il y avait encore des Guelfes au XVIIIe siècle, et ces Guelfes étaient ceux que nous honnissions en France sous le nom d'ultramontains. Spedalieri, écrivant sous les auspices d'un Pape, et du Pape auquel la révolution française a infligé le plus douloureux et le plus injuste martyre, Spedalieri en est un frappant exemple.

Il ne reste plus à nous entretenir que de la dernière partie de son livre. Spedalieri se fait une objection : Pourquoi tous les peuples qui passent pour chrétiens ne jouissent-ils pas de tous ces bienfaits attachés à la possession du Christianisme ? Il répond hardiment : Parce que ces peuples ne sont plus chrétiens. Ici il entre dans un examen tout à fait remarquable de cette tendance antichrétienne qui, surtout depuis le milieu de ce siècle, prévalait dans les conseils des rois, dans les écrits des philosophes, dans les actes mêmes et les enseignements d'une certaine partie du clergé. Il retrouve ici le même adversaire contre lequel il a défendu la liberté des peuples. Ces doctrines de théologie royale, qui ont si fort restreint la liberté des sujets, ont guerroyé également contre la liberté de l'Eglise. Les souverains, devenus depuis le XVIe siècle tout-puissants sur les personnes et sur les biens, ont voulu aussi être tout-puissants sur les consciences, et au XVIIIe siècle un véritable complot a eu lieu entre les cabinets de l'Europe contre le Seigneur et contre son Christ. Dès avant les déchi-

rements de la révolution française, la vie de Pie VI s'était usée à combattre cette tendance gallicane, janséniste, fébronienne, qui diminuait toujours les droits du Pontife au profit de l'évêque, les droits de l'évêque au profit du prêtre, les droits du prêtre au profit du peuple, et en définitive les droits du peuple et de l'Eglise au profit du prince. Le livre de Febronius (1763) avait exagéré le gallicanisme au point d'être réprouvé par l'assemblée même du clergé français. Ricci, évêque de Pistoie, propageait le jansénisme en Toscane et tenait des synodes contre l'autorité du Pape. En Allemagne et dans les Pays-Bas, l'empereur Joseph II bouleversait au profit de la toute-puissance royale toute la discipline ecclésiastique. Les souverains se jetaient ainsi comme à l'envi dans les voies qui allaient les conduire à leur ruine. Dans une mesquine avidité de pouvoir, dans une lutte de prérogative, ils préparaient l'Europe au grand mouvement qui les devait engloutir.

Dans le sein même du Catholicisme, des voix s'élevaient pour attaquer ou restreindre à l'excès le culte extérieur, pour discréditer la vénération due aux saintes reliques et la confiance en l'intercession des saints. La juridiction des évêques rencontrait mille obstacles; l'infaillibilité du Pape était attaquée avec plus d'acharnement que jamais. Enfin, sous la double influence des actes de la secte janséniste et de la philosophie encyclopédiste, un calvinisme non avoué menaçait partout la vie, les institutions, les traditions de l'Eglise.

Et de plus, au moment où Spedalieri écrivait, les premiers actes des pouvoirs révolutionnaires contre le clergé avaient paru, la constitution civile et la suppression des ordres monastiques, etc... La tempête que les rois avaient provoquée contre l'Église commençait à se tourner contre eux; mais, avant d'arriver directement à eux, elle frappait à coups redoublés sur l'Eglise qu'ils n'avaient pas voulu accepter comme frein, mais qu'ils eussent voulu garder comme rempart. Le rempart miné par eux-mêmes s'écroulait et laissait leur trône à découvert. Spedalieri n'a pas de peine à s'apercevoir de cette complicité des rois avec les révolutions, auxquelles ils avaient sans le savoir préparé la voie. « L'assemblée de Paris, dit-il, a accompli toutes les parties du plan l'une après l'autre, sans grands intervalles, sans se donner la peine de couvrir l'impiété de son intention... Mais nous ne pouvons oublier que nos yeux ont vu sortir de bien d'autres ateliers des résultats semblables, mettre en jeu les mêmes ressorts, suivre le même ordre de progression, quoique plus lentement, avec plus de

précaution et avec des artifices plus raffinés... Et je ne crains pas de dire que les coups portés à la religion dans d'autres pays en ont hâté la ruine totale dans le royaume de France (p. 653). » C'est surtout aux innovations de Joseph II que l'auteur fait allusion.

C'est ici que Spedalieri, après avoir établi dans le commencement de son livre les principes de la liberté naturelle, en réclame l'application en faveur du Christianisme. Il s'agit de la suppression des ordres religieux. « Parmi les droits de l'homme déposés dans le sein de la société civile, placés sous la protection des lois et confiés à la garde de ceux qui président au gouvernement, parmi ces droits est la liberté, non pas une liberté illimitée, mais la plus grande liberté compatible avec l'ordre social... Et qu'est-ce qu'un régulier? Un homme qui, usant de sa liberté, s'impose un certain genre de vie, comme fait l'avocat, le médecin, le négociant. Si donc son genre de vie est compatible avec l'ordre social, il a complétement droit à faire ainsi usage de sa liberté. Qu'on nous montre en quoi la vie religieuse répugne à l'ordre social! Si nous parlons de ceux qui s'emploient à pourvoir aux besoins spirituels du peuple et qui servent d'aide au clergé séculier, ceux-là sont autant de citoyens actifs, et ils exercent leur activité sur la partie la plus noble et la plus importante de l'ordre social, qui est la religion. S'il est question de ceux qui mènent une vie purement contemplative, je voudrais savoir en quoi ces solitaires et ces contemplatifs troublent l'ordre social. Combien de séculiers vivent dans leurs cabinets, plongés dans des spéculations métaphysiques! Qui jamais leur en a fait un crime? Ils ne font aucun bien à la société, mais ils ne lui font aucun mal. Et s'ils ne lui font point de mal, c'est assez pour établir qu'ils ont complétement droit à faire ainsi usage de leur liberté...

« Quand un particulier veut s'imposer un fardeau, quand il veut de son propre choix et avec une entière liberté donner de son bien à un citoyen ou à une réunion de citoyens, n'a-t-il pas le droit d'user ainsi de sa propriété? La libre donation n'est-elle pas un moyen de transférer la propriété? Cet usage des droits naturels entre particuliers est-il par hasard contraire à l'ordre social? Blesse-t-il aucune partie de la constitution sociale? En arrête-il quelque fonction (p. 620)? »

Je n'ai pas besoin de citer davantage pour prouver que dès cette époque, en Italie, aux pieds du Saint-Siége, le Christianisme appelait déjà la liberté à son aide, comme aussi il cherchait à faire com-

prendre à la liberté quel besoin elle a de lui. Spedalieri certes a eu l'honneur d'être un des premiers qui aient compris et prévu cette alliance; son tort est plutôt de ne l'avoir pas faite assez complète. Il n'a pas senti que la base même de la liberté et sa raison d'être ne doit être cherchée que dans le Christianisme. Il a voulu donner aux droits de l'homme un fondement purement rationnel, et montrer ensuite le Christianisme comme le gardien et le rempart nécessaire de ces droits. Il eût été, ce me semble, plus vrai et plus facile de démontrer, au contraire, l'inanité de tous les systèmes purement rationnels, et de donner la révélation chrétienne, non-seulement comme le rempart, mais aussi comme la véritable base de la liberté. Il eût édifié sur cette base plus aisément, plus solidement, avec une logique plus évidente.

L'homme ne s'est point créé lui-même, il ne s'est pas à lui-même enseigné la parole, il ne s'est point de lui-même constitué en société, il ne s'est point conféré de droits à lui-même ; existence, langage, ordre social, droit, il tient tout du Très-Haut, et c'est dans l'institution divine, telle que peuvent nous la faire comprendre les trésors de l'Ecriture et de la tradition, qu'il faut chercher le secret de ses droits comme le secret de son origine. Autrement qu'a fait Spedalieri ? En cherchant d'abord dans une pure spéculation métaphysique ce qu'il était sûr de trouver ensuite dans le Christianisme, il a pu rendre sa métaphysique suspecte de parti pris. Il était pour ainsi dire trop sûr de son fait, et le résultat de sa spéculation philosophique était trop facilement prévu et de lui et de son lecteur. La dialectique est si souple qu'il est toujours facile de démontrer philosophiquement ce que l'on sait déjà par une autre voie, et Spedalieri arrive à démontrer spéculativement jusqu'à l'existence de la tour de Babel.

De plus, placé comme il est dans les hauteurs métaphysiques, c'est surtout de la liberté politique qu'il s'occupe. Il vit au milieu de ces questions orageuses de la souveraineté ; il habite ces nuages toujours dangereux et ne redescend pas assez sur la terre; la liberté civile, la liberté positive ne l'occupe point assez. L'étude de la politique par le Christianisme lui eût démontré, au contraire, que le premier intérêt et le premier devoir, c'est d'être juste, et juste envers chaque homme ; qu'assurer à chacun sa vie, son droit, son bien, sa liberté, c'est le premier problème à résoudre ; que la société n'est faite que pour cela ; qu'elle est faite pour l'homme et non pour elle-

même ; qu'elle n'a de droit sur chacun de nous que dans la mesure nécessaire pour protéger la liberté de tous ; que tout le reste, souveraineté, pouvoir, liberté politique, ne sont que les accessoires de la liberté individuelle, ses garants et ses remparts. La moindre étude de la politique selon le Christianisme mène nécessairement à cette conclusion : ce que le Christianisme connaît et respecte, ce n'est point la politique, c'est la justice ; ce qu'il connaît et respecte, ce n'est point la souveraineté, la société, la nation, c'est l'homme ; ce qu'il rend par-dessus tout sacré à nos yeux sur cette terre, ce qu'il nous défend d'offenser, ce qu'il nous ordonne d'aimer comme nous, ce n'est pas la royauté, ni la république, ni la patrie, ni l'humanité : c'est notre frère, c'est l'homme, c'est le prochain.

Voilà le progrès qu'a fait depuis Spedalieri l'intelligence de la liberté parmi les chrétieus. Les chrétiens reconnaissent et vénèrent la liberté, surtout dans l'homme même. C'est cette liberté actuelle, réelle, individuelle, positive, que l'Eglise demande, que le Christianisme appuie, que la Papauté proclame. Cette liberté n'est autre chose, après tout, que le sentiment inné de la justice, développé dans nos âmes par la foi chrétienne, et par conséquent elle ne peut être que chrétienne. Hors du Christianisme, on retombera dans la prétendue liberté des peuples païens, sous le régime d'une souveraineté despotique qui, ne voulant de liberté que pour elle-même, opprimant et méprisant l'homme individuel au profit d'un seul ou d'un petit nombre, serait la négation de toute liberté, de toute égalité, de toute fraternité. Que Dieu garde le monde d'une telle épreuve ; que Dieu maintienne la liberté dans les voies du Christianisme, et continue cet admirable enchaînement de la justice et de la paix dont le Vatican donne depuis deux années le spectacle aux hommes ; qu'au milieu des évolutions nouvelles imprimées aux destinées humaines la voix du successeur de saint Pierre continue à se faire entendre. Dans cette question est toute l'espérance, toute la crainte, toute la force, tout le danger, tout l'avenir en un mot des nations humaines, plus que jamais réunies en un seul faisceau, vivant plus que jamais comme un seul homme, et subissant avec la plus étonnante unité la commotion des mêmes ébranlements, la palpitation des mêmes espérances, l'agitation des mêmes pensées.

Fr. DE CHAMPAGNY.

EXAMEN DES DOCTRINES

DU PHILOSOPHE INCONNU

LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN.

Quatrième article [1].

DE LA THÉOSOPHIE.

IV

Les théosophes sont les gnostiques des temps modernes; l'orgueil des prétentions et la stérilité de l'œuvre témoigneraient au besoin de l'identité des doctrines. Comme la gnose ancienne, affectant une égale supériorité et sur le philosophe et sur le fidèle, la théosophie abandonne à l'un les notions préliminaires sur l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la rémunération finale; elle lui cède ces espaces déterminés que mesure avec effort le raisonnement humain. Accueillant le fidèle sous une autre forme de mépris, elle lui permet de s'attacher à la lettre d'une révélation positive, de ranger ses œuvres aux prescriptions des livres divins et à l'autorité des interprètes légitimes; mais cette révélation n'est qu'un témoignage dont une science plus haute sait se passer ; mais ces livres divins ne sont que les *fenêtres de la vérité,* ils n'en sont pas la *porte;* mais cette autorité spirituelle, bonne peut-être aux faibles et aux simples, ne saurait être imposée à des intelligences qui puisent la science dans le sein de Dieu même. De ces hauteurs où elle habite, inaccessibles à la raison, inconnues à la foi, la théosophie abaisse à peine sur l'une

[1] Voir *le Correspondant,* t. XIX, p. 75.

et l'autre un regard de dédaigneuse tolérance ; elle se complaît en soi-même et revendique pour toutes les rêveries d'une imagination exaltée par l'orgueil, faussée par la solitude, le caractère et l'autorité de l'inspiration divine.

« Les théosophes, dit un ami de Saint-Martin, ont accrû par *leurs lumières surnaturelles* le nombre des vérités éparses dans les systèmes des philosophes. »

« La théosophie, dit le même écrivain, a pris naissance avec l'homme, et il y a eu des théosophes dans tous les temps ; mais on peut les partager en deux classes : ceux qui sont venus avant Jésus-Christ et ceux qui ont paru depuis. Nous reconnaîtrons les premiers parmi les philosophes qui ont eu le pressentiment des merveilles que le Réparateur universel est venu opérer sur la terre et dans les cieux. C'est Jésus-Christ qu'il faut reconnaître comme le père des lumières surnaturelles, le chef et le grand-prêtre des vrais théosophes comme des vrais chrétiens. C'est par lui qu'étaient inspirés Moïse, David, Salomon, les prophètes, et, hors du peuple choisi, Phrérécide, Pythagore, Platon, Socrate... qui eux-mêmes avaient puisé leur doctrine chez les mages, les brahmes, les Egyptiens. L'on pourrait presque assurer que chaque peuple a eu ses théosophes et ses vrais philosophes. La vérité n'a donc jamais été bannie de dessus la terre, quoique ceux qui la promulguaient aient été si souvent tourmentés...

« Les apôtres, les premiers chrétiens, tous ceux qui ont marché sur leurs traces, et les différents théosophes qui ont paru depuis Jésus-Christ, ont encore reçu de plus grands développements des vérités-principes et des mystères divins. »

La théosophie repose donc uniquement sur le dogme de l'inspiration individuelle : elle supprime entre l'homme et Dieu tout intermédiaire ; la confiance, surnaturellement éclairée, concentre et réfléchit toute lumière. Une commune négation de l'autorité rattache la théosophie au principe même du protestantisme ; comme lui elle récuse la souveraineté de l'Eglise ; mais elle se distingue de lui, elle se distingue du moins du protestantisme primitif, par le peu d'état qu'elle fait des monuments authentiques de la tradition. Elle les accepte, elle les consulte ; mais, suivant elle, « ils ne doivent pas être employés comme preuves démonstratives des vérités qui concernent la nature de l'homme et sa correspondance avec son principe ; car ces vérités subsistant par elles-mêmes, le témoignage des livres ne doit

jamais leur servir que de confirmation [1]. » J'ai déjà répondu à cette négation erronée de la valeur du témoignage.

Le théosophe donc n'est ni catholique, car il ne relève que du bon plaisir de ses pensées qu'il prend pour des révélations ; ni protestant, car il subordonne à ses inspirations la parole de l'Ecriture (il est d'ailleurs beaucoup plus ancien que le protestantisme, qui n'était que d'hier et qui n'est déjà plus) ; ni philosophe, car il méprise les procédés ordinaires de la raison humaine. Qu'est-ce donc qu'un théosophe ? C'est un ami de Dieu, une espèce de prophète ou d'envoyé divin. La vérité n'est point représentée sur la terre par une autorité visible, permanente, infaillible, dépositaire immortelle d'un corps de doctrines invariables comme elle-même. Non ; elle n'a que des témoins passagers, fortuits, répandus çà et là dans tous les pays et dans tous les siècles. L'esprit souffle où il veut, et cet esprit, qui enseigne toute vérité, a parlé tour à tour par la bouche de Rosencranz, de Reuchlin, d'Agrippa, de Schwenkfeld, de Weigel, précurseur de Jacob Boehm, de Gichtel, de Saint-Martin. Il faut convenir que l'esprit de vérité aurait bien souvent caché la lumière sous le boisseau.

La théosophie nous apprend que plusieurs solitaires, *même* quelques mystiques, ont été « favorisés des dons de l'intelligence. » Dans l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* elle reconnaît le théosophe à ces paroles : « Il y a eu de saintes âmes qui ont plus profité en quittant tout pour l'amour de moi qu'elles n'auraient fait en s'appliquant pendant plusieurs années à la recherche des sciences les plus subtiles et les plus relevées ; mais je n'en use pas de même envers tous : je dis aux uns des choses communes, et j'en dis de plus particulières à d'autres. Il y en a à qui je me montre doucement sous des ombres et des figures, et il y en aussi à qui je découvre mes plus profonds mystères dans une pleine clarté [2]. »

La théosophie retrouve encore le don de l'intelligence dans le livre *de la Sagesse*, où se lisent les passages suivants : « La sagesse est un trésor pour les hommes, et ceux qui en ont usé sont devenus

[1] *Tableau naturel*, t. II, p. 1.

[2] Voici le texte même de l'*Imitation* : « Aliquibus in signis et figuris dulciter appareo ; quibusdam vero in *multo* lumine revelo mysteria. »
Lib. III, cap. 43.

les amis de Dieu et se sont rendus recommandables par les dons de la science. Elle est la vapeur de la vertu de Dieu et l'effusion toute pure de la vertu du Très-Haut. C'est pourquoi elle ne peut être susceptible de la moindre impureté, parce qu'elle est l'éclat de la lumière éternelle, le miroir sans tache de la majesté de Dieu et l'image de sa bonté. N'étant qu'une, elle peut tout; et, toujours immuable en elle-même, elle renouvelle toutes choses : *Elle se répand parmi les nations dans les âmes saintes et elle forme les amis de Dieu et les prophètes* [1]. »

La théosophie reconnaît encore le sceau de l'inspiration dans ces fragments de Pythagore, qui était initié, comme chacun sait, aux mystères de la sagesse orientale.

« Toi qui veux être philosophe, tu te proposeras de dépouiller ton âme de tous les liens qui la contraignent; sans ce premier soin, quelque usage que tu fasses de tes sens, tu ne sauras rien de vrai.

« Lorsque ton âme sera libre, tu t'élèveras de connaissances en connaissances, depuis les objets les plus communs jusqu'aux choses incorporelles et éternelles.

« La science des nombres est la plus belle des connaissances humaines; celui qui la posséderait parfaitement posséderait le souverain bien.

« Les nombres sont ou intellectuels ou scientifiques.

« Le nombre intellectuel subsistait avant tout dans l'entendement divin : il est la base de l'ordre universel et le lien qui enchaîne les choses.

« Le nombre scientifique est la cause génératrice de la multiplicité, qui procède de l'unité et qui s'y résout.

« L'unité est le symbole de l'identité, de l'égalité, de l'existence, de la conservation et de l'harmonie générale.

« Le ternaire est le premier des impairs.

« Le quaternaire est le plus parfait des nombres pairs, la racine des autres.

« La sagesse et la philosophie sont donc deux choses fort différentes.

« La sagesse est la science réelle. La science réelle est celle des choses immortelles, éternelles, efficientes par elles-mêmes.

[1] VII, 14, 25, 26, 27.

« La fin de la philosophie est d'élever l'âme vers le ciel, de connaître Dieu et de lui ressembler.

« Il est difficile d'entretenir le peuple de la Divinité. Il y a du danger : c'est un composé de préjugés et de superstitions. »

Ainsi, la théosophie ne tend à rien moins qu'à s'attribuer un droit infaillible d'éclectisme sur toute les doctrines, en s'appropriant celles que l'esprit lui désigne comme révélées. Elle se substitue naïvement à l'Eglise. Elle choisit en effet avec la même autorité qu'elle affirme ; mais ce choix, mais ce dogmatisme ne produisent qu'une science décousue et fantasque qui répugne à l'intelligence ; mais cette parole, qui affecte sans cesse le secret, est sans amour et sans sympathie ; mais cette autorité, qui s'impose, ne présente à la raison d'autre titre que son bon plaisir, d'autre moyen que l'anéantissement même de la raison. Un théosophe ne dit-il pas « Que le raisonnement et le savoir ont causé la chute de l'homme et qu'ils l'y entretiennent ? » Le premier raisonnement, suivant le même écrivan, eut le diable pour auteur [1].

Etrange Eglise qui reconnaît pour ses *Pères* des hommes dont elle rassemble les noms au hasard, sans s'inquiéter s'ils s'accordent entre eux par l'idée, mais à la condition qu'ils soient fâcheux ou étrangers à l'Eglise catholique. Rosencranz, Reuchlin, Agrippa, Schwenkfeld, Bacon, Boehm, Gichtel, Leibniz, Antoinette Bourignon, Jane Leade, Pierre Poiret, Martinez Pasqualis, Saint-Martin, etc., *vrais chrétiens* que l'on glorifie d'avoir écrit contre les abus, rappelé aux peuples et aux ministres leurs devoirs mutuels, et ramené les esprits égarés à la pratique des vertus et à la véritable doctrine du Christ.

En vérité!... Ces hommes, ces femmes, *étonnés*, à coup sûr, *du nœud qui les rassemble*, c'est à eux que l'on doit l'accomplissement de cette œuvre de conciliation et de paix ? C'est Reuchlin, c'est Pic de la Mirandole, écrivains mystiques, confondus avec Bacon, le promoteur de la philosophie expérimentale ; c'est Pordage, c'est Jane Leade, c'est Antoinette Bourignon, c'est le rêveur Jacob Boehm, c'est Gichtel, son disciple, c'est Swedenborg, c'est, en un mot, cette troupe d'illuminés et de fanatiques auxquels on ose associer le nom à jamais révéré, le grand nom de Leibniz ! Ces cœurs passionnés, ces

[1] Muralt, *Lettres fanatiques*, t. I, lettre VII.

esprits sans mesure, ces âmes qui n'ont entre elles rien de commun que l'audace du délire et l'entêtement de l'illusion, voilà ceux que l'on appelle les apôtres et les témoins de la vérité ! voilà les sages et les vrais chrétiens auxquels la mission aurait été donnée de rappeler à l'unité les fidèles trompés par les ministres de l'Eglise catholique, quand eux-mêmes, étrangers l'un à l'autre, s'inquiètent si peu que tout se combatte dans leurs systèmes et jusque dans leurs rêves !

Veut-on savoir, par exemple, ce que Saint-Martin pense de Swedenborg :

« Mille preuves dans ses ouvrages qu'il a été souvent et grandement favorisé ! mille preuves qu'il a été souvent et grandement trompé ! mille preuves qu'il n'a vu que le milieu de l'œuvre et qu'il n'en a connu ni le commencement, ni la fin... En outre, quels sont les témoignages de Swedenborg ? Il n'offre pour preuve que ses visions et l'Ecriture sainte. Quel crédit ces deux témoins trouvent-ils auprès de l'homme qui n'est pas préparé par la raison saine ? »

Ainsi, de l'aveu de Saint-Martin, la mission de Swedenborg dans l'humanité est à peu près stérile. Les erreurs de ce voyant sont manifestes, ses enseignements sans preuve, ou du moins ne reposent que sur l'abus de l'Ecriture sainte ou sur des visions purement imaginaires ; et, par une concession théosophique assez bizarre, Saint-Martin semble exiger la préparation d'*une raison saine* pour accepter de telles visions. Toutefois, s'il réduit à peu près Swedenborg à sa juste valeur, en revanche il demeure incessamment prosterné devant les lumières et le génie de Jacob Boehm. Mais tous les théosophes ne partagent pas au même degré cet enthousiasme, qui, à la vérité, tient un peu de la manie. L'apologiste d'Antoinette Bourignon, Pierre Poiret, a exprimé sur le voyant de Gorlitz un jugement qui, à certains égards, mérite d'être connu.

« Plusieurs, dit-il, se prévalent des lumières de Jacob Boehm sans les bien connaître, et, qui pis est, sans bien s'en servir. Il semble que, parce que cet auteur a écrit des choses sublimes, hautes, et d'une intelligence au delà du commun, que quelques-uns prennent sujet de là d'en mépriser les choses basses et simples, comme sont la doctrine de l'humilité, de l'amour de Dieu, du renoncement à soi-même, de la simplicité et bassesse de Jésus-Christ, qui sont la substance de l'Évangile,... et de la vérité nécessaire et salutaire. Jacob Boehm a davantage recommandé ceci que ses plus sublimes dé-

couvertes; mais quelques-uns de ceux qui se veulent prévaloir de lui, au lieu de l'imiter en cela, n'en veulent qu'aux spéculations sublimes et mystiques, à la façon des Grecs et des sages, qui demandent après la science et la subtilité, tenant à mépris la simple et seule doctrine de Jésus-Christ crucifié, qui suffisait néanmoins à saint Paul. Les principes de Jacob Boehm, tout divins qu'ils soient (comme je les crois en effet), ne sont pas des choses que Dieu exige des hommes pour qu'ils lui deviennent agréables et qu'ils fassent leur salut. Personne, sans doute, ne dira que pour être sauvé il soit nécessaire de connaître formellement ses trois principes et les sept formes de la nature, de la manière qu'il les propose : ce ne peuvent être tout au plus que des accessoires ou des nouveaux motifs pour nous animer au salut; et non pas des choses nécessaires au salut même, non plus que n'est l'intelligence de l'Apocalypse, que Jacob Boehm même n'a pas eue. Jésus-Christ ni les apôtres n'ont pas obligé les hommes à cela, et il ne se trouve pas que, *lorsqu'ils étaient sur la terre, ils aient eu formellement ces connaissances-là* [1]. L'auteur même ne les recommande jamais comme nécessaires ; mais bien la mortification et le renoncement à soi-même, l'abandon à Dieu , qui sont les voies seules et uniquement nécessaires à tous les hommes, aussi bien que proportionnées à la capacité de tous. Très-peu de personnes pourraient se convertir s'il fallait le faire par la connaissance de Jacob Boehm, que je ne crois pas que personne comprenne encore solidement et parfaitement, quelque pertinents discours qu'ils puissent en faire, parce que leur connaissance, comme celle des couleurs, ou des plaisirs, ou des passions, consiste dans une vive expérience et dans de très-vifs sentiments de ces formes-là, qu'il exprime par les termes d'austère, d'amer, d'âcre, d'igné, de doux ou lumineux, de suave ou d'éclatant, et semblables..... Il y était lui-même si peu attaché qu'il dit d'avoir souvent prié Dieu avec larmes qu'il lui ôtât ces connaissances-là, parce que la grâce de Dieu lui suffisait. Il semble que Dieu les lui ait données, tant pour montrer par avance un échantillon des connaissances et des biens qu'il élargira un peu avant le renouvellement de la terre à ceux qui auront vaincu la corruption..... que pour montrer aux savants qu'en vain ils cher-

[1] Quoi ! pas même le Sauveur ? Il n'est donc qu'un homme ? Nous arrivons au socinianisme.

chent par des efforts hors de Dieu et de la renaissance les secrets de la nature ; et aussi pour servir de motifs à faire rechercher les choses célestes à ceux qui sont accoutumés de s'y prendre par la voie des connaissances et des spéculations extraordinaires et rares ; car Dieu fournit libéralement tous les moyens de retourner à lui, à un chacun selon sa disposition. Ainsi les connaissances particulières de cet auteur..... sont des mets ou des viandes de haut goût, plus pour le plaisir de quelques estomacs de certaine constitution, ou pour les dégoûtés, que pour la nécessité absolue et la nourriture ordinaire ; mais ce serait bien une chose mal prise si quelqu'un de ceux qui seraient affriandés à des ragoûts particuliers voulait mépriser le lait, le pain, le vin et les viandes ordinaires et universelles, qui sont l'aliment commun de toutes sortes d'états, des enfants aussi bien que des adultes. Ce serait assurément faire mourir de faim plus de la moitié des hommes que de leur vouloir ôter ces dernières choses pour ne leur recommander que les premières. Il faut que le monde se nourrisse par cette voie commune, et il n'y en a point d'autre [1]. »

Ces paroles offrent çà et là quelques éclairs de bon sens ; mais le bon sens dans un théosophe n'est qu'une courte intermittence de délire. Poiret ne se montre un peu raisonnable dans son jugement sur Jacob Boehm que pour se réserver le droit d'extravaguer sur Antoinette Bourignon. Voici quelques-unes des révélations dont, suivant lui, cette visionnaire aurait été favorisée.

« Elle a eu des lumières principales, dit-il, au delà de celles de Jacob Boehm, lequel n'a pas connu si particulièrement ni la venue et le royaume de Jésus-Christ sur la terre, ni la manière dont Adam *était formé avant son péché*.... Il n'a pas aussi su que *le serpent*, au lieu de la forme monstrueuse qu'il a présentement, *avait alors celle du corps de l'homme*, mais sans âme divine, justement comme les cartésiens supposent une machine du corps humain et qui en ait toutes les fonctions, sans avoir l'âme raisonnable et immortelle ; *ce que Dieu avait fait comme pour servir de poupée au divertissement de l'homme, qui a encore retenu l'impression de cette sorte de récréation*,

[1] *Préface apologétique pour Mlle Antoinette Bourignon* (par Poiret). *Œuvres complètes d'Ant. Bourignon*, t. I, p. 84, 45. Amsterdam, Henry Wetstein, 1686, in-8°.

Il n'a pas enfin connu que Jésus-Christ subsistât, quant à sa nature humaine, corps et âme, avant la Vierge Marie, ni qu'il fût né d'Adam lors de l'état de sa gloire, comme l'Ecriture rend tant de témoignages de ce mystère, qui est demeuré inconnu jusqu'à maintenant que Dieu l'a révélé à mademoiselle Bourignon. »

Le même Poiret met encore les révélations de la célèbre mystique anglaise Jane Leade au même rang que la vision d'Hermas ; mais l'éditeur de Jacob Boehm, Jean-George Gichtel, prétend que les ouvrages de Jane Leade ne peuvent convenir qu'à des femmes qui suivent la même route, et dédaigne ses manifestations comme émanées d'une source plutôt astrale que divine. Ce vague de doctrines, ce perpétuel désaccord d'opinions, pour ne pas dire cette unanimité de dissentiments ; cette instabilité d'estime qui tour à tour approuve ou répudie ces mobiles témoins de la vérité ; ce contrôle incertain et contradictoire exercé sur l'inspiration même, qui *théosophiquement* est tenue d'être infaillible (et cependant contradictions inévitables, puisque le criterium de ces jugements n'est autre chose que le caprice du goût sensible sans intervention sérieuse de la raison), permettent-ils aux théosophes de se faire un mérite « s'ils ne font point secte, s'ils ne cherchent pas à se créer des prosélytes ? » Mais cette retenue, qui n'est que la conviction involontaire de l'impuissance, n'a rien qui nous doive édifier ou surprendre. Il faut au moins une erreur commune et une foi commune en cette erreur pour qu'une secte se fonde. Or, il n'y a pas même un seul *esprit* d'erreur *au nom* duquel *trois* théosophes se puissent réunir. La théosophie, comme l'imagination ou l'erreur, s'appelle aussi *légion*, légion indisciplinée et tumultueuse où l'on est plusieurs sans cesser d'être solitaire.

Quelle peut être l'action de la théosophie ? religion sans confession de foi, science sans méthode ; et ce mot de méthode répugne même à l'objet de la théosophie. Tantôt elle croit pouvoir se soustraire aux nécessités laborieuses de la méditation et décliner la loi du travail à la sueur du front, revendiquant les jouissances faciles de la vérité, l'intuition ou la notion vive, sorte de quiétisme intellectuel qui prétend aux béatitudes de la pensée par l'anéantissement de l'intelligence. Ainsi, selon Paracelse, l'âme recueillie en elle-même reçoit passivement la vérité par l'illumination divine ; la prière en concentre les rayons au foyer d'un cœur pur. Tantôt c'est la voie de l'observation et du raisonnement qui cherche à s'établir sur ce terrain mou-

vant de la fantaisie et de l'illusion. Rationaliste mystique, Saint-Martin applique les procédés rationnels à des arcanes bizarres, à des dogmes cabalistiques, aux spéculations abstruses d'une gnose sans rapport avec la science humaine et complétement étrangère à l'ordre normal de nos connaissances.

« Ma tâche dans ce monde, dit-il, a été de conduire l'esprit de l'homme par une *voie naturelle* aux *choses surnaturelles* qui lui appartiennent de droit, mais dont il a perdu totalement l'idée, soit par sa dégradation, soit par l'instruction si souvent fausse de ses instituteurs. Cette tâche est neuve, mais elle est remplie de nombreux obstacles, et elle est si lente que ce ne sera qu'après ma mort qu'elle produira ses plus beaux fruits. »

Que veut-il dire? Veut-il dire seulement que les vérités surnaturelles supérieures à la raison n'impliquent rien qui soit contradictoire à la raison? S'il borne *sa tâche* à énoncer cette vérité, sa tâche sera plus utile que *neuve*. Il est toujours bon de reproduire la vérité, même la plus connue; mais il ne faut pas s'imaginer que la voie où l'on s'engage soit si nouvelle quand on y trouve pour prédécesseurs la plupart des docteurs de l'Eglise, tous les théologiens, un grand nombre de philosophes, et en particulier l'immortel auteur de *la Théodicée*. Veut-il dire que la raison peut, par ses propres forces, atteindre à l'ordre surnaturel et y pénétrer? Alors il dément sa foi à la divinité et à la parole de Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie. » Car il est évident que, si la raison peut naturellement s'élever à la compréhension des mystères de Dieu, la parole du *Réparateur* est vaine et sa mission inutile. C'est en outre se résigner d'avance à se passer de résultats que d'essayer une solution rationnelle des mystères de la déchéance, de l'Incarnation et de la grâce. Tout ce que la raison peut faire en présence de ces vérités sublimes, c'est de leur chercher dans l'ordre naturel des analogies infiniment lointaines, des similitudes infiniment trompeuses, des correspondances infiniment obscures, et de se borner, si elle est sage, à trouver sa force dans la conscience même de son infirmité, sa lumière dans le discernement de ses ténèbres : *Cum enim infirmor, tunc potens sum* [1].

Dans de fort belles pages sur *le Mysticisme* [2], M. Cousin a supé-

[1] *Cor.*, XII, 10.

[2] *Revue des Deux-Mondes*, 1845, t. XI, p. 470.

rieurement exposé comment la logique même avait dicté à la théodicée de l'école d'Alexandrie une psychologie toute particulière. La raison ni l'amour « ne pouvant atteindre l'absolue unité, l'Être en soi, l'Être indétermité, l'*Innombrable,* ce Dieu des Alexandrins, qui, considéré dans la pensée et dans l'être, devient inférieur à lui-même,» pour correspondre à un tel objet, il faut constater en nous un état analogue, un état qui nous affranchisse de cette double détermination, la connaissance et l'amour ; il faut en un mot que la conscience s'évanouisse dans l'EXTASE. Cette psychologie peut sembler extraordinaire ; elle est du moins parfaitement en rapport avec la métaphysique néo-platonicienne. L'extase est le lien de ce grand système mystique ; c'est la condition nécessaire des communications de l'homme avec l'Être infini, absolument un, absolument indéterminé.

Le mysticisme de Saint-Martin, mysticisme qui se fonde sur l'observation intérieure et le raisonnement, est beaucoup moins conséquent que celui de Plotin. L'âme humaine, profondément interrogée dans sa nature, dans ses désordres et dans ses souffrances, peut bien découvrir aux yeux de l'observateur les phénomènes variés de son activité, et soulever un coin du voile qui couvre son passé et ses destinées à venir ; mais par quels degrés Saint-Martin l'élève-t-il jusqu'à recevoir ici-bas les communications supérieures, ou plutôt par quelle faculté d'intuition naturelle lui donne-t-il accès vers l'absolu ou l'infini ? Ou je m'abuse entièrement, ou cet état psychologique qui nous porte naturellement dans la région surnaturelle n'est signalé nulle part dans les écrits de Saint-Martin. Je lis cependant dans la notice de M. Gence : « Ici, c'est une porte plus élevée ; ce n'est pas seulement la faculté affective, c'est la faculté intellectuelle qui *connaît en elle son principe divin,* et par lui le modèle de cette nature que Malebranche voyait non activement en lui-même, mais spéculativement en Dieu, et *dont Saint-Martin découvre le type dans son être intérieur par une opération active et spirituelle qui est le germe de la connaissance.* »

A travers la vague et l'obscurité de cette explication, le seul trait saisissable, et qui pourrait répondre à la question, au lieu de l'éclaircir la complique d'une difficulté nouvelle : « C'est la faculté intellectuelle qui *connaît* en elle son principe divin. » Or, il ne s'agit pas ici de la notion de Dieu telle que l'âme peut la puiser naturellement dans le principe de causalité, *per ea quæ conspiciuntur ;* il s'agit

d'une connaissance directe, familière, intime ; de cette conversation spirituelle où il est permis à l'homme réconcilié de dire : Mon Père ! et d'entendre dire : Mon fils. Eh bien ! cette connaissance directe, cette communion mystique de l'âme avec son principe n'est pas un phénomène psychologique : l'observation ou l'analyse ne la donne pas à Saint-Martin. Ce fait a une origne plus haute et plus nouvelle ; il vient de la source même de la pensée et de la vie qui a épanché sur nous les eaux de sa grâce : c'est Dieu lui-même qui est venu nous initier à cette connaissance de Dieu. Mais pour que ce fait surnaturel et divin se produise en nous, il faut précisément commencer par admettre toutes les vérités dont Saint-Martin poursuit la recherche à la lueur imaginaire d'un flambeau qu'elles seules peuvent allumer ; car la conviction de ces vérités prépare l'intelligence au don de la foi ; la foi seule peut ouvrir l'oreille intérieure à la parole de vie. Si du moins, à l'exemple de l'école d'Alexandrie, le philosophe inconnu prenait pour point de départ une théodicée hardie, on concevrait à la rigueur que l'âme, emportée et tout à la fois éclairée par l'audace de la spéculation, pût se créer une faculté illusoire de communication avec Dieu et se faire une psychologie au désir de sa métaphysique. Mais la conscience humaine qui ne veut pas sortir de soi pour explorer les voies de la vérité ne peut découvrir en soi que soi-même, avec tous les faits de douleur et de corruption qu'elle renferme, avec ses doutes, ses erreurs et ses chancelantes lumières. Le soleil divin s'est retiré, emmenant la paix de la *nature* primitive ; ce n'est donc que par une action surnaturelle qu'il reviendra visiter et recueillir les ruines de l'âme. La béatitude infinie de Dieu, l'infinie misère de l'homme, ce double abîme se rit du mysticisme confiant qui prétend s'élever naturellement à l'ordre surnaturel. « Nul ne connaît le Père que le Fils, et celui à qui le Fils daigne en révéler la connaissance [1]. » On ne parvient à la connaissance du principe que par le Dieu-homme, par le mystère de l'Incarnation et de la Rédemption. Car c'est une vérité de foi, et non pas un fait de conscience, que l'infini se soit abaissé jusqu'à nos ténèbres pour les éclairer, jusqu'à nos blessures pour les guérir, jusqu'à nos crimes pour les expier. L'immolation perpétuelle consommée par l'amour infini, qui

[1] Neque Patrem quis novit nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare. *Matth.*, XI, 27.

seule a rétabli le commerce d'amour entre l'homme et Dieu, est l'unique foyer des lumières surnaturelles. Jésus-Christ n'attend donc pas que l'on vienne à lui par la science, car ce n'est pas la science aride qui correspond à l'amour ; ce n'est pas à la tête que s'adressent les élans du cœur. Et il n'est pas vrai toutefois qu'il se faille « casser la tête, » non plus qu'il ne se faut « casser le cœur [1], » pour arriver à la vérité ; ce n'est pas un cœur aveugle ni une intelligence obscurcie et brisée que l'amour demande. Non ; mais il faut que dans une juste mesure l'intelligence aime, il faut que le cœur voie, et l'union de ces deuxpuissances de l'homme indivisible constitue le fait surnaturel que nous appelons la foi. La foi est un acte complet, car c'est tout ensemble un acte d'amour et un acte d'intelligence ; c'est un acte réparateur, car il rend à nos facultés de connaître et d'aimer leur antique élan vers la source de toute béatitude et de toute lumière ; c'est un acte déterminé, car Dieu fait homme est son objet [2] ; c'est un acte infini, car Jésus-Christ est la vérité et la vie, Jésus-Christ est, selon le chant divin de l'Eglise, « la victime de salut qui nous ouvre la porte du ciel. » La prétention de correspondre directement avec Dieu, en s'affranchissant de cet acte éminemment mystique et éminemment raisonnable, est une conception de l'orgueil, payée d'ordinaire par l'illusion et l'impuissance. Le mysticisme rationnel ou gnostique répugne à la raison elle-même en lui demandant des résultats qu'elle ne peut lui donner ; il l'outrage en voulant, pour ainsi dire, lui arracher sa sanction à des excès qu'elle ignore et dont elle ne saurait être complice. Le mysticisme chrétien est le seul vrai ; c'est le mysticisme de l'affection, c'est l'effusion des trésors du cœur. A ce mysticisme-là tout est permis ; il a l'immense liberté accordée à l'amour. Il est vrai, parce qu'il est humble ; il est tranquille, parce qu'il se sait infaillible de toute l'infaillibilité de sa foi ; il est fort, parce qu'il est tout l'homme intérieurement pacifié, le vivant hommage de sa volonté et de son intelligence réconciliées. « Je suis là où est ma pensée, dit admirablement

[1] « Ce n'est pas la tête qu'il faut se casser pour avancer dans la carrière de la vérité, c'est le cœur. » *Portrait*, 642.

[2] « La foi de l'homme, dit Swedenborg, ressemble au regard qui se perd dans les profondeurs du ciel ; mais le Dieu fait homme lui a donné des limites et un objet déterminé. »

l'auteur de l'*Imitation*, et ma pensée est d'ordinaire où est ce que j'aime [1] ».

Ce mysticisme, qui, suivant les expressions de Gerson, « a pour but suprême le ravissement, non de l'imagination ou de la raison, mais de l'âme tout entière sortant d'elle-même pour se reposer en Dieu, unique objet de son amour, et pour s'unir à lui d'une union si étroite qu'elle ne fasse plus qu'un esprit avec lui ; » ce mysticisme, qui n'est que l'accomplissement littéral de ces paroles du Sauveur : « Je suis en eux et vous en moi, afin qu'ils soient consommés dans l'unité... » ce mysticisme, pratiqué par les saints et par tous les maîtres de la vie intérieure, ne doit rien et ne ressemble en rien à l'extase alexandrine et orientale, à laquelle il a été comparé. Il en est éloigné de toute la distance qui sépare la doctrine chrétienne du panthéisme indien et de l'hellénisme gnostique. L'union que la parole de Jésus-Christ nous donne en Dieu n'emporte pas, en effet, l'unification de la substance, mais l'unification de l'amour ; elle ne demande pas le renoncement *extatique* de la personne humaine au sein de l'absolu ; elle n'exige pas de l'être intelligent et moral qu'il sacrifie sa conscience et sa liberté pour s'anéantir dans cette sublime chimère de l'Être en soi ; elle ne présente pas à l'âme fidèle, comme terme suprême de la connaissance et de l'amour, l'évanouissement de toutes ses facultés et de toutes ses puissances dans l'abîme d'une Divinité impersonnelle, puisqu'au contraire, pour atteindre jusqu'à ce Dieu en trois personnes, jusqu'à « cette Trinité dont la communion fait le bonheur des Anges [2], » il faut passer par le Dieu-homme, unir sa volonté, son cœur, son esprit, à la volonté, au cœur, à l'esprit du céleste Epoux de toutes nos misères, embrasser cet Esclave médiateur qui élève l'esclave jusqu'à l'infini, humble « voie de la vie qui dans le ciel est la vie même [3]. » C'est l'humanité de Jésus-Christ visiblement apparue dans le temps, authentiquement attestée par l'histoire, c'est la personne même de ce *Dieu avec nous* qui consacre le dévouement et la souffrance, c'est ce divin fondement de notre loi, de notre foi et de nos espérances, qui défend la piété chrétienne

[1] *Imit.*, lib. III, cap. 48.

[2] Ad illam Trinitatem cujus et angeli participatione beati sunt. *De Civit. Dei*, lib. IX, 15.

[3] In forma servi ut mediator esset... idem in inferioribus via vitæ, qui in superioribus vita. *Ibid.*

de toute ressemblance avec l'ascétisme brahmanique et l'extase néo-platonicienne.

V

§ 1. — EXPOSÉ DU SYSTÈME MÉTAPHYSIQUE DE SAINT-MARTIN.

Il y a une loi pour tous les êtres : il doit y avoir une loi, et une loi évidente, pour l'homme. Cette loi assigne un but à son activité, et l'impuissance de ses efforts pour y atteindre ne prouve rien contre la réalité de ce but; elle ne prouve que l'erreur des voies où il s'engage. Le malheur de l'homme ici-bas n'est donc pas d'ignorer qu'il y a une vérité, mais de se méprendre sur la nature de cette vérité. Or, ce qui répand dans son intelligence la confusion et le trouble, c'est ce mélange de lumière et d'ombre, d'harmonie et de désordre, de bien et de mal, qu'il aperçoit dans l'univers et dans lui-même. Ainsi l'observation de la nature et de l'homme suggère l'idée de deux principes opposés. Toutefois cette notion, juste et vraie, est devenue une source d'erreurs graves. Les deux principes admis, on n'a plus su en reconnaître la différence. Tantôt on les a élevés en un même rang de puissance, de grandeur et de durée; tantôt on a placé le bien et le mal dans un seul et même principe; enfin quelques-uns se sont efforcés de croire que tout marchait sans ordre et sans loi, et, ne pouvant expliquer le bien et le mal, ils ont pris le parti de nier l'un et l'autre. Quand on leur a demandé quelle était donc l'origine de tous ces préceptes universellement répandus sur la terre, de cette voix intérieure et uniforme qui force tous les peuples à les adopter, ces observateurs ont alors traité d'habitudes les sentiments les plus naturels; ils ont attribué à l'organisation et à des lois mécaniques la pensée et toutes les facultés de l'homme [1]; ils ont prétendu qu'op-

[1] « L'auteur frénétique du *Système de la Nature* (d'Holbach) a vive-« ment senti que le nombre des philosophes bien imbus de l'esprit de « leur état était trop petit. Le peu d'espérance qu'il avait de vivre assez « longtemps pour voir de ses yeux la bienheureuse révolution qui de-« vait créer un nouveau monde a fait éclater son indignation contre la « réserve et l'indolence de tous ces écrivains qui laissaient encore sub-« sister des idées de Dieu et de la liberté de l'homme; et il a voulu, « pour sa consolation, se repaître en idée du spectacle qu'offrira la « terre lorsque le vœu de la philosophie sera accompli. Il a salué de

primé par la supériorité des éléments et des êtres dont il est entouré il avait imaginé qu'une certaine puissance indéfinissable gouvernait et bouleversait à son gré la nature. Et de là ces principes chimériques de subordination et d'ordre, de peines et de récompenses, perpétuées par l'éducation et l'exemple, sauf des différences considérables dues aux circonstances et aux climats.

C'est que l'on a voulu chercher la vérité dans les apparences de la nature matérielle, au lieu de descendre en soi-même; c'est que l'on a voulu expliquer l'homme par les choses, et non les choses par l'homme.

Si, en effet, prenant pour point de départ l'observation intérieure qui lui découvre en même temps l'existence de deux principes, le bonheur et la paix avec l'un, le trouble et la fatigue avec l'autre, l'homme eût étendu cette observation à tous les êtres de l'univers, il eût pu fixer ses idées sur la nature du bien et du mal, et sur leur véritable origine.

Or le bien est, pour chaque être, l'accomplissement de sa propre

« loin et du bord de son tombeau un univers délivré de son auteur et « de ses maîtres, et tout le genre humain en possession des prérogatives « dont jouissent les autres êtres vivants, sans Dieu, sans autels, sans « culte, sans lois et sans tribunaux. Et afin que la génération présente « pût goûter quelque chose de cette félicité trop reculée dans l'avenir « et que les malheureux de tous les états se ressentissent du pouvoir de « la philosophie pour *béatifier* le genre humain et rendre l'honneur et « l'innocence à tout ce que des préjugés insensés appellent des *crimes*, « ce profond *interprète de la nature* change tous les penchants que les « *illusions sociales* attribuent à l'avilissement et à la dépravation du « cœur en des impulsions organiques, en des modes physiques de consti- « tution et de tempérament... Il met au rang des imbéciles et des *dévots* « ceux qui, ayant rejeté la spiritualité et l'immortalité de l'âme, *mécon-* « *naissant l'énergie de la nature*, lui proposent un moteur mystérieux et « théologique, et retiennent des idées de morale, de causes finales, de « justice et de vertu. Enfin il démontre parfaitement qu'abandonner la « foi, sans se faire athée est une inconséquence de la plus haute ab- « surdité, et qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de redevenir « chrétien pour tout philosophe qui craint de le suivre dans l'essor de « son audace. »

Pensées sur la philosophie de l'incrédulité, par l'abbé Lamourette. Paris, in-8°, 1786, p. 96, 97, 99.

loi, et le mal ce qui s'y oppose. Chacun des êtres n'ayant qu'une seule loi, comme tenant tous à une loi première qui est une, le bien ou l'accomplissement de cette loi doit être unique aussi, quoiqu'il embrasse l'infinité des êtres. Au contraire, le mal ne peut avoir aucune convenance avec cette loi, puisqu'il la combat; dès lors il ne peut plus être compris dans l'unité, puisqu'il tend à la dégrader en voulant former une autre unité. Il est faux, puisqu'il ne peut pas exister seul; que, malgré lui, la loi des êtres existe en même temps que lui, et qu'il ne peut jamais la détruire, lors même qu'il en gêne ou qu'il en dérange l'accomplissement.

D'où se conclut cette différence infinie entre les deux principes : le bien tient de lui-même toute sa puissance et toute sa valeur; le mal n'est rien quand le bien règne; le mal n'a par lui-même aucune force ni aucuns pouvoirs; le bien en a d'universels qui sont indépendants et qui s'étendent jusque sur le mal même : d'où il suit, en un mot, qu'entre ces deux principes on ne saurait admettre aucune égalité de puissance et de durée.

Si la puissance et toutes les *vertus* forment l'essence du bon principe, il est évident que la sagesse et la justice en sont la règle et la loi; d'où il suit que, si l'homme souffre, il doit avoir eu le pouvoir de ne pas souffrir.

Nos peines sont donc un témoignage de notre faute et par conséquent de notre liberté. Nous nous sommes volontairement écartés du bon principe pour nous livrer à l'action du mauvais. Mais ce mauvais principe, s'il s'oppose à l'accomplissement de la loi d'unité des êtres, il faut qu'il soit lui-même dans une situation *désordonnée*. Il souffre les mêmes souffrances qu'il répand autour de lui. Ses souffrances sont aussi un tribut qu'il paie à la justice et une preuve du dérèglement de sa volonté qui l'a rendu mauvais; car s'il n'eût abusé primitivement de sa liberté, il ne se serait jamais séparé du bon principe, et le mal serait encore à naître. Le Mal n'est donc qu'un désordre primitif de la Volonté.

En descendant en nous-mêmes, nous sentons que c'est une des premières lois de la justice universelle qu'il y ait toujours un rapport exact entre la nature de la peine et celle du crime. Il est donc juste que l'auteur du mal soit abandonné à sa mauvaise volonté, c'est-à-dire à son impuissante contradiction aux plans de celui qui est à la fois la vérité et la puissance, en sorte qu'il trouve sa peine dans

l'exercice même de son crime, que ses ténèbres se multiplient par son obstination, et son obstination par ses ténèbres.

La loi de la justice s'exécute également sur l'homme. La durée de cette vie corporelle n'est guère qu'un temps de châtiment et d'expiation, qui implique sa déchéance d'un état antérieur de gloire et de félicité. Chacune de ses souffrances est un indice du bonheur qui lui manque ; chacune de ses privations prouve qu'il était fait pour la jouissance ; chacun de ses assujettissements lui annonce une ancienne autorité..... Mais la justice, qui atteint l'homme dans tout son être, a été tempérée par la miséricorde. Il peut, malgré sa condamnation, se réconcilier avec la vérité, et en goûter de temps en temps les douceurs, comme si, en quelque sorte, il n'en était pas séparé.

Toutefois, ces secours accordés à l'homme pour sa réhabilitation tiennent à des conditions très-rigoureuses. Assujetti par son crime à la loi du temps, il ne peut éviter d'en subir les pénibles effets. Les premiers pas qu'il fait dans la vie annoncent qu'il n'y vient que pour souffrir, et qu'il est vraiment le fils du crime et de la douleur. Ce corps matériel dont il est revêtu est l'organe de sa souffrance, l'obstacle à toutes ses facultés, l'instrument de toutes ses privations. La jonction de l'homme à cette grossière enveloppe est la peine même à laquelle son crime l'a assujetti temporellement[1]. Et cependant, malgré les ténèbres qu'elle répand sur notre intelligence, cette enveloppe est aussi le canal par où arrivent dans l'homme les connaissances et les lumières de la vérité.

Mais de ce que les sens ont aujourd'hui un rôle si important dans les relations de l'homme avec la vérité, quelques-uns ont prétendu qu'il n'y a pour lui d'autres lois que celles de ses sens et qu'il ne peut avoir d'autres guides. Tel est l'humiliant système des sensations, qui ravale l'homme au-dessous de la bête, puisque celle-ci, ne recevant jamais qu'une seule sorte d'impulsion, n'est pas susceptible de s'égarer, au lieu que l'homme, étant placé au milieu des contradictions, pourrait, selon cette opinion, se livrer indifféremment à toutes les impressions dont il serait affecté.

Mais si l'on réduit l'homme à n'être qu'une machine, encore faudrait-il reconnaître qu'il est une machine active, c'est-à-dire

[1] Manichéisme.

ayant en elle-même son principe d'action; car, si elle était purement passive, elle recevrait tout et ne rendrait rien. Alors, dès qu'elle manifeste quelque activité, il faut qu'elle ait au moins en elle le pouvoir de faire cette manifestation; et sans ce pouvoir inné dans l'homme, il lui serait impossible d'acquérir ni de conserver la science d'aucune chose. Il est donc clair que l'homme porte en lui la semence de la lumière et des vérités dont il offre si souvent les témoignages.

Il y a des êtres qui ne sont qu'intelligents, il y en a qui ne sont que sensibles; l'homme est à la fois l'un et l'autre. Ces différentes classes d'êtres ont chacune un principe d'action différent; l'homme seul les réunit tous deux.

Si l'homme actuel n'avait que des sens, ainsi que les systèmes humains le voudraient établir, on verrait toujours le même caractère dans toutes ses actions, et ce serait celui de ses sens. Comme la bête, toutes les fois qu'il serait excité par ses besoins corporels, il tendrait à les satisfaire, sans jamais résister à aucune de leurs impulsions. Pourquoi donc l'homme peut-il s'écarter de la loi des sens? Pourquoi peut-il se refuser à ce qu'ils lui demandent? Pourquoi y a-t-il dans l'homme une volonté qu'il peut mettre en opposition avec ses sens, s'il n'y a pas en lui plus d'un être?

Or, de même qu'entre l'animal et les êtres inférieurs il y a une différence considérable dans les Principes, quoiqu'ils aient les uns et les autres la faculté végétative, de même l'homme a de commun avec l'animal un Principe actif, susceptible d'affections corporelles et sensibles, mais il est essentiellement distingué par son principe intellectuel, qui anéantit toute comparaison entre lui et la bête.

Car, bien que la loi d'un Principe inné à tous les êtres soit unique et universelle, il faut se garder de dire que ces Principes soient égaux et agissent uniformément dans tous les êtres[1]. L'observation découvre entre eux une différence essentielle, et surtout entre les Principes innés dans les trois règnes matériels et le Principe sacré dont l'homme seul est favorisé.

Les auteurs des systèmes injurieux à l'homme n'ont pas su distinguer la nature de nos affections. D'un côté ils ont attribué à notre être intellectuel les mouvements de l'être sensible, et de l'autre ils

[1] Monadologie.

ont confondu les actes de l'intelligence avec des impulsions matérielles, bornées dans leurs principes comme dans leurs effets. Loin d'éclairer l'homme sur le bien et sur le mal, ils le tiennent dans le doute et dans l'ignorance sur sa propre nature, puisqu'ils suppriment les seules distinctions qui pourraient l'en instruire.

Le principal objet de l'homme devrait donc être d'observer continuellement la différence infinie qui se trouve entre ses deux facultés sensible et intellectuelle, et entre les affections qui leur sont propres. Car, dans l'union intime de ces deux facultés, si l'homme cesse de veiller un instant; il ne démêlera plus ses deux natures, et dès-lors il ne saura où trouver les témoignages de l'ordre et du vrai.

« L'usage continuel, dit Saint-Martin, que je fais des mots *facultés*, *actions, causes, principes, agents, propriétés, vertus,* réveillera sans doute le mépris et le dédain de mon siècle pour les qualités occultes. Cependant il serait injuste de donner ce nom à cette doctrine uniquement parce qu'elle n'offre rien aux sens. Ce qui est occulte pour les yeux du corps, c'est ce qu'ils ne voient point; ce qui est occulte pour l'intelligence, c'est ce qu'elle ne conçoit point : or, dans ce sens, je demande s'il est quelque chose de plus occulte pour les yeux et pour l'intelligence que les notions généralement reçues sur tous les objets que je viens d'annoncer? Elles expliquent la matière par la matière, elles expliquent l'homme par les sens, elles expliquent l'Auteur des choses par la nature élémentaire[1]. »

§ 2. — CHUTE DE L'HOMME.

L'homme se flatta de trouver la lumière ailleurs que dans l'Être qui en est le sanctuaire et le foyer; il crut pouvoir obtenir la lumière par une autre voie qu'elle-même; il crut enfin que des facultés réelles, fixes et positives, pouvaient se rencontrer dans deux êtres à la fois. Il cessa d'attacher la vue sur celui en qui elles vivaient dans toute leur force et dans tout leur éclat, pour la porter sur un autre être dont il osa croire qu'il recevrait les mêmes secours.

Cette erreur, ou plutôt ce crime insensé, au lieu d'assurer à l'homme le séjour de la paix et de la lumière, le précipita dans l'abîme de la confusion et des ténèbres, et cela sans qu'il fût nécessaire

[1] *Erreurs et Vérité*, p. 70.

que le principe éternel de sa vie fît le moindre usage de sa puissance pour ajouter à ce désastre. Etant la félicité par essence et l'unique source du bonheur de tous les êtres, il agirait contre sa propre loi s'il les éloignait d'un état propre à les rendre heureux.

Cessant donc de lire dans la vérité, l'homme ne put trouver autour de lui que l'incertitude et l'erreur. Abandonnant le séjour unique de ce qui est fixe et réel, il dut entrer dans une région nouvelle, et, par ses illusions et son néant, tout opposée à celle qu'il venait de quitter. Il fallut que cette région nouvelle, par la multiplicité de ses lois et de ses actions, lui montrât en apparence une autre unité que celle de l'Être simple et d'autres vérités que la sienne. Enfin il fallut que le nouvel appui sur lequel il s'était reposé lui présentât un tableau fictif de toutes les facultés, de toutes les propriétés de cet être simple, et cependant qu'il n'en eût aucune. L'homme ne voit plus rien de simple ; il n'a que des yeux matériels pour apercevoir des objets matériels, qui représentent, il est vrai, chacun l'unité, mais par des images fausses et défectueuses. Il est réduit à ne saisir que des unités apparentes ; il ne peut connaître que des poids, des mesures et des nombres relatifs, attendu qu'il s'est exilé du séjour de tout ce qui est fixe.

Cependant ces objets sensibles, bien qu'apparents et nuls pour l'esprit de l'homme, ont une réalité analogue à son être sensible et matériel. Mais cela n'est vrai que pour les corps. Ici Saint-Martin se rapproche à son insu du point de vue de Leibniz et de l'harmonie préétablie. Toutes les actions matérielles, n'opérant rien d'analogue à la véritable nature de l'homme, sont en quelque sorte ou peuvent être étrangères pour lui ; car la matière est vraie pour la matière, et ne le sera jamais pour l'esprit. D'où l'on voit « comment doit s'apprécier ce que l'on appelle la mort, et quelle impression elle peut produire sur l'homme sensé qui ne s'est pas identifié avec les illusions de ces substances corruptibles. En effet, le corps de l'homme, quoique vrai pour les autres corps, n'a, comme eux, aucune réalité pour l'intelligence, et à peine doit-elle s'apercevoir qu'elle s'en sépare. Et tout nous annonce qu'elle doit gagner alors au lieu de perdre ; car, avec un peu d'attention, nous ne pouvons que nous pénétrer de respect pour ceux que leur loi délivre de ces entraves corporelles, puisqu'alors il y a une illusion de moins entre eux et le vrai. A défaut de cette utile réflexion, les hommes croient que c'est

la mort qui les effraie, tandis que ce n'est point d'elle, mais de la vie, qu'ils ont peur[1]. »

§ 3. — MISÈRE DE L'HOMME.

« La douleur, l'ignorance, la crainte, voilà ce que nous rencontrons à tous les pas dans notre ténébreuse enceinte, voilà quels sont tous les points du cercle étroit dans lequel une force que nous ne pouvons vaincre nous tient renfermés... Tous les éléments sont déchaînés contre nous. A peine ont-ils produit notre forme corporelle qu'ils travaillent à la dissoudre, en rappelant continuellement à eux les principes de vie qu'ils nous ont donnés. Nous n'existons que pour nous défendre contre leurs assauts, et nous sommes comme des infirmes abandonnés et réduits à panser continuellement nos blessures. Que sont nos édifices, nos vêtements, nos serviteurs, nos aliments, sinon autant d'indices de notre faiblesse et de notre impuissance[2]? Enfin, il n'y a pour nos corps que deux états : le dépérissement ou la mort; s'ils ne s'altèrent, ils sont dans le néant. De tous les hommes qui ont été appelés à la vie corporelle, les uns errent comme des spectres sur cette surface, pour y être sans cesse livrés à des besoins, à des infirmités; les autres n'y sont déjà plus : ils ont été, comme le seront leurs descendants, entraînés dans le torrent des siècles; leurs sédiments amoncelés formant aujourd'hui le sol de presque toute la terre, l'on n'y peut faire un pas sans fouler aux pieds les humiliants vestiges de leur destruction. L'homme est donc ici-bas semblable à ces criminels que, chez quelques nations, la loi faisait attacher vivants à des cadavres. Portons-nous les yeux sur l'homme invisible : incertains sur les temps qui ont précédé notre être, sur ceux qui le doivent suivre et sur notre être lui-même, tant que nous n'en sentons pas les rapports, nous errons au milieu d'un sombre désert dont l'entrée et l'issue semblent également fuir devant nous. Si des éclairs brillants et passagers sillonnent quelquefois dans nos ténèbres, ils ne font que nous les rendre plus affreuses ou nous avilir davantage, en nous laissant apercevoir ce que nous avons perdu; et encore, s'ils y pénètrent, ce n'est qu'envi-

[1] *Tableau naturel*, p. 83-84, *passim*. — *Voir* aussi Abbadie, l'*Art de se connoître soy-même*, chap. VIII et IX. Rotterdam, 1693.

[2] Saint Augustin dit : « Reficimus quotidianas ruinas corporis edendo et bibendo.... » *Confess.*, X, 31.

ronné de vapeurs nébuleuses et incertaines, parce que nos sens n'en pourraient soutenir l'éclat s'ils se montraient à découvert. Enfin, l'homme est, par rapport aux impressions de la vie supérieure, comme le ver, qui ne peut soutenir l'air de notre atmosphère... Ce lieu serait-il donc en effet le véritable séjour de l'homme, de cet être qui correspond au centre de toutes les sciences et de toutes les félicités? Celui qui, par ses pensées, par ces actes sublimes qui émanent de lui, et par les proportions de sa force corporelle, s'annonce comme le représentant du Dieu vivant, serait-il à sa place dans un lieu qui n'est couvert que de lépreux et de cadavres; dans un lieu que l'ignorance et la nuit seules peuvent habiter; enfin, dans un lieu où ce malheureux homme ne trouve pas même où reposer sa tête? Non. Dans l'état actuel de l'homme, les plus vils insectes sont au-dessus de lui. Ils tiennent au moins leur rang dans l'harmonie de la nature, ils s'y trouvent à leur place, et l'homme n'est point à la sienne. Il est attaché sur la terre comme Prométhée, pour y être comme lui déchiré par le vautour. Sa paix même n'est pas une jouissance : ce n'est qu'un intervalle entre des tortures[1]... » — « Cependant on a voulu nous persuader que nous étions heureux, comme si si l'on pouvait anéantir cette vérité universelle : QU'IL N'Y A DE BONHEUR POUR UN ÈTRE QU'AUTANT QU'IL EST DANS SA LOI. »

Cette vérité, qui d'ailleurs est toute la tradition et tout le Christianisme, je la trouve exprimée par saint Augustin avec plus de force et de profondeur quand il dit : « Vous avez ordonné, et il est ainsi, que tout esprit qui n'est point dans l'ordre soit sa peine à lui-même : JUSSISTI ENIM, ET SIC EST, UT POENA SUA SIBI SIT OMNIS INORDINATUS ANIMUS[2]. »

J'ai cité textuellement ces plaintes éloquentes de Saint-Martin sur la déchéance et la misère de l'homme, parce que le dogme de la chute est le point de départ de son système théosophique, et qu'en

[1] *Tableau naturel*, t. Ier, p. 89, 90, 92.

[2] *Confess.*, I, 12. L'abbé de la Trappe (M. de Rancé) proclame aussi cette loi quand il dit : « Les choses sont en repos lorsqu'elles sont dans leur place et dans leur situation naturelle; celle de notre cœur est le cœur de Dieu, et lorsque nous sommes dans sa main, et que notre volonté est soumise à la sienne, il faut par nécessité que nos inquiétudes cessent, que ses agitations soient fixées, et qu'elle se trouve dans une paix entière et dans une tranquillité parfaite. »

outre il m'a paru intéressant de reproduire ces aveux partis de la conscience d'un philosophe et d'un homme du monde au milieu d'un siècle qui a poussé jusqu'au délire l'orgueil de la vie.

VI

VUE DE LA NATURE ; ESPRIT DES CHOSES.

Les théosophes, suivant la déclaration expresse de l'un d'eux, admettent la Trinité, la chute des anges rebelles, la création après le chaos causé par leur chute, la création de l'homme dans les trois principes, pour gouverner, combattre ou ramener à résipiscence les anges déchus. Les théosophes sont d'accord sur la première tentation de l'homme, le sommeil qui la suivit, la création de la femme lorsque Dieu eut reconnu que l'homme ne pouvait plus engendrer spirituellement ; la tentation de la femme, la suite de sa désobéissance qui occasionna celle de son mari ; la promesse de Dieu que de la femme naîtrait *le briseur* de la tête du serpent, la Rédemption, la fin du monde.

C'est, on le voit, l'enchaînement des grands faits de la tradition altéré par le mélange des idées gnostiques associées aux deux principales erreurs d'Origène sur la préexistence des âmes et sur la résipiscence des anges déchus. Les articles de ce symbole théosophique sont pour la plupart professés par Saint-Martin ; mais ce qu'il expose surtout avec des développements inépuisables, c'est la chute de l'homme, sa misère, sa privation, ses ténèbres, sa séparation des *vertus intellectuelles,* son asservissement aux *vertus sensibles,* tous les désordres de cet univers « écroulé sur l'être puissant qui devait l'administrer et le soutenir. »

Le point de vue sous lequel il envisage le crime primitif et ses suites, par rapport à l'homme et par rapport à la nature, est tout-à-fait entaché de manichéisme. Ainsi *la nature,* s'il faut l'en croire, est faite à regret. Elle semble occupée sans cesse à retirer à elle les êtres qu'elle a produits. *Elle les retire même avec violence, pour nous apprendre que c'est la violence qui l'a fait naître* [1]. Cette nature n'est-elle pas la *hyle,* la matière manichéenne, substance mauvaise, région du mal et de la discorde ? Le manichéisme est encore tout entier dans

[1] *Pensées extraites d'un manuscrit de Saint-Martin,* n. 16.

cette proposition étrange : *La nature a pour objet de servir d'absorbant et de prison à l'iniquité.*

« Observe, dit-il, la nature elle-même, et tu verras, par l'infection qui est le résidu final de tous les corps, quel est l'objet de l'existence de ces mêmes corps, et s'ils ne sont pas destinés à servir d'enveloppe et de barrière à la putréfaction, puisque cette putréfaction est leur base fondamentale comme elle est leur terme..... Enfin, ajoute-t-il, observe les propriétés de ton propre corps relativement à son être moral. Compare l'impétuosité de tes désirs désordonnés et injustes avec la lenteur des moyens que ton corps te laisse pour accomplir tes projets de vengeance criminelle, tes meurtres et tous les plans de ta désastreuse ambition, et tu verras par là si réellement *ton corps n'est pas destiné à réprimer le mal moral* qui est en toi, et à contenir l'iniquité qui germe et végète en toi [1]. »

A moins d'admettre l'hypothèse des *générations spontanées* et de reconnaître à la corruption la puissance créatrice, il est difficile de prêter à ces paroles un sens vraiment raisonnable. La logique la plus vulgaire n'est-elle pas intéressée à savoir comment la corruption ou putréfaction peut être à la fois la *base* et le *terme* de ces corps destinés précisément à servir d'*enveloppe* et de *barrière* à la putréfaction? Ces corps putréfiables ou corruptibles seront donc à eux-mêmes leur propre enveloppe et leur propre barrière? La corruption fait donc la guerre à la corruption? Elle se combat donc elle-même? Ou bien faut-il distinguer une corruption mauvaise qui s'attache au bien, et une corruption bonne qui s'attache au mal? Qu'est-ce à dire? La corruption est donc une substance, pour être déterminée soit au bien, soit au mal? C'est là évidemment une conception manichéenne, et cette conception, appliquée à l'ordre moral, n'est pas moins irrationnelle et insoutenable ; car s'il est vrai que les désirs coupables, les dérèglements impétueux de la volonté trouvent dans la lenteur des organes physiques un heureux obstacle à de funestes accomplissements, il est également vrai que ces mêmes désirs, ces instincts violents et grossiers ont une base dans les révoltes de la chair et du sang : *Infelix ego homo! quis me liberabit de corpore mortis hujus?* Et si l'homme du péché murmure contre ce corps qui comprime son activité malfaisante, l'homme renouvelé ne gé-

[1] *Esprit des choses*, t. Ier, p. 132.

mit-il pas de cette chaîne corporelle qui retarde l'élan de son esprit vers la lumière et la liberté[1] ? Que peut-on conclure de là, sinon l'indifférence de la matière au bien et au mal moral, et la légèreté de la preuve dont Saint-Martin prétend autoriser une opinion assez étrange dans un spiritualiste si raffiné ? Car, enfin, est-ce bien sérieusement qu'on attribue au corps, à la nature, une force répressive du mal ? Le mal véritable, le mal de coulpe n'est que le dérèglement d'un esprit, la révolte ou la défaillance d'une volonté. A moins de faire résider le mal dans l'acte, et non dans l'intention, la plus imperceptible volonté triomphe de toutes les forces de la nature. Le *non-moi* peut faire obstacle à l'action, mais que peut-il contre un désir ? Si, comme il n'en faut pas douter, le désordre physique a sa cause dans un désordre moral, c'est l'âme pacifiée qui rendra la paix à la nature. Qui sait quelle réparation pourrait réaliser dans le monde sensible le parfait amendement de l'homme moral ? Et Dieu, qui désire le retour de sa créature à la justice, l'aurait-il donc enfermée dans un corps comme dans une prison, semblable aux faibles autorités humaines qui n'enchaînent l'homme nuisible à l'homme que parce que l'homme intérieur leur échappe, n'ignorant pas toutefois ce que, dans l'hypothèse, eût ignoré le Dieu des âmes : c'est que l'on n'emprisonne pas une volonté ? Cette hypothèse, puérile et misérable, amène assez logiquement comme conséquence la définition suivante de la chute. « Elle consiste, dit-il, en ce quelle nous a soumis au règne élémentaire, et par conséquent au règne astral ou sidérique qui en est le pivot. Elle consiste en ce que nous sommes tombés au-dessous du firmament, tandis que par notre nature nous devions être au-dessus[2]. » Je le demande, est-ce à une chute de cœur, d'intelligence et de volonté, ou bien à une chute d'espace et de corps, que ces paroles semblent convenir ?

En vingt endroits de ses écrits Saint-Martin présente l'incorporation, ou plutôt, suivant la langue théosophique, la *corporisation* de l'homme, comme une déchéance et comme un châtiment. Renouve-

[1] Tu, quos molesti corporis
Gravis retardat sarcina,
Fac mentis alis libero
Sursum volatu tendere.

Hymne pendant le Carême.

[2] *Esprit des choses*, t. Ier, p. 190.

lant l'hérésie condamnée par le concile général IVe de Latran, il attribue au péché la cessation de l'antique hermaphrodisme, la création de la femme et le mode actuel de génération[1]. Dans l'état d'innocence, l'homme eût *engendré spirituellement*. Toutes ces opinions, posées avec assurance, mais destituées de preuves[2] et enveloppées d'une obscurité qui vainement aspire à la profondeur, renferment en outre une contradiction choquante. Que pourraient-elles répondre à cette objection :

L'homme était-il déjà coupable antérieurement à l'origine de la femme ? Il faut le croire, puisqu'il était uni à des organes et que cette union est une peine et le témoignage d'une faute. Le théosophe n'a-t-il pas expressément déclaré que la matière est la *prison* et *l'absorbant* de l'iniquité ? Si l'homme était déchu, comment pouvait-il exercer cette sublime fonction d'engendrer spirituellement ? Et que faut-il entendre par cet engendrement spirituel ? Est-ce une délégation de la toute-puissance, la faculté de donner la vie par un acte pur de sagesse et de volonté ? Est-ce l'accomplissement solitaire de l'œuvre génératrice, dans un parfait détachement de la chair et des sens ? Comment concilier l'une ou l'autre de ces hypothèses avec le péché et la déchéance de l'homme ? Quoi ! malgré son péché, l'homme partage encore avec Dieu l'auguste privilége de *créer ?* Quoi ! malgré sa chute, il ne connaît pas la honte de la concupiscence ? Il demeure spirituel dans sa chair, étant devenu charnel dans son esprit ?

Saint-Martin prétend trouver dans le moi intime de l'homme une image de cet hermaphrodisme primitif. « Ne voyons-nous pas, dit-il, que notre esprit porte encore, *comme Dieu*, son enveloppe ou sa *terre* avec lui-même ? Si nous nous sondons profondément et jusqu'à notre centre, nous trouverons encore en nous un terrain capable de recevoir nos propres pensées et où nous pourrons les faire germer, sans les déposer dans des matras étrangers, comme nous y sommes obligés pour notre génération animale. On voit ici pourquoi nous

[1] « Si homo non peccasset, in duplicem sexum partitus non fuisset, nec generatus, sed eo modo quo angeli sancti multiplicati fuissent homines. »

Telle est la proposition d'Amaury, condamnée par le concile.

[2] Suivant Saint-Martin, pour apercevoir des témoignages physiques de l'hermaphrodisme primitif, il suffit *de considérer les seins de l'homme*, etc. Ce genre de preuves est à tout le moins bizarre.

devons tant surveiller la distribution de nos pensées, pour ne les pas semer hors de nous dans des terrains qui ne seraient pas analogues, pour ne les placer que dans des matras qui soient animés du même esprit.... » Tout cela est plein d'erreurs et de ténèbres. Ces expressions plus bizarres que hardies, plus fausses que bizarres, telles que *l'enveloppe ou la terre de l'esprit, que l'esprit porte avec soi comme Dieu même, et ce terrain capable de recevoir nos pensées*, etc., ne donnent pas la moindre lumière sur les procédés générateurs de nos pensées. Sans doute que, pour produire au dehors ses conceptions mentales, l'*homme-esprit* n'a pas besoin, comme l'*homme-animal*, du concours extérieur d'un autre lui-même; mais s'ensuit-il que ces conceptions naissent en lui par une action solitaire, tout à la fois puissante et féconde, et que leur être ne doive rien à la vie intellectuelle qui circule partout? s'ensuit-il qu'une pensée qui éclôt, au moment où je parle, avec tous les dehors de la spontanéité la plus vive, n'ait pas dès longtemps pour auteur une parole inaperçue qui a porté son fruit dans le silence, une parole qui pour se reproduire a peut-être percé la cendre de vingt siècles? *Prolem sine matre creatam* n'est pas plus applicable au monde moral qu'au monde physique, et quand, d'ailleurs, Saint-Martin établit la nécessité d'une surveillance rigoureuse sur la distribution de nos pensées, ce qui implique évidemment la loi de génération et de solidarité qui les gouverne, n'infirme-t-il pas lui-même son opinion de l'*hermaphrodisme spirituel* de l'homme?

Ce que l'on ne saurait trop reprocher à Saint-Martin, c'est cette fâcheuse habitude d'esprit qui le conduit presque toujours à prendre un aperçu hasardé pour un principe, une simple allégorie pour une preuve : de l'hypothèse il conclut le fait, et de l'imagination, la science. J'admire avec quelle confiance, partant de données contestables, arbitraires ou chimériques, il arrive aux résultats les plus extraordinaires. Ainsi ses opinions sur la matière, sur la chute et la corporisation de l'homme, trouvent dans la danse un argument fort singulier, mais dont la valeur ne lui paraît pas douteuse.

« Si la danse, dit-il, peint les élans que l'homme se donne pour atteindre à la région de la liberté, le poids qui le fait retomber vers la terre peint la loi terrible de la région inférieure et matérielle qui le retient et le force à subir le joug de cette prison dans laquelle on ne lui permet de respirer l'air libre que par de légers intervalles.

Ainsi, dans ses récréations mêmes, l'homme trouve à la fois une image de son ancienne gloire et un témoignage impérieux et irrécusable de sa condamnation. C'est cette combinaison des élans de notre être avec le poids de notre condamnation qui forme la mesure dans nos danses ainsi que dans nos compositions musicales [1]. »

Que de choses dans un menuet ! Que d'*esprit dans les choses !* Mais, en vérité, elles ont trop d'esprit. Toutefois ces considérations bizarres se terminent par ce principe admirablement vrai et admirablement énoncé : « La loi et la leçon de l'homme le suivent partout. »

Il dit dans le même ouvrage : « Nous employons journellement et sans réflexion, lorsque nous nous rencontrons, cette formule vague : *Comment vous portez-vous ?* Mais nous sommes bien loin d'en comprendre le sens. Au moins nous devrions être bien sûrs qu'il ne peut pas toujours tomber sur la santé de notre physique actuel..... Serait-ce donc une idée exagérée et contraire à la raison de supposer que cet usage ait eu primitivement pour objet notre véritable santé ?... Pourquoi ne serions-nous pas portés naturellement à nous informer auprès de nos semblables où ils en sont de leur véritable rétablissement ; si leur santé divine et spirituelle fait des progrès salutaires ; si leur corps réel reprend ses forces et ses vertus ; en un mot comment ils se portent ?...» Il ajoute : « Si nous étions dans les mesures où nous devrions être sur ce point, nous ne devrions nous aborder, traiter et conférer ensemble que dans cet esprit... Et comme nous avons vu que notre être était un fruit divin qui avait des propriétés attractives, peut-être par ces questions d'un véritable zèle, par ces entretiens affectueux, réveillerions-nous mutuellement les uns chez les autres cette saine existence dont nous avons tous un si grand besoin [2]. »

Il est évident que l'origine de l'emploi de cette formule : *Comment vous portez-vous ?* ne saurait être antérieure à la chute de l'homme. Au temps de son innocence, l'âme se portait bien, et, à cet égard, le doute même qui interroge, et qui implique le soupçon de la maladie, n'est pas admissible ; il répugne à l'état de justice et de bonheur. Si cet usage date de la chute, y découvrir avant la Rédemption

[1] *Esprit des choses*, t. Ier, p. 190.
[2] *Ibid*, p. 106, 108, 109.

le sens mystique que Saint-Martin lui prête, n'est-ce pas supposer à l'homme tombé un bien grand souci de la santé spirituelle, quand le mal et la cause qui entretient et perpétue le mal, c'est l'ignorance où il vit sur ce point et son repos dans cette ignorance ?

On peut admettre que certaines paroles, ou plutôt qu'un certain enchaînement de raisons et d'idées, entraînent souvent l'homme au delà du terme qu'il se propose. Il n'est pas rare que la vérité et même l'erreur développe des conséquences qui trompent l'attente de la logique humaine. Mais croire qu'une formule simple, claire, usuelle, portant avec soi son évidence, va au delà, bien au delà de l'intention de celui qui l'emploie ; vouloir assigner à une locution, presque aussi ancienne que le temps, une vertu profonde, une portée inconnue, c'est tomber dans le fantastique et le puéril.

A force de trouver aux Choses l'esprit que souvent elles n'ont pas, il arrive à Saint-Martin de ne pas leur trouver celui qu'elles ont. Ainsi, *Comment vous portez-vous* est à ses yeux plein de révélation et de lumière ; et il ne se doute pas que *ces questions d'un véritable zèle*, que *ces entretiens affectueux* par lesquels nous réveillerions les uns chez les autres la vie spirituelle, n'expriment que bien imparfaitement ce qui se passe chaque jour au tribunal catholique de la Pénitence.

Je lis plus loin cette proposition : *Nous ne venons ici-bas que pour nous faire habiller*. En qualité d'*hommes-esprits*, nous devrions avoir des vêtements plus beaux et plus parfaits que ceux qui ne proviennent que de l'œuvre de notre principe animal. Il ajoute : « C'est parce que nous avons perdu nos anciennes et éminentes propriétés que nous y suppléons par nos habits artificiels ; mais le principe et la loi nous suivent dans cette dégradation. Si ces habits artificiels ne sont pas le fruit de l'œuvre vive de notre esprit..., ils sont au moins, quant à leur forme, le fruit de notre industrie. Ainsi, dans le soin que nous prenons de nous habiller, nous montrons toujours que tous les êtres quelconques ne peuvent être vêtus que de leurs propres œuvres. » Les animaux n'ont pas besoin de vêtements, « parce qu'ils n'ont point d'œuvre spirituelle à faire ; » et « les nations sauvages qui vont nues sont peu avancées dans leur esprit et encore moins dans l'œuvre spirituelle [1]. » Je ne vois encore ici qu'une réminiscence de l'E-

[1] *Esprit des choses*, t. II, p. 57.

criture, qui affecte vainement l'originalité en se déguisant sous des expressions ridicules et de mauvais goût.

« Nous soupirons, dit l'apôtre, dans cette tente (la tente de notre corps), désirant avec ardeur d'être revêtus de la céleste demeure qui nous est destinée, *comme d'un second vêtement, si toutefois nous sommes trouvés vêtus et non pas nus*[1]. »

On lit encore dans l'Apocalypse : « Voici que je viens comme un voleur. Heureux qui veille et *qui garde ses vêtements,* afin de ne point *marcher nu,* et qu'on ne voie pas sa honte[2] ».

Ainsi, selon saint Paul, le manteau de l'immortalité bienheureuse ne peut couvrir que le *vêtement de nos œuvres : si vestiti, non nudi inveniamur;* et dans le langage de saint Jean, garder ses vêtements, c'est se défendre de la nudité spirituelle, *ne nudus ambulet.* Ce dénûment d'œuvres de foi et de charité, cette nudité morale est notre véritable honte. La nudité corporelle est le symbole et ne saurait être la conséquence rigoureuse du dénûment intérieur. La Genèse ne nous dit-elle pas, en parlant de nos premiers auteurs avant le crime et la chute : « Ils étaient nus et ne rougissaient pas. » Le vêtement de notre corps est donc indifférent à celui de notre âme, bien qu'en vertu d'une loi profonde, et qui se rattache à l'ordre universel, l'œil de l'homme ne s'ouvre sur la nudité de son corps que lorsqu'il se sent l'âme nue. Mais c'est là un de ces faits dont la raison scientifique nous manque, et où il ne nous est guère permis de voir au-delà du demi-jour de l'allégorie ou du symbole. Prétendre aller plus avant, faire violence à des rapports qui se dérobent pour les amener à une évidence qu'ils ne souffrent pas, trouver dans le non-usage de se vêtir la preuve et comme la conséquence de l'incapacité spirituelle, c'est atteindre à ces régions vagues où la raison s'égare, c'est confondre deux ordres de faits dont la distinction est sensible, c'est arriver à matérialiser les choses de l'esprit bien plutôt qu'à spiritualiser les choses de la matière.

[1] Nam et in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quæ de cœlo est, superindui cupientes.

Si tamen vestiti, non nudi inveniamur.

2 *Cor.*, V, 2, 3.

[2] Ecce venio sicut fur. Beatus qui vigilat et custodit vestimenta sua, ne nudus ambulet et videant turpitudinem ejus.

Apoc., XVI, 15.

Cependant, il faut le reconnaître, l'idée est grande et hardie de rechercher par la voie de la science l'*esprit des choses*. Si l'erreur, la confusion et le désordre présupposent l'ordre, l'harmonie, la vérité, ce qu'il nous reste de rectitude et de lumière peut en effet nous aider à pénétrer dans les détours ruineux et obscurs de ce monde que nous sentons et de ce monde que nous sommes. Dans les altérations, dans les irrégularités ou les catastrophes de l'ordre élémentaire, qui semblent défier la loi et que la loi atteint toujours, on peut jusqu'à un certain point suivre la trace d'un ordre antérieurement stable; nos traditions et nos usages, qui souvent n'offrent aux yeux vulgaires qu'une lettre morte, nos institutions faussées ou perverties, nos arts dégénérés, nos sciences profondément indifférentes à la recherche de toute cause finale, peuvent néanmoins, par le caractère même de leurs développements, de leurs écarts ou de leurs négations, révéler quelque chose du but réel de l'art, de la science et de la société humaine; en d'autres termes, les fragments humiliés de l'homme déchu trahissent le dessin primitif de l'homme droit et la réédification future de l'homme justifié. La nature, sous la loi du temps et du péché, conserve encore le plan de l'Eternelle Nature, selon l'expression de Jacob Boehm, c'est-à-dire la perpétuité de l'idéal divin à travers les perturbations du monde et les égarements de l'âme. Cet essai de restitution des choses, en recueillant à la trace de leurs débris les indices de leur état antérieur et de leur destination future, est une tentative téméraire peut-être, mais que la vérité ne saurait entièrement désavouer; car elle s'appuie sur un principe certain, à savoir que le présent est à la fois gros du passé et de l'avenir. Ce grand principe, posé par Leibniz, développé par Bonnet, et transporté par Cuvier de la région des hypothèses dans celle des faits, est loin d'avoir subi tous les genres de vérification qu'il appelle. L'empire de ce principe est universel : il domine l'étude sérieuse de la nature et de l'homme ; mais les dissentiments des philosophes sur les questions qui nous importent le plus et l'aversion des savants spéciaux pour la recherche des causes finales ont éliminé de la science humaine ce puissant élément de coordination, d'unité et de vie. Les théologiens mystiques et les maîtres de la vie intérieure, en méditant sur les analogies de la nature et de la grâce, éclairent souvent d'un jour vif et nouveau le secret des correspondances de l'homme au monde visible et au monde invisible. Mais la règle de la

foi qui, en donnant l'essor à leur pensée, la contient et l'assure, ne leur permet pas de chercher à systématiser scientifiquement des spéculations qui, d'ordinaire, n'ont d'autres bases que des similitudes et des allégories heureuses, des rapprochements ingénieux, ces richesses souvent un peu imaginaires de l'interprétation anagogique où la vérité, spécieuse et subtile, se sent elle-même trop voisine de l'hypothèse pour revêtir la forme déterminée et rigoureuse de l'évidence scientifique. Vraie à la condition de demeurer demi-voilée, elle dégénère en illusion et en erreur aussitôt qu'elle veut appuyer sur des rapports qui appartiennent au pressentiment plutôt qu'à la connaissance. C'est cet ordre de conception, intermédiaire entre l'intuition et la science, que Saint-Martin a tenté d'amener à un état de précision ou plutôt de détermination impossible. L'entreprise devait séduire cet esprit original et glorieux; car évidemment la gloire d'entreprendre pouvait compenser le danger de l'inévitable écueil où il devait échouer. La bizarrerie et la légèreté des ss ertions, ce dogmatisme tranchant qui se dispense de démontrer, ou qui ne démontre qu'en vertu d'une hypothèse gratuitement érigée en principe, cette affectation à s'envelopper de nuages et de mystères, comme si l'on craignait de communiquer à l'homme trop de lumière et trop de vérité, cette spiritualité abusive qui se flatte de lire couramment chaque lettre de l'alphabet universel, et qui ne déchiffre guère en définitive que des caractères de son invention, tels sont peut-être les moindres défauts de la gnose moderne. La foi et la philosophie répugnent à cette théologie et à cette métaphysique *illuminées;* les sciences positives réservent-elles un meilleur accueil à ces hypothèses cosmologiques et cosmogoniques?

Qu'est-ce qu'un monde, et l'univers est-il un monde ? demande Saint-Martin. Suivant lui, un monde est une société ou famille d'êtres placés sous une sorte de gouvernement, soumis à « un principe ou faculté première qui puisse vouloir et appuyer ses volontés par des motifs justes et sages, » en sorte que « toutes les autres facultés soient coordonnées à celle-ci ; mais qu'elles soient en même temps susceptibles de la comprendre, de la goûter, d'y adhérer par inclination autant que pour leur propre utilité[1]. »

Dieu est un monde, et il est, à proprement parler, le seul et véri-

[1] *Esprit des choses,* t. Ier, p. 202.

table monde. « L'éternel désir ou l'éternelle volonté divine est cette faculté centrale qui, dans Dieu, s'unit à l'infinité de toutes ses facultés et puissances, et qui leur sert éternellement et sans interruption de point de mire et de foyer.

« Dans l'ordre spirituel, si cette harmonie n'est pas toujours aussi parfaite, elle pourrait l'être si l'esprit ne perdait point de vue le centre universel ou ce désir qui fait à la fois la base et la vie du monde divin ; ainsi l'esprit et Dieu pourraient nous offrir un monde spirituel très-régulier ; » et en effet, « pour peu que nous nous approchions de ce centre supérieur, nous devenons à l'instant un monde tout entier par l'universalité des aperçus et des renouvellements que nous recevons. »

Mais, sans nous élever à cet état si rare d'union avec notre principe, ne sentons-nous pas en nous « une volonté ou un désir qui est comme le centre, le chef et le dominateur de toutes nos autres facultés, puisque la pensée même lui est subordonnée en ce qu'il est le maître de l'adopter comme de la rejeter quand elle se présente? Ne sentons-nous pas que cette faculté centrale a en même temps de l'analogie avec toutes nos autres facultés, qui sont comme autant de citoyens d'un même empire ayant le pouvoir de comprendre cette faculté maîtresse et dominatrice, et de s'harmoniser avec elle ? »

Image de Dieu, l'homme offre cependant « une défectuosité que n'a pas le modèle. Quoique notre être spirituel puisse être un monde complet et régulier, il peut aussi être un monde divisé et en discordance. Mais, dans sa désharmonie même, ce qui se révolte en lui conserve encore dans un sens inverse la forme et le titre de *monde*, puisqu'on y voit une volonté qui réunit, domine et entraîne les facultés égarées ou rebelles. »

Il suit de cette définition que le nom de monde ne saurait convenir au monde physique, parce que la faculté centrale, la volonté lui manque ; car l'instinct des animaux, centre de toutes les choses physiques, n'a pas la propriété nécessaire pour former un monde ; « et la volonté supérieure qui est au-dessus de ce même centre se trouve, par le moyen de cet intermède, trop distante des choses pour avoir de l'analogie avec elles, en sorte que l'harmonie qui règne dans l'ensemble des êtres physiques n'est pas une harmonie éclairée, une harmonie où la justice et l'intelligence puissent s'exercer par le con-

cours d'un assentiment sympathique entre le centre et ses rayons [1].»

De cette définition du monde, obscure, contestable, arbitraire, Saint-Martin se croit en droit de conclure que, n'ayant ni la volonté fixe du monde divin, ni la volonté mobile du monde spirituel régulier, ni la volonté corrompue du monde spirituel irrégulier, le monde physique ne peut avoir puisé la naissance dans la même source que les trois autres mondes ; que ce monde, n'étant que l'ombre des autres et une pure apparence pour notre pensée, ne peut avoir été produit par une cause directe, mais par « une cause *extralignée,* par une cause *courbe* ou *indirecte,* cause occasionnelle et de circonstance, qui ne tient point immédiatement à la racine de la vérité. » Ce monde enfin « paraît plutôt un secours, une ressource, un remède pour rappeler à la vie qu'il ne paraît être la vie même. » Cette conclusion est assurément fort inattendue, fort irrationnelle, et les précédentes propositions, qui n'ont pas l'air de soupçonner les difficultés métaphysiques qu'elles soulèvent, décident de la valeur des prémisses et de la définition.

Saint-Martin rejette l'hypothèse de la pluralité des mondes en tant qu'habités par d'autres hommes, et cette idée vient, suivant lui, de ce que notre incorporisation matérielle nous fait tenir, « selon nos essences élémentaires, à toutes les régions physiques et à toutes les puissances de l'univers qui ont concouru à notre formation corporelle ; » en sorte que « nous nous sentons vivre dans tous ces mondes, quoique notre corps ou le produit de toutes ces puissances n'existe réellement que sur la terre. » Cette cosmogonie fantastique introduit assez logiquement les rêveries de l'astrologie judiciaire ; le théosophe amène l'astrologue. « L'astral, dit-il, domine sur notre terrestre, puisqu'il l'entretient ; l'astral lui-même est dominé par l'esprit de l'univers qui le gouverne ; la source d'iniquité s'insinue au travers de toutes ces régions pour parvenir jusqu'à nous. » Le manichéisme a infecté toutes ces pensées.

Saint-Martin trouve que mal à propos ceux-là sont accusés d'orgueil qui croient que la terre est la seule habitée, quoiqu'étant une si petite planète ; car, si l'homme se glorifiait d'une telle demeure, ce serait un prisonnier qui se vanterait de son cachot. Si, d'autre part, « la terre se glorifiait de posséder seule la race coupable et abâ-

[1] *Ibid.,* 203, 204, 205.

tardie de l'homme, ce serait comme si les cachots de Bicêtre se glorifiaient d'être le repaire de tous les bandits de la société. » Bon comme saillie, mais détestable comme doctrine.

A quel ordre de science peut se rapporter cette étrange proposition : « Il faut se souvenir que l'axe de l'écliptique est incliné ; que la terre est descendue, et que la *femme* elle-même l'est aussi, quoique cette notion soit aujourd'hui si peu répandue ; car la source génératrice était autrefois dans le cœur de l'homme, dont la poitrine était alors le siége de la douceur. »

Il réduit le problème de l'univers à la composition de deux forces : la force impulsive et la force compressive ; en d'autres termes, la force et la résistance. S'il n'y avait que de la résistance, il n'y aurait point de mouvement, et s'il n'y avait que de la force sans résistance, il n'y aurait point de corps.

La nature est comme la résultante douloureuse de ces deux forces ; il n'est aucune de ses productions qui, dans son développement successif, n'atteste la constance et l'universalité de cette lutte. « Dans le noyau d'un fruit, la résistance l'emporte sur la force ; aussi reste-t-il dans l'inaction. Lorsqu'on l'a planté et que la végétation s'établit, la force combat la résistance et se met en équilibre avec elle. Lorsque le fruit paraît, c'est la force qui l'a emporté... » Aussi la nature est-elle dans un état d'angoisse et de souffrance. *L'univers est sur un lit de douleur,* s'écrie Saint-Martin dans le *Ministère de l'homme-esprit.* Car « n'est-ce pas une plaie que ces suspensions auxquelles nous voyons que cette nature actuelle est condamnée ?... N'est-ce pas une plaie que ces incommensurables lenteurs auxquelles est assujettie la croissance des êtres et qui semble tenir la vie comme suspendue en eux ? N'est-ce pas surtout une plaie que ces énormes amas de substances pierreuses et cristallisées où non-seulement la résistance l'emporte sur la force, mais où elle l'emporte à un tel degré qu'elle semble avoir totalement absorbé la vie de ces corps et les avoir condamnés à la mort absolue ? » Autant vaudrait dire : N'est-ce pas une plaie que la nature entière ?

La végétation ne s'accomplit que par de laborieux mariages ; les semences confiées à la terre brisent péniblement leur enveloppe pour unir leurs propriétés captives aux propriétés analogues dispersées dans le sein de la terre, et l'effort de ces propriétés divisées, qui tendent à l'union, triomphe enfin de la résistance. « Tous les

détails de ce combat sont écrits sur la production qui en résulte, ainsi que les indices des propriété diverses qui ont eu part à l'action, et l'étude de ces détails serait pour nous un livre très-instructif si nous avions les moyens et le bonheur d'y pouvoir lire. » Cette vue originale amène ce grand et beau principe, qui demanderait toutefois d'autres modes de vérification : IL N'Y A AUCUN ÊTRE QUI NE SOIT L'HISTOIRE VIVANTE DE SA PROPRE NAISSANCE ET DE SA PROPRE GÉNÉRATION. »

Ses idées sur la lutte des deux forces vont aux applications les plus imprévues. Il en trouve la confirmation dans les propriétés et la forme du chêne, par exemple ; dans les propriétés du café et de la vigne ; enfin, dans le règne animal. Ainsi, suivant lui, « la force a été si concentrée dans le chien par la compression de la résistance qu'en même temps il peut supporter des marches si longues et si étonnantes, et que ses forces digestives sont si remarquables... Dans le lion, cette force est plus grande encore... et la compression ayant été comme universelle en lui, elle a fait jaillir la force dans tous les organes de son être. Voilà pourquoi tout en lui est si imposant et si redoutable... Dans le bœuf et le mouton, il semble que la force et la résistance se soient maintenus en harmonie ; ils paraissent être du petit nombre qui a, en quelque sorte, résisté au *grand choc*. On en peut juger par les nombreux secours qu'ils nous apportent... Les poissons, en général, ont éprouvé dans le grand choc un double degré de résistance ; voilà pourquoi leur forme est véritablement informe... Les insectes sont le fruit d'une victoire usurpée de la force sur la résistance. Ils sont, sous le rapport d'une troisième nature, la démonstration la plus sensible du péché de l'homme. » Je m'arrête ; il est impossible de discuter des opinions de cette nature. Ce dogmatisme à vol d'oiseau frappe la raison de vertige : le sol lui manque ; elle chancelle comme un homme ivre, ne sachant où se prendre. Saint-Martin parle une langue dont le sens, sous des expressions connues, sous des formes grammaticales régulières et des procédés de raisonnement usuels, se dérobe à l'intelligence. Il parle la langue de tous, et cependant il parle la langue la plus étrangère à tous ; idiome singulier qui prétend ne relever ni de la tradition religieuse, ni de la tradition scientifique, ni du sens commun. « Tout parle dans la nature, dit Saint-Martin, et tout n'y parle que pour se faire entendre et exercer notre intelligence. » Cela est vrai ; mais il

n'est pas moins vrai que l'on interroge la nature de manière à en obtenir les réponses que l'on désire; on lui impute même celles que l'on fait pour elle. Or, ces réponses, où la voix de l'imagination se substitue à celle des faits, réunissent ces deux caractères, moins incompatibles qu'on ne pense, la hardiesse et la stérilité : notre orgueil est si grand et notre imagination si pauvre! Aussi, la moindre observation due à la patience et au désintéressement de l'esprit scientifique est-elle infiniment plus féconde en révélations que ces aperçus particuliers et ces idées aventureuses qui ne correspondent qu'à la fantaisie qui les a fait naître. Les vues ou les idées qui reposent sur l'étude sérieuse et modeste des choses s'enchaînent, se combinent et se perpétuent, comme les faits qu'elles énoncent : la nature leur communique de sa fécondité. Peut-être même trouvent-elles l'espérance de survivre à l'ordre mobile des faits et de la nature, dans ce lien vivant qui les rattache à la vérité, à la raison infinie, à l'Idée-Mère par excellence. Quant à la pensée qui ne représente qu'elle-même, qui ne donne rien de plus que ce fruit capricieux et mensonger qu'elle porte, pensée impuissante et orgueilleuse, sans auteurs légitimes et sans postérité viable, elle ne peut que retourner à ce quasi-néant dont elle est sortie.

L. M.

MARIE-BÉATRICE DE MODÈNE

FEMME DE JACQUES II ET REINE D'ANGLETERRE[1].

(*Suite.*)

VIII

La nouvelle de la mort de la reine Marie, femme de Guillaume, arriva à Saint-Germain le 15 janvier 1695 et fit revivre les espérances des exilés. Jacques éprouva un vif chagrin en apprenant que sa fille n'avait exprimé aucun repentir de son indigne conduite envers lui. On s'attendait à une rupture immédiate entre Guillaume et Anne, celui-ci gardant la couronne qui appartenait à cette princesse par ordre de succession; mais Anne était trop habile pour soulever la discussion sur une question de légitimité pendant que son père et son frère vivaient encore. Ses droits, comme ceux de Guillaume, dépendaient de la volonté du peuple, et toute tentative pour ébranler le titre de ce prince aurait eu pour résultat naturel d'anéantir les siens à elle-même. Anne jouait donc un jeu plus sûr en se soumettant à un retard qui, d'après la constitution affaiblie du prince hollandais, ne pouvait pas être bien long. Il est permis de croire que les représentations artificieuses de cette princesse, avec laquelle Jacques était toujours en correspondance, contribuèrent à empêcher ce malheureux roi de profiter de la crise favorable produite par la mort de Marie. Les partisans de Jacques le suppliaient de faire une descente en Angleterre, et l'assuraient que dix mille hommes suffiraient pour le replacer sur le trône; il fut impossible de persuader au cabinet français d'aider Jacques dans cette circonstance. Il était dans la destinée de Jacques d'être abandonné et trahi de tous ses enfants. La fille qu'il avait eue d'Arabella Churchill, devenue veuve par la mort pré-

[1] Voir *le Correspondant*, t. XXI, p. 767.

maturée de son mari lord Mulgrave, épousa secrètement lord Wilmot, mais elle ne le fit pas assez tôt pour sauver sa réputation. Cette aventure ayant eu de l'éclat, la reine Marie-Béatrice lui défendit de paraître en sa présence, et Jacques lui ordonna de se retirer dans un couvent de Paris jusqu'à ses couches. D'après l'avis de sa mère, avec laquelle elle avait toujours été en correspondance, lady Wilmot s'enfuit en Angleterre, et y fit sa cour à Guillaume en lui révélant tout ce qu'elle connaissait des plans de son malheureux père[1]. Le roi Jacques n'eut jamais une ennemie plus cruelle que son ancienne maîtresse Arabella Churchill, alors femme du colonel Godfrey. Du reste, pendant que les partisans de la famille exilée attendaient impatiemment un mouvement ou une décision de la part de Jacques, il semblait indifférent aux chances de la partie qu'on s'efforçait de jouer pour lui ; dans une lettre adressée par Caryl, secrétaire d'Etat à Saint-Germain, au comte de Perth, à la date du 4 juillet 1695, il n'est question que des courses du roi et de la reine à La Trappe ou à Chaillot.

L'arrivée de M. Powel à Saint-Germain, au mois de janvier 1696, chargé de lettres pressantes des adhérents déclarés et des correspondants secrets du roi Jacques à Londres, qui le conjuraient de faire sans retard une descente en Angleterre, réveilla une lueur d'activité et d'espérance dans le cœur du roi exilé. On lui représentait l'impopularité de Guillaume, les misères causées par des impôts excessifs, l'abaissement de la monnaie, et la chute du commerce et des affaires. Tous ces récits lui persuadèrent que le peuple était prêt à recevoir son ancien maître, non-seulement comme son souverain légitime, mais comme son libérateur[2]. Louis XIV prit cette fois avec un empressement apparent des mesures pour assister Jacques dans cette nouvelle entreprise. Berwick, auquel ses talents militaires et son caractère chevaleresque avaient mérité le surnom de Dunois anglais, devait prendre le commandement des insurgés jacobites. Douze mille Français, accordés comme auxiliaires, étaient déjà en marche vers Calais, et tout semblait s'annoncer heureusement. Le 28 février, Jacques dit adieu à sa femme et à ses enfants, dans la ferme confiance

[1] Dangeau.

[2] *Vie et Journal de Jacques II.*

qu'il ne les reverrait plus qu'à Whitehall. Malheureusement Powel, l'agent secret qui vint porter les assurances des Jacobites à leur vieux maître, n'expliqua pas assez clairement les intentions du parti qui l'envoyait. Dans la première conversation qu'il eut avec le roi en présence de la reine, il était si désireux qu'on fît quelque chose, et parlait avec tant d'ardeur, que Jacques et Marie-Béatrice s'imaginèrent tous deux que le soulèvement aurait lieu aussitôt qu'on saurait que le roi était prêt à s'embarquer. Les Jacobites attendaient au contraire que le roi débarquât avec les douze mille hommes, et cette descente devait être pour eux le signal d'une révolte générale contre Guillaume. Ce malentendu fut fatal. Louis voulait bien que ses troupes et ses vaisseaux aidassent une insurrection, mais ses ministres lui persuadèrent qu'on ne pouvait les risquer dans le seul espoir d'en exciter une. La flotte et les troupes françaises étaient prêtes à Calais quand Jacques y arriva, mais elles n'avaient l'ordre d'en bouger que sur des nouvelles certaines d'un soulèvement en Angleterre. Pendant ce temps, la tentative de sir Georges Barclay, et le parti pris par les Jacobites désespérés d'en finir en attaquant le roi Guillaume au milieu de ses gardes, fit le plus grand tort à la cause de Jacques, quoiqu'il eût toujours défendu toute tentative contre la vie de son rival, hors le champ de bataille.

Cependant la flotte française qui devait porter Jacques et ses auxiliaires sur les rives de l'Angleterre fut dispersée par un violent orage qui brisa plusieurs vaisseaux sur les côtes de France. En un mot, dans cette entreprise comme dans toutes celles qui eurent pour but de replacer la branche exilée des Stuarts sur le trône de la Grande-Bretagne, les flots, les vagues, et des événements imprévus, semblèrent se soulever pour s'opposer à Jacques, comme si un décret immuable du Ciel eût empêché à jamais son rétablissement.

Toutes les affaires de la cour de Saint-Germain étaient dirigées en ce moment par Marie-Béatrice, qui ne cessait de correspondre avec les ministres français et de les visiter [1].

Ce fut en vain qu'elle essaya d'obtenir de Louis XIV qu'il laissât ses troupes accompagner le roi Jacques en Angleterre. Cependant Calais fut bombardé par la flotte anglaise sous le commandement de Russell. Jacques attendait toujours avec anxiété sur la côte; mais

[1] *Lettres du comte de Middleton*, dans Macpherson.

Louis manifesta le désir que le roi son cousin revînt à Saint-Germain, et donna à ses troupes une autre destination. Marie-Béatrice chercha encore une fois, par son influence personnelle sur Louis, à prévenir des mesures si déplorables pour sa cause ; ses prières furent encore inutiles. Jacques revint à Saint-Germain plus abattu que jamais, et avec la triste conviction qu'il ne pouvait attendre aucun secours efficace de la politique égoïste de la France. Le tendre dévouement de sa femme adoucit la peine qu'il ressentait en voyant ses espérances aussi cruellement déçues, et il finit par se résigner patiemment à la volonté de Dieu. Marie-Béatrice ressentit la plus vive douleur des exécutions qui eurent lieu en Angleterre par suite des dénonciations de leurs malheureux partisans. Dans une de ses lettres à son amie de Chaillot elle dit : « On a encore pendu trois hommes en Angleterre, ce qui fait huit en tout, et deux sont encore en jugement. Il n'y a rien de plus triste que les nouvelles qui nous arrivent de ce pays, quoique nous apprenions fort peu de chose, et cela encore très-rarement. »

C'est à cette époque que la couronne de Pologne fut offerte à Jacques II ; il la refusa avec fermeté, en disant « que l'ambition n'avait plus de place dans son cœur ; qu'il regardait le serment qui le liait à ses sujets comme indissoluble ; que l'Angleterre l'avait repoussé, mais qu'elle lui était encore trop chère pour qu'il l'oubliât, et qu'il voulait jusqu'à sa mort rester libre de retourner dans son royaume si son peuple se réunissait pour le rappeler[1]. » Marie-Béatrice approuva la décision de son mari, quoique Louis XIV l'engageât à lui persuader de profiter d'une occasion aussi honorable pour mettre un terme à ses vaines réclamations pour la possession de son royaume d'Angleterre.

Marie-Béatrice s'exprime ainsi dans une de ses lettres à son amie de Chaillot : « Quant à nos pauvres, je ne croirai pas avoir fait mon devoir tant que je ne leur aurai pas donné tout ce que je possède, tant que je ne pourrai pas dire avec vérité qu'il ne me reste rien et qu'il m'est impossible de leur donner rien de plus. » Elle était aussi généreuse en action qu'en paroles ; peu à peu elle sacrifia tous les bijoux qu'elle possédait pour le soulagement des pauvres émigrés anglais. Mme de Brinon rend ce témoignage impartial de sa conduite

[1] *Journal et Vie de Jacques II.* Macpherson.

dans une lettre adressée à l'électrice Sophie de Hanovre. « La reine d'Angleterre est une véritable sainte, et c'est réellement un bonheur de la voir au milieu de ses malheurs. Une dame de la cour m'a dit qu'elle se privait de tout pour secourir les pauvres Anglais qui ont suivi le roi à Saint-Germain. On sait qu'elle a ôté les boutons de diamant de ses manchettes et qu'elle les a fait vendre. Et quand elle fait ces actions charitables, elle dit qu'il est *nécessaire* qu'elle se dépouille de toutes ces choses pour secourir les pauvres. Est-il possible que les princes confédérés n'ouvrent pas les yeux sur le mérite réel et l'innocence de *ces majestés* opprimées et calomniées? Peuvent-ils les oublier quand on fait une paix générale? Je vous parle, Chère Electrice (continue la correspondante de la généreuse princesse à laquelle le Parlement anglais destinait la succession du royaume), avec la franchise due à notre amitié. Je vous dis mes pensées comme elles s'élèvent dans mon cœur, et il me semble que Votre Altesse Sérénissime pense comme moi. » Sophie de Hanovre était en effet bien différente des filles de Jacques II. Elle rendit toujours justice aux qualités de ce prince et à celles de sa fidèle compagne ; elle plaignait leurs malheurs, quoiqu'elle acceptât avec reconnaissance la distinction qu'un peuple libre offrait à elle et à ses descendants. Dans un autre paragraphe de la même lettre, Mme de Brinon parle ainsi de Jacques II, avec lequel elle avait causé peu de temps auparavant. « Il souffre, dit-elle, non-seulement comme un saint, mais avec la dignité d'un roi. Il croit que la perte de son royaume lui sera bien compensée dans le ciel[1]. »

L'épuisement des finances françaises obligea Louis XIV, qui ne pouvait résister plus longtemps à la ligue anglo-germanique, espagnole et italienne, à faire des propositions pour une paix générale. Les délibérations du congrès qui se réunit dans ce but à Ryswick, en 1697, intéressaient vivement Jacques et sa femme, car la reconnaissance de Guillaume comme roi d'Angleterre était un des principaux articles qu'on y débattait. Louis insista cependant sur le payement du douaire alloué par le Parlement à l'épouse de Jacques, comme sur une des conditions indispensables du traité. Marie-Béatrice n'avait rien fait qui justifiât l'annulation de cette disposition du Par-

[1] Manuscrit de la collection de Georges IV. Recueil de pièces au Musée britannique.

lement ; sa conduite comme épouse et comme reine avait été irréprochable. Elle avait apporté une dot de 400,000 couronnes à son mari, et cette fortune avait été saisie par Guillaume. On opposait aux réclamations de Louis XIV que Jacques n'était plus depuis longtemps souverain de l'Angleterre ; alors les plénipotentiaires français proposèrent de traiter les réclamations de Marie-Béatrice comme si le roi son mari était déjà mort, et qu'elle pût recevoir la pension d'une reine douairière.

Pendant que ces négociations se poursuivaient, Louis XIV traita Jacques et Marie-Béatrice avec les attentions les plus aimables. Ce furent eux qui, au mariage de la duchesse de Bourgogne, conduisirent les mariés dans leur chambre, et, pendant tout le reste des fêtes données à l'occasion de ces noces, le roi et la reine d'Angleterre occupèrent toujours la place d'honneur [1].

C'est un fait non moins étrange qu'indubitable que, par un des articles secrets de la paix de Ryswick, Guillaume III consentit à adopter le fils de Jacques II et de Marie-Béatrice comme son successeur à la couronne d'Angleterre, pourvu que Jacques accédât à cet arrangement et le laissât possesseur tranquille du royaume jusqu'à sa mort [2]. Guillaume était alors en proie à plusieurs maladies mortelles, et ceux qui l'entouraient ne doutaient guère qu'il ne précédât son malheureux beau-père dans la tombe. Un de ses grands panégyristes, Dalrymple, qualifie ce projet d'adoption d'acte de générosité envers la famille exilée. On peut douter, d'après le caractère de Guillaume, qu'il ait voulu, par la restitution posthume de la couronne à son légitime héritier, faire un acte de justice tardive ; mais il est certain qu'il eût voulu à tout prix avoir le jeune prince entre ses mains. Cette proposition nous montre, du reste, combien Guillaume ajoutait peu de foi aux doutes qu'il s'efforçait de répandre sur la légitimité du prince de Galles.

Quand ce projet fut communiqué à Jacques, Marie-Béatrice, qui était présente, s'écria, même avant que son mari n'eût parlé et avec l'impétuosité naturelle à son caractère : « J'aimerais mieux voir mon fils mort à mes pieds que de souffrir qu'il devînt un des ennemis de son père. » Jacques dit à son tour « qu'il supporterait avec pa-

[1] *Mémoires de Saint-Simon.*

[2] *Journal de Jacques II.* Traité de Ryswick.

tience l'usurpation du prince d'Orange et la perte de sa couronne, mais qu'il ne pourrait jamais souffrir que son fils devînt l'instrument de ses malheurs[1]. » L'affaire en resta là. On a accusé Jacques d'orgueil et d'obstination dans cette circonstance ; mais, ainsi qu'il le fait observer lui-même, il n'avait pas de sécurité pour son fils, et il avait eu trop de preuves de la trahison de Guillaume pour confier le jeune prince à sa garde.

Le roi Guillaume avait gagné un grand point en se faisant reconnaître comme roi d'Angleterre par Louis XIV, mais ce n'était pas encore assez ; l'asile que le roi de France donnait à son oncle à Saint-Germain le contrariait vivement. Il le trouvait trop voisin de l'Angleterre. A la paix de Ryswick, il s'était efforcé d'obtenir son expulsion de France, ou du moins l'éloignement de la cour de ces hôtes qui l'importunaient. Louis fut inflexible sur ce point. Le duc de Saint-Albans, fils de Charles II et de Nelly Gwynne, fut envoyé avec Portland, le favori de Guillaume, pour faire une nouvelle tentative à ce sujet après le mariage du duc de Bourgogne ; mais toutes les réclamations étant demeurées inutiles, Portland quitta la France en jurant que le douaire assuré à Marie-Béatrice par un des articles de la paix de Ryswick ne serait jamais payé tant que le roi Jacques resterait à Saint-Germain ; on sait que cette promesse eut son accomplissement : Marie-Béatrice ne toucha jamais un sou de sa pension[2].

Au mois de novembre 1699, la reine reçut, pendant une de ses retraites à Chaillot, la nouvelle que son mari était sérieusement malade. Sans même prendre congé de ses amies, elle vola auprès de lui, et le trouva en proie aux plus vives douleurs causées par des abcès horribles. Pendant plus de quinze jours la reine d'Angleterre, jeune encore, et une des plus belles femmes de l'Europe, veilla jour et nuit auprès de son mari ; oubliant tout le froid cérémonial qui entoure les rois, elle le soigna avec la plus vive tendresse et le plus absolu dévouement. L'écriture à peine lisible et les phrases souvent interrompues des lettres qu'elle adresse à cette époque aux religieuses de Chaillot trahissent la fatigue et les inquiétudes de la pauvre reine.

Jacques eut bien de la peine à se rétablir ; les soins de sa femme ne servirent qu'à prolonger un peu sa vie. Il ne fit guère plus de-

[1] *Journal de Jacques II.*

[2] Dangeau.

puis ce moment que languir jusqu'à l'époque de sa mort, tandis que Marie-Béatrice s'efforçait, par une abnégation parfaite à laquelle elle mêlait encore la grâce qui lui était naturelle, d'adoucir l'amertume de ses derniers jours.

Elle-même voyait sa santé chaque jour décliner; l'air vif et froid de Saint-Germain développa en elle une grande faiblesse de poitrine, disposition cruelle qui se montrait aussi chez ses deux enfants, et, dès avant la mort de son mari, la terrible maladie dont elle mourut, un cancer au sein, l'avait déjà atteinte.

En 1700, le prince de Galles fit sa première communion. Voici le récit que fait sa pieuse mère de cet événement : « Ce cher enfant me semble, grâce à Dieu, avoir fait sa première communion dans les meilleures dispositions. Je n'ai pu retenir mes larmes pendant que j'y assistais. Il me semble que je l'ai donné à Dieu de tout mon cœur, et je prie seulement notre Père céleste de lui permettre de vivre pour le servir, l'honorer et l'aimer. L'enfant y paraît bien résolu. Il m'a assuré qu'il aimerait mieux mourir que d'offenser Dieu mortellement. Disons donc tous du fond de nos cœurs : Seigneur, continuez à le diriger ainsi. »

Pendant que le roi et la reine étaient encore préoccupés d'une conspiration que quelques-uns de leurs amis avaient voulu former pour entraîner en Ecosse le jeune prince de Galles sans que ses parents le sussent, Jacques fut pris d'une violente attaque d'apoplexie sanguine, comme celle dont il avait eu les premiers symptômes au moment de la révolution de 1688. L'attaque paraît avoir été la suite d'une grande agitation d'esprit, et s'être déclarée dans les circonstances suivantes : Jacques et sa femme assistaient à l'office dans la chapelle de Saint-Germain, le vendredi 4 mars 1701 ; les deux premiers versets du dernier chapitre des *Lamentations de Jérémie* faisaient partie de l'office de ce jour : « Souvenez-vous, Seigneur, de ce qui nous est arrivé; considérez et regardez l'opprobre où nous sommes. Notre héritage est passé à ceux d'un autre pays, et nos maisons à des étrangers. »

Ces paroles se trouvaient tellement en rapport avec la situation du monarque tombé que son cerveau affaibli ne put supporter la tristesse des souvenirs qu'ils lui rappelèrent; un flot de sang jaillit de sa bouche et de son nez ; il s'évanouit, et fut emporté hors de la chapelle dans un état complet d'insensibilité; le bruit courut qu'il était

mort[1]. On peut se figurer la terreur et le chagrin de la pauvre reine; mais, dans sa longue adversité, elle avait acquis la force de réprimer ses sentiments pour secourir les souffrances de son époux bien-aimé. Elle raconte ainsi à son amie, Angélique Priolo, les souffrances de Jacques et l'assujettissement auquel elle était soumise pendant sa maladie.

« Je saisis le moment où le roi dort pour vous écrire un mot auprès de son lit. Je lui ai lu votre lettre, et il m'a chargé de vous remercier, ma sainte Mère, de vos prières et de la part que vous prenez à sa maladie, qui n'est pas douloureuse, mais que je ne crois pas sans danger; car il a la main et la jambe droites extrêmement faibles, ce qui fait craindre une paralysie; son autre main n'est pas atteinte, grâce à Dieu, mais il craint fort que sa tête ne se prenne. Je souffre plus que lui, dans l'attente de plus grandes souffrances, et, me jetant au pied de la croix, mon cœur semble me dire que ce n'est pas assez, et que Dieu veut que je sois frappée d'un coup plus terrible. Vous savez ma faiblesse, ma chère Mère, et mon peu de vertu, et c'est pourquoi vous pouvez mieux juger qu'un autre de l'extrême besoin que j'ai de vos prières. Je ne demande rien en particulier; j'ai seulement le désir de pouvoir me conformer à la volonté de Dieu. Je demande seulement les ferventes prières de ma chère mère et de toutes nos sœurs; je demande les vôtres, ma bonne Mère, vous qui souffrez pour moi et avec moi, et qui connaissez le triste état dans lequel je me trouve. Je n'espère pas pouvoir vous voir pendant la semaine sainte; mais nous nous trouverons au pied de cette croix où nous porterons les nôtres[2]. »

Les craintes de Marie-Béatrice ne se réalisèrent que trop; frappé d'une attaque de paralysie, Jacques fut envoyé aux eaux de Bourbon comme dernière ressource. C'est de ce voyage pénible, qui dura quatorze jours et dont Louis XIV fut obligé de payer jusqu'aux moindres frais, à cause de la détresse de ses hôtes, que Marie-Béatrice, arrivée enfin avec son pauvre mari au terme marqué, écrivait : « Si Dieu daigne nous faire la grâce de le rétablir, au lieu de me plaindre du voyage, je le regarderai comme le plus agréable et le plus heureux que j'aie fait de ma vie[3]. »

[1] *Somer's Tracts*, Stuart papers.

[2] Conservée aux archives de France.

[3] Conservée aux archives de France.

L'usage des eaux de Bourbon parut un moment accomplir ce vœu touchant, mais ce fut un répit bien court ; la maladie recommença ses ravages peu de temps après le retour de Jacques à Saint-Germain. Ses facultés mentales s'affaiblissaient de jour en jour ; comme le Prince Noir, Jean de Gand, Henri IV et Henri VII, Jacques II se mourait d'une atrophie mentale, causée par une jeunesse trop précoce. Jacques avait été en outre visité, dans les quatorze dernières années de sa vie, par des chagrins tels que peu de princes ont été appelés à les supporter. Calomnié, trahi, précipité du trône dans l'exil et la pauvreté par les filles qu'il chérissait, le cœur du moderne roi Lear avait certainement été déchiré aussi cruellement que celui que Shakspeare nous peint, roi et père outragé, rendu fou par la douleur ; mais bien loin de maudire ses filles, Jacques priait Dieu chaque jour de leur pardonner. Il était encouragé dans ses sentiments touchants par sa femme ; car Marie-Béatrice, quelque outragée qu'elle eût été par ses belles-filles et leurs maris, ne prononçait jamais un mot de colère contre aucun d'eux ; au contraire, elle reprenait toujours ses femmes quand elles commençaient à récriminer.

« Comme nous ne pouvons pas parler d'eux en bien, disait-elle, n'en faisons pas un sujet de conversation, car cela ne ferait que nous irriter davantage, et soulever des sentiments qui ne peuvent plaire à Dieu. Veillons plutôt sur nous-mêmes, et tâchons d'éviter les fautes que nous voyons chez les autres[1]. » Au commencement de l'été de cette année Jacques eut une nouvelle attaque d'apoplexie. Il se releva encore une fois, et on put le voir, pendant les beaux jours, soutenu par le bras de sa pieuse compagne, accompagné de ses enfants et suivi par sa petite cour, essayer de faire quelques pas sur la terrasse de Saint-Germain. Ce lieu servait de promenade publique, et les Anglais qui venaient en France après la paix de Ryswick, les uns guidés par un attachement secret, les autres mus par la simple curiosité, visitaient tous cette terrasse à l'heure de la promenade du roi. Ceux mêmes qui arrivaient le plus mal disposés à la vue de celui qui avait été leur roi courbé par le chagrin plus encore que par les années, soutenu par son épouse pâle et inquiète, qui au temps de sa jeunesse et de sa beauté avait été leur reine, sentaient leurs yeux se mouiller et leurs cœurs se remplir de pitié et de sympathie.

[1] *Mémoires sur Marie-Béatrice*, par une religieuse de Chaillot.

Le roi Jacques passa ainsi tout l'été ; il put même monter quelquefois à cheval. Sa femme reprenait à l'espérance, quand, le 2 septembre, pendant la messe, le chœur chantant cette même antienne qui avait déjà causé au roi une attaque, Jacques tomba dans les bras de la reine.

Marie-Béatrice avait hérité de sa mère les qualités d'une excellente garde-malade, et l'élévation de son rang ne lui avait jamais fait dédaigner ou négliger les devoirs pratiques de l'épouse. Elle ne pouvait se tromper sur la triste vérité : les regards désespérés de tous ceux qui l'entouraient le lui disaient assez, et son pauvre cœur l'assurait aussi que le moment de la séparation n'était plus éloigné. Cependant, contre tout espoir, la vie triompha encore un moment ; Jacques revint de ce long évanouissement et parut mieux tout le jour suivant ; mais, sentant bien que la mort était proche, il fit venir son confesseur le dimanche matin, et, au moment où il achevait sa confession générale, il fut saisi d'une autre attaque qui dura si longtemps que chacun le crut mort. On parvint pourtant à lui desserrer les dents, et il s'ensuivit une effroyable hémorrhagie.

Le désespoir et la terreur de la reine furent extrêmes ; mais elle surmonta la faiblesse de son sexe et refusa de quitter son mari dans cette extrémité. Jacques, calme et tranquille, aussitôt que l'hémorrhagie fut arrêtée, exprima le désir de recevoir les derniers sacrements ; il dit ensuite qu'il voulait auparavant voir ses enfants, et, envoya chercher son fils. Le jeune prince fut amené dans la chambre ; en apercevant le visage pâle et quasi-mort de son père, et le lit inondé de son sang, il poussa de grands cris et fondit en larmes ; chacun partagea son émotion, excepté le roi mourant, qui semblait parfaitement serein. Quand le prince s'approcha de son lit, il étendit les bras pour l'embrasser, et lui adressa ses derniers conseils que, malgré sa faiblesse et son épuisement, il prononça avec une chaleur et une solennité qui étonnèrent tous les assistants[1]. « Je vais quitter ce monde, qui a été pour moi un océan d'orages et de tempêtes, Dieu ayant voulu m'en détacher par de grandes afflictions. Servez le Seigneur de tout votre pouvoir, et ne mettez jamais en balance la couronne d'Angleterre avec votre salut éternel. Il n'y a pas d'esclavage pire que le péché, ni de liberté meilleure que le service de

[1] *Vie de Jacques II*, d'après les papiers Stuart.

Dieu. Si sa sainte providence permet que vous soyez un jour assis sur le trône de vos ancêtres, gouvernez votre peuple avec justice et clémence. Rappelez-vous que les rois ne sont pas établis pour eux-mêmes, mais pour leurs sujets; qu'ils trouvent dans toutes vos actions l'exemple de toutes les vertus. Considérez-les comme vos enfants; vous êtes l'enfant accordé à nos vœux et à nos prières; conduisez-vous en conséquence. Honorez votre mère, afin de vivre longtemps, et soyez toujours un tendre frère pour votre sœur, afin que vous puissiez recueillir les bénédictions de la concorde et de l'unité. »

Ceux qui entouraient le roi, craignant que la fatigue et l'émotion ne fussent trop fortes pour lui, témoignèrent le désir que le prince se retirât : Jacques s'en affligea et dit : « Ne m'ôtez pas au moins mon fils jusqu'à ce que je lui aie donné ma bénédiction. »

On amena alors la petite princesse Louise, toute en larmes, auprès du lit de son père, pour recevoir à son tour la seule chose que le Ciel eût laissée à la disposition de Jacques, sa bénédiction et ses conseils. Ce fut peut-être une épreuve plus cruelle encore pour Jacques de se séparer de sa fille que de son fils ; c'était l'enfant de sa vieillesse, la joie de ses années d'exil et de souffrance. Il l'avait appelée *la Consolatrice* quand il la vit pour la première fois, et dès l'âge le plus tendre elle lui témoigna une affection extraordinaire. Cette petite princesse était un des plus beaux enfants du monde, et son intelligence était très-supérienre à celle de son frère. Réfléchie au delà de son âge, elle montra par la violence de sa douleur combien elle était profondément touchée du triste état dans lequel elle voyait son père, et qu'elle comprenait trop bien le malheur qui la menaçait. « Adieu, ma chère enfant, lui dit Jacques après l'avoir embrassée et bénie, adieu ; servez votre Créateur aux jours de votre jeunesse. Considérez la vertu comme le plus grand ornement de votre sexe. Suivez exactement les traces du grand modèle que vous avez en votre mère, qui n'a pas été moins que moi abreuvée de calomnies ; mais le temps, père de la vérité, fera à la fin briller ses vertus, aussi éblouissantes que le soleil[1]. »

Jacques ne borna pas ses avis à ses enfants; il exhorta ses serviteurs et ses amis à fuir le péché, à mener une vie sainte et chré-

[1] *Somer's Tracts*, vol. II, p. 342.

tienne, et il tâcha de persuader au comte de Middleton d'embrasser le Catholicisme. Après avoir reçu les derniers sacrements des mains du curé de Saint-Germain, il lui dit qu'il voulait être enterré en simple particulier dans son église, avec cette inscription : « *Ici gît Jacques, roi de la Grande-Bretagne.* » Il déclara n'avoir que des sentiments de charité pour tout le monde, et de peur que cette déclaration ne parût trop générale, il nomma son gendre le prince d'Orange et sa fille Anne de Danemark.

Pendant que tout cela se passait, la pauvre reine, qui n'avait pas quitté son mari une minute, incapable de se soutenir plus longtemps, était tombée sur le plancher auprès du lit, souffrant plus que lui et ne donnant presque plus signe de vie. Jacques fut très-touché de la voir dans une aussi grande douleur. Il essaya de la consoler et de lui persuader de se résigner à la volonté de Dieu dans cette épreuve comme dans les autres ; mais elle resta ensevelie dans sa douleur jusqu'à ce qu'un mieux sensible dans l'état du roi lui permît de se flatter qu'il n'était pas encore perdu.

Cette amélioration dura toute une semaine. Au bout de ce temps la fièvre revint, et toutes les espérances s'évanouirent. Quand survint ce changement fatal, la reine, qui était comme toujours auprès du lit, se laissa aller à une explosion de douleur. Le roi en ressentit une peine profonde et lui dit : « Ne vous affligez pas; je m'en vais, et j'espère être heureux. — Je n'en doute pas, répondit-elle ; ce n'est pas votre condition que je pleure, mais la mienne. » En disant ces mots, elle parut prête à s'évanouir ; le roi la conjura de se retirer, et pria ceux qui étaient près de lui de la conduire dans sa chambre. Aussitôt que la reine fut partie, Jacques demanda qu'on lui lût les prières des agonisants, et il s'y associa avec la plus vive piété. Pendant ce temps, Marie-Béatrice s'était un peu remise, mais son directeur spirituel l'empêcha de rentrer dans la chambre du mourant en lui représentant qu'épuisée comme elle l'était elle ne serait pas en état de commander à sa douleur.

Elle fit alors tout doucement le tour par l'escalier de service, et se mit à genoux, sans qu'on la vît, dans un cabinet derrière l'alcôve, d'où elle pouvait entendre chaque mot et chaque soupir que proférait l'objet de sa tendre affection. Marie-Béatrice resta cachée dans cette retraite, écoutant sans respirer tout ce qui se disait ou se faisait dans l'alcôve. Si elle entendait le roi tousser ou soupirer, son

cœur se déchirait de ne pouvoir le secourir, et si tout était silencieux, elle tremblait qu'il ne respirât plus. Jacques tomba dans une sorte de léthargie, et ne donna pendant plusieurs jours que bien peu de signes de vie, sauf lorsqu'on lui lisait des prières ; on pouvait voir alors, à l'expression de son visage et au mouvement de ses lèvres, qu'il priait aussi [1].

Pendant ce temps, on agitait vivement, dans le cabinet de Louis XIV, la question de savoir si on reconnaîtrait comme roi de la Grande-Bretagne le jeune fils de Jacques II et de Marie-Béatrice. Les sept ministres membres du conseil s'y opposaient comme à une violation du traité de Ryswick qui pourrait conduire la France à une guerre à laquelle elle était mal préparée. Louis XIV, qui s'était fort avancé par les espérances qu'il avait données à Marie-Béatrice, écoutait en silence les objections de son conseil, auxquelles sa raison allait le forcer de céder, quand le Dauphin, qui parlait le dernier, sortant tout à coup de son calme habituel, s'écria avec chaleur « qu'il serait indigne de la couronne de France d'abandonner un prince de leur propre sang, un enfant qui leur était aussi cher, et que, pour lui, il était résolu à hasarder non-seulement sa vie, mais tout ce qui lui était précieux, dans l'intérêt de ce prince. » Le roi de France dit alors : « Je suis de l'avis de Monseigneur, » et ainsi firent le duc de Bourgogne et les autres princes du sang.

Aussitôt que cette détermination fut prise, Louis XIV se rendit à Saint-Germain, et entra avec la reine dans la chambre de Jacques. La vie était tellement éteinte chez ce prince qu'il ne s'aperçut pas de l'entrée de son auguste visiteur, et, quand Louis lui demanda de ses nouvelles, il ne répondit pas, car il ne le voyait ni ne l'entendait.

Un de ses serviteurs le réveilla de ce profond engourdissement en lui disant que le roi de France était là. Il ouvrit les yeux avec peine et dit : « Où est-il? — Sire, répondit Louis, me voici, et je suis venu voir comment vous êtes. — Je m'en vais, répondit tranquillement Jacques, payer cette dette que doivent payer les rois aussi bien que le dernier de leurs sujets. Je remercie Votre Majesté pour la dernière fois de toutes les bontés qu'elle a eues pour moi et pour

[1] *Lettre des religieuses de Chaillot sur la mort de la feue reine d'Angleterre Marie-Béatrice de Modène.*

ma famille affligée, et je ne doute pas que vous ne les leur continuiez, car je vous ai toujours trouvé bon et généreux[1]. » Louis répondit qu'il avait quelque chose de très-important à lui dire; et, comme les assistants commençaient à se retirer : « Que personne ne sorte! » s'écria le roi de France. Puis, se tournant vers Jacques, il lui dit : « Je suis venu, Sire, pour vous dire que, quand il plaira à Dieu d'appeler Votre Majesté hors de ce monde, je prendrai votre famille sous ma protection, et que je reconnaîtrai votre fils le prince de Galles comme l'héritier de vos trois royaumes. » A ces mots tous ceux qui étaient présents, Anglais et Français, se jetèrent aux pieds du puissant monarque, le seul appui en ce moment de la pauvre cour de Saint-Germain[2].

Ce fut là, peut-être, le plus beau moment de la vie de Louis XIV; les spectateurs de cette scène étaient si émus que Louis ne put retenir ses larmes. Jacques étendit faiblement les bras pour embrasser son royal ami et essaya de parler; mais le bruit empêcha qu'on entendît autre chose que ces mots : « Je remercie Dieu; je meurs parfaitement résigné, et je pardonne à tout le monde, particulièrement à l'empereur et au prince d'Orange. »

Vingt-quatre heures avant sa mort, Jacques donna à Marie-Béatrice quelques avis relatifs à leur fils : il lui demanda d'écrire à la princesse Anne, quand il ne serait plus, pour l'assurer de son pardon. Bientôt après ses mains commencèrent à s'agiter convulsivement, et on put apercevoir sur son visage les angoisses de la mort. Son confesseur et l'évêque d'Autun dirent à la reine qu'il fallait se retirer, afin que la vue de sa douleur ne troublât pas la sainte sérénité dont Dieu avait rempli le cœur du roi. Elle y consentit; mais, comme elle baisait les mains de son mari, ses sanglots et ses soupirs réveillèrent le roi de la léthargie dans laquelle il était tombé, et il se troubla. « Qu'est-ce donc que cela? lui dit-il tendrement. N'êtes-vous pas la chair de ma chair, l'os de mes os? N'êtes-vous pas une partie de moi-même? Comment une partie de moi-même peut-elle sentir aussi différemment que l'autre? Je suis dans la joie et vous dans le désespoir. Ma joie est fondée sur l'espérance que Dieu, dans sa miséricorde, me pardonnera mes péchés et me recevra dans sa béatitude,

[1] *Somer's Tracts.* Stuart papers. Saint-Simon.
[2] Saint-Simon. Papiers des Stuarts.

vous le savez bien ; cessez donc de pleurer sur moi. Je prierai pour vous. Adieu [1] ! »

Marie-Béatrice revit encore une fois son mari, qui la demandait chaque fois qu'il se réveillait. Elle s'efforça de montrer un calme qu'elle était bien loin de ressentir ; néanmoins Jacques, quoique ses yeux et ses oreilles se fussent déjà obscurcis, s'aperçut de son trouble, et, lorsqu'elle lui demanda s'il souffrait, il répondit : « Je souffre, mais seulement parce que je vois combien vous souffrez vous-même. Je serais bien heureux si vous étiez moins affligée, ou si vous pouviez partager mon bonheur [2]. »

Lorsque tout fut fini, le confesseur de la reine, le P. Ruga, vint auprès d'elle, et, n'osant lui annoncer directement la mort de son époux, il lui demanda de se joindre à lui pour offrir quelques prières à Dieu pour le roi, et il commença : « *Subvenite, sancti Dei.*

— Oh ! mon Dieu ! c'est donc fini ? » s'écria la reine en se jetant sur le plancher dans l'accès de son désespoir ; car elle savait trop bien que ces paroles faisaient partie de l'office des Morts ; et, versant un torrent de larmes, elle resta longtemps incapable de prononcer un mot [3].

Le roi Jacques quitta cette vie le 16 septembre 1701, à trois heures de l'après-midi. « Aussitôt qu'il eut cessé de vivre, dit le duc de Berwick, nous nous rendîmes auprès du prince de Galles et nous le saluâmes roi. Il fut, à la même heure, proclamé aux portes du château de Saint-Germain, sous le nom de Jacques III, roi d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande et de France. »

Quand sa mère vint, selon le cérémonial prescrit, offrir l'hommage d'une sujette à son fils, elle lui dit : « Sire, je vous reconnais pour mon roi, mais j'espère que vous n'oublierez jamais que vous êtes mon fils. » On la porta ensuite dans sa voiture, qui la conduisit au couvent de Chaillot, où elle voulait passer les premiers jours de son veuvage dans la plus profonde retraite [4].

Après l'ouverture du testament de son mari, Marie-Béatrice revint auprès de ses enfants. Elle fut reconnue par la cour et le conseil

[1] *Récit de la mort de Jacques II, fait par sa veuve aux religieuses de Chaillot,* conservé aux archives de France.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Manuscrit de Chaillot.*

du roi défunt comme tutrice de son fils, et elle prit depuis le titre de reine régente de la Grande-Bretagne.

Son premier soin fut d'obéir aux ordres de son époux en écrivant à sa fille, la princesse Anne de Danemark, pour lui communiquer le dernier message de son père. Ce fut une tâche pénible pour Marie-Béatrice; sa lettre est modérée, mais froide et digne, et l'on y sent qu'elle regarde toujours Anne comme une criminelle.

Marie-Béatrice à la princesse Anne de Danemark.

« Je me crois indispensablement obligée à ne pas différer plus longtemps à vous transmettre un message que le meilleur des hommes et le meilleur des pères m'a laissé pour vous. Peu de jours avant sa mort, il me chargea de vous faire savoir qu'il vous pardonnait du plus profond de son cœur, et qu'il priait Dieu d'en faire autant; qu'il vous donnait ses dernières bénédictions ; qu'il demandait à Dieu de changer votre cœur, et de vous confirmer dans la résolution de réparer envers son fils le mal que vous lui avez fait; à quoi j'ajouterai seulement que je joins ici mes prières aux siennes, et que je mettrai tous mes soins à inspirer au fils qu'il m'a laissé les sentiments de son père, car personne ne peut en avoir de meilleurs.

« 27 septembre 1701[1]. »

IX

Guillaume III était à Loo, en Hollande, au moment de la mort de Jacques II. Il dînait avec le duc de Zell et le prince électoral de Hanovre, en présence de ses officiers anglais et hollandais, quand on lui annonça que tout était fini pour Jacques. Guillaume reçut cette nouvelle en silence et ne fit aucune observation; mais on remarqua qu'il rougissait et rabattait son chapeau sur son visage, incapable qu'il était de faire bonne contenance. Il revint en Angleterre, fit prendre à ses serviteurs et prit lui-même le deuil du roi Jacques, convoqua le Parlement, et fit présenter à la Chambre des Communes un bill d'*attainder* contre le fils de l'oncle pour lequel lui et sa maison avaient revêtu les signes de la douleur.

« On ne pouvait pas s'y opposer, dit Burnett, on pouvait encore moins l'arrêter; cependant bien des gens se montrèrent très-froids

[1] D'après la copie de la *Vie du roi Jacques II*, par Stainer Clarke, tirée des manuscrits Stuart, possédés par Georges IV.

pour ce bill, et s'absentèrent les jours où la lecture en fut faite. »

La tentative illégale que fit la Chambre des Lords d'introduire, par parenthèse, le nom de la reine Marie-Béatrice dans le bill d'*attainder*, relatif à son fils, sous la désignation outrageante du *prétendu* prince de Galles, et Marie, sa *prétendue mère*, est un acte de bassesse sans pareil, même dans les annales du règne de Henri VIII, où l'on cherchait un précédent. Au reste, les Communes refusèrent avec fermeté de ratifier l'acte d'*attainder* contre la veuve de leur ancien maître ; elles ne l'acceptèrent que contre son fils.

Cependant Guillaume tirait vers sa fin ; le dernier acte de sa vie fut de faire apposer devant lui le fac-simile de sa signature sur l'acte du Parlement qui exigeait, sous serment, l'abjuration du prince de Galles. Guillaume mourut le jour suivant, 8 mars 1702, n'ayant survécu que six mois à Jacques II.

Les amis de la famille exilée attendaient depuis longtemps cet événement avec impatience, comme l'époque d'une contre-révolution en faveur du fils de Jacques II. Burnett se plaint de ce que le jeune prince eut en Angleterre un fort parti, qui voulait le remettre sur le trône. En Ecosse, la crainte d'un roi papiste avait cédé devant la terreur de voir l'ancien royaume devenir une province anglaise. On buvait publiquement à la santé du jeune Stuart, sous le nom de Jacques VIII, et à celle de la reine-mère. L'Irlande ne demandait qu'un chef pour se soulever et proclamer le roi Jacques III d'un bout de l'île à l'autre. Et cependant Anne monta sur le trône, à la mort de Guillaume, aussi paisiblement que si son frère n'eût pas existé. On a toujours regardé comme un mystère inexplicable qu'aucun effort tenté par la régente de Saint-Germain, et soutenu par ses alliés les rois de France et d'Espagne, n'ait été fait alors en faveur du prince de Galles par le parti jacobite ; mais quelques recherches expliquent ce problème historique.

D'après la correspondance inédite de Chaillot, il paraît que Marie-Béatrice, épuisée par les difficultés et les agitations de sa position, fut saisie, précisément avant la mort de Guillaume, d'une maladie dangereuse qui la conduisit aux portes du tombeau et la rendit complétement incapable de prendre part aux délibérations de son conseil, au moment où l'on discutait ce qui devait être fait par rapport aux droits de son fils à la couronne de la Grande-Bretagne. La vie de la reine, mise en question par de violentes palpitations de

cœur, dépendait d'une parfaite tranquillité. Son cabinet, déchiré par les jalousies et les passions, ne put se mettre d'accord sur rien ; aucune mesure ne fut donc prise ; et avant que Marie-Béatrice fût en état de décider entre les avis opposés de ses ministres, Middleton et Perth, sa belle-fille Anne s'était assise paisiblement sur le trône, et l'espérance de régner fut irrévocablement perdue pour le prince de Galles et ses descendants.

Perth, dans ses Mémoires, a blâmé la reine d'avoir laissé passer une occasion qui lui fut offerte d'envoyer son fils en Ecosse. Lord Lovat, qui avait proclamé Jacques III dans son comté d'Inverness, vint demander, en effet, à la reine de lui confier le jeune prince. Marie-Béatrice, encore faible, céda aux craintes qu'on lui inspira sur la fidélité de Lovat, et à l'espérance que tout s'arrangerait avec Anne par des négociations. La tendresse l'emporta sur la politique, et elle ne put jamais se décider à laisser partir son fils[1].

A dater de cette époque, le cancer qui, dès avant la mort de Jacques, avait fait souffrir Marie-Béatrice, fit de rapides progrès. Plusieurs opérations douloureuses furent tentées ; mais auparavant la reine s'était mise aux mains d'un empirique, et ce fut Mme de Maintenon qui la pria, au nom de l'amitié, de cesser de suivre un traitement aussi dangereux.

Du reste, les soupçons de Marie-Béatrice sur la fidélité de Lovat n'étaient que trop justement fondés. Louis XIV fut averti de sa trahison par Berwick, et il le fit emprisonner.

De 1704 à 1705, la santé du prince de Galles fut gravement menacée ; sa pauvre mère oubliait tout pour ne penser qu'à lui, et elle eut enfin le bonheur de voir exaucer ses ferventes prières et dissiper ses inquiétudes. Son fils atteignait alors sa dix-huitième année, et la princesse Louise venait d'en avoir treize. Elle avait hérité de toute la beauté de sa mère, et fut alors présentée à la cour de France comme fille du roi d'Angleterre ; on lui donna la préséance sur toutes les femmes, excepté sur sa mère, qui avait toujours la place d'honneur que lui avait accordée Louis XIV.

Le 10 juin 1706, le prince de Galles atteignit sa majorité en ac-

[1] *Mémoire posthume du duc de Perth sur les causes des erreurs politiques de la cour de Saint-Gevmain pendant la minorité du fils de Jacques II*, manuscrit inédit de la Bibliothèque nationale.

complissant sa dix-huitième année. La régence de la reine-mère fut donc regardée comme terminée, mais elle continua à diriger jusqu'à sa mort les affaires de la cour de Saint-Germain, quoique son fils fût traité par elle et par toute la cour exilée comme leur souverain et maître.

Voici le portrait qu'Hamilton nous fait du frère et de la sœur. « On pourrait choisir, dit-il, la figure de notre jeune roi pour servir de modèle au dieu de l'amour, si on osait représenter une semblable divinité dans la sainte cour de Saint-Germain. Quant à la princesse, ses cheveux sont très-beaux, et du plus charmant châtain ; son teint nous rappelle les plus brillantes et les plus délicates nuances des fleurs du printemps ; elle a les traits de son frère en plus doux, et les yeux de sa mère. »

Louis XIV, après avoir fait languir pendant longtemps la reine exilée et ses fidèles adhérents d'Ecosse dans l'espérance qu'il les aiderait à opérer un mouvement en faveur de Jacques III, résolut enfin, au printemps de 1707, d'envoyer une flotte et une armée, commandées par le prince lui-même, faire une descente en Ecosse. Le jeune roi, averti au dernier moment, partit précipitamment pour Dunkerque ; à peine arrivé dans cette ville, il fut pris de la rougeole, et dans sa précipitation à s'embarquer il mit sa vie en danger[1]. On a toujours ignoré la véritable cause de la chute d'une entreprise commencée avec tant d'ardeur ; ce qu'il y a de certain, c'est que le retard de trois jours causé par la maladie du prince amena un changement dans les vents, que Forbin, l'amiral français, ne voulut sortir du port que le 6 mars, et que la flotte eut à essuyer une terrible tempête. Pendant ce temps, Byng, avec une flotte anglaise supérieure à celle de Forbin, prit la mer, et captura *le Salisbury,* vaisseau de l'escadre de Forbin. Celui-ci entra dans le Frith de Forth, au-dessous d'Edimbourg ; on affirme que le prince supplia vainement qu'on le laissât débarquer avec les troupes que le roi de France lui avait données, ou seulement accompagné des gentilshommes de sa suite, tant il était sûr de l'accueil que lui feraient les Ecossais ; mais rien ne put décider Forbin à le lui permettre[2]. D'autres ont dit que le prince fut fait prisonnier avec *le Salisbury,* et que Byng sauva à la

[1] Saint-Simon. Continuateur de Mackintosh. Calamy.

[2] Macpherson.

reine Anne une terrible difficulté en renvoyant Jacques III à bord du vaisseau de Forbin, après lui avoir demandé sa parole d'honneur qu'il retournerait en France sans essayer un débarquement[1]. Si cette histoire romanesque est exacte, Byng agit avec une grande sagesse en relâchant un prisonnier qu'Anne n'aurait pas osé poursuivre suivant la rigueur de la loi. L'escadre qui avait si fort effrayé l'Angleterre revint ainsi à Dunkerque sans avoir tenté le plus léger combat.

Cependant la pauvreté de Marie-Béatrice, sans cesse augmentée par les charges infinies qui pesaient sur elle et par l'irrégularité du payement de la pension que lui avait allouée Louis XIV, s'accrut à un tel point qu'elle se vit hors d'état de payer aux religieuses de Chaillot ce qu'elle leur devait, et ces pauvres religieuses pressées d'argent louèrent à une mademoiselle de Lorges la chambre de la princesse Louise, qui donnait dans celle de la reine. Ce procédé blessa profondément la pauvre reine; elle le fit entendre avec douceur à ses amies, qui bientôt, honteuses elles-mêmes de leur manque d'égards, se hâtèrent de réparer leur faute et rendirent la chambre à la jeune princesse[2].

La défaite de Malplaquet, le 11 septembre 1709, accrut la tristesse qui pesait sur la France et rendit la situation de la cour de Saint-Germain encore plus pénible et plus précaire. Cependant Marie-Béatrice eut une grande consolation : son fils se distingua infiniment dans le combat. C'était sa seconde campagne, et son courage rappelait à chacun la brillante jeunesse de son père.

En 1710 le chevalier de Saint-Georges (c'était le nom qu'avait pris le fils de Marie-Béatrice) fit sa troisième campagne dans les Pays-Bas. Sa mère se retira à Chaillot pour y passer l'été de son absence avec la princesse Louise. L'année d'après (1711), le jeune prince fit une tournée en France, et, comme l'année précédente, la reine et sa fille passèrent l'été au couvent de Chaillot. C'est pendant le cours de ce séjour auprès de ses pieuses amies que, la conversation roulant sur la restauration possible des Stuarts, la princesse Louise dit à sa mère : « Quant à moi, j'aime mieux ignorer l'avenir. — C'est une des plus grandes grâces de Dieu qu'il nous soit caché, répondit la reine. Quand je vins en France, si quelqu'un m'avait dit

[1] *Vie et notes de Calamy.*

[2] *Lettres de la collection de Chaillot.*

que j'y resterais deux ans, j'aurais été désespérée, et voilà plus de vingt-deux ans que j'y suis, Dieu, qui est le maître de nos destinées, l'ayant ainsi voulu[1]. »

Du reste, pendant le cours de cet été, la reine jouit d'une grande tranquillité d'esprit ; les lettres de son fils faisaient sa meilleure distraction ; ce fut alors qu'elle raconta à ses amies les événements de sa vie passée. Il ne nous reste malheureusement que des fragments du journal qu'écrivit la religieuse qui se chargea de recueillir les souvenirs de la reine exilée. Cette religieuse nous a aussi conservé un fait touchant : Marie-Béatrice souffrait beaucoup d'un abcès au doigt ; son vieux chirurgien, Beaulieu, devenu paralytique à son service, voulait toujours soigner lui-même sa maîtresse, et ne permettait à personne de toucher à la main de la reine. Les dames de Marie-Béatrice et les religieuses s'impatientaient de voir les efforts qu'il faisait pour opérer la reine d'une main tremblante et incertaine, et disaient qu'il n'aurait pas dû soumettre ainsi la reine à tant de souffrances inutiles ; mais Marie-Béatrice, qui avait beaucoup d'égards pour lui à cause de ses bons et fidèles services dans les temps passés, supportait tout avec une patience admirable.

A l'automne, la duchesse de Berry et la Dauphine vinrent chercher la jeune princesse à Chaillot et la menèrent au bois de Boulogne faire une partie de chasse, ce qui amusa beaucoup la jeune fille, qui vivait fort isolée et fort retirée. Mais la pauvreté de la reine d'Angleterre était telle que non-seulement la Dauphine prêta un cheval à sa cousine, mais lui offrit aussi un habit de chasse, sa mère étant hors d'Etat de lui en acheter un[2].

Les dettes de la reine au couvent de Chaillot montaient alors à 42,000 livres ; on conserve encore le billet par lequel Marie-Béatrice s'engage à solder cette somme aussitôt que son fils serait monté sur le trône d'Angleterre.

Le chevalier de Saint-Georges revint de son voyage au mois de novembre ; il passa l'hiver avec sa mère et sa sœur à Saint-Germain. Au mois de mars il fut atteint de la petite vérole, à l'inexprimable douleur de Marie-Béatrice, qui savait combien cette terrible maladie avait été fatale à la maison des Stuarts. La princesse Louise fut inconso-

[1] *Journal d'une religieuse de Chaillot.*

[2] *Ibid.*

lable à l'idée du danger de son frère, mais ne témoigna aucune crainte de la contagion. Le 10 avril, la maladie se déclara chez elle pendant qu'elle faisait sa toilette. On peut se figurer la douleur de la reine. La maladie se montra d'abord si douce chez la princesse qu'on espéra préserver non-seulement sa vie, mais sa beauté ; malheureusement, une saignée au pied fit changer le cours de la maladie, et l'effet en fut fatal. Marie-Béatrice raconta elle-même, six mois après, aux religieuses de Chaillot, les dernières paroles qu'elle échangea avec sa fille après que celle-ci eut reçu les derniers sacrements. La pauvre mère s'approcha de son lit et lui demanda comment elle était. « Madame, répondit la princesse, vous voyez devant vous la plus heureuse personne du monde. Je viens de faire ma confession générale ; j'ai mis tous mes efforts à la faire le mieux possible, et ils m'ont dit que, si je mourais, je n'avais plus rien à craindre. Je me remets entre les mains de Dieu ; je ne lui demande pas de vivre, mais que sa volonté s'accomplisse sur moi.

— Ma fille, répondit la reine, je ne crois pas pouvoir en dire autant. Je déclare que je prie Dieu de prolonger votre vie, afin que vous puissiez l'aimer et le servir mieux que vous ne l'avez encore fait.

— Si je désire vivre, répondit la princesse avec ferveur, c'est seulement pour cela. » Et la tendresse des affections terrestres surmontant le désir du ciel, elle ajouta : « Et parce que je crois pouvoir vous être de quelque consolation [1]. »

Le lendemain, lundi 18 avril, elle mourut à neuf heures du matin. La reine ne le sut qu'une heure après, ses amis l'ayant empêchée d'être témoin de la dernière agonie de sa fille. Marie-Béatrice supporta ce malheur avec une résignation chrétienne. Son fils était toujours dangereusement malade. Le regret de celle qui n'était plus, l'inquiétude pour le dernier objet de son amour maternel, causèrent à la pauvre reine une fièvre qui la retint au lit pendant plusieurs jours. Pendant ce temps, on disait partout que le prince était mort ou mourant. Il se remit enfin, et put recevoir les marques de la touchante sympathie que son danger et la mort de sa sœur éveillèrent dans le cœur de ses amis absents. Quand la pauvre mère vit son fils sauvé, elle sentit plus vivement qu'elle ne l'avait encore fait la perte de sa fille, et pendant plus d'un an elle ne pouvait entendre pronon-

[1] Ce récit fait partie des papiers de Chaillot.

cer son nom, ou même seulement y faire allusion, sans fondre aussitôt en larmes. Le cœur de Louise Stuart fut mis dans une urne d'argent et porté au couvent de Chaillot, où il fut déposé près de ceux de sa grand'mère, Henriette de France, et de son père, Jacques II. Son corps fut mis aussi à côté de celui de son père dans l'église des Bénédictins anglais, rue Saint-Jacques, à Paris, pour y attendre le moment où on pourrait les transporter à Westminster.

Voici la première lettre que la pauvre mère écrivit après la mort de sa fille, le 19 mai 1712, à son amie Angélique Priolo :

« ..... Mais que vous dirai-je, ma chère Mère, de cette fille chérie que Dieu m'avait donnée et qu'il m'a ôtée? Depuis qu'il l'a fait, je dois me taire et ne pas ouvrir la bouche, excepté pour bénir son saint nom. Il est le maître de la mère et des enfants ; il a pris l'un et laissé l'autre, et je dois croire qu'il a fait pour le mieux, pour eux comme pour moi, si je sais en profiter..... Priez pour moi, ma chère Mère, pour qu'il me donne la grâce de commencer à le faire. Je ne puis assez vous remercier de vos prières, pour le vivant et pour celle qui n'est plus. Je crois qu'elle peut vous en remercier devant Dieu ; car, d'après la disposition dans laquelle il a mis ma pauvre fille, au commencement de sa maladie, de se préparer à la mort, j'ai toute raison d'espérer qu'elle jouit ou jouira bientôt de sa bénédiction avec notre saint roi, et qu'ils m'obtiendront la grâce de me préparer à les rejoindre, où et quand il plaira au Maître de toutes choses de le fixer dans son amour. »

A la profonde douleur de Marie-Béatrice vint bientôt s'ajouter le chagrin que lui causa le départ de son fils. Les préliminaires de la paix d'Utrecht, dont une des principales conditions était l'éloignement immédiat du chevalier de Saint-Georges, forcèrent le jeune prince à quitter sa mère, le 18 août 1712. Il était sans argent, la reine n'ayant pas touché sa pension depuis six mois, et elle dut le voir partir sans pouvoir lui procurer la moindre somme. Marie-Béatrice s'établit au couvent de Chaillot, pour y vivre, comme les années précédentes, de privations et d'économies. Son fils se retira chez le duc de Lorraine. Ce fut de là qu'au mois de mai suivant (1713) Jacques III protesta contre le traité d'Utrecht.

Sa courageuse mère apprit la conclusion de ce fatal traité avec la plus admirable fermeté. Elle était à Chaillot, et l'abbesse reçut l'ordre de faire chanter un *Te Deum* solennel d'actions de grâces pour

remercier Dieu de la paix. Cette pauvre femme, qui savait à quel point ces nouvelles devaient affliger la reine d'Angleterre, hésita longtemps à les lui apprendre. Elle le fit enfin, et Marie-Béatrice reçut ce triste avis sans prononcer une parole.

Le 28 mai au soir, la reine demanda à la religieuse qui était près d'elle si elle avait vu le papier qui était sur sa cheminée? « Je n'ai pas eu le courage d'y regarder, répondit-elle.—Eh bien, dit la reine, alors je le ferai pour vous. » Et se levant de son lit, sur lequel elle se reposait, elle mit ses lunettes et commença à lire tout haut. C'était une copie du traité d'Utrecht. Quand elle vint aux articles 4 et 5, qui statuaient « qu'afin d'assurer pour toujours la paix et le repos de l'Europe et de l'Angleterre le roi de France reconnaissait, pour lui et ses successeurs, la ligne protestante de Hanovre, et promettait que celui qui avait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne ne resterait pas plus longtemps en France, etc., » elle s'arrêta, et dit en soupirant : « Le roi de France sait si mon fils porte injustement ou non le titre de roi; je suis sûre qu'à l'heure qu'il est il a plus de chagrin que nous. »

La religieuse consternée restait muette; la reine ajouta : « La nécessité n'a point de loi. Le roi de France ne pouvait faire autrement, car les Anglais n'auraient pas fait la paix à d'autres conditions. Dieu prendra soin de nous ; nos destinées reposent en lui [1]. »

Le duc de Lauzun était resté fidèlement attaché à Marie-Béatrice; sa femme, la duchesse de Lauzun, partageait le respect et l'affection qu'il portait à cette sainte reine, et ils venaient souvent la voir. La religieuse de Chaillot nous raconte que, par suite de sa pauvreté, Marie-Béatrice n'avait pour toute table à écrire qu'une sorte de bureau de fantaisie orné de plaques de porcelaines, extrêmement incommode. La duchesse de Lauzun voulut lui donner une table plus commode, mais la reine déchue ne le lui permit pas; elle ne voulut pas recevoir un présent d'une personne à qui elle ne pouvait en faire.

A la même époque, la chaise à porteurs de la reine tombait tellement en ruines qu'elle se vit obligée d'en faire faire une neuve, ce qui la contraria beaucoup. Il lui semblait que le peu qu'elle dépensait pour elle-même était volé à ses pauvres.

[1] *Journal d'une religieuse de Chaillot.*

La famine de 1713 et 1714 épuisa ses dernières ressources; elle fut même obligée de supprimer les dons qu'elle faisait aux pauvres de Paris pour soulager encore les émigrés de Saint-Germain. Il ne lui restait à cette époque, de tous ses bijoux, de tous ses magnifiques diamants, que trois bagues : le petit rubis que le roi son mari avait mis à son doigt le jour de la confirmation de leur mariage, son anneau de couronnement, et le diamant que le comte de Peterborough lui avait remis le jour de son mariage à Modène; encore avait-elle envoyé cette dernière bague à son fils avec les cheveux de sa sœur. Tout le reste, Marie-Béatrice l'avait vendu pour nourrir ses pauvres émigrés; il ne lui restait plus rien, absolument rien. Aussi son nom était-il dans la plus grande vénération parmi le peuple. Un jour qu'elle alla voir la princesse de Condé au petit Luxembourg, la foule qui entoura sa voiture, pour voir et pour bénir *la pauvre reine d'Angleterre*, fut telle qu'elle faillit l'étouffer.

Pendant que le chevalier de Saint-Georges était chez le duc de Lorraine, il envoya à sa mère son portrait peint par un artiste appelé Gobert, en lui demandant de laisser faire son portrait à elle par ce peintre. Cette femme, si pieuse et si admirable, eut alors un moment de faiblesse féminine; en pensant combien elle était changée par le temps, la maladie et le chagrin, depuis l'époque où Lely avait peint la duchesse d'York, au milieu des beautés de la cour de Charles II, elle refusa d'abord qu'on la représentât au déclin de sa vie; mais les instances réitérées de son fils la firent céder, et le portrait fut exécuté[1]. Les médecins ordonnèrent les eaux de Plombières au chevalier de Saint-Georges : il manquait d'argent, et sa mère, qui recevait toujours inexactement sa pension, résolut de faire pour lui et pour ses pauvres ce qu'elle n'aurait jamais fait pour elle-même. Elle se rendit le 28 août 1713 à Marly, pour parler à Louis XIV et à Mme de Maintenon avant leur départ pour Fontainebleau. Il faisait horriblement chaud, et, à mesure qu'elle avançait, son agitation et son trouble augmentaient. Elle arriva à Marly à cinq heures, et trouva Mme de Maintenon au lit et très-souffrante. Pendant qu'elles causaient en tête-à-tête, le roi entra dans la chambre sans être attendu. Marie-Béatrice, qui ne l'avait pas vu depuis plusieurs mois, fut saisie du changement qui s'était opéré dans sa personne. Oubliant

[1] *Ibid.*

le cérémonial, elle obéit à son impulsion naturelle et se hâta de lui avancer elle-même un fauteuil, et, s'apercevant qu'il n'était pas assez haut, elle lui apporta un autre coussin en lui disant : « Sire, je sais que vous n'aimez pas à être assis aussi bas. » Louis, toujours scrupuleusement poli pour les femmes, lui adressa mille excuses. « Vous m'avez surpris, Madame, dit-il, par la vivacité de vos mouvements ; on m'avait dit que vous étiez mourante. » Marie-Béatrice sourit, mais n'eut pas le courage de profiter de la bienveillance du roi pour lui parler de ses souffrances ; elle n'en parla à Mme de Maintenon que lorsque Louis XIV s'en fut allé, et ce ne fut que longtemps après qu'elle toucha quelque argent. Après avoir vu Mme de Maintenon, la reine passa dans la galerie pour saluer les femmes qui s'y trouvaient ; son exquise politesse et la grâce parfaite de ses manières faisaient dire aux dames de la cour qu'aucune femme en France, depuis Anne d'Autriche, n'avait présenté un modèle plus parfait de dignité et de politesse.

A la fin de 1713, le bruit courut que le chevalier de Saint-Georges, cédant aux sollicitations de ses amis de l'Eglise d'Angleterre, allait abjurer le Catholicisme. Marie-Béatrice eut bientôt le bonheur d'être assurée de la fausseté de ce bruit. Voici la copie de la lettre de la reine à son amie de Chaillot, dans laquelle elle transcrit la lettre que son fils lui adressa à ce sujet.

Extrait d'une lettre du roy mon fils, qu'il m'a escrite le 30 *décembre* 1713.

« Je ne doute pas que les bruits positifs, et pleins de circonstances, qui courent de mon changement de religion ne soient arrivés jusques à vous ; mais vous me connaissés trop bien pour en estre allarmée, et je puis vous assurer qu'avec la grâce de Dieu vous me verrés plus tost mort que hors de l'Eglise. »

« Pour moi, ma chère Mère, je prie Dieu qu'il en soit ainsi, et je me tiens en repos, dans une ferme confiance que Dieu, par sa miséricorde, n'abandonnera jamais ce cher fils qu'il m'a doné, et duquel sa divine Providence a jusques icy pris un soin si particulier. »

« MARIE R.

« A Saint-Germain, ce 26 janvier 1714 [1]. »

Le 28 août 1714, Louis XIV alla à Chaillot visiter Marie-Béatrice ;

[1] Conservée aux archives de France.

il lui dit en entrant : « Madame, j'ai fait mon testament. On m'a tourmenté pour le faire, continua-t-il en regardant Mme de Maintenon, et je n'ai eu ni paix ni repos qu'il n'ait été fait. » Et comme Marie-Béatrice essayait de calmer son irritation en vantant sa prudence à arranger d'avance les affaires de son jeune héritier, le vieux roi lui répondit : « J'ai voulu me procurer un peu de repos en faisant ce que j'ai fait, mais je sais que c'est parfaitement inutile. Les rois, tant qu'ils vivent, peuvent plus que les autres hommes; après leur mort, leurs volontés sont moins respectées que celles du plus humble de leurs sujets. Nous l'avons vu par le peu d'égard qu'on a eu pour les dispositions testamentaires du feu roi mon père et de tant d'autres princes. Eh bien, Madame, c'est fini ; il en adviendra ce qu'il pourra ; mais au moins qu'on ne me tracasse plus [1]. »

On regardait alors comme une preuve évidente du mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon que la veuve de Jacques II, qui ne céda jamais un iota en matière d'étiquette, lui donnait un fauteuil en sa présence [2].

Au printemps de 1715, Marie-Béatrice fit un voyage à Plombières pour voir son fils et lui demander de ne pas céder trop vite aux prières que les Jacobites lui adressaient pour une descente en Ecosse.

Elle revint à Saint-Germain assez à temps pour se trouver au lit de mort de son vieil ami Louis XIV. Cédant aux prières de la reine, il écrivit à son petit-fils, le roi d'Espagne, pour le prier d'aider de tout son pouvoir *son fils adoptif* (c'est ainsi qu'il appelait le chevalier de Saint-Georges) à remonter sur le trône d'Angleterre, car il projetait alors avec la reine une descente dans le nord de l'Angleterre [3]. « Il donna, dit le duc de Berwick, tous les ordres nécessaires, puis il attendit tranquillement sa dernière heure. Il avait dit plusieurs fois à la reine d'Angleterre qu'il n'ignorait pas qu'à son âge il devait s'attendre à mourir bientôt, et qu'il s'y préparait chaque jour, afin de ne pas être pris au dépourvu. Le monde avait de lui une opinion très-différente ; on s'imaginait qu'il ne pouvait souffrir que personne lui parlât de la mort. Et pourtant je sais avec certitude que ce que j'affirme est vrai, l'ayant appris de la bouche même de la reine, princesse d'une grande véracité. »

[1] Saint-Simon. Duclos. *Autobiographie du duc de Berwick.*

[2] Saint-Simon.

[3] Lemontey, *Histoire de la Régence.*

Louis XIV rendit le dernier soupir le 1er septembre 1715. Marie-Béatrice, qui était très-affligée, non-seulement de la perte de son ancien ami, mais à cause du nuage que cet événement allait jeter sur les espérances de la cause jacobite, se retira à Chaillot pour se livrer sans contrainte à son chagrin. Dans la dispute qui eut lieu relativement à la tutelle du jeune roi Louis XV, la reine exilée fut appelée en témoignage par le duc du Maine et son parti, comme une des personnes les plus avancées dans la confiance du feu roi. Elle déclara, en présence du duc et de la duchesse de Lauzun, ce que Louis XIV lui avait dit de ses dispositions testamentaires ; sur quoi le duc d'Orléans fit observer avec justesse qu'un testament sur la valeur duquel le testateur avait des doutes devait être bien peu important.

Ce fut un malheur pour Marie-Béatrice d'être comptée dans la faction soutenue par Mme de Maintenon ; elle encourut ainsi la mauvaise volonté du régent, et lui fournit une excuse pour répudier la cause de son fils.

Une révolte survenue en Ecosse au mois d'octobre détermina le chevalier de Saint-Georges à quitter la ville de Bar pour aller rejoindre ses amis. On sait qu'à son passage à Paris il descendit à l'hôtel de Breteuil pour s'y concerter avec ses alliés. Averti par Mlle Emilie du Châtelet, nièce du baron de Breteuil, l'ambassadeur d'Angleterre fit poursuivre le prince par ses agents. Sauvé par la générosité de la maîtresse de poste de Nonancourt, Jacques III parvint à s'embarquer à Dunkerque [1] ; mais la trahison de M. Forster, à Preston, et la défaite de son armée, le 13 novembre, ainsi que la perte de la bataille de Sheriff-Mur, rendirent dorénavant inutiles tous les efforts du prince.

Dans une série de lettres écrites à cette époque par lady Bulkeley, sous la dictée de la reine, aux religieuses de Chaillot, nous pourrions suivre les angoisses de la pauvre mère. Chaque bonne nouvelle la transportait de joie, et celle qui lui apprenait ensuite un nouveau désastre la replongeait dans la douleur. Elle passa ainsi plus de quatre mois dans une agitation continuelle. Au mois de février 1716, le chevalier de Saint-Georges, comprenant enfin l'inutilité de ses efforts, quitta l'Ecosse. Il repassa par la France, et sa mère eut le bonheur de le posséder plusieurs jours à Saint-Germain. Il retourna ensuite en Lorraine.

[1] *Ibid. Souveuirs de la marquise de Créqui.*

Le départ du chevalier de Saint-Georges fut suivi, en Ecosse et en Angleterre, des plus sanglantes exécutions. Chaque courrier apportait à Marie-Béatrice la nouvelle de la mort d'un homme fidèle et regrettable ; parfois c'était un jeune homme élevé à Saint-Germain avec ses enfants, ou bien un vieillard blanchi au service des Stuarts. Elle trembla pendant quelque temps pour le fils de sa fidèle amie lady Bulkeley; mais ce vaillant jeune homme parvint à s'échapper avec le fils du duc de Berwick.

La fin de cette malheureuse expédition obligea le chevalier de Saint-Georges à quitter l'asile que lui avait généreusement offert le duc de Lorraine, et à se retirer, comme dernière ressource, à Avignon.

Le régent, quoiqu'il ne voulût jamais souffrir que le chevalier de Saint-Georges restât en France, ne consentit pas à priver la reine sa mère de l'asile et de la pension que Louis XIV lui avait donnés. Quelque débauché qu'il fût, le duc d'Orléans éprouvait respect et pitié pour une princesse que sa vertu et ses malheurs rendaient digne des sympathies de toute la France. Marie-Béatrice resta donc dans le château de Saint-Germain, gardant son titre et son rang de reine douairière d'Angleterre, et elle fut traitée ainsi en France jusqu'à sa mort. Sans doute elle aurait préféré passer le reste de sa longue et triste vie dans le cloître de Chaillot, ou bien suivre son fils à Avignon ; mais l'intérêt du chevalier de Saint-Georges demandait qu'elle continuât à tout prix à garder son rang de reine-mère et à maintenir des relations amicales avec la femme, la mère et les filles du régent. Marie-Béatrice servait aussi d'intermédiaire entre les Jacobites écossais et son fils résidant à Avignon. Du reste, la petite cour de Saint-Germain s'était bien amoindrie : lord Strickland et lady Almonde étaient morts ; le duc de Perth cessa de vivre au printemps de 1716, et les ravages de la hache meurtrière de Georges Ier avaient décimé la jeunesse jacobite.

Un seul intérêt soutenait Marie-Béatrice : elle s'occupait toujours des affaires de son fils ; son plus grand désir était de le marier. Elle demanda pour lui la main de la fille de son oncle Renaud d'Est, qui la refusa. Il ne lui fut pas accordé de voir le mariage de Jacques III et de Clémentine Sobieska, fille de Jean Sobieski, roi de Pologne.

La dernière maladie de Marie-Béatrice la saisit au mois d'avril 1718. Elle s'était tirée de tant d'autres, plus dangereuses en apparence, qu'on

ne craignit pas d'abord pour celle-ci une issue funeste. Un mieux trompeur survint; elle parla même d'aller à Chaillot; mais elle éprouva une rechute, et sentit qu'elle ne se remettrait pas.

La lettre suivante, sans date ni signature, conservée parmi les papiers de Chaillot à l'hôtel Soubise, semble avoir été écrite par la reine mourante à son amie Françoise-Angélique Priolo. Elle contient son dernier adieu à l'abbesse et à toutes les religieuses.

« *Patientia vobis necessaria est.*

« Oui, en vérité, ma chère Mère, elle nous est très-nécessaire, cette patience; je le sens à tout moment. Je vous avoue que je suis désolée de ne pouvoir aller à notre cher Chaillot. Je l'avais espéré jusqu'à présent, mais ma maladie est revenue depuis trois heures, et j'ai perdu tout espoir. Il n'y a rien cependant de très-violent dans mon état; c'est peu de chose; je crois que dans deux ou trois jours je serai hors d'affaire, s'il plaît à Dieu, et sinon j'espère qu'il me donnera patience. Je suis très-faible et très-abattue; je laisse le reste à lady ***, en vous embrassant de tout mon cœur. Mille tendresses à notre chère Mère, à nos pauvres sœurs, surtout à C.-Ang[1]. »

Elle aurait écrit Angélique , mais sa main défaillante a laissé inachevé le nom de son amie.

Le vendredi 6 mai, à six heures, Marie-Béatrice, se trouvant plus mal, voulut recevoir les derniers sacrements, qui lui furent administrés par le curé de Saint-Germain. Comme il lui était impossible de jouir de la consolation de dire adieu à son fils, elle se résigna à cette privation, mais elle pria pour lui longtemps et avec fervenr. Elle voulut demander pardon, de la façon la plus humble, à tous ceux qu'elle avait pu offenser, et elle déclara que de tout son cœur elle pardonnait à tous ses ennemis. Elle prit ensuite congé de tous ses fidèles amis et serviteurs, les remerciant de leur fidélité et de leurs services; elle se recommanda à leurs prières, et exprima le désir qu'ils priassent pour le roi son fils, afin qu'il pût servir Dieu fidèlement toute sa vie. Elle répéta deux fois ces paroles, en élevant la voix autant qu'il lui fut possible, et, de peur que tout le monde ne l'eût pas entendu, la chambre étant pleine de monde, elle demanda au curé de les répéter; ce qu'il fit. Sa faiblesse

[1] Elle veut dire Catherine-Angélique de Mesme; Claire-Angélique de Beauvais était déjà morte.

croissant, elle cessa de parler et donna toute son attention aux prières des agonisants, qu'on récita près d'elle pendant toute la nuit.

La reine mourante désirait vivement voir son ami, le maréchal de Villeroi, gouverneur du jeune roi de France, et quand, à sa demande, il se rendit auprès d'elle, elle recueillit son énergie défaillante pour le charger d'un message pressant près du duc d'Orléans et du petit roi Louis XV en faveur de son fils. Marie-Béatrice n'oublia pas ceux qui l'avaient servie si longtemps et si fidèlement; elle recommanda instamment ses serviteurs et ses pauvres au roi et au régent, suppliant jusqu'au dernier soupir le duc d'Orléans de ne pas les laisser mourir de faim en terre étrangère, quand elle n'y serait plus.

Ces soins paraissent avoir été les derniers sentiments terrestres qui agitèrent le cœur de la reine exilée; car, quoiqu'elle conservât sa connaissance jusqu'au dernier moment, elle ne parla plus. Plus de cinquante personnes étaient présentes quand elle rendit le dernier soupir, entre sept et huit heures du matin, le 7 mai 1718, dans la soixantième année de sa vie et la trentième de son exil; elle avait survécu à son mari seize ans et huit mois.

Elle ordonna que son cœur fût déposé auprès de celui de son mari et de sa fille au couvent de Chaillot, ainsi que son corps, qui devait y rester jusqu'à la restauration de son fils.

Jamais reine d'Angleterre ne mourut aussi pauvre que Marie-Béatrice. Bien loin de laisser quelque chose, elle restait très-endettée envers le couvent de Chaillot. Elle chargea son fils de payer cette dette et divers petits legs, par respect pour sa mémoire, quand il plairait à Dieu de l'appeler au trône de ses ancêtres.

Après que les prières ordinaires eurent été dites dans la chambre de la reine, son corps fut embaumé. Le lendemain, qui était un dimanche, il resta à Saint-Germain, où des messes solennelles furent chantées à l'église pour le repos de son âme. Tous la pleurèrent, protestants et catholiques; car elle n'avait pas fait de distinction dans ses charités.

Le duc de Noaillles, comme gouverneur de Saint-Germain et capitaine des gardes, vint, d'après l'ordre du régent, prendre les arrangements nécessaires à ses funérailles, qui furent faites aux frais du gouvernement français, avec le respect dû à son rang et aux liens de parenté qui unissaient son mari au roi de France, mais sans aucune pompe.

La prière pressante que la reine mourante avait adressée au duc d'Orléans, pour les fidèles dames de sa maison, qui, avec un dévouement bien rare, lui avaient sacrifié leur fortune et leur pays, ne fut pas vaine. Marie-Béatrice avait demandé que les personnes qui composaient sa maison eussent des pensions prises sur les fonds qui lui étaient destinés par la cour de France, et surtout qu'on leur permît, à eux et à leurs enfants, de garder les appartements qu'ils occupaient dans le château de Saint-Germain jusqu'au rétablissement de son fils sur le trône d'Angleterre. Le régent accorda au nom du jeune souverain cette grâce, qui se prolongea jusqu'à la révolution française. Les nobles émigrés anglais qui avaient accompagné la chute des Stuarts y restèrent, eux et leurs familles, jusqu'à la troisième génération, formant un petit monde anglais dans cet Hampton-Court des bords de la Seine, entourés de sympathie et de vénération, jusqu'à ce que la tourmente qui emporta la monarchie française les vînt arracher à cet asile.

Jusqu'à cette époque, la chambre dans laquelle était morte Marie-Béatrice de Modène fut conservée scrupuleusement dans l'état où elle était pendant sa vie. Sa toilette avec ses ornements de vermeil, que lui avait donnée Louis XIV, était arrangée chaque jour, comme pour son usage habituel, avec les quatre bougies dans les flambeaux, toutes prêtes à allumer, et il semblait que l'on attendît son retour. Tels sont les souvenirs de quelques-uns des habitants les plus âgés de la ville de Saint-Germain, restes eux-mêmes de ces Jacobites que nourrissait Marie-Béatrice.

Miss Agnès Strickland.

DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

PAR LA PUBLICITÉ.

Les vastes et nombreuses questions que l'on a coutume de comprendre sous le titre d'organisation du travail, s'agitaient il y a un mois dans le domaine de la théorie. Une révolution soudaine et profonde les a précipitées dans la pratique. Un objet d'études, à peine ébauché par les plus habiles, a été métamorphosé tout à coup en un programme de gouvernement.

Laissons au temps le soin de modérer les espérances enthousiastes et chimériques qu'une expression vague et sonore devait naturellement exciter dans les imaginations. Ne cherchons pas à déchiffrer, encore moins à critiquer le poëme populaire de l'organisation du travail; mais demandons le sens de cette formule aux écrivains plus ou moins positifs qui l'ont mise des premiers en circulation.

Plusieurs chefs d'école avouent franchement que, dans leur bouche, organisation du travail a pour synonyme : refonte complète de la société humaine, bouleversement plus ou moins immédiat des bases de l'ordre moral, et tout d'abord de la propriété et de la famille.

D'autres écrivains entendent seulement par organisation du travail : organisation industrielle.

Ce n'est pas le moment de discuter les doctrines que, par antiphrase apparemment, on a coutume d'appeler socialistes. A quoi bon argumenter quand le champ de l'expérience est libre, lorsque nous pouvons voir en action et juger les théories par leurs œuvres! Toutes les écoles socialistes sont libres de convoquer aujourd'hui les partisans volontaires qu'elles ont recrutés par la propagande. Depuis la révolution de 1848, elles ont moins que jamais le droit de s'imposer, mais rien ne les empêche désormais de nous convaincre par la pratique. Si la souveraineté

populaire n'est pas un leurre, si la liberté de discussion et d'association ne devient pas le monopole des minorités audacieuses, la propriété et la famille se consolideront, en France, sous le règne de la République, loin d'avoir à subir aucune injure. Oui, les éternelles conditions de la société chrétienne grandiront en force et en autorité; car bientôt les docteurs qui les ont attaquées en parole auront démontré par le fait leur impuissance ou leur démence : leur impuissance, s'ils ne parviennent pas à réaliser un essai de leur système; leur démence, s'il est donné au monde de voir pratiquer leurs maximes.

Nous supposons, avons-nous dit, et nous avons lieu de croire que la liberté de la France restera entière, et dès lors l'abîme du communisme, que tant d'esprits troublés croient voir béant, nous semble fermé. D'ailleurs il faut rendre justice au chef de cette doctrine. En dépit des faciles et bruyants triomphes que tout sectaire obtient facilement dans un club d'adeptes, et qu'il est maître aujourd'hui de prolonger à sa guise sur la place publique, M. Cabet a-t-il conscience de son impopularité véritable, ou bien faut-il louer en lui un respect sincère pour la liberté? Nous ne saurions dire lequel de ces deux motifs a poussé l'auteur du *Voyage en Icarie* à déclarer hautement à plusieurs reprises qu'il n'entendait point surprendre par la violence la volonté de la République et abolir la propriété par la force. M. Cabet ne veut emprunter que les armes de la persuasion; il ne veut dépouiller personne, mais il se flatte de séduire la France par le spectacle des vertus et du bonheur que la réalisation de ses idées aura versés sur les Icariens de bonne volonté. Recueillons donc notre attention pour étudier les types de communisme que l'on se prépare à fonder. Toute réfutation du communisme, si habile fût-elle, serait bien pâle et bien faible auprès du spectacle démonstratif d'une seule communauté cabétiste.

Nous n'avons point la présomption de lutter d'éloquence avec les faits, et nous abandonnons à l'expérience, avec autant de confiance que de soumission, le soin de fermer la bouche à ces étranges organisateurs du travail, qui prétendent fonder sur les ruines de la propriété le modèle de l'ordre social.

Il est vrai que les protestations pacifiques du maître communiste ne nous répondent pas de la conduite de tous ses disciples; mais si quelque entreprise violente contre la propriété doit surgir, ce ne sont pas les armes de la discussion qui conjureront ce malheur et ce crime improbables.

D'autres socialistes, tout en combattant la doctrine propre de M. Cabet, entendent comme lui par organisation du travail le changement radical des conditions de la société humaine.

Un préjugé aussi obstiné qu'injuste confond, dans le langage usuel, les communistes et les phalanstériens, en dépit des protestations renouvelées sans cesse par les deux parties. Il n'entre point dans notre plan d'insister sur ces différences de doctrine ; bientôt sans doute nous les verrons se produire en actes ; le champ de l'expérimentation est ouvert au phalanstère aussi bien qu'à la communauté icarienne. L'événement jugera avec plus d'autorité que la controverse ne saurait en avoir. D'ailleurs les phalanstériens ont protesté plusieurs fois qu'ils seraient les premiers à repousser une organisation du travail établie sans délai de par la loi pour la France entière. *La Démocratie pacifique* s'est contentée de demander des études consciencieuses, suivies de prochains essais d'expériences locales.

Les sectes qui aspirent à fonder une constitution sociale nouvelle ont donc ajourné la réalisation générale de leurs systèmes.

Les socialistes ont compris qu'avant d'organiser le travail il importait de l'entretenir, tâche difficile alors que le crédit, source principale de laproduction, menace de s'éteindre, alors qu'une crise financière, legs funeste du gouvernement déchu, épuise les ressources du pays. La société française rassemble toutes les forces que donne l'instinct de la conservation pour réchauffer le travail qui fait sa vie. Tant d'efforts ne seront pas perdus. L'admirable modération des ouvriers de Paris a préservé la France de l'anarchie ; ils sauront rendre à la patrie un autre et non moindre service. C'est à eux qu'il appartient d'éclairer les esprits irréfléchis, et de corriger des prétentions dont l'impatience et l'exagération entraîneraient la ruine immédiate de l'industrie et du commerce, c'est-à-dire répandraient sur toutes les conditions une misère irrémédiable.

Tous les expédients que la science conseille d'appliquer aux difficultés des circonstances seront inutiles si l'esprit de sacrifice n'anime pas toutes les conditions de la société. Trop longtemps l'économie politique a dédaigné l'assistance de la morale, et a cru conduire les hommes au bonheur, sans tenir compte de leur âme, par le seul emploi de procédés artificiels. Mais aujourd'hui le langage des économistes n'est qu'une vive exhortation au dévouement et à la vertu. Ils recommandent à chacun de soutenir le crédit ; mais le crédit c'est la confiance, et la confiance n'a point de fondement plus sûr que le désintéressement, l'abnégation, le détachement des biens de fortune. Qu'aurait servi au gouvernement provisoire de décréter la fondation d'un comptoir d'escompte, d'ouvrir un emprunt national, et même de frapper un impôt extraordinaire, si les citoyens n'avaient compris le devoir de contribuer généreusement au salut commun ? L'art de l'économie politique, exercé

par des hommes habiles et dévoués, a pu suggérer dans ces dernières circonstances d'utiles mesures ; mais l'efficacité de ces décrets dépend, on ne saurait trop le répéter, de la bonne volonté et du patriotisme de chacun de nous.

Ces considérations nous ont entraîné loin de notre sujet. Nous n'avions pas en vue les circonstances qui affectent en ce moment la production. Nous supposions la société établie et placée dans un état regulier. Notre dessein était de prêter notre humble concours aux esprits justes et pratiques qui avisent aux moyens de donner à la France la constitution industrielle qui lui manque.

Nous n'avons pas attendu l'explosion de la révolution de 1848 pour reconnaître l'importance et l'imminence des questions industrielles et agricoles; cependant nous hésitions à nous servir de la formule consacrée par les socialistes de profession, nous craignions que cette façon de poser la question n'accrédità un préjugé funeste. L'événement a trop confirmé notre appréhension.

Combien de gens, en entendant traiter de l'organisation du travail, de même qu'on parlait de l'organisation de l'armée, de la marine, de l'administration, se sont imaginé que le travail, chez une nation civilisée, était quelque chose de fixe, de stable, dont le législateur pouvait à sa guise régler le mode de jouissance, comme s'il se fût agi d'un champ ou d'une forêt ! Chaque jour le gouvernement provisoire est assiégé par des députations d'ouvriers qui semblent croire que l'État est aussi puissant que Dieu; qu'il dispose et de la nature des choses, et de la volonté et de la fantaisie des hommes ; qu'il a le don de créer des matières premières snsceptibles d'être transformées et échangées, aussi bien que des capitaux et des consommateurs.

C'est aux socialistes qu'il appartient de redresser ce travers. Les ouvriers éclairés et instruits leur viendront en aide ; il importe de faire comprendre à tous qu'organiser le travail à coups d'arrêtés dictatoriaux, oppressifs de la liberté d'industrie, ou élever le salaire à des taux arbitraires, imposés par la menace ou la violence, c'est enchérir par contagion tous les objets de consommation, diminuer le nombre des consommateurs, resserrer, amoindrir les capitaux, tendre en un mot à l'anéantissement de toute industrie et de tout commerce, en un mot à l'appauvrissement de tous.

Ces principes sont évidents par eux-mêmes, et, s'il était besoin de les démontrer, nous emprunterions des preuves surabondantes à l'histoire économique de la révolution française. Cependant, en dépit de ces leçons frappantes , les théories d'organisation industrielle les plus en vogue semblent toutes menacer plus ou moins la liberté industrielle ;

elles tendent à investir l'Etat d'une suzeraineté rétrograde sur le travail.

Les événements que la France traverse portent une si visible et si solennelle empreinte du doigt de la Providence que les esprits les plus sagaces, ceux même qui ont été le moins surpris par l'impétuosité et l'étendue de la Révolution, peuvent sans s'humilier avouer qu'ils n'avaient pas tout prévu. Non, ceux qui ont attaqué avec le plus de force et de justesse les abus de la concurrence déréglée croyaient la France condamnée à vivre longtemps encore sous le régime de la fausse liberté et de la concurrence inégale. Ils n'avaient pas deviné la prochaine explosion d'une révolution politique, qui, si elle demeure fidèle, comme elle veut l'être, à ses promesses, nous apporte dès à présent le correctif des vices qui entachaient notre condition industrielle. La concurrence a été souvent oppressive pour l'ouvrier, parce qu'il était réduit à ses forces individuelles ; mais aujourd'hui il possède dans sa plénitude le droit d'association ; il est maître de débattre son salaire, et de former avec le fabricant qui l'employe ce libre contrat que les économistes ont décrit, mais dont les faits ne nous représentaient pas toujours l'image. L'association des ouvriers entre eux leur donne le crédit qui manquait à l'individu. « Que les travailleurs s'associent entre eux, et le poids qu'ils ap-« porteront dans la balance aura des effets plus immédiats que toutes « les lois organiques basées sur des théories chimériques. » Ainsi s'exprime dans un remarquable manifeste un club d'ouvriers parisiens, *l'Union des Travailleurs.*

Tempérée par l'association libre, la concurrence sera transfigurée ; elle réalisera les espérances que Turgot et les nobles esprits du XVIIIe siècle avaient fondées sur ce principe d'activité et de progrès. Alors chacun comprendra que l'Etat, surtout dans une république, n'a pas mission d'absorber la production, et qu'il doit se contenter de l'éclairer. Déjà le gouvernement provisoire a pressenti les services que la statistique industrielle, tant dédaignée jusqu'à présent, pourrait rendre au travail. Il a décrété la formation, dans chaque mairie, d'un bureau de renseignements destiné à mettre en rapport les ouvriers et les fabricants.

Ce décret a de l'importance à nos yeux, car il pourrait devenir le premier jalon d'un système qui, embrassant toute la France, dirigerait utilement les jeunes travailleurs dans le choix de leur profession et de leur résidence.

On se plaint à bon droit que, dans un grand nombre d'états, le salaire ne suffise pas à la subsistance des ouvriers, et que d'autres travailleurs ne rencontrent pas l'occasion d'exercer leurs bras ou leur intelligence

dans des conditions productives pour la société et lucratives pour eux-mêmes.

Nous pouvons donc répéter les paroles que M. de Liancourt prononçait en 1790, en présentant à l'Assemblée nationale le plan dressé pour l'extinction de la mendicité : « La disproportion de la population de la « France avec le travail qu'elle fournit est la cause primitive et essen- « tielle de l'indigence. »

Par disproportion nous entendons, en cette occasion, une inégalité de rapports qui tient à la distribution illogique de la population sur le territoire. Personne ne niera que, depuis la suppression des corporations, la répartition des travailleurs dans les différentes professions et dans les diverses localités n'ait été abandonnée au hasard le plus aveugle. Aussi, dans les temps les plus prospères, on a vu des ouvriers manquer d'ouvrage, tandis que, à quelques lieues de la place qui retentissait de leurs plaintes, des travaux étaient interrompus ou enchéris au delà de toute mesure, faute d'ouvriers. Aussi l'on comprend quel service rendraient à la population laborieuse des fonctionnaires institués dans chaque ville principale, communiquant régulièrement les uns avec les autres, et s'entendant pour répartir les bras selon les besoins qui naîtraient sur les divers points du territoire. Il s'agit, on le comprend, d'une direction officieuse et gratuite. Nous recommandons d'allumer des phares sur des rives semées d'écueils ; nous n'admettons pas que, aujourd'hui moins que jamais, il puisse être question d'exercer aucune contrainte d'aucun genre sur la liberté de locomotion, encore moins sur le droit naturel de choisir la profession vers laquelle la vocation de chacun l'attire. Pour prévenir l'accumulation disproportionuée des travailleurs sur un même point, il suffirait d'organiser la statistique industrielle. La publicité établirait l'équilibre entre l'offre et la demande du travail. Elle maintiendrait le salaire à un taux équitable, sans qu'il fût besoin de recourir à aucun expédient tyrannique.

Comme il arrive de toutes les idées mûres, plusieurs écrivains pourraient se disputer l'honneur d'avoir reconnu et préconisé les avantages de la statistique du travail. En 1816, un auteur anonyme écrivait [1] : « L'institution que nous allons proposer a pour objet une administration « générale pour les ouvriers de tous les genres, les domestiques de « toutes les classes et de tous les sexes. Elle pourra avoir pour objet de « former des bureaux d'indication pour le placement de tous les ou- « vriers, de tous les domestiques, et même de tous les hommes qui de-

[1] *Nouvelle législation de l'impôt et du crédit public*, par M. G.-D., ancien magistrat, p. 92.

« mandent du travail. Ce n'est point assez que de surveiller cette classe ; « il faut encore lui procurer du travail ; il faut protéger ceux qui en « ont besoin. » Plus récemment, M. Gustave de Molinari, dans ses *Etudes économiques*, a présenté et rajeuni la même idée ; il a proposé de fonder au profit des travailleurs des établissements analogues aux bourses du commerce. Selon le plan de M. de Molinari, le télégraphe atmosphérique et les chemins de fer serviraient d'auxiliaires aux *Bourses de travail*. Les *Lettres sur le Paupérisme en Belgique*, par M. Adolphe Bartels, nous proposent des desseins semblables. Il y a quelque jours, M. de Girardin conseillait d'instituer un grand-livre des personnes. *La Presse* publiait avec éloge l'indication suivante, qui lui avait été transmise par l'un de ses correspondants : « M. Victor S. voudrait que les agences actuelles « de placement fussent remplacées par un établissement central, placé « sous la dépendance du maire de Paris. C'est une question grave, et qui « touche à la véritable organisation du travail, celle qui se paye de faits « et non de mots. »

Enfin, *la Démocratie pacifique* a demandé que dans toutes les mairies de France il fût dressé un tableau des personnes qui réclament des travailleurs pour les appliquer, soit à l'agriculture, soit au travail domestique, soit à l'industrie, soit au commerce, soit aux arts libéraux.

Au milieu de ces diversités de formes et de langage, une idée commune apparaît, et l'autorité publique reçoit l'invitation d'accomplir une mission utile qu'elle a trop négligée dans le passé. On lui demande de s'enquérir avec soin de la population, des besoins, des vœux, des vicissitudes des professions diverses. On lui remet le soin de veiller, non par des ordres, mais par des avis, à ce que les travailleurs se répartissent logiquement dans les diverses carrières et dans les divers centres d'industrie.

Les placeurs institués à Strasbourg en l'an IX par le citoyen Hermann, maire de cette ville, nous montrent un commencement d'exécution de cette idée.

L'institution fondée par le maire Hermann a un caractère exclusivement municipal ; elle est unique en France, et ne peut, par conséquent, offrir, soit pour la distribution des travailleurs sur le sol, soit pour la direction des étudiants et des apprentis, les avantages qu'un système de publicité étendu à tout l'empire pourrait seul présenter.

Il ne faut pas s'étonner si un établissement administratif qui date du Consulat n'est point en harmonie parfaite avec le génie de la nouvelle République française. Nous ne donnons point le règlement des placeurs de Strasbourg comme un modèle qui convienne au temps actuel ; cependant nous ne croyons pas inopportun de décrire cette institution peu

connue, et que, grâce à l'obligeance de M. Schützenberger, maire actuel de Strasbourg, nous avons étudiée à loisir en 1845.

L'institution des placeurs à Strasbourg a eu surtout pour objet de garantir ou du moins de protéger l'industrie de la ville contre la concurrence déloyale des étrangers.

Strasbourg réclame les ouvriers d'au-delà du Rhin et elle les redoute. La population indigène de cette ville frontière et semi-allemande ne suffirait pas à tous les travaux, et il vient peu d'ouvriers de l'intérieur de la France. Ceux-ci sont tenus à l'écart par la différence de la langue et des mœurs, et même, pour certaines professions, par la singularité des procédés de travail. L'immigration des étrangers est donc nécessaire ; mais, pour qu'elle ait des avantages et ne présente pas d'inconvénient, il importe de la règler et de la surveiller.

Les placeurs ne furent pas seulement institués pour exercer sur les étrangers une police légitime, mais pour protéger les ouvriers de la ville contre des concurrents déshonnêtes. Trop souvent, en effet, des étrangers s'introduisaient dans des familles d'artisans strasbourgeois, se mariaient, s'établissaient comme maîtres sans prendre patente, s'offraient de travailler à des prix inférieurs. Puis, lorsqu'ils avaient ramassé quelque argent aux dépens des ouvriers de la ville, ils partaient un matin, laissant leur femme et leurs enfants à la charge de l'aumônerie de Saint-Marc. Qu'arrivait-il encore? Plus honnête, un ouvrier d'outre-Rhin se présentait dans un moment où l'offre et la demande d'ouvrage se trouvaient naturellement dans un équilibre normal; l'on n'avait nul besoin de lui ; aussi n'obtenait-il de l'ouvrage qu'en offrant de travailler à un rabais impossible : il se ruinait lui-même et ruinait les autres ; ou bien encore, n'ayant pu trouver de travail à aucune condition et s'obstinant à séjourner dans la ville, il avait bientôt dépensé le peu qu'il possédait et tombait dans la misère.

Strasbourg est riche en établissements de charité, et, plus que toute autre ville, elle est exposée à devenir un refuge préféré par les pauvres des pays et des départements voisins.

Lorsque l'Assemblée constituante abolit les droits de bourgeoisie et s'empara de tous les biens des établissements hospitaliers du royaume, elle avait projeté d'établir un système de secours qui eût réparti une assisance égale sur tous les habitants de la France ; mais, après des expériences cruelles pour ceux mêmes que l'on voulait servir, les biens hospitaliers ayant été rendus aux cités dont ils étaient la propriété, sans que le droit de cité eût été rétabli comme un boulevart, les villes bien dotées par la charité de leurs concitoyens devinrent le point de mire des indigents étrangers. Elles furent exposées à voir toute propor-

tion rompue entre la quotité des secours et le nombre des pauvres. Des ressources considérables, qu'une bonne et libre administration pouvait seule rendre utiles, risquaient donc d'être anéantis sans profiter à personne.

Ce motif n'est pas exposé dans l'arrêté municipal qui institue les placeurs ; mais il était sans contredit présent à la pensée du maire Hermann, lorsque, le 17 germinal an IX, il prit la résolution suivante :

« Considérant le tort que fait aux commerçants et aux artisans de cette « ville un grand nombre d'établissements clandestins et parasites, for- « més par des individus pour la plupart étrangers à la République, qui, à « l'aide d'autres habitants, exercent en cette ville le commerce et toute « espèce d'arts et métiers, au détriment du trésor public ; voulant faire « cesser cet abus destructif de la prospérité commerciale et industrielle, « et désirant réintroduire à Strasbourg une police bienfaisante, sans « cependant faire revivre aucune corporation ou leurs abus à jamais « proscrits ;

« Considérant qu'un des moyens les plus efficaces d'atteindre ce but, « comme aussi de connaître les garçons de métier français ou étran- « gers travaillant dans cette ville pour le compte d'autrui, consiste à « les soumettre à quelques formalités autres que celles auxquelles l'ar- « rêté du 26 frimaire dernier assujettit tous les voyageurs, formalités que « les rapports de cette ville avec l'Allemagne, qui lui fournit le plus « grand nombre de garçons de métier, rendent nécessaires au maintien « du bon ordre et utiles aux citoyens exerçant des métiers, ainsi qu'aux « garçons de métier eux-mêmes..... »

Par ces motifs, l'arrêté municipal décidait qu'un placeur d'ouvriers serait établi à Strasbourg pour chaque art ou métier ou pour plusieurs métiers réunis. Le choix des placeurs était réservé au maire. Un registre fut destiné à recevoir les noms des citoyens qui aspiraient à ces fonctions. Deux conditions étaient requises des candidats : savoir lire et écrire l'allemand et le français, les deux langues usitées à Strasbourg, produire un certificat de bonne conduite.

Les placeurs furent investis de trois fonctions ; ils durent : 1° faciliter le travail, en mettant en rapport les ouvriers et les maîtres ; 2° constater le contrat de louage d'ouvrage et en assurer l'exécution ; 3° surveiller la police des arts et métiers.

Afin de remplir le premier de ces offices, le placeur tient deux registres sur papier timbré, cotés et paraphés par le commissaire de police de son arrondissement : l'un de ces registres contient les noms des citoyens patentés demandant des garçons, et l'autre les noms des garçons de métier cherchant de l'ouvrage.

Il est enjoint à tout garçon de métier de se faire inscrire chez le placeur de sa profession dans les vingt-quatre heures de son arrivée dans la ville; si le garçon de métier, une fois inscrit et embauché, change de boutique, il doit informer de ce fait le placeur.

Lorsqu'un citoyen patenté demande au placeur un ouvrier, le placeur doit lui présenter les garçons à tour de rôle et suivant la priorité de leur inscription, sans aucune préférence; cependant le citoyen patenté inscrit le premier a le droit de choisir entre tous les garçons portés sur le registre.

En cas de contestation les registres font foi, et le maire décide sans frais quelconques.

Le placeur n'est pas seulement un administrateur municipal d'un genre particulier; des fonctions de greffier ou de notaire lui sont dévolues.

Si le contrat de louage d'ouvrage formé librement entre le maître et l'ouvrier est rédigé par écrit, le placeur contresigne l'acte et en garde la minute; s'il n'y a lieu qu'à un contrat verbal, les termes d'engagement et de dénonciation de service restent fixés, pour chaque métier, aux époques déterminées par l'usage ou par les anciens règlements.

Le placeur veille à l'exécution de l'engagement qu'il a contresigné, et dénonce les infractions commises au maire ou au juge de paix, selon qu'il s'agit d'un étranger ou d'un républicole.

Enfin le placeur hérite d'une partie des attributions qui appartenaient aux anciens syndics : il est chargé de la police intérieure de sa profession; il doit particulièrement surveiller la loyauté des marchandises et la salubrité des denrées, objet du commerce ou de l'industrie qui l'intéresse; il est déclaré par le maire inspecteur juré permanent, et il doit se faire assermenter en cette qualité par le juge de paix.

Le placeur inscrit gratuitement le nom de l'ouvrier qui cherche de l'ouvrage; mais, chaque fois que le maître se fait inscrire sur le registre de demandes d'ouvriers, il doit au placeur une indemnité de 25 centimes. Lorsqu'un placement est effectué, le placeur a droit à 50 centimes, payables par le maître. Si le placeur agit comme expert, le juge compétent détermine la rétribution qui doit lui être allouée.

Les agents de la police eurent soin de désigner à chaque nouvel arrivant le logement du placeur de sa profession.

Moyennant cet établissement, il fut défendu à tout garçon de métier, républicole ou étranger, de courir au hasard pour demander de l'ouvrage. L'étranger ne put pas séjourner dans la ville au delà de dix jours, sans entrer en boutique.

Le maire Hermann, par arrêté du 18 thermidor an IX, distribua en

vingt-six catégories les diverses professions exercées à Strasbourg, et choisit les titulaires des emplois de placeurs parmi les candidats qui s'étaient présentés.

Les arts et métiers furent classés dans l'ordre suivant :

1. Meuniers, fariniers, boulangers, pâtissiers, confiseurs.
2. Bouchers, saucissiers, charcutiers.
3. Brasseurs, tonneliers, bacquetiers.
4. Huiliers, fabricants de savon, fabricants de colle, fabricants de chandelles et bougies, amidonniers.
5. Tailleurs, frippiers, tapissiers, matelassiers.
6. Tanneurs, mégissiers, chamoiseurs, fabricants de maroquin, parcheminiers, brossiers.
7. Cordonniers.
8. Pelletiers, chapeliers, feutriers, calottiers.
9. Tisserands.
10. Teinturiers, passementiers, boutonniers, fabricants de bas.
11. Cordiers, chanvriers.
12. Perruquiers, coiffeurs.
13. Charpentiers.
14. Charrons.
15. Menuisiers, ébenistes, boisseliers, tamisiers, vanniers, nattiers, tourneurs en bois, tabletiers, facteurs d'orgues, facteurs d'instruments, luthiers, graveurs en bois, peigniers.
16. Maçons, sculpteurs, tailleurs de pierre, marbriers.
17. Potiers de terre, poêliers, fumistes et ramonneurs.
18. Vitriers.
19. Serruriers, cloutiers, éperonniers, épingliers, fourbisseurs, couteliers.
20. Maréchaux ferrants, faiseurs de crics, taillandiers, armuriers.
21. Chaudronniers, ferblantiers, ceinturiers, ciseleurs, potiers d'étain, fontainiers, lamiers, fondeurs.
22. Metteurs en œuvre, lapidaires, orfèvres, joailliers, doreurs et argenteurs, batteurs et tireurs d'or, horlogers.
23. Selliers, bourreliers, corroyeurs, carrossiers, coffretiers, vernisseurs.
24. Imprimeurs, graveurs en taille douce, graveurs sur métaux et sur verre.
25. Peintres, cartiers, cartonniers, relieurs.
26. Aubergistes, cafetiers.

Les placeurs désignés avaient pour la plupart exercé le métier ou la profession pour lequel ils étaient commis. Toutefois le placeur des

maçons était un officier démissionnaire, et celui des selliers un ancien commissaire de police.

Le maire Hermann, en fondant cette utile institution, s'était surtout proposé de suppléer à l'absence complète de police industrielle, et, comme nous l'avons dit, de prévenir l'affluence excessive des ouvriers étrangers.

La municipalité de Strasbourg, par un arrêté du 31 mai 1811, prit de nouvelles dispositions pour que ce soin de prudence locale fût rempli plus exactement.

Les garçons de métier, à leur entrée en ville, ne faisaient nulle difficulté de se faire inscrire chez le placeur; ils y trouvaient tout avantage. Mais s'ils venaient à changer d'atelier, ils négligeaient le plus souvent, au mépris de l'arrêté du 17 germinal an IX, de dénoncer ce changement au placeur. M. OEsinger, premier adjoint et remplaçant le maire absent, faisait remarquer, dans les considérants du nouvel arrêté, que la régularité des inscriptions avait seule l'avantage de permettre à l'administration de connaître dans toutes les circonstances le nombre exact des garçons de métier séjournant dans la ville et leur distribution chez les différents maîtres.

En conséquence, l'arrêté du 31 mai 1811 prescrivit aux placeurs de tenir, outre les deux registres destinés l'un à l'inscription des garçons de métier cherchant de l'ouvrage, l'autre à celle des maîtres cherchant des ouvriers, un troisième registre sur lequel durent être inscrits jour par jour les garçons de métier et les apprentis travaillant chez chaque maître, avec l'époque de leur entrée et sortie de l'atelier ou boutique.

La forme de ce troisième registre fut réglementé ainsi qu'il suit :

« Il y aura un ou plusieurs feuillets pour chaque maître.

« En tête de ces feuillets seront portés les nom, prénoms et demeure du maître.

« A la suite seront inscrits les garçons de métier qui seront successivement placés chez le maître, avec les indications suivantes, formant autant de colonnes séparées :

« 1. Nom et prénoms du compagnon.

« 2. Lieu de naissance.

« 3. Date de naissance.

« 4. Date de son entrée chez le maître.

« 5. Sa condition antérieure.

« 6. Date de sa sortie de chez le maître.

« 7. Sa destination ultérieure, soit pour un autre atelier en ville, soit pour sortir de la ville, soit pour s'y établir à son propre compte. »

Les indications concernant les apprentis devaient comprendre :

1. Les nom et prénoms.
2. Le lieu de naissance.
3. La date de naissance.
4. Noms de père et mère ou du tuteur.
5. Domicile des père et mère ou du tuteur.
6. Date de l'entrée en apprentissage.
7. Date de la fin de l'apprentissage.
8. Destination ultérieure de l'apprenti à la fin de l'apprentissage.
9. Observations.

Ainsi, lorsqu'un compagnon arrivant dans la ville était placé, il était inscrit sur le feuillet relatif au maître chez lequel il entrait ; s'il changeait d'atelier, il était rayé du feuillet de l'ancien maître et inscrit sur celui du nouveau.

Comme l'objet de ce troisième registre n'était pas seulement de soumettre les étrangers à une discipline salutaire, mais aussi de former une statistique exacte des ouvriers travaillant dans la ville, les garçons ou compagnons originaires de Strasbourg furent assujettis comme les autres à la formalité de l'inscription.

Les compagnons qui auraient négligé de se faire inscrire, de même que les maîtres qui recevraient des compagnons ou des apprentis non inscrits, ainsi que les parents ou tuteurs qui n'auraient pas fait inscrire les apprentis, durent être poursuivis par voie de police municipale, aux termes de l'arrêté du 17 germinal an IX.

Afin de vérifier si tous les compagnons ou apprentis étaient inscrits, les placeurs furent tenus de faire chez les maîtres de fréquentes tournées, au moins une fois tous les trois mois.

Une nouvelle et bienfaisante attribution était donc conférée au placeur ; il devenait le patron des apprentis. En même temps l'institution recevait de plus en plus le caractère qui nous l'a fait paraître digne d'étude et d'imitation ; elle devenait une source de renseignements statistiques.

Le 24 février 1813, un nouveau maire de Strasbourg, M. Brackenhoffer, attacha à l'institution des placeurs plusieurs établissements qui la complétèrent en la consolidant.

Les fabricants et chefs d'atelier continuèrent à être servis à tour de rôle ; mais le droit fut réservé au fabricant qui avait fait venir un ouvrier de le prendre chez lui, sans que cependant celui-ci fût exempté de l'inscription chez le placeur.

Le délai accordé aux ouvriers non originaires de la ville pour attendre un placement fut réduit de dix jours à vingt-quatre heures, à

moins que l'ouvrier, voulant travailler pour son propre compte, n'eût fait la déclaration au maire de son intention de s'établir, qu'il ne lui eût justifié de la légitimité de ses titres et moyens d'existence, et qu'il n'eût satisfait à la loi sur les patentes.

Pour mieux assurer l'exécution de ces dispositions, et afin d'assurer aux ouvriers un gîte et une nourriture convenables à un prix modéré et déterminé, le maire assigna à tous les ouvriers de chaque profession arrivant en ville des gîtes dans des hôtelleries bien famées.

Les portiers-consignes de la ville de Strasbourg remettaient à chaque ouvrier qui arrivait en ville l'adresse du placeur et du gîte de sa profession.

Le placeur fut chargé de veiller à ce qu'une tradition respectable, souvenir de l'ancienne confraternité des ouvriers et des maîtres, ne dégénérât point en abus.

On sait combien les mœurs allemandes ont encore d'empire en Alsace; or, c'était autrefois la coutume, parmi les maîtres de chaque profession, d'accorder un secours de route aux ouvriers en voyage.

Strasbourg, et en général toutes les villes d'Alsace, ayant besoin, comme nous l'avons dit, du concours des artisans allemands, l'habitude d'accorder des secours de route ou viatiques aux ouvriers s'y est perpétuée; aujourd'hui encore elle subsiste dans plusieurs professions.

En 1813 cet usage était plus général; mais il était difficile de distinguer les ouvriers voyageurs, qui allaient d'atelier en atelier demander le secours d'usage, des mendiants de profession, ou du moins ce droit touchant et consacré servait facilement de prétexte et de masque à la mendicité, ce fléau que la ville de Strasbourg s'est toujours attachée à éteindre par le vrai moyen, par la distribution du travail. L'institution des placeurs et des gîtes permit de réprimer l'abus sans abolir le bienfait. Les fabricants et maîtres patentés des différentes professions, en disposition d'assurer des secours ou *viatiques* aux ouvriers de leur profession, furent invités à se cotiser à cet effet, de manière à ce que l'hôtelier ou le placeur pût faire directement à l'ouvrier voyageur la remise de sa part de secours.

L'administration des caisses de secours fut, à plus forte raison, attribuée aux placeurs.

Voici comment ces institutions furent réglementées par le maire de Strasbourg.

« Les établissements de caisses de secours entre les ouvriers seront soumis à l'approbation du maire.

« Les fonds de ces caisses seront faits par cotisation entre les ouvriers.

Le maire autorisera toutes les mesures approuvées par la loi pour assurer la rentrée de ces cotisations.

« La destination de ces caisses sera de fournir des secours aux malades. Il pourra être convenu de fournir aussi aux frais d'enterrement.

« Les excédants de recette seront employés à fonder des lits à l'hospice civil pour les ouvriers malades.

« Postérieurement, ces excédants seront ou portés en recette pour l'année suivante, ou placés à intérêts au profit de la caisse.

« Ces caisses seront gérées, sous la surveillance du placeur, par deux ou trois ouvriers pris parmi les sociétaires. Les comptes de recette et de dépenses annuels seront soumis au maire pour être examinés et approuvés. »

L'arrêté du 17 germinal an IX avait statué qu'à défaut d'engagement par écrit, convenu entre le maître et l'ouvrier, on s'en rapporterait aux usages suivis et aux anciens règlements. Ces usages donnèrent lieu, à ce qu'il paraît, à des contestations; car le maire décida qu'à défaut de convention expresse entre les maîtres et les compagnons les règles suivantes seraient considérées comme formant usage dans la ville :

« La dénonciation de l'ouvrage entre les maîtres ou compagnons, ou « garçons de métier, sera réciproquement de quinze jours, si ce n'est « pour les professions où l'on travaille et paie par pièce. Dans ce cas, le « compagnon sera tenu d'achever la pièce commencée.

« Le maître pourra refuser la dénonciation si elle est faite immédia- « tement avant le commencement des foires de la Saint-Jean et de Noël.

« L'ouvrier pourra être immédiatement renvoyé s'il s'est rendu cou- « pable de faits donnant lieu à une poursuite du ressort des tribunaux « criminel, correctionnel ou de police simple, ainsi qu'au cas d'incon- « duite grave, telle que des absences nocturnes du logement, l'introduc- « tion de filles de mauvaise vie dans les maisons, ou autres faits de cette « nature. Sera assimilée au cas d'inconduite la négligence avérée dans « le maniement du feu et de la lumière.

« L'ouvrier pourra quitter la fabrique ou l'atelier sans dénonciation « préalable, si le fabricant, ou chef d'atelier, ou le conducteur des tra- « vaux, a exercé envers lui des faits donnant lieu à des poursuites du « ressort des tribunaux criminel, correctionnel ou de police simple.

« Il est défendu aux ouvriers de chômer tout autre jour que les di- « manches et fêtes légales. Tout ouvrier contrevenant pourra, si le fait « est prouvé, être renvoyé sans dénonciation préalable, et, sur la plainte « du fabricant ou du chef d'atelier, être en outre puni d'emprisonne- « ment ou d'amende en vertu de l'article 19 de la loi du 22 germinal « an XI, ou même, s'il est étranger, être renvoyé de la ville.

« Les ouvriers, et particulièrement ceux logeant chez leurs maîtres, « sont tenus de se conformer aux habitudes de la maison, en tout ce qui « est juste et équitable, tel que pour les heures du repas et du coucher, « et particulièrement pour l'extinction du feu et de la lumière.

« Les maîtres ne pourront exiger des ouvriers d'autre ouvrage que « celui qui se rapporte à leur profession, à moins de convention formelle « entre le maître et l'ouvrier.

« Les contrats d'apprentissage devront être présentés et inscrits au « bureau de police de la mairie, indépendamment de l'inscription de « l'apprenti chez le placeur. »

Nous avons cité à titre de renseignements historiques intéressants et peu connus les deux arrêtés du maire de Strasbourg sur les caisses de secours et sur les relations des ouvriers et des maîtres. Nous avons voulu prouver, par le témoignage de ces documents, que les placeurs pouvaient devenir les pivots d'une organisation industrielle quelconque. Il eût été superflu d'ajouter que plusieurs prescriptions de ces arrêtés, empreintes de l'esprit de l'administration impériale, ne nous semblent nullement convenir aux institutions et aux mœurs des temps actuels. La révolution démocratique de 1848 a rendu ce désaccord plus saillant; elle ne l'a pas créé, et dès 1839 le maire de Strasbourg, M. Schützenberger, ayant entrepris de réviser les arrêtés municipaux sur la police de la ville, fit subir diverses modifications à l'institution des placeurs.

Ces changements ne furent pas assez considérables au gré de certains ouvriers. Plusieurs d'entre eux, venus de l'intérieur de la France, se plaignirent que la rétribution de 50 centimes exigée de l'ouvrier pour chaque placement n'était pas légale, et ils se refusèrent à l'acquitter.

D'un autre côté, des abus s'étaient glissés parmi les placeurs; certains d'entre eux ont transformé une institution protectrice, ou tout au moins serviable pour l'ouvrier, en un simple établissement de police. Ils ne tiennent qu'un seul registre, tandis qu'il leur est prescrit d'en avoir trois. Ils ne se chargent point de procurer de l'ouvrage à l'ouvrier; ils le laissent chercher et ne l'inscrivent que lorsqu'il a trouvé un maître qui l'emploie. Dans ce cas, l'office de placeur se borne à faire obtenir à l'ouvrier une carte de sûreté, et, comme les travailleurs étrangers à la ville ont seuls besoin de cette sauvegarde, les ouvriers strasbourgeois n'ont aucun rapport avec ces placeurs négligents; l'unique registre de ceux-ci n'offre pas même à la statistique des éléments exacts. D'autres eussent été disposés à remplir plus fidèlement leurs devoirs; mais, trop fiers pour condescendre à disputer une rétribution qu'on disait illégale, et d'un autre côté trop peu riches pour se livrer gratuite-

ment à des soins absorbants, ils n'ont été placeurs que de nom, et ont laissé passer leurs fonctions actives dans les mains du cabaretier qui tient le gîte de la profession. Un de ces placeurs *in partibus* n'a pas même de registre, et il attend que la municipalité qui l'a élu lui fournisse son premier matériel d'établissement.

Le maire, touché de cet état de choses et voulant y mettre un terme, demanda au Conseil des Prud'hommes son avis sur les placeurs. M. Silbermann fut chargé par le conseil de présenter un rapport sur la question.

M. Silbermann, imprimeur à Strasbourg, est un industriel ou plutôt un artiste distingué, qui a fait faire à la typographie des progrès importants. D'un autre côté, il n'est point suspect de nourrir pour les institutions du passé une faveur irréfléchie. Personne ne pouvait apprécier l'institution des placeurs avec une connaissance plus grande des conditions pratiques du travail et un plus vif sentiment des convenances sociales.

Le rapport de M. Silbermann n'a pas été imprimé ; mais l'auteur a bien voulu nous communiquer son manuscrit, dont voici l'analyse.

Après avoir applaudi à l'abolition de l'ancienne organisation industrielle, M. Silbermann réclame comme nécessaires des institutions qui, tout en maintenant la liberté, assurent cependant à toutes les professions la protection et les garanties qui sont les conditions de leur existence. « Tout excès est nuisible, dit-il, celui du bien comme celui du « mal. L'excès de la liberté peut souvent amener les mêmes maux que « l'esclavage. » M. Silbermann signale un malaise général dont la cause est, selon lui, une concurrence effrénée « qui deviendra, ajoute-t-il, la « ruine de nos artisans, si de sages mesures ne viennent pas bientôt « lui poser des limites. »

En attendant qu'une bonne législation industrielle soit établie, c'est aux règlements locaux à faire régner l'ordre, la justice et la bonne foi dans l'industrie.

M. Silbermann présente l'histoire de l'établissement des placeurs. Il trouve l'institution bonne et avantageuse en elle-même, mais défectueuse en présence des circonstances nouvelles qui se sont produites. Le reproche d'illégalité, adressé à cette institution municipale, ne lui semble pas fondé, attendu qu'il est dans les attributions du maire de nommer les fonctionnaires nécessaires aux besoins du service, et que les placeurs sont des agents de l'autorité municipale chargés de maintenir l'ordre entre les maîtres, les ouvriers et les apprentis. Ce n'est pas le seul service que rendent les placeurs ; ils sont les surveillants les plus compétents des transactions qui interviennent entre les maîtres et les

ouvriers, les intermédiaires les plus sûrs entre l'autorité et les diverses professions. Personne n'est plus capable qu'eux de réunir ces renseignements statistiques qui sont nécessaires à une bonne administration. Enfin, par leur intervention gracieuse et bénévole, ils forment comme le premier degré de la juridiction du Conseil des Prud'hommes.

L'institution des placeurs paraît à M. Silbermann bien préférable à celle des syndicats qui régit à Strasbourg trois corps d'état : les boulangers, les bouchers et les jardiniers. Les syndics sont un reste des anciennes maîtrises; ils exercent, il est vrai, une juridiction professionnelle salutaire, mais qui serait mieux placée encore dans les mains du Conseil des Prud'hommes. D'ailleurs, deux de ces professions syndiquées, les boulangers et les bouchers, sont déjà pourvues de placeurs; les jardiniers seuls n'en ont pas. M. Silbermann demande qu'il leur en soit nommé ; que les trois syndicats soient abolis, et que, par compensation, les boulangers, bouchers et jardiniers soient rangés dans les six catégories qui concourent à l'élection des prud'hommes.

Il est juste que les placeurs obtiennent un salaire, observe M. Silbermann, mais le salaire ne peut avoir que deux sources légitimes.

Lorsque le placeur inscrit un apprenti pour la première fois et qu'il enregistre son contrat d'apprentissage, il intervient dans l'acte comme arbitre et comme notaire. Il rend service à l'apprenti et au maître, dont il constate les droits réciproques selon les usages de la profession. Il est donc juste qu'à ce titre il touche un honoraire que l'on peut évaluer à 2 francs.

Lorsque le placeur inscrit l'ouvrier au moment où il entre dans un atelier ou dans une boutique, il fait un acte de police favorable au bon ordre, dont l'ouvrier profite comme citoyen, mais dont il ne tire aucun avantage individuel. En fait, le droit perçu n'est donc pas justifié, sans compter qu'il est complétement illégal, et qu'il contrevient formellement à l'article 5, titre II, de l'arrêté du gouvernement du 9 frimaire an XII. Cet impôt est d'autant plus abusif, avons-nous fait remarquer, qu'il n'est pas même autorisé par les arrêtés du maire de Strasbourg, et qu'au contraire, en vertu des deux arrêtés du 17 germinal an IX et du 11 novembre 1811, la première inscription sur le registre des garçons à placer doit se faire gratuitement. Il n'y a d'indemnité établie à la charge du maître que pour l'inscription en demande d'ouvrier, et à la charge de l'ouvrier que pour chaque placement dont le placeur aurait été la cause, sinon l'occasion, lorsqu'ayant inscrit d'abord gratuitement l'ouvrier il l'avait indiqué au maître en quête d'ouvrier.

M. Silbermann convient que, dans le cas où le placeur, par ses démarches personnelles, aurait procuré de l'ouvrage à l'ouvrier (telle est

l'hypothèse admise par les arrêtés du maire de Strasbourg), l'indemnité levée par le placeur n'aurait rien d'inique. Mais comment démêler si le travail a été procuré par les soins de l'ouvrier ou par ceux du placeur? Il n'y a qu'un moyen de couper court à ces querelles ; il dépend de la commune : qu'elle fasse aux placeurs un traitement proportionné à l'importance des professions qu'ils administrent. Mais pour que ce traitement ne devienne pas pour le budget municipal une charge trop lourde, il faut réduire le nombre de ces fonctionnaires, en groupant les professions selon les rapports qu'elles ont entre elles. On pourrait réduire ainsi le nombre des placeurs de trente-huit à quatorze.

M. Silbermann propose de composer ainsi qu'il suit les quatorze catégories d'états qui auraient chacune un placeur :

1° Imprimeurs en taille douce, typographes et lithographes, fondeurs de caractères, clicheurs, graveurs sur métaux, sur bois et sur verre, fabricants de papiers peints et de couleurs, gaîniers, fabricants de cartes à jouer et de cartonnage ;

2° Sculpteurs, marbriers, maçons, tailleurs de pierre, plâtriers, couvreurs, ramonneurs, fumistes, poêliers, potiers de terre, paveurs ;

3° Charpentiers ;

4° Facteurs d'instruments, ébénistes, menuisiers, charrons, peintres, doreurs, vernisseurs, vitriers ;

5° Orfèvres, bijoutiers, horlogers, batteurs d'or, peigniers, brossiers ;

6° Ciseleurs, mécaniciens, fondeurs, armuriers, serruriers, couteliers, faiseurs de crics, vrilliers, éperonniers, fourbisseurs, cloutiers, tailleurs de limes, maréchaux ferrants, ferblantiers, chaudronniers, épingliers, potiers d'étain ;

7° Brasseurs, distillateurs, fabricants d'huile, tonneliers, baquetiers ;

8° Boulangers, meuniers, fariniers, amidonniers ;

9° Bouchers, charcutiers, saucissiers, tripiers, fabricants de chandelles, de bougies et de savon ;

10° Aubergistes, cafetiers, pâtissiers, confiseurs, cuisiniers ;

11° Jardiniers, cultivateurs, pépiniéristes, fleuristes ;

12° Pelletiers, chapeliers, tapissiers, gantiers, culotiers, tailleurs, fripiers, matelassiers, coiffeurs et perruquiers ;

13° Tanneurs, mégissiers, chamoiseurs, fabricants de maroquins, corroyeurs, parcheminiers, selliers, bourreliers, carrossiers, bottiers, cordonniers ;

14° Teinturiers, imprimeurs sur indiennes, fabricants de toile à voile, tisseurs, blanchisseurs, tisserands, fabricants de fleurs artificielles, tondeurs, drapiers, passementiers, boutonniers, fabricants de bas, tricoteurs, brodeurs, bonnetiers, cordonniers, chanvriers.

M. Silbermann conseillait donc de dépouiller entièrement les fonctions des placeurs, du caractère fiscal qui les avait décréditées ; il rendait à cette institution la destination spéciale qui la recommande à nos yeux. Il voulait faire des placeurs les dépositaires et les collecteurs des renseignements statistiques nécessaires à une bonne administration, en même temps que des intermédiaires désintéressés entre les ouvriers des divers états et l'autorité publique. M. Silbermann, dans son projet de règlement, fait figurer parmi les attributions des placeurs le soin de faire connaître l'état et les besoins des arts et métiers. Il demande qu'il y ait une réunion trimestrielle chez chacun d'eux à tour de rôle, pour leur donner l'occasion de se concerter sur les besoins des états qu'ils représentent et sur les améliorations qui seront indiquées par l'expérience. « Les placeurs, écrit-il dans son projet de règlement, feront tous « les ans, dans le courant du mois de janvier, un rapport détaillé au maire. « Ce rapport contiendra la situation des caisses de secours, l'aperçu de « leurs travaux, et indiquera le nombre des patentés, des ouvriers et des « apprentis, des placements et des mutations.

Les propositions de M. Silbermann furent adoptées par le Conseil des Prud'hommes de Strasbourg, mais des obstacles de diverse nature empêchèrent la réalisation de ce projet.

En 1845, époque à laquelle ces études remontent, l'institution des placeurs était languissante. Cependant, en visitant successivement les trente-six fonctionnaires élus par le maire, nous avons pu recueillir, sur les mœurs des ouvriers et sur l'état de l'industrie et du commerce de Strasbourg, des renseignements précis et utiles.

Le caractère industriel de Strasbourg a peu changé depuis l'époque où les placeurs furent établis pour la première fois. Strasbourg est demeurée une ville de petits ateliers ; elle ne ressemble en rien à Mulhouse, où d'immenses fabriques, mues par les machines, offrent à des milliers de bras un travail qui n'exige que peu ou point d'apprentissage.

L'usage de la langue française a fait de grands progrès en Alsace depuis quelques années ; cependant certains métiers, entre autres ceux de bouchers, charpentiers, pelletiers, sont exercés exclusivement par des Allemands. Dans plusieurs autres états, les ouvriers étrangers entrent en concours avec les Strasbourgeois. Plusieurs de ces métiers exercés par des étrangers n'ont qu'une saison par an, et donnent lieu à un continuel mouvement de va et vient. Beaucoup d'ouvriers allemands prennent contre le chômage une précaution utile ; dans le Wurtemberg notamment, la plupart des maçons savent au besoin s'employer comme cordonniers ou bouchers.

Cette population flottante est, relativement à Strasbourg, dans les

mêmes relations que les ouvriers limousins par rapport à Paris. Les tailleurs de pierre venus d'au delà du Rhin s'en retournent au mois de septembre. La cessation des travaux de bâtiment n'est pas le seul motif qui rappelle dans leurs foyers les ouvriers wurtembergeois. Dans ce royaume, à la naissance de chaque citoyen, deux arbres fruitiers sont plantés dans le communal ; chaque habitant a l'usufruit de ces arbres, qui, après sa mort, redeviennent propriété de la commune. Tous les Wurtembourgeois ont donc une récolte à faire ou à surveiller, et ceux qui travaillent sur les bords du Rhin ne manquent pas d'aller remplir ce soin.

Toutes les populations flottantes réclament une surveillance ; l'Allemagne envoie à Strasbourg d'excellents ouvriers, laborieux, sobres, rangés, instruits, et d'autres qui ont tous les vices contraires. Les placeurs ne suffisent pas à préserver Strasbourg de cette invasion. Les professions qui, comme celles de cordonniers et de tailleurs, exigent peu d'avances de capitaux, sont ravagées par les ouvriers marrons dont nous avons parlé ; ceux-là ne viennent s'établir que pour avoir l'occasion de faire banqueroute. Dès qu'ils ont passé à Strasbourg le temps fixé pour l'acquisition du domicile de secours, ils s'enfuient, impatients d'aller faire ailleurs de nouvelles dupes, et laissent femme et enfants à la charge de l'aumônerie de Saint-Marc et des institutions de la charité municipale.

Strasbourg est en général, avons-nous dit, une ville de petits ateliers et de petites boutiques ; la naïveté des mœurs anciennes s'y est conservée plus longtemps que de coutume. Il y a dix ans encore, c'était l'usage que l'ouvrier logeât chez le maître qui l'employait ; aujourd'hui, à part les industries qui, comme celle du brasseur, exigent la présence constante des travailleurs, ce serait par une exception tout à fait singulière que l'on rencontrerait un ouvrier logé sous le même toit que le fabricant ou le boutiquier.

Le changement des rapports sociaux qui existaient entre les ouvriers et les patrons n'a pas seul amené cette séparation.

Quand bien même l'ouvrier eût été disposé à suivre la discipline domestique du maître, bien souvent celui-ci n'eût pas été en mesure de faire de l'ouvrier son pensionnaire.

Autrefois, lorsque chaque pratique se considérait comme liée envers son fournisseur par l'habitude, l'affection, le voisinage, et presque par l'honneur, le maître pouvait prévoir, à peu de chose près, la quantité d'ouvrage qu'il aurait à produire. Alors le travail était considéré et pratiqué comme un véritable échange de services. Mais depuis que les relations commerciales, dépouillées de tout caractère moral, sont devenues

une course vers le bon marché, vers le rabais, le petit fabricant, le petit marchand a cessé de compter sur sa clientèle. Vivant au jour le jour, incertain s'il recevrait des commandes, non-seulement il n'a plus offert à l'ouvrier de le prendre en pension chez lui ; mais, comme il aurait fallu le payer alors même que l'ouvrage aurait manqué, il a placé de préférence dans son atelier et dans sa boutique un apprenti qui, sans recevoir de salaire, peut dans l'occasion donner au maître un coup de main et faire la grosse besogne.

Ainsi la petite industrie roule dans un cercle vicieux. Elle n'est pas assez riche, pas assez constante pour entretenir et pour payer convenablement des ouvriers adultes ; et ce mal, dont elle souffre, elle l'accroît, elle le propage elle-même ; car elle multiplie le nombre des apprentis, et ceux-ci, une fois formés, augmenteront d'autant la concurrence des bras et l'avilissement des salaires.

L'industrie de Strasbourg est en décadence. Plusieurs professions n'y sont plus exercées. La grande fabrication tue la petite. Parmi les plaintes que j'ai enregistrées, sans m'attribuer l'autorité compétente pour les juger, je signalerai la doléance des serruriers ; ils trouveraient tous de l'ouvrage à Strasbourg si les quincailliers de Paris n'envoyaient des serrures et d'autres marchandises toutes faites.

En général la concurrence de la capitale est un objet d'appréhension, et l'ouverture du chemin de fer de Strasbourg à Paris est attendue avec plus d'anxiété que d'espérance.

L'exagération des droits d'octroi et de patente qui pèse sur les industriels de la ville tend à faire émigrer vers la campagne plusieurs genres de fabrication, le charronage et la tannerie, par exemple. Hors de la ville, à Phalsbourg, un charron paie 5 ou 6 francs de patente, et le bois qu'il façonne n'est pas assujetti à l'octroi, tandis que le charron de Strasbourg acquitte un droit d'octroi pour chacune des planches qu'il met en œuvre, et le taux de sa patente peut monter jusqu'à 65 francs.

L'union des douanes allemandes ne pouvait manquer de porter un préjudice sensible à l'industrie strasbourgeoise. Le placeur compétent m'a mis à même d'évaluer jour par jour la perte que la prohibition du cuir français a causée aux tanneurs et aux corroyeurs. Mais je dois écarter de cette étude générale les détails techniques et ceux qui touchent à des intérêts de localité.

Grâce à l'institution des placeurs, un voyageur peut, en une ou deux semaines, recueillir des données nombreuses, exactes, et, si j'osais dire, complètes, sur l'industrie, le commerce, en un mot, sur toute l'économie pratique d'une grande ville. Il n'était pas inutile d'établir cette assertion ; mais, au travers des grandes émotions qui agitent les âmes, à

côté des vastes projets qui resplendissent devant nos yeux éblouis, les détails paraissent mesquins et presque ridicules. Contentons-nous donc d'avoir indiqué les services que l'institution des placeurs peut rendre à l'organisation industrielle. Maintenant, si l'on suppose des fonctionnaires quelconques, placeurs ou autres, établis dans tous les centres de production, communiquant entre eux et remettant à l'administration centrale tous les renseignements qu'ils recueilleraient chaque jour, n'est-il pas évident que par cette seule organisation nous aurons évité les souffrances, les erreurs, les abus qui naissent, dans l'état actuel des choses, de la distribution confuse et absurde des travailleurs et des travaux ?

Choisissons pour exemple quelques-unes des questions particulières que l'on agite à cette heure. On se plaint du grand nombre d'ouvriers étrangers établis en France, Anglais, Belges, Allemands : plusieurs ont été expulsés violemment du territoire ; des menaces s'élèvent contre les autres. On leur reproche de faire à nos nationaux une concurrence dépressive, et de réduire à l'inaction un grand nombre de travailleurs.

Pour apprécier si cette plainte est fondée, il faudrait d'abord savoir combien il existe en France d'ouvriers étrangers, et quelles professions ils exercent. On pourrait recueillir sur ce point des données approximatives ; mais des chiffres certains, positifs, statistiques, nul ne les possède.

Nous verrions avec regret la République française s'engager dans des mesures inhospitalières, offenser ainsi le génie de notre nation, et comprimer les penchants de la civilisation moderne. Si toutes les villes frontières possédaient des placeurs bien organisés, et qui fussent informés exactement de l'état et des besoins des diverses industries exercées en France, un simple avertissement serait plus efficace que tous les arrêtés d'expulsion. Que de fois j'ai vu des ouvriers allemands laisser à Kehl leur sac de cuir noir, traverser le pont du Rhin, et venir demander à Strasbourg, au placeur de leur profession, s'il y avait de l'ouvrage en ville. La réponse du placeur était-elle négative ? le voyageur reprenait le chemin de la frontière et allait chercher fortune hors de France.

On ne peut imaginer les effets de mirage que les grandes villes, et particulièrement Paris, produisent au loin sur les pauvres gens. Il faut entendre raconter, aux hommes versés dans la pratique des institutions de charité, les Odyssées incroyables que les indigents de toutes les parties du monde accomplissent pour venir chercher à Paris du travail ou des secours. Le plus souvent, faute de placeurs institués pour les avertir, ils ne réussissent, au bout de tant de fatigues et de périls, qu'à recueillir une déception amère.

Plus les travaux publics prendront de développement, plus il sera nécessaire que l'Etat régularise, par une direction au moins officieuse, les migrations des travailleurs. Déjà la construction des chemins de fer a causé à des populations entières des déplacements inutiles et ruineux. Déjà le seul bruit que des ateliers nationaux étaient ouverts à Paris a précipité vers le budget de la République des bandes d'étrangers. Le préfet de police a menacé de les faire expulser ; il eût mieux valu éviter leur irruption, en leur faisant savoir à la frontière qu'ils se flattaient vainement de trouver de l'ouvrage à Paris.

Enfin, pour faire éclater par un dernier exemple les avantages de la statistique du travail, montrons comment l'on pourrait prévenir les souffrances industrielles causées par la brusque application des agents mécaniques. Les ouvriers de Paris ont sauvé les machines des mains des barbares qui avaient commencé de les détruire. Grâces soient rendues à la courageuse et intelligente intervention qui a épargné à la révolution triomphante une honte indélébile, et à la cause du progrès et de l'émancipation vraie du travailleur un préjudice irréparable. Le péril était imminent, et le vandalisme une fois déchaîné pouvait aller fort loin ; il ne menaçait pas seulement les chemins de fer et les presses à vapeur. Toute invention qui simplifie ou abolit une occasion de dépense est détestée, à titre de machine, par celui dont elle rend les services inutiles. Pour les porteurs d'eau, les bornes-fontaines sont des machines de la pire espèce, car elles tendent à supprimer entièrement l'industrie des Auvergnats ; il est vrai que cette suppression se traduit pour les petits ménages en une économie de plus de 50 francs par an. Voilà ce qui fâche les porteurs d'eau et, si, j'en crois l'un d'entre eux, la corporation tout entière a résolu de porter au gouvernement provisoire ses doléances à l'encontre des bornes-fontaines.

Certes, les hommes dévoués qui portent en ce moment le fardeau accablant de nos destinées mériteraient de ne pas être assaillis par des réclamations si pitoyables ; mais les plaintes auxquelles le gouvernement de la République aurait le droit de fermer l'oreille, le placeur des porteurs d'eau, s'il en existait, devrait les écouter, et il serait en mesure de concilier les deux intérêts engagés dans la question.

Les bornes-fontaines, ces utiles et modestes machines, puisque machines il y a, ne sauraient trop se multiplier ; mais tout homme qui perd son gagne-pain mérite intérêt. La société ne doit pas d'indemnité au travailleur lésé dans son intérêt particulier par une découverte propice au grand nombre ; toutefois, lorsqu'un avertissement peut atténuer le coup porté à l'individu, pourquoi la statistique ne donnerait-elle point cet avis ? Si les machines excitent souvent des plaintes si vives, si elles

causent des souffrances réelles, c'est qu'elles sont introduites à l'improviste ; c'est qu'elles écrasent, sans crier gare, des individus qui jouissaient d'une sécurité entière. Supposez que l'administration publique donne aux travailleurs le moyen de prévoir les chances qui menacent leur industrie, et une grande cause de mécontentement et de misère, l'établissement subit des machines, sera considérablement diminuée.

Nous pourrions passer successivement en revue la plupart des plaies de l'industrie, et chacun reconnaîtrait que la statistique est capable d'apporter sinon le remède, au moins l'adoucissement de tous ces maux.

Quant à l'organisation spéciale que ce système d'information générale et permanente devrait recevoir sous le règne de la République, nous n'essayerons pas de la déterminer. La statistique du travail aura-t-elle pour agent des placeurs semblables à ceux de Strasbourg, ou de tout autres fonctionnaires ? Ces agents quelconques seront-ils nommés par l'Etat, par les municipalités, ou par les associations d'ouvriers ou de patrons ? Peu importe. Dans l'état présent des choses, celui qui propose une idée n'est pas tenu de l'envelopper dans une formule détaillée et précise. Il a rempli sa mission pourvu que la proposition qu'il avance paraisse au lecteur praticable et utile. C'est pourquoi nous quittons la plume, content d'avoir établi qu'il serait aussi facile qu'avantageux de doter le travail d'un système d'information officielle, et de commencer par là le grand œuvre de l'organisation industrielle.

Amedée Hennequin.

QUELQUES MOTS

SUR

L'ADMINISTRATION DES ARTS DU DESSIN.

Reconnaissons d'abord que les artistes ont le droit de se réunir et de s'associer pour discuter leurs intérêts, et pour accréditer auprès du gouvernement tels délégués qu'il leur plaira de choisir. De ce principe découle, pour l'autorité publique, l'obligation de satisfaire aux vœux des artistes quand ces vœux seront revêtus de la forme légale. C'est dire que nous appelons la création d'une loi sur l'organisation des arts du dessin. Cette loi existe de droit primitif et absolu ; il s'agit de la faire sortir des nuages de l'indéfini et de lui donner des contours certains. Qui sera chargé de prononcer le *fiat lux?* Quels seront les législateurs qui discuteront cette matière et qui poseront les principes d'où sera déduit tout le reste ? Les artistes évidemment. Mais les arts du dessin existent-ils d'une manière absolue ? Rien ne les rattache-t-il à ce qui les entoure, et, seuls parmi les autres fruits de l'intelligence humaine, peuvent-ils être considérés comme tout à fait indépendants ? De toute nécessité, la réponse est négative. Si donc, pour être spéciale, une loi sur l'organisation des arts du dessin doit être soumise, en premier lieu, aux lumières des artistes eux-mêmes ; pour devenir sociale, pour être dégagée de l'égoïsme naturel aux corporations, elle doit être ensuite portée au tribunal souverain de la nation tout entière.

Avant de nous occuper des dispositions de cette loi, voyons à nommer les premiers législateurs qui les débattront. Il nous faut un corps électoral régulièrement constitué. Quels en seront les membres ? Tous les artistes ou quels d'entre eux ? Pour se faire reconnaître artiste, suffira-t-il de se déclarer tel ? Sinon, sur l'exhibition de quelles preuves recevra-t-on ce titre? Devant quel tribunal pourra-t-on démontrer que l'on est artiste ? Il n'est point de tribunal existant par lui-même. Nous tournons donc dans un cercle. Deux solutions se présentent : l'une, que nous avons déjà donnée et d'après laquelle tout citoyen se déclarant artiste doit être admis pour tel ; l'autre, moins libérale, moins généreuse au point de vue théorique, mais peut-être plus réalisable et plus immédiatement utile : elle consisterait à déclarer électeurs tous les artistes qui ont exposé dans les salles du Louvre depuis 1830. Mais aussitôt de

vives réclamations s'élèvent. « Toute limite, s'écrie-t-on, constitue un « privilége, et tout privilége conduit au monopole. Quand il s'agit de la « santé du corps et de celle de l'âme, il est nécessaire que des garanties « soient exigées, et ce serait un grave péril pour la société de ne sou- « mettre à aucun contrôle la profession de médecin et celle d'institu- « teur. Mais quel danger pourrait-il y avoir à se donner pour peintre, « tandis que l'on n'en serait pas un? Quand de simples amateurs, quand « de purs critiques viendraient grossir le corps électoral des artistes, « quel mal entraînerait cette espèce d'intrusion? » Nous n'y voyons pas, en effet, de graves inconvénients, et nous passerions volontiers condamnation sur ceux que présente ce dernier système, si l'on nous accordait que nul ne pût être électeur avant l'âge de vingt ans.

Voilà donc les artistes du dessin constitués en corps électoral. Nous sommes maîtres de la base, voyons quel édifice nous allons y poser. Dans l'état actuel des choses, au milieu de quels éléments agit l'artiste? Il se trouve devant deux espèces de marchands, les uns qui lui vendent les matériaux dont il a besoin, les autres qui lui achètent ses œuvres. Dans ces deux sortes de transaction, aucun changement à introduire; une liberté pleine et entière doit y régner. Mais il est d'autres éléments avec lesquels il faut que l'artiste compte. L'Ecole des Beaux-Arts, les écoles gratuites de dessin, l'Académie des Beaux-Arts, le conservateur du Musée national, le chef de la division des Beaux-Arts au ministère de l'intérieur, les municipalités et les fabriques paroissales, tels sont les hommes et les institutions qui exercent l'influence la plus immédiate sur le sort de l'artiste.

Tant que les expositions auront lieu dans les salles du Louvre, le conservateur du Musée national ne pourra se soustraire à l'effet des mesures que nous allons provoquer. Le placement des tableaux et des statues est une œuvre trop délicate pour qu'elle soit abandonnée à l'arbitraire. Que l'on donne aux expositions un local distinct, et le conservateur du Louvre n'aura plus rien à débattre avec les artistes.

Il n'en est pas de même pour les autres fonctionnaires ni pour les institutions dont nous avons parlé. Est-ce à dire que les artistes auront le droit de s'ingérer dans la formation des corps municipaux et des fabriques paroissiales? Le ridicule qui s'attacherait à une telle prétention nous dispense de toute réponse. Les artistes participeront, comme citoyens, à l'élection des municipalités; ils pourront figurer dans les fabriques paroissiales; mais ces deux institutions n'ayant trait aux arts que d'une manière accidentelle, il importe que les fabriciens et les conseillers municipaux ne puissent voter d'eux-mêmes que sur la partie financière de la question d'art. Ce dernier ordre de faits ressortira tou-

jours à un tribunal nommé spécialement par les artistes et dont nous parlerons tout à l'heure.

Passons maintenant au chef de la division des Beaux-Arts. C'est ici peut-être le point le plus délicat parmi ceux que nous avons à traiter. De quelles mains partent les nominations aux différentes chaires de l'Ecole des Beaux-Arts; de quels bureaux émanent les missions des artistes, les commandes les plus nombreuses, les indemnités, les récompenses, les pensions, les dons de statues ou de tableaux? Des mains et des bureaux du ministre de l'intérieur, ou, pour mieux parler, du directeur des Beaux-Arts.

Ce fonctionnaire sera-t-il nommé par le ministre, concurremment avec les artistes? en d'autres termes, les artistes présenteront-ils une liste de six candidats, parmi lesquels le ministre devra choisir? Autre question. Quelle sera la durée de ces fonctions? Le titulaire les conservera-t-il jusqu'à ce qu'il ait notoirement démérité? Mais demeurer trop longtemps en possession d'une place qui touche à tant d'intérêts, et où la bride est si fort lâchée au libre-arbitre, n'est-ce pas s'exposer volontairement à la tentation d'abuser? Quand on a tant de moyens de se faire des créatures, ne finit-on pas par se laisser entraîner aux funestes inspirations de l'esprit de coterie? D'une autre part, si les fonctions de directeur des Beaux-Arts sont temporaires, et qu'à l'expiration d'un certain délai elles doivent aller se retremper à la source du principe électif, le directeur dont les fonctions viendront d'expirer pourra-t-il être immédiatement réélu? Si l'on se décide pour l'affirmative, n'y aura-t-il point à craindre la formation d'une coterie administrative, et des transactions peu honorables ne pourront-elles pas avoir lieu? Se décide-t-on pour la négative, qu'est-ce qu'une place dont la durée est courte et où l'on ne peut s'affermir, quels que soient le talent et l'intégrité dont on fasse preuve? Dans l'ordre politique, cette instabilité serait concevable; dans l'ordre administratif, elle fermerait la route aux candidats sérieux, et l'ouvrirait aux hommes de hasard. Les inconvénients étant donc plus nombreux et plus graves dans la première solution que dans la seconde, c'est à celle-ci qu'il faudrait s'arrêter.

Mais nous n'avons point encore abordé les objections les plus fortes. Si le fonctionnaire dont nous nous occupons en ce moment est électif, que deviendront les liens de la hiérarchie? A moins d'admettre que les ministres doivent être eux-mêmes soumis à l'épreuve de l'élection, quels rapports existeront entre le ministre de l'intérieur et le chef de la division des Beaux-Arts? Dans une administration, quel est l'homme responsable? N'est-ce point le chef? Si la responsabilité se divise, elle court le risque de s'annuler. Que tout employé ayant à manier des

fonds soit tenu d'en rendre compte, rien de mieux ; mais dans la sphère purement administrative, le libre arbitre, et, par suite, la responsabilité n'existe qu'au centre. Partout ailleurs, il n'y a que des ordres reçus. C'est au chef seul à décider s'ils ont été bien ou mal remplis ; c'est à lui seul de répondre, devant la Nation, des actes accomplis par ceux qu'il emploie.

N'y a-t-il donc voie à aucune réforme, et devons-nous retomber dans l'ornière du passé? Examinons la difficulté de plus près. Pourquoi les artistes veulent-ils soustraire le directeur des Beaux-Arts à la nomination directe du ministre? N'est-ce point évidemment pour soutraire les arts du dessin au despotisme de la politique ? n'est-ce point, en outre, pour couper court à l'influence des coteries et à la séduction des pots-de-vin ? Mais, pour atteindre à ce but, est-il nécessaire de violer les premières lois de toute bonne administration? Une fois les chefs des grands services publics nommés par le peuple, abuserons-nous de l'excellent principe de l'élection en le portant sur tous les points? L'existence de chaque citoyen se passera-t-elle à donner des votes, et, lorsque nous serons armés d'une loi sévère sur la responsabilité du pouvoir, sera-t-il besoin que nous ayons recours à des mesures préventives dont l'application ne serait pas moins inutile qu'impossible? Asseyons sur une base solide un conseil des arts du dessin ; demandons qu'il en soit du ministère de l'intérieur comme des municipalités et des fabriques paroissiales ; que, dans toute question d'art, deux parts soient faites, celle de l'opportunité et celle de l'exécution, la première revenant au ministre, la seconde au conseil des arts du dessin. Libre au ministre, sous sa responsabilité, de ne pas juger nécessaire telle entreprise ; mais il ne lui sera pas permis de la faire mettre à exécution par des hommes de son choix. Et comme l'inertie pourrait devenir entre ses mains une arme redoutable ; comme, par elle, il pourrait amener le conseil à fléchir, il importe qu'un chiffre annuel de dépenses pour l'encouragement des arts du dessin lui soit imposé, et que le conseil ait le droit de stimuler la nonchalance du ministre.

Ce conseil sera nommé directement et annuellement par les artistes. Toutes les divisions des arts du dessin y seront représentées, chacune selon son importance numérique, et les gens de lettres ou les amateurs y pourront figurer pour un quart. Ce conseil sera, à vrai dire, l'assemblée nationale des arts du dessin ; et, comme la partie financière des questions ne lui sera point soumise, on ne pourra l'accuser de former un Etat dans l'Etat.

D'autres attributions lui seront données. Ce sera lui qui présentera au ministre de l'intérieur les candidats parmi lesquels seront choisis les

professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts. Ce sera encore lui qui, de concert avec les professeurs de cette Ecole, et avec les membres de l'Institut, interviendra comme juge dans les concours académiques et dans les expositions annuelles.

Les places de professeurs dans les écoles gratuites seront données au concours et non au choix. Le concours aura lieu devant une commission d'examen nommée par le Conseil des arts du dessin et par l'Institut. Les professeurs des écoles gratuites ne pourront être révoqués que pour cause d'infirmités incompatibles avec leurs fonctions. Il ne s'agit évidemment ici que d'infirmités physiques. Le Conseil des arts du dessin laisse aux lois civiles ou criminelles toute leur action.

Les professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts seront rééligiblesto us les cinq ans. Un moins long terme ne permettrait point à une doctrine de s'appliquer ; un plus long délai pourrait entraver le progrès des études.

On pourra être à la fois membre de l'Institut, membre du Conseil des Arts du Dessin et professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Tout artiste réunissant la qualité de Français et l'âge requis pourra être admis en loge sans qu'il ait besoin d'avoir suivi les leçons d'un professeur de l'Ecole des Beaux-Arts ou d'un membre de l'Institut.

Les travaux publics ne seront plus adjugés au concours. Excellents pour les élèves et pour les professeurs élémentaires, le concours est mortel pour les talents éprouvés. Ou il les écarte ou il les annule, et le plus souvent il n'épargne ou ne met en lumière que les médiocrités. Ce mode ne doit pourtant pas être entièrement exclu ; mais il n'aura qu'une valeur consultative, et une indemnité sera accordée à tous les artistes que le Conseil et l'Institut réunis auront jugés dignes d'y prendre part.

Ce sera aussi sur la présentation de l'Institut et du Conseil que se fera la distribution des récompenses, et que les pensions seront octroyées.

Telles sont, en résumé, les mesures que nous croyons applicables à l'administration des arts du dessin. Nous aurions pu les développer davantage et les rédiger en chapitres et en articles, mais la matière nous a paru trop complexe pour la codifier de notre autorité privée. Nous sommes loin de penser que nous ayons aplani toutes les difficultés et répondu à toutes les objections. Ce que nous nous sommes proposé, c'est moins de résoudre la question elle-même que de marquer les limites du champ où elle sera débattue.

Henry Trianon.

UN ÉCRIVAIN INDÉPENDANT

SOUS LE RÉGIME AUTRICHIEN.

Nous avions reçu, peu de jours avant la Révolution de février, l'écrit dont nous donnons aujourd'hui l'extrait à nos lecteurs. Les événements qui se sont succédé depuis un mois n'ont pas retiré en effet toute opportunité à cette publication. Dans un moment où tant de personnes se plaignent de l'ébranlement causé par la catastrophe qui transforme la face du monde, nous ne sommes pas fâchés de faire voir à quel prix on achetait le *maintien de la tranquillité*, ce bien suprême de nos modernes quiétistes.

Si M. César Cantù avait figuré parmi les esprits ardents de notre époque, on pourrait, jusqu'à un certain point, lui reprocher d'avoir provoqué les persécutions dont il a été victime. Mais jamais homme, sous un joug étranger, ce qui est la pire des oppressions, ne montra plus de modération, une disposition plus loyale et plus éloignée de ce qui peut ressembler à une attitude séditieuse. *Il n'en fut que plus redouté et plus haï*. Aujourd'hui l'édifice de la tyrannie autrichienne est renversé, et nous attendons la nouvelle de l'abandon de la Lombardie par les Allemands. Ne restons donc pas enfermés dans la sensation exagérée de nos embarras et de nos inquiétudes, et songeons que les sacrifices du moment sont accomplis dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

Un mouvement, auquel Pie IX a donné le branle, et qui tend à reconstituer toutes les nationalités de l'Europe, ne peut être, dans l'ordre de la Providence, que le signal d'un immense progrès pour l'humanité.

Sous ce titre : *Simple renseignement*, M. César Cantù vient de faire paraître un récit des persécutions que l'Autriche lui fait souffrir pour la

seconde fois. Après avoir rappelé que depuis *vingt ans* il a consacré sa vie à l'éducation de la jeunesse et à l'amour de la liberté sous l'influence des lois, il résume les faits qui ont signalé sa première persécution, rappelle comment, en 1833, après être resté un an en prison, traité de la façon la plus rigoureuse, privé d'encre et de papier, il fut enfin mis en liberté sur un arrêt du tribunal d'appel conçu en ces termes : « Que des doutes, en fait de haute trahison, s'étant élevés contre le professeur Cantù, l'enquête ne les avait pas prouvés. » Nonobstant cette déclaration, sa chaire lui fut ôtée, ses appointements furent réduits de moitié, et défense lui fut faite de jamais enseigner. Au moment de l'amnistie de Ferdinand, il demanda que cette défense fût levée; mais sa requête ne fut pas prise en considération.

M. Cantù poursuit ensuite le récit de ses nouveaux malheurs :

« Il serait trop long de dire les ennuis et les tracasseries de tout genre qui, dans mon pays, s'attachent à celui qui est mal vu par le gouvernement : difficultés de passeport, surveillance intolérable, refus de ces marques d'honneur qui sont quelque chose là où il ne reste plus rien, suppression de tout témoignage favorable accordé à votre nom, tandis qu'on ouvre les journaux officiels à ceux qui vous flétrissent, encouragement à la calomnie et à la délation.

« Je me traînai douze ans au milieu de ces ennemis, mais sans voir jamais personne de la police; je m'occupais d'études qui demandaient toute ma vie. Persuadé pourtant que nous négligions trop la légalité, et que nous nous laissions accabler parce que nous ne savons pas l'invoquer, je redemandai en 1846 que cette défense d'enseigner fût levée. D'après mes occupations, mes habitudes, mon indépendance, il était bien clair que je n'aspirais pas à une chaire, mais seulement à ne pas être le seul homme dans l'empire auquel il fût interdit nominativement de professer. Tant d'années avaient passé sur la première injustice que le gouvernement pouvait la réparer sans déshonneur. J'avais acquis quelque réputation, répandu des écrits à l'usage de cette jeunesse à laquelle on me défendait d'adresser la parole. Ma demande fut accompagnée d'un long rapport sur ma conduite publique et privée; le conseiller qui, pour rendre compte au gouvernement de cette affaire, tâcha d'approfondir les actes de 1834, m'exprima son étonnement de la rigueur avec laquelle on m'avait alors traité.

A cette époque, un ministre et des employés supérieurs de Vienne dirent qu'ils n'avaient aucun doute sur la réponse que j'obtiendrais; cependant une personne haut placée ajouta : pourvu que je n'eusse pas contre moi la chancellerie de Milan, qui, en d'autres occasions que cette personne m'indiquait, s'était montrée fort hostile à mon égard. Je

croyais que le vice-roi ne connaissait pas même mon nom, et j'appris seulement plus tard qu'il avait paru mécontent de ce que, dans mon ouvrage sur *Milan et son territoire*, je m'étais abstenu de le louer, et que j'avais révélé certains faits, comme la vérité m'en imposait la loi. Ma demande ne fut point accueillie, c'est-à-dire que l'enseignement resta interdit à l'homme qui était un de ceux qu'on lisait le plus en Lombardie. J'insiste sur ce léger incident, parce qu'il fit voir au pays que le mauvais vouloir de l'autorité continuait, et qu'il poussa les délateurs à porter contre moi une suite d'accusations qui m'assaillirent l'année passée.

« D'abord le directeur de la censure m'annonça, de la part du gouverneur, que dans mon histoire il s'était glissé des passages que la censure avait effacés ; que j'eusse à en avertir l'éditeur. Je répondis que l'éditeur n'y était pour rien, et que j'en assumais la responsabilité ; qu'on m'indiquât donc ces passages, et que je me justifierais ou que je les corrigerais. *Point de réponse.* Une longue dénonciation contre le dernier livre de mon histoire fut envoyée de Milan à Vienne, et le censeur qui l'avait autorisée fut réprimandé. Je demandai des renseignements plus précis ; je demandai un examen régulier. *Point de réponse.*

« L'hiver dernier, le directeur de la police, au nom de la chancellerie autrichienne, me réprimanda pour un article du *Sémaphore*, où on rapportait ce que j'avais fait au congrès scientifique de Marseille, ainsi que l'adieu que j'y avais adressé aux Français. C'était le moment où les journaux étaient remplis des horribles massacres de la Gallicie, et où ils attribuaient à de hauts personnages autrichiens des paroles et des actions dignes d'Attila et de Gengis-Kan. Un autre journal (la *Gazette de Cologne*), précisément en même temps, avait imprimé une lettre dans laquelle la police lombarde chargeait un exilé d'écrire contre moi, en lui indiquant même les points sur lesquels on pouvait insister. Et quoi ! on déclare menteurs les journaux contenant de telles annonces, et quand ils parlent de moi on doit les croire sans examen ! Je demandai un examen pour rétablir la vérité ; mais je n'obtins *aucune réponse.*

« Au mois de juin, me voici cité de nouveau à la police ; on me dit qu'on avait adressé une pétition au vice-roi pour demander des améliorations pour la Lombardie, et qu'on la croyait *rédigée par moi.* Le seul argument qu'ils me donnèrent pour appuyer ce fait reposait sur ce que la pétition était bien raisonnée ; ils ajoutaient qu'ils me croyaient assez loyal pour convenir si j'en étais l'auteur. A une accusation si vague, qui ne révélait rien que le soupçon systématique formé contre quiconque sort un peu de la foule, que pouvais-je répondre ? Je suppliai en vain

qu'on fît de meilleures recherches si on ne croyait pas que chacun eût le droit de présenter une pétition : et sur ce point encore je n'eus *aucune réponse.*

« Dans l'Académie de philanthropie médicale, j'eus à recommander certaines caisses de secours mutuels pour les pauvres, et en cette occasion Etienne Francini les compara à celles de Suisse, tout en faisant remarquer qu'elles étaient venues des foyers du communisme. Cela suffit pour qu'on vînt dire au vice-roi que le communisme avait été loué par Francini et par moi ; et il résolut de fermer à l'instant cette académie. J'engageai mes collègues à protester ; ils refusèrent, et une calomnie que la lecture de n'importe quelle page parmi celles que j'ai écrites aurait suffi ponr dissiper, demeura sans que personne la contredît. Mais qui est-ce qui se soucie des explications d'un ennemi ?

« Vint le congrès de Venise. En Italie, on le méprisa comme insignifiant et de nulle importance. Il n'en fut pas ainsi de l'Autriche ; les ennemis sont toujours plus clairvoyants et souvent plus justes que ne le sont les amis. Je fis le rapport sur les travaux relatifs aux chemins de fer en Italie. La vivacité du raisonnement plut beaucoup, ainsi que les conseils que je donnais de déposer, dans cette importante discussion, les colères municipales et ces accusations réciproques, plaies de notre pays, et de nous revêtir de cette dignité qui est bonne pour tous, mais qui est essentielle à ceux qui tendent à se régénérer. L'hommage que je rendis à Pie IX, comme héros de la bonté et de la réconciliation, eut aussi du succès. On connaît l'accueil qu'on fit à ce discours.

« Peu de jours après, la cour et les dignitaires assistaient à la séance de clôture. Quand je me présentai pour lui lire le résumé des travaux de la section de géographie et d'archéologie, l'assemblée fit entendre des applaudissements qui durent déplaire à ceux qui ne m'aimaient pas. Tous les journaux opposés au mouvement italien firent de cette manifestation un sujet d'accusation contre moi. Les journaux bienveillants, surtout les étrangers, se tournèrent à mon avantage, en mettant ces applaudissements en opposition avec l'imprudence d'autres approbations qui compromirent des noms augustes. J'avais peu de mérite, et il n'y avait rien de ma faute dans ces démonstrations ; mais chacun put dès lors prévoir des malheurs pour celui qui avait lancé une première étincelle, suivie d'un incendie imprévu.

« Je reviens à Milan ; je suis appelé à la police (pour la troisième fois en un an), et on me présente un ordre du vice-roi lui-même pour que je sois *réprimandé sévèrement* de ma conduite au congrès vénitien. La dénonciation de je ne sais qui accompagnait ces reproches ; mais elle était d'une telle nature qu'il me suffira de dire, qu'en racontant les ap-

plaudissements qui suivirent mon discours, on disait qu'au milieu d'eux des voix s'étaient écriées : *Chantez ! chantez !* parce que (ajoutait le dénonciateur) il était peut-être arrangé que Cantù entonnerait l'*Hymne de Pie IX* et exciterait ainsi un scandale.

« Chose étrange ! accepter une dénonciation sur des paroles prononcées dans la plus grande salle de l'Italie, devant quatre mille personnes ! et appuyer sur une semblable dénonciation les reproches les plus sévères ! Je restais éperdu comme quelqu'un qui ne se reconnaît plus lui-même, jusqu'à ce qu'on finît par m'annoncer la suspension de mon modique traitement. Supposer qu'une telle ineptie pût changer la conduite et la pensée d'un homme qui sait que toute l'Italie a les yeux fixés sur lui, et qui, par la peur d'offenser sa propre conscience, fortifié contre toute autre peur, affronta les fureurs inexorables des ennemis de la vérité et, ce qui coûte encore plus, le dissentiment avec ses frères en souffrances, témoignait d'une telle ignorance de mon caractère, de mon état, de ma vie modeste, que je me trouvai grandi en face de celui qui m'accusait. Le directeur Torresani, qui par sa politesse cherchait à adoucir sa triste commission, se montrait affligé d'être l'organe d'une telle communication ; il reconnaissait l'inconvenance du châtiment, et il rendait un tel témoignage de ma conduite comme homme et comme citoyen, que (si ce n'était une horrible lâcheté) je ne sais pas comment en si peu de mois il a pu devenir mon persécuteur. Lorsqu'il me reprocha de parler toujours de patrie, d'Italie, je répondis ce que tout Italien aurait répondu, en ajoutant que mes écrits subissaient les approbations régulières. Et comme j'insistais pour qu'il m'indiquât ce qui lui avait déplu davantage, il me nomma — quoi ? les *Discours sur l'histoire de Lombardie,* publiés dès 1829. Il est bien certain qu'un chef de police, quelque instruit qu'il soit, n'est pas obligé de lire ce que j'écris ; mais condamner un auteur sans connaître aucunement ses œuvres, cela ne fut-il pas toujours le privilége exclusif de mauvais scribes de boutique ?

« Comme je me l'étais réservé, je présentai une défense écrite, ou plutôt une demande de recherches régulières pour condamner la dénonciation menteuse. Evidemment ma faute n'était pas celle dont j'étais accusé ; c'est pourquoi, comme à l'ordinaire, *point de réponse.*

« Cependant le ciel s'obscurcissait, et de sinistres présages éclataient de toutes parts. Le censeur de Venise défendit l'impression de mon dernier discours ; un autre censeur le permit sans réserve, parcequ'il n'avait pas d'instructions particulières. D'autres écrits insignifiants furent rejetés ou hachés de telle sorte, que je cessai de rien envoyer à la censure. On fit louer dans la *Gazette d'Augsbourg* un livre dans lequel, disait-on, il était prouvé que mon histoire n'était qu'une mauvaise tra-

duction de celle de J. de Müller. Le conseiller de gouvernement qui surveille la gazette de Milan ordonna de publier aussitôt ce fait dans les nouvelles *officielles*. Le rédacteur du journal témoigna en vain sa répugnance pour cette inconvenance inusitée, et lorsqu'enfin il eut montré que c'était vraiment contre le bon sens d'affirmer qu'un ouvrage aussi long et rempli de citations comme le mien était une traduction de l'œuvre courte et bien connue de Müller, le conseiller substitua au nom de Müller *un auteur allemand*. Nous voilà réduits au système des insinuations indéterminées! et c'est ainsi que fut publié cet article, et que la réponse qu'y faisait un journal vénitien fut défendue !....

« Cependant une personne pleine de bienveillance à mon égard et placée à Vienne dans un rang élevé m'avertit de me tenir sur mes gardes. Que devais-je faire, si ce n'est de persister dans ma vie habituelle? Quatre jours avant le dernier événement, une personne de ma connaissance me prévint qu'il avait entendu un magistrat se déchaîner contre les mécontents, et dire que tout serait étouffé si on arrêtait dix ou douze des plus influents, et Cantù un des premiers : car il avait été dénoncé comme coupable de publications illégales par un journal d'un pays voisin. Un conseiller du gouvernement avait tenu un semblable discours et fait les mêmes menaces, à qui? à un apprenti imprimeur.

« Les jours de la terreur étaient venus. Je restai pourtant à mon poste; j'y restai même lorsque je vis un de mes grands ennemis auprès d'un de ceux qui étaient puissants dans ces tristes jours; j'y restai lorsque le vice-roi eut pris en main tous les pouvoirs, et je repoussai comme une lâcheté incroyable l'idée d'une vengeance que mes amis me faisaient craindre. Persuadé que le vice-roi ignorait les basses intrigues des subalternes, j'avais résolu de me présenter devant lui, de donner et de demander une fois enfin l'éclaircissement de tant d'accusations.... C'était le 4 janvier.... Je demandais donc justice, je demandais un procès. Quelle fut la réponse? Le 21 janvier au soir, je revenais chez moi, quand je vis derrière ma maison des gardes apostées et des soldats sur ma porte. Je m'enfuis bien vite sans qu'ils me vissent. Ensuite, espérant, d'un côté, que c'était la peur si naturelle dans de pareilles circonstances qui m'avait fait croire au danger, de l'autre, hésitant entre ce qui valait le mieux de l'exil ou d'un procès demandé tant de fois, je fis le tour de l'île et je revins. Mais je revis encore les gardes; je revis cet appareil de baïonnettes et d'épées soulevé contre un écrivain qu'un simple huissier aurait pu traduire devant le tribunal, et, en pensant aux actes sanglants récemment commis, je cédai au conseil du proverbe. Peu d'heures après je me retirais dans le pays dont le roi a obtenu les bénédictions du peuple en tournant le gouvernement vers la morale, d'après l'exemple de ce

Pontife qui, dans un siècle qui croit seulement à la force matérielle et à l'argent, a montré la toute-puissance de la bonté... »

M. Cantù termine en disant que, bien qu'il sente que le récit de ses maux ne servira qu'à augmenter les persécutions que ses ennemis lui font subir, cependant il veut se servir de ce seul moyen qui lui reste pour faire connaître sa situation au souverain de l'Autriche, persuadé qu'il est qu'on n'a jamais laissé parvenir jusqu'à lui ses justifications précédentes. « Ce qui est immoral ne peut être durable, » tels sont les derniers mots du récit de M. Cantù ; c'est ainsi qu'il termine l'expression de ses sentiments sur les actes du gouvernement autrichien.

Turin, 7 février 1848.

BÉNÉDICTION DE L'ARBRE DE LA LIBERTÉ

AU CHAMP-DE-MARS.

Nous empruntons à *l'Univers* le récit qu'on va lire. Il importe, en effet, que partout on en ait connaissance ; ce sera le moyen d'apprécier la vraie situation du clergé et de la religion dans cette capitale d'où rayonne encore l'esprit qui dirige la plupart de nos départements.

Le clergé a besoin de confiance, et le seul moyen de la lui donner, c'est de lui démontrer que les atteintes portées dans quelques provinces à la liberté religieuse sont en contradiction manifeste, non-seulement avec les intentions du gouvernement provisoire, mais encore avec l'esprit de la démocratie parisienne.

Dans une pareille situation, ceux des membres du clergé ou des hommes religieux qui se laisseront effrayer par le mauvais vouloir ou les menaces de quelques esprits retardataires, ou de quelques représentants indignes et incompétents de l'autorité centrale, non-seulement donneront une marque déplorable de faiblesse, mais encore manqueront à ce sentiment de *loyauté* que la République a le droit de réclamer de chacun de nous.

Le clergé a, dans beaucoup de provinces, une grande tâche à remplir : il doit se porter arbitre entre les soutiens ardents de la pensée républicaine et les populations qui ne demandent, pour aimer la République, que de croire au maintien de la liberté. Nous avons l'intime confiance que, dans aucun diocèse de France, le clergé ne manquera à cette sublime mission. Nous en avons pour gage les paroles de nos évêques, ces paroles qui, par leur noblesse et leur unanimité, ont frappé d'admiration ceux auxquels le véritable esprit des prêtres français était demeuré inconnu jusqu'à ce jour.

Le clergé actuel est sorti presque tout entier des rangs du peuple ;

l'exercice de ses devoirs lui a appris à connaître les besoins et les souffrances des travailleurs. La Providence l'a donc admirablement préparé à un régime populaire comme celui qui se fonde à ce moment. Le clergé français restera fidèle à son origine et à son devoir.

« Le Champ-de-Mars est situé sur la paroisse de Saint-Pierre du Gros-Caillou. Avant-hier, lundi, à deux heures, M. le curé reçut la visite de plusieurs ouvriers, députés par leurs compagnons. Ils lui demandèrent avec une politesse exquise s'il voulait bien venir répandre les bénédictions de l'Eglise sur l'arbre de la liberté qu'ils allaient planter au Champ-de-Mars. M. le curé, s'étant informé d'eux si l'autorité civile était prévenue de cette cérémonie, s'empressa d'adhérer à leur demande.

« Arrivé au Champ-de-Mars, M. le curé fut accueilli par des acclamations bien capables de toucher son cœur.

« On entendait partout les cris de : Vive monsieur le curé ! vive la religion catholique ! vivent les ministres du Christ !

« Une chaire venait d'être improvisée, M. le curé y monta aussitôt ; malgré la pluie qui tombait, toutes les têtes se découvrirent, un silence de recueillement s'établit parmi tous les ouvriers réunis, au nombre de trois ou quatre mille, autour du prêtre en habit de chœur.

« M. le curé développa les principes de la République chrétienne, et en déduisit les conséquences pour la circonstance actuelle. Son discours fut plusieurs fois interrompu par les cris universels : *Vive M. le curé! vive la religion!* auxquels prêtre et travailleurs ajoutaient ceux de : *Vive la République!* Nous avons pu conserver quelques mots de cette religieuse improvisation :

« Frères, pourquoi m'avez-vous demandé de venir au milieu de vous « bénir cet arbre de la liberté ? Ah ! c'est que par suite de cette éduca- « tion chrétienne que vous avez reçue, vous n'avez pas vu en moi un « homme ordinaire. Vous savez que, malgré mon indignité, je suis, « comme prêtre, le représentant de Dieu parmi les hommes. Il me sem- « ble donc voir, à cette heure, le ciel s'ouvrir sur nos têtes, et du haut « de son trône éternel, Dieu planter par mes mains, Dieu bénir par ma « bouche, l'arbre de la liberté. (*Vive M. le curé! vive la religion!*) Frères, « ce que Dieu a planté, les hommes ne peuvent pas l'abattre ; ce que « Dieu a béni, les hommes ne doivent jamais le profaner ! » (Acclamations.)

« M. le curé donna ensuite solennellement la bénédiction. Jamais assemblée chrétienne ne fut plus recueillie dans le temple.

« L'arbre dressé, M. le curé prit une seconde fois la parole. Des tor-

rents de pluie tombaient, un magnifique arc-en-ciel étalait ses couleurs sur les nuages. M. le curé termina par ces mots : « Cette pluie, c'est la « rosée céleste qui vient féconder et consolider l'arbre de la liberté. « Frères, jurons tous que jamais une seule goutte du sang des hommes « ne viendra souiller et flétrir les racines de cet arbre béni ! » Alors tous les bras se levèrent, toutes les bouches s'ouvrirent : *Nous le jurons ! Nous le jurons !*

« Après M. le curé, un élève de l'Ecole polytechnique, M. Noël, commissaire de police, et M. l'abbé Laroque, chapelain des Invalides, prononcèrent des discours qui furent accueillis par les mêmes acclamations.

« La cérémonie terminée, les ouvriers voulurent accompagner M. le curé en triomphe. Ils le placèrent au milieu d'une garde d'honneur ; huit drapeaux tricolores le précédaient ; tous les ouvriers marchaient à sa suite. On entra dans l'église de Saint-Pierre, M. le curé monta en chaire et adressa un troisième discours à cette foule immense et recueillie. On chanta le *Domine, salvam fac Rempublicam,* puis un *De profundis* pour les morts de Février, et cette foule se retira avec ordre, silence et gravité.

« M. le curé ne parle de cette cérémonie qu'avec un religieux attendrissement. Quel chrétien n'espérerait beaucoup d'une révolution qui commence sous de tels auspices ? Avec ce peuple, qui a de si bons et de si admirables instincts, répétons tous : *Vive la République !* et que ce cri sorte de nos cœurs.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Etude sur la législation de la Russie et de la France, en matière de religion, par M. de VALMY, ancien député [1].

La pensée générale de cette brochure est assez piquante : on examine s'il n'y a pas en Russie plus de liberté religieuse qu'en France. Assurément, le lecteur va d'abord s'écrier qu'on ne peut pas établir de comparaison entre le gouvernement de Sa Majesté autocratique et le régime d'un pays constitutionnel. Et néanmoins, s'il veut lire attentivement le parallélisme tracé par M. de Valmy, il sentira son incrédulité ébranlée : il ne sera pas saisi d'une sympathie violente pour la liberté russe, nous le croyons sans peine ; mais il se défiera du libéralisme hypocrite de nos lois, et c'est plus nécessaire qu'on ne l'imagine communément.

L'auteur, dans une première partie de son livre, expose les faits par où l'on peut apprécier le génie de la politique russe et son attitude vis-à-vis de la Pologne. Cette esquisse est rapide, mais les traits caractéristiques en sont empruntés à des pièces officielles, à des dépêches d'ambassadeurs, à des lois et à des décrets authentiques, et par conséquent il est facile d'arriver à une connaissance certaine et précise des événements et de leurs causes immédiates. Ainsi l'on voit que le schisme gréco-russe cherche, avant tout, le triomphe de son principe originel, qui est l'omnipotence de l'Etat en matière de religion ; qu'au nom de ce principe si cher à la philosophie du XVIIIe siècle, la Pologne fut délaissée par la France et l'Angleterre, et partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, et qu'enfin le catholicisme, autant que le droit vivant d'une nationalité, élève un mur de séparation que les ukases et les baïonnettes ne peuvent renverser. — Quant à la France, M. de Valmy fait remarquer avec raison que la suprématie de l'Etat en matière religieuse se trouve bien exclue par la Charte de 1830, qui proclame la liberté des cultes, mais qu'elle subsiste et se maintient au moyen des articles organiques,

[1] Paris, Dentu et Jacques Lecoffre. (Nous n'avons pas besoin de dire que ce bulletin était écrit avant la Révolution de Février. Au point de vue de l'ordre nouveau, il conserve toute son importance.)

et qu'en fait elle se produit dans tous les rapports du gouvernement avec l'Eglise.

Après avoir ainsi constaté, d'une façon sommaire, l'identité, ou du moins la ressemblance frappante des deux législations russe et française en matière de religion, M. de Valmy, dans une seconde partie, vérifie sa conclusion générale en l'appliquant aux principaux points par où l'Eglise et l'Etat se touchent dans les deux pays, c'est-à-dire aux relations des catholiques avec leur chef spirituel, aux ordres religieux, aux biens temporels de l'Eglise, à l'administration et à la juridiction ecclésiastiques, à l'enseignement, enfin à la propagation de la foi. Cet examen comparatif s'appuie sur le texte et sur l'esprit des ukases et de nos lois, et, quelque peine qu'on éprouve à le dire, il fait peu d'honneur au libéralisme de la France. M. de Valmy prévoit bien qu'une telle assertion semblera paradoxale par la raison que la Russie, étant le pays de l'absolutisme, ne peut avoir des lois plus généreuses que la France, qui est le pays de l'égalité, sinon de la liberté ; mais il répond que si, par le fait, l'Eglise catholique n'est pas aussi maltraitée chez nous qu'elle l'est ailleurs, il faut en remercier la force des choses et non le libéralisme des lois. Ce qui, selon nous, pourrait prouver la justesse de cette explication, c'est la nullité pratique où se trouve réduit le vote de l'ordre du jour motivé du 3 mai ; la rancune d'un homme a pu l'obtenir, mais l'indifférence du pays le rend inappliqué, et peut-être inapplicable. Ainsi l'action de la presse, le vague esprit de liberté qui pénètre, malgré tout, dans les esprits, l'égalité appliquée, la pratique du régime constitutionnel, toutes ces causes font que l'opinion est plus libérale et que nous valons mieux que nos lois.

Mais cette remarque, en confirmant sur un point particulier l'opinion de M. de Valmy, l'atténue et l'affaiblit sur un autre point plus considérable, car enfin les lois constitutives d'un peuple dominent ses lois non-constitutives, et par conséquent le code qui régit une matière spéciale doit être interprété non pas tant selon la lettre même de ses articles que selon l'esprit de la loi fondamentale. Par exemple, un ukase, de teneur assez libérale, mais d'application parfaitement arbitraire et variable, est bien plus à redouter qu'une disposition liberticide contre laquelle un recours permanent reste ouvert dans la Charte, et que vous pouvez frapper d'impuissance au nom même de la légalité la plus incontestée et la plus inviolable. Pour échapper au despotisme, dans le premier cas, il faut une révolution ; dans le second, il ne faut que du temps. Ce n'est que sous le bénéfice de cette réserve que nous consentirions à dire, avec M. de Valmy, qu'il y a moins de liberté religieuse en France qu'en Russie.

Au reste, ceci ne détruit ni le parallélisme établi par l'auteur, ni la conséquence pratique qu'il en tire. Toutefois, quant au parallélisme, une erreur s'est glissée dans la rédaction de M. de Valmy (page 81) : l'art. 31 des organiques, qui déclare les desservants et vicaires révocables par les évêques, est appliqué dans toute son extension ; nous ne croyons pas qu'il existe, ni même qu'il puisse exister de circulaire ministérielle réglant que l'ordonnance épiscopale de déposition ne sera exécutée qu'après approbation, par ordonnance royale. Une preuve péremptoire que l'on en peut donner, c'est que les vicaires et desservants étant, dans l'ordre actuel des choses, canoniquement amovibles, il n'y a pas lieu, pour les transférer, à ordonnance épiscopale de déposition, ni par conséquent à une approbation par ordonnance ministérielle. Peut-être M. de Valmy aura-t-il voulu parler des curés proprement dits, lesquels jouissent, en effet, du privilége d'une inamovibilité canonique, appuyée par ce qu'on nomme inamovibilité civile ; mais alors leur état n'est aujourd'hui que ce qu'il était sous l'Empire et sous la Restauration, et les circulaires postérieures à 1830 n'ont fait que reproduire des circulaires antérieures. Cette complicité ne justifie pas les coupables ; mais nous devons la constater du moins : à chacun selon ses œuvres. Quant à la conclusion pratique, nous y souscrivons de tout cœur ; il n'est que trop vrai, nous avons encore beaucoup à faire pour doter l'Eglise de France de toute la liberté dont elle a besoin. C'est une déplorable erreur de nos légistes, et même de nos législateurs, de croire que tout empiétement sur les droits de l'Eglise est justifié par ces maximes, que la puissance publique se suffit à elle-même, qu'elle n'est rien si elle n'est tout, et que l'Eglise doit être dans l'Etat ? Il est bien clair, en effet, que la puissance publique, en réglant les intérêts matériels, ne règle pas toujours bien les consciences ; qu'elle peut accomplir beaucoup de choses, sans que pourtant il faille lui conférer encore la domination des âmes et la direction des intérêts spirituels, et qu'enfin l'Eglise est dans le cœur des catholiques, où le glaive de Dioclétien n'a pu la vaincre, et où elle brave en paix la tyrannie. Il y aurait bien des réponses encore à faire à M. Dupin et à son gallicanisme décrépi ; mais y a-t-il rien de plus misérable que les gens qui ont de l'esprit et qui ne s'en servent pas ?

Etudes sur Montaigne, par M. Etienne CATALAN [1].

Dans ce livre M. Catalan s'est proposé deux choses qui, au premier

[1] Paris, Mellier frères, librairie religieuse, place Saint-André-des-Arts, 17. — Lyon, Guyot père et fils, libraires, grande rue Mercière, 39.

aspect, paraissent au moins singulières, sinon téméraires. D'abord, il a voulu établir, contre l'opinion commune, que Montaigne n'est pas au fond cet impitoyable et perpétuel *douteur*, cet aïeul séduisant du scepticisme moderne, dont Bayle, Fontenelle et Voltaire se firent les héritiers. En second lieu, le but de l'auteur a été de *populariser la philosophie de Montaigne*, de l'offrir au public, sous formes d'axiomes et de pensées détachées, en recueillant les éléments vrais qui la constituent, et en la rédigeant en français moderne.

Sur le premier point, quoi qu'en disent les apparences extérieures, il se pourrait bien que M. Catalan eût raison contre presque tout le monde, contre tous les préjugés de ce temps-ci. S'il ne faut pas juger généralement l'homme intérieur par les livres qu'il écrit, cela est surtout vrai de Montaigne et du siècle où il écrivit. Montaigne, comme l'a dit M. Sainte-Beuve avec une spirituelle justesse, *était amoureux d'écrire*. Il venait en ce temps de renaissance littéraire et d'idolâtrie de l'antiquité classique, dans lequel le goût de l'érudition emportait les plus ingénieux écrivains, les esprits les plus originaux. La plus grande part du livre de Montaigne consiste en citations, en histoires, en pensées, qui ne lui appartiennent point en propre. C'est la substance des poëtes et des philosophes anciens. Il y a bien sans doute dans Montaigne l'orgueil de la raison humaine, l'indépendante spontanéité du penseur ; mais ce côté individuel et inimitable de Montaigne disparaît le plus souvent sous un amoncèlement de citations et d'emprunts qui ne font que s'accroître à mesure que lui-même multiplie les éditions de son livre.

De là il arrive que les pensées épicuriennes, sceptiques, hardies, qui ne frappent et ne déplaisent point dans les auteurs latins ou grecs, semblent faire une impression fâcheuse lorsqu'on les trouve réunies, condensées dans les chapitres capricieux ou systématiques de Montaigne ; mais ces caprices mêmes, cette fantaisie qui fait montre de tout, ôtent beaucoup de leur gravité à ces divertissantes saillies d'esprit-fort. Il ne faut pas les prendre trop au sérieux.

Montaigne, d'ailleurs, vivait en un siècle fort différent du nôtre. Aujourd'hui, si nous restons encore chrétiens par l'esprit, nous ne le sommes plus guère par la conscience, à la différence du XVIe siècle, où ceux-là même qui faisaient des efforts vaniteux pour cesser d'être chrétiens d'esprit demeuraient, malgré eux, chrétiens de conscience. Ce fut le cas de Montaigne. S'il hasardait, par sauts et par bonds, quelques hardiesses de rationalisme presque aussi irréfléchies qu'irrégulières, il n'en était pas moins au fond de l'âme un honnête et sincère catholique.

Comment expliquer autrement cet acte capital et professionnel de la vie de Montaigne, sur lequel M. Catalan a raison d'insister avec force ?

Arrêté et menacé par un parti de huguenots, au plus fort et au plus ardent des guerres de religion, Montaigne, le philosophe des *Essais*, déclare hautement et noblement, à ses périls et risques, *qu'il est royaliste et catholique*. Une telle confession, et à un tel moment, vaut plus que toutes les dissertations du monde.

Qu'est-il besoin encore de citer avec M. Catalan la fin chrétienne, la fin pieuse de Montaigne, et de dire que Grégoire XIII le fit citoyen romain et rendit hommage à son orthodoxie ?

La question réduite à ces termes, je comprends que M. Catalan soit sévère à ceux qui furent sévères à Montaigne, et qu'il le défende surtout contre les âpretés de Pascal, d'Arnauld, de Nicole et de tous les jansénistes.

Bien que le cardinal du Perron ait dit que *le livre des Essais doit être le bréviaire des honnêtes gens*, il ne faudrait pas pourtant prendre cela à la lettre, et nier qu'il y eût aucune sorte de danger dans la lecture des *Essais* pour les esprits mal avertis et mal préparés. Je sais tout ce que les plus grands écrivains, La Bruyère, La Rochefoucauld, Montesquieu, Vauvenargues, Rousseau, Pascal lui-même, et tant d'autres, ont emprunté sans façon et sans scrupule à Montaigne. Mais c'est peut-être une raison de plus pour ne point dissimuler que la légèreté de l'incrédulité moderne peut aisément trouver des armes, moins solides, il est vrai, que factices, dans un livre attrayant et désordonné qui a le tort, si souvent imité depuis, de réduire trop complaisamment, et avec une forfanterie gasconne, l'homme à ses propres forces, de tenir la sagesse humaine trop à l'écart de la sagesse divine, et les instincts naturels de notre raison bornée trop à distance des révélations de Dieu.

Il n'en faut pas moins savoir gré à M. Catalan d'avoir cherché et analysé la valeur véritable de Montaigne, à travers les principaux critiques qui l'ont jugé ou loué. La Dixmerie, Pesselier, le comte Vernier, sont invoqués par l'auteur à l'aide de sa propre pensée. Il demande des lumières jusqu'à ce concours célèbre pour l'éloge académique de Montaigne, où se présentèrent à la fois, en 1812, MM. Biot, Jay et Villemain. M. Villemain fut vainqueur, M. Jay obtint *l'accessit*, et M. Biot une mention honorable. De ce dernier, je remarque un mot heureux et vrai : « Montaigne commence partout et ne finit nulle part. »

Les consciencieux efforts de M. Catalan ont-ils eu le même succès dans la seconde partie de sa tâche ? Je n'oserais le dire absolument. Je distinguerais.

J'avouerais complétement la pureté, l'utilité du but poursuivi par l'auteur.

C'est, en effet, une intention fort louable que de dégager des orne-

ments faux ou extérieurs qui l'étouffent la philosophie que M. Catalan nomme la *philosophie proprement dite de Montaigne*. C'est encore un mérite incontestable (j'emprunte à peu près ici les propres paroles de M. Catalan lui-même) que d'analyser cette *philosophie morale et pratique*, de la recomposer en un ensemble méthodique et homogène, de l'interpréter quelquefois, de la développer assez souvent, de la résumer presque toujours, et d'en offrir, avec un enchaînement logique, les principes fondamentaux, mis en quelque sorte à la portée de tout le monde, sous forme d'axiomes et de pensées détachées, dans notre langue du XIXe siècle.

Je ne saurais assez le répéter : un tel travail est pleinement méritoire ; il suppose des études fortes, longues, patientes, éclairées, qu'il convient de louer sans restriction. Il met au service de la vérité chrétienne ce que tant d'adversaires étourdis du Christianisme lui jettent par méprise comme une continuelle objection. Ce que M. Catalan a voulu faire et a fait, ne pouvait être entrepris que par un homme instruit, un homme religieux et un homme de bien. Grâces donc et louanges lui en soient rendues !

Cependant, tout en convenant que la langue même de Montaigne est un obstacle insurmontable à ce que son livre soit jamais *populaire*, dans le sens universel de ce mot ; tout en regrettant que tout le monde, dans toutes les classes, dans toutes les conditions, ne puisse pas lire les *Essais* dans l'original, et faire son profit de Montaigne, de ce qu'il y a de bon et de sain dans Montaigne, tel que M. Catalan le voit et l'estime fort bien ; nous sommes trop amoureux de style, nous l'avouons ingénument, pour être d'avis de cette transformation littéraire de l'auteur des *Essais*. Ce qu'a fait M. Catalan, c'est une traduction, et plus et pis qu'une traduction. C'est du français piquant et vieux du XVIe siècle arrangé en français du XIXe siècle ; c'est Montaigne dépaysé, dénaturé ; ce n'est plus du Montaigne. La couleur, la grâce, le parfum ont disparu. Quel que soit le mérite réel de M. Catalan, il n'est pas possible de le ranger, en cette occasion, parmi ceux dont Montaigne disait : « Ceux qui rencontreront mon air. »

Je ne suis pas même de l'avis de Voltaire, qui, désespérant de pouvoir imiter jamais l'inimitable, disait : « Ce n'est pas tant le langage de Montaigne, c'est son imagination qu'il faut regretter. » L'imagination et le langage de Montaigne se tiennent et ne font qu'un. Si vous les séparez, vous les tuez tous deux. Je crains fort que les hommes de goût ne continuent, ne s'obstinent à lire Montaigne dans son style original, et que le labeur de M. Catalan ne demeure stérile.

M. Catalan ne doit pas croire davantage aux paroles de Montaigne,

qui, dit-on, *faisait bon marché de son style.* Quand Montaigne disait : « J'écris à peu d'hommes et à peu d'années, » ce n'était pas seulement modestie, c'était coquetterie d'auteur. P. L.

Le Livre du Pauvre, par A. Egron[1].

Ce petit livre est le livre d'un homme de bien, qui, après avoir honorablement vécu dans le travail, consacre les loisirs d'une saine vieillesse à adresser de bons conseils à ceux qui travaillent et qui souffrent. Il les aide de ses aumônes comme de sa plume, et ce qu'il écrit est encore une bonne action. Ce n'est point le premier pas de M. Egron dans cette vertueuse carrière. En 1844, l'Académie Française couronnait *le Livre de l'Ouvrier*, dans lequel M. Egron, appuyé sur la miséricorde de son cœur et la sincérité de son expérience, donnait les plus utiles, les plus pures leçons aux hommes qu'il connaît, parce qu'il a vécu avec eux, et dont il apprécie les vertus, les besoins et les misères, pour les avoir longtemps vues de près.

En un moment où tant de passions, de rêves intéressés, de spéculations ambitieuses, d'utopies périlleuses, cherchent à exalter l'esprit des classes inférieures, en leur montrant les chimères d'une égalité impossible et les pures fantaisies d'un âge d'or, rien ne pouvait être plus digne d'éloges que la bonté sincère d'un vieillard bienfaisant, disant doucement, mais loyalement, toute la vérité aux ouvriers de nos villes et de nos ateliers. M. Egron n'est pas de ceux qui risquent avec une cruauté folle d'enlever aux ouvriers le bonheur légitime qu'ils ont ou qu'ils peuvent avoir, en leur promettant un bonheur fantastique qu'ils n'auront jamais. Il leur montre leurs plaies, leurs défauts, leurs torts, leurs devoirs ; mais il rend hommage à leurs vertus, à leurs cœurs, à leur dévouement. Il ne les trompe point par des images fallacieuses, il ne les égare point par de mensongères promesses, il ne les enivre point de séductions impraticables : il les aime, il les sert, il les console, il les encourage, il les mène au bien et à l'aisance par l'utile direction d'une piété compatissante.

Le Livre du Pauvre est comme une continuation du *Livre de l'Ouvrier.* Le même éloge convient à tous deux. M. Egron ne s'ingénie pas à prouver que la pauvreté ne doit plus être sur la terre. Il sait trop bien que ceux-là se trompent, qui annoncent fastueusement et théoriquement aux

[1] 1 vol. in-18 anglais. Paris, à la librairie des livres liturgiques illustrés, rue de Vaugirard, 36.

pauvres qu'il ne doit plus y avoir de pauvres. Mais acceptant, avec la résignation du bon sens et du Christianisme, les tristes nécessités, les pénibles épreuves de cette vie, il s'étudie du moins à les adoucir, à les diminuer, à les ennoblir.

M. Egron présente des considérations simples et justes sur la conditions du pauvre en général. Puis il l'examine au point de vue chrétien, au point de vue moral et philosophique, au point de vue politique. Il sait les vices et les vertus du pauvre comme du riche, et il ne flatte ni l'un ni l'autre. S'il préfère la charité chrétienne, il n'exclut pas la bienfaisance publique. Dans ce double mode de faire du bien, il ne choisit pas : il l'accepte, il le loue, de quelque part et de quelque sentiment qu'il vienne.

Les pieux avis, les recommandations salutaires aux pauvres ne manquent point dans le livre de M. Egron. Il ne leur dissimule ni leurs fautes ni leurs vices ; mais il les aime ; il leur enseigne la bonne voie, il les met en garde contre leurs imprévoyances, leur inconduite, leur paresse, leur envie ; il secourt, il guérit leurs âmes encore plus que leurs corps ; il leur nomme leurs principaux bienfaiteurs ; il leur montre les nombreux établissements fondés en faveur de la pauvreté ; il leur indique les livres d'hygiène favorables à leur santé physique, les bons livres utiles à leur instruction et à leur santé morale. Partout il offre à leur intelligence un aliment pur et sain, à leur amélioration une route chrétienne, à leurs souffrances un cœur tendre et dévoué. On a le droit de conseiller les hommes quand on leur a prouvé d'avance qu'on s'inquiète de leur bonheur.

Rien de plus efficace, à notre avis, sur les classes laborieuses que les livres courts, simples, naturels, tels que les comprend M. Egron.

Ce genre d'intérêt et d'utilité réelle ne fait pas beaucoup de bruit d'ordinaire, mais il porte ses fruits.

M. Egron nous promet prochainement ses *Souvenirs d'un Imprimeur*. Quand on a vécu comme lui sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration ; quand on a pris sa part dans les agitations de nos époques les plus dramatiques et les plus troublées, une telle publication a de quoi piquer la curiosité. On ne se fait pas encore l'idée de ce que furent la presse et la destinée d'un imprimeur sous des régimes dont nos historiens complaisants ne touchent que l'éclat extérieur. Il y avait bien des misères au dedans de ces gloires républicaines ou impériales, bien des servitudes sous ces libertés populaires ou militaires.

M. Egron fut en relation avec de grandes célébrités, littéraires ou autres. Il imprimait leurs livres quand cela lui était permis ; il connut M. Bellart à l'époque du procès de Moreau et de la belle défense de

Mlle de Cicé ; il vécut avec *la Quotidienne* et M. Michaud ; il achetait les ouvrages de M. de Pradt ; il vit M. de Chateaubriand au moment du fameux pamphlet contre Napoléon. Aux premiers temps de la Restauration, il publiait une brochure de M. de Salvandy, laquelle devint l'origine de la fortune politique du ministre. En ces temps divers, M. Egron fut inquiété par la police impériale et même par les alliés. Il fut près d'aller loger au Temple. Les inquiétudes, les traverses, les petites persécutions ne lui manquèrent pas. Sa vie anecdotique d'imprimeur doit être un chapitre instructif de l'histoire de la liberté de la presse en France depuis la premiere Révolution. Mêlée aux événements et aux hommes, l'existence de M. Egron, si modeste qu'elle ait pu être, devient importante et intéressante.

L'honnête loyauté de l'auteur doublera le prix de ces révélations. On n'entendra que la vérité, et la vérité prudente, sortir de la bouche de celui qui a dédié *le Livre du Pauvre* aux pauvres eux-mêmes, avec cette dédicace touchante, que nous aimons à citer pour faire juger du style et des sentiments de l'auteur : « Un auteur ambitionne la gloire et l'honneur de dédier son ouvrage aux rois ; et si cette faveur lui est accordée, il est heureux et fier. Il se promet l'appui du prince dont il reçoit souvent un témoignage éclatant de munificence. Lorsque je vous offre ce volume, lorsque, dans ma pauvreté, je vous donne à peine le verre d'eau de l'Evangile, j'ai plus d'ambition, j'ai de plus hautes espérances que tous les écrivains honorés d'un regard et de la faveur des grands. Je compte sur vos prières, et je regarde le ciel. » P. L.

Les Femmes de la Bible, par M. l'abbé Darboy, ancien professeur de théologie, aumônier du Lycée Descartes[1].

Il ne faut pas croire que l'esprit sérieux de M. l'abbé Darboy, en publiant *les Femmes de la Bible* dans une belle édition de luxe, avec des portraits de fantaisie, ait voulu seulement faire un livre d'étrennes de bon goût, un cadeau choisi de jour de l'an, à l'instar des *Femmes de lord Byron* ou des *Femmes de Walter Scott*. M. Darboy a voulu plus et mieux. Il a pensé qu'il était utile de populariser parmi les familles chrétiennes les plus belles choses de la Bible sous la forme la plus attrayante. Cette pensée conçue avec bonheur, il l'a exécutée avec distinction.

Il est aisé de comprendre que, en parlant des femmes bibliques, d'Ève,

[1] Grand in-8° illustré. Paris, L. Delloye, éditeur, à la librairie de Garnier frères, rue Richelieu, 10 *ter*.

notre mère commune, jusqu'à l'*implacable* Athalie, M. Darboy a rencontré sur son chemin toutes les plus belles histoires des lettres saintes : Abraham, Jacob, Joseph, Tobie, Moïse, la fille de Jephté, Judith, Esther, les Machabées, Ruth, etc., etc. Dans ce grand nombre de poétiques narrations de l'Ancien-Testament, que de choses grandes ou pathétiques, graves ou touchantes, majestueuses ou suaves! Mais aussi, dans cette admirable poésie primitive, quelle infinie variété de couleurs et de tons! quelle adorable union de simplicité et de souplesse, de terreur et de grâce, de divine philosophie et de naturel!

M. Darboy n'a éludé aucune des difficultés, je devrais dire aucune des beautés de son sujet.

Des hauteurs de la théologie il descend à la douceur de l'idylle, des chants de triomphe il passe aux plaintes de l'élégie. A propos d'*Ève*, il raconte la création ; à propos d'*Agar*, il peint les patriarches et le désert. La sublime mission mosaïque est naturellement amenée par *la fille de Pharaon*. *La femme de Putiphar* recommence cette magnifique histoire de Joseph qu'on ne se lasse jamais de recommencer. Le récit de *la chaste Suzanne* et de la belle *Judith* est abordé avec cette pudeur des termes et cette pureté ferme de langage qui peuvent se risquer aux sujets les plus délicats.

Nous en avons dit assez pour faire juger combien il y avait de difficultés à vaincre, de susceptibilités à ménager, de périls à éviter. Nous ne voudrions pas flatter M. Darboy en affirmant qu'il a rempli avec une habileté égale toutes les parties d'une tâche si diverse ; mais nous pouvons dire sincèrement que dans chacune d'elles il a laissé des traces de son esprit et de son goût.

M. Darboy est au nombre de ces jeunes prêtres, espoir du sanctuaire, sur qui repose l'avenir de la science et de l'autorité religieuses. Il s'est adonné de bonne heure à l'enseignement des sublimités théologiques, et cet enseignement, ces études sévères ont donné à son intelligence un tour sérieux qui la dispose surtout aux contemplations philosophiques. Il est remarquable cependant que ces préoccupations austères n'ont pas terni ce qu'il y a d'élégant et d'ingénieux dans son style et dans sa pensée.

Mais les habitudes graves de ses travaux le portent de prédilection vers la science souveraine, vers la théologie et vers les autres sciences qui s'y rapportent accessoirement. Son talent et sa pénétration seront parfaitement à leur place dans cette nouvelle et importante biographie du saint et illustre Thomas Becket, laquelle se prépare, si nous sommes bien informés, sous l'inspiration de M. l'archevêque de Paris, et à l'aide des nouveaux documents retrouvés et publiés en Angleterre.

D'ailleurs, M. l'abbé Darboy était déjà connu très-favorablement dans le monde théologique et littéraire par sa traduction des œuvres de saint Denys l'Aréopagite. Outre toutes les qualités d'intelligence et de style dont le traducteur avait fait preuve en reproduisant dans un langage précis, ferme et pur, les idées élevées du père de la théologie mystique, M. Darboy avait donné plus spécialement sa mesure dans une introduction remarquable. Il avait discuté avec autorité, avec force, deux points capitaux : 1° l'authenticité des œuvres de saint Denys ; 2° l'influence de ces ouvrages sur les écoles théologiques ; et la presse religieuse avait rendu une justice unanime au mérite de l'auteur.

On peut craindre que M. Darboy n'ait pas entièrement détruit les fortes objections que la critique des trois derniers siècles a présentées contre l'authenticité des livres de l'Aréopagite ; mais il n'est pas permis de méconnaître les ressources de polémique que le traducteur a développées dans cette controverse qu'il était déjà honorable de réveiller.

Il est encore moins permis de contester l'érudition saine que montrait M. l'abbé Darboy, en suivant, en démontrant, dans la seconde partie de son introduction, l'influence décisive que l'Aréopagite a eue sur toute la philosophie et la théologie du moyen-âge, sur les mystiques en particulier, et jusque sur saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure et Gerson.

Quand les livres traduits par M. Darboy ne sortiraient pas de la main d'un contemporain des apôtres, d'un disciple de saint Paul, d'un correspondant de saint Jean l'Evangéliste, de l'un des magistrats de l'Aréopage, M. Darboy n'aurait pas moins rendu un vrai service à la haute théologie en rappelant l'attention sur un monument religieux d'une grande portée, non-seulement en lui-même et par ses qualités propres, mais par le rôle insigne qu'il a joué dans les conciles, dans la science du moyen-âge, dans le renouvellement des études.

La science, l'esprit, l'habitude d'écrire ont été dans tous les temps le domaine naturel des hommes du sanctuaire ; ils sont devenus plus que jamais nécessaires aux destinées du clergé moderne. Et nous sommes heureux de compter M. Darboy au nombre de ceux qui doivent dignement figurer dans le mouvement de rénovation imprimé de nos jours aux études de philosophie religieuse. P. L.

L'Irlande en 1846 *et* 1847, *voyage* par M. Ed. Déchy [1].

Ce titre, et surtout le sous-titre : *Misères inqualifiables*, *mœurs*,

[1] 1 vol in-8. Au comptoir des Imprimeurs-Unis.

caractère, qualités, défauts des Irlandais, etc., promettent tant d'intérêt, qu'on ouvrira le livre avec empressement. La curiosité sera malheureusement un peu déçue; on y trouvera beaucoup moins qu'on ne l'espérait. L'auteur, qui, par ses fonctions (il est officier de gendarmerie), ne s'applique pas d'ordinaire aux études littéraires, eût dû faire remanier son style, réellement trop négligé ; ses notes, sans ordre, dénoncent une incapacité à rendre ses impressions, qui se trahit par des exclamations telles que celles-ci : *Quel enivrement ! quelles douleurs !* etc. Au lieu d'exprimer ce qu'il sent, il indique par des réflexions qu'il y a quelque chose à sentir. Puis on trouve des phrases d'une indiscipline aussi par trop abandonnée. Qui peut comprendre la fin de son chapitre sur O'Connell: « Sa puissante organisation s'est décomposée, chaque principe retourne « aux sources dont il émane, son âme à Dieu, son cœur à Rome, reporte « au foyer de la religion la chaleur qui l'a fait battre, et ses restes mor- « tels aux Irlandais, à l'humanité tout entière, à laquelle ils comman- « deront le respect jusqu'aux siècles les plus reculés. » — Il y a bon nombre de passages de cette force. Ce n'est pourtant point un livre à dédaigner; le sujet est trop grand, trop saisissant, pour ne pas se soutenir seul et impressionner vivement.

La première partie est consacrée à des récits de voyage ; quoique l'on puisse reprocher à M. Déchy de s'être montré personnel, la narration est amusante et variée, les détails sur Londres et quelques autres villes font entrer assez avant dans les mœurs anglaises. Mais on ne s'arrête pas en Angleterre, on court en Irlande, on débarque à Dublin, et dès la descente du bateau on se voit entouré de mendiants presque nus, hâves, en nombre immense, se succédant dans chaque rue, à chaque pas ; on est arrivé en Irlande, sur la terre classique de la misère. On sort dans la campagne, on rencontre une hutte basse dont le toit affaissé touche à terre de trois côtés; on entre par une ouverture, non une porte ; un paquet enveloppé de haillons gît sur la terre nue, on le pousse du pied, il remue : c'est un être humain, on l'interroge : il est le dernier de huit personnes mortes de faim, et il meurt là, résigné, morne, oublié.

On continue, on espère qu'on a trouvé du premier coup, par hasard, la misère à son degré extrême, que c'est l'exception. Non, l'exception ici, c'est la règle; toutes les cabanes, tous les êtres se ressemblent ; partout la ruine, la mort, la désolation. En Irlande, l'hiver dernier, on a vu s'accumuler les excès, les affreuses rigueurs des villes affamées, des animaux immondes dévorés avec avidité, des corps déterrés par les chiens, des charriots allant de porte en porte prendre les cadavres, des mères repoussant de leur sein les enfants nouveau-nés, et les abandonnant. C'était une Jérusalem assiégée.

Et au milieu de cette destruction, de cette misère qui réduit l'homme à l'abrutissement, au plus imbécile hébêtement, un respect profond de la propriété, des bœufs paissant par troupes dans les prairies vertes, auprès desquels passe sans y toucher un peuple rongé par la faim. L'auteur en a été frappé ; lui qui a écrit son livre sans vues et sans esprit de parti, a deviné la vérité : il a vu que ce sont les prêtres qui ont donné cette vertu au peuple épuisé. Ils lui avaient appris la force dans la lutte, ils lui ont enseigné dans la misère la résignation et l'espérance. Un tel peuple n'est pas perdu, une telle foi présage un bon avenir, elle est la preuve d'une grande force.

Il est regrettable que le voyageur ait été si sobre de tels tableaux. Au lieu de raconter la chasse aux renards, de s'arrêter à la cuisine, au caractère du gentleman, aux descriptions les plus minutieuses de l'équipement des troupes, de m'apprendre que les soldats portent un shako à la russe et une bande blanche au pantalon, que n'a-t-il rempli ses pages de ces tableaux de mort dont la vue remue le cœur ? Dans un sujet aussi triste, il fallait ne représenter que des choses tristes ; il a voulu varier pour faire un livre, et c'est ce qui gâte son livre ; la grande qualité devait être une déplorable unité. De même, en parcourant l'Irlande désolée, il n'a pas aperçu la vraie cause de cette situation affreuse : il n'a vu que les causes secondes, le prix élevé des fermages, les sous-tenants, les middlemen, le droit d'aînesse, etc. Non, la cause réelle, elle est connue, et le monde entier aujourd'hui la proclame : c'est l'esclavage. Donnez la liberté, et toutes ces petites causes vont disparaître ; la liberté, et l'Irlande va se relever, travailler, se nourrir et agir !

Malgré ces défauts, et quoi qu'il soit inférieur à l'ouvrage de M. Gust. de Beaumont, l'*Irlande en* 1847 est un livre généreux. Quand il s'agit de peindre la misère d'une nation, il ne faut pas faire attention à la forme, à l'habileté de l'auteur ; pour réveiller les cœurs endormis, tous les mots sont bons, tout le monde a droit de parler. E. L.

Histoire universelle de l'Église, par Jean Alzog, traduite de l'Allemand, par M. l'abbé Goschler et par M. Audley [1].

Le troisième et dernier volume de cette traduction a paru. Pour l'importance intrinsèque de ce livre, pour le mérite des traducteurs, pour la consciencieuse portée de leur travail, il nous suffira de nous référer à ce que nous avons déjà dit des deux précédents volumes.

[1] Paris, Waille, libraire-éditeur, rue Cassette, 8 et 9.

Maintenant surtout que l'ouvrage entier est sous les yeux des lecteurs français, ils peuvent comprendre définitivement s'il est possible de renfermer plus de vraie science sous une moindre étendue. Pour abréger, pour résumer ainsi toute l'histoire de l'Eglise, il faut non-seulement savoir beaucoup ; il faut encore être doué, à un haut degré, du talent d'analyse.

Nous n'avons pas besoin de rappeler quelles ressources d'étude et d'instruction solides les membres du clergé, aussi bien que les hommes du monde, peuvent trouver facilement dans la soigneuse indication de toutes les sources historiques et théologiques.

Nous ne redirons pas non plus que l'ouvrage entier est conçu avec cette judicieuse distribution des parties qui facilite les recherches et dirige l'esprit ; qu'il est écrit avec cette sobriété pleine de choses qui n'exclut ni l'élégante précision, ni la propriété d'une expression toujours forte et claire ; qu'il est composé avec ce haut esprit de tolérance qui convient à notre siècle et qui éclaire les consciences les plus rebelles ; et qu'enfin il est tout-à-fait au niveau de la science de notre âge, puisqu'il est le fruit solide de l'un des plus savants professeurs d'histoire ecclésiastique de la savante Allemagne.

Il n'est pas moins inutile de répéter que l'on trouvera dans la substance serrée de ces trois volumes bien plus d'aperçus neufs, bien plus de connaissances mûries, bien plus de vues supérieures, bien plus de pensées fécondes que dans la plupart de nos longues et diffuses histoires ecclésiastiques.

Mais il est utile de remarquer, sur ce troisième volume, qu'il contient l'histoire et la situation de l'Eglise jusqu'aux jours les plus rapprochés de nous, et dans toutes les parties du monde : les tribulations catholiques pendant et depuis la Révolution ; les missions du Catholicisme dans tout l'univers connu ; les épreuves contemporaines de Pie VI et de Pie VII ; les églises du Nouveau-Monde et de l'Orient ; le catholicisme en Irlande, en Angleterre, en Pologne, en Espagne, comme en Allemagne et en France, toutes les principales agitations ou controverses des temps modernes ; le jansénisme, le gallicanisme, la constitution civile du clergé ; rien n'est omis ; tout est traité brièvement, mais substantiellement. En un mot, rien ne manque de tout ce qui peut donner une idée suffisante et nette de la situation passée et présente, et du grand avenir de la religion chrétienne en Europe et hors de l'Europe.

C'est assez dire que ce qui a rapport à la réforme protestante est traité de main de maître dans le dernier volume. Personne, en effet, indépendamment de tout talent personnel, n'était mieux placé que M. Alzog pour tracer au vif les éléments si variés, si humains, du pro-

testantisme. Le docteur allemand était aux sources mêmes d'un pareil sujet. Aussi est-il difficile de dire à la fois plus de choses des doctrines et des hommes de la Réforme, et de les dire avec une mesure plus parfaite ; d'unir plus heureusement les détails biographiques aux observations théoriques et dogmatiques ; de mélanger avec plus de réserve l'exposition des faits et la controverse des idées. L'Allemagne fut, comme elle est encore aujourd'hui, la capitale du protestantisme. Qui, hors de l'Allemagne, pouvait donc parler plus compétemment de Luther, de Mélanchton, de Zwingle, d'OEcolampade, de Hutten, de Sickingen, de Bucer, de Capito, de Carlstadt, de Farel, de Calvin, de Viret, de Bèze, d'Eck, de Contarini, et de tant d'autres hommes, docteurs, princes ou soldats qui mêlèrent leurs passions et leurs intérêts à la question de la Réforme ?

A lire tant de luttes, tant d'excès, tant de guerres, tant de violences, tant de divergences subites, tant de contradictions manifestes, tant de symboles variables, tant de témérités à briser la loi de l'autorité théologique, pour lui substituer en vain une autorité nouvelle, individuelle et précaire, on ne peut s'empêcher d'espérer que nous marchons vers des temps prochains où les consciences et les esprits s'accorderont dans la vérité.

Et rien ne peut mieux hâter ce grand événement si désirable que la publication de ces livres forts et mesurés, tels que celui dont nous félicitons MM. Goschler et Audley d'avoir doté la France. P. L.

Mes vacances en Italie, par M. l'abbé Moreau, ancien vicaire de Notre-Dame, curé de Saint-Médard, à Paris, deuxième édition [1].

Voici un livre qui a su réunir le plaisir à l'instruction; un livre où l'on trouve tout à la fois de ces descriptions animées, de ces tableaux rapides, pleins de verve et de naturel; de ces récits, également simples et attachants, dont nous semblons avoir un peu perdu l'habitude et le secret; enfin, de ces impressions vives et franches, prises sur le fait et sur les lieux. L'auteur, le peintre, si l'on veut, a vu en Italie, à Rome surtout, à peu près tout ce que va voir, admirer, l'observateur chrétien; tout ce que possèdent, tout ce qu'offrent de grand, d'intéressant, la riche, la belle Italie, la ville deux fois immortelle; Rome et l'Italie, telles que le Catholicisme les a faites. Il a tout visité, tout observé sans esprit de parti; et puis il a dit, il a peint les per-

[1] 1 vol. in-12. Chez Sagnier et Bray.

sonnes et les choses comme il les voyait, comme il les sentait, et cela sur les lieux mêmes, à mesure qu'il avançait, qu'il observait, selon qu'il était impressionné. C'est à s'y méprendre du moins, tant les couleurs sont vives et naturelles, tant la ressemblance est frappante! Ce sont de simples esquisses, si l'on veut; mais les traits sont si bien choisis, si bien accusés, qu'il serait difficile de décider si un dessin plus détaillé, plus fini, en dirait davantage. Nous trouverions même à ces ébauches une sorte d'avantage sur des peintures plus achevées. C'est que ces vues d'ensemble, ne présentant que les grandes lignes, les traits essentiels, se gravent mieux dans l'esprit, qui ne se trouve pas surchargé de ces détails, qu'il lui est d'ailleurs facile de suppléer s'il veut achever le tableau. On parcourt donc avec un intérêt toujours varié et toujours croissant cette galerie charmante, qui ne renferme pas moins de quarante à cinquante tableaux, tous différents, et qui tous pourtant ont un air de famille, se ressemblent par un côté, par ce qu'ils ont de naturel et de saisissant, par ce ne je ne sais quoi qui vaudrait mieux que l'art, s'il n'en était pas le secret le plus délicat. Voilà pour l'agrément.

Voici la part de l'instruction. Nous ne parlons pas des réflexions pleines de justesse et d'à-propos qui se mêlent au récit sans l'interrompre; de ces considérations plus étendues que l'on aime à trouver à la fin de certains chapitres, comme celui de Pompéii et d'Herculanum. Nous ferons seulement observer qu'il n'y a pas pour ainsi dire une page où l'on ne relève quelque erreur, où l'on ne redresse quelque préjugé. Que de livres, que d'ouvrages même, n'a-t-on pas écrits sur ou plutôt contre Rome et l'Italie! Livres et ouvrages faits pour la plupart avec des récits de voyageurs, avec des anecdotes de touristes, et dans lesquels, soit légèreté, soit ignorance ou mauvaise foi, on s'est plu à défigurer, à calomnier indignement ce pays et cette ville immortelle. Ce sont ces bévues ou ces mensonges que M. Moreau relève à chaque pas, particulièrement dans les trop fameuses *Lettres de Dupaty*. La tâche n'était pas difficile : il lui suffisait de raconter, de peindre simplement, franchement ce qu'il voyait. Toutes ces pages sont écrites avec une verve, un entrain qui font qu'on lit l'ouvrage, d'un bout à l'autre, tout d'un trait, comme il a été ou comme il semble avoir été composé. On sent que l'auteur a fait comme Mme de Sévigné, *qu'il a mis la bride sur le cou à sa plume*, et puis l'a laissée courir. On retrouve dans les *Vacances en Italie* tout le laisser-aller, tout le charme d'une correspondance intime. Aussi bien ces pages étaient tout d'abord destinées aux amis de l'auteur, à ses amis de France, à qui elles sont dédiées. Mais le mérite et l'intérêt qu'il a su y réunir ont fait, soit en France, sait ailleurs, plus d'un indiscret, comme pourrait le témoigner, à défaut d'autre preuve,

cette seconde édition que nous avons entre les mains. Nous ne doutons pas qu'elles ne soient exposées à des indiscrétions plus nombreuses encore, dans un temps surtout où tous les regards, toutes les sympathies sont tournés vers l'Italie, vers Rome, vers l'illustre Pontife, également admiré, vénéré et chéri, qui la gouverne. Si nos vœux et notre espoir ne sont pas déçus, nous applaudirons sincèrement à un succès mérité qui doit tourner au profit de la vérité et de la religion.

Histoire générale des persécutions de l'Eglise, par P. Belouino. Tom. I et II [1].

On ne peut juger définitivement le travail de M. Belouino. Deux volumes seulement ont paru, et il n'est guère possible de prévoir combien il en doit paraître encore. Le plan que l'auteur semble avoir adopté pourrait l'entraîner fort loin. Quoi qu'il en soit, rien n'empêche d'apprécier ce qui est, avec toute réserve à l'égard de ce qui viendra.

Les intentions de M. Belouino sont fort louables, et il a raison de croire que le récit des combats et des douleurs de l'Eglise peut être utilement placé sous les yeux de nos contemporains. C'est nous offrir d'illustres exemples de courage, et nous révéler le secret de notre force. Nos aïeux n'ont jamais passé par le Calvaire que pour arriver au Thabor. Quand l'un d'entre nous succombe sous la persécution, mille se lèvent à l'instant pour le remplacer : *Sanguis martyrum semen est Christianorum.* Ainsi répétons à ceux qui souffrent : prenez patience, parce que vous vaincrez; et à ceux qui font souffrir : vous perdez votre temps, parce qu'on ne décourage pas l'éternité.

Il y a donc tout à louer dans le livre que nous examinons, si l'on n'en considère que le but moral; mais il y a quelque chose à reprendre si on en considère la valeur littéraire.

Et d'abord quelle est la pensée générale de l'historien? Quel principe préside à l'admission ou à l'exclusion des faits qui entrent ou n'entrent pas dans l'ordre de ses idées? En un mot, que représente le mot de *persécutions?* Depuis le glaive qui ouvrit les veines du Catholicisme naissant jusqu'aux tenailles de la légalité moderne, il y a bien des instruments de supplice; depuis le gouverneur Ponce-Pilate jusquà l'autocrate Nicolas, il y a bien des bourreaux.

Les empereurs romains et byzantins, les Barbares qui vinrent dé-

[1] Paris. Périsse frères.

molir l'ancien monde ou qui reçurent nos missionnaires à la pointe de l'épée, les hérésies turbulentes et les sectes belliqueuses, les princes adultères, rapaces, faux monnayeurs et tyrans de leurs peuples, les légistes qui vous garottent insidieusement, les pamphlétaires qui répandent sur vous la calomnie et le mépris, cent fois pire que la mort; tous ceux qui, à quelque titre que ce soit, vous mettent des entraves, quelque nom qu'elles portent : assurément tous ceux-là sont des persécuteurs, et leurs œuvres des persécutions. Or, le récit de ces violences et des vertus héroïques qu'elles ont provoquées dans le Catholicisme n'est autre chose que l'histoire même de l'Eglise; car les destinées de l'Eglise sont précisément « d'être toujours persécutée » (*Préface*, p. IV), et M. Belouino se propose de « passer en revue les persécutions dans tous les siècles, dans toutes les contrées et sous toutes les formes. » (*Ibid.*, p. V.) Est-ce donc une histoire de l'Eglise qu'il va publier? Pas tout à fait; car il ne parlera point de l'organisation, du développement intérieur et de l'universelle expansion de la société établie par Jésus-Christ; il ne parlera même des hérésies « que lorsqu'elles persécuteront directement l'Eglise ou qu'elles seront une cause de persécution (*Ibid.*, p. V.). Il présentera des tableaux rattachés ensemble « par des détails nécessaires pour qu'ils forment un tout dans l'esprit du lecteur. » (*Ibid.*)

Ce plan nous semble malheureux. D'abord, on voit du premier coup d'œil qu'une histoire de l'Eglise peut suppléer le livre en question sans qu'il puisse le suppléer lui-même. En outre, les larmes et le sang des martyrs ont fait germer et fleurir, plus qu'on ne le pense ordinairement, toutes ces vertus que l'Eglise produit dans la paix : la foi qui enfante les miracles et les conversions, la charité qui consume et sanctifie les cœurs, les travaux de toute sorte par où se sont affermis et maintenus le dogme, la discipline et la hiérarchie, toutes choses que M. Belouino rejette, en principe, du plan général de son ouvrage. De plus, tout le mal comme tout le bien avait droit de trouver place dans le livre de M. Belouino ; car toutes les hérésies qui valent la peine d'être nommées ont persécuté directement l'Eglise, ou sont devenues une cause de persécution, soit à cause de l'esprit des temps anciens, soit parce que toute idée se place volontiers sous la protection de la force. Enfin, il ne suffit pas qu'une *histoire générale des persécutions de l'Eglise* soit une collection de faits réunis par des détails qui en forment un tout : il faudrait aussi que la pensée qui vît, respire et se meut sous ces faits héroïques ou barbares, apparût au dehors, qu'on en saisît l'origine, le progrès, les évolutions, afin que le lecteur eût sous les regards non-seulement un drame honnête, mais encore un livre sérieux, substantiel et fort.

Mais, quoi qu'on pense de la valeur de ce plan, est-il du moins heureusement rempli ? Nous croyons rendre service à l'auteur et l'éclairer peut-être sur les conditions où il fera bien de se placer pour écrire le reste de son ouvrage, en lui disant nettement notre manière de voir. Il n'y a rien de serré ni de profond dans son récit. Sa phrase a souvent les vices de la facilité sans en avoir les avantages : on sent une rédaction précipitée. L'écrivain s'abandonne quelquefois à une distribution capricieuse des matières : l'opuscule d'Hermias sur les philosophes, et l'Apologétique de Tertullien sont renvoyés à la fin des deux volumes, tandis que les Apologies de saint Justin, d'Athénagore, quelques traités de saint Cyprien et de Tertullien, se trouvent insérés dans le texte. Ensuite, et ceci est plus grave, on ne saurait justifier la reproduction *in extenso* de tous ces documents, quelque place qu'ils occupent, dans une *Histoire générale des persécutions*. On ne saurait justifier non plus le choix partial que M. Belouino a fait entre les premiers monuments de la polémique chrétienne : car, d'un côté, ce serait assez d'analyser tous ces écrits, même dans une histoire spéciale de la controverse catholique, et d'autre part il y a des œuvres qui méritaient mieux un souvenir et une insertion que l'*Irrisio philosophorum* d'Hermias, même au point de vue où s'est placé notre auteur. Enfin, si des deux volumes publiés on retranchait ce qui est textuellement emprunté aux Pères et aux *Acta sincera* de D. Ruinart, il resterait à peine un volume sous la responsabilité personnelle de M. Belouino. Or, nous croyons qu'il y a une manière plus laborieuse, plus grande et plus utile d'écrire l'histoire.

En somme, l'écrivain a choisi un sujet fort grave ; son but est digne d'éloge ; il lui reste à réformer un peu ses moyens d'exécution pour accomplir, dans les limites qu'il s'est données, une œuvre aussi belle qu'elle est bonne.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ,
Rue de Seine, 32.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

MM. Fr. DE CHAMPAGNY. — De la situation présente. 1
P. LORAIN. — Académie française. — Réception de M. Empis. . . 20
— — Théâtre historique. — *Hamlet*. 276
— — *Le Puff*, comédie de M. Eugène Scribe. 510
F. BÉCHARD. — De la réforme administrative. 37
Eug. VEUILLOT. — Comment M. Thiers écrit l'histoire. 56
A. HENNEQUIN. — Quelques réflexions sur la Suisse contemporaine. 89
— — La diète helvétique au mois d'octobre 1847. — *Souvenirs et portraits*. 355
— — De l'organisation du travail, par la publicité. . 897
***. — Des derniers discours de M. de Montalembert. 161
X. MARMIER. — Voyage au Pérou, par Tschudi. 185
— — Voyage sur la rivière des Amazones. 567
A.-F. OZANAM. — Les poëtes franciscains en Italie, au XIIIe et au XIVe siècles (2e article). 216
— — Les dangers de Rome et ses espérances. . . . 412
— — L'attente et l'action. 796
Ch. LENORMANT. — Principes de l'éducation publique, tiré des écrits de M. l'abbé Poullet. 248
E. WILSON. — Études sur les œuvres de charité. 321
Léon AUBINEAU. — Smaragde. 341
DE FALLOUX. — De quelques critiques religieux. 481
Ch. DE RIANCEY — Du rapport de M. Plougoulm sur le nouveau projet de loi relatif à l'instruction primaire. 525
H. DE RIANCEY. — Honneurs rendus à la mémoire et à la famille d'O'Connell. 587
***. — Le roi de Bavière et Lola Montès. 612
Eugène LOUDUN. — Du présent et de l'avenir de la Révolution. . 641
UN OFFICIER DE MARINE. — Ressources maritimes de la France. . 658
A. DE COURSON. — *De la folie, considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, etc., par M. L.-F. Calmeil. 673
C. MOREAU. — Échanges internationaux de livres, d'objets d'arts et d'histoire naturelle. 701
DE CHARBOUZE. — De la moralisation présente des prisonniers en attendant l'application du système cellulaire. . 732
A. DE COURCY. — *Galerie des Contemporains illustres*, par un Homme de Rien. 756
***. — La République. 801
Fr. DE CHAMPAGNY. — Spedalieri. 819
L. MOREAU. — Examen des doctrines du philosophe inconnu, Louis-Claude de Saint-Martin (4e article). 826
Henry TRIANON. — Quelques mots sur l'administration des arts du dessin. 922
Miss A. STRICKLAND. — Marie-Béatrice de Modène. 112, 388, 537, 767, 864
Le catholicisme de Georges Sand. 437
Correspondance d'Allemagne. 461
Mission de Madagascar. 786
Un écrivain indépendant sous le régime autrichien. 927
Bénédiction de l'arbre de la liberté au Champ-de-Mars. 934
Revue politique. 131, 293, 436, 637
Bulletin bibliographique. 151, 318, 471, 629, 937
Revue scientifique. 618

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00669 6500